



**BULLETIN MUNICIPAL ET DÉPARTEMENTAL  
OFFICIEL**

des

**DÉBATS**

**Séance des mercredi 14, jeudi 15, vendredi 16  
et lundi 19 novembre 2018**

**Mercredi 30 janvier 2019**

# Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2018 DEVE 180 - Rapport Développement Durable 2017 - Communication de la Maire de Paris.....	8
Condoléances.....	3	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au dérèglement climatique.....	8
Rappel au Règlement.....	3	Vœu déposé par l'Exécutif.....	8
Adoption de comptes rendus.....	6	Election d'un adjoint à la Maire de Paris (suite).....	10
Election d'un adjoint à la Maire de Paris.....	6	2018 DFA 69 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite).....	11
2018 DFA 69 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.....	7	Souhaits de bienvenue.....	29
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'abondement du compte foncier logement.....	7	2018 DFA 69 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite).....	29
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au "stress test" appliqué au budget.....	7	Vœu déposé par M. DAGNAUD, Mme CORDEBARD, MM. MADEC, TINTI et Mme KONÉ relatif à l'"illectronisme" des seniors.....	50
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une fiscalité plus efficace écologiquement et juste socialement.....	7	2018 DASES 329 G - Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022.....	51
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir du Centre National pour le Développement du Sport.....	7	Vœu déposé par le groupe EGCP relatif au dispositif de la prévention spécialisée dans le 14e.....	51
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au rétablissement de la durée annuelle légale du travail pour les agents de la Ville.....	7	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prévention des rixes et à la Prévention spécialisée.....	51
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'augmentation des possibilités de télétravail pour les agents de la Ville.....	7	Vœu déposé par le groupe EGCP relatif à la formation au français pour les personnes migrantes.....	59
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'information des parisiens et à l'impact financier de la revalorisation des bases locatives.....	7	Suspension et reprise de la séance.....	59
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accession sociale à la propriété.....	8	Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM, PPCI, DP, GEP, LRI, PCF-FG, EGCP, SOCA, RG-CI, et les élus non inscrits relatif à la lutte contre les LGBTphobies et à la violence à l'égard des personnes LGBTQI+.....	60
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la présentation du budget.....	8	2018 DASES 370 G - Participation (3.420.000 euros) et avenant avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.) de Paris.....	72
2018 DFA 22 G - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.....	8	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accessibilité universelle.....	75
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'extension de la gratuité des transports publics.....	8		
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gratuité des transports pour les personnes sans domicile fixe.....	8		

2018 DASES 349 G - Subvention (235.000 euros) et avenant à convention avec l'association "AIDES" (93). .....77

2018 DASES 380 G - Subvention (5.000 euros) à l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et nanotechnologies (11e).....79

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la réouverture de l'entrée historique de l'hôpital Saint-Louis. ....81

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au centre de santé Richerand.....82

Vœu déposé par l'Exécutif.....82

Vœu déposé par les groupes EGCP et PCF-FG relatif au futur groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences. ....83

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation de la psychiatrie parisienne. ....83

Vœu déposé par l'Exécutif.....83

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hôpital Tenon et à l'A.P.-H.P. ....87

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au plan de transformation "Nouvelle A.P.-H.P.".....89

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan des évaluations des moyens d'aération dans les écoles et les crèches parisiennes. ....90

Vœu déposé par l'Exécutif.....90

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la présence de souris dans les établissements scolaires du 17e. ....92

Vœu déposé par l'Exécutif.....92

2018 DASES 34 - Minoration de loyer consentie à l'association "Aurore" pour l'occupation temporaire de la caserne située 45-47, boulevard Exelmans (16e) à usage de centre d'hébergement d'urgence.....94

2018 DASES 359 G - P.P.I.E. Renouvellement de la convention d'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du R.S.A. sans domicile stable par les P.S.A. Financement du C.A.S.-V.P. pour 2018. ....97

2018 DASES 374 G - Plan parisien de l'insertion par l'emploi et PACTE parisien de lutte contre la grande exclusion. Avenant n° 2 avec l'État pour bénéficier du fonds d'appui aux politiques d'insertion (3.314.457 euros).....98

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'accompagnement social des sans-abri installés dans le bois de Vincennes..... 100

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux éducateurs de nuit de l'Aide sociale à l'enfance. .... 102

Vœu déposé par l'Exécutif..... 102

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au manifeste pour un accueil digne des migrants. .. 103

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la mise en œuvre du Plan Pauvreté..... 105

Vœu déposé par l'Exécutif..... 105

2018 DLH 263 - Avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement passé le 13/12/2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux. .... 107

2018 DLH 144 - Réalisation, 14-16, rue de Pali-Kao, 9-11-13-15-17, villa des Trois Couronnes (20e) d'un programme de conventionnement en P.L.S. de 39 logements avec rénovation Plan Climat par "Batigère" en I.D.F. .... 108

2018 DLH 248 - Réalisation 188-190, rue du Faubourg Saint-Denis - 15, rue Demarquay (10e) d'un programme de rénovation durable de 29 logements et de création de 12 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 6 PLUS) par "I3F"..... 111

2018 DLH 252 - Réalisation d'un programme de construction de 31 logements 168, rue du Faubourg-Saint-Martin (10e) par I.C.F. Habitat "La Sablière"..... 112

2018 DLH 261 - Réalisation 18, avenue de la Porte de la Villette (19e) d'un programme de 16 logements sociaux (P.L.S.) par "Logis Transports"..... 115

2018 DLH 270 - Réalisation 49, rue de la Procession (15e) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux et de résidentialisation du groupe par "Paris Habitat OPH". .... 116

2018 DLH 280 - Réalisation sur le groupe "Indochine Serurier" 108-110, boulevard Sérurier îlots A, B et C (19e), d'un programme de rénovation de 473 logements sociaux par "Paris Habitat OPH". .... 118

2018 DLH 254 - Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation. - Modification du règlement municipal. .... 119

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'accès des jeunes au logement social. .... 121

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à lutte contre la vacance des logements.....	125
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au programme "Un chez soi d'abord". .....	126
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au projet d'habitat participatif du 16, rue Armand-Carrel (19e). .....	127
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accueil d'urgence des personnes sans-abri.....	129
Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'installation pérenne du centre d'hébergement d'urgence "La promesse de l'aube". .....	129
Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche relatif aux locaux vacants privés et publics pour la mise à l'abri des personnes à la rue. ....	129
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement des personnes sans abri. ....	129
Vœu déposé par l'Exécutif.....	129
Vœu déposé par le groupe LRI relatif au supplément de loyer de solidarité. ....	132
Vœu déposé par l'Exécutif.....	132
Vœu déposé par le groupe LRI relatif au projet immobilier 230-234, rue de Courcelles (17e).....	134
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux opérations Plan Climat.....	135
Vœu déposé par l'Exécutif.....	135
2018 DAE 253 - Arc de l'Innovation. - Projets immobiliers du "Fabriquer à Paris". - Subventions, garanties d'emprunt et conventions avec la R.I.V.P.....	137
Vœu déposé par les groupes GEP, PCF-FG et EGCP relatif à la métallerie Grésillon. ....	137
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la métallerie Grésillon. ....	137
Vœu déposé par l'Exécutif.....	137
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux loyers des bailleurs sociaux concernant les activités associatives.....	137
Vœu déposé par l'Exécutif.....	137

2018 DU 107 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Désaffectation, déclassement et cession à la S.P.L.A. "Paris Batignolles Aménagement" du lot n° 2.....	145
2018 DU 108 - Secteur d'aménagement Paul Meurice (20e). - Déclassement par anticipation et cession à la S.P.L.A. "Paris Batignolles Aménagement" du lot E.....	147
2018 DU 197 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er et 2e). ....	149
2018 SG 54 - Le rapport C.R.C. comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'opération d'aménagement des "Halles de Paris" concernant les exercices 2002 et suivants.....	149
Suspension et reprise de la séance. ....	159
2018 DDCT 173 - Communication de la Maire de Paris sur l'égalité femmes/hommes et les droits des femmes à Paris. ....	160
2018 DASES 274 G - Subvention (37.726 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion de l'accueil 24H/24H (sans hébergement) de femmes isolées, "La cité des dames" (13e).....	160
2018 DASES 30 - Locaux 27.29.31, rue de Rambouillet (12e). - Fixation du loyer pour la mise à disposition des locaux avec l'association "Rose". ....	160
2018 DAJ 21 - Approbation du contrat de concession de droits d'auteur portant sur les photographies de l'édition 2018 de la campagne autour de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.....	160
2018 DDCT 103 - Subvention (200.000 euros) et 8 conventions avec 26 associations au titre de l'appel à projets "collèges pour l'égalité", sensibilisation en milieu scolaire à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations. ....	160
Vœu déposé par le GEP relatif à l'allongement du congé paternité. ....	160
Vœu déposé par le GEP relatif à l'égalité d'accès au sport.....	160
Vœu déposé par le GEP relatif à la lutte contre le harcèlement de rue. ....	160
Vœu déposé par le GEP relatif aux toilettes publiques.....	160
Vœu déposé par l'Exécutif.....	160

Vœu déposé par le GEP relatif au droit à l'I.V.G.....	160
Vœu déposé par le GEP relatif à la dimension de genre dans l'espace public.....	160
Vœu déposé par le GEP relatif à la sécurité des personnes prostituées.....	160
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains.....	160
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place d'une campagne de communication à l'intention des familles monoparentales.....	160
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'inégalité dans les domaines artistiques et culturels, notamment dans le secteur du Hip-Hop.....	160
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des centres d'accompagnement global des femmes victimes de violences.....	160
Vœu déposé par M. TAN et les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture d'un cercle de jeux dans le centre commercial Masséna 13.....	194
Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'ouverture d'un club de jeux dans le 13e.....	194
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation d'une salle de poker dans le 13e.....	194
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux jeux d'argent et de hasard.....	194
Vœu déposé par le GEP relatif au projet Charles de Gaulle Express.....	204
Vœu déposé par le GEP relatif au relogement du collectif "Le Clocher".....	205
Vœu déposé par le GEP relatif à l'affichage publicitaire sauvage.....	206
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'une Maison des pratiques artistiques amateurs dans le cadre de l'aménagement "Gare des Mines-Fillettes".....	208
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la construction d'une école privée sous les immeubles du 82-94, rue de Reuilly.....	209
Vœu déposé par l'Exécutif.....	209

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au projet Réinventer Paris rues Pitet et Curnonsky (17e).....	211
Vœu déposé par l'Exécutif.....	211
Vœu déposé par M. SAINT-ETIENNE, les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif au projet d'aménagement du T.E.P. Ménilmontant.....	213
Suspension et reprise de la séance.....	215
Suspension et reprise de la séance.....	215
Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la révision du Règlement local de publicité.....	216
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet Europacity.....	218
Dépôt de questions d'actualité.....	220
Suspension et reprise de la séance.....	221
Rappel au Règlement.....	221
I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative au devenir de la création dans le spectacle vivant à Paris.....	222
II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux manifestations des "Gilets Jaunes".....	224
III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la prévention des rixes à Paris.....	226
IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la liaison Charles-de-Gaulle Express.....	230
V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste -Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux transports du quotidien contre le Charles-de-Gaulle Express.....	230
VI - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre l'antisémitisme.....	235
VII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures prises pour mettre un terme aux attaques des commerçants et en punir les auteurs.....	238

Souhais de bienvenue. ....	240	pratique théâtrale dans le cadre du Dispositif "Tous Mobilisés". ....	271
VIII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la condamnation de la Ville et de l'Etat pour carences fautives dans le quartier Château-Rouge.....	240	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la scolarisation obligatoire dès 3 ans. ....	273
IX - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux faits d'agressions dans les écoles. ....	244	Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au label "Respect Zone". ....	274
X - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à une enquête de l'Inspection générale des services en mairie du 20e. ....	246	Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la baisse des effectifs dans les écoles du 20e. ....	275
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation des forêts et à la forêt de la Corniche des Forts. ....	249	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la prévention des actes à caractères sexuels au sein des établissements scolaires.....	277
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au devenir de la Petite ceinture. ....	250	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien et la maintenance des jeux de cours dans les écoles du 5e. ....	278
2018 DP 1 - Lancement d'une réflexion sur le renforcement du rôle et des compétences des mairies et conseils d'arrondissement.....	251	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes. ....	279
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance.....	251	2018 DFPE 79 - Subventions (946.524 euros) et avenants n° 2 avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance. ....	281
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux nominations de responsables des équipements de proximité. ....	251	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la crèche parentale Pirouett' (13e).....	284
Vœu déposé par l'Exécutif.....	251	Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif au dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël. ....	285
Election d'un conseiller métropolitain en remplacement d'un conseiller démissionnaire. ....	263	2018 DAE 121 - Subventions (3.000.000 euros) et conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Emergence(s)".....	287
Compte rendu de la 6e Commission. ....	264	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au programme "Emergence(s)". ....	287
2018 DASCO 28 - Réseau Français des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (4.200 euros).....	264	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la contribution de vie étudiante et de campus. ....	290
2018 DASCO 99 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020. ....	266	Compte rendu de la 7e Commission. ....	291
Election d'un conseiller métropolitain en remplacement d'un conseiller démissionnaire (suite). ....	269	Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la criminalisation de l'homosexualité en Tanzanie. ....	292
2018 DASCO 100 - Caisse des Écoles du 14e arrondissement - Autorisation de versement d'une avance sur la subvention annuelle 2019 pour la restauration scolaire (215.000 euros). ....	269	Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien à Asia BIBI. ....	292
2018 DASCO 59 G - Collège Jean Perrin. - Dotation (7.472 euros) pour un projet d'ateliers de			

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien à Asia BIBI et à ses proches.....	292	2018 DDCT 162 - Subvention (11.300 euros) et avenant à convention avec l'association AGECA au titre du soutien à la vie associative.....	311
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accueil et à l'hébergement d'Asia BIBI et de ses proches. ....	292	2018 DJS 131 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019. ....	312
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'Appel de Reporters Sans Frontières à l'occasion du Forum de Paris pour la Paix.....	294	2018 DJS 132 - Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour 2019. ....	314
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien à Domenico LUCANO, Maire de Riace (Italie). ....	295	Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan des projets lauréats du dispositif Quartiers Libres pour 2019. ....	314
Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif au soutien à Domenico LUCANO, Maire de Riace (Italie). ....	295	2018 DJS 256 - Signature du Contrat Jeunesse du 11e arrondissement.....	315
Vœu déposé par l'Exécutif.....	295	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux ateliers collectifs de musique dans les centres d'animation.....	318
2018 DJS 2 - Subventions (20.000 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 avec 10 associations participant à l'opération Foot Elles. ....	297	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au budget participatif.....	319
2018 DJS 226 - Subventions (20.000 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 avec 5 comités et clubs sportifs parisiens.....	298	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association "Ménilmusique".....	320
2018 DJS 232 - Construction du gymnase Victor Perez Secteur Porte de Vincennes (12e) - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport. ....	300	Compte rendu de la 1ère Commission. ....	321
2018 DJS 264 - Subvention d'équipement (500.000 euros) et convention avec le Paris Football Club au titre de la création d'un centre de formation et d'entraînement à la plaine de jeux d'Orly (94).....	301	Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au salariés de l'Hyatt Park Hôtel et du café Etienne Marcel. ....	322
2018 DJS 265 - Subvention (50.000 euros) et convention avec le Comité départemental de Paris de tennis au titre de la réhabilitation des sites sportifs Flandrin (16e) et Péreire (17e).....	303	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salariés de l'Hyatt Park Hôtel. ....	322
2018 DJS 266 - Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental olympique sportif de Paris. ....	305	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de l'hôtel Park Hyatt. ....	322
2018 SG 53 - Convention de financement entre la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour l'opération de célébration de la journée olympique 2018. ....	307	Vœu déposé par l'Exécutif.....	322
Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au centre sportif Jesse Owens. ....	309	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salariés de Mondadori France.....	324
Suspension et reprise de la séance.....	311	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fusion entre Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris.....	326
		Vœu déposé par l'Exécutif.....	326
		Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, les Républicains et Indépendants, Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et "Génération.s" relatif à la distribution du courrier dans Paris. ....	327
		2018 DDCT 168 - Subvention (10.000 euros) avec l'association "Collectif Archives LGBTQI".....	330

2018 DFA 53 - Communication de la Maire de Paris sur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris.....331

2018 DFA 77 - Attribution d'une aide d'urgence au Centre communal d'action sociale de Trèbes.....336

2018 DFA 17 G - Programmation du Fonds social européen (F.S.E.). .....337

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux partenariats avec Total.....338

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'exécution des marchés complexes. ....339

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'affichage électoral européen. ....340

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux inscriptions sur les listes électorales pour les élections européennes de 2019.....340

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'application "Dans Ma Rue". .....341

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mise en place du moteur de recherche "Qwant". .....342

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'expérimentation de la téléphonie "5G".....344

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Refuge.....345

Vœu déposé par M. AURIACOMBE et les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à une aide financière et logistique d'urgence aux sinistrés des inondations de l'Aude.....347

2018 DAE 18 - Convention financière (100.000 euros) et convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la mise en œuvre de La Fabrique à entreprendre à Paris.....348

2018 DAE 76 - Subventions (40.000 euros) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires.....350

2018 DAE 269 - Subvention (35.000 euros) et convention avec "Le Panier du 12e" pour l'ouverture d'une coopérative alimentaire de consommateur.rice.s des 12e et 11e arrondissements.....352

2018 DAE 273 - Budget Participatif. - Subventions (115.000 euros), conventions et adhésions (13.650 euros) pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire.....353

2018 DEVE 159 - Adoption de la 2e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1ère feuille de route.....355

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au dispositif "stop pub" pour les voitures. ....355

2018 DAJ 19 - Approbation du contrat de coexistence entre les marques Velib', Autolib', Belib' et Trilib' de la Ville de Paris et la marque Trinilib de la Compagnie des ports du Morbihan. ....365

2018 DAJ 20 - Approbation du contrat de cession de la marque Mobilib' et du nom de domaine associé avec la S.C.I.C. "Mobilib" au profit de la Ville de Paris. ....365

2018 DDCT 144 - Convention avec l'association "PIMMS de Paris" et attribution d'une subvention (145.000 euros).....366

2018 DRH 68 - Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris. ....368

2018 DRH 70 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des professeurs de l'école Du Breuil. ....370

Suspension et reprise de la séance. ....372

2018 DAE 246 - Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public. ....373

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile (9e). ....373

2018 DAE 279 - Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4e). - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.....382

Vœu déposé par M. AURIACOMBE et les groupes LRI et UDI-MODEM relatif à l'instauration d'un parcours de Noël pendant la période des fêtes de fin d'année.....382

Vœu déposé par l'Exécutif.....382

2018 DAE 289 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions.....387

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux terrasses chauffées.....388

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'ouverture en soirée des magasins. ....389

Compte rendu de la 2e Commission. ....390

Rappel au règlement.....391

2018 DAC 52 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Graines de soleil (18e).....391

2018 DAC 64 - Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues.....393

2018 DAC 74 - Convention tripartite de mécénat avec la Fondation du Patrimoine et l'association Théâtre Musical de Paris pour le financement des travaux du Théâtre du Châtelet (1er).....394

2018 DAC 160 - Budget participatif : mise en œuvre du projet "Les œuvres d'art investissent la rue". Acquisition d'un bronze de l'œuvre Lutteurs corps à corps d'Ousmane Sow. ....396

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'implantation d'une sculpture d'Ousmane Sow.....396

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brel. ....397

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brel. ....397

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au prestataire "Nordprint".....398

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la reliure des livres des bibliothèques.....400

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au cinéma "La Clef". ....401

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à l'établissement culturel ARCAD!.....403

Suspension et reprise de la séance.....403

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à l'établissement culturel ARCAD! (suite). ....403

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la médiation des œuvres d'art dans l'espace public.....405

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accueil au conservatoire du 17e.....406

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'attribution à titre posthume de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Charles Aznavour.....407

Vœu déposé par l'Exécutif.....407

Rappel au règlement. ....410

Suspension et reprise de la séance. ....411

2018 DAE 255 - Subvention (20.000 euros) et convention avec le Service de remplacement pour les commerces culturels "Les Libraires Volants" (11e).....411

2018 DAC 609 - DFA - DAC - Devenir de la "Parisienne de photographie". Politique d'accès au patrimoine photographique de la Ville. ....412

2018 DAC 435 - Adhésion à l'Association des biens français patrimoine mondial (A.B.F.P.M.).....415

2018 DAC 777 - Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. ....417

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'intégration de l'île aux Cygnes.....417

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en valeur de l'île aux Cygnes. ....417

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la valorisation des ponts de Paris.....424

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au balisage du chemin de Compostelle (5e).....426

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sauvegarde de la crypte située 14 bis, rue Pierre-Nicole.....427

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'aménagement de la place de Catalogne.....429

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'organisation de la Commission du Vieux Paris.....431

2018 DAC 589 - DEVE - Cénotaphe à la mémoire de Maurice Audin, cimetière du Père Lachaise (20e). .....432

2018 DAC 592 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Curiel (5e). .....435

2018 DEVE 163 - Dénomination "promenade Jane et Paulette Nardal" attribuée à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot (14e). .....436

2018 DU 174 - Dénomination rue du Gué (18e). .....438

2018 DU 181 - Dénomination place des Messageries de l'Est (18e). .....439

2018 DU 223 - Dénomination rue des Cheminots (18e). .....440

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Claude Estier (18e). .....442

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un hommage à Robert Endewelt. ....444

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Marceline Loridan-Ivens. ....445

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au 53, avenue Franklin-D.-Roosevelt (8e). .....446

Vœu déposé par MM. DAGNAUD, MADEC, TINTI et Mme KONÉ relatif à une dénomination en hommage à Ida Grinspan dans 19e. ....447

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la dénomination du gymnase Clichy-Batignolles. ....447

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la dénomination du gymnase Saussure. ....447

Compte rendu de la 3e Commission. ....448

2018 DPE 56 - DFA Budget Annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018. ....449

2018 DPE 21 - Sortie du domaine public de l'eau d'une partie de la parcelle BP05 correspondant à une surface d'environ 1.622 mètres carrés mise à disposition d'"Eau de Paris", située 50 bis rue Saint-Fargeau (20e). .....450

2018 DVD 122 - Canal de l'Ourcq à Bondy (93). Convention avec la commune de Bondy et EPT Est pour la participation financière aux mesures d'accompagnement social du campement. ....451

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en place d'espaces végétalisés infiltrants. ....452

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la lutte contre la présence de plastique dans la Seine. ....453

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux nuisances sonores générées par les avions. ....455

Vœu déposé par M. TIBERI relatif à la présence du Recteur d'académie et du Président de l'Agence Régionale de Santé au conseil. ....456

2018 DDCT 146 - Subventions (266.200 euros) à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires. ....457

2018 DDCT 147 - Subventions (179.685 euros) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens - Troisième enveloppe 2018. ....458

2018 DPSP 10 - Subventions (95.988 euros) et conventions avec 11 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris. ....460

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la politique de prévention et de jeunesse. ....460

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au renforcement des moyens dans les quartiers populaires du 20e. ....462

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la sensibilisation des Parisiens face aux pickpockets. ....464

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la lutte contre les bandes. ....466

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance. ....467

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux troubles générés par les joueurs de Bonneteau. ....469

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'évolution des effectifs de police dans les commissariats. ....471

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une police municipale.....473

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un nouveau Plan parisien de vidéo-protection.....475

Suspension et reprise de la séance.....478

Inscription à l'ordre du jour dans le cadre de la procédure d'urgence. ....478

2018 DEVE 30 - Avenant n° 1 à la convention du 28 mai 2015 portant sur la gestion du crématorium du Père-Lachaise (20e). ....479

2018 DEVE 67 - Avenant n° 1 à la convention du 24 décembre 2010 portant sur la gestion du Service extérieur des Pompes Funèbres à Paris. ....481

2018 DEVE 95 - Adoption du rapport issu des travaux de la mission "Animaux en ville". ....481

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la vente d'animaux par les animaleries.....481

Vœu déposé par le groupe DP relatif aux animaleries.....481

Vœu déposé par l'Exécutif. ....481

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux conditions de travail et d'abattage des animaux.....481

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'affichage de la ferme de Paris.....481

Vœu déposé par le groupe DP relatif à une étude sur les rats.....481

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la contribution financière aux frais d'entretien des animaux adoptés par les associations. ....481

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'aménagement d'un parc pour l'accueil des animaux liminaires. ....481

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'interdiction de la pêche.....481

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux fermes de Paris. ....481

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux cirques avec animaux sauvages.....482

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une délégation à la condition animale.....482

2018 DEVE 115 - Adoption de l'action 30 du Plan Biodiversité 2018-2024, relative à la place des animaux en ville. ....496

Vœu déposé par le GEP relatif à la promotion d'une alimentation végétarienne.....496

Vœu déposé par le GEP relatif à la traçabilité des viandes consommées dans les restaurants parisiens.....496

2018 DEVE 160 - Renouvellement de la labellisation de la Ville de Paris au label APicité de l'Union nationale de l'apiculture française (U.N.A.F.).....501

2018 DEVE 162 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.....502

Vœu déposé par le GEP relatif à une consultation démocratique et participative. ....502

Vœu déposé par le GEP relatif à l'extension des horaires. ....502

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux corbeilles fermées.....502

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la signalétique des espèces végétales.....502

Vœu déposé par l'Exécutif.....502

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la présence d'agents de la DPSP.....502

Vœu déposé par l'Exécutif.....502

Vœu déposé par M. SAINT-ETIENNE et le groupe LRI relatif à la fermeture du jardin Truillot.....502

Vœu déposé par l'Exécutif.....502

Vœu déposé par M. POZZO di BORGIO et le groupe LRI relatif à la tranquillité dans les parcs, jardins et squares ouverts.....502

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture matinale.....502

Souhaits de bienvenue. ....506

2018 DEVE 162 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins (suite). ....506

2018 DEVE 184 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du Règlement des Bois de Boulogne et de Vincennes. ....518

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au bilan de la gestion du bois de Vincennes. ....518

2018 DEVE 169 - Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Jardin partagé Truillot" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Truillot (11e). ....523

2018 DEVE 173 - Communication de la Maire de Paris sur le lancement d'un appel à projets 2019 sur le thème de "la biodiversité parisienne". ....524

2018 DEVE 174 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés. ....526

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la généralisation des jardins partagés sur les terrains des bailleurs sociaux. ....526

2018 DEVE 175 - Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement "Faites le Paris de la Biodiversité" 2019. ....529

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une étude d'impact. ....529

2018 DEVE 176 - Subvention d'investissement (5.000 euros) à l'association "Les Amis des Jardins du Ruisseau" pour la sécurisation du site du jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture (18e). ....533

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la préservation des arbres de la parcelle Arnold Netter. ....534

Suspension et reprise de la séance. ....536

Rappel au Règlement. ....536

2018 DVD 99 - Parc de stationnement Bergson (8e). - Principe de la D.S.P. pour la modernisation et l'exploitation. ....537

2018 DVD 107 - Transfert de la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommée "Autolib'" accordée au Syndicat Mixte Autolib' Velib' Métropole. ....539

2018 DVD 124 - Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte "PRO Mobile" aux entreprises de service d'intérêt général. ....541

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à une étude sur le statut de "professionnel mobile à Paris". ....541

2018 DVD 130 - Modalités d'accès aux bornes de recharge électrique "Autolib". ....542

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un abonnement unique pour le rechargement des véhicules électriques. ....542

2018 DVD 132 - Mise en place d'un service public d'Ile-de-France de location longue durée de vélos électriques sur le territoire de Paris. Accord de la Ville de Paris. ....546

Vœu déposé par MM. DAGNAUD, MADEC, TINTI et Mme KONÉ relatif au réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad. ....548

Vœu déposé par MM. DAGNAUD, MADEC, Mme JEMNI, M. TINTI et Mme KONÉ relatif à une nouvelle génération de "quartiers apaisés" sur le quartier Plateau. ....549

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la circulation des vélos place d'Italie. ....550

Vœu déposé par le GEP relatif à la sécurité nocturne des cyclistes. ....551

Vœu déposé par les groupes PCF-FG, GEP et EGCP relatif à l'aménagement cyclable du boulevard de Belleville. ....552

Vœu déposé par l'Exécutif. ....552

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au maintien des pistes cyclables du boulevard de Belleville. ....556

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au stationnement temporaire des vélos. ....556

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture d'un lieu de stockage pour les associations atelier vélo. ....557

Souhaits de bienvenue. ....558

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'un code du trottoir. ....558

Vœu déposé par le groupe EGCP relatif à la régulation des nouvelles mobilités. ....558

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux trottinettes électriques. ....558

Vœu déposé par Mme MÉHAL et le groupe PPCI relatif au développement et à l'encadrement de l'usage des E.D.P. ....558

Vœu déposé par l'Exécutif. ....559

Vœu déposé par M. TIBERI relatif aux règles de circulation. ....563

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP. ....565

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement sauvage rue du Petit-Pont et rue Saint-Jacques. ....566

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'audition des entreprises Moovia et Streeteo. ....567

Vœu déposé par l'Exécutif. ....567

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la résiliation du contrat avec Streeteo. ....568

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la multiplication des chantiers. ....571

Vœu déposé par l'Exécutif. ....571

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au contrôle des taxis clandestins. ....573

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux deux-roues motorisés. ....576

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la gratuité temporaire de l'usage des bornes de recharge. ....577

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'enquête de l'Inspection générale sur le service Vélib'. ....578

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une extension des horaires de livraison. ....579

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la protection des passages piétons sur le tracé du tramway T3 Porte de la Chapelle / Porte d'Asnières. ....580

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au sens unique de l'avenue de Clichy. ....581

2018 DPE 45 - Avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 2017. ....582

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la collecte des déchets de Trilib'. ....582

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la remunicipalisation de la collecte dans les 1er, 3e, 4e et 7e. ....582

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la remunicipalisation de la collecte des déchets et de Trilib'. ....582

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au ramassage des mégots sur la voie publique. ....587

Vœu déposé par l'Exécutif. ....587

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII. ....588

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII. ....588

Vœu déposé par les groupes UID-MODEM et les Républicains et Indépendants relatif à la lutte contre les graffitis. ....591

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux dépôts sauvages de déchets de chantier. ...592

2018 DU 172 - Dénomination place Augustine et Jules Jaluzot (8e et 9e). ....592

2018 DDCT 166 - Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les Immigré.e.s. ....593

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. ....593

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....594

Clôture de la séance. ....594

Question écrite posée à Mme la Maire de Paris. ....594

QE 2018-11 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Raphaëlle PRIMET et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux travaux de rénovation du théâtre de la Ville. ....594

Votes spécifiques. ....594

Votes spécifiés. ....602

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....602

Comptes rendus des Commissions. ....617

Listes des membres présents. ....627

Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 70 déposé par les groupes LRI et UDI-MODEM relatif au projet d'aménagement du T.E.P. Ménilmontant. ....634

Tableau des vœux et amendements déposés  
en Commission. ....638

Tableau des votes des groupes politiques. ...651

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Emmanuelle BECKER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## **Ouverture de la séance.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

## **Condoléances.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 29 septembre 2018, de M. Jean-Louis Giral. Ancien conseiller de Paris, ancien conseiller régional d'Ile-de-France, ingénieur, Jean-Louis Giral prend la tête de l'entreprise familiale "Desquenne et Giral" en 1971. Durant toute sa carrière, il s'investit dans le développement de celle-ci tout en assumant des responsabilités politiques.

Jean-Louis Giral devient président de la Fédération nationale des travaux publics de 1982 à 1989, ainsi que vice-président de 1982 à 1985. De 1987 à 1992, il est aussi au Conseil national du patronat français, le C.N.P.F. Il en préside la Commission sociale de 1989 à 1992.

Son intérêt pour le dialogue social l'amène à siéger au Conseil économique et social pendant 5 ans, jusqu'en 1989. Il s'engage dans la vie politique et il est élu au Conseil régional d'Ile-de-France de 1986 à 1998. C'est porté par les électeurs du 16<sup>e</sup> arrondissement qu'il se présente, dès 1989, au Conseil de Paris. Il y siège sous l'étiquette du R.P.R. jusqu'en 2001. Son parcours lui vaut d'être élevé au grade d'Officier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur et Officier dans l'Ordre national du Mérite.

Ses obsèques ont été célébrées en la chapelle Saint-Christophe à Crans-sur-Sierre, en Suisse. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille, à ses proches, les condoléances de notre Assemblée.

Je vous propose une minute de silence.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).*

Je vous remercie.

## **Rappel au Règlement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien... Mes chers collègues... Oui, d'accord.

Des demandes de prise de parole ? Monsieur AURIACOMBE, vous avez la parole. D'autres demandes ? Madame BERTHOUT. Très bien.

Monsieur AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE.** - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire un rappel au règlement dans le cadre de l'article 1 du Règlement intérieur. Je dirai presque l'article 1, mais c'est aussi un appel au bon sens. Nous sommes tous d'accord pour siéger - bien évidemment, nous avons été élus pour cela -, mais il faut en même temps pouvoir s'organiser. Je pense qu'il n'y a - et j'en suis convaincu - pas de honte à avoir une activité professionnelle à côté. Pour ma part, je trouve que c'est même souhaitable. Dans ces cas-là, il faut pouvoir s'organiser.

S'il fallait une preuve supplémentaire d'une désorganisation de l'Exécutif, c'est bien cette série de dysfonctionnements à laquelle nous venons d'assister. L'affaire est assez surprenante. A moins de 24 heures du Conseil de Paris, voilà que les élus apprennent que nous devons nous réunir lundi, éventuellement jusqu'à 23 heures le mercredi et le jeudi, et nous sommes revenus là-dessus si j'ai bien compris. Pour rappel, nous devions initialement commencer le 12. J'ai ici vos mails des 25 mai et 6 juin. Puis, cela a été décalé au 13 après-midi pour finalement être reporté à aujourd'hui, au 14.

Vous nous dites maintenant qu'il y a une urgence et c'est pour cela que vous convoquez, dans le cadre de l'article 1, le Conseil pour une journée supplémentaire ce lundi. Mais quelle urgence ? Depuis le 5 novembre, 422 projets de délibération devaient être étudiés au Conseil de Paris. Nous le savions. La création d'un groupe supplémentaire, là encore, date d'octobre. Les 240 vœux et amendements, là encore, sont - ce n'est pas une surprise, nous le savons - depuis les commissions, depuis le 6 novembre.

Par ailleurs, nous savons très bien également que ce Conseil devait être, comme tous les Conseils de novembre, consacré au débat d'orientations budgétaires qui prend un certain temps. Donc, là encore, je dirai : aucune surprise, et tout cela était prévisible.

Ce ne sont pas des considérations juridiques. L'urgence, ici, n'existe pas. Ne nous voilons pas la face. La durée de ce Conseil était prévisible et aurait, en conséquence, dû être anticipée. Ce sont uniquement des dysfonctionnements et une désorganisation de vos services qui ont conduit à cette procédure d'urgence.

Je suis au regret de le dire, mais c'est bien le cas aujourd'hui.

Merci, Madame la Maire. Merci, chers collègues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur.

Madame BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, je m'associe pleinement à ce que mon collègue vient de dire.

Lors de la Conférence d'organisation du 5 novembre, le président de cette conférence, aujourd'hui démissionnaire, nous avait dit que nous siégerions sur trois jours. Hier, nous avons eu une convocation pour siéger un quatrième jour, sans que la conférence d'organisation n'ait été réunie. Alors, oui, nous sommes corvéables à merci, mais cette manière de travailler n'en est pas une, ni sur le fond, ni sur la forme, Madame la Maire.

D'abord, nous sommes au service des Parisiens. Nous ne sommes pas les faire-valoir d'une logorrhée - je le dis très solennellement - réglementaire de l'Exécutif. Nous sommes aujourd'hui en droit de nous interroger plus que jamais sur l'utilité de nos travaux. Nous allons devoir délibérer sur 421 projets. On pourrait dire : on travaille beaucoup. Et puis, c'est au service des Parisiens.

Franchement, à défaut de solliciter l'avis des élus, et en particulier des maires, par exemple, sur le règlement des parcs et jardins, sur la répartition du matériel de propreté. Je vous rappelle - c'est juste un exemple - que nous avons quand même délibéré sur la diffusion de petits bulbes en sachets ou sur l'élevage des coccinelles auprès des Parisiens. Pas sûr qu'il vaille mieux en rire pour ne pas en pleurer, chers collègues.

Encore échappons-nous aux énièmes plans qui ont la particularité de s'empiler, de se neutraliser, parfois de se contredire. Un seul exemple encore : nous avons une bible, que nous avons votée, qui est le Plan Climat. Cela ne nous a pas, ne vous a pas empêché de nous présenter successivement un Plan Alimentation Durable, un Programme Prévention Déchets, une Stratégie Zéro Déchet, ouf, et le Plan Compost, comme si tout cela ne pouvait pas être dans un document unique.

Ajoutons aux 421 projets 240 vœux, dont la majorité émane des groupes, dont je croyais qu'ils étaient dans votre majorité. Certains objets de vœux me laissent perplexe, comme l'interdiction - c'est juste un exemple, il y en a beaucoup - de résidence qui est faite au Maire de Riace, qui a peu de chances d'être levée à la faveur de 2 vœux. Le temps passe alors qu'il faudrait agir, et à chaque fois que le temps passe, il y a quelque chose qui s'efface, comme disait Confucius.

A la présentation ininterrompue de ces projets de délibération et à la multiplication des vœux de votre majorité, qui sont, comme aurait dit M. de La Palice, dans votre majorité, s'attache l'exercice de la démocratie et une forme de monopolisation de la parole, et là, c'est plus embêtant. Au dernier Conseil, 7 heures 30 de prise de parole pour la majorité, auxquelles il faut ajouter 2 heures 30 de réponses de l'Exécutif, auxquelles il faut ajouter 1 heure 30 de temps de parole du président ou de la présidente de séance. Le groupe les Républicains et Indépendants a pris 3 heures de temps de parole. Je crois que c'est raisonnable.

En conclusion, en me fondant toujours sur cet article 2 de notre règlement - j'avais compris que les règlements étaient faits pour être suivis...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - D'ailleurs, vous avez dépassé votre temps de parole selon le règlement.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je voudrais que nous progressions ensemble pour une meilleure organisation et vous faire trois demandes, Madame la Maire. D'abord, c'est que vous présidiez l'intégralité des séances, comme le font le président de la Métropole du Grand Paris et la présidente de Région. Vous vous rendriez compte quasi exclusivement...

Vous vous rendriez compte...

Je ne trouve pas que ce soit une demande extraordinaire.

Vous vous rendriez compte...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous dépassez vraiment votre temps de parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Que vous puissiez convoquer, Madame la Maire, une conférence d'organisation.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien.

M. Patrick BLOCHE, pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce rappel au règlement n'est pas une surprise, bien entendu. En l'occurrence, il s'agit, le plus collectivement possible, d'organiser la bonne tenue des débats de notre Conseil.

Pour répondre tout de suite à la demande de Florence BERTHOUT, je serai amené, au nom de la Maire de Paris, à convoquer une conférence d'organisation à un moment donné de la séance du Conseil de Paris pour que, collectivement, en esprit de responsabilité, nous puissions maîtriser le temps. La question qui nous est posée est en effet celle d'une maîtrise intelligente du temps. Maîtriser intelligemment le temps, c'est tout simplement assurer la libre expression de chaque élu, de chaque groupe, puisque c'est la démocratie qui le veut. Parallèlement, c'est amener à ce que nos débats aient un sens ; c'est amener à ce que nous soyons conduits collectivement à estimer qu'à une certaine heure, ou à certains moments, le débat démocratique perd incontestablement de son attrait et de son intérêt.

De façon plus concise et tout aussi rapidement, je voudrais d'abord préciser que Mme la Maire de Paris a convoqué notre Conseil lundi prochain dans le respect strict du règlement du Conseil de Paris, c'est-à-dire des 5 jours francs prévus. C'est une mesure de précaution. Il est de notre responsabilité collective de tout faire pour terminer vendredi et que cette convocation n'ait plus d'utilité.

Je tiens également à dire que le nombre d'inscriptions est tout à fait conséquent pour cette séance du Conseil de Paris, puisqu'on compte 250 inscriptions sur les projets de délibération, soit un temps théorique de 21 heures, intégrant les 67 vœux rattachés et amendements, ainsi que 144 vœux non attachés. Et encore, je parle des inscriptions au moment présent. Vous savez que les inscriptions...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ecoutez la réponse, par courtoisie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Les inscriptions seront closes à 10 heures, dans trois quarts d'heure très exactement. Je n'ai pas les statistiques définitives.

J'alerte également sur le fait que la 3e Commission concentre à elle seule 91 inscriptions sur les 250. C'est la dernière commission qui viendra, si j'ose dire, dans l'ordre du jour de notre séance.

J'avais fait une proposition hier de nous permettre de terminer à 23 heures ce soir et jeudi. J'ai vu que l'enthousiasme était modéré. J'ai donc raisonnablement retiré cette proposition, mais on ne peut pas avoir ni l'un ni l'autre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Absolument, c'est en même temps.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je précise à l'attention de Mme BERTHOUT que son groupe, qui est le principal groupe de l'opposition, est assez logiquement celui qui a le plus d'inscrits.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur BLOCHE.

Je vais vous proposer, puisque nous parlons de la gestion du temps, de rentrer dans notre Conseil.

### **Adoption de comptes rendus.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Tout d'abord, le compte rendu sommaire de la séance des 24, 25 et 26 septembre 2018 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations sur ces comptes rendus ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

### **Election d'un adjoint à la Maire de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous allons procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement de Mao PENINOU qui a présenté sa démission.

Je veux remercier Mao pour le travail qu'il a fait à mes côtés, à la fois sur la propreté mais aussi sur le Conseil de Paris. Je veux le remercier pour son efficacité, son amitié et son élégance.

Je propose à votre suffrage M. Paul SIMONDON comme nouvel adjoint. Bien évidemment, cette élection se fera à bulletin secret.

J'appelle tout de suite les quatre plus jeunes d'entre nous à rejoindre la tribune comme membres du bureau. Il s'agit d'Alexandre VESPERINI, Fanny GAILLANNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU et Marie-Laure HAREL. Sont-ils ici ?

Je vous donnerai la parole après, Madame. Je n'interromps pas une opération de vote quand elle est lancée.

Ces quatre personnes sont-elles là ? Si oui, qu'elles nous rejoignent.

Elles ne sont pas là ?

Les quatre autres suivantes sont Emmanuelle BECKER, Leïla DIRI, Jean-François MARTINS, Célia BLAUDEL.

Elle est là. Cela en fait une.

Ensuite, Fatoumata KONÉ : non.

Galla BRIDIER : non.

Julie BOILLOT est-elle là ?

Hélène BIDARD.

M. JULLIARD n'est pas là non plus.

Mme PAWLIK est-elle là ?

Eric LEJOINDRE ?

Maud GATEL.

Conformément...

S'il vous plaît, c'est une opération de vote. Je demande un peu de discipline.

Conformément à l'article 3 du Règlement intérieur, le vote par procuration est possible. Les pouvoirs sont à déposer auprès de la chef du bureau de la séance, à proximité de la table de vote.

Le scrutin est ouvert.

Monsieur le Directeur général.

S'il vous plaît !

S'il vous plaît, chers collègues ! Nous sommes en Conseil de Paris. Nous ne sommes pas au café. Je vous demande donc, si vous avez des discussions à faire, de les faire à l'extérieur. Ici, dans cette Assemblée, on se tient et on respecte les Parisiens en ayant une attitude de correction et républicaine vis-à-vis de chacun.

Nous allons procéder à cette opération de vote. Je donnerai la parole ensuite car on n'interrompt pas une opération de vote.

Alors, allez-y.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Juste pour vous dire que nous ne participerons pas au vote, c'est tout. Comme c'est la tradition, on le dit.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Comme c'est la tradition.

Maintenant, je vais demander à M. le Directeur général de procéder à l'appel des noms pour aller voter.

Je vous remercie. La précision a été apportée.

Je demande à chacune et à chacun de ne pas perturber l'opération de vote.

Monsieur GUICHARD...

*(Il est procédé au vote par appel nominal).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, je crois que tout le monde a voté... Non ? Il reste encore une personne ? Toutes celles et ceux qui souhaitaient voter ont pu voter et je déclare donc le scrutin clos.

Je vous propose que nous poursuivions maintenant le Conseil de Paris et je proclamerai les résultats dans un instant. Je vous demande de regagner vos places, puisque nous allons aborder le débat organisé sur les orientations budgétaires. J'attends qu'on libère notre salle et que chacune et chacun revienne à sa place.

## **2018 DFA 69 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'abondement du compte foncier logement.**

**Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au "stress test" appliqué au budget.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une fiscalité plus efficace écologiquement et juste socialement.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'avenir du Centre National pour le Développement du Sport.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au rétablissement de la durée annuelle légale du travail pour les agents de la Ville.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'augmentation des possibilités de télétravail pour les agents de la Ville.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'information des parisiens et à l'impact financier de la revalorisation des bases locatives.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accès social à la propriété.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la présentation du budget.**

**2018 DFA 22 G - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'extension de la gratuité des transports publics.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la gratuité des transports pour les personnes sans domicile fixe.**

**2018 DEVE 180 - Rapport Développement Durable 2017 - Communication de la Maire de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au dérèglement climatique.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur les orientations budgétaires de la Ville et du Département 2019. Il s'agit des documents DFA 69 et DFA 22 G, auxquels il convient d'adjoindre le dossier DEVE 180. Le débat inclura bien évidemment les temps de parole définis dans la présentation des vœux et notamment la présentation des vœux. Je vais introduire ce débat.

Tout d'abord, je veux remercier très chaleureusement Emmanuel GRÉGOIRE, Véronique LEVIEUX et le Secrétariat général, chère Aurélie ROBINEAU-ISRAEL, avec la Direction des finances et la DRH de la Ville. Je veux vous remercier très chaleureusement pour le travail accompli et, bien sûr, autour de vous, et les adjoints, et les maires d'arrondissement, et l'ensemble des services de la Ville, puisque la définition des orientations budgétaires et le budget, c'est l'acte majeur d'une collectivité qui traduit ses orientations en actes rendus possibles parce que financés.

Mes chers collègues, il est un sentiment très puissant dont le développement n'est pas laissé au hasard mais qui au contraire se construit, s'acquiert, se gagne à force de travail et en faisant preuve de sérieux, dans les entreprises, dans les collectivités, vis-à-vis des agents et des administrés. Ce sentiment, c'est la confiance.

La confiance est primordiale, a fortiori lorsqu'il est question d'argent et notamment d'argent public. Elle conditionne notre capacité à entretenir des relations saines, durables et sereines. Paris et son administration ne font pas exception et la qualité de la stratégie budgétaire municipale est au cœur de la relation de confiance qui nous lie aux Parisiens. En ce sens, la confirmation par les deux agences de notation en octobre de la notation AA avec perspective stable de notre collectivité est un signal fort pour la Ville. Nous pouvons nous réjouir, d'ailleurs, de cette nouvelle qui confirme la confiance exprimée par les investisseurs vis-à-vis de notre collectivité et le sérieux de la gestion budgétaire conduite par l'Exécutif municipal depuis 2014.

Nous pouvons nous féliciter qu'elle intervienne en dépit des incertitudes légales auxquelles nous devons faire face, hier les baisses de dotations, puis la mise en place du processus de contractualisation avec l'Etat et, aujourd'hui, les discussions des projets de loi de finances en cours au Parlement, sans oublier bien sûr la réforme globale de la fiscalité annoncée par le Gouvernement au premier trimestre 2019. C'est un chantier majeur sur lequel nous devons défendre non seulement les ressources nécessaires au financement des politiques locales mais aussi des outils fiscaux, efficaces, modernes au service de nos politiques, notamment en termes de transition écologique et de logement. Telles sont les circonstances dans lesquelles se déroulent ce débat d'orientations budgétaires.

Or, malgré les aléas qui pèsent sur les finances locales, nous poursuivons notre politique et nous confirmons cette année encore la stratégie budgétaire que nous avons mise en place avec constance. Cette stratégie repose sur des principes clairs. Ces principes sont les engagements que nous avons pris vis-à-vis des Parisiens depuis 2014 : la stabilité de la fiscalité directe locale pour préserver leur pouvoir d'achat - en gros, pas d'augmentations d'impôt -, la sobriété des dépenses de fonctionnement pour dégager un niveau important d'épargne brute et donc assurer

l'autofinancement d'un plan d'investissement ambitieux, notre objectif bien sûr, répondre aux défis auxquels Paris est confrontée, le changement climatique, l'inclusion sociale, l'innovation. Ces trois piliers bien sûr en accompagnant la transformation de la Capitale en une métropole durable, inclusive et attractive. Une ville qui préserve la qualité de vie des Parisiens tout en améliorant son attractivité et sans jamais oublier la solidarité, un Paris au service des Parisiens.

Un Paris à l'initiative qui porte une ambition de la réforme de la fiscalité locale annoncée. Celle-ci doit nous permettre de doter les collectivités des ressources nécessaires au financement de politiques ambitieuses et dont la matrice ne peut être autre chose que l'environnement. La transition écologique et le logement sont parmi nos priorités. C'est ce que nous proposons en ce moment même. C'est la ligne que nous défendons et que nous continuerons à défendre. Cette ligne est bien sûr aussi celle d'un Paris solidaire, elle va avec, oserais-je dire, un Paris solidaire qui assume ses responsabilités vis-à-vis des territoires en contribuant pour une très large part aussi à la solidarité financière à travers des mécanismes de péréquation, 55 % au sein de la région et 22 % à l'échelle nationale. Paris est en cela une ville engagée, à l'image de ses habitants, les Parisiens, qui sont notre première source d'inspiration, et contribue donc pour 55 % à la solidarité régionale et pour 22 %, à la solidarité nationale.

Cela étant dit, j'enjoins l'ensemble des élus parisiens à rester très vigilants vis-à-vis notamment d'initiatives souvent portées par d'autres, qui consisteraient à accroître les contributions de Paris aux mécanismes de péréquation. Aujourd'hui, ce sont près de 570 millions d'euros qui sont reversés par les Parisiens au titre de la solidarité nationale. Et vous le savez, nous devons ajouter plus de 700 millions d'euros de charges de centralité liées à notre statut de Ville Capitale, pour lesquelles nous n'avons pas de compensation. C'est ainsi plus d'1,2 milliard qui est aujourd'hui versé en péréquation.

Le renforcement du pilotage budgétaire nous a conduits à anticiper cette année, une fois encore, un niveau important d'épargne brute - environ 600 millions d'euros. Cet autofinancement devrait s'accompagner de recettes propres d'investissement conséquentes, résultant pour partie de la gestion dynamique de notre patrimoine immobilier et des cessions réalisées, tout en accroissant la part du service public parisien. Cette capacité de financement élevée nous permettra de limiter bien sûr le recours à l'endettement. Avec une dette totale anticipée autour de 6,5 milliards d'euros à la fin 2019, soit une des dettes par habitant les moins élevées parmi les grandes villes, nous respectons le plafond de 12 années de capacité de désendettement imposé par l'Etat et accepté par nous dans le cadre de la contractualisation.

Nous entrerons bientôt dans le dernier exercice plein de cette mandature. Les efforts consentis par les Parisiens et les Parisiennes ont porté leurs fruits. Partout la Ville se transforme. Elle devient plus accessible, plus respirable, elle s'embellit. Cela n'a pas toujours été simple mais nous avons tenu nos engagements, honoré notre mandat et respecté la confiance accordée par les Parisiens en 2014. Leur patience va être récompensée, elles et ils vont pouvoir prendre la mesure des changements opérés sur la Ville et sur leur qualité de vie. Plusieurs lieux et services ouvriront l'an prochain, pour mieux accompagner les Parisiennes et Parisiens dans leur quotidien.

A titre d'exemple, deux nouvelles écoles seront livrées dans le 13e, Monsieur le Maire du 13e arrondissement, Monsieur le Maire du 18e dans le 18e.

Trois collèges ont été restructurés, Madame la Maire du 12e, dans votre arrondissement, dans le 19e, Monsieur le Maire du 19e, et dans le 20e, Madame la Maire du 20e.

Deux nouvelles piscines ouvriront leurs portes, dans le 14e arrondissement et dans le 20e arrondissement, choix assumé d'investir fortement dans les quartiers populaires de la Capitale.

Trente nouveaux équipements de petite enfance seront mis à disposition des publics concernés, dans tous les arrondissements de Paris, tous les arrondissements, trente équipements de petite enfance.

Deux nouveaux E.H.P.A.D. seront livrés, l'un dans le 16e arrondissement, mesdames et messieurs les élus du 16e, un autre dans le 18e, et un troisième E.H.P.A.D. a été restructuré dans le 20e.

Le théâtre du Châtelet sera rénové, le musée Carnavalet également. Le musée de la Libération ouvrira ses portes le 25 août 2019, et je pense que ce sera un moment majeur, pour nous, dans notre ville, pour les Parisiens mais aussi dans l'histoire que nous portons collectivement, cette histoire de Paris.

De nouvelles pistes cyclables seront circulables, cher Christophe, boulevard Voltaire, Concorde, Champs-Élysées, ce sera sans doute une des plus mythiques, avec celle de la rue de Rivoli.

Les travaux s'achèveront sur les places de la Madeleine, de la Nation, de la Bastille, sur la place des Fêtes, à Gambetta.

Nous ouvrirons deux nouveaux tronçons de petite ceinture, chère Pénélope, et nous développerons des parcours végétaux via les promenades publiques et les rues végétales. Ce ne sont que quelques exemples.

2019 sera en effet une année de concrétisation de nombreux projets, et de livraison d'équipements votés les années précédentes et inscrits dans notre contrat de mandature.

De nouvelles autorisations de programme pour environ 1,4 milliard d'euros seront proposées, pour achever le programme d'investissement de la mandature, après bien sûr discussion des priorités avec les maires d'arrondissement.

En parallèle, 1,7 milliard d'euros de crédits de paiement seront prévus, et 100 millions d'euros seront consacrés au budget participatif, chère Pauline VÉRON, comme nous nous y sommes engagés depuis 2014, budget participatif qui connaît un succès croissant, je rappelle 210.000 votants au dernier budget participatif parisien.

Il est essentiel que nous gardions à l'esprit la philosophie qui a présidé à ces décisions : cette philosophie, c'est celle d'un Paris pour tous, un Paris à vivre au service des Parisiens. C'est, en effet, la recherche permanente de la réussite dans l'efficacité du service public local qui doit nous guider.

Cette méthode place l'usager des services publics au cœur de notre action. Cette méthode nous permet de dégager des moyens nécessaires pour financer nos priorités politiques. Le budget, je le disais en introduction, est l'acte politique qui traduit ces priorités en acte, et qui les rend possible. Sa maîtrise est donc fondamentale.

Je terminerai, comme j'ai commencé, en saluant à nouveau mes adjoints, mon Premier adjoint, cher Emmanuel GRÉGOIRE, Véronique LEVIEUX qui a pris à bras le corps le sujet des ressources humaines et de l'emploi, pour votre engagement, les missions qui vous permettent de réaliser nos priorités, et également, mes remerciements aux services administratifs qui travaillent au quotidien sur ces questions complexes et auquel le sérieux et l'efficacité de notre stratégie budgétaire doivent beaucoup.

Je crois que les fonctionnaires de cette Ville le savent : nous défendons le service public, nous croyons au service public. Leur travail est reconnu bien au-delà de l'administration parisienne, comme en témoignent les nombreux prix obtenus par la Ville depuis 2014, ou encore la mise en œuvre de projets expérimentaux, telle que la certification ou le vote par fonction.

A travers ces actions, c'est un engagement constant de transparence, de recherche d'efficacité au service des Parisiens, qui est distingué et, pour cela, je veux vous en dire merci.

### **Election d'un adjoint à la Maire de Paris (suite).**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Avant de donner la parole, je vais vous donner les résultats du vote pour l'élection de Paul SIMONDON en tant qu'adjoint à la Maire de Paris, chargé de la propreté.

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 75

Bulletins blancs ou nuls : 5

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 36

Paul SIMONDON a obtenu 70 votes et est donc déclaré élu.

Je le félicite et je veux le remercier, lui dire bien sûr qu'il pourra compter sur le soutien de l'ensemble de cette équipe très mobilisée. Mais je connais ses qualités, c'est ce qui m'a poussée d'ailleurs à lui faire cette proposition. Je connais son engagement, notamment au service déjà des habitants du 10e. Maintenant, c'est sur une échelle plus large.

Merci, Paul, et bon travail. Merci à toi et félicitations.

## 2018 DFA 69 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite).

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vais donc à présent proposer aux orateurs, tels que définis par la Conférence d'organisation, de prendre la parole.

Le premier d'entre eux est Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci.

Madame la Maire, cher Emmanuel, chers collègues, je voulais en premier lieu vous remercier une nouvelle fois pour la qualité de nos échanges et des documents présentés par la DFA.

Nous avons conscience, en effet, de la complexité de la tâche, du fait de la politique du Gouvernement actuel. En effet, d'année en année, l'Etat, quel que soit son bord politique d'ailleurs, met à mal les collectivités territoriales.

Depuis 2010, Paris a absorbé un choc budgétaire historique, une baisse des dotations de l'Etat et une hausse des péréquations qui ont entraîné une perte de 1,2 milliard d'euros de ressources, ce qui revient à une diminution pérenne de plus de 14 % des recettes de fonctionnement du budget de la Ville.

A cela s'ajoutent des charges dites de centralité qui pèsent structurellement sur le budget de la Ville.

Rien ne nous permet d'estimer que la situation pourrait s'améliorer malheureusement dans l'avenir. Bien au contraire. Samedi dernier encore, les élus franciliens de tous bords; venus défendre une gestion décentralisée et une autonomie budgétaire des collectivités, ont pu à nouveau constater, devant l'Assemblée Nationale, que la vision du Gouvernement ne va pas dans ce sens.

Ce n'est surtout pas le flou qui entoure ces derniers mois l'extinction mal programmée de la taxe d'habitation qui est de nature à être un signal encourageant.

Notre collectivité est soumise à des incertitudes inacceptables. A ce sujet, la droite attaque souvent notre collectivité sur son niveau d'endettement. Je pense que l'on verra cela tout à l'heure.

Premièrement, nous avons fait le choix d'investir 10 milliards d'euros sous cette mandature alors que, selon la DGCL, il a baissé de 4,4 % pour les communes de plus de 5.000 habitants, rien qu'en 2016.

A ce propos, je tiens à souligner une contradiction dans le discours de la droite francilienne. Elle était présente samedi à l'Assemblée nationale et dénonce avec nous l'asphyxie financière des collectivités territoriales et d'autres, et se lance par la voix de nombre de ses responsables dans une étonnante surenchère sur le montant des économies à réaliser.

On ne veut pas s'ériger en défenseur de budgets communaux tout en travaillant à les asphyxier pour respecter les injonctions de la Commission européenne.

Deuxièmement, le débat économique est préempté par deux réalités que l'on oublie souvent de relier. D'un côté, la forte progression des dettes publiques, et de l'autre, la prospérité des patrimoines des propriétaires privés.

Nous connaissons le plus haut niveau d'endettement public observé depuis la Seconde Guerre mondiale, même si l'Etat est plus endetté que les collectivités territoriales. Il s'agit de ne pas minimiser le problème.

A Paris, notre désendettement est de 11,5 pour l'exercice budgétaire en dessous du seuil fatidique édicté par la doxa budgétaire du moment qui est de 12,1. De plus, la dette par habitant reste en dessous des villes de Marseille, Strasbourg et de nombreuses grandes villes. Nous sommes donc dans une bonne situation de ce côté-là.

En revanche, il faut s'inscrire en faux face aux discours qui imputent cette dette à une mauvaise gestion des finances publiques, à commencer par une mauvaise gestion des collectivités. La réalité est que le mouvement de privatisation qui a débuté dans les années 80 a contribué à une stagnation des actifs publics, même si ce n'est pas le cas à Paris qui a augmenté ses actifs.

En même temps, les placements privés ont progressé de façon spectaculaire : ils approchent ou dépassent 600 % du P.I.B. dans tous les pays riches. On voit bien que la puissance publique ne parvient pas à faire contribuer à leur juste part les gagnants de la mondialisation. Cette prospérité a des causes multiples : spéculation immobilière, vieillissement de la population, privatisation d'actifs publics et accroissement de la dette. On peut aussi pointer un contexte législatif globalement très favorable aux possédants.

Le capital privé a progressé beaucoup plus fortement que la baisse du capital public. C'est dans ce contexte que nous devons repenser le financement de nos investissements pour mettre en œuvre la première des urgences : la transition écologique. Car si on augmente de 2 °C la température de la planète d'ici cinquante ans, tous nos débats actuels, tous nos choix pour privilégier telle ou telle politique publique seront vains.

Sandrine MÉES vous en dira plus dans son intervention sur ce sujet à propos du rapport du développement durable qui est rattaché à ce projet de délibération.

Les collectivités sont le pilier du changement, ne serait-ce que parce que leurs investissements représentent 70 % du total des investissements publics en France. Elles jouent de fait un rôle majeur et Paris, la première, dans le maintien de la cohésion sociale pour lutter contre les exclusions et les discriminations, approfondir le vivre ensemble qui fait le ciment d'une société. Enfin, et non des moindres, c'est s'adapter au changement climatique en organisant la transition écologique.

Parce que l'action publique territoriale de proximité est plus que jamais nécessaire, les collectivités ont besoin de ressources. Au choc provoqué par la politique gouvernementale s'ajoute la possibilité de plus en plus probable de chocs exogènes, d'accidents climatiques et de crises centennales déjà évalués par l'O.C.D.E., de crises bancaires, immobilières, etc., auxquelles il faut aussi se préparer.

C'est ce travail responsable de résilience que nous souhaitons que la Ville fasse et présente ses analyses. C'est l'objet d'un des vœux que nous avons déposés rattaché à ce débat. Ce sera la première fois qu'une collectivité anticipe pour ne pas subir un ou des chocs exogènes inévitables.

Il s'agit aussi d'inventer et de construire dès maintenant des recettes nouvelles qui nous affranchissent de la contrainte gouvernementale. Je pense en disant cela au bénéfice que pourrait apporter un véritable office foncier solidaire pourvu de moyens, dont nous parlerons au prochain Conseil de Paris. Il permettrait une maîtrise de la rente foncière, aussi bien qu'une maîtrise des dépenses. Il serait une source de recettes qui juguleraient la spéculation immobilière, au lieu de l'alimenter comme c'est le cas pour les droits de mutation à titre onéreux.

L'O.F.S. ne pourrait en effet pas vendre au-delà de 4.900 euros le mètre carré ; c'est bien moins que le prix moyen constaté à Paris qui dépasse souvent les 10.000 euros le mètre carré.

Avec un tel outil, on limiterait mécaniquement la spéculation immobilière et les cessions immobilières de la Ville, ce qui à moyen terme ferait baisser les dépenses de la collectivité liées à la production de logements sociaux.

C'est une piste, il y en a d'autres comme certaines redevances, comme le projet de délibération DVD 99 sur les parkings. Mais c'est un travail à mener collectivement : il faut engager une coopération entre les différents acteurs des territoires, là où règne trop souvent la méfiance, pour ne pas dire la défiance des territoires les uns envers les autres.

Je vous remercie de votre attention, même si elle n'était pas si grande que cela !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les années se suivent et pourtant se ressemblent.

Nous préparons notre budget 2019 dans un contexte difficile. Même si le Gouvernement souhaite renouer le dialogue avec les collectivités locales, il ne bouge pas d'un pouce sur ses orientations néfastes. La reprise économique n'est pas là, les décisions du Gouvernement ne donnent pas les résultats escomptés, le chômage est à nouveau à la hausse.

Beaucoup, naïfs à mon avis, attendaient des mesures en direction des plus fragiles. Le Gouvernement n'est pas au rendez-vous, il sombre dans les abysses de la confiance des Français, mais il continue imperturbable son entreprise de démolition des solidarités nationales.

Le projet de loi de finances 2019 est un mauvais budget qui ne répond en rien aux attentes de nos concitoyens et des Parisiens. C'est un budget injuste qui continue de favoriser les plus riches et de faire les poches des catégories moyennes et populaires. Ce ne sont ni les retraités, ni les chômeurs, ni les fonctionnaires, ni les salariés du secteur privé qui me démentiront.

S'il y a une catégorie de Français qui se frottent les mains, ce sont les 358.000 contribuables qui paient l'impôt sur la fortune immobilière (I.F.I.) issu de la transformation de l'I.S.F. Ils possèdent 1.000 milliards d'euros de patrimoine, c'est-à-dire l'équivalent de 50 % du P.I.B. en France. Et n'oublions jamais, Madame la Maire, que 50 % d'entre eux sont parisiens.

Dans le même temps, il y a proportionnellement plus de pauvres à Paris que dans le reste du pays : 16 % de la population parisienne alors qu'il n'y en a que 13,5 % sur l'ensemble du territoire, c'est dire les inégalités à Paris.

En dix ans, on est passé de 4,4 millions de Français en dessous du seuil de pauvreté à 5 millions. Un dicton populaire dit qu'il pleut toujours où c'est mouillé. Ce Gouvernement ne déroge pas à cette maxime. En créant la flat tax, il plafonne à 30 % la taxation sur les revenus financiers et les dividendes des actionnaires et il fait gagner un milliard d'euros aux plus riches Français. Voilà, les premiers de cordée sont bien servis !

A l'autre bout de la chaîne : augmentation de la C.S.G. pour les retraités de 1,7 % à comparer à 0,3 % d'augmentation des pensions. Le Gouvernement décide du gel du point d'indice des fonctionnaires, des augmentations du gaz, de l'électricité et des carburants qui plombent le pouvoir d'achat des familles. Le sujet de l'année 2019, Madame la Maire, sera bien ce pouvoir d'achat.

Ce n'est pas la politique de la Ville de Paris qui fait partir les classes moyennes et populaires, mais la stagnation du pouvoir d'achat et la spéculation immobilière. Où sont passés les milliards venus de l'I.F.I. et du C.I.C.E. qui devaient irriguer l'économie et "ruisseler", comme dit le président ? Ni dans les salaires, ni dans la création d'emplois, ni dans l'investissement productif, mais dans les dividendes, Monsieur DUBUS, remis aux actionnaires et dans les augmentations des dirigeants du CAC 40, dont ceux du MEDEF que vous défendez.

Les collectivités, y compris la nôtre, voient l'augmentation des budgets sociaux et des aides sociales individualisées, car c'est la conséquence d'une politique de droite menée par un Gouvernement qui laisse des millions de Français au bord de la route.

Oui, Madame la Maire, la communication du D.O.B. le redit. La Ville de Paris a pu maintenir un effort important en matière d'investissements parce que nos finances sont bonnes et que les D.M.T.O. nous permettent encore de ne pas connaître les affres des communes voisines.

Mais arrêtons-nous un instant sur le rapport de la Cour des comptes concernant les collectivités territoriales. La baisse des dotations a fait baisser de 11 % l'investissement des collectivités entre 2013 et 2017. Alors, vous savez que 75 % de l'investissement public réalisé dans ce pays est fait par les collectivités locales. Assécher les finances des collectivités, c'est pénaliser notre économie, c'est l'augmentation du nombre de chômeurs et c'est plus largement le recul des services publics.

Oui, Paris s'en sort mieux que d'autres villes, mais la baisse des dotations et l'augmentation des fonds de péréquation nous privent des possibilités de jouer encore plus et mieux le rôle de bouclier social pour nos concitoyens.

Toujours pas de prise en charge par le Gouvernement des aides sociales individualisées R.S.A., A.P.A. et P.C.H. Toujours pas l'ombre d'un remboursement du milliard d'euros de l'Etat de la compensation des transferts. A cela s'ajoute, car la face cachée de l'école obligatoire à partir de 3 ans, c'est 12 millions d'euros à payer en plus aux écoles maternelles privées de notre ville.

Alors oui, les D.M.T.O. vont rapporter à Paris plus de 1,4 milliard d'euros, oui la verbalisation du stationnement à Paris augmente, ses recettes sont prévues à la hausse, mais sans un renforcement de la taxe sur les bureaux vacants, sans une augmentation de la taxe de séjour, sans une augmentation des impôts sur les résidences secondaires, il y aura toujours une épée de Damoclès au-dessus de notre budget.

Des amendements sont en discussion, portés par des parlementaires de gauche au Parlement, on espère qu'ils iront jusqu'au bout et que la Ville pourra bénéficier de ces nouvelles recettes.

Paris continue d'investir dans des équipements publics et dans le logement, y compris social. C'est 1,7 milliard d'euros que nous consacrons à l'investissement public. Demain, pourra-t-on le faire, par exemple avec les équipements sportifs ? Dans ce débat, je dépose un vœu sur la question de la suppression du C.N.D.S., qui est un mauvais signe envoyé au monde sportif et aux collectivités locales.

Vous présentez, Madame la Maire, un projet de délibération sur le gymnase Young Perez dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, qui nous coûte 12,5 millions d'euros. On a demandé 2,3 millions au C.N.D.S., qu'en sera-t-il demain s'il est supprimé ? C'est tout le sens du vœu que je présente.

Sans une réforme courageuse de la fiscalité locale, on restera dans le bidouillage et la réparation.

Nous attendons avec impatience, en février, les Assises de la fiscalité locale que je vous ai proposées. Les collectivités ont besoin d'engagements sur le long terme si l'on veut qu'elles puissent continuer à investir et répondre aux besoins de la population par le développement du service public.

Sans attendre, il nous faut tout de même continuer à penser au pouvoir d'achat des Parisiens, en particulier des plus modestes, je pense aux retraités et aux jeunes. Voilà pourquoi nous proposons, Madame la Maire, que dans ce débat d'orientations budgétaires, des premiers pas soient faits vers la gratuité des transports.

Je conclurai en disant qu'en 18 mois, ce Gouvernement n'a tenu aucune de ses promesses à l'égard des collectivités locales. Je crains que la contractualisation qui ne nous est pas aujourd'hui défavorable soit un piège à l'avenir.

En fait, en se réclamant du girondisme, ce Gouvernement est certainement celui qui a le plus mis à mal la décentralisation.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

M. DUBUS pour le groupe PPCI.

**M. Jérôme DUBUS.** - Merci, Madame la Maire.

Les années passent, les adjoints aussi d'ailleurs, très rapidement, mais en réalité rien ne change. Toujours la même autosatisfaction, et pourtant toujours les mêmes carences.

On remarquera tout d'abord, pour la première fois, que vous vous inquiétez surtout de la vertigineuse envolée des dépenses de péréquation qui pénalisent lourdement le budget parisien, elles ont été en effet multipliées par 6 en 10 ans, 570 millions d'euros en 2019, contre 100 millions seulement en 2009, et non plus de la baisse des dotations, qui contrairement à ce qui a été dit précédemment, pour la première fois depuis longtemps, ont été stabilisées par le Gouvernement d'Édouard PHILIPPE.

De cette vertigineuse envolée des dépenses de péréquation, vous ne tirez pas toutes les conclusions pour serrer votre gestion budgétaire. Pourtant, ce mouvement de redistribution va se poursuivre. Si l'on peut vous reconnaître une certaine modération sur l'évolution de la fiscalité directe, rien de tel en revanche concernant la fiscalité indirecte.

Le produit attendu des droits de stationnement bondit à 330 millions d'euros en 2019. Vous espérez, par ailleurs, tirer encore 1,5 milliard d'euros de la fiscalité immobilière portée par la progression des prix. Vous attendez enfin 80 millions d'euros de la taxe de séjour, en augmentation de 10 millions par rapport à 2018.

Pour la fiscalité immobilière, 1,5 milliard d'euros, il s'agit d'un record qui prouve que sans la loi du marché que vous avez subie plus que contrée, vous seriez nus, totalement nus.

Finalement, les droits de mutation sont plutôt l'ami du logement social, avec 400 millions d'euros de plus entre 2015 et 2017.

Quant aux recettes des droits de stationnement, elles finiront par diminuer, puisque la place de la voiture, fait générateur de ces amendes, est également amenée à diminuer, d'autant que vous usez déjà largement de l'emprunt et d'expédients pour boucler votre budget, parmi lesquels la vente régulière d'éléments significatifs du patrimoine communal et surtout, je voudrais le souligner une fois de plus, la pratique injuste et inadmissible d'imputer au budget de fonctionnement le produit des loyers capitalisés demandés aux bailleurs sociaux, encore 155 millions d'euros en 2019.

Ce produit est déjà en recul de 65 millions d'euros par rapport à 2018. Qu'allez-vous faire lorsque cette facilité consentie de façon très démagogique par l'ancien Gouvernement aura été épuisée ? Emprunter davantage ou faire enfin de réelles économies de fonctionnement ?

A ce sujet, vous tentez de nous convaincre de votre sobriété et de votre gestion vertueuse pour reprendre vos expressions. Est-ce de l'inconscience ou de l'hypocrisie ? Comment prétendre faire de réelles économies budgétaires alors que les charges de personnel, 2,5 milliards d'euros en 2019, mais aussi de fonctionnement, augmentent chaque année mécaniquement et bien au-delà de l'inflation ?

Ces charges de fonctionnement, de personnel, vont encore progresser de 2 % en 2019 par rapport à l'exécution prévisionnelle de 2018.

Les Parisiens savent-ils qu'avec 48.500 agents, la collectivité territoriale parisienne présente un ratio de 1 agent territorial pour 46 habitants ? Les Parisiens ont-ils conscience que la fusion du Département et de la Ville en 2019 se traduira non pas par une économie de personnel, mais par de nouvelles charges, une augmentation de 77 millions d'euros de nouvelles charges ?

Où sont vos efforts de rationalisation ? Où sont les économies d'échelle ?

Cette nouvelle augmentation est bien le reflet d'une gestion défailante des moyens de la Ville.

Vous vous félicitez également de la réalisation d'un programme d'investissement que vous qualifiez d'ambitieux. 1,7 milliard d'euros seront encore dépensés en 2019, soit 16 % d'augmentation par rapport à 2018.

Pour financer ce programme, vous allez encore emprunter 600 millions d'euros et porter l'encours de la dette municipale à 6,6 milliards d'euros fin 2019.

Cette dette aura ainsi plus que sextuplé depuis l'arrivée de la gauche à Paris en 2001.

Avec une durée de désendettement de 11,5 ans, vous fleurez désormais avec le plafond autorisé de 12 ans. Comme d'habitude, vous essayez de rassurer, sinon de leurrer les Parisiens en comparant Paris à des villes encore plus endettées telles que Marseille, en oubliant que leur potentiel fiscal est bien moindre.

Comparaison n'est pas raison. D'ailleurs, si l'on enlève les recettes des loyers capitalisés, le ratio d'endettement bondit à 14,5 années au lieu de 11. Vous êtes donc déjà en surendettement.

Vous vous êtes gargarisée, Madame la Maire, de l'annotation AA attribuée par les agences financières. Compte tenu de la richesse patrimoniale de Paris, ces agences ne peuvent pas lui attribuer une note inférieure.

Pour les investisseurs, prêter à Paris est de tout repos. Qui espérez-vous tromper avec de tels arguments ? L'endettement d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain. La vérité, c'est que vous laisserez en partant, en 2020, 7 milliards d'euros de dette, soit 3 milliards d'euros de plus qu'en 2014.

Cet endettement massif pourrait se comprendre s'il correspondait à une politique d'investissement raisonnablement équilibré. Or, près de 50 % du programme concerne le logement avec un piètre résultat, si ce n'est d'avoir multiplié par 3 le nombre de demandeurs de logement entre 2001 et 2018 et la transformation de Paris, je vous cite, "en ville verte, ouverte et apaisée" dans lesquels sont englouties des montagnes d'argent pour un résultat bien peu probant s'agissant en particulier de l'apaisement urbain.

La rue parisienne n'a jamais été aussi dangereuse, notamment pour les piétons, malgré les millions de mètres cubes de béton déversés avec l'aval des écologistes bien peu regardants d'ailleurs sur la provenance des matières premières qui les composent.

Les autres investissements se partagent le reste. Certains sont à la portion congrue comme la propreté, la sécurité et même les transports publics à l'échelle du Grand Paris pour lesquels les autorisations de programme se traînent, tenez-vous bien, à 36,5 % seulement.

Curieusement, les autorisations de programme du Plan Vélo et des mobilités douces, si souvent vantées, n'atteignent que 75 % de l'enveloppe prévue.

En résumé, mes chers collègues, l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement reste très insuffisant. La capacité d'autofinancement, artificiellement portée par les recettes des loyers capitalisés n'est plus suffisante pour assurer le niveau de dépenses d'investissement que vous vous êtes fixé.

Enfin, la dette atteint un niveau incompatible avec les fondamentaux budgétaires de la Ville.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ces orientations budgétaires.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame la Présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Madame Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Je débutais l'année dernière mon intervention en rappelant l'importance du défi que nous avons à relever : tenir nos engagements pour Paris dans un cadre budgétaire incertain et contraint.

L'année s'est écoulée. Nous avons eu à nous prononcer non sans quelques inquiétudes sur la contractualisation avec l'Etat. Nous avons poursuivi la route tracée depuis 2014 : améliorer le cadre de vie des Parisiennes et des Parisiens tout en faisant preuve de rigueur et de sobriété budgétaire. Des inquiétudes concernant les malus prévus par la contractualisation qui laisseraient sous-entendre un droit de regard de Bercy sur nos choix budgétaires. Et donc, nos choix politiques subsistent. L'épée de Damoclès de la mise sous tutelle nous semble encore flotter non loin de nous. Cependant - nous l'avons évoqué il y a quelques mois sur ces mêmes bancs - les termes actuels du contrat nous ont permis cette contractualisation et de ne pas nous éloigner de nos objectifs.

En lisant le document que vous nous avez communiqué, il apparaît évident que le cadre fixé en 2014 est maintenu avec un programme audacieux et que nous poursuivons notre action, tout en faisant preuve de sobriété et de sérieux budgétaire, je le disais. N'en déplaise à l'opposition qui s'évertue à tenter de déformer la réalité pour dénoncer une soi-disant irresponsabilité de la part de la majorité municipale, qui est qualifiée - je viens de l'entendre - d'inconsciente et d'hypocrite. Puis, j'ai entendu gaspillage, gabegie, etc., un répertoire riche de synonymes. Ces synonymes sont tout aussi malhonnêtes les uns que les autres. Malhonnêtes, car les chiffres parlent pour nous et nous disent que nous faisons preuve de ce fameux sérieux et de cette rigueur dans le contexte, pourtant, qui nous est défavorable.

Cela a d'ailleurs été souligné, je note...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je veux demander à nos collègues de bien vouloir écouter Mme la présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Si vous avez des choses à vous dire, vous les dites à l'extérieur de l'hémicycle.

Madame SIMONNET, cela vaut pour vous aussi.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Je le disais : cela a d'ailleurs été souligné par les notes attribuées par les agences de notation financière début octobre. "Fitch" a confirmé la note AA, qui est la plus haute note possible pour une collectivité locale. Les trois composantes de notre ligne budgétaire : sobriété des dépenses de fonctionnement, stabilité de la fiscalité locale directe...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur DUBUS, on vous a écouté tout à l'heure. Est-ce que vous pouvez écouter votre collègue ? Vraiment ?

Je pense que le respect républicain, c'est peut-être aussi d'écouter ce que disent les orateurs de groupes différents. Non ?

Je suis désolée, vous n'êtes pas respectueux.

Madame GOLDGRAB, poursuivez, je vous en prie.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci beaucoup.

Oui, je disais, Monsieur DUBUS, que vous aviez qualifié la majorité municipale d'inconsciente et d'hypocrite, et je répondais à ces qualificatifs et synonymes qui semblent malhonnêtes. Je récapitulais et je poursuis en rappelant les trois composantes de notre ligne budgétaire. J'en étais à la stabilité de la fiscalité locale directe pour préserver le pouvoir d'achat des Parisiens. J'enchaîne sur l'ambitieux plan d'investissement pour la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens, la transition écologique et la politique du logement.

N'en déplaise à nos détracteurs - donc je continue de répondre : oui, nous maîtrisons nos charges de fonctionnement et cherchons de nouveaux leviers de revenus. Par exemple, les dépenses de fonctionnement n'augmenteront que de 0,38 % hors péréquation. La masse salariale est maîtrisée, avec des secteurs renforcés pour accompagner les priorités de notre mandature et des reconversions d'agents. Nous saluons cette politique RH, fine et nécessaire. La sobriété et la pondération des dépenses de fonctionnement ont d'ailleurs toujours été deux conditions de notre engagement et de notre total soutien au budget, pragmatisme oblige.

Paris reste également l'une des villes les moins endettées de France, vous l'avez rappelé. Sa dette par habitant est de 2.549 euros, contre plus de 4.700 euros à Nice, par exemple. Paris est une ville solidaire. Ce sont à nouveau

570 millions d'euros que Paris consacre à la péréquation, en participant à hauteur de 55 % à la solidarité entre collectivités en Ile-de-France et 22 % à l'échelle nationale.

La stabilité de notre fiscalité locale, comme je le disais, est aussi au rendez-vous. Nous n'avons pas augmenté les taux des impôts locaux directs en 2016, pas plus en 2017 et en 2018, et nous n'augmenterons pas en 2019. Cela fait partie de notre engagement pour le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens, et nous y sommes particulièrement attachés au groupe RG-CI.

Certains concitoyens ont pu constater une augmentation de leur taxe d'habitation cette année, mais - vous l'avez rappelé à plusieurs reprises, cher Emmanuel - cette augmentation n'est pas du fait de la Mairie, mais du fait de l'Etat.

Troisième point qui fonde les bases de notre engagement : l'investissement. Ce sont 1,7 milliard d'euros qui seront investis pour poursuivre notre programme de mandature, pour améliorer la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Un montant dont nous n'avons pas à rougir et qui traduit la volonté de notre majorité pour rendre Paris plus accessible, plus respirable, plus agréable. Bien entendu, nous ne sommes pas aveugles et nous vivons au quotidien Paris. Nous savons qu'actuellement, il est, par quartier, difficile parfois de circuler en raison des nombreux chantiers, mais c'est aussi le prix à payer pour une ville qui évolue, se rénove, se réinvente et se métamorphose pour laisser plus d'espace public aux mobilités douces.

Paris bénéficie de rentrées fiscales dont le niveau dépend de la bonne santé économique de notre ville. Je crois que l'accompagnement du dynamisme commercial est déterminant. L'activité économique et touristique, l'attractivité de Paris pour les populations et les entreprises ne doivent pas se trouver fragilisées à moyen terme par une insuffisance d'investissements. Il convient donc de continuer à œuvrer pour garantir un environnement serein, apaisé et propice aux investissements extérieurs.

Nous resterons en alerte sur ces points.

Ce qui nous amène à la question des choix. Car évoquer les orientations budgétaires, c'est évoquer les choix qui seront à faire et assumés pour cette dernière pleine année de mandat, cette année qui doit nous permettre d'aller au bout de nos engagements, mais peut-être aussi de réinterroger nos dispositifs. Car 2019 ne doit pas être une année blanche, mais bien une année d'actions, d'engagements et de réalisations.

Fidèles à nos valeurs et nos combats, le groupe RG-CI souhaite mettre l'accent pour 2019 - notamment mais pas que - dans les directions suivantes : la modernisation de l'administration, une modernisation qui permet l'épanouissement professionnel des agents tout en assurant toujours plus d'efficacité ; un espace public apaisé, propre où chacun peut se sentir en sécurité et où le respect de l'autre et de l'environnement est la règle, et il reste beaucoup à accomplir dans ce domaine - je crois que chacun en est conscient ; l'égalité des chances, enfin, à travers des politiques publiques audacieuses, inclusives et soucieuses de garantir un Paris ouvert à tous pour que chacun puisse vivre à Paris, ce qui n'est pas encore le cas. Je pense aux familles qui, en s'agrandissant, n'ont pas d'autre choix que de quitter la ville pour garder leur qualité de vie, d'où le plan d'investissement, quoi qu'en disent certains, que nous maintenons pour le logement.

Je ne doute pas que ces objectifs sont aussi les vôtres et que nous pourrions y travailler de façon constructive lors du prochain budget.

Je vous remercie pour votre écoute.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Madame GOLDGRAB.

Je donne la parole à M. de FROMENT pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le budget 2019, dont nous discutons des grandes orientations ce matin, est pour vous le budget de la dernière chance. La dernière chance, d'abord, parce que c'est le dernier budget en année pleine de cette mandature. Le dernier budget utile, donc. La dernière chance, ensuite, parce que, jusqu'à présent, vous avez échoué. L'année qui s'achève, au cours de laquelle les difficultés de tout ordre se sont accumulées, ayant joué le rôle de révélateur. Cet échec, c'est d'abord, pour reprendre la dure formule de votre ex-premier adjoint, celui d'une exécution défaillante sur la plupart des dossiers : fiasco de Vélib'2, qui commence à peine aujourd'hui à re-fonctionner un an après sa mise en service ; arrêt d'Autolib', qui a privé des milliers de Parisiens d'un moyen de transport propre, écologique et efficace ; désastre financier de l'annulation du marché des panneaux publicitaires - au moins 40 millions d'euros de perte pour la Ville, en réalité même davantage.

Je ne reviens pas sur les déboires juridiques rencontrés par la piétonisation des voies sur berges, projet que j'approuve, mais qui a été préparé et géré en dépit du bon sens. On pourrait parler également de l'in vraisemblable retard pris par le Plan Vélo et, évidemment, d'un espace public qui donne le sentiment, aujourd'hui, d'être laissé à l'abandon.

Mais, au-delà de l'exécution, cet échec, c'est plus profondément celui de l'absence d'une véritable vision stratégique de cet Exécutif. Or, c'est bien de cela, de stratégie, qu'il s'agit dans le cadre d'un débat d'orientations budgétaires. Prenons l'exemple qui n'est pas un simple exemple, celui de l'urgence climatique, la mère des batailles, comme vous le dites à juste titre. On attend encore les mesures vraiment structurantes et concrètes qui permettraient d'améliorer la qualité de l'air. Ce n'est pas en proposant, Madame la Maire, la gratuité d'un réseau de transports déjà saturé que l'on financera les solutions de demain. Cette proposition de gratuité des transports est profondément anti-écologique.

Evidemment, en citant les grands auteurs, à nouveau M. JULLIARD : "je ne me reconnais pas dans la proposition de gratuité totale des transports en commun alors qu'il faudrait réaliser des investissements colossaux nécessaires au développement des réseaux". C'est pourtant une priorité pour l'environnement.

Ce manque d'anticipation est flagrant également dans le domaine strictement financier. Les budgets, année après année, sacrifient l'avenir sur l'autel du présent avec 600 millions d'euros de dette supplémentaire par an - mon collègue, le président GABORIAU, y reviendra -, tandis que les loyers capitalisés permettent des revenus artificiels à hauteur d'un milliard d'euros sur la mandature. Malgré cela, pas le moindre début d'une réflexion sur le thème : que fera-t-on quand ces poules aux œufs d'or auront disparu ; quand le niveau de la dette deviendra insoutenable et que l'on ne pourra plus emprunter davantage ; quand la manne sera tarie ; quand les revenus issus des droits de mutation - à un niveau exceptionnel aujourd'hui, en augmentation de 500 millions d'euros par rapport à il y a quelques années - diminueront ; quand les taux d'intérêt remonteront ?

A cet égard, je voudrais - une fois n'est pas toujours coutume - saluer l'initiative du groupe Ecologiste qui propose un "stress test" pour examiner la solidité du dispositif financier de la Ville de Paris en cas d'aléas. Je propose d'ailleurs que ce "stress test" intègre tous les paramètres, notamment ceux que je viens de citer.

Une fois dressé un tableau aussi noir de la situation, on s'attendrait, pour parler à nouveau comme M. JULLIARD, à un sursaut, à une réorientation budgétaire. Il n'en est rien. Le rapport soumis à notre discussion est un triste "copier-coller" de celui de l'année dernière, sans flamme, sans inspiration, sans imagination, sans ambition de corriger et de revoir sa copie, comme si, Madame la Maire, déjà, le cœur n'y était plus.

Il ne serait pas encore trop tard, pourtant, pour revoir votre stratégie et construire un budget utile aux Parisiens, un budget qui ferait de la reprise en main de l'espace public la priorité, en termes de propreté, de sécurité... Nous nous réjouissons de la création des 84 postes afin de constituer les brigades mobiles que nous avons, avec Florence BERTHOUT, demandées dans le cadre de la M.I.E. mais cette seule mesure sera évidemment impuissante à relever le défi technique et humain que représenterait le retour à un Paris propre. Quant à la sécurité, rien n'est proposé. Nous avons, pour notre part, mis sur la table un projet financé de police municipale armée.

Il ne serait pas trop tard pour imaginer un budget qui engagerait, dans le même temps, dès maintenant, une refonte de la politique des ressources humaines, seule à même à la fois de retrouver des marges de manœuvre et de s'attaquer aux causes structurelles de la dette. Nous faisons deux propositions, mais il faudrait bien sûr aller plus loin, sur le respect de la durée légale du temps de travail et sur le développement du télétravail.

Troisième aspect : un bon budget serait un budget qui s'abstiendrait de toute nouvelle augmentation de la fiscalité. Jusqu'à présent, vous ne vous êtes pas privée de ce levier : plus d'un milliard d'euros de recettes fiscales depuis le début de la mandature ; augmentation des taxes de séjour et des droits de mutation... J'ajouterai également l'augmentation dissimulée de la taxe d'habitation et de la taxe foncière. A défaut de toucher le taux, vous avez, selon toute apparence et avec la complicité des services de Bercy, joué sur le niveau de l'assiette. La révision à marche forcée des bases locatives a conduit à une augmentation du niveau de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour de nombreux Parisiens de + 10 % ou + 15 %. Sur ce sujet, nous souhaitons, par un vœu, que toute la transparence soit faite sur cette pratique et que les Parisiens puissent, au minimum, être prévenus lorsque les services fiscaux s'approprient à leur appliquer une augmentation de + 10 % ou + 15 % de leur taxe foncière ou de leur taxe d'habitation.

J'ajoute que la réforme à venir de la fiscalité locale, rendue nécessaire par la suppression programmée de cette taxe d'habitation, ne doit pas conduire à un nouvel alourdissement de la fiscalité pour les Parisiens.

Madame la Maire, à défaut de cette réorientation que nous appelons de nos vœux, nous voterons, évidemment, contre les orientations que vous nous proposez aujourd'hui.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je vais donner la parole à présent à M. le président du groupe DP, Julien BARGETON. Tout à l'heure, j'ai parlé de certification et de vote par fonction. Je dois dire que c'est lui qui a eu ces idées et qui nous a permis de le faire. Je veux le remercier pour cela. Merci, Julien.

Tu as la parole.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Bravo, Monsieur BARGETON.

**M. Julien BARGETON.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, de même que l'existence précède l'essence, le débat d'orientations budgétaires précède le budget avec une régularité de métronome. Ce document habituel, et la communication qui l'accompagne, ne diffère pas, dans sa forme et dans son style, de ceux que j'ai pu vous présenter ici même. Arrêtons-nous sur le fond pour en noter les absences et les différences.

La première des différences, c'est la fin de la baisse des dotations. Après la chute de 2010 à 2017 que montre très bien le graphique, les dotations se stabilisent pour la deuxième année consécutive car le nouveau Gouvernement a interrompu cette diminution drastique dont nous nous plaignions tant. Est-ce à dire que vous voilà reconnaissante de ce choix heureux qui change tout pour nous ? Que nenni. Vous avez pour le moins le sens de la litote très développé puisque vous écrivez que "la baisse des dotations ralentit". Cette formulation m'a choqué : comment peut-on comparer une baisse de 40 millions d'euros sur 2 ans avec le milliard d'euros que nous avons perdu en 5 ans ? En plus, cela se lit dans vos propres tableaux. Certes, les péréquations augmentent mais, là aussi, à un rythme moins soutenu que ce que nous avons connu précédemment. Il y a une forme de malhonnêteté intellectuelle dans cette présentation. Je le dis : la rédaction ne reflète pas la réalité.

La deuxième des différences de fond, ce sont les économies. La contractualisation ne vous contraint pas tant que cela. La maîtrise des dépenses conduisait à Paris à une hausse de toute façon inférieure au 1,14 % prévu avec l'Etat. Nous faisons moins dans le passé. Une année avait même connu une légère inflexion hors péréquation. Cette maîtrise continue d'être nécessaire et elle se poursuit. Je note tout de même moins d'ambition dans les économies. Vous avez ouvert les robinets depuis les annonces de janvier en revenant sur des décisions que vous aviez vous-mêmes prises et vous ne faites plus montre d'ambition sur les réformes. Vous avez, par exemple, annoncé tout de go la gratuité des transports. Difficile de lire la moindre piste dans ce document. Sans doute un Exécutif tiré du côté des groupes Communiste, Vert et générationnel pèse-t-il de tout son poids pour brider l'innovation, y compris les externalisations. Dans la gestion des ressources humaines, le mot d'ordre est désormais de ne plus toucher à rien, échéance municipale et fragilité de la coalition oblige.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Bravo !

**M. Julien BARGETON.** - Bien sûr, à côté de ces nouveautés malheureuses, les constantes ne m'échappent pas. La très bonne tenue de la fiscalité immobilière va se maintenir, le Brexit et les Jeux olympiques renforçant l'attractivité foncière de la Ville. Quant à la réforme du stationnement, vous savez que je l'assume, même s'il faudra raconter un jour comment le choix des entreprises s'est opéré.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Maintenant !

**M. Julien BARGETON.** - J'ai la conviction que d'autres entreprises auraient peut-être fait mieux mais le Code des marchés publics est une épée de Damoclès sur la tête des élus. Sous la menace et la peur de mal faire, ils sont fort contraints dans les décisions. Je l'assume et je le dis.

Nous avons eu raison : des places de stationnement se libèrent. Cependant, réussir cette réforme nécessite de la surveiller comme le lait sur le feu, c'est-à-dire en la pilotant finement. Elle requiert un suivi continu. Pourquoi ne pas distribuer chaque mois en 1ère Commission un nouveau graphique des recettes de stationnement, vu les montants en jeu et l'importance de cette réforme ?

Autre constante, sans réelle évaluation hélas : la ritournelle selon laquelle le logement constitue la première des priorités. J'ai été élu sur une liste qui le proclamait ; je ne suis pas du genre à le renier. Pour autant, après 4 ans et demi, n'est-il pas temps de faire un bilan, d'évoquer posément les résultats obtenus ? Nous annonçons fièrement plus de 3 milliards d'euros de dépenses sur le logement, mais c'était sans compter l'arrivée d'Airbnb. N'est-ce pas l'occasion de reposer le débat ? L'adjoint au logement, mélangeant allègrement ses casquettes avec le talent indéniable qu'on lui connaît, va au bout d'une logique communiste : puisque la réalité nous déplaît, interdisons-la. Le Gouvernement a avancé sur la régulation des plateformes grâce à la loi Elan ; vous-même avez formulé des

demandes, Madame la Maire. Ne fallait-il cependant pas s'interroger plus à fond sur notre politique de logement à l'heure du numérique, de la construction de la Métropole et du logement vu comme un service global ?

Je parlais aussi des absences, de ce qui manque dans ce document.

C'est d'abord le contexte et notamment la politique du Gouvernement, sauf pour la critiquer - c'est toujours plus facile de s'opposer dans toutes les instances, je le sais bien. Rien sur la fiscalité écologique ambitieuse, qui vaut temps de reproches aujourd'hui et que vous devriez soutenir. La formation politique à laquelle vous appartenez, Madame la Maire, laisse entendre qu'elle appelle à manifester le 17 novembre et se fait le relais du lobby du diesel au Sénat comme à l'Assemblée nationale, je l'ai constaté.

Cela me semble peu compatible avec vos propres propositions ! Des remarques acerbes, en revanche, ne manquent pas sur la suppression de la taxe d'habitation malgré le gain en pouvoir d'achat pour les ménages et l'annonce d'une réforme pourtant tant attendue en 2019. Vous la traitez d'ailleurs de jeu de bonneteau avant même de connaître son contenu. M. MOUDENC, le président de l'Association des grandes villes, adopte une position bien plus constructive.

Rien non plus sur un fait simple : l'Etat redevient le principal contributeur à la réduction du déficit public ; ce ne sont plus les collectivités locales qui sont forcées à y remédier. Je ne nie pas que vous faites des propositions en matière de fiscalité locale et parfois intéressantes, mais la description du contexte national est si biaisée et si partielle qu'elles ne peuvent nourrir sereinement le débat.

Ce qui me perturbe le plus, c'est une deuxième absence de taille, celle de votre ouvrage "Respirer". Je reconnais la méthode d'élaboration de ce document : il faut collecter toutes les informations venues de différents cabinets, d'adjoints, les collationner, obtenir un premier jet du cabinet de l'adjoint aux finances ou de celui de la Maire, le recorriger, vous le faire relire. Je connais cela par cœur.

Mais ce n'est pas un document inspiré directement par vos valeurs, par votre projet intime, par le cœur battant de votre philosophie. En réalité, il ne vient pas vraiment de vous et c'est tout le problème. En effet, la seule ligne de force de cette communication, c'est la force des habitudes. Où est l'urgence écologique qui devrait guider vos orientations budgétaires ? Où sont vos propositions ? Où se nichent vos convictions ici ? Nulle part. Pourquoi rédiger un ouvrage si c'est pour le voir effacé par le "ronron" des réunions du Conseil de Paris, le "train-train" des textes juridiques et politiques, le rite inaltérable de la machine bureaucratique ? Si l'heure est grave, pourquoi ne pas renverser la table, changer l'ordre des priorités, abandonner les projets qui ont échoué et en relancer d'autres ? Evidemment, il y a un décalage entre les paroles et les actes, qui est parfois la source du désamour des citoyens pour la politique. Nous sommes loin de l'agilité requise par les accélérations du monde contemporain.

Madame la Maire, je ne crois pas que la Ville de Paris soit la Grèce à l'époque de sa faillite, je ne l'ai jamais cru. Comparée à d'autres grandes villes, Paris n'a pas à rougir en termes de gestion, surtout qu'il ne faut pas oublier qu'elle est aussi un département et on l'oublie souvent dans les comparaisons qui, du coup, valent moins. Bien sûr, on peut toujours s'améliorer, respecter les 12 ans de remboursement de la dette ne sera pas facile - c'est un euphémisme - si toutes les recettes ne sont pas au rendez-vous et si les dépenses de personnel continuent leur vive progression. Respecter cette limite exigera des choix radicaux pour l'investissement, moins se disperser dans toutes les directions, avec certains projets du budget participatif qui sont parfois en panne, et assumer plus nettement quelques priorités. Et chiche, d'abord l'urgence écologique.

Bien sûr, je me réjouis de voir aboutir deux changements, que je laisserai lancer et porter, vous l'avez dit : le vote par fonction, comme pour l'Etat, où les missions apparaissent mieux et la certification des comptes.

Cependant, dans l'attente du budget, au regard des remarques que j'ai exprimées dans mon intervention, notamment sur la réalité du contexte national, la cohérence des engagements, la meilleure priorisation des investissements, le groupe s'abstiendra sur ce domaine.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme FILOCHE, pour le groupe EGCP.

**Mme Léa FILOCHE.** - Madame la Maire, mes chers collègues, le document présenté par l'Exécutif concernant le débat qui nous réunit ce matin permet à chacun de constater que Paris réaffirme une nouvelle fois, effectivement dans une forme de continuité mais aussi dans une forme de cohérence, sa stratégie budgétaire qui lui permet d'allier deux axes qui pourraient pourtant paraître contradictoires : la poursuite des investissements permettant d'améliorer le

quotidien des Parisiennes et des Parisiens tout en respectant un cadre de maîtrise de plus en plus contraint de nos dépenses.

En effet, ces deux objectifs peuvent paraître en contradiction car, même si aujourd'hui on peut croire que l'un ne va pas sans l'autre en écoutant mon prédécesseur notamment...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je demande à nouveau au groupe LRI de bien vouloir écouter les orateurs et oratrices, comme nous vous avons écoutés.

Merci, Madame FILOCHE. Poursuivez.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci beaucoup.

En effet, ces deux objectifs peuvent paraître en contradiction, car même si aujourd'hui on peut croire que l'un ne va pas sans l'autre, en écoutant mon prédécesseur éventuellement, certains économistes du F.M.I. ou même certains membres de gouvernements successifs, l'un ne peut pas toujours aller avec l'autre, surtout dans le cadre de la contractualisation, sur laquelle je reviendrai.

Paris veut et doit s'engager pour renforcer la solidarité, traduire l'urgence écologique dans laquelle nous sommes. Mais ces engagements ont forcément un coût, un coût financier, certes, mais pour que cette Ville soit une ville de mise en commun, un ville de toutes et tous, de la naissance au décès, une ville des aînés, une ville des réfugiés, une ville des familles, une ville de la vie associative, de la culture, du sport, pour que Paris soit une ville à la hauteur d'une ville-monde, cela a un coût. Pour minimiser les effets de la paupérisation, du chômage, des crises économiques, cela a un coût. Pour que l'urgence écologique puisse se traduire par des mesures concrètes tant au niveau du logement, des mobilités ou même des circuits courts, cela a un coût. Tout cela a un coût et il nous faut l'assumer.

Depuis plus de 10 ans maintenant, nous ne pouvons que constater que nous comblons les désengagements de l'Etat sur des sujets qui relèvent pourtant du régaliens. Mais nous constatons aussi des désengagements non dits, non assumés dans de nombreux domaines comme dans le social, dans le scolaire, les transports, la justice, la sécurité, la prévention, la culture et j'en passe. Ces désengagements ont des effets directs sur les Parisiennes, sur les Parisiens, sur les agents municipaux, sur les associations, sur les militants, sur les bénévoles qui font vivre la ville au quotidien.

La Ville compense la baisse des dotations de l'Etat. Depuis 2010, c'est 1,2 milliard d'euros de ressources en moins pour la Ville de Paris. Cela signifie concrètement faire des choix qui impactent les Parisiennes et les Parisiens, qui impactent nos services publics, qui impactent notre soutien à la vie associative, à la vie citoyenne, qui impactent nos capacités d'intervention en matière de développement durable. Dans ce contexte, nous considérons que la contractualisation que nous avons engagée avec l'Etat nous affaiblit dans nos propres engagements. Nous avons dès le mois de juin alerté sur le cadre politique de cette contractualisation. L'Etat aujourd'hui demande plus aux collectivités tout en se désengageant de nombreux secteurs. La capacité d'une collectivité de pouvoir continuer à dépenser ses deniers comme le souhaite fait pourtant partie intégrante d'un gage démocratique.

Alors même si nous imposons un cadre budgétaire serré en ce qui concerne nos dépenses de fonctionnement depuis le début du mandat, graver dans le marbre le taux de 1,14 % pour les trois prochains exercices nous amène à nous poser une double question. Quid de nos libertés de choix en matière d'engagements auprès des Parisiennes et des Parisiens depuis qu'ils nous ont élus en 2014 ? Et que dire du fait que cela nous engage au-delà de notre propre mandat actuel, puisque la contractualisation est prévue pour 3 ans ?

Ces questions ne sont pas que techniques, puisque telle que prévue, cette contractualisation enjambe les prochaines échéances politiques et peut ainsi bloquer les projets nouveaux que nous porterons, je l'espère ensemble, en 2020. Il nous faudra donc avoir de nouveaux le débat l'an prochain afin que cette contractualisation ne soit pas contradictoire avec ce que nous avons à porter comme ambition pour les Parisiennes et les Parisiens. Et "Génération.s" saura le rappeler.

A ce titre, le vote d'hier soir à l'Assemblée nationale, qui baisse les crédits alloués à la transition écologique d'à peu près 200 millions d'euros pour boucler le budget montre combien la parole du Gouvernement sur les ambitions qu'il dit avoir pour les uns et pour les autres, et en particulier pour Paris, ne peut pas vraiment être crue.

Pour autant, tout cela ne nous empêche pas de conserver un axe commun qui s'est traduit dès 2014 par un programme d'investissement sans précédent et nous devons le noter. 2019 sera d'ailleurs une année de concrétisation de nombreux projets qui verront le jour tout en maintenant nos priorités. Pour exemple, le soutien à la culture, au moment où la Région et l'Etat n'en font plus un sujet ou encore la gratuité des temps d'activité périscolaire, ce qui est

loin d'être le cas dans d'autres collectivités, ou bien même dans les quartiers populaires qui ont vu directement les effets concrets du fameux désengagement de l'État ou même encore tous les choix ambitieux faits pour que le logement social sous toutes ses formes soit une réalité à Paris.

Dans ce contexte complexe, certes, mais dans un esprit qui se veut constructif et ouvert, prêt à relever les défis importants qui attendent notre collectivité, les élus du groupe "Génération.s" sont en accord avec les perspectives tracées dans le cadre de cette communication relative au débat d'orientations budgétaires.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je donne la parole à M. AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur GRÉGOIRE, si les agences de notation ne sont pas trop sévères sur la gestion budgétaire conduite par l'Exécutif municipal, il y a une bonne raison : c'est que plus cela va, plus la loi, l'Etat, le statut nouveau de la Ville de Paris, la baisse des dotations, la réforme de la taxe d'habitation, la hausse de la péréquation sont autant de contraintes extérieures, exogènes qui encadrent votre gestion et vous imposent avec la rigueur de la loi la sobriété. En effet, je vous rassure, votre tendance naturelle - nous allons le vérifier sur le budget d'investissement - reste dépensière, dispendieuse et largement contestable sur ses priorités.

Mais la présentation d'aujourd'hui se drape dans des vertus de sobriété, de stabilité, de modération qui sont toutes relatives, compte tenu qu'elles sont fort heureusement imposées par les décisions budgétaires du Gouvernement et par la loi de programmation des finances publiques prévoyant la contractualisation. C'est un peu comme si vous nous faisiez croire et que vous faisiez semblant de conduire une voiture autonome.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - C'est totalement faux !

**M. Éric AZIÈRE.** - Vous nous faites croire que vous conduisez, mais vous êtes assise devant un volant qui tourne dans le vide et vos pieds ne touchent pas les pédales.

S'il n'y avait pas la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018, qui vous impose par la contractualisation une norme de dépenses limitant leur progression à moins de 1,14 %, s'il n'y avait pas aussi une obligation d'avoir une durée d'endettement inférieure à 12 ans et donc pour ce faire un niveau important d'épargne brute, condition impérative de soutenabilité du financement du plan d'investissement de la mandature, le véhicule Ville de Paris, depuis longtemps, serait dans le mur.

Alors, vous vous dites, mais puisque les contraintes budgétaires s'imposent à nous, feignons de les avoir choisies et attribuons-nous des satisfecit de bonne gestion. A d'autres, Monsieur GRÉGOIRE !

La réalité est que la dotation globale de fonctionnement est arrivée à un niveau réaliste des finances publiques et ne devrait plus trop baisser.

Vous vous plaignez que, depuis 2010, vous avez perdu 1,2 milliard d'euros en DGF. Mais heureusement, car ils ne sont peut-être pas perdus pour tout le monde, en tout cas pas perdus pour les contribuables parisiens, car sinon vous les auriez forcément dépensés.

Il pèse encore sur le Budget primitif 2019 des incertitudes sur le montant de la DGF et la péréquation que le projet de loi de finances initial, qui sera adopté fin décembre, devrait lever. Mais ils sont là, les vrais débats.

La réforme de la taxe d'habitation est assortie d'une promesse de compensation intégrale, dont nous verrons bien la forme et les moyens. Il est là, le débat.

Alors, pour ce qui est du reste des recettes qui vous incombent encore un peu, là, c'est haro sur le baudet parisien et sus aux taxes ! Dans votre gestion, les taxes sont à l'impôt ce que l'acupuncture est au remède de cheval, c'est-à-dire des dizaines de piqûres, de ponctions qui se voudraient indolores mais qui, réparties sur tout le corps social parisien, finissent par provoquer une douleur, un écœurement, qui peut se transformer un jour en jaunisse, si vous voyiez ce que je veux dire.

Les recettes de stationnement galopent en hausse cette année. Et encore, s'il n'y avait pas eu les ratés de Streeteo... Elles seront de plus 300 millions d'euros l'année prochaine.

Les droits de mutation sont en plein rendement, plein pot, dus à un marché immobilier qui est la vache à lait, c'est peu dire de vos recettes, non seulement le lait, mais aussi le beurre, la crème, le sourire de la crémière et le pourboire. Tout ceci malgré la diminution du nombre de transactions sur les dix premiers mois de 2018, non pas par un quelconque ralentissement du marché, mais parce que vous entretenez la rareté des produits.

Taxe de séjour en progression de 10 millions d'euros, cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises en progression de 5,6 %, malgré les prélèvements effectués par la Métropole et par la région Ile-de-France.

Recette des loyers capitalisés qui rapporte encore une fois 150 millions d'euros au budget 2019, en légère baisse, certes, mais en cohérence avec l'extinction progressive du parc libre des bailleurs sociaux, ce qui ne peut qu'ajouter un peu plus de tension sur un marché immobilier déjà hypertendu.

Cette politique de conventionnement est présentée comme un élément de production de l'objectif de 7.000 logements sociaux supplémentaires par an. Or, elle n'en produit aucun de disponible puisqu'ils sont déjà tous occupés. Elle n'a donc pour seul but que d'engranger des recettes d'investissement rapatriées en fonctionnement pour combler vos besoins de financement dus à quelques pertes de recettes, par ailleurs.

Car le comble, c'est que par négligence, vous arrivez à perdre des recettes attendues : 30 millions de perte sur la publicité pour 5 ans due à l'annulation du contrat passé avec JCDecaux ; annulation du contrat transitoire ; suspension de la nouvelle procédure d'appel à concurrence. C'est une perte annuelle estimée pour 2019 à 34 millions d'euros.

Il y a les pertes de redevance dues à la non-reconduction brutale du marché de Noël, 700.000 euros, ou celles de la grande roue, un million d'euros. Je n'aurai pas la cruauté d'ajouter les pertes immanquablement générées par le grand cafouillage de la transition Vélib' et l'ardoise qui reste à régler sur la fin d'Autolib' au groupe Bolloré.

Mais je ne me fais pas de souci pour ces nouvelles pertes. Votre créativité en matière fiscale vous fera bien inventer quelques taxes nouvelles comme l'augmentation attendue du prix des nuitées des meublés touristiques ou la fusion de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaire et de la taxe d'habitation sur les logements vacants, qui revient d'ailleurs à créer une nouvelle taxe sur la mobilisation des logements sous-occupés.

En matière de taxes et de recettes, dans votre gestion, c'est comme dans le cochon, tout est bon.

Alors, au bout du compte, la dette de la Ville devrait atteindre 6,5 milliards fin 2019, et un peu plus de 7 milliards d'euros à la fin de votre mandature. Jolie facture pour ceux qui vont vous succéder.

Notre durée de désendettement contractualisée entre l'Etat et notre collectivité est déjà au taquet, c'est-à-dire de 11 ans et demi sur les 12 années maximum autorisées. C'est-à-dire que nous sommes à la merci de toute majoration de péréquation, de toute décision budgétaire du projet de loi de finances et qu'en réalité, la construction du budget pour la Ville de Paris ne se discute pas ici, ce matin, dans un cadre municipal, mais bien à Paris, 57, rue de Varenne, à l'Hôtel de Matignon avec le chef du Gouvernement. Voilà la réalité.

C'est dire que vos marges de manœuvre sont inexistantes tant le recours à l'emprunt et le montant de la dette ont dévoré votre autonomie de gestion. Vous êtes beaucoup plus faible aujourd'hui que du temps de vos prédécesseurs.

Vous vous gargarisez en vous comparant au niveau d'endettement des autres grandes villes françaises. Mais vous n'avez jamais fait que les rejoindre dans la dépendance qui est la leur vis-à-vis de l'État.

Quand je me compare, je me console, quand je me regarde, je me désole. La Commune de Paris nous avait habitués à plus d'autonomie, plus de fierté, plus de liberté, plus d'orgueil dans l'établissement de son budget.

Alors, pour conclure, il serait injuste de ne pas juger votre gestion et votre bilan au bout du compte avec ce cinquième budget de votre mandature, sans prendre en compte vos choix d'investissement du P.I.M. Nous le ferons en détail dans la prochaine discussion budgétaire. Mais je retiendrai les parents pauvres de votre politique en termes d'investissements consentis par le P.I.M. Vous consacrez à la propreté moins de 2 % du P.I.M. et moins de 1 % à la prévention de la sécurité. Cherchez l'erreur !

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Monsieur Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce débat sur les orientations budgétaires est un moment traditionnel, chaque année, qui nous permet d'éclairer à la fois le contexte et la stratégie retenue par Paris pour construire le budget de l'an prochain.

Comme tous les ans, ce n'est pas un exercice facile, tant les contraintes extérieures sont lourdes. Mais la communication que vous nous avez présentée témoigne, comme c'est le cas depuis le début de ce mandat, à la fois du sérieux de la gestion de notre collectivité et du respect de la parole donnée, celle de nos engagements de campagne.

Je pense d'ailleurs que les commentaires de ce matin mériteraient, eux aussi, une certaine rigueur...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Président, juste un instant, je vais à nouveau faire un rappel à l'ordre ! On ferme la porte, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous pouvez poursuivre.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Merci, Madame la Maire.

Je pense que les commentaires que nous faisons ce matin méritent, dans leur raisonnement, eux aussi, d'avoir une certaine rigueur. Il n'est pas question, pour moi, au nom de mon groupe, d'affirmer tout et le contraire de tout, de changer de position en milieu de mandature ou bien de partir dans de grandes envolées lyriques sans aucun rapport avec le réel.

Le document d'orientations budgétaires, que vous nous avez présenté ce matin, montre que les finances de la Ville ont été bien gérées depuis 2014 comme lors des mandats précédents, et que ce sont cette qualité de gestion et cette exigence reconnue par les agences de notation qui nous permettent de dégager les marges de manœuvre pour mettre en œuvre nos priorités politiques.

Je voudrais évidemment, pour cela, remercier particulièrement vos adjoints, Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe GIRARD et Véronique LEVIEUX qui lui a récemment succédé comme adjointe aux ressources humaines.

Nous savons certes qu'aujourd'hui, des inconnues existent encore, puisque le projet de loi de finances pour 2019 est en discussion au Parlement et que ses conséquences peuvent être importantes.

Néanmoins, je salue dès aujourd'hui l'orientation claire, et dans la constance, choisie par la Municipalité afin de construire un budget maîtrisé qui permet de mettre en œuvre nos engagements.

Ce qui caractérise aussi ce budget, c'est la stabilité fiscale qui permet de préserver, et c'est important aujourd'hui, le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens.

Je rappelle que, conformément à nos engagements, à vos engagements, Madame la Maire, en 2014, les taux des impôts des Parisiens n'augmenteront pas et qu'ils restent très inférieurs aux moyennes nationales.

Il n'est pas question, pour nous, de donner des leçons aux autres collectivités qui, elles aussi, sont soumises à des contraintes budgétaires très fortes. Il n'est pas question de "balancer" aucun maire de France, mais chacun pourra reconnaître la stabilité fiscale que nous aurons respectée scrupuleusement tout au long de ce mandat.

Concernant nos dépenses, ce budget fait, en effet, de la solidarité sa première priorité, avec des dépenses sociales à un niveau toujours élevé, une priorité à l'investissement dans les quartiers populaires. Il traduit aussi notre priorité au soutien à l'économie, l'emploi, l'activité des entreprises avec cet investissement important, contrairement à beaucoup d'autres collectivités de droite, faut-il le rappeler, qui ont massivement stoppé la construction de logements ou l'aménagement urbain. Et nous sommes fiers de cette constance dans l'investissement.

Ce budget souligne aussi notre attachement profond à un service public de proximité, de qualité, capable de se moderniser.

Je le disais, ces priorités sont mises en œuvre dans un contexte contraint, malgré l'atténuation de la baisse des dotations pour les communes et la contractualisation que nous avons signée avec l'Etat. La perte de ressources pour la collectivité parisienne va se poursuivre en 2019 et ce n'est pas, Monsieur BARGETON, parce que la pente est moins forte qu'elle n'existe pas. Cela correspond à une perte de 1,2 milliard d'euros depuis 2010, soit l'équivalent de 14 % de nos ressources de fonctionnement. Dans ce contexte, je salue aussi l'esprit de responsabilité qui a conduit la Ville de Paris, dans l'intérêt aussi des Parisiens, de contractualiser avec l'Etat.

Il faut le répéter aussi, contrairement à la petite musique que l'on entend souvent, en dehors d'ailleurs de cet hémicycle, Paris est plus que jamais la collectivité la plus solidaire de France, puisqu'elle finance 55 % de la péréquation francilienne et plus de 22 % de la solidarité financière nationale entre collectivités.

A cela s'ajoutent des dispositifs parisiens dont bénéficient les non-Parisiens. Cet effort indirect concerne les transports, le tourisme, l'entretien de l'espace public, l'éducation. Il représente 700 millions d'euros. Il faut le rappeler à chacun et notamment à la présidente de la Région Ile-de-France.

Malgré cette pression forte sur nos ressources, que la Chambre régionale des comptes a qualifiée de "choc financier majeur", nous respectons nos engagements à la fois de dépenses et en termes de stabilité des taux de fiscalité locale. C'est parce que - il faut le saluer - nous poursuivons les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont nous faisons tout pour qu'ils n'altèrent en rien la qualité du service public rendu aux Parisiens.

Je veux saluer aussi le travail de l'administration parisienne pour cela. Ainsi, en 2019, les dépenses de fonctionnement n'augmenteront que de 0,38 % hors péréquation. En ce qui concerne la masse salariale, son taux d'évolution devrait être contenu autour de 1,8 %, dont l'essentiel est dû à des facteurs extérieurs.

Cela n'empêche pas de réaffirmer notre priorité en termes de recrutement, sur des sujets essentiels sur lesquels nous sommes attendus par les Parisiens. Je pense notamment au recrutement pour créer de nouveaux équipements publics, pour le secteur de la propreté, pour l'aide sociale à l'Enfance.

La combinaison de tous ces efforts, la poursuite de notre objectif de recherche de nouvelles recettes qui ne pèsent pas sur la fiscalité des Parisiens, et nous l'assumons tout à fait, cela permet le maintien en 2019 de notre épargne brute à un niveau élevé. C'est une bonne nouvelle, ce niveau important d'autofinancement. Il nous permet de poursuivre notre stratégie d'investissement en garantissant un endettement soutenable. Cela ne nous empêche pas d'être conscients des contraintes pour l'avenir de la collectivité parisienne.

Je rappelle que Paris reste une collectivité nettement moins endettée que la moyenne et que nous respecterons l'an prochain le plafond des douze années de capacité de désendettement.

Cela nous permet d'investir. Conformément à nos engagements dans le plan d'investissement de la mandature, 1,7 milliard d'euros sont ainsi prévus en 2019 pour réaliser notre ambition en matière de logement, de développement durable, d'accès aux services publics, de solidarité. C'est un engagement considérable, bien inscrit dans le réel. Je me réjouis que nous puissions décliner notre feuille de route à la lettre, en respectant strictement ce que nous avons annoncé aux Parisiens et sans aucun renoncement.

Pour terminer, je voudrais insister sur la marque de ce débat d'orientation budgétaire de nos budgets, c'est-à-dire de la cohérence de notre action.

Premièrement, nous menons une politique volontariste de justice sociale, de solidarité et d'écologie. C'est essentiel pour préserver la mixité, l'identité, la vie et la qualité de vie de Paris et le faire dans la durée.

Deuxièmement, nous respectons nos engagements de 2014 comme un contrat démocratique qui guide notre majorité. Nous ne changeons pas de priorité ou d'orientation en milieu de mandat même si, j'ai bien compris, certains semblent le regretter.

Enfin, nous ne cédon pas à la facilité qui a depuis longtemps été celle de la droite parisienne, consistant à contester toute nouvelle ressource en demandant toujours plus de dépenses. Nous ne cédon pas non plus à la nouvelle facilité que j'entends ces derniers temps et qui est celle de la surenchère, une surenchère facile d'autant qu'elle ne débouche jamais sur rien.

Ce débat d'orientation budgétaire montre que nous avons le mérite de la cohérence, de la constance et que nous gardons le cap, et je m'en réjouis.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président. Merci pour vos propos.

Je donne la parole à Mme SIMONNET, pour trois minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Cette année, on a droit en fait à un faux débat budgétaire, puisque la Ville s'est mise sous tutelle de Bercy par le biais de la contractualisation. Tout juste sommes-nous face à une démarche de type

budget participatif, organisé par le Ministre, M. DARMANIN, à laquelle Mme HIDALGO et sa majorité ont décidé de participer en acceptant, de fait, cette perte d'autonomie de notre gestion communale.

Hélas ! Paris n'a pas résisté. Paris a même été une des premières villes à signer cette contractualisation, affaiblissant considérablement les autres collectivités. Paris avait pourtant les moyens de s'y opposer. Si Paris s'y refusait, elle prenait le risque seulement de perdre sa dotation globale de fonctionnement qui n'est que de 75 millions d'euros. D'ailleurs, M. Emmanuel GRÉGOIRE lui-même disait à l'époque que la Ville n'était pas contrainte, pour mieux argumenter son adhésion sur le fond.

Donc, Paris avait les moyens de prendre la tête de la contestation, d'embarquer nombre de collectivités dans ce bras de fer, et surtout de mobiliser les Parisiennes et les Parisiens. Mais la majorité a préféré jouer au contraire les bons élèves, les premiers à rendre la copie, en allant au-delà des demandes de la tutelle de Bercy. Non seulement la Ville s'engage à ne pas dépasser 1,14 % de hausse des dépenses de fonctionnement au lieu des 1,2 % attendus, mais vous vous vantez d'une augmentation de 0,34 % hors péréquation seulement en moyenne sur la mandature, et vous nous annoncez pour cette année 0,6 % seulement d'augmentation.

Si vous aviez assumé d'aller au moins jusqu'au taux fixé comme limite par l'exigence macronienne de 1,2 % d'augmentation des dépenses, vous aviez 50 millions d'euros de plus cette année. Si vous aviez assumé de désobéir et d'aller jusqu'à à 2 % d'augmentation de ces dépenses, qui restent un taux très modéré, c'était 110 millions d'euros de plus que vous pouviez consacrer à l'hébergement des personnes sans-abris, à l'accompagnement des femmes victimes de violence, à la culture, pour subventionner des associations écologiques et solidaires, pour améliorer les services publics en recrutant plus de fonctionnaires, pour accroître les espaces verts, encourager les jardins partagés, étendre de nouveaux espaces de gratuité, développer la pratique du vélo.

110 millions d'euros, ce n'est tout de même pas rien. C'est une somme et pourtant ! Il y a tant d'urgences auxquelles il faudrait pouvoir répondre et vous y renoncez par pure adhésion idéologique à la doxa libérale.

Pourquoi ? Ce n'est pas seulement parce que la majorité comprend des adjoints macronistes, mais surtout parce que beaucoup d'élus, tous groupes confondus dans cette majorité, sont d'ores et déjà macronisés dans leur tête. Et vous avez visiblement, Madame la Maire, toujours l'espoir aux prochaines municipales d'être soutenue in fine par la Macronie, ne serait-ce qu'au second tour.

En acceptant cette vassalisation de Paris aux logiques libérales et austéritaires du monarque Macron, tout le reste de votre politique est contrainte de s'y conformer par la poursuite des coups de rabot et du recours aveuglé au privé.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mon collègue Jérôme GLEIZES l'a rappelé : c'est la qualité des services publics et le montant de l'investissement assuré à 70 % par les collectivités locales qu'il faut défendre. On apprend dans cette communication que 95 % des autorisations du programme d'investissement de la mandature ont été lancés. Il s'agit aussi que les crédits de paiement suivent : 1,7 milliard pour ce budget, c'est sensiblement la même somme que l'année passée. Maintenir le cap c'est bien, et c'est bien le moins qu'il faut faire au regard des défis à relever pour construire une ville plus résiliente.

La rigueur dans les dépenses est une bonne chose, et la recherche d'économies est bénéfique lorsqu'elle conduit à une utilisation plus rationnelle de l'argent public, et partant de là, à des redéploiements de moyens pour améliorer notre action.

La ligne rouge, ce sont les baisses de crédits qui aboutissent à une fragilisation du service public. Cela, nous ne pouvons l'accepter. Je prendrai un exemple parmi d'autres, celui de la vie culturelle. La vie culturelle repose beaucoup sur de petites structures très nombreuses. La réduction de leur budget de fonctionnement les met très vite à mal et entraîne presque immédiatement des conséquences sur l'emploi. Nous ne pouvons pas accepter cet étranglement de nos ressources, car nous partageons les priorités que vous énoncez. Sur le logement tout d'abord et c'est bien pour cela que nous déposons un vœu rattaché, pour abonder le compte foncier.

C'est parce que les besoins sont énormes en termes de production de logements, mais également en termes de rénovation du bâti, que nous devons investir massivement, y compris en travaillant à la création de nouvelles recettes fiscales, n'en déplaise à nos collègues de droite, progressistes, etc. et constructifs, excusez-moi.

Ces besoins sont énormes. Nous soutenons votre démarche auprès du Gouvernement pour que la fiscalité liée au logement devienne plus vertueuse.

Le flou sur l'extinction de la taxe d'habitation, ou encore la baisse possible de la taxe sur les résidences secondaires sont des signaux inquiétants.

Les discussions dans le cadre du projet de loi de finances ne sont pas terminées. Espérons que le pire ne soit pas retenu. A trop assécher les ressources des collectivités, qui sont le pilier de l'investissement public, il ne faut pas s'étonner de leur endettement ensuite.

Autre priorité pour nous : la mise en actes du Plan Climat Air Energie définitivement adopté en début d'année. Ce n'est ni plus ni moins que la traduction parisienne de la transition écologique. Notre Plan Climat comprend plus de 500 mesures dans les domaines de l'énergie, des transports, du logement, de l'urbanisme, ou encore de l'alimentation et des déchets. L'objectif est de construire une ville neutre en carbone, réduire de 80 % les émissions par rapport à 2004, compenser les émissions résiduelles, et aussi de construire une ville entièrement convertie aux énergies renouvelables, à l'horizon 2020.

Dans ce contexte, le dogme de l'innovation miraculeuse vaticiné notamment par M. BARGETON est une fuite en avant. Au vu de l'urgence climatique, rien ne peut justifier l'asphyxie financière que mon collègue Jérôme GLEIZES a très justement décrite tout à l'heure.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Sandrine MÉES.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Monsieur le Maire, chers collègues, garder le cap malgré les embûches, avec toujours pour boussole le respect des engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens, c'est bien ce que démontrent les orientations budgétaires qui nous sont proposées.

Notre majorité, avec constance et détermination, maintient un programme de mandature ambitieux à hauteur de 1,7 milliard, afin d'investir pour les Parisiens et Parisiennes.

Logements sociaux, crèches, équipements publics, ces dépenses sont des richesses offertes aux habitantes et aux habitants de notre ville. Elles renforcent les services publics de notre territoire, ce fameux capital de celles et ceux qui n'en ont pas. Elles créent les conditions du vivre ensemble et de la mixité sociale à Paris. Elles sont un véritable investissement sur l'avenir.

Nous avons voulu également placer cette mandature sous le sceau de la participation citoyenne. Cette ambition est particulièrement importante à l'heure où beaucoup se détournent de la vie politique, désespérés par la résignation.

Vous savez d'ailleurs l'attachement de notre groupe et tout particulièrement de mon camarade Didier LE RESTE pour le Conseil des Générations Futures. Nous serons vigilants aux moyens qui lui seront attribués en décembre.

Nous avons cependant une petite réserve concernant le budget participatif. Nous n'en contestons pas l'esprit, mais parfois sa mise en œuvre. Nous voyons ainsi passer au budget participatif des projets qui relèvent des dépenses de fonctionnement que notre collectivité devrait assumer de façon non optionnelle.

Les mises aux normes et les rénovations des écoles n'ont pour nous rien à faire dans ces projets optionnels. Parfois aussi, les projets votés au budget participatif sont réalisés tardivement ou partiellement, voire même abandonnés. Il conviendrait d'évaluer la mise en œuvre du budget participatif pour éviter ces écueils à l'avenir.

Cette réserve mise à part, nous gardons bien un cap ambitieux, en dépit de nombreux obstacles. Nicolas BONNET-OULALDJ en a fait la liste : contraintes imposées par la contractualisation, baisse des dotations, décisions gouvernementales qui imposent des dépenses non compensées aux collectivités. Le projet de loi de finances du Gouvernement pour 2019 est inquiétant à plusieurs égards, d'autres orateurs l'ont déjà souligné avant moi.

Je voudrais mettre l'accent sur un point important, celui de la fiscalité dite écologique. Je suis d'accord avec le Premier Ministre quand il déclarait il y a quelques jours : "il n'y aura pas d'effets magiques pour lutter contre le climat".

Il n'y a pas d'effets magiques, c'est certain, pour enrayer le changement climatique. Il y a besoin de volonté politique. Là, le Gouvernement brille par ses renoncements. Où est l'ambition de votre Gouvernement, Monsieur BARGETON ? Aux antipodes de son action, dont vous êtes le fidèle zéléateur.

Sur la politique transport par exemple, la politique gouvernementale a tout faux. Après la privatisation de fait de la S.N.C.F., le Pacte ferroviaire menace le service public de transport ferré, en supprimant des dessertes, des gares et des postes pour le fret ferroviaire.

La voiture individuelle et le transport ferré sont aujourd'hui les plus taxés. Le Gouvernement augmente encore la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, la T.I.C.P.E., ce qui revient proportionnellement à taxer plus celles et ceux qui ont moins. Ceci revient au final à retourner l'opinion contre la pourtant nécessaire transition écologique.

Car en même temps, ce même Gouvernement renonce, droit dans ses bottes, fier, à taxer le kérosène du transport aérien, et ce, alors que l'empreinte carbone d'un passager dans un avion est 6 fois plus importante que celle d'un automobiliste. Cherchez l'erreur.

Aussi, nous demandons que la Ville de Paris plaide pour une fiscalité écologique socialement juste. Cela passe par un renoncement aux hausses de T.I.C.P.E., qui pèseront injustement sur le pouvoir d'achat de nombreuses Franciliennes et Franciliens.

À la place, nous demandons que la T.I.C.P.E. s'applique au kérosène utilisé pour les vols intérieurs. Nous demandons également que les primes à la conversion automobile soient doublées pour les foyers les plus modestes et que le malus automobile pour l'achat de véhicules neufs soit augmenté.

De la même manière, la proposition d'instauration de péages urbains dans la loi sur les mobilités est l'exemple typique d'une écologie punitive, d'un modèle où les plus riches peuvent polluer en toute tranquillité.

Il n'y a pas de magie ici, le parti-pris de l'écologie punitive développée par le gouvernement ne pourra pas impulser la transition écologique. La transition écologique sera sociale, ou ne sera pas. Et en la matière, il n'y a pas eu d'effets magiques non plus au Conseil de Paris, les soi-disant marcheurs, M. BARGETON vient d'en faire la démonstration, reprennent les bonnes vieilles postures : afficher hypocritement une ambition et faire concrètement l'inverse.

Un autre modèle existe pourtant. Notre majorité sait avoir une réelle ambition et la mettre en œuvre concrètement.

Le Plan Climat adopté par notre collectivité, ambitieux par sa transversalité, en dessine les contours. Il s'agit en la matière de transport toujours, de proposer des alternatives à la voiture individuelle pour favoriser le report modal vers les transports collectifs. La réalisation du Grand Paris Express, le développement du vélo en ville, sont les premiers leviers à saisir. C'est en développant les services publics et les infrastructures que nous pourrions impulser la transition écologique.

Dans cette perspective, nous demandons au Gouvernement le passage de la T.V.A. à 5,5 % sur les transports collectifs. Paris peut agir pour une écologie juste socialement, en prenant dès le budget 2019 des mesures de gratuité partielle pour certains publics, parmi les seniors et les plus jeunes. Ces mesures favoriseront l'usage des transports collectifs sans les saturer et donneront du pouvoir d'achat à celles et ceux qui en ont besoin.

Nous proposons ainsi, primo la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans, qui donnera du pouvoir d'achat aux familles pour lesquelles il est difficile de rester vivre et travailler à Paris.

Deuxièmement, le remboursement de la moitié de la carte Imagine'R pour le pouvoir d'achat des jeunes, alors que le coût de la vie étudiante à Paris est parmi les plus élevés de France.

Troisièmement, nous proposons le remboursement de la moitié de la carte de transport des retraités, dont le pouvoir d'achat est durement atteint par la hausse de la C.S.G. décidée là encore par ce Gouvernement.

Je sais que ces questions sont examinées par le groupe de travail sur la gratuité initié par la Maire de Paris. Nous nous en félicitons et nous nous félicitons que la majorité se penche sur ce débat.

Les élus communistes à Paris, comme dans d'autres collectivités, portent depuis longtemps ces demandes de gratuité des transports. La gratuité permet tant d'accroître l'utilisation des transports en commun, ce qui est écologiquement vertueux, que d'améliorer le pouvoir d'achat, ce qui est socialement juste. Toutes les expériences de gratuité menées par de nombreuses collectivités en France et en Europe se sont révélées positives.

La gratuité suppose, bien sûr, que l'on assure collectivement son coût. Nous avons aussi des propositions à faire en la matière. Le chemin existe donc. Reste à avoir la volonté politique de le prendre. Sans vouloir nous payer de mots, ayons le courage d'offrir la gratuité.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

### **Souhaits de bienvenue.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Avant de donner la parole à Christian SAINT-ETIENNE, je voudrais, au nom de notre Assemblée, saluer la présence, dans les tribunes du public, d'élèves scolarisés au C.H.U. d'Ivry qui sont en apprentissage de notre langue. Je pense que nous sommes nombreux à leur avoir rendu visite. Nous sommes très heureux de les accueillir ici aujourd'hui, parce qu'ils sont extraordinairement méritants, très enthousiastes et très mobilisés. Bienvenue à vous au sein de ce Conseil de Paris.

### **2018 DFA 69 - Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris (suite).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je laisse la parole maintenant à Christian SAINT-ETIENNE.

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce matin, nous parlons d'un budget pour l'année 2019, pour la Ville et le Département de Paris, qui est caractérisé par deux déficiences. La première, c'est une très mauvaise anticipation de l'avenir. Ce que nous observons, c'est la continuation de la politique qui a été conduite depuis quatre ans, avec une action permanente à la hausse sur la fiscalité, en jouant sur trois leviers fondamentaux : la fiscalité indirecte, d'une part, l'appel aux loyers capitalisés dont les recettes représenteront un milliard d'euros sur la mandature, et surtout, une hausse de l'endettement qui est constante et conduira à un doublement de la dette entre fin 2013 et la fin de la mandature.

Or, lorsque l'on observe et mesure ces évolutions, on ne peut que constater qu'il y a un défaut d'anticipation majeur sur l'avenir, comme l'ont dit plusieurs de mes collègues tout à l'heure. Il y aura, de toute façon, une hausse des taux d'intérêts. Ils sont déjà remontés de manière extrêmement significative aux Etats-Unis. On prévoit déjà une modification de la politique monétaire de la B.C.E. en 2019. Donc ce n'est qu'une question de temps avant qu'il n'y ait une remontée des taux d'intérêts.

Par ailleurs, il y aura très vraisemblablement un ralentissement du marché immobilier, donc nous subirons, au minimum, un plafonnement des recettes des droits de mutation. Enfin, il est vraisemblable que nous serons touchés par le ralentissement économique dans l'ensemble de l'Europe, qui est attendu pour 2019, 2020, annoncé par les organisations internationales. On a même un ralentissement mondial. On continue de dépenser comme si tout allait continuer comme au cours des dernières années, alors qu'en réalité les nuages s'accumulent sur le futur.

Nous votons donc un budget avec des dépenses de fonctionnement de 8 milliards d'euros. Si l'on devait essayer de définir un périmètre de dépenses de fonctionnement qui permettrait d'anticiper l'avenir de façon satisfaisante, il faudrait vraisemblablement commencer à réduire ces dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1 % par an pour retrouver des marges de contrôle. Surtout, le point clé, c'est que le rôle des collectivités publiques n'est pas, ne doit pas être de taxer en permanence l'activité, mais, au contraire, d'impulser le développement économique et l'emploi, et surtout, de favoriser une mobilité durable qui est au cœur de la liberté et de la prospérité. Une mobilité durable, certes, mais bien sûr, une mobilité forte. Or, la mobilité à Paris est dans une phase de désordre et de dégradation forte, avec la fin d'Autolib', mais aussi, comme tout le monde l'a observé, l'explosion des débordements individuels sur les trottoirs qui obligent les piétons à se garder à droite et à gauche en permanence. Il y a donc un vrai besoin de contrôle et d'organisation des mobilités à tous les niveaux, que ce soit pour les piétons, les vélos, les voitures, pour les transports en commun. Il y a un défaut d'organisation et de vision stratégique.

Le deuxième élément que je voulais développer, concernant ce budget, c'est le besoin de transformation de la France qui connaît une croissance trop faible par rapport à l'évolution de sa population active. Or, il faut observer que la Métropole de Paris, qui n'existe toujours pas réellement en tant qu'entité politique, est le véritable moteur de notre

économie. L'I.N.S.E.E. définit la Métropole du Grand Paris comme une métropole de 11 millions d'habitants qui devrait exercer, selon les enseignements de la gouvernance mondiale des meilleures métropoles, les trois fonctions clés du développement économique, des transports et de la politique du logement.

Donc, le budget que nous votons, c'est évidemment un budget qui est en grande partie déterminé en dehors de cet hémicycle, comme l'a dit mon collègue de l'UDI, mais c'est aussi, plus fondamentalement, le budget d'une sous-partie de l'entité économique et politique souhaitable. On peut regretter que le Gouvernement n'avance pas rapidement dans ce domaine, car, à nouveau, je le répète : le Grand Paris est le moteur non seulement économique, mais aussi le moteur d'innovation de la France, avec Lyon et Toulouse. Nous ne remplissons pas ce rôle de manière satisfaisante. Le budget qui nous est présenté ne prépare pas une évolution souhaitable dans cette direction.

En conclusion, nous parlons d'un budget 2019 qui est hors sol par la hausse de la fiscalité indirecte et l'appel permanent à l'emprunt. Nous discutons d'un budget qui ne concerne qu'un cinquième du vrai Paris, qu'il faut rapidement mettre en place si nous voulons dynamiser le moteur économique de la France, pour accélérer la transformation de notre pays, afin que nous puissions exercer un véritable "leadership" en Europe, une Europe qui est malade politiquement et économiquement. Et donc, faire un Paris puissant est un élément clé du renforcement de la France pour avoir une politique de la France en Europe qui permette à notre continent de rester le continent de la démocratie et de la liberté.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christian SAINT-ETIENNE.

On n'applaudit pas dans les tribunes du public. Je dis cela parce que cela peut être effectivement tentant, mais, voilà, on n'applaudit pas dans les tribunes du public.

Je vous interpelle, chers collègues, parce qu'il y a un bruit de fond permanent. Je dis cela, parce que, pour les orateurs, et pour d'autres d'ailleurs, dont je fais partie, c'est un peu fatigant. Donc je vous invite à parler plus bas ou à continuer vos conversations en d'autres lieux.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, représentée par Monsieur le Maire, mes chers collègues, après l'analyse très pertinente de mon collègue Jean-Baptiste de FROMENT sur votre rapport d'orientations budgétaires, rapport sans véritable vision stratégique, sans nouveauté, sans souffle, je veux dénoncer cette communication qui répète mot pour mot les quatre propositions dont je regrettais déjà l'inanité l'an dernier.

Sobriété dans les dépenses de fonctionnement, disiez-vous, alors qu'elles augmentent année après année. Stabilité des taux de fiscalité directe, avanciez-vous, alors que les taxes indirectes et tarifs sont en très forte augmentation. Efforts importants d'investissements, alors qu'ils sont systématiquement sous-exécutés. Endettement modéré, enfin, alors qu'il doublera sous votre mandature. Vous utilisez aujourd'hui exactement les mêmes termes que l'an dernier. Ils étaient déjà faux alors, ils le sont toujours aujourd'hui. Car le constat est sans appel : sans la ponction des loyers capitalisés de 150 millions d'euros cette année, la Ville atteint le milliard d'euros en cumulé sur la trésorerie des bailleurs sociaux ; sans le dynamisme exceptionnel du marché immobilier, qui rapporte, en 2018 comme en 2017, à la Ville plus de 300 millions d'euros, plus de la moyenne de ces 15 dernières années, peut-être même 400 millions cette année.

Sans ces deux rubriques financières de ressources importantes, vous seriez, Madame la Maire de Paris, dans l'incapacité d'équilibrer votre budget.

Ce débat d'orientations budgétaires 2019 n'est pas celui de la réorientation budgétaire ni de la remise en question. Ajoutons qu'on ne peut nous laisser croire, comme je l'avais déjà évoqué l'an passé, que ce débat puisse avoir une influence positive sur la présentation que vous ferez du budget 2019 dans moins d'un mois, car il est déjà arrêté. Il est vraiment regrettable que ce débat n'ait pas lieu lors de notre séance du mois d'octobre.

Je me concentrerai sur deux aspects inquiétants qui sont répétés dans le débat d'orientations budgétaires de cette année, mais qui sont dans la continuité de ce que le groupe les Républicains et Indépendants et moi-même, dénonçons régulièrement : la sous-exécution répétée des dépenses d'investissement, d'une part ; la poursuite de l'endettement, d'autre part.

Une de vos annonces de campagne avait été la mise en place, au cours de votre mandat, d'un large plan d'investissement pour un total de 10 milliards d'euros. Ce programme, le P.I.M., ne sera pourtant pas exécuté. Alors que nous allons entamer la dernière année de votre mandat et si la tendance se poursuit, seuls 9 milliards d'euros seront finalement dépensés. Au compte administratif 2017, nous avons déjà eu l'occasion de constater une sous-exécution de 17 % des dépenses d'investissement entre le B.P. 2017 et l'exécution effective. Fin octobre 2018, 901 millions d'euros de dépenses d'investissement ont été réalisées contre 940 millions en octobre 2017. En cumulé, 7,5 milliards d'euros ont été dépensés entre 2014 et 2018. En 2019, si la tendance se poursuit, 9 milliards d'euros seulement seront exécutés ; il manquera donc à votre projet un milliard d'euros.

Votre rapport sur les orientations budgétaires sème pourtant le doute de deux manières. Tout d'abord, par la prise en compte de sur-objectifs : le rapport présente un tableau d'avancement des diverses missions présentant des priorités atteintes à 138 % pour la valorisation de notre mémoire commune ou 36,5 % pour le programme "Développer les transports publics à l'échelle du Grand Paris". Le total de ce tableau prétend faire la moyenne entre des objectifs dépassés et les autres encore incomplets. Or, il faut seulement prendre en compte 100 % d'un objectif et pas les pourcentages supérieurs qui faussent le calcul d'un programme global. En recalculant, le taux diminue de 94 % à 89 %.

Mais aussi un malentendu entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Plus encore, vous entretenez ce malentendu volontaire. Le tableau ne parle pas que des autorisations de programme. Nous avons pourtant constaté la sous-exécution répétée du budget d'année en année. Ce tableau, qui présente avantageusement votre programme d'avancement du P.I.M., n'est donc pas fiable. Nous aimerions disposer d'un tableau actualisé avec les crédits de paiement.

Malgré un sous-investissement de près de 300 millions d'euros en 2017, et l'année 2018 semble prendre le même chemin, vous augmentez prévisionnellement la dette de l'ordre de 530 millions d'euros d'ici à fin 2019, après une augmentation de 500 millions d'euros en 2018. Ainsi, comme nous le dénonçons année après année, le budget primitif 2019 prévoit une dette de 6,59 milliards d'euros au 31 décembre 2019 contre 4 milliards à votre arrivée en 2014, soit une augmentation de plus de 60 %. On peut alors s'interroger sur la poursuite de cet écart qui ne peut être, après plusieurs années, involontaire. Pourquoi donc continuer ?

Je veux rappeler la règle d'or des finances publiques locales : l'endettement n'est autorisé que pour des dépenses d'investissement. Or, l'investissement est sous-exécuté. L'endettement ne finance donc pas seulement l'investissement. Dès lors, le groupe les Républicains et Indépendants et moi-même nous interrogeons : à quoi servent ces emprunts qui ne financent pas totalement l'investissement ?

Je vous remercie de votre éclairage et de votre réponse argumentée.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pierre GABORIAU.

La parole est à Yves CONTASSOT. Il reste 3 minutes pour son groupe.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme le G.I.E.C. le dit dans son dernier rapport, nous sommes convaincus qu'il faut aller plus loin en matière de lutte contre le dérèglement climatique. À cet égard, nous déplorons les choix qui sont faits par le Gouvernement. Je cite un exemple : affecter les recettes de la fiscalité écologique au financement du C.I.C.E.

Surfer sur les mécontentements, comme certains l'envisagent, ne peut que conforter les tenants de l'immobilisme ou les hypocrites qui parlent d'écologie ou agissent dans le sens contraire. Nous avons la conviction, bien au contraire, qu'il faut faire encore plus de pédagogie pour faire admettre les indispensables changements tout en les accompagnant, car il ne peut y avoir d'écologie qui ne soit simultanément sociale.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé à propos du rapport "Développement durable". Nous savons en effet que la Ville fait déjà beaucoup et nous avons la conviction que l'on peut toujours s'améliorer et faire davantage.

Nous proposons que la Ville indique rapidement comment elle entend procéder à la rénovation thermique complète de son parc immobilier, notamment les passoires thermiques que sont certains gymnases. De nombreux collèges manquent d'efficacité énergétique. Il est important de rénover nos crèches, nos bâtiments administratifs... Nous préconisons de reprendre par ailleurs l'idée que la Maire de Paris avait mise en œuvre lors de la préparation de l'Agenda 21 consistant à ce que chaque projet de délibération soit complété par une annexe indiquant quel est son impact au plan environnemental et social.

Je donne ici l'exemple des aides aux librairies que nous votons. Cela est positif au plan social par le maintien des emplois de proximité et des conditions de travail améliorées par rapport à une certaine grande plateforme de vente sur Internet. Cela se traduit également par une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre en limitant les multiples livraisons pour un livre. C'est ainsi que nous pourrions renforcer notre action, comme nous avons commencé de le faire en intégrant des clauses sociales et environnementales dans nos marchés, même si nous sommes convaincus que l'on peut progresser en étant plus exigeants dans ces domaines.

Enfin, nous proposons que la Ville ne relâche jamais ses efforts déjà importants en matière de sensibilisation de tous les publics parisiens : par exemple, en évitant que des camionnettes ratissent Paris tous les soirs pour aider à l'utilisation d'une mobilité douce - je veux parler bien sûr des trottinettes électriques. Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de ce Conseil.

Comme vous le voyez, nous voulons que la Ville garde l'avance qu'elle a prise depuis de longues années en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Vous pouvez compter sur nous et, nous, nous comptons sur vous.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT, pour avoir plus que tenu votre temps.

La parole est à Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, "constance"... Dans la communication de la Maire de Paris, ce mot revient sans cesse. Force est de constater, je dois le reconnaître, que vous faites preuve d'une absolue constance dans cet exercice.

Vos recettes pour boucler le budget sont désormais connues : insincérité sur le volet recettes, la cavalerie liée aux célèbres loyers capitalisés, mais dont l'efficacité diminue logiquement année après année, passant de 354 millions d'euros en 2016 à 155 millions dans le D.O.B. 2019 ; addiction à la spéculation immobilière, une très mauvaise habitude et une très mauvaise nouvelle, quoi qu'on en dise ; optimisme du niveau de certaines recettes. L'année dernière, j'avais émis de sérieux doutes sur le montant attendu des recettes de stationnement à hauteur de 350 millions d'euros. Malgré les conditions désastreuses de la mise en œuvre de ce marché et les pressions inacceptables dont ont pu faire l'objet les collaborateurs des entreprises concernées, le montant réel perçu lié au stationnement devrait être cette année de 100 millions d'euros moindre par rapport aux prévisions. Pour l'année prochaine, vous restez sur ce même étiage, sur cette hypothèse très ambitieuse. Nous vous souhaitons très sincèrement d'y parvenir mais pas au prix de conditions de travail inacceptables pour les salariés.

Espérons aussi que cette hypothèse très optimiste qui prévaut n'ait pas vocation à pallier le manque de recettes lié aux erreurs imputables à la Ville. Les annulations des contrats M.U.I. font évidemment perdre cette année 34 millions d'euros de recettes. On peut aussi penser au manque d'empressement à recouvrer les redevances, que ce soit pour le marché de Noël, dont la non-reconduction coûtera 700.000 euros, ou encore la suppression de la Grande Roue qui pèsera pour un million d'euros dans les comptes de la Ville, sans parler de l'inconnu lié à l'indemnité de la rupture du contrat Autolib'. Résultat, on assiste à nouveau au creusement de la dette : + un demi milliard d'euros en un an. En une mandature, vous aurez donc fait passer la dette de la Ville de 4 milliards à plus de 7 milliards d'euros.

Comme les recettes se tarissent, vous utilisez toujours les mêmes artifices. Cela passe d'abord par la recherche effrénée de nouvelles recettes à travers, en général, de nouvelles taxes. En l'occurrence, il s'agit de la fusion de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements sous-occupés, qui n'a pour réel objectif que celui de contourner la suppression de la taxe d'habitation. Espérons que le Parlement ne vous suive pas dans cette voie.

Contrairement aux années précédentes, certains de vos arguments pour justifier les difficultés à combler le trou budgétaire tombent. D'abord, les contributions à Ile-de-France Mobilités ou au SYCTOM restent stables. Quant à la D.G.F., en raison de la contractualisation à laquelle vous avez adhéré, la Ville bénéficie désormais de perspectives à moyen terme. In fine, les indicateurs sur lesquels vous communiquez peu demeurent inquiétants. D'abord, c'est la sous-exécution chronique des crédits. Pour l'exercice 2017, ce sont 300 millions d'euros entre le budget primitif et le compte administratif qui sont relevés. La durée de désendettement est de 11,5 ans, soit à la limite des obligations fixées par le nouveau cadre budgétaire avec l'Etat. A ce titre, je me réjouis, cher Emmanuel GRÉGOIRE, que vous ayez changé d'avis sur cet indicateur et que vous reconnaissiez désormais que la capacité de désendettement est un

bon indicateur pour le caractère soutenable de la dette. Il vous faudra cependant respecter ce ratio, y compris lors du prochain exercice budgétaire lorsque nous dépasserons les 7 milliards d'euros de dette.

Au-delà des chiffres, et puisque vous ne reconnaissez pas le chemin dangereux emprunté en matière de finances publiques de la Ville qui obère ses marges de manœuvre futures, c'est la question de l'efficacité des dépenses qu'il faut questionner.

Les données budgétaires ne sont pas soutenables, mais sont-elles efficaces ? Permettent-elles de remplir les engagements ? Dit autrement, la méthode est à revoir mais sur le fond, remplissez-vous vos objectifs ? Respectez-vous les engagements pris à travers le PIM ?

Le rapport Développement durable que vous nous présentez nous donne quelques clés.

D'abord, c'est le Plan Climat 2007-2020. Pour ne citer qu'un chiffre, vous le qualifiez d'ambitieux. Or, le dernier bilan carbone de la Ville laisse entrevoir des retards très importants en vue des objectifs fixés pour 2020. Un seul chiffre, le plan Climat Energie prévoyait la réduction de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, nous en étions, en 2014, à simplement 9,2 % de réduction entre 2004 et 2014. Ces chiffres démontrent un retard très important par rapport aux objectifs fixés.

Plus grave, les chiffres de l'administration parisienne sont encore pires, une administration parisienne pourtant qualifiée à plusieurs reprises d'exemplaire. Finalement, ces objectifs affirmés ne pourront être atteints d'ici la fin du mandat.

2017, rappelez-vous, cela devait être l'année du vélo. Le Plan vélo a pris un retard considérable. La Maire de Paris d'ailleurs l'a reconnu, en disant que ce plan ne pourrait être achevé qu'à hauteur de 80 % d'ici la fin de la mandature. Or, même cet objectif, aujourd'hui paraît difficile à atteindre. En effet, aujourd'hui, moins de 20 % des infrastructures cyclables ont été créées. Le manque criant de stationnement sécurisé longue durée perdure.

Résultat : selon les chiffres de la DVD, la fréquentation des aménagements cyclables a chuté de 24 % entre le premier semestre 2017 et le premier semestre 2018, une chute certes imputable au fiasco Vélib', mais qui aura un impact à long terme sur l'objectif que vous aviez fixé de faire passer la part modale du vélo de 5 à 15 % des déplacements entre 2015 et 2020.

Sur la stratégie Piétons, votée par le Conseil en 2017, le rapport Développement durable en fait mention naturellement, sans aucune réalisation marquante. Ce qui est finalement normal, puisque non seulement aucune réalisation n'a été engagée, mais la situation des piétons s'est même dégradée en raison de l'inaction de la Ville qui a transformé les trottoirs en parcours du combattant. Par manque d'anticipation, le développement anarchique des E.D.P., des vélos en "free floating" ont provoqué encombrement des trottoirs et pratiques accidentogènes.

Trois exemples seulement, on pourrait les multiplier à l'envi, de politiques emblématiques qui démontrent que l'argent dépensé n'a pas permis d'atteindre les objectifs que s'est fixée la Ville et les engagements pris devant les Parisiens.

Donc, non seulement les orientations budgétaires ne sont ni soutenables ni résilientes, mais elles traduisent également un manque d'efficacité des politiques publiques menées par la Ville.

En 2020, vous aurez donc obéré les marges de manœuvre budgétaires de la Ville sans pour autant avoir rempli les engagements pris à l'égard des Parisiens, la double peine en somme.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, comme cela a été rappelé, notre Ville n'a cessé de subir, au profit de l'Etat, des transferts de compétences sans transferts financiers, et au profit de la Région, des transferts financiers sans transferts de compétences.

Des gels de fait, comme le R.S.A., ou de droit comme pour la part communale et la moitié de la part départementale de la C.V.A.E.

La D.G.F., versée par l'Etat, a quant à elle diminué de 1,2 milliard, soit de 94 % en 8 ans.

Il est à craindre que la future suppression de la taxe d'habitation ait des conséquences financières similaires pour notre collectivité.

En parallèle, Paris a augmenté, encore une fois, de 4 % son écot à la solidarité nationale. Chaque année, chaque Parisienne, chaque Parisien contribue, dans ce cadre, à 254 euros pour la solidarité nationale, et à 312 euros pour faire bénéficier les non-Parisiens de services publics et de politiques publiques de qualité.

Cette solidarité est donc bien réelle. Le débat parlementaire devrait saluer cet effort au lieu de le minimiser et de l'augmenter sans fin.

A ce panel s'ajoute désormais la contractualisation forcée avec l'Etat, qui porte directement atteinte au principe de libre administration en bordant notre endettement et nos dépenses de fonctionnement. Même si, sur ce budget, l'impact est nul pour Paris, cela me paraît à des années-lumière d'une conception moderne de la démocratie locale. C'est un non-sens démocratique.

De plus, les collectivités locales représentent plus de 80 % des investissements publics. Les taux d'intérêt sont extrêmement bas. Ce serait le moment d'avoir, en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, une grande volonté publique nationale d'investissement. C'est l'exact contraire qu'impose la contractualisation. C'est un non-sens économique.

Ajoutons qu'obliger les collectivités à restreindre les dépenses de fonctionnement n'est pas anodin. Il sera de plus en plus difficile d'investir dans de nouveaux services publics, de nouveaux lieux pour le sport, la culture, les crèches... Il sera aussi plus compliqué de les entretenir et de les faire fonctionner sans personnel à leur affecter. Difficile aussi d'avoir des rues plus propres sans les nettoyer.

Il faut sortir d'une vision manichéenne des dépenses publiques. Quel est l'intérêt d'équipements qui ne peuvent fonctionner ? C'est un non-sens politique.

Heureusement, notre collectivité a trouvé, malgré un contexte budgétaire extrêmement contraint, les moyens de créer, pour 2019, 90 postes pour les nouveaux équipements publics, après en avoir créé 128 en 2018. 84 postes pour le secteur de la propreté pour atteindre 294 depuis 2016. Sans oublier les 58 postes pour l'ASE.

On peut, comme certains, j'ai entendu M. DUBUS ce matin, clamer "vive le personnel" et, dans le même temps, refuser le financement nécessaire pour leur dépréciation ou pour leur avancement, et pour la création de postes. Il faut cesser ce double langage, car il s'agit en réalité d'atteindre ce qui permet à Paris de vivre, de respirer, d'aimer notre ville, les dépenses de fonctionnement.

Par ses orientations, Anne HIDALGO et Emmanuel GRÉGOIRE, et notre Municipalité continuent de mener une politique de services publics ambitieuse avec un fort investissement public, tout en ne cessant pas d'innover, comme le prouve le 1,4 milliard d'euros de nouvelles autorisations de programme.

La majorité municipale reste donc ainsi fidèle aux Parisiens qui l'ont élue et mène avec détermination, écoute et passion son programme de mandature. Passion et détermination, il en faut pour lutter contre la spéculation immobilière.

Permettre aux salariés ou aux familles de pouvoir résider à Paris est un enjeu social, économique et écologique. C'est aussi penser l'avenir de notre Capitale, comme une ville moderne et vivante, pas comme un palace musée pour V.I.P.

Il est préoccupant de voir que le nombre de transactions immobilières diminue alors que le montant global des cessions, lui, augmente. Alors, oui, il faut continuer l'effort conséquent de 7.000 logements sociaux supplémentaires par an. Alors, oui, freiner l'essor de la spéculation et trouver des ressources financières pour pérenniser notre politique inclusive de mixité sociale nécessitent de moderniser la taxe de séjour pour lutter contre le développement anarchique et illégal des meublés touristiques, d'augmenter et de fusionner les taxes d'habitation des résidences secondaires et des logements vacants. Peut-être bien qu'il faudra même songer un jour à une augmentation de la taxe foncière et de la taxe de séjour.

Je salue donc ces orientations budgétaires qui permettent de démontrer la maîtrise de budget, la faible importance de la dette comparée à nos 31 milliards de patrimoine. Par nos investissements, nos innovations, notre détermination, nous nous donnons les moyens d'améliorer notre ville pour les générations futures.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à moins de 18 mois de la fin de cette mandature, ce débat sur les orientations budgétaires nous permet d'approcher la réalité de la situation de notre ville, sur plusieurs plans.

Dans le domaine financier, même si vous vous félicitez, comme chaque année, de la notation de Paris, la situation s'est considérablement détériorée. De moins de 1 milliard d'endettement en 2001, nous sommes passés à 4 milliards en 2014, pour atteindre 6,5 milliards d'euros en 2019. Si Paris reste par habitant une des villes les moins endettées de France, le ratio d'endettement s'est considérablement détérioré et, malheureusement, notre population diminue.

Enfin, nous atteignons une capacité de désendettement de 12 années alors que, par comparaison, une autre grande collectivité la Région Ile-de-France voit ses ratios s'améliorer de façon notable, avec une capacité de désendettement aujourd'hui ramenée à moins de 6 années et une dette légèrement supérieure à 5 milliards d'euros.

La capacité d'équilibre du budget de notre ville atteint donc ses limites, alors que de grands défis nous attendent dans les prochaines années : des investissements à réaliser dans le réseau de transport au financement des J.O., sans parler des risques à anticiper, comme celui d'une crue de la Seine ou d'une dégradation de la situation sécuritaire.

Alors que ces défis et ces risques n'ont jamais été aussi nombreux, Paris sera dans une situation financière dégradée avec une dette financière six fois plus élevée qu'à votre arrivée. Et je n'ai pas évoqué les ressources quasi-exceptionnelles qui dopent votre budget, comme les loyers capitalisés, l'externalisation du stationnement, le niveau record des droits de mutation - plus d'1,5 milliard d'euros attendus en 2019 contre 1 milliard en 2015, soit au total quasiment 1 milliard d'euros de ressources exceptionnelles qui dopent votre budget.

Mais mes chers collègues, avec qui ce budget est-il mis en œuvre, sinon avec les personnels de la Ville, soit 51.000 agents, même 64.000 si on intègre les effectifs des sociétés publiques locales et des S.E.M ? Tout en saluant globalement leur action au service des Parisiennes et des Parisiens, on est bien obligé de citer ces chiffres qui nous interpellent tous et qui démontrent dans ce domaine une grande détérioration de la situation. Le taux d'absentéisme s'élève à 10 % et, comme d'ailleurs dans d'autres villes, la durée légale annuelle de travail de 1.600 heures réglementaires n'est pas respectée. Dans de nombreuses directions, notamment celles qui gèrent l'espace public, les postes sont insuffisants quand ils ne sont pas supprimés ou non pourvus. La DVD, la DEVE, la DPE manquent de bras, qu'il s'agisse d'agents, d'encadrants ou d'ingénieurs. Quelles que soient leur bonne volonté et leur implication, les agents de la Ville croulent sous les protocoles, les comptes rendus, les statistiques, le respect des procédures.

Les conséquences, nous les connaissons dans toutes les mairies et dans les services dédiés à l'accueil du public : un manque criant de personnel, des difficultés à recruter renforcées par le découragement de certains et une pyramide des âges défavorable.

Nous nous trouvons donc dans une situation paradoxale alors que la Ville, par la réforme de son statut que vous avez voulu, intègre de nouvelles attributions, la situation des personnels n'a jamais été aussi inquiétante. Elle est en outre fragilisée par un phénomène que nous ne pouvons ignorer, qui est l'incapacité grandissante de nos personnels à se loger dans Paris et à proximité. Le temps de transport des agents de la Ville ne fait que croître en raison de la hausse galopante des loyers à Paris ainsi que dans toute la couronne parisienne. Il y a donc urgence à se pencher sur cette problématique qui nous oblige aujourd'hui.

La Ville, mes chers collègues, doit faire un effort beaucoup plus soutenu pour le logement de ses personnels. Paris doit loger en priorité celles et ceux qui travaillent au service des Parisiennes et des Parisiens, ceux qui sont sur le terrain quotidiennement dans nos crèches, dans nos rues, dans nos mairies. C'est avec cette politique que nous pourrions préserver le nombre et la qualité des personnels qui œuvrent au service du public.

Venons-en maintenant à une autre incongruité que beaucoup de nos concitoyens perçoivent et qui ne manquent pas de les interroger : l'incapacité grandissante de cette Municipalité à pouvoir travailler avec tous ses interlocuteurs, notamment avec l'Etat et la Région Ile-de-France qui disposent pourtant dans un certain nombre de domaines des attributions légales. Deux exemples sont particulièrement frappants : la lutte contre la grande pauvreté, que vous avez couplée pendant deux ans avec une gestion partielle des flux migratoires, et la question des mobilités.

Sur le premier thème, en prenant des positions pour des raisons certes humanitaires mais sans concertation avec l'Etat, vous avez avec le centre de migrants de la porte de la Chapelle généré des flux sur Paris, alors que les campements de Calais étaient fermés. Par idéologie et par faiblesse, vous avez ainsi largement contribué à l'embolisation de secteurs entiers de l'Est parisien avec le cortège de problèmes qui en découlent. Certes, la longueur des procédures d'admission au droit d'asile ne facilitent pas les choses, mais c'est justement parce que ces affaires sont compliquées qu'il doit y avoir une coproduction dans ce domaine entre la Ville et l'Etat. Paris ne peut pas tout faire, Paris ne doit pas tout faire, au risque d'oublier le service dû aux Parisiens.

La problématique est la même dans le domaine des transports. Alors, Madame la Maire, que vous accueillez des sommets internationaux sur l'environnement, que vous présidez une des plus grandes associations de maires, vous vous trouvez dans l'incapacité de dialoguer et de travailler sérieusement avec la présidente de la Région Ile-de-France. S'il y a bien un domaine où l'urgence climatique s'ajoute à l'incurie des gouvernements socialistes qui ont sous-investi pendant 30 ans dans les transports, notamment en Ile-de-France, c'est celui des mobilités. Alors que le Grand Paris Express est détricoté par Bercy, par les pesanteurs administratives, il est urgent, nécessaire, majeur que la Mairie de Paris et la Région Ile-de-France se parlent, travaillent et cofinancent des projets pour Paris.

La Région n'est plus le tiroir-caisse qu'elle a été pendant 12 ans et Paris n'est pas une île. Qu'il s'agisse de la création d'un plan de circulation qui n'existe pas au niveau de la Métropole, du déploiement du nouveau réseau d'autobus parisien ou des investissements à venir, le dialogue et la coopération entre Paris et la Région capitale sont une exigence et un devoir.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-Pierre LECOQ.

Je vais donner la parole à Marie-Pierre de LA GONTRIE. Auparavant, je signale au groupe LRI et notamment aux deux derniers intervenants inscrits, Jean-François LEGARET et Jean-Didier BERTHAULT, qu'ils ont 5 minutes 30 à se partager, pour qu'ils se préparent. Merci.

La parole est à Marie-Pierre de LA GONTRIE.

**Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Finalement, l'avantage d'intervenir en fin de discussion, c'est de pouvoir écouter les intervenants précédents et finalement de pouvoir pointer ou relever un certain nombre de leurs contradictions. Nous débattons à l'instant des orientations budgétaires, chacun a souligné le cadre légal nouveau, mais pour en faire parfois des interprétations variées.

D'abord, le changement de statut de la Ville de Paris. Ensuite, la contractualisation passée avec l'Etat et, enfin, le contexte budgétaire incertain qui nous amène évidemment à une vigilance particulière. Malgré cela, le cap fixé depuis 2014 auprès de nos concitoyens parisiens sera une nouvelle fois tenu.

Le cap a été rappelé à plusieurs reprises, notamment par Emmanuel GRÉGOIRE, et se résume en quatre axes majeurs : premièrement, la sobriété des dépenses de fonctionnement, deuxièmement, la stabilité des impôts directs, troisièmement, la mise en œuvre du programme d'investissement, quatrièmement, l'endettement maîtrisé.

Sur ce dernier point, les chiffres comparatifs de la dette parisienne rapportés au nombre d'habitants méritent, quoiqu'en disent certains, d'être régulièrement rappelés. Bordeaux, 2.644 euros par habitant, Lyon, 3.295, Marseille, 3.726 et à Paris la dette reste à 2.288 euros par habitant et n'excédera pas 6,5 milliards d'euros en 2019 selon les prévisions.

Sur ce point, le dernier intervenant, à l'instant, Jean-Pierre LECOQ, montre bien la différence d'approche qui peut être la nôtre. Il met en valeur et il flatte la gouvernance de la Région Ile-de-France - c'est normal, il en est l'élu et c'est sa majorité qui dirige. Il n'est pas très difficile de réduire un endettement lorsqu'on sabre dans les dépenses au bénéfice de l'ensemble des habitants d'une collectivité. Il n'est donc pas très difficile pour Valérie PÉCRESE de réduire l'endettement de la Région Ile-de-France.

En revanche, et nous le verrons sur le temps long, lorsque nous sacrifions ainsi au niveau de la Région un certain nombre de politiques publiques - nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir au cours de ce Conseil de Paris -, évidemment ce sont les Franciliens qui trinquent. Aller jusqu'à dire qu'il n'y a pas de travail cohérent et de partenariat entre la Ville et la Région pourrait être risible. Je rappelle, et vous le savez pour certains d'entre vous, l'existence de ce qui s'appelait autrefois le S.T.I.F. et qui a bien heureusement changé de nom pour s'appeler Ile-de-France Mobilités, et la part absolument majeure du financement de la Ville de Paris dans le fonctionnement des transports d'Ile-de-France.

Mais, Monsieur LECOQ, pour le coup, vous n'êtes pas à la moindre contradiction près, puisque vous souhaiteriez que Paris réduise sa dette mais qu'en même temps - c'est décidément à la mode - le sort des personnels soit examiné de manière plus favorable. De la même manière, Mme GATEL, pour le MODEM et l'UDI, indique qu'il n'y aurait pas lieu sans doute de rechercher des nouvelles recettes, voire de créer des taxes nouvelles - j'y reviendrai tout à l'heure. C'est quelque part un peu amusant dans la période où samedi nous verrons la colère des Français au regard de l'amplification permanente des taxes.

Nous avons également eu droit à une intervention éruptive, pour ne pas dire éruçtante, de notre collègue Julien BARGETON, dont je me suis rappelé en vérifiant sur sa fiche Wikipédia qu'il avait bien été pendant 3 ans et demi l'adjoint aux finances d'Anne HIDALGO, tellement j'avais l'impression qu'il niait une circonstance qu'il avait lui-même créée.

Il faut le dire à Julien BARGETON mais ce n'est pas grave, cela lui sera rapporté, que les Parisiens et les Parisiennes vivent dans une ville où les engagements sont tenus et où les impôts locaux directs sont stables depuis 2014. J'indique simplement à ceux qui éruçtent eux aussi de l'autre côté de l'hémicycle que d'une part, je ne les entends pas et que d'autre part, s'ils éruçtent, c'est donc que j'ai raison, et je continue donc.

Ainsi, les engagements sont tenus, les impôts locaux directs sont stables et continueront de l'être. Ils sont stables et ils sont, nous le savons, parmi les plus faibles des grandes villes françaises. Je le souligne. Pourtant, il y a, nous l'avons souligné déjà, une gestion des plus sérieuses qu'il faut saluer puisque les agences de notation - certains en décrivent la vertu et je vois passer Danielle SIMONNET à l'instant - des agences de notation "Standards and Poor's" et "Fitch" ont attribué à la Ville de Paris la note AA reconnaissant elles-mêmes cette situation comme saine et durable. C'est une réussite collective à laquelle évidemment j'associe non seulement Julien BARGETON en tant qu'ancien adjoint aux finances, mais l'ensemble des agents de la Ville qui, dans l'exercice quotidien de leur mission de service public, contribuent à servir les Parisiennes et Parisiens dans ce souci de résultats probants.

Je l'évoquais tout à l'heure, c'est un cadre légal nouveau : une contractualisation entre l'Etat et la Ville de Paris qui fixe un taux maximal d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,14, et une capacité d'endettement ou de désendettement, en l'occurrence inférieure à 12 ans. L'engagement sera tenu, cela a été rappelé.

D'autre part, l'évolution du statut de la Ville, qui verra la fusion de la Ville et du Département qui va se traduire sur un plan budgétaire et comptable avec un budget unique de la Ville, présenté par politique publique et non plus par chapitre budgétaire. Cela sera beaucoup plus lisible pour les Parisiens et pour les représentants que nous sommes.

Un contexte budgétaire incertain, je le rappelais en introduction, car si nous pouvons être satisfaits de cette gestion, nous savons que la vigilance est nécessaire, car notamment dans le débat parlementaire, le montant de la péréquation et des mécanismes de compensation de la suppression de la taxe d'habitation pourrait remettre en cause de manière sensible l'équilibre budgétaire de la Ville.

Chacun le sait, Paris est le principal contributeur au mécanisme de solidarité entre les collectivités. Cela a été rappelé tout à l'heure, notamment par Rémi FÉRAUD pour notre groupe : 22 % de l'effort de péréquation au niveau national et 55 % au niveau régional, c'est normal, mais ce sont des montants très importants. La contribution au S.T.I.F., que j'ai rappelé en réponse à l'intervention de M. LECOQ tout à l'heure, en est un autre signe. Mais le projet de loi de finances pour 2019 prévoit une augmentation de la part de Paris de la péréquation de 4 %, c'est-à-dire 21 millions d'euros. C'est une augmentation qui apparaît comme raisonnable et qui peut être aujourd'hui absorbée par le budget de la Ville, mais toute décision du Parlement qui amènerait à augmenter cette contribution réduirait évidemment les capacités de financement de la Ville.

Deux autres éléments doivent appeler notre vigilance. D'une part, quoi qu'on en dise, la poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement, et d'autre part la problématique de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation.

Sur la baisse de la D.G.F., cela a été rappelé tout à l'heure, 25 millions d'euros de baisse en 2019 par rapport à 2018 ; c'est donc bien une baisse dont il s'agit. Nous verrons lors du débat sur le projet de loi de finances si cette projection se confirme, mais tout comme le mécanisme de péréquation, il est probable qu'une baisse supplémentaire soit envisagée et nous devons être vigilants.

Concernant la suppression de la taxe d'habitation, nous le savons tous, tous les maires sont inquiets, les débats portent aujourd'hui sur les conséquences de cette suppression, sur l'équilibre des finances des collectivités mis en lumière par le déplorable épisode du hashtag "Balance ton maire". Au-delà de la polémique, la véritable question est double : quelles sont les garanties de compensation de la suppression de cette ressource qui est essentielle pour les communes ? Comment, dans le cas contraire, allons-nous trouver des sources de financement pour compenser au

niveau communal ? Le cadre de ce débat, qui est pour le moins flou - comme le disait une de mes amies politiques : lorsque c'est flou, c'est qu'il y a un loup ! -, laisse apparaître la nécessité pour les communes de trouver elles-mêmes des ressources complémentaires, leur faisant ainsi habilement porter la responsabilité des décisions qui pourraient s'avérer impopulaires.

Sur la nécessité de ressources complémentaires, la Ville de Paris n'échappe pas à ce débat, quoi qu'en disent certains élus de l'opposition, et nous devons évidemment en rechercher face à cette suppression de recettes.

Fidèles à nos engagements, nous assumons nos responsabilités. Les recettes de la Ville vont progresser en 2019. Les objectifs en matière de droit de stationnement seront tenus. Les recettes fiscales perçues au titre de la C.V.A.E. devraient progresser de 5,6, de même que la taxe de séjour qui devrait rapporter environ 10 millions d'euros supplémentaires. Du fait du calendrier d'achèvement de certaines opérations d'aménagement, des recettes d'excédents de Z.A.C. sont attendus.

En parallèle, nous poursuivons nos échanges avec le Gouvernement pour permettre la création d'une nouvelle taxe - oui, Madame GATEL - de mobilisation des logements non occupés. Nous le savons, c'est une des plaies qui explique la situation du mal-logement à Paris. Ces recettes s'ajoutent à la sobriété de la Ville de Paris en matière de progression des dépenses de fonctionnement qui ne dépasseront pas, nous l'avons rappelé, le cadre contractuel.

Mes chers collègues, la prudence et la sobriété budgétaire mises au service de nos concitoyens vont nous permettre en 2019 de tenir à la fois nos engagements de non-augmentation des impôts locaux directs et de déployer le programme d'investissement prévu qui profitera à chacune des Parisiennes et à chacun des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Jean-François LEGARET.

**Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE**. - Non, je ne suis pas Marinette BACHE ! Tu m'as écoutée ? Je peux recommencer.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Excusez-moi.

Je t'ai écoutée, chère Marie-Pierre, avec toute l'attention souhaitable. Cela m'a permis d'ailleurs de commenter en direct tes propos avec le premier adjoint, soulignant que tu étais constante sur le fond comme sur la forme.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Dans ce débat quasi rituel, je ne puis que redire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que nous sommes frappés par l'inconsistance de ces orientations budgétaires, comme l'ont déjà relevé avec pertinence Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Pierre LECOQ, Jérôme DUBUS, Eric AZIÈRE, Christian SAINT-ETIENNE et Maud GATEL.

En réalité, comme cela a été dit, ces orientations ne traitent d'aucune des vraies questions que pose la gestion à court et moyen terme de notre collectivité parisienne. Comme l'a aussi noté avec justesse Julien BARGETON, il est urgent de mettre les paroles et les actes en concordance et d'inverser l'ordre des priorités.

Madame la Maire, vous êtes aujourd'hui contrainte par un contexte politique et interne dans votre Exécutif qui se durcit et se complexifie, et votre gestion vous rattrape. Que l'on parle de l'explosion de la dette, 6,5 milliards d'euros prévus à la fin 2019, de l'explosion du budget de fonctionnement non maîtrisé, du gel en réalité des investissements, contrairement à ce que vous affirmez, avec une sous-exécution de 19 % au cours de l'année passée. Je rappelle qu'il y avait 1.691 millions inscrits au B.P. 2017, mais 1.408 dépensés au compte administratif.

Tout cela malgré des recettes d'aubaine : 1,5 milliard d'euros de recettes de droits de mutation, 1 milliard d'euros cumulé sur les recettes des bailleurs sociaux d'ores et déjà engrangés dans les comptes de la Ville.

Vous nous dites : quand quelque chose ne va pas, c'est toujours la faute de l'Etat. On ne peut pas dire là-dessus que vous vous renouveliez beaucoup d'année en année. Ce qui marche bien, selon vous, c'est grâce à vous. Ce qui marche mal, c'est la faute de l'Etat. C'est toujours la même rengaine.

C'est aussi pour nous l'occasion de faire des propositions. Notre groupe relève votre silence complet sur un volet important des investissements et de la politique sociale qui est en panne sèche. Il s'agit de l'accession sociale à la propriété immobilière.

Le vœu que nous déposons propose un véritable changement de politique qui répondrait enfin à la forte demande des Parisiens et des Franciliens qui ne peuvent plus se loger dans la Capitale.

Le constat que nous faisons est sans appel : le parcours résidentiel est bloqué à Paris du fait de vos décisions inadéquates, déséquilibrées et particulièrement coûteuses.

Toute votre action est concentrée sur un seul objectif : contraindre les classes moyennes à quitter Paris. Vous y parvenez avec un succès certain, avec deux leviers imparables.

Le premier consiste à supprimer les logements intermédiaires du parc des bailleurs sociaux pour les transformer massivement en logements sociaux et très sociaux, mais en réalité sans créer un seul logement supplémentaire grâce à cette mécanique répétitive des reconventionnements à marche forcée.

C'est maintenir aussi une politique idéologique de blocage de l'accès social à la propriété, alors que des bailleurs comme la C.D.C. Habitat ont cédé l'année dernière près de 2 % de leur parc pour créer des logements.

La loi Elan est également très opérante pour faciliter la vente des logements H.L.M. à leurs occupants. Nous vous demandons de l'appliquer, en annulant des opérations de reconventionnement programmées en 2019, en ouvrant des crédits renforcés pour l'aide à l'accession sociale à la propriété et en brisant ce tabou absurde de la vente de logements sociaux aux locataires désireux de devenir propriétaires, soit 1 % du parc pour la Ville, ce que nous proposons. Inversez votre politique et créez une vraie politique d'accession sociale à la propriété.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je donne la parole à M. BERTHAULT, mais il ne vous reste que deux minutes.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Mais Mme de LA GONTRIE a pris sur le temps de parole de l'Exécutif, elle a déjà fait la réponse à tous les orateurs !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je crains que l'on ne puisse vous donner du temps de parole de l'Exécutif.

**M. Jean-Didier BERTHAULT.** - Vous regroupez cette discussion sur le rapport du développement durable avec la discussion sur les orientations budgétaires, ce qui est effectivement une contrainte légale, mais c'est assez paradoxal compte tenu du peu de priorités et d'engagements financiers qu'il y a sur le développement durable dans les orientations budgétaires que vous présentez ce matin.

Vous êtes effectivement, depuis un certain temps, dans une écologie de l'incantation et il serait temps de passer à une écologie de l'action. Nous avons fait un certain nombre de propositions, et notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL en a développé un certain nombre il y a encore quelques jours, notamment sur le plan sur les pistes cyclables, sur les "box" à vélo avec concertation des citoyens. Un plan vélo que Mme de LA GONTRIE d'ailleurs aurait pu évoquer, compte tenu de son fameux bilan sur le Vélib'. Quid également de la logistique urbaine et du fameux dernier kilomètre sur lequel nous n'avons pas aujourd'hui d'avancées concrètes ? Et un certain nombre également de bilans de désimperméabilisation sur une trame bleue et une trame verte qui tardent à exister en matière d'urbanisation de notre ville.

Je pourrais aussi citer l'alimentation durable, les moyens innovants manquants dans le domaine de la propreté. Le temps étant contraint, je voudrais simplement vous rappeler également, en donnant pour exemple la dernière page de ce document de rapport "développement durable", que l'ensemble des élus ont eu ici, c'est juste la synthèse de pas moins de 53 plans, chartes, schémas, qui n'ont strictement aujourd'hui plus aucune lisibilité, puisqu'ils n'ont aucune évaluation non plus.

Je voudrais dire, en conclusion, que nous soutiendrons avec le groupe les Républicains et Indépendants, le vœu déposé par Yves CONTASSOT, qui demande un bilan semestriel des actions engagées et des résultats atteints. Dans le Plan Climat Air Energie adopté à l'unanimité à la Métropole la fois dernière, j'ai déposé un amendement similaire lundi, qui a été accepté pour que nous fassions également un bilan annuel des actions.

Il est grand temps de passer...

Non, il n'existe pas, Madame BLAUDEL.

Il est grand temps de passer aujourd'hui des engagements à l'évaluation des résultats, et c'est là-dessus que nous serons tous jugés en 2020.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Après ce débat tout à fait important, intéressant, je donne la parole, sans plus attendre, à mon Exécutif, et tout d'abord à Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur le Premier adjoint, vous avez la parole.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci beaucoup, chers collègues, pour ces débats riches autour du débat d'orientations budgétaires. Je vais essayer de me concentrer sur des éléments d'explication ou de réponse.

Il y a une forme de classicisme dans les interventions en soutien, ou en opposition, mais comme disait Cyrano, on n'abdique pas l'honneur d'être une cible. Vous me permettrez de corriger quelques erreurs factuelles graves qui ont été exprimées et je le ferai avec plus de courtoisie que la forme y compris d'un certain nombre d'expressions.

D'abord, rappeler quelques fondamentaux sur la construction de notre budget et aujourd'hui du débat que nous avons sur les orientations budgétaires. Il ne faut pas confondre les débats. Nous reviendrons sur le budget en détail au mois de décembre, mais ce débat d'orientations budgétaires permettra à la majorité, à la Maire, de prendre un certain nombre d'enseignements et de corriger ce qui peut l'être, ce qu'il est souhaitable d'ajuster à partir des observations que vous formulez aujourd'hui.

Quels sont les fondamentaux des orientations budgétaires, là où d'aucuns font le procès d'un manque de vision stratégique ? D'abord, les orientations budgétaires sont conformes à ce que la Maire de Paris a présenté pendant la campagne de 2014. Il est autorisé à chacun d'avoir un avis différent sur le sujet, mais il a été arbitré par les Parisiens. Quels sont ces fondamentaux ?

La première chose, c'est la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature. Eh oui, nous dépensons de l'argent public pour livrer des équipements qui sont utiles aux Parisiens, pour développer le service public parisien.

Je vous assure que lorsque je croise les Parisiens, ils me parlent plus de leur attente d'équipements de proximité que du niveau de la dette à Paris.

C'est ma responsabilité de me préoccuper des grands équilibres macroéconomiques de nos orientations budgétaires. Je vais essayer de vous convaincre que vous faites une erreur d'analyse, y compris factuellement, sur des chiffres que vous citez, ce qui me préoccupe d'ailleurs sur le niveau d'intérêt que vous portez à ces sujets.

Deuxièmement, vous expliquer qu'un certain nombre de contrôleurs externes de notre politique budgétaire, notamment les agences de notation, livrent non pas comme l'a dit Eric AZIÈRE un jugement pas négatif, non, un jugement plutôt positif, je vais vous lire quelques verbatim : "renforcement du pilotage budgétaire, degré élevé de transparence financière, gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée", je n'aurais pas osé l'écrire moi-même, Monsieur AZIÈRE.

Je veux bien que vous puissiez exprimer votre opinion, mais vous souffrirez que je puisse vous apporter la contradiction.

D'abord, parce que vous dites des choses factuellement fausses et je les considère assez énormes en réalité, tellement, à mon avis, qu'elles sont de nature à vous pousser à des erreurs de jugement.

Vous dites que la loi de programmation des finances publiques, c'est bien cela que j'ai retenu de votre intervention, et revenir au compte rendu des débats permettra de le vérifier, est un élément de contrainte qui nous oblige à avoir une bonne gestion.

Pas que, c'est une précision utile pour nos débats.

"Avoir une bonne gestion", donc je retiens d'abord une forme de satisfecit sur la gestion et je vais prendre cela pour un compliment.

Deuxièmement, vous faites une erreur. La contractualisation, nous avons accepté de la signer pour deux raisons : la première, c'est un moyen de montrer que la Ville de Paris n'est pas fermée, n'est pas sourde aux contraintes qui pèsent sur les finances publiques nationales et sur l'effort que doit faire notre pays en la matière. On a tous ici des avis très différents sur le fond de ce sujet.

La deuxième chose, c'est que la contractualisation ne contrevenait pas à nos engagements de campagne, ni à l'intention politique que nous devons mettre en œuvre et la norme de dépenses fixée à 1,14 % est effectivement largement supérieure aux besoins que nous avons.

Pourquoi ? Depuis 2014, la moyenne d'augmentation des dépenses de fonctionnement est de 0,34 %.

Monsieur BARGETON, cher Julien, je suis heureux que tu sois là, je sais que tu as la tête prise à bien d'autres projets et que cela peut expliquer une forme de glissement qui crée une contradiction entre tes mots d'aujourd'hui et des actes d'hier. Simplement, l'augmentation des dépenses était de 0,34 % hors péréquation depuis le début de la mandature, et de 0,38 % dans le budget, dans les orientations budgétaires...

... Quand nous t'entendons dire que depuis que tu as quitté tes fonctions, il y a une forme de relâchement, je reprends cette expression, et parfois je peux arriver à la partager, on ouvre les robinets, etc.

**M. Julien BARGETON.** - Les annonces nouvelles...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Non, les annonces nouvelles sont financées dans l'épuration de la trajectoire budgétaire que nous avons collectivement construite depuis 2014, à laquelle nous sommes fidèles politiquement, financièrement, depuis 2014. C'est un engagement politique, moral, et nous le tenons.

Autre erreur factuelle, et là aussi M. BOURNAZEL, dans une interview, parlait de 8 milliards de dette. Je lui ai dit que faire une erreur de cible à plus de 1 milliard d'euros traduit une forme de désinvolture préoccupante sur la vision de Paris, mais vous faites un procès à la trajectoire d'endettement. C'est votre droit le plus strict.

Le sujet sur la trajectoire d'endettement a deux éléments essentiels.

Le premier : est-ce conforme à ce que l'on avait annoncé aux Parisiens, parce que c'est tout de même le principe des élections et du contrat que nous nouons à ce moment-là avec les électeurs.

Le deuxième, je vais m'arrêter sur celui-là, est celui de sa soutenabilité, sa durabilité, peu importe comment on appelle cela, on va simplifier, sa capacité à rembourser dans la durée, sans que cela impuise la capacité financière d'action de la collectivité.

La dette, c'est écrit dans le débat d'orientations budgétaires, donc il n'y a en la matière aucune cachotterie, aucune dissimulation, est effectivement en perspective à 6,5 milliards d'euros.

Je vous assure que je suis totalement mobilisé pour que ce soit le moins possible dès lors que cela ne contrevient pas à la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature.

Si nous pouvons faire un peu moins, nous le ferons. D'ailleurs, j'observe le paradoxe vraiment impensable que j'entends dans la bouche d'un certain nombre d'entre vous, qui à la fois dénoncent trop de dépenses et se plaignent quand il y a une sous-exécution de 300 millions au compte administratif de 2017.

Avouez que la contradiction est cocasse.

En la matière, vous avez, je le dis, une relation à la vérité qui est très personnelle. Quand j'entends dire que ce qui est important, ce ne sont pas les ratios, mais la dynamique, non la dynamique est un sujet de préoccupation, de surveillance, mais ce qui compte, c'est la réalité des chiffres. La réalité des chiffres, c'est pourquoi d'ailleurs les agences de notation nous donnent plutôt un satisfecit, ce n'est pas parce qu'elles nous aiment bien, ce n'est pas parce qu'elles trouvent que nous sommes des gens bien, mais parce qu'elles disent qu'il n'y a pas de problème de soutenabilité dans la trajectoire d'endettement.

Pourquoi ? Cela a été à demi-mot reconnu, parce qu'il y a des recettes extrêmement dynamiques, un potentiel fiscal extrêmement dynamique, parce que la dette que nous constituons est une dette d'actifs, là aussi beaucoup de confusion dans vos expressions.

La collectivité parisienne s'endette, comme c'est le cadre légal, non pas pour financer du fonctionnement, mais pour financer exclusivement des investissements. Ces investissements sont de la richesse patrimoniale pour la Ville de Paris. Paris est l'entité publique qui a le deuxième plus gros patrimoine dans ce pays après l'Etat français, et donc, assumez un simple désaccord politique. Il revient aux Parisiens de l'arbitrer, entre une majorité qui pense que c'est utile aux Parisiens d'avoir des services publics. C'est utile aux Parisiens de construire des gymnases, d'avoir des crèches, d'avoir des écoles rénovées, d'aménager l'espace public, de faire des investissements en matière de propreté, de sécurité, de transition énergétique. Pour cela, à moins d'être un adepte de la pensée magique, il faut de l'argent public pour le financer.

Je voudrais ensuite faire quelques observations, qui sont formulées, concernant des éléments plus précis, mais que je ne veux pas nier ou laisser de côté. Sur la réforme du stationnement, de façon très transparente, là aussi, c'est une réforme très importante qui porte ses fruits parce qu'elle crée, premièrement, des recettes nouvelles pour la Ville et, deuxièmement, une incitation à des comportements plus positifs dont chacun peut témoigner, c'est-à-dire qu'il y a plus de places disponibles à Paris grâce à cette réforme. Alors, oui, un peu moins de recettes, mais enfin, il faut savoir trouver un équilibre entre des objectifs qui sont des objectifs de recettes et des objectifs de politique publique d'aménagement de l'espace public. Oui, les droits de mutation à titre onéreux sont, pour nous, une ressource qui est indispensable pour financer les politiques publiques, mais c'est grâce aussi à cela - vous pouvez peut-être le regretter - que nous n'avons pas à augmenter les impôts des Parisiens. Pourquoi nous n'augmentons pas les impôts des Parisiens ?

Non, non, mais arrêtez de... Vous pouvez crier taxe, taxe, taxe. C'est une habitude chez vous depuis plusieurs années, Monsieur DUBUS.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Longue habitude, et d'ailleurs, quel que soit le groupe dans lequel vous avez siégé.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Ça nous manquera un jour.

Nous ne souhaitons pas augmenter les impôts des Parisiens. Pourquoi ? Parce que nous souhaitons protéger le pouvoir d'achat des Parisiens et, en particulier, le pouvoir d'achat des classes populaires et des classes moyennes, dont le poids de la fiscalité locale est beaucoup plus important en proportion par rapport aux foyers les plus aisés. Donc, en maintenant cette politique de stabilité fiscale, nous avons pour objectif d'aider le pouvoir d'achat des Parisiens.

Ensuite, vous dire que... Un débat sur la transition énergétique, avec un vœu qui est présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche, dans lequel, effectivement, nous allons proposer un amendement, mais qui ne consiste pas non plus à renoncer à nos convictions. Nos convictions sont que la fiscalité des énergies carbonnées est l'un des éléments désincitatifs qui permettra d'accompagner la transition énergétique. D'ailleurs, et en cohérence, nous présentons au Parlement, dans le cadre du projet de loi de finances, un amendement dont l'objectif est que les collectivités territoriales soient intéressées précisément à la contribution climat énergie, alors que pour le moment - et c'est l'un des regrets -, seul l'Etat en est le bénéficiaire.

Donc, oui, nous assumons que nous voulons accélérer la transformation du parc de véhicules - c'est un sujet national mais aussi local -, mais comme nous considérons que les collectivités sont sans doute les mieux armées pour mettre en œuvre des politiques publiques de transition énergétique de proximité, il conviendrait qu'elles bénéficient d'une partie de la ressource.

Avant de finir, dire quelques mots sur les vœux, sur l'innovation en matière de présentation, parce qu'on l'oublie, mais c'est un élément de pédagogie qui est important pour ce débat d'orientations budgétaires : c'est la question de sa présentation par fonction et non plus par chapitre comptable qui permet d'embrasser les politiques sectorielles de façon plus précise. On aura l'occasion d'y revenir de façon plus aboutie au moment du vote du budget en décembre. Cela permet quoi ? Cela permet facialement d'expliquer ce que nous dépensons, sur quel type de politique publique. Cela permet aussi, en termes de gestion - je le mentionne tout de même -, un peu plus de liberté de fonctionnement aux directions opérationnelles. Sur la fongibilité des enveloppes, c'est très utile.

J'en profite, cher Eric AZIÈRE, pour vous dire que j'émettrai un avis favorable à votre vœu sur la présentation de ces fameux budgets sectoriels qui seront présentés en 1ère Commission qui précédera le prochain Conseil de Paris.

Sandrine MÉES, vous avez attiré notre attention, via un vœu du groupe Ecologiste de Paris, sur le compte foncier logement. J'y donnerai un avis favorable. De même que nous soutiendrons les propositions pour le soutien au Centre national pour le développement du sport.

Enfin, deux vœux rattachés au débat d'orientations budgétaires concernent la gratuité dans les transports en commun. Je veux dire au groupe Communiste - Front de Gauche que des discussions sont en cours et que nous souhaiterions que le vœu soit retiré au profit de l'aboutissement de la mission qui est en cours, que nous a confié la Maire de Paris ; et au groupe les Républicains et Indépendants, que, comme d'habitude, il nous donne des leçons de sobriété budgétaire, et, dans la démonstration des amendements et des vœux qu'il porte, nous incite à chaque moment à plus de dépenses, même si, sur le fond, évidemment que le sujet que vous portez ne peut recueillir que de la bienveillance chez nous.

Le débat d'orientations budgétaires, avant que l'on ne se lance dans la finalisation du budget, est tout de même l'occasion centrale de montrer qu'un budget, c'est beaucoup de technique, mais c'est d'abord de la politique, et donc, il y a des désaccords. Ils sont connus ici. Ils sont exprimés respectueusement et librement entre nous.

Vous dire que ce débat d'orientations budgétaires, conformément à la mission que m'a confié la Maire - et je remercie tous les adjoints et les groupes qui contribuent à le faire avancer -, repose sur quelques fondamentaux auxquels, je crois, les Parisiens sont attachés. Nous mettons en œuvre le programme d'investissement de la mandature pour lequel nous avons été élus. Nous défendons le pouvoir d'achat des Parisiens et nous soutenons le service public, parce qu'il n'y a pas de vie collective sans service public et c'est un moyen, aussi, de lui rendre hommage.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Merci, cher Emmanuel GRÉGOIRE, pour cette très belle et complète réponse.

Je vais donner la parole maintenant à Véronique LEVIEUX sur la partie relative aux emplois et au service public.

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, pour rappeler quelques éléments concernant le budget de l'emploi qui s'inscrit totalement dans les propos brillants que vient de tenir notre premier adjoint et remercier les intervenants qui ont souhaité évoquer ce sujet. Ils ont raison puisque je rappelle qu'il représente près d'un tiers du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

Le budget emploi de notre collectivité pour l'exercice 2019 et les dépenses de personnel correspondantes s'inscrivent dans une double stratégie. Ils visent à la fois à répondre aux engagements prioritaires de la mandature et à consolider notre sérieux budgétaire dans le contexte de la contractualisation avec l'Etat, tel qu'il vient d'être rappelé.

La masse salariale de la Ville atteindra ainsi 2,4 milliards d'euros, soit une hausse très maîtrisée de plus 0,37 %...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Un instant, Véronique LEVIEUX.

Je voudrais vraiment... Si vous avez des choses à vous dire, vous les dites à l'extérieur de l'hémicycle, mais le respect, la courtoisie, c'est au moins d'écouter les réponses au débat qui a été posé. Certains pensent que la courtoisie et le respect ne sont peut-être pas très importants, mais je pense que c'est ce que nous devons effectivement porter aussi au sein de cette Assemblée. Et donc, je demanderai à toutes celles et ceux qui ont des conversations particulières de bien vouloir les conduire ailleurs.

Madame Véronique LEVIEUX, vous pouvez poursuivre.

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe. - Cette hausse est donc maîtrisée de plus 0,37 % par rapport au B.P. 2018 et de plus 1,82 % par rapport à son exécution prévisionnelle. Les deux tiers de cette progression résulteront de facteurs extérieurs à la collectivité parisienne, à savoir la reprise des mesures du protocole P.P.C.R. - parcours professionnel, carrière, rémunération - initié par l'Etat, la progression spontanée de la masse salariale, ou encore l'organisation des élections européennes, pour ne citer que les principales causes exogènes de cette évolution.

La progression de la masse salariale sera également le résultat de schémas d'emplois, reflète de la priorité de la mandature, tels que la petite enfance, la propreté ou l'action sociale, notamment l'effort particulier qui sera réalisé au bénéfice de l'aide sociale à l'enfance. Enfin, il prévoit évidemment des créations d'emplois destinées à assurer le fonctionnement des équipements qui seront ouverts dans les secteurs de la petite enfance et de la culture, ou encore de l'éducation, et de renforcer ainsi et de répondre à nos engagements en matière de développement des services publics et de leur qualité.

J'arriverai sur le sujet des deux vœux qui ont été déposés dans le cadre de ce débat, tous deux portés par le groupe les Républicains et Indépendants. Le premier, n° 5, porte sur l'alignement de la durée du travail des agents de la Ville de Paris, sur les 1.607 heures annuelles prévues par la réglementation. Je tiens à rappeler, évidemment, que la Maire de Paris et son Exécutif restent très attachés au protocole d'accord-cadre sur l'aménagement de la réduction du temps de travail de 2001. La formulation du vœu pourrait laisser penser que le temps de travail des agents municipaux ne respecterait pas le cadre légal. Evidemment, ce serait une erreur de le penser.

Il faut ainsi rappeler que la norme de 1.607 heures annuelles que vous évoquez n'est pas absolue. La réglementation prévoit que la durée réglementaire de travail peut être inférieure pour tenir compte des suggestions liées à la nature des missions et à la définition de cycles de travail. C'est notamment le cas, faut-il le rappeler, des agents travaillant le dimanche, la nuit ou exerçant des travaux pénibles ou dangereux. Près de 40 % des agents municipaux sont ainsi amenés à travailler le week-end et les jours fériés. Certains services municipaux fonctionnent, eux, 7 jours sur 7, en particulier dans les domaines de la propreté, de la surveillance ou de l'action sociale. Calculer le temps de travail d'un agent de la Ville en évacuant ces spécificités introduit par conséquent un biais de raisonnement que nous ne pouvons valider.

Notre action s'inscrit en réalité dans une perspective beaucoup plus ambitieuse que l'approche strictement comptable que vous proposez. Elle consiste à regagner de la force de travail en travaillant à la réduction de l'absentéisme, en prévenant à la source les causes d'inaptitude à l'emploi ou bien encore d'exposition aux risques de santé. D'ailleurs, cette stratégie n'a pas échappé aux travaux de la Chambre régionale des comptes qui a salué les performances de la collectivité parisienne sur ces questions.

Sur ce vœu, nous ne pouvons donc que proposer un avis défavorable de l'Exécutif.

Concernant le vœu n° 6 relatif au télétravail, je rappelle que l'objectif de la collectivité est de créer 1.500 postes de télétravailleurs d'ici la fin 2019. Cet objectif, compte tenu de sa mise en œuvre, sera atteint rapidement. Notre principe central est que toutes les activités peuvent être télétravaillées, à l'exception de celles nécessitant un contact présentiel en relation avec l'usager, celles exercées sur la voie publique ou dans des équipements publics ou liées à des contraintes organisationnelles. C'est près de 20 % des agents municipaux qui effectuent des activités pouvant faire l'objet du télétravail. Un premier bilan de ce plan a été présenté au C.H.S.C.T. central le 12 juin dernier par Christophe GIRARD et partagé avec les organisations syndicales. Il fait apparaître la grande satisfaction des agents concernés et une amélioration de leur bien-être au travail. Les encadrants, quant à eux, ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis du dispositif, ainsi que l'absence, à ce stade, d'impacts négatifs sur l'organisation des services.

Au vu de ces indicateurs encourageants et pour répondre à votre vœu, je vous propose de mener, dès le début de l'année 2019, une réflexion en étroite collaboration avec les organisations syndicales sur une éventuelle amplification du dispositif, au-delà de notre objectif initial. Tels sont les éléments de l'amendement que je vous remercie d'avoir accepté.

Sous cette réserve, c'est un avis favorable.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Véronique LEVIEUX.

Pour conclure les interventions de l'Exécutif, Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Certains et certaines se sont étonnés de voir le rapport "Développement durable" rattaché à cette discussion d'orientations budgétaires. C'est pourtant la vocation première de ce rapport, telle que définie par la loi : il doit inspirer nos discussions budgétaires pour que le développement durable, dans toutes ses composantes, soit un fil rouge de l'action municipale.

Je me réjouis d'ailleurs de constater que beaucoup d'entre vous ont désormais placé cette question de la transition écologique au cœur de vos interventions. Ce n'était pas forcément évident, il y a encore quelques années. Ce rapport trouve là toute sa pertinence.

Je souhaiterais donc apporter un certain nombre de réponses pour rassurer certains d'entre vous, puisque j'ai pu percevoir un certain nombre d'inquiétudes, voire pour répondre à certaines critiques, disons-le franchement, sur la question des politiques Climat.

Je souhaiterais d'abord redire ici que l'action de la Ville en matière de lutte contre le dérèglement climatique fait l'objet d'une mobilisation générale de la part de l'Exécutif - beaucoup d'adjoints sont concernés dans leurs politiques sectorielles par le Plan Climat - ; de l'administration parisienne, je l'en remercie, et de notre part aux côtés des Parisiens et de la société civile. C'est bien dans une dynamique sociétale que nous devons nous inscrire pour faire face à ce défi majeur qu'est le climat.

Une fois n'est pas coutume, je reprendrai à mon compte un terme, utilisé par Florence BERTHOUT ce matin, pour dire que oui, le Plan Climat est une bible qui infuse une grande partie de nos politiques publiques et une grande partie des plans que Jean-Didier BERTHAULT a cités sont bien des déclinaisons opérationnelles thématiques de ce plan.

Deuxième élément : les moyens sont là. Je crois que le plan d'investissement de la mandature et le débat d'orientations budgétaires que nous avons aujourd'hui en témoignent. Ce sont, par exemple, des sommes considérables qui sont investies dans la rénovation thermique des bâtiments. Nous finançons la rénovation thermique de 3.500 logements sociaux chaque année ; 300 écoles d'ici à 2020 ; les équipements sportifs. Nous avons ainsi bâti "Eco-rénovons", un programme inédit. Mais c'est aussi l'investissement dans les politiques de mobilité durable, de soutien au développement des énergies renouvelables ou encore dans le déploiement de volontaires pour le climat, pour ne citer que quelques-unes de nos actions que vous avez ciblées dans cette discussion ce matin.

Je vous renvoie à la lecture du Bleu Climat qui sera publié en décembre pour prendre la mesure de l'ampleur de notre action.

J'en profite pour dire que non, c'est faux, qu'il n'y a pas d'outils d'évaluation du Plan Climat. Vous m'en réclamez tout le temps mais je le redis. Quant au bilan carbone, je voudrais rassurer Maud GATEL, puisque les chiffres sont bien de 2014, la trajectoire est très bonne pour 2020. Je me fais l'écho de ces éléments tous les ans en COPIL qui est ouvert à tous les groupes politiques mais où vous ne siégez pas tous forcément, bien qu'invités. Je vous renvoie à paris.fr, site un peu connu sur lequel est publié ce Bleu Climat vraiment exhaustif.

Si, si. Il faut regarder avant de dire que ce n'est pas cela.

Je vous mets au défi de trouver d'autres villes qui portent des visions aussi holistiques que celle que nous portons à la Ville de Paris.

Pour répondre notamment à Yves CONTASSOT qui a exprimé cette préoccupation de bien faire le lien avec les questions environnementales et économiques, je finirai par dire que oui, notre action porte en termes d'atténuation du dérèglement climatique mais a aussi un impact majeur sur la vie des Parisiens. C'est un impact en termes de baisse de la pollution atmosphérique, de création d'emplois locaux, de baisse de la facture énergétique, et donc de gain pour le porte-monnaie des Parisiens.

Vous le savez, Monsieur le Président, en tant que président de l'Agence parisienne du climat. J'en profite d'ailleurs pour vous remercier pour votre vœu mais aussi pour vous dire que, dans une certaine mesure, tous les sujets que vous avez soulevés font d'ores et déjà l'objet d'une action. Je vous demanderai donc de retirer ce vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif qui viendra compléter vos demandes, puisque je partage avec vous cette notion d'urgence. Je vous propose donc ce vœu de l'Exécutif qui réaffirme nos engagements et leur intensification en musclant la dimension européenne de notre action, pour accéder aussi à votre demande d'un bilan en 3e Commission. Certaines de vos interventions font la preuve que c'est encore nécessaire.

Je terminerai simplement en disant que, sur ces questions de lutte contre le dérèglement climatique, il s'agit plus que jamais aujourd'hui d'agir...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Pouvez-vous...

Franchement !

**Mme Célia BLAUEL,** adjointe. - Je crois qu'il n'est plus possible de se satisfaire d'être dans l'incantation ou de considérer que l'on a agi parce que l'on a retweeté un rapport du G.I.E.C. L'heure est plus que jamais à l'ambition d'une transition écologique qui vient refonder notre modèle de société.

Je voudrais dire encore une fois ici, et le dire fièrement, que Paris est à l'action et à la hauteur de ce défi majeur. Je vous propose donc, plutôt que d'augmenter encore l'empreinte écologique de nos débats, quelque peu répétitifs parfois, de monter à bord de cette dynamique clairement engagée par la Municipalité, mais aussi par les Parisiennes et Parisiens. J'en veux pour preuve l'initiative "On est prêts" qui démarre demain. Je vous invite à y jeter un œil.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Merci, chère Célia. D'ailleurs, ce travail sur le climat, l'environnement, la pollution de l'air, sur l'eau est un travail reconnu par les Parisiens qui, à chaque rencontre, ne manquent pas de nous dire de ne rien lâcher et d'aller plus loin. C'est ce que nous faisons.

Je vous remercie pour ces trois interventions de l'Exécutif et l'ensemble des débats.

Je vais procéder au vote des vœux.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

LR, vous êtes contre ?

Oui, vous êtes contre.

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Je le mets aux voix.

Pardon, je viens de le faire. Excusez-moi, Pierre AURIACOMBE m'a perturbé car il a levé la main pour s'abstenir.

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 502).

Le vœu n° 2 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

**M. David BELLIARD.** - Il est amendé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2018, V. 503).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, là aussi avec un amendement fait par l'Exécutif, avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 504).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 est déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 505).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 6 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un amendement fait en séance par Véronique LEVIEUX.

Je crois que vous acceptez cet amendement fait en séance ?

Madame la Présidente ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 6 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 506).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 déposé par le groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 507).

Le vœu n° 10 G, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est-il maintenu ou retiré ?

Monsieur BONNET-OULALDJ...

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Il est retiré au profit d'une réflexion que l'on aura sur la gratuité des transports, mais on continuera à maintenir notre position, et notamment au prochain Conseil de Paris qui sera sur le budget.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 G, déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 12 sur lequel l'Exécutif a déposé un vœu n° 12 bis. Est-ce que le groupe "Génération.s" retire ce vœu n° 12 ?

**Mme Léa FILOCHE.** - Non, nous le maintenons.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Il faut recompter !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez voté contre, j'ai l'impression...

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Non, on a voté pour.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Très bien. Cela fait partie des grandes manœuvres que l'on voit souvent ici.

**Mme Florence BERTHOUT,** maire du 5e arrondissement. - Ah non !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je remets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 déposé par le groupe "Génération.s" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - L'alliance Hamon-Fillon !

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Qui est contre ?

C'est traditionnel que la Maire vote, je vote les projets de délibération du Conseil de Paris et certains, je les affirme plus que d'autres.

Les pour, relevez la main. On a 23 contre.

17 contre, 22 pour, abstentions...

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Non, c'est l'inverse.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Très bien. Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 508).

Je vais maintenant procéder au vote des projets de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 69).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 22 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 180.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 180).

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, merci, nous venons de terminer ce débat d'orientations budgétaires, et de voter les projets de délibération et les vœux conformément au débat et aux positions de cet Exécutif.

Je vous propose de poursuivre pour bien gérer notre temps...

Mais il y a vraiment un problème. Nous n'avons pas terminé notre matinée.

Pour bien gérer notre temps, je vous propose de passer à présent à la 4e Commission.

Conformément au règlement du Conseil de Paris... La présidente de la 4e Commission, Mme ATALLAH, est absente pour une raison personnelle évidemment, mais elle fera son point plus tard.

### **Vœu déposé par M. DAGNAUD, Mme CORDEBARD, MM. MADEC, TINTI et Mme KONÉ relatif à l'"illelectronisme" des seniors.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je soumetts à la discussion l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu n° 27 relatif à l'illelectronisme des seniors.

Je donne la parole à M. DAGNAUD.

Comme il n'est pas là, je donne tout de suite la parole à Mme Galla BRIDIER pour répondre à une question qui ne lui est pas posée.

**Mme Galla BRIDIER,** adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Pour un retour, c'est effectivement assez étrange. Je vais donc vous dire de quoi il en était, s'agissant de ce vœu.

Les élus du 19e arrondissement, mais également du 10e arrondissement, ont demandé à ce que les résidences services et les résidences appartements, gérées par le Centre d'action sociale, puissent être équipées de Wifi. C'était un vœu relatif à l'illelectronisme des seniors.

Pour répondre à nos collègues, je veux leur dire qu'effectivement, la lutte contre la fracture numérique et la lutte contre l'illelectronisme est un engagement que nous avons pris dans le cadre du Schéma Seniors à Paris 2017-2021.

Nous avons d'ailleurs financé l'appel à projets "Inclusion numérique" pour 180.000 euros l'an dernier. Nous avons déployé, dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, des espaces de facilitation numérique qui permettent à tous les Parisiens les moins familiers avec les ordinateurs d'être accompagnés, surtout dans leurs démarches administratives en ligne.

Le Centre d'action sociale, lui-même, fait déjà des expérimentations, notamment dans deux résidences : dans les 17e et 18e arrondissements, avec la mise à disposition des résidents de tablettes avec une application dédiée aux seniors.

Cette expérimentation a d'ailleurs pour but d'évaluer l'apport de ces outils dans la coordination des aidants et des intervenants à domicile, ainsi que leur utilité dans le cadre de la lutte contre l'isolement.

Pour revenir plus précisément à l'objet de ce vœu, je tiens à apporter à votre connaissance quelques éléments, notamment le fait que le C.A.S.-V.P. étudie actuellement déjà la possibilité de déployer un accès Internet par Wifi dans ses E.H.P.A.D., C.H.U. et C.H.R.S., ainsi que dans les clubs Emeraude implantés dans les résidences services.

Un marché est en cours d'élaboration en vue d'un début de déploiement au deuxième semestre 2019.

C'est pourquoi nous vous proposons d'amender votre vœu pour inscrire la demande que soit réalisée une étude portant sur les coûts de la mise à disposition du Wifi gratuit dans ces résidences pour seniors, qui représentent près de 5.700 logements en tout.

Le C.A.S.-V.P. met également en œuvre de nombreuses actions pour favoriser l'accès des seniors parisiens à l'informatique et à Internet. Je rappelle qu'en 2018, c'est près de 6.300 participants aux stages informatiques et diverses activités autour de l'Internet et de l'ordinateur dans les clubs Emeraude, mais aussi près de 5.000 utilisateurs dans les espaces informatiques en libre-service.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu, sous réserve des amendements qui ont été proposés.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Galla BRIDIER.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 521).

### **2018 DASES 329 G - Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022.**

#### **Vœu déposé par le groupe EGCP relatif au dispositif de la prévention spécialisée dans le 14e.**

#### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la prévention des rixes et à la Prévention spécialisée.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose, avant l'interruption de séance, que nous puissions aborder le projet de délibération DASES 329 G, tous les intervenants étant là. Colombe BROSSEL étant également là au nom de l'Exécutif.

La parole est à Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, ces dernières semaines, les affrontements entre bandes rivales de jeunes ont coûté la vie à trois mineurs dans des quartiers populaires de l'Est parisien. Les personnes interpellées suite à ces affrontements étaient elle-même des mineurs.

Si les rixes entre bandes rivales ne sont pas un phénomène nouveau à Paris, les modalités de ces affrontements, elles, évoluent. On assiste ainsi à un net rajeunissement des protagonistes, puisque 50 % ont entre 13 et 15 ans, à une présence systématique d'armes : armes de poing, battes de base-ball, et à une mobilité de plus en plus grande des bandes qui ne se cantonnent plus à un territoire de prédilection dans Paris.

Le groupe Ecologiste de Paris se réjouit donc de la prise en compte de cette évolution dans les conventions liant le Département aux 10 associations de prévention spécialisée. Trois nouveaux axes d'action ont été intégrés : la prévention des rixes d'une manière générale, la mobilité territoriale des associations qui sont structurellement affectées à un territoire délimité et doivent donc pouvoir s'adapter à un public lui-même mobile, la rue numérique, les réseaux sociaux par lesquels s'organise une part de plus en plus importante de la socialisation des jeunes jusqu'aux cas extrêmes des rixes.

Si la stabilité du budget dédié à ce dispositif essentiel est un point encourageant, nous espérons voir celui-ci augmenter dans le futur pour répondre à des besoins qui apparaissent comme de plus en plus criants. Plusieurs autres avancées positives par rapport aux précédentes conventions sont également à noter, parmi lesquelles l'extension de la durée de ces conventions, qui passent de 3 à 4 ans, ce qui va permettre aux clubs de prévention une planification de leurs actions à plus long terme et un temps de négociation-concertation plus adéquat avec tous les acteurs et partenaires en vue des nouveaux conventionnements.

D'autre part, le travail de coordination réalisé par le Département avec les différentes associations a abouti à une réaffectation des moyens en fonction des besoins des territoires. C'est également un progrès considérable pour une action plus efficace de la prévention spécialisée au même titre que le lancement des Etats généraux des rixes à Paris le 3 octobre dernier, que la réunion annuelle de bilan et de perspectives prévue début 2019.

Dans la même logique, il importe de rappeler la nécessité que les bilans et propositions d'évolutions soient faits en concertation avec les éducateurs eux-mêmes pour tenir compte de leur expertise en tant qu'acteurs de terrain.

Si ces deux derniers points, que nous évoquions déjà dans un courrier adressé à la Maire en novembre 2015, ont été intégrés aux nouvelles conventions, les écologistes regrettent cependant que la tutelle politique au sein de l'Exécutif parisien des actions de prévention spécialisée reste assurée par l'adjointe en charge de la sécurité. Cela contrevient à l'arrêté de 1972 et à la charte départementale de la prévention spécialisée à Paris qui placent ces interventions sociales et éducatives dans le champ de la protection de l'enfance. Comme nous le signalions alors, ce rattachement crée une confusion malvenue autour des actions de la prévention spécialisée qui a pour objectif la prévention de la délinquance dans un cadre éducatif construit dans un climat de confiance avec les jeunes.

Par ailleurs, nous tenons à rappeler la nécessité, pour avoir une action optimale en la matière, de coordonner les actions de prévention avec celles des départements limitrophes, sur lesquels évoluent également ces jeunes. A défaut d'une telle coordination, nous pourrions assister à un simple déplacement des problèmes vers les territoires voisins.

Mes chers collègues, compte tenu du contexte social souvent très dégradé dans lequel évoluent les jeunes suivis par les éducateurs de rue, il importe de ne pas limiter l'action publique à un volet répressif et de s'attaquer aux causes profondes de leurs problèmes. C'est ce que tentent de faire quotidiennement les acteurs de la prévention spécialisée, lesquels interviennent sur le terrain auprès des jeunes concernés et auprès de leurs familles pour conforter, lorsque cela est nécessaire et possible, l'autorité parentale pour offrir à cette jeunesse un meilleur avenir.

Il nous semble encore aujourd'hui indispensable de réaffirmer la place irremplaçable des éducateurs de rue dans leur mission éducative auprès des jeunes et des groupes de jeunes dans leur milieu de vie. C'est pourquoi mon groupe votera le renouvellement des conventions avec ces 10 associations pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

La parole est à Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme les intervenantes et les intervenants précédents, je voulais vraiment souligner le travail remarquable, précieux et irremplaçable de l'ensemble des équipes d'éducation de prévention spécialisée sur le territoire parisien. Ils sont extrêmement sollicités et s'adaptent avec un très grand professionnalisme au changement et aux évolutions du contexte, aux évolutions des jeunes.

La précarité, la grande précarité d'une certaine partie de la jeunesse parisienne dans beaucoup de quartiers, sur la mobilité aussi des nouveaux comportements où là, il faut que la prévention soit renforcée sur l'espace public - nous en parlons toujours -, dans les différents cadres qui nous occupent et qui nous sont permis, tels que les contrats locaux de prévention et de sécurité au sein des arrondissements mais également avec les réunions des maires faites et réalisées avec le Préfet de police ou le parquet de manière très régulière.

Je voulais que l'on appuie ce travail de prévention spécialisée, souligner la qualité de leur travail et que l'on soit très attentif puisque ce projet de délibération nous engage pour trois prochaines années, à pouvoir et se donner les moyens de revoir les moyens consacrés aux équipes dans les arrondissements concernés.

C'est le sens aussi du vœu que nous avons voté en Conseil du 14e arrondissement, puisque nous souhaitons mettre un peu plus de moyens sur le quartier de la porte d'Orléans, intégrer un nouveau périmètre d'intervention pour cette équipe de prévention spécialisée confiée à l'association "Feu Vert" et prévoir une augmentation de dotations pour cette équipe du 14e arrondissement.

Je sais que Colombe BROSSEL répondra d'une manière différente au vœu que nous avons porté, mais justement, je voulais vraiment que l'on intègre aussi cette disposition et qu'en 2019 nous puissions faire un bilan, y compris en termes de moyens, parfois les revoir à la hausse au sein de ces 3 prochaines années pour que nous soyons plus réactifs et ne pas attendre 3 ans.

Merci pour votre écoute.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, ce projet de délibération est important puisqu'il est relatif à la convention avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période de 2019 à 2022. Je présente d'ailleurs un vœu qui aurait pu être rattaché à ce projet de délibération.

L'exposé des motifs insiste sur le fait que les actions de prévention spécialisée font partie des missions de l'aide sociale à l'enfance. La loi du 14 mars 2016 rattache d'ailleurs la prévention spécialisée à la protection de l'enfance. La Ville de Paris se doit par conséquent de ne plus rattacher le suivi des clubs de prévention à la sécurité mais bien à la délégation en charge de la protection de l'enfance. Je me retrouve totalement dans l'intervention de Mme Fatoumata KONÉ qui a développé également ce propos.

Il ne s'agit pas d'une question secondaire. Le fait d'être rattaché à la protection de l'enfance montre bien que la tâche de l'éducateur de rue est bien d'être à l'écoute des jeunes de 12 à 21 ans, de construire avec eux une relation de confiance, en vue d'obtenir leur adhésion à une intervention éducative qui ensuite peut être collective ou individuelle. En plus de cette libre adhésion des jeunes, cette relation exige le respect du secret professionnel. C'est un cadre d'intervention qui requiert une déontologie conforme au respect de l'anonymat des jeunes.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, le jeune, par contre, n'est pas d'abord et avant tout un acteur de son devenir avec ses besoins en termes de protection de l'enfance, ses désirs, ses projets, mais on le regarde d'abord et avant tout comme quelqu'un de ciblé du fait du trouble à l'ordre du public qu'il génère, du fait de ses actes de délinquance. Précisons que si l'éducateur de rue, les clubs de prévention spécialisés sont bien évidemment amenés à travailler en réunion avec d'autres partenaires comme la police, la justice dans le cadre, là, pour le coup, de la prévention de la délinquance, ils conservent toute leur déontologie professionnelle : libre adhésion du jeune, secret professionnel.

Il faut comprendre que la prévention de la délinquance n'est qu'une partie de leur champ de mission qui est d'abord et avant tout celle de la prévention spécialisée dans le cadre de la protection de l'enfance. C'est pour cela que le biais de les ramener ou de les maintenir chaque fois dans la prévention-sécurité est un biais très problématique qui peut être amené à faire basculer toutes leurs missions alors que de les rattacher à la protection de l'enfance serait une bonne garantie.

Je tiens néanmoins à saluer le travail fait sur les Etats généraux sur les rixes. J'ai d'ailleurs appris que Gilbert BERLIOZ, sociologue, y était intervenu. Ses travaux sont intéressants, car il nous apprend que cette logique des rixes procède d'une recherche d'affirmation de soi des jeunes qui y participent, de développement d'un sentiment d'appartenance à un collectif protecteur, de nombreuses situations qui sont à distinguer de phénomènes de bande où il peut y avoir une hiérarchie ou un intérêt lié au trafic de drogue par exemple.

Il distingue dans ses travaux la délinquance d'expression de la délinquance d'acquisition. Les personnes ne cherchant pas à s'enrichir matériellement, et la frontière entre les auteurs et les victimes est extrêmement floue.

Cela doit nous amener à réfléchir. Cela montre d'autant plus l'importance, même sous l'angle prévention de la délinquance, de bien privilégier comme plein cœur de métier la question de la protection de l'enfance et la contribution à l'émancipation des jeunes.

Vous comprendrez bien que continuer à laisser la prévention spécialisée rattachée à la prévention de la délinquance, à la sécurité, cela provoque sur tout Paris et qui plus est dans le pilotage induit par les élus d'arrondissement, un biais très problématique de nature à transformer et dénaturer leurs missions.

Comment se fait-il que la Ville, par ailleurs, ne consacre que 20 millions d'euros à la prévention spécialisée quand le contrat de sécurité, par exemple, se voit allouer un budget de 300 millions d'euros ?

Les moyens alloués à la prévention spécialisée restent stables, dites-vous, dans les projets de délibération. Alors que la crise sociale s'aggrave dans certains quartiers, il faudrait au contraire augmenter les moyens alloués à la prévention spécialisée.

Vous confirmez que nous sommes passés de 15 à 10 associations, les regroupements et fusions de structures ne sont pas une bonne chose en réalité, parce que pour les professionnels, il y a une crainte forte d'une dissolution de la spécificité de leur métier dans les gros mastodontes du travail social.

Chers collègues, méfions-nous des grosses structures, certes réactives pour répondre aux appels d'offres, mais qui transforment le travail social en "business", sous-prétexte de structures relevant de l'économie sociale et solidaire.

Ce n'est pas forcément le cas aujourd'hui de l'ensemble des structures, mais on sait que c'est un biais sur lequel vous êtes attentifs.

Je tiens à relayer la profonde inquiétude nationale de la prévention spécialisée. La disparition de départements s'accompagne de fait, via les transferts de postes, d'un basculement de leurs missions à chaque fois sur une pente sécuritaire, privilégiant l'angle sécurité de l'espace public aux dépens de la protection de l'enfance.

Dans d'autres départements, les Yvelines par exemple, ces dérives sécuritaires ont hélas été fortement assumées.

Sur Paris, soyons exemplaires et assumons, quitte à être à contre-courant des tendances dominantes, défendons la prévention spécialisée, rattachons-la à la délégation de la protection de l'enfance.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Eric LEJOINDRE.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots à mon tour pour saluer ce projet de délibération. Les associations de prévention spécialisée pour la jeunesse jouent un rôle essentiel dans notre ville, pour la prise en charge de tous les enfants, mais du coup aussi de leurs familles, notamment dans les quartiers populaires.

Leur objectif, soutenu en cela très fortement par notre collectivité, est d'aller au-devant des jeunes, de leur permettre une inclusion réussie dans le tissu économique et professionnel parisien et dans leur quartier.

Cette action s'inscrit dans le cadre de trois grands documents structurants pour nos orientations dans ce domaine :

- le Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance, qui se concentre sur la prévention des difficultés sociales et fait en sorte que chacun puisse participer à la vie de notre cité.

- Le Contrat parisien de prévention et de sécurité ensuite signé en 2015 avec les principaux partenaires de la Ville de Paris, la Préfecture, le parquet, l'Éducation nationale, et qui met l'action sur une action transversale au sein de laquelle la prévention spécialisée a toute sa place et joue un rôle central.

- Et puis, le contrat de ville, voté également en 2015, qui se concentre sur les quartiers populaires parisiens, dans lequel la présence de la jeunesse doit être vue comme une chance, une immense opportunité de développement économique, culturel, citoyen, social, et on voit à quel point l'engagement des jeunes dans ces quartiers est important, encore faut-il pouvoir l'accompagner. C'est le rôle aussi de la prévention spécialisée.

Avec ce projet de délibération, ce sont 10 associations qui pourront signer des conventions de gestion d'actions dans la prévention spécialisée, et parmi elles vous me permettrez de citer celles qui interviennent dans le 18e arrondissement. Je pense à l'Apsaj, qui pourra renforcer sa présence éducative dans l'espace public, pourra engager des relations avec les familles, alerter les pouvoirs publics sur les évolutions sociales ou sociétales des territoires sur lesquels elle interviendra, s'engager dans les différents processus pour veiller à empêcher la marginalisation et le décrochage, prévenir les points de rupture et travailler pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Elle aura pour secteur prioritaire la Goutte d'Or, mais aussi le sud du quartier de la Chapelle, la rue Ordener, le boulevard de la Chapelle, et dans le 19e la rue de Crimée, la place de la Bataille de Stalingrad, car on sait que nos frontières administratives ne sont pas toujours et heureusement, les frontières des Parisiens.

Dans le 18e mais aussi dans le 19e arrondissement, le "Grajar" est concerné par ce projet de délibération pour le même type d'action, et ce sont des partenaires fondamentaux pour nous qui permettent à la fois d'intervenir pour la jeunesse mais aussi pour le quartier. Ils pourront donc intervenir autour de zones cœur de cible, aux abords des collèges, des lycées, des lieux de vie et de rassemblement des jeunes, dans les squares, dans les zones de veille éducative, pour être au plus près de la population qu'ils contribuent à encadrer.

Les associations qui interviennent à Paris actuellement en matière de prévention spécialisée ont été autorisées, en 2008 par arrêté du Maire pour une durée de quinze ans, à exercer leur activité avec pour finalité d'agir sur les phénomènes d'exclusion, de marginalisation, et pour favoriser la promotion sociale et l'autonomie des jeunes. C'est un budget global très important pour l'ensemble de ces activités de prévention spécialisée, de médiation et d'insertion des jeunes. Je crois que c'est la preuve d'un engagement très fort de la collectivité parisienne en la matière.

Un sujet spécifique fait l'objet de remarques essentielles dans ces conventions et je voulais en dire un mot. Je pense à la question de la prévention des rixes entre bandes, qui est un sujet de grande actualité mais sur lequel des résultats ont déjà été obtenus grâce à ce travail, notamment avec les structures de prévention spécialisée. Je peux en parler pour le 18e arrondissement, où nous étions soumis à des phénomènes de rixes de très grande ampleur qui ont connu une amélioration incontestable. C'est la démonstration que l'on peut avoir des résultats quand on s'y engage avec nos partenaires.

Un autre sujet important, majeur et croissant aussi, sur lequel je voulais dire un mot, est celui de la pénétration et de la place des réseaux sociaux dans la vie des jeunes et donc de la nécessité de travailler sur ces phénomènes, sur leur bonne gestion, et pour lutter contre le harcèlement aussi que ces réseaux sociaux peuvent provoquer.

Ces conventions vont permettre d'obtenir que les associations présentent un plan d'action et d'intervention concernant la formation de leurs salariés et des règles d'intervention éducative sur les réseaux sociaux. C'est un nouveau champ que nous avons à explorer.

Je suis donc très heureux que nous puissions voter ce projet de délibération. Je veux saluer et remercier le travail important de Colombe BROSSEL auprès de la Maire de Paris pour ces sujets. On voit l'inspiration du terrain dans l'ensemble de ce projet de délibération. On colle à la réalité et on est sur un projet de délibération qui contient aussi des éléments d'innovation.

Je pense qu'on peut être fier de ces signes forts que nous adressons aux associations de prévention spécialisée dans le rôle fondamental qu'elles ont dans notre ville.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Éric LEJOINDRE.

La parole est au dernier intervenant inscrit avant la réponse de Colombe BROSSEL, M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Ce sera rapide, Monsieur le Maire, tout d'abord pour m'associer bien sûr aux autres orateurs dans l'hommage rendu aux éducateurs et à tous les personnels de la prévention spécialisée qui font un travail très important, et très difficile, de plus en plus difficile d'ailleurs étant donné la montée de la violence dans notre société, à Paris comme ailleurs, comme de l'insécurité.

C'est la raison pour laquelle je ne partage pas du tout, mais cela ne l'étonnera pas, le point de vue de Mme SIMONNET sur le nouveau rattachement qu'elle propose de la prévention spécialisée. Je considère pour ma part, étant donné justement cette aggravation de l'insécurité, de la violence avec arme, armes blanches et autres, à Paris, qu'il est absolument nécessaire que la prévention spécialisée soit vraiment en articulation avec l'autorité judiciaire, la police et les différentes institutions parisiennes, et que la mise en cohérence ne peut relever que de l'adjoint au maire chargé de la sécurité, Madame BROSSEL. Je pense que c'est là la bonne articulation des administrations parisiennes, concernant la prévention de la délinquance des mineurs plus particulièrement et des jeunes plus généralement.

Je voulais également intervenir sur ce dossier pour remercier la Municipalité d'avoir étendu le secteur de compétence de l'association de prévention spécialisée qui exerce sur le 15e arrondissement à savoir "Arc-Ea", la nouvelle dénomination de "Arc75", puisqu'en plus des secteurs de Beaugrenelle, Balard, Bague, Falguière, Procession, porte Brancion, Périchaux, etc., c'est-à-dire, en fait, tout ce qui longe la voie ferrée de Montparnasse et tout ce qui longe le périphérique et les boulevards extérieurs, en gros, pour faire bref. La Mairie a bien voulu accepter notre proposition d'étendre le champ d'investigation de cette prévention spécialisée sur le secteur Amiral-Roussin qui devient un secteur - Mme BROSSEL le sait bien - de plus en plus dangereux, en tout cas depuis un certain nombre de mois, puisqu'il a donné lieu à des affrontements entre bandes.

On parlait tout à l'heure de ce débat sur les rixes et du colloque qui a eu lieu à la Mairie de Paris. C'est un sujet de plus en plus prégnant dans nos arrondissements. Le secteur Amiral-Roussin a fait l'objet de rivalités qui, évidemment, se sont accompagnées d'affrontements avec des armes blanches et avec des blessés. C'est assez nouveau, d'ailleurs, et cela a amené le Procureur de la République à intégrer ce secteur, et le 15e dans son ensemble, dans le G.L.T.D. des bandes - le Groupe local de traitement de la délinquance des bandes - depuis environ une année.

C'était l'objet de mon intervention ! Remercier la Mairie pour l'amendement A28-G, qui intègre le secteur Amiral-Roussin pour un premier diagnostic sur ce secteur Amiral-Roussin, sur lequel nous avons déjà eu une réunion avec les différents acteurs de la prévention spécialisée, mais aussi les bailleurs sociaux, et la police. La police fait, depuis que nous avons un nouveau commissaire, un très bon travail sur ce secteur, ainsi que nos différents partenaires.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour votre concision.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL pour répondre aux intervenants.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants pour leurs propos.

Je me permettrai, si vous m'y autorisez, Monsieur le président de séance, de répondre de fait aux deux vœux qui ont été présentés, l'un par le groupe "Génération.s", l'autre par Danielle SIMONNET, pour nous éviter de reprendre le débat de façon un peu artificielle...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Alors, est-ce que vous êtes d'accord avec la proposition de Colombe BROSSEL, compte tenu du débat que nous avons et accessoirement de l'heure à laquelle nous sommes rendus, est-ce que vous considérez que les vœux ont été présentés dans vos interventions ou vous voudrez représenter les deux vœux ?

Je consulte à la fois... Pardon ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Une phrase.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Une phrase. Alors, à ce moment-là, si Colombe BROSSEL en est d'accord...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Bien sûr. Oui, oui.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je donne une phrase à Danielle SIMONNET. Je consulte Léa FILOCHE. Vous considérez que vos deux vœux ont été présentés. Comme cela, cela permettra à Colombe de répondre et de mettre le projet de délibération et les trois vœux au vote.

Donc, une phrase pour Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui. Juste pour rajouter que le vœu que je présente demande à la fois de rattacher le suivi de la prévention spécialisée à la délégation municipale en charge de la protection de l'enfance et non la sécurité, mais il demande aussi l'augmentation des moyens alloués à la prévention spécialisée et de les adapter aux besoins croissants constatés sur le terrain. Voilà. C'était juste le deuxième point que je n'avais point précisé dans mon intervention et que je laissais dans le développement du vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci.

Donc quelques mots pour vous répondre. D'abord, évidemment, en vous remerciant de vos interventions, mais aussi et surtout de ce que vous avez dit les uns et les autres sur l'action qui est menée par les éducateurs de rue et par l'ensemble des clubs de prévention spécialisée. Ce projet de délibération est l'aboutissement d'un travail long, important, auquel l'ensemble des maires d'arrondissement ont été associés. Je veux ici aussi les en remercier. Il nous permet de renouveler les conventions avec 10 associations pour accompagner les jeunes et leurs familles. Je me permets d'insister sur ce point, car l'action des éducateurs de rue est aussi de travailler avec les familles. C'est aussi pour cela que ce travail est si précieux. Ces conventions représentent - je ne crois pas l'avoir entendu, donc je me permets de le re-signaler - 269 équivalents temps plein au total, dont 241 professionnels éducatifs, donc des éducateurs de rue dans la rue.

Ce n'est pas un hasard : c'est un véritable choix politique. Je me permets de rappeler que dans de nombreux départements - car le financement de la prévention spécialisée repose exclusivement sur les départements -, le choix a été fait par les exécutifs locaux, qu'ils en aient été contraints par des difficultés budgétaires ou qu'ils en aient fait le

choix assumé politiquement, d'un désengagement important, voire total, du financement de la prévention spécialisée. Bien au contraire, la Maire de Paris fait le choix inverse, de continuer à financer beaucoup le secteur de la prévention spécialisée. Je le répète : c'est un choix politique assumé.

Pour ces nouvelles conventions, vous l'aurez compris, nous avons essayé de faire deux choses à la fois : d'une part, et c'était une demande des clubs de prévention spécialisée, de travailler en se donnant du temps, d'où des conventions qui, pour la première fois, dureront quatre ans, parce qu'en effet, ce travail éducatif demande du temps. Ce n'est pas uniquement une planification des activités, c'est aussi que le travail éducatif demande du temps, il demande à s'inscrire dans le temps, et que ce temps était nécessaire.

Les arguments qui ont été développés par les clubs de prévention spécialisée étaient, de ce point de vue, extrêmement convaincants, convergents avec ceux de l'administration et les retours des maires d'arrondissement. C'est la raison pour laquelle, pour la première fois, nous aurons des conventions sur une durée de quatre ans.

Pour autant, il faut se donner évidemment la capacité à s'adapter, à se mobiliser là où il y a besoin, à répondre aux défis, qui ne sont pas les mêmes défis, en effet, d'il y a quelques années en arrière, mais ceux d'aujourd'hui, voire, je l'espère, de demain. D'où le fait que nous ayons, en dialogue avec les clubs de prévention, travaillé sur la prévention des rixes, sur "la rue numérique" - en tout cas la capacité à avoir des acteurs engagés éducativement dans la rue, dans l'espace public, mais aussi dans cette nouvelle rue virtuelle - et enfin autour des questions de territoire, en demandant aux associations de mieux prendre en compte encore la mobilité de leur public, en collaborant autant que de besoin avec les autres associations de prévention spécialisée et à procéder à des échanges d'informations et de diagnostic.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a deux amendements qui seront présentés, puisque ces discussions ont continué jusqu'au dernier moment, notamment avec les mairies d'arrondissement, dont le 15e et le 14e. Il y aura donc des amendements qui permettent d'inscrire ces premières étapes de travail. Je le dis et le répète ici : les premières étapes de travail ont évidemment vocation à être prises en compte par la suite.

Nous avons évidemment des rendez-vous, notamment budgétaires, qui nous permettent de pouvoir continuer à échanger, mais échanger une fois que le diagnostic et les partenariats locaux sont mis en œuvre pour que nous puissions travailler le plus tranquillement, mais aussi le plus efficacement possible.

Cela m'a donc conduit, et je remercie le groupe de l'avoir accepté, à proposer quelques amendements au vœu déposé par le groupe "Génération.s" qui nous permettent de nous rassembler autour de ces objectifs. Nous avons couvert des secteurs, j'y faisais allusion, mais nous avons également modifié les zones d'intervention en accord avec les mairies d'arrondissement et les associations. Eric LEJOINDRE y faisait à l'instant allusion pour le 18e arrondissement.

C'est important que nous gardions ce dialogue, et merci, parce que ce dialogue annuel entre les clubs de prévention spécialisée et les maires d'arrondissement est maintenant devenu une habitude dans l'ensemble des mairies d'arrondissement. Ce n'était pas le cas il y a trois ans, lorsque nous avons voté la précédente convention. Cela veut donc dire que nous avançons et que nous avançons tous ensemble. C'est aussi ce dialogue qui nous permet de pouvoir ajuster au fur et à mesure l'ensemble de nos travaux.

Je termine par un mot, Monsieur le Maire.

La Maire de Paris a fait le choix - en 2014, je n'en étais pas responsable et je n'étais en plus pas dans cette fonction - de mettre en place une délégation qui n'est pas une délégation à la sécurité. C'est une délégation à la sécurité et à la prévention, et il y a même d'autres sujets. C'est un choix politique, là aussi.

Il y a d'autres collectivités - vous regarderez, dans l'échiquier politique, elles sont assez marquées - qui font le choix d'avoir des délégations en matière de sécurité. Et c'est tout.

La Maire de Paris a fait le choix de mettre en place, justement, un élément de cohérence politique, et donc de cohérence de politiques publiques en matière de sécurité et de prévention. C'est cela, le choix politique. C'est cela qui nous distingue d'autres. C'est ce qui fait ce que nous sommes ! C'est ce qui fait que nous sommes capables de mettre en place et de proposer des politiques publiques qui ont du sens, de la cohérence, qui savent où elles vont, et non pas uniquement d'avoir une délégation en charge de la sécurité. C'est ce que nous faisons !

Non, Madame SIMONNET, il n'y a pas eu des Etats généraux des rixes à l'Hôtel de Ville ! Il y a eu des Etats généraux de la prévention des rixes ! La responsabilité qui est la mienne est de mettre en œuvre des politiques

publiques en matière de prévention. Je revendique le fait que ce soit un choix politique assumé, ce que nous sommes en train de faire. Vous le faites d'ailleurs avec moi puisque vous participez à ces travaux !

Oui, heureusement qu'il y a aussi, de la part de la délégation que je représente aujourd'hui, un lien avec les centres sociaux ! Mais enfin, c'est ce qui nous distingue d'autres ! Assumons-le et assumons-le fièrement !

C'est la raison pour laquelle, Madame SIMONNET, vous en conviendrez, il est assez naturel que j'apporte un avis défavorable à votre vœu.

Merci, Monsieur le Président.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

De ce fait, je vais d'abord mettre aux voix, à main levée, l'amendement n° 28 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 28 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 246 G aussi déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 246 G est adopté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet DASES 329 G, ainsi amendé prenant en compte des spécificités des 14e et 15e arrondissements.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASES 329 G).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis favorable de l'Exécutif, avec amendement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 523).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 31 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe EGCP relatif à la formation au français pour les personnes migrantes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Pouvez-vous présenter le vœu n° 29 en une minute, Léa FILOCHE ?

**Mme Léa FILOCHE**. - D'accord.

Nous présentons le vœu n° 29 au nom des élus "Génération.s" du Conseil de Paris. Pour aller très vite, nous souhaitons, par l'intermédiaire de ce vœu, que la Ville demande un état des lieux des financements de l'Etat, des structures d'apprentissage du français pour les personnes migrantes depuis 2016 et quelles sont les projections pour l'année à venir.

Nous souhaitons aussi soutenir les organismes et les associations d'offre de formation au français et que l'on travaille à la mise en place d'une coordination de tous ces acteurs.

Nous demandons aussi qu'un effort soit fait en direction des parents des enfants scolarisés dans les UP2A, car si les parents ne maîtrisent pas la langue française, c'est en effet une difficulté supplémentaire pour les élèves.

Voilà l'objet du vœu en une minute.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Colombe BROSSEL, l'avis est favorable, j'imagine.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Oui, l'avis est favorable.

La Ville de Paris consacre 7 millions d'euros par an pour accompagner plus de 20.000 Parisiennes et Parisiens dans leur volonté d'apprendre le français. Nous le redisons : nous mobilisons, nous accompagnons ceux qui se mobilisent sur le sujet et ils nous trouveront toujours à leurs côtés.

Nous allons demander un état des lieux des financements. Nous avons progressé sur la coordination, notamment avec la mise en place du réseau EIF-FEL. Les choses avancent !

Je me rapprocherai de Patrick BLOCHE, adjoint en charge de nombreux sujets lui aussi, dont l'éducation et les familles, afin que nous puissions travailler sur la question des parents et des enfants en UP2A.

Avis favorable, merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Rapprochez-vous, Madame la Maire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Je n'y manquerai pas.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 29 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 522).

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je lève la séance. La reprise est fixée à 14 heures 45.

Je vous souhaite un bon appétit.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures trente minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos discussions.

**Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM, PPCI, DP, GEP, LRI, PCF-FG, EGCP, SOCA, RG-CI, et les élus non inscrits relatif à la lutte contre les LGBTphobies et à la violence à l'égard des personnes LGBTQI+.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au débat organisé sur la lutte contre les violences à l'égard des personnes LGBTQI. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura, évidemment, dans les temps de parole, la présentation du vœu n° 13 déposé en commun par l'ensemble des groupes, ce dont je me réjouis.

Mes chers collègues, face à la recrudescence insupportable, ces derniers mois, des agressions contre les personnes LGBT, en particulier à Paris, notre devoir est de nous mobiliser et de nous mobiliser collectivement. Je me félicite donc, avec force, du vœu déposé à ce Conseil, qui rassemble les propositions de l'ensemble des groupes de notre Assemblée pour lutter contre les violences faites aux personnes LGBT. Je suis très heureuse et très fière que cette question nous rassemble par-delà les différences politiques, que Paris porte en elle un idéal de tolérance et de diversité. Je crois que c'est même la définition de Paris. Notre ville se doit donc d'être accueillante et ouverte à toutes et à tous.

C'est pourquoi nous devons tout faire pour prévenir, punir, empêcher ces violences et plus largement bien sûr l'exclusion, le rejet et la discrimination, qu'il s'agisse de faits isolés mettant en cause des individus ou de discriminations plus systématiques et institutionnalisées. Nous le savons, pour moi, c'est une conviction, c'est un combat essentiel qui appelle de notre part un engagement sans faille. Cet engagement, nous sommes nombreux, ici, à le porter depuis longtemps avec constance, détermination, par tous les temps, gros temps, beau temps, mauvais temps et vraiment avec beaucoup de constance.

Depuis le début de cette mandature, nous poursuivons ce combat quotidien auprès des associations et des militants qui le portent chaque jour dans tous les quartiers de notre ville. C'est ainsi que nous travaillons à l'égalité des droits par l'organisation d'événements et par le soutien à un nombre croissant d'associations. Nous avons eu aussi à cœur de déployer des politiques inclusives en formant mieux nos agents à ces questions et aussi par le réseau mis en place, un réseau parisien de repérage des discriminations.

Nous œuvrons à valoriser la richesse et la diversité des cultures LGBT qui sont une part essentielle de l'identité de Paris et de son rayonnement. La stratégie que nous avons présentée il y a quelques mois a été considérablement enrichie par les apports des autres groupes dans deux directions qui me semblent fondamentales : d'abord, la lutte contre la stigmatisation dès le plus jeune âge à l'école et, ensuite, la prise en compte des besoins spécifiques des populations LGBT en matière de santé.

Je veux d'ailleurs remercier Jean-Luc ROMERO qui nous a aidés, qui m'a aidée. Je l'avais missionné pour qu'il travaille sur cette stratégie pour faire justement de cette reconnaissance de nos valeurs et du soutien politique en faveur des LGBT et contre les discriminations, un marqueur fort de notre ville. Je dois dire qu'entre la Quinzaine des fiertés, la Marche des fiertés mais aussi les Gay Games, nous avons eu jusqu'à l'été dernier des moments très importants, très forts d'expression et d'affirmation dans tous les domaines, y compris dans le soutien à l'international, puisque nous avons créé, et je l'ai remis pour la première fois le 17 mai dernier, un prix international en soutien aussi aux personnes LGBT qui sont agressées ou menacées, parfois même menacées de mort dans leurs propres pays.

Aujourd'hui, ici, les agressions intolérables nous obligent à nous mobiliser encore davantage et à aller plus loin et plus vite. C'est pourquoi l'ensemble des associations ont été réunies avec Emmanuel GRÉGOIRE, mon premier adjoint, avec bien sûr Hélène BIDARD et d'autres élus, ici, le 25 octobre dernier, pour travailler collectivement sur des réponses qui soient plus adaptées et plus efficaces.

Nous y avons d'ailleurs convié le Préfet de police et le Procureur de la République. Je veux vous remercier, Monsieur le Préfet, et remercier le Procureur de leur présence. Lors de cette réunion, les questions essentielles comme l'accueil des victimes ont été évoquées et je soutiens notamment la proposition de Jean-Luc ROMERO qui est de créer une cellule spécifique dans certains commissariats pour accompagner les victimes de crimes et délits LGBTphobes.

Au-delà du problème des agressions, je sais que l'ensemble de mon Exécutif est mobilisé, non seulement pour la lutte contre les discriminations mais aussi pour l'inclusion dans la cité des personnes LGBT avec une attention particulière portée aux personnes "trans" qui connaissent des difficultés spécifiques et des agressions, là aussi, d'une très grande violence. C'est ainsi que nous présenterons, le 21 novembre prochain, un plan d'action qui sera le fruit de ce travail collectif - je reverrai les associations prochainement - qui viendra répondre au vœu qui est le nôtre.

Je le redis, la communauté LGBT parisienne est une chance et une composante essentielle de notre Capitale. Elle fait de Paris une ville active, attractive, militante, innovante. Je veux le redire avec force, chacune et chacun a sa place à Paris et c'est pourquoi la lutte contre les discriminations et notamment les discriminations LGBT restent une de nos priorités.

Je soutiens aussi - et je reparle de lui - Jean-Luc ROMERO dans sa volonté de faire de la lutte contre les LGBTphobies la grande cause nationale de l'année 2019. Nous sommes nombreux à nous être retrouvés sur cette proposition. Ce combat s'intègre dans un combat plus large contre toutes les discriminations et les violences visant des minorités, visant le racisme, l'antisémitisme et aussi le sexisme et les violences faites aux femmes. Même si les femmes ne sont pas une minorité, elles sont souvent considérées comme telles.

C'est un défi crucial pour l'épanouissement de chacune et de chacun, comme pour la cohésion de notre société, une société où le bien-être de chacun contribue au progrès de tous, aux côtés de l'ensemble des acteurs, à commencer par les associations. Je m'engage donc à poursuivre nos efforts pour faire de Paris une ville qui offre à chacune et à chacun la liberté d'être soi-même et l'égalité de fait.

A présent, je vais laisser la parole au premier orateur inscrit dans ce débat, ce débat qui nous engage et je pense que cela nous honore de le faire de façon ouverte, consensuelle et très collective.

Je vais laisser la parole à Rémi FÉRAUD qui, depuis longtemps, milite pour les droits des personnes LGBT.

Monsieur le président du groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole. Merci.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Madame la Maire, chers collègues.

Je vous remercie de votre intervention et je ne vais pas dresser la liste, hélas trop longue, des récentes agressions homophobes qui ont eu lieu à Paris. Elle est insupportable. Elle nous a remplis de colère, ce qui conduit à la présentation de ce vœu commun à l'ensemble des groupes du Conseil. Car il est absolument inacceptable qu'en 2018, on puisse encore être insulté, menacé, frappé en raison de son orientation sexuelle, de son apparence, de son origine. Il est inacceptable que la liberté des uns soit remise en cause par les préjugés archaïques de certains, et malheureusement, c'est pourtant encore le cas.

Paris doit continuer à se battre avec détermination pour construire la ville inclusive et respectueuse de chacun, que nous appelons tous de nos vœux. Je veux remercier, d'ailleurs, la Préfecture de police d'être à notre côté dans ce combat.

Depuis 2014, l'aide de la Ville aux associations, la formation des agents de la Ville s'est renforcée. Depuis 2014, notamment à la suite du travail que vous avez demandé, Madame la Maire, à Jean-Luc ROMERO pour faire de Paris une ville phare de l'inclusion et de la diversité, plusieurs mesures très concrètes ont été prises pour améliorer notamment notre coopération avec les associations. Je pense à la plus grande participation de la Ville à la "Marche des fiertés", avec, pour la première fois cette année, un char de la Ville. Je pense à la remise du prix international de Paris pour le droit des personnes LGBTQI+, à l'accueil de la conférence de l'Association européenne des policiers "gay" et lesbiennes qui s'est déroulée à l'Hôtel de Ville, avec la collaboration de "Flag", ou la tenue des "Gay Games".

Je ne peux pas - je n'en ai pas le temps - lister l'ensemble des actions dont la Ville est partenaire ou à l'initiative, mais je me réjouis que la mobilisation de la Ville soit déjà ancienne et si importante. Je me réjouis aussi, bien sûr, que nous présentions ce vœu aujourd'hui avec l'ensemble des groupes. Je m'en réjouis d'autant plus - et il faut tout de même le rappeler - qu'y compris dans cette Assemblée, certains n'ont pas toujours partagé ce combat. On en voyait encore, il y a peu, qui étaient plus enclins à défiler aux côtés de la "Manif pour tous" qu'à la "Marche des fiertés". Soyons positifs : c'est le signe que les mentalités évoluent, que la loi sur le mariage pour tous a favorisé cette évolution des mentalités, comme le PACS à son époque. Il faut espérer que ces évolutions, aujourd'hui, soient sincères et durables.

Nous avons, en tant qu'élus, aujourd'hui, la responsabilité de porter une parole publique irréprochable. Nous avons encore entendu, ces derniers jours, une députée fustiger un prétendu lobby gay ou bien un sénateur tenir des propos odieux sur l'extension de la P.M.A. Ces propos doivent être fermement dénoncés par nous-mêmes, en particulier lorsqu'ils émanent d'élus de la formation politique à laquelle nous appartenons, car nous savons que la banalisation des paroles homophobes libère ensuite les actes.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, je souhaite que ce vœu permette encore plus d'engagements de la part de nous tous et de la Ville de Paris.

Pour le prouver, en conclusion, je souhaiterais vraiment que nous portions ensemble, comme le dit le vœu et pour soutenir l'initiative lancée par Jean-Luc ROMERO, la revendication de faire de la lutte contre le sexisme et les LGBTQI-phobies la grande cause nationale de 2019. Ce serait une belle réponse aux agressions récentes à Paris et dans d'autres villes en France.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris, David BELLARD, vous avez la parole.

**M. David BELLARD.** - Madame la Maire, mes chers collègues, merci pour votre intervention sur cette question éminemment importante. Depuis le mois d'août, seulement à Paris, ce sont près d'une dizaine d'agressions homophobes, lesbophobes ou transphobes qui ont été publicisées sur les réseaux sociaux, sans compter celles qui sont restées dans l'ombre. Une liste tragique qui, d'ailleurs, pour Vanessa Campos, s'est traduite par la mort : assassinée au bois de Boulogne.

Cette violence se déverse sans barrière et sans filtre. Si nombre de plaintes restent manifestement constantes, toutes les associations sont toutefois unanimes pour souligner la multiplication des signalements d'insultes, d'actes et d'agressions LGBT-phobes et leur plus grande gravité.

Cette situation est extrêmement préoccupante. Elle crée un sentiment d'insécurité chez toutes les personnes LGBT+, sentiment particulièrement paradoxal au moment où notre Ville s'affirme, à raison, comme la première capitale LGBT "friendly" du monde. C'est d'ailleurs un paradoxe de même nature qui voit, dans un même mouvement, grandir une plus grande acceptation sociale des personnes LGBT+ et, de l'autre côté, comme la réponse obscure à ces avancées, une persistance de l'homophobie et de la haine. Cette même haine qui s'est libérée au moment des débats sur le mariage pour toutes et tous, sans entraves, légitimée par des journalistes et des médias complaisants, qui, sous prétexte de faire débat, mettaient en scène autour de la même table celles et ceux qui défendaient l'égalité des droits et ceux qui portaient une parole profondément homophobe. Sans compter les réseaux sociaux qui, prétextant la liberté absolue de leurs utilisateurs, autorisent les pires insultes, les harcèlements, cette LGBT-phobie, ce racisme et cet antisémitisme qui ne nous font décidément pas honneur.

A l'aune de cette situation, on peut légitimement craindre la tournure que pourraient prendre les débats sur l'ouverture de la P.M.A. pour toutes, qui risque - nous le savons - de rouvrir une brèche mortifère. Dans ce contexte, notre Conseil fait preuve d'une responsabilité qui lui fait honneur. Le vœu que l'ensemble des groupes politiques signe et co-porte aujourd'hui est, à ce titre, exemplaire. Il met en particulier l'accent sur la nécessité de mieux accompagner les victimes dans leur parcours juridique, de mieux former les agents de la Ville pour améliorer l'accueil des personnes LGBT+ par les services de la Ville et d'investir l'école et la pédagogie pour mieux prévenir auprès des jeunes des comportements homophobes. Des priorités, d'ailleurs, pleinement partagées par notre groupe depuis de nombreuses années.

En outre, toute cette situation repose la question du milieu associatif LGBT, vous le savez, très divers et sous-financé, sans moyens suffisants, sans lieux pour mutualiser et articuler ses actions. Il ne pourra pas répondre sereinement aux problèmes auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés, notamment à l'accueil éventuel de personnes ayant été condamnées pour LGBT-phobie à des travaux d'intérêt général.

Enfin, vous me permettez une petite nuance. Si nous avons accepté de cosigner ce vœu, c'est avant tout pour montrer notre unité face à ce déferlement de haine, et c'est primordial. Mais ne nous y trompons pas : tout est lié. En continuant à laisser perdurer des lois discriminantes pour les personnes LGBT, on légitime, d'une certaine façon, la croyance qu'il existe une seconde catégorie de citoyennes et de citoyens qui mériteraient moins de considération.

Je rappelle donc à mes collègues d'"En marche" et aux Républicains : aux premiers, pour accélérer l'ouverture de la P.M.A. pour toutes et éviter ainsi des débats qui pourraient être particulièrement pénibles, et aux seconds, pour intercéder auprès des instances de leur mouvement pour qu'enfin, leur parti cesse de s'opposer à toute avancée vers l'égalité pour les personnes LGBT+, comme il le fait depuis trop longtemps.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur BELLARD.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, tout d'abord, je tiens à saluer et à apporter tout mon soutien et celui de mon groupe à celles et ceux qui ont choisi de parler et de montrer leur visage meurtri et tuméfié sur les réseaux sociaux. Ils ont eu le courage de se montrer à visage découvert afin que nous prenions, toutes et tous, conscience de la violence dont ils ont été victimes. Combien n'osent pas encore le faire, car ils imaginent les conséquences sur eux-mêmes, leur entourage familial ou professionnel. C'est la mise en lumière de leur cauchemar qui doit aider à la prise de conscience collective.

Notre pays a mis du temps à dépénaliser l'homosexualité. Il a fallu attendre 1981 pour que l'on puisse vivre sa sexualité sans craindre les foudres de la justice. C'était hier. Depuis, de nombreuses lois existent. Elles ont permis que les couples de même sexe puissent vivre leur vie et leur amour sans avoir à mentir, tricher, se cacher. Le PACS, puis le mariage pour toutes et tous, ont été des avancées majeures pour notre pays conquises par la gauche. Le degré de civilisation d'une société est lié au sort que l'on réserve aux minorités, quelles qu'elles soient. Mais la loi suffit-elle ? Comme pour les violences faites aux femmes, l'arsenal juridique est là. Il est protecteur, mais la loi ne peut pas tout. Les mentalités machistes, patriarcales perdurent. Notre pays, dans ce domaine comme dans tous les autres, n'est pas exempt de manifestations intolérantes et de violence.

Il y a d'abord l'éducation. Parler aux plus jeunes de la sexualité, de l'égalité et de l'amour entre les êtres, quel que soit leur genre, sans diaboliser aucun choix, cela aiderait un certain nombre de jeunes garçons et jeunes filles qui souffrent encore trop du silence, qui sont parfois l'objet de raillerie ou, pire, de harcèlement ou de violences dès la cour de récréation à l'école. N'oublions jamais que le suicide touche sept fois plus les jeunes homosexuels que la population hétérosexuelle du même âge.

Cela permettrait aussi que les enfants d'aujourd'hui deviennent des hommes et des femmes éclairés vivant dans le respect de l'autre, quel qu'il soit.

Oui, comme le dit notre vœu commun, notre prise de conscience doit permettre que les associations et les enseignants travaillent main dans la main pour faire reculer l'intolérance et son cortège de violences.

Il convient aussi de former celles et ceux qui reçoivent les victimes : les policiers, les juges, mais aussi les personnels sociaux et hospitaliers.

Et puis, bien entendu, il doit y avoir la fermeté et la répression nécessaires contre celles et ceux qui passent à l'acte, mais il faut aussi nous interroger sur notre degré de tolérance à l'égard des propos de personnalité qui ont un micro ouvert pour déverser leurs tombereaux d'injures et de haine LGBT-phobe.

Quand on est élu ou que l'on souhaite le devenir, on ne peut pas tout se permettre. Oui, il y a une responsabilité particulière pour celles et ceux qui ont un pouvoir, qu'il soit politique ou médiatique, car les mots font mal et attisent un climat de violence à l'encontre des personnes LGBT, pouvant amener certains à considérer qu'ils peuvent passer à l'acte en toute impunité.

"La violence s'exerce désormais à tous les niveaux, depuis le simple citoyen en passant par les médias jusqu'aux plus hautes institutions étatiques." Ainsi s'exprimait Pier Paolo Pasolini quelques jours avant sa mort, il y a 33 ans. On ne saura jamais si son meurtrier a agi par homophobie pure et simple ou s'il a été un exécuteur d'ennemis de Pasolini. On ne saura jamais s'il a agi par homophobie mais, s'il l'a fait, c'est qu'il savait qu'en tuant un "pédé", qui plus est communiste, il serait compris, voire soutenu par une partie de la société italienne.

La démonstration de notre unité politique, ici, au Conseil de Paris, montre que, quelle que soit notre place sur ces bancs, nous nous engageons à ce que Paris reste cette ville de liberté, de respect pour toutes et tous, cette ville refuge. Nous serons redevables devant les Parisiennes et les Parisiens de l'engagement de ce jour et gare à celles et ceux qui s'éloigneraient de ce chemin que nous traçons aujourd'hui ensemble.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe PPCI.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Je vous remercie, Madame la Maire.

Les violences faites aux homosexuels ont augmenté de 15 % en France cette année et l'année n'est même pas encore terminée. C'est une situation littéralement insupportable. Le contexte international et certaines personnalités de haute responsabilité prononçant parfois des phrases graves ne font rien pour arranger cela. Je voudrais revenir sur les propos, par exemple, du nouveau président du Brésil, Jair BOLSONARO qui a dit : "Je préférerais que mon fils meure

dans un accident de voiture plutôt que de le voir apparaître avec un homosexuel". Le Ministre de la Famille italien, Lorenzo FONTANA, a dit, il y a quelques mois : "Les homosexuels veulent dominer et effacer notre peuple". Sans compter les plaisanteries tout à fait graveleuses régulièrement faites par MM. TRUMP et POUTINE...

La situation ne s'arrange pas. Elle est particulièrement grave dans notre ville où nous avons recensé un nombre croissant d'actes de violence à l'encontre des homosexuels. Je voudrais citer quelques actes graves survenus à Paris ces dernières semaines. Au mois de juin 2018, "LGBT hors de France" a été tagué dans le Marais sur un passage piéton aux couleurs de l'arc-en-ciel. Je voudrais vous féliciter, Madame la Maire, pour avoir réagi à cela en maintenant définitivement ces couleurs arc-en-ciel sur la chaussée.

Le 18 septembre dernier, un couple d'hommes a été agressé dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, tout simplement parce qu'ils se tenaient la main à la sortie d'un théâtre. Le 6 octobre, deux hommes ont été encore molestés parce qu'ils échangeaient un baiser. Le 15 octobre, deux hommes ont été violemment sortis de leur VTC par leur chauffeur parce qu'ils étaient "trop homosexuels" à son goût. Le 1<sup>er</sup> novembre, un couple de femmes a été agressé ; l'une des femmes a notamment eu de très graves fractures à la face.

C'est une situation absolument insupportable et, comme je le disais, elle est loin de s'améliorer à Paris. La Préfecture de police a déjà constaté dans la Capitale plus de 150 actes anti-LGBT au cours des 9 premiers mois de l'année. C'est déjà une hausse énorme par rapport à 2017 où 118 actes avaient été enregistrés. Nous avons donc explosé le compteur en moins de 12 mois.

En cette période de recrudescence des violences envers les personnes LGBT partout en France, et donc particulièrement à Paris, je tiens, au nom du groupe PPCI, à apporter tout notre soutien au vœu relatif à la lutte contre les violences à l'égard des personnes LGBT présenté lors de ce conseil et qui sera signé par tous les groupes. C'est un combat qui mérite très largement le consensus et l'unanimité dans lequel nous nous impliquons particulièrement, notamment avec ma collègue Déborah PAWLIK.

Ce vœu constitue bien plus qu'un simple symbole. C'est un véritable acte politique car il témoigne de l'unité des élus de notre Ville à lutter – sans récupération politique, c'est extrêmement important – contre le monstre homophobe qui resurgit de toutes parts, alors que l'on aurait pu croire, à tort, qu'en 2018, le combat dans ce domaine était gagné et que les principes fondamentaux de liberté individuelle et d'égalité étaient définitivement établis et partagés. Or, il n'en est rien et les exemples en France, comme à l'étranger, ne nous le rappellent que trop bien chaque jour. Le combat pour faire triompher les idées progressistes n'est jamais gagné. C'est une lutte de chaque instant dans laquelle nous ne pouvons pas nous permettre de baisser la garde.

Pourtant, ces derniers temps, nous avons peut-être inconsciemment relâché la vigilance. La Ville et les associations doivent donc rester mobilisées pour que Paris reste une cité libre et émancipatrice, accueillante et protectrice pour tous.

Je voudrais saluer l'immense travail accompli ces dernières années par les milieux associatifs. Je pense notamment au Centre LGBT Paris Ile-de-France qui représente un formidable lieu d'accueil, de convivialité, d'information au service de la population LGBT. J'aimerais également citer "l'inter-associative LGBT" qui organise, chaque année, le "Printemps des Assocés" et la "Marche des fiertés". Enfin, je veux rendre hommage au "Refuge" qui soutient les jeunes homosexuels victimes d'homophobie au sein de leur propre famille en leur offrant - c'est vital - un hébergement, un accompagnement social et psychologique. C'est un travail particulièrement indispensable qui a déjà permis de sauver de nombreux homosexuels de la dangereuse spirale de l'exclusion.

Nous devons redoubler d'efforts pour aider et accompagner ces associations. Or, les subventions accordées par la Ville à certaines de ces structures ne sont pas toujours au rendez-vous. Par exemple, la subvention de fonctionnement du "Refuge", qui n'était déjà pas bien épaisse, est passée de 3.000 euros à 1.000 euros en 2018. Le magot est tout de même extrêmement mince, surtout quand on met cela en rapport avec le travail essentiel qu'accomplit cette association.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il va falloir conclure. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Et que je voudrais mettre en relief avec les 200.000 euros que nous avons versés le mois dernier à l'association "Dédale" qui transforme des places de parking en espaces de méditation.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous aviez 3 minutes et vous êtes déjà à 4 minutes 41.

Je vous laisse donc conclure.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - En dehors des associations qui accomplissent des missions essentielles et remarquables pour que Paris reste la capitale de toutes les fiertés, je veux, comme M. OULALDJ vient de le faire, encourager les victimes de violences homophobes qui ont eu le courage de dévoiler sur les réseaux sociaux la réalité...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame HAREL, vous avez mal minuté votre intervention. Il faut vraiment conclure.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - C'est tout à fait consensuel ce que je vous dis.

Je voudrais tout simplement...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Vous avez parlé 5 minutes, alors que le temps accordé à chacun est de 3 minutes.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Puisque nous sommes dans un combat unanime et sur une prise de conscience tout à fait collective, je voudrais juste citer les propos écrits par le jeune comédien agressé en septembre 2008 lorsqu'il a osé faire son "post" Instagram où il dévoilait ses blessures : "Je savais que cela m'arriverait, une agression homophobe violente en pleine rue. Je savais qu'un jour, je devrais faire ce choix : prendre une photo, la publier ou ne pas la publier, avec les conséquences que cela aura dans les deux cas. Je ne savais juste pas quand cela aurait lieu. C'est donc aujourd'hui". Il avait peur avant ; il a sans doute encore plus peur maintenant.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous invite vraiment à conclure sinon vous allez atteindre le double du temps de parole accordé à chaque groupe.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Il est de notre devoir d'entreprendre une politique publique sérieuse de lutte, de prévention et de punition des actes contre l'homophobie.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Vous savez... On ne peut pas à la fois faire des rappels à l'ordre ou au règlement pour que le temps soit bien géré et prendre le double du temps donné à chaque groupe pour intervenir au Conseil de Paris. C'est une règle commune.

**Mme Marie-Laure HAREL.** - Elle ne s'applique pas à tout le monde.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Elle s'applique à tout le monde. Je ne vous ai pas coupé la parole : vous avez parlé deux fois plus que les groupes qui sont ici et qui vont encore s'exprimer.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Tabassé dans une rue pour du maquillage, pour une main tenue, bref tabassé ou insulté pour rien. Depuis plusieurs semaines, les histoires se suivent et, ce qui les relie, c'est cette même haine qui conduit à agresser gratuitement une personne dont l'orientation sexuelle dérange. C'est ce qui se passe en 2018 dans nos rues, à Paris comme en France.

Désormais, les victimes en parlent : "Il faut que cela cesse". Elles osent afficher ces visages tuméfiés, déformés pour dénoncer ces actes ignobles. Bien qu'il n'y ait pas de regain d'agressions, il n'en reste pas moins qu'une agression est déjà une de trop. Que faire ?

Ne soyons pas naïfs. Si ce vœu est important par sa symbolique, qui démontre la dynamique qui anime désormais tous les courants politiques de notre Assemblée pour dire stop à ces violences, il y a un très important travail de fond à réaliser, qui dépasse même les compétences de notre modeste Assemblée.

Ces agressions s'inscrivent, selon nous, dans un climat violent, dans une société qui banalise de plus en plus la violence, à commencer par la violence verbale sur les réseaux sociaux comme il a été rappelé, et qui laisserait penser que s'en prendre physiquement à une personne en raison de son orientation sexuelle est une suite logique aux insultes proférées derrière son écran.

Cette violence, cette haine véhiculée se diffuse de plus en plus et fait de plus en plus de victimes. Ce n'est pas anodin si nous connaissons actuellement en France un regain des agressions antisémites, et cela aussi a été souligné.

Il ne faut pas prendre à la légère des insultes parfois banalisées. Expliquer que non, même pour rire, on ne se traite pas de "pédés", et cela commence dans les cours d'école.

Cela se poursuit par une veille active sur les réseaux pour dénoncer toutes les dérives. Cela se poursuit également en contribuant à la structuration d'un tissu associatif fort, véritable acteur de cette lutte et interlocuteur incontournable, partenaire de nos politiques publiques.

Il faudra aussi reconnaître que nous avons du retard en la matière et que peut-être, après le débat pour le mariage pour tous, nous avons trop vite baissé les armes, croyant ou espérant que nous vivions dans une société tolérante et que la prochaine étape serait la pleine acceptation.

Oui, peut-être avons-nous été trop optimistes, peut-être avons-nous sauté quelques étapes et manqué des indices témoignant du chemin qu'il reste à parcourir pour y parvenir. Mais, une grande politique nationale est nécessaire pour rappeler que ce n'est pas anecdotique, mais un mal à combattre. Osons affronter les maux de notre société, osons les combattre, osons le courage pour un Paris libre et acceptant.

Merci à l'UDI-MODEM et tous les groupes du Conseil de Paris signataires de ce vœu de faire preuve de cette belle unité dans ce combat.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci infiniment, Madame GOLDGRAB.

Je donne la parole à M. BOURNAZEL, pour le groupe LRI.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL.** - Merci, Madame la Maire.

Merci pour l'organisation de cet échange que je crois utile, mes chers collègues.

Depuis plusieurs semaines, les actes homophobes et transphobes se sont multipliés de façon inquiétante dans notre Capitale, des femmes et des hommes seuls, mais aussi des couples d'hommes et de femmes insultés, frappés en pleine rue qui subissent des coups d'agresseurs en raison de leur orientation sexuelle, des agressions à répétition envers des transsexuels.

La République les protégera toujours. Ces actes de haine sont proprement inadmissibles. Face à la recrudescence de ces agressions ciblées, j'ai interpellé le Gouvernement à l'Assemblée nationale le 17 octobre dernier pour que des mesures urgentes soient prises afin d'assurer leur sécurité.

Malheureusement, cette sombre série de violences à l'encontre des personnes LGBT continue à semer le trouble et l'angoisse chez nos concitoyens.

Je veux le redire ici, maintenant. A Paris, on ne peut accepter que des femmes et des hommes craignent pour leur sécurité en raison de ce qu'ils sont. Paris sera toujours, pour elles et pour eux, la ville de l'ouverture et de la tolérance.

Je veux dire avec force qu'à Paris et partout dans notre pays, chacun est libre, oui, chacun est libre de vivre sa vie comme il l'entend. C'est un droit fondamental et c'est notre devoir de le protéger. L'homophobie est un délit et pas une opinion. C'est un poison qui ronge les esprits et mine notre société.

Je veux saluer l'initiative du groupe UDI-MODEM d'avoir proposé que l'ensemble des groupes du Conseil de Paris se mobilise, et que l'ensemble des groupes et vous-même, Madame la Maire, ayez accepté ce débat.

Il était essentiel que nous envoyions un message d'union face à la radicalisation des esprits et à la violence.

Nous devons poursuivre et amplifier l'effort d'information, de pédagogie et d'éducation pour lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Paris doit plus que jamais accompagner ce formidable travail d'inclusion et de résilience que mènent au quotidien les associations LGBT.

La ville doit les soutenir dans ce moment où elles en ont le plus besoin, et leur donner les moyens d'agir durablement.

Il y a aussi une urgence, cette urgence, c'est celle de protéger ces femmes et ces hommes qui sont victimes d'insultes, de discriminations et d'agressions physiques.

J'ai ainsi proposé que chaque commissariat dispose d'un référent formé à la prise en charge de ces actes ciblés.

Le Gouvernement a d'ailleurs annoncé être prêt à mettre en œuvre ce dispositif. Il faut maintenant que cette mesure soit rapidement opérationnelle. La force de notre ville monde est d'accueillir toutes les identités et toutes les différences, de permettre à chacun d'exprimer ce qu'il est et de s'épanouir comme il l'entend.

A Paris, on peut revendiquer son droit à la différence, on peut aussi revendiquer son droit à l'indifférence, son droit à l'égalité et ce, en toute liberté.

Cette liberté, nous la défendrons toujours.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Madame Fadila MÉHAL, pour le groupe DP, vous avez la parole.

**Mme Fadila MÉHAL.** - Madame la Maire, chers collègues, il ne se passe pas une journée en France, pays des Droits de l'Homme, sans que l'on apprenne que des actes graves de discrimination à l'encontre des personnes LGBT sont connus et dénoncés : tags, insultes, pressions, harcèlements, violences et même tabassages en règle. A cet égard, 2018 fut une "annus horribilis". Cela ne peut plus durer.

Dans cette spirale de l'infamie, Paris n'est pas épargnée. Il faut que cela cesse. Devant cette montée de l'intolérance, je me réjouis que chacun des groupes du Conseil de Paris ait œuvré, dans une même solidarité, pour parvenir à présenter un vœu commun à l'initiative du groupe UDI-MODEM pour faire des propositions.

Il est des causes et des urgences qui nous demandent de dépasser les clivages politiques. La question de la lutte contre les violences LGBT en fait partie.

Nous le savons, il reste beaucoup à faire dans tous les domaines de la vie quotidienne et plusieurs leviers, Madame la Maire, vous l'avez rappelé, doivent être actionnés. La question de l'éducation est prépondérante, car c'est bien en expliquant, en déconstruisant un à un les stéréotypes dès le plus jeune âge que nous pouvons changer les mentalités, changer les comportements, et donc éviter, combattre les comportements malveillants, discriminants qui stigmatisent, infériorisent et enferment.

Je tiens à cet égard à remercier chaleureusement les associations qui font un travail d'accueil, d'écoute, de prévention en tout lieu, que ce soit à l'école ou dans les entreprises. Car effectivement, il n'est jamais trop tard pour comprendre que l'homosexualité ou la transsexualité ne sont pas des maladies, des tares qu'il s'agit de combattre.

C'est la place que nous nous faisons de la diversité et de la singularité, qui nous montrent le degré de nos civilisations et de notre humanité. Cela interroge notre modèle de société. Il faut un modèle inclusif, plus respectueux des différences. Cela est nécessaire pour éviter les oppositions et surtout les violences.

La lutte contre les violences LGBT, pour nous, pour notre groupe, fait écho à d'autres luttes et d'autres combats. Je pense à l'égalité hommes femmes, à la lutte contre les discriminations raciales et envers les handicapés.

Outre l'éducation, il y a bien sûr la culture, la sécurité, l'accompagnement des victimes. Bref, il nous faut plus que jamais consolider leurs droits personnels, sociaux, politiques, pour que les discriminations directes ou indirectes reculent. Des annonces ont été faites et doivent être complétées et poursuivies.

Je me réjouis qu'au dernier remaniement la secrétaire d'État missionnée pour l'égalité hommes/femmes ait vu son périmètre élargi à la lutte contre toutes les discriminations.

Notre groupe s'est attaché à honorer la mémoire et la singularité des personnalités qui pourraient aussi appartenir à cette mémoire collective. Nous avons contribué, grâce à des vœux à la commission des dénominations, à ce que l'espace public puisse porter le nom de personnes homosexuelles de talent. Je pense à Claude Cahun, Marcel Moore, Pierre Herbart et tant d'autres qui appartiennent à notre patrimoine.

Je sais que nous n'avons que 3 minutes, je voulais simplement terminer sur la dimension internationale. Ce sera mon dernier mot.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame MÉHAL.

Je donne la parole à Mme FILOCHE, pour le groupe EGCP.

**Mme Léa FILOCHE.** - Madame la Maire, merci beaucoup.

Evidemment, je vais rejoindre, en grande partie, tout ce qui a été dit par les unes et les autres, donc ne pas le répéter pour raccourcir les débats. Quelques éléments pour moi aussi me joindre aux remerciements de la démarche de partager un vœu commun. C'est assez rare dans cet hémicycle. C'est plutôt fort à signaler, notamment parce que cette situation que vous avez toutes et tous très bien décrite relève de l'insupportable. Quelles que soient les avancées dans une société sur quels que soient les sujets d'ailleurs, il y a quelques débats et quelques combats qu'il ne faut jamais lâcher. Celui-ci en est un.

C'est pourquoi il mérite largement notre mobilisation générale qui s'accompagne évidemment d'une mobilisation générale contre toutes les formes de violence, dans l'espace public en particulier, contre les violences homophobes, les violences sexistes, les violences racistes, antisémites, de genre.

Cette mobilisation s'accompagne d'un triptyque indispensable : communiquer pour mieux éduquer à tous les niveaux, à tous les stades et tous les grades de la société, sensibiliser pour mieux prévenir, et aussi accompagner pour mieux organiser la réponse politique.

Je crois que nous le faisons aujourd'hui. Nous y participons. Nous participons aussi à mieux organiser les réponses associatives, à faire en sorte qu'elles puissent avoir les cadres dans lesquels elles peuvent se structurer, avoir une parole, un accompagnement juridique, un accompagnement qui permette de prendre en compte les urgences, mais aussi les débats sur le long terme.

Les élus de mon groupe, du groupe "Génération.s", évidemment soutiennent très largement la communauté LGBT et toutes celles et tous ceux qui assument leur choix, et toute la démarche faite par l'intermédiaire de ce vœu pour que chacun puisse continuer à faire ses propres choix en toute liberté à Paris comme ailleurs.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame FILOCHE.

Monsieur Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

L comme Lesbienne, G comme Gay, B comme Bi, T comme Trans, Q comme Queer, I comme Intersexe, A comme Asexuel, + comme tous les autres.

LGBTQIA+, nous voulons nous aimer à Paris, nous voulons faire l'amour, nous embrasser, marcher main dans la main, nous caresser les cheveux, nous regarder dans les yeux, nous voir dans les yeux de celle ou celui que l'on aime ou dans notre propre reflet. Nous voulons rire de tout, manger et boire aux terrasses des cafés, vivre ensemble, nous quitter, nous retrouver et jouir de plaisir par amour ou pour le plaisir, le jour et la nuit, sans limite à Paris.

Cela n'est pas plus le combat des uns que des autres, c'est notre combat. C'est la raison pour laquelle, ensemble, groupe Socialiste et Apparentés, groupe les Républicains et Indépendants, groupe Ecologiste de Paris, groupe Communiste - Front de Gauche, groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, groupe "Génération.s", groupe Démocrates et Progressistes, groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et élus non-inscrits, groupe UDI-MODEM, par ce vœu déposé tous ensemble, c'est la première fois, depuis que nous sommes élus, il était important d'appeler à la mobilisation générale pour renforcer, à Paris, la lutte contre les LGBTphobies, pour défendre l'égalité des droits et des libertés des personnes quelles que soient leurs orientations sexuelles et/ou leur identité de genre.

Toutes les sensibilités représentées dans ce Conseil de Paris ont su s'unir dans ce combat contre toutes les formes de discrimination. C'est un signal fort, envoyé à tous les imbéciles qui voudraient que Paris ne soit plus la capitale de l'amour et des libertés.

La montée des insultes, les rejets, les discriminations, les menaces, les harcèlements, le vandalisme, les agressions et toute autre forme de violence ne sont pas seulement dans nos rues ou dans nos bois, elles sont aussi sur les réseaux sociaux, les mêmes réseaux sociaux qui ont, par ailleurs, libéré la parole des agressés.

Il faut donc raison garder et ne pas hystériser ou extrémiser cette haine ordinaire qui nous désole. Il faut simplement la combattre et s'unir parce qu'unis, nous pouvons être plus déterminés et plus forts que l'obscurantisme et l'ignorance qui guident la lâcheté et la bêtise des auteurs de ces agressions.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Madame SIMONNET, dernière oratrice.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Merci.

D'autres collègues avant moi ont cité les nombreuses agressions LGBTQI+ de ces derniers mois, ou encore ces phrases terribles et assassines qui légitiment les LGBTphobies de la part de dirigeants politiques à l'international comme le nouveau président du Brésil, M. BOLSONARO ou à l'échelle nationale. Nombre de collègues ici, comme moi, souhaitent qu'enfin, on puisse avancer notamment sur la question de la P.M.A. En même temps, nous craignons que ce débat libère une parole totalement contraire à la loi.

Jean-Luc ROMERO souhaitait, à travers sa pétition que nous avons été nombreuses et nombreux ici à signer, faire de la lutte contre le sexisme et la LGBTQIphobie une grande cause nationale de l'année 2019. C'est donc tout naturellement que j'ai retiré mon vœu qui relayait cette proposition au profit du vœu unanime. C'est la première fois que notre Assemblée a un vœu unanime sur ce sujet, et ô combien cela est important et nécessaire.

Oui, tout est politique, l'amour, le sexe, c'est politique. C'est important de lier la question de la lutte contre le sexisme et la lutte contre les LGBTQIphobies. Parce que nous savons qu'il y a une même base qui est la domination patriarcale et c'est cette base qu'il nous faut combattre culturellement et politiquement dans l'ensemble de notre société.

Oui, c'est important, à travers ce vœu et à travers vos propos, Madame la Maire, que l'on aborde les choses de manière globale, avec la priorité sur les questions d'éducation.

Par exemple, je pense qu'il était important que l'on renforce l'intervention des associations de lutte contre le sexisme et les associations LGBT dans l'ensemble des établissements scolaires. Parce que contribuer à l'éducation sexuelle, contribuer à déconstruire les stéréotypes, contribuer à l'émancipation est une nécessité absolue.

Oui, l'orientation sexuelle, le choix du genre sont des droits essentiels, sachons les défendre.

Mes chers collègues, vive la République et vive l'amour !

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame SIMONNET.

Je vais donner la parole à Mme BIDARD, puis M. GRÉGOIRE et M. le Représentant du Préfet de police.

Madame Hélène BIDARD, vous avez la parole.

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je tiens moi aussi à remercier l'ensemble des groupes et chacune et chacun d'entre vous pour vos interventions dans le cadre de ce débat organisé.

Ce n'est pas la première fois que nous abordons le sujet en séance du Conseil de Paris. Depuis 2014, les enjeux de la prévention et de la lutte contre les LGBTphobies prennent une large part dans nos débats.

C'est aussi en ce sens qu'elle se retrouvait dans la communication de la Maire de Paris, une communication inédite en juin 2018 pour la mise en œuvre d'une politique municipale transversale et intégrée de promotion des droits des personnes LGBTQI+, avec un gros travail de fond de la Ville de Paris, sous l'égide du Secrétariat général notamment. Je crois que c'est très important de se le rappeler. C'était quand même il y a très peu de temps.

J'ose croire d'ailleurs que notre engagement collectif a aussi eu un impact pour la reconnaissance des mouvements LGBTQI+ à Paris et a permis de renforcer le souhait des personnes LGBT d'être libres et visibles, de ne plus avoir à négocier la ville, c'est-à-dire adapter leur comportement en fonction des espaces publics. C'est vraiment une revendication que nous partageons pleinement.

Un mouvement que je relie; comme l'a fait Jean-Luc ROMERO, à juste titre, à la lutte contre le sexisme et au mouvement général de libération de la parole après "Me Too". D'ailleurs, je veux rappeler à ce sujet que nous avons déjà eu un vœu signé par l'ensemble des groupes dans cette même configuration. La dernière fois, c'était précisément contre le harcèlement sexiste et sexuel. On voit donc bien là que nous sommes capables de nous rassembler sur ces sujets.

Parce que nous allons continuer à arborer dignement le slogan "Paris capitale de toutes les fiertés", il nous faut poursuivre des combats universels contre la lesbophobie, l'homophobie, la biphobie, la transphobie, et afficher une tolérance zéro contre ces actes.

Par exemple, ne pas tolérer la moindre insulte jetée à la volée ou inscrite sur les murs, mais également dénoncer l'indifférence vis-à-vis de ces actes et les promesses encore non tenues pour l'égalité des droits. Evidemment, vous l'aurez compris, je pense à la procréation médicalement assistée à toutes les femmes, y compris "trans".

Le dimanche 21 octobre, place de la République, la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens démontrait leur capacité, notre capacité à réagir. C'est le sens du plan d'action que va évoquer Emmanuel GRÉGOIRE, qui nécessitera peut-être de renforcer nos possibilités d'accompagnement des associations, de coordination des autres partenaires de la Ville pour la réalisation de tous les projets.

Je pense aux positions très constructives de notre partenaire "Flag" pour améliorer le dépôt et la prise en compte des plaintes pour agression anti-LGBT, des formations interprofessionnelles ou encore, en effet, parce que ces propos et ces agressions ont lieu dès les cours d'école, à l'appel à projets "Collèges pour l'égalité" et un travail que nous allons renforcer.

Enfin, doit-on rappeler notre engagement renouvelé pour des archives LGBT, avec Emmanuel GRÉGOIRE là aussi mais également Christophe GIRARD, et la reconnaissance du mouvement LGBT qui a fait l'histoire de Paris, l'histoire de toutes et tous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Hélène BIDARD, merci pour votre travail.

Emmanuel GRÉGOIRE a la parole.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

A mon tour de saluer l'unanimité de ce vœu présenté qui souligne un engagement commun de tous les groupes, mais je crois au-delà de tous les Parisiens, à lutter avec détermination contre toutes les violences contre la communauté homosexuelle.

Je voudrais aussi avoir un mot plus particulier pour saluer les victimes. Beaucoup de présidents l'ont fait, notamment ceux qui écoutent nos débats cet après-midi. C'est pour leur dire que nous sommes à leurs côtés et nous ne le sommes pas seulement par solidarité, par affection, par amitié, mais aussi par les actes que nous sommes en train de poser.

Je voudrais dire qu'à la demande de la Maire j'ai reçu, avec Hélène BIDARD et Colombe BROSEL, les associations pour travailler avec la Préfecture de police, le parquet, la D.I.L.C.R.A.H., avec le T.G.I., c'est-à-dire avec ceux qui, dans l'action publique, peuvent avoir un élément de la réponse pour lutter contre ces violences, que nous puissions travailler tous en commun pour muscler le plan d'action. Un plan d'action qui est construit en continuité, avec le rapport qu'avait présenté Jean-Luc ROMERO à la Maire. Il a fait l'objet d'une transmission aux associations pour discussion dans les jours qui viennent et la Maire recevra à nouveau les associations, très prochainement, pour mettre une touche finale à ce plan et le présenter.

Je voudrais vous dire quelques axes autour desquels dès aujourd'hui nous commençons à travailler pour mettre en œuvre et décliner ce plan d'action : la création d'instances de diagnostic et de suivi pour définir les actions prioritaires de manière concertée et surtout suivre leur mise en œuvre ; des actions spécifiques contre les violences LGBTphobes, des actions d'inclusion en milieu scolaire et de lutte contre le harcèlement parce que nous continuons à penser que c'est une question éminemment sociale et l'intolérance doit aussi être combattue par l'éducation ; des actions spécifiques d'inclusion en direction de la communauté trans. Il n'y a pas d'angle mort ni d'oubliés dans notre mobilisation contre les violences LGBTphobes. Ce sont des actions en interne à destination des agents des services publics parisiens pour ce qui nous concerne. Evidemment que tout cela passera par un renforcement du soutien de la Ville de Paris, au moyen d'action des associations avec lesquelles nous travaillons, y compris sur la question du morcellement de l'action associative et qui peut parfois nuire à l'efficacité dans la durée des mesures qui sont prises. Enfin, ce sont des actions de communication à destination de tous les publics.

Je voudrais vous dire aussi notre inquiétude sur l'annonce du report du dossier législatif de l'ouverture de la P.M.A. pour tous, car nous pensons aussi qu'en la matière prendre trop de temps, c'est donner l'occasion aux plus extrémistes de s'exprimer avec tous les dangers que cela comporte.

Je voudrais vous dire la fierté de l'Exécutif de soutenir ce vœu unanime des présidences de tous les groupes de notre Conseil.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, je voudrais d'abord rappeler ici les propos que le Préfet de police avait tenus en réponse à une question d'actualité déposée par le groupe Socialiste le 3 juillet dernier. Il avait rappelé que l'un des principes fondamentaux de la République était le principe d'égalité et qu'il avait pour conséquence que tous les citoyens étaient égaux devant la loi, sans distinction aucune, d'origine, de condition sociale, de croyance, d'identité, d'orientation ou de conviction. C'est précisément le travail des services de police, à Paris comme ailleurs en France, de faire respecter cet impératif d'égalité et cette interdiction de discriminer sur ces motifs.

Vous avez exposé dans ce vœu commun un certain nombre d'attentes vis-à-vis des services de la Préfecture de police, des demandes d'actions concrètes, exemplaires, en matière d'atteinte aux personnes LGBT. Je vais ici, au nom du Préfet de police, vous répondre sur les trois axes qui structurent l'action de la Préfecture de police sur ce sujet.

Le premier consiste à empêcher et à sanctionner les agressions et les menaces à l'encontre des personnes LGBT ;

Le second axe essentiel est celui de garantir un accueil et une prise en charge dans les meilleures conditions des victimes de ces agressions ou menaces ;

Le troisième axe, souvent mésestimé, mais auquel nous contribuons, est l'effort de prévention.

Sur le premier axe qui est d'empêcher les agressions, les menaces et contribuer à leur sanction : le nombre de faits que les services de police constatent à Paris est plutôt en baisse par rapport à l'année dernière. Je parle bien ici des faits constatés et portés à la connaissance des services de police. Nous savons tous ici, nous nous le sommes redit lors de la réunion organisée par vos adjoints, Madame la Maire, le 24 octobre dernier, que les faits dont nous avons connaissance ne représentent qu'une partie des faits commis sur la voie publique.

C'est pourquoi l'un des enjeux pour nous - je l'ai redit devant les associations et je le redis aujourd'hui ici - est que les victimes déposent plainte, se rendent dans les commissariats pour faire part des agressions et des menaces dont elles ont été victimes. Sans plainte, nous ne pouvons pas mener d'investigations. Sans plainte, nous n'avons pas de vision complète de la réalité et par conséquent nous ne pouvons pas, par exemple, orienter les patrouilles sur des secteurs ou des créneaux particulièrement touchés par ce type d'agressions.

Sans plainte non plus, dans des délais suffisamment rapides, nous ne pouvons pas récupérer les pièces ou les éléments permettant éventuellement d'attester, de prouver la réalité de l'agression et de mettre en cause leurs auteurs. Je pense aux images de vidéoprotection, celle de la Préfecture de police, bien sûr, mais également les images des caméras de vidéoprotection installées par certains établissements privés. Je rappelle de ce point de vue que les commissariats parisiens sont ouverts toute la journée et toute la nuit, et permettent d'accueillir ces plaintes à tout moment.

Une fois que la plainte est déposée, les services d'enquête spécialisés sont saisis. C'est le Parquet qui décide de saisir tel ou tel service. Dans la plupart des cas, ce seront les services d'accueil et d'investigation de proximité des commissariats d'arrondissement qui auront à traiter ces affaires. Dans d'autres cas, ce sera la Brigade de répression de la délinquance aux personnes de la D.R.P.J., notamment pour tous les faits de menace.

Enfin, je voudrais évoquer, toujours sur ce premier axe, un troisième volet qui a trait aux réseaux sociaux qui véhiculent, on le sait, trop souvent des messages de haine et menaçants. Le Ministère de l'Intérieur a mis en place, il y a quelques années, une plateforme de signalement, qui s'appelle "Pharos", pour toute une série de signalements de contenus Internet illicites. "Pharos" abrite une cellule haine et discriminations, dont le Ministre de l'Intérieur, lors de son déplacement à l'association "SOS Homophobie", il y a quelques jours, a annoncé que les effectifs allaient doubler pour permettre un meilleur suivi des signalements qui seraient transmis.

Voilà pour le premier volet de notre action. Je rappelle bien évidemment qu'en cas d'agression venant d'être commise, l'appel au 17 est toujours une nécessité.

Le deuxième volet de notre action est l'accueil et la prise en charge des victimes. C'est un enjeu central à la Préfecture de police, pour toutes les victimes. Nous avons accueilli l'année dernière 586.000 personnes dans les commissariats d'arrondissement. Autant vous dire que nous devons à chacune un accueil de qualité adapté aux problèmes rencontrés et que c'est un défi du quotidien.

Les associations ont fait part le 24 octobre dernier de difficultés rencontrées par certaines victimes pour déposer plainte. Certaines victimes ont estimé avoir été mal accueillies. La question de l'accueil des personnes "trans" a notamment été évoquée. C'est un sujet que nous devons prendre en compte et sur lequel la formation des agents peut sans doute encore progresser.

L'essentiel pour nous est de pouvoir décortiquer et revenir sur chacun des incidents, chacun des accueils qui s'est mal passé pour progresser et prévenir de nouvelles difficultés. C'est dans ce cadre que, dans chaque commissariat parisien, un référent a été désigné pour permettre d'accueillir ou d'être en relation, soit avec les victimes, soit avec les associations qui souhaiteraient porter à la connaissance de ces référents des cas particuliers, soit de difficultés en cas de dépôt de plainte, soit de difficultés tout court rencontrées dans la vie publique.

Il y aura donc un référent par commissariat de jour, un référent dans chaque district à l'échelle de Paris pendant la nuit. Nous transmettrons à la D.I.L.C.R.A.H. le tableau de ce référent dans les prochains jours. Il pourra ainsi être transmis aux associations. Je le communiquerai bien évidemment à vos services, Madame la Maire.

Dernier élément sur l'accueil, nous formons les policiers à cette thématique. Le Ministère de l'Intérieur a mis en place une session de formation spécifique sur les agressions LGBT à l'échelle nationale. La D.I.L.C.R.A.H. s'est proposée de venir former les policiers référents des commissariats parisiens. Nous avons bien évidemment donné notre accord. Ces modules de formation seront organisés prochainement.

Dernier volet, j'en terminerai par là, la prévention. Des missions de communication et de prévention des commissariats d'arrondissement se rendent chaque jour dans les établissements scolaires, dispensent des formations sur la thématique du vivre ensemble et de la tolérance. A cette occasion, ils passent le message aux élèves sur la gravité des menaces, des agressions anti-LGBT.

Voilà les trois axes sur lesquels la Préfecture de police se mobilise d'ores et déjà et continuera de se mobiliser pour prévenir ces actes intolérables.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Je vais mettre aux voix, à présent, ce vœu. Je me réjouis de nos débats, de cette unanimité. Je pense que cela fait honneur à notre ville et que nous sommes engagés dans cette ville des libertés et de l'amour. Cela a été si bien dit par différents orateurs et oratrices.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu déposé en commun par l'ensemble des groupes. Il s'agit du vœu n° 13.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. (2018, V. 509).

### **2018 DASES 370 G - Participation (3.420.000 euros) et avenant avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (M.D.P.H.) de Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous poursuivons nos débats et nous examinons le projet de délibération DASES 370 G. Il s'agit de la participation et d'un avenant avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées.

Je donne la parole tout de suite à Mme Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous sommes appelés à voter aujourd'hui pour valider le montant de la participation du Département à la Maison départementale des personnes handicapées, M.D.P.H., au titre de l'exercice 2018.

Le groupe Ecologiste de Paris tient tout d'abord à saluer le travail effectué par le personnel de la M.D.P.H. Malgré une hausse considérable du nombre de dossiers traités, plus de 30 % en 2017, soit 47.000 notifications sur l'année, le délai de traitement des dossiers est passé de neuf mois en début de mandature pour arriver à 3,5 mois aujourd'hui. Ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui bénéficient en premier des conséquences de ces améliorations. Faut-il rappeler que la capacité de la M.D.P.H. à répondre vite a un impact concret dans la vie de nombreuses personnes, permettant l'amélioration de leur quotidien.

Cela étant dit, la mission d'accompagnement qui est celle des M.D.P.H. ne doit pas uniquement s'effectuer dans une logique de course au chiffre. Nous resterons donc vigilants à ce que la réduction des délais de traitement des dossiers ne se fasse pas au détriment de la qualité du service proposé. Chaque dossier doit être étudié par différents professionnels pour être traité sous tous ses aspects, médical, social, scolaire, professionnel. Ce travail prend du temps et ce temps est nécessaire pour assurer une prestation de qualité.

Compte tenu du nombre croissant de dossiers à traiter par la M.D.P.H., quelles solutions sont envisagées si cette tendance venait à se confirmer au cours des années suivantes ?

Je veux aussi profiter de ce projet de délibération pour rappeler le rôle majeur de la M.D.P.H. en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement des publics en situation de handicap. Le rôle de ce guichet unique devenu indispensable permet à l'utilisateur d'accéder à un interlocuteur unique, responsable de la totalité de son accompagnement à chaque étape de l'évolution de ses besoins, permettant l'amélioration de réponses adaptées. A ce titre, nous pensons que la place de la M.D.P.H. dans le processus d'entrée en établissement médico-social doit continuer à être renforcée pour, là encore, répondre au plus juste vis-à-vis des besoins, en particulier quand on sait que le nombre de places à Paris reste trop faible par rapport à la demande.

Cela m'amène à rappeler la pénurie des lieux adaptés, en particulier aux personnes présentant des troubles autistiques. Nous l'avons dit à plusieurs reprises à ce Conseil, il est temps d'en finir avec les départs forcés en Belgique ou les maintiens imposés à domicile. Notre Département doit accompagner la M.D.P.H. afin d'atteindre cet objectif de zéro Parisien en situation de handicap sans solution adaptée.

Merci.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous prie d'abord d'excuser Nicolas NORDMAN qui, en tant que président de la commission exécutive de la M.D.P.H. ne peut prendre part au débat ni au vote.

Il s'agit ici de fixer le montant de la contribution du Département pour l'exercice 2018 à 3.420.000 euros, en sachant que la prévision des dépenses de la section de fonctionnement du budget du G.I.P. de la M.D.P.H. s'élève pour 2018 à 6.701.423 euros.

C'est difficile de parler car je m'entends à peine parler... Excusez-moi.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - C'est simplement que Jean-Baptiste MENGUY était inscrit. Jean-Baptiste MENGUY n'a pas été appelé pour intervenir avant de vous donner la parole.

Je vous propose....

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Excusez-moi, si quelqu'un devait parler avant moi...

Allez-y, je continuerai après.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Excusez-nous, Jean-Baptiste MENGUY.

Je vous donne la parole bien volontiers avec l'accord d'Anne SOUYRIS, ce qui lui permettra ensuite de reprendre son propos.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Madame la Maire, excusez-moi. Je pense que c'est ma faute, dont acte.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour deux sujets. Le premier est lié à la M.D.P.H. et ce sont des débats que nous avons depuis de nombreuses années sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, en particulier les plus jeunes d'entre nous et sur les questions de scolarisation. C'est un enjeu majeur, c'est un enjeu qui n'est toujours pas réglé à hauteur de ce que l'on pourrait attendre, évidemment. La M.D.P.H., comme toutes ces structures, a un rôle majeur à jouer en lien avec l'Etat.

Nous avons beaucoup de discussions avec les familles dans les établissements scolaires sur l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Force est de constater qu'il y a beaucoup de progrès à faire et que ces progrès impliquent des moyens. Je salue évidemment ce montant tout à fait conséquent qui n'est jamais suffisant, quelque part, car la prise en charge des plus jeunes en situation de handicap de façon générale implique un coût qu'il faut assumer comme toutes ces politiques publiques nécessaires et impérieuses qui coûtent de l'argent et c'est bien normal, je crois. Sur ce point, je me réjouis donc que les moyens soient conséquents de la part de la collectivité parisienne.

Néanmoins, nous devons repenser certains aspects de cet accompagnement qui n'est pas qu'une question financière, qui est une question d'adaptation sur les recrutements de celles et ceux qui viennent en aide au quotidien. C'est un métier difficile souvent mal connu, comme beaucoup de ces activités, et nous avons, sur une question plus qualitative de cet accompagnement, je crois, des choses à revoir. Nous devons nous interroger en permanence sur la meilleure façon d'accompagner celles et ceux qui ont un handicap à Paris.

Le second aspect, indirectement lié à la M.D.P.H. évidemment mais qui impacte aussi ces questions de quotidien pour les personnes en situation de handicap, c'est l'espace public en général. Il ne suffit pas d'avoir des actions liées à la M.D.P.H. au jour le jour si l'espace public global parisien n'est pas accueillant, bienveillant, résilient si on peut dire, en tout cas accessible dans tous les sens du terme. Je crois que là encore, c'est une question de moyens. L'espace public parisien n'est pas à la hauteur sur les questions d'accessibilité, sur ce que nous devons et pouvons faire. Là est le défi. En effet, cela ne sert à rien d'avoir tous les accompagnements et les moyens mis en place pour l'accompagnement au quotidien si l'espace public parisien ne permet pas d'accéder à ces structures, à ces dispositifs et que des familles se retrouvent empêchées justement d'y avoir accès.

Je vais vous prendre un exemple. Un exemple qui est de la compétence exclusive de la Ville de Paris. Beaucoup de structures, d'établissements scolaires sont dits de proximité, ce qui est bien normal, c'est-à-dire que les familles, pour l'école, pour le collège, pour le travail peuvent accéder à ces structures au quotidien pas très loin de chez elles... La seule chose, c'est que pour y aller, il faut que l'espace public soit accessible. Et encore aujourd'hui en 2018, les trottoirs parisiens, la voirie parisienne n'est pas accessible. Je ne parle même pas du métro, qui a fait l'objet de débats entre les différentes collectivités compétentes. Je parle de la voirie. La voirie parisienne, les trottoirs parisiens ne sont pas accessibles. Cela n'a pas de lien direct avec le projet de délibération. Cela a un lien indirect mais très important.

A partir du moment où la Ville et le Département sont en capacité de mettre de tels moyens pour les M.D.P.H., alors il faut que nous ayons une politique proactive sur l'accessibilité de l'espace public pour faciliter la totalité du quotidien pour les personnes et les familles qui accompagnent une personne en situation de handicap. Nous devons avoir une réflexion globale et efficace. Je suis désolé, tant que les trottoirs parisiens auront des poubelles qui empêcheront les personnes en fauteuil roulant d'aller là où elles veulent, tant que les trottoirs n'auront pas des bateaux pour traverser avec des signalétiques adaptées et spécifiques, alors vous pourrez mettre tous les moyens du monde sur les structures au quotidien et sur les M.D.P.H., cela ne permettra pas forcément et pas complètement à servir la cause que nous défendons aujourd'hui.

Je me réjouis de ce montant. Nous le voterons bien volontiers, mais ayons à cœur d'avoir cette politique ambitieuse sur tous les aspects de la journée d'une personne en situation de handicap et de sa famille à Paris.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste MENGUY.

J'ai fait vraiment une exception, je le précise, parce que soit on est là pour intervenir, soit on n'est pas là. Vu la durée du Conseil de Paris.

Merci, Madame la Maire, merci, chère Anne SOUYRIS, d'avoir interrompu votre intervention. Vous avez à nouveau la parole.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - C'est normal.

En revanche, ce qui est dommage, c'est que je ne vais pas vous répondre sur la question de l'accessibilité. Mon collègue Nicolas NORDMAN le fera juste après moi car il y a un vœu qui concerne plus précisément ce sujet.

En revanche, un autre sujet que vous avez abordé et que Mme KONÉ a abordé, c'est la question, d'une part, de ce guichet unique et le fait que ce guichet unique, voulu par le législateur en 2005, qui offre aux Parisiens en situation de handicap et à leurs familles, un repère identifié et connu pour les orienter, faciliter leurs démarches et leur permettre d'accéder plus facilement à leurs droits est vraiment un succès.

J'en veux pour preuve, de 2012 à 2017, le nombre de demandes déposées à la M.D.P.H. a augmenté de plus de 30 %, 47.000 notifications en 2017. Aujourd'hui, plus de 7 % de la population parisienne bénéficient d'un droit ouvert à la M.D.P.H. C'est la raison pour laquelle la question du délai raisonnable de l'instruction de dossier constituait un enjeu essentiel. C'était une des priorités de la Maire de Paris lors de sa communication devant le Conseil de Paris, à l'automne 2015.

Ainsi, comme l'a dit Fatoumata KONÉ, les efforts entrepris ces dernières années ont permis à la M.D.P.H. de Paris de diviser globalement par deux ses délais de réponse. Je n'y reviendrai pas, mais c'est quelque chose d'extrêmement important comme service aux Parisiens et aux personnes concernées.

En outre, d'autres sujets ont fait l'objet d'une attention toute particulière en 2017, conformément à la stratégie parisienne Handicap 2017-2021. La M.D.P.H. a pris sa part de travail dans l'amélioration de l'information aux usagers et, conformément à l'engagement pris par la Maire de Paris, un site Internet, dédié aux handicaps et aux réponses apportées par la collectivité parisienne, a été concerté et mis en ligne au début du mois de juillet dernier.

Bien évidemment, la M.D.P.H. continue et continuera en 2018 à le faire vivre, puisque c'est là sa valeur ajoutée pour les personnes.

En parallèle, je vais aller vite, il y a une carte, la carte Mobilité Inclusion qui a été mise en place. Vous verrez que 2019 sera également marqué par le déploiement du nouveau système d'information des M.D.P.H., un système d'information commun. La M.D.P.H. fait partie de Paris, fait partie des sept pilotes qui préparent cette refonte du S.I. et qui permettra, à terme, le développement de télé-services.

Au total, en 2017, près de 47.000 bénéficiaires ont reçu une décision, et 2018 marquera une nouvelle fois cette évolution exponentielle. Nous pourrions communiquer le bilan 2018 en 4e Commission, si vous le souhaitez.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS, pour cette réponse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 370 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 370 G).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accessibilité universelle.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - J'appelle maintenant le vœu n° 32 relatif à l'accessibilité universelle.

La parole est à Éric HÉLARD pour le présenter.

**M. Éric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 26 septembre dernier, à l'occasion de la date butoir de mise en conformité des petits établissements recevant du public, une centaine de membres de l'association France Handicap a manifesté sous nos fenêtres son insatisfaction, eu égard à l'accessibilité du métro parisien.

Je rappelle, pour mémoire, le vœu du groupe UDI-MODEM de juillet dernier, dont les préconisations ont été reprises dans un vœu de l'Exécutif :

1) qui demandait que la Maire de Paris, en lien avec la présidente d'Ile-de-France Mobilités, soutienne toute initiative visant à un allègement raisonnable des normes qui complexifient, à l'heure actuelle, toute tentative de mise en accessibilité universelle du métro parisien ;

2) que le chantier de mise en accessibilité universelle du métro soit amorcé en se focalisant sur les points d'interconnexion, selon une logique de tronçon et de maillage territorial ;

3) que soit accéléré le déploiement d'escaliers mécaniques au sein du réseau de la R.A.T.P. afin d'accroître le nombre d'escaliers montants et descendants entre les quais et la surface. Cette dernière demande a été adoptée ici-même en mars 2017 par le biais d'un autre vœu de notre groupe. Or, rien sur nos vœux dans le rapport de l'Inspection générale relatif à l'état des lieux de l'accessibilité des équipements publics. C'est dommage. Quid du devenir des vœux lorsqu'ils sont adoptés ?

En conséquence, nous réitérons nos demandes passées et souhaitons que la Mairie de Paris communique, en lien avec Ile-de-France Mobilités, un bilan de l'avancée du chantier de mise en accessibilité du métro parisien, notamment de l'état d'avancement des études menées.

Nous demandons également que la Ville se rapproche toujours d'Ile-de-France Mobilités, mais aussi de la R.A.T.P. afin de communiquer aux conseillers de Paris l'état d'avancement du chantier de mise en accessibilité de toutes les stations et gares du réseau S.N.C.F. en dehors de Paris.

Enfin, il serait bon que la Ville de Paris publie un bleu budgétaire handicap à l'occasion de la discussion budgétaire de décembre.

Je vous remercie.

*(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HÉLARD.

Pour vous répondre, la parole est à Nicolas NORDMAN.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Mes chers collègues, tout d'abord, je dirai que, bien sûr, la Ville de Paris est très attachée au principe d'accessibilité, notamment à la possibilité donnée aux personnes en situation de handicap de se déplacer dans la ville, car, bien sûr, se déplacer, c'est le préalable à la participation à la vie de la ville. Pour cela, la Ville de Paris - et je répons, d'un certain point de vue, à la question précédente qui a été posée -, dans le champ de ses compétences, met en place toute une série d'actions, notamment sur l'espace public et sur la mise en accessibilité des équipements recevant du public.

Pour revenir de manière plus précise à votre vœu, concernant les transports collectifs, vous le savez, la question du métro parisien relève de la responsabilité de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités. Vous l'avez dit également : nous avons adopté, lors de précédents Conseils de Paris - je crois, très largement - des vœux s'adressant à la Région Ile-de-France afin que cette question de l'accessibilité du métro soit remise à l'ordre du jour.

A ce jour - malheureusement, je dirai - je n'ai pas de réponse et nous n'avons pas de réponse de la Région. Je vous invite, notamment pour les collègues qui siègent dans l'Exécutif régional, à relayer cette demande auprès de la présidente de la Région.

Concernant la question de l'accessibilité du métro et du rassemblement que vous évoquez, je veux ici indiquer que j'étais présent à ce rassemblement organisé par l'association A.P.F. et que j'étais le seul élu de cette Assemblée à être présent pour soutenir et relayer cette volonté des personnes en situation de handicap de pouvoir avoir accès au métro parisien.

Je termine très rapidement en disant que, pour faire suite aux demandes qui ont été faites à plusieurs reprises à la Région, je prendrai l'initiative dans les prochaines semaines d'organiser, avec toutes les personnes qui le souhaitent, une réunion, en invitant également la Région pour que nous puissions remettre ce sujet et voir comment nous pouvons avancer très concrètement. Aussi, plutôt que d'adopter pour la troisième fois un vœu en ce sens, je vous propose peut-être de retirer votre vœu. Sinon, j'émètrai un avis défavorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Nicolas NORDMAN.

Monsieur HÉLARD, je sais qu'il y a une explication de vote de Julie BOILLOT, mais j'ai besoin de savoir avant si le vœu est maintenu ou pas.

Monsieur HÉLARD, vous maintenez votre vœu ?

**M. Eric HÉLARD.** - Je le maintiens.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Bien compris.

Madame BOILLOT, vous avez la parole pour une explication de vote.

**Mme Julie BOILLOT.** - Oui, très rapidement.

Je voudrais juste rappeler quelques éléments, comme le fait que 100 % des lignes du réseau parisien, bus et tramways, sont accessibles à 100 % aux personnes à mobilité réduite. Depuis 2015, la Région a investi d'ores et déjà 144 millions d'euros...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - C'est une explication de vote, Madame BOILLOT.

**Mme Julie BOILLOT.** - Oui, 144 millions d'euros pour l'accessibilité, alors que l'on était à 20 millions d'euros par an avant 2015. Et donc, un certain nombre d'éléments. Valérie PÉCRESSE, la semaine dernière, lors de la grande réunion au sujet des transports parisiens, où certains d'entre vous étaient présents, en a beaucoup parlé. L'accessibilité est quelque chose d'important pour la Région, qui est fait. Nous sommes plusieurs à être très présents.

Bien sûr, Monsieur NORDMAN, nous vous aiderons, notamment au sein d'Ile-de-France Mobilités, pour avancer encore sur ces sujets. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur le vœu de nos collègues UDI-MODEM.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je vous propose donc de mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 32 déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **2018 DASES 349 G - Subvention (235.000 euros) et avenant à convention avec l'association "AIDES" (93).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 349 G. Il s'agit de la subvention de 235.000 euros et de l'avenant à convention avec l'association "AIDES".

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose de valider le montant de la subvention attribuée par le Département de Paris à l'association "AIDES" pour l'exercice 2018. Comme vous le savez, notre groupe a été à l'initiative de la création, il y a plus de deux ans maintenant, de l'association "Vers Paris sans Sida" visant à faire de Paris la ville qui s'engage à la fin de l'épidémie à l'horizon de 2030.

Dans la perspective de cet objectif ambitieux, mais toutefois légitime et parfaitement réalisable, le diagnostic précoce de la maladie constitue un élément clé. Or, l'Ile-de-France concentrait 42 % des découvertes de séropositivité en 2017 pour seulement 18 % de la population française. Il ne faut donc pas relâcher notre effort en la matière et continuer de soutenir les associations qui œuvrent pour éradiquer la maladie. Parmi elles, l'association "AIDES", pionnière en matière de lutte contre le V.I.H./Sida en France, constitue un acteur essentiel de ce combat. En 2017, elle a notamment réalisé près de 33.000 tests rapides partout en France.

Evidemment, nous voterons ce projet de délibération, avec toutefois quelques questions importantes, et en particulier, comment cette association compte-t-elle décliner ses actions pour les intégrer à la stratégie "Vers Paris sans Sida", et, plus globalement, comment "AIDES", qui est un acteur majeur sur le territoire national, et parisien en particulier, articule sa stratégie pour l'intégrer dans un objectif commun, que nous partageons toutes et tous : faire de Paris une ville enfin et définitivement sans Sida ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, la question de l'éradication du Sida à Paris est devenue une possibilité, ce que l'on ne pensait pas du tout possible il y a encore quelques années. C'est très important de le faire valoir maintenant et de pouvoir mettre en œuvre ce plan d'urgence, que nous avons décidé cette année ensemble, et de le mettre en place avec "Vers Paris sans Sida".

Dans ce sens, nous avons construit tout un programme important qui permet le fait qu'en particulier, les populations les plus concernées, que sont à la fois les H.S.H., c'est-à-dire les hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes, et les migrants d'Afrique sub-saharienne puissent avoir un accès facilité, plus important au dépistage. Parce que c'est en effet - M. BELLIARD l'a souligné - à Paris que nous avons le plus de contaminations, non seulement le plus de contaminations avérées, mais aussi, on le sait, là où il y a le plus de gens contaminés et qui ne le savent pas.

Ainsi, ce plan d'urgence consiste en plusieurs points. Je vous l'avais déjà annoncé l'année dernière.

J'entends un bruit permanent derrière moi. C'est un peu pénible, mais enfin, je vais néanmoins continuer.

Je vais vous annoncer aussi ce qui va se passer pour le 1er décembre, qui va être tout de même quelque chose d'important, puisque nous allons non seulement annoncer le premier centre de santé sexuelle qui va ouvrir ses portes dès janvier prochain, à l'Hôtel-Dieu. Et donc, il y aura une offre qui ira de la planification à la question du dépistage, mais aussi de la PrEP, donc qui essaie vraiment d'aborder la sexualité dans son ensemble. Outil qui a été essentiel dans les villes, qui ont commencé à avoir cette chute de l'épidémie de Sida.

Puis, nous souhaitons aussi mettre en place, et nous espérons pouvoir l'annoncer dans les semaines qui viennent, avec la C.P.A.M., un accès direct aux laboratoires pour pouvoir opérer des diagnostics, c'est-à-dire faire des tests directement sans avoir d'ordonnance et sans avoir à avancer de frais soi-même.

Ces deux outils déjà que nous allons rapidement mettre en place, en plus des autres, vraiment une plus grande information, une plus grande sensibilisation des professionnels et des personnes, une plus grande sensibilisation des acteurs qui tournent autour des personnes et des populations concernées, devraient vraiment commencer à pouvoir faire infléchir cette épidémie pour arriver réellement aux 90, 90, et 90, et en 2030 se dire que le Sida sera un mauvais souvenir à Paris.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci Anne SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 349 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DASES 349 G).

## 2018 DASES 380 G - Subvention (5.000 euros) à l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et nanotechnologies (11e).

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASES 380 G. Il s'agit de la subvention de 5.000 euros à l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et nanotechnologies.

La parole est à Dominique STOPPA-LYONNET, pour 5 minutes.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET.** - Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération DASES 380 G nous propose d'accorder une subvention de fonctionnement de 5.000 euros à l'Association de veille et d'information civique sur les enjeux des nanosciences et nanotechnologies ou "Avicenn".

Il s'agit d'une première demande de subvention de l'Association au Département.

"Avicenn" a pour objectif, je cite, "par l'animation de réseaux, par la construction collective et la diffusion d'informations, d'obtenir la transparence et la démocratisation des choix concernant la recherche, le développement, la commercialisation et l'utilisation des nanotechnologies. Elle vise à fournir par tous les moyens et supports, une information claire et complète permettant à tout public de prendre une part active aux débats et décisions concernant les nanosciences et nanotechnologies".

"Avicenn" dit proposer une information transversale et indépendante sur les enjeux sociétaux soulevés par les nanotechnologies. La demande faite à la Mairie porte plus particulièrement sur la réimpression et la diffusion du livre "Nanomatériaux et risques pour la santé et l'environnement, soyons vigilants" et celle de la bande dessinée "Nano BD" dite mini BD pédagogique sur les "nanos".

Je m'interroge sur la clarté et la neutralité des informations apportées par cette association.

La BD Nano dite pédagogique est éloquente. Sous couvert d'une BD amusante avec des petits personnages "nanos", des "Rapetou" qui menacent et braquent, le discours autour des nanosciences est tout sauf pédagogique et neutre, c'est un appel à la défiance vis-à-vis des progrès scientifiques et de l'innovation. C'est une complaisance vis-à-vis des théories complotistes qui mènent à l'obscurantisme.

Je cite, page 9 : "On peut se demander comment on en est arrivé là. Les pouvoirs publics sont dépassés par les événements et subissent la pression des lobbies industriels".

Naturellement, le développement des nanosciences, des nanotechnologies exige prudence, vigilance, précaution, il ne s'agit pas de le nier, je veux le réaffirmer ici, c'est une nécessité, mais si l'on veut un débat citoyen celui-ci va de pair avec une information complète sur ce qu'apportent les nanotechnologies.

Sans faire ici un plaidoyer, je voudrais rappeler quelques champs d'application : la physique, la chimie, la nanotechnologie électronique, la biologie permettent le développement de nouveaux matériaux, de super calculateurs, de nouveaux médicaments.

Les nanotechnologies peuvent contribuer au développement durable grâce à la fabrication d'éléments de stockage et de transfert des énergies renouvelables ; à la sécurité des transports et des bâtiments grâce à des matériaux résistants et légers.

La sécurité du bâti est d'actualité après l'effondrement du pont Morandi à Gênes et celui d'immeubles du quartier de Noailles à Marseille. Le débat doit avoir lieu, mais avec une information complète. Les scientifiques doivent y contribuer. Nous avons la chance d'avoir une recherche française multidisciplinaire et publique, ce sont les rapports du C.N.R.S qui instruisent, qui doivent être diffusés, plus qu'une BD qui infantilisme.

Les chercheurs ont un devoir d'information de la société et de participation au débat public. Je veux d'ailleurs sur ce point rappeler l'avis 109 sur les enjeux éthiques de la communication d'informations scientifiques et médicales du Comité consultatif national d'éthique, avis auquel j'avais contribué et qui rappelle aux chercheurs leur devoir d'informations de qualité sur les résultats de la recherche et leurs applications.

Sur son site, sur ses documents, "Avicenn" donne une information partielle et partielle, ne fait aucune mention des dossiers remarquables, qui pourraient être consultés, du C.N.R.S., des travaux de l'Académie de médecine, de l'Académie des sciences, de l'Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques ou de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Enfin, quelques mots sur le budget de l'association.

Sa lecture attentive - attentive est un mot un peu fort tant le peu d'éléments donnés ont permis une lecture rapide -, mentionne 60.208 euros pour des prestations de service, on ne sait pas de quelles prestations il s'agit, puis plus loin la mention de "autres services extérieurs" avec 37.500 euros de rémunération intermédiaire et honoraires, mais de qui et pourquoi ?

Ce budget ne nous informe pas, donc n'apparaît pas justifié.

En résumé, dans son élan démocratie participative chère à l'Exécutif, la Ville est prête à soutenir, à cautionner une association qui sous couvert d'information fait de la désinformation.

Le groupe LRI ne peut apporter sa caution à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Dominique STOPPA-LYONNET, effectivement, nous finançons "Avicenn" à hauteur, je le dis parce que vous dénoncez le budget global, de 5.000 euros, ce qui n'est pas du tout intégral par rapport aux sommes que vous donnez, et j'ai envie de vous dire quelque chose.

Les nanotechnologies, vous avez rappelé à quel point elles sont utiles dans le secteur de la recherche, sur beaucoup de sujets, puisque la recherche est multiple évidemment, dont vous avez fait mention à la seconde.

Mais, elles sont aussi utilisées dans des domaines qui sont beaucoup moins de recherche, qui sont très peu ou voire pas du tout réglementés ni encadrés, par exemple toute la question des cosmétiques, dont beaucoup de marques ont intégré des nanotechnologies.

Et cela, il y a eu beaucoup de combats, y compris de scientifiques en disant : attention, il y a un sujet problématique dans ces utilisations où il n'y a pas de recul, pas assez de réglementation, et où finalement il n'y a pas non plus d'étiquetage sur la question.

Finalement, il y a vraiment un problème à la fois de sensibilisation et d'encadrement par la loi.

Pourquoi finançons-nous "Avicenn" ?

Justement, nous les finançons comme finalement des lanceurs d'alerte et pour faire en sorte qu'il puisse y avoir plusieurs paroles sur cette question et pas seulement celle de la science et de la recherche, qui est un apport effectivement là encadré et fondamental, mais aussi celui qui est déjà dans la mise sur le marché et qui est déjà là, mais sans encadrement ni garde-fou.

Voilà pourquoi nous finançons "Avicenn", dans une mesure très raisonnable puisqu'il s'agit de 5.000 euros.

Merci beaucoup.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 380 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 380 G).

## Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la réouverture de l'entrée historique de l'hôpital Saint-Louis.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu n° 33 est relatif à la réouverture de l'entrée historique de l'hôpital Saint-Louis.

Pour défendre ce vœu, la parole est à Mme la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je porte ce vœu devant vous pour faire écho aux interpellations des habitants et commerçants du quartier Bichat-Faubourg du Temple, en ce lendemain de commémoration du 13 novembre, dans lequel le sentiment qui s'exprime ces dernières semaines, ces derniers mois est de subir une double peine.

Bien entendu, la peine qui a fortement marqué ce quartier à la suite des attentats est la peine du déclin, déclin commercial, en particulier celui des restaurants qui étaient très fréquentés par les personnels hospitaliers, qui ne disposent hélas pas toujours du temps nécessaire pour faire le grand tour de l'hôpital Saint-Louis pour se rendre dans le quartier pour déjeuner.

La fermeture de l'entrée historique de l'hôpital Saint-Louis, place Alfred Fournier, est naturellement la conséquence des renforcements des plans "Vigipirate". Il semblerait pour autant que cela vaudrait la peine d'équiper cette entrée de dispositifs permettant sa réouverture au public.

J'ai écrit au directeur général de l'A.P.-H.P., qui pour l'instant n'a pas donné suite à ma demande. Je veux continuer à insister, trouvant que cette situation est une forme d'injustice pour les habitants et les commerçants de ce quartier qu'il nous appartient de soutenir.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole pour vous répondre à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci Madame la Maire, de ce vœu, puisque effectivement, nous avons beaucoup travaillé dans le cadre de ce Conseil avec l'A.P.-H.P., au fait d'ouvrir les hôpitaux à la population locale. La question de l'ouverture plus large de l'hôpital Saint-Louis est importante, en particulier par cette rue Bichat qui permettrait à nouveau de traverser l'hôpital, et donc d'en faire un jardin populaire dans le cadre du quartier, ce qui était le cas avant les attentats.

Alors, évidemment, nous ne referons pas l'Histoire : ces attentats ont eu lieu. Cela signifie des mesures de sécurité plus importantes qui ont un coût. L'A.P.-H.P. a répondu à Mme CORDEBARD que ce coût n'était pour l'instant pas envisageable pour eux, étant donné les contraintes actuelles. Ce que je vous propose en l'état, c'est que nous continuions à travailler en ce sens avec l'A.P.-H.P. Je pense que cela va dans l'intérêt commun, autant celui de l'hôpital que celui des habitants. Il est important que nous arrivions à trouver une solution qui permette au moins un certain nombre d'heures d'ouverture dans la journée, sans qu'il n'y ait besoin d'un investissement aussi important que celui donné pour l'instant par la direction générale.

Je vous propose d'adopter ce vœu ainsi amendé.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Les amendements de Mme Anne SOUYRIS sont-ils acceptés par Mme CORDEBARD ?

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Parfaitement.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 ainsi amendé avec, par conséquent, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 524).

## Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au centre de santé Richerand.

### Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons donc aux vœux n<sup>os</sup> 34 et 34 bis relatifs au centre de santé Richerand.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - C'est Didier LE RESTE.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - La parole est donc à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dès le début de notre mandat, à la fin de l'année 2014, les élus du 10<sup>e</sup> arrondissement ont été alertés sur la situation du centre de santé Richerand. Ce centre, dont l'avenir était incertain à l'époque, a aujourd'hui engagé une démarche innovante et tissé de nombreux partenariats de grande qualité.

Lors du Congrès national des centres de santé qui s'est tenu les 11 et 12 octobre dernier, la création imminente du premier centre de santé géré en S.C.I.C., société coopérative d'intérêt collectif, en France a même été saluée dans les discours d'ouverture prononcés par le président de l'U.S.M.C.S.

Depuis 2014, un long travail a été mené afin d'aboutir à la création formelle, le 6 novembre dernier, de la S.C.I.C. qui a vocation à gérer de manière opérationnelle le centre de santé à partir de l'année prochaine. Nous avons donc souhaité pouvoir rappeler le soutien de la Ville de Paris à ce beau projet, la volonté de la Ville d'être membre de la coopérative et l'engagement financier pris à l'occasion des débats budgétaires de décembre dernier de participer à la rénovation des locaux du centre à hauteur d'au moins un million d'euros. Cette rénovation est en effet nécessaire pour permettre l'installation de l'Institut de victimologie au sein du centre de santé. L'institut est depuis trop longtemps dans des locaux trop petits, en sous-sol, sans fenêtre. Ses salariés pourront, après réalisation des travaux en début d'année prochaine, bénéficier de conditions de travail adaptées et pourront engager un partenariat avec le centre de santé pour un suivi global des patients. Nous sommes tout à fait satisfaits de pouvoir disposer à Paris du premier centre de santé coopératif de France.

Le vœu présenté dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, le 31 octobre dernier, proposant que la Ville devienne membre de la coopérative a d'ailleurs été adopté à l'unanimité.

Ce projet ne peut se réaliser sans la Ville de Paris, sachant que près de 82 % des usagers du centre de santé Richerand sont des Parisiennes et des Parisiens. C'est pourquoi nous vous proposons de réaffirmer ensemble notre engagement sur ce dossier.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci, cher Didier LE RESTE, de cette intervention et de ce vœu. Comme nous l'avons déjà dit en cette séance ainsi qu'en séance du Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup>, ce centre est important pour le 10<sup>e</sup> arrondissement et pour Paris.

Ce centre de santé est un grand espace qui peut permettre vraiment, d'une part, une offre de secteur beaucoup plus importante dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, qui est pour l'instant encore très déficitaire, et d'avoir un travail avec le secteur hospitalier, très important dans cet arrondissement, de manière partenariale et novatrice par rapport à ce qui se fait encore actuellement. Ce sont des priorités pour la Ville de Paris. Je souscris donc pleinement à ce que vous dites dans ce vœu.

Cependant, dans la mesure où le projet médical n'est pour l'instant pas complètement fini, nous n'avons pas encore les tenants et les aboutissants, d'où le problème que nous avons pour l'instant à nous inscrire pleinement avec le centre Richerand. Néanmoins, vous le savez, nous avons voté un million d'euros d'investissement l'année dernière pour que ce centre puisse pouvoir opérer des travaux, notamment afin de pouvoir accueillir le centre de victimologie. Pour l'instant, nous n'avons pas assez d'éléments pour faire en sorte que nous puissions vraiment rentrer dans le

descriptif. Dès que ce sera le cas, vous le savez, la Ville de Paris, et je m'y engage, représentera un vœu - et plus qu'un vœu, un projet de délibération - pour pouvoir vraiment aider pleinement dans cet objectif le centre Richerand.

Je vous remercie. Je vous propose donc un vœu de l'Exécutif de soutien en attendant d'avoir ce projet.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LE RESTE, le vœu initial est-il maintenu ?

**M. Didier LE RESTE**. - Je prends acte des engagements d'Anne SOUYRIS et nous nous en remettons au vœu de l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Le vœu n° 34 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 525).

### **Vœu déposé par les groupes EGCP et PCF-FG relatif au futur groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la situation de la psychiatrie parisienne.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 35, 36 et 36 bis relatifs à la situation de la psychiatrie parisienne.

Je commence par donner la parole à Mme Carine PETIT, pour deux minutes, afin de présenter le vœu n° 35.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences que notre Assemblée a voté au printemps dernier est une étape historique pour la psychiatrie à Paris, au regard notamment - et c'est la maire d'arrondissement que je suis qui parle - du pôle d'excellence qu'est le centre hospitalier Sainte-Anne, reconnu depuis toujours, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Ce projet est important pour les équipes des trois établissements Sainte-Anne, Perray-Vaucluse et Maison-Blanche.

Un G.H.U. renforce la pratique des soins à la recherche universitaire. Ce G.H.U., dont les compétences d'intervention dépassent notre seul territoire parisien, se situe à une échelle métropolitaine. Il sera opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier prochain et apporte un cadre unique qui va regrouper praticiens hospitaliers, chercheurs universitaires, psychologues, infirmiers et familles des patients. Sa mise en œuvre doit donc apporter de nouvelles perspectives en proposant une amélioration significative des conditions de travail des équipes et des soins et dispositifs pour les patients et la population de notre territoire.

Pourtant, aujourd'hui et depuis plusieurs dizaines d'année, la psychiatrie publique et le secteur de la santé mentale souffrent énormément. Les moyens ont diminué. La demande a fortement évolué et augmenté, comme les besoins, chez les personnes âgées, chez les adolescents et de plus en plus précocement chez les enfants, dans les familles ou dans les écoles. Il manque des structures en aval pour suivre les patients non hospitalisés et prendre en charge des personnes toxicomanes. L'excellence et le renforcement du lien entre recherche et pratique ne peuvent plus se faire avec les moyens actuels. Il faut le dire et arrêter de faire semblant ou de faire comme si.

Comme maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, je participe presque systématiquement à tous les conseils de Sainte-Anne. L'équipe de direction et les équipes médicales nous le disent. La Conférence des présidents des commissions médicales des hôpitaux a demandé très récemment qu'une pause soit impérativement opérée dans les économies demandées. Le 8 novembre dernier, un collectif regroupant 21 organisations professionnelles de santé et d'usagers a interpellé directement la Ministre de la Santé, Agnès BUZYN, sur ce sujet de la psychiatrie publique et a sollicité une réunion extraordinaire du Comité de pilotage de la psychiatrie. C'est le sens de notre vœu déposé avec mon collègue Hervé BÉGUÉ, élu du 14<sup>e</sup>, et son groupe pour ce futur C.H.U. : qu'il se fasse par le haut et non sur le moins disant.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

Hervé BÉGUÉ, sur le même vœu ? Non.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET pour le vœu n° 36 qui porte sur le même sujet, je crois.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Oui, toujours sur la psychiatrie parisienne, pour aller dans le sens de ce que disait la maire du 14<sup>e</sup> Carine PETIT, la situation est catastrophique.

Il faut comprendre que la marche forcée de la fusion des différents établissements, qu'il s'agisse de Maison-Blanche, de Sainte-Anne et Perray-Vaucluse, et qui a conduit à la suite au C.H.T., communauté hospitalière de territoire, à travers ensuite un groupement hospitalier de territoire, G.H.T. Et bientôt on se dirige vers un G.H.U., groupement hospitalier universitaire Paris psychiatrie et neurosciences.

En fait, à chaque fois, dans l'évolution de ces fusions, ce qui se fait, c'est une réduction des effectifs, des moyens en deçà des besoins. Il ne faut pas croire que c'est simplement des temps d'attente, cela a des conséquences extrêmement profondes et graves.

Pour comprendre concrètement, par exemple, aujourd'hui, il faut savoir qu'il y a plus de 130 sites concernés par ces trois hôpitaux psychiatriques et énormément d'établissements et de structures.

Quand vous avez un jeune en situation de souffrance, par exemple, vous prenez une jeune fille en situation d'anorexie, pour avoir un rendez-vous dans un centre médico-psychologique (C.M.P.), pour un ado, il faut maintenant attendre entre 6 mois, voire un an, avant d'avoir un rendez-vous sur la Capitale. C'est totalement irresponsable parce que les familles qui en ont les moyens peuvent aller dans le privé, et toutes les autres sont dans une inégalité républicaine inacceptable.

Quand vous avez une situation psychiatrique en urgence à Sainte-Anne, si vous n'avez pas assez de temps pour pouvoir vous occuper de convaincre, de mettre en confiance le patient pour le convaincre qu'il lui faut une hospitalisation, qu'est-ce qu'il se passe ? C'est le retour de la contrainte.

Voilà pourquoi la psychiatrie parisienne et l'ensemble des personnels sont en lutte, sont en grève et se mobilisent parce que c'est une question de principes fondamentaux de quelle psychiatrie humaine nous souhaitons.

Donc, à travers le vœu que je vous propose, il faut demander un moratoire, un moratoire sur cette fusion accélérée, et exiger une rediscussion, une renégociation avec l'ensemble des organisations syndicales sur la question du protocole qui est imposé, qui dégrade les conditions de travail et qui in fine dégrade les conditions de l'accès aux soins.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Pour vous répondre à toutes les deux, la parole est à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame PETIT et Madame SIMONNET, d'être aussi intervenues et d'avoir fait ces vœux. En tout cas, vous le savez, nous avons soutenu et soutenons la création de ce G.H.U., non pas dans l'idée de dégrader un quelconque service de la psychiatrie à Paris, mais bien au contraire.

Vous le savez, ce G.H.U. était précédemment un G.H.T. Il n'y a pas de diminution de personnel, je vous le dis quand même parce que c'est important, il y a même des créations de poste. Donc l'idée n'est pas du tout de faire des économies sur le personnel et sur le soin psychiatrique, c'est vraiment une question de réorganisation et aussi de

rentrer dans une démarche de recherche beaucoup plus importante qui peut nous permettre de pouvoir mieux prendre en charge.

Néanmoins, l'enjeu, vous le savez, que représente la psychiatrie de secteur à Paris, et les moyens qui doivent y être consacrés, sont pour nous très importants. C'est une question essentielle à laquelle je suis évidemment sensible. Si la situation à Paris est loin d'être aussi préoccupante que dans bon nombre de régions en France, il reste que les moyens ne sont aujourd'hui pas suffisants pour faire face aux besoins.

Vos vœux appellent la Ville à interpeller l'Etat sur cette question.

Lors du débat en Conseil de Paris sur le Projet régional de santé, nous avons adopté un avis qui a été annexé, je vous le rappelle, au P.R.S. Dans cet avis, nous interpellions l'A.R.S. Ile-de-France sur deux points spécifiques relatifs à l'offre de soins en santé mentale : la question des difficultés d'accès aux soins en santé mentale pour les enfants et les adolescents - vous y faites mention toutes les deux - en particulier avec un manque de structures et de lits d'hospitalisation dédiés, c'est une évidence et c'est très important.

J'ai eu depuis des échanges avec le nouveau directeur général de l'A.R.S. sur le sujet et je sais qu'il est lui-même très attentif à la situation non satisfaisante de la psychiatrie de secteur infanto-juvénile. Je vous le dis, nous travaillerons sur cette question pour l'améliorer.

Le deuxième sujet sur lequel nous avons interpellé l'A.R.S. sont les craintes qu'une volonté de rééquilibrages des moyens au niveau de la Région ne se fasse au détriment de la Parisienne dans un contexte de diminution démographique du nombre de psychiatres et de pédopsychiatres.

Le Conseil de Paris a insisté sur le fait qu'il est absolument nécessaire de tenir compte...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Je vais conclure.

... des populations particulièrement vulnérables accueillies à Paris, notamment les migrants et les réfugiés, pour calibrer les ressources en santé mentale.

Je ne vais pas vous dire tout ce que j'ai à vous dire puisque je prends déjà trop de temps. Néanmoins, je vous propose un vœu de l'Exécutif, de manière à vous répondre sur un point qui me semble essentiel - c'est ma conclusion.

D'abord, les négociations, qui ont eu lieu pendant 9 mois, n'ont pas été menées à la va-vite, et ont abouti sur l'idée d'une clause de revoyure sur laquelle je m'engage formellement - cette clause de revoyure est dans 6 mois, 6 mois après la mise en place du G.H.U. - et de voir comment cette situation se passe après les négociations et la mise en place du travail des personnels, de manière à voir si la situation s'est dégradée ou s'est améliorée pour la revoir ensemble.

Je m'y engage maintenant formellement, c'est le sens de ce vœu de l'Exécutif. Merci, Monsieur le Maire, désolée du temps.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Anne SOUYRIS.

Je vais vous proposer, par conséquent, de faire les choses dans l'ordre.

Carine PETIT, maintenez-vous ou pas votre vœu ?

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Nos deux groupes maintiennent le vœu, mais nous voterons favorablement pour le vœu de l'Exécutif. Pourquoi ?

Premièrement, parce que nous tenons quand même à ce que, dans les considérants, dans ce que nous votons, la Ministre de la Santé soit interpellée et pas seulement le directeur de l'A.R.S.

Deuxièmement, nous maintenons aussi quand même qu'à partir d'ici au 1er janvier, des négociations peuvent quand même être rouvertes.

Et je vous interpelle, moi personnellement. Si, dans le cadre de mon travail ou de ma profession, on m'avait retiré en 2018, entre 4, 7, voire 10 jours de R.T.T., je pense que je n'aurais pas été vraiment d'accord.

Donc, nous aimerions que notre vœu soit soumis au vote et nous voterons également le vœu de l'Exécutif. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Carine PETIT.

Hervé BÉGUÉ, vous vouliez rajouter un mot ?

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Simplement une explication de vote.

Nous voterons le vœu de l'Exécutif puisqu'il y a des choses comme se revoir dans 6 mois pour faire le point, etc. Mais dans le vœu de l'Exécutif, il manque quand même quelque chose que l'on porte dans notre vœu, c'est toute la discussion sociale.

On nous dit : 9 mois de discussions sociales. Pourquoi, après ces 9 mois, aucun conseil de surveillance de Perray-Vaucluse, Sainte-Anne et Maison-Blanche n'a pu se tenir ? Parce que l'ensemble des organisations syndicales ont envahi ces conseils de surveillance en disant que cela n'allait pas d'un point de vue social.

Je terminerai sur le vœu de Mme SIMONNET. Je ne sais pas si elle le maintient ou pas, mais si elle le maintient, nous ne voterons pas ce vœu. Parce que Mme SIMONNET est "Madame Plus", elle demande quelque chose que ne demandent pas les organisations syndicales. Elles ne parlent pas de moratoire mais de véritables négociations et discussions sur le G.H.U. qui doit se mettre en place le 1er janvier, quoique l'on pense par ailleurs du G.H.U.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à Hervé BÉGUÉ.

D'abord, Danielle SIMONNET qui nous dit si son vœu est maintenu ou pas.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ce n'est pas grave, mais, Monsieur BÉGUÉ, sachez juste que mon vœu, je le fais, je le rédige, je le fais corriger et s'y impliquent des représentants de différentes organisations syndicales qui sont par ailleurs impliquées dans le collectif de la psychiatrie parisienne.

Ensuite, vous êtes libre de faire ce que bon vous semble, bien évidemment. Je suis persuadée que c'est bien votre souci de respect des positions syndicales et non un quelconque sectarisme à mon égard qui vous anime.

Mais oui, je n'en doute pas, voyons, je vous connais bien.

Concernant le vœu de l'Exécutif, j'avoue que je ne comprends pas cette frilosité à interpeller la Ministre de la Santé, alors qu'elle est totalement responsable dans cette situation. On sait pertinemment que ces réductions de R.T.T. vont réduire le temps devant le patient, la cause de la grande dégradation, et s'apparentent à une diminution d'effectifs. Je ne comprends pas pourquoi vous ne remettez pas en cause l'absence de discussions et de négociations réelles sur les questions du protocole social.

Je maintiens mon vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Thomas LAURET pour une explication de vote, je crois.

**M. Thomas LAURET.** - Nous voterons défavorablement aux deux vœux de "Génération.s" et de Danielle SIMONNET. Nous nous abstenons sur le vœu de l'Exécutif.

Avez-vous lu dans le détail ce protocole quand vous dites, les uns et les autres, qu'il manque des moyens à la psychiatrie et qu'il faut des personnels auprès des patients ? Ce protocole est équilibré, il harmonise les jours de R.T.T. Si vous maintenez les jours de R.T.T. alors que certains établissements sont en difficulté, et que vous généralisez par une hausse le nombre de jours de R.T.T., vous aurez moins de personnels auprès des patients.

Vous verrez dans ce protocole également que les syndicats ont obtenu le maintien du temps de repas sur le temps de travail ; cela veut dire que quand vous travaillez 7 heures 30, vous avez une demi-heure qui est consacrée au déjeuner. Cela veut dire quoi ? Que vous travaillez 7 heures en réalité par jour et que vous avez en face 15 jours de R.T.T. Normalement, quand on travaille 7 heures, c'est zéro jour de R.T.T. quand on est à 35 heures.

Donc, il faut arrêter les conneries !

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vais donc proposer...

S'il vous plait, nous allons donc passer au vote.

S'il vous plaît ?

On vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 35 qui est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 avec un avis défavorable de l'Exécutif et qui est maintenu lui aussi.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 526).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hôpital Tenon et à l'A.P.-H.P.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n° 37 et n° 38 relatifs à l'hôpital Tenon et au plan de transformation "Nouvelle A.P.-H.P."

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mon vœu fait trois pages et demie et chaque année il sera à nouveau déposé pour reprendre la situation bien dans le détail de l'hôpital Tenon, parce qu'à un moment donné c'est important de connaître concrètement les conséquences de la dégradation des conditions de santé du fait des politiques d'austérité qui sont imposées.

Mes chers collègues, je voudrais juste m'attarder sur un aspect, dans l'hôpital Tenon, on a aussi un centre de planification et de C.I.V.G. qui a été arraché et défendu de haute lutte par un collectif "I.V.G. Tenon" - auquel nous sommes dans le 20e arrondissement extrêmement attachés et vous aussi, mes chers collègues, tous ici présents, je n'en doute pas - mais il pâtit aussi des politiques d'austérité.

Premier problème, il ne forme pas ses médecins aux échographies et déplace régulièrement une infirmière dans le service maternité. Il ne dispose pas de sages-femmes mais d'un poste de praticien hospitalier. Le personnel en congé n'est pas systématiquement remplacé et il y a aussi une problématique autour des I.V.G. par aspiration sur de longues périodes pendant les vacances scolaires.

Je voudrais d'ailleurs saluer la démarche de notre collègue Hélène BIDARD, qui a interpellé M. HIRSCH à ce sujet, même si la réponse de M. HIRSCH sur ces problématiques n'est absolument pas à la hauteur et rassurante.

A travers ce vœu, mes chers collègues, je souhaite que la Maire de Paris et son adjointe en charge de la Santé, présidente du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., interpelle M. HIRSCH et affirme la nécessité de recrutement de personnels et de déprécarisation pour soulager la très grande souffrance au travail des agents à l'hôpital Tenon -

comme c'est le cas dans d'autres hôpitaux, et il y a eu à nouveau des mobilisations importantes cet automne dans cet hôpital comme ailleurs qui en témoignent - et que la Maire de Paris interpelle M. HIRSCH sur l'attachement de la Ville de Paris au maintien d'une carte hospitalière de qualité, mais sur ce point je développerai plus dans un prochain vœu.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, si je comprends bien, aux deux vœux n° 37 et n° 38.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Non.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - C'était le n° 37.

Alors pour répondre au n° 37, la parole est à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Concernant effectivement le vœu que vous présentez pour Tenon, il me semble que des réponses ont déjà été formulées lors d'un précédent vœu que vous avez présenté en janvier 2017 à ce Conseil. En tout cas, je voulais vous dire quelque chose de particulier sur la question de la maternité à Tenon.

Vous le savez, la maternité a été complètement rénovée. La nouvelle maternité a été inaugurée cette année. Il ne s'est pas agi de diminuer le nombre de personnels. Effectivement il y a eu un énorme combat, que je salue encore ici de la part des organisations féministes qui ont permis qu'un service d'I.V.G. puisse rester dans cette maternité et dans ces services à Tenon. L'A.P.-H.P. a vraiment mis en place tout ce qu'il fallait pour le maintenir, ainsi qu'une maternité complètement rénovée. Je vous prie de le vérifier.

En outre, sur la question des personnels, je voudrais vous répondre sur ce point, vous m'interpellez-moi et vous interpellez M. HIRSCH, la question du budget de l'A.P.-H.P. est qu'actuellement on ne peut pas augmenter le nombre de personnels à l'A.P.-H.P., ce n'est pas le fait de M. HIRSCH, encore moins de moi ou d'ailleurs d'Anne HIDALGO au sein du Conseil de surveillance, c'est la question évidemment du budget de l'A.P.-H.P. qui est comme une peau de chagrin plutôt qu'en augmentation.

Je pense que vous vous trompez de cible. Ces inquiétudes, nous les avons déjà explicitées avec Anne HIDALGO à plusieurs reprises. Cette problématique, nous l'a réexprimons, mais pour Tenon, elle ne le concerne pas puisqu'il n'y a pas de réduction d'effectif.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Explication de vote de Mme CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - J'interviens comme maire d'arrondissement pour une minute, et comme maire d'arrondissement je voulais préciser pour Mme SOUYRIS et Mme SIMONNET, puisque c'est un sujet bien connu, que le centre I.V.G. de Tenon, qui avait été fermé à l'initiative du responsable de la maternité et d'un précédent directeur de Tenon, a été rouvert grâce à la mobilisation des associations féministes et des élus du 20e arrondissement, en tout cas de la majorité municipale. Notamment j'ai négocié durement à l'époque avec Tenon la réouverture d'un centre I.V.G., la successeuse du directeur fautif avait été très proactive pour non seulement rouvrir un centre I.V.G. mais lui donner des locaux séparés du reste de la maternité, avec une entrée à part. Nous avons même obtenu un appareil d'échographie grâce au financement de la Région Ile-de-France à l'époque.

Je rappelle aussi qu'il y a eu plus de 8 millions d'euros d'investissements dans la maternité Tenon. Porté aussi par la demande des élus du 20e, je siège dans le Conseil d'administration, le conseil de surveillance de Tenon, et j'y ai beaucoup travaillé. Voilà, c'était quelques précisions, il me semble, utiles.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je vous propose de mettre aux voix, à main levée, le vœu n° 37 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au plan de transformation "Nouvelle A.P.-H.P."**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au vœu n° 38 de Mme SIMONNET. Je voulais juste vous dire, avant que nous poursuivions nos débats, qu'à ce rythme-là, nous finirons lundi à 21 heures 30 et j'en appelle donc à la responsabilité de chacune et de chacun pour que nous avançons à un bon rythme.

Cela dit, Madame SIMONNET, la parole est à vous et nous passons donc au vœu n° 38.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ce vœu n° 38 est relatif au projet de "Nouvelle A.P.-H.P.". Qu'est-ce qu'il y a à travers ce projet de "Nouvelle A.P.-H.P.", va-t-il enfin y avoir les solutions pour améliorer les conditions d'accès aux soins et améliorer la carte hospitalière de Paris ? Non, c'est une catastrophe. Cette nouvelle A.P.-H.P. comporte énormément de points problématiques.

D'abord, ce projet s'inscrit dans un contexte national où le Gouvernement n'a absolument pas décidé de remettre en cause la tarification de l'activité, qui est quand même ce qui plombe les finances de la santé publique. En plus de cela, il va continuer dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, en effet, elle prévoit 3,9 milliard d'euros d'économie notamment dans les hôpitaux, et donc forcément pour l'A.P.-H.P., tout cela va s'aggraver.

Mais en plus, ce qui est très inquiétant dans cette nouvelle A.P.-H.P., c'est que l'on va, par exemple, mettre en place une nouvelle organisation juridique de l'A.P.-H.P. en groupements hospitaliers autonomes qui seront forcément aussi mis dans une situation de concurrence. On va aussi chercher des dépassements d'honoraires dans ces cadres. Il y a des parcours de soins publics/privés qui vont être favorisés, avec une volonté aussi dans ce statut d'autonomie de chercher à remettre en cause le statut unique de la Fonction publique hospitalière.

Je ne veux pas revenir sur tous les détails, mais pour prendre aussi des éléments très concrets, en bout de course, à travers tous ces discours néolibéraux insupportables sur cette justification de la nouvelle A.P.-H.P., il y a des réalités concrètes terribles : l'Hôtel-Dieu. Non seulement un tiers de l'Hôtel-Dieu est dépecé et la Ville de Paris, hélas, cautionne ce dépeçage et vous savez mon opposition à ce sujet que j'ai vis-à-vis de vous. Mais en plus, on apprend dernièrement que ce n'est pas grave. Il n'y a plus de radiologue aux urgences de l'Hôtel-Dieu. Mais quelle est cette irresponsabilité de ne même plus avoir de cardiologue aux urgences de l'Hôtel-Dieu.

Je terminerai, Monsieur le Maire.

Lisez les conclusions de mon vœu puisque mon temps est dépassé, mais il va falloir vraiment agir et réagir vite. Un vrai débat sur l'A.P.-H.P. ici un jour serait nécessaire.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Madame SIMONNET, vous me permettez de rappeler qu'effectivement le contexte financier est extrêmement contraint pour les établissements de santé. Dans le cadre du P.L.F.S.S. 2019, la Fédération hospitalière de France a souligné le manque de moyens accordés à l'hôpital en décalage avec les ambitions par le Plan "Ma santé 2022" pour l'hôpital public à moyen et à long terme.

Vous le savez, lors du Conseil de surveillance de l'A.P.-H.P., Anne HIDALGO et moi-même ont eu l'occasion à plusieurs reprises de souligner l'essoufflement du système de financement public et l'urgence à réformer. Je vais aller vite pour répondre à l'incitation de M. le Maire sur la question du plan de transformation et de la nouvelle A.P.

Vous le savez, ces projets de modification de l'organisation juridique de la nouvelle A.P. sont là pour déconcentrer d'une part les activités de gestion du siège vers les groupes hospitaliers leur conférant ainsi plus d'autonomie et d'autre part pour asseoir l'offre de soins en cohérence avec de nouveaux territoires universitaires. Cela interviendrait fin 2019, voire plus tard. Les nouveaux ensembles hospitaliers, dont Paris V et VI sur les 4 qui seraient à constituer, sont au stade de la préfiguration.

Cette question d'organisation juridique ainsi que le plan de transformation, qui sont deux aspects complémentaires, sont pour l'instant en phase d'étude à l'A.P.-H.P. Moi, je me porte garante d'une chose auprès de

cette Assemblée, c'est de vous en tenir informés au fur et à mesure de l'évolution pour que nous puissions continuer à voir comment nous pouvons combattre au mieux, que nous puissions en tout cas le dénoncer, en tout cas dire comment et interpellier la Ministre pour qu'au niveau de l'A.P.-H.P. cette question, ce déficit perpétuel et cette difficulté à pouvoir vraiment financer l'hôpital puissent être corrigés.

Je vous propose donc que la présidente du Conseil de surveillance et moi-même soyons très attentifs à ce que cette démarche de transformation engagée par l'A.P.-H.P. puisse répondre aux enjeux d'accès aux soins des patients comme de l'amélioration de la qualité de vie au travail des personnels et au rétablissement de la situation financière. Mais je ne peux pas accéder à votre vœu qui touche absolument tous les sujets et qui encore une fois s'adresse à l'intérieur de l'A.P.-H.P. alors que c'est en fait un problème bien plus général que celui de la transformation de l'A.P. et de la nouvelle A.P.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 38 de Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan des évaluations des moyens d'aération dans les écoles et les crèches parisiennes.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 39 et 39 bis relatifs à un bilan des évaluations des moyens d'aération dans les écoles et les crèches parisiennes, et la parole est à Mme Delphine BÜRKLİ pour le groupe des Républicains et Indépendants.

Vous avez deux minutes pour le présenter.

**Mme Delphine BÜRKLİ**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, je voudrais aborder la thématique de la qualité de l'air dans les équipements de petite enfance et dans les écoles de notre Ville. J'ai abordé d'ailleurs cette question lors du débat au dernier Conseil de Paris pendant la communication sur la rentrée scolaire et je suis assez étonnée de ne pas avoir eu de réponse sur ce sujet, tant il est essentiel pour les familles parisiennes.

Vous le savez, depuis 2018 les écoles et les crèches françaises doivent être en conformité avec les nouvelles réglementations relatives aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur. Alors vous me direz que pour régler le problème de la qualité de l'air intérieur il faut d'abord régler celui de la qualité de l'air extérieur, mais j'ai envie de vous répondre : pas seulement.

Outre les polluants apportés par l'extérieur, de nombreux sont émis directement à l'intérieur des bâtiments, notamment par les matériaux de construction, d'ameublement et de décoration, par les produits d'entretien ainsi que par les diverses activités humaines, cuisine, bureautique, fournitures scolaires et j'en passe. Selon moi, d'autres facteurs contribuent à la dégradation de la qualité de l'air intérieur, notamment la forte occupation des locaux, le confinement des bâtiments, les défauts d'aération et de ventilation et le taux d'humidité de l'air qui, en excès, favorise le développement de moisissures.

Chacun le sait, plus les enfants sont jeunes, plus ils sont sensibles aux polluants de l'air. Ils inspirent davantage par la bouche et bénéficient moins de la filtration nasale des particules inhalées, ils respirent plus vite et inhalent plus d'air, rapporté à la masse corporelle. Au final, ils absorbent deux fois plus de polluants auxquels leur sensibilité est plus élevée. Dans les trois quarts des écoles françaises, selon l'A.D.E.M.E., les installations de ventilation sont inexistantes.

Or l'aération est le seul moyen de renouveler l'air de façon significative, le mieux étant d'installer une ventilation mécanique de contrôle pour évaluer l'air vicié et le renouveler.

Alors nous pouvons prendre quelques exemples de villes comme Lyon ou La Rochelle qui n'ont pas hésité à prendre les devants depuis plusieurs années déjà. Il faut mener un grand plan de mesures de la qualité de l'air dans les écoles et les crèches parisiennes, et en fonction des résultats il faudra revoir certains "process" humains, certains proposant d'investir dans des petits boîtiers qui mesurent l'air intérieur à installer dans chaque classe, chaque section de crèche et dans des purificateurs d'air intérieur ou dans des systèmes de ventilation intérieurs dans les sites les plus exposés...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame la Maire.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Je pense notamment, et je conclus, Monsieur le Maire, aux écoles ou aux collèges, comme j'en ai vu, qui sont installés aux abords du périphérique.

C'est un sujet vraiment important et j'aimerais que nous puissions avoir un consensus sur ce sujet aujourd'hui.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame BÜRKLI.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, la Ville mène notamment au travers de notre P.P.S.E. une politique volontariste en matière de lutte contre la pollution intérieure dans tous ces établissements recevant du public et pas seulement dans les écoles et les crèches.

Permettez-moi rapidement de vous communiquer un premier bilan de notre action. La Ville a réalisé, de façon très proactive, dès 2014, la surveillance de la qualité de l'air de l'ensemble des crèches et des écoles maternelles par la mesure du benzène, du formaldéhyde et du CO<sub>2</sub>. Les mesures qui concernent les crèches ont été faites dans les délais prévus par la réglementation qui prévoit une campagne tous les 7 ans et cela représente 408 établissements d'accueil de la petite enfance, soit la totalité du parc. Réaliser comme vous le suggérez des analyses de la qualité de l'air dans un délai de deux ans au-delà du coût financier considérable ne serait pas viable sur le plan opérationnel, compte tenu du temps nécessaire pour les réaliser. Il nous a fallu en effet à peu près trois ans, rien que pour les crèches et les maternelles.

Sept établissements présentaient un dépassement de la valeur limite sur le périmètre dioxyde de carbone. Il a été mis en évidence des défauts d'usage des locaux ou des systèmes de ventilation qui ont été immédiatement corrigés. Aucun dépassement des valeurs limites pour le benzène et le formaldéhyde n'a été constaté. Tous les résultats ont été communiqués aux responsables d'établissement et affichés de manière à être visibles par le public.

Pour les établissements neufs où le S.P.S.E. réalise dans l'année qui suit l'ouverture au public un contrôle de la qualité de l'air.

Pour les écoles maternelles et polyvalentes qui ont fait l'objet de mesures de qualité de l'air intérieur entre 2014 et 2016 avec pose de capteurs dans chaque école, les derniers rapports ont été reçus courant 2017 et sont en cours dans vos établissements accompagnés de rappels des bonnes pratiques, notamment en matière d'aération des locaux. Nous allons poursuivre la démarche pour les écoles élémentaires ; une solution internalisée est en cours d'études.

Je vais conclure, puisque je suis déjà à deux minutes. Nous continuons aussi par la commande publique à faire un certain nombre de démarches en particulier pour tout ce qui est jouets, matériaux, décorations, qui permettent de ne pas avoir de toxiques dans les écoles. Vous le voyez, mes chers collègues, la qualité de l'air, tant extérieure qu'intérieure, est à juste titre un sujet de préoccupation majeur des Parisiens et des Parisiennes, que la Ville suit avec la plus grande attention.

En ce sens, je vous propose un vœu de l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je demande d'abord à Mme BÜRKLI si elle maintient son vœu n° 39.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9<sup>e</sup> arrondissement. - Je voterai le vœu de l'Exécutif. J'ai entendu vos arguments, Madame SOUYRIS, et je trouve que c'est déjà un premier point et que c'est encourageant, mais je maintiendrai mon vœu, car je trouve que le vœu de l'Exécutif est un peu en deçà de celui que nous vous proposons aujourd'hui.

Nous mettrons donc les deux vœux aux voix.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 bis de l'Exécutif qui, par définition, a un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 527).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la présence de souris dans les établissements scolaires du 17<sup>e</sup>.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 40 et 40 bis relatifs à la présence de souris dans les établissements scolaires du 17<sup>e</sup> arrondissement et la parole est à M. Geoffroy BOULARD qui a deux minutes pour le présenter.

M. BOULARD qui est donc polyvalent puisqu'il ne s'intéresse pas qu'aux rats.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous allez me dire que je fais une "fixette" sur les rongeurs. Pourtant, je vous assure et je vous rassure, ils ne hantent pas mes nuits mais pourrissent le quotidien de nombreux Parisiens et notamment les plus petits. La présence des rats aux abords immédiats des crèches et dans les crèches, ce n'est pas une illusion. C'est bien une réalité qu'il nous faut traiter et les risques sanitaires sont réels.

Mais il n'y a pas que les crèches qui sont concernées par les rongeurs. Certaines écoles sont également infestées de souris qui nuisent aux conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels, des enseignants, des animateurs, notamment dans les espaces de vie commune, comme les dortoirs ou les réfectoires. Je veux citer quelques écoles, et la liste n'est pas exhaustive, comme les écoles Ampère, Pouchet, Jacques Kellner, Epinettes.

Chers collègues, il est urgent que la Ville évalue les méthodes employées pour lutter contre la présence des souris dans les écoles. Le dispositif mimétique ayant déjà prouvé son inefficacité, il est indispensable que des nouveaux moyens soient développés, mis en œuvre, moyens financiers, mais également moyens humains pour renforcer les actions menées en la matière.

Avec Alix BOUGERET, les élus du 17<sup>e</sup> arrondissement, nous vous demandons d'assumer votre responsabilité en garantissant une hygiène élémentaire dans les écoles parisiennes.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS, qui va faire de même.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - J'aurais envie de vous dire une chose. C'est que si c'est simplement une question d'hygiène élémentaire, alors cela tient en une phrase : oui, bien sûr, nous allons et nous faisons en sorte - d'ailleurs, Monsieur BLOCHE est là, et vous le savez - que les écoles élémentaires soient nettoyées et l'hygiène élémentaire y est assurée.

Mais, plus sérieusement, nous entendons ce propos parce qu'il y a effectivement de l'inquiétude des personnels qui travaillent dans certaines écoles, pas toutes les écoles de Paris. Des enseignants et des personnels de la Ville, ainsi que des élèves et leurs parents, qui sont concernés par la présence de souris dans certaines écoles. Je tiens à vous assurer de notre détermination pour prendre ce sujet à bras-le-corps.

D'abord, nous avons mis en place un plan de lutte contre les souris dans les écoles, qui nécessite, comme pour les rats, des mesures d'intervention, mais d'abord de prévention. Cela veut dire un système de signalement qui permet de cibler les interventions en fonction de l'urgence tout en assurant qu'une équipe intervienne partout où cela est nécessaire. Vous avez parlé des pièges mimétiques. Merci de me laisser finir.

Vous le savez : près de 650 établissements de petite enfance ont été traités. Monsieur BOULARD, sur le cas de deux écoles du 17<sup>e</sup> que vous mentionnez dans votre vœu : pour l'école élémentaire et maternelle des 42-44, rue des Epinettes, l'enquête a montré une infestation surtout côté cuisine au rez-de-chaussée. Des appareils raticides dans des boîtes sécurisées ont été posés, les consignes à suivre, rappelées, et une réunion sur site avec la C.A.S.P.E. notamment a eu lieu.

Les travaux, cela n'est pas vrai. Je vous le dis. Je lis des notes qui sont réelles, qui sont transmises par mes services.

Excusez-moi, je peux finir de parler, merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Mme SOUYRIS toute seule, sans être interrompue.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Donc, il y a eu des travaux, des rebouchages de trous, un certain nombre d'actions. Dans l'école élémentaire située 5, rue Jacques-Kellner, les moyens déployés ont été à peu près les mêmes. Les consignes à suivre, en particulier, aussi, puisque ce qui est très important, c'est également comme pour les rats : tout ce qui est les consignes de non-nourrissage et d'attention particulière dans les comportements dans les écoles, c'est-à-dire le fait de mettre à couvert toutes les nourritures existantes.

Le marché relatif aux prestations de dé-sourisation dans les bâtiments...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Par contre, il faut conclure, Madame SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - ... Permettra... J'ai fini... De soutenir l'action dans les établissements de la Ville. Cela a été notifié cette semaine. Enfin, un reporting mensuel sur le modèle de celui adressé aux mairies d'arrondissement est adressé aux C.A.S.P.E.

Je vais m'arrêter là, mais je peux vous dire que nous nous y attelons et que le vœu de l'Exécutif vous permet de voir que ce bilan que nous allons mettre... Nous vous assurons qu'il y aura un premier bilan des actions de lutte contre la présence de rongeurs dans les établissements scolaires concernés très bientôt.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 528).

**2018 DASES 34 - Minoration de loyer consentie à l'association "Aurore" pour l'occupation temporaire de la caserne située 45-47, boulevard Exelmans (16e) à usage de centre d'hébergement d'urgence.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à présent au projet de délibération DASES 34. Il s'agit de la minoration de loyer consentie à l'association "Aurore" pour l'occupation temporaire de la caserne 45-47, boulevard Exelmans, dans le 16e arrondissement, à usage de centre d'hébergement d'urgence. Nous avons, d'ailleurs, une réunion sur ce sujet avec un certain nombre de riverains hier soir, qui s'est fort bien passée.

Je donne la parole, dans un premier temps, à M. Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, une nouvelle fois, l'arrivée de réfugiés, de demandeurs d'asile et de familles en difficulté fait trembler les riverains du boulevard Exelmans. A chaque fois, l'implantation d'un lieu d'hébergement fait un tollé avant son arrivée dans certains quartiers parisiens. Souvenons-nous de la polémique due à l'installation d'un centre d'hébergement au bois de Boulogne il y a deux ans déjà.

Depuis, les riverains ont reconnu que la présence de ce centre n'avait apporté aucun désagrément particulier. Le travail mené par l'association "Aurore" est une garantie pour qu'il en soit de même sur le boulevard Exelmans. En attendant l'importante opération immobilière sur cette ancienne caserne, qui verra arriver des logements sociaux dans un quartier qui en est fort dépourvu, que ces locaux soient utilisés dans le cadre des opérations de mise à l'abri des populations les plus fragiles est une bonne chose.

Je pense qu'une nouvelle fois, dans quelques semaines, la polémique retombera et ces personnes vivront dans ce coin du 16e sans poser aucun problème aux riverains. Il est difficile pour certains de comprendre que la solidarité parisienne puisse prendre racine ailleurs que dans le quart Nord-Est de la Capitale. Est-il judicieux de laisser ces 6.000 mètres carrés inutilisés pendant que les placements pour les réfugiés et les demandeurs d'asile manquent ? Non, nous ne le pensons pas. Il s'agit là d'une bonne politique, parce que l'occupation de ce patrimoine évitera sa dégradation, parce que nous manquons de places pour la mise à l'abri des réfugiés et des demandeurs d'asile, parce qu'il est normal que la solidarité parisienne ne s'arrête pas aux frontières du 16e arrondissement.

Espérons que l'Etat sera au rendez-vous pour ne pas laisser la Ville seule dans sa politique de solidarité, qui va bien au-delà de ses obligations légales, répétons-le.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons ce projet de délibération avec force et conviction.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

La parole est à présent à M. Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous étions ensemble, hier soir, à la caserne Exelmans, pour essayer de rassurer les riverains et leur expliquer que, quand on laisse des migrants à la rue, on a plus d'insécurité que s'ils sont encadrés notamment. On a aussi, à ce propos, un sujet de cohérence, que j'ai rappelé hier soir et que je veux rappeler au niveau du Conseil. On a fait politiquement le choix - c'est un choix que j'ai soutenu et continue à soutenir avec vous - d'essayer de rééquilibrer l'hébergement d'urgence à Paris entre l'Est et l'Ouest parisien.

On a trouvé une solution, allée des Fortifications, il y a deux ans, dont on sait que c'est une solution transitoire et qui a fait couler beaucoup d'encre, avec beaucoup de réactions qui ont parfois été réutilisées et toujours excessives. Mais, aujourd'hui, on a un centre d'hébergement d'urgence, d'accueil de migrants, caserne Exelmans, sur lequel il y a un projet de logement social qui, sauf erreur de ma part, n'a pas encore été voté. On sait que le centre allée des Fortifications est sur un permis de construire provisoire qui prend fin dans un an, en novembre 2019.

Ayons un peu de cohérence et essayons d'anticiper un minimum, et utilisons la caserne Exelmans pour qu'une partie de celle-ci puisse accueillir de façon pérenne de l'hébergement d'urgence, de familles notamment, dans le 16e arrondissement. Sinon, on va repartir, dans deux ans, sur aucun endroit pour faire de l'hébergement d'urgence dans le 16e arrondissement.

On peut évidemment réutiliser des projets temporaires - j'ai bien compris la logique de l'intercalaire - mais soyons cohérents. Utilisons une partie de la caserne Exelmans pour faire de l'hébergement d'urgence pérenne dans le 16e arrondissement, plutôt que de ne pas tenir l'engagement que j'avais moi-même soutenu à l'époque, qui est de dire : en novembre 2019, le permis de construire provisoire prend fin, mais on continue à laisser les baraquements de la "Promesse de l'aube" dehors. On avait dit que l'on végétaliserait, mais on ne respecte pas nos engagements vis-à-vis des Parisiens, et à la fin on n'a plus d'hébergement d'urgence dans le 16e.

Je pense qu'il faut arrêter d'être cynique sur cette question et faire en sorte que l'hébergement d'urgence pérenne puisse effectivement exister dans le 16e arrondissement. Je vous remercie.

C'était l'objet d'un vœu, ce n'est plus la peine que je le représente.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à la suite de la mise en place et de la fermeture de la bulle à la porte de la Chapelle, la Ville a décidé d'apporter des mesures concrètes à moyen terme pour l'accueil et l'insertion des personnes sans-abri.

Le cas de la caserne Exelmans située dans le 16e arrondissement est l'une des mesures les plus prometteuses pour apporter une solution concrète à notre volonté collective d'accueillir dignement des réfugiés et demandeurs d'asile en situation de grande fragilité.

En confiant cet espace qui peut accueillir pendant 2 ans environ 300 personnes et familles à l'association Aurore, la Ville se garantit l'appui d'une structure ayant prouvé son efficacité. Elle travaille non seulement sur la protection des personnes à travers l'hébergement, mais également sur leur insertion dans la vie économique. Le projet prévoit aussi des cours de français et d'informatique visant à l'insertion socio-culturelle des nouveaux arrivants ainsi qu'une épicerie solidaire.

Cette association Aurore a notamment en charge la gestion du restaurant de Santeuil dans le 5e arrondissement. Ce lieu a la double charge de proposer une activité rémunérée à un personnel atteint d'un handicap et de fournir des repas à une population très précaire.

Cette structure a été très mobilisée sur d'autres projets d'occupation temporaire similaires à celui de la caserne, notamment sur le site des Grands Voisins.

Ces initiatives réussies dans les quartiers les plus favorisés de la Capitale nous aideront à effacer quelques mauvais souvenirs. En 2016, un premier centre d'hébergement destiné aux sans-abri dans le 16e arrondissement, en lisière du bois de Boulogne, avait suscité une vive réaction d'opposition de la part de riverains et avait ensuite été vandalisé sans que cela remette en cause ni son ouverture ni aujourd'hui son fonctionnement.

Malgré quelques centaines de grognards qu'il reste dans le 16e arrondissement, ce sont surtout des messages d'espoir et de solidarité qui sont rapportés dans le cadre de ce projet. On peut espérer que la vie au contact des personnes sans-abri aura permis aux riverains d'évoluer sur leurs préjugés et d'apprendre à cohabiter sur l'espace public.

Toutes et tous ici présents nous connaissons les déséquilibres entre l'Ouest et l'Est de la Capitale. Le 16e arrondissement accueillait encore en 2016 6,1 % de logements sociaux, contre près de 40 % dans le 19e.

Or, nous sommes engagés dans une vision égalitaire du territoire et le projet que Paris Habitat porte pour la caserne Exelmans est d'ailleurs une suite logique de son contrat d'occupation temporaire de 2 ans, car il offre aux moins aisés d'entre nous une chance d'habiter la Capitale.

Car cette cohabitation est ce que nous désirons le plus voir comme une chance, l'accueil et l'insertion des personnes en difficulté.

Voilà pourquoi nous voterons ce projet de délibération. Merci beaucoup.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est maintenant à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, évidemment je voterai pour ce projet de délibération, d'abord c'est la preuve que l'on y arrive, pourtant on en a eu des séances et des séances où toujours les mêmes s'opposaient à chaque fois qu'il y avait un projet soit de logement social, soit de centre d'hébergement dans le 16<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Le 16<sup>e</sup> arrondissement, comme cela a été rappelé par Léa FILOCHE, est un des arrondissements où la part de logements sociaux est la plus faible. Alors, on est toujours dans la caricature sur cet arrondissement que décrit Monique PINÇON-CHARLOT dans ses travaux sociologiques sur l'entre-soi des riches. L'exemple du 16<sup>e</sup> arrondissement, hélas, s'illustre toujours.

C'est important à chaque fois que nous avons la possibilité d'implanter dans cet arrondissement aussi, à la fois du logement social et des centres d'hébergement.

Deuxième chose à noter sur ce projet de délibération, on utilise l'intercalaire pour permettre à des associations de mener leurs activités, et là on a un centre d'hébergement pour réfugiés de 100 places, demandeurs d'asile de 150 places, centre pour les familles de 50 places.

Au vu de la nature de ces activités, le loyer proposé est plutôt de l'ordre du symbolique puisqu'il s'agit, je crois, de 100 euros par an pour l'occupation de ce site. Et la ville de décrire que finalement, c'est une perte de recettes consentie par la ville à raison de 699.900 euros par an.

Je pense que l'on ne démultiplie pas suffisamment le nombre d'opérations équivalentes qu'il est possible de faire avant que de gros travaux sur un bâtiment soient programmés et puissent se faire. Il faut absolument le développer.

En revanche, pourquoi le cadre du domaine intercalaire se retrouve toujours sur les centres d'hébergement, or on a un besoin pérenne de centres d'hébergement ? On voit bien que ces 250 places finalement restent totalement en-deçà des prévisions, que ce soient des problèmes d'hommes et de femmes sans domicile fixe, que ce soit la problématique des exilés, ou la problématique des mineurs isolés étrangers, on manque de places dans des centres d'hébergement adaptés à Paris. Il va bien falloir passer au cran supérieur à mon avis dans la démultiplication de ce type d'opération. Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à tous d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci pour vos interventions sur ce lieu de la caserne Exelmans, qui est une nouvelle illustration de la politique de la ville en matière de mobilisation de son foncier que mène Ian BROSSAT en partenariat avec moi, et bien évidemment avec le soutien très fort de la Maire de Paris pour développer l'hébergement des personnes sans-abri.

Evidemment, les uns et les autres ont dit différentes choses. Moi je vais vous dire que nous avons depuis le début de la mandature mis à disposition plus de 5.600 places dans le domaine intercalaire, et parce que le domaine intercalaire bouge au fur et à mesure des constructions de programmes définitifs, notamment de logements sociaux, en temps réel, c'est quand même 3.500 places qui sont ouvertes actuellement, ce qui est extrêmement important.

Madame SIMONNET, quand vous dites, on devrait faire plus plus, je pense qu'aujourd'hui, à Paris, on fait le maximum et que peu de lieux vides dans le domaine dont la Ville est propriétaire nous échappent. C'est d'ailleurs encore un grand effort que l'on va faire avec Ian BROSSAT cet hiver pour ouvrir des places, puisque depuis la nuit de la solidarité, ce sont 1.500 places nouvelles qui ont été mises à disposition. La pleine ouverture sera en décembre.

Je pense que quand même sur une compétence qui est du ressort de l'Etat, Paris n'a vraiment pas à rougir.

Ensuite, vous l'avez vu j'ai distribué ces petits nuanciers qui vous permettent de voir l'implantation des centres d'hébergement. On voit clairement que des arrondissements en sont peu ou quasiment pas pourvus, c'est le cas du 16<sup>e</sup>. C'est une bonne nouvelle que ce centre ait pu ouvrir dans la caserne Exelmans. Ian BROSSAT y était hier soir avec le préfet pour rassurer des voisins du quartier, mais c'est normal. Je pense qu'ils ont été bien rassurés.

Ce que je voulais vous dire, c'est qu'Aurore est une grande association, extrêmement sérieuse, et l'on est très fier de ces ouvertures.

Pour terminer, Monsieur LAURET, oui, en 2021, je crois, il y aura un programme de logements sociaux, une crèche, ainsi qu'un centre d'hébergement pérenne. Vous voilà satisfait dans vos vœux.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 34.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 34).

### **2018 DASES 359 G - P.P.I.E. Renouvellement de la convention d'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du R.S.A. sans domicile stable par les P.S.A. Financement du C.A.S.-V.P. pour 2018.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 359 G. Il s'agit du renouvellement de la convention d'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du R.S.A. sans domicile stable, par les P.S.A.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC.

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les permanences sociales d'accueil, P.S.A., sont des acteurs très importants pour tous les allocataires du R.S.A., et je soutiens le travail fait par celles-ci en particulier dans le domaine de l'insertion.

Ces structures ont un rôle très important pour la domiciliation administrative, qui participe pleinement au maintien du lien social et du rattachement des personnes précaires ou fragiles à la société.

Les trois P.S.A. actuelles accueillent des milliers de bénéficiaires de cette domiciliation auxquels s'ajoutent de nombreuses associations qui chacune rencontrent aussi des milliers de personnes, comme les deux de mon arrondissement, le foyer de Grenelle et le Relais logement.

En mars, j'avais déposé un vœu demandant l'ouverture d'une quatrième P.S.A., vœu adopté à l'unanimité et même, me semble-t-il, un certain enthousiasme, ouverture qui avait pour but de soulager les P.S.A. actuelles, leur permettant ainsi une meilleure disponibilité, donc un meilleur suivi pour les allocataires et une meilleure écoute, mais rien n'a bougé depuis 8 mois. Au contraire, un projet du C.A.S.-V.P. est en cours pour regrouper les domiciliations administratives des trois P.S.A. actuelles en un seul lieu.

Alors que l'accès à ces services nécessite de la proximité, surtout dans une très grande ville, vous allez contraindre une population déjà en difficulté à traverser Paris, pour certains, afin de rejoindre ce nouveau lieu où se retrouveront des femmes, des hommes, des familles jeunes et moins jeunes, leur renvoyant fortement l'image du monde de précarité où ils demeurent. Je crains que cette démarche n'aille pas dans le renforcement de l'aide à l'insertion des allocataires du R.S.A. dans le cadre du P.P.I.E. et je souhaitais alerter mes collègues sur ce sujet.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, chère Sylvie CEYRAC, je sais combien vous portez d'intérêt et d'attention au travail de nos P.S.A. et je vous en remercie. Les P.S.A. font un travail extrêmement important puisqu'en 2017, par exemple, elles ont instruites près de 2.570 demandes d'allocations R.S.A. et 1.650 bénéficiaires du R.S.A. ont été accompagnés par des référents sociaux des deux P.S.A.

Vous m'interrogez sur le projet du Centre d'action sociale de la Ville de Paris au sujet de la quatrième P.S.A. que vous appelez de vos vœux, moi aussi. Il est vrai que je ne vais pas vous répondre aujourd'hui que nous avons trouvé un lieu et que nous allons l'ouvrir.

En revanche, comme vous le savez, le Centre d'action sociale de Paris travaille sur la mise en place d'un lieu unique pour assurer la domiciliation. C'est une compétence des permanences sociales gérées par ce Centre d'action sociale. Vous le savez, il y a une très grande difficulté à satisfaire la domiciliation des personnes. Nous avons engagé une dynamique d'amélioration du service proposé par nos P.S.A., ainsi une augmentation du volume de la domiciliation pour les sans-abri. En fait, le C.A.S.-V.P. porte ce projet de service unique de domiciliation et il est extrêmement important que ce service aboutisse, parce que c'est la condition pour proposer un service lisible pour toutes les personnes et pour domicilier plus de personnes, tout en travaillant à des partenariats pour en faire un lieu d'accès au droit pour les plus exclus.

Comme vous, je pense qu'il est important de mieux mailler le territoire notamment sur l'Ouest parisien avec des structures à destination des sans-abri. Nous étudions toutes les possibilités pour améliorer le fonctionnement des P.S.A. et, au-delà, voir comment nous pourrions ouvrir un lieu plus proche sur ce territoire que vous réclamez, afin de pouvoir mieux équilibrer la réponse et les lieux d'accès aux personnes.

Je ne vais pas vous répondre aujourd'hui parce que je n'ai pas la réponse mais je vous dis simplement que nous y travaillons. Ce projet de délibération était l'occasion pour vous de poser cette question mais il s'agit tout de même du renouvellement de deux conventions importantes pour l'accompagnement des allocataires du R.S.A. Je vous invite à le voter en attendant que je vous donne une réponse plus précise dans les mois, je l'espère, à venir.

*(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSSEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 359 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 359 G).

### **2018 DASES 374 G - Plan parisien de l'insertion par l'emploi et PACTE parisien de lutte contre la grande exclusion. Avenant n° 2 avec l'État pour bénéficier du fonds d'appui aux politiques d'insertion (3.314.457 euros).**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 374 G. Il s'agit du Plan parisien de l'insertion par l'emploi.

La parole est à Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais d'abord remercier la Ville de Paris qui n'a cessé de faire la preuve de volontarisme en matière de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion, notamment à travers le Plan de lutte contre la grande exclusion. Les derniers bilans montrent qu'elle a ouvert plus de 20.000 places d'hébergement d'urgence et d'insertion et plus de 41 accueils de jour. Dans un contexte où nous avons de moins en moins de moyens, avec la baisse des dotations et l'augmentation de la péréquation, nous ne pouvons que nous féliciter de ne pas abandonner les populations en grande précarité.

Pourtant, la Nuit de la solidarité a démontré qu'il restait encore plus de 3.035 personnes sans domicile fixe. C'est beaucoup, alors que l'Etat ne cesse de se désinvestir de ses responsabilités en matière de lutte contre la grande exclusion et l'insertion, malgré les dernières annonces présidentielles sur le Plan Pauvreté. Le Gouvernement a

annoncé l'ouverture de 14.000 places d'hébergement d'urgence dans le cadre du Plan Hiver. Sur le budget 2019, il est prévu une augmentation de 2 % dans le cadre du Plan Pauvreté, soit 2 milliards d'euros. En plus de ces 14.000 places viennent s'ajouter 136.000 places permanentes que le Gouvernement souhaite diminuer au profit d'une politique du logement.

Or, le budget consacré au Plan Pauvreté reste trop minime au regard des besoins des collectivités mais il souffre d'un profond manque de cohérence entre les annonces et la baisse des A.P.L. et des ressources des bailleurs sociaux.

La lutte contre la grande exclusion, c'est également celle de la lutte pour l'insertion. Encore aujourd'hui, de nombreuses personnes sont laissées de côté. Je pense principalement aux personnes âgées, aux handicapés, aux jeunes et aux populations marginalisées. Pourtant, chaque individu devrait pouvoir s'inscrire dans une organisation de travail ou s'intégrer autrement que par le travail. Je pense, sur ce dernier point, aux personnes âgées qui, au vu de la diminution de leurs ressources, s'éloignent de la vie sociale.

Le bilan de la Nuit des solidarités a démontré que les jeunes utilisent de moins en moins les dispositifs. Il convient de renforcer notre action envers ces jeunes pour leur insertion. Les dispositifs doivent être mieux adaptés à ces publics en errance. La garantie jeune permettrait de conduire et d'installer de façon autonome ces personnes dans la vie active mais les actions doivent être complétées par des dispositifs et des formations spécifiques. Il convient également d'ajouter, pour les personnes sans domicile fixe, qu'il doit y avoir aussi d'autres façons de travailler, de mettre en place des formations qui soient davantage adaptées comme le dispositif "Premières heures" et beaucoup plus innovants. Pour cela, il nous faut co-construire aussi avec les personnes concernées.

Enfin, il faut évidemment agir dans le secteur privé auprès des entreprises en développant des partenariats encore plus grands avec les postes de S.I.A.E. Evidemment, cela suppose un changement profond de culture en proposant au secteur privé de la création d'emploi avec ces personnes, ainsi qu'un suivi et un accompagnement.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération et nous souhaitons que l'Etat nous apporte de l'aide grâce au Fonds d'appui aux politiques d'insertion. Bien au-delà de ce montant, sûrement encore trop faible pour combler les besoins en matière d'aide sociale, l'Etat doit travailler à des politiques de fond en matière d'exclusion et d'insertion en partenariat avec les associations et les collectivités territoriales. Pour cela, il doit renforcer les moyens humains et les moyens financiers.

La responsabilité n'est pas celle de la Ville, que de la Ville, bien que je pense que nous pouvons encore et toujours mieux faire et avoir une capacité d'innover pour l'insertion. Le Conseil de Paris doit rappeler que nous sommes encore trop seuls à répondre aux besoins les plus essentiels des personnes en grande précarité.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Danièle PREMEL, merci pour toutes ces questions qui partent aussi de tous les constats que nous avons faits dans le cadre de la Nuit de la solidarité qui nous a beaucoup appris. Ce projet de délibération, comme vous l'avez dit, a pour vertu de nous permettre de signer avec l'Etat une convention et de bénéficier du Fonds d'appui aux politiques d'insertion, le F.A.P.I., pour nos dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle en faveur des bénéficiaires du R.S.A. à hauteur de 1,6 million d'euros. Evidemment, ce montant ne permet pas de compenser le reste à charge pour le Département du R.S.A. puisque l'Etat ne nous rembourse que 70 % de ce que nous versons aux bénéficiaires. Nous sommes loin du compte.

Néanmoins, c'est une contribution bienvenue.

En ce qui concerne Paris, dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, avec l'ensemble de nos partenaires, nous avons consacré le fait que l'insertion évidemment est une priorité et nous, en tant que Paris, nous l'avons inscrite dans le Plan parisien d'insertion par l'emploi, que nous avons adopté en 2016 et que nous animons avec mes collègues Antoinette GUHL et Afaf GABELOTAUD.

Nous avons défini une politique de l'insertion ambitieuse, avec des résultats qui sont au rendez-vous. Grâce à toute cette dynamique de renfort et d'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A., on voit qu'il y a une baisse importante et plus rapide que dans d'autres départements, du nombre de personnes bénéficiaires du R.S.A. parce qu'elles trouvent un emploi évidemment. C'est un vrai encouragement pour l'ensemble du travail social et d'insertion.

Vous parlez beaucoup de l'insertion des jeunes et vous avez raison. Nous avons fait un choix en ce qui concerne, par exemple, les jeunes qui sont pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance et que nous venons de recevoir d'ailleurs dans les salons de l'Hôtel de Ville. Ils étaient 400.

Nous avons fait le choix avec la Maire de Paris que tous les jeunes qui sortent de l'A.S.E. à 18 ans n'en sortent pas s'ils n'ont pas un projet de vie, un parcours construit, et donc de donner à chaque jeune, à ses 18 ans, un contrat Jeune majeur qui nous permet de l'amener vers l'insertion, au lieu de le retrouver dans la rue comme S.D.F., comme c'était le cas précédemment.

Là, nous avons des jeunes qui ont des contrats Jeune majeur qui peuvent poursuivre des études plus longues. Il y avait des stands avec la Mission locale, avec tous les organismes permettant de les aider à rentrer dans l'insertion.

Je crois que c'est très important.

Nous avons également lancé à Paris, avec Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL et Colombe BROSEL, un dispositif expérimental, le dispositif d'insertion professionnelle, D.I.P., en partenariat avec la Mission locale, l'A.S.E. et les clubs de prévention, qui permet d'accompagner des jeunes vers l'insertion. La Garantie Jeunes, qui a été mise en place à Paris et est pilotée également par notre Mission locale, a accueilli 400 jeunes en 2016, 1.222 en 2017 et prévoit d'en accueillir 1.600 en 2018. On avance. Il faut être persévérant.

Comme vous, je me soucie du sort des plus exclus, de ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi. Pour eux, on peut être fier que Paris soutienne depuis le début l'expérimentation "Convergence", pilotée par "Emmaüs Défi" qui a des résultats très éloquentes, puisque 47 % des personnes accompagnées ont connu une évolution positive vers l'emploi et 50 % ont accédé à un logement pérenne. Maintenant, du fait de cette réussite portée par Paris, "Convergence" ne sera plus une expérimentation, mais va pouvoir être développée dans une dizaine d'autres régions. Donc c'est important.

Enfin, il y a le dispositif "Premières Heures", que Paris a mis en place depuis le début et a expérimenté, qui permet une reprise progressive des personnes très éloignées de l'emploi, souvent ayant des parcours de rue. On voit que les résultats sont positifs. On est tous mobilisés pour permettre à chacun, suivant le niveau où ils se trouvent par rapport à la reprise de l'emploi, d'avancer.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 374 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 374 G).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à l'accompagnement social des sans-abri installés dans le bois de Vincennes.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 41 est relatif à l'accompagnement social des sans-abri installés dans le bois de Vincennes.

La parole est à Mme la Maire du 12e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Mes chers collègues, je vais aller très vite. Dans le domaine de la prise en charge de la grande exclusion, je fais partie des gens qui préfèrent agir que de parler longuement. Je préfère des actes aux longues déclarations.

J'ai ouvert un centre d'hébergement d'urgence de 300 places pour 7 ans, où nous avons réservé des places pour les sans-abri du bois. Sauf que, depuis fin septembre, nous avons estimé à 200 le nombre de personnes qui vivent

dans le bois de Vincennes. C'est beaucoup trop, c'est dangereux pour eux et pour les autres. Je rappelle que des militaires ont été grièvement blessés, il y a quelques semaines, dans le bois.

J'ai demandé, depuis de nombreux jours, l'augmentation des moyens des maraudes, et je voudrais saluer l'engagement de l'Etat qui a accordé un équivalent temps plein de plus à "Emmaüs Solidarité", mais cela ne va pas suffire.

J'ai également sollicité le Président de territoire qui regroupe les communes riveraines du bois de Vincennes, parce qu'aujourd'hui, je ne trouve pas normal que ces communes ne participent pas à l'effort financier de ces maraudes sociales. C'est le cas uniquement de Vincennes et Saint-Mandé. J'en appelle au Président de territoire, Jacques J.-P. MARTIN, qui m'a fait de belles promesses, mais qui ne les a toujours pas concrétisées. Cela me pose problème parce que tout le monde vote ces vœux à l'unanimité - c'était le cas dans le 12e arrondissement - mais quand il s'agit d'agir, il y a moins de monde.

Je continue donc à alerter. L'Etat doit ouvrir deux nouveaux lieux spécifiques adaptés à ce public. Nous avons fait des propositions et j'espère que nous pourrons aboutir en ce sens très prochainement.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire du 12e arrondissement, chère Catherine BARATTI-ELBAZ, mes chers collègues, oui, ce vœu permet d'évoquer le sujet très important de la situation de personnes sans-abri installées dans le bois de Vincennes. Vous l'avez dit, il y a vraiment beaucoup de personnes en ce moment, et beaucoup trop.

Depuis 2008, il y a cette coordination des maraudes qui est assurée par "Emmaüs Solidarité" et qui est cofinancée par la Ville, par l'Etat et, je crois, les villes de Vincennes et de Saint-Mandé.

On me dit que c'est souvent cité comme un exemple d'intervention auprès des sans-abri puisqu'il y a la question de l'accompagnement social à la sortie du bois, mais là, on l'a vu, et l'incident, qui aurait pu être très grave et dont vous avez parlé, a montré que le compte n'y était plus. C'est-à-dire que si cette coordination et cette action ont été longtemps un exemple d'intervention, là, c'est trop. Il faut donc aller plus loin.

Vous avez raison de le demander, d'autant que vous faites partie des maires, et je vous en remercie, qui sont toujours très volontaires pour accueillir.

Vous pouvez compter sur notre engagement aux côtés de l'Etat pour apporter un financement complémentaire qui permettra à "Emmaüs Solidarité" de recruter un travailleur social supplémentaire.

Vous le savez, il va y avoir une halte de nuit ouverte à l'E.S.I. Saint-Michel du Samu social, qui est tout près du bois de Vincennes, sachant, je le rappelle, que le bâtiment - l'hospice Saint-Michel - est la propriété de la Ville, d'ailleurs du C.A.S.-V.P. Cet E.S.I. pourra accueillir des personnes qui séjournent dans le bois de Vincennes.

Par ailleurs, nos services sont en cours d'identification d'un site qui permettra prochainement de mettre à l'abri les personnes les plus vulnérables du bois. L'Etat est tout à fait favorable à cela parce qu'il est bien conscient de la difficulté dans ce site.

En tout cas, vous pouvez compter sur notre pleine mobilisation pour trouver des solutions à vos côtés. Evidemment, nous émettons un avis favorable à votre vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 du groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 529).

## **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux éducateurs de nuit de l'Aide sociale à l'enfance.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 42 et 42 bis relatifs aux éducateurs de nuit de l'Aide sociale à l'enfance.

Dans un premier temps, la parole est à Raphaëlle PRIMET au nom du groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Monsieur le Maire, suite aux revendications des syndicats, un décret applicable au 1er février 2019 a fait passer les éducateurs de nuit de l'A.S.E. en catégorie A.

Cette avancée a néanmoins des conséquences paradoxales.

En effet, les éducateurs ne pourraient plus, à cause de ce passage, effectuer des heures supplémentaires et, en conséquence, effectuer les missions de nuit. Ils seraient donc remplacés par des aides médico-psychologiques ou des veilleurs de nuit moins rémunérés et moins formés.

L'absence d'éducateurs la nuit est incompatible avec les besoins de l'enfant. Vous le savez, les enfants de l'A.S.E. ont été confrontés à des situations dures et violentes, et sont particulièrement fragiles. Il est donc primordial de poursuivre, la nuit, le lien de confiance construit dans la journée avec les éducateurs et ne pas créer de rupture dans la prise en charge de ces enfants, parce que c'est bien souvent la nuit que resurgissent ces traumatismes et ces angoisses. D'ailleurs, les professionnels le disent tous : la première question des enfants, au moment du coucher, est de savoir quel éducateur sera présent.

De plus, les éducateurs risquent de perdre jusqu'à 600 euros par mois puisqu'ils étaient payés en heures supplémentaires et que les catégories A, selon les services de la Ville, n'auraient a priori pas le droit d'en faire. Ce qui est contestable, puisque nous savons que c'est possible, par exemple, dans la Fonction publique hospitalière.

Cela représentera à court terme un obstacle pour le recrutement déjà difficile des personnels de l'A.S.E. Les postes seront beaucoup moins attractifs sans la perspective de ces heures supplémentaires.

C'est pourquoi nous demandons à la Ville d'analyser les conséquences du décret, d'assurer une continuité de la prise en charge des enfants et du travail éducatif, ainsi qu'un dialogue social clair entre les éducateurs et la direction de la DASES sur les nouvelles conditions de travail. S'il y a un domaine qui ne doit souffrir d'aucune économie, c'est bien celui de la protection de l'enfance.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à présent à Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Raphaëlle PRIMET, mes chers collègues, ce vœu effectivement est l'occasion de rappeler que la Ville de Paris, dans ses fonctions de protection de l'enfance, n'a qu'un seul objectif évidemment : la qualité de la prise en charge des enfants dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance. C'est une évidence absolue et vous avez raison de dire combien la situation des enfants est importante et combien nous devons veiller à ce qu'elle se passe au mieux.

Ce qu'il se passe, c'est qu'effectivement depuis 2016 le dispositif de veille de nuit a été progressivement renforcé dans quatre établissements parisiens. Jusqu'à présent, les éducateurs effectuaient des veilles de nuit dites couchées, c'est-à-dire qu'ils étaient avec les jeunes jusqu'à 23 heures, après ils allaient dormir et étaient à nouveau avec les jeunes à partir de 7 heures du matin. Les jeunes pouvaient éventuellement venir les chercher dans la nuit parce que la nuit, pour les enfants de l'A.S.E. qui ont subi de très lourds parcours, est sujette à des cauchemars, des angoisses, des envies de fugue, etc. Nous avons donc considéré qu'il était nécessaire d'avoir des veilles debout, c'est-à-dire des personnes présentes toute la nuit et qui ne dorment pas et qui font des rondes dans l'établissement.

Parallèlement, les éducateurs et éducatrices ont pu bénéficier d'un passage, par le décret dont vous avez parlé, en catégorie A, ce qui va leur donner une meilleure perspective de carrière, même si cela ne leur donne pas tout de suite une grosse augmentation de salaire.

Effectivement, les éducateurs, une fois qu'ils sont en catégorie A, ont un rôle absolument fondamental. Ce qu'il se passait jusque-là, c'est que les éducateurs dormaient une grande partie de la nuit et ils travaillaient le jour. On ne peut pas avoir des éducateurs de catégorie A qui ne font que dormir et qui ne sont pas auprès des enfants. Nous avons donc mis en place et testé dans un certain nombre d'établissements des veilles de nuit, des veilles debout avec des personnels qualifiés, qui sont des aides médico-psychologiques, des moniteurs éducateurs et des éducateurs, en fonction des besoins identifiés et des projets de chaque établissement.

A la Maison de l'enfance Eleanore Roosevelt qui accueille tous les enfants en urgence, à toute heure du jour et de la nuit, nous avons maintenu des éducateurs catégorie A mais qui sont en éveil toute la nuit parce que c'est nécessaire d'en avoir le jour et la nuit, ce qui n'est pas le cas dans nos autres établissements.

Dans ce qui est proposé là, nous sommes bien sûr tout à fait d'accord. Des discussions ont commencé à avoir lieu avec la DASES - pardon, je dépasse mon temps - et les organisations syndicales évidemment. Nous allons poursuivre, afin de trouver un compromis parce que nous avons besoin des éducateurs de catégorie A qui assurent le lien avec les familles et les enfants et pour qu'ils construisent des projets, comme ils le faisaient jusque-là. Nous ne pouvons pas nous permettre de les avoir simplement en veille, couchés toute la nuit ; ce n'est pas possible et cela ne correspond plus aux besoins.

Par contre, nous allons veiller à ce qu'il y ait des compensations à travers un certain nombre de veilles qu'ils pourront assurer, mais aussi des séjours de rupture avec les enfants, etc. Ainsi nous pourrons, au cas par cas, trouver des solutions et se rapprocher de quelque chose d'acceptable pour les deux parties.

Voilà ce que je vous propose et j'en ai déjà parlé au directeur de la DASES qui va mener cette concertation. Moyennant quoi je serai favorable à votre vœu, si vous acceptez les amendements que je vous ai proposés.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Madame PRIMET, les amendements proposés par Dominique VERSINI sont-ils acceptés par votre groupe ?

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Oui tout à fait.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Le vœu n° 42 est donc retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 bis modifié par l'Exécutif, ainsi que l'a proposé Dominique VERSINI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 530).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au manifeste pour un accueil digne des migrants.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Nous passons au vœu n° 43. Il est relatif au manifeste pour un accueil digne des migrants et la parole est à M. Hervé BÉGUÉ pour deux minutes.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, 45.000 personnes ont signé le manifeste pour un accueil digne des migrants à l'initiative de différents journaux dont "L'humanité" et "Mediapart" ainsi que des personnalités du monde culturel, associatif et politique.

Suite à cela, un serment du CentQuatre est paru, rappelant que nous ne faisons pas face à une crise migratoire mais face à une crise de l'accueil. Ce serment contient plusieurs engagements pour un accueil digne des migrants.

L'hiver arrive et des solutions pérennes doivent absolument être trouvées. La majorité municipale a toujours fait preuve de volontarisme pour garantir un accueil digne et solidaire, notamment en ouvrant ses locaux.

C'est pour cela que nous demandons que la Ville fasse sienne le serment du CentQuatre, en réaffirmant ainsi son rôle de ville accueillante et solidaire, et qu'elle demande au Gouvernement la réquisition des immeubles vides et la création de 50.000 places d'hébergement d'urgence sur le territoire français.

Pour gagner du temps, je dirai avant que vous me posiez la question que l'on accepte les amendements proposés par l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ, de penser aussi à la nécessité que nous puissions avancer convenablement dans cette séance.

La parole est à Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Hervé BÉGUÉ, vous appelez l'Exécutif à adhérer aux engagements du serment du CentQuatre en faveur d'un accueil et d'un accompagnement digne des nouveaux arrivants. Ces engagements s'inscrivent pleinement et parfaitement dans le sens des actions que la Ville a mises en place dès 2015 et continue à mettre en place.

Je rappellerai juste quelques-unes des actions phares que nous avons réalisées pour faire face à la crise de l'accueil que l'Etat n'avait pas anticipée et qui nous a amenés et nous amène encore à agir bien au-delà de nos compétences : la création du centre de premier accueil de la Chapelle ; la mobilisation permanente de notre domaine intercalaire avec Ian BROSSAT que je remercie pour son engagement permanent et qui a ainsi permis d'ouvrir le centre d'hébergement humanitaire pour femmes et familles d'Ivry ; le centre de la caserne Exelmans dans le 16e qui accueille des réfugiés et demandeurs d'asile.

Suite à la fermeture du centre de premier accueil de la Chapelle, la bulle, comme on disait, a dû être dégonflée et il n'y a donc plus d'accueil pour les personnes. Pour les familles et les femmes avec enfants, nous avons ouvert un accueil de jour situé boulevard Henri IV dans des locaux appartenant à la Ville de Paris et complètement subventionnés par la Ville de Paris.

Par ailleurs, nous finançons également entièrement une maraude pour réfugiés gérée par "France Terre d'Asile" et nous apportons notre soutien à de nombreuses associations mobilisées pour répondre aux besoins des personnes.

Nous travaillons avec tous les acteurs du territoire parisien dans le cadre d'une plateforme pour réfugiés qui comprend entre 400 et 500 personnes ; ce sont tous les acteurs sur tous les fronts de l'accueil des migrants à Paris.

La Maire de Paris, je le rappelle, avait présenté en juillet 2016 une proposition de texte de loi préconisant la création de centres de premier accueil humanitaire tout le long de la route migratoire et une répartition entre territoires. Cette proposition n'a pas été retenue, l'Etat ayant préféré reprendre en main l'accueil des personnes primo-arrivantes autrement. En tout cas, ce n'est pas d'une façon satisfaisante du tout à Paris puisqu'on voit bien que 600 personnes migrantes dorment à la rue en permanence.

Créer des centres humanitaires tout le long du parcours migratoire est une nécessité. C'est une position que nous maintenons et qui rejoint les engagements du serment du CentQuatre. En 2019, on terminera, et j'en terminerai sur ce point, en créant la Maison des réfugiés de Paris qui sera le lieu qui accueillera tous ceux qui arrivent sur Paris. Elle commencera à ouvrir, en termes de préfiguration, à partir de mars 2019.

J'émetts évidemment un avis favorable, chers collègues, sous réserve des amendements proposés.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 amendé par l'Exécutif avec l'accord du groupe Communiste - Front de Gauche.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 531).

## Vœu déposé par le groupe DP relatif à la mise en œuvre du Plan Pauvreté.

### Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n° 44 et n° 44 bis relatifs à la mise en œuvre du Plan Pauvreté et la parole est à Mme Anne-Christine LANG qui a deux minutes pour présenter son vœu.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais parler du Plan Pauvreté qui a été présenté par le Président de la République en septembre dernier. C'est un plan doté de 8 milliards d'euros et dont l'ambition a été saluée par toutes les grandes associations et de très nombreux élus locaux, et dont la mise en œuvre a d'ores et déjà débuté, puisque 10 territoires ont été retenus pour commencer les expérimentations dès cet automne : les Hauts-de-France, avec une charte d'engagement qui vient d'être signée entre les départements, la Région, l'Etat, et également la Région Occitanie, qui avait une réunion encore hier à l'Assemblée, avec l'ensemble des élus autour d'Olivier NOBLECOURT.

Vous savez donc que Paris n'est pas épargnée par le fléau de la pauvreté. On en discutait récemment avec le recteur qui nous disait, du reste, que la lutte contre la pauvreté était l'une des priorités de l'académie de Paris.

Donc, ma question était très simple : sachant que l'ensemble des départements devront avoir contractualisé en 2019, la question était de savoir si la Ville avait commencé à réfléchir à la déclinaison de cette stratégie pauvreté à Paris, comme l'ont fait les autres départements ? Est-ce que la Ville a commencé à préparer la contractualisation avec l'Etat ? Quel est le calendrier ? La Ville envisage-t-elle de mettre en place des petits déjeuners gratuits dans les écoles ? Si oui, à quelle date ? Est-ce que la Ville va mettre en place un bonus mixité dans les crèches ? Comment la Ville se prépare à l'accompagnement les jeunes placés par l'A.S.E. au-delà de 18 ans ? A-t-on commencé à s'organiser pour la fusion programmée des minima sociaux ?

Alors que ce vœu nous semblait simple et appelait des réponses claires, quelle ne fut pas notre surprise de nous voir retourner notre vœu totalement réécrit, nos considérants biffés et remplacés par deux pages entièrement réécrites, à mi-chemin entre un tract électoral et un compte rendu de mandat hagiographique, des réalisations de l'adjointe en charge de ce dossier et signées de notre main ! C'était un peu fort de café. Donc, nous avons aujourd'hui la même version, mais qui s'appelle "vœu de l'Exécutif", qui n'a plus rien à voir avec ce que l'on demandait et qui ne répond nullement aux questions posées. Je voudrais dire que ces procédés sont assez regrettables.

Je pense que...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

**Mme Anne-Christine LANG**. - C'est peu respectueux des élus et des groupes politiques qui sont assez grands pour formuler les vœux comme ils le souhaitent et n'ont pas besoin d'avoir leur copie réécrite.

Donc, je vous laisse faire votre compte rendu de mandat hagiographique, Madame la Maire.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci pour cette intervention.

Je vais demander à Dominique VERSINI de répondre.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère de Paris, Anne-Christine LANG, mes chers collègues, oui, ce vœu concerne la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, que vous résumez sous les termes de "Plan Pauvreté", qui a été présentée en septembre dernier. Dans le cadre de l'élaboration de ce plan, j'ai été longuement auditionnée par le délégué interministériel, Olivier NOBLECOURT. D'ailleurs, je peux vous dire que j'ai constaté avec plaisir, et je trouve que c'est bien pour Paris - nous sommes tous des élus de Paris - que plusieurs mesures de ce plan s'inspirent largement de ce qui est fait à Paris. Ce n'est pas un tract électoral, c'est juste la stricte vérité.

Par ailleurs, nous adhérons, évidemment, à la priorité qui est donnée aux enfants et qui est en droite ligne... Et, pardon, ce n'est pas un tract électoral de dire que nous avons voté à l'unanimité une stratégie parisienne pour

l'enfance et les familles, que nous avons officialisée en juin 2016 et qui est désormais coordonnée par mon collègue, Patrick BLOCHE.

Par ailleurs, vous avez parlé des enfants de l'Aide sociale à l'enfance. Cela tombe bien parce que c'est vraiment un sujet que je porte extrêmement fort. Il y avait 400 jeunes de l'Aide sociale à l'enfance, ici présents, avec tous des contrats jeunes majeurs. Figurez-vous, Madame la conseillère, que nous sommes le premier département de France en matière d'accueil collectif, d'accueil des jeunes de l'A.S.E. pour lesquels tous les jeunes qui ont 18 ans - je le dis haut et fort - et sont à l'A.S.E. peuvent avoir un contrat jeune majeur qui leur permet d'être accompagnés. Nous savons maintenant qu'il va y avoir une loi qui va le rendre obligatoire dans tous les départements. J'en suis très contente parce que figurez-vous que je suis une ancienne défenseur des enfants et que c'est quelque chose que je porte depuis des années. Donc, c'est très bien. En attendant, il n'y a que Paris qui le fait en France.

Egalement, et vous le savez parfaitement parce que vous êtes une grande connaisseuse du sujet sur la petite enfance, vous savez que Paris, sans faire de campagne électorale, est le premier département en matière d'accueil collectif des jeunes enfants, avec un enfant sur deux pris en place à la crèche. Voilà. Donc nous sommes très contents. Moi, je n'y vois que du positif. Ce plan du Gouvernement rentre totalement en résonance avec ce que nous faisons.

Je ne vous parlerai pas du R.S.A. parce que je vais largement dépasser mon temps. Je ne vous parlerai pas de la lutte contre la grande exclusion parce que j'en ai parlé sur d'autres projets de délibération.

Vous trouverez là le bilan du pacte parisien qui a été réalisé par l'ensemble des acteurs parisiens, et pas juste par nous, ni écrit de ma main. Pour nous, il n'y a pas de problème. Je peux affirmer que l'on coche à peu près toutes les cases du plan national, et c'est très bien. D'ailleurs, je vous signale qu'il y avait eu un plan précédent fait par le précédent Gouvernement et qui allait aussi dans ce sens. D'ailleurs, j'avais travaillé avec Olivier NOBLECOURT dans la même commission, donc on est dans une continuité. Il faut savoir le reconnaître dans l'intérêt des enfants et dans l'intérêt des personnes en situation de pauvreté.

Donc, pour votre question, il n'y a pas de problème. Nous sommes à la disposition du Préfet de Région pour cocher toutes les cases avec lui et voir s'il y a des actions que, par hasard, Paris ne ferait pas. Mais on le ferait en toute humilité, il n'y a aucun problème.

C'est la raison pour laquelle je vous demande un retrait de votre vœu en faveur du vœu de l'Exécutif. Sinon, ce sera un avis défavorable.

*(Mme Oliva POLSKI, adjointe, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).*

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 44 du groupe Démocrates et Progressistes est-il retiré au profit de celui de l'Exécutif, s'il vous plaît ?

**Mme Anne-Christine LANG.** - Non, il n'est pas retiré puisque je n'ai eu strictement aucune réponse à aucune de mes questions sur les petits déjeuners dans les écoles R.E.P. et toutes les choses que je viens d'énumérer qui font partie du Plan Pauvreté, dont il n'a pas été question. Je n'ai pas non plus de calendrier.

Bien sûr, je maintiens ce vœu. Etant donné que le vœu de l'Exécutif ne fait que lister toutes les réalisations de l'adjointe en charge de cette délégation, je le maintiens.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 44 du groupe Démocrates et Progressistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 532).

Je vous en remercie.

**2018 DLH 263 - Avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement passé le 13/12/2016 avec la SOREQA portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen des projets de délibération et vœux de la 5e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DLH 263 : avenant n° 2 au traité de concession d'aménagement passé le 13 décembre 2016 avec la SOREQA, portant sur le traitement de divers lots afin de lutter contre l'habitat indigne et de créer des logements sociaux.

J'en profite pour vous redemander, puisque je sais que c'est un moment - il est presque 18 heures - de relâchement, un peu d'attention s'il vous plaît.

La parole est à Mme Catherine LECUYER, pour cinq minutes.

Pour vous répondre, je donnerai la parole à M. BROSSAT.

**Mme Catherine LECUYER**. - Madame la Maire, mes chers collègues, la poursuite de la résorption de l'habitat indigne, l'intensification des interventions pour traiter avec la plus grande efficacité les lots insalubres, sont au cœur de l'action de la SOREQA. Je tiens à saluer le travail remarquable accompli par cette S.E.M. de la Ville qui effectue parfaitement la mission qui lui a été confiée, à savoir la requalification des quartiers anciens.

La mise en œuvre du Plan parisien de l'éradication de l'habitat indigne a permis, en effet, de traiter de nombreux immeubles très dégradés qui représentaient une réelle dangerosité. Les récents événements tragiques survenus à Marseille nous rappellent à quel point l'habitat insalubre exige une politique dotée d'une grande vigilance et d'une réelle stratégie opérationnelle.

En revanche, ce projet de délibération, comportant l'avenant n° 2 au traité de concession de 2016 entre la Ville et la SOREQA, stipule qu'outre le fait de poursuivre la lutte contre l'habitat indigne, ce qui est incontestable, il s'agit par cet avenant de créer du logement social à l'appui du droit de préemption urbain renforcé dans le diffus. N'y a-t-il pas, comme l'on dit, confusion des genres ? La SOREQA a-t-elle comme vocation première de devenir le second bras armé de la Ville, à la suite d'AXIMO, pour intervenir dans le diffus afin d'y créer du logement social au sein de copropriétés privées, ce que nous avons toujours contesté ?

C'est le cas dans ce projet de délibération : vous étendez le périmètre de concession à d'autres adresses situées dans différents arrondissements, notamment pour y réaliser des logements soit sociaux, soit à loyers maîtrisés. Jusqu'à ce jour, tous les logements que vous avez préemptés dans le diffus ne sont destinés qu'à des catégories de logements sociaux de type P.L.A.-I. et PLUS. Quant aux logements dits "maîtrisés", on n'en voit pas la couleur.

Les classes intermédiaires sont donc toujours exclues de votre politique. C'est précisément ce qui est regrettable dans ce projet de délibération. Vous utilisez le levier du traitement de l'habitat indigne pour pastiller ces lots en social et très social. Votre objectif apparaît au grand jour : augmenter une production de logements sociaux déséquilibrée au détriment des ménages à revenu moyen. C'est si vrai que la population baisse puisque les familles quittent Paris, que les prix de l'immobilier demeurent élevés et que l'offre de logement est inaccessible aux classes intermédiaires, ainsi contraintes de quitter Paris. En réalité, votre politique ne sert pas une réelle mixité sociale, ce qui nuit au rayonnement et à l'attractivité de la Capitale.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BROSSAT, pour 5 minutes maximum.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Mme LECUYER d'être intervenue sur ce projet de délibération car cela va me permettre de dire deux choses.

D'abord, de rappeler notre politique en matière de lutte contre l'insalubrité. Je vous rappelle qu'en 2001, lorsque notre majorité municipale a été élue, nous avons repéré 1.030 immeubles insalubres, ce qui représentait 20.000 logements insalubres. A l'époque, nous avons déployé des efforts considérables, en partenariat avec l'État, pour sortir de l'insalubrité ces 20.000 logements. En 10 ans, nous avons réussi à éradiquer le gros de l'insalubrité dans la Capitale. Je le dis car cela permet tout de même de voir ce que faisaient les uns et ce qu'ont fait les autres. Si nous avons récupéré une situation avec 20.000 logements insalubres en 2001, c'est que le travail n'avait pas été fait avant. Quand on voit la situation de la ville de Marseille avec - excusez du peu ! - 40.000 logements insalubres, cela permet de mesurer ceux qui font le travail et ceux qui ne le font pas !

Deuxièmement, vous nous dites qu'avec ce projet de délibération, nous allons acquérir des biens dans le diffus pour faire du logement social. Oui, Madame, absolument ! Un certain nombre - pas la totalité, heureusement - de chambres de bonne, que nous avons repérées et détectées parce que les locataires nous l'ont signalés, sont la propriété de marchands de sommeil. Lorsque nous aurons constaté que les propriétaires ne souhaitent pas faire de travaux ; lorsque nous aurons constaté que ces mêmes propriétaires laissent les locataires vivre dans des conditions indignes, bien sûr que nous allons utiliser l'arme de l'expropriation ! Bien sûr ! Je l'assume !

Sinon, quel est le plan B ? Laisser des gens dans des conditions indignes ? Permettre à des marchands de sommeil de continuer à sévir ?

Ne pas voter un tel projet de délibération signifie se retrouver dans la situation de Marseille, avec des milliers de logements insalubres, avec des gens qui crèvent parce qu'ils vivent dans des logements comme cela. Oui, je l'assume ! Ce projet de délibération, nous allons le voter !

C'est pour moi l'occasion de saluer le travail du service technique de l'habitat de la Ville de Paris qui mène un travail considérable, de saluer notre partenariat avec l'État sur la lutte contre l'insalubrité et de saluer l'équipe de la SOREQA qui font un travail remarquable, elle aussi.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 263.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 263).

Je vous en remercie.

### **2018 DLH 144 - Réalisation, 14-16, rue de Pali-Kao, 9-11-13-15-17, villa des Trois Couronnes (20e) d'un programme de conventionnement en P.L.S. de 39 logements avec rénovation Plan Climat par "Batigère" en I.D.F.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 144 : réalisation au 14-16, rue de Pali-Kao et 9-11-13-15-17, villa des Trois Couronnes dans le 20e arrondissement d'un programme de conventionnement en P.L.S. de 39 logements avec rénovation Plan Climat par "Batigère" en Ile-de-France.

La parole est donc à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes, puis Mme SIMONNET, pour 5 minutes. M. BROSSAT aura la parole pour vous répondre.

Monsieur CONTASSOT, s'il vous plaît.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes une fois de plus appelés à nous prononcer sur un projet de réhabilitation d'un groupe de logements sociaux. Cela prouve que la Ville ne reste pas inactive face au réchauffement climatique. Cependant, j'ai déjà eu l'occasion de le dire : les rénovations proposées par les bailleurs sociaux sont assez hétérogènes. Je voudrais ici comparer le projet de délibération DLH 144 concernant la rénovation du groupe Pali Kao-Trois Couronnes, d'une

part, et le DLH 248 rue du Faubourg-Saint-Denis, d'autre part. Le premier projet est porté par "Batigère" ; le second, par "I3F". Il faut constater que, partant de situations légèrement différentes, le résultat attendu après rénovation n'est pas du tout le même.

Pour le projet Pali Kao, on part de 374 et 255 kilowattheures par an et par mètre carré pour arriver à 179 et 145 kilowattheures, soit une diminution moyenne de 49 %. Dans le second projet, on part de 161 kilowattheures pour arriver à 61, ce qui est même inférieur au Plan Climat qui ne demande que 80 kilowattheures. Les moyens mis en œuvre n'ont rien de comparable avec des fenêtres en PVC pour Pali Kao, tandis que l'on retient le bois pour les ouvrants de la rue du faubourg Saint-Denis.

Or, comment faire moins écologique que le PVC ? On sait pourtant faire des fenêtres en bois avec double ou triple vitrage sans aucune difficulté. Enfin, la question de l'impact sur les locataires est, là encore, assez différente. Pour Pali Kao, pour une diminution estimée de 3 à 7 euros par mois, le bailleur veut mettre en œuvre la troisième ligne de charge, tandis que, pour "I3F", il n'en est pas question. Nous savons que les décisions gouvernementales se traduisent par des difficultés financières pour les bailleurs sociaux mais doit-on pour autant récupérer 3 euros par mois sur les loyers ?

Nous avons demandé ce matin que chaque projet de délibération soit accompagné d'une annexe indiquant son impact sur l'environnement et les conditions sociales. Il est dommage que l'Exécutif n'ait pas voulu y donner une suite favorable car nul doute que beaucoup dans cet hémicycle auraient réagi au vu de ces informations.

Nous n'allons évidemment pas bloquer cette rénovation car il y a urgence. Cependant, nous vous demandons d'agir auprès des bailleurs sociaux pour que les rénovations soient plus ambitieuses avec des matériaux écologiques et que l'impact financier pour les locataires soit le plus faible possible ou nul, surtout à une période où le pouvoir d'achat est durement mis en cause par la politique du gouvernement des riches.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame SIMONNET, s'il vous plaît.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Sur ce projet de délibération, un autre aspect pose question. Rue de Pali-Kao, villa des Trois Couronnes, à travers ce programme de conventionnement en P.L.S. de 39 logements dans le cadre d'une rénovation de Plan Climat, ne s'agirait-il finalement pas d'un cas de Z.A.G., de "zone à gentrifier" ? On se situe en bas du parc de Belleville, dans un quartier encore populaire, mais en contact avec la rue de Belleville et de la rue Dénoyez. On voit bien comment se fait la gentrification, laquelle a dépassé depuis belle lurette le centre de Paris et se fait sentir, sur les arrondissements populaires comme le 20e, de manière de plus en plus irréversible. Il s'agit d'une opération de rénovation et de montée en gamme de prix.

Sur la question écologique, il est évidemment très important de mettre en place des réhabilitations-rénovations Plan Climat, surtout que ces logements étaient de véritables passoirs thermiques : 34 appartements, 5 maisons. Pourtant, comme le disait Yves CONTASSOT, il n'est pas du tout garanti que les leviers utilisés soient les plus optimaux d'un point de vue écologique. Surtout, il nous manque des éléments d'information et de précision dans ce projet de délibération.

Par ailleurs, le nouveau niveau de loyers est de 12,80 euros le mètre carré, sans compter les loyers accessoires autorisés pour les terrasses et jardins. Par exemple, une terrasse de 20 mètres carrés, c'est 20 euros supplémentaires mensuels. J'aimerais savoir, Monsieur Ian BROSSAT, quel était le niveau des loyers avant cette opération - car ce n'est pas précisé dans ce projet de délibération - pour voir s'il y aura un "changement" de peuplement avec cette opération. Je pense qu'il est à craindre.

Nous sommes face à une situation où ce sera du logement pour la Préfecture à raison de 30 % et pour la Ville à 20 %. Cependant, comme ces logements sont réservés P.L.S., nous savons que ce seront plutôt des cadres. Bon nombre d'opérations de rénovation ayant eu lieu depuis 2001, dans le 20e arrondissement et dans d'autres quartiers populaires de Paris, se sont finalement soldées par une réduction très forte du nombre de logements au loyer accessible.

Tout en faisant du logement social, on a réduit le nombre de logements au loyer accessible en prenant, certes, à bras le corps la lutte contre le logement insalubre. Cette lutte, d'ailleurs, n'est pas finie mais nous pouvons être très fiers : il n'y a pas de commune mesure entre la situation parisienne et la situation marseillaise, par exemple. Pour autant, il faut également être en capacité de se dire que nous n'avons pas à gentrifier nos arrondissements.

Or, il s'agit toujours du même problème : on veut mettre à chaque fois 30 % de logements P.L.S. sur les nouvelles opérations et ce faisant, on opère une discrimination sociale inacceptable. Les demandeurs de logement P.L.S. ne représentent que 10 % de la totalité des demandeurs de logements sociaux. On sait donc pertinemment que, lorsqu'on développe 30 % de logements P.L.S. et que les opérations dans ces quartiers n'ont que du P.L.S., cela se solde par une modification du peuplement d'un micro-quartier, et donc une accélération de la gentrification d'un micro-quartier.

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés. J'aimerais donc vraiment, Monsieur le Maire, savoir exactement ce qu'il en est et quels étaient les montants des loyers auparavant.

Pour conclure, on trouve dans ces logiques d'urbanisme des situations paradoxales : il s'agit ici clairement d'une zone de gentrification ; parfois, ce sont des zones comme Bercy-Charenton, de totale aberration avec les tours, les bureaux et la bétonisation tous azimuts. D'ailleurs, j'interviendrai sur un autre projet de délibération qui est un triste exemple de bétonisation.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Madame la Présidente ?

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Oui, Madame la Maire.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Je voudrais dire à Mme SIMONNET que ce qu'elle dit est contradictoire. Elle demande à des établissements parisiens de prendre leur part de l'effort mais dit que, dans le 20e arrondissement ou dans d'autres arrondissements du nord-est, une gentrification est à l'œuvre.

Quand vous regardez objectivement les chiffres des C.S.P. dans le 20e arrondissement... Je ne vais pas rentrer dans les détails, il suffit d'aller regarder sur un certain nombre de sites. Quand vous regardez par exemple le rapport sur les caisses des écoles, la caisse des écoles du 18e, du 19e et du 20e arrondissement et que vous regardez les courbes de revenu des parents d'élèves qui sont l'exact inverse de celles des arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien, vous comprenez bien que le fait de mettre du P.L.S. dans certains quartiers est tout simplement un rattrapage des déséquilibres du passé et non pas une gentrification mais de la mixité sociale.

On ne peut pas demander aux arrondissements du nord-est parisien de faire 80 % de l'effort du logement social et leur demander en plus de faire 80 % de l'effort de la ségrégation sociale vers le bas. Ce n'est pas possible. Il faut donc à l'intérieur du logement social trouver des équilibres et je remercie Ian BROSSAT, de ce point de vue, d'avoir travaillé intelligemment avec les maires d'arrondissement.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur BROSSAT, s'il vous plaît.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, cher Yves CONTASSOT, chère Danielle SIMONNET, chère Frédérique CALANDRA, vous nous interpellez sur le conventionnement de ces 39 logements appartenant à "Batigère" dans le 20e arrondissement. Ce conventionnement s'inscrit pleinement dans la politique menée depuis 4 ans et se justifie ici tout particulièrement par la nécessité de réaliser des travaux dans cet ensemble immobilier qui présente des désordres structurels. C'est donc une bonne nouvelle car ce conventionnement va nous permettre de réaliser des travaux dont tout le monde convient qu'ils sont absolument nécessaires.

Il permettra de traiter deux aspects : d'une part, le fait que différents bâtiments sont très énergivores et d'autre part, les fissures sur les façades. Voilà au moins deux bonnes raisons de réaliser les travaux, des travaux conséquents et par le conventionnement nous allons pouvoir dégager des prêts qui permettront de réaliser précisément ces travaux.

Ces travaux vont améliorer sensiblement la qualité de vie des locataires en place. Ils permettront par la même occasion une économie d'énergie sensible avec une baisse de 55 % de la consommation énergétique dans le bâtiment en cœur d'îlot. Pour les locataires, ce sera aussi un gain de pouvoir d'achat et dans la période, ce n'est pas neutre : entre 40 et 90 euros par an et par logement selon les bâtiments. Je crois donc que nous devons nous réjouir du conventionnement de ces logements.

Quant à l'idée selon laquelle ce conventionnement conduirait à une gentrification, soyons sérieux. En cas de conventionnement des logements, les locataires en place sont évidemment maintenus. Il ne s'agit donc pas de changer le peuplement de l'immeuble, les locataires sont là, c'est un immeuble qui est plein et il continuera donc à être occupé par les mêmes personnes que celles qui sont là aujourd'hui.

Par ailleurs, j'assume, pour ce qui est de l'avenir, le fait que l'effort de production de logements très sociaux de type P.L.A.-I. et PLUS soit d'abord dirigé vers les arrondissements les plus déficitaires en matière de logement social. Quand on aime la mixité sociale, il faut l'aimer partout et elle fonctionne évidemment dans les deux sens. C'est en tout cas le sens de la politique que nous menons.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération pour permettre que ces travaux se réalisent.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DLH 144).

Je vous en remercie.

**2018 DLH 248 - Réalisation 188-190, rue du Faubourg Saint-Denis - 15, rue Demarquay (10e) d'un programme de rénovation durable de 29 logements et de création de 12 logements sociaux (6 P.L.A.-I., 6 PLUS) par "I3F".**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 248. Réalisation au 188-190, rue du Faubourg-Saint-Denis, au 15, rue Demarquay, dans le 10e, d'un programme de rénovation durable de 29 logements et de création de 12 logements sociaux pour "I3F".

La parole est à Joëlle MOREL, pour cinq minutes.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention concerne les projets de délibération DLH 248 et DLH 252. Il s'agit de deux opérations de construction, de densification, toutes les deux dans le 10e arrondissement.

Vous savez combien ces sujets sont sensibles aux élus écologistes. Ce sont deux opérations de densification. L'une en cœur d'îlot, avec la création de 12 logements, et l'autre sur une petite parcelle de 1.000 mètres carrés posée face à une barre d'immeuble avec la création de 31 logements.

Nous nous inscrivons en faux face à ce procédé de densification systématique de chaque parcelle libre qui constitue, à notre sens, une fuite en avant et nous empêche de répondre collectivement aux vrais enjeux à venir, notamment celui d'organiser la résilience de Paris face au changement climatique. Nous avons besoin de garder des espaces libres. Pourquoi nous obstiner à densifier notre Ville qui est déjà une des villes les plus denses d'Europe ?

Notre objectif est de s'organiser pour résister au dérèglement climatique. Nous avons une responsabilité envers les générations futures. Pour elles, nous devons penser l'aménagement de notre Ville sur le long terme, en l'adaptant aux futures contraintes qui seront les siennes dans 10, 20, 30, 50 ans. Est-ce que dans 20 ans les constructions à l'intérieur de ce cœur d'îlot et sur cette parcelle seront jugés acceptables ? Nous pensons que non.

Alors, mes chers collègues, nous savons que ces terrains n'appartiennent pas à la Ville, nous savons que la nature a horreur du vide et que les prix du foncier à Paris augmentent, mais il est impératif de reprendre la main sur notre foncier et par tous les moyens possibles de refuser cela. Il faut garder des espaces vides comme les friches comme les dents creuses. Il en va de la capacité de notre ville à résister aux difficultés climatiques futures. Il en va aussi du bien-être des Parisiens qui, comme tout être vivant, ont besoin d'espace pour s'épanouir.

Aussi, nous nous abstenons donc sur le DLH 248 et nous voterons contre le DLH 252.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BROSSAT, mais nous ne mettrons au vote que le DLH 248.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je répondrai donc sur le DLH 248 qui fera l'objet d'un vote à l'instant. Il s'agit d'un programme de rénovation énergétique d'un ensemble de logements situé 15, rue Demarquay dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, ensemble immobilier qui possède 5 bâtiments propriété d'"I3F". Il est proposé ici la rénovation énergétique par le bailleur de 4 bâtiments représentant 29 logements et de la construction d'un bâtiment de 12 logements sociaux.

La rénovation énergétique permettra une économie d'énergie particulièrement importante et le projet de construction, lui, se fera en lieu et place d'espaces dédiés aujourd'hui à du stationnement. Il s'appuiera sur le pignon du mur voisin et respectera les objectifs du Plan Climat. Les nouveaux logements sociaux qui seront créés seront pour moitié des T3 et pour moitié des T4, tous conventionnés en P.L.A.-I. et en PLUS. Ils répondent donc, je crois, à un double objectif : l'objectif d'amélioration des conditions de vie des habitants qui vivent déjà dans ces immeubles, puisqu'ils bénéficieront de la rénovation énergétique, et cela permettra aussi de produire des logements sociaux supplémentaires. Dans une Ville de 120.000 demandeurs de logements, ce n'est pas totalement inutile.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 248.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DLH 248).

Je vous remercie.

### **2018 DLH 252 - Réalisation d'un programme de construction de 31 logements 168, rue du Faubourg-Saint-Martin (10e) par I.C.F. Habitat "La Sablière".**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 252. Réalisation d'un programme de construction de 31 logements au 168, rue du Faubourg-Saint-Martin dans le 10<sup>e</sup>, par I.C.F. Habitat "La Sablière".

Mme Joëlle MOREL s'étant déjà exprimée précédemment, je ne lui redonne pas la parole.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens à réagir à ce projet de délibération pour me féliciter de l'avancée de ce dossier.

En effet, je connais l'engagement des élus du 10<sup>e</sup> arrondissement en charge du logement, de la petite enfance et de l'urbanisme, qui ont travaillé longuement sur cette parcelle.

Les 31 logements sociaux créés permettront de répondre aux besoins des Parisiennes et des Parisiens dans un arrondissement qui continue à être déficitaire en logement social, malgré le volontarisme qui existe et malgré les efforts importants réalisés notamment en matière de préemption grâce au compte foncier. On ne peut également que saluer le fait que ce projet ait pu intégrer un établissement petite enfance. Cet arrondissement manque cruellement de parcelles adaptées à la création d'établissements petite enfance.

C'est donc une bonne nouvelle pour les parents et les enfants du 10<sup>e</sup> arrondissement. Je tiens à saluer ici le travail réalisé par le bailleur I.C.F. "La Sablière" pour intégrer cette dimension dans le projet. Cet espace qui est resté inutilisé depuis trop longtemps va enfin pouvoir répondre aux besoins des Parisiens et des Parisiennes. Nous nous

félicitons que ce projet réponde à deux engagements forts du mandat : la construction de logement social et la création de places en crèche.

Nous n'opposons pas ces engagements à des objectifs de création d'espaces verts, de respiration ou à tout autre projet municipal digne d'intérêt et ils sont nombreux. Nous avons eu l'occasion de le dire et de le redire ici : le foncier manque à Paris pour la réalisation de nombreux projets.

Veillons à ne pas opposer entre eux les projets municipaux, mais à tâcher de trouver les endroits les plus adaptés pour permettre une réalisation optimum de chacun de nos engagements.

Nous voterons donc ce projet de délibération.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme SIMONNET pour 5 minutes, s'il vous plaît.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je ne suis pas d'accord avec l'intervention de Didier LE RESTE. Je me retrouve beaucoup plus dans les propos de Joëlle MOREL. Il faut arrêter d'hyperdensifier sans cesse la ville et de bétonner. Oui, il y a un problème de foncier dans la ville. Oui, il faut repenser nos projets qui sont là pour répondre aux besoins en essayant de réutiliser autrement les bâtiments et les endroits construits d'ores et déjà.

Là, on est face à quoi ? On est face à la densification, un cas typique, la bétonisation d'une dent creuse, c'est rageant si j'ose dire.

On est dans un endroit, impasse pour voitures, dans un endroit qui conduit jusqu'au canal, qui pourrait se prêter, au contraire, à faire une vraie suite végétale.

Je pense notamment à cette cohérence par rapport à ce besoin de trame bleue et verte de la Villette à la Seine. On pourrait être dans cette logique de projet. On est sur un quartier déjà très agité, dense, bruyant. Sur cette petite passerelle, de l'autre côté de la rue, il y a les voies de la gare de l'Est, des places de parking où stationnent souvent des bus de lignes internationales vers l'Europe de l'Est.

Bref, il faut arrêter, mettre de la respiration. On a besoin de remettre du poumon vert. Paris est la ville la plus dense d'Europe. Si vous enlevez les grands bois, vous êtes à peine à 5 mètres carrés d'espaces verts par habitant. Il faut donner de la respiration.

Je sais que cela a été un vrai débat dans votre Conseil d'arrondissement et que des avis contraires s'y sont exprimés. Il y a une opposition à ce projet. Je crois aussi qu'une partie de la population n'est pas d'accord avec ce projet. Je salue les élus du 10e arrondissement qui ont entendu.

Un adjoint écologiste à la démocratie locale s'est impliqué dans cette bataille, il en a fait état sur les réseaux sociaux. Je salue ce combat, parce que ce quartier, par ailleurs, risque d'être fortement impacté par le grand projet inutile et imposé du Charles de Gaulle Express, qui débouche gare de l'Est avec à la clef plus de trafic. On sait aussi qu'il y a énormément de VTC.

Il faut absolument refaire respirer ce quartier.

Oui, il y a une problématique de logement social dans le 10e arrondissement. Pour cela, il faut préempter, réquisitionner, faire un travail sur les bâtiments d'ores et déjà construits, mais ne pas chercher à bétonner et à densifier chaque dent creuse. L'hyper bétonisation de Paris, cela suffit. Il y a une urgence écologique qu'il va bien falloir prendre en compte. Changer les façons de penser la ville.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme la Maire du 10e arrondissement.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10e arrondissement. - Je ne partage pas les propos de Danielle SIMONNET que je trouve très approximatifs sur les quartiers concernés, ni ceux de Joëlle MOREL pour le coup.

Il s'agit en effet de l'un des quartiers dont peut-être, Danielle SIMONNET, vous auriez pu vous insurger qu'il se soit énormément embourgeoisé. Il s'agit d'un endroit qui pour le coup ne présente pas de difficultés de densification

particulière. En effet, situé à proximité du Canal Saint-Martin, il s'agit d'un des endroits du 10e où l'on respire le mieux mais aussi dans lequel le déficit de logement social est le plus important.

Si vous connaissiez ce quartier, vous sauriez que le projet ne vise pas à "bétonner" une dent creuse, mais plutôt aménager un espace intelligemment, qui propose à la fois un service public complémentaire et, pour une hauteur très raisonnable, des petits logements pour les demandeurs majoritaires dans le 10e que sont les demandeurs personnes isolées.

Je suis donc favorable à ce que ce projet puisse suivre son cours. Cela répondra à un besoin extrêmement important dans nos quartiers, qui sont encore populaires et sur lesquels il faut que nous maintenions une population qui n'a pas les moyens de se payer les logements proposés aujourd'hui dans le privé. Je suis donc très favorable à ce que ce projet, qui a fait l'objet d'un travail au très long cours, voie le jour. Il faut maintenant, comme nous l'avons promis aux habitants du 10e arrondissement, qu'il aboutisse. Je remercie Didier LE RESTE de son intervention au nom des élus du 10e arrondissement.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci aux différents intervenants.

Il s'agit d'un projet de 31 logements sociaux et d'un équipement petite enfance à l'emplacement d'une ancienne station-service. On ne parle pas de la construction d'un immeuble de logements et d'une crèche en lieu et place d'un espace vert, on parle de la construction de logements en lieu et place d'une ancienne station de service.

Je veux bien que certains soient nostalgiques de cette station-service, enfin, la réalité est qu'il s'agit de construire 31 logements sociaux dans un arrondissement déficitaire en logement social, et dans un quartier comme l'ont très justement dit la maire du 10e arrondissement et Didier LE RESTE, déficitaire en logement social.

Je veux vous le dire, Madame SIMONNET, on ne peut pas faire des interventions matin, midi et soir en regrettant la gentrification de Paris, et 5 minutes après voter contre un projet de 31 logements sociaux nouveaux en lieu et place d'une ancienne station-service.

Donc la réalité, c'est que si l'on ne produit pas du logement social, si l'on ne fait pas du logement social, on ne lutte pas contre la gentrification. Vous évoquez, par exemple, la réquisition, c'est une compétence de l'État. On peut répéter pareil, matin, midi et soir réquisition...

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il y a Montreuil.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Le maire de Montreuil a été désavoué par la justice. Il a bien fait de réquisitionner.

... Vous permettez que l'on vous réponde ? Vous dites des choses fausses. Vous votez contre un projet de 31 logements sociaux, assumez. Vous ne voulez pas que l'on fasse du logement social dans un quartier déficitaire en logement social.

Vous me faites penser aux gens qui disent : sur le principe, on est pour le logement social, mais quand on regarde si l'on est pour ou contre un projet qui permettra de reloger des personnes modestes, ils sont contre. Ce n'est pas très flatteur comme comparaison. Je serais vous, cela me ferait réfléchir un peu.

Nous allons le faire. Je souhaite que ce projet de délibération puisse être adopté pour permettre à 31 familles de vivre là, et dans de bonnes conditions plutôt qu'à l'hôtel ou à la rue comme c'est le cas aujourd'hui.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 252.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DLH 252).

Je vous remercie.

**2018 DLH 261 - Réalisation 18, avenue de la Porte de la Villette (19e) d'un programme de 16 logements sociaux (P.L.S.) par "Logis Transports".**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 261. Réalisation au 18, avenue de la Porte de la Villette dans le 19e arrondissement d'un programme de 16 logements sociaux (P.L.S.) par "Logis Transports".

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ pour 5 minutes, s'il vous plaît.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Chers collègues, le périphérique avec ses 1,3 million de véhicules quotidiens et ses 40 % du trafic parisien est l'infrastructure la plus polluante d'Ile-de-France...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, il y a un petit brouhaha.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Vivre, travailler, jouer à proximité du périphérique expose à des niveaux de pollution très importants, puisqu'il produit à lui seul 37 % des émissions d'oxyde d'azote et 35 % des particules fines rejetées sur le territoire, autant de polluants qui ont un impact négatif sur la santé.

L'oxyde d'azote est un gaz toxique, irritant pour les bronches, qui peut entraîner, en fonction des concentrations, une inflammation importante des voies respiratoires, une augmentation des symptômes bronchitiques chez l'enfant asthmatique, et même une diminution de la fonction pulmonaire. Les particules fines pénètrent en profondeur dans les poumons.

Outre les inflammations, elles peuvent également aggraver l'état de santé des personnes atteintes de maladies cardiaques et pulmonaires, et transporter des composés cancérigènes absorbés sur leur surface jusque dans les poumons.

La pollution sonore n'est pas en reste. Dans la zone de 150 mètres autour du périphérique, on assiste à des niveaux supérieurs aux valeurs limites prises par la France pour le bruit routier.

Malgré les désagréments et même les dangers générés par ces pollutions, des centaines de milliers de nos concitoyens au quotidien vivent autour de cette zone mortifère. Plus de 150.000 personnes habitent à moins de 200 mètres du périphérique, et environ 200 équipements, comme des écoles, des crèches et des équipements sportifs, ont été implantés sur la zone.

Comme en témoignent plusieurs projets de délibération à ce Conseil, dès que nous en avons les opportunités foncières, nous poursuivons collectivement cet état de fait, et même le renforçons puisque nous continuons à construire autour et sur le périphérique.

Nous pourrions pourtant nous en tenir là, alertés des études de plus en plus alarmistes sur les conditions sanitaires auxquelles sont exposés les utilisateurs des logements, bureaux ou équipements autour du périphérique. C'est d'ailleurs ce qu'ont recommandé les auteurs d'une étude de l'APUR qui estiment qu'il faut conserver les grands vides qui entourent le périphérique, à chaque fois que cela est possible, afin de permettre les déplacements d'air évacuant les polluants.

Or, en construisant des murailles de bâtiments, nous faisons exactement le contraire. A l'heure où la zone basses émissions métropolitaine a été adoptée, nous devons prendre toute la mesure des effets de la pollution sur la santé des Parisiens et des grands Parisiens.

Alors, doit-on continuer à construire sur le périphérique ? A cette question, nous répondons non depuis longtemps. Le devenir du périphérique est en cours de réflexion au sein d'une Mission d'Information et d'Evaluation. Nous ne savons donc pas, pour l'instant, ce qu'il deviendra et à quelle échéance.

Selon nous, le principe de précaution doit donc s'appliquer au maximum, tant que le périphérique restera à ce point source de nuisances.

Sur ce projet de délibération, nous nous interrogeons sur le fait que cette emprise soit une bonne place pour une opération de logement. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Fatoumata KONÉ.

Vous nous interpellez sur la parcelle située au 8-20, avenue de la Porte de la Villette, dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, qui fait l'objet d'un programme de construction neuve d'une résidence étudiante mais aussi de logements sociaux familiaux. Ce sont ainsi 112 logements étudiants et 16 logements sociaux qui seront prochainement livrés à cette adresse.

Le projet de délibération, mis au vote aujourd'hui, concerne plus précisément les 16 logements sociaux qui seront portés par "Logis Transports", bailleur de la R.A.T.P.

Cette parcelle est en effet un ancien parc de stationnement de la R.A.T.P., transformée en logements, avec une attention très forte portée aux enjeux architecturaux et écologiques. En effet, la structure en bois et tôle, couplée à un système de chauffage C.P.C.U. avec récupération de chaleur, ainsi que la production d'énergie photovoltaïque, feront de ce projet une belle réussite. C'est donc une opération qui est bien engagée.

Je vous invite, par conséquent, à voter ce projet de délibération.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 261.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 261).

Je vous remercie.

### **2018 DLH 270 - Réalisation 49, rue de la Procession (15<sup>e</sup>) d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux et de résidentialisation du groupe par "Paris Habitat OPH".**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 270. Réalisation au 49, rue de la Procession, dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux et de la résidentialisation du groupe par "Paris Habitat OPH".

La parole est à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Tous se réjouissent que ce projet de délibération vienne à l'ordre du jour dans notre Conseil. Ce programme, très attendu par l'ensemble des habitants et la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement, s'inscrit dans une spectaculaire opération de requalification de ce quartier des années 70, un urbanisme sur dalle, obsolète et vieillissant.

Depuis 2008, nous avons entrepris de nombreuses démarches en ce sens. Plusieurs vœux ont été déposés pour notamment le réaménagement de la place Kandinsky et de ses abords, la suppression des passerelles, la rénovation du Conservatoire. Entre 2009 et 2013, la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement a organisé de nombreuses réunions regroupant les services techniques concernés, les bailleurs, les copropriétaires, les colocataires, etc.

En 2013, les passerelles ont finalement été démolies. Avec le lancement du budget participatif, un budget global a été co-construit.

En 2018, nous avons également déposé une candidature pour l'appel à projets de la Région, "Cent quartiers innovants et écologiques".

Aujourd'hui, plusieurs projets sont sérieusement engagés pour passer d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue, comme je l'évoquais à l'instant. La place Kandinsky, point central de ce quartier rénové, libérée des installations du marché Cervantes, déplacé dès janvier rue Falguière, sera réaménagée et plantée avec, je le souhaite, une double rangée d'arbres et peut-être des plantations en pleine terre, si on arrive à combler un sous-sol du parking de "Paris Habitat".

Un appel à projets "Parisculteurs" pourrait être lancé avant la fin de cette année. Il serait judicieux de fermer temporairement la place par des jardinières pour éviter qu'elle se transforme en parking après le départ du marché et avant son réaménagement définitif qui pourrait être piloté par "Ville Ouverte".

Le projet concerne pas moins de 488 logements de "Paris Habitat", sans compter les centaines de logements des autres bailleurs du secteur.

Avec la réhabilitation de la tour du 48, rue Bargue, la mise en configuration de l'accès du Conservatoire au 47, la réhabilitation des ateliers d'artistes, le réaménagement des espaces verts, le déplacement des accès parking, la démolition de la dalle côté place Kandinsky, la condamnation du passage qui relie à la rue de la Procession et la place, sans oublier la restructuration du rez-de-chaussée du 49, rue de la Procession, le 62-70, rue Bargue avec un espace public qui fonctionne comme une extension du trottoir, le statut du 39-45, rue Bargue, la restructuration de tous les halls, la redistribution des locaux communs, l'amélioration de la tranquillité résidentielle des îlots Procession reconfigurés totalement, la démolition des dalles hautes de l'îlot Bargue qui relie les bâtiments, la rénovation de l'éclairage, l'amélioration des services aux locataires, avec pour finir, l'aménagement d'espaces verts sur les deux îlots, le tout livré, c'est notre souhait, en 2022.

Concernant le Conservatoire, la démolition de la dalle permettra son agrandissement et l'entrée par la rue. Mais le directeur du Conservatoire signale néanmoins une contradiction entre le souhait des parents d'élèves de créer un nouvel accès du côté de la villa Fresnaye, Mathurin Regnier en réalité, plus près du métro et l'étude urbaine de "Paris Habitat" qui est favorable à un accès par la rue Bargue vis-à-vis de l'entrée de la crèche, dont l'accès doit d'ailleurs être aussi facilité et sécurisé.

Le directeur signale en outre, et je crois qu'il a raison, n'est-ce pas, Monsieur GIRARD, qu'après la démolition de la dalle, le bâtiment mériterait d'être rénové entièrement. C'est indispensable, sinon il apparaîtra dans sa nudité.

Il faudra aussi lancer un appel à projets "Parisculteurs" pour transformer la toiture du gymnase Falguière, qui sert de dépôt sauvage depuis des années. L'idée d'une ferme urbaine avait été évoquée dès 2016.

Il serait en outre intéressant de relancer un appel à projets sur les dessous de Paris pour la reconversion du parking Procession, 1.000 mètres carrés vacants, ce que nous n'avons pas réussi jusqu'à présent, avec un projet valorisant à l'échelle du quartier et qui contribue à son amélioration.

Nous devons enfin absolument rouvrir le centre social de l'OCM, et Mme BROSEL sait de quoi je parle, et sa crèche dans des locaux rénovés. Il est absolument indispensable qu'il y ait un centre social dans ce secteur.

Si nous parvenons à réaliser tout ce projet, nous aurons les uns et les autres fait œuvre utile et vraiment changé la vie de milliers d'habitants de ce quartier très populaire, en donnant un nouveau visage à tout l'ensemble Bargue-Falguière-Procession.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. BROSSAT, s'il vous plaît.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci au maire du 15e arrondissement, je n'ai pas vocation à redire ce qu'il a bien dit. Je n'ai rien à ajouter.

Vous évoquez l'opération du 49, rue de la Procession dans le 15e arrondissement. Le projet de délibération sur lequel nous nous prononçons aujourd'hui porte sur la rénovation de 12 logements sociaux et la résidentialisation du groupe dans le cadre d'un programme bien plus vaste qui concerne l'ensemble du groupe Bargue-Procession, qui est un groupe de 488 logements gérés par "Paris Habitat".

Je vous invite, comme y invitait le maire du 15e arrondissement, à voter dans une belle unanimité ce projet de délibération.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 270.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2018, DLH 270).

**2018 DLH 280 - Réalisation sur le groupe "Indochine Sérurier" 108-110, boulevard Sérurier îlots A, B et C (19e), d'un programme de rénovation de 473 logements sociaux par "Paris Habitat OPH".**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 280. Réalisation sur le groupe "Indochine Sérurier" au 108-110, boulevard Sérurier, îlots A, B et C dans le 19e arrondissement, d'un programme de rénovation de 473 logements sociaux par "Paris Habitat".

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour cinq minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ.** - Oui, Madame la Maire, nous allons voter ce programme de rénovation de logements sociaux. C'est extrêmement important et nécessaire.

Cependant, j'aimerais attirer votre attention sur la nécessité non moins importante d'améliorer le confort des locataires.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes régulièrement interpellés par des locataires qui se plaignent que leur appartement n'est pas suffisamment chauffé. Certains locataires nous parlent d'avoir simplement 15 degrés dans leur appartement, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas satisfaisant et pour le moins inacceptable. Il y a certes, nous le savons, les réhabilitations dans le cadre du Plan Climat, mais ces opérations doivent être accélérées et amplifiées.

Je souhaite donc que les bailleurs sociaux soient sensibilisés à cette nécessité d'assurer un confort de vie pour les locataires de logements sociaux et qu'ils s'assurent que le chauffage fonctionne convenablement dans tous les logements sociaux de la Ville de Paris, surtout à l'approche de la période hivernale.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. BROSSAT, s'il vous plaît.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci à Christian HONORÉ d'évoquer ce programme de rénovation de 473 logements sociaux par "Paris Habitat". Vous évoquez le confort des locataires et il est vrai que l'objectif premier d'une opération de rénovation est l'amélioration du confort des habitants.

Je veux vous le dire tout de suite, ce sera le cas ici, avec toute une série de travaux : l'isolation des toitures et des planchers bas, l'isolation thermique des façades, le remplacement des menuiseries, le remplacement des chaudières individuelles, la mise en place de VMC. Bref, c'est toute une série de travaux qui permettront non seulement d'améliorer les performances thermiques du bâtiment mais d'améliorer le confort des locataires.

Notamment - c'est un sujet auquel je sais que vous êtes très sensible - il y aura une attention particulière au public de nos aînés, aux personnes âgées qui vivent dans ce bâtiment et qui bénéficieront de l'installation de douches antidérapantes, d'une barre d'appui dans la salle de bain et des toilettes, et enfin de l'installation de lampes avec détecteurs de mouvement. Bref, toute une série de travaux qui permettront d'améliorer le confort des locataires, de tous les locataires et particulièrement des locataires âgés. En tout cas, cela me paraît être un projet important.

Pour le reste, puisque vous nous interpellez de manière plus générale sur la question du chauffage, vous avez raison, l'objectif justement des opérations de rénovation que nous menons est notamment de s'améliorer sur cette question du chauffage.

J'en profite aussi pour vous le dire : nous avons les opérations Plan Climat qui sont des opérations lourdes de rénovation, mais je m'étais engagé aussi à ce que nous puissions financer des opérations d'amélioration de la qualité de vie plus légères : c'était le Plan Réparer et Embellir. Vous verrez qu'au Conseil de Paris du mois de décembre, donc le mois prochain, toute une série de projets de délibération portera sur le financement de ces opérations de rénovation plus légères que les grosses opérations Plan Climat, mais néanmoins indispensables pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 280.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DLH 280).

### **2018 DLH 254 - Création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage de locaux d'habitation. - Modification du règlement municipal.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 254 et de l'amendement n° 45 : création d'un service numérique de dématérialisation des demandes de changement d'usage des locaux d'habitation avec une modification du règlement municipal.

La parole est à M. Eric HÉLARD pour 5 minutes.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la réglementation relative au changement d'usage des locaux d'habitation brille, si j'ose dire, par son opacité et est d'ailleurs largement contournée. Alors oui, une réforme simplificatrice. Pourquoi pas ?

Mais un rappel tout d'abord. Au groupe UDI-MODEM, si nous ne sommes pas des ennemis de principe des meublés touristiques, encore faut-il que les règles mises en place ne nuisent pas aux copropriétés ou aux propriétaires.

Nous nous étonnons à cet égard de la rédaction des deux derniers alinéas de l'article 7 du projet de délibération qui nous est soumis et qui justifie l'amendement que nous déposons avec Eric AZIÈRE et Maud GATEL. Car vous proposez, ni plus ni moins, la suppression du régime d'autorisation de changement d'usage par la Mairie au profit d'une procédure purement déclarative.

Si l'on vous suit à la lettre, cela signifie concrètement que si demain un investisseur fait de la location touristique dans l'appartement voisin du vôtre, il n'aura pas à justifier dans ses démarches auprès de la Ville d'une éventuelle opposition du règlement de copropriété ni de son propriétaire. Or, les nuisances provoquées par des Airbnb loués toute l'année - il y a des touristes peu scrupuleux - justifient que certaines copropriétés s'y opposent. Vous le savez, les copropriétés sont gangrenées par les meublés touristiques loués illégalement à l'année et qui sont plus de 20.000.

C'est pourquoi la rédaction en l'état du projet de délibération constitue à notre avis un recul de la protection des copropriétés et des propriétaires. Le passage d'un régime d'autorisation à un simple régime déclaratif n'est ni équitable ni cohérent. Il nous semble légitime qu'au regard des nuisances que peuvent engendrer des changements d'usage pour des copropriétés ou pour des propriétaires, lorsqu'ils sont réalisés sans leur consentement, que la Mairie conserve un contrôle a priori sur la procédure. Nous demandons en conséquence la suppression des deux derniers paragraphes de l'article 7.

Nous regrettons, au final, que ce projet poursuive l'extinction des espoirs d'une régulation, avec une déclaration préalable que la Mairie n'arrive pas à faire respecter, des amendes et des contrôles insuffisants, et le refus de la Mairie de procéder à des contrôles a priori de la régularité des logements offerts à la location des meublés touristiques, comme notre groupe le propose depuis plusieurs mois.

Alors que les grandes métropoles ont massivement régulé la location des meublés touristiques, Paris continue à faire la sourde oreille quand les Parisiens en mal de logement hurlent au désespoir.

Aussi, nous vous remercions de donner une suite favorable à notre amendement, faute de quoi le groupe UDI-MODEM rejettera la proposition du nouveau règlement municipal.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur AZIÈRE, vous vous étiez inscrit ? Non.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cet amendement du groupe UDI-MODEM propose la suppression des deux derniers paragraphes de l'article 7 du règlement lié au changement d'usage. La crainte que vous exprimez est celle d'une simplification du changement d'usage qui ouvrirait la porte à de nouveaux meublés touristiques et un recul de la protection des copropriétés.

Je tiens à vous rassurer, il n'en est rien et ce n'est évidemment pas notre volonté. En effet, la vérification que vous voudriez que nous supprimions, et je cite "qu'aucune stipulation contractuelle prévue dans le bail ou le règlement de copropriété ne s'oppose au changement d'usage", n'a jamais pu être appliquée par l'administration. Cette obligation ressort normalement du domaine du droit privé et reste étrangère au contrôle de l'administration.

Comment d'ailleurs l'administration pourrait-elle appliquer et donc interpréter les clauses de règlements ou de baux souvent anciens ? Il s'agirait d'un travail titanesque, mobilisant des moyens humains considérables, et accessoirement d'une source de contentieux non négligeables.

Aussi la clarification, qui est proposée par le projet de délibération que je vous invite à voter, est de nature technique et juridique ; il ne change strictement rien en pratique. Pour les logements qui seraient transformés en meublés touristiques, ils nécessiteront une compensation dans tous les cas, comme c'est le cas actuellement. Il n'y a là ni recul des protections pour les copropriétés, ni évidemment encouragement à la transformation de logements en meublés touristiques.

Pour toutes ces raisons, je suis contraint d'émettre un avis défavorable. Mais croyez bien que cela ne traduit en rien une divergence que nous aurions sur ce sujet.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 45 déposé par le groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est donc rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 254.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 254).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'accès des jeunes au logement social.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 46 relatif à l'accès des jeunes au logement social est présenté par Pauline VÉRON au nom du Conseil parisien de la jeunesse.

Le groupe les Républicains et Indépendants a déposé l'amendement n° 247 et l'amendement n° 248.

Je donne la parole d'abord à Mme Pauline VÉRON pour deux minutes pour présentation du vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, merci.

Comme vous le savez, la Maire de Paris adresse chaque année une note de saisine aux membres du Conseil parisien de la jeunesse afin de les solliciter sur un certain nombre de projets importants pour notre Ville.

En plus de cette saisine annuelle et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, le Conseil parisien de la jeunesse a la possibilité d'émettre un vœu une fois par an, afin qu'il soit discuté en séance. Ce vœu prend la forme d'un vœu de l'Exécutif que je présente donc au nom du Conseil parisien de la jeunesse.

Le vœu présenté aujourd'hui est le fruit d'un travail des membres du Conseil parisien de la jeunesse qui ont rencontré plusieurs acteurs du logement social, comme la DLH, le Comité local pour le logement autonome des jeunes de Paris, l'Union nationale pour l'habitat des jeunes Ile-de-France, mais aussi des résidents de foyers de jeunes travailleurs, plus particulièrement des résidentes en l'occurrence, ainsi que bien sûr mon collègue Ian BROSSAT.

Les jeunes ont validé collectivement le contenu de ce vœu lors de la séance plénière du C.P.J. du 16 juin 2018.

Pour la première fois, ce projet de vœu a été communiqué au préalable à l'ensemble des groupes politiques le 22 août dernier par courrier en vue d'une réunion à la rentrée, qui a eu lieu le 13 septembre avec les groupes politiques, pour échanger et proposer d'éventuels amendements, avant qu'il ne soit présenté au Conseil de Paris.

Je remercie, à cette occasion, mes collègues élus qui ont participé à cette réunion : Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche, Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris et Alexandre VESPERINI pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Je vais maintenant, comme il se doit, vous donner lecture des attendus de ce vœu du Conseil parisien de la jeunesse qui sera mis en œuvre, s'il est adopté, en plein accord avec mon collègue, Ian BROSSAT.

Sur proposition des membres du Conseil parisien de la jeunesse, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris intègre, dans sa contribution au Programme métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, une part plus importante de constructions de petite surface afin de répondre à la demande croissante de personnes seules ne pouvant se loger dans le parc privé. Une attention particulière pourra être portée à l'équilibre du nombre de logements sociaux construits entre les arrondissements de la Capitale, ainsi que la construction de nouvelles formes de logements, tels que les logements modulaires sur les modèles des containers ou des "tiny houses". Que le système de cotation, outil qui permet aujourd'hui une meilleure objectivation des attributions de logements, soit appliqué au sein des commissions d'attribution de tous les arrondissements afin de garantir une meilleure transparence et équité entre les demandeurs.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Madame VÉRON, s'il vous plaît.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Le C.P.J. demande également...

On m'avait dit que j'avais trois minutes.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Non, deux.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Parce qu'en fait, le règlement prévoit que je lise le vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je sais.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - ... Que la Ville de Paris facilite l'accès des jeunes Parisiens au logement social en expérimentant des dispositifs assouplissant l'entrée dans le parc social pour une courte durée. Que la prochaine évolution de la plateforme LOC'annonces intègre des améliorations dans la mesure où elle contribue à limiter le

phénomène de refus d'un logement par un demandeur et qu'elle correspond aux usages de nombreux jeunes Parisiens pour rechercher un logement.

Ainsi, ce service pourrait être perfectionné, par exemple, avec la mise en ligne systématique de photographies de logements disponibles ainsi que la publication d'offres plus adaptées aux jeunes demandeurs, telles que des petites surfaces, ou en donnant la possibilité de constituer des colocations.

Qu'une réflexion soit engagée sur l'image et la dénomination des dispositifs de résidence sociale, par exemple, les foyers de jeunes travailleurs qui souffrent parfois d'une perception négative par certains jeunes. Enfin, qu'un travail associant le Conseil parisien de la jeunesse soit mené par la Ville de Paris sur la communication et la valorisation de tous les dispositifs existants destinés aux jeunes pour se loger.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. MENGUY, pour quatre minutes, s'il vous plaît.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Madame la Maire.

Le constat établi par les membres du C.P.J. exprimé dans ce vœu décrit une situation tout à fait identifiée, que nous saluons, et également leur travail au travers de Mme VÉRON. Je renouvelle les excuses de mon groupe puisque je n'ai pas pu assister à la réunion qui a été citée par Mme VÉRON.

On peut rappeler tout de même un certain nombre d'éléments sur la situation actuelle. L'augmentation, d'abord continue, toutes générations confondues, dont les jeunes et les jeunes travailleurs, comme les étudiants, des demandes de logement à Paris. Près de 135.000 demandes intra-muros, alors même que la population parisienne baisse, ce qui est d'autant plus regrettable, avec un taux de rotation très faible au sein du parc social de la Ville.

Par ailleurs, l'accession sociale à la propriété, qui est toujours au point mort pour des raisons juridiques comme politiques de la part de l'Exécutif et qui est problématique, notamment pour les questions de "turnover", mais aussi pour des jeunes ménages qui voudraient avoir un parcours de logement qui puisse continuer à aboutir à l'accession à la propriété.

Pour remédier à une telle situation, nous pensons qu'il faut créer un choc d'offre de logements pour les jeunes à Paris. Une offre qu'il s'agit de cibler au mieux, tant pour les étudiants que pour les apprentis et les chercheurs. Une offre qui reste insuffisante à Paris - notre premier sous-amendement le précise.

La population étudiante a connu une forte augmentation depuis 20 ans, plus de 25 %, soit 320.000 étudiants, 100.000 supplémentaires depuis 1999. L'exemple pour l'avenir de programmes de type Bercy-Charenton l'atteste. C'était d'ailleurs évoqué par Valérie MONTANDON dans les débats sur ce projet. Le quartier Nation va accueillir 6.000 étudiants, le projet Bercy Charenton 4.000, pour des logements par plusieurs centaines.

C'est, on le pense, une proportion qui reste imprécise quant à la destination pour les logements étudiants.

Or, le vœu proposé par Mme VÉRON reste, nous le pensons, dans ce cadre, trop vague encore pour rendre concrètes et opérationnelles les solutions esquissées.

Nous approuvons évidemment l'élargissement de dispositifs tels que la colocation intergénérationnelle ou la colocation solidaire, comme la mise en place des baux de courte durée sous forme de colocation pour les étudiants ou jeunes actifs, mais rien n'est explicité techniquement, planifié précisément et calibré budgétairement. Nous souhaitons donc aller plus loin et au-delà des déclarations d'intention, qui restent aussi le rôle du C.P.J. Cela nous va très bien.

En réalité, ce vœu dresse une "to do list" - si vous me permettez cet anglicisme - mais ne constitue pas une réelle feuille de route au sens politique du terme qui traduirait la volonté de répondre à cette question majeure pour les jeunes à Paris. Nos sous-amendements ont été déposés dans cet esprit, c'est-à-dire d'aller plus loin et d'accompagner le travail du C.P.J. dans le respect de tout ce qu'ils ont fait pendant plusieurs mois et, nous l'avons vu, lors des débats au dernier Conseil de Paris. C'est donner également un contenu, des objectifs clairs et réalisables pour permettre aux jeunes d'accéder au logement social à travers quatre propositions.

Dans le premier sous-amendement que la Ville s'engage à intégrer dans chaque programme de logements sociaux, au moins 20 % de logements étudiants, apprentis, chercheurs. Deuxièmement, qu'un bilan annuel soit communiqué au C.P.J. et au Conseil de Paris quant aux opérations réalisées dans ce cadre. Troisièmement, que tout

dispositif intergénérationnel, dans ces nouvelles opérations de logements sociaux, soit mis en œuvre avec l'agrément de la Ville, en coordination avec une structure associative qui a fait ses preuves dans le 15e notamment, comme "Ensemble2générations", afin de permettre à des jeunes actifs de bénéficier d'un logement économique solidaire, assorti des contreparties exigibles dans ce type de location.

Enfin, dans le second sous-amendement, il serait plus efficace d'ajouter au vœu du C.P.J. la création d'un bail de courte durée - 6 à 10 mois renouvelables - dénommé, par exemple, "Paris mobilité jeunes collocs", en conformité avec le bail mobilité de la loi ELAN pour faciliter la mobilité et augmenter l'offre de logements sociaux pour ces jeunes. Evidemment, la demande de logements pour ces jeunes ne correspond pas forcément au cadre habituel, à la durée habituelle que nous pouvons connaître dans les logements actuels.

Proposer que ce bail soit inscrit à l'ordre du jour du prochain comité inter-bailleurs afin que les bailleurs sociaux de la Ville puissent le mettre en application dans des délais rapides pour répondre aux jeunes demandeurs parisiens dans les programmes de logements sociaux concernés.

Plus que jamais, il s'agit d'adapter l'offre de logements de la Ville. C'est compliqué et techniquement délicat, nous le savons. La Ville en a les moyens, en partie la volonté certainement, mais nous souhaitons que, pour les jeunes actifs, de nouveaux dispositifs aillent plus loin afin de concourir au rayonnement encore plus fort et à l'attractivité de notre Capitale.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MENGUY.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON pour trois minutes.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Chers collègues, manifestement, vous n'avez pas du tout compris l'exercice. Contrairement à ce que vous venez de dire, ce vœu n'est absolument pas le mien, mais c'est le vœu du Conseil parisien de la jeunesse. Je ne suis qu'un porte-voix du travail du Conseil parisien de la jeunesse.

Ce Conseil parisien de la jeunesse vous a adressé ce vœu il y a trois mois pour avoir votre avis sur le contenu de ce vœu. J'ai organisé une réunion le 13 septembre à laquelle de nombreux élus ont participé, justement parce que les membres du C.P.J. voulaient avoir votre avis et recueillir éventuellement des amendements.

Là, vous me demandez d'accepter ou d'examiner des amendements que je ne suis pas en mesure de pouvoir accepter puisque c'est un vœu du Conseil parisien de la jeunesse, et donc, je ne suis pas habilitée à répondre sur des propositions d'amendements.

Donc, manifestement, vous n'avez pas compris l'exercice et la place qui est celle du Conseil parisien de la jeunesse au sein de la Ville de Paris. Nous respectons le travail du C.P.J. en déposant leur vœu, tel qu'ils nous l'ont transmis. Je ne peux donc émettre qu'un avis défavorable sur vos amendements.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour une explication de vote, M. Eric HÉLARD pour une minute, s'il vous plaît.

**M. Eric HÉLARD**. - Madame la Maire, comme explication de vote, je veux juste faire deux remarques sur deux considérants. Sur le 8e alinéa, les propriétaires et agences immobilières n'imposent malheureusement pas des conditions contraignantes qu'aux jeunes en matière de garants de revenus, mais bien à tout le monde : étudiants, jeunes actifs, familles.

Parmi les victimes du marché locatif, je veux attirer votre attention sur les personnes de plus de 65 ans qui ne trouvent pas à louer à Paris, puisqu'étant des locataires protégés, ils ne sont pas expulsables en cas d'impayés, et donc, les propriétaires n'en veulent pas.

Quant au 9e alinéa, sur la baisse de 5 euros du barème de l'A.P.L. qui ne favoriserait pas l'accès aux jeunes aux logements privés, je ne suis pas convaincu que l'argument soit cohérent. Le premier et le vrai problème que la mairie de Paris n'arrive pas à juguler, c'est avant tout qu'un studio à Paris est affiché à 700 ou 800 euros par mois. La baisse de 5 euros des A.P.L. ne représente donc que 0,6 % du problème.

Nous sommes donc peu convaincus par les arguments proposés. Nous restons, bien sûr, attachés au développement de toute initiative qui peut favoriser le développement étudiant. Nous réservons notre vote au sort réservé aux amendements de nos collègues LRI.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Pour une explication de vote, Mme Danièle PREMEL, s'il vous plaît.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

En septembre, nous avons tous salué le travail du Conseil parisien de la jeunesse. Pour notre groupe Communiste - Front de Gauche, nous avons souligné l'intérêt d'ouvrir un chantier sur le fonctionnement du Conseil parisien de la Jeunesse et nous vous appelions à faire des propositions.

Aujourd'hui, vous prenez au mot le Conseil de Paris en faisant des propositions concrètes sur la question du logement pour les jeunes à partir d'une analyse juste de la situation. Ce vœu témoigne à la fois de ce travail et de la capacité du Conseil parisien de la Jeunesse à porter la parole des jeunes et à traduire en mesures opérationnelles les difficultés rencontrées pour les dépasser.

Je remercie le Conseil parisien de la Jeunesse pour cette interpellation et les axes de travail avancés. Bien entendu, nous voterons ce vœu en souhaitant que nous soit présenté au Conseil un bilan de la mise en place des préconisations et une évaluation de l'impact.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. MENGUY, pour une explication de vote d'une minute, s'il vous plaît.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci, Madame la Maire.

Madame VÉRON, je ne comprends vos propos, en fait. Evidemment que l'on soutient le vœu du C.P.J. et qu'on respecte son travail. D'ailleurs, ce vœu, puisque vous nous l'avez envoyé il y a trois mois, aurait largement pu être présenté lors du dernier Conseil de Paris pour être débattu dans le cadre de l'intervention du C.P.J. avec les représentants du C.P.J. Ce que vous dites n'a donc pas beaucoup d'objet.

Evidemment, dans le cadre de ce qu'ils ont proposé, il ne paraît pas complètement délirant que les élus fassent d'autres propositions en plus. Bien sûr, on sait que ce n'est pas votre vœu mais celui du C.P.J., mais il pourrait être tout à fait constructif de votre part de dire : "Je prends en compte ces propositions, je les relaierai auprès du C.P.J. et nous aurons une discussion ultérieure sur le sujet." Il ne faut pas vous braquer comme cela, cela ne sert à rien. D'abord, cela ne rend service à personne et vous vous énervez toute seule ; ce n'est pas bon pour cette séance.

Ainsi, on va maintenir les amendements...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Excusez-moi, mais là, je crois que cela va au-delà d'une explication de vote, s'il vous plaît.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - On va maintenir les amendements parce que l'on considère que nous avons le droit de faire des propositions pour Paris et de les mettre en débat dans cette séance, que ce n'est pas agresser la démocratie ni le C.P.J. ni l'adjointe, mais je ne comprends pas très bien cette position très fermée sur les propositions que l'on fait et vous ne répondez même pas sur le fond, ni M. BROSSAT. C'est un peu dommage.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 247 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 248 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 533).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à lutte contre la vacance des logements.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 47 est relatif à la lutte contre la vacance des logements et la parole est à... S'il vous plaît, Monsieur MENGUY !

La parole est à M. BOUTAULT, pour deux minutes.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Chers collègues, il n'y a pas que la densification des parcelles pour créer du logement social. Il y a beaucoup d'autres façons, notamment la préemption d'immeubles entiers, la préemption dans le diffus, la transformation des bureaux en logements et bien sûr mobiliser le logement vacant. Et c'est l'objet de ce vœu.

Ce n'est pas le premier, d'ailleurs, puisque je compte à ce jour 7 vœux qui ont été adoptés par le Conseil de Paris demandant la mobilisation des logements vacants afin de créer des logements sociaux. Nous savons que nous vivons une crise du logement très intense à Paris où les classes moyennes ont de plus en plus de mal à se loger, et dès le deuxième enfant sont souvent contraintes de quitter la Capitale. Par ailleurs, des personnes ne peuvent plus payer leur loyer et se retrouvent expulsées sans parler des personnes qui dorment dehors ce qui n'est plus à souligner, tant nous les voyons et nous les côtoyons chaque jour.

Face à cela, nous sommes dans une situation où dans le centre de Paris, par exemple, nous comptons quasiment 25 % de logements vacants.

Nous avons déjà beaucoup agi, mais il faut faire mieux. C'est la raison pour laquelle ce vœu demande que le Conseil de Paris fasse un bilan des actions menées suite aux vœux demandant la réquisition des logements vacants et dresse un état des lieux des bâtiments vacants à Paris. Notre vœu demande aussi une nouvelle fois au Préfet de Paris d'user de son pouvoir de réquisition de logements vacants et enfin qu'un moratoire exceptionnel soit déclaré sur toutes les expulsions locatives pour l'année 2019.

Nous rentrons bientôt dans la période hivernale ; il faudra que les locataires de bonne foi qui ne peuvent plus s'acquitter de leur loyer ne soient pas expulsés séance tenante.

Merci beaucoup.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. BROSSAT, pour deux minutes, s'il vous plaît.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - En plein accord avec ce vœu présenté par Jacques BOUTAULT et les élus écologistes. Doublement d'accord.

D'accord d'abord sur la question de la mobilisation des bâtiments vacants. Personne ne peut accepter qu'autant de bâtiments ou de logements soient vacants dans une ville où nous manquons de foncier et où, par conséquent, la question de l'utilisation des logements existants est une question absolument stratégique. Je suis donc favorable à ce que vous proposez.

Simplement, c'est un travail, il faut le savoir quand même, qui est compliqué. Je vous donne un exemple concret. En juillet 2016, l'APUR et la DLH avaient constitué une liste de 108 immeubles de bureaux vacants de plus de 1.000 mètres carrés issus de données commerciales. Moins de 6 mois après, une fois soustraits les bâtiments neufs ou récents en attente de location et après vérification physique sur place, 13 bâtiments semblaient encore inoccupés et cela sans certitude. Sur 108 immeubles que nous avons identifiés au départ, 6 mois après, il n'en restait plus que 13.

C'est évidemment une bataille qu'il faut mener mais c'est une bataille compliquée. Nous la menons, nous allons d'ailleurs prendre un certain nombre de dispositions supplémentaires dans les semaines qui viennent pour être plus capables d'identifier les bâtiments vacants, mais nous ne pouvons pas en attendre de solutions miracles qui feraient que des milliers et des milliers de mètres carrés, d'un coup, se verraient subitement disponibles pour héberger des personnes supplémentaires.

Mais je reste évidemment favorable à la réquisition. C'est une compétence de l'Etat, comme je le rappelais tout à l'heure. Je me souviens d'ailleurs des tentatives énergiques de Cécile DUFLOT lorsqu'elle était Ministre du Logement pour obtenir ces réquisitions et nous souhaitons que l'Etat prenne ses responsabilités dans ce domaine et réquisitionne des bâtiments, de telle sorte que nous puissions loger des personnes dans ces bâtiments inutilisés aujourd'hui.

Par ailleurs, vous évoquez la question des expulsions locatives. Il y a eu effectivement cette année encore, enfin l'année passée, un record d'expulsions locatives. Cela n'est pas acceptable et nous souhaitons nous aussi - je parle au nom de l'Exécutif évidemment - un moratoire sur l'ensemble des expulsions locatives pour l'année prochaine.

Je vous invite donc à voter ce vœu qui a un avis favorable de l'Exécutif.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 534).

Je vous en remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au programme "Un chez soi d'abord".**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du vœu n° 48 relatif au programme "Un chez-soi d'abord" et la parole est à Mme ATALLAH.

Non, c'est Mme Fatoumata KONÉ, pour deux minutes, s'il vous plaît.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

La récente nuit de la solidarité a montré de manière chiffrée la réalité des personnes en situation de rue. Leur nombre, d'abord : 3.035 sans-abri dans les rues de Paris et 18.150 personnes accueillies dans des hébergements d'urgence.

Leur situation ensuite : la moitié des personnes en situation de rue le sont depuis plus de 1 an et 20 % depuis plus de 5 ans. Face à cela, nous devons réagir et actionner tous les leviers que nous avons à notre disposition.

En pleine trêve hivernale, dans un contexte où il va faire de plus en plus froid, l'urgence nous oblige à tout mettre en œuvre pour trouver au plus vite des places d'hébergement pour garantir à chacune et chacun de ne pas être à la rue.

Nous présentons au regard de cela un vœu pour que la Ville réagisse face à l'urgence, notamment en demandant au Préfet de prendre ses responsabilités et use de son pouvoir de réquisition des logements vacants. Mais les mises à l'abri ponctuelles sont insuffisantes et ne répondent pas au besoin de reconstruction des personnes sans

domicile. Cela nous impose de mettre en place des solutions de long terme afin non pas de pallier l'urgence mais de permettre à ces personnes de se réinsérer durablement.

Des solutions existent. Parmi elles, le dispositif "Un chez-soi d'abord", qui est le fruit d'une expérimentation qui a duré plusieurs années et a fait ses preuves. Les résultats sont très bons. Après 4 ans d'évaluation, 96 % des personnes intégrées au dispositif sont toujours suivies, 86 % vivent toujours dans leur logement, et 80 % reçoivent des soins de santé mentale garants de la réussite de leur réinsertion.

Notre vœu demande donc à la Ville de renforcer son soutien à ce programme, en fournissant les logements nécessaires pour atteindre le chiffre de 100 personnes suivies, et de lancer une campagne de communication pour amplifier la captation de logements privés.

Enfin, il rappelle la nécessité d'inscrire ce travail au niveau métropolitain.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. BROSSAT, pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Fatoumata KONÉ.

Vous évoquez le programme "Un chez soi d'abord", excellent programme porté à Paris par l'établissement public de santé Maison blanche ainsi que l'association Aurore, expérimenté depuis juillet 2012 sur la Capitale.

C'est un dispositif novateur dans la logique d'accompagnement des plus précaires. Il vise à favoriser l'accès direct et le maintien dans un logement ordinaire de personnes sans abri atteintes de troubles psychiques sévères.

Le programme "Un chez soi d'abord" a prouvé son efficacité durant quatre ans d'expérimentation dans plusieurs grandes villes de France auprès de plusieurs centaines de ménages. Les résultats ont fait montre d'une baisse significative du nombre de symptômes, une meilleure inclusion sociale, une réduction de moitié des durées d'hospitalisation, ainsi qu'une plus grande autonomie pour les personnes logées et accompagnées. Je ne peux donc qu'émettre un avis favorable à votre vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 48 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 535).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif au projet d'habitat participatif du 16, rue Armand-Carrel (19e).**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 49 est relatif au projet d'habitat participatif du 16, rue Armand-Carrel dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour deux minutes.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Chers collègues, à travers ce vœu, adopté à l'unanimité au Conseil du 19e arrondissement, nous souhaitons réaffirmer notre soutien au projet d'habitat participatif du 16, rue Armand-Carrel, afin qu'il soit réalisé au plus vite.

Bien conscients de ses richesses et potentialités, les écologistes défendent depuis de nombreuses années l'habitat participatif.

Face à la flambée des prix de l'immobilier et à l'engorgement du parc social, nous voulons faire émerger cette troisième voie pour le logement à Paris.

Faut-il rappeler que les objectifs prévus dans l'ambitieux Plan Climat Air Energie de Paris, adopté en mars 2018, ne pourront être tenus qu'avec la mobilisation des citoyens, leur capacité à innover et à penser le Paris de demain.

L'habitat participatif, qui réunit participation citoyenne et respect de l'environnement, est le symbole de cette volonté des habitants de faire de Paris une ville plus durable, plus solidaire et plus résiliente.

C'est la raison pour laquelle nous pensons que le retard de quatre ans annoncé pour ce projet n'est pas acceptable.

Les membres du groupe "Lotus", porteurs du projet, se sont investis avec conviction et engagement et ne comprennent pas le traitement qui leur est réservé.

Ce report a un impact certain sur la viabilité de ce groupe, et donc sur le projet lui-même.

Plusieurs familles ont souhaité y participer afin de garantir un cadre de vie favorable à l'épanouissement de leurs enfants, or en quatre ans les enfants auront grandi, certains bientôt majeurs ne pourront vivre autant que souhaité dans cet immeuble, qui a pourtant fait rêver.

Ainsi, pour accélérer le calendrier, nous demandons que la Ville de Paris, propriétaire du terrain, rédige une lettre d'intention, de promesse de vente pour permettre le dépôt du permis de construire en amont de la cession du terrain, et donc, un dépôt avant la fin de l'année 2018.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. BROSSAT, pour deux minutes.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci à Fatoumata KONÉ.

Le vœu déposé par les élus du 19<sup>e</sup> arrondissement porte sur le projet d'habitat participatif de la parcelle Armand-Carrel dans le quartier des Buttes Chaumont.

Je souhaite tout d'abord rassurer les uns et les autres et répondre d'emblée à l'un des points abordés par le vœu, oui, la Ville de Paris est pleinement engagée pour la réussite des opérations d'habitat participatif qui mobilisent des groupes d'habitants et les services de la Ville depuis maintenant plusieurs années.

Je salue les habitants du groupe "Lotus" dont l'investissement est constant pour faire aboutir ce beau projet.

J'ai bien conscience de la volonté de faire aboutir rapidement ce projet chez les femmes et les hommes qui en sont à l'initiative et je partage cette impatience, d'autant que ce projet est mené de longue date.

Nous avons le même objectif : faire sortir de terre le plus vite possible ce projet.

Certaines étapes administratives et financières sont néanmoins nécessaires et leurs délais souvent incompressibles, mais je sais que les équipes de la DLH et de la DU, la Direction de l'Urbanisme, font leur maximum pour qu'aboutissent au plus vite ces démarches et que les travaux débutent sur la parcelle.

Très concrètement, le calendrier a été retravaillé afin que les logements puissent être accessibles au plus tôt pour les familles. Les prochaines étapes administratives ont donc été comprimées grâce au travail de la Direction du Logement et de la Direction de l'Urbanisme auxquelles je veux rendre hommage, avec un objectif partagé par tous, que les deux projets de délibération sur la vente du foncier et sur l'agrément et la garantie d'emprunt soient proposés au Conseil de Paris du mois de juin 2019.

Je prends ici l'engagement, avec une avance de 5 mois sur le calendrier prévisionnel qui avait été transmis dans un premier temps.

Ce nouveau calendrier permettra un début des travaux dès la fin de l'année 2019.

Avis favorable sur ce vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 49 des groupes Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés, et Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 536).

Je vous en remercie.

**Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'accueil d'urgence des personnes sans-abri.**

**Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'installation pérenne du centre d'hébergement d'urgence "La promesse de l'aube".**

**Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche relatif aux locaux vacants privés et publics pour la mise à l'abri des personnes à la rue.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'hébergement des personnes sans abri.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux n<sup>os</sup> 50, 51, 52, 53 et 53 bis relatifs à l'accueil et l'hébergement d'urgence des personnes sans abri.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour deux minutes, s'il vous plaît.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Très rapidement, puisque beaucoup de choses ont été dites sur la réquisition, pour insister sur deux points à travers ce vœu que le groupe "Génération.s" et le groupe Communiste - Front de Gauche déposent ce soir auprès de notre Assemblée.

Dire que nous sommes en effet arrivés au bout de la logique avec l'Etat, puisque les seules opérations d'hébergement d'urgence que nous arrivons à mettre en place se situent soit dans des opérations intercalaires qui viennent de la Ville et sur des opérations de la Ville de Paris, soit par l'ouverture très souvent de gymnases ou d'équipements municipaux, et plus les mois passent, plus la durée de cette occupation est longue.

Du coup, on se retrouve dans une contradiction, en tout cas c'est la position du 14<sup>e</sup> comme beaucoup d'autres arrondissements, on met à disposition ces gymnases et à la fois on ne répond pas à l'obligation d'enseignement du sport, qui correspond aux programmes scolaires.

Notre vœu insiste sur un point : qu'en lien avec les mairies d'arrondissement on liste des endroits, des adresses, des lieux, des surfaces disponibles qui relèvent du parc privé dans notre ville.

Deuxièmement, que nous puissions demander et appuyer fortement auprès de l'Etat la mise en pratique de ce recours à la réquisition sur notre ville, y compris peut-être que nous demandions que la Ville le fasse en son nom si cela semble trop compliqué pour les représentants de l'Etat.

Merci pour votre attention.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Danielle SIMONNET pour présenter le vœu n° 53.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Pour ce vœu n° 53, je souhaiterais attirer votre attention sur le fait que la lutte contre l'exclusion, on peut en faire une grande cause de la mandature et pour autant être très loin de réussir à atteindre nos objectifs, reconnaissons-le.

Parce que l'hébergement des personnes sans abri, écoutez-moi, Madame VERSINI... Notre objectif, Madame VERSINI, et je suis persuadée que c'est le vôtre également, ne peut être que celui-ci : qu'il n'y ait personne à la rue.

Or, nous ne sommes pas dans une situation où nous avons cet objectif.

Nous avons compté 3.000 personnes sans abri auxquelles s'ajoutent toutes celles et ceux qui étaient déjà dans les différents dispositifs grand froid, plan hivernal l'hiver dernier, or force est de constater que la création des places d'hébergement d'urgence prévues par le Gouvernement ne permettra pas à ces 3.000 personnes à la rue de ne pas se retrouver dans la même situation cet hiver.

Dans un contexte qui est encore plus compliqué, encore plus difficile, puisqu'il y a eu une augmentation du nombre d'expulsions locatives avant la trêve hivernale.

Donc, on a beau, oui, Madame la Maire, en faire la grande cause de notre mandature, nous sommes face à une situation d'urgence sociale encore plus critique cet hiver qu'elle ne l'était l'an dernier. Et quand je dis cela, je ne nie pas les efforts conséquents faits par la Mairie de Paris. Cependant, force est de constater que ces efforts ne sont pas en capacité de répondre à l'intégralité des besoins. Pourtant, je reconnais que, dans les efforts qui sont faits, nous allons bien souvent au-delà de nos compétences et que l'Etat et le Gouvernement n'assument pas l'ensemble de leur compétence.

Je propose des pistes concrètes. Je reviendrai inlassablement sur le dossier de l'Hôtel-Dieu. Cela fait plusieurs années et je continuerai...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Cela fait plusieurs hivers que plus d'un tiers de l'Hôtel-Dieu est utilisé. Vous avez les lits, la place et tout ce qu'il faut ! Pourquoi ne sommes-nous pas, avec l'A.P.-H.P., en train de faire en sorte que cette surface soit adaptée à un centre d'hébergement d'urgence pérenne ? L'hiver dernier, il y avait eu des places dans ce lieu.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET. Je pense que nous avons tout compris.

La parole est à Ian BROSSAT pour répondre aux intervenants et à Dominique VERSINI. C'est Dominique VERSINI qui a la parole pour 2 minutes.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous l'avez dit, Madame SIMONNET, la lutte contre la grande exclusion est la grande cause de notre mandature et je vous invite à entendre ce que disent les acteurs du terrain, puisque nous tous réunis avons tout de même pu constater que nous avons beaucoup avancé sur nos engagements. Certaines compétences relèvent de l'Etat et Paris fait bien au-delà de ses compétences.

Si vous me demandez si nous pouvons n'avoir aucune personne à la rue, je vous dirai que non, jamais, car il y en aura toujours qui arriveront à Paris.

La Nuit de la solidarité a montré qu'il y avait 3.000 personnes. La Maire s'est engagée à ce qu'il y ait 1.500 places d'ouvertes, ce qui sera fait début décembre. Cela ne réglera pas tous les problèmes. Par ailleurs, nous ouvrirons une halte à l'Hôtel de Ville pour 50 personnes. Cela ne réglera pas tous les problèmes mais cela répond à la question des femmes qui se trouvent en situation de rue et en très grande difficulté. Nous ouvrirons un bain-douche du 12e arrondissement. Cela ne réglera peut-être pas tous les problèmes mais cela correspond à une demande du Samu social parce que les femmes ne veulent pas aller dans les bains-douches mixtes. Par ailleurs, tous les maires d'arrondissement mettront des locaux à disposition.

Enfin, les Parisiens sont demandeurs de participer. Ils veulent être volontaires de la solidarité et nous démarrons, dès demain, des formations pour des Parisiens volontaires pour participer cet hiver, aux côtés des professionnels, dans les haltes, dans les centres d'hébergement, dans les maraudes. C'est quelque chose de collectif.

Nous ferons à nouveau la Nuit de la solidarité en février prochain. À cette occasion, nous verrons où nous en sommes. Je crois que nous faisons le maximum à Paris.

Je donne la parole à Ian BROSSAT qui est sur tous les fronts, comme moi, sur ce sujet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Dominique VERSINI.

Ian BROSSAT pour un complément ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Quelques mots pour compléter ce qu'a dit Dominique VERSINI.

Nous avons à Paris plus de 20.000 places d'hébergement d'urgence, ce qui représente très concrètement 4 places d'hébergement pour 1.000 habitants, alors même que, de l'autre côté du périphérique, dans les Hauts-de-Seine par exemple, il y a 1 place d'hébergement pour 1.000 habitants. Autrement dit, les efforts réalisés à Paris sont 4 fois plus élevés que dans les Hauts-de-Seine. Je veux bien toutes les leçons du monde, mais la réalité est que Paris se mobilise plus qu'aucun autre département !

La Ville de Paris va évidemment continuer et nous avons bien l'intention de créer 1.500 places supplémentaires - nous sommes en train de le faire - afin de répondre à la nécessité d'héberger ceux qui dorment actuellement dehors.

Très concrètement, cela se traduit par le fait qu'aucun bâtiment appartenant à la Ville de Paris et susceptible d'être mobilisé pour héberger des personnes à la rue n'est laissé vacant. Nous étions hier dans le 16<sup>e</sup> arrondissement à la caserne Exelmans : 300 personnes y dorment dorénavant et ont ainsi la possibilité d'avoir un toit sur la tête et un accompagnement social.

Je vous le répète : aucun bâtiment appartenant à la Ville de Paris étant disponible pour faire de l'hébergement n'est laissé vacant. C'est une mobilisation très importante que nous allons poursuivre.

Je veux bien que l'on nous explique tout et que l'on confonde les compétences de la Ville et de l'Etat mais enfin, Madame SIMONNET, vous aviez l'occasion tout à l'heure de voter un programme de logements très sociaux pour 31 familles ! Comment pouvez-vous, d'un côté, voter contre des programmes de logements sociaux et, de l'autre, nous dire que nous ne faisons pas suffisamment pour héberger des personnes actuellement à la rue ?

Oui, je l'assume : nous faisons beaucoup et allons continuer à faire beaucoup !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

L'Exécutif a déposé...

Madame SIMONNET !

L'Exécutif a déposé un vœu n° 53 bis se substituant aux vœux n<sup>os</sup> 50, 51, 52 et 53. Le vœu n° 50 du groupe Socialiste a été retiré. Le vœu n° 51 a été retiré.

Je me tourne vers Carine PETIT.

Vous retirez le vœu n° 52, je vous remercie.

Je me tourne vers Danielle SIMONNET. J'imagine que vous maintenez le vœu n° 53.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, je le maintiens.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 déposé par Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 53 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 537).

## **Vœu déposé par le groupe LRI relatif au supplément de loyer de solidarité.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 54 et 54 bis de l'Exécutif relatifs au supplément de loyer solidarité.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT pour 2 minutes.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Le vœu porte sur le sujet technique de l'application du S.L.S. aux locataires de logements R.I.V.P. conventionnés avec un loyer dérogatoire sur une durée aussi courte.

Je ne reviendrai pas sur le millefeuille administratif de lois ayant conduit à un imbroglio juridique qui fait qu'aujourd'hui certains locataires qui ont des logements conventionnés - et qui ont été conventionnés il y a quelques années - ont pu avoir une non-application du S.L.S., tandis que d'autres subissent aujourd'hui les effets de l'application des différentes lois successives, notamment la loi Egalite et Citoyenneté, alors que d'autres qui seront dans la loi Elan n'auront pas l'application de ce S.L.S...

Cette situation d'une complexité rare fait qu'aujourd'hui ces locataires de la R.I.V.P. se voient réclamer un S.L.S. de façon assez rapide au 1er janvier, alors qu'ils ne devraient pas y être. La Ville nous dit qu'elle y est opposée.

C'est donc la raison pour laquelle nous avons fait un vœu demandant un moratoire sur l'application de ce S.L.S. et une nouvelle répartition des financements P.L.E.S.-P.L.S. par rapport au plafond de S.L.S.

Je vois que l'Exécutif propose, dans son vœu, que la Ville interpelle le Gouvernement pour que cette situation ne s'applique pas aux ménages qui s'acquittent déjà d'un loyer dérogatoire. Je prends acte de ce vœu mais je dis simplement - et je voudrais de façon très constructive que M. BROSSAT nous réponde sur le sujet - que cela ne réglera peut-être pas le problème. Si l'Etat ne donne pas suite à l'interpellation de la Ville par ce vœu, que fait-on ?

Nous aurions une solution simple à proposer : annuler le conventionnement actuel pour repasser un conventionnement, de façon à ce qu'ensuite, celui-ci dépende de la loi Elan et que ce S.L.S. ne soit pas appliqué. Une mesure concrète peut être prise par la Ville pour répondre à cette demande.

Je crains simplement que, si le vœu bis présenté aujourd'hui par l'Exécutif n'est pas suivi d'effet par le Gouvernement, nous soyons aujourd'hui sans plus aucune solution à apporter aux locataires, ce qui serait inacceptable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-Didier BERTHAULT.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - La réalité, c'est que, sur le fond, nous sommes d'accord. Vous le dites à l'instant : la R.I.V.P. a en effet envoyé un courrier récemment à certains de ses locataires pour les informer qu'ils devront s'acquitter d'un surloyer à partir de 2019. Ce n'est pas un souhait de la R.I.V.P. et de la Ville de Paris, puisque ce surloyer revient directement à l'Etat.

Jusqu'à maintenant et sur demande de la Ville de Paris, les bailleurs sociaux n'appliquaient pas, dans la Capitale, de surloyer, de S.L.S., aux ménages dont les ressources dépassaient les plafonds mais qui étaient déjà dans

l'immeuble au moment de son conventionnement. Ces locataires s'acquittaient d'un loyer dit dérogatoire correspondant à leur précédent loyer mais sans surloyer, tout ceci étant rendu possible par une instruction ministérielle de 2010 sur laquelle nous nous appuyions à l'époque.

La loi Egalité et Citoyenneté ne permet plus cette pratique. L'A.N.C.O.L.S., qui est l'organisme de contrôle des bailleurs sociaux, l'a signalé à certains bailleurs en leur demandant d'appliquer le surloyer sans délai. Appliquer un surloyer à un ménage s'acquittant déjà d'un loyer supérieur au loyer du logement social ne nous paraît pas pertinent. Aussi avons-nous porté cette demande dans le cadre du projet de loi Elan.

Pendant les débats sur la loi Elan, cette incertitude juridique empêchait la R.I.V.P. d'appeler ce S.L.S. auprès de ses locataires. La loi est désormais votée et va permettre de résoudre ces situations pour les futurs conventionnements ou ceux récemment engagés, mais ne concerne malheureusement pas le parc existant. Nous le regrettons bien évidemment, mais les bailleurs ne peuvent pas se soustraire à la loi.

L'autre demande du vœu est de revoir la répartition des PLUS et P.L.S. des logements conventionnés. Cela n'est pas techniquement faisable et n'aurait de toute façon pas d'effet sur les personnes dépassant les plafonds du logement social.

Ce sujet ne concerne pas que le 17e arrondissement, ni uniquement la R.I.V.P. Nous proposons donc ce vœu de l'Exécutif plus large pour demander au Gouvernement de prendre en compte ces situations et de faire en sorte que le S.L.S. ne soit pas exigé dans ces situations. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci. Je vais d'abord demander à M. BERTHAULT s'il maintient son vœu n° 54.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Je le maintiens, et nous voterons le vœu de l'Exécutif. Je regrette que M. BROSSAT n'ait pas répondu à la vraie question que je posais, qui était l'annulation du conventionnement pour en repasser un dans le cadre de la loi Elan.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Vous maintenez le vœu n° 54. Avis défavorable de l'Exécutif.

Vous voterez le vœu n° 54 bis.

Je donne la parole à M. Eric HÉLARD pour une explication de vote d'une minute.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis l'été, les bailleurs sociaux de la Ville ont subitement réclamé des suppléments de loyer parfois importants aux occupants d'un logement libre conventionné et un logement social. Contrairement à ce qu'a pu justifier la Mairie d'un Conseil de Paris sur l'autre, ces logements n'étaient pas forcément des logements sociaux de fait occupés par des locataires aux revenus modestes, mais dans de nombreux cas, par des classes moyennes voire aisées.

Il faut, je pense, changer de logiciel et rappeler que le sujet du logement social est trop important pour faire des locataires les otages d'une politique municipale inadaptée.

Notre groupe reste convaincu que seule l'application stricte des surloyers, sans exonération aucune, permet à la fois de répondre à une justice sociale et à favoriser la mobilité dans notre parc social, et du parc social au parc privé pour les locataires moins modestes.

Aussi, hormis mes collègues du 17e arrondissement, le groupe UDI-MODEM votera contre le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, c'est clair.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 maintenu par M. BERTHAULT avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 54 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 538).

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif au projet immobilier 230-234, rue de Courcelles (17e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je redonne la parole à M. BERTHAULT pour présenter le vœu n° 55.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme pour le projet de densification du quartier Pitet-Curnonsky dont nous parlerons plus tard, je m'interroge sur la pertinence d'une opération similaire au sein de l'ensemble immobilier situé entre le 230 et le 234, rue de Courcelles.

La situation est identique : opposition des habitants au projet aberrant de constructions en cœur d'îlot de deux bâtiments au détriment d'espaces verts pourtant essentiels. La majorité du 17e et son maire Geoffroy BOULARD ont déjà exprimé leur opposition au projet, il y a près de deux ans.

Encore une fois, je m'interroge, Monsieur le Maire : comment comptez-vous améliorer le cadre de vie des Parisiens en leur proposant de remplacer leurs espaces verts par des tours d'habitation ? Je dois avouer qu'à nous comme aux riverains concernés, votre logique nous échappe, d'autant plus que ce projet est diamétralement opposé à votre ambition d'une ville apaisée, qui respire. Nous vous demandons donc, en lien avec la R.I.V.P., de renoncer à ce projet de densification urbaine et d'assurer la pérennité des espaces verts de l'ensemble immobilier.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci pour votre concision, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Jean-Didier BERTHAULT.

Ce vœu du groupe les Républicains demande le retrait d'un projet de logements sociaux réalisé par la R.I.V.P. aux 230-234, rue de Courcelles dans le 17e arrondissement. Il avance un certain nombre d'imprécisions, en tout cas d'éléments que je voudrais rectifier de telle sorte qu'il n'y ait pas de confusion.

Premièrement, cette opération permet de créer 12 logements supplémentaires, ce qui n'est pas complètement neutre.

Deuxièmement, cette construction ne crée pas de vis-à-vis des bâtiments neufs sur les bâtiments existants, et non plus entre les deux bâtiments neufs.

Troisièmement, la surface libre totale de la parcelle 230-232, rue de Courcelles est de 1.570 mètres carrés. Elle est ramenée, après construction des 12 logements, à 1.145 mètres carrés, ce qui n'est quand même pas considérable.

Quatrièmement, la moitié environ des arbres existants seront supprimés lors de ces travaux de construction, c'est vrai, mais ils seront restitués en plantations neuves, en plus grand nombre dans le cadre de ce projet.

Cinquièmement, il est également utile de préciser que les deux toitures créées seront entièrement végétalisées, avec l'objectif de restituer aux locataires en place et aux immeubles alentour, une cinquième façade de très belle qualité.

C'est la raison pour laquelle je ne suis pas favorable à ce vœu et je souhaite que ce projet puisse être maintenu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Monsieur BERTHAULT, vous maintenez votre vœu. Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux opérations Plan Climat.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n<sup>os</sup> 56 et 56 bis de Mme SIMONNET et de l'Exécutif relatifs aux opérations Plan Climat.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Monsieur Ian BROSSAT, calmez-vous, peut-être que c'est l'approche de votre congrès qui vous met dans cet état-là, mais il faut assumer le débat. C'est depuis le début de la mandature que nous avons des désaccords. Je peux vous dire que vous faites le bilan depuis 2001, oui, il y a moins de classes populaires et couches basses dans les couches moyennes du salariat sur Paris, aujourd'hui, qu'il n'y en avait en 2001.

C'est un échec social et c'est aussi un échec écologique quand on voit tous les problèmes de l'hyper densification.

Dans ce projet de délibération, on a aussi le moment où, concrètement, on peut faire en sorte que la question sociale et la question écologique qui, pour moi, sont inséparables, soient bien traitées.

Or, quel est le problème ? C'est que les habitants réalisent que la réhabilitation Plan Climat et la rénovation de leur immeuble, rue des Faucheurs/Envièrges, qu'ils demandent depuis très longtemps - pour certains, ils sont là depuis très longtemps dans ce bâtiment - ils savent qu'avec leur loyer, le bâtiment a déjà été totalement remboursé et que le bailleur n'a jamais fait les travaux qu'ils demandaient.

Là maintenant, le bailleur "Paris Habitat" veut conditionner le fait de faire l'ensemble des travaux au fait qu'ils acceptent une augmentation des loyers de 9 %. Ce n'est pas acceptable. Le bailleur ne peut pas proposer finalement ce qui relève du chantage.

Alors certes, normalement, il va y avoir des économies dans le cadre des économies d'énergie qui vont être effectuées, il va y avoir des baisses de charges, mais qu'elles soient quantifiées et que la proposition d'augmentation à payer ne soit pas supérieure à cette baisse.

Attention, cette question est importante, et je trouve que le vœu de l'Exécutif n'y répond pas parce que, dans le vœu de l'Exécutif, il n'y a strictement rien sur la question du refus de l'augmentation de 9 % des loyers.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Je ne reviendrai pas sur tout ce que vient de dire Danielle SIMONNET. Je note avec intérêt que vous êtes nostalgique du Paris d'avant 2001. Je suis persuadé que les élus qui siègent à la droite de cet hémicycle le vivent comme un hommage.

En tout cas, pour ce qui concerne très concrètement l'opération dont vous parlez, menée par "Paris Habitat" sur le site Faucheurs/Envièrges dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, c'est une opération qui comprend 450 logements qui sont engagés dans un programme de réhabilitation.

Cette opération, dont le travail de concertation est en cours, prévoit en réalité un triple programme de travaux : un Plan Climat, l'amélioration des logements, l'amélioration des parties communes et des espaces extérieurs demandée de longue date par les habitants et leurs représentants.

Chacune de ces opérations renvoie à des règles distinctes en matière de prise en charge financière, dans le plus strict respect de la loi Molle et de la loi ALUR, bien entendu.

Il est également à souligner que "Paris Habitat" va au-delà des obligations légales en faisant voter les locataires sur les travaux et sur le niveau de participation. Tous les éléments sont donnés aux locataires, et les locataires décident, choisissent par conséquent, en toute connaissance de cause. Ils ont les cartes en main pour le faire et c'est, je crois, un exercice démocratique dont chacun ne peut que se féliciter.

Ce n'est qu'après un long processus de concertation avec les locataires et leurs représentants que les habitants sont appelés à voter. Ce travail se poursuit actuellement avec les locataires et avec l'Amicale. C'est ce que nous faisons partout et c'est ce que nous ferons sur ce site.

Pour tenir compte de ces précisions indispensables, je vous invite par conséquent à voter le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur Ian BROSSAT.

Mme la Maire du 20e arrondissement a la parole à ce titre.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Président, je voudrais dire que j'interviens pour trois minutes comme maire d'arrondissement et non pas pour une explication de vote pour une minute.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - J'ai bien dit que la parole est à Mme la Maire du 20e arrondissement.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - J'entends bien, mais dans ce cas-là, j'interviens avant le rapporteur.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je n'ai pas dit que la parole est à Frédérique CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Rapidement, Madame SIMONNET, puisque vous nous avez déposé ce vœu en Conseil d'arrondissement et que nous avons eu un long débat dessus. Comme d'habitude avec vous, on est dans le précis d'à peu près. M. BROSSAT vient très bien de vous le dire : vous confondez tout, vous confondez les catégories de travaux et le type de participation financière des locataires.

Vous confondez l'application d'une troisième ligne pendant 15 ans pour les économies d'énergie dans le cadre de l'application de la loi Molle avec d'autres travaux qui concernent l'amélioration du cadre de vie. Et vous montez des locataires contre des travaux extrêmement importants pour l'entretien de ce patrimoine et pour leur confort de vie.

C'est un patrimoine ancien qui est dégradé. Les travaux qui vont être faits par "Paris Habitat" et qui vont au-delà, comme on dit "ultra petita", par rapport au Plan Climat, sont extrêmement importants pour les locataires, parce qu'ils vont leur permettre de mieux-vivre.

Je vous rappelle que "Paris Habitat" prend, pour une part très importante et pour des montants très importants, tout seul, des travaux par exemple sur les parties communes, des travaux dans les parkings qui ne seront pas financés par les locataires.

"Paris Habitat" demande une participation aux locataires. Je vous rappelle que, dans le cadre du Plan Climat, la participation demandée est de 2,7 % de la totalité des travaux, soit 0,13 euros par mètre carré pour Envergies et 0,17 euros par mètre carré pour le groupe Faucheurs, et on escompte 50 % d'économie d'énergie. Ils vont donc rattraper sur les économies d'énergie.

Pour les autres travaux, il n'est pas anormal de demander une participation aux locataires et bien entendu "Paris Habitat" n'a jamais conditionné la réalisation des travaux à l'instauration d'une augmentation des loyers de 9 %. Il l'a bien sûr indiqué à l'association des locataires.

Je rappelle que nous dépensons, les bailleurs - c'est la présidente de R.I.V.P. qui parle aussi - beaucoup d'argent dans des M.O.U.S. et dans des enquêtes individuelles, foyer par foyer.

Evidemment la mairie du 20e, la Ville de Paris et le bailleur "Paris Habitat" seront très attentifs aux situations individuelles des habitants et s'adapteront évidemment aussi à leurs difficultés réelles, mais on ne peut pas laisser ce patrimoine se dégrader davantage. C'est aussi une demande des habitants.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 20e arrondissement.

L'Assemblée étant éclairée, je peux mettre aux voix les vœux.

Vous maintenez votre vœu n° 56, j'imagine, Madame SIMONNET ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 539).

**2018 DAE 253 - Arc de l'Innovation. - Projets immobiliers du "Fabriquer à Paris". - Subventions, garanties d'emprunt et conventions avec la R.I.V.P.**

**Vœu déposé par les groupes GEP, PCF-FG et EGCP relatif à la métallerie Grésillon.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la métallerie Grésillon.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux loyers des bailleurs sociaux concernant les activités associatives.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au projet de délibération DAE 253 et aux vœux n° 57, n° 58 et n° 58 bis, n° 59 et n° 59 bis. C'est l'"Arc de l'Innovation" et la parole est à Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, pour revenir d'abord sur l'historique de cette proposition qui nous est faite aujourd'hui, c'était la M.I.E. que nous avons menée avec Nicolas BONNET-OULALDJ, il y a maintenant deux ans, une M.I.E. à l'initiative du groupe Communiste sur le "Fabriquer à Paris". C'est une M.I.E. où très rapidement, dans le contexte du "Fabriquer à Paris", on s'est rendu compte que le problème de l'espace serait un des problèmes principaux que l'on rencontrerait. Il y a eu un consensus dans l'ensemble de la M.I.E., mais notamment sur ce point, si on veut fabriquer à Paris, il faut libérer ces espaces pour pouvoir fabriquer à Paris.

"Fabriquer à Paris", c'est porteur aujourd'hui. On veut rapprocher le lieu de production du lieu de consommation. C'est vrai pour l'agriculture, c'est vrai pour tous les domaines, et nous sommes vraiment dans cette logique avec le "Fabriquer à Paris". La notion - même s'il ne nous plaît pas, le terme de "maker" - s'est développée. On a aujourd'hui des gens qui veulent faire, qui veulent fabriquer par eux-mêmes et c'est très important.

C'est notamment lié aux évolutions technologiques et le symbole, on l'a bien vu lors de cette M.I.E., c'est l'imprimante 3D. La France et Paris manquaient cruellement il y a deux ans d'imprimantes 3D et c'est toujours le cas aujourd'hui.

L'imprimante 3D, c'est la possibilité de refabriquer en France et à Paris des objets qui sont aujourd'hui importés de l'Asie du Sud-Est, avec des coûts en matière de développement durable et en matière de CO<sup>2</sup> relativement importants, voire très importants. C'est la possibilité de les refabriquer ici.

Pour cela, je le redis, la notion d'espace était très importante. Nous nous réjouissons, pour ce qui est de notre groupe mais je pense que l'on ne sera pas les seuls, de voir aboutir ce projet aujourd'hui.

Cinq appels à projets ont été retenus. Nous les soutiendrons bien évidemment tous les cinq. C'est là une très bonne chose.

Je me réjouis, mais j'aurai un regret. Vu que je suis un élu de l'Ouest et un élu de l'opposition, je regretterais que dans l'"Arc de l'Innovation", on n'ait pas essayé de compléter en trouvant des espaces à l'Ouest. C'est une demande récurrente.

Autre point qui avait été soulevé et j'en profite à travers cette intervention, l'espace est très important pour le "Fabriquer à Paris" mais on avait aussi évoqué le problème des plateformes du dernier kilomètre. Il faudra aussi penser - c'était dans les préconisations de la M.I.E. - à trouver des espaces pour ce dernier kilomètre et ces plateformes.

Je conclurai en disant que nous voterons bien évidemment ce projet et je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

Vous êtes inscrit à la fois sur le projet de délibération et pour présenter le vœu n° 57, si j'ai bien compris.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je vais commencer par présenter le projet de délibération.

Le groupe Ecologiste apporte son soutien à ce projet de délibération. Il ne s'oppose pas tout le temps aux projets portés par M. MISSIKA, et en l'occurrence nous sommes très contents du travail qui a été fait depuis 2014 sur cet "Arc de l'Innovation" et de l'introduction de la partie dite "makers". La question de l'artisanat à Paris remonte même au XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est une tradition très ancienne et on n'est pas obligé d'utiliser toujours des anglicismes pour soutenir un secteur de l'économie.

Ce qui est très important aussi dans ce projet de délibération, même si directement on n'en parle pas ici, c'est que l'"Arc de l'Innovation" introduit aussi la petite couronne dans la réflexion et dans les propositions. Je n'oublierai pas que le lancement de l'"Arc de l'Innovation" s'est fait à Montreuil, qui est un haut lieu de l'utilisation de ces technologies. C'est donc un signe très important, c'est-à-dire que nos arrondissements du Nord-Est travaillent avec les villes avoisinantes, que ce soit Montreuil, Les Lilas et toutes les villes qui sont là.

C'est pourquoi ce projet de délibération est très important parce qu'il montre l'ouverture de Paris sur sa petite couronne. Paris n'est pas toujours enfermée dans le périphérique, elle s'ouvre aussi vers l'extérieur. Notamment, là, les activités des entreprises sont aussi un lien avec l'extérieur et c'est important.

L'autre élément très important et c'est pourquoi on apporte notre soutien, c'est qu'on ne parle pas toujours des "start-up", on parle aussi de ce secteur industriel, ou semi-industriel, qui a besoin d'être soutenu. Ce qui est important est ce qui va aller avec ces lieux, c'est-à-dire comment aider à l'activité, comment mettre des fonds de financement notamment sur l'aide au loyer. Un des problèmes dans Paris, pour ces petites entreprises et ces petits artisans, c'est la question du loyer qui est une charge importante dans leurs coûts.

L'autre élément important aussi, c'est que c'est une économie assez particulière et qu'il y a une certaine variabilité des encaissements. De fait, il peut y avoir des clients qui sont payés mais avec du retard, et se pose après le problème de la relation avec les bailleurs.

C'est pourquoi j'en viens au vœu que nous avons déposé. Parmi les lieux qui sont cités, il y a un lieu dans le 20<sup>e</sup> qui concerne l'entreprise "Grésillon" - je lis ce qui figure dans le projet de délibération et c'est pour cela que ce vœu est bien rattaché à ce projet de délibération - où il est écrit, dans le document concernant "Grésillon" et dans le projet de délibération, que "l'activité de l'entreprise "Grésillon" présente sur la parcelle, dernière métallerie de Paris, est prévue d'être maintenue". C'est la dernière métallerie à Paris et c'est important de la soutenir.

Qu'est-ce que qu'il s'est passé avant la rédaction de ce projet de délibération ? C'est que la métallerie "Grésillon" a eu une assignation à comparaître devant le Tribunal pour le 20 décembre avec, parmi les demandes, la réquisition

de l'appareil de production des biens mobiliers de cette entreprise. C'est-à-dire qu'il y a une demande du remboursement du loyer mais aussi la réquisition des moyens mobiliers, et si vous enlevez les machines-outils d'une entreprise, c'est clair que cela va accélérer sa faillite.

Nous avons déposé un vœu pour faire en sorte qu'un accord soit trouvé avec la R.I.V.P. avant le 20 décembre, de façon à ne pas aller jusqu'à la mise en faillite de cette entreprise. C'est un élément important.

Le deuxième élément qui est aussi important, c'est de réfléchir sur les modalités de fonctionnement par la suite de l'entreprise, de toutes les entreprises qui iront dans ce lieu, notamment sur la question des loyers. Actuellement, dans le projet de délibération, il est parlé d'un loyer à 180 euros le mètre carré, ce qui est pour ce type d'entreprise trop élevé pour pouvoir survivre.

Le troisième élément qui concerne spécifiquement la métallerie, c'est le moment des travaux et comment tenir compte de la suspension de l'activité de "Grésillon". A priori, à ce jour, il n'est pas possible de faire les travaux en présence de l'entreprise, mais l'entreprise qui est dans un secteur très fragile ne peut pas se permettre de rester de longs mois sans activité, sinon c'est un élément supplémentaire de mise en faillite de l'entreprise.

C'est pourquoi nous avons déposé un vœu dans le sens de trouver une solution assez rapidement pour sauver l'entreprise "Grésillon".

Merci de votre attention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Danielle SIMONNET, vous avez deux vœux n° 58 et n° 59 que vous allez nous présenter.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Le n° 58 mais le n° 59, c'est étonnant de le rattacher à cela, je trouve que ce n'est pas tellement pertinent.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - On va donc se contenter du n° 58.

**Mme Danielle SIMONNET**. - On va se débrouiller, pas de souci, on va essayer d'associer les deux pour trouver une solution.

On a un décalage en fait entre un très bon projet de délibération, pour lequel je voterai pour, et la réalité telle qu'elle se fait.

Revenons sur la situation du 48, rue du Ramponeau et du pôle d'activité artisanale du 137, rue Bisson, comme cela a été présenté précédemment par Jérôme GLEIZES. Il était prévu à cet emplacement un projet initial de vente du terrain - 48 rue de Ramponeau - pour un promoteur privé qui voulait en faire un hôtel "low cost". Il y a eu une mobilisation des habitants, une mobilisation aussi de ceux qui ont des ateliers pour empêcher ce projet, et cela a été relayé par différents vœux en conseil d'arrondissement, en Conseil de Paris.

Cette lutte a d'abord obtenu une première victoire, qui est l'abandon de ce projet, et ensuite, cette lutte s'est transformée en collectif Ramponeau. Avec le conseil de quartier, avec la mairie d'arrondissement et les services centraux, un beau projet a vu le jour.

Ce projet de pôle d'activité artisanale, qui, d'ailleurs, est relaté et bien soutenu, valorisé dans le projet de délibération, même si je trouve que cela aurait été pas mal, dans le projet de délibération, de saluer et citer le rôle du collectif Ramponeau et du conseil de quartier, parce que c'est important, je pense, de montrer que, quand les citoyens se mobilisent pour se réapproprier les usages de leur ville et pour réintroduire de l'activité concrète, on s'appuie sur ces implications citoyennes, et cela fait partie de notre histoire collective. Dans nos projets de délibération, il faut absolument le réintroduire.

Le problème, c'est qu'à côté de cette réalité, de ces écrits et de ce projet de délibération conforme aux engagements "Fabriquer à Paris", on a le bailleur, la R.I.V.P., qui assigne au Tribunal de grande instance la métallerie "Grésillon", non pas parce qu'elle ne paierait pas ses loyers, parce qu'elle essaie de faire un maximum d'efforts, mais oui, elle est dans une situation difficile et délicate, et il y a des arriérés de loyers. Bon. Donc, on est dans une situation où, entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris, cette fois-ci, il y a eu des problèmes de délais. Donc ce sont exactement les mêmes vœux qui ont été déposés en Conseil de Paris et en Conseil d'arrondissement, et il n'était pas possible de les faire évoluer puisqu'ils ont même été déposés pour le Conseil de Paris avant le débat en Conseil d'arrondissement. Bien.

En Conseil d'arrondissement, Mme la Maire du 20e nous a appris que, non, en fait, cette assignation au Tribunal de grande instance était une simple formalité parce qu'il y avait ces arriérés, voire quelque chose de mécanique, d'automatique, mais que, bien évidemment, il fallait défendre la métallerie "Grésillon". Donc, là, on est en Conseil de Paris. Maintenant, qu'en est-il ? Comment les choses vont-elles évoluer ? Parce qu'il faut sauver cette métallerie "Grésillon" et assumer financièrement : ce n'est pas un arriéré énorme, nous a-t-on dit. Je ne sais plus, excusez-moi, si ce sont 7.000 euros ou 9.000 euros.

Mais quand on veut soutenir l'artisanat... Je sais que l'on a un projet de délibération sur le soutien aux disquaires à un autre moment dans ce Conseil, où, globalement, on est sur des sommes assez conséquentes pour des disquaires, ce qui peut se justifier. Mais il me semble que, pour la plus ancienne métallerie de Paris, cela peut être aussi justifié de faire des efforts et de demander aussi au bailleur de faire des efforts : sauver cette métallerie.

Il me semble important de comprendre que le projet de pôle artisanal se tient parce qu'il y a la métallerie, parce qu'il y a les ateliers et que c'est un tout. Et donc, il faut bien sauver le tout. Parce que si, demain, il n'y a plus la métallerie "Grésillon", le pôle artisanal est complètement casse-gueule. De la même manière que si vous aviez pu, les autres ateliers, ce serait aussi difficile pour... C'est une synergie en moins pour la métallerie "Grésillon".

Cela a été dit précédemment : il y a aussi un souci par rapport aux montants des loyers, parce qu'il faut des montants des loyers qui puissent correspondre à ces activités économiques. Jusqu'à présent, il me semble que "Grésillon" avait des loyers beaucoup plus bas. Dans la discussion avec les membres du collectif Ramponeau, ils n'étaient pas sur ces montants de loyers. Il nous a bien été expliqué en mairie du 20e que ce n'était pas les habitants qui fixaient les loyers. Oui, mais quand on est dans un projet d'implication citoyenne, on est aussi en discussion et donc, en négociation concertation. Donc, c'est aussi notre rôle de relayer ce qu'il nous semble être nécessaire d'être relayé.

A travers ce vœu, et j'en conclus par-là, il me semble qu'il faut interpeller la R.I.V.P. pour que cette assignation au Tribunal de grande instance de la métallerie "Grésillon" soit retirée, que l'on fasse en sorte que, même pendant les travaux, on trouve une solution pour l'activité "Grésillon" qui ne soit pas empêchée de la survie de son activité, qui soit accompagnée et qu'il puisse y avoir un comité de suivi des travaux, parce que la situation est tout de même très particulière, y compris au niveau des sols, pour bien voir l'évolution des travaux qui puissent répondre aux besoins.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Le temps de parole accordé à Mme SIMONNET est un temps normal. Elle avait droit potentiellement à six minutes. Elle n'a pas été jusqu'au terme du temps de parole que lui accorde le règlement intérieur de notre Conseil.

La parole est maintenant à Mme Frédérique CALANDRA ou plutôt à Mme la Maire du 20e arrondissement intuitu personae.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - C'est effectivement la maire du 20e arrondissement qui répond. Néanmoins, comme je suis également présidente de la R.I.V.P., cela tombe bien, je vais pouvoir répondre aux interpellations de Mme SIMONNET, comme je l'ai fait longuement dans le Conseil du 20e arrondissement.

D'abord, par rapport au compte de faits du début sur la mobilisation, je rappelle que, quand, effectivement, la SEMAEST, qui est obligée par la fin du dispositif "Vital Quartier", qui était le précédent propriétaire de la parcelle, de se séparer de son patrimoine afin de rééquilibrer son compte foncier, la SEMAEST signe une promesse unilatérale de vente avec un promoteur, Antares Conseils, pour une activité d'auberge de jeunesse privée de 100 chambres, etc. Effectivement, il y a une mobilisation des habitants de la cour Grésillon, parce qu'ils n'ont pas envie d'une auberge de jeunesse. Vous appelez cela un hôtel "low cost". C'est une discussion, nous l'avons entendue.

Juste une chose, tout de même, Madame SIMONNET. Vous ne pouvez pas dire que seule la mobilisation des habitants a trouvé une voie de sortie à cette situation. Je rappelle que c'est moi, comme maire du 20e arrondissement et présidente de la R.I.V.P., et Jean-Louis MISSIKA, qui avons trouvé une solution en proposant que la R.I.V.P. rachète à la SEMAEST cette parcelle et en fasse un hôtel d'entreprise. Juste pour ce qui est de la métallerie "Grésillon", c'est une entreprise, un fleuron de l'artisanat qui fabrique des objets en métal et qui est de très belle qualité.

Le problème, c'est que la R.I.V.P., bêtement, comme société d'économie mixte, est assujettie au Code du commerce. Elle est contrainte par le Code du commerce. Le Code du commerce nous interdit de vendre à perte. C'est

ballot, mais c'est comme cela. Nous sommes dans un état de droit et contraints par des lois, et une loi dit que l'on ne peut pas louer à perte.

Je rappelle tout de même que la métallerie "Grésillon", qui a ses loyers inchangés depuis 2016, paie, à ma connaissance, 39.800 euros de loyers annuels, soit 3.300 euros par mois, que suite à des impayés, un premier commandement a été délivré en novembre 2017. Un arrangement de paiement a été convenu à ma demande et il n'a pas été besoin de m'interpeller dans un Conseil d'arrondissement par vœu pour que cela se fasse.

Et donc, nous avons validé un échéancier, à l'époque, avec cette entreprise. L'arrangement initial de paiement n'a pas été respecté. Il s'agissait de payer 400 euros mensuels à partir du 14 décembre 2017. Ce point n'a pas été respecté par l'entreprise. La situation a fait l'objet de très nombreux échanges de prévenance par mails, par le service contentieux de la R.I.V.P., le locataire évoquant des difficultés financières.

En juillet 2018, un nouveau commandement de payer est donc signifié selon les procédures habituelles de la R.I.V.P. et de beaucoup d'entreprises qui louent des locaux. Le gérant procède alors seulement à des paiements partiels. Une assignation a donc été délivrée au locataire en octobre, avec une date d'audience fixée au 20 décembre.

Personne n'a envie que la métallerie Grésillon s'en aille, pas plus la R.I.V.P. que vous, que moi. Personne n'en a envie. Mais est-ce que vous demandez à la R.I.V.P. de ne pas percevoir ses loyers ? Si vous demandez cela, qui sera choisi ? "Grésillon", d'autres entreprises ? Parce que d'autres locataires vont nous demander la même chose, bien entendu. Comment choisissons-nous les bons locataires des mauvais et quels coûts fixe-t-on dans ces cas-là ? On demande des choses impossibles, on nous demande...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Est-ce que vous pouvez aller à votre conclusion, Madame ?

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Je finis.

On nous demande un comité de pilotage des travaux. Il existe déjà et il s'est d'ailleurs réuni à plusieurs reprises sur le terrain. Bien entendu, si l'entreprise "Grésillon" trouve un accord avec la R.I.V.P., nous ferons tout pour qu'elle puisse poursuivre ses activités, y compris si c'est possible au voisinage du site.

Mais on ne peut pas demander aux entreprises... La R.I.V.P. est une entreprise qui salarie des gens. Je n'ai pas envie de licencier des gens de la R.I.V.P., moi non plus, vous voyez. Il faut donc faire attention à ce que l'on demande aux entreprises. Et encore une fois, nous ne sommes pas la fonction publique, nous devons avoir des bilans en positif à la fin de l'année.

Je vous demande de prendre cela en compte et bien entendu j'ai demandé à la R.I.V.P. de faire tout son possible pour trouver un arrangement avec l'entreprise "Grésillon". Mais à un moment donné, il faudra que l'entreprise paie ses loyers.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Très bien.

Je rappelle qu'un maire d'arrondissement a droit à trois minutes. C'est pour mémoire.

Je donne la parole maintenant à Jean-Louis MISSIKA, qui va répondre aux intervenants.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je voudrais remercier tous les intervenants et me féliciter de l'unanimité autour de ce projet de délibération.

J'en profiterai volontiers pour dire à Jérôme GLEIZES que ce projet de délibération n'est pas très différent de la plupart des projets de délibération que je porte et qu'il devrait porter un regard neuf sur les autres projets de délibération. Il s'apercevrait à ce moment-là de la cohérence de la politique que nous menons avec la Maire de Paris.

Je voudrais également en profiter pour dire à Danielle SIMONNET que, sans minimiser le rôle du collectif Ramponeau, peut-être qu'elle devrait aussi avoir un jugement un peu équilibré, tenir compte du fait que la Maire du 20e arrondissement et moi-même nous nous sommes emparés de ce dossier et la gestion de ce dossier, nous l'avons menée à son terme et ce n'était pas si facile. Il fallait gérer le rachat de l'ensemble des locaux par la R.I.V.P., le développement d'un projet de pôle artisanal, projet effectivement soutenu par le collectif Ramponeau et le conseil de quartier, la sélection d'un maître d'œuvre par un jury composé de représentants de la R.I.V.P., de la mairie du 20e, de l'Exécutif parisien, du collectif Ramponeau et de personnalités qualifiées, la tenue de réunions régulières depuis 2015, la dernière en date ayant eu lieu sur site la semaine dernière.

Ce que je veux dire, c'est que dès qu'on a compris qu'il y avait un problème à cet endroit, nous nous sommes emparés du dossier et nous l'avons traité. C'est cela, faire de la politique correctement.

Je voudrais dire un mot sur les difficultés de trésorerie du gérant de la métallerie "Grésillon". Ce que je propose, c'est que la R.I.V.P. continue sa négociation afin que la métallerie puisse s'acquitter de son dû, mais il est clair qu'elle doit payer ses loyers. Concernant le maintien des activités artisanales pendant les travaux, il a été convenu qu'il était trop tôt pour savoir si des interruptions temporaires étaient nécessaires. L'architecte travaille avec des bureaux d'études et n'a pas à ce jour tous les diagnostics. En revanche, il y aurait, c'est déjà prévu, des mesures d'accompagnement si nécessaire.

Je voudrais bien sûr me féliciter de la création d'un pôle artisanal à Belleville qui pourra accueillir une vingtaine d'entreprises dans une surface d'activité d'environ 1.600 mètres carrés utiles. Je souligne dans ce contexte le projet de délibération DAE 253 qui inclut notamment une subvention de 2.500.000 euros. Là aussi, il a fallu mobiliser les fonds, une garantie bancaire à hauteur de 50 % d'un emprunt bancaire de 4.490.000 euros pour un coût d'investissement évalué à 8.990.000 euros. Je me réjouis de constater l'engouement, l'intérêt que suscite notre action en faveur de la relocalisation en centre-ville des activités de fabrication et de production.

Comme vous le savez, nous souhaitons développer notre offre en matière d'immobilier productif afin d'être en mesure d'accueillir une part plus importante d'artisans, d'artisans d'art, de designers, de "makers" et d'industriels qui désirent faire des prototypes, fabriquer et produire localement en petites séries, voire à la demande pour répondre au mieux aux exigences de qualité et de respect de l'environnement par la mise en avant de circuits courts.

Comme cela a été dit par M. AURIACOMBE, la Ville a lancé en juin 2018 un appel à projets pour accueillir les entreprises ou les établissements de formation des filières de "Fabriquer à Paris". Cet appel à projets a été clôturé le 19 juillet 2018. La R.I.V.P. a proposé 5 projets immobiliers en phase avec nos objectifs dans le cadre d'opérations de rénovation ou de constructions neuves.

On a beaucoup parlé du 20e arrondissement et peut-être qu'il ne faut pas oublier les autres arrondissements. Je sais que le 20e occupe beaucoup d'espace dans cette enceinte, mais peut-être que cela vaut la peine quand même de rappeler que ce projet de délibération vise à accorder à la R.I.V.P. des subventions et des garanties bancaires nécessaires à la réalisation de ces 5 projets situés sur le territoire de l'Arc de l'Innovation. Il s'agit de la Villa du Lavoir, ancienne sous-station électrique située rue Boulanger dans le 10e arrondissement, de l'ancienne Cité artisanale située rue des Taillandiers dans le 11e, du lot F à la porte de Vincennes dans le 12e, de l'hôtel industriel Métropole 19 dans le 19e et bien sûr de la halle Grésillon située rue Bisson dans le 20e arrondissement.

Nous pouvons, je crois, saluer unanimement l'engagement fort de la Ville qui verse 5,9 millions d'euros de subventions d'investissement à la R.I.V.P. pour rénover, réhabiliter ou livrer des espaces adaptés aux activités de fabrication et de production en ville et qui lui accorde des garanties bancaires à hauteur de 12,7 millions d'euros pour réaliser ces 5 projets.

J'invite donc les porteurs de vœux à retirer leurs vœux au profit de celui de l'Exécutif et à voter le projet de délibération DAE 253.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Il y a une explication de vote de Raphaëlle PRIMET. Une minute.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Je voulais juste rappeler que le vœu qu'a défendu Jérôme GLEIZES était aussi porté par les groupes Ecologiste, "Génération.s" et Communiste.

Effectivement, on était très attaché à ce que l'on trouve une solution pour "Grésillon". J'ai bien entendu ce qu'a dit Mme CALANDRA, mais on n'est pas sur des années et des années de retard de loyers, on est sur des sommes tout à fait rattrapables avec un accord, d'autant que l'on n'est pas devant n'importe quel locataire, on est sur ce pôle artisanal que l'on défend autour de la question du "Fabriquer à Paris" et auquel, nous, on est très attaché.

Je pense donc qu'on peut trouver une solution pour "Grésillon".

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

J'interroge leurs auteurs : est-ce que le vœu n° 57 est retiré ?

**M. Jérôme GLEIZES.** - La date du procès étant le 20 décembre, si un accord n'est pas trouvé d'ici le prochain Conseil de Paris, nous reviendrons mais je fais confiance en la parole qui nous a été donnée et pense que la solution sera trouvée.

Nous nous retirons donc au bénéfice du vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 57 est retiré.

Madame SIMONNET, vous retirez le vœu n° 58, dans le même état d'esprit que Jérôme GLEIZES ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Allez, soyons fous... Parce qu'il y a le projet de délibération qui dit bien qu'il y a l'objectif de "Grésillon". J'espère qu'on peut faire confiance à vos paroles. On n'a pas non plus les mêmes tonalités en arrondissement et en Conseil de Paris.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Très bien. Surtout qu'en plus, il y a un vœu n° 58 bis qui fait que votre vœu n° 58 ne disparaît pas totalement.

De ce fait, je mets d'ailleurs...

**Mme Frédérique CALANDRA,** maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Président, je ne prends pas part au vote.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Bien sûr, Madame la Maire du 20e arrondissement, et présidente de la R.I.V.P. C'est surtout, d'ailleurs, en tant que présidente de la R.I.V.P. que vous ne participerez pas au vote.

Alors, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 540).

Considérez-vous, Madame SIMONNET, que vous avez présenté votre vœu n° 59, ou je fais voter d'abord le projet de délibération DAE 253 ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Faites d'abord voter le projet de délibération.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 253, qui concerne aussi le 11e arrondissement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 253).

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - De ce fait, Madame SIMONNET, votre vœu n° 59, qui se trouve indirectement lié à ce projet de délibération.

Je vous donne la parole, il y a un vœu n° 59 bis de l'Exécutif.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Il n'a aucun rapport avec le projet de délibération dont nous avons débattu.

La "Nouvelle Rôtisserie", restaurant associatif alternatif et autogéré, a lancé une alerte pour faire face à un loyer commercial pratiqué par le bailleur social concerné, qui ne tenait pas compte du caractère solidaire et non lucratif du

lieu, de son activité et de sa spécificité dans un quartier populaire, essayant de longue date de résister au violent processus de gentrification de l'est parisien dont il est depuis les années 2000 un acteur important.

A travers ce vœu, je souhaite que la Mairie de Paris favorise l'activisme des bailleurs sociaux dans l'attribution d'une part plus importante de locaux commerciaux dans leur parc, avec un objectif d'un tiers au moins par exemple, au secteur associatif et non lucratif à des tarifs socialisés conformes à leur équilibre économique et à leur vocation d'utilité publique.

Je souhaite que la Mairie de Paris renégocie, conformément au cadre réglementaire qui le permet, les loyers des acteurs associatifs ou non lucratifs qui en font la demande aux bailleurs sociaux, pour garantir le maintien de leurs activités et de l'intérêt général auquel elles concourent. C'est valable pour la "Nouvelle Rôtisserie", mais de manière plus globale, vous l'aurez compris, je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Ayant parlé d'une métallerie, on parle maintenant d'une rôtisserie, un lien a dû être fait par ce biais.

Jean-Louis MISSIKA, Monsieur le Maire ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vais donner la parole à mon voisin, car cela concerne davantage l'adjoint au logement que moi-même.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Très bien. Ian BROSSAT pour le vœu de l'Exécutif n° 59 bis en réponse au vœu n° 59 ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci à Danielle SIMONNET sur ce vœu qui nous interroge sur les locaux commerciaux et associatifs des bailleurs, et plus précisément sur le soutien de la Ville et des bailleurs aux acteurs du monde associatif.

La réalité est la suivante, les bailleurs sociaux, et je les en remercie, consacrent une part très importante de leur parc de locaux professionnels et commerciaux à des associations qui bénéficient de loyers préférentiels très en deçà des prix du marché. Je m'en félicite.

Rien que depuis le début de l'année 2018, cela me permettra d'être très concret, ce sont 42 locaux qui ont été attribués à des associations dans les domaines très variés : l'aide aux plus démunis, la santé, l'égalité femmes/hommes, l'inclusion numérique, le droit des personnes LGBT, l'accès à la culture.

Bref, la Ville de Paris et les bailleurs prennent toute leur part dans le soutien aux associations. Je voudrais ici vraiment les en remercier. Je voudrais également souligner l'efficacité du G.I.E. "Commerces", Olivia POLSKI pourrait en parler, la structure désormais en charge de la coordination et de l'attribution de locaux des trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris, en partenariat bien sûr avec les mairies d'arrondissement.

Depuis bientôt 18 mois, le travail réalisé par ce G.I.E. est tout à fait remarquable et porte ses fruits. C'est le sens du vœu de l'Exécutif que nous avons déposé et qui rappelle l'ensemble de nos actions, celles de la Ville et celles des bailleurs, pour faire en sorte que les associations puissent être hébergées dans nos locaux en pied d'immeuble.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous maintenez votre vœu n° 59 ?

Vous le maintenez.

Comme l'Exécutif avait un vœu alternatif n° 59 bis, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 541).

Je vous remercie.

**2018 DU 107 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e). - Désaffectation, déclassement et cession à la S.P.L.A. "Paris Batignolles Aménagement" du lot n° 2.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons donc au projet de délibération DU 107.

La parole est à Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire. Ce sera très court.

Une fois de plus, nous sommes confrontés à la question des cessions dans le cadre des projets. Une fois de plus, je dois dire que nous sommes désolés que l'on n'arrive pas à progresser sur cette question de la dissociation du foncier et du bâti, particulièrement dans les Z.A.C.

Pour avoir la maîtrise du foncier, on peut se targuer dans nos recommandations à la Métropole de mettre en œuvre pour lutter contre la spéculation foncière et immobilière cette dissociation. On a eu une excellente présentation en cinquième commission de ce que pourrait être un office foncier solidaire qui intègre cette dissociation, malheureusement, on a du mal à progresser à la Ville même s'il y a ici ou là quelques avancées, je l'espère, et j'ai cru comprendre que dans le cadre du "Réinventer Paris 2" il y aura du progrès, c'est ce qui nous a été dit, donc tant mieux.

En attendant, nous maintenons notre opposition à cette cession.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

Fatoumata KONÉ, vous avez la parole.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Ce projet de délibération symbolise les réserves que nous exprimons depuis longtemps sur les choix faits en termes de construction et que j'ai exprimés aujourd'hui au sujet du programme présenté dans le projet de délibération DLH 261.

Il poursuit la création d'une grande zone d'aménagement et acte la création d'une programmation très hétérogène : du logement, de l'activité et des commerces.

Il acte également la réalisation du projet lauréat de l'appel à projets "Réinventer Paris", Stream Building, qui sera édifié face au Tribunal de grande instance de Paris.

Cette réalisation proposera une offre hôtelière et de restauration, une gamme de bureaux et de commerces et un dispositif événementiel.

C'est une Z.A.C. qui forme un nouveau grand quartier avec toute la mixité en termes d'usage et de population que cela suppose. Un nouveau quartier construit en bordure de périphérique.

Comme vous le savez, les écologistes s'interrogent depuis longtemps sur l'opportunité de construire sur ou à proximité du périphérique. La mission d'information et d'évaluation sur le périphérique dont les auditions se tiennent chaque mardi est en train, nous l'espérons, de bousculer durablement les mentalités sur le sujet, car en effet les différentes études sanitaires qui nous ont été présentées sont alarmantes.

Ces auditions, les unes après les autres, soulignent à quel point le périphérique est source de nuisances, à quel point il est néfaste pour la santé de celles et ceux qui vivent autour. Je le redis, selon Airparif, ce sont 1,6 million de Franciliens qui sont exposés, dont 75 % de Parisiens, à des niveaux critiques de dioxyde d'azote, polluant donc.

J'ai rappelé les effets sur la santé dans ma précédente intervention, je vous invite vivement à aller regarder les études et les bilans en accès libre sur le site d'Airparif.

Nous n'avons aucune certitude sur le devenir de cette ceinture. Aujourd'hui, les enjeux sanitaires sont trop graves pour faire sans savoir.

Je rappelle qu'environ 200 équipements publics dans Paris sont en bordure de périphérique. 48 liés à la petite enfance, 44 écoles maternelles et élémentaires, 25 collèges et lycées, 2 hôpitaux, 8 piscines, 34 stades, 33 gymnases et terrains de sport. Faut-il en rajouter ?

Par ces prises de parole, je souhaite poursuivre le travail d'alerte et de sensibilisation de notre Conseil sur la situation dangereuse que nous vivons à Paris en laissant le périphérique en l'état.

Notre groupe s'abstiendra donc sur ce projet de délibération.

J'espère, Monsieur MISSIKA, que contrairement à M. BROSSAT sur le projet de délibération DLH 61, vous tenterez de répondre sur le fond de mon propos.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MISSIKA, vous avez été interpellé sur le fond.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vais répondre sur le fond de votre propos. Je n'ai pas pour habitude de ne pas répondre aux questions et aux interrogations soulevées dans le cadre de ces débats du Conseil de Paris.

En ce qui concerne les remarques d'Yves CONTASSOT, je voudrais signaler que si cette parcelle n'avait pas été dans "Réinventer Paris", elle aurait été vendue de la même manière. Il n'est pas dans les habitudes, dans les Z.A.C., en tout cas dans les Z.A.C. telles qu'elles étaient déployées lors de la précédente mandature, et la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" est une Z.A.C. qui date d'un certain nombre d'années...

Pour répondre concrètement à votre question, oui, nous expérimentons maintenant, par exemple dans le cadre de la Z.A.C. "Saint-Vincent de Paul", de l'habitat participatif, et je pense qu'une fois que l'on aura complètement débroussaillé le sujet de la foncière solidaire, nous pourrons également expérimenter.

Le sujet sur cette dissociation du foncier et du bâti est vraiment un sujet financier, et un sujet consistant à arbitrer entre le financement du logement social, tel qu'il est fait traditionnellement, et ces nouvelles formes de financement qui me paraissent extrêmement intéressantes.

C'est un sujet qui me mobilise particulièrement, parce que je trouve que c'est une forme d'innovation en matière de gestion du foncier, que la France et Paris doivent absolument promouvoir et expérimenter.

Simplement, à un moment donné, il y a un sujet d'arbitrage financier entre les modes de financement existants aujourd'hui dans le logement social et ces nouveaux modes de financement qui supposent une mobilisation financière significative qui, aujourd'hui, n'est pas complètement à la portée de la Ville de Paris.

En ce qui concerne le périphérique, vous savez, Madame KONÉ, que je suis à l'origine du projet qui a été lancé au niveau du Forum métropolitain sur ces quatre équipes pluridisciplinaires qui vont travailler sur l'avenir du périphérique, à l'horizon 2030 et 2050, et même d'ailleurs avec un petit focus sur l'horizon 2024 à cause des Jeux olympiques.

Je fais partie des gens qui considèrent que le périphérique doit être transformé en boulevard urbain et que la diminution de la circulation automobile est un objectif de santé publique à l'échelle de la Ville de Paris, mais également à l'échelle de la Métropole, et même au-delà.

Simplement, il n'est pas possible de penser le périphérique indépendamment de tout le réseau routier qui conduit au périphérique. C'est pourquoi cette étude a été lancée à l'échelle du Forum métropolitain, cofinancée par l'Etat, la Région, la Métropole du Grand Paris et quelques autres partenaires. C'est l'ensemble du réseau routier majeur d'Ile-de-France et de la Métropole qu'il faut repenser si nous voulons, un jour, diminuer le trafic sur le périphérique.

Je vous rappelle qu'il y a un million de véhicules par jour sur le périphérique et qu'il est indispensable, non seulement de diminuer ce trafic, mais également de faire en sorte que ce soit des véhicules propres et non pas des véhicules polluants qui circulent de plus en plus.

Je fais le pari, c'est un pari, je le reconnais, mais je fais le pari que cette prise de conscience collective sur le fait que le périphérique ne peut pas rester en l'état se fera dans les délais raisonnables, c'est-à-dire à l'horizon 2030 et que, dans ces conditions, les bâtiments construits aujourd'hui sont des bâtiments qui seront au bord d'un boulevard urbain et non pas d'une autoroute urbaine ultra polluante.

C'est pourquoi je considère que le "stream building" est intéressant à construire, car ce n'est pas le périphérique qu'il faut, en quelque sorte, rendre en aucune relation avec les bâtiments, c'est au contraire le périphérique qu'il faut changer pour que l'on puisse construire une continuité urbaine entre Paris et sa banlieue.

Si jamais on crée une sorte de no man's land autour du périphérique, on va se retrouver dans une situation où la frontière sera encore plus infranchissable qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Je pense que nous devons nous battre ensemble pour transformer le périphérique en boulevard urbain et non pas créer des zones en quelque sorte de désert urbain autour du périphérique, au motif qu'il y a un sujet de santé publique, sujet de santé publique dont j'ai pleinement conscience.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Donc le groupe GEP s'abstient.

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 107).

### **2018 DU 108 - Secteur d'aménagement Paul Meurice (20e). - Déclassement par anticipation et cession à la S.P.L.A. "Paris Batignolles Aménagement" du lot E.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DU 108.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Nous allons continuer le débat entre le groupe Ecologiste et M. MISSIKA sur la question du périphérique, puisque cela concerne un autre projet sur la partie 20e du périphérique, de l'autre côté de la porte des Lilas. Nous avons des éléments supplémentaires par rapport à la question du périphérique. Je ne vais pas reprendre les arguments de ma collègue Fatoumata KONÉ sur ce qui a déjà été dit.

Un élément très important, c'est le principe de précaution. Nous pensons que, dans la mesure où nous ne savons pas ce que va devenir le périphérique, évitons d'en rajouter. Nous avons déjà suffisamment de Parisiennes et de Parisiens qui habitent, vivent, travaillent et jouent dans un rayon proche. Il y a déjà des projets de destruction de tours le long du périphérique. Donc on n'attend pas la requalification, on va quand même détruire les tours et on va retrouver des logements pour les gens sur le Python-Duvernois, qui est un peu plus bas sur le périphérique.

On sait très bien que pour la transformation du périphérique, les autorisations dépassent largement la compétence de la Ville et que ce sera l'ensemble du tissu routier de l'Île-de-France qui doit être revu pour transformer totalement le périphérique. Je ne suis pas sûr que cela va se faire dans les 5 ans à venir. On est plutôt dans un horizon de 10 à 20 ans. En attendant, il faut penser à ceux qui vont vivre pendant ces 20 ans. Notamment, dans ce dossier, il y a une crèche.

Cette crèche pose un problème parce que le projet a commencé en 2007, une étude d'impact a été faite en 2013. Depuis, on a eu beaucoup d'informations nouvelles qui font qu'il faut revoir ce projet. C'est pourquoi nous demandons un retrait pour revenir sur ce projet et notamment, je m'appuie sur l'avis de l'Autorité environnementale.

J'aimerais bien savoir comment on en a tenu compte dans le projet définitif. Malgré nos questions, je n'ai pas eu de réponse. Je vais dire quelques éléments de cet avis de l'Autorité environnementale. Ce n'est pas n'importe quoi, c'est fait par des gens sérieux, compétents. Ce n'est pas une lubie des écologistes.

Quelques éléments. Sur les risques technologiques, parce que sur cette parcelle, il y a notamment des réseaux d'hydrocarbure qui passent, ceux de GRT gaz et de Trapil, gaz et pétrole. Il y a donc un risque technologique.

Il est écrit à ce sujet : "Toutefois, son incidence sur l'aménagement du territoire concerné n'a pas été considérée de manière suffisante". Là, on parle du risque technologique.

Plus loin, sur la pollution des sols, car, comme il y avait des stations essence et comme il y a ces canalisations, il y a un problème de pollution des sols : "A ce stade du projet, les évacuations des risques sanitaires EQRS et ARR n'ont pas été réalisées. Il est donc impossible à l'heure actuelle de se prononcer sur la compatibilité des usages prévus avec la pollution résiduelle du site ni sur d'éventuelles mesures destinées à réduire l'exposition des usagers".

Je suis désolé, une telle phrase donnée par l'Autorité environnementale, cela nécessite une réponse. C'est pourquoi nous avons demandé le retrait du projet de délibération de façon à ce que nous puissions revenir devant cette Assemblée avec tous les éléments qui permettent de nous rassurer.

Au-delà d'une crèche de 66 berceaux prévue sur cet espace, sont aussi prévus un projet de locaux pour le travail et des locaux d'habitation.

Le prochain Conseil de Paris, c'est dans un mois. Je pense que le retrait pour revenir dans un mois avec tous les arguments me paraît tout à fait raisonnable vis-à-vis d'un enjeu aussi important, sachant que c'est la SEMAVIP qui coordonne l'opération. On n'est pas totalement... On a des moyens d'agir pour avoir des réponses.

J'espère que vous me suivrez sur ce point. Sinon, nous voterons contre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Non, Jérôme, je ne vous suivrai pas sur cette demande de retrait. Je comprends vos inquiétudes. Je suis un peu surpris par votre pessimisme concernant le périphérique.

Je vous rappelle quand même que le Plan Climat, que nous avons voté ici même, prévoit la sortie du diesel en 2024 et la sortie du moteur thermique en 2030. Ou alors vous ne prenez pas ces idées au sérieux ou alors, vous reconnaîtrez que logiquement, dans la décennie 2030, il n'y aura plus de véhicules polluants qui circuleront sur le périphérique.

Je pense que la dépollution du périphérique est un processus sur lequel la Ville de Paris a quand même son mot à dire. Bien évidemment, la question du nombre de véhicules est une question qui dépasse largement la compétence de la Ville de Paris. En revanche, la question de la capacité qu'a une ville à faire en sorte qu'elle interdise les véhicules polluants, cette question est entre nos mains et elle devrait le rester dans les années qui viennent.

Maintenant, j'en viens à votre remarque sur la Commission de l'environnement.

D'abord, je voudrais vous dire que vous avez cité des extraits de la Commission, que la Commission a quand même émis un avis positif en ce qui concerne la pollution des sols. Le projet a fait l'objet d'une enquête publique, d'une étude d'impact en mars 2013, et d'un avis de l'Autorité environnementale portant principalement sur la gestion des risques technologiques et de la pollution des sols. Mais si l'avis avait été négatif, bien évidemment, ce projet de délibération n'aurait pas pu être présenté.

D'abord, l'ensemble du projet d'aménagement a été conçu par B.R.S., l'urbaniste coordonnateur, afin de minimiser l'impact de la pollution issue du boulevard périphérique. La création d'une bande de bâtiments, de bureaux et d'activités, avec des parois isolantes le long du boulevard, vient protéger les équipements situés à l'arrière de la parcelle et non au contact du périphérique. Le programme de bureaux conçu par l'agence "Baumschlager-Eberle" vient particulièrement prendre en compte cette problématique de gestion de la proximité du périphérique. Le programme de pépinières d'entreprise, locaux de la DPE, conçu par Franklin AZZI, situées le long du périphérique protège également des nuisances.

Après cela, la question est celle de la distance par rapport au périphérique. On considère en général que l'impact en matière de pollution du boulevard périphérique est limité à 50 mètres. Cela a été notamment relevé dans l'avis de la commission d'enquête. Les logements, ainsi que la crèche, se situent à plus de 70 mètres du boulevard périphérique.

Les objectifs environnementaux sont particulièrement ambitieux, notamment en ce qui concerne les logements. Notez que, sur le lot n° 1, le jury réuni le 9 novembre a retenu le projet de "GIBOIRE" et "ELLA Architecture" pour la création d'un bâtiment à Haute Qualité Environnementale. Il s'agit d'une opération résiliente et décarbonée avec un objectif triple zéro : zéro carbone, zéro déchet, zéro rejet pour la construction. Les logements sont particulièrement qualitatifs avec un bon confort acoustique. Ils sont presque tous traversants et prévoient un concept de forêts déployées sur deux venelles. Vous connaissez nos ambitions sur l'évolution du boulevard périphérique, la création d'une zone à circulation restreinte et d'une zone à faible émission à Paris.

La Métropole du Grand Paris a voté lundi l'interdiction de circulation des véhicules les plus polluants dès juin 2019, avec une catégorie critère 4 dès 2021. S'il n'y a pas eu effectivement de modélisation de pollution effectuée spécifiquement sur le secteur Paul-Meurice, les modélisations de pollution atmosphérique réalisées sur le secteur Python-Duvernois, situé à proximité de Paul-Meurice, ont démontré que l'extension de la Z.C.A.R. jusqu'à l'A86 diminuera de moitié les taux de NO2 et de particules fines à Paris à échéance 2025. L'ensemble des niveaux de pollution passeront ainsi sous les seuils acceptables, y compris sur le boulevard périphérique lui-même.

Je m'aperçois que je suis plus optimiste que vous en matière de dépollution du périphérique à échéance du moyen terme.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 108).

### **2018 DU 197 - Communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement du quartier des Halles (1er et 2e).**

### **2018 SG 54 - Le rapport C.R.C. comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de l'opération d'aménagement des "Halles de Paris" concernant les exercices 2002 et suivants.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DU 197.

La parole est à Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non, ce n'est pas normal, Monsieur le Maire ; non, ce n'est pas normal, M. l'adjoint chargé de l'urbanisme ; non, mes chers collègues, ce n'est pas normal d'examiner cette communication en fin de séance dans un hémicycle quasi désert.

Les Halles, c'est tout de même la plus grande opération d'urbanisme...

**Dans la salle.** - Nous, nous sommes là !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Monsieur LEGARET, pouvez-vous vous retourner ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Oui, d'accord, mais vous n'êtes pas très nombreux pour faire du bruit non plus.

**Dans la salle.** - Tu es tout seul !

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Non, ce n'est pas normal de ne pas avoir fait un débat organisé sur un tel sujet, d'autant plus que va venir, dans quelques instants, la communication sur le rapport de la Chambre régionale des comptes sur le même sujet.

Le contraste est saisissant entre les critiques de la C.R.C. que nous allons examiner et ce document à la prose lénifiante, avec ses grandes photos panoramiques qui évoquent les brochures des agences de voyage. Il ne manque que la petite musique douceuse.

Remarquez, ce qu'on y lit n'est pas très éloigné de la vérité, sans crainte du ridicule ! On y rappelle, par exemple, que l'opération des Halles a été inaugurée par la Maire de Paris le 5 avril 2016 mais que les travaux s'achèveront à l'automne 2019, c'est-à-dire 3 ans et demi après l'inauguration. On ne compte plus en mois, ni en année, ni même en lustre, puisque cette opération, comme chacun le sait, a été lancée en 2001 et qu'elle s'achèvera, si tout va bien, fin 2019. Voilà l'ampleur du dérapage, en termes de délai. La Chambre régionale des comptes expliquera aussi l'ampleur d'autres dérapages.

Nous avons un chiffre que nous retenons : 1.195.374 euros hors taxe. Il s'agit de la réalisation du parapluie, au-dessus du toit. Or, comme le toit de la Canopée n'était pas étanche, il a fallu faire cette dépense supplémentaire car il pleuvait plus fort sous la Canopée qu'à l'extérieur.

On nous dit qu'en 2019, ce sera la clôture des comptes de l'opération. La SEMPariSeine sera déchargée de cette opération. Cela sera géré directement entre la Ville et Unibail-Rodamco. Quelques interrogations subsistent : à titre d'exemple, le contentieux sur le lot E - les vitrines et les serrureries de tous les commerces de la Canopée -, ainsi que l'expertise du surcoût de la rénovation du pôle transports. J'ajoute qu'un point n'est toujours pas défini : le montant des indemnités qui pourraient être dues par Unibail à ses propres commerces, mais qui seront intégralement prises en charge par la Ville de Paris en application d'une clause totalement dérogatoire du droit commun qui figure dans le contrat. Je me bornerai à ces quelques observations et je me réserve, si vous le voulez bien, dans quelques instants, pour parler du rapport de la Chambre régionale des comptes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET, merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Président.

Si vous le voulez bien, la communication sur les Halles proposée présentant un faible intérêt au regard de l'intérêt que présente, en revanche, le rapport de la Chambre régionale des comptes, j'interviendrai quasiment exclusivement sur ce dernier mais, en deux fois, car il me faudra bien deux fois 5 minutes. Je prendrai donc quelques instants sur ce projet de délibération DU 197 pour vous en parler, puis je terminerai mon intervention sur le projet de délibération SG 54.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - J'aurais dû faire pareil...

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Dans le "Journal du dimanche" du 29 octobre 2010, Anne HIDALGO, première adjointe au Maire de Paris, affirmait que la vente du Forum des Halles à Unibail était une bonne affaire pour les Parisiens. La journaliste s'étonnait : "Vos alliés verts estiment que la Mairie a bradé le centre commercial faisant ainsi un cadeau financier somptuaire à Unibail". Anne HIDALGO répondait alors : "Je les mets au défi de détailler ce qu'ils appellent un cadeau". Aujourd'hui, le défi est relevé par la Cour régionale des comptes qui vient de confirmer ce que nous disions à l'époque en détaillant de façon à la fois indubitable et flagrante l'énormité de ce cadeau.

Le rapport confirme les inquiétudes que les écologistes avaient exprimées en 2010 au Conseil de Paris. Le groupe s'était prononcé contre l'approbation des termes du protocole d'accord financier entre la Ville de Paris et Unibail en vue de ces travaux. Notre crainte était alors : "que la Ville brade son patrimoine, engage des dépenses pharaoniques et privatise son espace public". Les constats de la Chambre régionale des comptes confirment, 8 ans plus tard, les craintes que nous avions formulées.

Le rapport souligne tout d'abord l'incroyable légèreté avec laquelle la Mairie de Paris s'est engagée dans ce projet. Certes, au départ, le montant annoncé par l'équipe de l'architecte David MANGIN pour l'ensemble du programme s'élevait à seulement 200 millions d'euros. On était loin du quasi-milliard d'euros, le prix final de cette opération mais, même pour 200 millions d'euros, il aurait fallu commencer par s'assurer de la participation financière d'Unibail au projet. Or, nous dit le rapport, "la contribution des exploitants du centre commercial, qui était pourtant un élément majeur du budget de l'opération, a été considérée comme de facto acquise et n'a pas été formalisée".

C'est la cause fondamentale de toutes les dérives qui ont suivi. Alors que, dans toute copropriété, chacun sait que l'on commence par se mettre d'accord sur l'enveloppe budgétaire et la clef de répartition avant d'engager le chantier, la Mairie de Paris s'est lancée dans la rénovation des Halles sans savoir qui paierait l'addition. Au bout du compte, ce sont les Parisiennes et les Parisiens qui la payent.

Faute d'une convention cadre initiale, la Ville s'est retrouvée dans une position d'extrême faiblesse vis-à-vis d'Unibail au moment d'obtenir le permis de construire. Comme l'explique encore le rapport, en tant qu'occupant des lieux jusqu'en 2055, la société Unibail disposait de la capacité de bloquer les travaux. Elle se trouvait donc en position d'exercer une forme de chantage, ce qu'elle n'a pas manqué de faire.

De fait, pour donner son accord au permis de construire, Unibail a exigé que la Ville lui cède la propriété du Forum des Halles. Le montant annoncé par la Mairie de Paris pour cette vente, à savoir 264 million d'euros, a été largement revu à la baisse par la Cour des comptes. En effet, une partie de cette somme a été rétrocédée par la Ville au promoteur immobilier, pour notamment prendre en charge l'intégralité des frais d'indemnisation des commerçants pour 40 millions d'euros, alors que ces contrats étaient des contrats commerciaux conclus entre les commerçants et la société civile du Forum des Halles, auxquels la Ville est complètement étrangère, et qui est une filiale d'Unibail.

Compte tenu de ces montages en trompe-l'œil, le prix qu'Unibail a réellement payé pour acquérir le Forum des Halles s'élève, selon le rapport, à 142 millions d'euros. Or, la valeur du centre commercial déclaré par Unibail à l'article 6 du protocole de vente, avant la restauration et hors foncier, était de 752 millions d'euros. Céder pour 142 millions d'euros un bien qui en vaut plus que 752, c'est vraiment ce que l'on appelle un cadeau et une mauvaise affaire pour les Parisiennes et les Parisiens.

Je poursuivrais dans l'intervention portant sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, souhaitant respecter strictement notre règlement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Sur ce projet DU 197, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Monsieur le Maire, je vous propose que l'on continue parce qu'on est en train de jouer avec les temps de parole. Il y a un projet de délibération et une discussion sur le rapport de la C.R.C. Il y a une présentation que je trouve, moi, tout à fait choquante du rapport de la C.R.C. faite par Jacques BOUTAULT. Je m'en expliquerai après. Mais ce que je propose, c'est que l'on redonne la parole à M. LEGARET et à M. BOUTAULT et aux autres personnes qui se sont inscrites sur le projet de délibération SG 54, parce que la façon dont les choses se passent là me paraît tout à fait inadéquate.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - D'accord.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Soit on continue la discussion et on passe directement au projet de délibération SG 54, vous donnez la parole aux différents intervenants et je fais une réponse globale. Là, il m'est impossible de répondre sur un sujet, le rapport de la C.R.C., qui n'a pas encore été discuté.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - De toute façon, nous sommes dans des échanges sans vote puisqu'il s'agit d'une communication pour le projet DU 197 et du rapport de la C.R.C. pour le projet SG 54. Il n'y a donc pas d'enjeux de vote. Je dis cela pour détendre nos échanges. Chaque orateur est libre de dire ce qu'il veut évidemment. En tant que président de séance, je ne peux pas interpellé un orateur sur le contenu de son intervention.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Non, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Vous avez été parfaitement compris, je vous rassure, Jean-Louis MISSIKA, mais mon intervention, comme président de séance, quelque part abondait la vôtre indirectement.

Du coup, je signale pour notre Assemblée qu'il y avait une communication du bilan d'avancement du projet de réaménagement, qui faisait un peu l'actualité du projet de réaménagement, et le rapport de la C.R.C. qui, par définition, est un rapport qui évoque plutôt le passé. On lit tout, le présent et le passé. Très bien. J'espère que l'on parlera un peu d'avenir.

Je bascule sur la proposition de Jean-Louis MISSIKA sur le projet SG 54, donc le rapport de la C.R.C., déjà précédemment évoqué.

La parole est à nouveau à Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mais si je comprends bien, j'ai eu raison de dire qu'il aurait été préférable d'avoir un débat organisé.

La C.R.C. se livre à une analyse rigoureuse et sévère de l'ensemble de l'opération des Halles, qu'il s'agisse de la stratégie immobilière de la Ville de Paris ou qu'il s'agisse de la maîtrise de l'opération. La C.R.C. confirme, sans la moindre équivoque possible, le dérapage de la durée de ce chantier lancé, je le rappelle, en 2001 et achevé si tout va bien en 2019, dérapage de la complexité et dérapage du coût qui s'avère naturellement beaucoup plus cher que toutes les estimations précédentes.

Les magistrats de l'ordre financier arrêtent définitivement les chiffres. Le coût de l'opération, à ce jour, est arrêté à 1.176,5 millions d'euros. Personnellement c'est le chiffre que j'avais cité il y a déjà cinq ans. Ce surcoût s'explique en partie par les rallonges accordées en marchés complémentaires et en avenants. Le pourcentage de dérapage n'est pas mince : plus 14 % en marchés complémentaires et plus 22,7 % en avenants. C'est assez drôle car dans la communication dont nous avons fait une lecture un peu escamotée précédemment, on nous dit qu'il y a eu un seul avenant depuis la précédente communication et on oublie naturellement tous les autres.

La C.R.C. donne un éclairage très éblouissant sur la manière dont les intérêts des contribuables parisiens ont été défendus face aux avantages représentés par des intérêts privés. Là aussi, le chiffre qui est cité, 141 - c'est plutôt 142 d'ailleurs, cher Jacques BOUTAULT - cité par la C.R.C., c'est strictement le chiffre que j'avais cité.

Je suis heureux d'entendre rappeler par Jacques BOUTAULT que les écologistes s'étaient réveillés en 2010, mais reconnaissez que j'ai une assez large antériorité vis-à-vis de vous et que j'avais voté contre cette attribution le 15 décembre 2004 en C.A.O., la C.R.C. le rappelle. Elle rappelle même que certains élus, c'est-à-dire votre serviteur, avaient consigné des observations sur le projet de délibération de la commission d'appel d'offres.

En réalité, 142 millions pour avoir acquis de gré à gré sans aucune mise en concurrence, cela aussi la Chambre régionale des comptes le tranche et dit que c'est une profonde anomalie et que c'est une faute au regard de la défense des intérêts des Parisiens. 142 millions pour acquérir un centre commercial de 100.000 mètres carrés en plein cœur de Paris, entièrement remis à neuf aux frais du contribuable parisien.

Alors, je passe là aussi et je rappelle brièvement d'autres clauses très exorbitantes que j'ai déjà mentionnées, notamment la prise en charge des indemnités. Ce qu'écrit la C.R.C. sous sa responsabilité, et je crois que les termes sont pesés, c'est d'abord que les coûts pour la Ville ont été minimisés, c'est écrit en ces termes à la page 28 du rapport. Elle écrit que le nombre des mètres carrés commerciaux a augmenté et que les équipements publics, qui étaient prévus pour l'opération, ont été en partie abandonnés et qu'il n'y a pas eu de contrôle.

Je cite, page 17, ce qu'écrit la C.R.C. : "En définitive, au fur et à mesure que le projet avançait et que les coûts augmentaient, le périmètre de l'opération est restreint". On ne saurait mieux dire que ce que dit la C.R.C. en faisant apparaître de manière particulièrement claire que la Ville n'a pas su défendre ses intérêts et défendre l'utilité publique face à la puissance des intérêts commerciaux.

Je terminerai en relevant deux profondes anomalies, pour ne pas dire des révélations très surprenantes, sous la plume des magistrats de la C.R.C., c'est le refus de la Ville de suivre certaines recommandations de la Chambre régionale des comptes. Pour la recommandation n° 1, la réponse est : refus de la Ville de suivre cette recommandation. Il en va de même de la recommandation n° 4.

Je me demande à quoi servent les rapports de la Chambre régionale des comptes. Je me demande sur quelle autorité la Ville de Paris se fonde pour refuser de suivre les recommandations des magistrats de l'ordre financier. Je m'interroge sur les suites que cela pourrait donner.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François LEGARET.

La parole est à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Un peu d'humour aussi pour nous détendre en fin de soirée.

"Les Parisiens, ça se chamaille pour deux liards et ça va boire le fond de sa bourse chez le marchand de vin". Ainsi s'exprimait Zola dans son roman "Le Ventre de Paris". La grande connaissance qu'avait Zola de la nature humaine l'amenait à avoir ces traits d'humour sur une certaine versatilité des Parisiens. "Ils ronchonnet souvent, mais ils oublient bien vite".

En sera-t-il de même sur les Halles de Paris et la réalisation de la Canopée qui a coûté plus cher que prévu ? Il y a toujours, dans une ville, des lieux maudits. Le débat qui a entouré le choix de Baltard pour transformer les Halles de Paris a fait couler beaucoup d'encre. La tragi-comédie du trou des Halles va faire rire jaune la France entière de 1970 à 1979. Il faudra attendre 1983 pour inaugurer les parapluies de Willerval, qui ne laisseront pas une trace indélébile dans la mémoire des Parisiens.

20 ans plus tard, c'est Bertrand DELANOË qui propose une rénovation totale du quartier. Cette fois encore, il y aura des balbutiements, des hésitations, des compromis. Le chantier, 20 ans après le premier, n'est pas des plus faciles, car, entre-temps, la gare souterraine Châtelet-Les Halles voit passer 800.000 usagers par jour et le centre commercial voit passer 41 millions de clients par an. Il s'agit de transformer plusieurs hectares en centre-ville sans jamais arrêter le fonctionnement des transports et de toucher le moins possible aux espaces commerciaux. Les arguments de la Ville auprès de la Chambre régionale des comptes plaident la complexité du chantier, et ils sont justes.

Pour autant, quelques remarques qui sont dans le rapport méritent que l'on s'y intéresse. La Chambre passe rapidement sur un point, que mon groupe avait critiqué dans la mandature précédente. C'est la réduction des espaces réservés aux équipements publics.

Si l'on ne touche pas aux structures emblématiques, comme le Forum du cinéma, comme le conservatoire, si l'on crée une Maison des pratiques amateurs, il manque pourtant un autre équipement en direction des jeunes sur le modèle du tête-à-tête, lieu ouvert prenant en compte la totalité des questions liées aux addictions et aux comportements à risques des jeunes. Il y a plus de place dans les Halles, mais ce projet pour lequel nous avons obtenu en 2017 des crédits d'études semble bel et bien au point mort. Nous le regrettons.

On sait bien que la réduction des espaces publics au profit des espaces commerciaux a été consentie dans la difficile négociation entre Unibail et la Ville de Paris. Les critiques, quant au coût et à la négociation avec Unibail, ne sont pas nouvelles et nous ne les découvrons pas. Mais la critique de la Chambre, qui pointe le fait que la Ville de Paris n'a pas le même comportement quand il s'agit de son domaine privé que lorsqu'il concerne le domaine public, est un argument qui pèse. S'il semble bien que la Ville ne soit pas en dehors des clous, d'un point de vue juridique, il paraîtrait de bonne pratique d'avoir la même démarche concernant les deux types de propriété. La proposition des contrats de ce type, et je pense que nous en connaissons plus l'ampleur, nécessite que nous ayons une clause de revoyure comme le propose la Chambre.

Pour le reste des critiques, elles peuvent être retenues, car elles rappellent le droit constant en matière de participation des élus dans des instances où leurs prises de parole, ou leurs votes, peuvent influencer sur les décisions. Mais il fallait aller vite, il fallait que les trains roulent, que les commerces continuent et que l'on ne se ridiculise plus sur un dossier qui avait fait couler tant d'encre et tant duré. Les Parisiennes et les Parisiens, les visiteurs ont tranché. La réalisation plaît et s'est intégrée dans le paysage parisien. Mais ce rapport de la Chambre régionale nous rappelle que, lorsque nous négocions avec Unibail, il nous faut toujours recompter nos doigts après leur avoir serré la main.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'opération d'aménagement des Halles est particulièrement sévère, il faut bien le dire, pour la Ville. S'il est reconnu que l'opération a permis de réaliser un important projet de requalification urbaine au centre de Paris, il est néanmoins souligné qu'entre l'idée d'origine et l'arrêt définitif du programme, les orientations ont été fortement modifiées, avec notamment une révision à la baisse des équipements publics. De plus, il est indiqué que l'opération a été financée partiellement par la cession de l'un des centres commerciaux les plus fréquentés de France à un prix qui semble résulter d'une position défavorable de la Ville. Quelle litote !

Le rapport entre dans le détail des négociations menées avec Unibail et met assez bien en évidence la position de force de cette entreprise qui a imposé quasiment toutes ses conditions, tant sur le parti pris d'aménagement que sur les conditions de sa réalisation. Cependant, face à ce constat assez peu favorable à la Ville, il faut bien le dire, il faut sans doute rappeler quelques éléments, non pas pour exonérer la Ville ou la condamner, mais pour se remémorer le contexte.

Les Halles ont toujours été l'objet de grandes difficultés, dès l'époque de Baltard, aussi bien que plus récemment, lors de la destruction des Halles d'origine à l'occasion du déménagement à Rungis. Certains ici se rappellent sans doute le fameux trou des Halles qui est resté à l'état de trou pendant presque 10 ans et, seules activités pendant ces 10 ans, cela a été d'y tourner deux films.

Car il y a presque 50 ans, jour pour jour - le 24 octobre 1968 - que le Conseil de Paris a voté une vaste opération d'urbanisme. Mais il a fallu attendre presque 20 ans pour que le forum soit achevé. 18 ans exactement. Faut-il rappeler qu'à cette époque, il n'y avait pas de Maire de Paris ? De même, les choix de divisions en volumes, l'absence de clarification sur les droits des uns et des autres, et surtout la négociation conduite en 1976 entre Unibail et la Ville, toujours sans maire, a conduit à une situation dans laquelle Unibail avait une position très avantageuse.

Lors de l'élection du premier Maire de Paris, en mars 1977, je n'ai pas souvenir que le Maire de Paris, ou son adjoint aux finances de l'époque, ait cru bon de renégocier ce contrat scandaleux. Il faut aussi rappeler que la S.E.M. d'aménagement des Halles avait imaginé en 2001 une opération sensiblement différente. On rasait quasiment tout le centre de Paris et on y construisait des tours. Il a fallu la reprise en main par la Ville pour éviter un désastre urbain.

Non, ce n'est pas Jacques CHIRAC.

Si nous regrettons que les négociations n'aient pas permis à la Ville de garder le foncier ou de le céder à un meilleur prix, il faut aussi dire que tout n'était pas aussi simple que le dit la C.R.C. Cependant, cette dernière fait quatre recommandations qui nous paraissent aller dans la bonne direction, et nous aimerions que la Ville les fasse siennes.

Enfin, cela démontre, une fois de plus, que la dissociation du foncier et du bâti aurait sans doute permis d'éviter de se retrouver dans la situation actuelle.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Jacques BOUTAULT, qui n'est pas forcé de faire cinq minutes.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Non seulement la Ville de Paris a cédé le forum des Halles à Unibail à un prix bradé, mais, en plus, elle a rénové le centre commercial à ses frais et elle a été obligée de céder la propriété du sol sur lequel le centre commercial est bâti, ce qui fait que la Ville ne maîtrise plus du tout son foncier au cœur de Paris et qu'elle ne peut plus, si elle en avait la volonté, dans le futur, mettre en œuvre quelque projet que ce soit sur ce site.

J'ajoute qu'il est un peu étrange, car ayant cédé aussi les circulations verticales, que l'utilisateur des transports publics soit obligé de traverser un centre commercial - qui, au passage, s'affranchit des règles de réglementation sur la publicité - pour accéder aux transports en commun métro et R.E.R. en sous-sol. D'ailleurs, on invite le propriétaire à mieux entretenir ses circulations verticales puisque les ascenseurs et les escalators sont quasiment constamment en panne, mais apparemment il ne s'en soucie guère.

Le rapport souligne, par ailleurs, que, pendant plusieurs années, la Ville a mêlé dans sa présentation du financement de l'opération les ressources liées au partenariat avec les recettes attendues des ventes immobilières. En d'autres termes, cela veut dire que la Mairie de Paris a prétendu que le prix d'achat du centre commercial était la contribution d'Unibail aux travaux. Mais soit on considère qu'Unibail a acheté le centre commercial pour 142 millions d'euros et a payé 0 euro pour les travaux, soit on considère qu'Unibail a acheté le centre commercial pour 0 euro et a versé 142 millions d'euros pour les travaux. On ne peut pas prétendre que ces 142 millions ont servi à la fois à payer le centre commercial et les travaux.

C'est pourtant ce qui a été soutenu obstinément par la Mairie de Paris depuis 2010 quand j'intervenais sur ce sujet, au nom du groupe Ecologiste.

Non, la vente du Forum des Halles à Unibail n'a pas été une bonne affaire pour les Parisiennes et Parisiens.

Non, Unibail n'a pas contribué aux travaux de rénovation des Halles, car ils ont été entièrement payés par le contribuable.

Une autre voie était pourtant possible. S'agissant d'un projet d'utilité publique, la Ville de Paris aurait pu mettre un terme au bail à construction d'Unibail qui courait jusqu'en 2055 moyennant un dédommagement, puis à l'issue des travaux, lancer un appel d'offres et proposer un bail emphytéotique au lauréat le plus offrant.

Le dédommagement consenti à Unibail aurait probablement été important, mais du moins, la Ville n'aurait pas été en position de faiblesse dans les négociations. De plus, le montant de ce dédommagement aurait été certainement compensé par celui du bail emphytéotique accordé au nouveau preneur, s'agissant d'un centre commercial situé au cœur de Paris et entièrement rénové, ce que confirme d'ailleurs le rapport qui dit : "si la ville avait mis un terme de manière anticipée, comme c'était son droit, aux baux à construction, elle aurait récupéré immédiatement après indemnisation l'intégralité du patrimoine à la rentabilité économique très intéressante selon les résultats semestriels 2017 de la société Unibail". C'est page 49.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'est vrai.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Après l'ouverture de la Canopée en avril 2016, le nombre de visites a augmenté de 10 % sur le site et le chiffre d'affaires des commerçants s'est accru de 20 %.

Au total, dans cette affaire, Unibail a obtenu à la fois le beurre, le prix du beurre et le sourire de la crémière, il n'a pu le faire que parce que la Ville a fait preuve d'une incroyable légèreté et d'une très grande imprudence dans la façon dont le dossier a été géré dès le départ.

Il faudra avoir le courage de le reconnaître et la sagesse de ne pas retomber dans les mêmes travers, notamment par exemple sur la gestion du projet de tour Triangle mené avec le même promoteur, qui nous fait craindre de nouvelles graves déconvenues.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Dernière intervenante inscrite, Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je ne dirai pas mieux que Jacques BOUTAULT.

Je me souviens aussi très bien, en 2010, comme le groupe Europe Ecologie - les Verts, avec mon collègue Alexis CORBIÈRE on avait voté contre cette vente bradée du Centre de Paris, parce que nous étions en désaccord avec le fait d'agrandir ce centre commercial et faire que l'entrée pour des milliers et des milliers d'hommes et de femmes par le biais des RER se fasse dans un centre commercial, parce que c'est une vision de la ville que je ne partage pas.

Aujourd'hui, c'est pareil pour la gare du Nord qui va se transformer en centre commercial. Cette fois-ci, ce ne sera pas Unibail, mais le groupe Auchan, qui dépend du même qui tient Europacity.... Excusez-moi, en cette heure tardive, je perds mes mots.

La Ville n'a pas à vendre le foncier, la maîtrise des projets par la suite et la possibilité de faire évoluer cette ville, et parce que c'était un cadeau fait à Unibail, ce grand groupe qui maintenant a le centre commercial, la tour Triangle, Montparnasse. C'est problématique.

On avait dénoncé tout cela, et aujourd'hui le rapport de la C.R.C. est implacable. C'est finalement un immense fiasco, un scandale d'Anne HIDALGO qui était première adjointe chargée de l'urbanisme.

Que nous apprend ou que confirme le rapport de la C.R.C. ? Le réaménagement des Halles a profité de manière déséquilibrée à Unibail Rodamco, potentiellement au détriment des finances de la Mairie et de l'intérêt public considéré plus généralement.

Pourquoi selon la C.R.C. ? D'abord, parce que le prix de la vente de la surface commerciale par la Ville, qui alors en était propriétaire, à la société exploitante Unibail Rodamco, a été considéré comme trop faible.

La C.R.C. refuse l'estimation de la Ville de la cession, de 264,4 millions d'euros, considérant qu'il faut en déduire les dépenses supportées par la Ville, qui dans le droit commun sont à la charge de l'acquéreur.

Le chiffre avancé par la C.R.C. est finalement seulement de 141,9 millions d'euros. La C.R.C. estime que ce prix est très faible, car le prix de la cession semble résulter d'une position défavorable de la Ville de Paris dans la négociation, ainsi que de la faible transparence de l'opération.

On peut comprendre que 142 millions d'euros pour acquérir un centre qui maintenant peut en valoir dans les 700 millions d'euros, sans avoir eu à déboursier un seul centime pour les travaux, c'est énorme comme scandale. La

surface du centre commercial a été étendue. En quoi c'était dans l'intérêt des riverains? A l'époque, les riverains étaient-ils favorables à cela ? Non.

La C.R.C. note le fait inhabituel que des réserves aient été consignées à la demande de plusieurs membres de la commission sur le rapport de la commission d'appel d'offres du 15 décembre 2014. Une de ces réserves disait : "tous les projets étendent le centre commercial car cette demande est prévue au cahier des charges, mais vont à l'encontre des riverains et des élus".

Unibail Rodamco a bénéficié de gigantesques travaux sans y avoir contribué. Ce n'était pas prévu. Les contributions privées devaient assurer une partie du financement de l'opération. Il était prévu que les contours du groupe apportent, en raison du bénéfice tiré en termes commerciaux de l'opération, 238 millions d'euros de recettes.

En fait, cela s'est transformé en une vente de l'ensemble domanial à la société gestionnaire du centre commercial. Il n'y a pas eu de mise en concurrence. La gestion de la négociation a été opaque. Ce n'est pas rien de voir écrire cela dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Il est évoqué également de multiples raisons telles que la complexité de la procédure ou les délais sur la rupture des baux à construction. La Ville n'a pas fait appel à d'autres acheteurs. Elle a retenu le groupe exploitant le domaine commercial et les parkings pour vendre ses propriétés.

On peut lire que la Ville a choisi un acquéreur en connaissance de cause et finalement n'a pas fait de mise en concurrence.

"Les autorisations d'agrandissement des surfaces commerciales semblent avoir été obtenues dans des conditions irrégulières.

"Des représentants de la Ville ont siégé dans cette commission alors qu'aucun membre de la commission départementale ne peut délibérer dans une affaire dans laquelle il représente ou représentait une des parties".

"En s'appuyant sur les autorisations délivrées dans ces conditions, la Ville a pris le risque d'un recours contentieux".

Tous ces éléments, ce n'est pas rien.

Après, dans les axes de réponse à cette défense, une des conclusions que l'on peut en tirer, c'est qu'il y avait une recommandation : prévoir une clause de sortie ou d'adaptation dans les baux à long terme signés par la collectivité. Il vaut mieux encadrer les contrats de baux à construction qui sont trop favorables pour le privé, notamment en prévoyant des clauses de résiliation.

Or, la Ville refuse cette conclusion dans cette réponse, en arguant de la peur de décourager les investissements ou la rénovation de locaux.

Résultat, on a les mains et les pieds totalement liés à de gros intérêts privés comme Unibail Rodamco, qui peuvent faire ce qu'ils veulent aux frais du contribuable, pour leur propre exploitation. C'est la logique de la spatialisation du capitalisme à l'échelle de la ville, pour laquelle on a ouvert les portes en grand. Voilà ce scandale.

Vraiment, je ne suis pas d'accord avec toutes les conclusions de la C.R.C.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET...

**Mme Danielle SIMONNET**. - La Ville n'a pas défendu les intérêts publics de la Ville. Qui était le responsable de la communication d'Unibail ? Vous savez qui c'était ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Oui, nous le savons.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Benjamin GRIVEAUX ! Bon courage à ceux qui le soutiennent !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - La parole est à Jean-Louis MISSIKA et à lui seul pour répondre aux intervenants et sur les deux projets de délibération de fait.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et merci à tous les intervenants pour leurs remarques qui sont d'ailleurs assez différentes les unes des autres.

La première remarque que je voudrais faire, c'est que j'ai lu le même texte qu'eux, le texte est unique, mais les lectures sont visiblement plurielles. Il y a plusieurs lectures de ce texte.

Ce qui m'a frappé, c'est le ton extrêmement modéré du rapport, en comparaison avec d'autres rapports publiés par la C.R.C. ces dernières années. Cela démontre bien que la C.R.C. convient que la Ville de Paris a géré au mieux ce dossier dans la limite des possibilités qui étaient les siennes. Je voudrais y revenir, car l'histoire de ce projet, même si Yves CONTASSOT a commencé à esquisser cette histoire, est absolument fondamentale.

Avant d'y revenir, je voudrais signaler que le rapport ne comporte que des recommandations, aucun rappel à la loi. La recommandation centrale étant de prévoir, dans les baux à venir, une clause de résiliation anticipée, ce qui me paraît une recommandation intéressante, mais parfois difficile à mettre en œuvre dans la négociation des baux. Mais là, ce n'est pas le sujet.

Ce que je voudrais dire également, c'est que ce rapport n'apporte pas de nouveautés, mais il souligne quelque chose qui me paraît essentiel, c'est que la Ville de Paris n'était pas en position de force pour négocier avec Unibail.

C'est la raison pour laquelle je me tourne vers vous, Monsieur LEGARET, pour vous dire, par rapport à ce que vous venez de dire, pas vous, pas ça.

Et je vais vous dire pourquoi, si cela ne vous ennuie pas.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Ah bon, pourquoi ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vais vous dire pourquoi, si cela ne vous ennuie pas.

Je voudrais détailler les dates clés de cette longue histoire qui démarre dans les années 70. En mars 1976, il y a une répartition des volumes entre la Ville, qui était effectivement, comme l'a dit Yves CONTASSOT, dirigée par un Préfet, la S.E.M. de la Ville, la SEMAH, et la R.A.T.P. pour séparer le pôle transport du reste des espaces.

Le 22 juillet 1976, le premier bail à construction sur l'ancien Forum. Le 9 juillet 1979, délibération du Conseil de Paris autorisant le maire de l'époque, Jacques CHIRAC, à signer un avenant à la convention initiale pour étendre la mission de la S.E.M. au nouveau Forum.

Le 29 novembre 1985, deuxième bail à construction pour le nouveau Forum avec la société qui, à l'époque, s'appelait Espace Expansion. Un bail, je vous le rappelle, de 70 ans. Et Monsieur LEGARET, je pense que vous êtes beaucoup plus au fait des négociations....

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je n'étais pas élu à cette époque. Ne dites pas n'importe quoi ! C'est intolérable ce que vous faites. C'est inadmissible !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - M. MISSIKA a la parole, et lui seul.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je suis désolé, M. MISSIKA fait une mise en cause personnelle. Il me cite alors que je n'étais pas élu. C'est totalement inadmissible et j'exige qu'il retire ses propos instantanément.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Vous n'étiez pas au cabinet de Jacques CHIRAC ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Pas du tout. Je n'étais pas chargé de cela.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Entre 1978 et 1983, vous n'étiez pas au cabinet de Jacques CHIRAC ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je m'occupais des conservatoires de musique. J'étais chargé de mission à son cabinet. C'est intolérable. C'est inadmissible !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - On a compris.

Monsieur LEGARET...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je vous attaque en diffamation au pénal si vous ne retirez pas instantanément l'intégralité de ces propos. C'est clair ? Répondez ! Répondez immédiatement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous n'avez pas la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Répondez immédiatement ! Vous retirez ces propos ou je vous attaque en diffamation.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je retire bien volontiers ces propos, Monsieur LEGARET, mais vous devriez garder votre sang-froid. J'ai gardé le mien par rapport à des attaques qui étaient quand même assez importantes.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Retiré, dont acte !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Reconnaissez quand même que vous avez été élu du 1er arrondissement...

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'était en 1983, conseiller de Paris en 1989, adjoint au Maire de Paris en 1995, et j'en suis fier.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Félicitations. Avez-vous envisagé, lorsque que vous étiez adjoint aux finances, la vente de la totalité des Halles, sans distinction ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Jamais !

J'ai lancé une étude de valorisation et j'ai recommandé un appel d'offres concurrentiel, ce qui n'a pas été fait par la Ville de Paris. C'est précisément ce point qui vous est reproché par la Chambre régionale des comptes.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Monsieur LEGARET...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Monsieur MISSIKA, si vous pouvez continuer sans parler de M. LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - C'est lui qui nous interpelle. Il vous appartient, Monsieur le Maire, de faire cesser ces interpellations directes.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - C'est ce que je suis en train de faire, si vous me laissez parler.

Continuez, Monsieur MISSIKA, en oubliant M. LEGARET.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Venons-en à l'année 2001 et à l'arrivée de M. DELANOË.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - C'est une excellente chose.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Connard.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Pardon ? Qu'est-ce que vous avez dit ? Je suis désolé, je ne peux pas accepter cela. Vous allez retirer ce que vous venez de dire.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - On n'a rien entendu, je n'ai pas le micro.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je me fais traiter de "connard", qu'est-ce que je fais ? Je suis désolé.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Ecoutez, le mot "connard" a certes été prononcé, mais il est retiré immédiatement. Monsieur LEGARET, vous le retirez naturellement ?

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Cela m'a échappé, je le retire.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - On poursuit.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Monsieur MISSIKA, continuez, vous êtes en 2001.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - En 2001, M. LEGARET n'est plus aux affaires. Je voudrais simplement citer un extrait du rapport de la C.R.C. Il y a un chapitre entier de la C.R.C., intitulé "La position de relative faiblesse de la Ville dans la cession de l'ensemble domanial".

Je cite une phrase du rapport de ce chapitre : "La Ville s'est trouvée dans une position défavorable pour mener les négociations avec les éventuels financeurs, et surtout l'occupant des lieux." C'est la C.R.C. qui dit cela, mes chers collègues.

On ne peut pas faire porter la responsabilité à Bertrand DELANOË et à son équipe, en particulier du bail initialement signé qui ne comprenait aucune clause de résiliation anticipée et qui était particulièrement favorable au détenteur du bail.

La position de chantage, qui est celle d'Unibail-Rodamco et dont parle M. BOUTAULT, c'est la conséquence mécanique d'un bail léonin, d'un bail absurde, d'un bail scandaleux signé par les prédécesseurs de Bertrand DELANOË.

Je reviens sur la proposition que vous avez faite, Monsieur BOUTAULT, quand vous dites : le dédommagement d'une rupture de bail aurait pu être compensé. Mais savez-vous à combien a été évalué ce dédommagement ? A un milliard d'euros.

Pensez-vous réellement que vos amis auraient voté un projet de délibération proposant une rupture de bail avec un dédommagement d'un milliard d'euros à la société Unibail-Rodamco ? Très franchement, j'ai beaucoup de doute là-dessus.

A son arrivée, en 2001, Bertrand DELANOË a découvert l'état déplorable de la situation des Halles à cause du manque d'entretien. La responsabilité était portée par les différents propriétaires et occupants des lieux, la R.A.T.P., Unibail, mais aussi la Ville de Paris.

En ce qui concerne le pôle de transport, il était nécessaire d'engager une adaptation au regard de la forte augmentation de la fréquentation des passagers. Il n'était pas question de fermer les lieux. La France était marquée, à l'époque, par l'incendie dans le tunnel du Mont-Blanc en 1999. Les espaces souterrains étaient alors très sensibles et regardés de près.

Ce que je veux vous dire, c'est que ce qu'a fait la Ville de Paris, c'est de négocier un contrat dans une position extrêmement défavorable, alors même qu'elle n'avait pas les moyens d'empêcher Unibail-Rodamco de poser des revendications et qu'il n'était pas possible de remettre en cause ce bail.

Je voudrais citer également un autre passage de la C.R.C. En évaluant à la fin de 2017, le coût de l'opération de réaménagement du quartier des Halles, pôle de transport inclus, il apparaît qu'il ne dépasse pas de manière importante l'enveloppe financière prévue en 2009. Effectivement, eu égard à la complexité du projet, à l'imbrication des interventions et au site occupé, la Chambre reconnaît que les dépenses ont été maîtrisées.

Pour conclure, je tiens à rappeler que les frais engendrés par ce projet concernent pour l'essentiel des aménagements publics, la voirie, le jardin, les équipements publics, ainsi que d'importantes mises aux normes du pôle transport et des circulations que l'on a tendance à oublier lorsque l'on fait le bilan financier du projet.

Ce projet est bien au service des Parisiens et des Métropolitains qui profitent pleinement des lieux. Il a permis aussi de clarifier la situation complexe afin que chacun soit responsable de sa partie entre le centre commercial, la Ville et la R.A.T.P.

Nous pouvons donc être collectivement satisfaits de la rénovation du quartier des Halles. Le montage de ce projet, qui aura duré 15 ans, a été conditionné par un contexte exceptionnel résultant de choix urbains pris dans les années 70 et d'un bail à construction qui a représenté un carcan insupportable, et a conditionné toutes les négociations ultérieures.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

On conclut ainsi le débat sur les Halles. Deux communications, donc pas de vote. Il est 21 heures 20, je vais vous proposer de passer une bonne soirée et je déclare la séance close.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le mercredi 14 novembre 2018 à vingt-et-une heures vingt minutes, est reprise le jeudi 15 novembre 2018 à neuf heures dix minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous reprenons dans la joie et le bonheur le Conseil de Paris qui se poursuit.

**2018 DDCT 173 - Communication de la Maire de Paris sur l'égalité femmes/hommes et les droits des femmes à Paris.**

**2018 DASES 274 G - Subvention (37.726 euros) et convention avec la Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion de l'accueil 24H/24H (sans hébergement) de femmes isolées, "La cité des dames" (13e).**

**2018 DASES 30 - Locaux 27.29.31, rue de Rambouillet (12e). - Fixation du loyer pour la mise à disposition des locaux avec l'association "Rose".**

**2018 DAJ 21 - Approbation du contrat de concession de droits d'auteur portant sur les photographies de l'édition 2018 de la campagne autour de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.**

**2018 DDCT 103 - Subvention (200.000 euros) et 8 conventions avec 26 associations au titre de l'appel à projets "collèges pour l'égalité", sensibilisation en milieu scolaire à l'égalité filles-garçons et à la lutte contre les discriminations.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à l'allongement du congé paternité.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à l'égalité d'accès au sport.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la lutte contre le harcèlement de rue.**

**Vœu déposé par le GEP relatif aux toilettes publiques.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le GEP relatif au droit à l'I.V.G.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la dimension de genre dans l'espace public.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la sécurité des personnes prostituées.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place d'une campagne de communication à l'intention des familles monoparentales.**

**Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'inégalité dans les domaines artistiques et culturels, notamment dans le secteur du Hip-Hop.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des centres d'accompagnement global des femmes victimes de violences.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous abordons le débat organisé avec la communication sur l'égalité femmes/hommes et les droits des femmes à Paris. Il s'agit du dossier DDCT 173 auquel il convient d'adjoindre les

dossiers DASES 274 G, DASES 30, DAJ 21 et DDCT 103. La conférence d'organisation a bien sûr convenu d'un débat organisé. Chacun présentera aussi les vœux dans les temps de parole définis. Je vais introduire ce débat.

Je veux d'abord vous remercier tous et toutes, les adjoints, les maires d'arrondissement, les conseillers et conseillères de Paris et l'administration parisienne. Au premier chef, je veux remercier Hélène BIDARD, mon adjointe, qui porte à mes côtés, avec beaucoup d'énergie, ces questions relatives à l'égalité.

Dans quelques semaines, nous ouvrirons les portes de l'Hôtel de Ville aux femmes sans-abri, un lieu dédié où elles seront prises en charge en toute confiance. Elles pourront ainsi passer quelques heures au chaud, se soigner ou simplement discuter et boire un café. C'est la Nuit de la solidarité d'ailleurs qui nous a permis de mieux évaluer et de comprendre leur situation, précaires parmi les précaires, confrontées sans cesse à des agressions. Elles ont tellement peur qu'elles se cachent et se rendent invisibles.

Il est d'autant plus difficile de les aider que ces femmes se cachent. Nous les avons écoutées face à cette réalité et nous les avons entendues. Nous mettons en place une action adaptée.

A côté de cette halte, nous allons aussi contribuer à l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil et de bien-être au sein d'un bain-douche municipal dans le 12<sup>e</sup> arrondissement. Je veux remercier la maire du 12<sup>e</sup> de nous avoir accompagnés et nous nous impliquerons de toutes nos forces dans la création d'un centre maternel pour les femmes enceintes qui vivent dans la rue, et cela à l'Hôtel Dieu.

Dans toutes ces structures, parce que nous savons que c'est une des raisons pour lesquelles elles sont réticentes à aller vers les structures existantes, nous permettons à ces femmes d'être accompagnées par d'autres femmes. Les femmes à Paris sont encore trop souvent victimes de pratiques violentes, inégalitaires et discriminatoires, que ce soit dans la sphère intime, sociale, économique ou dans la rue.

C'est pourquoi j'ai souhaité démarrer cette communication par la situation des plus précaires et par les actes que nous posons en ce qui les concerne et pour leur rendre leur dignité et les respecter.

Aujourd'hui, à Paris, trois quarts des familles monoparentales ont à leur tête une femme et sont, de même que les femmes de plus de 60 ans, plus vulnérables face à la précarité. Rien n'est jamais gagné et les débats de ces derniers mois nous montrent comment la place des femmes dans tous les domaines de la société n'est pas acquise. Le mouvement salutaire de libération de la parole qu'a constitué "Me Too" nous pousse à renforcer encore notre mobilisation.

Etant la première femme Maire de Paris, j'ai fait de cette question une priorité de mon mandat dans le prolongement de l'action volontariste portée par notre Ville, par les Exécutifs précédents depuis 2001, et ces actions volontaristes irriguent toutes nos politiques. Cette communication est donc l'occasion de montrer combien notre mobilisation pour garantir les droits des femmes est constante et plurielle. Pleinement consciente de la situation des femmes, des situations des femmes car elles sont très variées à Paris, nous avons à cœur d'élaborer, de mettre en œuvre la réponse la plus appropriée, la plus efficace pour chaque situation.

Pour cela, il faut bien sûr nous inspirer de ce que disent et font les femmes. Part essentielle de la richesse, de la créativité, de la diversité parisienne, elles sont aussi de plus en plus nombreuses à s'engager. Comme nous l'a rappelé avec force l'appel porté par Muriel ROBIN et Eva DARLAN, les femmes sont les premières victimes des violences au sein du couple. Face à ces drames, nous avons notamment décidé une augmentation de 23 % des subventions aux associations qui les accompagnent au quotidien.

Le projet de Cité de l'égalité et des droits des femmes incarne avec force cette priorité politique. Elle nous permettra d'améliorer de façon structurelle le tissu associatif aujourd'hui cœur du réacteur de la lutte contre les violences faites aux femmes, en répondant aux besoins de ces structures, des bureaux, de la formation, des espaces de vie et de travail. Ouverte vers l'extérieur et accessible à toutes et à tous, la Cité sera un lieu de rencontres, de pédagogie et de partage parce que les jeunes femmes sont surreprésentées parmi les victimes des violences, notamment sexuelles. Nous consacrerons aussi une journée de rencontres interprofessionnelles dans le cadre du 25 novembre à ce sujet. De nombreux événements se dérouleront aussi au cours du mois pour informer, expliquer, sensibiliser.

Les Parisiennes sont également confrontées à des agissements variés qui sont sources de peur et de colère au quotidien. Nous portons notamment contre le harcèlement de rue une mobilisation transversale qui passe par des campagnes de communication, par l'éducation, par la régulation de l'espace public et le renforcement de la sécurité. Oui, l'usage de l'espace public. Il faut aller vers davantage d'égalité, de mixité ; c'est un enjeu fondamental dans une

ville ou chaque jour environ 5 millions de personnes fréquentent tous ces lieux publics et une ville dans laquelle il y a densité et forcément de la promiscuité sur cet espace public.

Parce que les femmes et les hommes ne le pratiquent pas de la même façon, nous tenons compte notamment dans nos opérations d'aménagement des attentes, des aspirations des femmes afin de bâtir une Ville plus sûre et plus facile à vivre pour toutes et pour tous, et je veux saluer l'ensemble des adjoints et des adjointes. Je veux remercier Jean-Louis MISSIKA d'intégrer aussi cette dimension dans le travail qui est fait avec ses équipes sur l'urbanisme. Nous en avons souvent parlé. Nous sommes soucieux, lorsque nous voyons des équipes d'architectes, d'urbanistes venir nous présenter des projets, qu'il y ait de la mixité dans ces équipes. S'il n'y a pas de mixité dans ces équipes, il est difficile de penser la Ville aussi avec le regard des femmes. S'il est un domaine dans lequel une approche "genrée" est effectivement indispensable, c'est bien celui de l'espace public car la perception par les femmes et par les hommes n'est pas du tout la même de l'espace public, des questions de sécurité et nous devons l'intégrer dans nos programmes et dans la façon d'aménager la ville.

Plus largement, les femmes à Paris, quels que soient leur situation familiale ou leur niveau de vie, connaissent toutes ces formes de violence symbolique diffuse qui les enferment dans des stéréotypes rendus invisibles par la force des habitudes et qui leur assignent des identités : la femme hystérique, la femme soumise, la femme qui se tait, la femme qui ne serait pas légitime. Cela, nous le voyons partout, dans toutes les fonctions, dans toutes les carrières, dans tous les domaines de notre vie professionnelle et je dirais même politique.

Ce sont ces pré-sujets contre lesquels nous luttons dès l'école et qui expliquent en partie la persistance des inégalités.

Si le long combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes a abouti à de nombreux nouveaux droits, il faut maintenant tendre à faire de cette égalité de droit une égalité de fait. C'est pourquoi nous devons continuer à nous mobiliser. Les politiques publiques ne sont jamais neutres en la matière : sport, éducation, handicap, petite enfance, emploi, culture, transports, nous faisons le choix d'orienter toutes nos politiques au service d'une réduction des inégalités.

Nous faisons le choix de faire la ville avec et pour les femmes, et pas simplement parce qu'elles sont plus nombreuses que les hommes. Je le rappelle toujours, 53 % des Parisiens sont des Parisiennes ; les femmes ne sont donc pas une minorité, encore moins dans cette ville. Dans tous les domaines, nous devons favoriser la mixité : l'innovation en construisant une offre qualitative et quantitative sans équivalent en France pour répondre aux besoins des familles, mais aussi grâce à la réforme des rythmes scolaires qui a permis d'augmenter la proportion de femmes travaillant le mercredi et qui a permis de prendre en charge les enfants intelligemment dans un cadre professionnel, structuré, avec les professionnels de la Ville au côté de ceux de l'Education nationale.

Par toutes ces actions, nous favorisons l'accès et le maintien dans l'emploi des femmes et nous promouvons l'égalité entre les sexes. De même, nous continuons de défendre de manière résolue et concrète le droit à la contraception, le droit à l'avortement et à la prévention pour toutes.

Nous avons aussi à cœur de prendre en compte les défis de santé spécifiques connus par les femmes, avec en particulier deux projets majeurs : l'ouverture en 2019 de la première Maison rose pour se ressourcer pendant et après un cancer et ce mois-ci plusieurs consultations en psycho-trauma vont aussi être mises en place pour accompagner les femmes victimes de violence.

Mes chers collègues, à Paris, les femmes s'engagent et sont pleinement actrices ; je crois que personne n'a besoin, ici, d'en être convaincu. Elles sont les actrices de la construction du Paris de demain et même du Grand Paris où il existe aussi des clubs de femmes du Grand Paris auxquels j'ai l'honneur, souvent, de participer.

Oui, les femmes, dans leur grande diversité, font Paris au quotidien et sans elles, nous ne pourrions pas relever les grands défis contemporains. Plus que jamais, les femmes et notamment les jeunes femmes doivent prendre la place qu'elles méritent pour leur bien mais aussi pour le bien de tous. Le combat doit être mené sur tous les fronts de manière concrète. L'échelle locale est la plus pertinente car elle nous permet, en étant au plus près des réalités et des préoccupations des femmes, de mettre rapidement en œuvre les mesures les plus appropriées.

Rappelons que les inégalités sont concrètes. Depuis le mardi 6 novembre dernier, le travail des femmes est gratuit du fait des inégalités salariales. D'ailleurs, des pays se sont saisis plus fortement encore qu'ici de ce sujet. Je pense notamment à l'Espagne qui a, du coup, inspiré le Gouvernement qui compte aujourd'hui plus de femmes que d'hommes. Et selon une étude de l'Observatoire des discriminations de la Sorbonne, publiée lundi dernier, une femme qui postule à un emploi dit "masculin", comme mécanicien automobile, par exemple, possède 22 % de chances en moins qu'un homme à compétences et qualifications égales de se le voir proposer après un entretien.

Rappelons que ce combat est aussi un combat universel, que la dimension internationale a toujours fait partie du combat féministe et que la solidarité avec les femmes à l'échelle internationale fait partie aussi des actes que Paris pose.

Je veux saluer, devant vous, avec une très grande émotion, la libération d'Asia BIBI, que nous avons faite citoyenne d'honneur de la Ville de Paris. Notre mobilisation a sans doute aussi contribué, avec celles d'autres O.N.G., mobilisation des opinions publiques, à faire en sorte qu'elle soit libérée. Bien sûr, je réitère ici la proposition que j'ai faite de l'accueillir, si tel en était son souhait, avec sa famille à Paris. En tous les cas, j'espère que nous pourrions l'accueillir dans ce Conseil en femme libre pour pouvoir lui décerner, directement cette fois-ci et pas par l'intermédiaire de son avocat ni de son mari, son titre de citoyenne d'honneur.

Je veux, à nouveau aussi, remercier Hélène BIDARD. Je sais combien elle est investie pour l'égalité femme/homme. Je salue l'engagement, à nouveau, de toutes et tous, de toutes celles et ceux qui contribuent et accompagnent ce combat au service de l'égalité. Ensemble, nous devons tout faire pour poursuivre dans cette voie et pour que notre ville soit toujours plus attractive, sécurisante et bienveillante pour les femmes, pour toutes les femmes, et donc aussi pour les hommes, évidemment.

Merci à vous.

Je vais à présent donner la parole aux différentes oratrices et orateurs qui se sont inscrits dans le débat.

Madame Ann-Katrin JÉGO, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Ann-Katrin JÉGO.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, le sujet de l'égalité femme/homme est au cœur des préoccupations de notre société. Je me réjouis que votre communication nous amène à en débattre, bien que celle-ci soit rendue obligatoire par la loi.

Je pense, tout d'abord, avec un mélange de rage et d'émotion, aux femmes victimes de violences, aux jeunes filles, aux femmes harcelées dans la rue ou dans les transports, aux femmes seules élevant difficilement leurs enfants, aux femmes auxquelles on refuse le droit à disposer de leur corps, aux femmes sans domicile fixe, invisibles et vivant sous la terreur des agressions, aux femmes rejetées du monde du travail ou sous-payées pour qui l'insertion professionnelle est un parcours de combattante.

Je pourrais sans difficulté poursuivre ce douloureux catalogue des inégalités qui minent les fondements de notre société et ouvrent la porte à tous les extrémismes religieux, dominés par des hommes dont la première obsession est la soumission et l'abaissement des femmes. Mais n'ayant pas le pouvoir, là tout de suite, dans ce Conseil de Paris, de changer le monde - et croyez bien que je le déplore -, je vous propose d'aborder ce sujet sous un autre angle, tout à fait pragmatique.

Madame la Maire, votre élection, il y a quatre ans, à la tête de la Mairie de Paris, avait suscité beaucoup d'espoir chez celles et ceux qui militent pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Première femme Maire de Paris, ville monde : voilà une victoire qui vous oblige, qui vous rend redevable vis-à-vis des autres femmes. Pourtant, vous n'en avez pas franchement fait état lors de votre passation de pouvoir. Il est vrai que votre campagne fut heureusement plus facile que celle de Ségolène ROYAL à la présidence de la République, les éléphants du P.S. ayant fait profil bas.

Ce n'est que depuis que les choses se corsent, depuis que vous accumulez les déconvenues, que l'on découvre ce nouvel argument au fil des pages d'interviews, dans votre livre ou encore en introduction de la communication qui nous occupe. Votre féminité devient votre étendard, voire votre bouclier. Si l'on ose être en désaccord avec vous, c'est parce que vous êtes une femme, la première femme Maire de Paris. C'est tout de même un peu court comme argument. Loin de moi l'idée de chipoter le mérite qui vous revient, mais si, effectivement, vous trouvez votre condition particulièrement difficile, pourquoi alors ne pas tendre la main aux autres femmes ?

En mai 2015, je vous alertais déjà sur un point tout à fait symptomatique. Vous ne logez au 9, place de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire hors les murs de la mairie, que des adjointes femmes. Oui, sept adjointes et zéro adjoint ont leur bureau de l'autre côté de la place. Durant le Conseil, sept femmes ont donc le plaisir de courir rejoindre leur bureau dans le froid ou sous la pluie. Vous me direz : ce n'est qu'un bureau. C'est vrai, on peut travailler et bien travailler partout. Sauf que vous avez trop d'expérience politique pour ne pas peser le poids d'une telle mise à l'index, pour ne pas mesurer le symbole. Afaf GABELOTAUD, Anne SOUYRIS, Dominique VERSINI, Léa FILOCHE, Galla BRIDIER, Olivia POLSKI, Pénélope KOMITÈS, parce qu'elles sont des femmes, ne sont pas logées comme leurs homologues

masculins. Il s'agit d'un traitement inégalitaire que rien ne justifie, mais qui illustre précisément l'organisation du pouvoir autour de vous, comme le montrent tous les visages masculins massés au premier rang.

Après mon intervention en mars 2015, je pensais sincèrement que vous y remédieriez, que cela s'était organisé ainsi sans réelle volonté, mais vous n'avez rien changé. Vous avez laissé ces messieurs dans les bureaux les plus valorisants, les plus proches de vous. Ainsi, malgré les discours, malgré les engagements sincères et vibrants pris dans cette enceinte, malgré la communication, les événements médiatisés, force est de constater que, quatre ans après votre élection, l'égalité femme/homme, ce n'est pas gagné.

On peut présenter tous les plans possibles, massacrer la langue française avec l'écriture inclusive, se désoler de toutes les formes de violences faites aux femmes, mais si chacune d'entre nous, lorsqu'elle est en situation de le faire, ne montre pas l'exemple, se comporte toujours en reine des abeilles, alors les misogynes de tout poil ont encore de beaux jours devant eux.

Revenons à la lecture de ce long plaidoyer laudateur en faveur de l'action municipale. J'ai le sentiment d'être face à un catalogue désordonné et incomplet de bons sentiments. Il n'y a ni priorisation, ni outil sérieux d'évaluation des politiques mises en place. Tout est affirmé, mais rien n'est démontré, à l'exemple de votre pétition de principe expliquant que le maintien des rythmes scolaires imposés par le Gouvernement socialiste aurait un impact sérieux en faveur de l'égalité femme/homme à Paris. Vous me permettrez d'en douter, d'autant qu'aucun indicateur ne permet de donner du corps à cette affirmation, que je qualifierais de gratuite. C'est d'autant plus gênant que les rythmes scolaires ont été mis en œuvre pour le bien-être de l'enfant et pour une meilleure répartition des heures de cours.

Aussi, pour gagner en lisibilité, je l'espère en efficacité, au nom de notre groupe, je vous suggère trois priorités pour faire avancer l'égalité femme/homme à Paris. D'abord, protéger les femmes fragiles en donnant plus de moyens, par exemple, pour sortir de la rue ces femmes invisibles qui sont sans domicile et vivent terrées pour échapper au pire. Ensuite, faire de l'éducation à l'égalité un axe majeur de la communication municipale à travers des actions beaucoup plus visibles dans tous les lieux culturels, sportifs et d'animation qui accueillent les jeunes Parisiennes. Enfin, faire de l'accès aux soins et à la liberté de disposer de son corps une priorité de l'action sanitaire de la Ville au profit des plus fragiles et des plus démunies. Protéger les femmes, éduquer les jeunes filles et garantir l'accès aux soins pour toutes, voilà un triptyque d'urgence qui permettrait sans doute de réorganiser, de rendre plus efficace l'action municipale en faveur de ce combat que nous partageons - j'en suis sûre - tous et toutes, celui d'une plus grande égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, j'y ajoute une dernière proposition. La Ville pourrait anticiper la loi et publier dès à présent les écarts de salaires entre hommes et femmes chez les agents municipaux pour que chacun mesure si votre politique volontariste se décline dans la réalité.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Bien. Allez, allez, allez.

Rémi FÉRAUD, Monsieur le président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Madame la Maire, chers collègues, merci d'organiser ce débat à quelques jours du 25 novembre, ce qui nous permet de faire le point ensemble sur les questions d'égalité femme/homme au Conseil de Paris. Je n'avais pas réfléchi à cette affaire de bureaux, mais je pense que nous allons tous y réfléchir.

**M. Julien BARGETON.** - Les présidents de groupe aussi.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Ma voisine y reviendra. C'est une présidente de groupe, dont le bureau est extrêmement bien placé, proche de notre hémicycle.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est l'exception qui confirme la règle. Mon bureau est très bien placé aussi.

**M. Rémi FÉRAUD.** - Alors que le mien, moins, mais il est au château.

Notre engagement sur la question de l'égalité est réel depuis de nombreuses années. Nous avons toujours voulu que Paris soit en pointe, soit pilote, soit volontariste, et je me réjouis que nous continuions car l'égalité réelle n'est jamais acquise. Beaucoup d'avancées restent à conquérir. Il ne s'agit pas du tout pour nous d'être dans un constat d'autosatisfaction.

Je veux saluer, évidemment, le travail mené par Hélène BIDARD dont cette communication permet à la fois de marquer le bilan de l'action entreprise et aussi de dessiner une feuille de route pour la fin de notre mandature.

Il y a beaucoup de projets de délibération annexés à cette communication. Je voudrais m'attarder sur trois des actions qui y sont décrites. D'autres orateurs et oratrices du groupe Socialiste reviendront sur d'autres sujets également.

D'abord, nous le savons, le combat pour l'égalité doit être permanent. Celle-ci se construit dès le plus jeune âge, dès la maternelle, et même avant. Les uns et les autres sont souvent très vite assignés à des rôles prédéterminés qui les empêchent d'imaginer leur propre voie. Il est donc très important de former les enseignants comme les élèves afin de réfléchir aux stéréotypes, de prévenir les inégalités de demain.

Je veux donc saluer, par exemple, l'action menée par l'association "Je, Tu, Il", de sensibilisation très appréciée auprès des collégiens. Je suis heureux du soutien que la Ville lui apporte pour qu'elle renforce son action pédagogique, de même que les ateliers sur l'égalité des sexes qui seront renforcés dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs qui, eux-mêmes, sont facteur d'égalité femmes-homme, et nous avons là un vrai désaccord politique avec la droite.

Je me félicite aussi qu'à terme, un référent par école puisse être nommé dans notre Ville sur ces questions.

Ensuite, je voudrais saluer la création prévue de la Cité de l'égalité et des droits des femmes. Ce type de lieu, dédié aux associations à la mémoire des combats féministes ou à la production artistique, existe dans de nombreux pays européens, mais aucun n'a encore jamais vu le jour en France. Conçu comme un laboratoire associatif dédié aux femmes, il permettra également d'accueillir des événements culturels, d'être un point d'accès au droit, d'être aussi un accueil de jour et d'écoute, de consultations en santé.

Ce sera un outil très utile au milieu associatif qui est aujourd'hui un acteur très important de la lutte contre les violences faites aux femmes. Je veux, à ce propos, saluer l'augmentation des subventions de la Ville aux associations qui viennent notamment en soutien aux femmes victimes de violences. D'ailleurs, cette augmentation des subventions est un point qui différencie profondément la politique municipale de celle du Gouvernement.

Le troisième point que je veux mettre en avant dans la communication, c'est le travail important sur la construction sexuée de l'espace public. Nous savons que c'est un enjeu tout à fait essentiel que celui de l'usage de l'espace, l'appropriation que chacun peut en faire, notamment selon son genre.

Nous avons beaucoup parlé, l'an dernier et cette année, de la question du harcèlement de rue qui est très prégnante dans certains quartiers, mais il ne faut pas prendre cette dimension pour les stigmatiser. En réalité, la question du harcèlement de rue, et nous le voyons de plus en plus, est présente dans tous les quartiers et dans les transports en commun, de manière très générale.

Cette question de la sécurité dans les transports publics conditionne d'ailleurs beaucoup de comportements. Elle peut limiter la liberté individuelle des femmes, alors qu'elles ont le droit de se déplacer partout où elles le veulent et à n'importe quelle heure comme l'ensemble des citoyens.

Ces sujets doivent faire l'objet de mesures très concrètes en matière d'urbanisme. Je sais que Jacques BAUDRIER y travaille avec Hélène BIDARD dans la manière de construire les nouveaux quartiers, de penser les équipements municipaux, notamment sportifs, alors que l'on sait que les trois-quarts des investissements publics pour financer des équipements sportifs sont aujourd'hui exclusivement utilisés par des hommes.

On mesure à la fois le déséquilibre à combler, la réflexion à mener sur leurs usages et leur partage. Je veux saluer aussi l'engagement de Jean-François MARTINS, et puis l'engagement aussi, ces derniers mois, de la Préfecture de police sur ces enjeux très importants, comme nous en parlions hier à propos des agressions homophobes, de refus de toute discrimination dans l'espace public.

Cette forme très concrète de lutte contre les inégalités dans l'espace public s'appuie aussi, pour nous, dans notre rôle municipal, dans nos compétences sur des marches exploratoires dans les différents quartiers de Paris, associant les réflexions des chercheurs, l'expérience des habitants qui doivent nous aider à construire la ville de demain en tenant compte de ces problématiques, ce qui souvent n'a pas été fait dans les décennies précédentes.

Madame la Maire, chers collègues, l'égalité entre les femmes et les hommes est emblématique d'une politique transversale et donc structurante. Elle ne doit pas se concevoir comme un saupoudrage, mais comme un état d'esprit qui guide l'ensemble de nos actions.

Je terminerai donc mon propos en saluant l'action concrète et très symbolique de la politique solidaire que nous menons à Paris et que, Madame de la Maire, vous avez développée dans votre intervention.

Je pense bien sûr à l'ouverture d'une halte dans les salons de l'Hôtel de Ville pour les femmes sans domicile fixe. Grâce aux recensements réalisés lors de la Nuit de la solidarité avec Dominique VERSINI, nous savons qu'il manque encore 3.000 places d'hébergement à Paris et que 12 % des sans-abri recensés sont des femmes.

Je salue donc cette initiative très concrète, dans l'Hôtel de Ville lui-même, qui permettra d'accueillir des femmes sans-abri cet hiver, de jour comme de nuit. Il faut savoir faire preuve, dans ce domaine, de volontarisme, de symbole et de concret. Je pense que cette initiative est aussi la marque de notre engagement collectif.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est moi qui vous remercie, Monsieur FÉRAUD, pour votre soutien sans faille à cette politique en faveur de l'égalité.

Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, merci de nous donner aujourd'hui l'opportunité de mettre, sur le devant de la scène, les questions d'égalité femmes-hommes, et la condition des femmes dans notre ville. L'organisation de nos sociétés patriarcales étant très ancienne, les avancées obtenues via les différentes luttes féministes nous invitent à croire que le plus difficile a été fait et que nous nous rapprochons d'une égalité femmes-hommes réelle.

Or, de nombreux exemples nous permettent de constater que l'égalité n'est toujours pas acquise. La montée du populisme et des conservatismes en Europe, comme partout dans le monde, ne laisse pas présager du meilleur. En Hongrie, Pologne, Italie ou encore Allemagne, le droit à l'I.V.G., par exemple, le droit pour les femmes de disposer de leur corps, est soit remis régulièrement en question, soit volontairement entravé allant jusqu'à être interdit.

En France, le débat refait régulièrement surface. Il y a plusieurs semaines, la polémique a été lancée par le docteur Bertrand de ROCHAMBEAU, président du Syndicat de gynécologues S.Y.N.G.O.F., qui a assimilé l'interruption volontaire de grossesse à un homicide.

Dans ce contexte, il nous a semblé primordial de demander, dans un vœu, que Paris réaffirme son attachement au respect du droit à l'I.V.G. pour toutes les femmes et participe à la diffusion des informations nécessaires à toutes celles qui en auraient besoin.

Un an après l'affaire Weinstein et les mouvements "BalanceTonPorc" et "Me Too", qui ont résonné comme une déflagration dans le monde, Paris a la responsabilité d'accompagner ces mouvements qui ont permis aux femmes de prendre la parole. Le monde a eu l'air d'ouvrir les yeux, effaré par l'ampleur des dégâts, du nombre de femmes concernées et l'étendue des propos, des gestes et des situations dénoncées.

Paris est évidemment loin d'être en reste quand certaines études expliquent que 100 % des femmes ont déjà été harcelées dans les transports en commun.

Maintenant que la prise de conscience a eu lieu, elle doit être suivie par de réels changements. Les pouvoirs publics doivent réinvestir les champs de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité femmes-hommes.

Le Gouvernement, par la voix de Marlène SCHIAPPA, a d'ailleurs fait adopter une loi contre le harcèlement de rue qui, toutefois, interpelle à travers les difficultés de mise en application. Mais cette pénalisation nouvelle légitime les femmes et leur donne le courage de réagir.

Parce que nous devons les encourager, nous devons dire stop, le groupe Ecologiste a déposé un vœu afin que les agents de la Ville, de la Préfecture de police et de la sécurité d'I.D.F. Mobilités travaillent aux meilleurs moyens de rendre cette loi effective dans les plus brefs délais et que tous soient formés à l'accueil et l'écoute des victimes.

Au-delà de l'application du cadre légal, notre Municipalité doit faire un travail de sensibilisation de tous les publics, en commençant par l'école, de la maternelle à l'université. Nous nous réjouissons que Paris agisse pour lutter contre les stéréotypes sexistes, car l'égalité entre les sexes doit être un fondement de notre société et être enseignée dès le plus jeune âge.

Ce travail de sensibilisation, nous devons également nous l'appliquer à nous-mêmes. L'égalité femmes/hommes est un sujet transverse, une doctrine à appliquer à chaque niveau de notre politique municipale. Les nombreuses

actions déjà mises en place et celles présentées dans cette communication sont des axes majeurs qui nécessitent d'être accompagnés de gestes forts tels que des engagements financiers importants de la Ville.

Ainsi, vous prévoyez de travailler en 2019 à une budgétisation sensible au genre pour une mise en place effective en 2020, c'est une très bonne nouvelle, une demande que mon groupe avait déjà portée en 2016. Nous serons attentifs à sa concrétisation.

Les écologistes ont toujours été à l'avant-garde sur les questions d'égalité femmes/hommes, notamment sur les questions de parité dans les institutions de la République.

Pour continuer à faire avancer la Municipalité sur ces sujets, nous avons donc tenu à faire plusieurs propositions. Je laisserai Joëlle MOREL vous détailler le reste de nos propositions.

Pour terminer, je veux parler d'un public dont on ne parle pas assez, un public précaire : les personnes prostituées, qui sont très majoritairement des femmes. Chaque jour, elles sont mises en danger, précarisées un peu plus face à la position abolitionniste qui prime en France aux dépens de leur liberté individuelle.

Cette politique répressive les relègue dans la clandestinité, elles sont alors plus exposées aux M.S.T., au V.I.H. ainsi qu'au risque d'agression. Dans les bois de Boulogne et de Vincennes, les agressions sont donc d'ailleurs monnaie courante et ont coûté la vie à Vanesa Campos, qui a été assassinée. Nous devons avant tout nous pencher sur leurs sécurités physique et sanitaire. La répression devrait donc essentiellement être dirigée vers les réseaux et les agresseurs.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Fatoumata KONÉ.

Je donne la parole à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ.** - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, un jour viendra, peut-être ne sera-t-il pas couleur d'orange, mais un jour viendra où nous n'aurons plus besoin de faire des politiques de réparation à l'égard des femmes.

Un jour viendra où les hommes violents se feront soigner volontairement avant de passer à l'acte.

Un jour viendra où les payes et les retraites ne seront plus différentes que l'on soit un homme ou une femme.

Un jour viendra, un jour peut-être.

Mais nous n'en sommes pas là. La Ville de Paris a pris ce dossier à bras-le-corps depuis 2001, car si la situation des femmes s'est améliorée, si des lois existent se donnant comme objectifs l'égalité des salaires et la pénalisation des violences par exemple, tout n'a pas changé et les femmes sont encore amenées à connaître des situations désagréables, harcelantes, voire agressives de certains hommes.

Mener une politique volontariste dans une collectivité n'est pas aisé, tant les habitudes et les stéréotypes perdurent. Deux annonces qui sont faites dans la communication sont très importantes.

En 2019, nous aurons une présentation "genrée" de notre budget, car nous remarquons que nombre de politiques que nous mettons en place, en particulier dans le sport et les activités de jeunesse, sont majoritairement "trustées" par les garçons. Ce budget "genré" nous permettra de corriger certaines de nos politiques publiques afin que les femmes puissent considérer, au vu de statistiques objectives, qu'il reste encore bien du chemin avant de parvenir à l'égalité complète.

Je ne citerai pas ici toutes les initiatives que prend notre Ville, soit en direct, soit en lien avec des milieux associatifs. Je m'arrêterai sur le projet "Collèges pour l'égalité". Ce dispositif répond aux attentes que le monde éducatif attend. Il permet de faire travailler les professeurs et les élèves avec des intervenants venus du monde associatif. En le faisant sur le mode d'appel à projets, il permet que les élèves et les enseignants choisissent quel support ils vont privilégier pour dialoguer avec leurs camarades sur des thématiques qui ne sont pas simples à aborder au moment de l'adolescence.

C'est à ce moment-là que la parole est libérée mais qu'à partir du travail commun, on trouve à faire passer les messages contre les discriminations et le sexisme.

Mais, bien des choses se sont passées avant dans la famille, à la crèche ou à l'école. C'est là qu'il faut faire progresser les choses. La formation des intervenants auprès des enfants est essentielle pour que les représentations changent.

Je ne parlerai pas des initiatives autour de la reconquête de l'espace public, car j'en ai abondamment parlé lors d'un des précédents conseils.

C'est une initiative essentielle pour repérer les lieux où la place des femmes est confisquée et ce qu'il faut faire pour que ces situations ne se reproduisent pas. Oui, il faut lutter contre les espaces non mixtes. La Ville de Paris et son adjointe Hélène BIDARD ont fait faire de grands pas à la traduction dans l'urbanisme de réflexions de sociologues, d'ethnologues, mais aussi d'architectes et d'urbanistes. Ecoutez les femmes, et vous ne construirez plus la ville de la même manière.

Nos campagnes contre le harcèlement de rue et les initiatives pour lutter contre les publicités sexistes avec tous les professionnels de la profession autour de la table sont aussi à mettre à l'actif de cette Municipalité.

C'est autour de la situation des femmes victimes de violence que la mobilisation de la Ville s'est faite la plus visible : expérimentation du téléphone de grande urgence à Paris qui donne d'excellents résultats et rassure les femmes face au comportement de leurs conjoints ou ex-compagnons.

Si l'on peut saluer l'ouverture l'année prochaine de la Maison Rose dédiée aux femmes atteintes de cancer et la création de lieux de consultation en psychotrauma pour les femmes victimes de violence, on attend avec impatience la cité de l'égalité et des droits des femmes.

Il semble que le projet avance bien, que les associations partenaires ont trouvé langue commune. Ne relâchons pas l'effort, cette cité correspond à une forte demande et sera un lieu de vigilance, d'alerte sur les droits mais aussi un lieu ouvert à la production artistique, un lieu de recherche et de production, d'activité et d'action.

Je tenais donc à redire toute notre satisfaction quant au travail mené par la Ville sous la houlette de son adjointe. Il est parfois facile de caricaturer, comme on l'entend parfois sur certains bancs dans cet hémicycle, puis quand on est aux affaires, par exemple à la région Ile-de-France, on n'est pas exempt de critiques quant au soutien aux associations féministes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur BÉGUÉ.

Je donne la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, pour le groupe PPCI.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 2018 a été une année décisive pour la libération de la parole des femmes. Le lancement du mouvement "Me Too" a fait écho dans le monde entier et engendré une prise de conscience collective des immenses progrès qu'il reste encore à effectuer en termes de droits des femmes.

Si l'on parle encore aujourd'hui dans cet hémicycle et même plus que jamais des droits des femmes, c'est bien qu'une différence de perception, de traitement et de considération persiste encore entre les deux sexes.

La première et la plus injuste concerne l'inégalité salariale à poste et qualification équivalents. Depuis le 6 novembre dernier jusqu'au 31 décembre prochain à minuit, les femmes travaillent gratuitement.

Cela fait plus de 40 ans que la loi impose comme principe essentiel l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, mais peine à la faire appliquer. A l'heure actuelle, l'écart de salaire est de 9 % à travail égal, et de 25 % sur l'ensemble de la carrière selon les chiffres du Ministère du Travail.

C'est une différence injustifiée, une discrimination et un véritable scandale qui en engendre évidemment beaucoup d'autres.

Même dans le secteur public, l'accès aux carrières n'est pas forcément le même entre hommes et femmes. Appliquant le principe de la preuve par l'exemple, la Ville de Paris doit donc veiller à être exemplaire en matière de mixité et d'égalité des sexes dans les salaires et dans les postes comme dans les fonctions qu'elle a à pourvoir.

Par ailleurs, à son niveau, la collectivité parisienne peut actionner certains leviers pour favoriser l'accès à l'emploi des femmes. Je pense aux places en crèche, bien sûr. On le sait, plus le nombre de places d'accueil de la petite enfance est grand dans une ville, plus cela participe à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des femmes, et donc à promouvoir l'égalité hommes/femmes.

Ainsi, la Maire annonce dans sa communication l'ouverture à cet automne de la 3.000e place de crèche depuis le début de la mandature. Je vous invite, Madame la Maire, à poursuivre dans cette direction et à amplifier votre effort, car aujourd'hui, faute de structures, de nombreuses familles parisiennes sont dans l'obligation de quitter la Capitale.

J'aimerais aborder un sujet grave et important, celui des violences faites aux femmes. Nous nous devons collectivement de ne pas baisser la garde et de redoubler d'efforts dans le domaine des violences féminines. Je vais rappeler certains chiffres pour que les Parisiennes et Parisiens prennent conscience du caractère massif du phénomène : une femme meurt tous les 3 jours en France sous les coups de son conjoint.

600.000 femmes en France sont victimes de violences sexuelles tous les ans ; 100 % des utilisatrices des transports en commun disent avoir été au moins une fois importunées par un homme lors de leur trajet.

Face à cette réalité, nous avons voté, le 4 mai dernier, une augmentation de 23 % des subventions aux associations qui accompagnent au quotidien les femmes victimes de violence dans la Capitale. Je me félicite bien entendu de cette augmentation. Cependant, je note que, si vous insistez sur ce chiffre, l'enveloppe totale pour l'ensemble de ces associations n'est que de 265.000 euros. Avouons sans malice que cela fait au final assez peu pour l'ensemble des associations qui s'occupent des femmes victimes de violence à Paris. J'invite donc l'Exécutif et le Conseil de Paris à accentuer l'aide aux associations dans ce domaine.

La Ville de Paris doit également davantage travailler sur la question du relogement des femmes victimes de violence. Au Sénat, j'ai récemment fait voter à l'unanimité un amendement à la loi Elan pour que le Plan départemental d'action pour l'hébergement des personnes défavorisées prenne en compte les besoins des personnes victimes de violence au sein de leur couple ou de leur famille, menacées de mariage de force ou contraintes de quitter leur logement après des menaces de violence ou des violences effectivement subies.

A son échelle, la collectivité parisienne peut et doit elle aussi proposer des solutions dans le domaine du logement d'urgence. Pour ces femmes en détresse, plus qu'un simple toit, un logement représente la possibilité d'une nouvelle vie et d'un nouveau départ essentiel.

Enfin, j'aimerais conclure mon intervention en évoquant la question de la santé publique qui est, comme on le sait, un facteur possible d'inégalité. Dans ce domaine, la Ville de Paris doit faire en sorte que l'accès à l'information médicale soit facilement accessible aux femmes, surtout concernant les pathologies spécifiquement féminines comme le cancer du sein ou l'endométriose, et qu'aucune entrave ne vienne troubler l'information sur le droit à l'avortement.

A cet égard, je me félicite de votre annonce, Madame la Maire, portant sur la création d'une Cité de l'égalité et des droits des femmes qui accueillera, notamment, des consultations en santé. La santé publique est un sujet déterminant qui touche à l'égalité des sexes. La Mairie doit donc renforcer l'information et la prévention des maladies féminines, notamment le cancer du sein, cancer le plus fréquent chez la femme.

L'égalité femmes/hommes, si nous voulons qu'elle advienne dans les faits et qu'elle soit perçue par les Parisiennes et les Parisiens, ne doit pas passer que par des discours et des rappels à des principes ; elle doit s'inscrire dans des actions concrètes et fortes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Je ne reviendrai pas sur l'affaire des bureaux, étant moi-même dans ce bâtiment non loin de cette salle.

Depuis mardi 6 novembre à 15 heures 35, les femmes travaillent gratuitement. Il y a 75 ans, soit hier à l'échelle de l'humanité, nos grands-mères se battaient pour obtenir le droit de vote, c'est-à-dire être considérées comme un membre à part entière de la société. Il a fallu attendre 1965 pour avoir le droit d'ouvrir un compte en banque, c'est-à-dire être considérée comme capable de manipuler de l'argent ; 10 ans plus tard, c'est le droit à l'avortement qui était accordé aux femmes, c'est-à-dire le droit à disposer de son corps. Ces femmes qui se sont battues pour le droit des

femmes auraient-elles imaginé qu'en 2018, nous aurions encore besoin de nous battre pour faire respecter une règle pourtant élémentaire : à travail égal, salaire égal ? Malgré un arrêt de 1996, ce n'est toujours pas une réalité.

Ecarts salariaux, emplois précaires, discontinuité dans la carrière, charge mentale, plafond de verre... Il y a beaucoup à dire sur les retards que nous avons accumulés en France et je n'ose aborder ceux à l'échelle mondiale.

Sans aller si loin, il suffit parfois de discuter avec un ami, un collègue, un parent pour s'apercevoir que certains préjugés ont la vie dure et que, tant qu'ils seront si présents, il sera difficile d'atteindre une réelle égalité. Pour tendre vers cet objectif, nous devons tous nous mobiliser : femmes et hommes. Il faut mesurer l'ampleur du phénomène pour mieux le connaître et mieux le défendre.

L'année dernière, le mouvement "Me Too" a libéré la parole. Des voix s'élèvent enfin pour dénoncer les paroles et les comportements abjects qui ne devraient plus exister depuis longtemps. Sans tomber dans une quelconque caricature, sans pointer du doigt indifféremment toute une frange de la population, nous pouvons néanmoins reconnaître que du chemin reste à parcourir.

La Ville démontre depuis de nombreuses années son engagement fort sur ce sujet, un engagement qui se manifeste aussi bien dans le soutien aux associations - soutien très présent, malgré ce que je viens d'entendre - qu'à la formation et la sensibilisation de ses agents, ou dans le rééquilibrage de ses politiques RH que dans les politiques volontaristes dans le domaine de la formation, du sport ou de l'éducation.

Oui, l'éducation, car, une fois encore, le travail débute chez les plus jeunes. Vous le rappelez dans votre communication. Comment transmettre dès le plus jeune âge la culture du respect des femmes et de l'égalité aux filles comme aux garçons, les citoyens de demain ? Quand des animateurs touchant un jeune public se permettent à une heure de grande écoute d'aborder, avec une totale désinvolture, des sujets aussi graves que le droit à l'avortement ou le viol conjugal en laissant dire tout et n'importe quoi, il est urgent de s'inquiéter et d'agir pour que d'autres messages soient transmis et que l'on puisse aborder ces questions avec le sérieux et la gravité qu'elles nécessitent.

Pour toucher ce jeune public, il faut aussi leur fournir des exemples auxquels ils peuvent s'identifier. C'est pour cette raison que nous défendons un vœu pour que la Ville soit encore plus proactive dans la promotion des femmes dans la production de contenus culturels dans tous les secteurs, notamment le hip-hop, une véritable lame de fond pour les plus jeunes car très écouté. Nous avons déjà évoqué cette question à l'occasion de la communication sur la culture mais nous tenons ici à réaffirmer notre position. Nous attendons d'ailleurs des éléments sur ce point.

Notre autre vœu porte sur le soutien aux familles monoparentales. Vous rappelez les chiffres dans votre communication : trois quarts des familles monoparentales ont une femme à leur tête et 36 % de ces familles vivent sous le seuil de bas revenus. En plus d'être exposées à des emplois instables, des trajectoires de carrière interrompues ou de subir des temps partiels, ces femmes sont souvent victimes d'isolement, un isolement moral et de fait. Par notre vœu, nous proposons donc que le Conseil de Paris communique sur l'existence et le travail des associations dont on vient de parler et qui viennent en aide aux femmes et, plus largement, aux familles monoparentales. Nous proposons que cette communication se fasse notamment dans les écoles et les collèges pour s'assurer de toucher ces parents, mais aussi, comme nous l'a proposé l'Exécutif, dans les relais familles et nous accepterons un amendement en ce sens.

Le temps m'étant imparti ne me permettant pas de saluer une à une les bonnes mesures et les dispositifs existants, je tiens à le faire globalement. Nos politiques vont dans le bon sens. Elles reflètent l'engagement de ne rien laisser passer, de sans cesse rappeler que les violences sexuelles et sexistes n'ont pas leur place dans notre vie et dans notre société. Nous pouvons encore les améliorer et nous le ferons. Nous devons poursuivre la reconquête de l'espace public, et j'en terminerai, par là en démultipliant la présence des femmes et les initiatives pour que les femmes ne se demandent plus avant de sortir quel chemin est le plus sûr ou si ses chaussures lui permettront de courir si nécessaire.

Madame la Maire, vous pouvez compter sur l'engagement total de notre groupe à vos côtés dans toutes les politiques qui combattront les inégalités.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, et je le sais depuis longtemps, parce que ce n'est pas d'aujourd'hui que votre engagement est marqué sur ces sujets et que nous cheminons sur tous ces combats communs.

Je donne la parole à Brigitte KUSTER pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Brigitte KUSTER.** - Madame la Maire, mes chers collègues, trop souvent l'égalité femmes/hommes est réduite à la Journée de la femme le 8 mars ou à la Journée internationale contre les violences faites aux femmes le 25

novembre. Tous, nous nous adonnons alors à répéter que les femmes et les hommes sont égaux, que nous devons lutter contre les stéréotypes et les discriminations fondées sur le genre que nous devons combattre, les violences verbales ou physiques commises contre les femmes.

Mais en réalité, force est de constater que les incantations, même transcrites dans l'écriture inclusive que vous chérissez tant, ne suffisent pas à enrayer les pratiques inégalitaires, discriminatoires et violentes que les femmes continuent de subir, à commencer par vous, Madame la Maire, à la tête d'une administration de 55.000 agents, parmi lesquels 55,9 % sont des femmes, mais qui voient encore, ce qui est absolument incroyable, leur rémunération différer de celle de leurs collègues masculins. En effet, je m'étonne que vous vous satisfaisiez que persiste une différence de 1.300 euros entre un fonctionnaire et une fonctionnaire, tous deux de catégorie A+.

Vous conviendrez qu'en l'espèce, vous pourrez difficilement justifier cet écart de rémunération par l'argument selon lequel les femmes sont surreprésentées dans les filières moins rémunératrices ou par le recours plus fréquent au temps partiel.

En matière d'égalité professionnelle, vous avez donc encore des progrès à faire pour être l'employeur exemplaire que vous appelez de vos vœux. Le concrétiser, Madame la Maire, par des actes serait beaucoup mieux.

Je ne m'étendrai pas davantage puisque ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE y reviendra dans quelques instants.

S'agissant de l'accès à l'espace public, là aussi les Parisiennes sont légitimes à attendre davantage de la Mairie de Paris que des démarches exploratoires ou la publication d'un guide sur les questions à se poser pour "construire un environnement urbain égalitaire".

Mais ces outils n'ont qu'un rôle d'évaluation et de sensibilisation. Pensez-vous donc sérieusement qu'ils soient une réponse appropriée aux difficultés que les femmes rencontrent à l'heure actuelle dans Paris ?

Je voudrais évoquer un autre domaine, comme vous le savez, celui des femmes sans-abri. Elles représentent 12 % et, de fait, elles sont encore plus vulnérables quand elles sont exposées à la violence de la rue. Aussi doivent-elles être prioritairement protégées, vous en conviendrez et vous l'avez évoqué tout à l'heure, Madame la Maire.

C'est pour cette raison que nous devons collectivement développer l'hébergement d'urgence dédié aux femmes. Mes collègues Florence BERTHOUT et Philippe GOUJON ont mis d'ailleurs en place l'an dernier un accueil pour les femmes à la rue. Une initiative qui se multipliera cette année dans d'autres lieux municipaux, ce dont nous nous réjouissons.

Dans un autre domaine, celui de la sécurité, j'ai une pensée pour deux femmes qui ont récemment été agressées sexuellement dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Des centaines d'autres le sont chaque année. 58 % des Parisiennes disent ressentir de l'insécurité, au point que nombre d'entre elles mettent en place des stratégies visant à éviter les risques qu'elles pourraient encourir dans certains endroits ou à certaines heures de la journée.

Que dire de la situation dans le quartier Chapelle-Pajol ? Les femmes, vous le savez, n'y sont pas les bienvenues et, de fait, encore moins en sécurité : commerces défendus aux femmes, trafics, regards déplacés, insultes et violences sont leur lot quotidien.

A défaut d'une action efficace de la part des pouvoirs publics, et elles l'ont exprimé dans une pétition, il y a plus d'un an, vous appelant simplement à faire respecter les lois, vous répondiez alors, en lien avec la Préfecture de police, que vous aviez entendu, mais vous ne répondiez encore pas par autre chose que l'organisation de marches exploratoires ou la programmation d'actions de sensibilisation des commerçants pour les encourager à "alerter tout acte troublant l'ordre public".

Sans surprise, Madame la Maire, la situation ne s'est pas améliorée depuis un an, et ce quartier est encore aux prises avec la délinquance et les violences. Plus globalement, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme révélait au début de l'année que 58 % des femmes se sentaient en insécurité à Paris, soit près de 6 femmes sur 10 qui ont peur, si bien qu'elles préfèrent, selon l'Observatoire national de la délinquance, adopter des stratégies d'évitement, de résignation ou de contournement.

Plus généralement, la Capitale s'illustre ces dernières années par la multiplication d'actes de violence sur l'espace public, qu'il s'agisse des violences LGBTphobes, qui ont amené l'ensemble des groupes ici représentés à déposer un vœu commun, soit une démarche quasiment inédite, ou des agressions contre les femmes devenues presque quotidiennes. Là aussi, la Mairie de Paris est en deçà de l'enjeu, à savoir la sécurité de toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, quel que soit leur genre ou leur orientation sexuelle.

La nécessité absolue désormais est donc de sécuriser l'espace public parisien. Vous le savez, le groupe LRI souhaite la création d'une police municipale. C'est pourquoi j'ai d'ailleurs déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi en ce sens.

Madame la Maire, vous avez fait du droit des femmes un de vos étendards, il vous reste apparemment de grandes marges de manœuvre pour progresser.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

M. Thomas LAURET pour le groupe DP.

**M. Thomas LAURET.** - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes doit être une question traitée par tous. Il s'agit évidemment d'un combat qui ne doit pas être seulement mené par les femmes mais bien par l'ensemble de la société, parce qu'il a de nombreuses conséquences sur les rapports sociaux, sur les rapports familiaux, comme sur les rapports de séduction.

C'est bien aujourd'hui que quatre hommes prennent la parole sur 19 intervenants. Et même si ce n'est pas l'égalité, ce n'est à pas grave, c'est le symbole qui est important.

Je veux, à ce titre, revenir sur trois sujets : premièrement les bienfaits de la libération de la parole et ses limites, deuxièmement la répartition des rôles dans le champ familial et troisièmement les actions engagées au niveau local comme national.

Sur le premier point de la libération de la parole, à la fin de l'année 2017 et tout au long de cette année 2018, la parole s'est libérée sur les réseaux sociaux à travers deux mouvements notamment : "Me Too" et "BalanceTonPorc", l'un était plus équilibré que l'autre. Les langues se délient et cette libération est salutaire quand elle permet d'empêcher les pervers de nuire et qu'elle permet à l'insécurité de reculer, notamment dans les transports. Mais attention, elle peut parfois tétaniser les timides et il faut aussi savoir excuser les maladresses des hommes timides qui se lancent parfois dans l'incertitude d'une proposition audacieuse.

Il y a, en revanche, un écueil à éviter : les dénonciations calomnieuses et la délation qui parfois nuisent à l'esprit de ces mouvements. Sans doute ne représentent-elles pas la majorité des signalements, loin de là, mais elles existent. Si l'augmentation des plaintes ne se traduit pas par une augmentation de même ampleur des condamnations, c'est aussi qu'il y a parfois certaines plaintes abusives.

Le deuxième sujet est la répartition des rôles familiaux. La question de l'égalité entre les hommes et les femmes est évidemment vaste, comme le montre la communication d'aujourd'hui : elle concerne la sécurité, le sport, l'emploi, les violences et bien d'autres. Mais nous le voyons, le cœur du nerf réside dans l'éducation, dans la déconstruction des stéréotypes formés dès le plus jeune âge.

Moi-même fils de féministe, ayant été élevé avec quatre sœurs et père de trois filles, je suis toujours étonné par le mode de répartition des tâches dans les familles traditionnelles. Les tâches sont distribuées parfois sur des modèles caricaturaux à bien des égards. Le sexisme ordinaire doit être combattu dans le cercle familial. La question domestique touche à la bonne répartition des tâches et du choix de chacun dans la prise de responsabilités : aide aux devoirs, ménage, déchets.

C'est souvent l'homme qui descend les poubelles et la femme qui s'occupe du linge, et qui a la plus grande charge mentale dans le suivi des enfants, que ce soit l'école ou le suivi médical. Il ne s'agit surtout pas d'obliger les femmes à descendre les poubelles, mais que la répartition des rôles soit concertée et décidée en commun et non en fonction des stéréotypes. Sous cet aspect, le poids des religions, et notamment la dimension intégriste, constitue un frein majeur à l'égalité entre les hommes et les femmes. Nous avons aujourd'hui parfois tendance à nier ce point. Il ne faut pas négliger cette lutte qui évidemment est sensible.

Le troisième sujet que je veux aborder, ce sont les actions à mener. Il s'agit d'un combat qui doit être partagé par tous, je l'ai dit, mais également par tous les acteurs, collectivités locales, Etat, entreprises, associations. C'est bien en unissant les efforts de chacun que nous pouvons aboutir à un changement véritable.

En complément de ce qui a été annoncé, la Cité de l'égalité et des droits des femmes, la budgétisation sensible au genre, un Paris sans "pub" sexiste ou encore l'accueil des femmes S.D.F., et sans y revenir, je souhaite rappeler

que cela s'inscrit également dans un cadre national. La Ministre du Travail et la Secrétaire d'Etat à l'Egalité femmes/hommes ont annoncé des mesures extrêmement fortes visant à combattre l'inégalité salariale. 9 % qui est l'écart de salaire entre les hommes et les femmes à poste et âge équivalents, c'est injustifiable. Ainsi, des sanctions financières sont prévues et toucheront les entreprises qui ne respecteraient pas l'égalité salariale à horizon 2022, et la transparence accompagnera ce dispositif.

Par ailleurs, un plan de 50 mesures a été présenté par le Gouvernement le 8 mars dernier à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes. A la suite de cela a été présenté le projet de loi contre les violences sexistes et sexuelles, qui prévoit un délai de prescription à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineurs, la création d'une infraction pour verbaliser le harcèlement de rue ou encore la lutte contre les nouvelles formes d'agression. Raids numériques sur les réseaux sociaux, "escorting" ou voyeurisme, drogues du viol.

Vous parlez dans votre communication d'écoute des victimes et de centres psycho-trauma. Je rappelle que le Ministère de l'Intérieur a ouvert en septembre 2018 une plate-forme de signalements gérée par des policiers spécifiquement formés pour informer et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles. Par ailleurs, 10 centres de prise en charge des psycho-trauma seront ouverts dans les territoires à titre expérimental d'ici la fin de l'année.

Enfin, je veux saluer toutes les femmes, filles, que je connais bien et qui se battent aujourd'hui aux Bluets pour faire vivre le droit des femmes et la prise en charge et qui sont empêchées depuis longtemps par une gouvernance autoritaire qui ne sait pas comment gérer cet établissement. Les causes sont parfaitement connues et je trouve qu'aujourd'hui les pouvoirs publics, y compris la Mairie de Paris, sont bien timides dans le soutien de ces femmes à qui on veut imposer un plan social inique qui les empêchera de travailler dans de bonnes conditions.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette communication intervient dans un contexte de tensions et je tiens à vous remercier, Madame la Maire et Madame BIDARD, évidemment, d'aborder ce sujet, dans un moment qui n'est pas si simple, qui n'est pas si simple pour nous, les femmes, qui n'est pas si simple probablement pour une partie des hommes et qui n'est pas si simple pour les enjeux de la société.

Je sais, pour avoir lu le projet de délibération, qui relève très bien qu'il y a une forte volonté, un travail acharné, des décisions assez fortes et une orientation volontariste. Cette communication démontre que sur l'ensemble du territoire parisien nous allons vers une mise en place, en actes, de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la fois dans l'espace public, dans les établissements publics que nous gérons et avec lesquels nous sommes amenés à avoir des partenariats, et dans les espaces privés. C'est l'état d'esprit dans lequel a d'ailleurs été pensée la Cité de l'égalité des droits et des femmes, destinée à accueillir des artistes, des associations afin de favoriser tout le travail consacré à ces sujets.

Notre idéal est de trouver à Paris une place pour chacune, pour tous, pour toute, une cohabitation apaisée des genres avec la réalisation d'une ville en commun. C'est effectivement le sens des très nombreuses mesures présentées dans cette communication. Toutes sans exception vont vers un accroissement de la visibilité des femmes dans l'espace public, vers leur légitimité dans le travail et notamment dans les postes à haute valeur ajoutée, dans la protection des plus fragiles.

Ce n'est pas toujours simple mais, pour ne pas faire d'entre-soi, je vais quand même parler une minute de ce qui se passe dans cette salle. Monsieur LAURET, vous étiez plutôt content à l'instant qu'il y ait quelques hommes qui interviennent dans le débat que nous avons sur cette communication, mais je ne vous cache pas que je regrette encore que dans le débat d'hier sur les orientations budgétaires, sur les 19 interventions, il n'y avait que 6 femmes pour intervenir et c'est un regret que nous devons avoir tous en tête.

Nous sommes particulièrement sensibles au cumul des discriminations, qui bien souvent commencent tout simplement par le fait d'être une femme, avant de s'enchaîner dans un effet boule de neige, chef de famille monoparentale, retraitée, atteinte d'un handicap, conduisant inexorablement vers des conditions de vie rendues plus difficiles. A ce sujet, la Ville ne s'épargne pas un travail d'introspection et d'autocritique, notamment quant aux conditions de travail de ses propres agents.

La mise en axe de l'égalité passe nécessairement par la connaissance et la compréhension de la réalité vécue par les femmes, dans leur diversité, dans leurs conditions et dans leurs quartiers. En effet, il s'agit de ne surtout pas tomber dans le travers opposé, tout aussi discriminant, celui des stéréotypes, mais bien de comprendre pour mieux éradiquer les innombrables formes de violences faites aux femmes, traversant les classes sociales, les groupes, les nations et même les époques.

Cette compréhension doit faire place à l'action, une action multiforme pour répondre aux formes multiples, notamment celles des violences. Les violences physiques, particulièrement éprouvantes pour les prostituées, pour les femmes sans-abri qui mentionnent les coups et les viols, ainsi que pour un trop grand nombre de femmes victimes dans leur propre foyer. Loin d'être anecdotiques, ces drames concernent un grand nombre de nos citoyennes et c'est sur le territoire de la Ville que Vanesa Campos, jeune femme transgenre, a été assassinée en août dernier et nous ne devons pas l'oublier. Agressions verbales sous forme de harcèlement ou d'insultes, incessantes dans nos rues, où que ce soit sur tout le territoire parisien, violences symboliques de toute sorte dans des cadres privés, dans des cadres intimes, comme au travail ou dans l'espace public, violences et inégalité, finalement, pas très différentes de celles exercées à l'encontre des personnes LGBTQI+ dont nous avons parlé hier.

Nous nous devons de déployer toutes nos forces afin de protéger les femmes et les mineures victimes de ces violences. Or nos objectifs ne concernent pas les seules protections de sensibilisation mais vont vers la reconnaissance et la valorisation de la diversité des femmes, de leurs trajectoires, de leur poids dans la société. Cette reconnaissance passe en grande partie par l'éducation des filles et des garçons, des femmes et des hommes. Elle doit se faire sans cesse, tout au long de la vie.

Nos revendications s'articulent sur des combats nationaux et internationaux qui mettent les femmes au centre de leur propre vie et de la vie de la collectivité. Nous le savons, les premiers droits remis en question en temps de crise, et nous y sommes, sont les droits des femmes. Soyons à la hauteur de notre ville capitale en traçant les sillons de l'égalité et en soutenant les personnes et les peuples engagés dans la lutte contre le machisme et l'obscurantisme. Je me permets donc d'avoir une pensée pour les femmes qui aux quatre coins du monde se battent pour gagner et pour préserver leurs droits. Alors que l'on parle au Brésil de BOLSONARO et du retour à des mutilations d'un autre âge, telles que des stérilisations forcées des femmes autochtones, des millions de femmes manifestent contre les violences dans de nombreux pays, notamment encore hier à Madrid.

C'est en cela que je conclurai pour - je n'ai aucun doute -, vous inviter toutes et tous le 24 novembre prochain à la manifestation contre les violences faites aux femmes partout dans le monde et qui aura lieu aussi dans notre Capitale.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président.- Merci, Léa FILOCHE.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, rappelons sans cesse les chiffres de la domination patriarcale : les femmes effectuent 66 % du travail mais ne touchent que 10 % des revenus, on travaille gratuitement depuis le 6 novembre à 15 heures, en France l'écart salarial moyen est au moins de 26 %, 177 féminicides ont été recensés en 2016 et 75.000 femmes déclarent avoir été violées chaque année.

Un an après "Me Too", aucune réforme ou avancée n'a été concédée sur le terrain de la lutte pour l'égalité par Marlène SCHIAPPA. Quand on ferme une maternité, lorsqu'on touche au droit du travail, qu'on instaure un système de retraite à points, ce sont bien les femmes qui seront les premières pénalisées. Si MACRON poursuit son attaque de la laïcité, ce seront aussi les femmes qui en pâtiront. Quand la Région Ile-de-France décide de supprimer des agents sur des lignes de métro, c'est d'abord et avant tout la sécurité des femmes qui se trouve fragilisée. Quand la Ville de Paris prend du retard dans la déprécarisation des agents, ce sont les inégalités salariales femmes/hommes qui ne progressent pas comme nous le souhaiterions.

Néanmoins, je tiens à saluer certaines mesures extrêmement importantes dans ce rapport, dans votre politique, comme la création d'une Cité des femmes et de l'égalité, la budgétisation sensible au genre, l'augmentation des subventions aux associations, l'ouverture de salons de l'Hôtel de Ville pour l'accueil des femmes S.D.F., même si l'on sait bien sûr que le nombre de places reste très en deçà des besoins, le projet positif d'un accueil de jour mutualisé avec le Département de Seine-Saint-Denis, qui sera ouvert à toutes les jeunes filles victimes de violences et qui pourront s'informer sur le droit et seront accompagnées pour leur protection et leur autonomie.

Je tiens à présenter un vœu que je rattache à cette communication et qui s'appuie sur l'expérimentation de la Ville de Nantes, qui prévoit l'ouverture en 2019 d'un centre unique en France pour les femmes victimes de violences, avec une approche globale, gratuite, accessible en permanence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à toutes les femmes et assurant dans un même lieu un accompagnement médical, juridique, social, psychologique, d'accès aux droits ainsi que des hébergements d'urgence.

Je propose donc que la Ville de Paris envisage la création sur le territoire parisien d'un ou plusieurs centres d'accompagnement global des femmes de ce type.

Mes chers collègues, depuis le mouvement salutaire "Me Too", "BalanceTonPorc", je souhaite vraiment, comme cela a été dit précédemment par Léa FILOCHE, que la manifestation de ce 24 novembre, "Nous toutes !", matérialise une nouvelle mise en mouvement citoyenne féministe. Comme le dit l'hymne des femmes : "Le temps de la colère, les femmes, notre temps est arrivé, connaissons notre force, les femmes, découvrons-nous des milliers".

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Marinette BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, chers collègues, en mars 2015, je conclusais mon intervention en saluant la volonté de notre Ville de faire d'Asia BIBI une citoyenne d'honneur de Paris. J'ai récemment espéré pouvoir me réjouir de son acquittement par la Cour suprême du Pakistan. Hélas, devant le déferlement de haine des fanatiques islamistes, Asia BIBI, libre mais cachée, sa famille, son avocat, sont toujours en danger. Aussi, je salue le vœu déposé par l'Exécutif sur ce sujet et me félicite que le Gouvernement français agisse dans le même sens.

Nous ne pouvons que constater que les femmes font partout les frais des pratiques intégristes des religions.

Au Brésil, la victoire de Jair BOLSONARO doit beaucoup à l'Eglise évangéliste. Celle-ci n'hésite pas à revendiquer le respect d'un code vestimentaire pour les femmes : couvrir les épaules, ne pas montrer les genoux, ne pas porter de vêtements trop moulants. Professeur spécialiste des religions à l'université du Paraná, Rodolfo ALVES PENA souligne une régression de la société brésilienne. "Avec l'expansion des évangéliques", dit-il, "les pasteurs eux-mêmes laissent entendre que les femmes sont responsables des violences exercées contre elles". La pratique orthodoxe impose aux femmes juives le même style de code vestimentaire. Dans la Pologne sous emprise catholique, l'I.V.G. n'est plus autorisée qu'en cas de malformation du fœtus. Elle ne l'est pas en cas de situation sociale difficile. Alors, vous comprenez le droit de disposer de son corps...

La situation n'est pas réjouissante dans le monde. Elle n'est pas rose en France. Quelques faits. D'abord, à Paris, le 28 octobre, une femme a été victime des coups de son compagnon. Ces violences étaient connues et aucune action de protection n'avait été mise en place. Le 2 novembre, à Besançon, Razia est égorgée en pleine rue par son mari. Elle avait porté plainte quatre fois. Sans suite. Une enquête récente établit qu'en France, 12 % des femmes ont été victimes de viol. Plus prosaïquement, le rapport du Secours catholique sur la pauvreté nous apprend que les personnes concernées par la grande pauvreté sont à 56 % des femmes.

Dans ce contexte national et international préoccupant, j'attache chaque année une importance particulière à cette communication.

L'action de notre Municipalité couvre les divers champs des droits des femmes, de l'égalité femme/homme, mais également de la protection et de la prévention. Mon accord est entier avec l'ensemble des objectifs, comme des moyens ici exposés, et je ne peux m'attarder que sur quelques-uns.

Il faut rendre visible le fait féminin dans la culture, mais aussi dans le sport par la promotion de la pratique sportive féminine. Il y a beaucoup à faire quand la fréquentation des équipements jeunesse comporte un tiers de jeunes femmes pour deux tiers de jeunes hommes et que cette proportion est encore moindre - 22 % - chez les licenciés. La tenue de manifestations de haut niveau dans notre Capitale, qui accueille presque coup sur coup la Coupe du monde féminine de rugby, l'Euro de handball et, en 2019, la Coupe du monde de football, est un fort facteur d'entraînement.

La visibilité du fait féminin, c'est aussi la féminisation des noms de rues ou d'équipements. Très bonne initiative que ce travail mémoriel, qui va être lancé par un comité scientifique présidé par Françoise THÉBAUD, permettant d'accueillir la mémoire des "grandes femmes" sur la "place des grands hommes".

Je salue avec fierté l'engagement de Paris dans la lutte contre la prostitution, qui n'est jamais un choix, jamais un métier, toujours une contrainte, une humiliation, une douleur. L'action de la Ville de Paris est exemplaire, avec la mise en place de l'hébergement d'urgence et la mise à l'abri de personnes prostituées.

Je l'ai dit, les violences conjugales tuent encore dans une relative indifférence : plus d'une femme tous les trois jours.

La Ville de Paris coordonne un dispositif de téléassistance pour les femmes en danger : 32 personnes ainsi suivies. Une priorité à la cotation pour l'attribution d'un logement social est accordée à ces femmes : 99 logements ainsi attribués. Les places en hébergement ont augmenté et atteignent aujourd'hui les 290. C'est toujours insuffisant. Trois nouveaux projets de résidences participeront à répondre à cette demande, dont un dans le 20e.

Je voudrais m'attarder sur la Cité de l'égalité et des droits des femmes. C'est une initiative unique en France qui remplira de multiples fonctions par une mixité des usages : accueil des associations, lieu de réflexion avec la tenue d'événements culturels, universitaires, de colloques, mais aussi un lieu d'actions concrètes avec un point d'accès aux droits, un accueil de jour et d'écoute, la possibilité de consultations de santé. Bref, ce lieu répond à la volonté de Paris de construire l'égalité entre femme et homme.

J'ai commencé par des exemples internationaux inquiétants. Laissez-moi terminer par un salut encourageant : celui dû aux femmes iraniennes qui se battent contre le voile sous la dictature islamiste des mollahs et qui viennent, représentées par Sarah DORAGHI, de se voir attribuer l'un des prix internationaux de la laïcité dans les salons de l'Hôtel de Ville. Grand respect à elles.

Madame la Maire, Madame l'adjointe, merci de vos engagements et de votre énergie. Nous devons poursuivre. Nous en avons le devoir, ensemble.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début de la mandature, la Ville a engagé des études, a impulsé des démarches, a expérimenté pour permettre un meilleur partage de l'espace public entre les hommes et les femmes. Je pense tout particulièrement à l'élaboration du guide "Genre et espace public" travaillé notamment avec les agents de la Direction de l'Urbanisme de la Ville, et aux expérimentations menées dans le cadre du réaménagement des sept places emblématiques de Paris. Parce que l'espace public doit être à tout le monde, femmes et hommes équitablement, mon groupe a souhaité que l'on puisse aller encore un peu plus loin afin de stigmatiser les démarches qui permettent de prendre en compte aussi bien les besoins des publics féminins que ceux des publics masculins.

Le dernier rapport de l'Unicef "Inégalités femmes/hommes : ça commence dès l'enfance", dévoilé il y a quelques jours, va d'ailleurs dans ce sens et recommande que l'on conçoive et construise des espaces publics partagés où l'on favorise la mixité et que l'on garantisse aux filles un accès aux loisirs. C'est pourquoi nous proposons aujourd'hui que la question du genre soit intégrée à la planification urbaine de manière systématique, comme un prérequis dans l'ensemble des projets d'urbanisme de la Ville. Cela doit passer par la formation des services de la Ville - DU, DVD, DEVE - afin qu'ils développent une vraie compétence de la prise en compte du genre dans l'espace public, depuis la maîtrise d'ouvrage jusqu'à la maîtrise d'œuvre. Mais c'est aussi respecter les recommandations faites par la Ville elle-même dans le guide "Genre et espace public" qui incite à la parité femme/homme dans tous les jurys d'aménagement urbain et les lieux de décision.

Parce que les comportements sont aussi souvent remis en question par la force des symboles, nous demandons à la Ville de prendre en compte les questions du genre dans la signalétique de la Ville en s'inspirant des initiatives des villes de Wellington ou de Vienne, par exemple, qu'un feu piéton sur deux représente un personnage féminin, ou encore que la signalétique vélo représente un ou une cycliste. Dans l'espace public, nous ne sommes pas non plus tous égaux quand il s'agit des besoins primaires. Uriner est un effet un besoin naturel. Et pourtant, depuis des dizaines d'années, nos sociétés ont privilégié l'installation de toilettes pour ceux qui peuvent uriner debout, excluant, de fait, les femmes. Les femmes sont obligées d'utiliser les toilettes privées des cafés, moyennant le paiement d'une consommation.

Pour répondre à cette inégalité de traitement, mon groupe demande à la Ville de s'engager dans un grand "Plan Toilettes" afin de mailler le territoire parisien de toilettes publiques gratuites accessibles 24 heures sur 24 et non anxiogènes, et qu'une réflexion soit engagée sur les toilettes publiques destinées aux femmes. L'offre de toilettes

publiques est trop faible. Nous demandons à la Ville d'engager des discussions avec les restaurants et les cafés dans le but de nouer des partenariats pour permettre à tous les usagers de l'espace public d'utiliser des toilettes gratuitement.

Dans son rapport, l'Unicef pointe également que les cours de récréation peuvent être des lieux très inégaux entre les filles et les garçons. L'espace est clairement partagé, au centre les jeux de ballon et, sur les côtés, les filles qui s'occupent sagement. Ces inégalités, créées pendant la petite enfance, persistent dans un autre genre à l'âge adulte, notamment dans la pratique sportive des femmes.

L'étude d'Yves RAIBAUD, membre du Haut Conseil à l'Égalité, montre que 75 % des femmes disent avoir dû réduire ou suspendre leurs activités sportives, le plus souvent entre 26 et 45 ans, pour des raisons d'abord familiales. Celles qui poursuivent leurs activités ont malheureusement trop souvent droit, pour 26 % d'entre elles, à des gestes ou à des propos sexistes.

De nombreuses mesures peuvent encore être prises et mises en place pour favoriser la pratique sportive féminine. Il ne tient qu'à nous d'inventer de nouvelles façons de faire.

Des expérimentations voient le jour. Les joggings collectifs se développent, comme les créneaux non mixtes dans les équipements sportifs ou encore des modes de garde pour les enfants en bas âge dans les centres sportifs. Paris doit également y prendre pleinement part.

Enfin, je terminerai par la première charge mentale de bon nombre de femmes. Premier facteur d'inégalité, la gestion du foyer et des enfants pèse encore majoritairement sur les femmes et les mères. Pour permettre à cette tendance de s'inverser, c'est dès la naissance des enfants qu'il faut agir.

C'est pourquoi, avec mon groupe, nous interpellons la Ville en tant qu'employeur et non pas en tant que collectivité publique, pour qu'elle permette à ces agents, nouvellement pères, de prendre plus de congés que ce que prévoit la loi. Pour rappel, la loi ne donne qu'onze petits jours à un homme qui devient père pour accueillir son enfant.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

La parole est à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette communication est dense et aborde de nombreuses problématiques auxquelles sont confrontées les femmes. J'aborderai successivement trois questions : l'hébergement, le travail, les femmes vivant dans la rue en m'attardant plus particulièrement sur ce dernier point.

Concernant l'hébergement, trois projets marquent notre volonté de mise à l'abri : la création d'hébergements et d'appartements spécifiques portée par Paris et la Ville de Saint-Denis ; un nouveau centre d'accueil et de bien-être par le Samu social de Paris dans un bain-douches ; un centre maternel pour les femmes enceintes à la rue, avec l'A.P.-H.P. à l'Hôtel-Dieu.

La création de 2.500 places d'hébergement sous cette mandature, ce qui nous permet d'atteindre le chiffre de 20.000 places, n'empêche pas qu'il manque encore 3.000 places et que le 115 est structurellement débordé.

L'État, malgré des déclarations généreuses, ne prend pas la mesure du problème, et il est en retard sur le financement de trois lieux d'hébergement dans le 10<sup>e</sup>, le 12<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup>. Grande cause nationale peut-être, mais nombre d'associations ont vu leurs subventions diminuer ces dernières années.

Sur l'hébergement, nous avons apprécié l'initiative de la Maire de Paris de créer des places d'hébergement, lors de la période hivernale, pour les femmes à la rue. Car nous le savons, un toit, c'est le premier pas vers l'insertion.

Concernant le travail, nous avons là un exemple d'école sur le droit formel et le droit réel. Malgré les lois existantes, il y a encore trop de bonnes raisons pour ne pas permettre aux femmes, une promotion ou une augmentation dans l'entreprise. C'est, chez les femmes, que l'emploi partiel et les salaires les plus bas se concentrent.

Enfin, n'oublions pas que notre ville est une ville majoritairement féminine - 53 % de la population parisienne - mais ce sont aussi dans les familles monoparentales de notre ville que l'on compte 36 % en-dessous du seuil de pauvreté.

Concernant les femmes vivant dans la rue, les problématiques des femmes ont été très longtemps portées par la question liée au droit des citoyens, à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, puis sur l'égalité professionnelle, et plus récemment sur le harcèlement et l'espace public.

Un problème particulier reste peu évoqué, celui des femmes vivant dans la rue, dont les dernières études constatent une hausse de leur nombre, pourtant elles demeurent souvent invisibles.

Si le nombre de personnes sans domicile est en progression constante, avec presque un doublement entre 2001 et 2012, selon les statistiques de l'I.N.S.E.E. et de l'I.N.E.D., 38 % des sans domicile adultes sont des femmes.

Pour Paris, la Nuit de la solidarité de février nous a apporté des renseignements que l'APUR vient de publier le 18 octobre dans un rapport. Alors qu'en 2012, la proportion des femmes recensée par l'I.N.S.E.E. était de 2 %, elles comptent pour 12 % des personnes sur les 3.000 personnes sans abri à Paris.

Plus nombreuses qu'autrefois, les femmes subissent aussi des situations généralement plus précaires que celles des hommes. Seule une femme sur dix a répondu aux enquêteurs qu'elle était suivie par un travailleur social, et elles bénéficient moins souvent que les hommes d'une couverture maladie ou d'une retraite qui est souvent insuffisante, ayant peu travaillé pour élever leurs enfants ou s'occuper du foyer.

La rue est plus dure pour les femmes, l'espace public, la nuit, étant souvent masculine, et ces femmes doivent imaginer toute une série de stratégies pour préserver leur intégrité : circuler dans le métro, dormir dans les gares, se cacher dans les parkings ou encore se protéger en négligeant leur hygiène corporelle pour éloigner les hommes. Elles font moins souvent appel au 115.

Penser l'accompagnement de ces femmes implique de tenir compte de certains enjeux : aide à la régularisation, mode de garde lorsqu'elles sont en famille, prise en compte des violences de genre. Il faut également lutter contre les facteurs spécifiques de pauvreté féminine.

Enfin, les stratégies qu'elles mettent en œuvre pour demeurer invisibles incitent à penser différemment les accueils de jour qu'elles évitent, car les hommes y sont souvent surreprésentés.

Les maraudes, qui sont un lien humain de proximité et de solidarité, sont à conforter, peut-être avec une formation plus spécifique des intervenants sur la prise de contact et le dialogue avec les jeunes femmes, de plus en plus jeunes dans la rue, et celles qui relèvent de la prostitution.

C'est le sens de notre vœu qui vise à améliorer le système de prise en charge des femmes qui souhaitent sortir de la prostitution.

Je finirai par éclairer ces propos par quelques mots : je vis dans la rue, je survis à l'indifférence avec, pour seul ami, cet éclatant néon.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Déborah PAWLIK.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, 6 novembre 2018, 15 heures 35. A compter de ce moment et jusqu'à la fin de l'année, les femmes travaillent pour rien par rapport à leurs homologues masculins. En un mot, on fait du bénévolat.

En effet, la différence de salaire entre les hommes et les femmes en France est telle que cela signifie qu'à travail équivalent et à compétence égale, une femme travaille gratuitement par rapport à un homme à partir de cette date.

Auparavant, on relevait chaque année le moment à partir duquel nous avons consommé plus de ressources que celles produites en un an. On dit alors que la planète était en danger.

Désormais, on relève aussi le moment de l'année où le travail des femmes n'équivaut à rien, nada, walou. Je dirais, n'oublions pas aussi l'égalité en péril.

Mais, chiche, cette année, on inverse. Messieurs, bravo, vous allez maintenant pouvoir travailler pour rien et vous allez voir quel plaisir.

Oui, chacun s'émeut, crie au scandale puis oublie. Je suis, pour ma part, assez sidérée de l'indifférence avec laquelle, depuis des années, des décennies même, on s'est contenté de constater chaque jour les inégalités salariales dans notre pays sans réellement agir.

Parce que les chiffres valent mieux qu'un long discours, en un an, nous avons gagné trois jours sur le chemin de l'égalité. A ce rythme, l'égalité salariale deviendra une réalité en 2168. Il va donc ne pas falloir être trop impatientes, Mesdames.

Pourtant, la loi est bien de notre côté. Depuis 1972, la loi relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes oblige tout employeur à assurer, pour un même travail ou pour un travail de valeur égale, l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. La pratique, elle, pourtant ne suit pas. Y compris d'ailleurs dans notre collectivité parisienne où nous sommes bien loin du compte.

A la Ville de Paris, la rémunération des femmes est inférieure à celle des hommes, toutes catégories confondues, de 7,1 % en 2017 contre 8 % en 2016.

Je ne parle pas du plafond de verre, bien présent à Paris aussi, qui de facto renforce encore cet écart en cloîtrant les femmes dans des fonctions plus ou moins subalternes pendant que les hommes occupent, pour la majorité, les plus hauts postes de direction.

En la matière, je ne vois rien de révolutionnaire dans les mesures engagées, Madame la Maire, pour faire de l'Hôtel de Ville un modèle du genre humain.

La question de l'égalité femmes/hommes doit aussi nous amener évidemment à parler des inégalités sociales.

J'aimerais aussi aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur lorsqu'on parle des droits des femmes à Paris, c'est évidemment celui des femmes S.D.F.

Le 19 octobre dernier, lors du bilan des trois ans du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, l'APUR a présenté un rapport sur le visage des sans-abri à Paris, qui révèle un bien triste phénomène de féminisation des personnes dans la rue.

Les femmes représentaient 12 % des sans-abri. Ce chiffre paraît faible, mais il est inquiétant puisqu'en 2012, date de la dernière enquête de l'I.N.S.E.E. sur les S.D.F., les femmes représentaient 2 % des sans-abri de l'agglomération parisienne.

Ce chiffre a donc été multiplié par 6 en seulement 6 ans. Par ailleurs, leur nombre est probablement minoré, car les femmes, particulièrement exposées aux dangers de la rue, viol, agression, racket, adoptent bien souvent des stratégies d'invisibilité pour passer le plus inaperçu possible.

La Ville de Paris doit évidemment accorder une attention toute particulière aux femmes sans abri. A cet égard, si je soutiens votre initiative, Madame la Maire, visant à ouvrir les salons de l'Hôtel de Ville pour loger durant les mois d'hiver quelques femmes sans abri, nous ne pouvons en rester à cette seule mesure symbolique.

Des solutions plus globales s'imposent, et il ne faut pas se contenter de mettre à l'abri ces personnes temporairement pendant les périodes de froid, puis les remettre à la rue sitôt le printemps revenu. Nous devons construire davantage de places d'hébergement spécialement pour les femmes, et travailler sur la mise en place d'un suivi adapté pour que les femmes puissent s'engager sur la voie de la sortie de la rue.

Comment parler de la question de l'égalité, ou plutôt des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, sans parler de l'école. C'est le premier levier vers le progrès, vers l'éclosion d'une société plus juste et plus égale. Et vous avez une responsabilité en la matière, Madame la Maire.

Prenons l'exemple très concret des cours d'école qui participent à la création des stéréotypes et des inégalités, car c'est évident, le modèle dominant du terrain de foot au centre de la cour de récréation participe de ce mouvement. Les garçons occupent une place centrale, alors que les filles, elles, sont encore une fois reléguées dans les coins.

A ce sujet, la géographe Edith MARUÉJOULS constate même que dans les cours de récréation, les filles sont "invisibilisées". Il faut donc permettre aux petites filles de se réapproprier leur espace de jeu dans ces cours.

Que fait la Ville en la matière pour limiter cette inégalité spatiale qui débouchera inévitablement demain vers des inégalités tout court ? Pas grand-chose ou en tout cas pas assez.

C'est pourtant dès le primaire qu'on s'attelle à construire une société plus égalitaire et accueillante pour toutes et tous. Le chemin à parcourir reste long et sinueux.

Aujourd'hui, j'émet un vœu, celui que les actes suivent enfin les paroles, pour que nos petits enfants, et pas seulement nos petites filles, soient fiers de ce que nous aurons fait pour parvenir à l'égalité réelle, car c'est là que le pari sera gagné.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, je vous remercie de votre communication sur l'égalité femmes/hommes et les droits des femmes à Paris, voilà bien un sujet transpartisan, un sujet qui doit tous nous réunir et encore plus lorsqu'il s'agit de parler d'accès aux soins et à la prévention.

Je reconnais que la Mairie de Paris n'est pas inactive en matière d'accès aux soins et de prévention en direction des femmes. Je voudrais saluer l'action des 22 centres de planification familiale, et des 60 centres de P.M.I. Je veux saluer Bernard JOMIER, votre ancien adjoint à la santé Madame la Maire, qui a organisé en 2016 les états généraux de la P.M.I.

Je veux aussi saluer le partenariat avec l'A.P.-H.P. concernant l'accès à l'I.V.G. J'ai pu apprécier très récemment, via une de mes proches qui a dû faire le choix difficile de l'I.V.G., la réactivité du dispositif et la qualité de l'accompagnement.

Nous avons évoqué hier le centre de planning familial et d'I.V.G de l'hôpital Tenon, qui a pu être préservé, non sans mal, de la fermeture. C'est une chance pour les femmes, pour nous toutes que d'avoir un accès rapide à une prise en charge de qualité et en toute sécurité dans ces situations qui sont toujours des situations de détresse quoi que l'on veuille en dire.

Il faut aussi saluer l'ouverture prochaine d'une première Maison Rose à Paris, structure d'accueil, d'information et d'accompagnement des femmes atteintes d'un cancer du sein. La Maison Rose est ouverte grâce au dynamisme incroyable des deux fondatrices de l'association "Rose up", Céline LIS-RAOUX et Céline DUPRÉ, mais aussi grâce au soutien de la Mairie de Paris, il faut nous en réjouir.

Nous avons cependant encore des marges de progrès à accomplir ensemble. Je veux citer la lutte contre le tabac. Il s'agit d'une lutte qui concerne autant les hommes que les femmes. C'est chez les femmes que l'incidence du cancer du poumon augmente, alors qu'elle commence à diminuer chez les hommes.

Le tabagisme des femmes a malheureusement rattrapé celui des hommes dans les années 1970 et les femmes en paient le tribut aujourd'hui. C'est une égalité dont nous nous serions bien passées, ce d'autant que nous sommes plus sensibles à ses méfaits.

La Ministre de la Santé mène une campagne antitabac avec comme première action l'augmentation du prix du paquet de cigarettes. Il serait nécessaire de relayer et d'amplifier à Paris toutes les actions de lutte contre le tabac, avec une action spécifique de communication et d'action auprès des femmes.

La seconde action qui m'apparaît importante est la vaccination contre le papillomavirus pour les jeunes femmes, mais aussi pour les jeunes hommes, car comme vous le savez, le papillomavirus est à l'origine du carcinome du col de l'utérus mais aussi de la sphère ORL.

La Ville a, à partir de ses centres de planning familial, de ses P.M.I., de ses centres de santé mais aussi bien via la médecine scolaire dans les collèges, des possibilités d'information sur cette vaccination. Il serait heureux qu'une action structurée en faveur de la vaccination anti H.P.V. soit conduite.

Enfin, en lien avec une action de prévention, le dépistage du cancer du col.

Après le déploiement au niveau national du dépistage organisé des cancers du sein et du côlon, le dépistage du cancer du col se met en place. Il devrait permettre le diagnostic précoce des 3.000 nouveaux cas par an et prévenir 1.000 décès. Décès inacceptables devant les capacités de traitement, pourvu que le diagnostic soit précoce.

La Ministre de la Santé a lancé en mai 2018 le programme national de dépistage organisé. Il reste cependant à le mettre en place.

L'association de dépistage des cancers de la Ville de Paris, ADECA 75, dont vous êtes présidente, Madame la Maire, en aura la charge. Il y a cependant deux difficultés pour ADECA 75 : la baisse progressive mais certaine et constante des financements de la Mairie, 133.158 euros en moins entre la subvention de 2014 et celle de 2018, soit moins 15 %, mais aussi la régionalisation des structures de gestion en 2019. Nous sommes en novembre, les modalités de cette régionalisation, qui comprend la fusion des structures de gestion, n'ont pas été anticipées, à moins que le Conseil d'administration auquel je participe n'en ait été informé.

Je reste optimiste et pense que la Ville saura tenir ses engagements. Nous resterons cependant vigilants.

En résumé, sur l'égalité femmes/hommes, sur l'accès aux soins et à la santé, continuons de construire ensemble, évitons les polémiques inutiles, offrons un accès aux soins et à la prévention de qualité aux femmes comme aux hommes d'ailleurs.

Rappelons que les hommes sont moins enclins que les femmes à des conduites de prévention. A titre d'exemple, les hommes participent moins au dépistage du cancer du côlon que des femmes, avec un différentiel de 10 %.

Au risque d'être accusée de discours sexiste, je pense qu'une femme qui a reçu une éducation à la santé exerce une influence positive dans la sphère amicale, familiale et en particulier auprès de son conjoint.

Aussi, l'action de la Ville en termes d'accès aux soins, de prévention et d'information auprès des femmes aura une action globale sur la santé de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup; Madame, merci pour toutes ces pistes, ces propositions que bien évidemment nous travaillons et nous travaillerons avec vous.

Je ne préside plus ADECA 75. J'ai mis en place ADECA il y a longtemps, mais je n'en suis plus la présidente. Je reste évidemment extrêmement attentive à cette structure qui a permis de déployer, et Paris a été pionnière, c'était sous la première mandature de Bertrand DELANOË, je m'occupais d'égalité femmes/hommes. Nous avons pu mettre en place le dépistage systématisé, notamment du cancer du sein à ce moment-là. Mais, comptez sur moi et sur nous pour rester extrêmement présents et vous avez apporté beaucoup de propositions.

Madame Alexandra CORDEBARD, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous l'avez dit tout à l'heure, le 6 novembre, à 15 heures 35, toutes les femmes de ce pays auraient dû cesser de travailler. Pourtant, combien sont allées faire les courses avant de rentrer chez elles, combien ont préparé le dîner, combien ont ensuite fait la vaisselle, couché leurs enfants avant de les emmener à l'école le lendemain. Tâches bénévoles auxquelles s'ajoute depuis 2 semaines le travail qu'elles abattent naturellement désormais au bureau, tout aussi bénévolement.

Combien de femmes ont fini par se plier à cette quadrature du cercle selon laquelle il faut être compétente mais pas autoritaire ; réservée mais force de proposition ; féminine mais pas gourde, souriante en toute circonstance... Combien de Parisiennes et de Françaises, combien de mères, de compagnes, de femmes célibataires sont anxieuses la nuit tombée dans la rue, assimilent les images dégradantes de la publicité, subissent les propos rétrogrades de certains - et de certaines, d'ailleurs -, endurent la violence verbale, sociale, morale et physique ?

En effet, 40 ans après les combats de Simone Veil et de Gisèle Halimi, 70 ans après la publication du "Deuxième sexe", malgré les progrès de notre société et l'action résolue des militantes féministes, malgré les prises de conscience individuelles et collectives comme "Me Too", malgré les politiques publiques menées à tous les échelons et dans toutes les directions, un constat navrant demeure : aujourd'hui et encore trop souvent, être une femme, c'est subir des préjugés ; c'est être victime de harcèlement, de brutalité ; c'est faire face à des inégalités de tout ordre.

Aujourd'hui encore, être une femme, cela n'est pas être l'égal d'un homme car, comme l'Histoire nous le montre, l'égalité n'est pas innée. C'est un concept qu'il nous faut acquérir et travailler et c'est un idéal qu'il nous faut transmettre parce qu'il s'agit toujours d'un combat et qu'il nous faut d'abord en faire un apprentissage. Je voudrais aujourd'hui le rappeler avec force.

Ce combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui devrait toujours être mené à l'école dès le plus jeune âge et que notre Municipalité porte énergiquement, est plus qu'une nécessité ; c'est un devoir. Qu'il s'agisse d'éducation, des choix de filière puis de carrière, de l'accès à la culture ou des pratiques sportives, du rapport à l'autre dans l'espace public, à la rue, à une terrasse de café, notre vie quotidienne est toute entière marquée par les stéréotypes de genre. Je n'ai pas besoin de vous rappeler les études qui se succèdent d'année en année et qui, toutes, relèvent ces constructions sociales révoltantes, ces mêmes représentations qui irriguent malheureusement nos modes de réflexion.

Ces stéréotypes aboutissent à ce que, dans nos écoles, quand bien même les différences tendent à s'estomper entre filles et garçons dans les filières scientifiques, les unes finissent inmanquablement par se diriger vers les professions de santé, quand les autres se projettent en futurs ingénieurs. Ces stéréotypes aboutissent à ce que, dans nos gymnases, les garçons prédominent quand les filles, découragées par le manque d'offres, finissent toujours par s'orienter vers d'autres activités.

Ces stéréotypes aboutissent à ce que, dans nos rues, les filles et les garçons n'aient pas une pratique égalitaire de l'espace public - vous l'avez toutes et tous redit - tant la sécurité n'est pas perçue de la même manière par les unes et par les autres, tant il s'agit d'un espace saturé de codes et de normes sexuées et genrées. Qui peut se satisfaire de telles barrières ? Qui peut admettre que les unes soient contraintes et limitées quand, aux autres, toutes les voies sont ouvertes ? Ces pratiques différenciées dès le plus jeune âge auront en effet de lourdes conséquences plus tard sur les métiers, les fonctions hiérarchiques, le salaire, sur les comportements dans l'espace public, sur les idées reçues, leur persistance, leur reproduction et in fine sur les violences que subissent les femmes. Vous l'avez aussi beaucoup abordé.

C'est pourquoi, je veux le redire, nous sommes des modèles. Tout à l'heure, Mme JÉGO présentait la Maire de Paris qui s'est présentée, en effet...

Nous sommes des représentations. Nous devons être exemplaires ; nous devons montrer, défendre, ne pas laisser devenir invisible l'ensemble de ces pratiques. Comme jeune maire, j'ai vu réapparaître autour de moi certains comportements sexistes qui m'ont totalement sidérée, que je n'avais pas observés depuis de nombreuses années. Il nous faut donc dire, dénoncer, montrer, porter.

Il nous faut - je crois que les histoires de bureau sont bien anecdotiques - porter partout, comme le fait la Maire de Paris, le fait qu'être une femme, c'est juste être l'égal d'un homme, pouvoir faire les choses, pouvoir les porter, pouvoir les défendre.

Je veux saluer Hélène BIDARD et mon adjointe, Dominique TOURTE, qui s'emploie à cela chaque jour dans le 10e arrondissement. Je veux saluer ses engagements à l'école, autour de l'école et du périscolaire. Si, Madame JÉGO ! Ce n'est pas parce que vous n'avez pas trouvé les chiffres que ces importants retours à l'emploi des femmes après la remise en place de l'école le mercredi matin ne sont pas réels. Cela a même été une tendance importante à Paris que, je crois, nous devrions défendre tous ensemble. C'est mieux pour les enfants ; c'est mieux pour les mères ; c'est mieux pour les carrières des femmes.

Je veux saluer également ce travail très important de formation qui diffuse à la Ville auprès de nos agents, parce qu'ils en sont les premiers vecteurs, ces discours d'égalité qui doivent infuser dans notre société. Je veux saluer ce travail mené pour la santé des femmes par l'Exécutif parisien et le travail très important mené par Dominique VERSINI auprès des femmes les plus précaires, que je m'emploie à relayer le plus possible dans le 10e.

J'ai ce souvenir encore très présent dans mon esprit, ouvrant une salle l'année dernière au quatrième étage de la mairie du 10e pour accueillir en hiver des femmes en difficulté, de voir arriver ces femmes avec leur bébé serré contre elle qui avaient passé plusieurs jours dehors. Ce travail que nous avons fait est indispensable. Il faut le poursuivre. Il faut chercher à ce qu'il n'y ait plus une seule femme à la rue. Je crois que c'est à notre portée.

Merci, Madame la Maire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame CORDEBARD, Madame la Maire du 10e arrondissement, pour votre engagement constant.

Madame Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.** - Merci, Madame la Maire.

Merci pour cette communication qui porte sur une question essentielle pour notre vie quotidienne, pour nos projets de vie et aussi pour le respect de nos valeurs.

L'égalité entre les femmes et les hommes est en effet au premier rang, nous sommes d'accord, de celles qui, en France et dans le monde, sont aujourd'hui attaquées, directement, jusqu'à la barbarie, mais aussi souvent de manière très insidieuse.

A cet égard, je voudrais alerter l'ensemble de notre Assemblée sur le vœu n° 15 relatif à l'égalité de l'accès au sport. Il demande que, dans les équipements sportifs de la Ville de Paris, soient créés des créneaux non mixtes pour permettre aux femmes qui en auraient besoin de reprendre confiance ou bien demande que la Ville de Paris soutienne les associations proposant ce type d'initiative.

Des créneaux non mixtes dans les équipements sportifs de la Ville de Paris... Aux signataires de ce vœu, comment osez-vous proposer cela ? Comment osez-vous invoquer le principe d'égalité, égalité d'accès au sport en l'occurrence, pour qualifier cette proposition ? J'espère que votre vœu sera retiré ou que cette phrase sera au moins biffée. S'il était maintenu en l'état, j'espère qu'il fera l'objet d'un vote négatif sur l'ensemble des bancs de cette Assemblée.

Ce combat culturel, nous le gagnerons face à la véritable régression qui menace, mais nous devons collectivement nous en donner les moyens. Dans ce contexte, proclamer de grands principes est indispensable car cela donne des repères à tous mais, sans incarnation effective, les grands principes s'abîment à tous les sens du terme.

C'est pourquoi je consacrerai les quelques minutes de mon intervention à l'égalité femmes/hommes au sein de l'administration parisienne, un champ d'action où tous les leviers sont entre nos mains, ou plutôt entre vos mains, Madame la Maire.

Je veux d'abord saluer votre engagement contre les faits de harcèlement sexuel et agissements sexistes au sein de la collectivité parisienne via la création de la cellule d'écoute générale "À votre écoute", même si l'on peut s'étonner du nombre si peu élevé de saisines - 13 - depuis sa création, compte tenu de la taille de l'administration parisienne. Cette cellule d'écoute concerne d'ailleurs tous les cas de souffrance au travail pour les femmes comme pour les hommes, et pas spécifiquement les cas de harcèlement ou de comportement sexiste. Vous mentionnez dans votre communication des enquêtes administratives : combien y en a-t-il eu ? Avec quelles suites ? Y a-t-il eu des signalements ?

Pardon, Madame la Maire. Je vous pose des questions relatives à votre communication : y a-t-il eu des signalements à la suite des 13 saisines pour des faits relevant de sanctions disciplinaires, voire pénales ?

Pour le reste, je m'étonne quelque peu du flou, au-delà des grands principes salutaires, de votre communication sur l'égalité professionnelle au sein des services publics parisiens.

Comme l'a souligné ma collègue Brigitte KUSTER, une véritable politique d'égalité exige d'agir sur des leviers très variés. Elle doit pouvoir s'illustrer par de multiples indicateurs concernant les recrutements, la composition des jurys de concours, la nature des statuts, permanents ou précaires, les emplois des femmes, la mixité des métiers et des filières, les écarts de rémunération entre lesdites filières, les conditions de travail, l'avancement, l'encadrement intermédiaire et l'encadrement supérieur.

En d'autres termes, on aurait aimé que votre communication concernant ce domaine de l'égalité au sein de la Ville de Paris, qui est encore une fois de votre seul ressort, soit accompagnée d'un tableau de ces différents indicateurs chiffrés avec la situation antérieure, les progrès accomplis et les objectifs pour la suite avec les moyens de les atteindre. On aurait ainsi pu avoir un débat sérieux. Au lieu de cela, votre communication, c'est beaucoup de lettres mais seulement deux chiffres.

Le premier, que vous nous faites partager, concerne les écarts de rémunération toutes catégories confondues : 7,1 % en 2017 contre 8 % en 2016 ; c'est un progrès qui doit être salué, mais on aurait aimé savoir si ces 7 % concernent les seules rémunérations principales ou si elles incluent les rémunérations accessoires. C'est là, en général, que se nichent les problèmes.

Quelle est la part de ces 7 % qui s'expliquent par les facteurs "connus", que vous évoquez, comme le recours au temps partiel ou la surreprésentation des femmes dans les filières moins rémunératrices ? Qu'avez-vous fait, et avec quels résultats, pour favoriser la mixité au sein des différents métiers et des différentes filières ? Et ce que vous comptez faire pour réduire, pour éliminer les écarts entre ces différentes filières ? Par exemple, il n'y a pas grand-chose de commun dans les rémunérations finales entre les personnels qui travaillent au sein de la sécurité et ceux du social, de la culture et de l'éducation. C'est un gros enjeu pour l'administration parisienne.

Le second chiffre, que vous citez, concerne la parité des emplois de direction : 41,9 % sont occupés par les femmes. Le progrès est très faible depuis 2015 puisque c'était 41 % des emplois de direction. Là aussi, c'est un domaine qui est à votre seule main et un progrès de 0,3 % par an est un peu faible, vous en conviendrez.

Je voudrais vraiment m'étonner que le rapport égalité que la collectivité doit produire sur l'égalité réelle entre les hommes et les femmes ne soit pas annexé à la communication.

Pour ces raisons, vous conviendrez que deux chiffres imprécis, dans une communication sur un domaine qui relève de votre seul ressort, c'est insuffisant. Je voudrais vraiment former le vœu qu'au cours du débat en décembre, je suppose, sur le rapport égalité, vous puissiez annexer à ce rapport, ou nous communiquer sous la forme que vous jugerez la meilleure, un tableau chiffré avec tous les indicateurs, la situation il y a un an, deux ans, les objectifs pour la suite, les progrès réalisés, les progrès qui n'ont pas été réalisés et les politiques que vous comptez engager pour que véritablement on agisse sur tous les leviers dans les services publics parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme Nawel OUMER pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Nawel OUMER.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce qui compose une personne dépend de la génétique pour 15 % et de l'épigénétique pour 85 %. L'être humain est donc un animal environnemental qui se construit en fonction des interactions avec ceux ou celles qui l'entourent. Comme le soutenait Simone de Beauvoir, "on ne naît pas femme, on le devient".

Alors vous ne serez pas étonnés, chers collègues, que je vous parle aujourd'hui d'enfance et de petite enfance. En effet, la politique d'égalité femmes/hommes à la Ville de Paris n'a de sens que parce qu'elle intègre pleinement la petite enfance, âge crucial où les représentations genrées, donc les stéréotypes, s'installent.

A ce titre, nous pouvons être très fiers de notre bilan. Les modes d'accueil de la petite enfance constituent des lieux fondamentaux à investir en tant que structures premières et primordiales de socialisation. Je vous le rappelle, depuis 2013, le principe de l'égalité filles/garçons figure au préambule du règlement des établissements d'accueil de la petite enfance.

Sous cette mandature, dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance, en 2015, nous avons lancé une démarche égalité filles/garçons dans les crèches. Cette recherche, action menée auprès de 20 établissements pilotes, a permis de travailler sur un diagnostic des pratiques des professionnels, sur la formation des professionnels et l'identification des bonnes pratiques, ainsi que sur les mesures de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons.

Cette démarche a suscité une forte implication des responsables des crèches qui se sont inscrits dans ce travail, et ces directrices et directeurs ont manifesté un fort intérêt pour poursuivre ce travail. Evidemment, tous les responsables ont dès lors été formés, lors des jeudis de la petite enfance en mars 2016 sur l'égalité filles/garçons, puis en juillet 2018 sur les violences domestiques.

Cet engagement pour déconstruire les pratiques empreintes de stéréotypes genrés se poursuit aujourd'hui, notamment dans le cadre des rencontres de la petite enfance lancées le 12 octobre 2018 par Patrick BLOCHE et Sandrine CHARNOZ. Elles ont permis de travailler autour d'un socle de bonnes pratiques partagées à l'ensemble des modes d'accueil, qu'ils soient collectifs ou individuels. Ainsi, un arrondissement parisien se fixera l'objectif de travailler sur la création de projets pédagogiques favorisant l'égalité filles/garçons.

Je le rappelle souvent, Paris est passée du dernier au premier rang des départements de France en matière de petite enfance. Et ce rang nous oblige, parce que rien n'est jamais acquis mais aussi parce que je suis profondément convaincue que c'est par l'exemple et la mise en œuvre concrète que l'on emporte l'adhésion.

Ainsi, fort du travail engagé et des résultats obtenus, Paris pourrait, par exemple, initier une charte de l'égalité dans la petite enfance, reprenant les bonnes pratiques qui sont mises en œuvre. Cette charte pourrait également devenir le socle d'un réseau des départements engagés en la matière.

Mais il reste nombre de défis, et le plus important à mes yeux reste la mixité hommes/femmes chez les professionnels de la petite enfance. Nous avons un outil qui est le Plan Métiers parisiens de la petite enfance, dans lequel les Missions locales, comme la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, pourraient travailler à un accompagnement des hommes vers les métiers de la petite enfance et lancer une campagne de promotion ciblée vers les hommes, justement pour qu'ils puissent intégrer ce parcours professionnel. Sachant que très bientôt une génération entière d'assistantes maternelles prendra sa retraite, c'est une occasion pour notre Département d'accompagner cette mixité.

Nous pouvons également travailler et bien évidemment auprès des premiers adultes référents que sont les parents auprès des enfants. Ce serait travailler, par exemple, à un guide pratique d'implication des deux parents pour s'assurer de l'équilibre de la participation à l'encadrement des activités et aux animations, autant d'échanges à destination des professionnels à la petite enfance.

Nous pouvons également, et je pense que c'est une bonne piste, nous ouvrir au monde de l'entreprise. La Ville, dans ce cadre, pourrait nouer des partenariats avec des entreprises qui sont engagées dans des démarches de R.S.E. et pour lesquelles justement l'équilibre des temps personnels et professionnels est une priorité.

Pour conclure, je dirais que lutter contre l'assignation identitaire, qui procède d'une vision essentialiste des femmes et des hommes, est un combat quotidien. Ce n'est pas une déclaration de principe, comme le procès d'intention qui nous est fait, mais ce sont des actions concrètes que nous menons depuis de nombreuses années, notamment depuis 2001.

Je remercie Hélène BIDARD et je remercie Mme la Maire de ne jamais faiblir, même si je sais que ce mot ne fait pas partie de son vocabulaire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame Nawel OUMER, pour votre intervention.

Dernier orateur, Monsieur MENGUY, vous avez 2,25 minutes pour le bonheur de notre Assemblée.

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - C'est gentil, merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le temps qu'il me reste, c'est d'abord pour vous remercier de cette communication qui rassemble un certain nombre d'éléments factuels de dispositifs opérationnels. Je crois que c'est tout à fait le but d'une communication qui est de ne pas forcément tomber dans les grands principes, les grands préjugés, les poncifs et les a priori sur tel ou tel groupe politique ou telle ou telle politique menée, mais bien de présenter des décisions et des actions dont, je le crois, la sphère publique parisienne a grandement besoin.

Ce n'est pas non plus une communication anti-hommes et je vous en sais gré parce que c'est aussi le risque de tomber parfois dans des a priori. Je crois que l'égalité hommes/femmes, femmes/hommes, filles/garçons, c'est l'affaire de toutes et de tous. Et croyez que le père de deux filles que je suis ne peut qu'aller dans ce sens.

Deux éléments. D'abord, il y a une question - cela a été évoqué mais peut-être pas assez dans la communication - sur les familles monoparentales et les mères célibataires. C'est un des sujets majeurs et un des enjeux majeurs des quinze ou vingt prochaines années sur la capacité de notre Capitale à accueillir et faciliter le quotidien de ces familles monoparentales qui, par définition et construction, sont confrontées à plus d'obstacles que les autres. En la matière, au-delà de l'égalité professionnelle et salariale, nous devons aider l'accès et le retour à l'emploi pour certaines d'entre elles, mais nous devons aussi faciliter leur quotidien.

C'est le cas, par exemple, de l'accès au logement social. Pourquoi ne pas prioriser, au-delà des femmes qui subissent des violences, les femmes à la tête d'une famille monoparentale ? Parce qu'elles ont besoin aussi qu'on les aide à l'accès au logement.

C'est le cas également de nos services publics, notamment ceux dédiés aux familles qui ne sont pas encore assez adaptés au rythme et enjeux des familles, en particulier des familles monoparentales et en particulier des familles monoparentales dont une femme est à leur tête.

C'est le cas, par exemple, des crèches mais aussi des écoles dont les horaires et l'organisation du temps ne facilitent pas l'aménagement d'une carrière professionnelle, de rythmes professionnels dont les femmes n'ont pas la maîtrise, par définition, et qu'elles doivent concilier avec le temps privé.

Pour conclure, j'attire votre attention sur la question de l'éducation et de l'éducation contre le harcèlement sur Internet. Evidemment les jeunes et les jeunes filles sont plus exposés que les autres, notamment par les images qu'Internet peut véhiculer : je prends, par exemple, certains clips qui ne sont pas forcément à l'avantage des femmes et cela commence très jeune, dès le collège, et les collèges parisiens n'ont pas toujours les moyens de faire appel à des structures d'éducation par rapport à cela.

Voilà, nous avons encore beaucoup à faire mais je sais que nous partageons tous cet objectif.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur MENGUY.

Je vous remercie d'abord pour ce débat riche, avec des questions et des pistes mais aussi de propositions.

Avant de donner la parole à Hélène BIDARD et peut-être éventuellement à M. le Représentant du Préfet de police pour quelques réponses aux questions de ce débat, je voudrais apporter quelques chiffres parce que j'entends parfois que cela ne va pas assez vite à la Ville. Je veux tout de même que chacun soit conscient, bien sûr, de ce qu'il reste à faire, c'est une évidence, mais je vais vous donner quelques chiffres que vous n'avez pas.

Le Comité directeur de la Ville de Paris, c'est-à-dire l'ensemble secrétariat général, directeurs et directrices, est composé de 32 personnes ; c'est l'administration, la haute administration parisienne. Sur ces 32 personnes, j'ai nommé 20 femmes et 12 hommes. Ce n'est pas la parité mais je l'assume totalement. Pour être un peu plus précis, par exemple au niveau du secrétariat général, qui est composé de 5 personnes, entre la secrétaire générale, les secrétaires généraux adjoints et le directeur, il y a 4 femmes et 1 homme. 4 femmes et 1 homme ! C'est au niveau du secrétariat général. Dans les délégations qui sont données, vous les connaissez, vous travaillez aussi avec les directeurs de nos administrations, puisque j'ai entendu "on nomme les femmes aux postes qui sont les postes féminins", une directrice de la voirie et des déplacements, métier d'ingénieur, une directrice du logement, métier d'ingénieur, une directrice femme ambassadrice à l'international, métier assez masculin, une femme dirigeant l'Inspection générale de la Ville, une femme à la Direction des services informatiques de la Ville, métier ô combien masculin, une femme chargée du développement économique. Bref, je ne vais pas faire la liste de tous les directeurs et directrices. Nous sommes donc dans le Comité directeur de la Ville, qui concerne les hauts fonctionnaires de cette Ville, et il y a 60 % de femmes.

Si je regarde l'Exécutif, nous sommes tenus à la parité et vous savez qu'il y a eu un certain nombre d'évolutions, de changements qui m'ont conduit, finalement, à proposer à plus de femmes que d'hommes d'être dans l'Exécutif qui est le nôtre, en respect de la loi puisque nous avons à chaque fois, à chaque élection de nouvel adjoint, respecté la loi sur la parité. Concernant l'Exécutif parisien, je pense qu'il ne doit pas y avoir beaucoup d'exemples en France de collectivités où ce type de chiffre pourrait être annoncé, en ce qui concerne les adjoints et adjointes au Maire, nous avons 16 femmes et 12 hommes. 16 femmes adjointes au Maire de Paris et 12 hommes. 2 déléguées femmes et 2 délégués hommes. Cela fait donc 56 % de femmes dans l'Exécutif de Paris, du Gouvernement de Paris. Cela ne s'est pas fait par hasard, ce n'est pas quelque chose que nous aurions laissé faire parce que la nature ferait bien les choses. Non, c'est mûrement réfléchi, mûrement travaillé pour qu'effectivement, à ce niveau, le signal soit donné.

J'aimerais qu'il y ait ailleurs d'autres exemples qui montrent à quel point les femmes, dans cette Ville, non seulement travaillent, président bien sûr aux destinées de cette Ville, que ce soit en tant qu'élues ou en tant que fonctionnaires. Cela n'enlève rien au fait qu'il faut travailler sur tous les processus d'égalité salariale, sur tous les processus qui font que dans les carrières, il y a ce décrochage inacceptable en termes de rémunération et d'avancement pour les femmes, évidemment. Mais je fais vraiment un point pas simplement d'honneur, de conviction - je suis une femme et une femme de conviction -, sur le fait qu'avant et après cette mandature la situation se soit encore améliorée. Elle l'était, mon prédécesseur a été celui qui a inscrit la parité dans l'Exécutif alors que la loi ne l'y obligeait pas et il m'avait nommée première adjointe alors que, là encore, rien ne l'y obligeait, et je pense que nous avons été précurseurs.

Fort de cette envie d'être précurseur et de continuer à innover, avec toute mon équipe autour de moi, j'ai aussi posé des actes, je pense, significatifs, c'est-à-dire symboliques et concrets.

Je vais à présent donner la parole à Hélène BIDARD pour vous répondre, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

Merci.

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - Merci, Madame la Maire, d'avoir rappelé ces chiffres.

Je veux aussi pouvoir dire que cette communication et ce temps de débat en Conseil de Paris si important, c'est aussi un acte concret que l'on ne retrouve pas partout. Merci à vous, à votre cabinet, d'avoir organisé ce temps sur l'égalité femmes/hommes à ce moment-là. C'est vraiment très important et je suis très honorée de pouvoir répondre au nom de l'Exécutif.

La déferlante "Me Too" a commencé l'année dernière, beaucoup d'entre vous en ont parlé et elle est allée très loin. Je veux redire notre engagement au niveau international sur ce sujet. Vous le savez, le docteur Denis MUKWEGE et Nadia MURAD ont eu le prix Nobel de la paix et c'était extrêmement important pour nous. C'est une conséquence de cette déferlante "Me Too". L'année passée aura été celle de la prise de conscience mondiale de l'ampleur et de la diversité des violences faites aux femmes. Elles ont été des centaines de milliers à prendre la parole, à être écoutées. Dans le monde entier, elles se mobilisent, se solidarisent, revendiquent l'égalité. C'est un mouvement de fond, historique, irrésistible. Il faut le prendre, et nous le prenons comme cela, comme un espoir pour notre société, une responsabilité aussi pour tous les pouvoirs publics.

La Ville de Paris a répondu présente grâce à la création en 2014 d'un Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Elle a participé à ce mouvement et a su prendre au bon moment les décisions qui s'imposaient. Nous avons augmenté les subventions aux associations d'accompagnement des victimes dès décembre 2017 et nous avons mis en place un dispositif inédit, par exemple pour une collectivité sur la lutte contre le harcèlement sexiste et sexuel, et une multitude d'autres actions, fruits d'une démarche intégrée touchant tous les domaines de la vie des Parisiennes et des Parisiens.

Le projet de Cité de l'égalité des droits des femmes, lieu aux publics et aux usages divers, lieu dédié aux associations, à l'histoire des femmes, à la production artistique féminine, un lieu ouvert à toutes et tous, sera, je le pense, une concrétisation très symbolique du travail que représente une telle approche transversale.

Je veux remercier toutes les associations qui travaillent sur le sujet d'ores et déjà avec nous, notamment la Fondation des femmes dont je salue la présidente qui est ici avec nous. Je tiens aussi à remercier le service égalité, intégration et inclusion de la Ville de Paris qui accompagne les associations toute l'année. Cela aussi, c'est un acte fort que l'on ne retrouve pas dans toutes les collectivités. Nous avons un service qui travaille de manière dédiée sur ce sujet et c'est très important. Merci à tous les élus qui travaillent en bonne intelligence pour permettre cette politique intégrée et volontariste.

Cet engagement - les Parisiennes nous ont obligés parfois, il faut bien le souligner - a compensé des manques criants, le désengagement de l'Etat et cela depuis des années. Nous serons, je l'espère, nombreuses et nombreux à dire le 24 novembre prochain, à la manifestation pour la Journée internationale contre les violences faites aux femmes, qu'une grande cause nationale nécessite des moyens à la hauteur et que nous avons besoin de beaucoup plus que ce qui est aujourd'hui dédié. En cela, je partage les propos de Léa FILOCHE.

Mes chers camarades, mes chers collègues, pardon !... L'habitude...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Camarade, c'est un si joli mot... Camarades et compagnons !...

**Mme Hélène BIDARD,** adjointe. - Il se trouve que nous sommes dans un processus de congrès qui...

Mes chers collègues... Voilà, vous voyez ce que cela fait, les congrès des différents partis. C'est vraiment aliénant !

Mes chers collègues, le chemin vers l'égalité est encore long. Nous avons de belles réalisations à notre actif, mais il faut aller beaucoup plus loin. Nous allons devoir aller plus loin en direction, par exemple, des plus jeunes car il faut être en capacité, d'une part de repérer et agir plus rapidement en cas de violence et d'autre part de faire grandir la culture de l'égalité dans notre société.

Le 25 novembre et la Journée interprofessionnelle du 22 novembre seront, cette année, dédiés aux jeunes femmes. Elles sont aujourd'hui surexposées aux violences et à toutes les formes d'assignations sexistes, dans leurs relations amoureuses, dans leur scolarité dans les quartiers ou sur Internet. Elles sont confrontées à des formes de violences spécifiques et, cibles favorites des réseaux de prostitution, elles sont encore trop souvent hors radar des circuits de repérage.

C'est pourquoi, vous avez dû la recevoir, vous verrez la plaquette de cette année de la Ville de Paris avec des initiatives dans tous les arrondissements, par les associations ainsi que par les mairies d'arrondissement. Vous y retrouverez notamment beaucoup d'initiatives dédiées aux jeunes femmes.

A cet effet, un lieu d'accueil de jour pour les jeunes femmes de 15 à 25 ans, en partenariat avec le Département de Seine-Saint-Denis et l'Etat, sera ouvert dès le mois de mars 2018.

Le deuxième pari sur l'avenir que nous voulons faire, c'est l'investissement dans l'éducation à l'égalité filles/garçons. Je remercie d'ailleurs Rémi FÉRAUD, Alexandra CORDEBARD et tous les intervenants qui en ont parlé : les interventions en milieu scolaire, péri et extrascolaire, que nous vous proposons d'adopter ici avec une concrétisation avec le projet de délibération "collèges pour l'égalité".

Par extension, toujours dans l'objectif de faire avancer la culture de l'égalité, je tiens à rappeler la constellation de recommandations que nous avons produites en matière de culture et de sport. Le 8 mars dernier, nous avons fait d'ailleurs un colloque à la Maison des métallos sur la question de la culture.

Je vous propose donc d'adopter le vœu RG-CI relatif à l'inégalité dans les domaines artistiques et culturels, notamment dans le secteur du hip-hop. En 2019, ce sera également une année de sport féminin avec, entre autres, la Coupe du monde féminine de football en juin 2019. Je tiens à souligner l'importance de mener cette lutte pour l'égalité dans le sport depuis les équipements locaux, la formation des agents de la DJS et la création de sections féminines. Jusqu'aux Jeux olympiques, nous allons travailler d'arrache-pied avec Jean-François MARTINS sur tous ces sujets. Je souhaite personnellement que Paris soit très offensive dans des propositions pour un sport non sexiste.

Vu le travail en cours d'ailleurs, l'Exécutif demande le retrait du vœu du groupe GEP à ce sujet, relatif à l'égalité d'accès au sport.

Si nous voulons que les femmes se sentent bien à Paris, libres de sortir où, quand et comment elles l'entendent, il faut aussi aller plus loin dans la reconquête de l'espace public.

Nous devons poursuivre la lutte contre le partage sexué de l'espace public et les violences urbaines dont les femmes sont les cibles, à commencer par le harcèlement de rue.

D'ailleurs, Marie LAGUERRE, comme d'autres victimes qui ont dénoncé ces violences, seront à nos côtés également autour du 25 novembre. Je veux saluer toutes les associations qui travaillent d'ores et déjà sur le sujet. Nous avons effectivement besoin de discuter de la question de la verbalisation et de relancer les campagnes de communication contre le harcèlement de rue. C'est pourquoi l'Exécutif rend un avis favorable pour le vœu du groupe GEP à ce sujet.

Mais en matière de partage de l'espace public, l'approche répressive ne peut pas suffire. Il est clair que notre ville a été l'une des premières à se donner les moyens d'une prise en compte systématique du genre dans l'espace public avec, entre autres, un guide référentiel, des marches exploratoires de femmes...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, écoutez les réponses. Chacun s'est exprimé. Des questions étaient posées. La moindre des choses est d'écouter les réponses.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - ... la rénovation des sept places majeures, intégrant pour la première fois la prise en compte du genre comme critère obligatoire et éliminatoire dans les marchés publics, mais aussi la lutte contre les publicités sexistes - d'ailleurs, merci à mon collègue Hervé BÉGUÉ de l'avoir souligné - la campagne contre le harcèlement de rue, et un effort important dans la dénomination des lieux sous la responsabilité de Catherine VIEU-CHARIER qui a fait passer la Ville de 4 % à 12 % de rues portant des noms de femmes. Rendez-vous compte, la moyenne nationale est autour de 3 %, et nous sommes à 12 % dans un espace contraint...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Et on était à 2,5 % en 2011.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Tout à fait.

Je tenais à souligner cet énorme travail fait.

Dans ce cadre, sous réserve de l'adoption d'un amendement de l'Exécutif, nous proposons d'adopter le vœu du groupe GEP relatif à la prise en compte systématique de la dimension du genre dans l'espace public.

Nous proposons également, toujours dans ce cadre, l'adoption du vœu de l'Exécutif relatif à l'accès aux toilettes publiques, à partir d'une revendication légitime des femmes qui circulent dans notre ville. Nous proposons donc un vœu de l'Exécutif. Nous avons engagé avec Célia BLAUDEL et Olivia POLSKI une réflexion sur les toilettes fermées, les toilettes des cafés, etc. Nous allons continuer ce travail.

Chers collègues, vivre ensemble, partager la ville requiert une attention particulière aux personnes les plus en difficulté. C'est pourquoi nos politiques publiques, et malgré le fait que cela relève en grande partie de compétences de l'Etat, là aussi nous pouvons aller plus loin vers l'accompagnement des femmes les plus vulnérables.

Mme la Maire a mis en valeur, dans sa communication, le travail très important entamé par Dominique VERSINI avec les maires d'arrondissement en faveur des femmes sans-abri, avec l'ouverture de haltes. Nous avons ici un projet de délibération, qui est le DASES 274 G, où l'on vous propose d'adopter une convention pour la Fondation de l'Armée du Salut.

Pour les familles vulnérables, également les familles monoparentales, dont 85 % des femmes à leur tête, on vous propose d'adopter le vœu de nos collègues du groupe RG-CI relatif à la mise en place d'une campagne de communication à l'intention des familles monoparentales. Nous avons tous en tête la Mission d'Information de la Ville de Paris que nous avons faite sous l'ancien mandat à ce sujet.

Je veux également évoquer la lourde question de l'hébergement des femmes victimes de violences, qui constitue à Paris un des principaux obstacles à leur mise à l'abri et à leur reconstruction. Comme le souligne Danielle SIMONNET dans son vœu, pour lequel nous rendrons aussi un avis favorable, les femmes victimes de violences ont besoin d'un accompagnement global.

Madame PAWLIK, vous avez raison, il faut un travail et, pour un travail sérieux, il faut des chiffres. J'ai d'ailleurs moi-même écrit au Ministre de l'Intérieur. Au jour d'aujourd'hui, la Délégation aux victimes du Ministère de l'Intérieur pour 2017 n'a toujours pas donné les chiffres concernant les morts violentes au sein du couple.

Nous travaillons encore aujourd'hui nationalement avec les chiffres de 2016. Nous avons écrit à M. le Ministre de l'Intérieur à ce sujet. Je pense que, pour travailler sur les violences faites aux femmes, nous avons réellement besoin d'une publication de ces chiffres.

En attendant, nous avons avancé, par exemple, grâce au travail avec le procureur François MOLINS. Nous avons fait passer notre nombre de "Téléphone grave danger" de 20 à 30 en seulement une année, l'année 2018.

Un mot sur les hébergements...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - S'il vous plaît, écoutez la fin de ce débat.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Nous avons trois projets en cours dans les 10e, 12e et 20e arrondissements concernant environ 90 hébergements dédiés pour les femmes victimes de violences, après deux ans de discussions avec l'État sur le principe même d'avoir des hébergements dédiés. Nous avons ensuite engagé deux ans de négociations sur le prix des nuits. Après un investissement sans précédent de la Ville pour permettre des loyers décents aux associations gestionnaires - et je veux remercier Ian BROSSAT notamment - puisque nous venons de faire passer ces projets en commission de déplafonnement.

Les projets vont enfin avancer, mais vous voyez qu'il a fallu être persuasif pendant 4 ans, tout cela pour juste 90 places d'hébergement dédiées pour les femmes victimes de violences. Quand je vous le disais qu'il ne suffit pas de faire des annonces, il faut ensuite que l'Etat puisse nous accompagner financièrement pour faire sortir ces projets.

Sur un volet fondamental, il convient enfin de tirer les conclusions de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et accompagner les personnes prostituées.

Nous sommes ici, je l'espère, unanimes quant à la nécessité de combattre la traite des êtres humains. Je donne un avis favorable bien sûr à la demande d'information formulée par le vœu du groupe PCF - Front de Gauche sur les salons de massage et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des personnes prostituées, notamment victimes de traite.

Merci également à Marinette BACHE pour vos propos. Suite au vœu adopté par le dernier Conseil de Paris, la sécurité des personnes en situation de prostitution, dans les bois de Boulogne et de Vincennes, a été évoquée lors de la dernière Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, la Commission de l'État. Je ne manquerai donc pas d'en présenter le compte rendu en 4e Commission, selon les règles que nous nous sommes fixées.

Concernant la verbalisation de la Préfecture de police, nous venons de nous engager - et elle vient de s'engager - à organiser une réunion sous quinzaine ouverte à tous les groupes. Je propose donc au groupe GEP de reconsidérer son vœu comme étant satisfait, et donc de le retirer.

Deux derniers mots. Je souhaite ici revenir sur deux sujets d'actualité que vous avez évoqués.

Sur la question de l'égalité professionnelle, nous avons, avec la Ville de Paris et avec l'ensemble des adjoints qui d'ailleurs ont suivi les dossiers aux ressources humaines, sorti un rapport social "genré" dès 2014, avant même que la loi nous y oblige. En matière d'égalité professionnelle, je veux vraiment remercier Véronique LEVIEUX qui reprend ce travail avec force. On a engagé un travail interne à la Ville pour la prévention des violences sexistes et sexuelles.

Madame CARRÈRE-GÉE, nous vous enverrons les éléments que vous souhaitez, mais évidemment, tout en préservant l'anonymat des victimes, ce qui est notre premier souci. Mais nous vous enverrons les éléments à ce sujet.

Nous sommes engagés maintenant dans une démarche de labellisation "Afnor" qui distingue les politiques d'égalité et de diversité dans la sphère des ressources humaines. Nous avons également signé la convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotypes de sexe avec le Haut Conseil à l'égalité. Nous le savons : toutes les inégalités femmes/hommes relèvent en grande partie de clichés répandus selon lesquels les femmes qui deviendraient mères seraient moins productives.

Aussi, je salue l'intention du vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant, mais il convient cependant de l'amender, en accord avec Véronique LEVIEUX, dans le sens de la mise en œuvre concrète et réalisable immédiatement par la Ville de Paris.

Chers collègues, je termine mon propos en évoquant avec vous la santé des femmes, en vous demandant de voter en faveur du projet de délibération DASES 30 relatif à la création de la première maison "Rose" d'accompagnement des femmes malades de cancer, et en soutenant sans conditions le vœu du groupe Ecologiste de Paris concernant le droit à l'I.V.G. J'ajouterais même qu'à mon sens, ce droit devrait être constitutionnalisé et que nous devons ensemble défendre les centres I.V.G. et la disponibilité des trois techniques d'avortement pour toutes les femmes.

Un dernier mot. Mesdames et Messieurs, vous voyez, j'utilise, là, l'écriture inclusive - et je dirais même l'écriture persuasive - pour souligner qu'il est en effet important de noter dans notre débat au Conseil de Paris le nombre d'élus femmes, mais aussi hommes qui seront intervenus sur ce sujet. Je vous en remercie toutes et tous, là aussi, pour les propos que vous avez pu tenir. J'espère que nous allons continuer à travailler tous ensemble dans cet intérêt général.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Hélène BIDARD. Merci pour ces réponses précises et engagées.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les élus, la Préfecture de police n'a pas compétence sur l'ensemble des champs qui ont été évoqués ce matin, mais quatre points la concernent plus particulièrement sur lesquels, si vous permettez, je vais essayer de répondre de la façon la plus synthétique possible.

Le premier a trait au harcèlement de rue. Mme KUSTER a évoqué les difficultés qui avaient été rencontrées l'année dernière dans le quartier Pajol/La Chapelle, qui avaient donné lieu, d'ailleurs, à une action conjointe de la Préfecture de police et de la Mairie de Paris sur ce territoire. Je voudrais souligner que depuis la loi du 3 août 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, une infraction d'outrage sexiste existe désormais.

Elle est punie d'une contravention de 4e ou de 5e classe selon les circonstances. C'est un outil que nous utilisons d'ores et déjà dans la Capitale pour répondre à un certain nombre de situations signalées aux services. Huit procédures - cela peut paraître encore peu ; on est au début de la mise en œuvre de cette disposition - ont déjà été enclenchées, dans le 18e et le 13e notamment. Les suites judiciaires appropriées ont pu être apportées.

Le deuxième sujet est celui de la sécurité des personnes prostituées. Je ne reviens pas dans le détail sur les échanges qui ont pu avoir lieu dans le cadre de la commission sur la lutte contre le proxénétisme et la sortie de la prostitution à laquelle Mme BIDARD faisait référence. Je pourrai le faire dans le cadre de la réunion qui a été évoquée.

Je voudrais mettre l'accent simplement sur la lutte contre les réseaux de proxénétisme et de traite des êtres humains qui est menée à Paris par la Brigade de répression du proxénétisme. En 2017, 48 réseaux de ce type ont été démantelés, dont 17 relevaient ou étaient à l'origine de faits criminels relatifs à la traite d'êtres humains. 180 personnes placées en garde à vue, 78 notamment pour des faits de traite. Ce sont des infractions extrêmement graves, sur lesquelles nous restons parfaitement mobilisés.

Je précise également que nous sommes en situation, avec la Préfecture de Région Ile-de-France, d'accompagner dans leur parcours d'insertion les personnes qui souhaitent sortir de la prostitution. Une commission s'est déjà réunie à trois reprises depuis l'année dernière. Elle a été créée d'ailleurs par la loi de 2016. Depuis la mise en œuvre de cette commission, nous avons accompagné 30 personnes prostituées qui souhaitaient sortir, personnes hommes ou femmes d'ailleurs. Ces personnes, pour celles qui étaient étrangères, se sont vu délivrer des titres de séjour, selon les conditions définies par la loi, et un accompagnement social leur est proposé.

Dernier élément, et j'en terminerai par cela : les salons de massage. Problématique évoquée par le groupe Communiste notamment. Ces établissements peuvent ouvrir sans autorisation administrative préalable. Ils peuvent faire l'objet, en revanche, de fermetures administratives temporaires, notamment en cas de travail dissimulé.

Des actions de contrôle sont menées à la fois par la Brigade de répression du proxénétisme et par les commissariats d'arrondissements. Nous sommes déjà, depuis le début de l'année, à une quarantaine de contrôles menés dans les différents établissements parisiens, avec déjà neuf fermetures administratives prononcées et, dans certains cas, des mises en cause au plan judiciaire.

Je vous propose, Madame la Maire, de préciser ces éléments par écrit et d'adresser également un courrier à l'ensemble des présidents de groupe, pour aller plus dans le détail et rappeler le cadre juridique de notre intervention.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet.

Vous dire qu'effectivement tout ce travail qui a été mis en place sur la question de l'égalité, mais aussi sur la lutte contre les discriminations, la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, ce travail fait avec la Préfecture de police, le Parquet de Paris, les maires d'arrondissement qui m'accompagnent, et, bien sûr, mon Exécutif, est, je crois, un travail qui nous permet aussi d'être plus réactifs et sans doute plus efficaces, même si l'augmentation des violences et des faits nous obligent à une très grande présence et action sur le terrain.

Nous allons à présent procéder au vote des vœux et des projets de délibération.

Il y a une demande d'explication de vote du groupe "Génération.s". Qui la fait ? Madame MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI.** - Merci, Madame la Maire.

L'explication de vote concerne le vœu n° 23 relatif à l'inégalité dans les domaines artistiques et culturels, notamment dans le secteur du hip-hop. La Ville de Paris est volontaire pour favoriser l'égalité homme/femme dans la culture. Un seul exemple : les nominations importantes à la tête d'équipements, comme "Les Plateaux sauvages" ou la M.P.A.A. Nous sommes toutes et tous parfaitement conscients que la culture n'est pas à part et connaît aussi des mécanismes de sexisme et de discrimination. La Ville de Paris a aussi été beaucoup citée en exemple et comme modèle pour la création d'un équipement original dédié à la culture hip-hop : "La Place".

Madame GOLDGRAB, dans votre vœu, vous pointez une culture et un équipement comme étant particulièrement problématiques en termes d'égalité homme/femme. Vous demandez, par conséquent, au Conseil de Paris d'intervenir dans la programmation artistique d'un directeur et de son équipe spécifiquement. Je pense que ce n'est pas le rôle d'un conseil municipal d'intervenir dans une programmation artistique. Je ne pense pas non plus que pointer du doigt une culture diverse, de façon générale, participe aussi à la prise de conscience des mécanismes de domination sur les femmes.

Nous vous demandons donc, soit de retirer la mention au hip-hop et à "La Place", soit, sinon, nous voterons contre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

Je mets donc, à présent, aux voix, à main levée, le vœu n° 14 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un amendement en séance qui a été proposé par Mme BIDARD, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 510).

Le vœu n° 15 déposé par... Est-ce que le vœu n° 15 du groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

**M. David BELLIARD.** - Non, retiré.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Retiré. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 511).

En réponse au vœu n° 17, l'Exécutif a déposé un vœu n° 17 bis. Est-ce que le vœu n° 17 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

**M. David BELLIARD.** - Non, on le retire.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Retiré, merci, au profit de celui de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 bis déposé par l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif évidemment.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 512).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 513).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19, avec un amendement en séance qui a été proposé à ce vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris, donc avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 514).

Est-ce que le vœu n° 20 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

**M. David BELLIARD.** - Non, retiré.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 515).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un amendement fait en séance et donc, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 516).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 517).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 518).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 274 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 274 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 30).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 21.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAJ 21).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 103).

Et comme il n'y a pas de vote sur le projet de délibération DDCT 173, nous avons adopté les vœux, les projets de délibération nous permettant d'avancer encore plus résolument dans ces politiques d'égalité entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

**Vœu déposé par M. TAN et les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à l'ouverture d'un cercle de jeux dans le centre commercial Masséna 13.**

**Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'ouverture d'un club de jeux dans le 13e.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation d'une salle de poker dans le 13e.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux jeux d'argent et de hasard.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la 5e Commission. Evidemment, d'abord aux vœux non rattachés n<sup>os</sup> 60, 61, 62, et 63 relatifs à des cercles de jeux.

Je donne la parole à M. le maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, M. Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Sur ce sujet, je voudrais simplement dire que je suis très en colère. Cette colère dure maintenant depuis plusieurs mois. Je l'exprime aujourd'hui de manière posée, mais cette colère froide reste entière.

J'ai bien compris que Paris, dans bien des domaines d'ailleurs, rentrait dans le droit commun. C'est le cas aussi sur le plan de l'organisation des jeux d'argent, au moins sur le plan des clubs de jeux. On peut l'approuver, le regretter, mais c'est un fait.

En revanche, je le dis devant notre Conseil, cette installation est particulièrement contestable, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme d'abord, à aucun moment en tant que maire, je n'ai été consulté ni même informé officiellement. Monsieur le Préfet, vous le savez, nous sommes sollicités dans les mairies d'arrondissement sur bien des sujets et beaucoup moins importants. Je suis consulté sur les ouvertures de nuit, je reçois des informations quand il y a des problèmes d'hygiène dans les commerces et les restaurants. Je suis consulté par la Ville sur les autorisations de terrasse. Je suis même consulté et informé quand il s'agit d'installer un cendrier sur la voie publique.

Or, pour un très important club de jeux, avec des estimations de fréquentation ahurissantes, rien, ni consulté ni même officiellement informé par courrier qu'une autorisation a été accordée par la Commission nationale.

Quand je comprends que la Commission nationale a accordé une autorisation, si j'ai bien compris d'ailleurs, avec un avis des plus réservés du Préfet de police comme du commissariat du 13<sup>e</sup>, il y a de quoi être inquiet. Il y a de quoi se poser beaucoup de questions.

J'ai donc interpellé, dès juillet dernier, le Ministre de l'Intérieur, l'ancien, et j'ai voulu rendre publique sa réponse pour informer le quartier.

J'ai également saisi le nouveau Ministre de l'Intérieur pour comprendre, j'attends sa réponse. Et peut-être, Monsieur le Préfet, pourriez-vous me donner des débuts d'explication sur la façon dont cette autorisation a été accordée ?

Maintenant, j'en viens au fond. Si je suis en colère sur la forme, je suis plus en colère encore sur le fond, sur la localisation de cette importante salle de jeux. Elle se situera Villa d'Este, c'est la volonté de ceux qui portent ce projet, à l'entrée du centre commercial Masséna 13, à l'endroit même où nous connaissons de très importantes difficultés et d'importants problèmes de sécurité que vous connaissez bien, Monsieur le Préfet. Dans un lieu pour lequel j'ai à de nombreuses reprises sollicité la Préfecture de police. Dans un lieu où d'ailleurs, en juillet dernier, le Préfet de police en personne a accepté de se rendre suite à ma proposition pour constater les difficultés.

Quelles sont-elles ? Prostitution de rue que la police, malgré des opérations régulières, a les plus grandes difficultés à éradiquer. Cette prostitution de rue est installée devant deux écoles élémentaires, ce qui est pour le moins problématique. Vente à la sauvette qui perdure, et enfin jeux d'argent.

Eh oui, à cet endroit même, Villa d'Este, il y a depuis des années des tables de jeux sauvages, qui s'installent en nombre, dehors, au pied des tours, et des dizaines de gens vocifèrent devant les fenêtres des riverains jusqu'à des heures très tardives.

Quand il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir, et donc pour assurer le confort des clients, se sont installées des buvettes et des offres de restauration sauvage au pied des tours, c'est insupportable !

Où est le respect de l'Etat de droit ? Je ne nie pas qu'il y ait eu des interventions policières. Malheureusement, l'efficacité de ces actions reste insuffisante.

Quelle est la réponse au final faite par les pouvoirs publics à ce problème ? Renforcer les activités sauvages par des activités légalisées, car évidemment, ce ne sont pas les mêmes clients aux mêmes endroits.

Et donc, je suis très en colère, je constate que cette colère est partagée par les riverains. Une pétition lancée dans le quartier a recueilli 2.500 signatures. Cette colère est également partagée par les élus du 13<sup>e</sup>, l'ensemble des élus du 13<sup>e</sup>, car le vœu que j'ai proposé a été voté à l'unanimité. C'est ce vœu que je présente aujourd'hui devant notre conseil, en espérant que la voix des élus sera entendue.

*(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme vous êtes maire, je vous ai laissé dépasser les deux minutes, mais ce sont deux minutes, je le dis pour les suivants.

Monsieur Jean-Noël AQUA, vous avez la parole.

**M. Jean-Noël AQUA**. -Je n'avais pas prévu de m'exprimer, l'intervention de Jérôme est tout à fait concrète. Je resterai sur le fond, car le déni de la démocratie locale est plus que problématique. On est très clairement sur un endroit très fortement peuplé, où la présence d'un cercle de jeux n'a absolument pas lieu d'être discutée.

J'aimerais effectivement avoir plus d'information sur les promoteurs de ce projet jusqu'au niveau ministériel.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Nous avons également déposé un vœu, car nous ne comprenons pas le dispositif retenu. Nous avons eu l'occasion, lorsque nous avons été approchés par l'ancien Préfet de région, qui nous avait expliqué à quel point il fallait fermer les cercles de jeux à Paris, que c'était sources de dangerosité pour l'environnement, qu'au Ministère de l'Intérieur on avait plus que des doutes sur l'origine et la destination des fonds...

Il y a eu d'ailleurs un certain nombre de problèmes dans ce domaine, y compris des règlements de comptes assez sanglants.

Puis, l'on voit que dans un quartier sous tension comme l'a dit Jérôme COUMET, le maire du 13e, on réinstalle aujourd'hui un club.

On nous dit que cela n'a rien à voir le club avec le cercle, c'est à mi-chemin entre les anciens cercles et les casinos, mais on peut imaginer que ce seront les mêmes clients qui fréquentaient le cercle qui viendront dans un club...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, pas de bruit de fond.

**M. Yves CONTASSOT**. - Le risque de constater les mêmes troubles est réel.

On a déjà un cercle de jeux clandestin sur l'espace public qui dure sans que rien ne se passe, sans que l'on ne voie d'opération, ni de contrôle ni de démantèlement de ces tables de jeux.

On a du mal à comprendre. Comment se fait-il que l'on puisse donner une autorisation sans concertation, de manière très autoritaire, à un endroit délicat ? Et nous, nous posons la question : que comptez-vous faire en tant que responsable du maintien de l'ordre pour éviter qu'il y ait des difficultés supplémentaires dans ce quartier ?

Nous devons nous interroger pour demander la contestation de cette autorisation, parce qu'il y a manifestement une erreur, ce que l'on appelle l'erreur manifeste en droit.

Dernier élément, comment comptez-vous procéder pour vérifier qu'en matière de blanchiment notamment, il n'y a absolument aucun risque à cet endroit ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Madame la Maire, Florence BERTHOUT, vous avez la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Non.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Quel est l'orateur pour votre groupe ?

Monsieur GOUJON ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - En réalité, ce que nous avons compris de l'organisation de ce débat sur l'ouverture de casinos à Paris - à laquelle nous nous opposons évidemment, à celui-ci comme aux autres, et notre collègue Jean-Baptiste OLIVIER du 13e est également sur cette ligne, car il avait proposé un vœu au Conseil du 13e arrondissement - c'est qu'il y aurait la présentation des trois vœux successifs qui concernent le même sujet, puis une réponse de l'Exécutif.

Nous interviendrons dans le cadre de la présentation de notre vœu n° 62.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Excusez-moi, un point d'organisation, vu les éléments qui me sont passés, les quatre vœux sont joints. Il y a un regroupement des quatre vœux, donc procédez à la présentation du vœu n° 62.

Les vœux n°s 60 à 63 sont regroupés, avec une réponse globale de l'Exécutif, donc présentez le vœu n° 62.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - D'accord, on s'adapte.

Chers collègues, cette affaire est tout de même assez "fumante". Quelques évocations historiques : mai 2015, octobre 2015, mars 2017, février 2018 et aujourd'hui novembre 2018, ces dates sont simplement celles où, par cinq vœux successifs, notre groupe vous a alertés, les uns et les autres, dans cet hémicycle - certains jouent les vierges effarouchées - sur les dangers de l'ouverture de clubs de jeu, que l'on pourrait qualifier de petits casinos sans machine à sous - car c'est exactement cela - qui consiste à contourner tout simplement l'interdiction des casinos depuis plus de cent ans à Paris.

Inutile de préciser que tous nos vœux ont été rejetés par l'Exécutif, sauf un, adopté à l'unanimité, exigeant un débat sur le sujet mais habilement écarté par l'introduction d'un "cavalier" dans le projet de loi de révision du statut de Paris dans le seul but d'éviter les divisions de votre majorité municipale, soyons clairs.

Le Ministère de l'Intérieur nous a confirmé que la Maire de Paris avait rencontré le précédent Ministre, M. CAZENEUVE, en vue de l'ouverture de casinos et pour lui demander seulement l'application de la fiscalité des casinos d'avant 1987 pour une meilleure rentabilité financière pour la Ville, ce que l'on peut comprendre, estimée à 10 ou 12 millions d'euros alors que les cercles, heureusement fermés, par la police d'ailleurs, rapportaient à la Ville moins d'un million d'euros. M. MISSIKA se souvient sûrement de ses réponses à nos vœux quand, en mars 2015, il préconisait, face à Delphine BÜRKL, "d'expérimenter une nouvelle catégorie d'établissements de jeux" et quand, en mars 2017, il récidivait, si je peux dire, en qualifiant notre position de "discutable" et "inacceptable". Voilà ses termes.

Défendant mon amendement de suppression de l'article 28 du projet de loi sur le statut de Paris créant ces "avatars" de casinos, on se demandait bien ce que cela venait faire dans la révision du statut de Paris...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Veuillez conclure, s'il vous plaît.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Me basant sur les rapports soulignant les risques d'addiction au jeu et les liens avec la criminalité organisée, j'appelais le Gouvernement à interdire les cercles de jeu sans autoriser pour autant cette nouvelle forme de casino qui permet de s'affranchir des appels d'offres municipaux.

La seule politique efficace, Monsieur le Préfet, est tout simplement de donner à la police des jeux les moyens nécessaires à la répression des parties de poker clandestines qui continueront ailleurs, on ne règle rien, car nul n' imagine sérieusement qu'un individu disposant de fortes sommes d'argent liquide viendra spontanément les jouer dans une structure où il sera contrôlé...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Monsieur le Maire...

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je termine, Monsieur.

Le casinotier Raineau, initiateur du club du 13e arrondissement "Imperial Club", l'annonce d'ailleurs avec des relents ségrégationnistes puisqu'il dit : "Nous ciblons les Asiatiques de Paris qui adorent un des jeux proposés le punto banco".

Je termine.

L'avis négatif de la Préfecture de police n'a pas empêché le Ministre de l'autoriser. Quant au maire et aux députés du 13e qui demandent le retrait de l'arrêté ministériel, et ils ont raison, ils ne sont tout de même pas trop bien placés, ayant rejeté avec leurs collègues socialistes tous nos vœux d'interdiction depuis trois ans ! Comme je le disais tout à l'heure, seul notre conseiller d'arrondissement, Jean-Baptiste OLIVIER, est cohérent dans son opposition.

C'est pourquoi - je termine sur ce dernier mot, Monsieur le Maire, et je vous remercie de votre indulgence - je vous dédie ma conclusion, chers collègues de la majorité : "Nemo auditur propriam suam turpitudinem allegans", c'est-à-dire "Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Député Buon Huong TAN, vous avez la parole pour la présentation du vœu n° 63, en deux minutes, s'il vous plaît.

**M. Buon Huong TAN.** - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Préfet, merci.

Si l'ouverture d'un club de jeux dans le 8e arrondissement n'a pas posé de problème, il en est tout autrement de l'ouverture de l'annoncé "Imperial Club" dans le 13e arrondissement. Si l'ouverture de ce nouvel établissement est régulière au regard de la loi, il paraît normal de s'interroger sur l'opportunité de cette ouverture dans un quartier déjà en proie à des problèmes d'insécurité et de criminalité, d'autant plus que les riverains comme les élus ont été peu ou pas informés du tout de cette implantation.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit par le maire du 13e, dont j'approuve parfaitement la démarche.

Face à ces situations, nous proposons, après ce constat, que la Ville de Paris soit plus proactive. En effet, Paris ne peut pas être que dans la réaction mais doit être, en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, un véritable chef d'orchestre et mettre, dès demain, l'ensemble des acteurs concernés autour de la table. Je pense notamment aux maires d'arrondissements pour mener une réflexion globale quant à l'identification des quartiers de Paris propices à l'accueil de ces clubs.

Je pense que les lieux de jeu ne sont pas à interdire dogmatiquement. Je pense que tous, au sein de cette Assemblée, nous savons qu'il y a des lieux plus adaptés que d'autres pour recevoir ces établissements. Je souhaite que nous entamions ce travail dès à présent car nous pourrions être à nouveau confrontés à des situations similaires puisque, jusqu'en 2019, ce sont deux nouveaux établissements qui devraient ouvrir.

Je ne suis pas foncièrement contre les salles de jeux. En 2015, mon groupe s'était montré favorable à l'ouverture de salles de jeux. Nous regrettons de nous retrouver aujourd'hui sans moyen face à ces implantations.

Nous vous proposons donc par ce vœu de nous mettre au travail, d'établir une cartographie des lieux plus adéquat car les établissements ne nous attendront pas pour s'implanter.

Enfin, je souhaite que la Préfecture et le Ministère nous incluent dans la réflexion, puisque l'expérimentation doit se terminer fin 2020, quant au choix du renouvellement de ces autorisations, afin que nous puissions en discuter en amont et ne pas être mis au pied du mur.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. La réponse se fera à deux voix par Jean-Louis MISSIKA et M. le Préfet.

Il y aura ensuite une explication de vote après la réponse de l'Exécutif.

Jean-Louis MISSIKA, pour deux minutes.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a rappelé Philippe GOUJON, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à plusieurs reprises au nom de l'Exécutif sur ce sujet, notamment en mars 2017 et en février 2018. J'ai le regret de l'informer que la position de l'Exécutif n'a pas changé. La priorité est toujours de lutter contre les parties clandestines de jeu et les troubles à l'ordre public qu'elles créent et de rendre transparents et traçables tous les flux financiers générés par les jeux avec une régulation stricte et effective.

Nous ne sommes pas favorables aux casinos à Paris mais nous sommes favorables à expérimenter une nouvelle catégorie d'établissements de jeu, sous forme de société commerciale sans machine à sous, dont la régulation dépend uniquement de l'État et dont l'accès est limité aux seuls membres du club. Cela nous paraît acceptable parce que l'interdiction totale est un appel d'air à la clandestinité totale.

Cette position est toujours d'actualité, mais le débat d'aujourd'hui est complètement différent. Il s'agit de débattre sur la position prise par le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police quant au développement d'un établissement en particulier, dénommé "Impérial Club" au 13, place de Vénétie, dans le 13e arrondissement de Paris.

Je ne reviendrai pas sur tout ce qu'a dit le maire du 13e arrondissement. Nous avons quatre vœux émanant d'élus des groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche, Républicains et Indépendants, Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Ces vœux reprennent chacun à leur façon l'opposition telle qu'elle a été notifiée

par les saisines répétées de Jérôme COUMET, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement, au Préfet de police et au Ministre de l'Intérieur, pour s'opposer à ce projet décidé sans concertation ni avec les élus, ni avec la population. Il s'agit là de signaux forts que le Ministère de l'Intérieur doit entendre. Il est fondamental que le point de vue des élus et de la population concernée soit pris en compte. En l'occurrence, le site choisi est plus que discutable, nous l'avons vu.

C'est pourquoi j'émettrai un avis favorable aux quatre vœux au sujet de l'ouverture de l'"Imperial Club". Cet avis favorable global intègre également des éléments plus généraux comme, par exemple, ceux contenus dans le vœu relatif à une politique municipale sur le secteur des jeux d'argent et de hasard à Paris, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

La décision d'implantation d'établissements aussi sensibles...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Il faut conclure.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - ... ne peut pas être prise par le Ministère de l'Intérieur sans discussion préalable avec la Ville et sans consultation de la population concernée.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Monsieur les élus, quatre points sur ce sujet : trois pour expliquer le cadre aujourd'hui en vigueur s'agissant de ces clubs de jeu, et le dernier sur le cas particulier du projet de club dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

D'abord, je reviendrai rapidement sur les difficultés que posaient les cercles de jeu pour rappeler qu'il n'y en a plus à Paris depuis le 24 septembre dernier, date de la révocation de l'arrêté autorisant à pratiquer les jeux pour le cercle de Clichy-Montmartre. Les difficultés étaient multiples : statut associatif, fonction du banquier... Je n'y reviens pas. Les services de police centraux, notamment, avaient régulièrement été amenés à intervenir pour mettre fin à ces difficultés.

Vous l'avez rappelé pour certains d'entre vous, c'est l'article 34 de la loi du 28 février 2017 qui crée, à titre expérimental, la possibilité de créer à Paris des clubs de jeu. Cet article ne remet pas en cause l'interdiction générale d'implanter des casinos à Paris ; celle-ci demeure. Pourquoi une expérimentation de trois ans ? Pour donner une durée suffisante permettant aux opérateurs de ces futurs clubs de jeu de vérifier la viabilité des nouvelles structures.

Troisième élément et c'était l'intention poursuivie par le législateur : offrir une offre régulière, légale, permettant justement d'éviter le développement des cercles de jeux ou des pratiques de jeux clandestines provoquées ou encouragées notamment par la disparition des cercles de jeux.

Voilà, pour le cadre général, l'intention du législateur.

Le statut de ces clubs de jeu n'est pas le statut des casinos. Ils n'agissent pas dans le cadre de délégation de service public, mais sous la forme de sociétés commerciales avec un commissaire aux comptes, avec des obligations qui sont les mêmes que pour les casinos, notamment celle de disposer de programmes de prévention de l'abus de jeux vis-à-vis de leurs clients.

Enfin, troisième élément sur la procédure d'autorisation de ces clubs de jeux, je rappelle que l'autorisation est délivrée par le Ministre de l'Intérieur qui se prononce notamment sur la base de l'avis de la Commission consultative des jeux de cercle et de casinos, qui est une commission consultative nationale. A l'occasion de l'instruction des dossiers, le Préfet de police exerce lui-même un rôle consultatif. Il est destinataire notamment directement de la demande d'autorisation temporaire d'exploiter le club de jeux qui est adressée par le porteur de projet. Il effectue une expertise fondée sur l'avis des commissariats d'arrondissement de la Direction nationale de la Police judiciaire, et il transmet son avis.

Il n'y est pas prévu par le législateur, ni au niveau réglementaire, de consultation formelle de la Maire de Paris. Cette obligation n'existe pas. Néanmoins, comme il a eu l'occasion de vous le dire, Monsieur le Maire, le Préfet de police a décidé, de façon informelle puisque ce n'est pas prévu par les textes, de saisir désormais systématiquement la Maire de Paris et le maire d'arrondissement concerné de tout projet dont il aura connaissance, afin de recueillir leur avis au stade de l'instruction.

Dernier élément sur le cas d'espèce évoqué ici devant votre Conseil, je rappelle que le Préfet de police a été saisi à deux reprises dans le cadre de l'instruction de ce projet et qu'au regard des différents éléments d'appréciation et d'analyse portées par les services de police, il n'a pas été en mesure d'émettre un avis favorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai une explication de vote tout d'abord d'Anne-Christine LANG.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'a fait M. le Représentant du Préfet de police, je voudrais simplement rappeler que l'expérimentation des salles de jeux fait partie de la loi sur le statut de Paris, dite loi Hidalgo, qui a été écrite par la Maire de Paris et votée à sa demande. Elle comporte effectivement la possibilité d'expérimenter à Paris une offre de jeux légale pour mettre un terme à toutes les offres illégales qui proliféraient dans la Capitale.

Il s'agit donc de sociétés commerciales dotées de commissaires aux comptes qui permettent effectivement de mieux contrôler les flux d'argent et dont l'objectif est peut-être de mettre fin aux salles de jeux clandestines.

Je précise également que, dans le cadre des débats qui ont eu lieu au Parlement et que j'ai relus extrêmement attentivement cette semaine, personne n'a jamais demandé que les élus soient saisis pour avis sur l'implantation de cette salle de jeux. Je n'ai vu aucun amendement, je n'ai rien vu dans les débats, aucun amendement demandant une quelconque saisine des élus sur ce dossier.

Je suis donc...

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Suppression de l'article !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - S'il vous plaît, laissez Mme LANG conclure.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Mais j'aimerais pouvoir parler dans le silence et c'est assez compliqué.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - S'il vous plaît !

**Mme Anne-Christine LANG**. - Donc, je voudrais dire qu'on ne peut pas, dans la mesure où ce projet a reçu un avis favorable du Ministère de l'Intérieur et de la Préfecture de police dans la mesure où il s'inscrit...

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Défavorable !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Silence ! Silence !

**Mme Anne-Christine LANG**. - Excusez-moi mais j'ai passé un certain temps avec...

Est-ce que je peux terminer ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Vous pouvez, allez-y. Mais c'est une explication de vote, Madame LANG, ce n'est pas une intervention, il fallait vous inscrire.

**Mme Anne-Christine LANG**. - J'entends bien, Monsieur le Maire, mais je n'arrive pas à couvrir le bruit des brouhahas. Merci.

Je veux dire qu'on ne peut pas dire tout et son contraire. On ne peut pas avoir un cadre légal qui prévoit une expérimentation, on ne peut avoir un candidat qui respecte en tous points le cadre légal, qui respecte le droit du commerce, et s'opposer à ce que la loi applique, surtout quand on était à l'origine de ce texte.

Donc je souhaite...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Madame LANG, concluez.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Je peux faire une explication de vote sur les vœux, donc je souhaite que les services de l'Etat et de la Préfecture de police puissent fournir toutes les garanties aux riverains sur la façon dont sera assuré...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Vous avez largement dépassé votre temps, c'est fini.

**Mme Anne-Christine LANG.** - ... le respect de l'ordre public, mais je ne vois aucune raison objective et légale pour laquelle on pourrait s'opposer à cette implantation.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Pour quelle raison ?

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole, Madame LANG, en aucun cas, la Maire de Paris n'a demandé que le sujet des cercles de jeux ne soit traité dans la loi sur la réforme du statut de Paris : c'est un choix du Gouvernement.

Deuxième chose, j'ai cru comprendre de l'intervention du représentant de la Préfecture de police que le Préfet de police avait émis un effet défavorable. Défavorable !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Le service central des jeux aussi !

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - M. VESPERINI pour une explication de vote.

**M. Alexandre VESPERINI.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne m'exprimerai pas...

Si le maire du 15e le rend possible...

Je ne m'exprimerai pas sur le cas du 13e arrondissement que je ne connais pas et que je découvre en même temps que ces vœux, mais sur l'explication de vote, nous voterons le vœu déposé par le groupe RG-CI puisqu'il correspond à une position d'équilibre, je crois. Il est vrai que la réforme pour la suppression des cercles de jeux parisiens était une bonne chose. Ils ont été remplacés par un nouveau dispositif. Ce dispositif, il faudra bien le tester. Je suis favorable à ce nouveau dispositif de club de jeux.

Nous voterons pour ce vœu parce qu'il est équilibré. Nous ne voterons pas, à l'inverse, le vœu du groupe les Républicains car il me semble basé sur une position beaucoup trop restrictive.

Je rappelle qu'au début des années 2000, avant même l'alternance de 2001, un rapport avait été rendu au Maire de Paris de l'époque, Jean TIBERI, sur les cercles de jeux ou plus exactement sur ce que pourraient rapporter des établissements de casinos à Paris. Simplement deux casinos à l'époque pouvaient nous rapporter, d'après le rapport qui avait été rendu au Maire de Paris, 100 à 150 millions de francs. Quasiment dix-huit ans plus tard, à mon avis, si on devait faire des projections, ces sommes seraient bien évidemment beaucoup plus importantes.

J'attire juste votre attention sur une chose, c'est que la Ville de Paris a besoin d'argent, qu'on ne peut pas d'un côté prôner l'attractivité touristique et de l'autre s'opposer à un outil qui doit être testé.

Je rappellerai pour terminer qu'on ne peut pas dire que le casino ou le club de jeux, tel que décrit dans la loi, est la porte ouverte au blanchiment ou à tous les trafics. Je rappelle que nous avons de grands groupes casinotiers français : le groupe "Barrière", le groupe "Tranchant". Ce sont des groupes qui ont pignon sur rue et je ne vois pas pourquoi on devrait à Paris s'interdire de gagner de l'argent et de défendre les intérêts du contribuable parisien en dégageant de nouvelles recettes.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - C'est fini, Monsieur VESPERINI, c'est une minute pour une explication de vote.

**M. Alexandre VESPERINI.** - J'en ai terminé.

C'est une position d'équilibre de notre côté. Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les cercles de jeux étant un sujet qui passionne, j'ai quatre demandes d'explication de vote. Mme SIMONNET tout d'abord.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je suis désolée mais je trouve que certaines interventions tournent autour : on est pour ou on est contre le développement de salles de jeux. Est-ce qu'on pense que c'est une belle source d'émancipation ? Est-ce cela qu'on doit encourager ? Quand j'entends certains se dire que cela peut être une source de recettes pour la Ville, je suis totalement scandalisée. Tout n'est pas bon pour faire des recettes à la Ville. Non, ce n'est pas une activité commerciale comme une autre, sans autre distinction.

Pour ma part, je voterai le vœu proposé par Yves CONTASSOT et les élus du groupe "Génération.s" à ce sujet.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris pour une minute.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - En trois phrases, je remercie Jean-Louis MISSIKA de s'être exprimé sur ce sujet.

Je suis extrêmement surpris par l'intervention de ma collègue Anne-Christine LANG, parce que cela casse à la fois l'unanimité qui avait été exprimée par l'ensemble des élus du 13e arrondissement, un Conseil d'arrondissement où elle était absente. Je rappelle que le commissariat du 13e - M. le Représentant du Préfet l'a rappelé - et la Préfecture de police avait émis un avis défavorable à cette autorisation. Et malgré tout, cette autorisation a été donnée, ce qui pour le moins pose question.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Donc, ce coup-ci, c'est vraiment à Jérôme GLEIZES pour le groupe écologiste de Paris. M. GLEIZES et seulement M. GLEIZES.

Je dis que la parole est à M. GLEIZES, Monsieur TAN. Je connais Jérôme COUMET et je connais Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Il y a trois Jérôme dans cette Assemblée mais là c'est bien Jérôme GLEIZES qui parle à la suite de Jérôme COUMET !

Il n'est pas élu du 13e arrondissement mais il va parler pour rappeler la position du groupe Ecologiste qui est la même depuis tout le temps, c'est-à-dire son opposition à toutes les formes de cercles de jeux, de casinos, de clubs de jeux ou de jeux d'argent. Il est encore plus critique sur une privatisation qui ne passerait pas par des D.S.P. sur les jeux : s'il n'y a aucun contrôle uniquement de l'autorité administrative des cercles de jeux, ce serait une catastrophe.

Après, l'autre élément est qu'il y a quand même une sacrée hypocrisie sur les jeux clandestins. Il y en a deux à côté de chez moi et ils sont connus des services de police. Il ne se passe jamais rien, on les laisse fonctionner. C'est aussi la réalité. Ce n'est pas la peine de faire semblant, comme si cela n'existait pas.

Nous maintenons notre opposition à tous les jeux et nous votons dans le sens de certains vœux qui demandent l'interdiction, notamment le premier vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Explication de vote de M. TAN.

**M. Buon Huong TAN**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais respecter la minute.

D'abord, je me réjouis de ce qui est énoncé que le Préfet de police s'est engagé et doit consulter les maires pour les prochaines autorisations.

Je voudrais quand même une précision. Vous parlez des prochaines autorisations, mais je souhaite insister sur le fait que nous soyons consultés pour le renouvellement ou non à l'échéance de la période de tests.

Puis deuxièmement, et ce sera peut-être un sujet en moins à évoquer lorsque je rencontrerai la semaine prochaine la Préfecture de police et le Ministère de l'Intérieur, mais je souhaiterais que les parlementaires soient également inclus afin qu'on puisse donner notre avis.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Explication de vote, Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Rapidement parce qu'expliqué dans le vœu n° 62, mais pour que les choses soient bien claires, pour que tout le monde comprenne bien la situation, malgré un avis

défavorable du Préfet de police, un avis défavorable du service central des jeux, un avis favorable, c'est vrai, du Ministre de l'Intérieur - très bizarre -, ces casinos finalement sont autorisés dans le 13e. L'Exécutif...

**Dans l'hémicycle.**- C'est la loi, GOUJON !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - L'Exécutif donne...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - M. GOUJON est très respectueux de la loi. Laissez-le finir sa phrase.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je dois dire que l'Exécutif... Les choses sont très confuses mais c'est pour clarifier la situation.

Les seuls qui ont une position claire, c'est nous puisque nous sommes hostiles à cette implantation dans le 13e et nous sommes hostiles à ces ersatz de casinos que vous appelez clubs de jeux mais qu'on pourrait appeler casinos sans machines à sous, c'est tout. L'Exécutif, lui, y est favorable, M. MISSIKA l'a rappelé de nouveau. Voilà, c'est juste pour que les choses soient claires.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, les choses sont claires.

Nous avons 4 vœux avec 4 avis favorables de l'Exécutif, Monsieur MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 60 des groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 542).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 543).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 544).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 545).

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous avons encore beaucoup de vœux non rattachés en 5e Commission et nous caressons l'espoir de clôturer la 5e Commission avant la suspension de séance. Par conséquent, désormais, je serai implacable sur les temps de parole.

### **Vœu déposé par le GEP relatif au projet Charles de Gaulle Express.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - La parole est à M. Pascal JULIEN pour la présentation du vœu n° 64 relatif au C.D.G. Express. Deux minutes.

**M. Pascal JULIEN.** - Ce vœu que je défends, je le défends en disant qu'il est déjà dépassé.

Il est déjà dépassé parce qu'il a été rédigé pour le Conseil du 18e arrondissement et qu'il a été surtout rédigé avant la réunion publique qui s'est tenue mardi soir dans le cadre de l'enquête publique, réunion qui a été tout à fait catastrophique. On y avait sur la scène, j'ai envie de dire, 7 personnes qui défendaient l'intérêt du C.D.G. Express, 7 hommes d'ailleurs, et on avait 3 personnes de la commission d'enquête, 3 hommes. Nous avions 10 mâles dominants sur la scène et une salle, qui, elle, était paritaire et totalement hostile au projet. Ce n'était pas forcément une hostilité de principe même s'il y en avait quand même beaucoup, mais aussi une hostilité du fait des conséquences pour le quartier porte de la Chapelle.

Beaucoup de questions ont été posées, précises. J'ai été moi-même très étonné et j'ai découvert beaucoup de choses dans ce dossier grâce aux questions du public. Force est de reconnaître qu'en face les personnalités d'A.D.P., de la S.N.C.F., etc., étaient incapables de répondre vraiment. Soit des réponses très vagues, par exemple sur la coordination entre le C.D.G. et tous les programmes urbains prévus porte de la Chapelle. C'était "tout va bien, on est coordonné depuis longtemps, c'est intégré, tout sera fait en même temps"... Que des réponses comme cela ! Sur le bruit généré...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN. Vraiment, merci.

**M. Pascal JULIEN.** - Voilà, j'arrête. Je termine en disant quand même que le sujet est si important que ce sera l'objet d'une question d'actualité de mon groupe cet après-midi.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Jean-Louis MISSIKA pour deux minutes.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Pascal JULIEN.

Comme vous l'avez dit, il y a deux questions d'actualité qui portent sur le C.D.G. Express et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Chacun sait que ce projet va marquer le secteur de la porte de la Chapelle. Le tracé qui se déploie du nouveau parc Chapelle Charbon jusqu'à la porte de la Chapelle traversera le quartier avec de nouvelles infrastructures, un nouveau pont sera réalisé pour que le C.D.G. Express franchisse la porte de la Chapelle et rejoigne le réseau ferré de la gare de l'Est.

Je vous rejoins sur le fait que les habitants de ce quartier du 18e arrondissement doivent être mieux informés sur la réalisation de ce projet qui impacte le paysage urbain, mais aussi sur les différents aspects de la phase chantier car ce chantier va grandement perturber une partie du 18e arrondissement. L'enquête publique en cours doit se hisser à la hauteur du projet et des enjeux pour le territoire de la porte de la Chapelle. J'ai alerté à plusieurs reprises la S.N.C.F. sur la nécessité d'une information importante concernant les réunions publiques qu'elle organise, celle d'hier n'était pas satisfaisante, notamment par rapport au nombre de personnes qui y ont participé et cela montre bien à quel point cette information n'est pas suffisante. Il faut que les porteurs de projets soient plus actifs dans la diffusion d'informations et dans la concertation avec les habitants dans les réunions publiques.

C'est pour cela que nous nous joignons à votre démarche. Nous souhaitons qu'elles soient plus complètes et plus accessibles. Nous demandons que soit organisée une nouvelle réunion publique qui permettrait d'échanger sur l'intégration du projet dans le paysage urbain mais aussi sur les nuisances du chantier et leurs conséquences sur la vie quotidienne des riverains.

J'aurai l'occasion lors des questions d'actualité de développer ces différents sujets, mais nous souhaitons qu'une information efficace, à l'instar des réunions publiques qui ont été organisées par la Ville pour le renouvellement urbain des secteurs Chapelle/Charbon ou gare des Mines, soit mise en place.

C'est la raison pour laquelle j'émetts un avis favorable à votre vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci, deux minutes pile. C'est parfait.

Une explication de Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Monsieur le Maire.

Nous avons voté avec Pierre-Yves BOURNAZEL le vœu au Conseil d'arrondissement des Verts sur le projet Charles-de-Gaulle Express. Nous partageons l'avis de Pascal JULIEN. En effet, les habitants souhaitent informer et être informés convenablement sur un projet qui va impacter considérablement la vie du quartier.

J'en profite pour saluer l'association "A.S.A. P.N.E." qui fait un travail extraordinaire. Je suis solidaire avec mes collègues pour dire qu'en effet il faut prendre plus en considération l'avis des habitants et surtout assurer une information plus complète.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Effectivement, nous nous retrouvons pleinement dans le vœu des Verts, d'autant plus que j'étais à cette réunion et que je dois dire que les termes mêmes parfois utilisés étaient des termes très négligents à l'égard de la population qui était présente, dont on peut se satisfaire en tout cas des informations et des questions pertinentes qu'elle donnait.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 546).

### **Vœu déposé par le GEP relatif au relogement du collectif "Le Clocher".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 65.

La parole est à M. le président David BELLIARD, pour deux minutes.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu porte sur le collectif "Le Clocher" qui occupait la friche urbaine du 77, avenue du Docteur-Netter. Ce collectif d'artistes faisait un travail remarquable dans une friche que vous connaissez toutes et tous dans le 12e arrondissement. Ils bénéficiaient d'une convention temporaire qu'ils ont respectée puisque le lundi 5 novembre ou quelques jours avant, ils ont rendu les clés et cessé toutes leurs activités.

Nous étions déjà intervenus sur ce sujet lors du précédent Conseil pour qu'un travail soit fait pour leur permettre un relogement puisque, vous le savez, pour ce type de collectif et d'activités artistiques et culturelles, il est financièrement impossible de travailler avec un prix du foncier qui est au prix du marché. Ces friches offrent la possibilité d'avoir une occupation extrêmement peu chère, de faire preuve d'innovation et d'avoir des activités artistiques ouvertes sur le quartier et au plus grand nombre.

Notre vœu demande aujourd'hui qu'on continue un travail, notamment un travail avec la R.A.T.P., pour qu'une solution de relogement leur soit proposée, afin qu'ils puissent, ailleurs que dans le 12<sup>e</sup> arrondissement ou peut-être dans le 12<sup>e</sup> si une friche ou un bâtiment peut être disponible, continuer à travailler à Paris et à développer les activités qu'ils avaient quand ils se trouvaient dans la friche Netter.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, dans le calme s'il vous plaît, Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Cher David BELLARD, je vais vous demander de retirer votre vœu, non pas parce que je suis en désaccord avec vous mais parce que votre vœu ne dit pas ce que vous avez dit oralement.

Dans le vœu, vous demandez le maintien dans les lieux. Effectivement, le collectif s'est retiré et de ce point de vue-là il a respecté ses engagements et je l'en félicite, mais du coup vous dites oralement ce que nous demandons est de continuer à faire pression sur la R.A.T.P. pour qu'elle trouve une solution et d'ailleurs, la Ville aussi pourrait rechercher cette solution.

Ce que je vous propose, c'est que je vous donne l'engagement ferme et verbal que nous allons continuer à travailler là-dessus. Mais je vous propose quand même de retirer votre vœu puisqu'il parle de maintien dans les lieux alors même que ce n'est plus du tout d'actualité.

Juste un mot complémentaire sur l'occupation temporaire des friches ou des bâtiments en attente de projets urbains. Vous savez que c'est un sujet très important pour nous. Nous avons des exemples nombreux : les Grands Voisins, l'occupation temporaire de l'hôtel industriel Serpollet à Python-Duvernois dans le 20<sup>e</sup>.

C'est une solution qui permet de dynamiser des lieux délaissés, d'encourager le développement de projets artistiques, et de projets innovants qui n'ont pas les moyens de s'installer dans des locaux au prix du marché. Il est clair que nous sommes favorables à ce qu'il y ait un dialogue qui se poursuive entre la R.A.T.P. et ce collectif. La mairie du 12<sup>e</sup> a reçu ce collectif, de la même façon que le cabinet de Frédéric HOCQUARD, et nous cherchons tous des solutions de relogement.

Nous sommes mobilisés, en lien avec la R.A.T.P., pour tenter de trouver un autre emplacement pour leurs activités. Voilà pourquoi je vous demande de retirer ce vœu, mais nous pourrions en reparler éventuellement dès le prochain Conseil de Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Une explication de vote de Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, le vœu a été retiré en Conseil d'arrondissement aussi puisque l'association "Le Clocher" était partie. Nous voterons donc positivement si le vœu est maintenu, mais dans le cas où il est retiré, je pense que ce serait...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Monsieur le Président, maintenez-vous ou retirez-vous votre vœu ?

**M. David BELLARD**. - Le vœu aurait peut-être mérité quelques ajustements, j'en conviens, chers collègues, mais cela nous permet d'avoir un échange et un engagement officiel sur le fait que le travail continue, notamment le travail de relogement qui est vraiment notre objectif.

Nous allons retirer notre vœu. Mais nous resterons vigilants et nous continuerons à dialoguer jusqu'à ce qu'une solution leur soit proposée.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 65 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le GEP relatif à l'affichage publicitaire sauvage.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 66 relatif à l'affichage publicitaire sauvage.

Monsieur le Maire, Jacques BOUTAULT, pour deux minutes.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Réguler la publicité dans l'espace public est une nécessité. Sinon, d'ailleurs, il y en aurait partout. Déjà, on observe que, malgré les règles et les manquements, les abus observés sont légion. Le nombre d'infractions à Paris, en matière de marquage au sol et d'affichage publicitaire, ne cesse de croître.

Or nous avons les outils à notre disposition pour contrer ce phénomène, puisque le Code de l'environnement punit d'une amende de 1.500 euros les infractions de ce type.

Par ailleurs, je souligne que 73 % des Français, dans un dernier sondage, trouvent la publicité envahissante, et 85 % la trouvent intrusive.

La Ville de Paris doit donc progresser, ne serait-ce d'ailleurs aussi parce que la publicité illégale en s'affichant sur les murs et les sols constitue une forme de concurrence déloyale, au regard des sociétés qui, elles, respectent le Règlement local de publicité.

La Ville doit progresser pour faire face à cet affichage sauvage. Elle dispose des outils nécessaires, mais elle doit mieux les utiliser.

Nous proposons que l'application "Dans ma rue" soit en mesure de signaler les manquements au Règlement local de publicité et que la Ville de Paris se donne les moyens de mobiliser des agents pour enlever les affichages sauvages et qu'enfin, chaque infraction constatée soit assortie d'une amende afin de rendre dissuasive cette pratique de l'affichage sauvage à Paris.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vais émettre un avis favorable à ce vœu s'il est amendé, mais je vous ai proposé des amendements et je crois que vous les acceptez.

Le vœu porte sur un sujet qui nous préoccupe tous. Nous sommes d'accord pour dire que ces débordements sont inacceptables. Tous les services de la Ville de Paris agissent autant qu'ils le peuvent pour faire disparaître les tags au sol ou les affiches illicites dans le domaine de la publicité sauvage.

Engager des procédures également : comme vous le savez, les délais actuels sont trop longs pour pouvoir engager une procédure, car cela implique l'obligation de laisser les éléments publicitaires illicites pendant 15 jours sur l'espace public. C'est cela qui pose problème.

Nous avons saisi, en 2017, le Ministre de la Transition écologique pour demander une réduction de ces délais. L'efficacité dans la lutte contre l'affichage sauvage consiste à retirer les affiches ou les tags, le plus vite possible, et à pouvoir engager une procédure à l'encontre des contrevenants.

Nous n'avons pas eu de réponse et nous allons donc faire une relance auprès du nouveau Ministre.

Nous avons également fait voter, en 2015, une délibération afin de pouvoir faire appel au recouvrement des frais de la DPE lors des nettoyages de l'espace public. Il n'est pas question de devoir assumer le nettoyage des publicités sauvages.

Quant à l'application "Dans ma rue", elle a évolué. Il est possible de faire des signalements d'affiches sauvages, de tags ou d'autocollants pour une demande de retrait. Les signalements sont transmis à la DPE pour une action la plus rapide possible. Il est possible de prévoir une communication plus importante pour faire connaître ce dispositif. La Ville de Paris va continuer ses échanges avec la Préfecture afin d'améliorer le dispositif. Avis favorable donc pour ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 547).

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la création d'une Maison des pratiques artistiques amateurs dans le cadre de l'aménagement "Gare des Mines-Fillettes".**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 67 relatif à la création d'une M.P.A.A. dans le cadre de l'aménagement "Gare des Mines-Fillettes".

La parole est au président Nicolas BONNET-OULALDJ pour deux minutes maximum.

**Mme Danièle PREMEL**. - Non c'est Danièle PREMEL. Ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu concernant la création d'une Maison des pratiques amateurs dans le cadre de l'aménagement du quartier Gare des Mines, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, trouve sa justification au croisement de deux idées.

- Celle que la culture ne se limite pas au seul réseau des structures et des établissements labellisés culturels, au soutien aux industries culturelles et créatives, mais qu'elle doit s'ouvrir aussi de plus en plus du côté de la demande, de l'attente sociale générationnelle des pratiques amateurs.

- Celle que les lieux de culture amateurs doivent accompagner les grands projets d'aménagement urbain, pour être au plus près des gens, pour que se développe un processus d'appropriation, de valorisation des pratiques culturelles de chacune et de chacun, quels que soient son origine, son lieu, sa vie.

Notre proposition répond à cette double approche. En effet, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, au regard de la richesse artistique et culturelle du territoire, il n'y a pas une Maison des pratiques artistiques amateurs alors qu'il existe cinq Maisons des pratiques artistiques amateurs qui mettent en œuvre, dans la diversité des publics et en résonance avec l'identité et l'histoire de chacun, des sites et des projets innovants.

L'aménagement du quartier Gare des Mines-Fillettes est une opportunité de doter le 18<sup>e</sup> arrondissement d'une Maison des pratiques artistiques amateurs, opportunité qui aurait pu voir le jour avec Chapelle International.

Aujourd'hui, si nous regardons l'avenir, il faut noter qu'un tel équipement est complémentaire aux équipements existants, l'espace Glisse et l'espace Jeunes notamment, et va s'appuyer sur la transformation du quartier, son intégration dans la ville et l'implantation de l'Aréna 2.

Je rappelle que le développement des M.P.A.A. était un programme de la Ville, et l'anniversaire des 10 ans de ces M.P.A.A., en ce moment, ne fait que confirmer l'intérêt de cet équipement public.

Aussi, nous demandons, c'est bien important, que la Ville se dote d'une M.P.A.A. dans le 18<sup>e</sup>, au sein du projet de la Gare des Mines, et souhaitons le lancement rapide d'une étude architecturale pour rester dans le phasage du calendrier de la Gare des Mines.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame PREMEL.

Je vais vous proposer de retirer votre vœu, non pas que nous soyons en désaccord avec l'idée de créer une Maison des pratiques artistiques amateurs à Gare des Mines-Fillettes, mais simplement parce que cela nous semble prématuré, que cela suppose de la concertation avec les habitants.

Un équipement culturel pour les habitants trouverait toute sa place dans le futur aménagement, mais il est peut-être un peu trop tôt, aujourd'hui, pour le figer, pour figer et son lieu et la nature de cet équipement culturel. La concertation est en cours. Des ateliers avec les habitants sont encore prévus pour la fin du mois et une réunion publique d'ici la fin de l'année.

Le projet de délibération qui viendra conclure cette concertation vous sera proposé au début de l'année 2019. Je pense que votre démarche est prématurée, tout simplement prématurée.

Nous devons attendre l'ensemble de ces procédures pour mener ensuite des études dans le cadre de la Z.A.C., qui n'est même pas encore créée, avec l'aménageur, permettant d'identifier plus finement le programme et la location de l'équipement public culturel.

Donc, ce n'est que partie remise, mais à ce stade du processus, je vous propose de retirer votre vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Explication de vote d'Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Nous ne voterons pas ce vœu pour plusieurs raisons. La première raison, c'est que ce que dit Danièle PREMEL est très juste. C'est vrai qu'il y a un certain nombre de quartiers dans lesquels ce type d'équipement culturel amateur serait vraiment bienvenu, très souhaitable. Le problème, c'est que cela ne correspond pas à la stratégie financière ni au décollage des différentes M.P.A.A. que nous avons connues.

Pour être administrateur de la M.P.A.A., j'ai eu l'occasion de rappeler que l'engagement financier extrêmement lourd que nous déployons sur un certain nombre de M.P.A.A., sur un certain nombre de sites, comme la Canopée ou comme Broussais, ne nous permet pas de procéder à l'installation d'équipements culturels M.P.A.A. de taille plus réduite qui pourraient trouver leur place, par exemple, dans le quartier que vous évoquez.

Nous ne voterons pas ce vœu-là, non pas parce que nous sommes hostiles à cette démarche par principe, mais parce que je pense que cela nécessite d'avoir une véritable réflexion sur les M.P.A.A., notamment par rapport aux conservatoires. Voilà ce que je voulais dire.

C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ?

**Mme Danièle PREMEL**. - Nous retirons notre vœu. Nous entendons bien ce que vous nous dites. Effectivement, pour l'Arena 2, les choses n'ont pas été aussi prématurées. Nous attendons la prochaine fois.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 67 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la construction d'une école privée sous les immeubles du 82-94, rue de Reuilly.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen regroupé des vœux n<sup>os</sup> 68 et 68 bis relatifs à la construction d'une école privée sous les immeubles du 82-94, rue de Reuilly.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez bien ce vœu puisque c'est un vœu que nous avons déposé et débattu au Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement et qui a évolué depuis, puisque nous avons adopté à l'unanimité, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, un vœu qui demande que le promoteur immobilier "In'Li" renonce à la construction de l'École de management de Grenoble et renonce aussi à des constructions nouvelles sur la dalle de ces immeubles dans la rue de Reuilly. Evidemment, je vais retirer mon vœu au profit du vœu qui nous est proposé par l'Exécutif, puisque mon vœu, depuis, a été retiré au Conseil du 12<sup>e</sup> et nous avons adopté à l'unanimité, le 8 novembre, ce même vœu que vous nous reformulez aujourd'hui.

Je voudrais dire que c'est tout de même par l'affichage du permis de construire que les 1.000 locataires du 82-94, rue de Reuilly ont découvert la construction d'une école de commerce privée sur la dalle de l'immeuble et avec des conséquences néfastes sur leur qualité de vie, un impact sur le quartier, avec 1.500 étudiants attendus. J'avais écrit

alors à la maire du 12e, le 28 septembre, pour lui faire part de mon incompréhension sur la délivrance du permis de construire, alors qu'aucune consultation préalable n'avait été organisée. Ce n'est pas notre méthode habituelle.

Le 26 septembre, l'entreprise "In'Li", appartenant au groupe "Action Logement", présidé par Benoist APPARU, a organisé une rencontre avec des locataires. A l'occasion de cette réunion, il y a eu un mépris de la part de l'entreprise vis-à-vis des résidents, qui ont été choqués par une présentation et par le manque de considération. Une pétition a été lancée, des banderoles accrochées. Cette mobilisation #TouchePasàMaDalle, qui tente d'empêcher la réalisation, a conduit les locataires à déposer un recours en justice le 8 octobre. Ils ont été reçus par Mme la Maire du 12e. Ils ont été ensuite accueillis lors du Conseil d'arrondissement et nous avons adopté ce vœu.

Je tiens d'abord à saluer la mobilisation des habitants et leur dire que les revendications qu'ils ont portées, ont été entendues et sont relayées aujourd'hui par la voix du Conseil de Paris.

Je voudrais dire et terminer là-dessus, que j'ai appris que la députée "En Marche" du 12e arrondissement s'intéresse aujourd'hui à ce sujet. Je suggère aux habitants de la questionner sur la loi Elan, qu'elle a elle-même votée à l'Assemblée nationale, qui est faite d'ailleurs pour les promoteurs et les spéculateurs, et rappeler aussi que certains élus de "La République en marche", ici-même, avaient proposé la vente des logements sociaux pour le privé.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vous présente, comme vous l'avez dit, Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, un vœu de l'Exécutif relatif au projet du bailleur "In'Li" au sein de la résidence située au 82-94, rue de Reuilly. Deux projets sont envisagés en cette résidence. Ils posent tous les deux de nombreux problèmes en termes d'insertion urbaine, de densité, d'impact sur le cadre de vie des habitants.

Il s'agit, d'une part, d'un projet d'installation d'une école de management sous la dalle de la résidence et, d'autre part, d'un projet de création d'une résidence étudiante sur la dalle entre les immeubles d'habitation. La mobilisation des habitants est forte.

Les nombreuses démarches engagées par la mairie du 12e pour répondre aux demandes des locataires et établir un dialogue avec les bailleurs et les porteurs de projets, n'ont pas pu aboutir. Les locataires ont fait part de difficultés sérieuses à obtenir des réponses de leur bailleur pour l'amélioration des logements et des investissements apparaissent nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de la résidence.

C'est pourquoi le Conseil de Paris émet le vœu que l'école suspende son projet en l'état, que le bailleur "In'Li" abandonne son projet de construction nouvelle sur la dalle et s'acquitte sans tarder de ses obligations pour répondre aux préoccupations quotidiennes des locataires.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce vœu est l'aboutissement d'une très forte mobilisation et mobilisation argumentée des différents locataires de cette résidence. C'est aussi la mobilisation des élus puisque trois groupes politiques, soit par des questions orales, des vœux ou, en ce qui nous concerne, des questions écrites, se sont mobilisés.

Nous avons justement demandé, dans les questions écrites de notre groupe les Républicains et Indépendants, de savoir comment un tel cheminement et une telle décision pouvaient avoir abouti. Aujourd'hui, je me réjouis de ce vœu commun qui a été adopté en conseil d'arrondissement. Il y a eu, certes, une déficience de concertation de la part du bailleur "In'Li". C'est indéniable.

En revanche, tout ceci aurait pu être évité. C'est pour cela que nous demandons qu'il y ait une certaine vigilance de la part de la mairie du 12e puisque le permis de construire a tout de même été déposé. Il est important en amont de pouvoir prévenir pour, ensuite, ne pas se mobiliser. Car si jamais ce vœu, que nous cosignons tous ensemble, restait pieux, c'est vrai que le projet, puisque le permis ne peut pas être retiré, pourrait avoir lieu. Donc, voilà. Beaucoup de vigilance, mais bien sûr, nous sommes heureux de ce vœu.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Madame la Maire du 12e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous les collègues qui, effectivement, évoquent ce sujet, qui, dans le 12e, fait consensus. Mais, tout de même, j'alerte sur le fait que nous sommes face à un bailleur qui ne respecte pas ses devoirs vis-à-vis des locataires. C'est un bailleur, je dois le rappeler, dans lequel la Ville de Paris n'a pas de représentant puisque c'est un bailleur d'Action Logement, et qu'en revanche, il y a effectivement trois représentants de l'Etat qui sont désignés par les Ministres du Gouvernement pour orienter la politique de ce bailleur, dont le président a rappelé qu'il envisageait de construire 80.000 logements en Ile-de-France d'ici 2025, ce qui semble complètement irréaliste, et qui, donc, nous inquiète beaucoup sur les opérations d'optimisation foncière qui sont prévues dans Paris, face auxquelles nous resterons très mobilisés.

Je voulais renouveler cet engagement devant vous aujourd'hui.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je comprends que le vœu n° 68 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 68 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 548).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au projet Réinventer Paris rues Pitet et Curnonsky (17e).**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 69, et j'insiste, n° 69 ter, parce qu'il y a eu une version "ter" du vœu de l'Exécutif relatif au projet "Réinventer Paris", rues Pitet et Curnonsky.

La parole est à Jean-Didier BERTHAULT, pour deux minutes.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de "Réinventer Paris", le quartier Pitet-Curnonsky, dans le 17e arrondissement, a fait l'objet d'un appel à projets depuis un certain temps. C'est un quartier déjà très dense de 780 logements et il est proposé de le densifier encore plus, avec la construction de 66 nouveaux logements sur trois immeubles, projet d'ailleurs appelé "jardin habité", de façon assez pittoresque puisque, des habitations, certes, il y en aura, mais de jardins, plus du tout, puisqu'il s'agit de construire, justement, sur la seule parcelle d'espace vert qu'il reste encore dans ce quartier.

A la suite de cela, il y a eu une forte mobilisation des habitants et des riverains, relayée par l'équipe municipale et par Geoffroy BOULARD. Vous avez été témoin, Monsieur MISSIKA, vous-même, lors de réunions publiques, de la forte mobilisation dans ce quartier.

Je suis satisfait de voir que nous arrivons à une solution convergente pour l'instant, puisque le vœu de l'Exécutif qui est présenté accepte que le projet de réhabilitation, qui est aussi mené en parallèle sur le quartier Pitet-Curnonsky et attendu de façon très importante par les habitants, car il a été déjà retardé pendant plusieurs années, ne fasse pas l'objet de contrepartie à la reprise de ce projet de jardin habité et soit mené jusqu'à son terme, qu'une étude urbaine soit lancée sur le secteur Pitet-Curnonsky de façon à ce que les questions d'espace public et de végétalisation soient prises en compte - c'est ce que demandent aujourd'hui les habitants dans le cadre de l'amélioration de leur cadre de vie -, et qu'enfin, nous puissions avancer vers une requalification de ce quartier, mais pas dans des conditions de surdensification, comme cet appel à projets nous y conduisait malheureusement.

Il s'agit donc aujourd'hui que nous fassions de ce jardin habité définitivement un jardin suspendu et que ce projet soit revu, vous en conviendrez, et vous avez accepté d'aller dans le bon sens et de vous rallier à la mobilisation des habitants, à la position du maire du 17e et de notre municipalité, et nous vous en remercions.

*(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).*

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, cher Jean-Didier BERTHAULT.

Effectivement, début 2016 nous avons collectivement choisi, je vous rappelle que la maire du 17e arrondissement, à l'époque Mme Brigitte KUSTER, avait voté dans le même sens que nous pour choisir ce projet "Jardin habité".

Suite à l'annonce de ces résultats, il y a eu notamment une réunion de concertation qui m'a permis de prendre conscience de l'état de délabrement des bâtiments de Paris Habitat sur ce site. C'est dès juillet 2016, je voudrais rappeler ce point, que j'ai eu l'occasion de demander à Paris Habitat de lancer un processus de rénovation. J'ai toujours considéré, je l'ai toujours dit, notamment à Geoffroy BOULARD, que ce processus de rénovation était indépendant de l'achèvement ou du non-achèvement du projet de Pitet-Curnonsky, "Le jardin habité".

Je voudrais insister sur un point. Le budget prévu par "Paris Habitat" pour cette rénovation est à hauteur de 25,6 millions d'euros pour une mise en conformité au Plan Climat, l'amélioration des espaces communs, la végétalisation. Cela représente 35.218 euros par logement, donc ce n'est pas une petite rénovation, c'est une opération majeure de requalification qui était nécessaire, qui se fera indépendamment du projet "Le jardin habité". C'est un engagement que nous avons pris et que nous réitérons clairement dans ce vœu.

Nous entendons également le souhait de la mairie du 17e qu'une étude urbaine soit menée plus largement sur le quartier Pitet-Curnonsky, qui souffre de plusieurs problèmes d'usage et de cadre de vie, et notamment d'insertion urbaine. C'est un autre engagement que nous prenons, sur lequel nous sommes prêts à travailler avec l'Atelier parisien d'urbanisme.

Une fois la rénovation engagée et cette étude réalisée, nous pourrions réfléchir ensemble aux évolutions du projet, notamment aussi bien en termes de hauteur que de densité. Nous pensons qu'un projet est possible, mais il doit être transformé et adapté.

En tout état de cause, l'urgence est l'amélioration de l'existant. C'est ce à quoi "Paris Habitat" s'emploie activement.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Une explication de vote de Mme MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Le projet de densification des parcelles est un projet particulièrement sensible pour les écologistes. Le vœu de l'Exécutif semble répondre aux inquiétudes légitimes des riverains et nous nous réjouissons du projet de réhabilitation des barres existantes.

Le groupe Ecologiste sera très attentif sur les suites données à ce projet et nous voterons le vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL.

Le vœu est-il retiré ?

**M. Jean-Didier BERTHAULT** - Nous retirons le vœu et nous voterons le vœu n° 69 ter.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 ter de l'Exécutif.

Qui et pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est donc adopté. (2018, V. 549).

**Vœu déposé par M. SAINT-ETIENNE, les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif au projet d'aménagement du T.E.P. Ménilmontant.**

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous allons analyser le vœu n° 70 relatif au projet d'aménagement du T.E.P. Ménilmontant.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Le vœu est relatif au terrain d'éducation physique de Ménilmontant.

À travers ce vœu, avec mes différents collègues du groupe LRI, mais aussi UDI-MODEM et M. Christian SAINT-ETIENNE, nous vous demandons de renoncer à ce projet.

Nous vous demandons également de lancer une nouvelle concertation avec les habitants et les associations qui se sont mobilisés, je veux saluer leur mobilisation pour la préservation de ce stade.

Nous vous demandons de classer l'ensemble de la parcelle en zone urbaine verte afin de préserver cet espace de respiration essentiel.

Pourquoi nous vous le demandons ? Parce que Paris est l'une des villes les plus denses d'Europe. Elle a une densité comme Mumbai et nous sommes dans un quartier, le XI<sup>e</sup> arrondissement, singulièrement très dense. Les habitants, légitimement, demandent des lieux de respiration, des espaces verts, une tranquillité pour profiter de leur quartier.

Ils disent non à la bétonisation de Paris. Ils souhaitent simplement profiter de leur ville et de leur quartier, et je souhaite le relayer avec mes collègues.

Comme nous l'avons fait il y a quelques années pour le stade Championnet, avec les habitants en première ligne, avec le groupe des Verts, moi-même et un certain nombre d'élus, parce que les habitants souhaitent être en première ligne, écoutés et respectés en la matière.

Donc, si on veut que notre ville respecte le Plan Climat, que notre ville respecte les objectifs environnementaux, écologiques d'une ville durable et verte, je vous demande de renoncer à ce projet, de retourner à la concertation et de permettre à toutes ces Parisiennes et tous ces Parisiens d'être enfin entendus.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - J'entends vos arguments.

J'avais répondu à Mme MOREL au précédent Conseil de Paris. Je ne vais pas me répéter éternellement. Ce projet apporte une véritable mixité, un équilibre programmatique en répondant à plusieurs besoins locaux et des besoins à l'échelle de Paris et de la Métropole, des logements sociaux, des locaux d'activité en rez-de-chaussée, un centre de valorisation et d'apport des encombrants, des équipements sportifs ouverts au public.

L'architecture du projet répond aux objectifs environnementaux et en matière de végétalisation avec des toitures, des terrasses et des passages plantés. L'ensemble des bâtiments s'inscrit dans un environnement paysager. Il s'agit d'un projet innovant et ambitieux, qui suscite des interrogations tout à fait légitimes. Il ne sert à rien de les utiliser pour tenter de rejeter sa réalisation et surtout pour tenter de rejeter une fois encore la construction de logements sociaux.

Je rappelle que ce terrain se situe en face du Père Lachaise, qu'il apporte une respiration urbaine pour le secteur du 11<sup>e</sup> arrondissement.

Pour ce qui est du calendrier de l'opération, le référé de suspension déposé par les riverains contre le permis de construire a été débouté par le Tribunal administratif, et "Paris Habitat" est prêt à démarrer les travaux d'ici les prochaines semaines.

Il n'est donc pas souhaitable, à mon avis, de remettre en question cette opération. J'émet donc un avis défavorable au vœu que vous avez déposé.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - J'ai une explication de vote de M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Nous allons voter ce vœu, puisqu'il est l'exact identique des vœux que nous avons déposés et reprend le combat que nous menons avec les habitants et les habitantes depuis déjà plus de 6 ans sur ce projet.

Permettez-moi, puisque j'ai la parole, d'exprimer un regret, pourquoi on doit voter ce vœu de l'opposition ? C'est parce que d'une part, chaque fois que nous avons porté ce débat au sein du Conseil de Paris, nous avons eu une fin de non-recevoir de la part de la majorité alors même que ce projet porte un certain nombre de critiques au niveau local, et ces critiques doivent être aussi entendues et pas balayées d'un revers de main en disant que les gens ne veulent pas juste des logements sociaux, non, il y a une question sur la qualité de vie dans ce quartier.

D'autre part, il pose la question de la densité à Paris, devons-nous encore construire à Paris ? C'est une question légitime, et nous vous demandons de nouveau, en votant ce vœu...

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BELLIARD... Vous aviez une minute.

**M. David BELLIARD**. - Nous vous demandons de rouvrir la concertation et la discussion sur ce projet et sa programmation.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole pour une explication de vote.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je voterai également ce vœu qui reprend un copier-coller des vœux que j'ai déjà déposés à ce conseil également. Comme le groupe Europe Ecologie les Verts au Conseil de Paris, nous sommes opposés à ce projet et il suffit de caricaturer, de faire croire que ceux qui veulent lutter contre l'hyperdensification de la Capitale, qui pensent que c'est une aberration écologique seraient contre le logement social.

C'est une malhonnêteté intellectuelle que de dénigrer ceux qui pensent que l'urgence écologique passe par l'arrêt de l'hyperdensification des villes. Paris est la ville la plus dense d'Europe avec moins de 100 mètres carrés d'espaces verts par habitant.

Oui, nous pouvons faire du logement social à Paris en préemptant et en réquisitionnant, pas toujours en bétonnant. Ce terrain d'éducation physique en accès libre T.E.P. de Ménilmontant doit être protégé.

Des espaces en accès libre pour les jeunes, voilà aussi ce dont on a besoin.

Non, Mme SIMONNET n'est pas contre le logement social, cela commence à bien faire ! Vos caricatures sont d'un niveau intellectuel égal à zéro, Monsieur le Maire.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je donne la parole pour une autre explication de vote à M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**. - Oui, pour vous indiquer que nous voterons contre ce vœu. Nous soutenons tout à fait ce projet. C'est un projet exemplaire pour nous, de ce qui peut être fait dans l'avenir.

Ce projet mixte permet de jumeler à la fois du logement social, de la création d'infrastructures indispensables à Paris. Je constate que, très souvent, les différents groupes souhaitant avoir une ville qui fonctionne s'opposent dès qu'il s'agit de mettre en place des infrastructures utiles à la ville dans leur quartier. Ce discours du "pas dans mon jardin", du "pas à côté de chez moi" est un discours qui ne peut pas tenir. Vous tenez un discours de muséification de la ville de Paris, un discours qui permet de continuer l'inflation à la fois du mètre carré et des loyers à Paris !

Nous avons besoin de construire plus de logements. Nous avons besoin de construire des infrastructures et d'être utile aux Parisiens, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement comme ailleurs !

S'y opposer, c'est remettre tout cela en cause !

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS, pour une explication de vote. Vous avez une minute.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame la Maire.

Nous voterons évidemment ce vœu. C'est une démonstration du "en même temps" puisque l'autre groupe votera contre le vœu.

Premièrement, dans cette affaire de logement social, nous n'avons à recevoir de leçons de personne. Chacun a son discours sur le logement social.

Nous ne pouvons pas partager le vôtre, parce qu'il est très caricatural. Nous en avons encore un exemple ! Premier point : ne pas densifier ne veut pas dire ne pas faire de logement social. Deuxième point : il y a une mobilisation très forte de ces habitants...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - C'est faux !

**M. Jérôme DUBUS**. - Si ! D'ailleurs, Christian SAINT-ETIENNE est cosignataire de ce vœu. Cela devrait être un témoignage d'une forte mobilisation populaire pour vous !

Troisièmement, je crois que nous avons besoin d'un débat sur le problème de la densité à Paris, laquelle n'est pas un ennemi de la qualité, contrairement à ce qu'a dit Mme SIMONNET. Cependant, elle n'est pas forcément non plus la logique du logement social.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je vais demander si le vœu n° 70 déposé par les groupes les Républicains et Indépendants, UDI-MODEM et M. SAINT-ETIENNE est maintenu.

Allez-y, Madame BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Le vœu est maintenu et nous demandons un scrutin public. Merci.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Vous avez le droit de le demander. Le temps de l'organiser, je vous propose une suspension de séance de deux minutes.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à treize heures sous la présidence de Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe).*

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je vais vous demander... Nous avons déjà eu une suspension de séance pour cela. Nous prolongeons la suspension de séance pour 3 minutes.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à treize heures dix minutes, sous la présidence de Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe).*

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je présume que toutes les cartes ont été distribuées, que les porteurs de procuration ont pu les donner en bonne et due forme à qui de droit.

Je demande à ce que chaque conseiller regagne sa place, vote sur sa place et s'il a une procuration, vote de sa place, après avoir voté, retiré sa carte, et remis la carte de la personne dont il a procuration, et de voter.

Je vous rappelle que nous allons voter le vœu n° 70 déposé par les groupes les Républicains et Indépendants, UDI-MODEM et M. SAINT-ETIENNE. Il est donc maintenu. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

Je déclare le scrutin ouvert.

*(Les votes sont recueillis électroniquement).*

Est-ce que tout le monde a pu voter ? Oui ?

Donc, je déclare le scrutin clos. Attendez. Je viens de demander.

Je repose la question une dernière fois : est-ce que tout le monde a pu voter ? Oui ? Donc je déclare le scrutin clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Les résultats sont les suivants :

Votants : 139

Pour : 65

Contre : 70

Abstentions : 4

NPPV : 0

Le vœu est donc rejeté.

*(Voir détail des votes annexe n° 1).*

### **Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la révision du Règlement local de publicité.**

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous allons essayer de terminer la 5e Commission avant 13 heures 30.

Je vous propose le vœu n° 71 relatif à la révision du Règlement local de publicité.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS.** - Je ne peux pas parler.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Mais si, vous pouvez parler. Je vais vous demander soit de quitter l'hémicycle, soit de reprendre vos places, et surtout de faire silence. Monsieur DUBUS, la parole est à vous.

**M. Jérôme DUBUS.** - Ce vœu concerne le Règlement local de publicité. Vous savez que le Règlement local de publicité a été revu et corrigé il y a un certain nombre d'années et qu'aujourd'hui, dans ce Règlement, une publicité ne peut pas dépasser 50 % de la surface totale d'une bâche de chantier.

Mais il y a une exception, quand l'immeuble, qui va abriter la bâche, vise à l'obtention du label "B.B.C. Rénovation", à ce moment, il y a une possibilité d'aller au-delà de 50 % de la surface totale d'une bâche de chantier.

Il y a d'autres exceptions qui permettent de ne pas, malheureusement, faire en sorte que cette recette, lorsqu'on rénove en B.B.C. un immeuble, puisse être acquise par les copropriétaires. Parce que d'autres modifications ont été votées et qui font qu'aujourd'hui, ce n'est pas possible.

Or, on a regardé les chiffres de la rénovation technique. Par exemple, on est très en retard à Paris sur la rénovation thermique des immeubles. 30.000 logements sociaux sur 230.000. Cela veut dire qu'on n'achèvera pas cette rénovation thermique avant 2061.

On sait que l'une des possibilités pour accélérer cette rénovation thermique est de permettre précisément des recettes sur les bâches qui accueillent ou sont accueillies par les immeubles rénovés.

Nous souhaitons que ce Règlement soit assoupli. J'ai vu qu'il y avait un avis plutôt favorable de l'Exécutif avec une exception et avec une modification de notre vœu.

Nous souhaitons qu'il y ait une exception à la limite de 16 mètres carrés de surface des encarts publicitaires sur les bâches de chantier, concernant les travaux visant à l'obtention du label "B.B.C. Rénovation", et uniquement dans ce cas...

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS, vous aviez deux minutes. Je laisse M. MISSIKA vous répondre, pour deux minutes également.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Monsieur DUBUS, merci beaucoup pour cette intervention, et surtout pour cette proposition que je trouve très intéressante. Je suis d'accord avec vous sur le constat que vous dressez et la nécessité d'intégrer le sujet des rénovations énergétiques dans la procédure de révision du Règlement local de publicité.

Je profite d'ailleurs de la discussion de ce vœu pour faire une annonce quant au devenir de cette révision du R.L.P. lancée fin 2017. Face au constat que de nombreuses questions se posent sur la place et l'évolution de la publicité en ville, au regard notamment des besoins actuels, du caractère du paysage de la rue et des nouvelles technologies, il nous a semblé nécessaire d'élargir la procédure de révision.

Cela permettra d'ouvrir un débat public plus important pour définir des domaines de modification au règlement et d'élargir ainsi les objectifs de la révision du R.L.P.

Nous pourrions mener cela entre fin 2018 et l'année 2019, avec la présentation du diagnostic réalisé par l'APUR et un grand débat public.

Un nouveau projet de délibération pourrait ainsi présenter le champ de cette révision et les modalités de concertation. Il pourrait passer au Conseil de Paris au premier trimestre 2019.

Je vous propose donc de modifier légèrement votre vœu dans ce sens afin d'intégrer votre demande, dans le cadre de la nouvelle révision du R.L.P., et que la Ville étudie les modifications réglementaires permettant d'apposer des bâches publicitaires en vue de financer des travaux visant à l'obtention du label "B.B.C. Rénovation".

Ainsi, plutôt que de soumettre au vote vos demandes, je propose de les soumettre au débat dans le cadre de la révision et dans ces termes, j'émet un avis favorable à votre vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - J'ai une explication de vote de M. BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Nous avons actuellement un Règlement local de publicité qui est relativement protecteur de la liberté des citoyennes et citoyens parisiens de pouvoir circuler dans l'espace public sans être assailli de messages les invitant à surconsommer. Or, proposer la création de bâches publicitaires pour financer de la rénovation énergétique est un véritable oxymore puisque la publicité pousse à la surconsommation et véhicule des valeurs parfaitement contraires à l'écologie.

En plus, l'argument qui consiste à dire que rénover des logements sociaux suppose la publicité c'est l'encourager dans les quartiers les moins favorisés. C'est auprès des populations les plus démunies qu'on va installer des bâches et transformer leurs immeubles en véritables immeubles sandwiches vantant les mérites des derniers téléphones portables, voitures ou "sneakers" à la mode.

Pour toutes ces raisons, les écologistes s'opposeront à ce vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais demander au groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants s'il accepte l'amendement.

**M. Jérôme DUBUS**. - Nous acceptons l'amendement de l'Exécutif.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Il y a donc un avis favorable avec l'amendement.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 71 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est donc adopté. (2018, V. 550).

Merci.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet Europacity.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu n° 72 relatif au projet Europacity.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, ce n'est pas la première fois que j'interviens sur la question d'Europacity mais c'est là sous un angle particulier qui est aussi en lien avec le Grand Paris Express, mais sous un autre angle, je pense, que celui qui sera abordé - je crois en avoir connaissance par mes collègues - cet après-midi.

En fait, à travers ce vœu, je vais vous dire la chose suivante. On ne peut pas à la fois défendre dans Paris l'aspiration à une alimentation saine et bio en circuit court dans nos assiettes et se moquer des terres agricoles qui sont en dehors des frontières du périphérique. Quand on veut avoir une politique cohérente en faveur de l'alimentation saine, du climat et de la biodiversité, on doit se préoccuper aussi de ce qui se passe en dehors de la Ville de Paris.

Or que se passe-t-il ? En dépit du report de la ligne 17 nord, la société du Grand Paris a engagé un processus de forage pour le tunnel de la ligne 17 du Grand Paris Express, entre les gares projetées de Bourget aéroport et le triangle de Gonesse.

Je ne reviens pas sur le fond du dossier du Grand Paris Express et toute son aberration qui aurait de lourdes conséquences sur les terres agricoles en question, menacées par les centaines de milliers de tonnes de déblais issus des excavations qui risquent d'y être déversées. Il faut à tout prix empêcher cela.

J'en profite pour dire qu'il faut aussi que la Ville de Paris arrête ses projets de "greenwashing" comme "Happy Vallée". Nous n'avons pas à cautionner, comme cela a été fait sur la place de la République, et à contribuer à redonner une image pseudo-écologique au projet scandaleux de centre commercial géant d'Europacity. Il faut savoir que "Happy Vallée" est une aberration qui, sans rire, propose carrément de cultiver les talus de l'autoroute A1 en lieu et place des terres fertiles de Gonesse. C'est une aberration totalement stupide.

Je terminerai par dire que, dans ce vœu, il faut affirmer notre opposition à l'utilisation des terres agricoles du triangle de Gonesse pour servir de déversoir des excavations du forage du tunnel de la ligne 17 entre Le Bourget et Gonesse.

Deuxièmement que l'on soutienne de manière franche et massive le mouvement de résistance à Europacity et son projet alternatif "Carma" agricole.

Troisièmement, et je conclus, que l'on mène une politique sans ambiguïté sur la question de la préservation des terres nourricières de Paris et que l'on renonce à tout événement de promotion lié à Europacity tel que "Happy Vallée".

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Chère Danielle SIMONNET, en mai 2018, j'ai déjà expliqué que les vœux sur Europacity étaient si récurrents que je n'allais pas détailler à chaque fois les raisons pour lesquelles il n'est pas possible à la Maire de Paris de convoquer les élus des collectivités territoriales directement concernées pour exprimer un désaccord ou une inquiétude sur ce projet.

J'ai déjà dit également quel était mon sentiment personnel sur ce projet, mais la position est la même : nous devons respecter nos collègues et les institutions en charge de ce dossier.

J'émet donc un avis défavorable. Faisons en sorte que le débat ait lieu dans les enceintes territoriales concernées. Le Conseil de Paris n'est pas une enceinte territoriale directement en situation de décider sur le sujet.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - C'est une explication de vote pour le groupe Ecologiste, ce n'est pas que ma parole que je porte.

Bien sûr, nous avons eu plusieurs fois ce débat. Je rappellerai tout de même quelques éléments de réponse pour aller dans le sens de ce vœu.

Par rapport au tout premier vote que nous avons pu déposer, le commissaire-enquêteur a donné un avis négatif sur le projet, notamment parce que nous anticipions les questions de transports évoquées dans ce vœu.

Je rappellerai qu'une instance, comme le Conseil départemental du 93, a donné un avis négatif. Notre instance, qui n'est certes plus un département, peut aussi donner un avis négatif sur ce sujet. Il n'y a donc aucune difficulté à voter ce vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Le groupe Démocrates et Progressistes a de très vives réserves sur ce projet car il nous paraît extrêmement daté dans sa conception. Il doit être entièrement revu.

Pour autant, le vœu de Mme SIMONNET contient certaines expressions et propose un contre-projet que nous devons regarder. Dans ce cadre, nous nous abstenons.

En tout cas, je pense qu'Europacity est un projet d'un autre temps qu'il faut entièrement revoir.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame SIMONNET, voulez-vous retirer votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je le maintiens.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

J'aimerais que tout le monde lève la main, s'il vous plaît.

Qui est contre ?

Il faut bien compter, donc il me faut des mains levées.

Qui est pour ?

Nous avons une égalité parfaite.

A égalité parfaite, je suis au regret de vous dire que votre vœu est rejeté.

C'est dans le règlement : il n'y a pas de majorité, il est rejeté.

Nous passons donc au vœu n° 73 relatif à la préservation des forêts et à la forêt de la Corniche des Forts.

Vous avez la parole, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Excusez-moi, vous dites qu'il y a eu égalité parfaite entre les pour et les contre. Pouvez-vous répéter ?

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Oui.

13 pour ; 13 contre.

Selon le règlement...

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'ai compté 15 contre.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Non, nous avons compté et recompté ; trois personnes ont compté.

Nous ne sommes pas là pour faire...

Il y a 13-13.

C'est tout de même une Assemblée assez sérieuse, Madame SIMONNET.

Voulez-vous bien présenter votre vœu...

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je suis non-inscrite. Je me tourne néanmoins vers les groupes qui ont soutenu ce vœu et qui ont compté comme moi 15 pour.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Madame, nous avons compté et recompté. J'ai demandé à ce que les mains soient levées.

Nous passons donc au vœu n° 73 relatif à la préservation des forêts et à la forêt de la Corniche des Forts.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - M. le Maire du 2e arrondissement voulait s'exprimer sur le règlement intérieur, il me semble ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Le règlement nous autorise à faire un vote assis-debout.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Il n'y a aucune ambiguïté. Nous avons compté.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Il y a ambiguïté puisqu'il y a égalité d'après vous, ce qui n'est pas notre comptage. Nous ne trouvons pas la même chose.

En référence au règlement intérieur, nous demandons qu'un vote assis-debout soit organisé.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - M. BLOCHE pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Il n'y a aucune ambiguïté...

Je peux m'exprimer ?

Il n'y a aucune ambiguïté sur le vote. L'égalité est parfaite : 13-13.

Le règlement du Conseil, comme dans toute assemblée démocratique, fait que le vœu ou le projet de délibération ne sont pas adoptés.

N'essayons pas d'introduire un doute qui n'a pas lieu d'être.

S'il y a une suspension de séance, c'est très bien. Nous irons déjeuner et nous nous retrouverons vers 17 heures.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE, pour ces explications.

Soit nous passons au vœu n° 73...

**Dans la salle.** - Suspension de séance !

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous faisons une suspension de séance d'une minute.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Non ! C'est bon, on arrête !

### Dépôt de questions d'actualité.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Avant de suspendre notre séance, je vous informe que dix questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et est relative "au devenir de la création dans le spectacle vivant à Paris".

La deuxième question est posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et concerne "les manifestations des gilets jaunes".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la prévention des rixes à Paris".

La quatrième question, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris, concerne "la liaison Charles de Gaulle Express".

La cinquième question du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris est relative "aux transports du quotidien contre le Charles de Gaulle Express".

La sixième question d'actualité émane du groupe Parisiens Progressifs, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et concerne "la lutte contre l'antisémitisme".

La septième question est posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. Elle est relative "aux dispositions prises pour lutter contre les "antispécistes"".

La huitième question, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris, est relative "à la condamnation de la Ville et de l'Etat pour carences fautives dans le quartier Château-Rouge".

La neuvième question du groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "aux faits d'agressions dans les écoles".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris et concerne "une demande d'enquête de l'Inspection générale des services en mairie du 20e".

Nous nous retrouverons à 14 heures 45 pour les questions d'actualité.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures vingt minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous reprenons notre séance avec les questions d'actualité.

### **Rappel au Règlement.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Oui, Monsieur le Président ?

**M. David BELLARD.** - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, avant de commencer la séance, faire un court rappel au règlement sur la base des articles 3 et 4 sur la séance de ce matin.

Premièrement, nous avons eu d'importantes difficultés pour obtenir des cartes de vote pour certains élus de notre groupe. Or je rappelle que c'est de droit, que la procuration peut être utilisée et que c'est prévu par notre règlement.

Deuxièmement, un vœu a obtenu un résultat extrêmement serré. Il a été contesté par plusieurs élus de l'Assemblée qui ont demandé un vote assis/debout, encore une fois de droit car prévu par l'article 4, mais il a été refusé par la présidence de séance.

Je vous demanderai que la mise en œuvre de ces deux articles, l'article 3 et l'article 4, ne pose plus de difficultés pour les suites de séance. Nous en parlerons avec qui de droit pour la suite.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur le Président.

Peut-être Patrick BLOCHE, souhaitez-vous revenir sur ce point ?

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Oui, très rapidement.

Toutes les cartes ont été distribuées et il n'y a à l'arrivée aucun problème.

Sur le vote en tant que tel, la présidente de séance, Afaf GABELOTAUD, suite à un vote comptabilisé par l'administration dont on reconnaît la neutralité, à moins de la contester mais je ne souhaiterais pas que l'on aille dans cette dérive, a comptabilisé un vote 13/13. La présidence de séance a participé à ce vote et l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales amène à ce que sa voix soit prépondérante. C'est la raison pour laquelle le vœu a été rejeté. Elle a donc dit : "Le vœu est rejeté." A partir de là, elle est passée au vœu suivant et la demande d'un vote debout/assis a été effectivement peut-être formulée, mais à un moment où on était passé à autre chose.

Je pense donc qu'il n'y a aucun élément de contestation et je souhaiterais que cette séance du Conseil de Paris se poursuive dans d'aussi bonnes conditions qu'elle a commencé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Je rappelle d'ailleurs que quand on commence une opération de vote, on ne l'interrompt pas ; cela aussi fait partie du règlement. Il va falloir, comme nous le sommes, être extrêmement vigilants. On a eu ici des séquences - je n'y reviendrai pas - qui ont même été jugées par les tribunaux et le Tribunal administratif dont une qui a laissé notamment, pour ceux qui l'avaient initiée, un piètre exemple.

### **I - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris relative au devenir de la création dans le spectacle vivant à Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous rentrons dans cette séance de questions d'actualité et je donne la parole tout d'abord à Mme Léa FILOCHE pour le groupe EGCP.

**Mme Léa FILOCHE.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris, que l'on dit souvent ville de culture est avant tout la ville des cultures, du foisonnement des créations, de l'émergence des spectacles vivants. Avec 1,75 million de spectateurs par an dans les théâtres, les lieux de spectacle, l'émergence de jeunes auteurs et chorégraphes est une réalité.

Notre ville s'enorgueillit de la richesse et de la diversité de ces créations de spectacle vivant. La Ville, via ses 17 conservatoires municipaux qui accueillent 22.000 élèves par an, prend également sa part dans l'initiation et la formation au spectacle vivant. Elle occupe une place particulière en France, lieu indispensable pour la diffusion de ce spectacle vivant.

Pourtant, depuis quelques mois, les mauvaises nouvelles s'enchaînent. "Arcadi", principale structure régionale d'aide à la diffusion et de soutien à la création de spectacles est tout simplement liquidée sur une décision unilatérale de la Région Ile-de-France. "Le Tarmac", théâtre dédié à la création francophone, est menacé de se retrouver sans lieu suite à la décision du Ministère de la Culture d'y installer le Théâtre Ouvert, lieu de création lui-même menacé. "La Loge", indispensable lieu pour les compagnies en émergence, soutenue par la Ville, a décidé de fermer il y a quelques semaines.

La Ville, qui investit plus de 100 millions d'euros par an, fait beaucoup pour le soutien à la création et le spectacle vivant, notamment grâce à ses établissements culturels. Elle a créé de nouveaux dispositifs, a lancé des fabriques culturelles et il y en a d'ailleurs 4 sur notre territoire. Mais la Ville pourra-t-elle seule porter et soutenir les artistes, les dispositifs, les lieux de création alors que la Région Ile-de-France les met à mal et que l'Etat se désinvestit ? Quel est alors le devenir de la création dans le spectacle vivant à Paris ?

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup à vous, Madame FILOCHE.

Je donne la parole à Christophe GIRARD, pour vous répondre.

**M. Christophe GIRARD,** adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

J'ai vu un signe du destin dans la jeunesse de votre groupe lorsqu'il manque un "t" à "désinvesti". J'ai trouvé qu'il y avait là quelque chose de charmant. Mais étant très méticuleux sur l'orthographe, voilà, je me permettais de vous le signaler.

J'applique pour nos rapports avec la Région et l'Etat une méthode qui est une méthode "HIDALGO", c'est-à-dire la discussion, la concertation, les explications et, ensuite, la décision. Cela s'appelle de la méthode et des choix politiques en responsabilité.

Vous avez raison de dire que Paris a une place à part puisque nous partageons avec principalement l'Etat un certain nombre de lieux communs. Je pense, par exemple, au théâtre du Rond-Point, à l'Orchestre de Paris, à l'Orchestre de chambre de Paris, à la Philharmonie, au Centquatre où bientôt l'Etat entrera - nous sommes en cours de négociation -, à une signature vendredi avec Colombe BROSSEL et le Préfet CADOT du contrat de territoire lecture pour les quartiers populaires. Il y a également le théâtre de la Cité internationale, le festival "Paris l'été", le Festival d'automne et les sujets que vous avez abordés et pour lesquels vous avez en effet constaté mon engagement extrêmement rapide, comme le souhaite Anne HIDALGO, pour "le Tarmac" et le Théâtre Ouvert et un courrier conjoint avec Karen TAÏEB au patrimoine pour "la Grande Chaumière". Ce ne sont que quelques exemples.

Maintenant, lorsque l'on pose la question de l'avenir de la création dans le spectacle vivant à Paris, je crois que la première chose à dire est que l'avenir de la création dans le spectacle vivant à Paris, ce sont déjà des actes et des actes d'aujourd'hui.

Je vois bien ce que sous-tend votre question. Je pense que le temps des échéances électorales n'est pas arrivé, ni pour la Région ni pour Paris, ni pour l'Etat avec les élections législatives. Ainsi, comme le souhaite la Maire de Paris, je suis l'adjoint de tous les arrondissements de Paris et je veille à des relations d'échanges et de qualité avec aussi bien la Région que l'Etat. Hier, par exemple, sur le dossier main-d'œuvre, que vous connaissez bien, j'ai pris mon bâton de pèlerin, je suis allé voire la vice-présidente qui est par ailleurs conseillère de Paris, Mme EVREN, et nous avons échangé et chacun avancé nos arguments. Et ce qui compte, c'est le résultat.

Hier soir, j'étais à "Micadanses" dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, lieu financé par la Ville, et je voyais le spectacle organisé par une compagnie de danse, "La Halte-Garderie", qui fait travailler des patients avec des soignants qui viennent d'un établissement, Barthélémy Durand, des villes d'Etampes et de Sainte-Geneviève-des-Bois. Là, j'étais heureux de voir que Paris accueillait des spectacles par ailleurs financés par la Région ou par l'A.R.S.

Moi, je crois que nous devons veiller à ce que pour chaque dossier, quand nous avons des différends, nous nous battions pour un résultat meilleur. J'ai confiance, je le dis, en ce qu'Agnès EVREN puisse, sur le dossier de main-d'œuvre... Je pense qu'elle a entendu un certain nombre de mes arguments, je pense qu'elle regarde le dossier de près et nous avons d'ailleurs d'autres dossiers comme celui du F.R.A.C. Ile-de-France et le sujet du Plateau, pour lequel je verrai Mme BERTHOUT, la maire du 5<sup>e</sup> arrondissement.

Sur "Arcadi", je sais que vous présentez un vœu spécifique et je pense donc que vous aurez l'occasion de vous exprimer. Je connais la position de l'Etat.

Franchement, ce que je veux, c'est que le résultat soit là et que les artistes en bénéficient. En effet, il est très important que dans nos relations, où parfois il y a des désaccords politiques avec la Région ou l'Etat, même s'il y a aussi des accords avec la Région et avec l'Etat... Je veillerai surtout à ce que nous ayons des accords pour que l'intérêt général, c'est-à-dire la place des artistes, la création artistique et la résidence des artistes soient en effet à la hauteur de nos attentes. En outre, je vous rappelle que nous sommes aussi engagés dans la Métropole et que la Métropole, c'est un bon exemple. La Maire de Paris m'a encouragé, ce que je vais faire très rapidement, à inviter - et je le ferai sans doute dans une des 131 villes de la Métropole avec Mme PREMEL - les maires de ces 131 villes pour leur présenter sous la direction artistique de Didier FUSILLIER, la prochaine "Nuit Blanche".

Je pense que c'est une bonne manière d'aller dans les territoires, de partager mais de ne pas nous fermer dans des positionnements éventuels, sans doute nécessaires au moment des échéances électorales.

A ce stade, je négocie avec la Région et avec l'État. Je pense que nous obtiendrons, pour un certain nombre de dossiers, comme c'est le cas, par exemple, pour le théâtre de l'Aquarium à la Cartoucherie où nous avons réussi, avec l'État, à trouver un point commun avec un jury pour la nomination d'une équipe qui va diriger ce lieu.

C'est cette méthode qui est à la manœuvre et je m'en réjouis. Je vous remercie donc d'avoir posé cette question.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, cher Christophe GIRARD, pour cette réponse très complète et ce rappel de la méthode. Merci beaucoup.

Souhaitez-vous reprendre la parole, Madame FILOCHE ?

Je vous remercie.

## **II - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux manifestations des "Gilets Jaunes".**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question n° 2 posée par le groupe UDI-MODEM.

Monsieur Eric AZIÈRE, vous avez la parole.

**M. Eric AZIÈRE.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, à l'heure où je vous parle, il règne dans notre pays un climat social inédit. Le mouvement de colère, dit des "gilets jaunes", monte partout en France et échappe - c'est son originalité pour l'instant - à toute intermédiation syndicale ou politique. A ce jour, on ne sait pas bien à quoi va ressembler la journée de blocage prévue le samedi 17 novembre. On parle, sur les réseaux sociaux qui leur servent de support, de trois principales formes de mobilisation : des "opérations escargot", des blocages de rocade, des manifestations.

En Ile-de-France et notamment à Paris, ces blocages pourraient particulièrement concerner le boulevard périphérique. Des appels à - je cite les réseaux sociaux - "rentrer à 14 heures partout sur le périphérique", notamment porte Maillot et porte de Bercy, avant de "se réunir devant l'Élysée". On peut imaginer plusieurs cortèges allant de différents points du périphérique jusqu'au centre de Paris, voire à l'Élysée, mais par quel moyen, par quelles rues, par quelles avenues ? On peut lire dans le journal "20 minutes" qu'en Ile-de-France, près de 20 blocages sont prévus. Le plus suivi est celui qui prévoit le blocage du périphérique parisien : 50.000 personnes entendent participer à cet événement et près de 200.000 personnes se disent intéressées sur ces mêmes réseaux sociaux. En outre, selon le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, François de RUGY, des blocages dans les gares ou sur le réseau ferroviaire pourraient également avoir lieu.

A ce jour, le mouvement ne fait pas l'objet d'un mot d'ordre de mobilisation politique, malgré de pathétiques et pitoyables tentatives de récupération. Néanmoins, le syndicat "Unité S.G.P.-F.O." de la police nationale a appelé à la grève des P.V.

Face à cette mobilisation que l'on annonce forte, il nous semble que l'enjeu majeur pour Paris, et pour les Parisiennes et les Parisiens, est d'anticiper pour éviter les débordements, dégradations, provocations des fauteurs et fouteurs de trouble, notamment des "Black blocs", car il ne s'agit pas tant d'entendre le mécontentement que de créer les conditions de son écoute, éventuellement de son accueil. Pour cela, il faut déployer les mesures nécessaires pour que ce blocage ne vire pas à l'asphyxie.

Les questions sont les suivantes, Monsieur le Préfet de police : quels moyens comptez-vous déployer pour sécuriser ces manifestations ? Quels effectifs ? Quel sera votre degré d'acceptabilité des blocages ? Laisseriez-vous les "gilets jaunes" bloquer le périphérique par une "opération escargot", par un blocage éventuellement total ? Que prévoyez-vous pour permettre aux véhicules d'urgence d'atteindre les hôpitaux, pour préserver l'issue des casernes de pompiers ? Quelle réponse apportez-vous au syndicat de police qui a appelé à la grève des PV ?

Madame la Maire, quels moyens la Direction de la Protection, de la Sécurité et de la Prévention, et éventuellement la Direction de la Propreté et de l'Eau comptent-elles déployer pour garantir la préservation, la tranquillité et la propreté de l'espace public parisien et pour maintenir l'accès des Parisiens aux services publics municipaux pendant cette manifestation ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Eric AZIÈRE.

Je vais tout de suite donner la parole à M. le Préfet de police et à Mme Colombe BROSSEL.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, Mesdames, Messieurs les Conseillers, une journée de contestation s'annonce en effet pour samedi 17 novembre pour protester contre la hausse des prix du carburant. Il s'agit du mouvement communément appelé "des gilets jaunes" mais qui a pour caractéristique d'être un mouvement extraordinairement diffus, sans que nous ayons en face de nous des organisateurs et, a fortiori, des organisateurs institutionnels bien identifiés et bien connus de nos services.

A cette heure, une manifestation a été déclarée dans nos services, prenant la forme d'un rassemblement statique le samedi 17 novembre au matin dans le secteur porte de Bercy. C'est une manifestation à l'initiative de laquelle se trouve un groupe de V.T.C. C'est la seule manifestation qui, à cette heure, a été déclarée.

Pour le reste, nous surveillons - cela va de soi - sur les réseaux sociaux toutes les initiatives que nous voyons fleurir. Nous essayons d'en évaluer la portée. L'exercice qui consiste à passer de velléité, d'adhésion de principe à la réalité de terrain est forcément difficile. Quoi qu'il en soit, nous nous préparons à gérer cette journée avec efficacité pour faire en sorte que ces menaces de blocage, a fortiori généralisés, restent lettre morte.

La liberté de manifester est un droit constitutionnel qu'il appartient aux autorités de l'État, au Préfet de police à Paris, de garantir et d'accompagner. La liberté de manifester s'exerce dans le cadre des lois de la République, en particulier avec l'obligation de déclaration des manifestations. Le Ministre de l'Intérieur, M. Christophe CASTANER, a eu l'occasion de le rappeler. Je souligne que le Code punit de 6 mois d'emprisonnement et de 7.500 euros d'amende le fait d'organiser une manifestation sans l'avoir déclarée.

Le dispositif que je mettrai en place est en train de se mettre en place à l'échelle régionale. Nous sommes dans le temps des détails. J'agirai en prenant des initiatives partagées avec des collègues Préfets de département que je réunis en visioconférence tout à l'heure à 18 heures. L'idée sera d'abord de détecter ce qu'il se passe, de surveiller les axes de circulation qui sont de la compétence du Préfet de police. Les axes structurants en Ile-de-France seront couverts par de nombreuses patrouilles motocyclistes et patrouilles de police et gendarmerie locales. Je m'associerai également le concours d'hélicoptères de la gendarmerie pour avoir une meilleure vision des choses. Nous placerons, ici ou là, ce que nous appelons des "sonnettes", par exemple, à proximité des barrières de péage. L'idée est donc d'abord de surveiller et de détecter les éventuelles actions de ralentissement ou de blocage.

La consigne, en second lieu, conforme à celle voulue par le Gouvernement, bien entendu, sera de mettre fin au blocage des axes structurants ou des points stratégiques, notamment du point de vue de la sécurité, du secours ou de la santé. Par exemple : s'agissant d'un accès à un grand centre hospitalier, un blocage ne sera pas toléré. Nous aurons sous la main à la fois des moyens juridiques par les interpellations mais aussi, s'il le faut, des moyens physiques pour enlever les véhicules. Les consignes données aux services seront de relever le maximum d'infractions. Nous avons rédigé un petit document de 10 pages, que je n'ai pas par-devers moi, qui liste toutes les infractions possibles susceptibles d'être relevées. Ce document sera largement diffusé à nos services pour le mettre en œuvre.

Je m'appuierai, en termes de moyens, sur les ressources propres de la Préfecture de police dans sa dimension à la fois parisienne, de petite couronne, mais aussi dans sa dimension de préfecture de zone de défense, avec le pouvoir de coordination qui est le mien. Je disposerai de moyens de renforts et d'un certain nombre d'unités de force mobile qui seront pré-positionnées aux axes et endroits stratégiques, tant à Paris qu'en Petite couronne.

Sur Paris même, ce sont les accès les plus sensibles au périphérique, sans doute la porte de Bercy, la porte Maillot et puis une capacité d'intervention dans le centre de la Capitale, au regard de notre mission de protection des institutions et des lieux les plus emblématiques des institutions.

Je voulais vous indiquer également que nous dédierons un dispositif spécifique de traitement judiciaire en temps réel pour les personnes interpellées et pour les procès-verbaux qui seront dressés. Ce travail de traitement judiciaire en temps réel est anticipé, bien sûr, en lien étroit avec les parquets, ici à Paris le Parquet de Paris. Chaque collègue Préfet fera le nécessaire avec le procureur de son département.

Je veux donc vous indiquer que notre mobilisation est forte et totale. Elle s'inscrit pleinement dans les orientations données par le M. le Premier Ministre et par M. le Ministre de l'Intérieur.

J'ajoute un mot pour répondre, de manière aussi complète que possible à votre question, si vous le permettez, sur l'initiative d'un syndicat de police, initiative isolée que je regrette profondément parce qu'elle atteint l'autorité de l'État.

J'ai rencontré hier les délégués parisiens et régionaux de ce syndicat de police qui n'ont pas relayé, à leur niveau, cette initiative nationale. J'ai fait appel à leur sens des responsabilités et je pense pouvoir compter sur eux pour que de telles initiatives ne se produisent pas sur le territoire dont j'ai la responsabilité.

Voilà, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, les éléments de réponse que je pouvais vous fournir.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour ces éléments. Merci pour la question aussi qui permet d'éclairer notre Assemblée.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots extrêmement rapides pour assurer Eric AZIÈRE et l'ensemble des élus de notre Assemblée que la Ville de Paris, dans son ensemble, sera, bien évidemment, mobilisée pour que les services publics municipaux, les services publics parisiens, puissent fonctionner.

Evidemment, comme dans chaque organisation de manifestation de nature revendicative, et donc de fait sous la responsabilité directe de la Préfecture de police et avec des questions d'ordre public préalables, nous aurons un double souci, au-delà de la continuité de service des services publics municipaux :

- bien entendu de pouvoir être présent autant que de besoin, et je me permets d'associer mon collègue Paul SIMONDON, notamment sur la question du service public de nettoyage, pour que les Parisiens, qu'ils soient habitants ou commerçants, puissent bénéficier tout au long de ce week-end d'un cadre de vie qui ne soit pas dégradé.

- mais nous aurons un deuxième souci permanent, celui d'informer les Parisiens et de relayer autant que de besoin les informations et les messages de la Préfecture de police, pour que les Parisiens puissent être pleinement informés et quasiment en temps réel de tout ce qui pourrait arriver.

En tout cas, soyez bien assurés que, sous l'autorité du Préfet de police, nous veillerons à ce que les services publics parisiens soient pleinement mobilisés.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Colombe BROSSEL.

Monsieur AZIÈRE, je vous remercie.

### **III - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la prévention des rixes à Paris.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous passons à la troisième question posée par Mme Alexandra CORDEBARD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Alexandra CORDEBARD**, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues. Dans la nuit du 5 au 6 juillet dernier, un jeune homme du quartier du Buisson Saint-Louis, dans le 10<sup>e</sup> arrondissement, est mort des suites de blessures de coups de couteau.

En janvier, dans le quartier de la rue de la Roquette, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, un jeune homme de 15 ans a été poignardé suite à un règlement de comptes entre deux groupes rivaux et, ce 24 octobre, un jeune homme est décédé suite à l'affrontement de deux groupes, boulevard Mortier, dans le 20<sup>e</sup>.

Au cours des dernières années, Paris a connu beaucoup trop d'affrontements dont les protagonistes, de plus en plus nombreux, de plus en plus violents, de plus en plus jeunes, sont souvent des mineurs.

Depuis janvier 2007, plus de 250 affrontements se sont ainsi déroulés sur l'espace public. Cela concerne presque tous les arrondissements parisiens. Le niveau de violence de ces affrontements va crescendo. Ils ont provoqué le décès de 8 jeunes depuis 2016, dont 3 en 2018, et ont fait de nombreux blessés.

Leurs conséquences sont terribles, non seulement pour les victimes, les auteurs, leurs proches mais aussi pour les habitants insécurisés par le climat qu'elles génèrent.

Nous avons su améliorer notre partenariat local avec l'ensemble des acteurs : Préfecture de police, parquet, protection judiciaire de la jeunesse, Éducation nationale, associations de prévention spécialisée et centres sociaux, associations de quartier, ainsi naturellement qu'avec les habitants et les parents.

Nous avons pu constater la réactivité et l'implication de tous à la suite, par exemple, du décès de ce jeune homme de 21 ans, cet été dans le 10<sup>e</sup> arrondissement. Des réponses immédiates et un suivi des familles ont été apportés. Nous tenons aujourd'hui d'ailleurs à remercier tous les professionnels engagés sur ce sujet.

Pour autant, ces phénomènes violents ne peuvent que nous inquiéter, en particulier dans la mesure où une partie d'entre eux, pas tous, il est vrai, sont liés à l'installation de divers trafics. Ces deux fléaux - affrontements et trafic

-, quand ils cohabitent, se nourrissent mutuellement, entraînent la pérennisation de situations d'insécurité et un sentiment d'abandon des populations qui sont concernées.

Même si je sais l'important travail réalisé par les forces de l'ordre que je le salue, l'objectif de démantèlement des filières ne doit pas nous faire oublier la nécessité d'une présence quotidienne des forces de l'ordre dans ces quartiers.

En effet, ce que nous demandent les habitants, ce sont des actions au plus près, des actions concrètes, quotidiennes, répétées et visibles qui empêchent l'appropriation de l'espace public par ces phénomènes, trafics ou autres, qui peuvent être à l'origine des violences connues dans nos quartiers. Il nous faut donc faire évoluer, avec tous les acteurs concernés, nos modalités d'action.

Le travail minutieux qui a été engagé dans le 18e arrondissement a commencé, nous l'avons vu, à porter ses fruits. Au début du mois d'octobre, Madame la Maire, vous avez lancé les Etats généraux de la prévention des rixes, avec votre adjointe Colombe BROSSEL, dont je tiens à saluer l'engagement et la pugnacité sur le sujet.

Il s'agit de faire travailler ensemble les différents acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre ce phénomène. Les éducateurs spécialisés, je l'ai dit, les policiers, les principaux de collège, les travailleurs sociaux, les éducateurs P.J.J., mais aussi, et c'est assez nouveau que nous les associons aussi largement et pourtant c'est indispensable, les parents et les habitants eux-mêmes.

Ce lancement a été riche d'enseignement pour nous permettre de prévenir plus efficacement ces affrontements dont l'issue est trop souvent dramatique.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, pouvez-vous informer notre Conseil des principales suites qui seront données aux Etats généraux de la prévention des rixes, et plus généralement les mesures que la Ville et la Préfecture de police comptent prendre pour lutter contre ce fléau ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. le Préfet puis à Colombe BROSSEL.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Madame la Maire de Paris, Madame la Maire du 10e arrondissement, Mesdames, Messieurs les conseillers de Paris, vous vous souvenez que le 25 octobre dernier, quelques jours après le drame que vous avez rappelé, cette rixe survenue dans le 20e arrondissement ayant entraîné la mort d'un mineur, le Ministre de l'Intérieur M. CASTANER, le Secrétaire d'Etat Laurent NUNEZ, ont tenu à venir sur place dans le 19e arrondissement, place des Fêtes, où était communément située une bande concernée, pour rencontrer les élus, les acteurs du quartier, pour rencontrer, bien sûr, les forces de police de l'arrondissement.

Votre adjoint, Madame la Maire, le maire du 19e était présent, bien entendu, sur ce territoire, de même l'adjoint à la maire du 20e arrondissement.

A cette occasion, le Ministre de l'Intérieur nous a demandé de revisiter, de retravailler le "Plan bandes" qui avait été mis en place à la Préfecture de police, il y a plus de 8 ans, c'était en 2010.

Pourquoi ? Le phénomène a évolué. A la fois, on pourrait, dans une lecture trop superficielle et trop rapide, se réjouir du fait que le nombre d'événements en lui-même, c'est-à-dire de rixes entre bandes, est en réalité orienté à la baisse. C'est certes positif, mais faisons attention parce que, dans le même temps, le caractère violent de ces affrontements s'est accru.

Je vous donne les chiffres. Sur l'ensemble de l'année 2017, on avait 336 événements, l'année d'avant, il y en avait 414. Depuis le début de l'année 2018, nous en avons recensé 96. Je parle des chiffres de l'agglomération parisienne. Encore une fois, ces données ne sont pas le bon reflet de la réalité. Le reflet de la réalité, c'est l'intensité des violences qui augmente. Le nombre de blessés reste stable, mais on a déjà 4 morts à déplorer en cette année 2018. C'étaient 3 en 2017. C'était un seul en 2016.

On sait également que les faits déclencheurs de ces affrontements sont des faits qui peuvent souvent paraître d'une banalité totalement attristante. On n'est pas nécessairement dans la rivalité de territoires sur fond de trafics qu'il faut défendre. C'est un regard, c'est une embrouille à la sortie du collège qui peuvent dérapier et donner lieu à ces excès de violence et à leurs conséquences dramatiques.

L'action que nous devons conduire doit s'appuyer sur plusieurs axes. D'abord, avoir une meilleure connaissance des phénomènes et une connaissance dans une meilleure proximité. J'ai parlé de la nécessité d'une granulométrie très fine. Le Ministre de l'Intérieur a parlé de la cage d'escalier, du mètre carré. Il faut donc avoir une approche microscopique de ces phénomènes : par immeuble, par bailleur social. Quelles sont les familles ? Quels sont les jeunes ? Quels sont les enfants ? Quelles sont leurs relations avec la cage d'à côté, avec le quartier voisin, avec certains de leurs camarades qui fréquentent les mêmes collèges ? Il y a des monographies à bâtir pour avoir une connaissance beaucoup plus fine encore de ces réalités que par le passé.

Ce travail de meilleure connaissance, que nos services sont appelés à conduire, doit se dérouler dans un partenariat renforcé. Ce ne sont évidemment pas les services de police seuls qui peuvent le faire de manière intelligente et pertinente. L'engagement des bailleurs sociaux, bien entendu, des élus que vous êtes dans les arrondissements, les responsables éducatifs, des collèges, des écoles, des lycées, les acteurs de terrain de l'action sociale, toutes les forces du territoire doivent être mobilisées pour nous aider collectivement à mieux connaître et mieux comprendre ces phénomènes. Cet enjeu de partenariat est un point qui, sans aucun doute, mérite d'être renforcé. De ce point de vue, un certain nombre de dispositifs, tels que CENOMED - les Cellules d'Echanges d'Informations NOminatives sur les Mineurs En Difficulté - méritent, à coup sûr, d'être mobilisées au service de ce "Plan Bandes".

Et puis, il faut que nos services continuent - et ils continueront - à exercer leur métier, occuper la voie publique, intervenir dès que possible lorsqu'ils sont alertés par des débuts de bagarres, interpellés, mener des procédures.

Vous pouvez compter, de ce point de vue, sur notre engagement et le renforcement des moyens que nous mettons en œuvre dans le cadre de la police de sécurité du quotidien, dans les territoires prioritaires de la Capitale. Les 18e et 10e, mais aussi le 19e et le 20e seront notamment dédiés à ces objectifs.

Nous serons très attentifs à la question de la lutte contre la présence d'armes - armes blanches en particulier - pour lesquelles des contrôles doivent être systématiques et renforcés, notamment dans les immeubles mêmes ou dans les cages d'escaliers.

Pour terminer, je veux simplement rappeler, s'agissant des suites judiciaires, qu'en 2017, sur ces phénomènes de bandes et de rixes, à Paris, nous avons procédé à 291 interpellations, qui ont donné lieu à 124 défèrements, présentations à la justice, et 7 incarcérations. Cela prouve que la réactivité et la capacité d'action des services de police sont à la hauteur de l'enjeu.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Préfet, pour ces éléments d'information. Je veux, bien sûr, confirmer le sérieux du travail qui est fait non seulement par vos services, mais en coopération avec la Ville, les associations et aussi le Parquet.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, Alexandra CORDEBARD, pour cette question. Vous étiez nombreux parmi les élus parisiens à être présents début octobre au lancement des Etats généraux de la prévention des rixes, et votre question me permet de faire un point sur ce sujet.

Henri n'aura jamais 18 ans. Henri était lycéen. Henri était habitant du 19e arrondissement. Quand un enfant de Paris meurt dans des affrontements violents dans l'espace public, c'est une part de chacun et chacune d'entre nous, Parisiens, qui meurt avec lui. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Préfet, c'est le huitième décès en deux ans dans le cadre d'affrontements dans l'espace public.

L'action de la Ville de Paris : vous en avez rapidement parlé, Madame CORDEBARD, et je n'y reviendrai pas.

Je me permets juste de rappeler que pour agir, il faut comprendre, que pour comprendre, il faut objectiver. La première chose que nous avons faite à Paris, c'est de travailler à cette objectivation et à ce travail de caractérisation fait systématiquement depuis le 1er janvier 2016. Ce travail est important parce qu'il nous aura permis, aux uns et aux autres, de déconstruire des préjugés. C'est bien la déconstruction de ces préjugés qui nous permet de savoir de quels sujets nous parlons et, de ce fait, de pouvoir initier une politique publique qui soit une réponse aux difficultés et aux sujets réels, et pas à ceux que nous imaginons.

M. le Préfet le disait à l'instant : les phénomènes ont beaucoup évolué. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne parlons pas de bandes. Ce sont bien des rixes. Quand on dit "bandes", on pense consciemment ou inconsciemment à une organisation très hiérarchisée, pyramidale, organisée.

Ce que nous voyons, ce sont des phénomènes qui n'ont rien à voir avec cette organisation pyramidale hiérarchique. Ces affrontements dans l'espace public n'ont pas de lien direct - M. le Préfet le confirmait, de la place qui est la sienne - avec des partages de territoires qui seraient liés à des trafics en tout genre.

Nous sommes bien dans des affrontements dans l'espace public, avec - M. le Procureur le rappelait dans son propos introductif, le 3 octobre, lors des états généraux de la prévention des rixes - "une part d'irrationalité" à laquelle nous devons, en tant qu'institution, faire face.

Alors, oui, les rixes dans l'espace public sont aujourd'hui un phénomène quasi parisien. Il n'y a que l'hyper-centre de Paris qui n'a pas été touché au cours des deux dernières années. Oui, le nombre de rixes est absolument impressionnant.

Je le répète avec toute l'humilité que nous devons avoir, car les chiffres que je citerai sont ceux de la Ville de Paris et je sais bien à quel point nous ne connaissons pas l'ensemble des événements, mais plus de 250 rixes dans l'espace public depuis le 1er janvier 2016, c'est une rixe dans l'espace public parisien tous les 3 ou 4 jours.

Je le répète : 8 jeunes gens sont décédés depuis 2 ans. En effet, le rajeunissement des protagonistes, la présence quasi systématique d'armes blanches ou d'armes par destination doit nous interroger, doit nous faire travailler, avec l'ensemble des institutions que vous avez citées.

Mais il nous faut aussi et surtout - c'était l'un des enjeux de cette réunion de lancement des Etats généraux de la prévention des rixes, que vous avez souhaitée, Madame la Maire - ouvrir à l'ensemble des acteurs de terrain. Les institutions travaillent ensemble, travaillent bien et de mieux en mieux. Nous devons aujourd'hui travailler avec l'ensemble des travailleurs sociaux, assistants sociaux de la Ville de Paris, éducateurs de rue, animateurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés, des centres sociaux, des associations de quartier, policiers, des missions de prévention et de communication des commissariats parisiens, évidemment l'ensemble des intervenants des équipes éducatives des collèges et des lycées parisiens.

Et puis, nous devons travailler avec les collectifs de parents qui se sont constitués. Et puis - ce sera certainement l'un des sujets les plus difficiles pour nous, mais nous ne pourrions pas en faire l'économie - avec les jeunes eux-mêmes. Car il n'est pas imaginable, envisageable de construire une politique publique qui n'associe pas le public à sa définition et à sa mise en œuvre.

Ce sont les objectifs que nous nous sommes donnés lors du lancement des états généraux de la prévention des rixes. C'est donc maintenant la feuille de route que nous avons. Les groupes de travail thématiques vont se réunir. Cela commence dans les jours qui viennent, deux à trois fois pour chacune des thématiques, avec un objectif qui sera de pouvoir, au début de l'année 2019, avoir une stratégie parisienne de prévention des rixes qui nous permette de mettre chacun et chacune des Parisiennes et des Parisiens en action, en dynamique pour que nous puissions mettre en place une stratégie partagée à l'échelle parisienne, de prévention des rixes.

Je sais pouvoir compter sur vous et je vous en remercie par avance. Sachez en tout cas que l'engagement de la Maire de Paris sur ce sujet est total.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame Colombe BROSSEL.

Merci, Monsieur le Préfet, Madame la Maire.

Je crois que ceux qui ont participé aux échanges lors de ces états généraux et notamment qui ont pu entendre les autorités, mais aussi les familles présentes, ont effectivement à cœur de pouvoir poursuivre, comprendre, apprendre ce que vous avez dit aussi, Monsieur le Préfet, sur cette connaissance plus fine pour prévenir et agir.

Je me réjouis que notre collectivité, au sens très large du terme, et avec les services de l'État, s'engage de cette façon contre ce fléau. Nous ne pouvons pas accepter de voir des jeunes partir dans ces affrontements, qui depuis quelques années, vous l'avez dit, font des morts. Être jeune et mourir à Paris du fait d'affrontements de cette nature, c'est quelque chose d'intolérable.

En tous les cas, nous serons mobilisés aussi à vos côtés, Monsieur le Préfet.

**IV - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à la liaison Charles-de-Gaulle Express.**

**V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste -Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux transports du quotidien contre le Charles-de-Gaulle Express.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose de passer aux questions 4 et 5 qui concernent le Charles de Gaulle Express, auxquelles il sera répondu par Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI.

Je propose de les regrouper, si vous en êtes d'accord bien sûr, et de donner tout de suite la parole à M. David BELLIARD, question du groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues. Le coût du Charles de Gaulle Express était évalué en 2011 à 670 millions d'euros. Il est aujourd'hui officiellement établi à 1,7 milliard d'euros, soit près de deux fois l'estimation initiale.

Il est malheureusement à parier que cette dérive budgétivore va continuer. Aucun opérateur privé n'ayant jugé le projet assez fiable, le financement reposera sur les seuls contribuables, c'est-à-dire sur l'État. L'État, qui est très optimiste, espère récupérer son prêt par la billetterie, 24 euros le trajet tout de même, et la taxe d'aéroport, 1,40 euro par passager, mais qui par prudence, sûrement, n'exclut plus d'imposer aux collectivités, à Paris notamment, d'assumer une partie de la facture.

Paris pourrait donc avoir à y contribuer à hauteur de 10 millions d'euros, sans compter les aménagements gigantesques que ce projet nécessite.

Quel en sera ce coût pour la Ville ? Ce coût a-t-il été évalué ?

Si ces questions venaient à trouver une réponse positive, elles mériteraient au moins un débat organisé au sein de notre Conseil. Je profite d'ailleurs d'avoir la parole pour le demander formellement.

Lors de la réunion publique qui s'est tenue avant-hier soir dans le cadre contraint de l'enquête publique, les questions ont fusé de la salle unanimement hostile à ce projet et inquiète des pollutions générées d'abord par le chantier, ensuite par le passage des trains rapides au cœur d'agglomérations.

Or, les réponses apportées furent tantôt vagues, tantôt discutables.

Ainsi, pour la seule pollution sonore, les chiffres de la S.N.C.F. se révèlent très inférieurs à ceux avancés par Bruitparif.

Ces mêmes questions sont partagées par de plus en plus d'élus de communes et d'intercommunalités pourtant plutôt favorables au départ à ce projet.

Tout récemment encore, l'établissement public territorial "Paris Terre d'Envol", a décidé de retirer un projet de délibération concernant cette infrastructure de l'ordre du jour de sa dernière séance, faute d'un avis unanime.

Le Conseil départemental et la Ville de Sevrans notamment s'y opposent fermement.

En outre, pour revenir à notre ville et particulièrement au 18<sup>e</sup> arrondissement, comment, sans détériorer catastrophiquement la qualité de vie du secteur porte de la Chapelle, pourront se tenir simultanément les chantiers Arena 2, Chapelle/International, Campus/Condorcet, Gare des Mines et Chapelle/Charbon ?

A.D.P. justifie Charles de Gaulle Express par une croissance attendue du trafic de Roissy de 3 % par an, soit un doublement en 20 ans.

Par ailleurs, A.D.P. affirme, sans le démontrer, que le report modal de la voiture sur le Charles de Gaulle Express économiserait 6.500 tonnes équivalent carbone.

Les élus de notre groupe qui étaient présents à la réunion ont demandé mardi quelle serait la contribution de ce doublement du trafic aérien attendu, mais en réalité espéré, à l'épuisement de la ressource pétrolière, au réchauffement climatique et à la pollution sonore et aérienne subie par les Franciliens et les Parisiens.

Question restée sans réponse, or elle est au cœur du sujet dans un contexte immédiat marqué par le fait que l'augmentation du prix de l'essence et du diesel, imposée aux automobilistes, épargne le kérosène des avions que le Charles de Gaulle Express incitera à utiliser davantage au détriment de notre environnement et du climat.

Le projet Charles de Gaulle Express n'est pas le premier grand projet inutile déclaré d'utilité publique. Presque 2 milliards d'euros d'argent public pour permettre à 20.000 voyageurs de gagner 10 minutes de trajet, quand de l'autre côté, 800.000 continueront de galérer dans le R.E.R. B.

Ce choix du train des riches fait par l'État vous semble-t-il juste, pertinent même au regard de l'action pour le climat que nous menons, tant au plan social qu'environnemental ?

Nous avons déposé un vœu demandant qu'une réunion publique contradictoire soit organisée par la Ville pour éclairer les Parisiennes et les Parisiens, mais au vu de la réunion très inquiétante tenue mardi, nous vous demandons maintenant de mettre en place sans attendre un comité de suivi ouvert aux riverains du chantier et aux associations.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Didier LE RESTE pour la question du groupe Communiste et Front de gauche, qui se rapporte aussi au Charles de Gaulle Express.

**M. Didier LE RESTE.** - La presse écrite et audiovisuelle s'est faite l'écho des inquiétudes qui montent parmi plusieurs collectivités, des élus de tout bord, des associations d'usagers, face au risque qui existe de voir arrêter ou différer des projets de transport pourtant attendus car fort utiles pour les usagers des transports du quotidien.

En effet, au regard de la multiplication des chantiers programmés sur les réseaux de transport en Ile-de-France, S.N.C.F. Réseau, maître d'ouvrage, gestionnaire des infrastructures ferroviaires, déclare ne pas être en capacité de faire face, faute entre autres de moyens humains.

Les auditions des principaux acteurs concernés se mènent actuellement et le Préfet de Région vient de se voir confier par le Premier Ministre une mission de coordination et de pilotage visant en creux à définir des priorités et leur calendrier de réalisation.

L'alerte que je veux exprimer ici, qui prend de l'ampleur, est bien que le choix qui pourrait être fait, serait de privilégier la réalisation du C.D.G. Express au détriment de travaux comme la mise en accessibilité de certaines gares ou encore la création des interconnexions entre les R.E.R. et le futur métro du Grand Paris, le renouvellement du matériel roulant, la modernisation du R.E.R. B, et la régénération du réseau.

L'affaire est sérieuse ! Elle a déjà fait l'objet de nombreuses interventions et autres initiatives du groupe Communiste - Front de Gauche avec l'appui d'associations, de collectivités, d'organisations syndicales, de citoyennes et de citoyens.

Notre collectivité se trouve singulièrement interpellée. 24 milliard d'euros d'investissement sont prévus dans les transports collectifs dont les 2/3 concernent directement Paris. Sur les 4,2 millions de déplacements entre Paris et la banlieue, 70 % se font en transport en commun.

Nous pouvons ajouter que nous avons comme objectif de mettre en accessibilité d'ici 2024 60 % des gares en Ile-de-France.

Comme la presse l'indiquait la semaine dernière, va-t-on dans les choix à faire, opposer les personnes à mobilité réduite avec le retard de mise en accessibilité des gares aux 17.000 touristes aisés qui pourront prendre un train avec un titre de transport estimé entre 24 et 29 euros et qui par ailleurs, comme mettent en garde certains rapports indépendants, va pénaliser la ponctualité des circulations ferroviaires du quotidien. Un train qui, contrairement à ce qui est colporté, ne contribuera pas au développement de l'attractivité économique de la région, puisqu'il ne s'arrêtera ni dans le 93 ni dans le 77. Pas plus qu'il ne contribuera à la réussite des Jeux olympiques 2024, dans la mesure où il ne desservira ni les sites retenus par les J.O., ni même les hôtels labellisés C.I.O.

Pour l'heure, ce n'est que de l'argent public qui est mobilisé. Le coût global est estimé aujourd'hui, en interne à S.N.C.F. Réseau, à hauteur de 2,5 milliards d'euros.

Donc, Madame la Maire, qu'attend notre collectivité pour s'associer à d'autres forces qui demandent d'orienter l'argent public disponible vers l'amélioration des conditions de transport du quotidien et d'abandonner le projet C.D.G. Express, contraire à l'intérêt général, train haut de gamme, dispendieux, ségrégatif, donc inutile.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Didier LE RESTE.

Jean-Louis MISSIKA, puis Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Cher David BELLIARD, cher Didier LE RESTE, je vous remercie pour vos interventions sur le Charles de Gaulle Express, et plus généralement sur les transports parisiens et métropolitains.

Lors d'un comité interministériel sur le Grand Paris du 15 octobre, le Premier Ministre a annoncé vouloir accélérer le mouvement de la ligne du Charles de Gaulle Express pour sa mise en route effective en 2023. L'enquête publique est actuellement en cours, elle doit se terminer le 20 novembre prochain. On est donc vraiment dans la dernière ligne droite.

Une réunion publique a eu lieu, il y a deux jours, dans le quartier de la porte de la Chapelle. Une cinquantaine de riverains étaient présents, ainsi que quelques-uns d'entre vous. Il y a eu de nombreux vœux dans ce Conseil sur le sujet depuis trois ans - le dernier en date a été discuté ce matin même - et nous étions d'accord pour considérer que l'information et la concertation n'étaient pas satisfaisantes.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que les points de vue sur ce dossier sont très tranchés. Certains considèrent qu'il s'agit d'un projet essentiel pour le développement économique de Paris, un enjeu majeur pour la compétitivité et le tourisme, d'autres jugent que l'argent de cet investissement devrait être consacré aux transports du quotidien, d'autres encore qu'il s'agit d'un projet obsolète avant même sa livraison.

Chacun de ces trois points de vue détient une part de vérité. C'est ce qui rend d'ailleurs difficile de se forger une opinion sur le Charles de Gaulle Express.

Ce train devrait transporter 6 millions de passagers par an sur un trajet de 20 minutes pour 24 euros environ par personne ; ce n'est donc pas un transport de masse. Cependant, il y aura mécaniquement moins de personnes dans le RER B, notamment des touristes. Il y aura moins de taxis entre Paris et l'aéroport, ce qui permettra d'avoir moins de congestion sur l'A1 et aux portes de Paris, et donc aussi moins d'émissions de CO<sup>2</sup>. Vous l'avez dit, David BELLIARD, c'est 6.500 tonnes équivalent carbone par an qui seraient évitées.

Mais bien sûr, je partage tout à fait le point de vue de Didier LE RESTE : la cohabitation entre le Charles de Gaulle Express et le RER B est un sujet crucial. A ma connaissance, le Charles de Gaulle Express n'empruntera pas les voies dédiées au RER, et en période de perturbation des circulations, le RER sera prioritaire.

Le tracé a été choisi en fonction de son impact sur l'environnement. Il y a une reprise des tracés existants pour éviter la construction de trop d'infrastructures redondantes. Seulement 8 kilomètres de voies nouvelles sur les 24 kilomètres du tracé. La gare de l'Est a été choisie car il y a encore des possibilités dans cette gare pour accueillir du trafic, ce qui n'est pas le cas de la gare du Nord qui est saturée, comme nous le savons.

Des protections acoustiques seront installées sur l'ensemble du parcours. Le pont de la porte de la Chapelle sera totalement repris pour construire une nouvelle infrastructure qui répondra aux normes et améliorera les impacts acoustiques avec la mise en place d'une protection nouvelle, mais il n'empêche que les riverains verront passer un train toutes les sept minutes sur une infrastructure aérienne.

Alors ce projet est déjà engagé. Toutefois, il nous reste des points à traiter avec l'Etat et la S.N.C.F., notamment sur la gestion des chantiers - il y aura énormément de chantiers dans cette partie du 18<sup>e</sup> arrondissement entre maintenant et 2024 - et aussi, mais je dirais presque surtout sur l'importance des investissements pour les transports du quotidien.

Comme nous le savons, le secteur Nord de Paris connaîtra une transformation importante d'ici les prochaines années avec la mise en travaux de nombreux secteurs d'aménagement : gare des Mines, Chapelle-Charbon, Condorcet. Un travail fin sur les différentes interfaces de ces projets doit être réalisé pour mesurer les impacts et mener à bien les chantiers dans les calendriers contraints.

La question de l'information aux riverains est cruciale. Les habitants de la porte de la Chapelle vont subir fortement les nuisances durant la période du chantier, mais aussi quand le Charles de Gaulle Express sera en service. Nous en avons parlé ce matin lors du débat sur le vœu.

Une réunion, organisée par le Préfet CADOT avec la S.N.C.F. Ile-de-France Mobilités et les Conseils régionaux d'Ile-de-France et des Hauts-de-France, s'est tenue le 30 octobre dernier, à laquelle la Ville n'était pas conviée, ce que

nous pouvons regretter. Nous souhaitons que Paris et l'ensemble des collectivités territoriales locales soient pleinement informés et associés aux décisions.

Je profite de cette occasion pour réitérer les questions que nous posons à l'Etat, que j'ai eu l'occasion de poser au Préfet CADOT : est-ce que l'Etat et la S.N.C.F. ont les capacités humaines et organisationnelles de mener à bien l'ensemble des travaux projetés d'ici 2024 et au-delà : le Charles de Gaulle Express, le Grand Paris Express, la rénovation des RER, la rénovation de la gare du Nord ? Quels seront les impacts pour les Parisiens et les Grands Parisiens de l'ensemble de ces travaux pendant les phases de chantiers ? Peut-on avoir la garantie que le financement des investissements pour le RER B sera respecté, assuré et qu'ils ne seront pas remis en cause ?

Cette ligne, comme d'autres, a un besoin urgent de régénération des voies et d'une adaptation des quais aux nouveaux matériels roulants, et d'être interconnectée de manière efficace au Grand Paris Express. De nombreuses gares ont également besoin d'être mises aux normes en matière d'accessibilité, comme l'a rappelé Didier LE RESTE.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, notre soutien au Charles de Gaulle Express n'est pas sans conditions : il ne faut pas que cette infrastructure nécessaire devienne un fardeau pour la porte de la Chapelle et le 18e arrondissement ; il ne faut pas que les investissements financiers et humains nécessaires à sa réalisation ne remettent en cause les efforts tout aussi nécessaires pour le RER B, l'ensemble du réseau express régional et le Grand Paris Express. Enfin, il faut que les collectivités, et donc Paris et le 18e arrondissement soient associés et informés.

Un soutien raisonné donc pour un projet qui ne doit pas devenir déraisonnable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur MISSIKA.

M. Christophe NAJDOVSKI a la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je répondrai sur le volet des transports du quotidien.

L'Exécutif partage la préoccupation exprimée sur les interactions entre les transports du quotidien et le projet Charles de Gaulle Express pour lequel une enquête publique environnementale se tient du 22 octobre au 20 novembre.

Les effets des travaux de cette liaison ont fait l'objet de nombreuses réserves formulées par la Ville de Paris, les opérateurs de transports et Ile-de-France Mobilités.

Les chantiers de cette liaison généreront très probablement des perturbations sur les grands terminaux ferroviaires, gare de l'Est, gare de l'Aéroport Charles de Gaulle, ou sur les trains du quotidien, ligne B du RER, ligne K du réseau Transilien et TER Hauts-de-France-Paris-Laon, ainsi que sur les lignes de fret empruntant le ruban ferroviaire entre Paris et l'aéroport. Les usagers et les territoires attendent donc toutes les précisions sur ce point de la part du maître d'ouvrage, d'Ile-de-France Mobilités et de l'Etat.

Ensuite, de fortes interrogations ont été formulées sur la cohabitation de cette liaison, un train toutes les 15 minutes, avec les autres lignes de transports du quotidien. En cas de perturbation du C.D.G. Express, les conditions pour permettre une continuité et la qualité de service du RER B sont toujours en cours d'études à la S.N.C.F.

Concernant la ligne B du RER qui transporte jusqu'à 900.000 utilisateurs quotidiennement, depuis 2003, un effort important a été porté sur la rénovation et la modernisation des trains, ainsi que sur l'exploitation de la ligne qui a été optimisée et qui bénéficie de voies dédiées.

Le C.D.G. Express perdrait en acceptabilité si ce projet conduisait à perturber ou mitiger le plan de progrès mis en œuvre. D'autant plus que le quotidien des usagers du RER B nécessite toujours d'être amélioré, cette tâche relevant en premier lieu de la responsabilité de l'autorité organisatrice Ile-de-France Mobilités.

La Ville de Paris a, quant à elle, toujours soutenu au Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités les investissements visant à améliorer les transports du quotidien.

Je rappellerai que pour valoriser le réseau ferroviaire, la Ville de Paris participe au financement des principaux projets engagés actuellement en Ile-de-France, en solidarité avec les territoires de la Métropole : la ligne 14 du métro, colonne vertébrale du Grand Paris Express ; le prolongement à l'Ouest du RER Eole ; la modernisation de la ligne 11 du métro. Elle facilite également l'intermodalité en développant des solutions de stationnement capacitaires. Je pense notamment aux parcs relais ou encore au projet de vélos stations.

Parallèlement, la Ville de Paris porte une attention toute particulière aux modes de surface. La Ville finance ainsi 60 % du prolongement du tramway T3B qui assure une liaison métropolitaine et elle assure une large part de sa maîtrise d'ouvrage.

La Ville est également à l'origine de la restructuration en cours du réseau de bus parisiens, dont la mise en service est prévue au printemps 2019.

Enfin, en complément des transports en commun, la Ville aménage un réseau express vélo qui encourage la pratique du vélo de manière sécurisée et efficace, et elle contribue fortement au développement de Vélib' qui a désormais une dimension métropolitaine.

Monsieur le Conseiller, nous sommes et resterons attentifs aux conséquences de ce nouveau projet de C.D.G. Express sur les transports du quotidien en faveur desquels la Ville est pleinement engagée.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI.

Je me retourne vers les deux orateurs et je vais leur redonner la parole.

Vous voyez les inquiétudes et les points sur lesquels la Ville a insisté concernant ce dossier C.D.G. Express. Je voudrais ajouter un troisième point, qui est celui de l'accessibilité. Nous avons besoin d'investissements majeurs pour assurer l'accessibilité des transports. C'est un point sur lequel je me suis engagée, notamment dans le dossier des Jeux olympiques et paralympiques, et qui me paraît un des points essentiels de l'héritage que nous pourrions proposer après les Jeux olympiques et paralympiques. Il faut qu'il y ait un avant et un après, et aujourd'hui ce point est un peu encore en souffrance. En tous les cas, on n'est pas très nombreux à le porter.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer au Conseil d'administration du C.O.J.O. récemment sur ce sujet et de dire aux différentes autorités que, pour moi, il ne s'agit pas de mettre en balance un C.D.G. Express qui sera aussi, qui peut être très utile, on l'a dit, avec le nombre de taxis évités, etc. Cela va aussi dans le sens de l'environnement si la question urbaine et notamment du passage de ce transport dans des zones habitées est réglée intelligemment sans apporter une souffrance supplémentaire à un quartier - je pense à la porte de la Chapelle notamment - que l'on essaie justement de requalifier et de rendre urbain. Ce n'est pas complètement le cas aujourd'hui dans ce quartier.

Ainsi, vigilance, mais je ne veux pas que l'on mette en parallèle et en mode "choisir l'un ou l'autre" d'un côté la question de l'accessibilité, la question de l'investissement que nous devons faire collectivement sur les transports publics et de l'autre côté le C.D.G. Express qui serait finalement la réalisation à jour pour les Jeux olympiques et paralympiques de 2024. La vigilance est maximale, l'expression, et de nos besoins et de nos inquiétudes, l'est aussi. Je pense qu'on partage et en même temps on travaille sérieusement. Il y a une procédure et c'est l'État qui a engagé cette procédure d'enquête publique. On y participe en apportant les éléments d'expertise et de vigilance de la Ville.

Je vous redonne la parole, à l'un et à l'autre. David BELLIARD puis Didier LE RESTE.

**M. David BELLIARD.** - Merci, pour ces éléments de réponse.

D'une certaine manière, il y a un côté rassurant à voir que l'on partage des interrogations. Dans ta réponse, Jean-Louis, on voit bien que les éléments que tu portes sont aussi les éléments qui, nous, nous interrogent sur ce projet. D'ailleurs, pour tout te dire, quand j'écoute cette réponse, cela conforte notre opposition à ce projet car les risques sont extrêmement importants.

Je regrette juste dans la réponse qu'il n'y ait pas eu de mention sur le comité de suivi qui était une demande dans la question.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - C'est d'accord, bien sûr, évidemment.

Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE.** - Merci pour vos réponses, précisions, contributions sur ce dossier.

Le Président de la République, lors de la réforme contestée et contestable de la S.N.C.F., a déclaré à plusieurs reprises : "Maintenant, la priorité aux transports du quotidien". Je m'aperçois qu'il fait le contraire puisque le Gouvernement s'acharne à réaliser à tout prix le C.D.G. Express. Moi, je pose la question suivante : est-ce qu'il n'y a pas un lien de causalité avec la future privatisation d'Aéroports de Paris où le C.D.G. Express servirait d'élément de valorisation financière ?

Je pense aussi que l'argument de l'environnement ne tient pas. Est-ce que ces 17.000 voyageurs qui vont être transportés dans les conditions que nous connaissons vont faire baisser la pollution ? Quand on sait qu'en Ile-de-France les marchandises sont transportées à 90 % par la route, qui est le grand émetteur d'émissions de gaz à effet de serre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci. Un des plus fins connaisseurs du dossier ferroviaire français. Merci à vous.

## **VI - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre l'antisémitisme.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je vous propose de passer à la question suivante, la question n° 6 posée par Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour le groupe PPCI.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.** - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, les actes antisémites se multiplient partout en France. Ainsi, sur les neuf premiers mois de l'année, les expressions de judéophobie ont bondi de 69 % après deux ans de baisse consécutive. C'est ce qu'a révélé le Premier Ministre dans un communiqué publié le 9 novembre dernier. 69 % !

Il est clair que parler de simple hausse relèverait de l'euphémisme coupable car seuls les dépôts de plainte et mains courantes sont recensés, laissant entrevoir un état de fait plus grave encore. Il révèle l'enracinement et la permanence d'un antisémitisme du quotidien qu'on aurait pu espérer en voie de disparition. Il n'en est rien. Ainsi, selon le rapport annuel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, la fameuse C.N.C.D.H., 22 % des Français estiment que les Juifs ont trop de pouvoir, 35 % estiment qu'ils ont un rapport trop particulier à l'argent, 19 % jugent que l'on parle aujourd'hui trop de leur extermination durant la Seconde Guerre mondiale. Ce fléau de la pensée contamine entre autres les jeunes, ce qui est grave, via les réseaux sociaux et prospère en milieux urbains défavorisés.

La question est ainsi devenue cruciale pour la Ville de Paris car le vivre-ensemble est au cœur de son message universaliste. Nombre de Parisiennes et de Parisiens sont de confession juive et devraient pouvoir jouir pleinement de leur ville en y affirmant leur foi. Si la situation actuelle n'est en somme que la poursuite d'un cercle vicieux, elle est désormais vécue par la communauté juive, notamment par ceux qui ont connu la tragédie de la déportation et du génocide nazi, comme un absolu traumatisme. Ilan Halimi, les 4 victimes juives de Mohamed Merah, les 4 victimes de l'Hyper Cacher, Sarah Halimi et très récemment Mireille Knoll, ont tous été assassinés pour leur foi et leurs racines.

Que les meurtriers aient été des djihadistes ou de petites crapules ne change rien. Ils s'en sont pris à des juifs qu'ils visaient en tant que tels. La réalité globale de cette judéophobie à Paris est devenue indéniable et les pouvoirs publics doivent dès lors l'appréhender pleinement afin d'y mettre un terme. Les Parisiennes et les Parisiens avaient fait entendre leur colère et avait ouvert la voie à l'occasion de la grande marche blanche du 28 mars.

Contre l'antisémitisme, où en sont les actes ? Que fait la Ville de Paris ? Certes, ces moyens d'action sont restreints, mais si action il y a, elle ne peut venir que d'une impulsion politique. La subvention que vous aviez accordée à la F.A.S.T.I., association supposément d'aide aux migrants, dont le discours teinté d'antisionisme ouvrait la porte à toutes les justifications les plus indécentes, est un exemple éminemment toxique. Certes, cette aide a été suspendue, heureusement, et nous ne doutons évidemment pas de votre bonne foi, même si elle pose la question de votre discernement en la matière. Mais le fait qu'elle ait été accordée dans un silence quasi-complet, sans que quiconque ne se soit vu démontrer la nature réelle de ce groupement, prouve que certaines thèses infamantes peuvent être défendues dans l'indifférence générale. Or rien n'est plus mortifère que la banalisation de l'antisémitisme.

Promouvoir la tolérance religieuse dans nos écoles, prendre des dispositions pour accompagner les victimes d'actes antisémites dans le dépôt de plainte, promouvoir la tolérance dès que possible, assurer la sécurité des Parisiens est une urgence. Elie Wiesel disait que le vrai danger se nomme l'indifférence. Paris ne peut tomber dans ce piège et doit donc adopter des mesures fortes et concrètes à même de rassurer les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Monsieur le Préfet de police, puis Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Madame la Maire, Madame la Conseillère de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le Premier Ministre, M. Edouard PHILIPPE, a déploré vendredi 9 novembre une hausse de 69 % des actes antisémites en France sur les neuf premiers mois de l'année 2018. Les données dont je dispose sur le territoire de

Paris et de la petite couronne, c'est-à-dire le territoire de ma compétence, s'inscrivent dans cette orientation avec un nombre de faits recensés qui s'élève à 205.

Ces faits, ce sont notamment des actions violentes pour 20 cas, des démonstrations et propos injurieux, 46 faits, des inscriptions, des tags, 72 faits, des gestes et propos menaçants, 22 faits, etc.

La lutte contre l'antisémitisme doit nous mobiliser tous sans réserve. L'antisémitisme est une lèpre qui ronge les valeurs de la République si nous n'y prenons garde. L'action que nous menons à la Préfecture de police est une action très résolue, très déterminée, très engagée. D'une part, je veux souligner la qualité du lien, du partenariat que nous entretenons avec le service de protection de la communauté juive. Les relations sont confiantes, nous échangeons les informations, nous nous situons dans la réactivité la plus immédiate chaque fois qu'un signalement nous revient. Je veux souligner en second lieu l'importance des dispositifs de protection que nous déployons. A l'échelle de l'Ile-de-France, 443 sites israéliens font l'objet d'une mesure de protection, dont près de 350 sur le territoire de Paris et de la petite couronne.

Je signale, par exemple, sur la Capitale elle-même, ce que nous appelons les "îlots de sécurisation renforcée" qui ont été institués sur des périmètres resserrés. Il y en a 18 à Paris où se trouvent de nombreuses activités, des lieux de culte, des écoles de la communauté juive. Les militaires de "Sentinelle" sont mobilisés sur ces territoires. Cet effort de protection est parfois renforcé encore, notamment au moment des fêtes. Cette année, les échanges ont été étroits et les retours que j'ai eus de la communauté ont été très positifs. De même, une protection plus particulière encore est mise en place sur les établissements scolaires.

Je veux ajouter que les services d'investigation sont mobilisés et que les résultats sont là. Depuis le début de l'année 2018, nous avons identifié et interpellé 70 auteurs d'actes antisémites dans la Capitale. C'est pratiquement le double que ce que nous avons fait l'année précédente, ce qui est à la fois le reflet d'un phénomène qui a progressé mais aussi d'une mobilisation toujours plus forte.

Je veux également ajouter une initiative mise en place à la Préfecture de police, il y a déjà environ une quinzaine d'années, qui nous conduit à accueillir les nouvelles promotions de jeunes gardiens de la paix sortant de l'école. Tous ont une visite de sensibilisation au Mémorial de la Shoah. Je suis extrêmement attaché à la poursuite de ce partenariat pour que beaucoup de ces jeunes gardiens de la paix, quelles que soient leurs origines, quel que soit leur parcours, quelle que soit la région de France d'où ils viennent, quelle que soit leur famille d'origine, soient sensibilisés à ce qu'a été la Shoah et à ce qu'est l'antisémitisme.

Vous pouvez donc être sûrs de la mobilisation sans faille de la Préfecture de police sur ce sujet qui, à mes yeux, est absolument prioritaire. Je sais que nous pouvons compter sur tous les partenaires, la Mairie comme le monde associatif.

Ma détermination et, je me permets d'ajouter, ma sensibilité sont extrêmes sur ces sujets.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, Madame la Conseillère de Paris Céline BOULAY-ESPERONNIER, l'antisémitisme, comme tous les racismes, comme toutes les discriminations, attente gravement au pacte républicain. A ce titre, le combat contre ce fléau est de la responsabilité de toutes et de tous.

Vous vous faites l'écho, Madame la conseillère, de l'augmentation préoccupante des actes antisémites, dont M. le Préfet vient de rappeler les chiffres, qui appelle incontestablement la mobilisation de chacun.

La Ville de Paris, en la matière, vous le savez, agit depuis longtemps et continue à le faire, d'abord, en soutenant les associations avec des subventions à hauteur de 461.000 euros pour les associations de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et toutes les autres formes de discrimination. Par ailleurs, la Ville de Paris décerne deux bourses de recherche consacrées à l'antisémitisme et à la xénophobie d'un montant de 10.000 euros chacune, afin de promouvoir les politiques d'égalité et contribuer à la diffusion des connaissances sur ces sujets. En parallèle de la semaine nationale d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme, la Ville de Paris organise, depuis trois ans, une semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, organisée la deuxième quinzaine du mois de mars.

Par ailleurs, depuis deux ans, la Ville organise au mois de décembre une semaine parisienne de lutte contre les discriminations consistant à coordonner près de 70 événements en mettant à disposition des équipements municipaux et en assurant une large communication sur l'organisation de ces mêmes événements.

En 2016, la Ville a mis en place un réseau parisien de repérage des discriminations, dit "RéPaRe", amené à identifier des situations de discriminations, accompagner les victimes vers les dispositifs d'accès au droit et assurer des sessions de formation auprès de différents partenaires. Mais la lutte contre l'antisémitisme, c'est aussi un dialogue permanent avec les autorités de l'État et les représentants de la communauté juive. Ainsi, très fréquemment, Mme la Maire ou un certain nombre de ses adjoints ont des contacts avec les représentants de la communauté que ce soit le Consistoire, le Grand Rabbin, le C.R.I.F., la L.I.C.R.A. et toutes les associations mobilisées pour la lutte contre l'antisémitisme. Un point régulier est également fait à l'occasion des réunions semestrielles entre le Procureur de la République, la Maire et l'ensemble des maires d'arrondissement. Ce sujet est très fréquemment à l'ordre du jour et l'a été lors de la dernière réunion du 28 mai dernier à laquelle les 20 maires ont participé. Nous en reparlerons lors de la prochaine réunion avec le nouveau Procureur de Paris, Rémy HEITZ, le jeudi 22 novembre prochain.

Enfin, et parce que nous savons que c'est aussi avec la jeunesse que nous lutterons efficacement contre l'antisémitisme, de nombreuses actions de sensibilisation sont engagées. C'est l'occasion pour moi d'annoncer la mise en place de parcours éducatifs à la fois par des expositions, par la mise en place d'ateliers, destinés aux scolaires, jeunes Parisiennes et Parisiens, qui seront amenés, en lien avec le Mémorial de la Shoah, dès le vote à l'occasion du prochain Conseil de Paris de décembre, à être organisés dans le cadre d'un avenant à la convention triennale qui lie la Ville au Mémorial.

Nul ne doit ignorer notre mobilisation totale - et je vous remercie de nous donner l'occasion de le redire - pour lutter contre l'antisémitisme et contre toutes les formes de discrimination.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, d'avoir rappelé cette action de la Ville. Je voudrais ajouter deux points. Ce sujet est particulièrement préoccupant et l'augmentation des actes et des propos est un fait qui n'est pas contesté. M. le Préfet et Emmanuel GRÉGOIRE viennent à l'instant de rappeler la vigilance et les actions.

Je veux que chacun prenne conscience ici que Paris est aujourd'hui la deuxième ville au monde, après New York, par la présence d'une communauté juive. Si je laisse de côté les villes israéliennes, nous sommes la deuxième ville au monde par sa population. Ce n'est pas un hasard. Cette ville a toujours été marquée par une présence positive, dynamique, forte de la communauté juive, comme nous le savons, dans cet arrondissement et dans d'autres quartiers de Paris.

Ceci nous oblige.

Je dis régulièrement lors de mes nombreuses rencontres avec l'ensemble des autorités représentant la communauté juive de Paris : "Cette ville ne peut pas être comprise si on ne comprend pas la présence de cette communauté juive et son histoire". On ne peut pas comprendre Paris sans comprendre la présence de la communauté juive. C'est quelque chose qu'il nous faut vraiment intégrer à chaque instant.

Il ne s'agit pas simplement de discriminations et de lutter contre elles. Il s'agit de nommer les discriminations et cette discrimination en particulier qui s'appelle l'antisémitisme, d'en connaître les racines pour pouvoir démonter, déconstruire les représentations et les modèles qui conduisent à ces propos et à ces agressions qui sont intolérables. Être élu de Paris, c'est d'abord comprendre pourquoi nous avons, quel que soit notre bord politique, une responsabilité particulière au regard de l'Histoire, mais aussi de l'avenir, par rapport à la communauté juive et à cette question de l'antisémitisme.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'au-delà de toutes ces actions conduites par la Ville, j'ai tenu, dès le début de ce mandat, à accompagner le Mémorial de la Shoah, une institution majeure dans le pays et, évidemment, ici à Paris, dans la tradition des maires de Paris qui m'ont précédé. C'est Jacques CHIRAC qui a donné la possibilité au Mémorial de pouvoir avoir le lieu dans lequel nous nous retrouvons régulièrement.

Cependant, nous avons tous constaté que ce lieu était en fait trop étroit par rapport à la nécessité d'accueillir des scolaires, des policiers, des magistrats qui vont en formation, mais aussi des personnes condamnées à des peines d'intérêt général parce qu'elles ont tenu des propos ou commis des actes antisémites ou racistes. Il fallait donc accompagner le Mémorial de la Shoah pour que les locaux soient plus importants.

Dès 2014, j'ai ainsi pris la décision - cela devait être une de mes premières décisions de Maire de Paris - d'octroyer, dans le cadre légal d'un bail avec le Mémorial, l'hôtel de Chalon-Luxembourg, situé à proximité du Mémorial

de la Shoah pour que celui-ci puisse y développer ses activités et accueillir - puisque c'est le travail qu'il fait également - la mémoire des autres génocides du XXe siècle. Le Mémorial travaille en effet également sur le génocide des Arméniens de 1905, ainsi que sur le génocide des Tutsis au Rwanda qui est aussi un des axes très importants. Le lien est établi avec également les Cambodgiens pour travailler sur le génocide perpétré par les Khmers rouges contre les Khmers du Cambodge.

Voilà les éléments que je voulais aussi ajouter. Je pense que, sur un sujet comme celui-ci, nous avons besoin d'être soudés, parce que ce qui nous lie, c'est aussi l'histoire de cette ville. Je sais que je peux compter sur chacun des membres de cette Assemblée pour ne rien lâcher.

Enfin, dernier élément, nous allons inaugurer avec le consistoire un lieu dans le 17e arrondissement de Paris, là aussi, cette décision a été prise avant moi, mais évidemment je l'ai appuyée et soutenue, nous allons pouvoir avoir ce lieu qui est le Centre européen du judaïsme. Ce sera aussi un lieu à partir duquel un travail contre l'antisémitisme pourra être conduit.

Voilà les éléments de la détermination affirmée par M. le Préfet, mais affirmée aussi par moi-même, et l'ensemble des élus de cette Ville.

Si vous voulez reprendre la parole.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.** - Je vous remercie, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, Monsieur l'adjoint au Maire, pour ces réponses qui montrent l'inquiétude que nous avons et la responsabilité que nous avons individuellement et évidemment collectivement, chacun d'entre nous en tant qu'élu pour ce sujet gravissime et pour lequel il y a beaucoup d'inquiétudes.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

## **VII - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures prises pour mettre un terme aux attaques des commerçants et en punir les auteurs.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la question d'actualité du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Madame la Présidente, Laurence GOLDGRAB, vous avez la parole.

**Mme Laurence GOLDGRAB.** - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, c'est un tout autre sujet que je vais évoquer, mais qui a cependant un lien avec le climat que nous venons d'évoquer dans le cadre des violences. Depuis ce matin, nous traitons des violences faites aux femmes, nous traitons des rixes, de l'antisémitisme.

Là, je dois le dire, nous vivons dans une société où se développent de plus en plus de comportements violents, violents dans les mots mais aussi dans les actes. C'est le cas des attaques de collectifs qui prônent la violence pour faire passer leur message.

Je pense ici au groupe anti-spéciste qui lance des appels à des attaques contre les boucheries, charcuteries, poissonneries ou encore fromageries. Depuis plusieurs mois, des groupes de militants "vegan" radicalisés saccagent des boucheries, ce fut le cas en octobre à Paris, laissant désœuvrés des commerçants qui ne font que leur travail, un travail qui contribue à la vie économique de Paris et à la vie des quartiers, ne l'oublions pas.

En attaquant ces boucheries, c'est aux petits commerçants que l'on s'attaque. Caillasser, peinturlurer les vitrines de ces commerces qui font les frais de ces violences dont les conséquences pour les commerçants sont lourdes, comme la perte d'activité et donc de revenu.

Si ces artisans passionnés par leur métier ne se découragent pas, il n'en reste pas moins qu'un vrai climat de crainte s'est installé. Dans le Nord, les bouchers en sont à payer des services de sécurité pour protéger leur commerce. Cela ne peut durer.

Dans son courrier adressé cet été au ministre de l'Intérieur où la Fédération professionnelle de la boucherie demandait la protection des forces de l'ordre, elle s'interrogeait aussi, face à cette escalade de la violence, qu'elle sera la prochaine étape. Nous partagerons cette interrogation.

Du 2 au 17 novembre, l'association "269 Life France" appelait chacun d'entre nous à passer devant les boucheries, poissonneries et fromagers pour y verser du faux sang par terre.

Ces opérations, étalées sur deux semaines appelées Journées du sang versé, avaient pour but de sensibiliser à la cause animale. Nous y voyons avant tout du vandalisme. Nous ne remettons pas en cause la cause défendue par les militants anti-spécistes, bien entendu. Attachés à la liberté d'expression, nous considérons que chacun peut avoir des opinions divergentes. En revanche, nous condamnons fermement ces méthodes qui sont inadmissibles.

La violence n'est pas et ne sera jamais tolérée. Nous vous avons adressé, Monsieur le Préfet, un courrier pour vous faire part de nos inquiétudes. Considérant l'importance du sujet, nous souhaitons pouvoir également aborder publiquement ce sujet dans cet hémicycle.

Notre question est la suivante : Madame la Maire, Monsieur le Préfet, pouvez-vous nous présenter les mesures prises pour mettre un terme à ces attaques et en punir les auteurs ? Comment pouvons-nous, à l'échelle de la Mairie, venir en aide aux commerces sinistrés ? Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Tout d'abord, la parole est à M. le Préfet de police, puis à Mme Olivia POLSKI.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Madame la Maire de Paris, Madame la Présidente du groupe, Mesdames Messieurs les élus, vous venez de le souligner, notre pays est confronté à un phénomène nouveau qui se traduit par des attaques de commerces, notamment de boucheries mais pas seulement, de poissonneries, au-delà de tous les établissements distribuant des produits d'origine animale, lait, œufs, fromage, par exemple.

Cette thématique en lien avec le développement du courant dit "vegan" se traduit par des actes de délinquance protéiformes, par des actes souvent violents que, bien évidemment, nous devons tous condamner avec la plus grande fermeté.

Vous m'avez en effet écrit récemment. J'ai vu votre courrier, de même l'adjointe à Mme la Maire en charge du commerce. Je vais vous répondre dès aujourd'hui et, par écrit, on en précisera un peu plus.

Dans les premières initiatives que nous avons prises, c'est de resserrer nos liens et nos contacts avec les professionnels concernés. J'ai eu personnellement un échange, par exemple, avec le Président de la Chambre des métiers de Paris pour écouter ses inquiétudes, écouter également ses attentes, et pour qu'il mobilise à la fois son organisme consulaire, au-delà, les principales fédérations professionnelles pour sensibiliser ses mandants, et le cas échéant relayer les messages que nous pouvons passer et, dans tous les cas, nous faire remonter les signalements qu'il peut connaître.

Des instructions ont été d'ores et déjà données aux effectifs locaux de voie publique, c'est-à-dire les commissariats des arrondissements pour que, dans leurs rondes et patrouilles, ils veillent à bien intégrer ce type de commerce, boucherie, charcuterie, poissonnerie, fromagerie.

Les équipes du traitement judiciaire des arrondissements ont également été sensibilisées au sujet, à la fois pour que les plaintes soient prises de manière systématique et diligentes, et que derrière, l'on puisse très vite mobiliser tous les moyens dont nous disposons, en particulier les moyens de police technique et scientifique pour faire sur place tous les prélèvements que nous pouvons, les traces papillaires, les prélèvements A.D.N.

L'idée est simple. La liberté de manifestation existe. Les engagements militants, ce sont les engagements militants, mais la violence n'a pas sa place, et les actes violents doivent être sévèrement sanctionnés pour que cesse cette dérive et que des commerçants de bonne foi, qui exercent leur métier le plus légalement du monde, puissent le poursuivre sans crainte d'être mis en difficulté par des comportements qui ne sont pas des comportements dignes d'une société civilisée.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet, pour cette réponse à laquelle j'adhère totalement.

Olivia POLSKI ?

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de dire combien je trouve que ces agressions sont scandaleuses et inacceptables. Je l'ai immédiatement dit et j'ai envoyé un message de soutien aux bouchers. Nous sommes dans un Etat de droit et de défense des libertés individuelles. Il est indispensable de respecter les goûts et les choix alimentaires de chacun, et il n'est pas normal que des professionnels des métiers de bouche craignent pour leur sécurité, celle de leurs collaborateurs et de leur famille, ou même de leur outil de travail. Ce n'est pas normal.

Donc, dès que j'ai eu connaissance des événements qui sont déroulés dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, j'ai immédiatement écrit à M. le Préfet de police pour l'alerter de nouveau, après d'ailleurs un premier courrier que je lui avais adressé en septembre 2017 au sujet d'une situation préoccupante semblable.

Je lui ai demandé de bien vouloir procéder à une analyse des dommages, on en a parlé, ainsi que des solutions qui pouvaient être mises en place dès que possible.

La Préfecture m'a assuré du suivi de la situation, comme vous venez de le faire, en lien avec les professionnels touchés, et la Fédération de la boucherie et des métiers de la viande. Je veux vous en remercier, Monsieur le Préfet, et vous remercier de votre réactivité et de celle de vos équipes.

J'ai par ailleurs écrit au président de la Fédération de la boucherie et des métiers de la viande de Paris et d'Ile-de-France pour leur rappeler le soutien de la Maire de Paris et de moi-même. Plusieurs échanges téléphoniques ont eu lieu entre mon cabinet et les gérants des magasins vandalisés dans le 14<sup>e</sup> pour être à leur écoute et les accompagner si besoin.

Je rappelle l'attachement de la Maire de Paris à ces commerçants et le soutien sans faille qu'elle apporte à nos artisans, particulièrement aux bouchers et aux commerces de proximité. Vous le savez, nous sommes très attentifs à préserver cette diversité commerciale sur l'ensemble du territoire, de manière à permettre aux Parisiens d'avoir la possibilité de choisir dans le respect des convictions de tous.

La Maire de Paris continuera de soutenir nos commerçants de bouche, tels que les poissonniers, les fromagers, les bouchers, les boulangers, à la fois par des prix, que nous faisons d'habitude : le prix du goût d'entreprendre, le label "Fabriqué à Paris", mais aussi à l'occasion d'événements.

J'en profite pour vous inviter, toutes et tous, à participer à la fête des fromages et produits laitiers A.O.P. sur le parvis de l'Hôtel de Ville, qui a lieu actuellement et valorise une cinquantaine de fromages français classés A.O.P.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Olivia POLSKI, pour cette réponse. Evidemment, rien ne justifie la violence.

Madame la présidente, vous souhaitez reprendre la parole ? Je vous remercie.

### **Souhais de bienvenue.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je voudrais saluer la présence en tribune de jeunes de la Mission locale de Paris qui ont accompli et réussi un parcours, qui leur a permis de s'engager dans des missions de service civique. Ce sont cinq jeunes femmes que je veux vraiment saluer. Merci beaucoup.

### **VIII - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la condamnation de la Ville et de l'Etat pour carences fautives dans le quartier Château-Rouge.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous passons à la question d'actualité suivante posée par le groupe les Républicains et Indépendants.

Je crois que c'est M. MENGUY qui la pose. Allez-y, je vous en prie.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est inédit. Le 9 novembre dernier, le Conseil d'Etat a donné raison à l'association "La Vie Dejean" et condamné l'Etat et la Ville de Paris pour faute en matière de salubrité, de sécurité vis-

à-vis des habitants du quartier Château-Rouge. Cette décision est le fruit de l'engagement des associations de riverains qui se battent au quotidien pour leur qualité de vie au service de l'intérêt général.

Les habitants de Château-Rouge ont le droit à la même tranquillité et à la même qualité du cadre de vie que les autres quartiers de la capitale. Ce sont bien les missions fondamentales de la Ville et de l'Etat en matière de sécurité qui sont prises en défaut. Annoncer des énièmes états généraux ou confier, hier encore, une énième mission à votre premier adjoint "couteau suisse", ne réglera rien. Il faut, sur ce sujet si sensible, en finir avec votre politique du statu quo.

Plus que des ajustements précipités, cette décision de justice forte, qui peut faire jurisprudence à Paris, doit vous conduire à mener sans attendre une réforme structurelle majeure sur la propreté et la sécurité à Paris.

Madame la Maire, depuis près de 20 ans que vous êtes aux responsabilités, ces réformes n'ont jamais vraiment été menées, par paresse idéologique ou naïveté politique, c'est selon. Il faut aujourd'hui en tirer toutes les conséquences.

Première défaillance : la propreté. Ce ne sont pas les propositions qui manquent. Plus récemment, la M.I.E. Propreté, présidée par Florence BERTHOUT, notre présidente, en a préconisé un certain nombre. Pourtant, en la matière, rien ne bouge, à part vos adjoints qui démissionnent.

Seconde défaillance : la protection et la tranquillité des Parisiens. De toute évidence, l'organisation parisienne est archaïque, inadaptée et inefficace. Vous le savez, le cœur du sujet, c'est l'absence d'une police municipale à Paris qui serait bien utile pour lutter contre les incivilités, la petite délinquance et l'occupation illégale du domaine public. Vous avez toujours rejeté cette évolution, y compris lors de la réforme du statut de Paris, que vous avez vous-même voulu et conçu avec vos amis socialistes, alors au Gouvernement - c'était il y a longtemps. Quelle occasion manquée !

Mes collègues - je pense notamment à Philippe GOJJON, dès 2001, à Frédéric PÉCHENARD également -, les Centristes et maintenant les Marcheurs, vous demandent de conduire ce changement dans l'intérêt du service rendu aux Parisiens. L'exception, mes chers collègues, de notre capitale n'est plus tenable. Il faut sortir de l'inertie et avancer enfin, avancer vers une politique de sécurité construite avec les Parisiens, par les Parisiens et pour les Parisiens. Je crois que ce n'est pas un hasard si aujourd'hui, sur neuf questions d'actualité, six concernent leur sécurité au quotidien.

Cette démarche d'ouverture et de co-construction, Pierre-Yves BOURNAZEL vous l'a directement proposée et vous n'êtes même pas capable de prendre votre plume et lui répondre par un courrier simple : permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'arbitrer légitimement ce sujet qui les concerne directement. Cela donnerait de la force et de la légitimité pour conduire la création d'une police municipale avec le Gouvernement. Qu'attendez-vous pour vous emparer de cette initiative ?

Il n'y a pas de raison, Madame la Maire, de craindre le jugement des Parisiens. La consultation, la co-construction, la vraie co-construction, est une méthode simple, claire et efficace dans le processus de décision. Madame la Maire, les Parisiennes et les Parisiens attendent des actions pour leur sécurité, pour leur protection, pour leur quotidien. Et vous, qu'attendez-vous pour agir vraiment en matière de sécurité ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Monsieur MENGUY.

Je donne la parole à M. le Préfet de police tout d'abord, puis à Paul SIMONDON et Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, effectivement, mes services, comme les vôtres, ont pris connaissance de cette décision du Conseil d'Etat statuant au contentieux, lors de sa séance du 22 octobre, lecture du 9 novembre 2018, et qui confirme la décision de la Cour administrative d'appel de Paris rendue en lecture le 18 avril 2017. La Ville de Paris, comme la Préfecture de police, avait souhaité contester devant le Conseil d'Etat cette décision de la Cour administrative d'appel. Le Conseil d'Etat a rejeté nos prétentions, comme disent les juristes. La première chose que je veux indiquer, c'est que, respectueux de la règle de droit et de l'autorité de la chose jugée, l'Etat s'acquittera des sommes qui sont mises à sa charge. Cela va de soi.

Je veux ajouter le point suivant. Le contentieux qui s'est développé et a abouti à cette décision est parti il y a bientôt 4 ans. C'est en novembre 2014 que l'association "La Vie Dejean" avait engagé ses démarches. Quatre ans ont passé. Comme toujours en droit public, la bonne appréciation à faire, c'est ce qu'on appelle l'appréciation "hic et nunc" - ici et maintenant - en particulier pour les mesures de police. Le juge, la haute juridiction, le Conseil d'Etat nous dit que notre devoir est d'assurer un niveau raisonnable de sécurité en ce qui concerne la Préfecture de police. Je puis vous affirmer que tel est bien le cas. J'en prendrai un exemple.

C'est l'action déterminée que nous avons conduite contre les ventes à la sauvette. C'était largement sur cet aspect des ventes à la sauvette que le contentieux avait prospéré. On a mis en place, depuis plus d'un an maintenant, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, une brigade dédiée à la lutte contre les sauvettes et les contrefaçons qui a travaillé en particulier sur le secteur de Château-Rouge.

Entre janvier et septembre 2018, 5.933 procès-verbaux ont été établis. 79 tonnes - je dis bien 79 tonnes - de marchandises ont été saisies et détruites. Plus de 10.000 contrefaçons de la même manière. Cette action ne se ralentit pas et s'étend sur tout le territoire, en particulier de la Z.S.P. dont nous avons précisément revu les contours et les modalités de fonctionnement depuis quelques mois, en prenant un périmètre plus large, en renforçant les moyens, en développant les brigades territoriales de contact.

Tout cela pour indiquer que j'estime qu'à ce jour, les mesures que nous avons prises, les mesures que nous déployons sur le terrain sont en phase et répondent aux attentes du Conseil d'Etat telles qu'il les a rappelées dans sa décision.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je donne la parole à M. Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à M. Jean-Baptiste MENGUY pour sa question, qui me donne l'occasion de prendre la parole pour la première fois comme membre de l'Exécutif, et de commencer par remercier la Maire de Paris ainsi que les membres de la majorité pour leur confiance.

La décision du Conseil d'Etat du 9 novembre confirme la décision du tribunal administratif du 24 mai 2016, suite à la requête déposée par l'association "La Vie Dejean" en novembre 2014. La Ville prend acte de cette décision qui met fin, de fait, à la procédure lancée sur la situation du quartier telle qu'elle était en 2014.

Or, depuis quatre ans, sans attendre les conclusions de la procédure, la Ville a mis en œuvre des mesures précises sur ce quartier marqué par une très forte surutilisation de l'espace public sur la circulation et le stationnement, ce qui permet de gagner de la place et de faciliter le nettoyage, avec la limitation des horaires de livraison, une action plus rapide contre les camions-ventouses et la création d'une zone "Paris respire" les samedis.

Sur la propreté, avec l'adaptation des horaires, l'amélioration du matériel, de nouveaux engins électriques plus efficaces et moins bruyants, la mise en place d'une collecte des déchets le matin pour les commerces de la rue Dejean, l'amélioration des bacs de collecte des déchets dans la rue.

Les opérations de lutte contre les incivilités par les agents de la Ville se sont nettement intensifiées dans le même temps. Tout comme l'action de la Préfecture de police contre les ventes à la sauvette.

Pour la Ville, ces nouveaux moyens ainsi que des projets d'aménagement de l'espace public ont été déployés dans la démarche "Tous mobilisés pour mon quartier". Un véritable plan d'action a été décidé avec la mairie du 18<sup>e</sup> sur la base d'un dialogue étroit avec les habitants et les associations du quartier, lesquels reconnaissent que la situation a commencé à s'améliorer tout en restant vigilants et exigeants, ce qui est normal.

C'est donc avec ouverture et co-construction que la Ville a montré sa détermination à améliorer la qualité de vie des habitants de Château-Rouge. Il faut maintenant évaluer l'efficacité de ces mesures sur la durée, les renforcer ou les corriger quand elles sont insuffisantes.

Comptez sur ma détermination pour prolonger le dialogue avec les habitants et les associations aux côtés de Colombe BROSSEL et du "couteau suisse", Emmanuel GRÉGOIRE, et pour mobiliser pleinement nos moyens de propreté, les adapter au mieux à la réalité de la situation du terrain et permettre que Paris soit une ville agréable à vivre dans tous ses quartiers, en particulier dans les quartiers populaires.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Paul SIMONDON, bravo pour cette intervention et je donne la parole à celui qui est beaucoup plus qu'un "couteau suisse", Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** premier adjoint. - Cela me suffit très bien, Madame la Maire.

Je voudrais, en complément du Préfet et de mon collègue Paul SIMONDON, vous dire que chacun sait ici que pour être efficace, il est nécessaire d'avoir des actions coordonnées qui ne se limitent jamais, ni uniquement à la

question de la propreté, ni à la question de la sécurité de la régulation de l'espace public, de l'aménagement, mais bien d'avoir des approches transversales des politiques publiques déployées.

Paul à l'instant évoquait la co-construction avec les habitants, qui ont notamment permis de définir 49 propositions concrètes d'action et je voudrais en rappeler quelques-unes :

- La création d'une zone "Paris Respire" tous les samedis de 11 heures à 19 heures, ce qui en fait la seule zone "Paris Respire" de Paris le samedi, avec des objectifs de lutte contre le bruit et la pollution.

- Un encadrement assez ferme des livraisons afin d'apaiser un quartier dont la très grande commercialité a des nuisances secondaires importantes.

- L'adoption d'un arrêté municipal permettant de verbaliser les camions en stationnement abusif sans attendre les 7 jours de droit commun, pour lutter contre ce phénomène des véhicules ventouses, et en dehors des bois, c'est le seul endroit de Paris à pouvoir bénéficier d'un arrêté de ce type.

- La modification des horaires de nettoyage et d'utilisation d'engins électriques.

- La mise en place début novembre d'une collecte des commerces de la rue Dejean le matin en porte à porte pour supprimer la concentration des déchets, en un point de collecte en début d'après-midi. Les commerçants participent, comme le veut la réglementation, au financement de cette collecte.

- L'utilisation des nouveaux matériels de nettoyage.

- La pose d'abris bacs en bois pour l'apport volontaire des déchets.

- La végétalisation de la place Suez-Panama.

- L'implantation d'un nouveau modèle de kiosque à journaux au niveau du 46, boulevard Barbès.

Depuis longtemps, la Ville déploie des moyens importants dans le quartier de Château-Rouge, et nous sommes heureux de constater une certaine forme d'amélioration, même si beaucoup reste à faire.

Nous souhaitons quand même réaffirmer que le dialogue avec les habitants et les commerçants continue d'être mené et continuera à l'être à l'avenir, pour poursuivre la mise en œuvre de ces actions et obtenir ainsi des résultats toujours plus avantageux pour la qualité de vie.

La qualité de vie des habitants de tous les quartiers de Paris nous importe, c'est une priorité. C'est l'occasion d'évoquer la mission que m'a confiée la Maire afin d'accélérer la question de la transversalité des politiques publiques et le fait qu'il y ait des responsabilités territorialisées globales pour avoir des réponses plus efficaces et plus rapides.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup.

Monsieur MENGUY, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**M. Jean-Baptiste MENGUY.** - Messieurs les adjoints, malgré tout le respect que j'ai pour vous, ma question ne vous était pas adressée, et je trouve dommage, Madame la Maire, que vous ne daigniez pas répondre à la question d'un groupe sur un sujet aussi important.

Des quartiers Château-Rouge, il y en a partout à Paris. Combien de quartiers Château-Rouge, Madame la Maire, vous faut-il pour que vous fassiez sauter ce verrou idéologique sur l'insécurité, que vous nous imposez depuis votre bureau de l'Hôtel de Ville.

Sortez de ce bureau, allez voir ces Parisiens que vous ne voyez plus, que vous n'entendez plus, que vous n'écoutez plus. Ces Parisiens périphériques qui doivent subir des rixes et des actes homophobes dans le 19e, et le maire du 19e est bien seul avec les Parisiens quand ils se réunissent pour manifester contre ces actes homophobes. Ils sont bien seuls sans la Maire de Paris à cette manifestation.

L'insécurité et la violence ne prennent pas de vacances, et je vous invite à aller dans ces quartiers. Nous n'avons pas besoin d'une Maire de Paris qui va faire un tour de tramway à Dunkerque. Nous n'avons pas besoin d'une Maire de Paris qui va voir des anciennes copines à Lille. Nous n'avons pas besoin d'une Maire de Paris qui passe des soirées de séances à dédicacer son petit livre vert dans lequel elle explique aux Parisiens comment ils doivent respirer, alors que l'air qu'ils respirent est pollué de violence, d'insécurité et d'insalubrité.

Si vous ne le faites pas avec nous dès maintenant, Madame la Maire, nous le ferons sans vous en 2020 avec les Parisiens et un Maire qui ne s'appellera pas Anne HIDALGO.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Ah ! Ce bon vieux clivage droite-gauche... Cela nous manquait !

### **IX - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux faits d'agressions dans les écoles.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La parole est à Mme Anne-Christine LANG, pour la question d'actualité du groupe DP.

**Mme Anne-Christine LANG.** - Merci, Madame la Maire.

Notre question porte sur un sujet délicat qui est celui de la violence dans les cours d'école, notamment envers les filles, y compris en maternelle.

Elle trouve sa source dans des événements qui se sont déroulés dans une école maternelle du 13<sup>e</sup> arrondissement, qui ont profondément bouleversé notre arrondissement.

Une petite fille de 4 ans a été victime d'une agression sexuelle extrêmement violente perpétrée par trois petits garçons dans la cour de l'école. Ces questions doivent être abordées avec toute la retenue et le respect que l'on doit à la fois aux familles concernées et au secret des enquêtes qui sont en cours.

Il ne s'agit pas ici de se substituer à quiconque. Ce qui nous inquiète, comme cela inquiète les parents qui nous ont contactés, c'est la récurrence de ces événements, puisque cinq agressions à caractère pornographique, selon un scénario diabolique pour reprendre l'expression des parents, se sont déroulées dans la même école en février, puis en mai, puis en juin, puis de nouveau en septembre 2018, dont une sur le temps scolaire et quatre sur le temps périscolaire.

Que s'est-il passé après la première agression ? Quels manquements ont été constatés dans l'organisation du temps scolaire, du temps périscolaire dans la surveillance de la cour de récréation ?

Si je pose la question aujourd'hui, c'est parce que les parents n'ont eu que des réponses très parcellaires. Tout se passe comme si chacun se renvoyait la balle depuis des mois. L'Education nationale, qui considère que les faits commis sur le temps périscolaire ne la concernent pas. La Ville, qui se dégage de toute responsabilité.

Est-il normal que les adultes n'interviennent que sur le créneau horaire dont ils ont la responsabilité ? Est-il acceptable, par exemple, que la psychologue scolaire ne soit pas intervenue pour proposer son aide aux familles, au prétexte que les faits avaient été commis sur le temps périscolaire ?

Nous souhaitons donc savoir si des mesures ont été mises en place pour renforcer la surveillance et mieux coordonner les différents acteurs, afin que ces faits ne se reproduisent plus.

Elles portent aussi sur la formation des R.E.V. et des animateurs. Quelle formation reçoivent-ils sur la surveillance des enfants, notamment dans les cours de récréation ?

Quelle formation sur ces questions de violences et d'agressions sexuelles dont la fréquence nous interpelle de plus en plus ?

Comment la Ville, aux côtés de l'Académie, envisage-t-elle de se saisir de ces questions sur les champs de compétence qui sont les siens ?

Je vous remercie.

**M. Claude GOASGUEN.** - Mais qui les a acceptés ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Merci, Anne-Christine LANG, pour votre question, qui évoque des faits qui se sont déroulés dans une école maternelle du 13<sup>e</sup> arrondissement. Vous avez raison d'en rappeler la gravité.

Comme vous l'avez exprimé, notre émotion est grande, et évidemment notre vigilance totale.

Mais au-delà de l'émotion et de la vigilance, ce qui est avant tout attendu de notre part, ce sont les mesures que nous mettons en place.

Depuis plusieurs années, je voudrais que vous sachiez que la DASCO forme ses agents, notamment les R.E.V., mais aussi les animateurs. La DASCO les forme notamment à faire remonter systématiquement les comportements inappropriés.

Une procédure de signalement est mise en place sur les faits de violence à caractère physique et sexuel, que ce soit d'un agent sur un enfant ou d'enfant à enfant.

Elle se fait en lien avec la cellule de recueillement des informations préoccupantes, et donc l'Aide sociale à l'enfance pour qu'une suite concrète soit donnée, ceci grâce à la mission de prévention de la DASCO, pilotée par un capitaine de police en détachement de la Brigade des mineurs.

La DASCO forme également les animateurs, et notamment les R.E.V., avec des fiches pratiques visant à détailler la manière avec laquelle il faut se comporter face à un enfant victime ou acteur, la manière de recueillir notamment sa parole.

Lors des ateliers périscolaires, je tiens à rappeler que la Ville de Paris et évidemment la DASCO, à travers ces ateliers, sensibilisent les enfants eux-mêmes au respect du corps. Je fais référence évidemment à ce qu'apportent ces ateliers par rapport aux événements qui sont intervenus dans cette école maternelle du 13<sup>e</sup> arrondissement, montrant la complémentarité éducative entre temps scolaire et temps périscolaire.

La Ville a par ailleurs évidemment mis en place un contrôle renforcé des adultes présents devant les enfants durant les temps scolaires et périscolaires, grâce notamment au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Je voudrais terminer sur le cas précis du 13<sup>e</sup> arrondissement, que vous avez évoqué, Madame la Députée, pour dire que la Ville a été réactive, et cela avec l'Education nationale, puisque nous sommes évidemment étroitement liés quand il s'agit d'une école. Nous n'avons pas attendu la médiatisation pour agir, nous avons agi avant que la presse n'en parle, si je dis les choses plus directement.

La mairie du 13<sup>e</sup> a réuni les parents d'élèves concernés, et l'I.E.N. également dès le dévoilement des faits. Un animateur supplémentaire a été affecté à l'école, afin d'accroître la qualité de la surveillance des enfants. Une formation supplémentaire a été effectuée au sein de l'école pour le R.E.V. et les animateurs sur la procédure de ces signalements. Cela a continué après la médiatisation, une réunion s'est tenue avec de nombreux acteurs, tels que le DASEN, la Ville, la psychologue de l'Education nationale, etc.

Je ne voudrais pas que l'on croie que nous souhaitons soit cacher ces faits, soit les minimiser. Au contraire, nous souhaitons la transparence en ce domaine. Nous souhaitons que les informations remontent, bien entendu, et nous sommes évidemment dans un champ où le Code pénal doit être, à mon avis, moins appelé, si j'ose dire, ou servir de référence que l'intervention des pédopsychiatres visant à prendre en charge les enfants auteurs d'agissements évidemment condamnables et répréhensibles.

Pour terminer, je signale qu'une formation commune entre R.E.V. et directeurs d'école est en train d'être mise en place avec l'Académie de Paris pour dire qu'en ce domaine, nous travaillons main dans la main avec le Rectorat.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur Patrick BLOCHE.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE.** - Juste un mot, Madame la Maire, Madame la Députée, Monsieur l'Adjoint, Mesdames et Messieurs les Conseillers, le sujet que vous évoquez, Madame la Députée, dépasse et de beaucoup le champ d'intervention des seuls services de police, cela va de soi, et s'inscrit dans des logiques partenariales sans lesquelles les questions de sécurité autour de l'espace scolaire, de sanctuarisation de l'espace scolaire, ne trouvent pas de réponse totalement efficaces et pertinentes.

Je rappellerai que fin octobre s'était réuni, autour des trois Ministres M. CASTANER, Mme BELLOUBET pour la justice et bien sûr M. BLANQUER pour l'Education nationale, un comité stratégique dédié à ces sujets. A cette occasion, nous avons rappelé et renouvelé la disponibilité des services de police parisiens pour s'impliquer dans un partenariat efficace avec les acteurs de l'Education nationale et tous leurs propres partenaires.

Je rappelle quelques points.

Dans chaque arrondissement, un correspondant dédié est un expert en sûreté pouvant donner les conseils nécessaires.

Chaque établissement dispose d'un référent dédié pour connaître des affaires et les responsables éducatifs ont ses coordonnées et sont en capacité de l'alerter directement.

J'ajoute, par ailleurs, que les actions de sensibilisation et de présence dans les milieux scolaires sont extrêmement nombreuses : c'est plus de 104.000 élèves qui ont été sensibilisés de la sorte l'an passé par la présence d'intervenants policiers.

Enfin, j'avais eu l'occasion de rappeler, et c'est en place, que chaque fois qu'un chef d'établissement le souhaite, et s'il le souhaite avec sa communauté éducative, nous sommes en capacité d'organiser une permanence dans l'établissement scolaire, à la fois pour l'équipe éducative, le cas échéant pour les parents, pour les enseignants. C'est en tout cas cette disponibilité pour ce partenariat qui nous anime. Je voulais le souligner.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Madame LANG, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**Mme Anne-Christine LANG.** - Merci, Monsieur le Préfet, merci, Madame la Maire.

C'est juste pour ajouter que j'entends effectivement la réponse de M. BLOCHE et l'ensemble des mesures qui sont mises en place par la Ville pour prendre en charge ces situations. Je ne suis pas certaine qu'on n'a pas encore une marge de progression sur la coopération entre la Ville et l'Académie sur ces questions, car tant que les acteurs de part et d'autre continuent à ne se considérer responsables que sur certaines tranches horaires et ne s'occupent des faits que quand ils se sont produits sur la tranche horaire dont on est responsable, je pense qu'il y a encore un problème d'unité de décision, de partage d'information et de mobilisation commune.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

## **X - Question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à une enquête de l'Inspection générale des services en mairie du 20e.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons à la dernière question d'actualité.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Madame la Maire.

En septembre dernier, je vous avais interpellée au sujet du décès de Mme Sabine Vorin, agente de nettoyage qui se trouvait en situation de travail isolé dans une bibliothèque du 20e. Depuis une réorganisation du travail a été opérée pour qu'il n'y ait plus de situation de travail isolé.

Mais nous avons appris par le biais du site CJL que Mme Vorin travaillait auparavant à la mairie du 20e et avait été déplacée ailleurs grâce à son supérieur hiérarchique pour la protéger, suite à des comportements et propos harcelants, racistes, sexistes et grossophobes qu'aurait eu à son égard le directeur général des services de la mairie du 20e.

Dans le cadre de l'enquête du C.H.S.C.T., des témoignages auraient corroboré ces déclarations.

Je n'ai pas été surprise. J'étais d'ores et déjà intervenue en 2014 au Conseil d'arrondissement et en Conseil de Paris, toujours via une question d'actualité concernant le harcèlement moral, sexuel, des discriminations racistes et la souffrance au travail liés au comportement de ce D.G.S. Je vous avais alertés, mais vous m'avez répondu que tout allait bien. Comme si la Mairie de Paris et la mairie du 20e n'avaient strictement rien à se reprocher et que les dispositifs, pour garantir aux agents la défense de leurs droits en toute sécurité, étaient assurés.

Depuis dix ans, en mairie du 20e, pour certains agents, c'est un calvaire, un cauchemar, des discriminations, des humiliations, des dépressions, et personne ne peut dire : je ne savais pas.

Janvier 2010 : le syndicat UNSA dénonce un management particulièrement agressif et autoritaire, des manœuvres discriminatoires du D.G.S.

Mars 2011 : la CGT saisit la commission administrative paritaire des A.S.G. et la Halde concernant les discriminations infligées à un agent par le D.G.S. au motif qu'il s'exprime avec un fort accent.

Mars 2012 : une plainte est déposée au Parquet pour harcèlement et agression sexuelle par un agent. Soutenu par l'association "AVFT" contre le D.G.S. de la mairie du 20e. L'Inspection générale a bien diligenté une enquête mais à charge contre l'agent. L'objet de la demande de la mission ordonnait d'investiguer sur les activités professionnelles annexes de l'agent en arrêt maladie, alors que sa plainte faisait état de harcèlement sexuel, d'agression sexuelle et de harcèlement moral. Que cherchait-on alors à établir ? Je vous informe que le Parquet va être saisi par un fonctionnaire et son avocat au titre de l'article 40 contre ce D.G.S.

En 2014, c'est ce même D.G.S. qui avait notifié l'interdiction faite aux agents de parler une langue étrangère au nom de la laïcité, assimilant une langue étrangère à une religion. Cette directive reprenait finalement celle prise trois mois auparavant par le maire FN du 7e arrondissement au secteur de Marseille, Stéphane RAVIER.

Juin 2017 : au C.H.S.C.T., une alerte pour danger grave et imminent a été posée. A l'origine, une situation de propos dégradants et gestes déplacés, et j'en passe.

Il y a bien plus qu'un faisceau d'éléments graves et répétés qui devrait suffire à alerter la Ville sur le fait que ces comportements du D.G.S. ne sont pas admissibles. La peur doit changer de camp.

Madame la Maire, je vous ai envoyé copie de ma lettre à la maire du 20e, Frédérique CALANDRA, avec copie à Mme BIDARD, à Mme LEVIEUX, où je demande une enquête de l'Inspection générale des services en mairie du 20e. Vous l'avez diligentée et je remercie Mme LEVIEUX de m'avoir tenue au courant.

Je vous demande aujourd'hui qu'elle puisse se dérouler dans un cadre protecteur pour l'ensemble des agents et que des garanties en ce sens leur soient accordées, que le D.G.S. soit suspendu de ses fonctions hors de la mairie du 20e tout au long de l'enquête jusqu'à ce qu'elle puisse rendre ses conclusions.

Je souhaite aussi qu'il y ait une autre enquête qui permette de comprendre pourquoi l'inspection missionnée en 2014 a pu étouffer sous silence à ce point les problématiques à minima de souffrance au travail, de harcèlement moral et de discrimination en mairie du 20e sous la responsabilité du D.G.S. et que soit mise au clair toute la chaîne des responsabilités.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX pour vous répondre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, chers collègues, la Ville de Paris a été profondément émue par le décès de Mme Sabine Vorin survenu le 17 octobre dernier à la bibliothèque Couronnes dans le 20e.

J'étais intervenue lors du précédent Conseil de Paris suite effectivement à une question d'actualité de votre part, Madame SIMONNET, pour vous apporter des éléments d'information précis à ce sujet. Je veux tout d'abord vous rappeler que, dès le décès connu, la Ville a agi en soutien d'une part auprès de sa famille et d'autre part auprès des collègues de l'agent, par la présence de la Ville lors des obsèques de la défunte, par une aide financière aux enfants, pour la prise en charge des frais d'obsèques, par des échanges continus avec la famille. Je veux en cela saluer l'accompagnement de l'ensemble des services de la Ville et notamment ceux de la DILT. Je me suis moi-même rendue rapidement à la mairie du 20e peu après le décès afin de rencontrer et d'échanger avec les collègues de Mme Vorin, avec lesquels nous avons partagé leur émotion qui était forte.

La Ville a pris ses responsabilités puisqu'à la suite de ce drame et saisie en ce sens par les organisations syndicales, une enquête C.H.S.C.T. conjointe pour les deux directions concernées, la Direction des Affaires culturelles et la DILT, a été lancée. L'objet de cette enquête est, je vous le rappelle, conformément aux prérogatives des C.H.S.C.T., de déterminer d'éventuels liens entre le décès et les conditions et l'environnement de travail de l'agent.

Madame SIMONNET, il me paraît indispensable de rappeler que les deux sujets que vous avez abordés sont tout à fait distincts. Il y a d'un côté le drame que constitue le décès de Mme Vorin et de l'autre côté les accusations dont fait l'objet un cadre de la mairie du 20e arrondissement.

S'agissant de ce dernier point, vous affirmez qu'une enquête de l'Inspection générale conduite en 2014 aurait été étouffée, ce qui est faux. Il faut rappeler que cette enquête portait non seulement sur les accusations à l'encontre d'un cadre mis en cause mais aussi sur les agissements de son accusateur. Or l'Inspection a conclu à l'absence d'éléments probants concernant les accusations de harcèlement et la plainte de l'accusateur a par ailleurs été classée sans suite.

En ce qui concerne les faits récents, récemment rapportés, je vous informe que dès que la Ville a eu connaissance des accusations portées à l'encontre de ce cadre de la mairie du 20e, il a été décidé, compte tenu de leur gravité, de saisir l'Inspection générale de la Ville de Paris dont l'indépendance et le professionnalisme ne sont pas à démontrer. Celle-ci a donc été chargée par la Maire de Paris de mener sans délai une enquête dont les conclusions seront prononcées rapidement à son issue. Afin que l'enquête de l'Inspection générale puisse se dérouler dans de meilleures conditions et dans un objectif d'apaisement des tensions, le cadre qui fait l'objet de ces accusations se verra temporairement déchargé de ses missions à la mairie du 20e arrondissement.

Ce n'est qu'à la suite de cette enquête que la Ville de Paris prendra toutes les décisions qui s'imposent. J'invite donc chacune et chacun à faire preuve de responsabilité et de mesure dans ce dossier. A ce titre, je tiens à dénoncer formellement tous les procédés qui visent à jeter en pâture sur Internet ou des réseaux sociaux des agents de la Ville de Paris nommés ou identifiés. A l'image de l'état d'esprit de la famille de Mme Vorin, qui est désireuse de vérité mais dans le calme, je vous invite encore une fois, au nom de la responsabilité que nous devons aux agents de la Ville, de respecter ce cadre de travail.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci infiniment pour cette réponse.

Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Ah bon ; je croyais que la maire du 20e voulait prendre la parole.

Madame LEVIEUX, je vous remercie. Je vous remercie sincèrement, parce que prendre cette décision de décharger de ses missions temporairement le directeur général des services va permettre, je le souhaite vivement, de créer une ambiance de retour à la confiance. Je pense que les agents ont besoin de retrouver la confiance pour pouvoir enfin parler.

Mais je peux vous dire qu'hier soir encore, j'en avais au téléphone qui me disaient : "Non, on ne parlera pas, on préfère encore attendre deux ans". Or, je pense qu'il faut qu'ils parlent. Et je dis vraiment à l'ensemble des agents : "Cette situation doit cesser, cette situation cessera mais parlez, témoignez, soyez solidaires entre vous et d'ailleurs, pour la suite, syndiquez-vous". Comme l'écrit la C.G.T., par les témoignages qu'elle a collectés, le déplacement d'agents hors de la mairie du 20e, en raison de leur couleur de peau, de leur corpulence, de leur accent ou tout simplement parce que leur tête ne convenait pas au D.G.S., n'a probablement pas concerné seulement Mme Sabine Vorin mais bien d'autres personnes.

Pendant toutes ces années, le D.G.S. a été, hélas, défendu et protégé. Et je vous assure qu'il y a un véritable problème. J'ai mille sujets sur la table en 2014 ; dans une question d'actualité que je vous demande à toutes et à tous de relire. Or il ne s'est rien passé depuis 2014, depuis cette question d'actualité dont tous les termes sont toujours autant d'actualité. Maintenant, il faut que cela change.

D'ailleurs, je souhaite le dire aussi à Mme BIDARD. Quelles sont les actions que vous avez engagées alors que le problème des discriminations avait été soulevé ? Je ne crois pas qu'il y ait eu des actions spécifiques dans cette mairie du 20e. Il est vraiment essentiel par ailleurs de repenser par la suite, de fond en comble, un autre dispositif qui soit garant des préventions des risques psycho-sociaux, qui mette réellement en confiance les agents pour qu'ils puissent alerter en cas de maltraitance, de harcèlement et de discrimination.

Sachez par ailleurs que concernant le dossier pénal...

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Là, il faut conclure, Madame SIMONNET, vous avez terminé votre temps de parole.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Et je terminerai. En 2017, s'est constituée partie civile et un juge d'instruction est désigné. Je peux donc vous dire que la procédure concernant un autre cas va bien se poursuivre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Madame SIMONNET, vous avez terminé votre temps de parole.

J'invite chacun à ne pas instrumentaliser. Reprenez mot pour mot la réponse de Mme LEVIEUX et je vous assure que ce sera beaucoup plus serein et beaucoup plus respectueux, y compris du rôle qui doit être le nôtre en tant qu'élus. Bien sûr, dénoncer, enquêter, sanctionner s'il le faut, mais ne pas instrumentaliser. Je crois que lorsque nous sortons de ce cadre-là, nous commettons nous-mêmes des fautes et des fautes coupables, y compris vis-à-vis des agents de la Ville de Paris et moi, je ne laisserai pas... Et je suis extrêmement choquée, extrêmement choquée, effectivement, de voir que des agents sont en pâture sur les réseaux sociaux et, aujourd'hui, subissent aussi des agressions et des violences qui ne sont pas acceptables.

Que les élus ici fassent leur travail d'élus et que nous laissons l'Inspection générale enquêter et nous faire les propositions qu'elle devra faire et que nous suivrons évidemment, comme nous l'avons toujours fait. S'il y a une collectivité qui est respectueuse des droits et qui a mis en place des "process" justement pour empêcher les discriminations et les abus de pouvoir à l'intérieur de cette organisation, c'est bien la Ville de Paris !

Maintenant, nous en avons terminé avec les questions d'actualité et nous passons à la suite du Conseil.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation des forêts et à la forêt de la Corniche des Forts.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - La suite du Conseil. Je vous propose d'abord de terminer la Commission qui n'était pas terminée hier. Nous examinons deux vœux avant de passer à la proposition de délibération présentée par le groupe DP.

Le vœu n° 73 est déposé par Mme SIMONNET.

Madame SIMONNET, allez-y, vous avez deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Il me semble que nous devons refaire le vœu n° 72 puisque le vote n'a pas été comptabilisé et qu'il y avait un désaccord sur le décompte du vote.

Alors je n'ai pas compris. Il y avait une interruption de séance au moment du décompte du vœu n° 72.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Là, vous parlez du vœu n° 73. Si vous passez votre temps à parler du vœu n° 72, on vous répondra sur le vœu n° 73 et nous procéderons au vote.

Vous terminez donc sur le vœu n° 73.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Bon. Concernant ce vœu n° 73 relatif à la préservation des forêts et de la forêt de la Corniche des Forts à Romainville, mes chers collègues, on ne peut pas à la fois avoir des grands engagements en faveur du climat, citer les conclusions du rapport du G.I.E.C. et se moquer du devenir d'une forêt à deux kilomètres de Paris.

Le rapport récent du G.I.E.C. nous dit que nous avons 12 ans pour essayer de sauver notre écosystème et qu'un des leviers, c'est notamment d'étendre les forêts diversifiées. Ce n'est donc pas de les détruire. Or, le projet de base de loisirs sur le site de la Corniche des Forts, qui a été formulé en 1992, vise à s'attaquer à une partie d'une forêt sauvage de 27 hectares qui repose sur une ancienne carrière de gypse.

On n'entend strictement rien dans cette Assemblée mais vous vous en moquez, d'ailleurs. Mme la Maire s'en moque royalement, elle ne m'écoute pas... Comment allez-vous, Madame la Maire ? Non... Cela va bien ? Cela va bien ? Je ne vous dérange pas dans les discussions ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Très bien.

Avez-vous terminé, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je termine, si vous écoutez. Si vous n'écoutez pas, je n'en vois pas trop l'intérêt... Soit les personnes écoutent et sont dans cette Assemblée, soit...

Pour terminer, j'estime qu'il faut soutenir et qu'il faut se préoccuper de ce qu'il se passe, pas simplement à l'intérieur du boulevard périphérique, mais aussi à l'extérieur. Nous devons interpeller la Région Ile-de-France pour

qu'il y ait un moratoire sur la forêt de la Corniche des Forts afin de préserver ce lieu décisif pour la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, l'indispensable éducation à l'environnement.

Je souhaite aussi que nous interpellions le Gouvernement sur l'évolution de l'O.N.F. et du mépris des forêts. Je n'ai pas le temps de développer cet axe.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Merci, Madame SIMONNET.

Ma réponse sera la même que sur Europacity. Le sujet de la sauvegarde des forêts et des terres agricoles nous mobilise fortement. Des pistes sont d'ailleurs esquissées dans la très belle exposition "Capitale agricole" au pavillon de l'Arsenal. Il est normal qu'un tel projet pose question. Je pense qu'il n'est pas du ressort du Conseil de Paris de se prononcer sur tous les projets entrepris dans le Grand Paris. Si la Métropole du Grand Paris a été créée, c'est justement pour que des espaces de dialogue existent à la bonne échelle.

De la même manière qu'il était inacceptable que certaines mairies nous attaquent, lors de leur conseil municipal, pour contester la piétonnisation des voies sur berge, je pense que nous ne devons pas interférer, au niveau du Conseil de Paris, concernant les choix de nos voisins. Utilisons les instances adéquates ; débattons-en à l'échelle métropolitaine car c'est un sujet grand-parisien et non pas parisien.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis défavorable sur votre vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au devenir de la Petite ceinture.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Nous passons au vœu référencé n° 74 et nous en aurons fini avec cette Commission.

Madame SIMONNET, deux minutes, pas plus.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Je pense que Mme la Maire a raison de s'impliquer dans le C40. Pourtant, cela dépasse les compétences de ce Conseil. Nous nous préoccupons du global mais aussi du local.

Puisqu'il s'agit de la Petite ceinture, donc dans les limites du périphérique, j'espère qu'il y aura une autre réponse. Souvenez-vous du précédent Conseil de Paris. Un projet de délibération inscrit à l'ordre du jour visait à créer une société par actions simplifiée à deux actionnaires, la Ville et la S.N.C.F., pour décider du devenir des bâtiments de la Petite ceinture appartenant à la S.N.C.F. Nous étions un certain nombre d'élus et de groupes à estimer que son objectif était d'en faire une machine à "cash" et que son cadre n'était pas démocratique. Son conseil d'administration de 6 à 8 membres aurait en effet exclu les maires d'arrondissement, qui plus est les associations et les citoyens.

Or, il faut préserver le devenir de la Petite ceinture qui est un poumon vert, un espace de biodiversité. Il faut absolument qu'il soit libéré de toute emprise marchande. Le devenir de ces bâtiments doit faire l'objet, à mon sens, d'un vote des Parisiens et des Parisiennes. La Mairie de Paris doit réaffirmer son attachement à préserver la Petite ceinture.

Il faut informer les conseillers de Paris sur la Petite ceinture, notamment au niveau de Rosa Parks, puisque vous aviez pris un engagement sur la réversibilité fonctionnelle de la Petite ceinture.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci, Madame.

La parole est à M. MISSIKA, pour vous répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA,** adjoint. - Je vous proposerai de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

Votre préoccupation soudaine pour le patrimoine de la Petite ceinture est tout à fait intéressante. Heureusement que nous n'avons pas attendu 2018 pour nous en préoccuper, c'est la base de la démarche de la Maire de Paris pour ouvrir au public le site de la Petite ceinture. Elle a décidé d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens l'accès à un site qui représente un espace de respiration qui traverse la ville.

Afin de concrétiser ce projet, il a été convenu avec la S.N.C.F. que cela devait se faire dans la préservation du patrimoine ferroviaire et de la végétation qui s'y développe. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le protocole de 2015 entre la Ville de Paris et la S.N.C.F. a été signé : "S.N.C.F. Réseau et la Ville de Paris confirment volonté que soit préservée la réversibilité de la petite ceinture et des aménagements".

D'autre part, en matière de consultation, cela fait plusieurs années que nous organisons des rencontres et des ateliers de concertation. Nous avons mis au point de nouveaux dispositifs participatifs avec l'installation de collectifs sur plusieurs sites, afin d'organiser un mode de conception différent et beaucoup plus élargi. Nous connaissons donc, en partenariat avec les maires d'arrondissement concernés, les attentes des Parisiennes et des Parisiens quant à l'aménagement et l'ouverture de la Petite ceinture. En matière de communication, pour chaque tronçon qui bénéficie actuellement de travaux, des communications locales sont organisées.

Concernant le secteur de Rosa Parks, il ne s'agit pas des aménagements que la Ville de Paris réalise, mais des travaux d'accessibilité de la S.N.C.F. pour lesquels une information a été organisée. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu. Si vous le maintenez, j'émettrai un avis défavorable.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## **2018 DP 1 - Lancement d'une réflexion sur le renforcement du rôle et des compétences des mairies et conseils d'arrondissement.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux nominations de responsables des équipements de proximité.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Mes chers collègues, nous étudions maintenant la proposition de délibération DP 1 visant à la création d'un groupe de travail sur le renforcement du rôle et des compétences des mairies et Conseils d'arrondissement, présentée par le groupe DP.

Le groupe les Républicains et Indépendants a déposé deux vœux sur cette proposition. L'Exécutif a déposé l'amendement n° 251 à la proposition de délibération, ainsi que le vœu n° 26 bis en réponse aux deux vœux des Républicains et Indépendants. Le débat inclura évidemment les temps de parole définis dans la présentation des vœux.

Je donne la parole à l'auteur de cette proposition de délibération, M. Julien BARGETON, président du groupe DP.

**M. Julien BARGETON.** - Merci, Madame la Maire.

La niche du groupe DP vise à renforcer le rôle des arrondissements et améliorer la proximité avec les citoyens parisiens. Depuis plusieurs années, nous avons, d'une part, mis en place une métropole, la Métropole du Grand Paris, en 2015 ; d'autre part, nous avons modifié le statut de Paris pour le rapprocher du droit commun par la loi de février 2017. Paradoxalement, nous n'en avons pas tiré les pleines conséquences pour transformer les arrondissements.

Ont été traités, en quelque sorte, l'échelon supérieur - la Métropole -, l'échelon intermédiaire - Paris -, mais l'échelon de proximité n'a pas bougé depuis ces changements majeurs. Ils avaient pourtant évolué auparavant, notamment depuis 2001. Le budget, par exemple, avait été renforcé et une charte d'arrondissement avait été mise en place. Seulement, cette dernière n'apporte pas toujours toutes les réponses nécessaires. Par exemple, lorsque sont nommés des chefs de service déconcentrés ou des responsables d'équipements, les maires d'arrondissement sont plus ou moins associés. Il arrive qu'ils soient consultés et informés - on leur demande parfois même leur avis. La situation est très variable. Il faut continuer à harmoniser et avancer sur ce sujet.

Il ne serait pas cohérent d'arriver avec un projet tout ficelé sur un sujet tel que celui-ci. Ce serait même paradoxal, puisqu'il s'agit de donner de la souplesse à nos fonctionnements démocratiques. C'est pourquoi nous proposons de le faire sous la forme d'un groupe de travail pluraliste pour réfléchir avec tous les groupes politiques et consulter les principaux concernés, c'est-à-dire les élus et adjoints d'arrondissement, les conseillers de Paris et les citoyens. Sur un sujet qui concerne la démocratie, nous n'allons pas l'imposer d'en haut.

Pour autant, pour nous, la feuille de route est claire. Ce n'est pas parce que nous proposons un groupe de travail que la feuille de route n'est pas claire.

D'abord, renforcer les compétences de proximité sur l'espace public en matière de nettoyage ou de mobilier urbain, sur les autorisations, la verbalisation, sur les prestations sociales, sur l'éducation, par exemple, en associant mieux à la vie des collègues. C'est le premier point.

Deuxième point, il faut bien sûr garantir l'unité de Paris et l'équité entre les arrondissements, donc trouver la bonne formule qui permet d'assurer la proximité tout en maintenant cette unité.

Troisième point : il faut donner de la fluidité à notre administration sans créer des coûts supplémentaires, notamment en fonction support. Il ne s'agit pas de démultiplier, par exemple, les fonctions support qui n'existeraient pas aujourd'hui dans tous les arrondissements.

Il faut donc trouver finalement le bon modèle qui permette de respecter à la fois l'unité de Paris et une administration plus réactive, plus souple, plus agile, par exemple, en confiant des responsabilités fonctionnelles ou le management de proximité au maire d'arrondissement, tout en préservant les responsabilités hiérarchiques et la répartition des ressources à la Mairie centrale.

A ce titre, je relève que le projet a été quelque peu élagué par l'Exécutif. Nous avons décidé d'accepter les amendements car le plus important, pour nous, est d'avancer.

De notre côté, par exemple, nous assumons le rôle accru des maires d'arrondissement en matière de sécurité, en lien avec la création d'une police municipale qui doit être une police de proximité, donc associée aux élus de terrain que sont les élus d'arrondissement. Je vois bien qu'il y a un débat dans l'Exécutif à ce sujet. Faisons-en un point de débat ; n'en faisons-en pas un point de blocage. De notre point de vue, nous savons qu'il faudra aller vers une police municipale de proximité où les arrondissements auront pleinement leur rôle à jouer.

Il y a aujourd'hui parfois une perte de temps et d'énergie chez les élus d'arrondissement et également beaucoup de temps consommé dans les cabinets d'adjoints ici. Ce que nous voulons créer, c'est une administration plus souple, plus moderne, plus conforme aux exigences des citoyens d'un Paris au XXI<sup>e</sup> siècle.

Nous ne déciderons de rien d'ailleurs sans les élus d'arrondissements eux-mêmes, sans les conseillers de Paris et les groupes politiques, sans les citoyens. Je sais bien que ce sujet sera l'un des enjeux de la campagne municipale de 2020, du rendez-vous démocratique à venir.

Raison de plus, selon nous, pour le préparer, pour y travailler utilement et sereinement et, pour qu'ensuite, chacun puisse présenter sa vision d'un Paris uni, déconcentré, qui fait justement le pari de la proximité.

Merci beaucoup.

*(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Carine PETIT, pour trois minutes maximum.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, quelle généreuse invitation que de nous proposer de réfléchir sur le renforcement du rôle et des compétences des mairies et conseils d'arrondissement.

Je voudrais tout d'abord rappeler, c'est rappelé dans l'exposé des motifs, et saluer le travail fait en 2012 par Maïté ERRECART et Pierre AIDENBAUM, qui a permis alors de réelles avancées.

Je veux aussi rappeler la toute récente mise en application des nouvelles dispositions de la loi sur le statut de Paris de 2017.

Il faudrait donc déjà à nouveau réfléchir, à nouveau légiférer, peut-être, pourquoi pas, très bien, allons-y.

Je sais que l'air du temps est manifestement à la surenchère sur cette question. J'entends, je lis. On voudrait faire croire trop souvent que les mairies d'arrondissement seraient tout juste capables de planter quelques fleurs, accueillir un état-civil et choisir la couleur du papier peint.

Notre groupe ne refuse jamais de réfléchir. Nous participerons donc à ce groupe de travail, mais nous ne serons pas de ceux qui participeront à une forme de surenchère car, quelques rappels et positions de départ, l'unité de Paris, trop souvent présentée dans l'exposé des motifs comme un frein, un handicap, une vieille chose qui ne ferait pas assez "start-up nation", notre groupe voit dans cette unité, une garantie d'un égal accès pour tous les Parisiens et Parisiennes aux services publics et à une cohérence d'action publique sur des sujets essentiels tels que l'urbanisme, le logement, ou le partage de la voirie.

Nous défendons que, pour les politiques publiques de sécurité, l'unité de Paris est aussi essentielle et fondamentale, qu'elle est totalement régaliennne et qu'il faut un commissaire de police rattaché au Préfet de police pour assurer une bonne sécurité sur l'ensemble du territoire parisien.

Tout comme pour les politiques sociales, votre objet était un peu flou, et les aides ne doivent pas être à la merci des arrondissements.

Chers collègues, nos boussoles, dans le cadre de ce travail qui s'annonce, seront le renforcement et la qualité du service public de proximité, jamais évoqué tel quel dans votre exposé des motifs ni dans votre proposition de délibération, Monsieur BARGETON. Les Parisiennes et les Parisiens, avec leur maîtrise d'usage citoyen, angle sensiblement différent que les seuls rôles et compétences, sous un regard strictement réglementaire que vous rappelez dans votre projet.

Pourquoi ? Quelques éléments d'abord sur la proposition de délibération. Est évoqué, par exemple, un guichet unique. Vous devriez savoir, Monsieur BARGETON, que cette démarche est déjà engagée dans le domaine des politiques sociales dans les arrondissements.

Oui, comme maire d'arrondissement sur les incivilités, la verbalisation, j'ai totalement mon mot à dire auprès des services. Je trouve que vous auriez dû, à l'époque où vous étiez adjoint à la Maire en charge des finances, vous soucier un peu plus de l'avis des mairies d'arrondissement, lorsque vous participiez, vous et votre cabinet, à la Cobweb, cette formidable commission à laquelle nous n'étions jamais associés ni avoir connaissance des ordres du jour et où vous acceptiez allègrement de revoir certains projets à la baisse, pourtant co-construits avec les citoyens.

Notre groupe, en effet, ne discutera pas des modalités de mise en œuvre d'une police municipale et nous nous félicitons de l'amendement de l'Exécutif.

Par contre, nous proposerons au groupe de travailler sur ce que vous n'évoquez pas dans votre proposition de délibération et qui est une priorité pour les Parisiens et les Parisiennes, le logement, par exemple, seule direction...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Madame PETIT, terminez votre intervention.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - ... pour un service de proximité à ne pas être totalement déconcentrée et organisée dans les mairies d'arrondissement.

Le calcul du coefficient familial...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît...

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Je termine, Madame la Maire.

Le calcul du coefficient familial, qui est par exemple différent selon les arrondissements. Il y a bien une tarification unique, mais cela concerne parfaitement et pleinement les Parisiens. Nous adoptons l'amendement présenté par l'Exécutif et nous participerons très positivement à ce groupe de travail.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO, pour trois minutes maximum.

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Démocrates et Progressistes souhaite créer un groupe de travail afin de renforcer les pouvoirs des mairies d'arrondissement, dans le cadre d'une déconcentration plus forte des pouvoirs de la Mairie centrale vers les arrondissements. Dans l'esprit, cet appel à une gestion de proximité va dans le sens de ce que nous, élus centristes, défendons depuis plusieurs années.

Car, oui, les arrondissements sont plus que des périmètres administratifs, ils constituent autant de municipalités. En termes de population, le 7<sup>e</sup> arrondissement compte plus d'habitants que Montrouge, et le 18<sup>e</sup> arrondissement compte deux fois plus d'habitants que Montreuil, sans compter le 15<sup>e</sup> qui, je crois, est aussi important que la ville de Bordeaux.

Ils constituent aussi le cadre de l'élection du conseiller de Paris et demain, du conseiller métropolitain.

C'est incompréhensible qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, les arrondissements parisiens n'aient aucun pouvoir. Tout est centralisé, cadenassé. Les avis rendus par les arrondissements, quand ils sont consultés, n'engagent jamais la Mairie centrale qui ne se gêne pas pour les mépriser. D'ailleurs, l'absence de la Maire à ce débat est un signe révélateur de ce débat, comme d'ailleurs l'absence de la plupart des maires d'arrondissement.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Non !

**M. Yves POZZO di BORGO**. - Certains y sont, mais pas tous, c'est ce que je veux dire. La plupart.

Le problème aussi, c'est que les arrondissements n'ont aucune existence juridique. Cela me fait penser à cette publicité à l'époque, quand on disait du "Canada Dry", il a le goût de l'alcool, cela a l'odeur de l'alcool, c'est la couleur de l'alcool, mais ce n'est pas de l'alcool. C'est pareil pour les mairies d'arrondissement.

Cela ressemble à des mairies, cela peut avoir le pouvoir des mairies, cela ressent les besoins de l'ensemble de la population, mais ce n'est pas une mairie.

Seulement, comme nos administrés rencontrent des problèmes d'insécurité, de saleté des rues, de problèmes de circulation, c'est bien vers les mairies d'arrondissement qu'ils se tournent, mais les mairies d'arrondissement n'ont aucun pouvoir pour répondre à leurs attentes et problèmes quotidiens.

Lors de l'examen au Sénat du projet de loi sur la réforme du statut de Paris, j'avais demandé...

Madame la Maire, je suis désolé, cela devient... Merci.

Lors de l'examen au Sénat du projet de loi sur la réforme du statut de Paris, j'avais demandé un renforcement des prérogatives des arrondissements par le biais d'amendements, propreté, police, voirie, subventions aux associations locales, qui doit conduire à un renforcement du statut des arrondissements, dans le cadre d'une nouvelle organisation de Paris et de la Métropole.

Pour nous, la Mairie serait celle du Grand Paris, et les arrondissements auraient les pouvoirs d'une commune de droit commun de la Métropole, exercés selon le principe de subsidiarité. A Lyon, par exemple, la politique de la

sécurité est déclinée au niveau de chaque arrondissement, dans le cadre de schémas locaux de tranquillité publique d'arrondissement, et cela fonctionne.

Voici, pour terminer, ce groupe de travail est intéressant mais n'aura d'intérêt que s'il peut inspirer une réforme ambitieuse du statut de Paris et de son organisation en arrondissement, couplée à une réforme du Grand Paris que l'on espère voir émerger avant 2020. Surtout, je crois qu'on ne pourra changer le rapport de force entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement que par le biais législatif, car c'est par ce biais que l'on peut arriver à changer les choses.

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, la proposition de délibération présentée par le groupe Démocrates et Progressistes vise à la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir au rôle et aux compétences des maires et Conseils d'arrondissement.

Nous avons beaucoup progressé sur ce sujet depuis l'élection de Bertrand DELANOË en 2001, qui a permis d'étendre de manière équilibrée et de décentraliser les pouvoirs au sein de la Ville de Paris. L'exposé des motifs de la proposition de délibération rappelle d'ailleurs, à juste titre, plusieurs étapes qui ont été franchies, notamment grâce au travail que Bertrand DELANOË avait confié à Maïté ERRECART et Pierre AIDENBAUM sous la précédente mandature.

Le dernier pas a été franchi avec la loi sur le statut de Paris, adoptée l'an dernier, qui a permis d'aller plus loin en confiant davantage de pouvoirs et de responsabilités aux maires d'arrondissement, par exemple, dans le domaine de la propreté au profit de politiques publiques de proximité.

Nous ne pouvons donc que soutenir une proposition de groupe de travail qui associe tous les groupes politiques du Conseil de Paris et nous sommes d'accord, la décentralisation doit permettre d'adapter les circuits de décision, de les rendre plus proches des préoccupations des habitants, lorsque cela est plus efficace, et ainsi de permettre aussi une meilleure démocratie et une plus grande effectivité de la décision publique.

Je connais toute l'importance que le groupe Démocrates et Progressistes, en particulier son président Julien BARGETON, accorde avec constance et depuis longtemps aux pouvoirs conférés aux maires d'arrondissement.

Mais il faut aussi rester vigilant sur l'unité de la Ville de Paris, notamment en matière d'égalité de traitement des Parisiens, l'unité de la fonction publique, de cohérence de l'action générale de la Ville. Nous avons déjà eu ce débat au sein de notre Conseil au moment du débat sur la loi sur le statut de Paris. Cela a été aussi l'occasion d'exprimer, au sein de ce Conseil, des divergences à ce sujet. Voilà pourquoi, avant d'avancer concrètement, il faudra pouvoir en discuter dans un cadre qui permette de travailler sereinement et à fond des sujets qui sont extrêmement importants.

Nous voterons donc favorablement à cette proposition de délibération créant ce groupe de travail.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, préserver l'unité de Paris tout en donnant plus de responsabilités et de moyens d'actions aux arrondissements, telle est la véritable quadrature du cercle à laquelle cette proposition de délibération se propose de répondre.

Et pourtant, malgré quelques propositions incongrues, sur lesquelles je reviendrai, elle n'est pas loin d'y parvenir, notamment, d'ailleurs, parce que cette proposition de délibération se contente sagement d'atterrir sur la création d'un groupe de travail, laissant ainsi les choses assez ouvertes. Je tiens à rappeler que les Ecologistes sont favorables à la déconcentration et à la subsidiarité, car la gestion de proximité permet d'améliorer la qualité et la réactivité du service public.

Cependant, les Ecologistes sont dubitatifs sur les axes qui ont été assignés à ce groupe de travail. L'un de ces axes propose de réviser la charte des arrondissements, alors que simplement il suffirait de la faire respecter. Il faut la

renforcer, lui donner une valeur contraignante, mais la modifier ne me paraît pas utile, au risque de nous faire régresser.

Par exemple, dans son chapitre 1, la charte indique que les maires d'arrondissement sont consultés préalablement à la nomination des chefs de service déconcentrés - ce n'est quasiment jamais le cas -, de même qu'ils sont informés de la nomination d'un responsable d'équipement, ce n'est tout de même pas énorme, et ce n'est fréquemment pas le cas non plus. D'abord et avant tout, ce sont ces dispositions qu'à notre sens, il faudrait faire valoir.

Autre incongruité figurant dans la proposition de de délibération, cela en est une vraie, permettez-moi d'insister dessus : ce sont les modalités de mise en œuvre d'une police municipale. On se demande un peu ce que cela vient faire là. C'est un véritable "cavalier". Parler de la création d'une police municipale dans le cadre d'une réflexion sur les compétences des maires d'arrondissement : s'agit-il de mettre à la disposition de chaque maire une police ? Certes, ce débat sur la police municipale est légitime.

Nous nous y opposons, mais nous pensons que, quoi qu'il en soit, la DPSP fait très bien son boulot de lutte contre les infractions. Mais cette question doit être débattue au niveau parisien et non pas au niveau parcellisé de chaque arrondissement et dans le cadre d'un groupe de travail qui a d'autres prérogatives.

Dans la délibération finale, cette question de la police de proximité a été amendée par l'Exécutif, et nous l'en remercions, avec l'accord, d'ailleurs, du groupe Démocrates et Progressistes.

Par ailleurs, un autre axe d'inquiétude : nous nous opposons à l'individualisation en fonction des territoires des aides sociales. La politique sociale doit être pensée au niveau parisien, au risque d'accroître les inégalités sur l'ensemble de la capitale et de produire une espèce de déterminisme social encore plus marqué.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il faut finir, Monsieur le Maire.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Une lacune : l'article 3 évoque la nécessaire déconcentration des ressources. Cet article 3 aurait gagné en clarté s'il avait mentionné la nécessaire clarification du comité de programmation des opérations de l'espace public, le COPOEP. Cette instance, où des décisions se prennent en l'absence des maires d'arrondissement concernés, qui engagent pourtant leur budget d'investissement localisé et aboutissent parfois à des projets qui sont peu opérationnels, dégradés et qui au bout du compte coûtent plus chers quand par exemple il faut remplacer des matériaux plus vite que prévu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Monsieur le Maire, votre temps de parole est terminé.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je termine.

Je m'arrête là, malheureusement. J'aurais préféré un peu plus de temps de parole sur cette proposition de délibération.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - C'était trois minutes.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui, c'est la conférence d'organisation...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je crois que vous n'êtes pas le seul.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je sais, je sais, mais bon. Merci pour votre attention.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour trois minutes maximum de temps de parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cher Julien BARGETON, Monsieur le Sénateur, à la lecture de votre proposition de délibération, il me revenait aux oreilles une musique de fond, un air de déjà-vu, et tout d'un coup, tel le commissaire Bourrel dans "Les Cinq Dernières Minutes" - bon sang, mais c'est bien sûr ! - j'avais retrouvé l'inspirateur de votre proposition de délibération, et je le cite. Ecoutez bien parce qu'il est peut-être parmi nous dans cet hémicycle : "Il faut rappeler la réalité des missions des 20 maires d'arrondissement aujourd'hui. Le 7e arrondissement équivaut à la ville de Colmar ou celle de Cannes.

Le 15e arrondissement est beaucoup plus grand que la ville de Bordeaux. Or, les chiffres sont très explicites. Alors que le budget de la Ville de Paris s'élève à près de 8,5 milliards d'euros, celui de l'ensemble des 20 maires

d'arrondissement n'atteint que 148 millions d'euros, et encore pour des crédits fléchés. C'est bien une insulte faite aux conseillers d'arrondissement.

Les habitants se sentent frustrés. Ils vont voir leurs maires d'arrondissement pour leur demander de résoudre des problèmes, lesquels n'ont ni compétences ni moyens. Ils n'ont que des bonnes paroles. Ils passent leur temps à répondre que c'est la Mairie centrale qui décide. D'un point de vue démocratique, est-il normal pour une capitale de continuer à fonctionner ainsi ?"

Et l'on retrouve plus loin, dans l'exposé des motifs de la liste des thèmes qui seront abordés par votre groupe de travail, mon cher Sénateur, Julien BARGETON : "Quelle organisation sur les questions de sécurité ?"

L'inspirateur est parmi nous. Il s'agissait du sénateur Yves POZZO di BORGIO, grand défenseur de la police municipale, à l'occasion du débat au Sénat. Cela permet de clarifier les lignes politiques dans cet hémicycle. Cette proposition de délibération est bien d'inspiration du Centre-droit. Les mots de "police municipale" ne sont pas dans votre proposition de délibération, mais dans votre présentation que vous avez évoquée tout à l'heure. Je vous l'accorde, mais l'inspiration reste la même.

Alors, bien entendu, le groupe Communiste - Front de Gauche n'empêche personne de réfléchir sur l'avenir des mairies d'arrondissement. Vous avez le droit aussi de vous inspirer des prises de position des autres groupes, mais vous n'enlèverez pas l'idée que ce groupe de travail pourrait être compris comme une boîte à idées pour les rédacteurs de la future plateforme électorale que vous appelez de vos vœux. Mais je dois être mal intentionné. Nous ne comprenons pas alors que, dans quelques semaines, un point d'étape sera fait sur les questions de sécurité dans notre ville suite à la commande passée par la Maire à un cabinet d'audit sur le sujet, et que le groupe Démocrates et Progressistes préempte les conclusions de ce rapport sur l'éventualité d'un rôle donné aux maires d'arrondissement sur les questions de sécurité.

Avec cette proposition de délibération, nous avons la désagréable impression que certains veulent rejouer le match. Ils veulent remettre sur l'ouvrage le débat qui a déjà eu lieu au moment du débat parlementaire sur le statut de Paris. La loi a tranché. Est-il nécessaire, parce que la majorité parlementaire a changé, de réviser la loi sur le statut de Paris ? Je ne le pense pas. On ne peut faire rentrer par la fenêtre ce qui est sorti par la porte.

Monsieur le Sénateur, Monsieur le président BARGETON, parce que nous considérons que, si réflexion il doit y avoir, elle ne peut se faire que dans le cadre où l'ensemble des groupes est d'accord sur les sujets à examiner. Pour notre part, nous considérons que la question de la sécurité ne doit pas être l'objet de ce groupe de travail et nous voterons contre votre proposition de délibération.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour trois minutes maximum.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer par une anecdote comme nous en avons tous vécu. J'étais récemment quai Louis Blériot, dans mon arrondissement, le 16e arrondissement. Les habitants se plaignaient des aménagements qu'il avait pu y avoir, non pas des pistes cyclables, mais des bandes rugueuses qui faisaient beaucoup de bruit, beaucoup de vibrations et, visiblement, des nuisances importantes.

Ils avaient écrit à la Maire de Paris, à la maire du 16e arrondissement, à tous les services : sans réponses. Pourquoi sans réponses ? Parce qu'il n'y avait pas de proximité. Cela a été dit aujourd'hui : pour avoir une réponse, pour pouvoir saisir le problème, il faut une proximité. On le voit d'ailleurs dans toutes les études sur les élus locaux. Comment sont ressentis les élus nationaux ? Assez mal.

Les élus européens, je n'en parle pas. En même temps, les gens ont une très bonne image des élus locaux, de leur maire, des conseillers généraux. Alors, aujourd'hui, il est indispensable de rapprocher le citoyen des élus. C'est dans ce sens que nous voterons cette proposition.

Il est bien évident que c'est du domaine de la loi, mais aujourd'hui, la Mairie de Paris pourrait déjà faire quelques efforts. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce n'est pas vraiment le cas.

On assiste depuis 2014 plutôt à une centralisation qu'à une décentralisation. Je pourrais prendre le cas de la caisse des écoles, des critères d'attribution, de la propreté, on n'est pas vraiment dans la décentralisation. J'espère que la proposition de M. BARGETON et de son groupe aboutira, mais il faudra aussi que dans les esprits, les choses changent, et qu'il y ait une réelle volonté de la Maire de Paris ou de son successeur de décentraliser.

Egalement, point important, la police municipale, Pierre-Yves BOURNAZEL en a parlé récemment, une police municipale et une police municipale décentralisée, qui dépend des maires d'arrondissement. Il faut que le maire d'arrondissement, face à un problème... La petite délinquance notamment peut être résolue par cette police municipale, si elle est au service des maires d'arrondissement.

Il ne s'agit pas de casser Paris, mais de décentraliser, d'amener, de rapprocher le citoyen de l'élu.

Oui, nous voterons cette proposition de délibération, mais je pense tout de même qu'on y gagnerait si ce groupe de travail se faisait en lien avec les parlementaires parisiens, qu'ils soient sénateurs, bien évidemment, ou députés, mais avec tous les parlementaires parisiens, qu'ils soient membres du Conseil de Paris ou extérieurs.

On y gagnerait, car demain il faudra faire des propositions de loi. Il faudra que celles-ci soient portées par nos parlementaires.

Oui, nous voterons cette proposition de délibération.

Merci !

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie en plus d'avoir respecté votre temps de parole.

Madame Laurence GOLDGRAB, vous avez la parole.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, élue d'arrondissement avant d'être conseillère de Paris, je ne cesserai de rappeler le rôle prépondérant des mairies d'arrondissement. Dans une ville monde comme Paris, elles sont un échelon de proximité essentiel pour les Parisiennes et les Parisiens. S'il est de coutume, lorsqu'on est dans l'arrondissement de réclamer plus de moyens, plus de pouvoirs, plus d'informations et de suivi, si les logiques de décentralisation et de participation citoyenne se font plus fortes aujourd'hui, il nous faut être vigilants quant à la dilution du pouvoir, et donc de la responsabilité. Les événements récents de Marseille l'ont douloureusement rappelé.

Une nouvelle répartition des compétences ne doit pas venir remettre en cause l'unité de Paris, comme vous le rappelez d'ailleurs dans votre proposition de délibération.

Par exemple, la prise en charge des migrants, les lieux d'accueil, la Mairie est et doit rester prépondérante pour garantir un équilibre à l'échelle de la Ville, face à certaines mairies d'arrondissement réfractaires.

Malgré cela, les demandes des arrondissements à disposer de plus de prérogatives sont souvent légitimes. Mon groupe a d'ailleurs toujours été favorable aux dispositions visant à accorder des marges de manœuvre supplémentaires aux arrondissements, que ce soit en juillet 2016, en proposant l'extension de leurs horaires d'ouverture, ou encore en mai dernier où nous demandions plus de moyens pour les arrondissements, pour le développement d'une culture de proximité. D'ailleurs, la centralisation de la culture pose beaucoup de questions dans le quotidien des élus à la culture dans les arrondissements.

Je pense que tous ceux qui sont ici et ont cette délégation connaissent vraiment les difficultés que cela peut engendrer de faire comprendre aux habitants la différence entre l'élu de culture d'arrondissement et l'élu de culture au niveau parisien.

Dans ce débat, la mesure doit demeurer le maître mot. Ainsi, une éventuelle remise en cause des compétences doit avoir pour objectif de mieux servir les Parisiens. La logique qui doit nous habiter est celle de la subsidiarité, de telle sorte qu'à la lumière de chaque compétence, ce soit l'échelon le plus efficace qui agisse.

La mise en place d'un groupe de travail tel que proposé dans l'exposé des motifs nous paraît donc un bel outil pour lancer cette réflexion. Nous voterons donc la proposition de délibération du groupe Démocrates et Progressistes.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame la Présidente du groupe RG-CI.

La parole est à Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement, pour 5 minutes de temps de parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la question posée par la proposition de délibération de Julien BARGETON et du groupe Démocrates et Progressistes est

relativement simple : comment peut-on renforcer le rôle, les compétences des maires d'arrondissement ? Mais les réponses sont assez complexes, indiscutablement.

Julien BARGETON se livre, dans son exposé des motifs, à un bref rappel historique. Il remonte à 1795. En réalité, nous savons que les grandes étapes de la discussion sur le statut de Paris ont été la loi du 31 décembre 1975 et celle du 31 décembre 1982, auxquelles s'ajoute la petite réforme de février 2017, petite ou grande, cela dépend ou l'on se place. Pour un élu d'un arrondissement du centre, c'est une réforme majeure.

Les débats sur le statut de Paris ont toujours été des débats extrêmement solennels et importants. Finalement, il n'y a rien de plus solennel à l'égard des Parisiens, pour nous, leurs représentants, que d'aborder avec précaution, respect, la question de la réforme du statut de Paris.

Ce n'est pas ce qui a été fait pour la réforme de 2017 soit dit en passant.

De deux choses l'une : ou bien il est nécessaire de demander l'intervention du législateur, ou bien des répartitions de compétences peuvent évoluer parce que l'on est capable, avec l'accord de la Maire de Paris et des maires d'arrondissement, de revoir les règles du jeu.

C'est tout à fait possible dans le cadre de la loi.

Remarquez que, si j'ai bien compris, la loi, il faudra tout de même y revenir, puisque dans la réforme de 2017, on a inopportunément oublié un petit morceau, ce sont les compétences qui concernent les caisses des écoles pour le secteur fusionné des 4 arrondissements du Centre.

Puisqu'on reviendra sur la loi, dans le fond, on peut toujours imaginer que le législateur décide de remettre la question en débat.

La proposition de Julien BARGETON aboutit à une proposition sur laquelle nous sommes assez d'accord : constituer un groupe de travail.

Il a dit lui-même que sa proposition avait été élaguée. Je l'interpelle amicalement, on touche au principe même de la niche. La niche, c'est précisément une proposition de délibération qui est déposée sous la responsabilité des élus d'un groupe politique. Là, on voit l'Exécutif réécrire, presque intégralement, la proposition. C'est un abus indiscutablement du principe de la niche. La niche est pratiquée ici, ainsi qu'au Conseil régional. La moindre des choses, c'est de respecter brut de décoffrage la proposition de délibération, en débattre, l'amender si nécessaire, l'adopter ou la rejeter, mais la réécrire, cela me paraît en soi une assez grande curiosité.

La question est ouverte. Ce que nous proposons, c'est d'adopter cette proposition malgré ces vicissitudes et de participer activement, et je dirais de bonne volonté avec tous les maires d'arrondissement de notre groupe à ce groupe de travail, mais sans tabou. Cela veut dire que dans le fond, le groupe de travail, quand il se réunira, il ne sera pas question de lui dire : vous aurez le droit de parler de ceci ou de cela, mais pas de tel sujet tabou.

Dans la proposition de Julien BARGETON, on dit que l'on va parler de la propreté, de la voirie, des compétences des maires, de la déconcentration des moyens, de la sécurité, et même de la police municipale. On a bien compris que ces phrases avaient été soigneusement caviardées et qu'il y a donc un désaccord politique.

Après tout, je le répète, le groupe de travail, s'il a la volonté de le faire, se réunira, il lui appartiendra de définir ses ordres du jour et les sujets dont il voudra débattre. Je ne vois pas qui démocratiquement, légitimement, pourrait l'empêcher de le faire.

Je vais maintenant parler de quelques sujets précis.

Premièrement, parmi les responsabilités sur lesquelles les Parisiens attendent que le rôle des maires d'arrondissement soit plus efficient, il y a la propreté. La propreté, on en a déjà beaucoup débattu. Vous savez qu'une M.I.E., présidée par Florence BERTHOUT, a retenu à l'unanimité 45 propositions concrètes. On pourrait déjà partir de cette base de débat, ces 45 propositions, il suffit dans le fond de les mettre en œuvre dans le cadre du statut actuel, sans qu'il soit nécessaire et indispensable de modifier la loi.

Nous déposons ensuite avec les élus de notre groupe deux vœux. L'un concerne la nomination des directeurs et des responsables des établissements d'accueil de la petite enfance. Nous souhaitons que le maire d'arrondissement soit systématiquement associé à la désignation de ces responsables. Et nous voulons aller plus loin, nous considérons que tous les responsables de la gestion d'équipements locaux puissent faire l'objet d'une nomination, d'une désignation qui donne lieu à un échange entre la Maire de Paris et les maires d'arrondissement.

Voilà les propositions que nous déposons. C'est la raison pour laquelle nous complétons cette proposition par le dépôt de ces deux vœux. Sur le fond, nous avons l'intention de voter cette proposition de délibération...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, Monsieur le Maire. Vous avez dépassé le temps.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Je conclus.

... mais en faisant en sorte que le groupe de travail, une fois constitué, soit libre de ses mouvements.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - En une minute, c'est difficile car il y aurait au moins trois, voire quatre sujets.

Un sujet qui n'est absolument pas abordé et qui est pourtant le suivant : on est face à une perte d'autonomie de gestion de fait de la Ville de Paris, vu la contractualisation, et qui va en plus se renforcer avec un projet de directive européenne qui fait le retour de Bolkestein. Sinon, il y aurait trois sujets : la question de l'unité de Paris, celle de la police municipale et celle des prestations sociales.

Je pense qu'il faut conserver l'unité de Paris. Pour autant, il faut aussi garantir un renforcement de la démocratie locale. Comment concilier les deux ? Un groupe de travail doit nous permettre de réfléchir et de travailler à cela, non pas pour garantir l'équité entre les arrondissements, mais l'égalité des citoyens et des citoyennes...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, un peu de silence !

**Mme Danielle SIMONNET**. - ... mais l'égalité des citoyens et des citoyennes dans leur accès à l'ensemble des C.A.S. publics, mais continuer une gestion d'équipements de proximité par arrondissement, penser les subventions pour les petites associations au niveau local, pourquoi pas.

Par contre, attention, les prestations sociales, hors de question de les décentraliser, il faut garantir l'égalité des citoyens dans l'accès aux prestations sociales. Et que vient faire ce cheval de Troie de la police municipale dans la décentralisation dans les arrondissements ?

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Assumons d'avoir d'abord le débat à l'échelle de tout Paris et après vous verrez, mais je serai toujours par ailleurs défavorable. Non, je trouve que, dans cette proposition de délibération, il n'y a pas de quoi voter pour.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à tous pour vos interventions sur un sujet effectivement récurrent dans notre Assemblée et aujourd'hui le moment est venu d'en faire un point.

D'abord pour dire que, dès 2001, Bertrand DELANOË d'abord, Anne HIDALGO aujourd'hui, ont réfléchi à l'évolution du statut de Paris avec deux clés de lecture.

Premièrement, c'est comment assurer l'unité, pour reprendre les mots de Danielle SIMONNET, les principes de coordination, d'équilibre, d'équité, de rééquilibrage territorial à l'échelle de l'ensemble de la Ville.

Deuxièmement, c'est comment améliorer la performance des politiques publiques considérant, parce que nous sommes des décentralisateurs, que la proximité est l'une des clés de l'efficacité d'un certain nombre de services publics.

Si aujourd'hui nous pouvons nous poser la question de repenser le partage des compétences entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement, c'est grâce à Anne HIDALGO, c'est grâce à la loi sur la réforme du statut de Paris, grâce notamment à la réintégration des compétences d'un certain nombre de polices administratives, de polices

de circulations, qui avant dépendaient de la Préfecture, grâce aussi à la réorganisation territoriale, grâce à la simplification par la fusion entre la Commune et le Département, nous sommes prêts aujourd'hui à engager une nouvelle phase de réflexion.

Comme cela a été fort justement observé, un certain nombre des questions dont nous discutons relèvent de notre Assemblée en partie ou relèvent d'évolution législative et réglementaire.

D'abord vous dire qu'il y a deux travaux qui sont déjà engagés. Le premier est un rapport de la Chambre régionale des comptes sur les mairies d'arrondissement, dont je suis sûr qu'il nourrira utilement nos débats.

La deuxième chose est la révision de la charte des arrondissements. Chacun sait ici, normalement, qu'il était bien prévu d'engager une révision de cette charte.

A l'occasion de ces deux éléments, il nous a semblé effectivement pas inintéressant de répondre favorablement à la proposition formulée par le groupe DP, de mettre en place un groupe de travail visant précisément à repasser au tamis un certain nombre de politiques publiques sectorielles, et de voir si cela nécessite certains ajustements ou compléments, avec l'idée in fine, si nous le pensons pertinents, de renforcer le rôle des mairies d'arrondissement.

Là encore, ne confondons pas tous les sujets, essayons de ne pas mixer les sujets de déconcentration de police municipale, etc. On regardera de façon détaillée tous les sujets. Il n'y aura pas de tabous évidemment en la matière. Souffrez tout de même que l'Exécutif propose un ordre du jour, car vous me le reprocheriez si je ne le faisais pas, mais je veillerai à ce qu'il soit le plus ouvert et le plus co-construit possible.

Je voudrais insister sur deux éléments avant de revenir sur les vœux que vous avez déposés et qui nous paraissent indispensables pour qu'il y ait de la clarté dans nos travaux, y compris pour être sûrs que nous travaillons sur des pistes qui ont des chances d'aboutir et qui seront efficaces.

Le premier est d'être clair sur l'unicité du statut de la fonction publique parisienne. Il ne s'agit pas de s'interdire de réfléchir à la modernisation de ce statut, mais de bien rassurer sur le fait qu'il y a une fonction publique qui a un cadre juridique et qu'il nous semble important de le respecter. Cela n'interdit pas de penser les sujets d'autorité fonctionnelle, etc.

Le deuxième sujet, qui a été évoqué implicitement ou directement par plusieurs intervenants, est qu'il ne faut pas que la volonté décentralisatrice, qui est louable, contrevienne à l'intérêt supérieur qui doit être notre obsession : veiller à l'efficacité de l'ensemble des politiques publiques parisiennes à l'échelle de Paris tout entier, et notamment dans tout ce qui concerne les politiques de rééquilibrage territorial, de coordination territoriale. J'ai été en cela très sensible à ce que disait Jacques BOUTAULT qui me paraît frappé au coin du bon sens.

Vous avez proposé deux vœux, le groupe LR, concernant le rôle des maires d'arrondissement dans les processus de recrutement. Nous avons en réponse proposé un vœu de l'Exécutif, qui vient se substituer à l'un des deux vœux, proposant que, dans le cadre du groupe de travail, soit étudiée la question du mode de recrutement de tout ce qui concerne les nominations des responsables d'équipements de proximité. Je vous proposerai donc de retirer ce vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Après les dernières discussions, que je pense constructives, concernant le vœu sur le processus de recrutement des responsables d'établissement d'accueil de la petite enfance, vous savez que nous avons fait en 2016 une réforme du mode de recrutement, pour corriger ce qui semblait, à nos yeux, être parfois des problèmes. Mais il n'est pas non plus dans notre esprit de supprimer totalement l'association.

Je propose donc un amendement oral au vœu : dans le recrutement des responsables de crèche, que le maire d'arrondissement ou son représentant soit associé au processus de recrutement des directeurs d'établissements municipaux d'accueil de la petite enfance, ce qui permet de garantir que l'on ne revienne pas sur les acquis de la réforme de 2016.

J'émettrai un avis favorable. Pardon d'avoir été un peu trop long.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour ces éléments de réponse.

La parole est à M. Thomas LAURET, pour deux minutes maximum.

**M. Thomas LAURET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis heureux de voir un relatif consensus sur l'idée que c'est un sujet réel et sérieux sur lequel il faut travailler. C'est mon premier mandat de Conseiller de Paris et quand on a travaillé sur cette proposition de délibération, on a fait un certain nombre de remarques sur l'inefficacité globale de notre organisation.

Regardez ce Conseil de Paris, c'est 240 vœux. Combien de vœux auraient pu être traités au niveau local ? Combien de vœux ne sont pas des éléments d'intérêt des Parisiens ni des éléments de politique publique ? Une majorité de ces vœux sont des sujets de proximité, sur lesquels il n'y a pas de plus-value du positionnement parisien. Le résultat, c'est que l'on a des maires qui sont déresponsabilisés ou incapables d'agir. Parfois, cela peut arranger quand c'est compliqué à résoudre, mais souvent, c'est quand même le résultat d'une organisation déplorable. On a aussi des maires, des cabinets, des élus, plus de 550 élus, qui passent leur temps à solliciter l'administration centrale et les cabinets des adjoints ! C'est tout de même une inefficacité redoutable !

Ensuite, on a des commissions, les commissions du Conseil de Paris qui ont été dévitalisées de leur sens et qui ne se prononcent pratiquement sur rien malgré quelques échanges, et des Parisiens qui effectivement se plaignent du manque d'ordre sur l'espace public et qui tombent sur les maires d'arrondissement, qui renvoient allègrement la balle à la Mairie de Paris, aux adjoints et à l'administration. On a une administration très compétente mais qui en profite pour faire ses propres affaires.

Il y a donc un problème démocratique, il y a un problème de réactivité, de fluidité, de proximité et au total un problème d'efficience. Tout cela coûte cher.

Il s'agit donc d'agir, mais il faut agir quand ? Il faut le faire avant les élections de mars 2020, parce qu'on risque d'avoir la tentation pour le ou la Maire qui sera issue des élections de mars 2020 de ne pas renforcer les pouvoirs des maires d'arrondissement qui seraient dans son opposition. Ce groupe de travail que tout le monde appelle de ses vœux, il faut donc qu'il arrive à des solutions et que ces solutions soient adoptées avant les élections de 2020. Je suis très heureux qu'on puisse aboutir.

Je regrette, comme Julien BARGETON, que la question de la sécurité soit trop difficile à intégrer pour certains groupes...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Monsieur LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - ... mais elle reviendra sous d'autres formes.

Merci de votre attention.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Oui, Madame BERTHOUT ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je me dois de faire une explication de vote. Je n'avais pas prévu de le faire mais il ne faut quand même pas qu'on s'endorme tous dans une espèce d'unanimité mollassonne. On va participer au groupe de travail. Je n'ai jamais vu un groupe de travail, vu la vitesse à laquelle travaillent les groupes de travail ici, qui donne des résultats avant les prochaines échéances municipales.

Mais nous allons y participer. Il y a une avancée sur le petit sujet, mais qui n'est pas négligeable sur le fait d'associer les maires au processus de désignation des directrices ou directeurs d'établissement de petite enfance, et j'en prends acte.

Cela étant dit, quand même, la Ville de Paris attache tellement d'importance et l'Exécutif attache tellement d'importance au processus de décentralisation, que l'on a tendance à confondre avec la déconcentration, que l'on ne comprend pas pourquoi Mme la Maire de Paris ne va pas plus loin. C'est dire à quel point la question de la décentralisation dans les mairies d'arrondissement est importante.

Ainsi, moi, je dois le dire, les conditions dans lesquelles la réforme de 2017 a été faite, imposant à marche forcée la centralisation des quatre arrondissements, on ne peut pas dire que ce soit un respect de la démocratie interne.

Voilà, on va voter mais on ne se laisse pas endormir.

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous ne dormons pas et je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 519).

En réponse au vœu n° 26, l'Exécutif a déposé le vœu n° 26 bis.

Est-ce que le vœu n° 26 du groupe les Républicains et Indépendants est maintenu ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - J'ai compris, très bien.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il est donc retiré. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 520).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 251 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 251 est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, la proposition de délibération DP 1 ainsi amendée.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération DP 1 est adoptée.

Je vous remercie.

### **Election d'un conseiller métropolitain en remplacement d'un conseiller démissionnaire.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons procéder à l'élection d'un conseiller métropolitain. J'ai l'impression qu'il y a un intérêt de ce côté-ci de l'hémicycle !

En remplacement de M. Claude GOASGUEN, démissionnaire, j'ai reçu la candidature de Mme Sylvie CEYRAC, conformément à l'article L. 5211-6-2 du C.G.C.T, je vous invite à procéder à cette élection au scrutin secret.

La séance est suspendue 5 minutes afin d'organiser ce scrutin.

*(La séance est suspendue cinq minutes).*

Je vous remercie.

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au vote par appel nominal).*

*(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Tout le monde a voté ? Pas encore.

Je pense que tout le monde a voté.

Je vais donc déclarer le scrutin clos.

Les scrutateurs vont procéder au dépouillement et donc je vous propose de continuer notre séance dans l'attente du vote.

*(Il est procédé au dépouillement).*

### **Compte rendu de la 6e Commission.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Annick OLIVIER, présidente de la 6e Commission.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci, Madame la Maire.

Notre Commission a commencé, comme toutes les Commissions, par une présentation par Jacques BAUDRIER du projet de délibération global adopté en 2015, 2016 et 2017, présentation fort intéressante qui nous a permis d'échanger sur les opérations importantes concernant crèches, écoles et collèges.

Ensuite, Mme CHARNOZ a présenté le projet de délibération petite enfance - éducation.

On peut retenir les projets de délibération concernant les projets d'ateliers pour les enfants, dans le cadre du programme N.P.N.R.U. Le projet de délibération DASCO 99 est important puisqu'il traite du ressort des écoles publiques de Paris et plusieurs projets de délibération portant sur des subventions complémentaires de fonctionnement et d'équipement des collèges.

Le projet de délibération DFPE 10 concerne une subvention...

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je propose aux différentes personnes qui sont à l'entrée de l'hémicycle de bien vouloir s'asseoir ou de sortir pour poursuivre leur discussion. S'il vous plaît ! Merci !

**Mme Annick OLIVIER**. - ... donc une subvention de 78.750 euros pour des associations travaillant pour resserrer les liens famille-école ; le projet de délibération DFPE 181 avec une convention de partenariat avec les Restaurants du Cœur, pour l'opération "Bébés restos du cœur", plus des projets de délibération subventionnant des associations pour des lieux d'accueil petite enfance notamment, la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon ou la Croix-Rouge.

Mme LEMARDELEY ensuite a présenté les projets de délibération de sa délégation. On peut plus particulièrement signaler le projet de délibération DAE 121, une subvention à 15 organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Emergence(s) ; le projet de délibération DAE 271 qui concerne le financement de travaux pour Chimie ParisTech pour 1,5 million et le projet de délibération DAE 286 relatif aux travaux de restauration de la façade de l'Institut Pierre Gilles de Gennes.

Voilà, très synthétiquement, les débats de notre Commission.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame OLIVIER.

### **2018 DASCO 28 - Réseau Français des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (4.200 euros).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DASCO 28 relatif au réseau français des villes éducatrices, avec un renouvellement d'adhésion et cotisation.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je souhaitais attirer votre attention sur ce projet de délibération, qui peut sembler modeste à première vue, mais qui en réalité est un formidable levier, car cette subvention de 4.200 euros pourrait faire économiser à la Ville 12 millions d'euros, un effet de levier à faire baver, j'imagine, de cupidité bon nombre de financiers sur la place de Paris. Pour être plus précis, j'évoque ici les conséquences du choix du Gouvernement de rendre obligatoire la scolarité dès 3 ans.

Nous avons appris depuis que, sur Paris, cette mesure coûtera 12 millions d'euros à la Ville. Les dispositions de la loi Debré vont normalement nous obliger à financer des écoles maternelles privées à la même hauteur que les écoles publiques, soit un beau chèque de 12 millions d'euros à ces établissements qui participent aux stratégies d'évitement dès l'entrée dans le système scolaire. Aussi, je profite de ce projet de délibération pour vous interroger, cher Patrick BLOCHE, sur cette question à 12 millions d'euros.

Nous avons déposé un vœu au Conseil de Paris pour que la Ville ne paie pas les mauvais élèves de la mixité. Ce sujet a été abordé au mois de juillet par le Réseau des villes éducatrices et nous souhaiterions savoir, à l'heure où nous préparons l'exercice budgétaire, ce qu'il en est pour la rentrée scolaire 2019.

L'exemple de la scolarisation des enfants dès 3 ans illustre parfaitement la politique du "en même temps" de La République en marche : proposer d'étendre la scolarité obligatoire d'un côté et, en même temps, faire peser sur la collectivité une charge financière destinée aux établissements privés favorisant l'entre-soi ; dédoubler les classes de CP et de CE1 d'un côté et, en même temps, supprimer les professeurs engagés dans le dispositif "Plus de maîtres que de classes" ; affirmer la priorité pour l'éducation et, en même temps, annoncer 2.800 suppressions de poste dans l'Education nationale.

Sous cette apparente confusion se trouve en réalité une vision de l'éducation très cohérente idéologiquement qui vise à sélectionner et à mettre à mal le service public d'éducation, à rebours de la conception républicaine de l'éducation émancipatrice...

C'est bon, Madame la Présidente ?

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Non, alors...

**M. Jean-Noël AQUA**. - ... une école où les enseignantes et les enseignants ne sont que des exécutants ; une école où on impose à ces professionnels de l'éducation des évaluations nationales qui n'ont pas de sens ; une école où le Conseil supérieur des programmes est verrouillé ; une école où les gendarmes peuvent devenir proviseur-adjoint pour assurer la sécurité dans les établissements. C'est le cas, par exemple, au lycée Maurice-Utrillo à Stains où un gendarme a été nommé proviseur-adjoint pour répondre aux affrontements de jeunes affrontements, lesquels - au passage - ont toujours lieu en dehors de l'établissement scolaire et non en leur sein. Nous sommes particulièrement préoccupés par ces rixes qui opposent des jeunes, parfois même des très jeunes.

Cependant, vous comprendrez bien notre inquiétude face à la teneur de la réponse apportée : faire rentrer dans les établissements scolaires des forces de l'ordre. C'est nier les capacités d'émancipation du savoir ; c'est méconnaître la si célèbre maxime de Victor Hugo qui veut que celui qui ouvre une école ferme une prison.

Aussi, face à cette situation, ce petit projet de délibération à 4.200 euros nous semble particulièrement important, puisqu'un des objectifs du réseau est de développer une capacité collective à s'exprimer sur les orientations ou décisions nationales pouvant avoir une influence sur les politiques développées par les villes.

Nous souhaitons que Paris y réaffirme les principes républicains de l'éducation et ses objectifs émancipateurs pour toutes et tous. Il en va de l'éducation de nos enfants ; il en va de leur avenir.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez eu raison, cher Jean-Noël AQUA, de dire combien le R.F.V.E., le Réseau français des villes éducatrices, était un formidable levier. Comme vous le savez, la Ville de Paris est particulièrement associée à ce réseau extrêmement dynamique qui permet d'avoir des échanges réguliers sur tous les sujets qui nous préoccupent concernant l'éducation. En l'occurrence, l'intérêt est évidemment de partager des expériences et d'avoir de nombreux échanges avec d'autres collectivités. Nous évoquons notamment dans ces réunions assez régulièrement notre

attachement commun au maintien de la semaine de quatre jours et demi qui mobilise la plupart des communes membres du réseau R.F.V.E. Ce réseau est intéressant parce qu'il permet d'affirmer ce à quoi nous sommes tous et tous attachés : l'éducation ne peut être que nationale.

De ce fait, vous avez profité de ce projet de délibération pour évoquer la scolarisation des enfants de 3 ans que nous avons déjà évoquée lors de notre débat en séance du Conseil de Paris à la rentrée.

Comme Anne-Christine LANG est présente dans cet hémicycle, puis-je me permettre, chers collègues, de faire une réponse à la fois à Jean-Noël AQUA et, par anticipation, sur votre vœu n° 75 que vous aurez évidemment l'opportunité de présenter un peu plus tard ? Que cela me soit permis, au nom de l'Exécutif, non pas pour gagner du temps, même si une partie de ma délégation m'y pousserait naturellement, mais simplement pour ne pas répéter deux fois la même chose, même si l'apprentissage passe souvent par la répétition.

Sur la scolarisation des enfants de 3 ans, je vous donne les informations que j'ai et qui ont été utilement nourries par l'échange assez long que j'ai eu avec le directeur de cabinet de M. le Ministre de l'Éducation nationale pas plus tard que vendredi dernier. La scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans dans les conditions qui sont celles de notre collectivité et le coût de 12 millions d'euros que vous évoquez, Jean-Noël AQUA, amèneraient à ce qu'il y ait une compensation de l'État.

Evidemment, tout dépend du débat parlementaire, puisque cela passe par une loi. Nous savons ce qu'elle est au départ : des garanties ont été prises quant au projet de loi. Quant à la loi votée ou promulguée, le débat parlementaire pourrait éventuellement la nourrir de dispositions négatives pour notre collectivité qui pourraient nous amener à sortir du cadre de la compensation. Toutefois, je sais qu'Anne-Christine LANG et d'autres parlementaires parisiens auront le souci que cette compensation concerne la collectivité parisienne.

J'ai également profité de cet échange pour alerter le directeur du cabinet du Ministre sur la situation des jardins d'enfants, auxquels nous sommes toutes et tous particulièrement attachés. On en dénombre 44 à Paris, dont 30 municipaux et 14 associatifs. C'est une histoire que nous connaissons toutes et tous très bien. Ce sont 1.350 enfants qui sont pris en charge par ces jardins d'enfants qui possèdent deux spécificités sur lesquelles je me suis permis d'alerter le directeur du cabinet du Ministre : d'abord, un taux très conséquent d'accueil d'enfants en situation de handicap de 11 % ; parallèlement, dans ces jardins d'enfants, se développent des pédagogies, que je ne qualifierais pas d'alternatives, mais auxquelles un certain nombre de parents sont attachés, et parfois même des enseignants. Les jardins d'enfants ne se trouvent donc pas impactés par cette réforme avec une éventuelle remise en cause de leur existence.

J'ai fini mon échange en rappelant que la scolarisation des moins de 3 ans ne devait pas être abandonnée et, notamment, l'enjeu des toutes petites sections.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 28).

## **2018 DASCO 99 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DASCO 99 relatif au ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2019-2020, sur lequel un amendement technique n° 249 a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Merci, Madame la Maire.

Je reviendrai peut-être plus longuement, Monsieur BLOCHE, si vous le permettez, sur la question de la scolarisation des 3 ans et sur les jardins d'enfants.

Je voudrais intervenir sur les questions de sectorisation des écoles primaires, dont le périmètre est revu chaque année pour les arrondissements qui le souhaitent, afin de s'adapter à la fois à la démographie et aux capacités d'accueil des établissements. Les considérations sont essentiellement démographiques, mais il est mentionné dans le vœu qu'une des priorités, dans la redéfinition de ces périmètres, est également la mixité sociale.

Donc, j'aurais voulu savoir sur quelles données vous vous fondiez pour assurer que, dans la mesure du possible, les écoles progressent en termes de mixité sociale, et également savoir s'il est prévu, à un moment ou à un autre, que l'Observatoire parisien de la mixité sociale dans les établissements scolaires soit saisi de cette question, puisque je crains malheureusement qu'à ce stade, l'Exécutif ne dispose pas de données véritablement fiables et consolidées sur la composition sociale des écoles.

Et donc, sur ce point, je voudrais savoir s'il est prévu que vous ayez un échange de données avec l'académie pour mener, sur les questions de sectorisation, un travail rigoureux.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame LANG.

Je vais donner la parole à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, de quoi s'agit-il ? Le projet de délibération vise à modifier les périmètres des écoles maternelles et primaires pour la rentrée de septembre 2019, afin de faire coïncider les capacités d'accueil des établissements avec les évolutions démographiques.

Des ajustements techniques permettent de prendre en considération, dans la délimitation des périmètres scolaires, le nombre d'élèves attendus pour la rentrée 2019. Le projet de délibération est le résultat d'un processus de concertation mené par les mairies d'arrondissement avec les communautés éducatives des écoles, directrices et directeurs, enseignants, fédérations représentatives de parents d'élèves, et l'académie de Paris. Mais j'ai plusieurs observations.

D'abord, ce nouveau découpage masque le fait que, chaque année depuis trois ans, nos écoles primaire perdent 3.000 élèves. Chaque année, des milliers de familles quittent Paris pour s'installer plus loin en raison des contraintes de loyers. C'est bien la politique actuelle en faveur du logement qui est insuffisante pour permettre aux familles de vivre à Paris. Il ne restera bientôt dans Paris que les très riches, les touristes ou les couples sans enfant plus fortunés. Une politique ambitieuse à l'égard des familles ne peut se limiter à redessiner la carte scolaire.

L'exposé des motifs du projet de délibération prétend que l'un des critères pour modifier les périmètres scolaires est la recherche d'une plus grande mixité sociale. Mais il s'agit là d'une hypocrisie dans la mesure où Paris est la championne de la ségrégation sociale au collège. La mixité sociale disparaît dès l'âge de 10 ans, créant de profondes inégalités.

Cette ségrégation sociale provient, d'une part, des différences de composition sociale entre les secteurs des collèges publics, d'autre part, de l'évitement vers le secteur privé des catégories sociales plus favorisées. 35 % des collégiens y sont scolarisés contre 20 % sur le reste du territoire - et 14 %, par exemple à New York, si l'on veut prendre d'autres réalités.

Très marquées sociologiquement - 72 % des enfants issus de milieux très favorisés pour seulement 3 % d'enfants défavorisés -, la ségrégation scolaire et les inégalités scolaires doivent être combattues en s'attaquant sérieusement à la spéculation immobilière. Oui, c'est la première chose à laquelle nous devons nous atteler et pour laquelle nous nous attelons de façon bien insuffisante : aux inégalités entre quartiers parisiens, et en mettant les moyens au service des collèges publics pour que les collèges privés cessent d'être considérés par certaines familles comme le seul moyen d'offrir une bonne éducation à leurs enfants.

D'ores et déjà, j'avais obtenu la fin des subventions facultatives aux collèges privés. Je ne sais pas si je l'avais obtenue par effet d'opportunité dans les logiques austères ou par conviction laïque, mais enfin, je l'avais obtenue. C'était déjà cela.

Je souhaite vraiment que l'on poursuive la réflexion et les expérimentations sur la sectorisation multi-secteurs concernant les collèges. Mais, vraiment, la politique de lutte contre la ségrégation scolaire doit être une politique bien plus ambitieuse en faveur du logement social et qui ne se limite pas à faire 30 % de logements P.L.S. et ne se traduise pas non plus par de l'hyper-bétonisation, densification.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je ne vais pas répondre en ouvrant un débat sur les enjeux du logement à Paris, surtout en l'absence d'Ian BROSSAT. Je rappelle ce que j'ai déjà exprimé ici-même au mois de septembre dernier. Oui, il y a une baisse des effectifs scolaires à Paris, avant tout marquée dans les écoles maternelles, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la baisse de la natalité, qui est un phénomène national et pas seulement parisien, parce qu'il y a effectivement un certain nombre de familles qui se trouvent contraintes de quitter notre ville, d'où l'effort - vous le trouvez insuffisant, Madame SIMONNET.

Bien sûr, c'est un peu la logique bien référencée du toujours plus, mais personne ne peut nier que le logement social est une priorité de la majorité municipale, et ce, depuis trois mandatures. Et puis, nous luttons par rapport à des phénomènes nouveaux, notamment le phénomène "Airbnb" qui réduit de manière forte l'offre locative privée.

Ce qui est important - et je crois que c'est surtout ce qu'il faut retenir : la baisse des effectifs scolaires à Paris n'est pas un problème scolaire, mais un problème social, un problème de logement. Je veux dire par-là qu'il n'y a pas une fuite massive ou exponentielle des enfants parisiens du public vers le privé. Il y a une stabilité, avec une proportion forte d'enfants scolarisés dans le privé - 30 % en moyenne, jusqu'à 35 % dans les collèges -, mais c'est globalement stable.

De la même façon, ne confondons pas fusions et fermetures d'écoles. En quelques années, on a fermé modestement deux écoles : une rue d'Aubervilliers dans le 19e et une à la rentrée dernière rue Brantôme. Et encore, ce sont des phénomènes longs. Parallèlement, je me permets de vous rappeler qu'à la rentrée dernière, on a ouvert une nouvelle école maternelle dans le 13e arrondissement, une école maternelle dans le 17e - Rostropovitch -, une école polyvalente dans le 18e arrondissement, et l'on continue à augmenter les capacités des collèges Lucie-Faure et Claude-Chappe.

Je veux casser ce discours un peu anxiogène qui fait que les effectifs scolaires s'effondreraient et que nous serions amenés, dans les années qui viennent, à fermer classes et écoles massivement.

Sur le projet de délibération en tant que tel, c'est un projet de délibération traditionnel qui, chaque année, nous permet, en ce domaine qui est de la compétence des arrondissements, de faire les ajustements démographiques territoriaux. Effectivement, nous l'assumons totalement, avec l'objectif, à chaque fois, de prendre en compte la mixité sociale, non pas comme une fin en soi, mais parce que, pour nous, la mixité sociale est l'outil, le moyen, le levier pour assurer la réussite éducative de tous les enfants qui nous rassemblent. D'où l'Observatoire de la mixité que nous avons été amenés à mettre en place, d'où les concertations engagées actuellement dans les 13e et 20e arrondissements, et même le 12e sur la création de secteurs bi-collèges.

C'est vrai, puisque l'on parle de sectorisation, que nous voulons, en cohérence et dans une logique de continuum éducatif, avoir un objectif à terme, pas encore cette année, de fusion des sectorisations des premier et deuxième degrés.

Voilà un peu ce que porte ce projet de délibération. Je remercie évidemment Anne-Christine LANG et Danielle SIMONNET de leur contribution.

Sur ce projet de délibération, je me permets, avec la permission de la présidente de séance, d'indiquer que l'Exécutif a déposé un amendement à ce projet de délibération, visant à sortir - si j'ose dire - le 2e arrondissement de l'objectif de ce projet de délibération, tout cela étant fait après discussion et accord de Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement.

Nous reviendrons plus spécifiquement sur cet arrondissement, parce que nous avons estimé, Jacques et moi-même, enfin, Jacques BOUTAULT et moi-même - pardon de cette familiarité soudaine - qu'il fallait effectivement poursuivre et accentuer la concertation sur ce sujet. On sera sans doute, et très certainement, au point dans un mois.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 249 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 249 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 99 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASCO 99).

### **Election d'un conseiller métropolitain en remplacement d'un conseiller démissionnaire (suite).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vais vous donner les résultats du vote concernant l'élection d'une conseillère métropolitaine :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 62

Bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30.

Et donc, Mme CEYRAC est élue avec 59 voix.

### **2018 DASCO 100 - Caisse des Écoles du 14e arrondissement - Autorisation de versement d'une avance sur la subvention annuelle 2019 pour la restauration scolaire (215.000 euros).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet DASCO 100 concernant la caisse des écoles du 14e arrondissement, autorisation de versement d'une avance sur la subvention annuelle 2019 pour la restauration scolaire.

La parole est à M. MENGUY.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voulais profiter de ce projet de délibération que nous allons voter bien évidemment pour attirer l'attention de l'Exécutif et de nos collègues sur deux enjeux liés à la vie quotidienne des caisses des écoles.

Le premier, et c'est un peu ce que reflète cette subvention quelque part, je sais que M. BLOCHE est attaché et le rappelle souvent, à l'autonomie de la caisse des écoles, et il a bien raison. Il a même cité le terme d'indépendance lors du dernier COPIL et l'on n'est pas loin de la vérité.

En regard de cela, nous avons un dispositif de financement des caisses des écoles qui, je crois, est assez archaïque puisque, alors que nous sommes autonomes dans notre gestion, nous n'avons pas la main sur nos ressources.

D'un point de vue d'une construction d'une structure publique autonome, c'est un vrai problème.

Je ne crois pas, en disant cela, porter atteinte à l'autonomie des caisses à laquelle je suis particulièrement attaché. Néanmoins, lorsque pour plus de la moitié souvent de votre budget vous dépendez de la subvention de la Ville de Paris, de la Mairie centrale, alors même que la Mairie centrale a restreint les critères en insistant sur le fait qu'elle ne finançait plus que la restauration scolaire, alors que nous savons que pour une bonne restauration scolaire il n'y a

pas qu'une question de repas préparés, mais bien d'accompagnement au goût, à l'alimentation, et à l'alimentation de qualité, à l'alimentation durable, cela ne passe pas uniquement par la préparation des repas.

Concernant le recours à ce type de subvention, heureusement que la Ville vient en soutien, en plus dans le 14e en l'occurrence, ce sont pour des causes objectives ou plutôt structurelles, il n'y a pas de sujet par rapport à cela.

Mais cela doit nous interpeller sur le système de financement de nos caisses et le lien, qui à mon avis n'est pas forcément vertueux, et ce n'est pas un reproche que je fais à l'Exécutif, c'est une réflexion générale sur la dépendance financière de la Ville à ce point. Ce n'est pas une bonne chose quand on est un établissement public autonome et nous avons une réflexion à mener par rapport à cela.

L'autre point, justement par rapport à ce lien financier, c'est dans un autre arrondissement où nous avons un dispositif qui est de plus en plus décrié dans l'actualité, celui de la caisse du 18e.

Nous avons un modèle de gestion en délégation, qui crée des tensions particulières vis-à-vis des parents, et nous le voyons, il va même y avoir une émission ce soir sur "Envoyé spécial", qui devrait revenir sur le sujet, nous avons des parents particulièrement inquiets et mobilisés, qui créent des collectifs sur un sujet qui est la cantine scolaire.

Et nous voyons bien également la limite du modèle de gestion choisi et la caisse du 18e est aussi autonome que les autres. Mais bon sang ! A partir d'un certain moment, lorsque vous dites à longueur de journée que vous voulez une alimentation de qualité, des produits de proximité et que vous endossez cette responsabilité, alors également sur ce type de gestion, nous avons une interrogation.

Nous avons une interrogation sur le fait que des parents n'aient pas accès à un certain nombre d'informations et donc, que ce mode de gestion finalement a atteint les limites de son exercice. Cette délégation, ce choix par la majorité socialiste du 18e depuis des années, ce n'est pas le maire actuel qui l'a décidé mais bien avant, mais tout de même, il est une interrogation sur le fait que l'on prône l'alimentation de qualité, et qu'à côté de cela on laisse les clés de la maison à des industriels de l'agroalimentaire.

Nous avons une vraie interrogation, parce que nous faisons partie des responsables de caisses des écoles, je pense notamment au 5e, au 9e, au 15e, au 16e, au 17e aussi, des arrondissements de gauche de la majorité parisienne où nous nous battons tous les jours pour avoir des produits de qualité, pour avoir le contrôle sur ces produits, sur la façon dont ils sont acheminés, la façon dont ils sont préparés, etc., et nous avons deux arrondissements qui ne sont pas en liaison chaude ni en préparation sur place, dont le 18e qui est un des plus gros arrondissements.

Vraiment j'insiste, je prends le cas de ce projet de délibération sur la caisse des écoles du 14e, pour dire que d'un côté on ne peut pas avoir une caisse qui se bat tous les jours, et le 14e le fait également et est financièrement dépendant de la Ville à ce point et dépendant de structures qui ne sont plus adaptées, notamment sur la façon dont on récupère l'argent, etc., et à côté de cela, avoir des caisses des écoles comme le 18e, qui par le mode de gestion qu'elles ont choisi, et c'est une décision éminemment politique, et c'est une décision dont le président de la caisse des écoles d'un arrondissement est le seul responsable, qui à côté de cela, vont laisser les clés à des professionnels du secteur industriel et agroalimentaire.

Ce n'est pas acceptable, je pense que vraiment, il faut mettre les choses à plat par rapport à cela.

Je souhaite que le 18e puisse aller vers plus de transparence vis-à-vis des parents et donc des usagers et des familles, et qu'à ce titre nous ayons un circuit des finances qui garantisse l'autonomie, voire l'indépendance des caisses, comme M. BLOCHE le dit excellemment, mais que nous ayons un système financier qui soit beaucoup plus moderne.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je vais donc donner la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Vous avez rappelé, Jean-Baptiste MENGUY, le fait que j'avais été amené, encore récemment, lorsque nous nous sommes retrouvés pour échanger sur le premier rapport concernant la restauration scolaire à Paris, et qui permet d'avoir des données sur chaque caisse des écoles, et de pouvoir faire des comparaisons parfois utiles, combien le principe d'autonomie des caisses des écoles était pour moi en ce domaine une ligne de conduite.

Ayant plus à l'esprit le souvenir qui n'est pas si ancien d'avoir présidé un certain temps la caisse des écoles du 11e arrondissement.

De fait, vous avez été amenés à évoquer l'enjeu non pas des dépenses, mais effectivement des recettes, en posant une question qui quelque part évidemment a ses limites, à partir du moment où il y a 20 caisses des écoles parce que 20 mairies d'arrondissement, cela veut dire pour des raisons historiques, des choix de gestion qui ont été faits depuis un certain temps, chacun étant d'ailleurs convaincu que le choix qu'il a fait est sans doute le meilleur.

Alors de la même façon, Monsieur MENGUY, que vous auriez trouvé, je pense, totalement insupportable ou discourtois qu'on évoque la caisse des écoles du 15e arrondissement en votre absence, je me garderai bien de parler de la caisse des écoles du 18e arrondissement en l'absence de son président, à savoir le maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE.

Vous avez pris prétexte de ce projet de délibération qui vise à faire une avance de trésorerie à la caisse des écoles du 14e arrondissement, qui comme d'autres caisses des écoles peut avoir à un moment donné un problème conjoncturel, et heureusement qu'il y a la Ville de Paris.

Le problème de l'indépendance budgétaire de chaque caisse des écoles était résolvable. A partir du moment où les seules recettes familiales ne peuvent assurer la restauration des enfants de chaque arrondissement concerné, il faut bien une subvention d'équilibre pour chaque caisse des écoles, et nous avons d'ailleurs une discussion particulièrement stimulante en cette fin d'année pour ouvrir des perspectives sur 2019.

Et puis, puisque vous m'y avez fortement incité, vous savez que nous avons décidé collectivement de ne pas augmenter les recettes familiales l'année prochaine.

On a de ce fait un certain nombre de paramètres, qui font que j'écoute tout ce que vous me dites, certes, mais je ne vois pas d'autre solution que de rester dans cette situation peut-être inégale, inévitablement différente selon les arrondissements, mais où la Ville de Paris évidemment assume ses responsabilités, puisqu'il y a de la restauration scolaire dans chaque arrondissement et de fait de ce qu'il y a dans l'assiette de chaque enfant à la cantine ou qui se trouve à Paris chaque midi.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, chers collègues.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 100).

### **2018 DASCO 59 G - Collège Jean Perrin. - Dotation (7.472 euros) pour un projet d'ateliers de pratique théâtrale dans le cadre du Dispositif "Tous Mobilisés".**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DASCO 59 G concernant le collège Jean Perrin, avec une dotation de 7.472 euros pour un projet d'ateliers de pratique théâtrale dans le cadre du dispositif "Tous mobilisés".

Je donne la parole à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Madame la Maire.

Le collège Jean Perrin est situé à la porte de Montreuil dans le 20e arrondissement, il fait partie des collèges pour lesquels tous les efforts publics sont mobilisés.

La Maire de Paris y est allée à la rentrée pour montrer son soutien.

Dans le cadre de visite de l'ANRU, le Préfet de Région, le Recteur y ont consacré un temps de réunion sur place.

Pour les habitantes et habitants, il s'agit du seul équipement public du quartier avec l'école qui est à côté. Ils y mettent beaucoup d'espoir parce qu'ils savent qu'une partie de l'avenir de leurs enfants se jouera entre ces murs et ils

ont parfois des craintes, car malgré une équipe enseignante et de direction extrêmement investie, les échecs scolaires sont encore trop nombreux.

Depuis plus d'un an, la mairie du 20e accompagne une démarche d'éducation artistique et culturelle originale, dont l'établissement est à l'initiative. Il s'agit de permettre à chaque élève fréquentant Jean Perrin de rencontrer et pratiquer le théâtre. Faire du théâtre, c'est apprendre à jouer avec les mots, apprendre à être à l'aise avec son corps, c'est un temps de partage de ses émotions avec les autres, c'est rencontrer des artistes, c'est partager un processus de création artistique.

Pour permettre cette ambition, les acteurs culturels du 20e se mobilisent depuis un an : "Les Plateaux Sauvages" y ont déployé un projet de transmission artistique avec le collectif "Jeunes Textes en Liberté", "Paris Culture 20" a coordonné une résidence à l'année de la compagnie d'arts de rue "Tout sauf le dimanche", "Le Tarmac", par l'intermédiaire de l'artiste et incroyable transmetteur Pier LAMANDÉ, a animé les ateliers de pratique théâtrale pour tous les élèves de cinquième, "La Colline" a participé au Parcours du spectateur, la Maison des pratiques artistiques amateurs a accueilli les projets supplémentaires. Quand, après avoir passé quelques heures en atelier, un élève souhaitait aller plus loin, il venait s'engager dans une pratique amateur à la sortie des cours. Le théâtre aux Mains Nues a partagé du théâtre d'objets avec les élèves de la classe d'accueil et une classe de sixième.

Cette démarche, nous l'avons coordonnée ensemble, soucieux de se parler, avec dans la tête de tous les acteurs investis que l'essentiel, c'était la réussite des élèves et que celle-ci passait par la réconciliation pour nombre d'entre eux avec l'école. Dans cette réconciliation, l'éducation artistique et culturelle est indispensable, une éducation artistique de qualité, portée par des artistes.

Merci à la Ville de Paris de nous accompagner par cette subvention pour la deuxième année d'expérimentation. Merci, Patrick BLOCHE, pour votre écoute bienveillante.

Cette subvention est indispensable pour que très concrètement, cette année, les enseignants du lycée puissent se former lors d'un stage de théâtre. Grâce à cela, tous les élèves de sixième ont pu passer une semaine dans les théâtres du 20e avant les vacances de la Toussaint pour pratiquer, une semaine intensive de théâtre en groupe à la découverte des ressources du territoire qu'ils habitent.

Merci à l'indispensable "Tarmac", au théâtre aux Mains Nues, à la M.P.A.A. d'avoir fait le pari pendant une semaine d'accueillir les 150 élèves de sixième de Jean Perrin.

Votre soutien précieux, Monsieur BLOCHE, permettra aussi aux élèves du collège d'aller trois fois au spectacle dans l'année. J'ai rencontré un certain nombre de mamans fières que leurs enfants fassent du théâtre, parce que porte de Montreuil, ce sont beaucoup de mamans qui élèvent seules leurs enfants, fières de les entendre répéter, fières de ce réel accès à la culture, fières parce qu'elles avaient aussi l'impression qu'enfin on prenait leurs enfants au sérieux, soulagées aussi parce qu'elles avaient des éléments rassurants permettant de revenir sur une réputation parfois bien entachée de Jean Perrin.

Grâce au soutien de la Ville, celui du Rectorat, de la mairie du 20e, nous allons donc continuer cette année à être mobilisés pour démontrer aux familles, aux enseignants que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'aller à Jean Perrin à l'avenir ne soit pas synonyme d'un échec programmé mais, au contraire, d'une réelle chance.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, vraiment merci, Nathalie MAQUOI, tout d'abord de vous être inscrite sur ce projet de délibération qui est un beau projet de délibération, car cela nous offre l'occasion de parler d'une belle opération qui est l'opération "Tous mobilisés", de parler d'un beau collège, que je fréquente régulièrement depuis que la Maire de Paris m'a confié la délégation qui est la mienne, qui est le collège Jean Perrin, et parce que nous avons pu partager dans le beau 20e arrondissement des moments précieux, pas à Jean Perrin mais dans un autre collège.

Je remercie sincèrement, Nathalie MAQUOI, pour votre engagement qui ne date pas d'aujourd'hui, qui est déjà ancien malgré votre jeune âge. Voilà, merci pour tout ce que vous faites dans le 20e arrondissement et en direction des publics scolaires qui en ont le plus besoin.

Vous valorisez en effet l'opération "Tous mobilisés". Cela veut dire évidemment le Rectorat, cela veut dire la Ville à travers la DASCO, cela veut dire la mairie du 20e arrondissement, cela veut dire encore d'autres directions de la Ville. 14 établissements scolaires étaient dans cette opération "Tous mobilisés" à la rentrée 2017 et nous en avons rajouté 11 supplémentaires à la rentrée dernière, à la rentrée 2018.

Vous avez décrit mieux que je le ferais tout ce qui se passe à Jean Perrin et qui fait l'objet de ce projet de délibération et de cette subvention. Je vous dis, voilà, vraiment, le bonheur, la fierté qui peut être la mienne, qui est visiblement la nôtre de voter ce projet de délibération. Ce n'est certes que 7.472 euros mais cela permet de compléter le financement de cette belle opération et de faire qu'il se passe de belles choses à Jean Perrin.

Encore merci à vous, Nathalie MAQUOI.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 59 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 59 G).

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la scolarisation obligatoire dès 3 ans.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non-rattachés, avec le vœu référencé n° 75 relatif à la scolarisation obligatoire dès 3 ans.

Je donne la parole, pour deux minutes maximum, à Mme Anne-Christine LANG.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais revenir sur cette question de scolarisation à 3 ans qui, comme l'a précisé M. BLOCHE, figurera dans la loi pour l'école de la confiance qui sera présentée au Parlement au mois de février.

Pour dire en deux mots que 97 % des enfants, je crois, sont actuellement scolarisés à 3 ans, et il s'agit donc pour nous de scolariser 26.000 enfants sur l'ensemble du territoire dont un très grand nombre d'enfants, à Mayotte par exemple, qui ne sont pas scolarisés. Sur le territoire métropolitain, cela représente un très faible nombre d'enfants et il ne s'agit évidemment pas pour nous de faire un quelconque cadeau au privé mais bien de mettre tous les enfants sur la même ligne de départ. C'est la première chose.

Ma question porte donc sur Paris, en sachant que ce nombre doit être assez limité, et vise à savoir si vous avez des données pour connaître par arrondissement le nombre d'enfants supplémentaires qui devront être scolarisés suite à la rentrée 2019, suite au vote de la loi. Par ailleurs, avoir - mais vous avez partiellement répondu - votre avis sur les jardins d'enfants en général et les jardins d'enfants de "Paris Habitat", en sachant que le Ministère, manifestement, n'est pas habilité et n'est pas disposé à reconnaître leur spécificité pédagogique, puisque ce ne sont pas des établissements de l'Education nationale.

Quant à notre position, au groupe Démocrates et Progressistes, nous réitérons ce que nous avons déjà dit, à savoir que nous sommes favorables à la suppression des jardins d'enfants de l'O.P.A.C. qui seraient transformés en structures exclusivement consacrées aux 2 à 3 ans et/ou aux enfants porteurs de handicap.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - La parole est à M. BLOCHE pour vous répondre. Il vous a déjà répondu mais, Monsieur BLOCHE ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Oui, j'ai déjà répondu et Mme LANG a complété son information.

Selon les estimations - je n'ai pas le détail arrondissement par arrondissement mais je vous le transmettrai dès qu'il sera en ma possession - 3.500 de 3 à 5 ans ne seraient pas présents dans les écoles maternelles. Mais j'intègre de ce fait les enfants des jardins d'enfants que vous avez également évoqués.

Je ne reviendrai pas sur tout ce que j'ai déjà exprimé en réponse à Jean-Noël AQUA, sinon pour vous inviter, Madame la Députée, à voter la meilleure loi qui soit. Je me permets de vous dire non seulement que les 12 millions d'euros que coûtera à la Ville cette scolarisation obligatoire à 3 ans soit compensée par l'Etat, mais surtout vraiment

que l'on traite avec beaucoup de délicatesse et de finesse la question des jardins d'enfants. Je ne pense pas, à titre personnel, que l'on puisse décider que les jardins d'enfants s'arrêtent à 3 ans et que le problème est réglé. Des enfants peuvent avoir 5 ou 6 ans.

Puis je vous dis qu'il y a des approches complémentaires de ce que dispense l'Education nationale, auxquelles nombre de parents - parfois les parents sont des enseignants - sont attachés, puis 11 % d'enfants en situation de handicap.

Cela dit, de manière évidemment positive, vous savez ou je vous confirme que j'ai donné un avis favorable de l'Exécutif à votre vœu, sous réserve d'un amendement qui, sauf erreur, ne vous posera pas de problème.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Madame LANG, vous acceptez l'amendement ?

**Mme Anne-Christine LANG**. - Il y avait deux alinéas, le deuxième alinéa concernant a bien été supprimé, je voulais m'en assurer.

Oui ? Je pense que j'accepte l'amendement.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Très bien.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci.

Un mot simplement pour vous dire que nous voterons ce vœu ainsi amendé. C'est un sujet que nous avons également évoqué et une demande que nous avons formulée avec mon groupe, même si nous avons conscience qu'à Paris la plupart des enfants de 3 ans sont d'ores et déjà scolarisés et que les équilibres des écoles parisiennes ne devraient pas être bouleversés.

En revanche, je partage l'inquiétude - c'est un grand mot - sur l'avenir des jardins d'enfants. Je serais très intéressée, dans le prolongement de ce vœu, que l'on réfléchisse aussi à la scolarisation des moins de 3 ans. Je ne formule pas un avis favorable à la scolarisation des moins de 3 ans, mais la doctrine entre la Ville de Paris et le Rectorat mériterait d'être clarifiée à l'instar de la scolarisation des 3 ans.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 551).

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au label "Respect Zone".**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 76 relatif au label "Respect Zone".

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, vous le savez tous, nous vivons une période d'une rare violence pour notre cohésion sociale. En effet, la montée à la fois des populismes et des intégrismes, la violence est partout, dans nos rues, dans nos écoles, et bien évidemment sur Internet puisque c'est devenu le lieu privilégié du cyber-harcèlement.

Mon vœu concerne cette situation. Devant cette montée presque inexorable, des acteurs de la société civile ont réagi et réagissent pour lutter contre ce cyber-harcèlement. C'est notamment l'association française "Respect Zone" qui propose, depuis 2014, des outils de communication en ligne non-violente d'éducation au numérique, du respect

aussi et surtout pour le vivre ensemble, œuvrant à la fois pour la prévention mais aussi pour la protection de la jeunesse.

Ils ont fait beaucoup d'études, ils ont montré notamment que 14 % des adolescents sont cyber-harcelés et qu'une partie assez importante d'entre eux, 20 %, deviennent harceleurs à leur tour pensant se défendre. Ces dernières années, on estime à 12 le nombre de décès chez les moins de 15 ans. Ils ont fait une étude par ailleurs qui s'appelle "24 heures d'insultes sur Internet" et ont enregistré 200.000 insultes par jour par rapport à cette étude.

Cette association n'a pas fait simplement un diagnostic. Elle a créé une charte du respect et surtout un label, un label que tous ses adhérents peuvent à la fois respecter. Ce sont beaucoup de partenaires qui ont décidé, dans le monde économique, dans le monde associatif, de porter ce label haut et fort.

Je pense notamment à l'UNESCO, au Conseil de l'Europe....

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Madame MÉHAL, il faudrait terminer.

**Mme Fadila MÉHAL**. - J'aimerais dire mes conclusions assez rapidement.

En lien avec l'association, que vous puissiez labelliser pour cette charte et que puisse être mis en place un comité de suivi par rapport à cette labellisation.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Monsieur BLOCHE ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je serai rapide parce qu'on est parfaitement en phase. Ce vœu que vient de présenter Fadila MÉHAL prend en compte un vrai sujet et un vrai problème qui est ce qu'on appelle le cyber-harcèlement. De ce fait, vous le savez - je fais cela en rapport direct avec le débat que l'on a eu ce matin -, les filles sont davantage exposées à des formes spécifiques de cyber-violence à caractère sexiste et sexuel.

De ce fait, la collectivité parisienne a lancé un appel à projets "Collège pour l'égalité" afin d'intervenir prioritairement dans les collèges pour lutter contre le harcèlement et le cyber-harcèlement. De ce fait, je remercie notre Assemblée, avec Hélène BIDARD, d'avoir bien voulu adopter le projet de délibération qui vous a été soumis à cet effet.

Le programme de l'association "Respect Zone", que vient d'évoquer Fadila MÉHAL, est évidemment très intéressant. Il porte essentiellement sur une éducation à l'usage des réseaux sociaux, sur la prévention et la sensibilisation du cyber-harcèlement. Nous sommes totalement disposés à travailler avec cette association. C'est la raison pour laquelle, très logiquement, j'ai donné un avis favorable, sous réserve d'amendements plutôt techniques qui vous ont été proposés.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Madame MÉHAL, vous acceptez l'amendement ?

**Mme Fadila MÉHAL**. - Oui, tout à fait.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 552).

### **Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la baisse des effectifs dans les écoles du 20e.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 77 relatif à la baisse des effectifs dans les écoles du 20e.

La parole est à Mme Virginie DASPET.

**Mme Virginie DASPET.** - Merci. Je vais essayer d'être très rapide.

En fait, nous constatons une baisse des effectifs dans nos écoles, liée à la fois à la démographie mais aussi à une forme d'évitement scolaire dans certains quartiers, plus particulièrement du côté de Belleville et de Ménilmontant.

C'est un vœu de prévention pour sensibiliser la Ville au fait que la carte scolaire, qui nous sera prochainement proposée, ne prenne pas de décisions trop hâtives, parce qu'à chaque chose malheur est bon, c'est peut-être aussi pour nous l'occasion de desserrer nos écoles, puisque nous avons d'autres écoles hors R.E.P. qui présentent des effectifs par classe très importants de 27, 28 ou 29 élèves, et ce serait peut-être une façon d'y remédier.

Au-delà des effectifs par classe, on a un souci lié au bâti de nos écoles très ancien qui peut être intéressant d'un point de vue patrimonial, mais qui fait que nous avons des cours souvent trop petites et des réfectoires également souvent trop petits. Cela ferait du bien à tous ces enfants, au-delà de l'aspect purement éducatif, en tous les cas durant le temps scolaire, de pouvoir être à l'école dans de meilleures conditions.

Toutes mes excuses pour une maladresse de langage où je parle de carte scolaire à la fin, au lieu de parler de sectorisation. Si nous voulons parvenir à rééquilibrer nos effectifs dans les différentes écoles, il faudrait revoir la sectorisation du 20e.

Ce vœu a d'ailleurs été voté par la majorité du 20e arrondissement, ce qui montre un accord assez large sur ce sujet. Et puis également envisager la création de groupes scolaires qui associeraient des écoles de premier ou de second niveau. Merci.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint. - Merci.

Ce vœu, certes, est spécifique au 20e arrondissement, mais porte une préoccupation qui intéresse nombre d'arrondissements. Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit de la baisse des effectifs scolaires à Paris, et tout particulièrement dans les écoles maternelles.

Je me suis permis, tout à l'heure, Alix BOUGERET, d'évoquer la scolarisation des moins de 3 ans, parce que c'est un vrai sujet en tant que tel, pour que notre Assemblée soit éclairée par deux chiffres sur ce sujet. Dans les années 90, il y avait 4.500 enfants de moins de 3 ans qui étaient scolarisés en maternelle. A la dernière rentrée scolaire, ils n'étaient qu'un peu plus de 500. C'est vous dire que le taux s'est totalement effondré.

Entre la baisse globale sur Paris, mais pas dans tous les arrondissements, d'ailleurs dans le 17e arrondissement les effectifs scolaires progressent. Comme quoi, c'est très différent selon les territoires et les quartiers.

Mais pour revenir dans le 20e arrondissement, évidemment et très logiquement, une aspiration à ce qu'il y ait une dynamique de diminution des effectifs par classe dans les écoles publiques parisiennes, et notamment du 20e arrondissement.

Effectivement, le fait d'avoir un projet de sectorisation qui soit cohérent entre le premier et le second degré dans le cadre du continuum éducatif, il semble qu'on le ferait en concertation étroite avec la mairie du 20e arrondissement.

Puis la carte scolaire, vous l'avez évoqué, est un enjeu chaque année pour lequel nous aurons une attention particulière. En tout cas, avis favorable avec quelques amendements qui vous ont été proposés à votre vœu.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Madame DASPET, vous acceptez les amendements ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 553).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la prévention des actes à caractères sexuels au sein des établissements scolaires.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 78 relatif à la prévention des actes à caractère sexuel au sein des établissements scolaires.

Je donne donc la parole à Mme BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, je souhaite par ce vœu que la Mairie de Paris réaffirme sa vigilance à l'égard des faits de violences sexuelles qui peuvent avoir lieu dans les établissements scolaires. Des événements très douloureux se sont déroulés. Le sujet est délicat, et ne saurait tolérer aucun déni, mais je sais qu'il doit aussi nous appeler à un esprit de responsabilité.

Les drames de Villefontaine et d'Orgères ont poussé les pouvoirs publics à prendre le sujet à bras le corps en 2015. La Mairie a, à ce titre, élaboré avec le Parquet un plan d'action pour mieux protéger les enfants. Contrôler, former et prévenir sont les maîtres mots de ce plan.

Mieux contrôler des agents lors du recrutement. Mieux former pour mieux détecter et signaler les infractions. Mieux former pour prévenir en rappelant les règles de conduite et les attitudes éducatives à observer avec les enfants.

La prévention doit nous amener également à renforcer la sensibilisation des enfants contre les actes et les comportements que je qualifierais de "à risque".

Sans se substituer aux parents et en veillant à ne pas créer un climat anxigène, la Mairie et l'Académie pourraient déployer un programme d'actions dans les écoles pour que tous les enfants connaissent les règles élémentaires : dire non et ne pas taire de tels comportements, qu'ils viennent des adultes qui les entourent ou des enfants.

De nombreux supports sont disponibles, des livres sur le respect du corps, des supports visuels tels que ceux élaborés par le Conseil de l'Europe, je pense en particulier à "On ne touche pas ici". Voilà des outils qui me paraissent être adaptés.

Notre vœu demande que la Mairie, en concertation avec l'Académie de Paris, établisse un programme d'actions et de sensibilisation des enfants contre les violences sexuelles, et que la Mairie et l'Académie renforcent la sensibilisation de leur personnel pour identifier et prévenir les situations potentiellement dangereuses.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à M. BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - On a déjà été amené à évoquer cette question lors de la séance des questions d'actualité puisque Anne-Christine LANG, à partir de la situation douloureuse d'une école maternelle dans le 13e arrondissement, a été amenée à évoquer, à travers cette situation, un certain nombre de préoccupations que nous partageons évidemment collectivement.

Je lui ai apporté des éléments de réponse. Je ne vais peut-être pas redétailler l'effort considérable de formation qui est mis en place par la DASCO, notamment en direction des animateurs et des REV : 37 sessions en 2017, 22 sessions à ce jour en 2018.

629 agents ont donc été formés entre 2017 et 2018, avec le fait d'améliorer les procédures de signalement. Les fiches réflexes à destination des REV ont été rédigées en ce sens, avec un souci de transparence et de réactivité.

Quand il se passe quelque chose, il ne faut pas le cacher. Il faut le signaler, il faut qu'il y ait toute une chaîne de responsabilités, un écho qui soit donné pour intervenir rapidement.

On a toujours des marges de progression mais, de ce fait, je voulais traduire, à travers ma réponse, la volonté qui est la nôtre et qui rejoint vos préoccupations.

Ayant répondu à votre attente, je souhaiterais, par cohérence, que votre vœu puisse être retiré.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je suis prête à le retirer. J'ai néanmoins un sujet sur lequel vous n'avez pas répondu. C'est la sensibilisation des enfants. J'entends tout ce que vous avez dit, mais sur les enfants ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Sur les enfants, je ne peux pas répondre sur le temps scolaire. Je laisse à l'Éducation nationale le soin d'apporter les solutions.

Ce que je me suis permis d'exprimer, là aussi, c'était lors de la séance des questions d'actualité, le fait qu'ils se développent, et nous avons déjà un certain nombre d'ateliers périscolaires qui portent, justement, sur la question du respect du corps et, par là même, la sensibilisation des enfants pour les protéger à l'égard d'agissements dont ils pourraient être victimes.

Votre préoccupation est donc prise en compte sur le temps périscolaire.

En tout cas, je vous remercie de votre mobilisation.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 78 est retiré, si je comprends bien. Merci, Madame BERTHOUT.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien et la maintenance des jeux de cours dans les écoles du 5e.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 79 relatif à l'entretien et à la maintenance des jeux de cours dans les écoles du 5e arrondissement.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Ce n'est pas que dans les écoles du 5e arrondissement. Je fais deux souhaits : afin que l'on puisse donner des instructions aux C.A.S.P.E. pour que les maires d'arrondissement soient systématiquement destinataires, école par école, une fois par an, en copie des fiches diagnostics des jeux de cours et que, le cas échéant, il puisse y avoir des contre-expertises dans des cas litigieux.

Il ne s'agit pas du tout d'inventer une usine à gaz, mais il s'agit à la fois d'être beaucoup plus vigilant en termes de sécurité et d'éviter, à mon avis, des dépenses qui n'ont pas lieu d'être pour la Ville.

Je me suis rendu compte, avec un relatif effarement, que les entreprises qui étaient sollicitées dans le cadre des marchés de la Ville de Paris pour réaliser les diagnostics de contrôle des jeux, étaient très souvent, pour ne pas dire exclusivement, dans certaines écoles en tout cas, celles qui fournissaient les jeux de cours neufs.

Bilan des opérations : on a des exercices de maintenance qui traînent. J'ai eu le cas, plusieurs fois, où on nous explique qu'il faut changer un jeu de cours. Les deux seules fois où j'ai réussi à faire des contre-expertises, on n'a pas changé les jeux.

A l'inverse, on a des jeux qui sont très mauvais état et que l'on ne nous change pas. La circonscription n'ayant, le plus souvent, pas le budget nécessaire en plus pour remplacer tous les jeux de cours déclarés hors normes, on a donc des jeux qui restent immobilisés pendant de très nombreux mois. Cela a été le cas dans plusieurs écoles du 5e, dont celle des Lyonnais, où je vous assure qu'on a attendu pendant un an.

Je me félicite, Monsieur le Maire, qu'il y ait une petite enveloppe complémentaire qui nous permette de répondre, en tout cas, à mes besoins spécifiques, mais je souhaiterais vraiment qu'on puisse savoir, ce serait bien pour tout le monde, que nous puissions avoir copie de ces fiches diagnostic une fois par an. Cela permettrait de s'assurer que les diagnostics sont effectivement faits, ce qui n'est pas tout à fait le cas, je puis vous l'assurer.

Merci de votre attention.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - La préoccupation que vous traduisez, Madame la Maire du 5e arrondissement, et votre vœu dépassent le seul 5e arrondissement et concernent toutes les cours d'école. Les jeux qui s'y trouvent sont une préoccupation qui nous rassemble puisqu'il s'agit de la sécurité des enfants. Il s'agit évidemment, en ce domaine, que cette sécurité soit absolue.

Je souhaitais tout de même apporter un élément d'information. Compte tenu des marchés publics en cours, quatre entreprises assurent chacune une mission différente : le contrôle des jeux de cours, les réparations et les maintenances, la fourniture de nouveaux jeux et le renouvellement des sols souples. Je dis cela car, dans votre vœu, le fait de recourir à une seconde expertise est, de mon point de vue, superflue. La première expertise est en effet inévitablement impartiale puisqu'elle n'est pas faite par le fournisseur du jeu.

De ce fait, sur la transmission des fiches diagnostic des jeux de cours, je tiens à être totalement transparent et à ce que les mairies d'arrondissement soient associées. J'en prends donc l'engagement oral devant vous et consigne sera donnée aux C.A.S.P.E.

Vous ayant apporté tous les éléments que vous souhaitiez avoir de ma part, je vous suggère de retirer votre vœu.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, je souhaite que l'on vote sur mon vœu mais en y retirant la partie que vous estimez infondée, ce qui revient au même.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - C'est-à-dire que vous souhaitez...

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Juste sur le diagnostic. Puisque vous prenez cet engagement, c'est écrit noir sur blanc.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - C'est le deuxième alinéa.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - En retirant l'alinéa dont j'ai compris qu'il ne tenait pas la route pour les raisons...

Sans épiloguer, je note que ce système est fort heureusement nouveau. Ce n'était pas le cas, il y a encore quelques mois. Tant mieux.

En revanche, si l'on pouvait voter, cela me paraîtrait bien.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 554).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous allons passer au vœu référencé n° 80 relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes.

La parole est à M. de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Madame la Maire.

A ce vœu s'associe notamment l'ensemble des maires d'arrondissement de notre groupe.

Vous savez qu'un nouveau règlement pour le temps de travail des gardiens des écoles est entré en vigueur le 1er janvier 2018. Il consiste en une annualisation du temps de travail et la définition d'un planning hebdomadaire de 47,5 heures sur 38 semaines avec une amplitude journalière de 12 heures.

Ce règlement a notamment pour caractéristique de ne pas prévoir l'effectuation d'heures supplémentaires par ces gardiens. Cela a des conséquences très concrètes, notamment en ce début d'année scolaire, sur l'organisation des conseils d'école. Pour notre part, dans le 9e arrondissement, les conseils d'école sont maintenant systématiquement avancés à 17 heures, ce qui pose des problèmes pour les parents et pour un certain nombre de

personnes qui ne peuvent plus aussi facilement se libérer à 17 heures pour assister à ces conseils d'école qui sont des moments très importants dans la vie des écoles.

Nous nous étions émus de cette situation dès février 2018 en déposant un vœu pour demander qu'il soit possible, pour les gardiens d'école, d'effectuer des heures supplémentaires. Ce vœu avait été rejeté par l'Exécutif mais on nous avait parlé de la possibilité de mobiliser des gardiens vacataires pour les conseils d'école, ainsi que pour les fêtes d'école.

Nous voudrions que ces engagements se traduisent maintenant dans les faits. Par ce vœu, nous demandons, d'une part, que la Mairie de Paris évalue la conséquence du nouveau règlement de service des gardiens sur la vie de l'école, sur les fêtes et les conseils d'école. Comme je l'ai dit, je pense que ces conséquences sont réelles. D'autre part, nous demandons que la Mairie de Paris s'assure de la mobilisation des gardiens vacataires, au minimum, afin de permettre la réunion des conseils d'école en dehors des horaires de services des gardiens titulaires.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur de FROMENT.

Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Sincèrement, je ne pense pas qu'il eût été utile que ce vœu soit déposé et que nous reparlions, à nouveau, dans ces conditions, du nouveau règlement de service des gardiens entré en vigueur au 1er janvier 2018.

Personne ne peut contester qu'il s'agit d'un progrès social. Je voudrais qu'enfin, on prenne en compte le fait que les gardiens dans nos écoles ne sont pas considérés comme des personnels de maison ! Ils ont des horaires et oui, ils terminent à 19 heures, ce qui ne les empêche pas de travailler 47,5 heures par semaine, avec la récupération qu'offrent les vacances scolaires.

Quand on me parle d'heures supplémentaires, qu'il s'agit de personnes travaillant 47 heures par semaine et qu'en plus, c'est interdit par le Code du travail, je dis non !

Comme tout nouveau règlement, il faut de l'adaptation. Pour les fêtes d'école, le problème a été posé ; il est remonté et est à présent réglé.

En revanche, pour les conseils d'école, pitié ! Je veux dire par là que l'on convoque le conseil d'école à 18 heures ou 18 heures 30, parce que c'est compatible avec le temps de vie professionnelle des parents d'élèves notamment. Pour la sortie du conseil d'école, je suis désolé mais il y a tout de même un personnel d'encadrement et des enseignants ; il y a le directeur ou la directrice. Ils peuvent ouvrir et fermer une porte ! Il n'y a donc pas besoin de gardien.

Vraiment, je vous demande de retirer votre vœu ou je donne un avis défavorable. Je le dis solennellement : quand des conseils d'école sont convoqués avant 18 heures dans un certain nombre d'écoles, c'est vraiment de la mauvaise foi ! Je le dis.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Retirez-vous le vœu, Monsieur de FROMENT ?

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Non, nous le maintenons.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## 2018 DFPE 79 - Subventions (946.524 euros) et avenants n° 2 avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFPE 79 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants avec l'association Gan Menahem pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, voici un projet de délibération qui avait été reporté et qui revient donc devant notre Conseil concernant une subvention à une crèche confessionnelle. Je dis à dessein "crèche confessionnelle" car c'est bien de cela qu'il s'agit. Certes, certains préfèrent utiliser le mot de "crèche à caractère propre" mais appelons une croyance une croyance.

Les crèches dont nous parlons sont bel et bien confessionnelles, insérées dans des associations dont le but clair est de participer à la diffusion de la religion. En quelque clics, on peut voir des photographies d'enfants gérés par l'association avec des signes religieux ostensibles.

Le côté confessionnel ne peut être nié et les autres activités de l'association ne laissent aucun doute. A partir de là, que mon propos soit clair : une crèche confessionnelle est parfaitement légale. Pour autant, doit-elle bénéficier de subvention publique pour exister ? Ma réponse est non au regard de la laïcité.

La laïcité est un principe fondateur, créateur et édificateur de notre République. Elle s'impose à tous et doit être appliquée de façon non ambiguë par les collectivités. Je peux comprendre que l'on me réponde que l'on se situe ici dans la zone grise de la laïcité. Pour nous, il s'agit clairement de la partie gris foncé où la laïcité nous empêche de subventionner ces crèches.

Rappelons que la laïcité n'est pas un idéal contre la religion. Elle est la condition du vivre-ensemble où chacun, dans une sphère privée, peut être libre d'exercer le culte qu'il souhaite. "L'État chez lui, l'Église chez elle", résumait Hugo. Que signifie cette phrase ? Tout simplement, l'exigence de neutralité de l'action publique.

Permettez-moi de dire que cette exigence de neutralité est d'autant plus aiguë lorsque l'on parle d'institutions en charge de l'éveil des enfants, lesquels n'ont évidemment pas encore la capacité d'exercer leur esprit critique, d'exercer librement leurs pensées.

Je mentionne aussi ici - et nous y reviendrons - que l'Observatoire de la laïcité a travaillé plus d'un an sur l'application du principe de laïcité dans les satellites de la Ville. Ses conclusions sont claires - et je les cite à nouveau ici. Les principes de la laïcité "s'imposent à l'ensemble des services publics de la Ville de Paris, quel que soit leur mode de gestion. La Ville de Paris doit donc s'assurer de leur respect par l'ensemble de ses organismes qui, tout en ne faisant pas partie des administrations parisiennes, gèrent néanmoins, à un titre ou à un autre, un service public municipal parisien".

Quand nous parlons de l'accueil de la petite enfance, nous sommes clairement sur une mission de service public. Et puis, soyons clairs : pour nous, l'argent que nous économiserions sur ces projets de délibération pourrait tout à fait être réinvesti sur d'autres lieux d'accueil afin de proposer de nouveaux berceaux qui pourront accueillir toutes les petites Parisiennes et les petits Parisiens dans le respect de la laïcité.

Voilà pourquoi nous voterons contre ces projets de délibération. A l'heure où la laïcité est détournée de son sens pour de multiples raisons, rester rigoureux est pour nous le meilleur service que l'on puisse rendre à la laïcité. Car la laïcité peut être instrumentalisée à l'extrême droite pour cacher sa xénophobie. Elle peut être attaquée par les extrémistes religieux pour mieux propager leurs discours de ségrégation, de division et de haine. Nous savons aussi que la laïcité peut être remise en question par certains qui voudraient jouer sur le fait communautariste.

Vous aurez compris que nous fuyons toutes ces attitudes. Nous cherchons à rester conformes au principe, sans entorse injustifiée. Nous chercherons donc tous les moyens progressifs et gradués pour éteindre, à terme, ces entorses héritées du passé de notre collectivité. La laïcité, véritable garante d'un vivre ensemble, mérite bien qu'on la préserve.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - Incontestablement, un établissement confessionnel, une association confessionnelle est confessionnelle. De toutes confessions, d'ailleurs. Celle-ci, comme bien d'autres. Sauf que ce que nous subventionnons, ce n'est pas la religion, pas l'idéologie de cette association, mais une activité conventionnée.

Je me réjouis que certaines associations religieuses soient obligées d'avoir une activité laïque grâce aux conventions signées avec la Ville. Je le dis : c'est cela, la tolérance.

C'est la raison pour laquelle mon groupe vote l'ensemble des subventions quand il s'agit d'établissements privés, associatifs qui ont des orientations politiques, idéologiques, religieuses qui ne sont pas les nôtres, mais dont l'activité s'inscrit incontestablement dans la loi de 1905 et dans les valeurs de la République. C'est cela, la tolérance. Excusez-moi, je vais faire un aparté.

Je le dis en pensant à celles et ceux qui ont approuvé le retrait du projet de délibération de la F.A.S.T.I. Car ce que nous allions subventionner pour 3.000 euros, c'est un soutien juridique aux couturières de la Goutte-d'Or. Point final. Ensuite, la F.A.S.T.I. peut penser ce qu'elle veut. On est d'accord ou pas d'accord. C'est cela, la tolérance.

Je me tourne vers ceux qui font le deux poids, deux mesures. Pour revenir à cette association, Gan Menahem, que je connais bien - je suis même dans une relation amicale avec le rabbin PEVZNER -, nous nous abstiendrons, comme chaque année. Parce que, là, on est dans un cas très particulier. La mairie a fait son travail d'arrondissement, incontestablement. La Ville de Paris est allée le plus loin possible et je sais qu'il y a une vigilance.

Mais, de facto, les gens qui vont dans cette crèche appartiennent, à peu de choses près, à la même communauté. C'est une crèche, de facto, à caractère communautaire, pour ne pas dire communautariste. Qu'y pouvons-nous ? Pour ce qui concerne le 18e, je pense qu'il y a une explication topographique. Cette crèche, qui est un espace de laïcité, est enclavée dans une énorme cité.

Pour accéder à la crèche, on passe dans des grandes salles avec des photos de chefs religieux, que sais-je. Il y a toute une ambiance, un environnement qui fait qu'évidemment, je n'ai pas envie d'y mettre mes enfants, tout simplement. J'en ai discuté, d'ailleurs, avec le rabbin PEVZNER, qui n'a pas totalement nié cette analyse.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons sur cette crèche. Voilà pourquoi nous approuvons les autres par esprit de tolérance, une tolérance qui est fondée sur le fait que nous approuvons une activité donnée. Cela ne veut pas dire que l'on donne quitus à l'association pour tout le reste. Je vous assure, je n'ai rien d'un Loubavitch.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Bien.

Sur ce, je vais donner la parole à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Sans surprise, je voterai contre ce projet de délibération. Je me retrouve totalement dans l'intervention de M. Jean-Noël AQUA et je suis en désaccord avec l'intervention de M. Pascal JULIEN qui, par ailleurs, selon moi, mélange tout.

On a affaire à un projet de délibération qui avait été rejeté parce que cette structure confessionnelle posait encore plus de problèmes que les autres crèches confessionnelles pour lesquelles, déjà, je vote contre. Le projet de délibération revient par la fenêtre et, excusez-moi, mais je ne vois pas trop ce qui a changé. Mais je pense que l'Exécutif va nous trouver beaucoup de bonnes justifications.

On est face à une structure clairement confessionnelle qui ne respecte pas la laïcité. Lorsque nous finançons ces crèches... Evidemment, elles prétendent, dans le cadre de conventionnements, participer aux commissions, mais, objectivement, il reste combien de places pour la commission pour pouvoir y affecter des enfants ? Généralement, vous savez très bien, comme moi, que ces structures extrêmement communautaristes ont déjà pourvu l'ensemble de leurs places avec celles et ceux qui ont le choix - c'est leur droit le plus strict - de mettre leurs enfants dans des structures confessionnelles communautaristes. Mais ce n'est pas à l'argent public de le faire.

Je le répète une fois de plus : les crèches confessionnelles sont totalement légales en France. Il ne s'agit pas de remettre en cause leur légalité. Mais quand des familles veulent mettre leur enfant dans des structures confessionnelles, à ce moment-là, cela relève de leur choix, de leur droit, de leur devoir de l'autofinancer.

Ce n'est pas à l'argent public de financer des structures qui relèvent des intérêts particuliers et non pas de l'intérêt général. Nous devons être des républicains. Notre argent public, l'argent de l'ensemble des contribuables de la Ville de Paris, doit financer des structures, soit publiques, soit associatives, qui respectent l'intérêt général, c'est-à-dire qui respectent le fait que toutes et tous, quelles que soient nos orientations religieuses, spirituelles, que l'on soit croyant ou pas, quelque confession que ce soit, on puisse se retrouver et mettre nos enfants dans ces structures-là.

Or, je regrette, mais je ne pense pas que tout le monde soit d'accord pour mettre ses enfants dans une structure à ce point-là communautaire et religieuse. En tous les cas, je sais qu'il y a énormément de citoyens et de citoyennes qui ne sont pas d'accord, parce que cela va à l'encontre du principe de laïcité qui régit notre vivre ensemble.

Argent public à service public. En quoi cela n'a strictement rien à voir avec la F.A.S.T.I. pour laquelle, par ailleurs, je trouve scandaleux que, sous prétexte d'une attaque de la L.I.C.R.A. et d'un élu d'arrondissement, tout d'un coup, l'Exécutif se soit permis de retirer la délibération qui a été votée en...

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - On n'est pas sur la F.A.S.T.I., Madame SIMONNET !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Dites donc, vous n'avez rien dit pour M. Pascal JULIEN qui s'est permis de faire un long développement, donc je lui réponds et je respecte mon temps de parole !

La F.A.S.T.I. respecte la laïcité, je regrette. Quand la F.A.S.T.I. organise des activités d'accompagnement au niveau des femmes, notamment vis-à-vis des femmes enceintes, elle fait un super-travail. Quand elle fait les permanences d'accès au droit, quand elle fait de nombreux travaux pour l'égalité des droits français étrangers, elle le fait dans un respect complet de la laïcité.

Elle n'est pas en train de faire quelque chose de confessionnel pour quelque religion que ce soit. Après, en tant qu'association, comme toute association, elle a sa liberté, son autonomie au niveau de ses points de vue et de son orientation "politique", au sens "vie de la cité".

Que l'on soit d'accord ou pas avec ce que peut exprimer la F.A.S.T.I., si l'on est d'accord avec les actions concrètes qu'elle fait, il n'y a aucun problème à partir du moment où elle respecte, en plus, les principes républicains et la laïcité. Sauf que le procès qui lui est fait, c'est que, soi-disant, elle irait à l'encontre de la République, notamment sur son attitude vis-à-vis des attentats.

Je me suis préoccupée des bulletins de la F.A.S.T.I. au lendemain des attentats du 15 janvier, au lendemain des attentats du 13 novembre, et leurs "éditos" sont clairs et sans aucune ambiguïté. Il y a une condamnation très claire des attentats terroristes. Après, il peut y avoir d'autres points de vue politiques qui sont abordés. Ils ont exprimé, par exemple, un désaccord avec la manifestation du 11 janvier, mais en quoi cela justifierait de leur retirer des subventions pour leurs activités.

Ils sont contre l'état d'urgence, je suis d'accord avec eux, mais c'est leur droit le plus strict. On est dans le cadre du respect de la liberté d'association loi 1901.

Ne confondons pas la liberté d'association loi 1901 et les associations culturelles. Je sais bien que c'est dans l'air du temps de la "macronisation" des esprits, et que d'ailleurs le Président MACRON est en train de remettre en cause la laïcité...

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Vous avez épuisé votre temps de parole...

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je voterai contre ce projet de délibération.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je vais demander à Mme CHARNOZ de répondre aux différents intervenants.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais remercier les différents groupes pour la constance avec laquelle ils interviennent sur le sujet des crèches à caractère propre, qui vient témoigner de notre attachement à la qualité de l'accueil offert aux petits Parisiens et aux petites Parisiennes.

Je voudrais rappeler notre engagement sur cette politique de développement des modes d'accueil et dire à M. AQUA que l'on n'a jamais créé autant de crèches que sous cette mandature.

Il ne s'agit, en aucun cas, à ce Conseil, de répéter notre dialogue ou devrais-je dire refaire le match du Conseil de Paris de juillet dernier, car à l'occasion du passage de projets de délibération concernant une vingtaine

d'associations à caractère propre, nous avons pu avoir des échanges nourris sur le fonctionnement de ces structures déjà.

Je vous rappelle notamment que nous avons partagé en toute transparence avec l'ensemble des groupes politiques, le bilan des contrôles inopinés que Patrick BLOCHE et moi-même avons souhaité mettre en œuvre en 2018 pour nous assurer du respect de la convention d'objectifs.

Je souhaite prendre, au contraire, exemple sur ce dossier pour vous convaincre du sérieux avec lequel nous suivons le fonctionnement de ces structures.

Avant toute chose, je voudrais souligner notre intransigeance lorsque des doutes apparaissent sur la qualité de l'accueil proposé aux enfants.

En effet, suite à des alertes de la mairie du 20<sup>e</sup> sur les difficultés de fonctionnement dans une des crèches, nous n'avons pris aucun risque et nous avons suspendu le projet de délibération initialement prévu pour le Conseil de Paris de juillet dernier, afin de mieux évaluer le fonctionnement de cette structure, s'assurer du respect des obligations fixées par la Ville de Paris et de la réglementation nationale.

Ce cas illustre la pertinence de la méthode d'accompagnement engagée par Christophe NAJDOVSKI et poursuivie par Dominique VERSINI et Nawel OUMER. L'association avec laquelle la Ville avait tissé un partenariat constructif au fil des années a aussitôt pris la mesure du problème et souhaité mettre en place un plan d'action immédiat pour redresser la situation de l'établissement.

Des mesures très concrètes ont été prises, l'Association a consolidé l'équipe de professionnels travaillant au sein de la crèche, lancé deux audits externes et indépendants autour du fonctionnement de la crèche et entrepris la reformulation de son projet éducatif.

Preuve s'il le fallait de ce redressement, un contrôle inopiné a également été réalisé par les services de la P.M.I. dans cette structure. Aucun manquement à l'exigence liée à l'accueil des enfants n'a été constaté. Une rencontre en présence de l'adjointe à la maire du 20<sup>e</sup>, des services de la P.M.I et de la DFPE, de l'Association a été organisée au mois d'octobre dernier et a permis de constater les efforts réalisés par l'Association, d'identifier les marges de progression, et de conclure à la réinscription de la crèche à l'ordre du jour de ce Conseil.

Notre vigilance reste entière sur cette crèche comme sur l'ensemble des établissements d'accueil de la petite enfance.

Il n'y a, aujourd'hui, aucune raison concrète de ne pas attribuer une subvention à cette association.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Bravo !

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 79).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la crèche parentale Pirouett' (13e).**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu référencé n° 81 relatif à la crèche parentale Pirouett', dans le 13<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à Mme OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER.** - L'association "Pirouett'" gère une crèche parentale 147, boulevard Blanqui depuis près de 25 ans. Elle concourt à l'accueil des tout-petits du 13e arrondissement avec un projet spécifique qui permet de diversifier l'offre proposée aux parents. La Ville d'ailleurs soutient cette association.

Les locaux qu'occupe cette crèche appartiennent à la Caisse d'épargne Ile-de-France dont l'association "Pirouett'" est locataire. La Caisse d'épargne Ile-de-France a fait connaître son intention de mettre en vente ce bien et un preneur s'est manifesté auprès d'elle. Les activités de la crèche Pirouett' sont donc menacées.

Le Conseil du 13e arrondissement, lors de la séance du lundi 29 octobre 2018, a voté unanimement le vœu pour proposer que la Ville de Paris se porte acquéreur des locaux de la Caisse d'épargne Ile-de-France, situés 147, boulevard Blanqui, afin que la crèche Pirouett' puisse poursuivre ses activités.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Merci, Madame OLIVIER.

La parole est à Mme CHARNOZ pour vous répondre.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Merci, Madame la Maire et merci chère Annick OLIVIER de cette intervention.

Je voudrais également remercier le maire du 13e ainsi que son adjointe Johanne KOUASSI d'avoir été les premiers à nous alerter sur la situation précaire de la crèche parentale Pirouett', aujourd'hui locataire d'un espace appartenant à la Caisse d'épargne et mis en vente comme vous venez de nous l'expliquer.

Je voudrais vous assurer que nous partageons pleinement votre préoccupation de maintenir au sein de votre arrondissement une offre d'accueil de la petite enfance toujours plus riche et plus variée.

À ce titre, les crèches parentales participent pleinement à cette palette que nous souhaitons construire pour répondre le plus justement possible à la diversité des besoins des familles parisiennes.

Sur ce vœu, nous vous proposons simplement un amendement visant à actualiser le dossier. En effet, compte tenu de la forte mobilisation du maire du 13e sur ce dossier, Patrick BLOCHE et moi-même avons aussitôt saisi la DFPE pour qu'elle réalise une première étude de faisabilité quant à l'acquisition de ce local.

Les premiers résultats font apparaître la nécessité de réaliser des travaux lourds impactant la capacité d'accueil et une longue période de fermeture. Dès lors, pour garantir à l'Association de poursuivre son activité, nous souhaitons également proposer d'étudier la piste de la solution de relogement dans un quartier proche de l'actuel.

Dès que nous disposerons d'un diagnostic finalisé, nous pourrons, avec l'Association et la mairie du 13e, choisir l'option la plus adaptée.

Sous réserve de votre accord sur ces amendements, je rends bien sûr un avis favorable à ce vœu.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

Madame OLIVIER, vous acceptez les amendements de l'Exécutif ?

**Mme Annick OLIVIER.** - Oui, bien sûr.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 555).

### **Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif au dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël.**

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu référencé n° 82 relatif au dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël.

Je donne la parole à M. de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - Merci, Madame la Maire.

Nous avons déjà eu l'occasion de manifester notre ferme opposition au nouveau système de regroupement des crèches pendant les vacances de Noël et celles de l'été.

Vous savez que jusqu'à l'année dernière, souvent, plusieurs établissements restaient ouverts dans chaque arrondissement afin d'assurer la continuité de ce service public fondamental d'accueil de la petite enfance que constituent les crèches municipales.

Maintenant, on a un système de regroupement qui fait que l'on n'a plus qu'une crèche ouverte parfois pour plusieurs arrondissements.

Le résultat a été que les parents, évidemment, ont calqué leurs vacances sur les ouvertures. On a donc eu un phénomène de pic de fréquentation des crèches au mois de juillet, car les parents ont changé leurs dates de vacances. Tout ceci n'est pas du tout satisfaisant.

Nous vous demandons de revenir sur ce système, en garantissant au moins l'ouverture d'un établissement par arrondissement pendant l'intégralité des vacances de Noël qui arrivent.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur de FROMENT.

La parole est à Mme CHARNOZ, pour vous répondre.

**Mme Sandrine CHARNOZ.** - Madame la Maire, mes chers collègues, je m'étonne du contenu de ce vœu inutilement polémique concernant l'organisation des regroupements estival et hivernal.

Comme vous le savez, ce sujet a fait l'objet d'un dialogue permanent entre les maires d'arrondissement, les services de la DFPE, Patrick BLOCHE et moi-même.

Avec l'ouverture de 14 crèches du 6 au 17 août de cette année, l'expérimentation estivale de ce regroupement resserré a fait l'objet d'un bilan d'étape présenté à l'ensemble des adjoints de petite enfance le 27 septembre dernier. Ce bilan est globalement positif. Je souhaite remercier l'ensemble des équipes qui ont accueilli avec bienveillance entre 2.000 et 6.000 enfants pendant la période de regroupement classique.

Seuls 200 enfants étaient présents du 6 au 17 août, soit une fréquentation similaire aux années précédentes.

Je me permets également de vous apporter quelques éléments de nuance par rapport à votre vœu. Vous évoquez la difficulté du dispositif pour les professionnels de crèche, sachez que nous avons conduit une concertation auprès de ces personnels et les résultats sont sans appel : il en ressort une satisfaction générale de l'organisation des regroupements cette année.

Quant au fait que nous dissuadons les parents de recourir à une place de crèche, je vous rappelle qu'aucune demande d'accueil relais n'a été refusée pour des parents sans solution. C'est ce même principe qui guidera notre action pour le regroupement hivernal pour lequel les réservations sont en cours de finalisation.

Pour adapter toujours plus ce dispositif aux besoins des familles, nous les concerterons sur le bilan de cette expérience à l'issue du regroupement hivernal, comme cela a toujours été prévu.

Je rends donc un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu n° 82 du groupe les Républicains...

Pardon, Madame LANG.

**Mme Anne-Christine LANG.** - Un mot pour....

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Est-ce une explication de vote ?

**Mme Anne-Christine LANG.** - Oui, une explication de vote très rapide pour dire que nous voterons ce vœu parce que je pense qu'il est extrêmement important que toutes les femmes qui travaillent, qui ne disposent pas d'accueil pour les enfants, qui ne partent pas en vacances et qui n'auraient pas de solution d'accueil de proximité ne soient pas pénalisées.

Il est extrêmement important que Paris puisse continuer, comme il l'a toujours fait, de proposer aux parents de pouvoir garder leurs enfants, y compris pendant l'été et pendant les vacances de Noël pour ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir s'arrêter.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Je pense que la proposition de vœu est repoussée.

**Mme Anne-Christine LANG.** - On n'est pas sûr. Vous pensez.

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - On va donc recompter.

Qui est pour ? 10.

Contre ? 15.

La proposition de vœu est donc repoussée.

### **2018 DAE 121 - Subventions (3.000.000 euros) et conventions avec quinze organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Emergence(s)".**

#### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au programme "Emergence(s)".**

**Mme Pénélope KOMITÈS,** adjointe, présidente. - Nous passons au projet de délibération DAE 121 et au vœu n° 83 qui s'y rattache, relatif à l'attribution d'une subvention de 3 millions d'euros et...

Madame LANG, s'il vous plaît, vous n'avez plus la parole.

... et d'une convention avec 15 organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets "Emergence(s)".

Je donne la parole à M. AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA.** - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais revenir à nouveau sur le dispositif "Emergence(s)" que notre Ville abonde singulièrement. Ce dispositif d'appui à des équipes de recherches émergentes...

J'imagine que cela intéresse tout le monde ?

Ce dispositif d'appui à des équipes de recherche émergentes fait souvent du bien. Dans un contexte d'austérité pour la recherche, dans un contexte où l'avenir est bien souvent sacrifié sur l'autel de la rentabilité à tout prix. C'est vrai dans beaucoup de domaines et en particulier pour la recherche.

Les financements et moyens humains non seulement diminuent mais se précarisent depuis de nombreuses années. En matière de recherche, le Gouvernement actuel, comme à son habitude, distille une communication bien propre sur elle, où la recherche et la formation des jeunes sont affichées comme des priorités, mais dès que l'on passe la tête derrière le rideau, la réalité dément les grands discours et les effets de manche.

Je le redis, le C.N.R.S., pour la première fois de sa longue histoire, passe sous la barre des 300 postes ouverts au concours, avec même un étiage à 250. Tant qu'à faire, autant sabrer massivement !

L'enseignement supérieur est lui aussi saigné à blanc. L'année prochaine, seulement 2.049 postes seront ouverts au concours des universités. Ils étaient 3.500 sous Nicolas SARKOZY au moment de la L.R.U.

Au-delà de l'austérité que nous ne cesserons de dénoncer, un deuxième problème majeur de la recherche est aujourd'hui la précarité de son financement. Les crédits récurrents baissent en effet de façon constante et continue depuis malheureusement de nombreuses années et sont remplacés mal et insuffisamment par des financements sur projet, avec comme conséquences des chercheurs qui perdent un temps colossal à chercher de l'argent pour pouvoir faire tout simplement leur travail. Ils perdent leur temps à remplir des dossiers, des demandes, des évaluations, à évaluer des dossiers de leurs collègues dans une course sans pilotage, venant combler l'assèchement du soutien récurrent.

Il est temps de limiter cette logique folle. Que les choses soient claires, mon propos n'est pas de contester le principe même d'un financement sur projet qui peut favoriser certaines créations, mais il est question de limiter ce financement sur projets.

Nous pensons donc qu'il est temps de regarder les taux de financement récurrent des laboratoires. Un taux à 20 %, comme il est visiblement fréquemment constaté dans certaines disciplines pour les demandes "Emergence(s)", montre une addiction au financement sur projet qui ne nous paraît pas raisonnable pour favoriser tant l'indépendance de la recherche que la liberté de celle-ci.

Nous voudrions donc proposer que les contrats "Emergence(s)" soient limités aux équipes qui sont dans des laboratoires qui limitent leur taux de financement précaire. Nous avons proposé un plancher de 70 % mais au moment où nous avons écrit ce vœu, sans avoir ...

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Il faut finir, Monsieur AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - ... sans avoir au moment du dépôt la ventilation par discipline des candidatures. Le chiffre peut être réduit, mais l'important pour nous est le principe...

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Monsieur AQUA, s'il vous plaît, il faut finir.

**M. Jean-Noël AQUA**. - J'en suis à 3 minutes ?

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Oui, vous avez 3 minutes.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Donc, je conclus.

Non seulement ce plancher participerait d'une limitation du financement précaire mais permettrait de cibler les contrats "Emergence(s)" vers les disciplines réputées peu rentables dans la logique technocratique.

Nous demandons dans notre vœu la mise à place de ce garde-fou et une réflexion qui viserait à un pilotage favorisant la liberté de recherche.

Je vous remercie.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vous prie d'excuser l'absence de notre collègue Marie-Christine LEMARDELEY qui représente actuellement la Maire de Paris à l'UNESCO.

J'interviendrai avant tout sur le vœu n° 83 qui concerne le projet de délibération DAE 121 qui propose d'accorder un soutien à 15 équipes de recherche pour un total de 30 millions d'euros à la suite de l'appel à projets "Emergence(s)" 2018.

Après une lecture attentive de l'ensemble des considérants de votre vœu, cher Jean-Noël AQUA, je vous remercie de souligner l'implication de la Ville pour soutenir le bon développement de son tissu de recherche et d'enseignement supérieur, en illustrant notre politique avec pour exemple le succès d'"Emergence(s)".

C'est un dispositif ouvert à l'ensemble des disciplines et qui s'adresse, en effet, aux jeunes équipes de recherche et propose un financement via une subvention d'investissement accordée pour quatre ans maximum.

Notre appel à projets 2018 a une nouvelle fois rencontré un vif succès puisque 83 dossiers reçus étaient éligibles. Ce chiffre témoigne de l'attente très forte des milieux scientifiques à l'égard de notre dispositif, particulièrement ceux porteurs de projets novateurs.

En réponse à vos deux attendus, je vous propose tout d'abord de retirer celui demandant de renseigner le taux de financement non récurrent dans les dossiers de candidature déposés. Cette information est exigée dans le règlement de notre appel à projets et fait partie des critères de recevabilité de la demande. Donc vous avez d'ores et déjà satisfaction.

Je vous propose de substituer à votre second attendu le texte qui vous est proposé dans l'amendement de l'Exécutif, à savoir : "Dans le cadre de l'appel à projets "Emergence(s)", la Ville Paris tend vers un financement prenant mieux en compte les laboratoires ayant un taux de financement récurrent raisonnable".

Si vous acceptez l'amendement proposé par l'Exécutif, ce sera un avis favorable.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - J'ai une demande d'explication de vote de Mme STOPPA-LYONNET.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - La modification par l'Exécutif du vœu de nos collègues du groupe Communiste - Front de Gauche le rend encore plus illisible et tout aussi irrecevable. Soyons simples.

Le financement des laboratoires publics de recherche repose d'une part sur une dotation annuelle du C.N.R.S., de l'I.N.S.E.R.M., d'universités ou d'autres, et d'autre part sur des financements sur projet en réponse à des appels d'offres venant de l'A.N.R., d'appels européens, etc., ou d'appels comme celui de la Ville de Paris.

En nous demandant de retenir préférentiellement pour le programme "Emergence(s)" ou de tendre vers les laboratoires dont le budget est constitué essentiellement de leur dotation annuelle, le groupe Communiste - Front de Gauche et maintenant l'Exécutif nous demandent en creux de privilégier les laboratoires qui n'ont pas su aller chercher des financements externes. Ce n'est pas acceptable car les projets sont bons ou pas bons.

A moins de changer le programme et la philosophie d'"Emergence(s)", rappelons d'ailleurs les principaux critères d'évaluation mentionnés dans le projet de délibération DAE 121 : la qualité scientifique, l'originalité, l'interdisciplinarité et l'innovation.

Donc, la recherche, que vous le vouliez ou non, c'est un domaine où l'excellence est un impératif.

Le groupe LRI ne votera donc pas le vœu présenté par le groupe Communiste - Front de Gauche modifié par l'Exécutif.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur AQUA, vous acceptez les modifications de M. BLOCHE ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 556).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 121.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 121).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la contribution de vie étudiante et de campus.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 84 relatif à la contribution de vie étudiante et de campus.

Je donne la parole à M. AQUA, pour deux minutes maximum.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Notre vœu concerne la contribution de vie étudiante et de campus récemment instaurée par le Gouvernement. Cette contribution est une nouvelle somme que les étudiantes et les étudiants doivent régler à leur université d'accueil. Comme d'habitude avec les marcheurs, il y a les paroles d'un côté et la réalité de l'autre, qui vient les contredire.

Dans la loi, nous pouvons lire que cette nouvelle contribution est, je cite, "destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention." C'est l'esprit de la loi, c'est la loi, même. Mais une fois la taxe perçue, on sait que la tentation est toujours forte de l'utiliser à autre chose. Je vous rassure, je ne vais pas revenir sur la taxe écologique qui sert à renflouer les caisses de l'Etat. Je serais taquin en le faisant et vous savez que ce n'est pas mon état d'esprit.

Non, je m'inquiète simplement que le Gouvernement envisage de prendre une partie de la C.V.E.C. et de limiter de fait les fonds qui devraient être alloués aux universités. On parle de plusieurs dizaines de millions d'euros détournés de leur fonction initiale.

Dans un contexte où les universités sont sous-dotées et n'ont pas les moyens suffisants de faire face à l'augmentation constante du nombre d'étudiants, dans un contexte où la vie étudiante est souvent difficile en matière de logement, d'insuffisance de l'aide sociale, du nombre impressionnant d'étudiants renonçant aux soins, de la difficulté pour de nombreux étudiants d'avoir accès à la culture, dans ce contexte, faire les poches des universités est tout simplement du court-termisme irresponsable. Comme le voile a été levé, le Gouvernement semble désormais hésiter sur ce sujet, mais rien n'est garanti.

Alors par notre vœu, nous voulons remettre la pression sur le sujet afin de garantir le financement des actions sociales, sanitaires, culturelles et sportives à destination des étudiantes et des étudiants. Le court-termisme de l'austérité ne doit pas sacrifier l'investissement sur le long terme qu'est l'accès dans de bonnes conditions au supérieur pour tous.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je suis toujours en charge de vous répondre puisque Mme LEMARDELEY représente toujours la Maire de Paris à l'UNESCO.

De ce fait, vous évoquez la contribution de vie étudiante et de campus - vous en avez d'ailleurs largement parlé - soit qu'il s'agisse de faciliter l'accès aux soins et développer une politique de prévention, soit qu'il s'agisse d'améliorer l'accueil des étudiants à travers notamment une offre de vie de campus qui puisse faire la part belle au patrimoine et à l'offre culturelle locale. On retrouve en cela beaucoup de missions que la Ville met en œuvre. Je pense notamment aux étudiants relais-santé déployés dans les résidences du C.R.O.U.S. de Paris grâce à un partenariat avec la Ville ou encore aux bus de rentrée de la Ville et du C.R.O.U.S. qui - bus au pluriel - qui sillonnent les campus et qui ont sillonné les campus à la rentrée.

De ce fait, évidemment, l'Exécutif vous rejoint pour considérer que cette contribution de 90 euros dont s'acquittent les étudiants doit être intégralement consacrée à l'amélioration de leur cadre de vie. Vous pointez en effet le projet de loi de finances qui fort heureusement n'est pas encore voté, puisque nous ne sommes que le 15 novembre, et qui prévoit qu'une partie des sommes récoltées abondent le budget de l'Etat et donc n'aille pas à l'amélioration de la vie étudiante.

Les Ministres concernés, Gérald DARMANIN et Frédérique VIDAL, ont pris des engagements en disant, suite aux multiples interpellations dont ils ont fait l'objet, que la totalité des recettes collectées à l'occasion des inscriptions

seront intégralement reversées aux établissements, mais votre vœu, en attendant que le projet loi de finances soit définitivement voté, est un vœu d'alerte et de vigilance.

C'est la raison pour laquelle nous émettons un avis favorable.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je mets aux voix le vœu n° 84 du groupe Communiste - Front de Gauche...

Pardon, explication de vote, Madame LANG.

**Mme Anne-Christine LANG**. - Un mot sur la contribution de vie étudiante pour rappeler que l'idée est quand même d'augmenter le pouvoir d'achat des étudiants, puisqu'ils cotisaient avant 217 euros pour la Sécurité sociale qui rentre maintenant dans le régime général, que la contribution de vie étudiante d'un montant de 90 euros leur fait tout de même gagner, en termes de pouvoirs d'achat, plus de 100 euros mensuels, ce qui n'est pas rien. Je voudrais le rappeler parce que sinon, on ne comprend pas bien le contexte dans lequel cela s'inscrit.

J'entends votre vigilance dans le cadre du prochain P.L.F. pour que le maximum soit reversé à la vie étudiante et je partage partiellement votre point de vue. Je rappelle tout de même qu'il n'y a pas de taxes affectées sur ce point et que c'est constitutionnel. On ne peut donc pas flécher des dépenses et il est normal que le budget de l'Etat soit constitué d'un mélange de l'ensemble des taxes.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Bien.

Je remets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ? Madame LANG, je ne vois pas... Contre ? Voilà.

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 557).

## Compte rendu de la 7e Commission.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous passons à la 7e Commission et conformément au Règlement intérieur je vais donner la parole à M. TINTI, pour trois minutes.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Madame la Maire.

59 projets de délibération à l'ordre du jour lors de notre dernière séance, dont 4 au Conseil départemental. La réunion a commencé par la présentation de "Paris fait Paris". Bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017 portant sur les opérations d'équipements publics, présenté par l'équipe de Jacques BAUDRIER, bien évidemment.

Concernant les projets de délibération, Hermano SANCHES RUIVO a présenté ceux relatifs aux relations internationales et à la francophonie. Je voudrais seulement rappeler les projets de délibération DGRI 48, 49 et 55 qui, il me semble, témoignent bien de l'engagement important de notre Ville pour des projets internationaux de développement et d'éducation.

Concernant Jean-François MARTINS, il me semble important de parler du projet de délibération DJS 2, en cohérence avec nos débats de ce matin : subventions et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 10 associations participant à l'opération "Foot Elles". Ensuite, le projet de délibération DJS 266 concernant le Comité départemental olympique sport de Paris avec un projet important de formations pour nos bénévoles.

Concernant Pauline VÉRON, 10 projets de délibération concernant la démocratie locale et participation citoyenne, 18 "jeunesse" et 17 issues du budget participatif.

Ensuite, je voulais souligner les 13 signatures des contrats jeunesse au niveau des arrondissements.

Pour terminer, deux vœux rattachés et 13 vœux non rattachés ont été déposés lors de notre dernière séance.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur TINTI.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la criminalisation de l'homosexualité en Tanzanie.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous allons donc passer à l'examen de vœux non rattachés, avec le vœu référencé n° 85 déposé par l'Exécutif, qui est relatif à la criminalisation de l'homosexualité en Tanzanie.

Je donne la parole à M. KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons été effectivement saisis d'une situation épouvantable qui a ému à travers le monde, concernant le Gouverneur de Dar es Salaam qui avait lancé - on ne peut pas dire les choses autrement - une chasse à l'homosexualité et aux homosexuels sur le territoire de son gouvernorat avec ces mots : "Mon équipe commencera à mettre la main sur eux lundi prochain".

Evidemment, cela a ému. Je rappelle quand même que l'homosexualité est encore un délit réprimé en Tanzanie, même si le Gouvernement, pour le moment, aurait semblé calmer les ardeurs répressives du Gouverneur de Dar es Salam.

Néanmoins, la situation doit nous alerter. En tant que capitale attachée à la tolérance, attachée à la libre orientation de chacun en matière de sexualité, en matière d'accueil des LGBTQI, nous ne pouvons pas laisser le gouverneur d'une ville, capitale par ailleurs, proférer de tels propos sans nous en alerter, sans lancer aux autres villes, en tant que Conseil de Paris, un appel.

Nous souhaiterions, au terme de ce vœu, rappeler aux autorités tanzaniennes leur obligation de traiter leur population dans le respect des droits et des principes auxquels elles sont engagées au plan international, demander à notre Gouvernement de faciliter l'accueil et l'accès à l'asile en France des personnes qui font l'objet de persécutions en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre, et réaffirmer notre engagement en faveur des droits des personnes LGBTQI+, aux côtés des villes et gouvernements locaux mobilisés sur le sujet.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 558).

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien à Asia BIBI.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif au soutien à Asia BIBI et à ses proches.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accueil et à l'hébergement d'Asia BIBI et de ses proches.**

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe, présidente. - Nous allons passer aux vœux référencés n<sup>os</sup> 86, 86 bis et 87 relatifs au soutien à l'accueil et à l'hébergement d'Asia BIBI et de ses proches.

Je vais donner la parole à Mme BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Madame la Maire.

Dans le prolongement du vœu qui sera présenté par l'Exécutif, le vœu présenté par Brigitte KUSTER et les élus de mon groupe est relatif à l'accueil et au soutien à Asia BIBI. C'est un vœu qui illustre, s'il en était besoin, combien

nous sommes toutes et tous mobilisés et sensibles au sort d'Asia BIBI qui a passé 8 ans dans les couloirs de la mort pour blasphème.

Je ne vais pas revenir en détail sur son histoire que nous connaissons tous, malheureusement si j'ose dire. Elle a été acquittée le 30 octobre dernier et libérée, d'ailleurs depuis que ce vœu a été déposé.

Sa situation est pourtant très incertaine car, depuis son acquittement, les manifestations et appels au meurtre émanant de groupuscules islamiques se multiplient, la mettant elle et ses proches dans une situation d'insécurité totale.

Dans ce contexte particulièrement tendu, qui évolue chaque jour, ce Conseil de Paris est l'occasion de réaffirmer notre soutien unanime à Asia BIBI et à sa famille, et réaffirmer que la Ville de Paris est à ses côtés et prête à l'accueillir.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Pénélope KOMITÈS au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

La parole est à Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Alix BOUGERET et Brigitte KUSTER à l'origine de ce vœu, remercier le groupe UDI qui s'est également longuement préoccupé du sort d'Asia BIBI, ainsi que l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, car notre préoccupation, notre soutien, notre suivi, ici à la Ville de Paris, au Conseil de Paris, n'a jamais failli concernant la situation de cette jeune femme.

Si je devais, dans le monde contemporain, résumer d'un nom propre la barbarie, je dirais que c'est Asia BIBI qui la symbolise le mieux dans ce qu'elle a subi. Je rappelle simplement que cette femme a été condamnée à mort en tant que jeune chrétienne pour avoir offert de l'eau à des femmes musulmanes. A la suite de quoi, elle a été accusée d'impureté, de l'eau qu'elle avait servie et elle a dit "le Prophète Mahomet n'aurait pas accepté de telles paroles".

C'est cela qui lui a valu une condamnation à mort dont elle sera finalement acquittée. Mais l'acquittement n'était pas la fin de son calvaire, quand on a vu les manifestations déchaînées pour réclamer sa mort après son acquittement.

La mobilisation internationale, au rang de laquelle je compte bien sûr la nôtre et celle de Paris, n'a pas failli. Asia BIBI a été exfiltrée du Pakistan. L'inquiétude demeure pour sa famille, pour son avocat qui a également subi les mêmes menaces que sa cliente. Nous devons donc rester vigilants.

Il n'y a pas sur ce sujet, sur aucun banc et où que je me tourne dans cet hémicycle, la moindre feuille de papier entre nous. Vraiment, je remercie tous ceux qui nous ont sollicités pour savoir ce que nous pouvions faire.

Nous avons abouti à ce vœu de l'Exécutif qui résume notre position commune d'élus parisiens, avec toutes nos sensibilités. Nous souhaitons réaffirmer notre engagement en faveur d'Asia BIBI, que la Ville de Paris s'engage de nouveau à accueillir et héberger Asia BIBI, sa famille, son avocat à Paris, s'ils en formulaient le souhait. C'est la synthèse de toutes nos préoccupations.

Je porte ici le vœu de l'Exécutif, mais je crois de notre hémicycle, de notre Assemblée, et encore depuis longtemps.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Compte tenu de l'intervention de Patrick KLUGMAN, Alix BOUGERET, acceptez-vous de retirer votre vœu n° 87, que l'on se rassemble tous sur le vœu qui porte paradoxalement...

**Mme Alix BOUGERET**. - Oui, évidemment, je vais retirer mon vœu au profit de celui de l'Exécutif qui, en plus, a l'élégance de rappeler l'engagement commun de tous les groupes sur ces bancs.

Je retire mon vœu, et nous voterons le vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Alix BOUGERET.

Raphaëlle PRIMET, vous souhaitez une explication de vote d'une minute maximum pour votre groupe.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Nous nous félicitons qu'Asia BIBI ait pu sortir du couloir de la mort et que le Tribunal suprême pakistanais l'ait graciée.

Un fait est là. Dans un pays qui reconnaît le blasphème dans ses normes juridiques, une femme ne sera pas condamnée pour avoir émis un avis différent de la majorité de ses concitoyens, comme le veut pourtant la Charia, inspiratrice du droit pakistanais.

Il y a encore des recours à cette décision des autorités suprêmes de l'Etat pakistanais, mais il est à espérer que la raison continuera de guider la justice de ce pays.

Au Pakistan, une quarantaine d'autres personnes jugées coupables de blasphème attendent dans les couloirs de la mort ou purgent une peine à perpétuité. Des dizaines d'autres attendent en prison que la justice rende son verdict. Ce verdict qui a d'ailleurs provoqué d'énormes manifestations et la fureur des religieux extrémistes du pays. La vie d'Asia BIBI est donc en danger, et c'est pourquoi que d'accueillir Asia, sa famille et son avocat, est évidemment une proposition que nous faisons nôtre.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 86 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 559).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'Appel de Reporters Sans Frontières à l'occasion du Forum de Paris pour la Paix.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 88 relatif à l'appel de Reporters Sans Frontières à l'occasion du Forum de Paris pour la Paix.

C'est Jérôme GLEIZES qui le présente ?

Vous avez la parole.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la continuité des vœux précédents, le groupe Ecologiste présente un vœu pour apporter son soutien à R.S.F. qui a lancé un appel à l'occasion du récent Forum de Paris pour la paix sur la liberté d'opinion et de travail des journalistes.

Actuellement, tout est centré sur l'affaire Khashoggi, mais il ne faut pas oublier que déjà trois journalistes ont été assassinés en Europe, cette année : Daphne Caruana Galizia à Malte, Viktoria Marinova en Bulgarie et Jan Kuciak en Slovaquie. Par ailleurs, il y a eu des arrestations récentes en Algérie. Donc, dans de nombreux pays, les journalistes sont de plus en plus réprimés.

C'est pourquoi nous demandons que Paris continue son travail de soutien. On sait qu'il y a déjà une Maison des journalistes à Paris. Ce vœu demande de s'associer à l'initiative récente de Reporters sans frontières.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier Jérôme GLEIZES et le groupe Ecologiste pour ce vœu.

Je voudrais rappeler que le 1er novembre, la Tour Eiffel s'est éteinte pendant trois minutes, la veille de la Journée internationale de la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes.

Nous avons rappelé ce jour-là avec R.S.F., que nous soutenons et suivons tout au long de l'année et tout au long de ses combats, que l'actualité est tragique pour ceux qui la font. Jérôme GLEIZES vient d'égrener la liste des dernières victimes de ceux qui sont morts en faisant leur métier, qui est celui d'informer.

Je voudrais remercier le groupe Ecologiste et appeler à voter le vœu qui nous a été soumis. Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 560).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien à Domenico LUCANO, Maire de Riace (Italie).**

### **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif au soutien à Domenico LUCANO, Maire de Riace (Italie).**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose une discussion conjointe sur les vœux référencés n<sup>os</sup> 89, 90 et 90 bis puisqu'ils ont le même objet : un soutien au maire de Riace en Italie.

M. Jacques BOUTAULT, vous avez la parole, deux minutes maximum, sur le vœu n° 89.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En 2014, un bateau de réfugiés kurdes s'échoue sur les côtes de Calabre, au large de Riace. Le maire et ses administrés leur portent secours. Puis les intègrent au village. Un village, Riace, qui perdait des habitants et vivait dans un véritable marasme économique.

Depuis, cet accueil s'est perpétué pour accueillir jusqu'à 800 réfugiés de tous les pays, dont l'Afrique, ce qui a valu au maire de Riace, Domenico LUCANO, d'être destitué de ses fonctions de maire et interdit de présence dans son village au prétexte d'aide à l'immigration clandestine.

A l'initiative d'Antoinette GUHL, je me suis rendu notamment avec Esther BENBASSA, Clémentine AUTAIN et Sophie TAILLÉ-POLIAN, à Riace pour rencontrer le maire et voir sur place de quoi il en était. Nous avons constaté que la mise à l'écart du maire avait entraîné une catastrophe pour ce village qui revivait, créait de l'artisanat et qui permettaient aux migrants de vivre dignement. Ils ont été contraints de déménager. Ils vivent toujours en Calabre mais dans un centre d'accueil pour migrants alors qu'ils étaient parfaitement intégrés à ce village.

Il nous paraissait donc essentiel de mettre un coup de projecteur sur cette action et de condamner l'action du ministre de l'Intérieur italien, M. SALVINI, qui a destitué le maire et mis à mal cette intégration réussie des personnes migrantes qui, du coup, ne peut plus se perpétuer.

Ainsi, nous demandons à la Ville de Paris d'apporter son soutien à l'ancien maire de Riace, Domenico LUCANO, et de condamner fermement sa destitution par le ministre de l'Intérieur italien.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour présenter le vœu n° 90 qui a le même objet.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Le vœu que nous proposons avec nos collègues de "Génération.s" est un vœu d'hommage à un homme, maire d'une commune en Calabre, Riace, réélu trois fois par ses administrés, qui a accueilli 200 réfugiés dans une commune de 800 habitants. Il a travaillé avec ses réfugiés à développer du commerce, de l'artisanat dans une petite ville qui perdait des habitants. Son exemple, en Italie, a influencé des élus de communes plus importantes comme Naples ou Palerme, tant et si bien que l'on parle partout dans le monde de l'expérience de Riace.

Reconnu par la presse mondiale et une université allemande, "Mimmo" LUCANO a été, dès son élection, la cible de Matteo SALVINI, ministre de l'Intérieur venu des rangs de l'extrême-droite. On reproche à ce maire d'avoir aidé à la création d'une coopérative pour le ramassage des ordures. Oser reprocher cela à un maire quand on sait que la plupart des communes du sud de l'Italie sont victimes d'ententes mafieuses des entreprises de ramassage des ordures...

En fait, le Gouvernement italien reproche à ce maire de faire de l'intégration qui marche. Il s'appuie sur les compétences des nouveaux habitants de son village pour le faire revivre. Il est de fait l'anti-SALVINI. Soutenu par des associations, des syndicats, des formations politiques européennes, LUCANO est devenu le symbole de l'Europe que nous voulons construire, celle de la fraternité et pas celle du rejet.

Nous demandons que la Ville de Paris manifeste sous les formes les plus appropriées sa solidarité et son soutien au maire de Riace. Le vœu de l'Exécutif y répond en partie, même s'il ne va pas aussi loin que nous l'aurions souhaité. Mais s'il était blanchi, comme nous l'espérons toutes et tous, dans les différents procès qui lui sont intentés, alors la Ville de Paris pourra lui remettre un jour la plus haute distinction de notre Ville au nom des valeurs qu'il défend et qui sont celles de Paris et de sa majorité actuelle.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je me tourne vers Patrick KLUGMAN.

**M. Patrick KLUGMAN**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons raison de nous alerter de la situation de notre collègue, Domenico LUCANO, maire de Riace. Je ferai deux observations au sujet des vœux qui ont été excellemment présentés par nos collègues.

D'abord, sur le contexte politique, je ne peux pas croire un instant que des poursuites auraient été engagées contre M. LUCANO si l'Italie n'avait pas connu le tournant politique désastreux qu'elle a pris ces derniers mois avec cette alliance funeste que nous voyons à l'œuvre actuellement de l'autre côté de notre frontière.

Le deuxième commentaire que je voudrais faire est qu'il y a quelques mois, nous votions la création d'un observatoire des maires en danger. La situation de notre collègue de Riace nous rappelle à sa brûlante urgence et nécessité et nous continuons d'avancer sur ce sujet.

Le maire de Riace est un maire qui a intégré des populations qui venaient de loin, qui les a fait travailler, qui a montré que c'était possible, que cela fonctionnait et que cela créait même un écosystème vertueux. Voilà finalement son crime, même si ce n'est évidemment pas de cela dont il est formellement poursuivi et ce dont il a à répondre. C'est pour cela qu'il a besoin du soutien de ces collègues d'autres collectivités à travers le monde. Une délégation d'élus, où figuraient Jacques BOUTAULT et Antoinette GUHL, s'est rendue auprès de lui. En tant qu'élus parisiens, nous ne pouvons qu'en être heureux.

Nous nous sommes mis d'accord, je l'espère, sur un vœu de l'Exécutif aux termes duquel je vous propose que la Maire de Paris invite le maire de Riace en témoignage de notre soutien ; qu'elle écrive à l'ambassade de la République italienne pour lui faire part de la préoccupation de notre Conseil vis-à-vis du traitement subi par M. LUCANO ; et que la Maire de Paris s'adresse à ses collègues maires italiens à travers le réseau des villes italiennes pour réaffirmer la nécessaire protection des élus locaux et témoigner de notre solidarité.

Voilà ce que je vous propose d'adopter, mes chers collègues, en solidarité avec M. LUCANO, maire de Riace.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Jacques BOUTAULT, acceptez-vous de retirer votre vœu n° 89 ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui, j'accepte.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Raphaëlle PRIMET retire également son vœu n° 90. Il ne reste donc plus que le vœu n° 90 bis de l'Exécutif.

Danielle SIMONNET, vous souhaitez donner une explication de vote.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je soutiendrai le vœu de l'Exécutif et je salue la démarche des deux vœux précédemment présentés.

En 1998, tout commence quand un navire kurde s'échoue sur la plage et quand Domenico LUCANO crée cette association "Città Futura". Un travail extraordinaire se fait dans ce village avec l'ensemble des habitants pour accueillir et installer dans des logements vides des réfugiés.

Oui, Domenico LUCANO est un exemple et, en aucun cas, une personne à poursuivre et à criminaliser. Il est inacceptable qu'il se voie ainsi destitué et interdit dans son propre village. Je salue la délégation des élus écologistes, insoumis et de "Génération.s" qui ont honoré la République française et ses principes en allant exprimer là-bas leur soutien et leur solidarité avec Domenico LUCANO. Il ne faut pas laisser l'Italie basculer ainsi dans la réaction sans rien dire et il ne faut pas laisser la France se déshonorer par des politiques qui vont à l'encontre du respect du droit d'asile comme c'est le cas aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 561).

## **2018 DJS 2 - Subventions (20.000 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 avec 10 associations participant à l'opération Foot Elles.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 2 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 avec 10 associations participant à l'opération "Foot Elles".

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - L'initiative "Foot Elles", mise en place par la Ville de Paris en partenariat avec les clubs, le comité Paris et l'Union sportive de l'enseignement du premier degré, vise à aider les jeunes filles à pratiquer le football régulièrement de façon encadrée.

Or, la promotion du football et du sport féminin revêt une importance décisive compte tenu des inégalités de genre observées dans le cadre de la pratique sportive. Le frein peut s'expliquer par la persistance des stéréotypes. Pratiquer un sport dit "masculin" est d'autant plus difficile pour les jeunes filles qu'elles peuvent renvoyer une image non conforme à la norme féminine.

Les parents inscrivent plus facilement les filles dans des activités sportives censées développer les qualités désirables pour leur genre : grâce, souplesse et agilité. La force, l'endurance et l'esprit de compétition, pour les garçons.

Favoriser le sport pour des jeunes filles, a fortiori le football, permet de gommer ces stéréotypes. Chez les jeunes de 16 à 24 ans, 35 % des femmes et 69 % des hommes exerçant régulièrement une activité sportive de façon encadrée participent aux compétitions. A mesure que l'âge avance, les femmes sont de plus en plus minoritaires dans

les compétitions. Les footballeuses sont moins bien payées que les footballeurs, en tant que professionnelles. Les femmes sont nettement moins présentes dans les fonctions de cadres des métiers du sport.

Par ailleurs, le sport pour toutes et tous est vecteur d'inclusion sociale et d'intégration. C'est aussi pour cette raison que les associations participent à "Foot Elles" et méritent d'être encouragées. Ainsi, par exemple, l'académie "Football Paris 18" propose, parallèlement à la pratique sportive, un volet socioculturel avec de l'aide aux devoirs, afin de lier le football à l'école, avec, comme idée, de créer une classe aménagée et d'organiser des sorties culturelles pendant les vacances et des séjours liés aux tournois de football à l'étranger.

Encourager la pratique sportive pour toutes et tous est enfin une question de santé publique. La pratique sportive régulière est plus fréquente chez les hommes que chez les femmes. Il convient donc de gommer ce biais.

Je vous propose donc d'aider ces associations qui œuvrent pour le sport en direction du plus grand nombre dans sa dimension inclusive.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Pour répondre au nom de l'Exécutif, je vous donne la parole, Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis d'accord avec M. BOUTAULT : c'est un excellent dispositif. Je me suis réjoui que celui-ci puisse convaincre M. BOUTAULT de l'utilité des grands événements sportifs, comme la Coupe du monde de football féminin, pour nous permettre de mettre en place le dispositif "Foot Elles", comme celui de "Hand'Elles" sur le Championnat d'Europe de handball féminin qui commence dans quelques jours.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 2).

### **2018 DJS 226 - Subventions (20.000 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 avec 5 comités et clubs sportifs parisiens.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 226 relatif à l'attribution de subventions et d'avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 avec 5 comités et clubs sportifs parisiens.

La parole est à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais profiter de ce projet de délibération, portant notamment sur le financement du comité départemental de golf de Paris, pour vous dresser un bilan de la "Ryder Cup". Cette manifestation, qui s'est tenue pour la première fois en France, à Saint-Quentin-en-Yvelines, fin septembre dernier, a accueilli plus de 50.000 spectateurs par jour sur le site. Plus d'un milliard de téléspectateurs ont suivi ce spectacle, qui a été - on peut le dire sans rougir - couronné d'un immense succès.

Succès populaire, tout d'abord. L'énorme engouement que cet événement a soulevé est tout à fait inédit en France pour une compétition de golf. Jusqu'alors peu connue du grand public français, elle a été l'occasion de mettre les projecteurs sur cette discipline sportive. On ne peut que s'en féliciter, car jamais auparavant les médias français n'avaient autant parlé de golf. La magie du spectacle a opéré et a contredit l'image élitiste et onéreuse de ce sport. Sur ce point précis, la "Ryder Cup" aura été l'occasion de lever certains clichés et surtout, de mettre fin à certains poncifs injustement répandus.

Deuxièmement, succès sportif. Pour l'équipe européenne qui a remporté le mythique trophée contre les Etats-Unis de Tiger WOODS, je tiens à féliciter tous les joueurs qui la composent d'avoir porté haut les valeurs de ce sport et d'avoir défendu avec ferveur l'idée d'une nation européenne forte et unie, même si je regrette qu'aucun joueur français n'y ait figuré.

Troisièmement, succès économique : avec des retombées économiques directes de l'ordre de 150 millions d'euros et indirectes de 226 millions d'euros. Autant dire une manne financière exceptionnelle pour Paris et sa région en matière de transport, d'hôtellerie, de restauration.

Succès d'image, enfin. L'exposition en mondovision du parcours de Saint-Quentin-en-Yvelines a permis de donner une large visibilité à cette pratique sportive et surtout, de placer l'hexagone comme destination de choix en tourisme golfique, notamment auprès des Américains, venus pour certains pour la première fois en France à cette occasion, mais aussi auprès des touristes venus des quatre coins du globe. En effet, le tourisme sportif est un élément de poids permettant de renforcer l'attractivité de Paris.

Les dirigeants de la "Ryder Cup" et du golf en France seront prochainement auditionnés par les sénateurs pour dresser un bilan avec des chiffres plus précis. Symboliquement et économiquement, la "Ryder Cup" aura été, comme le souligne le journal "Capital", le choc entre les deux plus grandes puissances économiques mondiales.

En France, le golf figure en quatrième position des sports individuels pratiqués, avec 41.000 licenciés et 800.000 pratiquants. Aux Etats-Unis, c'est le sport le plus pratiqué, extrêmement populaire. Or, c'est l'Europe qui, déjouant tous les pronostics, a remporté la compétition. Cette victoire revêt donc un caractère symbolique fort, synonyme d'excellence pour notre continent. Alors que les dirigeants du golf français profitent déjà du succès de la "Ryder Cup" pour faire sortir de son relatif anonymat cette discipline sportive et accélérer de manière significative son développement, la Ville de Paris, qui n'a pas été très réactive les années passées - c'est le moins que l'on puisse dire - doit absolument prendre le train en marche et surfer adroitement sur la vague du succès. Il serait, en effet, plus que temps de participer à l'impulsion de ce sport, car une immense capitale comme Paris se doit d'être à la hauteur des enjeux.

Paris doit impérativement, en partenariat avec la Région et la Métropole, faire preuve d'une volonté politique forte pour développer la pratique du golf, notamment en vue des Jeux Olympiques de 2024. L'incroyable engouement populaire suscité par la "Ryder Cup" doit inciter la Ville à enfin se défaire de cette velléité molle. Il faut, en effet, dorénavant, qu'elle fasse preuve d'une véritable volonté politique en la matière. Les élus, les collectivités doivent prendre toute la mesure de l'intérêt du développement de ce sport intergénérationnel, non seulement pour l'attractivité de Paris, comme je le disais précédemment, mais aussi pour la Région capitale.

Il faut davantage développer, à l'instar des classes de neige ou de mer, les classes de golf. Il faut construire des petites structures urbaines afin de sensibiliser les enfants des écoles à ce sport. Ces zones sont des espaces verts, des espaces de respiration, dont les Parisiens ont tant besoin. Et tout cela s'inscrit, de surcroît, parfaitement bien dans la politique écologique et antipollution prônée par votre Exécutif.

Voilà, Monsieur le Maire, toutes ces raisons qui m'amènent à vous demander d'incarner dès à présent cette volonté, car le golf doit devenir un sport de proximité à Paris. Le succès de la "Ryder Cup" en est la preuve la plus étincelante. C'est la raison pour laquelle je vous demande, dans l'immédiat, que la Ville de Paris, qui a été largement bénéficiaire des retombées de la "Ryder Cup", mette à l'étude la possibilité d'installer de façon éphémère et tournante des équipements de golf sur les lieux emblématiques de la capitale, comme le Champ de Mars ou l'héliport, afin que les Parisiens puissent découvrir les bases de ce sport, comme cela s'est fait sur l'esplanade de l'Hôtel de Ville les jours qui ont précédé la compétition.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame BLADIER-CHASSAIGNE.

Je donne la parole à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage l'avis de Mme BLADIER-CHASSAIGNE. C'était une très belle compétition qui a bénéficié à Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 226.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 226).

### **2018 DJS 232 - Construction du gymnase Victor Perez Secteur Porte de Vincennes (12e) - Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DJS 232 relatif à la construction du gymnase Victor Perez Secteur Porte de Vincennes, dans le 12e arrondissement.

La parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais saluer, à l'occasion de ce projet de délibération, la politique volontariste de notre Ville en ce qui concerne la construction d'équipements publics de proximité. En l'occurrence, ici, le gymnase Victor-Perez. Cette dénomination, nous l'avons voulue, avec Mme la Maire du 12e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ, et mes amis et camarades, Nicolas BONNET-OULALDJ et Catherine VIEU-CHARIER. Ce nouveau gymnase, au cœur de la Z.A.C. de la porte de Vincennes et à proximité d'un quartier "politique de la ville", sera un nouvel espace sportif de toute dernière génération qui bénéficiera aux associations, aux clubs alentours et, bien évidemment, aux scolaires.

C'est essentiel, tant notre ville reste déficitaire en matière d'équipements sportifs. En effet, alors que la moyenne en Ile-de-France est de 23 équipements sportifs, tous types confondus, pour 10.000 habitants, la moyenne parisienne est de 13 équipements sportifs pour 10.000 habitants. L'accès à la pratique sportive à Paris se révèle alors être un enjeu majeur. Le développement de la pratique passe non seulement par le soutien à nos clubs et associations, par la formation de personnel et de bénévoles, mais également par la construction d'équipements sportifs.

Dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques, le groupe Communiste - Front de Gauche prône, depuis l'engagement de la candidature, de mettre l'héritage au cœur de notre projet et appelle l'Etat à mettre en œuvre un grand plan de rattrapage des équipements sportifs. Lorsque je vois, Madame la Maire, mes chers collègues, les décisions gouvernementales en matière de politique sportive, je suis plus qu'inquiet.

Pour rappel, une baisse de 30 millions d'euros du budget de fonctionnement du ministère des Sports, ou encore le transfert auprès de la future agence de sport, dont on ne sait rien, du produit des taxes des financements - jusqu'alors le Centre national pour le développement du sport, le C.N.D.S.

En effet, le C.N.D.S. est un acteur incontournable du développement territorial du sport. Or, par ces transferts de ressources et de financements, l'Etat assèche le C.N.D.S. et le fera mécaniquement disparaître.

C'est là le cœur de mon intervention. Je voudrais illustrer la gravité du démantèlement du sport opéré par le Gouvernement et les conséquences pour les collectivités territoriales comme Paris. C'est déjà le sens du vœu que mon groupe a porté dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Sur les quelque 12 millions d'euros que coûte ce gymnase, 2 millions d'euros sont subventionnables par le C.N.D.S., objet du projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui.

Une demande de subvention au C.N.D.S. pour aider les collectivités à construire ce nouveau gymnase, mais si demain le C.N.D.S. disparaît, je ne veux pas me faire oiseau de mauvais augure, ce sont les collectivités territoriales, seules, qui assumeront la totalité du développement territorial du sport.

Or, elles n'ont pas les moyens de faire. Cela ne fera qu'aggraver les inégalités territoriales. Il y aura celles qui auront les moyens et les autres.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Président TINTI, d'attirer l'attention de la séance sur ce projet de gymnase Victor Perez, parce qu'il est architecturalement passionnant, c'est le premier gymnase que nous allons construire au-dessus du périphérique, comme un gymnase pont avec une portée de 42 mètres.

Un gymnase qui répond aux besoins de l'Est de Paris, en particulier du 12e arrondissement, avec un véritable type C qui permet toutes les pratiques en salle, de vrais gradins, une salle d'arts martiaux et une salle polyvalente de danse qui démontrent bien que malgré la contrainte foncière qui est la nôtre, malgré la difficulté à trouver des parcelles, le volontarisme politique qui est le nôtre est total pour continuer à construire des équipements sportifs.

En construire ne suffira pas cependant, il est nécessaire que nous soyons plus agiles dans la manière de les occuper. On travaille ensemble par exemple sur les créneaux autonomes le soir, il sera aussi question d'aller récupérer des terrains qui nous appartiennent et dont la Ville de Paris et ses clubs, malheureusement, ne peuvent pas jouir.

Je pense à ce que nous avons fait sur le stade dit de Joinville, à ce que nous étudions sur le stade Léo Lagrange de Vincennes qui nous appartient et dont nous avons levé la servitude militaire, ou ce que nous avons fait à Puteaux, ou ce que nous essayons d'optimiser à Bobigny, parce qu'une partie des terrains de grands jeux se trouvera demain dans la petite couronne.

Ce gymnase, Paris peut se le permettre... Emmanuel GRÉGOIRE ne serait peut-être pas complètement d'accord, Paris peut se le permettre en matière d'investissement, mais c'est sûr que les signaux envoyés sur la politique de l'Etat en matière de financement des infrastructures de sport de proximité sont inquiétants.

Ils sont à l'orée d'une réforme complète de la gouvernance du sport sur laquelle nous avons adopté un vœu à l'initiative de votre groupe lors d'une séance précédente de notre Conseil. Evidemment, si la Ville a demandé une fois de plus le C.N.D.S. sur cet équipement, nous nous faisons peu d'illusions et en même temps la vérité m'oblige à vous dire, Monsieur TINTI, que ce gymnase sortira de terre, heureusement.

Dans l'avenir, c'est beaucoup plus inquiétant à double titre. D'abord, le manque et la diminution de ces moyens de l'Etat feront peser sur nous mais aussi sur la Petite couronne un certain nombre de difficultés, qui finalement finiront par retomber sur Paris au titre des charges de centralité d'une part, et d'autre part parce que les premiers mécanismes tels que dessinés par la future agence du sport disposent que ce serait une conférence des financeurs de sport sous pilotage de l'Île-de-France, qui investit moitié moins que nous dans le sport.

Je ne me vois pas aller m'asseoir à la table de la Région pour qu'elle m'explique comment répartir nos financements sur les équipements sportifs de proximité.

Nous surveillons cela comme le lait sur le feu, mais votre intervention est légitime et nous devons garder y compris dans l'ambition politique qui est la nôtre, le volontarisme qui permet de faire sortir des équipements, de soutenir les clubs, et d'offrir plus de pratiques sportives à toutes et à tous à Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 232.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 232).

### **2018 DJS 264 - Subvention d'équipement (500.000 euros) et convention avec le Paris Football Club au titre de la création d'un centre de formation et d'entraînement à la plaine de jeux d'Orly (94).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DJS 264 relatif à l'attribution d'une subvention d'équipement et d'une convention avec le Paris Football Club au titre de la création d'un centre de formation et d'entraînement à la plaine de jeux d'Orly (94).

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, le groupe Ecologiste va apporter son soutien à une subvention à un club professionnel, le P.F.C., deuxième club de football de Paris, qui n'est pas assez connu, on ne parle que du P.S.G.

Le P.F.C. fait un énorme travail au bénéfice de la jeunesse, notamment là où il a son siège social, dans le 20e arrondissement, au stade Déjerine.

Cette subvention est très importante, c'est une subvention pour le centre de formation et d'entraînement qui va être installé à Orly pour les jeunes professionnels et aussi pour l'équipe féminine en D1. Cette subvention est importante, sinon le P.F.C. risque de perdre son agrément de centre de formation, donné par la Fédération française de football. Il y a donc un enjeu particulier sur cette subvention.

Par ailleurs, je profite de ce projet de délibération pour m'assurer que les 1,4 milliard prévus dans le 20e arrondissement pour la réhabilitation du stade Déjerine seront bien confirmés, parce que c'est quelque chose qui avait été inscrit au P.I.M. de 2014 et qui petit à petit a été réduit. J'aimerais avoir l'assurance, et en soutien aussi à mes collègues d'arrondissement qui ont fait un énorme travail, de savoir s'il y aura le maintien de cela.

Petite remarque par rapport à la convention d'occupation sur Orly. Le volet environnemental est un peu faible. Et comme nous savons tous les problèmes qu'il y a sur les pollutions dues aux pelouses, je souhaiterais avoir des assurances de ce côté, et que l'on s'assure aussi qu'il n'y aura pas une intoxication de cette jeunesse.

Je termine parce qu'il me reste du temps sur l'élément le plus important de ce club. C'est le club qui a le plus d'adhérents de toute l'Ile-de-France, et il fait un énorme travail vis-à-vis de la formation de façon à s'assurer que ceux qui n'arrivent pas à être professionnels puissent avoir des diplômes, parce que malheureusement ce n'est qu'une infime partie qui devient professionnelle, et que les autres clubs professionnels souvent, abandonnent des joueurs qui se retrouvent sans formation et sans club, ce qui entraîne des déchéances difficiles, des histoires personnelles pénibles, parce qu'il y a beaucoup d'argent par acheter ces jeunes pousses, mais malheureusement beaucoup restent sur le carreau. Là-dessus, le P.F.C. fait un travail énorme. On ne ferait pas ce même compliment au P.S.G.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur GLEIZES, car je trouve qu'on n'a pas assez parlé de gestes importants qu'a fait la Ville de Paris à l'égard du P.F.C. en lui permettant d'aller exploiter ce site de la plaine d'Orly.

Le P.F.C., deuxième club professionnel à Paris, l'un des centres de formation les plus reconnus, on parle pour les plus célèbres et les plus récents de Mamadou SAKHO, de Karl TOKO EKAMBI, quatrième buteur de la saison dernière, formés au P.F.C.

C'est un très beau club, club populaire ancré dans le 20e arrondissement dans ce stade Déjerine, qui mériterait d'avoir son nom aussi dans le palmarès des grands clubs parisiens. Il le mérite, et comme toutes les grandes capitales européennes, je pense que nous finirons par avoir deux très grands clubs de football dans la Capitale.

Ce club, qui est un grand club formateur qui a fait le yoyo entre le national et la ligue 2, n'avait pas de centre d'entraînement digne de ce nom. Il est allé tour à tour à Déjerine, à Bry-sur-Marne, à l'INSEP, à Choisy-le-Roi, et nous avons décidé, dans le cadre d'une procédure sur la plaine d'Orly, de mettre à disposition du P.F.C. un véritable équipement où il peut construire ses quatre terrains, un internat pour les jeunes, une zone d'accès pour les joueurs, une zone d'entraînement pour l'équipe de D1 féminine qui est l'ex-équipe de Juvisy, 3e du championnat l'an dernier, qui est désormais sous pavillon parisien, ainsi que l'après formation et l'équipe réserve.

Un vrai site d'entraînement typique et nécessaire pour la progression de ce club. La pelouse a été terminée dimanche et le premier entraînement du P.F.C. à Orly s'est tenu mardi matin. À écouter les joueurs et les dirigeants, c'est vraiment une nouvelle étape qui s'ouvre pour le P.F.C.

Je me réjouis que vous puissiez le soutenir et le signaler.

Une partie de ces pelouses a été faite en synthétique sur des technologies différentes de celles qui ont interpellé un certain nombre de journalistes et de clubs, puisque les occupants, en l'occurrence le P.F.C., ont décidé d'installer des technologies hybrides, donc celles à base de sable plutôt que de résidus pneumatiques.

A noter que même si nous investissons pour 500.000 euros de subvention d'équipement, le club lui-même va investir plus de 4,6 millions d'euros et versera à la Ville, cher Emmanuel GRÉGOIRE, un loyer de 150.000 euros par an pour une redevance d'occupation dudit lieu.

C'est un effort symbolique et important de la Ville, sur un projet solide et pérenne, et le club assume la partie qui est la sienne. J'espère que vous serez tous présents pour fêter l'inauguration de ce magnifique centre d'entraînement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 264.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 264).

### **2018 DJS 265 - Subvention (50.000 euros) et convention avec le Comité départemental de Paris de tennis au titre de la réhabilitation des sites sportifs Flandrin (16e) et Péreire (17e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 265 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec le Comité départemental de Paris de tennis au titre de la réhabilitation des sites sportifs Flandrin (16e) et Péreire (17e).

La parole est à M. BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous connaissons le rôle éminent du Comité départemental de Paris de tennis dans l'organisation de la pratique de ce sport qui compte plus de 41.000 licenciés à Paris, dont un tiers de femmes, ce qui en fait d'ailleurs un de sports les plus féminisés de la capitale.

Au-delà de sa mission de formation des jeunes sportifs, ce comité poursuit des objectifs socioéducatifs en mettant en place de plus en plus de partenariats avec les écoles de la Ville. Leurs ateliers avec les scolaires permettent de lutter contre l'exclusion ou la violence et font la promotion du sport bien-être.

Vous le savez, nous sommes engagés aux côtés de la Ville pour attribuer davantage de subventions aux associations sportives de proximité pour que chacun puisse pratiquer le sport qui lui plaît, à moindre frais, dans des locaux et sur des terrains sains et de bonne qualité.

La convention que vous nous demandez de signer aujourd'hui permet d'attribuer au C.D.P.T. une subvention d'équipement d'un montant de 50.000 euros afin de réhabiliter les 8 courts des sites Flandrin et Pereire. Leur dégradation ne permet plus en effet aux 2.800 adhérents des 17 clubs évoluant sur ces sites de profiter d'équipements aux conditions d'exercice satisfaisantes.

Pourtant, d'après les informations qui nous ont été communiquées, ces 8 terrains de ce tennis seront réalisés en pelouse synthétique. De multiples études ont été menées sur le sujet et nous alertent sur leur dangerosité pour la santé humaine. L'A.N.S.E.S., saisie par plusieurs Ministères au début de l'année, a rendu ses conclusions il y a peu : les granules de pneus usagés dans les terrains de sport synthétiques contiennent des substances chimiques potentiellement dangereuses, telles que les hydrocarbures aromatiques polycycliques classés cancérigène probable pour l'homme.

Le risque a beau être annoncé comme peu préoccupant, il est là et c'est pourquoi certaines villes comme New York ont fait le choix de bannir définitivement la construction de nouveaux terrains de sports en pelouse synthétique.

Nos échanges de l'année dernière laissaient présager la suspension de la participation de la Ville dans la construction de terrains de sport en pelouse synthétique. Je me permets d'ailleurs de reprendre vos paroles, relayées dans "Le Parisien" du 21 février 2018 : "Ces gazons synthétiques coûtent moins cher et durent plus longtemps qu'une pelouse naturelle, mais le principe de précaution - principe auquel nous sommes particulièrement attachés - doit prévaloir le temps de mieux connaître leur impact sanitaire.

Ces impacts, nous les connaissons aujourd'hui, et le risque est bien présent. La pollution de l'air entache déjà assez la pratique sportive à Paris, puisqu'une partie des terrains de sport sont situés en bordure de périphérie.

La mise en place de nouveaux terrains de sport contenant des substances potentiellement cancérigènes, surtout quand ce sont des enfants qui peuvent en être les premières victimes - la moitié des licenciés parisiens ont moins de 18 ans - nous oblige, et c'est malheureux, à nous opposer à ce projet de délibération.

Nous souhaitons pour la suite que les réhabilitations futures prennent en compte la dimension sanitaire, interdisent les terrains synthétiques à base de résidus de pneus, et évidemment respectent nos engagements respectifs lors de nos conseils précédents.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

David BELLIARD a raison à la fois de citer l'utilité pour les zones urbaines denses d'avoir ces terrains synthétiques qui sont à Paris une vraie possibilité d'utiliser 6 à 9 fois plus, en termes horaires, que les terrains en pelouses naturelles supplémentaires, de citer l'inquiétude qui a émergé au départ aux Etats-Unis, puis en France après un papier de "So Foot" et un documentaire d'"Envoyé spécial" et sur la base duquel, à la fois sur proposition de votre groupe, on a fait un moratoire sur l'installation de nouveaux terrains, jusqu'à ce que l'Etat nous réponde sur l'évaluation chimique de ces terrains synthétiques avec une technologie de terrain synthétique, celle d'encapsulation de résidus pneumatiques.

L'A.N.S.E.S. nous a enfin répondu en ce début d'année scolaire sur la base non pas d'une nouvelle analyse mais d'une méta-analyse, comme on dit en science, c'est-à-dire d'une revue de littérature existante sur la base des trois laboratoires : R.I.V.M. aux Pays-Bas, l'E.C.H.A. agence européenne des produits chimiques, le Washington State Department of Health. Ce que cela confirme, à la fois que le synthétique est plus performant que le gazon en termes de taux d'usage mais on le savait ; il est plus élevé à l'investissement mais moins cher à la maintenance.

Les sujets qui nous intéressent sont ceux de la santé et ceux concernant l'environnement.

Sur la santé, L'A.N.S.E.S. conclut : "Les expertises sur les risques liés à l'exposition de sportifs et d'enfants utilisateurs des terrains synthétiques, ainsi que les expertises sur les risques liés à l'exposition de travailleurs impliqués dans la pose et l'entretien de ces terrains concluent majoritairement à un risque sanitaire négligeable. Les mesures ont été faites sur des prélèvements provenant de 100 terrains et le laboratoire a conclu à l'absence d'augmentation du risque compte tenu des taux mesurés".

L'E.C.H.A., organisme européen, sur des données provenant de dix Etats membres arrive à la même conclusion.

Le Washington State Department of Health a lui-même mené une étude épidémiologique sur l'Etat de Washington et il conclut qu'il n'y a pas de risques sanitaires significatifs posés par la fréquentation de terrains de sport synthétiques.

Sur la partie de la santé et mise en danger des utilisateurs, des usagers ou des travailleurs et salariés qui pourraient les mettre en œuvre ou les entretenir, à ce stade, il n'y a aucune étude et la revue de littérature semble dire que de ce côté de l'Atlantique ou de l'autre, il n'y a pas de risques sanitaires significatifs.

Sur la partie environnementale, les données d'exposition disponibles indiquent l'existence de risques potentiels sur l'usage de granulats pneumatiques recyclés, avec finalement les mêmes risques que ceux de n'importe quel résidu pneumatique, que vous laissez quelque part et dont l'eau qui coule de la pluie et rentre après dans le sol, pourrait provoquer des dégradations dans les nappes phréatiques et dans la qualité du sol.

Concernant le dernier élément qui est le risque d'îlots de chaleur constitués par les terrains synthétiques, aujourd'hui c'est le seul élément sur lequel aucune étude précise n'a été faite et nous allons demander à ce que cela le soit.

Les recommandations de l'A.N.S.E.S. ont donc été à la fois d'acquiescer en priorité d'autres données de composition que les granulats pneumatiques à chaque fois qu'ils sont disponibles. Ce sont d'ailleurs les deux solutions testées par la Ville avec des granulés SDR encapsulés pour limiter les émissions sur le synthétique que nous

renouvelons et sur le synthétique temporaire qui est celui qui nous permet, pendant les travaux de l'Arena 2, de maintenir l'activité sportive sur la porte de la Chapelle. On est parti sur ce qu'on appelle un remplissage sable ; c'est possible parce que la durée de vie est de trois ans et donc inférieure à nos terrains traditionnels, mais cela nous permet au moins d'expérimenter cette technologie et de voir si elle résiste notamment à sa mauvaise réputation en cas de pluie.

Enfin, la Commission européenne sur la base de l'E.C.H.A. a demandé dans le cadre du règlement Reach, que les écologistes connaissent très bien, de limiter la teneur en H.A.P. dans les futurs granulats issus de l'industrie des terrains synthétiques. L'Union européenne a proposé des éléments méthodologiques en vue de la conduite d'une évaluation des risques environnementaux plus précis, notamment sur ceux qui n'auraient pas été levés. Une demande que nous soutenons évidemment et nous relayerons auprès de l'Etat français pour qu'avant même les décisions de l'Union européenne, on puisse demander à des laboratoires français de conduire lesdites études.

Ce pourquoi, comme sur la partie santé de nos compatriotes, il n'y a pas d'inquiétude majeure. Nous avons décidé de maintenir ces terrains synthétiques, à chaque fois que nous le pouvons d'utiliser des technologies différentes et de continuer à presser l'Etat de nous donner à la fois un cadre réglementaire et des évaluations plus précises.

J'espère que je vous ai répondu le plus précisément du monde. Je pense que ce sujet, sur lequel un certain nombre de groupes nous avaient interpellés, mériterait une réponse écrite à l'ensemble des groupes avec en pièce jointe le rapport de l'A.N.S.E.S.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 265.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 265).

### **2018 DJS 266 - Subvention (50.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental olympique sportif de Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 266 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité départemental olympique sportif de Paris.

La parole est maintenant à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Comité départemental olympique et sportif de Paris a toujours été un partenaire privilégié de notre Ville dans ses relations avec les mouvements sportifs. C'est un acteur du sport dans notre Ville qui s'est implanté durablement puisqu'il fête cette année ses quarante ans d'expérience. Pour rappel, le C.D.O.S. regroupe, en prenant en compte les comités, les clubs et associations parisiennes, près de 300.000 licenciés.

Je salue, au nom de mon groupe, le soutien répété de la Ville au C.D.O.S. à travers les conventions pluriannuelles d'objectifs signées régulièrement. Le soutien annuel de la Ville au C.D.O.S. s'élève à 500.600 euros cette année.

Pour ce qui est du projet de délibération qui nous intéresse en l'espèce, il s'agit d'un avenant à la dernière convention signée avec le C.D.O.S. Paris le 5 juillet 2018 portant sur la période 2018-2020.

Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et la construction de son héritage, le C.D.O.S. de Paris souhaite mettre en place, sur la période 2019-2024, un programme de formation des bénévoles de nos clubs et associations, et s'inscrire dans la dynamique suscitée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris.

Je me réjouis que la Ville de Paris accompagne cette initiative. A l'heure où les décisions gouvernementales démantèlent le sport français en abandonnant les clubs et les associations à leur triste sort, je remercie la Ville de continuer à soutenir les mouvements sportifs.

Vous le savez, mon groupe et moi-même sommes très attachés à la construction de l'héritage. Nous en avons fait le cœur de notre engagement dans la candidature et l'accueil des jeunes. Nous continuerons à soutenir toutes les initiatives qui participent à la construction de cet héritage. Cet héritage, nous devons le construire dès maintenant avec les gens, avec les bénévoles de nos clubs et associations avec les sportifs, avec les scolaires, avec tous les acteurs du mouvement sportif pour que l'olympisme soit l'affaire de toutes et de tous.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Monsieur le Président TINTI, d'attirer l'attention car c'est un point que nous n'avons que trop peu évoqué sur l'une des ambitions des premières mesures que nous prenons dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques. Celle-ci, effectivement, se traduit par un avenant dans notre convention avec le Comité départemental olympique et sportif. Pour les moins connaisseurs, chaque club, en fonction de sa discipline, est membre d'un comité départemental, celui de basket, de foot, de handball, de danse, d'équitation. Tous ces comités sont regroupés au sein de ce Comité départemental olympique.

Dans la perspective de vouloir assurer le renouvellement des cadres dans le mouvement sportif, qui pour beaucoup sont là depuis de nombreuses années et qui manquent sans doute parfois en parité et en représentativité de ce qu'est la sociologie parisienne, mais aussi pour faire monter en compétences nos dirigeants du mouvement sportif sur les sujets très actuels de transformation de la vie des clubs, tels que le sport santé, le sport des salariés, mais aussi la digitalisation, les réseaux sociaux, mais encore pour les aider à faire face aux enjeux de société actuels, la laïcité, la lutte contre le sexisme, le racisme, l'homophobie, les discriminations, la question de la place faite aux femmes dans les clubs de sport, nous avons décidé avec le C.D.O.S. de lancer un programme unique, je crois, en France, de formation gratuite des bénévoles du mouvement sportif parisien.

Cela veut dire simplement que grâce à ce dispositif, n'importe quel parent, ou pas, d'ailleurs, d'un club sportif parisien qui aurait envie de se former à la trésorerie d'une association, à la responsabilité civile d'un club, à la loi 1901, à la gestion de la page Facebook d'un club, à comprendre la DJS et comment déposer une subvention à la Ville de Paris, pour tout cela, il sera formé. Il faudra un certain nombre d'heures pour la dernière d'entre elles mais cela permettra - on le croit et on l'espère - de faire monter les bénévoles pas simplement en nombre mais aussi en compétences.

Je remercie vraiment le C.D.O.S. de mener ce projet par lequel, je crois, en termes d'éducation populaire, en termes de ce que l'engagement peut offrir, y compris en termes d'émancipation, nous offrons aux Parisiennes et aux Parisiens amoureux de sport une occasion d'engagement, et au sport et aux clubs eux-mêmes, du coup, des bénévoles mieux formés et capables de relever les défis du mouvement sportif pour les années à venir jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 266.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 266).

## 2018 SG 53 - Convention de financement entre la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 pour l'opération de célébration de la journée olympique 2018.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération SG 53 relatif à une convention de financement entre la Ville de Paris et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 pour l'opération de célébration de la journée olympique 2018.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Chers collègues, l'Exécutif nous demande de nous prononcer sur une dépense déjà effectuée qui a servi à financer la journée olympique qui a déjà eu lieu.

Si nous constatons que les sites étaient tous accessibles aux personnes en situation de handicap, en revanche nous regrettons que le handisport n'ait pas été très représenté lors de cette journée et nous le regrettons. Bien évidemment, nous ne nous opposerons pas à cette convention de financement visant à ce que le C.O.J.O. verse à la Ville de Paris 500.000 euros. Cela dit, est-ce vraiment une recette quand on sait que le financement des J.O. provient notamment de la Ville de Paris, donc des Parisiennes et des Parisiens ? Finalement, c'est un jeu à somme nulle.

Financer une journée olympique, n'est-ce pas un peu superflu ? Le délibéré en précise d'ailleurs l'objectif, je cite : "Entretenir le mouvement d'adhésion populaire au projet olympique né lors de la phase de candidature". Ces mots ne sont pas anodins et c'est quasiment un aveu que l'adhésion des Parisiennes et des Parisiens n'est pas spontanée. D'ailleurs, nous regrettons toujours qu'on ne leur ait pas demandé leur avis sur l'organisation de ce grand événement sous la forme d'un référendum. Les sommes consacrées à l'organisation des Jeux Olympiques, par ailleurs, déshabillent les associations sportives de quartier qui se trouvent souvent mises à mal par la baisse des subventions de la Région et par la décision de l'Etat de supprimer les contrats aidés.

C'est pour cette raison, Monsieur le Maire, cher Jean-François, que je voudrais vous poser deux questions. Le budget de la Ville de Paris en fonctionnement pour le sport sera-t-il abondé de ces 500.000 euros ? Serviront-ils au sport pour toutes et tous ? Par ailleurs, une petite question annexe : les sommes qui ont été rétrocédées suite à l'excédent financier dégagé par le budget du dossier de candidature de la Ville de Paris, puisque nous avons bénéficié de millions d'euros en plus, seront-ils fléchés pour le sport ?

Je vous remercie de vos réponses.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Moi, je le trouve amusant, en fait, ce projet de délibération. C'est vrai, c'est quand même un aveu d'échec. Il n'y a pas d'adhésion, il faut absolument alimenter, entretenir. Ah, si seulement il pouvait y avoir un jour ou l'autre une adhésion aux Jeux olympiques... Mais non, il n'y a pas d'adhésion et il n'y aura pas d'adhésion et, en plus, plus on va s'approcher de la date, plus le niveau de conscience de l'aberration de ces Jeux pharaoniques sera l'objet, du coup, d'un rejet de plus en plus important. Je pense que la journée du 17 sera intéressante. Allez vous promener sur les différents blocages qu'il y aura et demandez-leur : "Que pensez-vous des Jeux olympiques ?" Vous verrez leurs réponses. A mon avis, ce sera terrible.

Pourquoi ? Partout où l'on demande aux citoyens et aux citoyennes de s'exprimer sur les Jeux Olympiques, à Calgary au Canada le non aux J.O. l'a emporté largement et cela fait suite à Budapest, Rome, Boston, Hambourg. Parce que personne ne veut gaspiller de l'argent public pour des Jeux olympiques pharaoniques antisociaux et anti-écologiques.

Vraiment, Paris est la dernière ville à avoir refusé de demander, finalement, l'avis aux citoyennes et aux citoyens. Et d'ailleurs, elle est restée la dernière ville en course et elle les a donc eus faute de concurrents.

Mais vous voulez faire une journée qui entretient l'adhésion. Regardez ce qui se passe. Vous nous aviez promis, dans l'un de vos engagements, que le fait de candidater et d'avoir les Jeux Olympiques allait être le levier qui allait dynamiser l'ensemble de la politique du sport. Que se passe-t-il depuis ? Depuis, suppression des contrats aidés, avec ce qu'il en coûte pour bon nombre d'associations, de petits clubs, d'avoir tout d'un coup les seuls emplois qu'ils étaient en capacité d'avoir, supprimés. Attaque sans précédent de mise à mort du Ministre des Sports.

Je peux vous dire que cela va avoir des conséquences catastrophiques sur l'ensemble des territoires, l'ensemble des départements en termes de déconstruction, de déprofessionnalisation et de mainmise du sport dans les intérêts privés, comme si ce secteur avait besoin d'une plus forte marchandisation qui était déjà bien entamée. Mais le sport, l'éducation, le mouvement d'éducation populaire sportive, c'est sa dernière mise à mort, à travers cela.

On pourrait aussi développer sur les équipements, parce que, néanmoins, les interventions de midi sur le Charles-de-Gaulle Express montrent bien que la priorité des grandes infrastructures est en fonction des Jeux olympiques : relier les aéroports et les sites olympiques, et absolument pas d'améliorer les dessertes quartiers-quartiers, banlieues-banlieues, et de correspondre aux distances domicile-travail et des infrastructures qui y répondent.

Donc, évidemment, puisqu'il s'agit d'un projet de délibération où l'on verse 500.000 euros du C.O.J.O. en direction de la Ville pour financer ses animations, sachant qu'une partie de l'argent de la Ville avait servi à financer le C.O.J.O., et qu'une autre partie, c'est aussi l'argent de l'Etat, on finit par s'y perdre dans ces circuits. On n'est pas sur un projet de délibération pour ou contre les Jeux Olympiques. Par principe, je n'adopterai pas ces projet de délibération parce que l'on fait une espèce de bourrage de crâne pro-J.O. à travers ces événements à chaque fois. Si vous étiez bien plus attachés au débat démocratique, on devrait permettre aussi des débats contradictoires lors de ces manifestations, débats contradictoires pour ou contre les J.O., débats contradictoires pour ou contre la pratique du sport populaire.

Sans surprise, je ne suis pas du tout d'accord, ni plus aujourd'hui qu'hier, avec l'organisation de ces Jeux Olympiques et Paralympiques, en sachant que le paralympique est rarement mis en valeur. On ne peut pas dire que l'accessibilité, hélas, fasse de grands progrès malgré l'organisation de ces J.O.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Avant de donner la parole à Jean-François MARTINS afin de répondre à la demande générale, je trouve raisonnable que nous puissions suspendre notre séance à l'issue du projet de délibération concernant la délégation de Jean-François MARTINS. Avec mes excuses les plus sincères à l'égard de notre collègue, Pauline VÉRON.

La parole est maintenant à Jean-François MARTINS, pour répondre à Jacques BOUTAULT et à Danielle SIMONNET.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Moi, j'adore débattre avec vous des Jeux Olympiques à 21 heures !

Mais, comme cela fait trois ans qu'on débat du sujet, qu'au moins nos débats progressent de séance en séance. Et donc, M. BOUTAULT et Mme SIMONNET, qui avez participé à des rassemblements anti-J.O. qu'on avait accueilli dans votre mairie, tel est votre droit.

Mais je vous en supplie, lisez les "trucs". La Ville ne finance pas le C.O.J.O. Le C.O.J.O., c'est 3,8 milliards d'euros, 1,7 milliard qui vient du C.I.O., 1,1 milliard qui vient de la billetterie, 1 milliard qui vient du C.I.O. et la Ville, je l'admets, finance 10 millions d'euros pour les Jeux Paralympiques, uniquement pour la partie paralympique. Ne me dites pas que la Ville subventionne le C.O.J.O., c'est absolument faux, et je dirais même plus, même si le C.O.J.O. était déficitaire, le garant : c'est l'Etat, Monsieur BOUTAULT.

**Mme Danielle SIMONNET**. - L'Etat...

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Madame SIMONNET, comme on a débattu plusieurs fois de ce sujet... Je vous mets en garde sur quelque chose, Madame SIMONNET, vous nous avez invités à aller faire le tour des blocages.

Si j'en crois ce qui va se passer le 17 novembre et considérant que ce sont les classes populaires, vous devriez faire attention à vous revendiquer au nom des classes populaires, parce que précisément les classes populaires aiment le sport, elles aiment les Jeux Olympiques, et globalement, elles soutiennent très largement les Jeux Olympiques.

Allez regarder les sondages, Madame SIMONNET. Je suis allé regarder les sondages de soutien aux Jeux Olympiques, ce ne sont pas les classes populaires que vous prétendez défendre qui sont contre, ce sont les CSP + de plus de 65 ans.

Je crois que vous vous êtes trompée d'électorat, Madame SIMONNET, en prenant la parole au nom des gens qui ne sont, je crois, pas les vôtres.

Enfin, je termine rapidement pour répondre aux vraies questions sincères de M. BOUTAULT : est-ce que ce 1,9 million d'euros que nous avons reçu en excédent du Comité de candidature, précisément parce que nous avons bien géré, bien qu'il y avait d'autres candidats jusqu'au bout, puisqu'il y avait Los Angeles. Oui, il sert notamment en partie à financer cette journée de promotion des disciplines sportives et paralympiques puisque 13 des 15 ateliers découvertes étaient accessibles aux P.M.R. et que ceux qui ne l'étaient pas, avaient fait l'objet d'une plate-forme d'installation P.M.R. pour ceux qui n'étaient pas au niveau du sol, comme la boxe, l'aviron ou la voile par exemple.

Cela permet également de financer le plan de formation des bénévoles du sport, dont on vient de parler, et trois projets de délibération très importants que je présenterai au prochain Conseil de Paris, notamment pour commencer à engager le travail sur l'insertion et l'emploi durant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Je respecte évidemment les positions anti-organisation des Jeux Olympiques. Vraiment, je les respecte du plus profond de mon âme. Je vous supplie tous d'essayer de le faire sur des fonds rationnels. Il y a des bonnes raisons rationnelles. Mais ne mentez pas en disant qu'on finance le C.O.J.O., ne mentez pas en disant, Madame SIMONNET, que je serais responsable de la disparition du C.N.D.S., des C.T.S.

La politique sportive de l'Etat, effectivement en ce moment, est problématique. Nous avons adopté un vœu pour la condamner. Je n'ai donc pas de leçons à recevoir sur le sujet. Ne dites pas qu'elle est anti-écologique parce que, précisément, ce seront les premiers jeux à respecter l'Accord de Paris sur le dérèglement climatique.

Donc, débattons ensemble vraiment et débattons sincèrement de ce sujet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-François MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 53).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au centre sportif Jesse Owens.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 91.

Je donne la parole à Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Je voudrais intervenir sur la dégradation du stade Championnet. Les riverains et les sportifs s'inquiètent de l'affaissement du sol en plusieurs endroits, et en particulier sur le terrain de handball.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous sommes intervenus, depuis, surtout, que la situation s'aggrave, car sur le terrain de handball, la surface neutralisée par des barrières a été étendue, car on ne connaît pas la raison pour laquelle le sol s'affaisse.

D'autre part, l'ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite ne fonctionne pas depuis trois ans. C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous vous demandons, d'une part, de procéder à une étude pour savoir l'état du sous-sol, pourquoi le sol s'affaisse en plusieurs endroits et en particulier gravement sur le terrain de handball ; d'autre part, nous vous demandons de remettre en fonctionnement cet ascenseur qui, je le répète, ne fonctionne pas depuis trois ans.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

La parole est à Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur HONORÉ, pour ce vœu.

Avec Anne HIDALGO et Eric LEJOINDRE, nous avons évidemment à cœur de mettre sur ces terrains d'éducation prioritaire l'ensemble des moyens qui permettent de développer la pratique sportive, comme nous le ferons en permettant de faire émerger une piscine - c'était un engagement que nous avons pris avec Anne HIDALGO - sur ce terrain Jesse-Owens.

Malgré l'ensemble des aléas identifiés, nous avons mis les moyens, avec Eric LEJOINDRE, Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement, et Anne HIDALGO, la Maire de Paris, de demander à l'Inspection générale des carrières d'intervenir. Elle avait besoin d'être consultée car, malheureusement, un affaissement d'une partie du T.E.P. était constaté depuis plus d'un an.

Il n'y avait a priori aucun problème de sol, de type dissolution de gypse, ce qui aurait occasionné de gros travaux d'injection et plusieurs centaines de milliers d'euros. Dieu merci, l'Inspection générale des carrières a formulé un avis auprès d'Eric LEJOINDRE, Anne HIDALGO et moi, mais nous a aussi indiqué que l'affaissement était vraisemblablement lié à un problème de canalisation fuyarde. Il faut donc envisager a minima la reprise de la moitié du terrain pour un budget estimé à 200.000 euros, dont je suis sûr qu'à la fois Anne HIDALGO, Eric LEJOINDRE, Emmanuel GRÉGOIRE et celles et ceux qui composent la majorité municipale, auront la gentillesse de me donner les moyens. Ces travaux d'inspection sont en cours pour trouver les raisons enterrées fuyardes et estimer précisément les travaux.

Quant à l'ascenseur, vous savez que l'accès P.M.R. à nos équipements sportifs est une priorité d'Anne HIDALGO et d'Eric LEJOINDRE et que ce projet d'aménagement de l'accueil et de mise en accessibilité de ces locaux avaient été prévu par phase. La dernière phase ne date pas d'il y a trois ans mais de seulement quelques semaines. Nous attendons désormais, conformément aux engagements d'Anne HIDALGO et d'Eric LEJOINDRE, de mettre en service cet ascenseur. Il nous manquait le contrat de maintenance nécessaire. La DCPA, sur injonction d'Anne HIDALGO et d'Eric LEJOINDRE, a donc...

*(Rires dans l'hémicycle).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Pouvez-vous terminer, cher Jean-François MARTINS ?

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Il y aura donc une demande de retrait, vu les précisions que j'ai données à la fois sur les canalisations fuyardes et sur le contrat de maintenance qui permettra à l'ascenseur P.M.R. de fonctionner dans quelques jours, conformément aux instructions données...

*(Rires).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Reprenez votre souffle, Monsieur le Maire, cher Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Demande de retrait donc, vu les précisions apportées, sinon malheureusement un avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - C'est parfaitement clair.

Cher Christian HONORÉ, je me tourne vers vous.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, naturellement, acceptez-vous de retirer ce vœu ?

**M. Christian HONORÉ**. - Pierre-Yves BOURNAZEL, Pierre-Yves BOURNAZEL, Pierre-Yves BOURNAZEL, Pierre-Yves BOURNAZEL !

*(Rires dans l'hémicycle).*

Nous ne retirons pas notre vœu parce qu'avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous soutenons les habitants et les sportifs.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - De ce fait, puisque Christian HONORÉ et Pierre-Yves BOURNAZEL refusent de retirer ce vœu, il est donc maintenu.

Jean-François MARTINS, avec Anne HIDALGO et Eric LEJOINDRE, ayant donné un avis défavorable, nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Chers collègues, je vous propose de lever la séance.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance reprendra à 9 heures demain matin, merci.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le jeudi 15 novembre 2018 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le vendredi 16 novembre 2018 à neuf heures, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Bonjour à tous. Ravie de vous retrouver en cette troisième journée de Conseil.

### **2018 DDCT 162 - Subvention (11.300 euros) et avenant à convention avec l'association AGECA au titre du soutien à la vie associative.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous reprenons nos travaux avec l'examen du projet de délibération DDCT 162. C'est une subvention et un avenant à la convention afférente avec l'association AGECA.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Nous voterons pour ce projet de délibération qui vise à passer une convention avec l'Association pour la gestion d'un centre d'animation culturelle, l'AGECA. Le soutien de notre collectivité à cette association du 11e montre l'attachement de notre majorité à toutes ces structures qui assurent des missions d'accompagnement au projet associatif.

L'AGECA permet de faire vivre le tissu associatif et de renforcer la cohésion sociale dans le 11e arrondissement. Elle met à disposition des salles et des espaces publics numériques et permet la tenue de nombreuses activités. Tous les publics sont concernés, tant dans le domaine de l'éducation ou de la formation que dans celui de la vie quotidienne et des animations. Je pense, par exemple, aux ateliers d'accompagnement informatique à destination des femmes, des chômeurs ou des personnes âgées, mais aussi à d'autres activités à visée plus ludique comme les cours de yoga ou la chorale.

Je souhaiterais donc profiter de ce projet de délibération pour attirer votre attention sur le laboratoire de fabrication, un mini "Fab lab", qui accueille l'AGECA rue Philippe-Auguste. Il met à disposition des outils de fabrication numérique pour les jeunes. Cette action pour une éducation des plus jeunes aux possibilités de fabrication numérique et ce partage des outils et des connaissances participent pleinement de notre vision du "fabriqué à Paris".

Pour toutes ces raisons, il est important que notre collectivité continue de soutenir l'AGECA. Pourtant, celle-ci est aujourd'hui menacée dans ses locaux actuels du 177, rue de Charonne. Le Diocèse de Paris, propriétaire des lieux, entendait augmenter le loyer fortement, menaçant ainsi le renouvellement de bail par l'association. Le Collectif de défense de l'AGECA a lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de 2.000 signatures. Les militantes et militants communistes, comme les élus communistes et la majorité municipale du 11e arrondissement, sont mobilisés pour que l'AGECA puisse rester dans ses locaux. Un vœu a été voté avant l'été au conseil du 11e arrondissement et nous avons réaffirmé notre soutien à l'AGECA lors du Conseil de Paris de juin.

Je profite donc de ce projet de délibération pour me faire l'écho de mes collègues du 11e et pour savoir où en sont les négociations et discussions avec l'archevêché de Paris. Nous souhaiterions connaître l'action de la Ville en faveur du maintien de l'AGECA dans ses locaux et savoir si un accord avec le Diocèse pourrait être conclu.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Danielle SIMONNET n'étant pas là, je donne la parole à Pauline VÉRON pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Raphaëlle PRIMET, merci de me permettre de réaffirmer notre soutien à l'AGECA, acteur associatif du 11e arrondissement, dont le rôle essentiel s'étend, vous l'avez rappelé, bien au-delà de cet arrondissement.

Association historique fondée à l'initiative d'habitants du quartier et implantée rue de Charonne depuis 1974, l'AGECA facilite l'accès au numérique à travers son espace public numérique et contribue fortement au développement de la vie associative parisienne en offrant un appui et un accompagnement aux associations et, surtout, en leur mettant à disposition des salles de réunion.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'avec mes collègues Colombe BROSSEL et Dominique VERSINI, nous finançons chaque année cette association à hauteur de 80.000 euros. Au titre de la vie associative, dans le cadre d'une convention pluriannuelle triennale, elle reçoit un financement de 25.000 euros depuis 2015. Enfin, à travers ce projet de délibération, il s'agit d'une subvention complémentaire à une première subvention de 25.000 euros que nous avons votée en février 2018.

Vous connaissez le soutien inconditionnel de la Ville de Paris à cette association et le rôle de médiation que nous avons avec l'AGECA et le Diocèse. J'ai rencontré, avec François VAUGLIN, le représentant du Diocèse, il y a quelques mois, pour pouvoir avancer dans les négociations et les discussions sur la conclusion d'un bail et sur le montant du loyer. Une nouvelle réunion de conciliation est programmée d'ici la fin de cette année.

Bien qu'aucun accord n'ait encore été trouvé à ce jour, l'Exécutif est plus que jamais mobilisé, ainsi que le Maire et les élus du 11e arrondissement, pour trouver des solutions qui permettront à l'association de faire face à l'augmentation du prix du loyer et à rester dans les locaux qu'elle occupe depuis 1974.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 162.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 162).

## **2018 DJS 131 - Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2019.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 131 relatif à la mise en œuvre du dispositif "Paris Jeunes Vacances".

La parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Madame la Maire.

Nous pouvons dire que la Ville de Paris est fière de sa jeunesse, mais elle est également attentive à ses parcours, ses aspirations, ses loisirs. La jeunesse parisienne se décline en une multitude de profils car ses jeunes ne sont pas tous confrontés à la même réalité. Nous savons qu'il existe de fortes disparités économiques et sociales au sein des jeunes Parisiens et Parisiennes. Nous sommes persuadés que c'est en leur donnant les moyens d'être actrices et acteurs de leur vie qu'ils pourront s'épanouir.

En développant des dispositifs destinés aux jeunes en lien avec ses partenaires, la Ville de Paris favorise l'engagement citoyen des jeunes. Nous pensons qu'il est très important de donner aux jeunes les clés pour qu'ils façonnent eux-mêmes les projets qui leur tiennent à cœur, en faisant attention à leur offrir un cadre sécurisé. Je pense particulièrement aux équipements municipaux de proximité dédiés à l'accueil des jeunes Parisiennes et Parisiens. Les espaces Paris Jeunes et les centre "Paris Anim" permettent en effet aux jeunes de 16 à 25 ans de s'informer auprès des équipes spécialisées, de se divertir avec des animations gratuites, d'échanger entre eux et de développer leurs potentialités par le biais de constructions. Je salue la démarche pédagogique de ces structures.

Certains dispositifs mis en place à Paris, comme "Paris Jeunes Vacances", créé en 2003, aident les jeunes, âgés de 16 à 30 ans, qui présentent un projet de départ en vacances en autonomie par l'attribution de chèques. Ce dispositif préconise aussi l'autonomie, puisqu'un des critères retenus concerne le fait de partir sans encadrement parental, professionnel ou bénévole. Permettez-moi de remercier le groupe de travail composé de six jeunes qui s'est réuni pour évaluer ce dispositif. Il conseille d'améliorer la communication via les réseaux sociaux en se basant également sur des projets réalisés. Je suis persuadé que les différents acteurs mobilisés iront dans leur sens, à condition que les moyens suivent.

Je profite également de cette intervention pour saluer un autre dispositif mis en place par la Ville à destination de jeunes : le dispositif "Quartiers libres" qui encourage les jeunes à développer leur sens de l'autonomie et la responsabilité de l'engagement collectif par la présentation de projets libres. Un accompagnement leur est proposé pour la réalisation de leur projet et des aides financières sont attribuées au lauréat. Les critères d'attribution se basent sur la qualité, la faisabilité, l'originalité et l'intérêt collectif. Cela implique une certaine rigueur, de la persévérance et du sérieux. Depuis sa création en 2015, le dispositif a soutenu des projets impliquant plus de 800 jeunes participants d'une moyenne d'âge de 24 ans. Malheureusement, pour l'instant, on reste principalement sur des sujets garçons.

Nous savons que les projets sont parfois réalisés au sein d'associations déjà constituées. Ce dispositif encourage pourtant les jeunes à créer leur propre structure afin qu'ils s'investissent entièrement dans le projet et se l'approprient complètement. En guise de récompense, ces jeunes reçoivent le double de subventions, le but étant de leur apprendre à entreprendre.

Malheureusement, l'actualité marquée par des faits qui lient jeunesse et violence nous appelle à rester vigilant. Soutenir ces dispositifs, c'est pour nous agir dans le cadre plus général des actions de prévention concernant notre jeunesse. Nous demandons de prendre nos responsabilités d'élus afin d'apporter à chaque jeune l'attention qu'il mérite.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Cher Sergio TINTI, merci pour votre intervention et de saluer un certain nombre de dispositifs que nous avons mis en place pour accompagner les jeunes Parisiens dans leur accès à l'autonomie.

Ces dispositifs s'inscrivent dans un programme que j'ai présenté au Conseil de Paris il y a maintenant 3 ans, le "Programme parisien pour l'autonomie des jeunes", qui rassemblait environ 150 propositions, 150 mesures concrètes pour accompagner la diversité des jeunes Parisiens, que ce soit dans l'accès à l'autonomie par l'accès à un emploi, donc l'accompagnement dans la vie professionnelle, dans l'orientation d'abord, que ce soit l'accompagnement vers l'autonomie en ayant accès à un logement, en ayant aussi accès à une citoyenneté plus active. Vous l'avez souligné, à travers différents dispositifs. Et puis, aussi un accompagnement vers le loisir, vers la culture, vers la possibilité de pouvoir aussi profiter pleinement de Paris.

Pourquoi ? Parce qu'on se rend compte que dans de nombreux quartiers populaires de Paris, un certain nombre de jeunes ont tendance à s'enfermer aussi un peu dans leur quartier, à avoir des difficultés à profiter pleinement de tout ce que Paris peut proposer à ces jeunes, qui parfois n'ont pas suffisamment un sentiment d'appartenance à Paris, un sentiment d'être totalement parisien.

Je vois des jeunes qui parfois, dans le 17e, dans le 19e, dans le 20e, mais aussi dans le 15e, ne sont jamais allés dans le centre de Paris voir tout simplement les quais de Seine ou la Tour Eiffel. Ce sont de vrais sujets qui se posent à nous, de cet enfermement parfois de certains jeunes dans leur quartier.

A travers le dispositif "Paris Jeunes Vacances", à travers "Quartiers Libres", mais à travers aussi le budget participatif des collèges ou le budget participatif, le dispositif de droit commun, le grand budget participatif de Paris auquel les jeunes ont accès, mais aussi avec nos 13 espaces jeunes dont on a complètement revu nos missions pour justement pouvoir accompagner pleinement les jeunes dans leur projet, en ayant un accueil inconditionnel, avec des équipes pluridisciplinaires, qui comprennent à la fois des animateurs socioculturels, des assistantes sociales, des éducateurs, pour pouvoir pleinement prendre en compte la situation globale du jeune.

Nous essayons de répondre aux besoins des jeunes Parisiens qui ont des profils multiples, qui peuvent être étudiants, peuvent avoir une autonomie plus importante, ou comme je le disais tout à l'heure, des jeunes qui ont de plus grandes difficultés sociales, ou tout simplement de pouvoir se projeter dans l'avenir.

Nous essayons, à travers tous ces dispositifs et ces structures, d'être présents auprès de chaque jeune en fonction de leurs besoins et en fonction de leur âge aussi. Parce qu'on n'a pas tout à fait la même autonomie à 14 ans qu'à 24 ans.

C'est cette vision globale qu'on essaie d'avoir en ayant une attention plus particulière pour les jeunes en difficulté, vous l'avez rappelé, et ma collègue Colombe BROSSEL est intervenue sur la question des rixes à Paris, nous essayons d'avoir une réponse la plus adaptée possible en donnant plus dans les quartiers où il y en a le plus besoin, mais en ayant aussi une vocation universelle à l'endroit de l'ensemble des Parisiens pour les aider à se construire comme futurs adultes à Paris.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 131.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 131).

## **2018 DJS 132 - Mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour 2019.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un bilan des projets lauréats du dispositif Quartiers Libres pour 2019.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 132 relatif à la mise en œuvre du dispositif Quartiers Libres pour 2019 et le vœu référencé n° 92 qui y est rattaché.

La parole est à Mme Alix BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Un vœu sur le dispositif "Quartiers Libres" amené à être reconduit pour 2019. Un vœu assez simple, puisqu'il demande au-delà du bilan qui a été présenté dans le cadre de la reconduction du dispositif pour l'année 2019, un bilan un peu plus "quali" que "quantitatif", ce qui nous est transmis, ce sont plutôt des données quantitatives sur les dossiers reçus, des données plutôt statistiques.

On aimerait appréhender mieux ce dispositif et avoir plus d'informations sur le contenu des projets et le compte rendu sur ce qui a été élaboré grâce au dispositif "Quartiers Libres". Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, cela a été rappelé, ce dispositif "Quartiers libres" est destiné à encourager l'engagement citoyen à l'initiative de jeunes Parisiens qui veulent s'engager dans la vie locale.

Parfois, de tout petits projets n'arrivaient pas à aboutir parce qu'il fallait avoir une structure associative pour avoir une subvention. On s'est rendu compte que l'on pouvait, pour des petites sommes comme 500 euros, distribuer à des jeunes directement, sans avoir une structure associative, pour pouvoir accompagner des petits projets de quartiers montés par des jeunes, qui veulent faire un repas de quartier, un concert, monter une web radio, monter un projet "Zéro Déchet".

On a créé ce dispositif, 500 euros directement pour pouvoir réaliser son projet. Cela a été rappelé aujourd'hui, 128 projets ont été lauréats, ont pu être accompagnés. Parfois, il ne suffit pas de grosses sommes pour pouvoir réaliser ces projets. Et 500 euros de plus si ces jeunes veulent créer une association pour pouvoir pérenniser leur action.

Aujourd'hui, 70 % des projets qui ont été financés ont été réalisés, ou sont en cours de réalisation. 10 % n'ont pas pu se réaliser et se traduisent par des mises en recouvrement en l'absence de réponse quand on leur demande, parce que cela peut arriver que finalement un projet ne puisse pas se faire. On est très attentif sur le suivi de ces projets.

Avec le projet de délibération, j'ai transmis un bilan de ce dispositif. Vous demandez dans votre vœu un bilan plus complet que celui qui est transmis, qui pourrait comporter un peu plus de descriptions du contenu des projets soutenus grâce à ce dispositif. J'émet un avis favorable. On va compléter le bilan qui est transmis avec le renouvellement du dispositif, pour que vous ayez plus d'informations sur quels projets concrètement sont soutenus dans le cadre de ce dispositif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup. J'en conclus que votre avis est un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 562).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 132.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 132).

## **2018 DJS 256 - Signature du Contrat Jeunesse du 11e arrondissement.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DJS 256 relatif à la signature du contrat de jeunesse du 11e arrondissement.

La parole est à Nawel OUMER, puis à Joëlle MOREL.

**Mme Nawel OUMER**. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais m'arrêter quelques instants sur la signature du contrat jeunesse du 11e arrondissement, parce que je tenais à valoriser et à souligner le travail qui a été mené pour l'élaboration de ce contrat, qui résultait d'une concertation qui a duré un an avec l'ensemble des acteurs municipaux, l'Éducation nationale, les associations et les jeunes.

8 groupes de travail thématiques ont été mis en place pour aboutir à ce contrat, et plus de 200 jeunes y ont participé, ce qui est un chiffre notable. C'est donc bien, c'est ce que je voulais souligner, un esprit collaboratif et inclusif qui a présidé aux travaux menés et à toute l'élaboration orchestrée de ce contrat par Delphine TERLIZZI, l'adjointe au

maire du 11<sup>e</sup> arrondissement, dont je tiens à saluer l'engagement quotidien et le dynamisme, au nom du maire et de l'ensemble de l'Exécutif qui a salué ce travail lors de la présentation en Conseil d'arrondissement.

Le premier enseignement de ce contrat est, je pense, le fait que le processus d'élaboration du contrat jeunesse est aussi important que le résultat de ce contrat. Parce qu'en tout cas en ce qui concerne le 11<sup>e</sup> arrondissement, cette phase d'élaboration a permis d'améliorer largement la communication vers les jeunes et entre les acteurs, parce que nombre d'entre eux peuvent être éloignés géographiquement. Ils ont permis qu'ils se rencontrent, qu'ils se parlent, qu'ils puissent échanger, ce qu'ils n'avaient pas forcément l'occasion de faire dans le quotidien des actions qu'ils mènent.

Cette phase d'élaboration a permis aussi de proposer des formations communes à ces différentes structures et de bâtir des outils partagés, justement pour pouvoir répondre à la demande des jeunes, et aux demandes des jeunes, ce qui permet de mutualiser les savoirs et les savoir-faire, de créer les conditions d'émergence de nouveaux projets, et surtout avec cet axe permanent, cette ligne permanente, qui est l'inclusion et l'intégration des jeunes dans la vie de l'arrondissement, en les associant le plus possible.

Ce contrat s'articule autour de trois axes, et c'est l'autre enseignement de cette démarche, de constater qu'il y a un réel besoin d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, premier axe.

Le deuxième axe est qu'il a pris en considération justement la nécessité des partenariats, d'une action concertée, transversale, en parlant justement de consolider ces partenariats.

Le troisième axe, celui sur lequel je voulais m'arrêter un peu plus longuement, est celui qui a pour objectif de valoriser les initiatives des jeunes et de promouvoir leur pouvoir d'agir. Les jeunes qui ont participé à l'élaboration de ce contrat ont exprimé que le fait d'être en lien, d'être plus proches des institutions, plus proches des structures qu'ils fréquentent au quotidien et au-delà de l'ensemble des acteurs de leur vie, est une préoccupation importante. Justement, la participation des jeunes est au cœur de ce contrat et se décline en trois objectifs.

Il y a, bien évidemment, l'accompagnement de l'émergence de projets qui peut se décliner - c'est ce que nous avons choisi, notamment dans le domaine de la culture et des loisirs - en créant un parcours d'accompagnement à la professionnalisation des projets artistiques, par exemple, ou en accompagnant les jeunes dans l'organisation de concerts ou de spectacles.

Nous avons également identifié un autre objectif, qui est de valoriser les initiatives et les talents. Là encore, ils ont été nombreux à faire état - c'est le constat que nous avons fait dans ce travail - des multiples manières par lesquelles ils s'engagent. La Mairie est donc très engagée pour pouvoir valoriser ces différents engagements, parce que l'on considère que c'est une richesse pour notre territoire, et aussi une richesse et une source d'inspiration précisément pour que l'on puisse mener des actions qui les concernent, mais pas seulement, des actions qui bénéficient aussi à l'ensemble du territoire.

Concernant la participation à la vie de l'arrondissement, ils ont été nombreux à être demandeurs et ils se sont exprimés ainsi dans le dialogue - je vous le disais - avec les institutions et leurs élus. Nous considérons que leur disponibilité est tout de même assez importante et que, malheureusement, elle est insuffisamment exploitée.

Pardon, je pensais que c'étaient cinq minutes. Pas du tout ? D'accord. J'y suis. Très bien. Excusez-moi. Pardon, Madame la Présidente.

Nous avons dégagé, effectivement, un certain nombre d'objectifs : le budget participatif, auxquels ils ont été plus nombreux que l'année dernière à s'engager et à participer.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame OUMER.

**Mme Nawel OUMER**. - Je vous en prie. Pour terminer...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Vous êtes bien aimable.

**Mme Nawel OUMER**. - Je termine. Je voulais juste soutenir cet axe, particulièrement dans la participation citoyenne des jeunes. Pardon.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Aucun problème. Merci d'avoir salué l'engagement des jeunes du 11<sup>e</sup>.

Madame MOREL, vous avez la parole.

**Mme Joëlle MOREL.** - Je vais continuer. Aujourd'hui, ce second "contrat jeunesse 11e" a pu s'élaborer avec beaucoup d'enthousiasme grâce à un travail fédérateur et collaboratif mis en place depuis 2014. Je veux saluer particulièrement la mise en place d'une coordination des structures jeunesse de l'arrondissement qui a permis de dépasser les anciennes tensions, voire les anciennes querelles. Faire asseoir autour d'une même table toutes les huit semaines l'ensemble des partenaires jeunesse, ce n'est pas une mince affaire. Etablir un climat de confiance pour imaginer les actions communes est un vrai défi. La gouvernance partagée, le réseau partenarial, la coordination jeunesse, même si elle est fragile comme tout projet collectif, est bien vivante dans le 11e.

Je souhaite également mettre l'accent sur la transversalité de la délégation jeunesse. Pour faire vivre cette délégation, il faut toujours être dans l'ouverture aux autres délégations. C'est ainsi que Delphine TERLIZZI conçoit toujours les actions jeunesse en étroite relation avec les autres élus : à l'emploi, à la santé, aux affaires scolaires, à la culture, aux seniors, à la propreté, aux logements, aux espaces verts.

C'est ainsi qu'avec ma délégation, nous avons pu travailler à l'aménagement de loges de gardiens dans les squares et les jardins, qui ont donc été transformées par les jeunes sous forme de chantiers jeunes. Ces loges de gardiens sont maintenant des boîtes à livres, d'autres des boîtes à bancs, d'autres des ateliers de réparation vélo. Ces chantiers jeunes, animés par l'association du quartier Saint-Bernard, donnent la possibilité aux jeunes d'investir l'espace public, de se responsabiliser dans la gestion de ces espaces.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, plusieurs pieds d'arbres, à travers les permis de végétaliser, sont mis en place et entretenus par les jeunes du 11e.

Voilà de beaux exemples concrets du "contrat jeunesse".

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON,** adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, chère Nawel OUMER et chère Joëlle MOREL, merci de rappeler tout le travail qui est fait dans les arrondissements, en particulier dans le 11e arrondissement, autour de ces "contrats jeunesse d'arrondissement". Je voulais aussi saluer le dynamisme de Delphine TERLIZZI, qui est l'élue chargée de la jeunesse dans le 11e arrondissement et qui s'investit avec enthousiasme dans sa délégation jeunesse.

Ces "contrats jeunesse d'arrondissement" sont la déclinaison, en partenariat et en lien avec les acteurs locaux et les élus d'arrondissement, du programme parisien pour l'autonomie des jeunes - que j'évoquais tout à l'heure - pour voir comment, ensuite, les différentes actions énoncées dans ce programme parisien peuvent concrètement se mettre en œuvre, compte tenu de la configuration d'un arrondissement, de ses spécificités, et des acteurs locaux qui agissent et interagissent. C'est l'occasion, avec les services déconcentrés de la Ville, avec les référents jeunesse de territoire qui animent et accompagnent les élus et les acteurs de terrain, de pouvoir élaborer et mettre des priorités dans un arrondissement sur ces questions de jeunesse.

Vous l'avez rappelé : dans le 11e, il y a trois priorités, trois grands objectifs qui ont été rappelés, qui ont été décidés, dont la participation des jeunes. Je crois que c'est effectivement un axe majeur que nous essayons de développer aussi au niveau parisien, parce que l'on voit que les jeunes, lorsqu'on leur donne les moyens, lorsqu'on leur donne la capacité de pouvoir s'exprimer, de pouvoir faire par eux-mêmes un certain nombre de choses, de pouvoir s'impliquer dans la vie de leur quartier, répondent présents. Ils ont énormément envie de s'investir, de s'engager. Une étude du CRÉDOC, il n'y a pas très longtemps, disait que 80 % des jeunes veulent s'investir dans la vie associative. On voit ici l'appétence des jeunes pour la vie de quartier, pour savoir ce qui se passe autour d'eux et y prendre pleinement part.

Merci pour ces interventions qui montrent qu'au-delà des grandes orientations qui sont fixées au niveau parisien, il y a ensuite une appropriation par les élus d'arrondissement, par les acteurs associatifs de territoire et par les jeunes eux-mêmes, de tous ces dispositifs, de toutes ces réflexions, pour mettre en place des actions concrètes dans les trois ans qui viennent dans le 11e arrondissement et dans 13 autres arrondissements. Puisqu'à l'occasion de ce Conseil de Paris, nous allons adopter 10 "contrats jeunesse de territoire", avec deux nouveaux arrondissements qui ont décidé d'avoir aussi un "contrat jeunesse d'arrondissement" : le 9e arrondissement et le 20e arrondissement. Je m'en félicite.

Merci beaucoup.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Voilà qui nous donne envie d'adopter ce projet de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 256.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 256).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux ateliers collectifs de musique dans les centres d'animation.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 93 est relatif aux ateliers collectifs de musique dans les centres d'animation.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ecoutez, mes chers collègues, ce vœu reprend finalement le débat que nous avons eu de manière assez animée sur la réforme des ateliers collectifs de musique. A l'époque, vous aviez vanté la pédagogie révolutionnaire des cours d'apprentissage de musique allant jusqu'à cinq élèves pour les instruments de musique. Les échos des professionnels de terrain étaient beaucoup moins enthousiastes, au contraire. La réalité, après deux rentrées, n'est pas forcément folichonne. Dans de nombreux centres, les cours d'apprentissages de musique ont été maintenus à trois. Donc, dans ce cadre, les choses restent correctes. Puis, vous avez un développement des cours à cinq. Et là, les choses se gâtent, parce qu'en fait on se retrouve avec des toutes petites tranches horaires de cours individuels mis les uns à la suite des autres, car, à cinq, cela devient très compliqué pour un cours, qu'il s'agisse du piano ou de la guitare.

Parallèlement à cela, j'ai découvert une autre réalité qui est qu'il y a beaucoup d'intervenants en cours de musique, bien qu'ils ne sont pas forcément salariés du centre ou salariés d'une association prestataire du centre. Résultat : on se retrouve avec des statuts d'autoentrepreneurs. Vous me direz : certains le choisissent. Je n'en suis pas sûre. Certains se le voient imposer. Or, c'est du salariat déguisé. C'est donc un autre problème en droit du travail. Quelque part, la Maire de Paris est donneur d'ordre puisque les associations délégataires le sont dans le cadre des délégations de service public, et donc, sous la responsabilité politique de la Ville de Paris.

A travers ce vœu, je souhaite, premièrement, une évaluation détaillée des conditions d'application de la réforme des ateliers collectifs de musique, pas simplement quantitative, mais qualitative, avec les échos collectés des acteurs sur le terrain.

Deuxièmement, que l'on encourage, par contre, les partenariats qui semblent se développer de manière très positive, dans les échos que j'en ai, entre les centres d'animation et les conservatoires, et qui permettent justement une meilleure fluidité. Certains jeunes sont en conservatoire et finalement se retrouveraient plus facilement dans les cours de musique parce qu'ils ne veulent pas répondre aux exigences des conservatoires, et inversement.

Troisième chose, que l'on évalue véritablement si, au sein des centres d'animation, les intervenants le sont dans un cadre qui respecte le Code du travail, et sinon qu'on incite le centre d'animation à bien le respecter. Il ne doit pas y avoir de salariat déguisé.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, chère Danielle SIMONNET, vous l'avez rappelé, la pédagogie des cours de musique dans les centres "Paris Anim" a été repensée au profit d'une généralisation des cours en petits groupes de 3 à 5 élèves maximum, puisque ces petits groupes existaient déjà dans certains centres depuis plusieurs années.

Vous avez dit, dans votre vœu, un peu avec ironie, que c'était nouveau. Ce n'est pas du tout le cas, la pédagogie en petits groupes existe depuis longtemps, comme ont pu le rappeler d'éminents spécialistes telle Arlette BIGET, qui a

écrit un ouvrage sur le sujet, il y a près de vingt ans, et qui promeut cette pédagogie en petits groupes, ou encore Claude-Henry JOUBERT.

Les engagements pris par l'Exécutif à l'époque, par rapport à cette évolution des cours de musique, ont été respectés. Les chiffres d'inscription dans ces cours de musique, créés et généralisés à la rentrée 2016, montrent que beaucoup plus de Parisiens peuvent, grâce à cette augmentation de l'offre, accéder à des cours de musique. En deux ans, nous avons augmenté l'offre de 600 places, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, grâce à cette réforme, il y a 600 personnes de plus qu'avant qui peuvent suivre des cours de musique dans les centres "Paris Anim", dont 300 pour des cours en semi-collectif. En parallèle, nous avons développé avec Bruno JULLIARD, et maintenant avec Christophe GIRARD, vous l'avez rappelé, les partenariats entre conservatoires et centres "Paris Anim".

Vous interrogez notamment sur le statut d'auto-entrepreneur dans votre vœu ou la question des contrats de prestation. Je voudrais rappeler que la Ville, qui n'est pas l'employeur direct des animateurs, est attentive au fait que le recours à ce statut soit limité, étant entendu qu'il répond aussi à l'aspiration de certains professeurs qui souhaitent travailler dans ce cadre juridique.

Pour toutes ces raisons, d'abord parce que ce que vous demandez est déjà mis en œuvre par la Ville et ensuite parce que vous ne vous adressez pas forcément au bon interlocuteur, j'émettrais un avis défavorable sur votre vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au budget participatif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 94 est relatif au budget participatif.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, c'est pour relater à travers ce vœu un véritable problème, que l'on peut retrouver dans d'autres expériences, hélas, de la démarche du budget participatif, qui par ailleurs est intéressante sur de nombreux aspects. Là, c'est l'exemple du collectif "Envierges en vert" ; c'est la rue des Envierges dans le 20e arrondissement au-dessus des jardins de Belleville.

En 2015, ils ont un projet qui est de végétaliser la rue avec des plantations en pleine terre. Ce projet est retenu par la démarche du budget participatif. Un budget de 450.000 euros est accordé. Puis tout d'un coup, sans que l'on sache pourquoi, le budget s'écroule à une autre somme, puis revient finalement à 450.000 euros. Mais les habitants vont découvrir que le projet initial n'est pas du tout respecté, c'est-à-dire qu'on n'est plus sur des plantations en pleine terre mais essentiellement sur des pots et des jardinières qui vont être posés, et une énorme partie du budget va finalement servir à des travaux de voirie.

Or, il semble que ces travaux de voirie auraient pu faire l'objet d'une emprise du budget classique de la voirie. Il y a là un détournement du budget participatif pour des budgets qui auraient dû être faits. Ou bien alors il y a un déficit énorme de communication - pourtant il y a eu de nombreuses réunions - avec le collectif des habitants, où on n'informe pas suffisamment de l'évolution des évaluations des services.

Vous avez un problème, par exemple, des réseaux en sous-sol qui peuvent rendre impossibles les plantations en pleine terre, mais à ce moment il faut bien l'expliquer auprès des habitants. Vous comprenez bien que de 2015 à 2018, c'est quand même un laps de temps très long de trois ans. Si vraiment les travaux de voirie sont nécessaires pour mettre trois pots et augmenter deux bouts de trottoir, peut-être y a-t-il de bonnes raisons à le justifier, mais à ce moment il faut beaucoup plus de pédagogie.

Je sais que depuis leur mobilisation, et entre le moment de rédaction de ce vœu et aujourd'hui, notre séance, deux nouvelles réunions ont eu lieu au niveau de l'Hôtel de Ville. Je sais l'Exécutif parisien soucieux de l'accompagnement, c'est une bonne chose, mais je souhaite vraiment qu'à l'avenir, on permette de bien améliorer les pilotages avec les habitants des projets du budget participatif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, chère Danielle SIMONNET, j'espère que je n'aurais pas un vœu sur chaque projet du budget participatif parce que nous en sommes déjà à 1.400 réalisations ! Avec 1.400 réalisations, parfois cela se fait comme sur des roulettes, parfois c'est un peu plus complexe. Parfois, comme n'importe quel projet municipal, en fait, on peut être confronté à des difficultés techniques qui n'étaient pas apparues.

Vous souhaitez que l'on discute au Conseil de Paris d'un des projets du budget participatif qui, certes, a mobilisé des riverains qui s'interrogeaient légitimement et qui manquaient peut-être aussi d'informations sur un certain nombre de points sur ce projet. Aujourd'hui, la situation a été, je crois, un peu clarifiée, avec des réponses qui ont déjà été apportées par l'Exécutif parisien sur les conditions de mise en œuvre de ce projet.

C'est un projet de végétalisation d'une rue du 20<sup>e</sup> arrondissement qui est en cours. Je rappelle que votre vœu n'a pas été adopté par le Conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> et je rappellerai également que les discussions et les réunions se poursuivent. Je recevrai d'ailleurs, avec Frédérique CALANDRA, le collectif que vous avez évoqué le 30 novembre prochain pour continuer à faire le point sur la mise en œuvre de ce projet.

J'émettrais donc un avis défavorable sur votre vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association "Ménilmusique".**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 95 est relatif à l'association "Ménilmusique".

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je serai très rapide parce qu'on en a déjà débattu en Conseil d'arrondissement. Il y a une particularité à ce Conseil de Paris, c'est que les Conseils d'arrondissement se sont tenus après la date limite des dépôts des vœux en Commissions du Conseil de Paris.

Du coup, on était obligé de procéder, comme on pouvait, sans présager, mais il y a eu des échanges en Conseil d'arrondissement afin de faciliter l'accès de cette association "Ménilmusique" à des locaux associatifs, puisqu'ils interviennent de manière intéressante et fort à propos dans le quartier des Fougères. Je sais que c'est en bonne voie, que cela se poursuit et je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Cette association, Madame la Maire, est bien connue de la Ville de Paris et de la mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement. Elle est structurante pour le quartier des Fougères dans le 20<sup>e</sup>. Des recherches de

locaux associatifs ont été faites par la mairie du 20e. Elles ont été faites mais il n'y a pas aujourd'hui de local disponible dans ce quartier pour cette association.

Vous souhaitez que l'Exécutif parisien puisse examiner et rechercher un local pour cette association. Bien sûr, nous regarderons, mais pour cela il faut au préalable que cette association remplisse le formulaire CALAss, qui a été mis en place pour les demandes de locaux associatifs, afin que l'ensemble des demandes associatives en local soit examiné de façon transparente, et avec égalité par cette commission CALAss. Dès lors que l'association aura rempli le formulaire, qui permettra de savoir exactement ce qu'ils souhaitent, nous examinerons cette demande avec bienveillance dans le cadre de la commission CALAss.

J'émet un avis favorable à votre vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

J'ai été saisie d'une demande d'explication de vote de Nathalie FANFANT.

**Mme Nathalie FANFANT**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Danielle, bien évidemment nous soutenons l'action de l'association "Ménilmusique" qui fait un travail très important auprès des jeunes publics, en termes d'apprentissage de la musique. Bien évidemment, nous savons que la Ville accompagne l'association, et c'est tout à fait normal, par le biais de subventions.

Cependant, nous serons obligés de nous abstenir parce que, dans l'absolu, on ne peut pas faire le travail des associations à leur place. Demander que l'on recherche un nouveau local, cela me semble un peu exagéré. A mon avis, l'association fait son travail, on les accompagne, donc nous nous abstiendrons.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 563).

### Compte rendu de la 1ère Commission.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous entamons les travaux de la 1ère Commission.

Conformément au Règlement intérieur, je vais donner la parole pour trois minutes à son président, M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons commencé les travaux de la 1ère Commission par une présentation du bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017 portant sur des opérations d'équipements publics par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des constructions publiques des grands projets de renouvellement. Cette procédure a été mise en place début 2016 pour simplifier les procédures et réduire les délais appliqués dès lors que les marchés de maîtrise d'œuvre dépassent 209.000 euros ou que les marchés de travaux dépassent 5.225.000 euros hors taxes. Il s'agit surtout des grosses rénovations, d'extensions ou de création de nouveaux bâtiments dans différents domaines, tels que la culture, le sport, la petite enfance, le social et le scolaire.

A noter cette année la libération du site de la rue de l'Évangile pour une implantation des services au 11, rue du Pré, dans le 18e arrondissement, pour un montant total de 10.690.000 euros.

Nous avons poursuivi comme à l'habitude notre Commission par la présentation par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE de la fiscalité immobilière qui, ce mois d'octobre 2018, s'établit en trésorerie à 174,5 millions d'euros, en augmentation de 39,2 % par rapport à octobre 2017. Sur les 11 premiers mois de l'exercice 2018, la recette atteint donc un 1.352.700.000 euros, en progression de 4,3 % par rapport à 2017. A noter quelques opérations exceptionnelles qui contribuent grandement à cette augmentation de 4,3 %.

En ce qui concerne l'optimisation de la dette et de la trésorerie, aucun emprunt nouveau depuis le dernier Conseil de Paris, avec une dette totale au 10 septembre 2018 de 5.842.000.000 euros et un taux d'intérêt de couverture de 2,13 %, un taux d'utilisation de l'autorisation à 63,1 %.

Ensuite, nous avons poursuivi par la présentation des orientations budgétaires, effectuée par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE, pour l'exercice 2019. Je ne reviendrai évidemment pas sur le débat qui s'est déroulé avant-hier. Je veux tout de même noter que, pour la première fois, il nous a été présenté un budget unique de la collectivité fusionnée avec une modernisation du cadre budgétaire et comptable, pour un renforcement de la lisibilité et de la compréhension des comptes. Par cette fusion des collectivités, Ville et Département de Paris, à compter du 1er janvier 2019, le budget primitif 2019 bénéficiera de simplifications majeures, tel un contenu unique pour les projets de délibération des Conseils de Paris dès le mois prochain et la disparition des flux croisés, complexes, entre la Ville et le Département.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je vous invite à aller vers votre conclusion. Eh bien c'est conclu. Merci !

Alors rapidement, Monsieur GABORIAU. C'était une porte ouverte, mais pas trop.

**M. Pierre GABORIAU**. - Trente secondes. Merci, Madame la Maire.

Le budget 2019 sera ainsi celui du passage au vote par fonction, ce qui doit renforcer la clarté pour le citoyen et sa gestion par les directions opérationnelles. Je veux saluer le sérieux et l'efficacité des services administratifs et financiers, particulièrement la Direction des Finances qui travaille avec beaucoup de professionnalisme sur des questions complexes.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous pour ces remerciements.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au salariés de l'Hyatt Park Hôtel et du café Etienne Marcel.**

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salariés de l'Hyatt Park Hôtel.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux salariés de l'hôtel Park Hyatt.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n<sup>os</sup> 96, 97, 98 et 98 bis sont relatifs aux salariés du Hyatt Park Hôtel et du café Etienne Marcel.

Je donnerai successivement la parole à Joëlle MOREL, Raphaëlle PRIMET, Danielle SIMONNET, et Afaf GABELOTAUD vous répondra.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Jacques BOUTAULT avait rédigé ce vœu sur les très mauvaises conditions de travail des salariés de Hyatt Park Hôtel et du café Etienne Marcel. Ils sont en grève depuis le 25 septembre et à Etienne Marcel ils sont en grève depuis le 22 octobre. Aucun dialogue ne semble pouvoir se mettre en place avec les différentes directions et c'est plutôt des réponses assez tendues et violentes qui leur sont adressées.

Nous faisons le vœu que la Ville de Paris apporte son soutien aux revendications des salariés, que la Ville de Paris soutienne l'internalisation des salariés dans l'hôtel Hyatt Park Hôtel et plus globalement dans tous les hôtels de luxe qui continuent d'appliquer des méthodes indignes de travail et d'exploitation, et que la Ville de Paris interpelle les directions de l'hôtel Hyatt Park Hôtel et du café Etienne Marcel pour la mise en œuvre d'un dialogue social efficace marqué par des engagements écrits.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Depuis le 25 septembre, soit plus de 7 semaines, les salariés du nettoyage en sous-traitance de l'hôtel Hyatt Vendôme sont en grève. Ils et surtout elles, car ce sont majoritairement des femmes, mènent cette bataille pour leur dignité contre l'esclavage moderne. Leurs revendications sont plus que légitimes : une augmentation de salaire de 3 euros de l'heure, le remboursement de leurs titres de transport, une baisse des cadences.

De plus, du fait des récentes ordonnances sur le droit du travail, ils et elles ne disposent plus de délégués du personnel. Ils et elles veulent pouvoir être intégrés directement dans les personnels de l'hôtel, comme c'est le cas dans 4 hôtels sur les 7 du groupe Hyatt. Je rappelle que l'entreprise de sous-traitance S.T.N. les paie moins bien que les salariés de Hyatt.

Au regard du chiffre d'affaires astronomique de cet hôtel, ces revendications peuvent et doivent aboutir. La direction de Hyatt s'obstine, refuse le dialogue avec les salariés, multiplie les provocations et envoie même des agents de sécurité agresser violemment les grévistes. A ce jour, la direction les empêche toujours d'accéder à leur lieu de travail et envoie la police quand ce ne sont pas des nervis pour casser le piquet de grève. Je rappelle que deux salariés ont été adressés aux urgences. Cette situation est inacceptable. Hyatt doit respecter le droit de grève et ses salariés qui se battent pour des conditions de travail décentes.

C'est donc une fois de plus que nous dénonçons la sous-traitance des hôtels de luxe, comme nous l'avons fait pour Onet ou pour le Royal Monceau, pour lesquels nous avons déjà porté des vœux.

Cette sous-traitance maltraite et exploite les salariés qui travaillent dans des conditions de pénibilité indignes à Paris en 2018. C'est pourquoi nous demandons, comme notre collègue Joëlle MOREL, l'intervention de la Ville de Paris pour qu'elle apporte à la fois son soutien aux salariés et qu'elle intervienne pour qu'un dialogue social soit mis en place à l'hôtel Hyatt.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Comme mes collègues le disaient très justement juste avant, la situation de l'hôtel Hyatt est totalement inacceptable.

On est vraiment sur un hôtel de luxe où le prix à la nuit est totalement inabordable, où il y a juste une minorité de personnes qui peuvent s'offrir une chambre à l'hôtel Hyatt. Forcément, le travail de cet hôtel de luxe repose en grande partie sur la qualité du travail que font les femmes de chambre de l'hôtel Hyatt. Vous ne pouvez pas envisager un hôtel qui puisse fonctionner sans reposer sur leur travail. Sauf qu'elles sont condamnées à de la sous-traitance dans cet hôtel, et la société de sous-traitance, S.T.N., les maltraite. D'ailleurs, le slogan syndical, c'est "sous-traitance, maltraitance". En effet, pourquoi l'hôtel Hyatt fait appel à la sous-traitance ? Pour pouvoir organiser un dumping social et surtout casser toute capacité de solidarité entre les salariés de la société de sous-traitance et les salariés de l'hôtel.

Manque de "pot", les salariés de l'entreprise de sous-traitance, sont, avec les salariés de l'hôtel, en grève ensemble pour résister. Leurs revendications sont d'une légitimité et d'une modestie... Ecoutez donc : une augmentation de 3 euros de salaire, voilà, 3 euros de salaire, et la réinternalisation de ce travail.

Je pense que notre Ville ne doit pas accepter qu'il y ait autant de distorsion, de mépris social et nous avons un rôle à jouer. Nous pouvons, en tant que Ville de Paris, interpeller la direction de l'hôtel Hyatt et lui dire que oui, même dans les hôtels de luxe de la rue de la Paix, nous exigeons un respect de ceux sur qui repose la qualité du travail rendu et qu'il faut faire en sorte que les négociations puissent aboutir. Que l'on exprime notre soutien aux salariés et surtout que les pratiques avec des nervis qui viennent intimider, agresser physiquement, j'espère que la Préfecture et la justice vont les poursuivre.

On ne peut pas en tant qu'employeur se permettre ces menaces physiques sur les salariés.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à vos trois vœux, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD qui présente un vœu n° 98 bis.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, Madame la Maire, chers collègues, merci à Joëlle MOREL, David BELLARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Raphaëlle PRIMET et Danielle SIMONNET, aux élus du groupe Ecologiste de Paris et du groupe Communiste - Front de Gauche pour vos vœux.

Effectivement, vous avez relativement bien relaté la situation, je ne vais pas revenir sur la situation du Park Hyatt et celle du café Etienne-Marcel.

Nous savons que ces salariés demandent une augmentation de leurs salaires et l'embauche directe des femmes de chambre par l'hôtel Park Hyatt, actuellement salariées d'une société prestataire. Les métiers et les employés, surtout de l'hôtellerie de luxe, sont des métiers difficiles et exigeants. Travailler dans l'hôtellerie de luxe implique des prestations de très grande qualité que seuls des employés valorisés et respectés sont susceptibles de réaliser de façon engagée, et surtout au regard des prix pratiqués dans ce secteur.

Au regard des résultats importants engrangés par les entreprises du secteur de l'hôtellerie de luxe et du rayonnement qu'elles apportent à la ville de Paris, leur comportement vis-à-vis de leur personnel se doit d'être exemplaire, et même d'avant-garde par rapport à d'autres secteurs.

Attachée au respect des droits des salariés et à la possibilité pour toutes et tous de travailler dans la dignité, je crois que les demandes du personnel de l'hôtel Park Hyatt et du café Etienne-Marcel doivent être entendues par les directions et traitées dans le respect du droit du travail.

Les directions de ces deux structures ne peuvent ni s'affranchir de leurs responsabilités en termes de conditions de travail, ni faire l'obstacle à l'application du droit de représentation syndicale et au droit de grève.

Favoriser le dialogue social, c'est aussi favoriser une meilleure gestion de l'entreprise, l'optimisation des prestations proposées, un meilleur traitement des salariés, mais c'est aussi prévenir les préoccupations de ces derniers afin d'éviter des conflits sans issue positive.

Au nom de l'Exécutif, je vous propose que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris interpelle les directions du Park Hyatt Hôtel et du café Etienne-Marcel, les invitant à mettre en place un dialogue social constructif avec les grévistes.

La Ville de Paris réaffirme l'importance du respect fondamental du droit de grève. La Ville de Paris soutient tout dialogue social pouvant permettre une amélioration des conditions de travail et de rémunération dans le secteur de l'hôtellerie restauration à Paris.

Je vous propose donc de bien vouloir retirer vos vœux au profit des vœux de l'Exécutif.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame MOREL, je vous vois opiner du chef. Madame PRIMET, c'est bon pour vous ? Oui. Mme SIMONNET ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 98 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 564).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux salariés de Mondadori France.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 99 est relatif aux salariés de Mondadori France.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Madame la Maire, mes chers collègues.

Le contexte actuel de Mondadori France est particulièrement inquiétant pour l'avenir de la presse française et de ses salariés.

En effet, la maison mère italienne a pris la décision de céder la filiale française à Reworld Média, spécialiste du marketing digital. Ce groupe Reworld Média a une sale réputation dans la presse.

Sa spécialité, acheter des titres de presse, les vider de leur contenu, et s'arranger pour que ces coquilles vides servent d'aspirateur à la publicité.

Nous contestons vivement cette décision avec les parlementaires communistes, tant sur les pratique sociales de cette structure que sur la qualité de l'information journalistique.

700 salariés sont concernés, ainsi que des postes de pigistes. A terme, cette cession aura pour risque l'abandon de la qualité éditoriale et la disparition de certains titres. En bout de chaîne, ce sont également les kiosquiers qui risquent d'être touchés puisque ce secteur de la presse, déjà fragilisé, risque de l'être encore plus avec ce rachat. C'est tout le système des Messageries qui peut s'écrouler.

Même s'il en est de la responsabilité du Gouvernement, la Ville de Paris doit soutenir ces salariés, la presse française, ces kiosques indispensables à son rayonnement. Nous demandons donc que la Ville, comme elle l'a déjà fait, interpelle le Gouvernement sur cette question, pour la défense des 30 titres de Mondadori, de ses salariés et de ses millions de lecteurs.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Merci à vous, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame PRIMET, pour votre vœu qui nous alerte sur la situation inquiétante de Mondadori France, troisième éditeur de presse magazine en France.

Nous comprenons parfaitement l'inquiétude légitime des salariés de Mondadori tant du point de vue des 700 emplois en contrat à durée indéterminée que de celui de centaines de pigistes. Nous comprenons également la crainte que cette cession ait comme conséquence un abandon d'une qualité éditoriale et d'une rigueur de l'information. Mais aussi, à brève échéance, la disparition de plusieurs titres.

Les kiosquiers, comme vous le disiez, en bout de chaîne sont bien entendu concernés par cette situation. Les salariés de Mondadori se sont mobilisés le 18 octobre. Je souligne que ces salariés ne peuvent être toujours la variable d'ajustement des décisions d'organisation des entreprises, surtout lors des opérations de rachat, de cession ou de fusion, comme c'est pratiqué de façon courante, mais où ce sont toujours les salariés qui payent à la fin.

Soutenir la presse et soutenir sa diffusion, c'est aussi soutenir ses salariés, de meilleures conditions de travail, donc défendre et favoriser l'emploi, ce à quoi je m'attache particulièrement au sein de ma délégation pour la Ville de Paris. Je sais que ma collègue Olivia POLSKI s'y attelle également dans sa délégation.

Si je soutiens votre vœu dans sa globalité et sa portée, je souhaite cependant qu'il soit amendé en supprimant la référence à la supposée réputation de l'entreprise, ce qui n'apporte pas d'éléments significatifs à nos discussions. Je vous propose donc de retirer les quatrième et cinquième considérants, et j'émettrai un avis favorable à votre vœu, bien entendu.

**Mme Colombe BROSSEL,** adjointe, présidente. - Cette proposition est approuvée par Raphaëlle PRIMET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 565).

Merci.

## **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fusion entre Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris.**

### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Les vœux référencés n<sup>os</sup> 100 et 100 bis sont relatifs à la fusion entre Pôle Emploi et la Mission locale de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

"Rien ne se fera sans les jeunes, c'est à eux qu'il revient de donner à construire de nouvelles voies". Ainsi s'exprimait Bertrand Schwartz.

Il est aussi de notre responsabilité d'assurer l'insertion de la jeunesse parisienne, en agissant pour que les parcours vers l'emploi soient sécurisés. En créant des partenariats avec les différents acteurs jeunesse et en renforçant les liens existants, la Ville de Paris permet aux jeunes de s'informer, de s'engager, pour ensuite se projeter dans un avenir.

C'est en ce sens qu'ont été fondées les missions locales, afin de créer pour les jeunes en difficulté, des lieux d'écoute, d'accompagnement global et personnalisé.

Rappelons-nous que les Missions locales s'appuient sur une volonté politique locale et s'organisent pour répondre à des besoins locaux en activant un réseau de partenaires. Le Programme parisien pour l'autonomie des jeunes souligne l'importance du rôle des Missions locales, notamment dans la mise en place de la Garantie jeunes qui propose un accompagnement particulier pour favoriser l'insertion des plus en difficulté, accompagnés de manière intensive et collective, qui peuvent bénéficier aussi d'une mise en situation professionnelle.

Nous sommes persuadés que l'accompagnement des jeunes nécessite un service public de proximité fondé sur la notion du référent unique du jeune, et nous affirmons l'importance des entretiens en face à face.

Ce travail s'inscrit dans une complémentarité avec Pôle Emploi. Nous savons que les organisations syndicales sont mobilisées et inquiètes, et nous craignons, comme elles, le risque d'une fusion-absorption qui causerait à terme la disparition des Missions locales et de leurs fondamentaux.

Nous le savons, proposer une expérimentation de fusion tentera les collectivités rencontrant des difficultés financières.

Je sais que je dois finir très vite. Mais c'est important car il faut sauver les Missions locales. Nous le savons, les petites collectivités seront tentées par cette expérimentation. Entrouvrir la porte, c'est avoir le chemin.

C'est pourquoi nous demandons, dans notre vœu, que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement, qu'il ne s'engage pas dans le projet de fusion Pôle Emploi-Missions locales de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, la parole est à Afaf GABELOTAUD qui va présenter le vœu de l'Exécutif.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame PREMEL, je vous remercie pour votre vœu, et je connais votre engagement et votre fidélité auprès des Missions locales et ce que vous faites pour elles.

Le réseau des Missions locales en France est le premier service public de proximité dédié à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes à Paris, avec 8 sites d'accueil. La Mission locale de Paris a pu ainsi accueillir près de 9.000 nouveaux jeunes et accompagner plus de 19.000 jeunes tout au long de l'année 2018.

Tout ceci grâce à l'engagement de 195 salariés et 175 bénévoles. C'est dire toute l'implication de ces Missions locales pour les jeunes à Paris. Je profite de ce moment pour les remercier et leur signifier toute notre reconnaissance pour leur travail au quotidien.

La Mission locale de Paris porte, auprès des jeunes, de très nombreux dispositifs : la Garantie jeunes, l'accompagnement de jeunes sous main de justice, la plateforme numérique d'insertion professionnelle pour les jeunes de l'Aide sociale à l'Enfance, l'accompagnement spécialisé, mais également la lutte contre le décrochage scolaire, l'accompagnement vers la santé, la formation des jeunes et l'accompagnement plus généraliste vers l'emploi.

Le Premier Ministre a fait part récemment de son souhait d'expérimenter la fusion d'une partie des 450 Missions locales au sein de Pôle Emploi, à partir du moment où la collectivité locale en exprimerait la demande.

Nous reconnaissons le travail partenarial indispensable et de qualité entre Pôle Emploi de Paris et la Mission locale qui fonctionne en complémentarité, mais les particularités de fonctionnement, de statut et d'accompagnement entre Pôle Emploi et les Missions locales ne permettent pas que ce rapprochement soit pour la Ville souhaitable.

C'est pourquoi je vous propose un vœu de l'Exécutif qui indiquerait que le Conseil de Paris formule le vœu que la Ville de Paris réaffirme fortement son attachement à l'autonomie de la Mission locale de Paris vis-à-vis de Pôle Emploi. La Ville de Paris réaffirme qu'il n'existe aucun projet à l'échelle de la Ville de fusion entre Pôle Emploi et la Mission locale de Paris. La Ville de Paris se déclare tout à fait favorable à la poursuite du partenariat et au renforcement des coopérations entre la Mission locale et Pôle Emploi, qui reste le partenaire essentiel de la Mission locale de Paris au sein des services publics de l'emploi, et à ce que l'État continue de soutenir - on connaît aussi son désengagement -, aux côtés de la Ville de Paris, la Mission locale de Paris pour garantir un accueil inconditionnel aux jeunes Parisiens à la poursuite des objectifs prévus par la convention pluriannuelle.

Si vous acceptez ce vœu, j'aimerais que vous retiriez le vôtre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Madame PREMEL ?

**Mme Danièle PREMEL**. - Nous retirons notre vœu car celui de l'Exécutif reprend notre demande.

Je voudrais tout de même vous alerter pour que nous soyons très vigilants pour l'avenir.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous le serons, comptez sur nous. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 566).

### **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, les Républicains et Indépendants, Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et "Génération.s" relatif à la distribution du courrier dans Paris.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 101 est relatif à la distribution du courrier à Paris.

Chers amis, je vous demande de mobiliser toute votre attention car il sera co-présenté par Nicolas BONNET-OULALDJ et Jean-François LEGARET.

Ne commencez pas tous les deux à appuyer sur vos micros en même temps, Messieurs ! Vous rompez cette unanimité.

J'ai pris dans l'ordre qui était devant moi : d'abord Nicolas BONNET-OULALDJ, puis Jean-François LEGARET.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, des colères rassemblent et celle-ci gronde depuis un certain temps au sein de notre hémicycle : elle concerne les évolutions au sein du service public de La Poste dans notre capitale. Nous nous sommes retrouvés plusieurs fois sur des vœux concernant la fermeture des bureaux de poste. Cette fois, une nouvelle expérimentation de La Poste amène beaucoup de mécontentement : l'évolution de la distribution du courrier en une tournée mixte, une le matin et une l'après-midi, ce qui amène une inégalité de service aux usagers. Certains ont leur courrier le matin ; d'autres ont leur courrier l'après-midi.

Par ce vœu, avec mes collègues présidents de groupe et élus, Florence BERTHOUT, Pascal JULIEN, Jérôme GLEIZES, Rémi FÉRAUD, Léa FILOCHE, Yves CONTASSOT, nous demandons que la Ville de Paris interpelle La Poste sur la réorganisation de la distribution du courrier et que ces tournées mixtes soient retirées, afin de revenir à un système de tournée unique le matin.

Nous demandons que la Maire de Paris réaffirme, auprès de la direction de La Poste, son attachement à la distribution du courrier afin de préserver la qualité du service public postal et de la distribution du courrier, mission première de service public de La Poste, une entreprise qui nous doit cette mission, et avec un traitement à égalité des citoyens.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je dirais que l'unanimité et la co-signature de vœux est réservée à de grandes occasions, de grandes causes. Florence BERTHOUT et moi-même, qui ai l'honneur de siéger dans le Conseil de présence postale présidé par Nicolas BONNET-OULALDJ, avons considéré que la circonstance le justifiait. Les expérimentations menées à Paris sur la distribution du courrier se traduisent - Florence BERTHOUT l'a constaté dans le 5e arrondissement - par des inconvénients, des désagréments ressentis par les habitants comme par les commerçants.

Nous constatons d'abord que la distribution de l'après-midi équivaut pour les commerçants au report d'un jour, puisque les chèques qui parviennent dans l'après-midi ne peuvent plus être déposés dans les agences bancaires. En réalité, c'est donc la perte d'une journée d'exercice commercial qui est constatée. Quant aux particuliers et aux habitants, beaucoup de fonctions sont assurées au quotidien par La Poste. Que l'on songe simplement aux abonnements des journaux : si l'on n'a pas le journal le matin, cela n'a plus aucun intérêt. Tous les services de presse assurés par La Poste pour des habitants et des particuliers qui souscrivent des abonnements vont naturellement être perdus. C'est là aussi une fonction traditionnelle et quotidienne de La Poste, laquelle ne remplit absolument plus sa fonction.

Nous nous associons bien volontiers à cette démarche. Nous espérons que les interventions de la Maire de Paris seront suivies d'effets.

Je reviens simplement sur un terme. On a parlé d'expérimentation. "Expérimentation", cela veut bien dire ce que cela veut dire. On fait une expérience ; si celle-ci est négative, il faut y mettre un terme, en toute logique et simplement en bon sens. Cette expérimentation se solde par une insatisfaction générale des habitants comme des commerçants. Il est temps pour La Poste de mettre fin à cette expérimentation et de revenir aux heures de distribution traditionnelle, auxquelles les Parisiens, toutes catégories confondues, sont attachés.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Afaf GABELOTAUD.

J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote d'Alexandre VESPERINI.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous sommes saisis lors de très nombreuses séances du Conseil de Paris de vœux concernant les mutations de La Poste. Elles sont nombreuses : son implantation, le recul du service public local dans les quartiers, les transformations des bureaux de poste dans de nombreux arrondissements. Je tiens cependant à souligner le rassemblement tout particulier des élus des cinq groupes du Conseil de Paris derrière ce vœu.

L'attachement de l'Exécutif et du Conseil de Paris à ce service public indispensable à tous les Parisiens a été rappelé à plusieurs reprises à l'occasion du vote de nombreux vœux ou débats. Cependant, la situation liée à la nouvelle organisation de la distribution du courrier par le groupe La Poste dans tous les arrondissements de Paris nous interpelle de nouveau sur la stratégie développée par La Poste dans l'organisation du service public postal parisien. Le développement de nouvelles organisations au sein des bureaux de poste et dans leur fonctionnement est compréhensible, mais cela ne peut se faire au détriment du service public rendu aux Parisiens comme pour les fermetures de bureaux de poste qui se poursuivent depuis 2014. Nous l'avons dit et redit et nous le redisons quasiment à chaque Conseil de Paris.

L'existence d'un service public postal de proximité de qualité est fondamentale pour les Parisiens car il favorise l'accès égal aux moyens de communication et à un service de banque sociale.

J'émet donc un avis favorable de l'Exécutif à ce vœu qui réaffirme notre attachement à un service postal de qualité et de proximité.

Ce sera un avis favorable.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Monsieur VESPERINI, vous avez la parole.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Madame la Maire.

Au nom du groupe PPCI, je suis désolé, je vais devoir rompre ce bel exemple de convergence gaullo-communiste qui nous ramène quelques décennies en arrière. Cela étant dit, je ne suis pas du tout étonné de ce vœu. Il se trouve cependant que j'ai siégé pendant quelques années à la Commission départementale de présence postale territoriale et j'ai constaté l'évolution de l'insatisfaction d'un certain nombre d'usagers des services postaux. En revanche, je n'ai pas du tout constaté l'insatisfaction sur les tournées mais sur la répartition et sur les fermetures de bureaux de Poste.

Comme j'étais à la C.D.P.P.T., je possède tout de même un certain nombre de données. Il se trouve que le trafic courrier dans les grandes villes, en particulier à Paris, a considérablement baissé. Il se trouve que La Poste, par ailleurs, a des exigences et remplit des obligations extrêmement lourdes et rigoureuses. Je dois reconnaître qu'elle les exécute d'une manière assez exemplaire et je regrette que personne ne l'ait dit jusqu'à présent : 188 bureaux de Poste - 185 aujourd'hui - répartis sur le territoire parisien, dont la moitié sont loués par La Poste, ce qui représente un coût considérable pour La Poste.

Je trouve que l'on se fait plaisir avec ce vœu. Il est très facile de dire qu'il faudrait que La Poste remplisse ses obligations. Or, elle les remplit alors même que le trafic courrier s'effondre, notamment à Paris, et alors même qu'elle a des obligations de plus en plus importantes avec la gestion et l'exercice de ses bureaux de Poste.

Face à cela, le Conseil de Paris ferait plutôt œuvre utile en accompagnant La Poste, en disant : "Oui, il faut vous réformer", "Oui, le service public évolue", parce que les attentes évoluent et parce que le numérique augmente. M. LEGARET parlait des abonnements des journaux mais, aujourd'hui, de plus en plus de personnes s'abonnent à la version numérique. Il faut évidemment tenir compte - c'est vrai et vous avez raison - des personnes qui continuent de le recevoir par voie postale...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci...

**M. Alexandre VESPERINI**. - Excusez-moi, je conclus simplement pour dire que nous ne voterons pas ce vœu en disant juste une chose...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci...

**M. Alexandre VESPERINI**. - Non, Madame la Présidente !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Si ! Le règlement, c'est deux minutes !

**M. Alexandre VESPERINI**. - Il y a aussi une visée de développement durable. Nous en parlons tous, alors je suis très étonné que le groupe Ecologiste s'associe à ce vœu qui, pardon, aggrave...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche, les Républicains et Indépendants, Ecologiste de Paris, Socialiste et Apparentés et "Génération.s", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 567).

## **2018 DDCT 168 - Subvention (10.000 euros) avec l'association "Collectif Archives LGBTQI".**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 168 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Collectif Archives LGBTQI".

La parole sera successivement à M. HONORÉ et à Mme SIMONNET.

**M. Christian HONORÉ**. - Oui, Madame la Maire.

Nous allons voter la subvention destinée à la création d'un centre d'archives LGBT. Ce centre est d'autant plus utile que nous voyons avec effroi la multiplication des actes homophobes. Je ne vais pas revenir sur le débat que nous avons eu hier, mais c'est un constat. Nous avons voté tous ensemble un vœu commun pour dire notre refus de l'homophobie, et c'est très bien ainsi. C'est un signe fort de Paris, un signe fort de solidarité.

Ces archives sont importantes. Elles font partie de la culture et de l'identité de Paris. Elles vont permettre de retracer l'histoire des combats de toutes celles et de tous ceux qui ont dû lutter pour faire reconnaître leurs droits à exister, à être ce qu'ils sont, et vivre tout simplement et librement leur vie.

Rien ne peut justifier l'homophobie, rien, ni les difficultés économiques et sociales, ni les principes culturels, religieux ou philosophiques. Nous commençons souvent, et je m'y inclus, la maladresse de parler de tolérance, je préfère parler de solidarité.

Les homosexuels n'ont pas à être tolérés ou acceptés, ce n'est pas un choix, c'est ainsi. Ils sont membres constitutifs de la nature humaine. Ils sont membres constitutifs de la communauté humaine.

Cependant, si vous le permettez, je voudrais insister sur un point. Sans être pessimiste, je redoute que nous n'en ayons pas fini avec l'homophobie. Nous devons rester vigilants et ne pas relâcher nos efforts, et ne pas relâcher notre unanimité. Parce que ces archives nous rappellent comme dans d'autres domaines que le combat vient de loin et n'est jamais terminé.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, on a eu une unanimité avant-hier sur cette question de la lutte contre les LGBT phobies, et la volonté de faire de 2019 l'année de la grande cause de la lutte contre le sexisme et les LGBT phobies. Il faut traduire cela sur des actes forts, concrets. On est, à travers le projet du collectif archives LGBTQI+, sur une matérialisation possible.

Première chose, il y a un an, un amendement au budget du groupe Europe Ecologie - Les Verts, un autre de moi-même demandait cette subvention de 10.000 euros pour le démarrage de ce beau projet.

Il faut un an pour que, enfin, la subvention puisse être adoptée. Vous reconnaîtrez que c'est assez long et assez difficile pour l'ensemble des acteurs de devoir subir ce temps si long de notre administration parisienne.

Surtout, pour l'instant, c'est le silence radio sur la question du local. Il faut un local temporaire ou définitif pour permettre à ce projet de centre d'archives LGBTQI+ de voir le jour.

Peut-être que des pistes sur les mairies d'arrondissement vont se libérer. Il ne faudrait pas que ce soient des mairies d'arrondissement avec des sous-sols inondables pour mettre des archives.

Cela peut être aussi une autre piste, je n'arrête pas de dire que l'Hôtel-Dieu est immense, sous-utilisé, nous pouvons travailler avec l'A.P.-H.P. non pas pour liquider l'Hôtel-Dieu et en faire un centre commercial, mais pour en faire des projets d'intérêt général.

Quelle subvention l'an dernier, on va s'apprêter à mettre pour qu'on puisse montrer que l'on a un vrai niveau d'ambition sur ce projet, parce qu'on a un vrai niveau d'ambition pour la lutte contre les LGBT phobies et contre le sexisme ?

Vous savez, sans lieu, c'est extrêmement difficile de continuer ce travail préparatoire de collecte d'archives. C'est très difficile d'organiser des expositions pour faire vivre la richesse de ces archives. C'est très difficile d'assurer un accueil, un partenariat renforcé avec des chercheurs autour de ces archives.

Vraiment, Mesdames, Messieurs, on doit tous voter pour ce projet de délibération, mais je souhaite vraiment que l'on aille plus vite et avec un vrai niveau d'ambition, un local, et l'an prochain une subvention bien plus importante.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci aux deux intervenants de valoriser cette subvention et de montrer l'unanimité de notre Conseil pour soutenir ce Collectif Archives LGBTQI.

Vous le savez, la Maire a pris l'engagement qu'un centre d'archives ouvrira avant la fin de la mandature.

Madame SIMONNET, je vous rassure, il n'y a aucun silence radio sur la question des locaux. Plusieurs pistes sont évoquées. Mon cabinet rencontrera la semaine prochaine les membres du Collectif. Il y aura un lieu avant la fin de la mandature et un soutien à la préfiguration de ce centre d'archives LGBTQI.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 168.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 168).

### **2018 DFA 53 - Communication de la Maire de Paris sur l'activité et la situation financière du Crédit Municipal de Paris.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 53 qui est une communication de Mme la Maire de Paris sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris.

Nous donnerons successivement la parole à M. LECOQ, M. LEGARET, M. VESPERINI, M. GLEIZES et Mme SIMONNET. Emmanuel GREGOIRE répondra. Il n'y aura pas de vote.

Monsieur LECOQ ?

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette communication traditionnelle nous permet de refaire le point sur une vieille dame, en l'occurrence le Crédit municipal, et sur son enfant qui nous a causé beaucoup de difficultés, qui nous a coûté très cher. Je veux parler du CMP Banque, de sa filiale bancaire.

Je ne redonnerai pas la synthèse ou le détail des multiples interventions qui ont été faites dans cette enceinte depuis 15 ans, depuis qu'un ancien maire, Bertrand DELANOË, dont nous nous rappelons bien, qui a porté sa pierre à Paris, comme tous les maires qui l'ont précédé et lui succéderont, mais qui dans cette affaire a fait preuve d'une légèreté pour le moins coupable.

Nous lui avons dit que le Crédit municipal, qui a une activité de prêt sur gage tout à fait honorable, qui d'ailleurs continue à prospérer, ne pouvait en aucun cas créer une filiale bancaire et notamment une filiale bancaire à 100 %.

Alors, Bertrand DELANOË qui était déjà dans une période d'empereur romain, sachant tout sur tout, a décidé de créer, contre l'avis des conseillers qui connaissaient un peu ce qu'était une activité bancaire, une filiale. Cela a coûté des dizaines de millions d'euros aux contribuables parisiens.

La capitalisation intervenue en 2015 s'est élevée à 42 millions d'euros, sans compter, bien évidemment, les frais de fonctionnement tout au long de cette période, et sans compter ceux qui seront encore décomptés jusqu'en 2023, puisqu'on a choisi une extinction lente, c'est-à-dire un supplice du goutte-à-goutte, mais là les gouttes sont des euros.

Cela veut dire que cet épisode de la filiale bancaire dont plus personne ne veut parler, il est vrai que lorsqu'on commet une erreur de cette importance, on préfère l'oublier, mais ce sont les maires successifs, M. DELANOË, Mme HIDALGO, des adjoints au maire des finances successifs qui se sont fourvoyés dans cette affaire.

On peut commettre des erreurs, mais convenez qu'une erreur qui coûte plusieurs dizaines de millions d'euros alors qu'il aurait suffi d'écouter les mises en garde des membres du conseil d'orientation et de surveillance... 50 millions d'euros, on peut faire beaucoup de choses, des écoles, des crèches, ou mettre dans les services de la ville, par exemple dans la gestion de l'espace public, à la propreté, des euros qui auraient pu servir au bénéfice des Parisiennes et des Parisiens.

Je souhaite que l'on tire de cette affaire une conséquence. Paris ne doit pas tout faire dans tous les domaines. Nous ne sommes ni l'Assemblée générale de l'O.N.U., ni l'Assemblée nationale ou le Sénat. Nous sommes au Conseil de Paris, nous agissons au service des Parisiennes et des Parisiens, c'est ce que nous devons faire dans les prochaines années, concevoir un programme dédié au service des Parisiens et ne pas nous livrer à des activités annexes qui n'ont aucun intérêt.

Je rappelle qu'en 2015, après l'amende de 100.000 euros qui avait été infligée au Crédit municipal, après les multiples rapports de la Chambre régionale des comptes, après les sévères mises en garde de l'autorité prudentielle, on a mis en lumière que 8 % des dossiers et moins de 13 % des crédits accordés l'avaient été au profit de clients résidant à Paris.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire. Tirons au moins les conséquences de cette aventure qui prêterait à sourire s'il ne s'agissait pas de l'argent public des Parisiennes et des Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je n'aurai rien à ajouter à ce que vient de dire excellemment Jean-Pierre LECOQ. Malheureusement, cette triste expérience de CMP Banque, nous sommes tous très impatients d'y mettre un terme. C'est un peu comme le sparadrap du capitaine Haddock : on a du mal à s'en débarrasser. Mais cela coûte beaucoup plus cher qu'un sparadrap, cela va de soi. On ne peut mettre un terme à une filiale bancaire aussi rapidement que l'on pourrait le souhaiter. Les décisions de fond ont été prises. C'est la deuxième année de gestion extinctive. Nous sommes naturellement très impatients de voir cette gestion extinctive aller jusqu'à son terme.

Je relève, dans la communication, la phrase qui est importante : "La société - il s'agit de CMP Banque - continue de bénéficier du financement apporté par sa maison mère". C'est bien de cela dont il s'agit. Il est encore trop tôt pour avoir une estimation définitive du solde de cette opération, en espérant que les contribuables parisiens ne seront pas à nouveau appelés à souscrire à cette triste expérience négative de CMP Banque.

Pour ce qui est du Crédit municipal, la maison mère, on peut dire que cette communication nous donne des informations qui démontrent une certaine stabilité. Les produits liés aux prêts sur gage sont en hausse de 10 %. En réalité, l'activité du Crédit municipal de Paris, maison mère, bénéficie des taux très bas puisqu'en réalité, les coûts

bancaires essentiels du Crédit Municipal portent sur le refinancement des prêts sur gage. A ce titre, il est évident que, dans la situation très basse des taux aujourd'hui, le Crédit municipal bénéficie d'une activité très positive.

En ce qui concerne le produit des ventes aux enchères, il y a un recul de 2 %, ce qui n'est pas en soi très significatif.

En revanche, les activités des microcrédits, qui sont des activités sur lesquelles le Crédit municipal communique assez fortement, ont des résultats inférieurs aux prévisions budgétaires. On peut considérer que c'est une déception.

En ce qui concerne les produits financiers, ils sont également en retrait. Cela s'explique en raison de la baisse des taux d'intérêts.

La maison mère se porte plutôt bien. Ses activités sont positives. Les responsabilités sociales du Crédit municipal de Paris restent très importantes et jouent un rôle important et majeur dans les activités sociales de la Ville de Paris. C'est à ce titre que cette maison doit être soutenue, en espérant que le boulet de CMP Banque que la maison mère traîne depuis longtemps, nous pourrions nous en débarrasser le plus tôt possible et dans les meilleures conditions.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention sera - si vous me permettez l'expression - du même tonneau que celle de Jean-Pierre LECOQ et de Jean-François LEGARET.

Finalement, le Crédit municipal de Paris est un peu au mandat de Bertrand DELANOË ce que Vélib' sera au mandat actuel de Mme HIDALGO, c'est-à-dire que c'est le sparadrap. En tout cas, cela me fait beaucoup penser à ce que j'entends ici et là dans le cadre de cette pré-campagne municipale, puisque j'entends un certain nombre de candidats expliquer que, finalement, il suffirait - et le vrai problème de la Ville de Paris, c'est Mme HIDALGO - de revenir à ce que l'on avait connu avec Bertrand DELANOË pour que tout aille mieux à Paris.

En tout cas, c'est ce que j'entends un peu, d'une certaine manière, dans le débat public. Je pense que cet argument est un peu facile, parce qu'en fait, il se fracasse contre certaines réalités, notamment sur celle qui nous est soumise et rappelée par cette communication.

La réalité, je la décris très rapidement. C'est tout de même que la Ville de Paris a dû déboursier... Les Parisiens ont dû déboursier 42 millions d'euros pour renflouer une activité, l'activité concurrentielle du Crédit Municipal de Paris, activité qui s'est révélée très aventureuse puisqu'en réalité, M. DELANOË a voulu, comme le disait Jean-Pierre LECOQ, que l'institution "de ma tante" se comporte comme n'importe quelle activité de crédit, activité bancaire, alors même qu'à Paris, on ne peut pas vraiment dire que l'accès aux banques soit particulièrement difficile. Je crois que c'est plutôt l'inverse. Activité assez aventureuse, notamment dans le domaine de la restructuration de crédits, alors même que beaucoup d'autres offres concurrentielles étaient très agressives et rencontrent encore l'approbation de beaucoup de consommateurs. Activité également très incohérente, puisque - c'est rappelé par le rapport de la Chambre régionale des comptes - en 2015, seuls 8 % des clients de l'activité bancaire de CMP Banque étaient réellement Parisiens, et 17 % en 2010.

Donc, une activité aventureuse, coûteuse, et en plus incohérente, qui n'était absolument pas en lien avec l'intérêt de Paris et des Parisiens, notamment des plus fragiles. Aujourd'hui, cela va mieux. La communication qui nous est soumise fait état d'un produit net bancaire, l'équivalent du chiffre d'affaires pour les activités bancaires, en hausse. C'est un P.N.B. qui, en fait, est tiré par l'activité de prêt sur gage, qui est l'activité historique et monopolistique du Crédit Municipal de Paris qui représente, d'ailleurs, 63 % des activités de l'institution.

Egalement, deux chiffres importants que nous devons retenir : le ratio de fonds propres, qui est de 27 %, et le ratio de liquidités de court terme, qui est de près de 120 %, très au-dessus des seuils requis par les règles prudentielles. D'ailleurs, cela me permet de dire, entre parenthèses, qu'il y a finalement une incertitude, un flou sur l'activité sur le statut du Crédit municipal de Paris et, d'une manière générale, des crédits municipaux, puisqu'ils sont soumis aux règles prudentielles de l'Union européenne - on ne permet pas les aides publiques pour ce type d'institution, ce qui a pu poser un problème dans le renflouement de l'activité concurrentielle CMP Banque - et, dans le

même temps, les crédits municipaux sont soumis aux règles des établissements publics, ce qui, je pense, complique un peu l'activité de ces institutions. Fin de la parenthèse.

Pour terminer, je voudrais dire qu'il y a une réflexion probablement à mener. Je sais que, finalement, la Ville de Paris a dû probablement être un peu traumatisée par l'expérience néfaste que l'on a connue avec CMP Banque. C'est vrai que, quelque part, j'ai l'impression que la Ville de Paris ne veut plus véritablement s'occuper de ce qui se passe au CMP, hormis l'activité d'extinction bancaire. Je trouve cela dommageable. Jean-François LEGARET a fait état d'un point négatif, noir, sur le microcrédit puisque le microcrédit n'atteint finalement pas les objectifs qui lui ont été fixés, alors même qu'un certain nombre de Parisiens ont besoin du microcrédit. Paris est une ville où l'accès au crédit n'est pas trop un problème.

C'est vrai qu'aujourd'hui, en France, on a moins de ménages surendettés, probablement grâce à la conjoncture économique. Mais je remarque tout de même qu'en France, les ménages qui sont surendettés sont, pour 27 % d'entre eux - soit 7 points de plus qu'il y a 10 ans - chômeurs, et que parmi tous ces ménages surendettés, deux tiers sont des adultes isolés. Or, à Paris, nous avons une population d'adultes isolés qui est en grande difficulté. C'est la raison pour laquelle je pense que cette communication manque d'éléments sur la stratégie sur ce que l'on peut faire du Crédit Municipal de Paris dans le domaine du soutien aux ménages les plus fragiles et modestes. Voilà ce que je voulais dire.

Je regrette un peu et je reste sur ma faim, mais je pense que cela pourrait être l'occasion d'organiser un débat sur la question du soutien aux ménages les plus modestes qui ont des difficultés à faire racheter leurs crédits, par exemple.

Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet au nom du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants. Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Au regard des interventions précédentes, je vais revoir mon intervention, puisque je ne voulais parler que de la maison mère du Crédit municipal de Paris, comme cela a été dit précédemment. Je ne comprends pas pourquoi on refait le débat sur l'extinction de la partie banque, puisque l'on a eu ce débat plusieurs fois.

Monsieur VESPERINI, vous devriez venir aux commissions pour votre groupe, où ce débat a été présenté avec un accord de toutes les parties.

Petite remarque, d'ailleurs, par rapport aux ratios de solvabilité, qui ne sont pas définis par la Commission européenne, mais par la Banque des règlements internationaux de Bâle. On appelle souvent cela "les critères de Bâle". C'est normal qu'on les respecte largement puisque l'on est en train de fermer la banque. C'est tout à fait logique. Toutes les banques aimeraient bien avoir les ratios qui sont inscrits dans la note. Ce n'est pas la question.

Si l'on revient sur la position des écologistes sur la partie banque, ils sont pour un établissement bancaire, pas pour faire ce que faisait la filiale bancaire de la CMP, mais pour faire notamment du tiers financement pour la rénovation thermique. Aujourd'hui, nous savons très bien que si nous voulons satisfaire notre plan de rénovation thermique, le Plan Climat, il faudra trouver les financements pour la rénovation thermique. On n'en parle pas forcément dans ce projet de délibération mais dans les projets de délibération DLH sur la rénovation thermique. C'était il y a deux jours, M. CONTASSOT était intervenu à ce sujet. On a un problème de financement parce que justement les propositions n'existent pas par rapport à ce qu'il faudrait faire. On a besoin d'un établissement bancaire, pas pour faire ce qu'il faisait.

Pour revenir sur la maison mère du Crédit Municipal parisien, c'est un indicateur souvent de la difficulté des Parisiennes et Parisiens. Dire que c'est super que le prêt sur gage a augmenté de 10 %. Il faut savoir que le prêt sur gage est souvent pour les familles les plus précaires : quand elles n'ont pas accès à d'autres crédits bancaires, elles se dirigent vers le Crédit Municipal parisien.

C'est une très vieille institution parisienne qui date de bien avant l'arrivée même de la République. C'est ce que l'on donne à des personnes qui n'ont pas de crédit dans d'autres banques et qui vont vers le Crédit municipal parisien. Le 10 % de plus n'est pas un signe de bonne santé mais le fait que les Parisiennes et Parisiens se sont dirigés vers le C.M.P. et ils ont donc bénéficié de ces crédits ; c'est uniquement cela. Le Crédit Municipal parisien a aussi une fonction sociale très importante et c'est pourquoi on s'est battu pour qu'il continue à exister. C'est ce que je voulais dire par rapport à cela.

Pour terminer mon intervention, certains nostalgiques disent que c'était DELANOË et d'autres qu'il s'agit de Jacques CHIRAC, disant que c'était bien mieux avant, mais il y a très, très longtemps !

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour conclure cette série d'interventions, la parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - En matière de nostalgie, entre ceux qui ont la nostalgie de DELANOË, ceux qui ont la nostalgie de la période TIBERI et de la période CHIRAC, on se retrouve tous pour commémorer parfois d'autres périodes de l'histoire de Paris, comme la Commune de Paris, mais si on pouvait à ce moment-là en tirer des enseignements, ce serait fort intéressant.

Toute cette question autour de l'activité du Crédit municipal de Paris et de sa filiale devrait être autour des outils publics que l'on veut bien se donner et pour faire quoi. C'est le cœur du problème à travers la filiale C.M.P. Banque. Que la Ville de Paris, capitale de la France, puisse avoir des outils propres et publics pour pouvoir contribuer à du microcrédit, que ce soit vis-à-vis des particuliers, des associations et, comme cela a été dit précédemment, pour financer notamment la rénovation thermique du bâti, cela aurait pu être une très belle idée, sauf que ce n'est pas pour cela qu'a été fait le C.M.P. Banque.

Honnêtement, même si ce n'est pas l'objet du projet de délibération, il faut savoir qu'il y a eu énormément de doute sur les opérations qui ont été effectuées antérieurement, au bénéfice de qui, pour quoi, comment ? Quand on sait qu'il y a 8 % seulement des "clients" qui étaient des Parisiennes et Parisiens, vous aurez toujours une suspicion sur des crédits pourris ou des malversations, toujours une suspicion et notamment de la part de gens qui peuvent être très en colère de se retrouver avec 120 suppressions d'emploi, sans que la lumière totale n'ait été faite.

Il y a cet autre volet que j'aimerais bien que chacun le réalise. On sait tous que le Crédit municipal de Paris se porte bien. On a liquidé sa filiale. Cela s'est soldé par un licenciement de 120 personnes, alors que la maison mère se porte bien...

... Vous savez qu'il y a des démarches et que cela pose question.

Il y avait à un moment donné un recours en Tribunal administratif, qu'est-ce qu'il en est ? J'aurais aimé vous entendre sur ce point. Je ne suis pas du tout spécialiste du sujet.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, vous avez dit tellement d'erreurs que j'ai pensé que vous mentiez, mais en fait vous avez reconnu que vous n'êtes pas spécialiste du sujet, ce qui me rassure et ce qui va me permettre de corriger quelques énormités que j'ai entendues.

En 2015, a été prise la décision de mettre en gestion extinctive, comme on dit techniquement, la filialisation de l'activité du microcrédit, parce qu'il s'agit de cela, pour les Parisiens qui le souhaitaient. Tout le monde ici, et notamment ceux qui sont plus connaisseurs du sujet parce qu'ils y ont soit travaillé, soit suivi le dossier, savaient que c'était la bonne décision à prendre, les résultats économiques n'ayant pas été au rendez-vous.

Je voudrais d'abord, à cette occasion, saluer le président du Crédit municipal de Paris, Bernard GAUDILLÈRE, saluer la direction du C.M.P. et de la filiale du C.M.P. Banque qui a dû gérer cette gestion extinctive.

Je voudrais dire que le C.M.P. va bien. Il va même très bien, il dégage des résultats financiers importants pour son développement et pour l'avenir de ses activités. La gestion extinctive de C.M.P. Banque se passe là aussi du mieux possible.

Madame SIMONNET, personne n'a été licencié. Plus exactement, il y a une gestion très fine de la gestion extinctive : sur les 121 salariés, 106 ont quitté la société depuis la mise en place du plan social d'entreprise fin 2015. Le taux de repositionnement est de 85 %. C'est-à-dire que nous avons trouvé d'ores et déjà du travail pour 85 % d'entre eux, avec tous les satellites de la Ville qui s'y sont collés pour accompagner au mieux évidemment ces agents qui avaient à subir cette fermeture. A la Ville de Paris, c'est un accompagnement dans le secteur privé.

Cela se passe donc plutôt bien et on avait prévu dans la gestion extinctive un peu plus de 15 millions d'euros pour l'accompagnement du P.S.E. et on a déjà dépensé 12,3 millions d'euros, ce qui montre que le P.S.E. se déploie de façon très satisfaisante.

Au-delà du sujet, sur le fait qu'il a été dit que le C.M.P. va bien, le C.M.P. a des réflexions stratégiques majeures. Je sais, Monsieur VESPERINI, que vous lisez "La Gazette des communes", qui est un excellent titre. Evidemment nous avons des questions importantes sur le devenir en général des crédits municipaux, et notamment du C.M.P. de Paris qui poursuit la mise en œuvre de son programme dit "2020 en action". C'est l'occasion de saluer tous les professionnels qui y sont mobilisés et qui permettent que la situation soit aujourd'hui, telle que présentée au Conseil de Paris, très favorable.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

### **2018 DFA 77 - Attribution d'une aide d'urgence au Centre communal d'action sociale de Trèbes.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous propose d'examiner maintenant le projet de délibération DFA 77 relatif à l'attribution d'une aide d'urgence au Centre communal d'action sociale de Trèbes.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Trèbes a malheureusement été frappée deux fois en 2018. On ne s'en souvient peut-être pas toutes et tous, mais en mars il y a eu l'attentat au supermarché, attentat au cours duquel le colonel Arnaud Beltrame a perdu la vie après son acte héroïque. Puis en octobre, ce sont des inondations, les plus importantes depuis un siècle, avec sur la seule ville de Trèbes 6 victimes.

Les dégâts sont tout à fait considérables et particulièrement concentrés sur la rive sud de l'Aude, la plus récemment urbanisée d'ailleurs, ce qui montre que, dans ce domaine de l'urbanisation, il faut tenir compte un peu de l'histoire puisque la partie historique de la ville n'a pas été touchée.

Ces inondations témoignent du dérèglement climatique et elles seront sans doute, c'est ce qu'on nous dit, de plus en plus fréquentes et de plus en plus importantes. Parallèlement, on voit que la France subit également une sécheresse, comme elle n'en a pas connu depuis 1976. La question climatique n'est donc pas à prendre à la légère, bien au contraire.

De même que Paris a su honorer le colonel Beltrame, Paris est solidaire aujourd'hui de la population de Trèbes, de sa municipalité, et nous nous en félicitons. Je voulais le souligner. Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup.

C'est simplement pour dire que, dès que nous avons appris la gravité et le caractère exceptionnel par le nombre d'acteurs touchés de ces inondations, la Maire de Paris est entrée en contact avec les maires d'un certain nombre de communes et avec notre ami le président du Conseil départemental de l'Aude, André VIOLA. Il nous a paru naturel d'apporter une aide matérielle et financière : c'est l'objet de ce projet de délibération.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 77).

## 2018 DFA 17 G - Programmation du Fonds social européen (F.S.E.).

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFA 17 G relatif à la programmation du Fonds social européen.

La parole est à Mme Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le Fonds social européen est l'un des cinq fonds structurels de la politique européenne de cohésion. Il a vocation à lutter contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion. Il vise donc les publics les plus éloignés de l'emploi et les moins qualifiés. Il est donc un pilier très fort de la politique européenne car il représente un tiers du budget de l'Union.

Depuis 2014, l'attribution, la gestion et le contrôle de ces fonds ont été délégués à la Ville de Paris. Pour la Ville, c'est une réelle chance car cela vient abonder à hauteur de 27 millions d'euros son budget pour lutter contre la pauvreté et l'inclusion. Certes, une fois sélectionnés, les projets au service de l'inclusion doivent être cofinancés à hauteur de 50 % par la collectivité, en l'occurrence le Département de Paris, mais l'inclusion sociale fait partie des prérogatives centrales de la Ville ; c'est donc bien normal. La Ville bénéficie même de crédits d'assistance technique pour financer la gestion de ces fonds.

Bref, le F.S.E., c'est une aide très substantielle pour mener des politiques qui relèvent directement des prérogatives de la Ville.

Ce projet de délibération appelle plusieurs réflexions. D'abord, on note un inquiétant retard d'exécution sur la première tranche, d'un montant de 11 millions d'euros.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - On vous écoute avec attention, Madame GATEL.

**Mme Maud GATEL**. - Oui...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le premier adjoint est "tout ouïe".

**Mme Maud GATEL**. - Très bien, merci.

Une première tranche, donc, qui a servi à financer 44 projets en faveur de l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Cette sous-exécution se confirme dans le cadre de la deuxième partie de la convention dans la mesure où nous allons nous prononcer sur les projets éligibles au F.S.E. pour un montant de 517.000 euros sur une enveloppe totale de 16 millions disponibles. Dès lors, si nous approuvons les 8 opérations - on parle bien de 8 et non de 9, puisque l'un des projets a reçu un avis défavorable -, le Département aura programmé 51 % des 27 millions de crédits F.S.E. sur la période 2015-2020. C'est une question de sous-exécution dont on a déjà pu débattre mercredi, mais cela se répète.

Or, c'est un plan majeur de la politique d'inclusion de la Ville. Ici, on parle de 9 projets se répartissant en deux types d'action au service de l'inclusion : le retour à l'emploi des plus de 45 ans ainsi que les parcours linguistiques à visée professionnelle. Cette sous-exécution est donc éminemment dommageable.

Il y a aussi la question de la sous-communication. Je disais tout à l'heure que le F.S.E. est une action européenne indispensable et pourtant peu connue des citoyens. Et lorsqu'on voit la communication que la Ville en fait, ce n'est guère étonnant. Sur le site Internet de la Ville, il est écrit : "Depuis 2015, Paris s'engage avec l'Europe et devient gestionnaire du F.S.E. La collectivité parisienne lance régulièrement des appels à projets ouverts aux acteurs du territoire participant aux politiques d'inclusion actives afin de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les possibilités d'emploi". Tout cela est vrai, évidemment, mais le rôle de l'Union européenne n'est absolument pas mentionné à la hauteur de ce qu'il doit être. On a donc le sentiment que Paris rend service. On parle quand même de 27 millions d'euros ainsi que de crédits d'assistance technique et on ne crédite en rien l'Union européenne. De plus, dans les conventions, aucune obligation n'est faite pour que les porteurs de projets fassent mention du soutien de l'Union européenne au travers du F.S.E.

Alors on peut se plaindre quotidiennement que le sujet européen n'intéresse pas les citoyens, que l'Europe fasse figure de bouc émissaire, mais lorsqu'on voit comment des réalisations concrètes, permises par l'Union européenne sont présentées, il ne faut pas trop s'étonner. On peut à échéance régulière s'élever contre le sentiment européen,

mais c'est au quotidien que l'Europe agit à Paris pour les Parisiens, sans que cela ne soit souligné et encore moins valorisé.

Voici donc une réalisation concrète, tangible au service des Parisiens qui ne le sauront pas, compte tenu de la manière dont les choses sont dites et surtout mal dites : sous-exécution des crédits, communication défailante, la Ville de Paris ne joue définitivement pas le jeu du F.S.E.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, il s'agit d'un projet de délibération que l'on a l'habitude de présenter, de programmation de la gestion déléguée du fonds social européen.

Et vous dire, Madame GATEL, et je connais votre engagement européen, que je me porte en faux avec ce que vous avez évoqué, puisqu'avec ce projet de délibération nous aurons programmé 51,4 % des 27 millions d'euros - vous en avez donné le montant - des crédits F.S.E. délégués, composés de deux tranches contractuelles sur la période 2015-2020. Il n'y a donc pas, en la matière, de retard. Et comptez sur nous... Comptez sur nous...

C'est européen, écoutez, Madame GATEL.

Comptez sur nous et sur moi, en particulier, pour veiller à la bonne exécution des dépenses, parce qu'il serait effectivement, et inconvenant et idiot de ne pas consommer les crédits délégués prévus pour ces politiques publiques. Et si l'occasion m'en est donnée, de remercier très officiellement l'Europe pour ces crédits délégués.

Merci, l'Europe, vive l'Europe ! Nous avons besoin de son soutien.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 17 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 17 G).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux partenariats avec Total.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 102 est relatif aux partenariats avec Total.

La parole est à David BELLIARD. Qui n'est pas là.

Oui, c'est un vœu non rattaché.

Jacques BOUTAULT, avec un talent qui l'honore, va nous présenter en moins de deux minutes un vœu sur lequel il est complètement raccord.

Mais moins de deux minutes, Jacques.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui, je vais essayer. Bon, si j'arrive à lire les...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Vas-y. Non, on y va, on y va ! On termine lundi à 21 heures...

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - 13 collectivités et 4 associations ont récemment interpellé Total dans son premier rapport de vigilance qu'elles jugent insincère.

A ce sujet, nous avons déposé un vœu qui nous amène à demander à notre collectivité de suspendre tous les partenariats avec Total qui, comme vous le savez, est l'une des entreprises au monde les plus productrices de gaz à effet de serre. En plus, elle met en œuvre des forages au large de la Guyane qui met à mal les coraux qui sont pourtant indispensables, on le sait, à la biodiversité marine et à la biodiversité tout court, donc à la vie même sur terre. Quand les coraux disparaissent, la biodiversité et les êtres humains sont en danger.

C'est la raison pour laquelle ce vœu, qui demande la suppression de tous les partenariats, demande aussi que le projet de délibération DAC 74 qui s'appuie sur la Fondation Total pour le financement du Châtelet soit retiré, auquel cas nous voterons contre. Nous nous fondons pour formuler cette demande sur la charte du partenariat de la Ville de Paris qui indique que la Ville de Paris refuse de monter des partenariats avec des entreprises qui agissent contre le climat et favorisent le dérèglement climatique.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT. Votre talent vous honore !

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Comme je l'ai déjà indiqué au groupe Ecologiste de Paris et au regard du droit des marchés publics, du droit de la commande publique et au regard des bonnes relations que nous avons avec les entreprises, il ne nous semble pas opportun qu'une ville ostracise par principe une entreprise.

J'émet donc un avis défavorable sur ce vœu.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? Jacques, vote pour !

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'exécution des marchés complexes.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 103 est relatif à l'exécution de marchés complexes.

La parole est de nouveau à David BELLIARD.

Jacques, les marchés complexes ? Tu ne sais pas ce que c'est, toi non plus.

On va découvrir cela ensemble.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je peux faire Total mais les marchés complexes, non.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Ecoutez, il est défendu et vous en parlerez avec Emmanuel GRÉGOIRE.

Avis favorable, en plus.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Avec amendement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 568).

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'affichage électoral européen.**

**Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux inscriptions sur les listes électorales pour les élections européennes de 2019.**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Laurence GOLDGRAB est là, tout va bien !

Les vœux référencés n<sup>os</sup> 104 et 105 sont relatifs à l'affichage et aux inscriptions sur les listes électorales pour les élections européennes de 2019.

Je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il a été constaté pour les législatives ou la présidentielle des dérives d'affichage, notamment sur le domaine public routier. En plus de constituer une dégradation de l'environnement et une réelle pollution visuelle, le retrait de cet affichage illégal coûte cher à la collectivité.

Ainsi, nous considérons qu'il faut a minima rappeler aux partis politiques leurs droits et obligations en termes d'affichage électoral et le cas échéant publier le nom de ceux qui ne respectent pas la réglementation. Je vais me faire bien voir, n'est-ce pas ?

Certains partis étant plus concernés que d'autres par cet affichage sauvage, nous proposons également que la Ville de Paris leur envoie le devis du coût de retrait des affiches illégales. C'est le sens de notre vœu.

Là-dessus, un amendement de l'Exécutif nous a été proposé et j'y réponds en même temps favorablement. Il s'agit d'établir une charte de bonnes pratiques soumise à l'ensemble des partis politiques. Evidemment, c'est une très bonne solution ; merci beaucoup de l'avoir proposée.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Mme la Présidente ayant présenté l'amendement et accepté l'amendement, j'y réponds favorablement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - On le met aux voix...

Pardon, une explication de vote d'Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons voter pour mais nous aimerions que, lorsqu'un vœu est déposé, nous n'ayons pas de souci quant à son fond.

Quand je lis qu'un des signataires écrit à ses commerçants - "à mes commerçants" ! - qu'ils doivent accepter des affiches plus grandes, il faut aussi dire que, dans ces cas-là, pas plus dans les commerces qu'à l'extérieur, les affiches ne sont tolérées par le Code électoral. Ce n'est pas simplement l'espace public qui doit être respecté, mais tout le Code électoral !

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - D'accord.

Je vais donc mettre aux voix, à main levée, après cette précision, la proposition de vœu référencée n° 104, déposée par le groupe RGCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 569).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105 déposée par le groupe RGCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 570).

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'application "Dans Ma Rue".**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 106 est relatif à l'application "Dans Ma Rue".

Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Madame la Maire.

L'application "Dans Ma Rue" est reconnue comme une avancée significative de la Ville de Paris. Elle permet de signaler les défauts de la voirie ou bien les dépôts d'ordures par tous les Parisiens. En général, les services font preuve de réactivité derrière.

Ce vœu propose d'enrichir l'application pour qu'elle soit interactive. On peut imaginer avec les nouvelles technologies qu'il y ait une réponse, par exemple, de l'administration, pas forcément demandant d'ailleurs du personnel. On peut maintenant le faire avec les "chatbots", ces robots conversationnels qui sont très utilisés. On pourrait également imaginer d'en faire une sorte de portail unique en évitant la fracture numérique. On pourrait même imaginer que ce soit un serveur vocal : on appelle ; ensuite, les sujets sont traités ; on répond à l'utilisateur. Comme nous avons voté hier la niche de notre groupe sur la déconcentration, on pourrait aussi imaginer de mettre cette application en lien avec les arrondissements pour que, par exemple, les mairies d'arrondissement soient systématiquement informées lorsqu'il y a eu des remarques ou un traitement apporté par les services.

L'idée est donc de faire évoluer cette application vers ce qui se pratique dans certains pays ayant mis en place une administration tournée vers le tout numérique, l'Estonie est souvent citée.

Voilà pourquoi ce vœu propose de, tout simplement, faire évoluer l'application "Dans Ma Rue" pour en faire une application beaucoup plus interactive et plus moderne.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons plusieurs passions en commun avec Julien BARGETON, dont l'application "Dans Ma Rue".

Je ne répondrai cependant pas favorablement au vœu. Je lui demanderai même de le retirer. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, de façon native, l'application "Dans Ma Rue" est conçue comme un outil intuitif, pédagogique et gratuit de déclaration d'événement et pas comme l'application centrale de la Ville.

A ce stade, il nous paraîtrait perturbant pour l'usager de multiplier les usages de cette application qui, à notre sens, doit rester l'outil clairement identifié comme signalement des dysfonctionnements dans l'espace public et, vous le savez, depuis quelques mois, à l'intérieur des équipements pilotes, en l'occurrence les piscines.

Cela n'empêche pas que je partage la philosophie de fond. Nous y travaillons d'ailleurs beaucoup. Il faudra une application interface "smartphone" de l'ensemble des téléservices de la ville de Paris. Je redis que le site paris.fr est "responsive design", comme on dit, mais il est vrai que ce n'est pas satisfaisant. Nous travaillerons plutôt sur une autre application que "Dans Ma Rue".

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois que M. BARGETON retire son vœu.

Non, pardon, il est maintenu comme "vœu d'appel", une formulation merveilleuse.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la mise en place du moteur de recherche "Qwant".**

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 107 relatif à la mise en place du moteur de recherche "Qwant".

Monsieur LAURET, vous avez la parole.

Beau combat !

**M. Thomas LAURET**. - Vous connaissez sûrement "Qwant", un moteur de recherche français qui se veut respectueux de la vie privée de ses utilisateurs et qui s'est engagé dans la protection des données personnelles et dans la neutralité de l'affichage des résultats. Vous savez que de nombreuses institutions françaises - le ministère des Armées, la région Ile-de-France, France Télévisions, certains établissements scolaires et, aujourd'hui, l'Assemblée nationale - ont fait le choix de privilégier ce moteur en remplacement de Google.

C'est pour nous une question de valorisation d'une entreprise française et européenne, mais aussi de souveraineté et de sécurité numérique face aux pratiques des géants d'Internet que sont les G.A.F.A. qui collectent vos données personnelles à des fins commerciales et publicitaires.

Enfin, vous connaissez tous les mécanismes d'optimisation fiscale dont use et abuse Google en transférant ses bénéfices en Irlande où le taux d'impôt sur les sociétés est de 12,5 % seulement, ainsi que le manque de coopération dont il fait preuve avec les pays de l'Union européenne en matière de fiscalité.

Paris doit donc se montrer exemplaire dans ce domaine en modernisant son administration et en lui fournissant un nouvel outil sûr. Nous proposons donc que la ville équipe ses postes informatiques, tablettes et smartphones du moteur de recherche "Qwant" en remplacement de Google et, notamment, que toutes les nouvelles installations le prévoient.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

J'ai ensuite été saisi d'une explication de vote de Mme LECUYER.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons répondre favorablement avec une proposition d'amendement car il ne peut pas y avoir de bascule immédiate pour des raisons de compatibilité de nombreux sujets et d'interfaces de logiciels métier.

A la Ville, le navigateur par défaut de référence est Firefox...

Vous ne m'entendez pas ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - On entend mal.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Je vais parler plus fort.

... Il n'empêche qu'il y a une liberté de l'utilisateur pour le personnaliser.

Nous proposons donc de faire la promotion de "Qwant" - que j'utilise, d'ailleurs, à titre personnel - auprès des agents. Dans un deuxième temps, courant 2019, lorsque nous aurons fait des versions à jour de navigateur et basculé sur le nouvel O.S. des postes de travail d'installer par défaut "Qwant".

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

L'amendement est manifestement accepté.

Madame LECUYER ?

**Mme Catherine LECUYER**. - Mon intervention va dans le même sens.

Le 18 juillet dernier, la Commission européenne a infligé 4,34 milliards d'euros d'amende pour pratiques illégales et anti-concurrentielles. Le moteur de recherche Google est le premier utilisé dans le monde et il est souvent installé par défaut sur les systèmes d'exploitation des ordinateurs. Google dispose d'un quasi-monopole sur les recherches Internet mondiales et n'aime pas partager son hégémonie. Grâce à cette dernière, il peut compiler les informations, recouper les données des utilisateurs, orienter ses algorithmes et ainsi monétiser sa puissance par des publicités ou à des fins commerciales. Tout cela ne peut manquer d'inquiéter. Google pratique également l'optimisation fiscale et se soustrait largement à l'impôt.

En échange, le moteur de recherche "Qwant" est respectueux des données personnelles et n'enregistre pas les historiques de recherche. A l'instar du réseau social, "Whaller", qui protège la neutralité du système quant aux données de ses utilisateurs, "Qwant" est une véritable pépite française.

Que ce soit en raison du soutien à une saine concurrence et à une pépite française, et du respect des données des personnels, nous pensons judicieux que la Mairie de Paris fasse la promotion auprès de ses agents de ce moteur de recherche et l'installe par défaut sur le matériel informatique du parc de la Ville. Je me réjouis donc de la décision qui est prise et nous votons évidemment ce vœu.

*(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace M. Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci pour cette explication de vote.

Je donne la parole à Christian SAINT-ETIENNE, pour une explication de vote et ensuite... à Pascal JULIEN ?

Non ?

Pas là-dessus, d'accord.

Monsieur SAINT-ETIENNE ?

**M. Christian SAINT-ETIENNE**. - Merci, Madame la Maire.

Je serai très bref. Je voudrais simplement dire que tout ce qu'a dit Thomas LAURET est absolument exact. Tous les points qu'il a défendus sont exacts. Il est donc très important que ce vœu soit voté et que la Ville aille dans la direction souhaitée par ce vœu.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 571).

### **Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à l'expérimentation de la téléphonie "5G".**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 108 est relatif à l'expérimentation de la téléphonie 5G.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe EGCP.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Nous avons appris - par la presse, il faut le dire - que la société Nokia envisageait d'expérimenter sur le site de la Station F, dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, la technologie 5G. Cette technologie est assez complexe puisqu'elle fait à la fois appel à la téléphonie mobile et à d'autres modes de communication.

Cela étant, aucune information n'a été portée à la connaissance ni des élus du 13<sup>e</sup>, en tout cas pas la mienne, ni évidemment aux habitants.

Notre vœu demande que, d'une part, il y ait une information, que nous puissions suivre de très près ce qu'il va se passer, d'autre part, que l'on ait un retour d'expérience avant une éventuelle généralisation et une éventuelle modification de la charte de téléphonie mobile qui, aujourd'hui, ne prévoit pas l'impact de la 5G. Voilà le sens de notre vœu.

Il y a un vœu bis de l'Exécutif que nous acceptons... Un amendement, pardon, de l'Exécutif, que je pense Emmanuel GRÉGOIRE va présenter, mais que nous acceptons.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre et pour l'amendement.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Pour partager la philosophie générale sans donner l'amendement précis, il s'agit de reformulations d'un certain nombre de considérants, simplement pour dire que la 5G est une technologie nouvelle, qui d'ailleurs doit faire sa preuve de concept technologique, et ensuite marketing ou budgétaire. Il n'est pas question que cette nouvelle technologie échappe au champ de vigilance qui est celui que nous avons mis en place collectivement, via la Charte de la téléphonie mobile.

Sous réserve de ces reformulations de considérants, j'émet un avis favorable sur ce vœu.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je donne la parole à Pascal JULIEN, pour une explication de vote.

**M. Pascal JULIEN**. - Nous voterons pour ce vœu, en précisant que je souhaiterais qu'il soit distribué au comité Ondes Paris qui va se réunir lundi, à 17 heures, car c'est aussi la vocation de ce comité d'examiner l'arrivée de ce genre de technologie.

J'aimerais avoir, si cela est possible, une réponse, à savoir que ce vœu sera bien distribué, à titre d'information et non pas de débat. Il n'est pas à l'ordre du jour d'Ondes Paris, mais il est bien prévu que ce comité soit informé de ce type d'évolution.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Monsieur GRÉGOIRE...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Oui, même si, normalement, il n'y a pas de réponse de l'Exécutif sur une explication de vote.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 572).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Refuge.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 109 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Refuge.

La parole est à Mme BERTHOUT, présidente du groupe LRI.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Présidente, les jeunes LGBTQI+, rejetés par leurs proches et se retrouvant en situation d'isolement, et parfois, nous le savons tous, d'une extrême précarité, trouvent auprès du "Refuge" le soutien et l'accompagnement dont ils ont besoin.

Ils peuvent également bénéficier d'un hébergement, grâce aussi et surtout aux appartements dont dispose l'association.

En 2017, ce sont près de 300 jeunes qui ont été accueillis dans l'un ou l'autre des dispositifs de l'association. Seulement, aujourd'hui, l'accueil de jour risque de fermer ses portes au 1er janvier prochain, "Le Refuge" n'étant pas en mesure de payer les loyers et charges qu'il doit à la Mairie en raison de la baisse des subventions.

Son président, Nicolas NOGUIER, a saisi Mme la Maire, il y a maintenant près d'un mois. Pour seule réponse, il a eu sur les réseaux - j'ai vu cela - le premier adjoint qui l'a traité de menteur. J'ai vu que la situation...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - C'est tout à fait exact !

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - ... la situation semblait s'être apaisée, j'ai cru comprendre, et je ne suis pas là pour commenter ce genre d'échanges.

Mais plusieurs questions se posent. Pourquoi la subvention de la Mairie a-t-elle été à ce point réduite de 6.000 euros en 2015 à 1.000 euros cette année, soit une division par 6 du soutien municipal en trois ans ? Admettez que c'est un peu contradictoire avec tout ce que nous avons dit et voté hier dans une belle unanimité collective.

La lutte contre l'homophobie et le soutien aux victimes de violences homophobes est un combat que nous avons tous à cœur de mener. Le vœu déposé par l'ensemble des groupes en témoigne. L'intervention, encore tout à l'heure de mon collègue Christian HONORÉ, allait dans ce sens.

Pour l'heure, je crains que la fermeture de l'accueil de jour du "Refuge" se révèle dramatique pour de nombreux jeunes si elle était confirmée. C'est pour eux que nous demandons que la Mairie de Paris attribue une subvention exceptionnelle de 10.000 euros à l'association. Il s'agira évidemment ensuite, pour la Mairie et l'association, de trouver une solution plus durable pour éviter que cette situation ne se reproduise.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, j'ai eu avec M. NOGUIER, des relations constructives et exigeantes, mais qui se sont apaisées, comme vous l'avez fort justement souligné vous-même.

Simplement, je lui ai dit des choses assez simples, c'est que ce qu'il disait était faux. C'est-à-dire qu'il dit que la Mairie lui demande des loyers, enfin la Mairie subventionne son loyer puisque c'est un loyer très significativement en deçà du marché. Normalement, on ne verse pas une subvention complémentaire visant à payer un loyer déjà lui-même subventionné.

Deuxième chose, je lui ai dit qu'à la connaissance des services de la Ville de Paris, l'association Le Refuge a dégagé, en 2017, dernier exercice connu de nos services, 250.000 euros d'excédent.

Je ne crois pas une seconde que l'accueil de jour, situé dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, à la Maison des ensembles, soit menacé. Je rencontrerai personnellement, dans les prochains jours, Nicolas NOGUIER afin qu'il m'explique exactement la situation de la délégation de Paris et pas de l'ensemble de l'association Le Refuge. Si une aide exceptionnelle est nécessaire, elle est acquise pour maintenir l'accueil de jour.

Madame BERTHOUT, vous me rappelez souvent à l'exigence de vigilance sur la dépense publique, soyez sûre que je le suis.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Donc, un avis défavorable de l'Exécutif sur ce vœu que je vais mettre aux voix...

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Oui...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Vous avez déjà eu la parole pour présenter votre vœu.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Je vais faire une explication de vote parce que je vais maintenir le vœu de mon groupe.

Je voudrais que l'on ne dise pas tout et son contraire en fonction des circonstances. J'entends, Monsieur le premier adjoint, ce que vous dites, mais franchement, vous ne découvrez pas cela là ! Cela fait plus de 3 ans, qu'année après année, la subvention de la Ville baisse. Soit il y a un problème, c'est quand même assez étonnant que depuis 3 ans, on ne sache pas quelle en est la nature.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Ce n'est pas une explication de vote, Madame la Présidente.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Je le maintiendrai évidemment et je note que vous ne voulez pas augmenter l'aide.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 109 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Attendez ! Pardonnez-moi. Peut-on recompter les votes contre puisqu'une partie de l'hémicycle n'a pas pris part au vote.

Soit c'est pour, soit c'est contre. Est-ce que on peut recompter ? Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien, on va compter.

Qui est pour ce vœu de Mme BERTHOUT, du groupe LRI, avec un avis défavorable de l'Exécutif ? 19.

Contre ? 18.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Franchement, vous racontez n'importe quoi. Cette démagogie est stupéfiante. Je ne m'énerve pas souvent.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Alors ? Le vœu est adopté. Le vœu est adopté.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - 19 pour, 18 contre.

Qui s'abstient ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5<sup>e</sup> arrondissement. - Le vœu est adopté donc !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Yves CONTASSOT me dit que... Il y a eu 19 voix pour, et 18 contre.

Donc, la proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 573).

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Voilà !

Et c'est 20 pour, mais bon, on ne va pas recompter.

**Vœu déposé par M. AURIACOMBE et les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à une aide financière et logistique d'urgence aux sinistrés des inondations de l'Aude.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 110 est relatif à une aide financière et logistique d'urgence aux sinistrés des inondations de l'Aude.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour deux minutes maximum.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - J'ai déposé un vœu avec mes collègues Eric AZIÈRE et Pierre AURIACOMBE pour apporter une aide financière et logistique d'urgence aux sinistrés des inondations de l'Aude.

Le 15 octobre dernier, des pluies diluviennes ont dévasté le département de l'Aude, causant la mort de 14 de nos concitoyens. De nombreux blessés, sinistrés, ainsi que des dégâts matériels colossaux dans plus d'une centaine de communes ont été à déplorer.

Ce lundi 15 octobre restera évidemment une journée noire pour les Audoises et les Audois, qui a suscité une profonde émotion nationale.

Ces inondations dévastatrices ont évidemment appelé la mise en place d'un dispositif d'ampleur nationale auquel le Gouvernement et l'ensemble des pouvoirs publics ont répondu massivement, à l'appui des services de secours et des agents communaux et départementaux qui étaient totalement mobilisés sur place et dont je salue le dévouement absolument admirable, les médias en ont rendu compte à juste titre, et aussi et surtout l'efficacité.

C'est dans cet esprit que nous avons déposé un vœu.

Je crois que la Municipalité parisienne a toujours montré qu'elle savait être solidaire et apporter son aide lors d'événements tragiques.

Depuis le dépôt de ce vœu, la Mairie de Paris, via l'Exécutif, a déposé un vœu concernant l'attribution d'une aide d'urgence de la ville de 50.000 euros au centre communal d'action sociale de Trèbes, qui permet de participer au financement des allocations délivrées aux sinistrés.

Je crois que l'on aurait pu faire un effort supplémentaire, mais j'imagine que cette aide sera complétée par l'intervention de nos agents, qui sont très expérimentés également.

J'ajoute à l'avance que nous sommes prêts, avec mes collègues, à retirer ce vœu, dans un esprit de responsabilité aussi, au profit du vœu de l'Exécutif.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre sur ce vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint. - Merci, Madame la Présidente.

Madame la Maire, nous avons voté à l'instant un projet de délibération de soutien au centre communal d'action sociale de la ville de Trèbes. Je dois vous dire, Madame la Présidente, qu'André VIOLA a été sensible à votre courrier, car vous l'avez saisi pour lui demander, et qu'il me l'a dit parce que nous nous sommes vus la semaine dernière à Rennes. Il a été touché de votre geste, mais aussi des marques d'affection et de soutien de l'ensemble du territoire.

A ce stade, nous nous sommes entendus sur une aide financière de 50.000 euros et une aide en soutien logistique le cas échéant, et évidemment nous pourrions revoir cela si cela s'avérait insuffisant.

Je vous remerciais de retirer votre vœu si vous l'acceptez.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Il y a l'intervention sur le terrain qui est complémentaire.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Vous retirez votre vœu compte tenu de ces éléments ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

### **2018 DAE 18 - Convention financière (100.000 euros) et convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la mise en œuvre de La Fabrique à entreprendre à Paris.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous passons aux projets de délibération qui concernent la délégation d'Antoinette GUHL.

Nous examinons le projet de délibération DAE 18 relatif à une convention financière et une convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la mise en œuvre de la Fabrique à entreprendre à Paris.

Nous avons deux inscrits sur ce projet de délibération : Alexandre VESPERINI que je ne vois pas, et Jean-Noël AQUA.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous nous félicitons de la convention financière que vous nous proposez de signer avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la mise en œuvre de la Fabrique à entreprendre à Paris.

Cette convention, par les liens qu'elle établit entre différentes politiques soutenues par notre groupe, rend concrets les engagements pris par notre majorité municipale. Elle permet ainsi d'appuyer des politiques publiques, qui déploient des actions pour l'attractivité du territoire, en ciblant particulièrement les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Ce projet s'appuie sur deux associations : Paris Initiative Entreprise et les Canaux qui font un travail remarquable. Ma collègue Danièle PREMEL l'a souligné à plusieurs reprises dans cette Assemblée.

Ce partenariat permet de favoriser l'entreprenariat grâce à l'accompagnement, le financement, la formation et l'hébergement des créateurs et créatrices. Il s'agit de proposer des parcours adaptés aux besoins qui répondent au double objectif de création d'emploi et de développement économique. Il s'agit bien ici de cibler des publics éloignés de l'emploi, bénéficiaires du RSA, ou habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces actions peuvent contribuer à la relocalisation de la production à Paris et pousser à la création d'un écosystème local.

En favorisant la création de sociétés coopératives ou de structures du côté de l'économie sociale et solidaire, ce partenariat promeut une vision volontariste de la question de la gouvernance et de la démocratie en entreprise.

Ce partenariat apporte donc une réponse à différentes problématiques de notre territoire et montre le volontarisme de notre collectivité pour soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le soutien apporté par la Caisse des Dépôts est indispensable pour ce projet. Une caisse qui peut servir l'intérêt général et le développement économique du pays.

Cependant, la loi Pacte de la République en marche semble vouloir modifier le statut de la C.D.C. Historiquement, cette dernière est placée sous le contrôle du Parlement. Or, la loi prévoit de modifier la composition et les prérogatives de la commission de surveillance de la Caisse des Dépôts pour la rapprocher de celle d'un Conseil d'administration ordinaire.

Au sein de ce conseil de surveillance siègeront 8 personnalités dites qualifiées, autrement dit des représentants des milieux qualifiés.

Tout ceci s'éloigne singulièrement des objectifs de l'économie sociale et solidaire. L'histoire ne s'arrête pas là, la loi Pacte projette aussi d'assujettir la C.D.C. à l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ce tour de passe-passe permet de la faire entrer dans le régime commun des banques commerciales.

Le Président MACRON aura beau tenter de nous convaincre de la vertu de cette opération en la qualifiant de pôle public bancaire selon ses termes, personne n'est dupe. Cela reviendra à accroître encore la dépendance des collectivités et des entreprises au marché financier.

Il semble ici que tout soit prêt pour que le capital public vienne en aide au capital privé en finançant les projets que ce dernier juge peu rentables.

Cela rejoint les critiques qui ont été faites à B.P.I. France. Cela nous éloigne encore un peu plus d'un pôle public bancaire véritable qui pourrait orienter les financements et les investissements pour les mettre au service des hommes et des femmes qui ont fait la richesse de nos territoires.

Oui, nous voterons pour ce partenariat et pour toutes les promesses de développement économique et social qu'il porte en germe.

Nous le faisons tout en restant interrogatifs sur l'avenir de ce dispositif au regard des évolutions introduites par la loi Pacte.

Il ne nous a pas échappé que dans le projet de délibération, l'incertitude règne sur le devenir du financement du label "Fabrique à entreprendre". Nous souhaiterions donc savoir ce que va devenir ce partenariat l'an prochain, etc.

Nous nous interrogeons également sur l'avenir des projets dans lesquels la C.D.C. exercerait un rôle au regard des évolutions introduites par la loi Pacte.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Antoinette GUHL, pour vous répondre sur ce dossier.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, merci tout d'abord pour cette intervention et l'intérêt que vous portez, que vous avez manifesté pour ce projet de délibération.

Elle s'inscrit, vous l'avez dit, dans notre politique d'aide à la création d'entreprise. Elle fait état d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour soutenir la réalisation de "Fabrique à entreprendre" au bénéfice des territoires prioritaires de la politique de la ville et, comme vous l'avez dit également, avec deux partenaires : Paris Initiative Entreprise et les Canaux que nous ne présentons plus dans cet hémicycle.

Il se trouve, vous l'avez évoqué, que la modification de la gouvernance de la C.D.C. entraîne un changement, un changement direct d'ailleurs sur ce projet de délibération, puisqu'il est question que toutes les activités de soutien à l'activité économique soient transférées à la B.P.I.

Afin de permettre ce changement d'interlocuteur, notre convention avec la C.D.C. a été signée pour une durée d'un an au lieu des trois prévus et négociés précédemment. A ce stade, nous n'avons pas encore eu d'échange avec la B.P.I. sur les fabriques à entreprendre. Rien n'indique qu'elle arrête à ce stade le dispositif ou qu'elle revoie sur le fond ce partenariat.

Vous pouvez compter sur moi pour vous tenir informés dès que je me serai entretenue avec la B.P.I.

Comme je vous sais curieux de l'évaluation des dispositifs que nous mettons en place, et particulièrement en matière de création d'entreprise, j'aimerais quand même profiter de ce projet de délibération pour vous donner trois chiffres concernant la création d'entreprises, à laquelle participent désormais ces fabriques à entreprendre.

Nous avons accompagné près de 2.200 Parisiens vers la création d'entreprises à impact social. Cela a généré l'émergence de 800 nouvelles structures l'année dernière sur notre territoire par nos différents dispositifs, qui ont réuni une aide globale de la part de la Ville de Paris d'un peu plus de 2 millions d'euros. Cela signifie que, pour chaque entreprise créée, c'est l'équivalent de 6 mois de minima sociaux investis pour ces créateurs d'entreprises - des personnes éloignées de l'emploi - qui amènent réellement à une création d'entreprise. Je tenais à le dire, car, souvent, il existe des doutes sur l'efficacité de la création d'entreprises destinées à des personnes éloignées de l'emploi. Ces chiffres sont probants depuis plusieurs années, pour montrer l'efficacité de ce dispositif.

Oui, nous tenons à ce que la création d'entreprises puisse être également destinée aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Nous poursuivrons sur ce dispositif de fabriques à entreprendre, de manière qu'il puisse perdurer sur le territoire. Je vous répondrai quant à cette interrogation C.D.C./B.P.I. dès que j'aurai la réponse.

Je vous invite donc à voter pour ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 18).

### **2018 DAE 76 - Subventions (40.000 euros) et conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 76 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec cinq associations et une société coopérative d'intérêt collectif pour le développement d'outils de monnaies complémentaires.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la pêche, l'abeille, l'eusko, la doume ou encore la gonette : on compte une cinquantaine de monnaies locales en France. Elles sont reconnues par une loi sur l'économie sociale et solidaire de juillet 2014 qui reconnaît ces monnaies complémentaires à l'euro permettant d'acheter et de vendre sur un territoire donné. L'idée de ces monnaies locales a émergé en 2008 et, ce n'est pas un hasard, dans un contexte de crise financière.

Elles ont cherché à neutraliser les questions de pouvoir, d'influence et de déviance - que l'on associe souvent à l'argent - pour revenir à sa fonction première : celle d'être un cadre d'échange. Elles visent à changer notre rapport à l'argent et à le rendre plus éthique, tourné vers l'économie locale et les circuits courts. C'est certainement la vertu de ces monnaies.

Elles ont l'avantage de favoriser l'apprentissage de la maîtrise de ces activités économiques par les acteurs d'un territoire. Elles visent à redynamiser l'économie locale et peuvent, d'une certaine manière, être un outil d'éducation populaire et de réappropriation citoyenne. Elles répondent à la volonté de maîtriser les phénomènes monétaires et financiers qui ont causé tant de dommages dans nos sociétés.

Je profite de cette intervention pour demander des précisions sur les engagements demandés aux entreprises et aux autres acteurs impliqués dans les deux derniers projets, ce qui concerne la société coopérative d'intérêt collectif "France Barter" et l'association "Une monnaie pour Paris". Il nous semble important que la Ville se montre exigeante sur les engagements en termes d'emplois, de développement du territoire, d'écologie et d'appropriation démocratique des projets par les citoyennes et les citoyens. Est-ce que, comme c'est le cas habituellement pour les monnaies locales, il existe une charte démocratiquement élaborée qui définit ces engagements ?

Pour aller au-delà de cette question, sur ces cas précis, j'ajoute que si ces monnaies locales peuvent dans l'ensemble être considérées favorablement, nous ne cédon pas à l'illusion que l'on pourrait changer le monde et mettre à mal le système avec ces outils. Ces expériences locales sont limitées dans leur ampleur et leur ambition. Elles n'offrent pas la possibilité à elles seules de contribuer à une transformation profonde de nos sociétés. D'ailleurs, ces nouvelles monnaies n'envisagent pas de supplanter les monnaies actuelles. Elles ne remplissent pas nécessairement les fonctions traditionnelles de la monnaie et notamment ne permettent pas de faire crédit. Leur volume reste très faible et elles pèsent de facto très peu sur l'activité économique au niveau national.

Pour développer l'emploi et l'activité, nous suggérons une réponse plus globale, avec le développement d'un pôle financier public. Par ses activités exemplaires, il pourrait réorienter l'ensemble du secteur financier vers la satisfaction

des besoins économiques, sociaux et écologiques, avec une visée de long terme indispensable à un véritable développement humain durable.

Aussi, nous achèterons, si vous permettez, ce projet de délibération, avec la monnaie locale de ce Conseil de Paris qu'est notre vote, mais sans nous payer de mots sur ses effets réels.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, vous avez raison de rappeler, Monsieur AQUA, qu'il existe des difficultés à créer une monnaie locale et à créer une monnaie locale à Paris, bien entendu. Il ne s'agit pas pour moi de les nier, car je sais que les freins aux changements sont extrêmement puissants, y compris au sein même de cet hémicycle. Pourtant, le lancement de monnaies locales ou complémentaires consiste en une réappropriation démocratique et de la notion d'échange, à un questionnement sur la définition même de la richesse et sur le rôle de l'économie. Vous l'avez dit : sur ces points, nous sommes tout à fait en phase.

Aujourd'hui, notre monnaie nous permet, sans problème, de comptabiliser les échanges économiques, mais elle ne dit rien de la plus-value sociale ou écologique de la transaction. Une monnaie locale, à l'instar de la consommation engagée, permet de renforcer le lien social, bien sûr de développer l'économie locale, de valoriser les actes d'achat en lien avec l'environnement. Elle insuffle une nouvelle comptabilité de la valeur.

C'est pourquoi, en cohérence avec les valeurs d'écologie, de citoyenneté et de justice sociale sur lesquelles nous avons travaillé, nous souhaitons favoriser le déploiement d'un écosystème pour une plus grande résilience du territoire. C'est cela, le début de ce projet de délibération : un écosystème qui favorise la monnaie locale autour de trois grands publics.

Le premier, ce sont les entreprises. Ce projet de délibération permet un premier pas vers l'accès à un "barter" d'entreprises afin que les entreprises, particulièrement les entreprises à impact du territoire, puissent échanger dans une monnaie complémentaire.

Le deuxième public, ce sont les commerçants. Vous l'avez évoqué également. Nous souhaitons participer à une opération de solution de fidélité, qui est l'amorce d'une monnaie locale qui pourra, après, venir fédérer l'ensemble de ces commerçants sur le modèle de ce qui a été fait par la SEMAEST avec CoSto.

Enfin, le troisième public, ce sont les citoyennes et les citoyens : en soutenant les structures du territoire qui développent des outils d'échanges, tels que des monnaies locales, des plateformes d'échanges en ligne, des accorderies.

Vous avez évoqué la question d'une charte. Je vous réponds : "Oui, bien sûr". MOPA, une Monnaie Pour Paris, dispose d'une charte très exigeante pour réunir les commerçants. D'ailleurs, nous avons également à nous inquiéter de l'assouplissement de ce type de charte pour pouvoir réunir un nombre de commerçants suffisant et faire en sorte que, sur une monnaie locale, de manière assez rapide, l'offre et la demande se retrouvent très rapidement, car c'est ce qui fait la réussite ou non d'une monnaie locale. Actuellement, nous avons une offre et une demande encore très faibles sur cette monnaie qu'est la pêche, lancée à Paris.

Concernant nos exigences, elles apparaissent très régulièrement dans les comités de pilotage que j'organise depuis maintenant près de 18 mois, avec tous les acteurs. Nous avons des exigences concernant, par exemple, la numérisation d'une monnaie locale, notamment celle lancée par MOPA, puisqu'à l'échelle de Paris, nous ne pouvons pas imaginer qu'une monnaie papier puisse y répondre. Nous avons également des exigences écologiques. Vous savez que vous pouvez compter sur moi pour les tenir. Nous avons également des exigences démocratiques concernant l'ensemble des outils que nous mettons en œuvre ou, en tout cas, que nous soutenons.

Je terminerai en disant que les crises financières que nous avons connues au cours de la dernière décennie ne sont pas résolues à jamais et que les experts économiques nous annoncent même une nouvelle crise financière dans les prochaines années. La présence sur un territoire de monnaies locales ou de solutions de monnaies locales adaptées aux entreprises et aux citoyens, permet de mieux affronter ces crises. C'est ainsi qu'en Suisse, par exemple, le "Wir" s'est développé dans les années 1930 pour faire face à la crise financière. La résilience de notre ville se trouvera accrue par la présence de solutions de monnaies locales sur le territoire.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération qui amorce notre action en la matière.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 76.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 76).

### **2018 DAE 269 - Subvention (35.000 euros) et convention avec "Le Panier du 12e" pour l'ouverture d'une coopérative alimentaire de consommateur.rice.s des 12e et 11e arrondissements.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 269 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec "Le Panier du 12e" pour l'ouverture d'une coopérative alimentaire de consommateurs dans les 12e et 11e arrondissements.

La parole est à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

L'alimentation est un enjeu central pour nos sociétés. C'est un levier populaire qui peut enclencher la transition écologique et solidaire.

Ici, par ce projet de délibération de convention avec "Le Panier", c'est la création d'une coopérative alimentaire de consom'acteurs et consom'atrices. C'est la création d'un supermarché autogéré coopératif et solidaire qui vendra des produits alimentaires frais et secs et des produits d'hygiène et d'entretien.

Ce supermarché se construit sur le modèle de "La Louve" dans le 18e arrondissement, qui est la première coopérative de consommateurs de France. Cette alternative ambitieuse, concrète et viable à la grande distribution, amène à repenser collectivement notre manière de consommer et de s'alimenter.

Les adhérents de la coopérative du 11e, appelée les 400 Coop sont à ce jour plus de 300, dont 68 % de femmes. Ils et elles feront leurs courses dans un supermarché dont ils et elles sont propriétaires. Elles y travaillent déjà régulièrement et ont déjà décidé des règles collectives. Elles travaillent particulièrement sur des prix accessibles, la qualité des produits, les conditions de production, la méthode de distribution, le choix des produits proposés, les circuits courts, le bio, etc., avec des collectifs de petits producteurs, des fermiers et des paysans.

Ce supermarché ouvrira ses portes avant la fin de l'année dans un quartier du 11e arrondissement, boulevard de Charonne, limitrophe du 12e et du 20e. Ainsi les adhérents sont à 29 % du 11e, à 34 % du 12e et 18 % du 20e. Cette association tisse des liens avec les acteurs de l'E.S.S. mais aussi, comme vous le voyez, avec les acteurs locaux et favorise une vie de quartier qui était jusque-là un peu... (*inaudible*) dans ce quartier.

C'est donc à tous ces titres que je vous propose de voter ce projet de délibération et d'accorder donc cette subvention de 35.000 euros.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, chère Joëlle MOREL, vous avez raison, nos modes de consommation changent et c'est un fait.

Une étude de l'A.D.E.M.E., l'an dernier, sur la consommation responsable nous montre trois grandes tendances du changement de consommation qui s'opèrent au quotidien. Plus de la moitié des Français, 52,3 %, souhaitent consommer autrement. Ils ne souhaitent pas se couper complètement de l'acte de consommation mais le souhaitent plus éthique : produits locaux, produits labellisés, produits moins polluants. Deuxième tendance, c'est que le

consommé local est devenu un label intuitif de consommation responsable. Troisième tendance, c'est une défiance grandissante vis-à-vis des entreprises et des marques.

La Mairie de Paris s'engage depuis plusieurs années pour le soutien à la consommation responsable : commande publique responsable, développement de nouveaux magasins, magasins en vrac, espaces de réparation, circuits courts, coopératives alimentaires. En tant que présidente de la SEMAEST, Madame MOREL, vous avez pu, vous aussi, agir directement sur le territoire parisien pour impulser ces changements.

Ces changements de consommation, c'est aussi tout l'objet d'un autre projet de délibération de ce Conseil sur le "Green Friday" en réponse justement au "Black Friday", cette journée mondialement connue pour être le symbole d'une consommation effrénée.

Dans ce contexte de changement de nos modes de consommation, de défiance à l'égard des entreprises et des marques, nous assistons à plusieurs expériences.

"Le Panier du 12e", désormais appelé, me semble-t-il, "400 Coop", mais également "La Source" dans le 20e, et bien sûr "La Louve" dans le 18e, sont trois aventures collectives de citoyennes et de citoyens qui refusent de se voir réduits au concept de consommateur. Ces expériences sont précieuses car elles sont source de collectifs mais aussi de protection des communs.

Je vous invite donc sans hésitation à voter pour ce projet de délibération qui nous permettra de voir émerger sur Paris, je l'espère d'ici la fin de la mandature, trois grandes coopératives alimentaires.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 269.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 269).

### **2018 DAE 273 - Budget Participatif. - Subventions (115.000 euros), conventions et adhésions (13.650 euros) pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 273 qui porte sur une subvention et des conventions pour le soutien de l'économie circulaire et de l'économie solidaire dans le cadre du budget participatif.

Je donne la parole à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - "Pédale et tais-toi !".

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est le nom d'un collectif composé de coursiers, de parlementaires, de syndicalistes, de militantes et militants de mouvements de jeunesse qui entamaient le mois dernier à Bordeaux un tour de France. Contrairement à celui qui se déroule depuis plus d'un siècle en juillet, il vise à mettre au jour les conditions de travail des coursiers à vélo ou plutôt les conditions d'exploitation de ces coursiers à vélo : exploitation par les plateformes numériques qui imposent à ces coursiers le statut d'auto-entrepreneur et le travail à la tâche.

Nous avons déposé un vœu, il y a un peu plus d'un an, lors du Conseil de Paris de septembre 2017, afin que la Ville soutienne les alternatives à ces grandes plateformes. Nous nous réjouissons aujourd'hui de voir que la Ville soutient "CoopCycle", une coopérative qui est un service de plateforme numérique de mise en relation de fournisseurs de service de livraison avec d'autres entreprises.

Cette plateforme informatique open source est proposée à des collectifs de livraison appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire. Il s'agit ici d'un projet concret, qui fait émerger une alternative au modèle précaire de l'ubérisation que notre majorité combat à Paris. Elle le combat en déployant des mesures pour remédier à la spéculation immobilière engendrée par Airbnb.

Elle le combat aussi en soutenant des projets concrets qui permettent de concurrencer le modèle de l'économie néolibérale, de la concurrence de tous contre tous. Ce modèle qui contraint les plus fragiles à travailler sans le statut de salarié, donc sans protection sociale, sans assurance-chômage, sans protection contre les accidents du travail, sans la garantie d'un salaire minimum, etc. Un niveau d'exploitation digne du XIXe siècle, en somme, avec la référence par exemple au tâcheron.

En attribuant une subvention de 20.000 euros à "CoopCycle", nous montrons qu'un autre modèle est possible, un modèle vertueux où les nouveaux outils numériques sont au service de l'humain et non de la rentabilité immédiate et de l'accroissement du taux de profit.

Mes collègues Nicolas BONNET-OULALDJ et Didier LE RESTE ont rencontré "Olvo", une coopérative de livreurs à vélo installée dans le 10e arrondissement. "Olvo" travaille avec l'association "CoopCycle" et propose un projet très intéressant de livraison à vélo. Leur démarche propose un service de qualité, avec des livreurs polyvalents qui utilisent des vélos cargos pour livrer rapidement à Paris et en proche banlieue. Leur volonté est bien celle de salarier le plus possible de livreurs de leur structure. C'est bien sûr primordial pour les travailleurs et les travailleuses du secteur, mais également pour développer les circuits logistiques de livraison propre sur le dernier kilomètre.

A travers le soutien à "CoopCycle", nous soutenons bien des alternatives concrètes à l'auto-entrepreneuriat forcé qui domine dans ce secteur. Je souhaitais remercier chaleureusement Antoinette GUHL qui avait répondu favorablement à notre vœu sur les plateformes numériques de livraison vertueuse et qui aujourd'hui traduit cet engagement en acte par le versement de cette subvention.

Les autres projets subventionnés dans ce projet de délibération montrent votre engagement, chère Antoinette GUHL, et celui de notre majorité pour le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire pour un développement économique qui serve l'humain d'abord.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, cher Monsieur AQUA, tout d'abord merci pour ces compliments et merci également d'avoir mis en avant une fois de plus "CoopCycle".

Dans ce projet de délibération, vous l'avez dit, nous apportons notre soutien à un certain nombre projets d'économie sociale et solidaire, d'économie circulaire, en complément de tous les autres projets de délibération passés en 2008.

Vous auriez pu relever la lutte contre les plastiques avec "Surfrider", je sais que vous auriez pu le faire. Vous auriez pu également relever la sensibilisation des étudiants, un domaine qui nous est cher avec Marie-Christine LEMARDELEY, aux questions d'économie sociale et solidaire et d'économie circulaire, puisqu'il y a des subventions à Universel ou au R.E.F.E.D.D. dans ce projet de délibération. Ou encore soutenir l'entrepreneuriat féminin, en écho au débat que nous avons eu hier dans ce même hémicycle, par le soutien d'"Empow'her".

Vous avez choisi "CoopCycle" et il y a une certaine constance, je l'avoue, dans vos soutiens. Nous avons déjà eu l'occasion à deux reprises, grâce à vos sollicitations dans cet hémicycle de présenter notre soutien, le soutien de l'Exécutif à cette coopérative, qui repose sur le développement en mode social et solidaire d'une plateforme informatique open source, proposée elle aussi à des collectifs d'E.S.S. de livreurs à vélo. Elle constitue une alternative concrète à une "ubérisation" effrénée de notre économie.

Je le dis, le projet "CoopCycle" est entré maintenant dans une phase très opérationnelle. Jusque-là, il s'agissait effectivement d'une action en projet. Aujourd'hui, nous sommes déjà dans l'action puisque le réseau réunit désormais, à travers cinq pays européens, une trentaine de coopératives, et parce que la plateforme est d'ores et déjà en test et expérimentée à Bordeaux, à Lyon, à Bruxelles, à Liège, à Madrid. A Paris, c'est pour bientôt, vous l'avez dit, en lien avec une coopérative de coursiers déjà constituée : "Olvo".

Nous avons organisé avec la Mairie de Paris une rencontre entre "Olvo" et les acheteurs de la Ville, afin que cette coopérative soit identifiée dans le sourcing des fournisseurs de la Ville. Nous avons également mis en lien "CoopCycle" avec toutes les régies de quartier parisiennes, afin d'imaginer un service de livraison de proximité mobilisant les salariés en insertion. Des liens sont également en cours avec des enseignes de distribution, notamment de distribution engagée pour une consommation responsable, afin d'assurer des prestations de livraison aux particuliers.

C'est pour cela que "CoopCycle" également a été désigné lauréat des trophées de l'économie sociale et solidaire. Nous aurons donc la semaine prochaine l'occasion, encore une fois, de mettre à l'honneur "CoopCycle". Je vous invite d'ailleurs à venir participer à cette remise des trophées. Je suis certaine que vous serez heureux de leur remettre, à mes côtés, ce trophée de l'économie sociale et solidaire 2018.

Merci à vous.

Je vous invite bien sûr à voter pour ce projet de délibération.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 273.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAE 273).

Je vous en remercie.

### **2018 DEVE 159 - Adoption de la 2e feuille de route du Plan économie circulaire de Paris 2017-2020, et bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris et des actions de sa 1ère feuille de route.**

#### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au dispositif "stop pub" pour les voitures.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DEVE 159 qui est l'adoption de la deuxième feuille de route du Plan économie circulaire de Paris, et le bilan 2018 du Plan économie circulaire de Paris, la première feuille de route.

Il y a beaucoup d'inscrits sur ce projet de délibération. Il y a également le vœu référencé n° 111, déposé par le groupe PPCI.

Je vous demanderai de bien vouloir faire attention de bien respecter vos temps de parole, s'il vous plaît.

Pour commencer, la parole est à Mme Gypsie BLOCH, pour le groupe LRI.

**Mme Gypsie BLOCH**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, tout comme la première feuille de route économie circulaire, ce second volet est intéressant. Il a le mérite d'engager des réflexions sur des sujets assez divers autour du recyclage et du réemploi, même si nous pouvons regretter qu'il arrive un peu tard, puisque nous sommes fin 2018.

Néanmoins, cette nouvelle feuille de route, c'est un nouveau plan qui lui-même cumule d'autres plans. En réalité, nous avons le sentiment que l'énergie passée à rédiger ces différents plans vous empêche parfois d'avancer sur des actions concrètes.

Pour prendre quelques exemples, dont les déchets, sur l'aspect réduction ou généralisation du tri, ces objectifs étaient déjà intégrés au Programme local de prévention des déchets. Plutôt que de réaffirmer des objectifs, la question serait plutôt, comment concrètement réduire les déchets.

Pour vous parler du territoire du 9e arrondissement, par exemple, que je connais très bien, cet arrondissement a mené des politiques publiques innovantes, qui ont d'ailleurs de vrais résultats, par exemple, la collecte ou encore le recyclage des mégots de cigarette, la collecte des biodéchets dans les cantines scolaires ou encore des partenariats avec les syndicats pour augmenter et améliorer le tri sélectif.

Beaucoup d'actions sont en effet possibles au niveau local et doivent être menées au niveau local, mais elles ont besoin, et nous avons besoin aussi, du soutien de la Mairie centrale, via une véritable politique publique.

Ces politiques publiques sont les meilleures feuilles de route de l'économie circulaire car elles ont valeur d'exemple pour l'administration, pour les habitants, mais aussi pour les entreprises. Surtout, elles encouragent et développent des filières à la fois de réemploi, et donc d'économie circulaire.

Autre exemple que nous pouvons citer dans le Plan, la part du papier recyclé dans les achats publics. A partir du moment où cette action a été inscrite dans la première feuille de route, je ne comprends pas pourquoi nous ne sommes pas déjà à 100 % de résultat. 62 % dans les directions opérationnelles sont annoncés, et 36 % dans les mairies d'arrondissement.

Troisième exemple, important également, les déchets de chantier. Cela rejoint aussi les débats que nous avons sur la lutte contre les incivilités à Paris. Trop de chantiers privés, aujourd'hui, abandonnent leurs gravats sur l'espace public, et échappent malheureusement à la verbalisation. Là encore, nous ne sommes pas suffisamment efficaces.

Dans cette deuxième feuille de route, vous présentez 15 actions, plus ou moins nouvelles, pour approfondir l'économie circulaire. Je regrette que ces actions soient davantage des réflexions et des expérimentations que des politiques publiques concrètes qui pourraient démontrer que, oui, l'économie circulaire, c'est possible.

Dans le pilotage de ce dossier, vous semblez penser que tout le monde croit à l'économie circulaire et qu'il suffit donc de proposer une boîte à outils pour avancer.

En réalité, c'est tout l'inverse. Il faut une volonté politique et surtout, il faut mettre des moyens pour développer des filières et démontrer aux habitants que les débouchés existent, qu'ils sont efficaces et qu'ils ont un impact. Pour le dire différemment et pour conclure, c'est la culture du résultat qui manque aujourd'hui sur cette question.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Valérie NAHMIAS, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

L'économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire, polluant : fabriquer, consommer, jeter, pour une consommation plus responsable des ressources naturelles, des matières premières, et surtout plus valorisante et intelligente en termes d'usage.

Quand vous réalisez que l'ensemble des ressources produites en une année par la terre a déjà été consommé depuis le 1er août dernier, vous n'avez plus le droit de vous poser des questions, mais juste d'agir.

La Ville de Paris a adopté à l'unanimité, en juillet 2017, le Plan d'économie circulaire 2017-2020 basé sur une logique territoriale de développement, de nouveaux modes d'organisation, d'innovation technologique, sociale et de service.

Nous travaillons aujourd'hui sur la deuxième feuille de route. L'économie circulaire regroupe un champ beaucoup plus vaste que celui de la simple production de déchets. Cependant, le rapport 2017 sur la gestion des déchets permet de tirer plusieurs enseignements. Après plusieurs années consécutives de baisse, le tonnage des déchets collectés par la Ville de Paris est reparti à la hausse. La Ville évoque la forte augmentation des déchets occasionnels, tels que les encombrants, pour justifier cette hausse.

Cette évolution montre que les Parisiens jettent plutôt que de privilégier le réemploi. Le réflexe économie circulaire n'est pas encore ancré dans le mode de vie des Parisiens.

L'augmentation du nombre de ressourceries et de recycleries devient donc urgente. C'est aussi la communication qui doit être améliorée afin que ces dispositifs soient mieux connus des Parisiens.

Si le recyclage augmente de près de 20 % en 2017 à Paris, on peut s'en féliciter, sauf que ces chiffres restent bien inférieurs à la moyenne des départements français qui est de l'ordre de 35 %. Le nombre de taux d'erreur dans le bac jaune a augmenté, montrant ainsi que la pédagogie sur le sujet doit être renforcée.

Ces chiffres concernant l'année 2017 laissent entrevoir un travail très important qui reste à accomplir.

Concernant le bilan de cette première feuille de route, s'il est trop tôt pour tirer des conclusions sur la mise en œuvre globale de ce Plan, la comparaison entre les objectifs fixés en 2017 pour la fin d'année 2018 et les réalisations

présentées dans ce bilan, montre que la Ville est en retard sur au moins un tiers de ces 15 actions, sachant que pour certaines de ces actions, telles que le recyclage, les informations transmises sont insuffisantes pour connaître précisément l'avancée de la mise en œuvre de l'action.

Il est regrettable que, parmi ces actions qui ont pris du retard, deux concernent la thématique de l'aménagement et de la construction. Ce secteur est un potentiel considérable. Rendez-vous compte : 3,5 millions de tonnes de déchets de chantier par an en Ile-de-France, dont seulement 26 % sont valorisés. Et la perspective des travaux à venir, comme le Grand Paris Express, les Jeux olympiques, doit encourager la Ville à fortement accélérer sur ce sujet, sur lequel d'ailleurs le groupe UDI-MODEM était déjà intervenu.

Notez que le bilan fourni n'est pas fortement actualisé puisqu'il annonce des mesures à venir pour septembre 2018. Donc on les attend.

Concernant la deuxième feuille de route du Plan d'économie circulaire de Paris, un point positif est la volonté de la Ville de travailler sur les secteurs de la mode et de la culture. En effet, ces domaines d'activité sont très importants à Paris et contribuent largement à la renommée de la ville.

C'est pourquoi elle doit inciter les acteurs de ces domaines d'activité, comme le luxe aussi, à intégrer une dimension économie circulaire dans leurs activités.

Cependant, on peut regretter que beaucoup d'actions prévues dans cette deuxième feuille de route manquent d'objectifs concrets. Si les indicateurs de réalisation sont bien déterminés pour chaque action, peu d'objectifs tangibles permettent de mesurer précisément le niveau d'avancement des actions clairement énoncées.

A ce titre, l'action de construction durable et circulaire est parlante, puisqu'on y propose de mener une réflexion globale avant d'éventuellement accompagner des expérimentations. C'est du verbiage intellectuel. Une attention particulière devra être portée sur les réparations. La Ville, partant du constat que les demandes d'occupation du domaine public sont trop complexes, propose de mettre en place des procédures assouplies, permettant de faciliter l'installation de boîtes à dons sur l'espace public parisien, sur le modèle végétalisé. Or, l'espace public parisien est aujourd'hui trop fortement sollicité. Je rappelle que l'économie circulaire, c'est aussi 66.000 emplois, dont 18.000 au cœur de l'économie circulaire. Cela ne peut qu'évoluer.

Pour conclure, nous partageons les constats, nous partageons les intentions, nous regrettons seulement le bilan trop faible. Un simple problème de vision, de méthode, mais les Parisiens attendent beaucoup plus de nous et, au groupe UDI-MODEM, nous souhaitons répondre à cette attente, pour le bien de nos enfants.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche. Après, ce sera Thomas LAURET.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

"La mode est une forme de laideur si intolérable qu'il faut en changer tous les 6 mois". Vous aurez, bien entendu, reconnu le verbe piquant d'Oscar Wilde. Au-delà du jugement esthétique ici émis, que l'on peut partager ou pas, cette phrase nous fait voir la mode sous un jour particulier, celui d'une industrie qui est aujourd'hui la deuxième industrie la plus polluante du monde.

Je me félicite ainsi que cette deuxième feuille de route du Plan économie circulaire prenne en compte cette problématique et nous propose de promouvoir une mode responsable.

Cet exemple illustre parfaitement la transversalité du Plan économie circulaire, qui est aussi solidaire, que vous nous proposez, en s'attaquant à des domaines et à des aspects qui peuvent parfois sembler hors du champ des questions écologiques que l'on réduit trop souvent au champ des transports et du bâtiment.

Il en va de même pour le domaine culturel, auquel je suis, vous le savez, très attachée. Je me félicite ainsi de l'action n° 7 de cette deuxième feuille de route, qui met l'accent et le développement de l'économie circulaire dans les établissements culturels.

En effet, que nous puissions favoriser la prise de conscience de l'empreinte environnementale des établissements du spectacle et des musées est une bonne chose. Plusieurs pistes sont envisagées, qui permettent de

favoriser l'écoconception et le réemploi, mais aussi de mutualiser les stocks et les ressources des établissements culturels. Je pense qu'au vu de l'activité culturelle et théâtrale en particulier de notre ville, nous avons tout intérêt à créer des espaces spécialisés pour le recyclage des décors et costumes, pour éviter le gaspillage de matériel alors que certaines petites compagnies manquent particulièrement de moyens. Cette démarche s'inscrirait dans une logique de solidarité et de durabilité du monde de la culture.

En juillet 2017, l'adoption du plan de l'économie circulaire 2017-2020 a fait l'unanimité de notre Conseil. Une plateforme d'innovation pour l'économie circulaire va bientôt voir le jour. Les recycleries parisiennes se développent, les dynamiques de réemploi s'inventent dans le bâtiment.

D'autres aspects de cette deuxième feuille de route du Plan Économie circulaire méritent d'être particulièrement soulignés. C'est le cas de la prise en compte de l'impact environnemental du numérique. J'insiste à nouveau sur l'urgence de la lutte contre les stratégies d'obsolescence programmée des entreprises, qui démontrent qu'il ne peut y avoir de réduction de déchets dans une économie capitaliste. La société de consommation pousse les acteurs économiques à vendre toujours et pour cela incite les consommateurs et les consommatrices à renouveler des équipements qui pourraient être réparés ou, pire, qui fonctionnent encore mais qui sont dépassés par le nouveau modèle.

Je voudrais également insister sur l'action qui vise à renforcer la lutte contre les plastiques. C'est particulièrement important car ces déchets sont le plus souvent évitables. Il est bon que notre collectivité se donne des outils pour éviter la production de ces déchets et réemployer autant que possible les plastiques.

La question de l'économie circulaire est importante pour notre groupe. La relocalisation de la production et les mesures engagées dans le cadre de "Fabriquer à Paris" visent à développer des emplois locaux qui permettent une production de qualité plus durable dans le temps et réparable afin d'aiguiller les consommateurs vers une consommation responsable. De la même manière, le mouvement des "FabLabs" permet de penser la ville dans une logique de production à la demande, de réemploi, de réparabilité et de partage des outils et des connaissances. Vous connaissez d'ailleurs notre attachement à "Fab City".

Nous pourrions aller plus loin sur la question de l'économie circulaire en abordant la question de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et de la démocratie en entreprise. Je pense qu'intégrer les salariés aux décisions de l'entreprise peut conduire et inciter les acteurs économiques à réduire leur production de déchets et à envisager des solutions pour les retraiter.

Nous le savons, la question environnementale mobilise les citoyennes et les citoyens. Le plan prévoit des actions de sensibilisation en direction des élèves et des étudiants. Nous pourrions dans une logique semblable associer davantage les salariés aux décisions des entreprises, dans le but d'enclencher un cercle vertueux, tant d'un point de vue social et démocratique que du point de vue écologique.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Thomas LAURET, pour le groupe DP. Ensuite, ce sera Léa FILOCHE.

**M. Thomas LAURET**. - Merci.

Chers collègues, je suis heureux que nous puissions faire avancer la question de l'économie circulaire, tant le degré d'urgence est élevé. Nos mers, nos océans, nos plages sont polluées par le plastique, dégradant ainsi à la fois la faune et la flore. 80.000 tonnes de déchets et des milliards de morceaux de plastique sont un fléau environnemental fragilisant l'écosystème et la biodiversité déjà fragile. Notre cadre de vie est également touché par les déchets. Nous savons que tous les échelons sont connectés, de l'échelle locale à l'échelle globale. Nous avons une responsabilité collective. De ce point de vue, l'engagement de Paris comme celui de la France sont essentiels.

En termes de bilan et de perspective, vous présentez un premier bilan de la feuille de route et les orientations de la deuxième. Je souhaite saluer le bilan des 15 actions que vous avez fourni. Peut-être auriez-vous pu préciser davantage le niveau d'avancement des réalisations avec échéance. Par ailleurs, il serait utile à l'avenir de faire un bilan des résultats concrets de ces actions. Ont-elles eu les effets escomptés au-delà des objectifs rappelés ? Y a-t-il une dynamique et des aspects à corriger ? Partons du bilan pour analyser les politiques mises en œuvre et corriger ou encourager certaines mesures. C'est essentiel.

Sur la deuxième feuille de route, vous embrassez de nouvelles thématiques et nous nous en réjouissons car nous les partageons. Vous faites mention de la sensibilisation de l'administration parisienne et de l'événementiel entre autres.

Notre proposition, à cet égard, et nous avons déposé deux vœux dans certains de ces domaines, un premier au Conseil de..., mais un second au Conseil de juillet. Le premier demandait en effet que la Ville crée une commission composées d'experts et d'élus afin de proposer un calendrier de suppression du plastique évitable à Paris et de réfléchir bien évidemment aux moyens de substitution, ce qui est primordial si nous voulons une transition réussie et une transformation de notre économie qui doit désormais éviter de fabriquer, consommer, jeter.

Nous avons également demandé, et cela avait été adopté, la suppression des petits objets en plastique, pailles, touillettes, cotons tiges, qu'on retrouve plus fréquemment dans la nature et qui sont à usage unique.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Excusez-moi, Thomas LAURET. Je vais juste demander qu'il y ait des conversations particulières un peu moins fortes ou en tout cas en dehors de l'hémicycle, s'il vous plaît, parce qu'on ne s'entend plus.

Merci.

**M. Thomas LAURET**. - La suppression des pailles en plastique et autres objets à usage unique devait s'appliquer à l'administration parisienne dans les meilleurs délais et aux événements qu'elle organise comme "Paris Plages". Cela doit être le cas l'année prochaine. Nicolas HULOT et Brune POIRSON l'ont fait voter au niveau national.

Vous avez raison, le secteur culturel et événementiel, du fait de la courte durée des manifestations, doit être accompagné dans la transformation de ses habitudes afin d'éviter de produire un trop grand nombre de déchets. De grandes firmes et entreprises réfléchissent déjà et proposent des pistes innovantes, comme l'usage du bambou ou de gobelets à fermeture intégrée par exemple, c'est-à-dire des objets soit recyclables, soit biodégradables.

Vous connaissez maintenant notre ligne : la France a besoin de Paris et Paris a besoin de la France pour que la conscience de l'urgence environnementale nous permette au niveau local comme au niveau national de soutenir, de développer et de déployer l'économie circulaire. L'objectif du Gouvernement à cet égard est ambitieux : il s'agit de réduire de moitié les déchets mis en décharge et de tendre vers 100 % de plastiques recyclés d'ici 2025. Les voisins européens en matière de valorisation des déchets ménagers sont en avance. Il s'agit d'un défi à relever, d'une chance à saisir pour un modèle de développement durable, respectueux des hommes et de la nature et créateur d'emplois, environ 300.000 selon les chiffres.

Parmi les mesures du plan gouvernemental, je veux notamment citer l'accompagnement d'ici 2020 de 2.000 entreprises dans le but de réduire leur consommation de ressources, leurs déchets et faire des économies grâce au dispositif T.P.E. et P.M.E., gagnantes sur tous les coûts de l'A.D.E.M.E. D'autres mesures très ambitieuses existent. Bref, des voix et nos voix ne sont pas discordantes. Les villes s'y engagent, les pays européens également. Nous devons coordonner les actions pour d'avantages d'efficacité, sans rebond, chacun à son niveau. A cet égard, pouvez-vous, s'il vous plaît, nous préciser si la Ville est bien en contact permanent avec le ministère et quelle fut la teneur des échanges ? La coordination Etat/collectivités doit guider les pratiques et être claire à la fois pour les commerçants, les restaurateurs, les artisans et les citoyens.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Léa FILOCHE, pour le groupe "Génération.s" du Conseil de Paris.

La parole sera ensuite à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, réduction des déchets, réemploi, obsolescence programmée, réparation, métabolisme urbain, récupération d'énergie, écoconception. Et dans le même projet de délibération on entend : partenaires, associations, formation des agents, commande publique, spectacles, événementiel, jeunesse. C'est rare, dans nos travaux, de pouvoir mettre dans une même feuille de route en l'occurrence, mais dans une même délibération, ces mots côte à côte.

Je dois saluer le fait qu'Antoinette GUHL, vous avez réussi à faire cela et, en plus, à faire en sorte que cela prenne une dimension assez importante dans nos débats et dans nos échanges, qui soit à la hauteur d'une urgence dans laquelle on se retrouve.

Cette deuxième feuille de route du Plan Economie circulaire à Paris aborde de nombreux sujets sur lesquels je ne reviendrai pas ; ils ont été très bien développés par les uns et par les autres. Il y a un élément qui nous a, nous, les élus "Génération.s", bien plu, encore plus que tous les autres, c'est la question de la promotion de la mode éthique et circulaire à Paris. En effet, le marché du textile français est aujourd'hui dominé par le coton et le pétrole. Les vêtements en fibres synthétiques ou artificielles occupent 58 % du marché et les 42 % en fibres naturelles sont dominés par le coton. Le coton a de grands besoins en eau et nécessite la plupart du temps d'être énormément irrigué.

Les plants de coton sont également arrosés de pesticides, d'herbicides et d'engrais. La culture du coton consomme d'ailleurs 25 % des pesticides et 10 % des engrais utilisés dans le monde, polluant les sols et multipliant les cas de cancer chez les agriculteurs et les riverains.

Pour ce qui concerne la fabrication de ce textile, les intrants chimiques sont présents à chaque étape de la confection d'une fibre textile. Cela nécessite beaucoup d'eau.

Enfin, pour ce qui concerne le déchet, si la production de vêtements pollue effectivement, leurs multiples lavages peuvent aussi être néfastes, notamment pour les cours d'eau. Ils entraînent la lente mort du vêtement qui n'est pas exempt de conséquences environnementales, en particulier les poubelles à ciel ouvert où oiseaux et humains viennent se servir au détriment de leur santé, ce qui a évidemment des effets très inquiétants.

Paris est la capitale de la mode. Notre capitale exerce sur le monde de la mode une influence majeure et dispose de l'exclusivité de la haute couture depuis son invention. C'est une filière complète : la fabrication, l'exportation, la vente, l'emploi. C'est une industrie plus importante que l'automobile et l'aéronautique en France avec de grosses retombées économiques, comme on peut l'imaginer. La "Fashion Week" est un événement majeur et le moteur d'une économie parisienne. Cela permet une attractivité économique et du tourisme : 300 défilés avec 50 % de marques étrangères, 27 salons professionnels, 14.000 exposants avec 75 % de marques étrangères, là encore. Il est essentiel que la mode soit accompagnée dans le cadre de ce plan d'économie circulaire. C'est globalement une perspective qui me semble être bien partagée.

Dans votre plan, vous proposez un élément qui me paraît essentiel : la promesse d'avoir des activités humaines réconciliant la création de richesse, la dignité humaine et le respect de l'environnement.

Après tous ces éléments et la lecture de cette deuxième feuille de route, on peut faire un peu comme les "youtubeurs" qui ont lancé, hier je crois, un plan : je pense que nous sommes prêts, prêts à relever ce grand défi de l'économie circulaire en répondant à la fois à l'urgence climatique, au changement de nos habitudes individuelles et collectives, tout en les traduisant dans nos politiques publiques.

En cela, je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je donne maintenant la parole à Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Ce sera ensuite Danielle SIMONNET, puis Céline BOULAY-ESPERONNIER, et nous aurons fini avec ce débat.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

La transition vers une économie circulaire est une nécessité. Il faut sortir du système du "produire, consommer, jeter" qui gaspille ressources et énergie, et aller vers des activités durables qui économisent la matière et l'énergie et bénéficient à l'emploi local.

Cette deuxième feuille de route est d'abord l'occasion de mettre en lumière ce qui a d'ores et déjà fonctionné et qui se développera. La première feuille de route posait un objectif d'au moins une recyclerie ou une ressourcerie par arrondissement à la fin du mandat ; actuellement, 15 recycleries et ressourceries sont en fonctionnement à Paris et 13 lieux sont dédiés à la réparation. Le maillage territorial se poursuit donc et nous nous en félicitons.

La commande publique est un puissant levier de changement. Aujourd'hui, je veux saluer le fait que 40 % des marchés notifiés comportent des critères ou des clauses d'économie circulaire. Je m'attacherai ici à valoriser deux actions qui me tiennent à cœur dans le deuxième plan.

La première est la réduction des plastiques. En 2050, 12 milliards de tonnes de déchets plastiques au moins auront été accumulées sur la planète et le poids du plastique dans les océans sera égal ou supérieur à celui des poissons. La première utilisation du plastique concerne les emballages des produits à usage unique et jetable. La Ville s'engage d'ores et déjà dans une démarche de réduction des emballages plastiques et les deux récents vœux adoptés en mai dernier par le Conseil de Paris, relatif à la suppression des plastiques évitables et aux cantines sans plastique, engage la Ville à aller plus loin.

La deuxième action concerne l'industrie de la mode. Elle est aujourd'hui la deuxième industrie la plus polluante au monde, affichant un bilan carbone lourd qui s'élevait à 1,2 milliard de tonnes équivalent CO2 dans le monde en 2015. L'engagement est pris dans ce deuxième plan d'action de réunir tous les acteurs du secteur de la mode parisienne, des grands groupes aux petits créateurs, en passant par des acteurs du réemploi, sous la forme d'un comité consultatif pour mener une réflexion sur une mode plus éthique et circulaire. Ce travail aboutira à la signature d'engagements communs au premier semestre 2019.

L'économie circulaire est donc en pleine potentialité. Nous avons confiance en Antoinette GUHL pour continuer à agir. Nous soutiendrons bien évidemment avec constance ce processus et toute cette démarche.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, il faut évidemment repenser notre mode de développement, rompre avec l'hyper consumérisme et l'obsolescence programmée des objets, prendre conscience que nos ressources naturelles sont finies et qu'il est impératif de sortir des énergies carbonées et du nucléaire. Bref, il faut arrêter de penser que seul le développement économique prime et qu'au nom du dogme de la croissance, on pourrait continuer à construire n'importe quoi, n'importe comment, n'importe où, pourvu qu'il y ait encore de la croissance. Il faut sortir de ce cadre. La question de l'économie circulaire est un axe essentiel. Il faut aller dans une logique Zéro Déchet et contribuer à réduire nos déchets, à réutiliser, à réparer. Tout ce travail est essentiel mais je pense qu'il n'est pas suffisant.

Je voudrais d'abord saluer le travail d'Antoinette GUHL. Les documents en attestent, il y a une richesse d'actions recensées et une richesse de projets associatifs et de démarches citoyennes. En 5 ou 10 ans, on sent vraiment qu'il y a eu une progression dans la prise de conscience écologique, ce qui est extrêmement important.

Les ressourceries, les ateliers de réparation... Toutes ces démarches sont vraiment à développer et à promouvoir pour de nombreuses raisons parce que c'est une rupture avec la logique consumériste ; parce que cela redonne une nouvelle vie aux objets et que cela réduit ce qui va en déchets ; mais aussi parce que cela amène un autre regard sur la satisfaction de nos besoins et non pas la quête sans cesse de l'achat. Cela crée du lien social dans les quartiers à travers tous ces projets et cela crée de l'emploi.

En revanche, je regrette que l'on ne donne pas assez de moyens budgétaires à Antoinette GUHL pour vraiment donner une dimension beaucoup plus importante au travail effectué. On sait pertinemment que les ressourceries et les recycleries ont des structures assez fragiles en termes de prix des locaux ; les contrats aidés ont été supprimés. Il y a donc besoin de mettre beaucoup plus de moyens matériels pour faire ce travail.

Il faut des moyens budgétaires pour développer d'autres aspects de cette délégation. Regardez le site [metabolisme.paris.fr](http://metabolisme.paris.fr) : les données sont souvent parcellaires, datées, sur l'évolution des flux de matière dans Paris. Ces données sont souvent insuffisantes. Un axe est à développer mais cela demande des moyens car ce travail ne se fait pas sans rien.

Sur la question politique plus globale et pour en revenir à ma petite introduction, j'y vois deux incohérences de la majorité parisienne. La première incohérence, c'est que l'on ne peut pas vouloir développer - ou prétendre développer - à fond l'économie circulaire et se retrouver avec un projet d'usine d'incinération à 2 milliards d'euros pour Suez qui reste calibré dans une démarche complètement décalée par rapport aux ambitions que nous devons porter en terme de réduction des déchets. C'est une incohérence majeure sur laquelle je reviendrai, puisque j'ai à nouveau un vœu, comme le groupe Ecologiste, contre cette usine d'incinération pour qu'au moins les citoyens et les citoyennes puissent se prononcer et voter. Quand on fait l'enquête, tous les commentaires des citoyens sont - je ne sais plus le chiffre - à 90 % contre cette usine.

Deuxième incohérence : quand on veut être dans cette logique de l'économie circulaire et que l'on ne veut pas être dans du "greenwashing" et du capitalisme vert, il faut aussi assumer la décroissance sélective d'un certain nombre d'activités. Je trouve que cela n'est pas présent ou assumé dans notre politique de manière globale. Je reprends un exemple sur lequel j'étais intervenue hier : le Grand Paris de l'économie circulaire ne peut pas s'arrêter aux frontières du métro. En ce moment, il y a les projets du Grand Paris Express. Les déblais des tunnels pour le métro et Europacity vont aller se déverser sur le Triangle de Gonesse. C'est une aberration. Elle se pense en termes d'économie circulaire dans le cadre de la Métropole.

On ne peut pas fermer les yeux sur ce qui se fait en dehors de nos murs, alors que nous sommes tous interdépendants. Si on privilégie la terre des remblais, des constructions en terre crue plutôt que la mauvaise économie circulaire façon Lafarge, qui utilise de vieux pneus pour faire son ciment, cela change la donne.

Ne croyez pas que je divague. Sachez que dans le domaine de la construction, s'il y a un bien un domaine caricatural dans le capitalisme vert de l'économie circulaire, c'est bien celui-là.

Les cimenteries type Lafarge sont dans l'économie circulaire à réutiliser des pneus et même dans certains pays, des déchets toxiques. Résultat, ils récupèrent de l'argent, ils sont payés pour utiliser cela à la place d'autres combustibles classiques type pétrole.

On les paye pour recycler nos déchets dans leurs grands fours que sont toutes leurs usines de ciment. Résultat : ils peuvent revendre leurs droits à polluer, alors que l'on sait depuis un bout de temps que l'on peut construire des bâtiments, y compris des tours de grande hauteur, avec de la terre crue, et donc des émissions de gaz beaucoup moins importantes...

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Il faut conclure !

**Mme Danielle SIMONNET**. - On développe un projet très intéressant à Ivry. Je termine. La croissance du bien vivre, cela fait décroître l'inutile et l'inégalitaire, continuons !

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, du groupe PPCI, pour la présentation du vœu n° 111.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**. - C'est un petit vœu qui a été rattaché à ce projet de délibération, c'est une bonne chose puisque c'est le sujet. L'Exécutif me demande de retirer le considérant n° 4 pour qu'il soit voté, ce que je ferai bien volontiers.

De nombreux Parisiens se plaignent que de nombreux tracts publicitaires soient posés sur les pare-brise de leurs voitures, ce qui occasionne deux défauts majeurs. D'abord, du gaspillage de papier, et dans certains quartiers il y en a plus que d'autres, y compris quand il pleut, et certains Parisiens, excédés par cette pratique, en général jettent les papiers sur la voirie, ce qui fait donc de la pollution et de la malpropreté.

Certains arrêtés préfectoraux ont été pris notamment dans le centre de Paris, mais d'après ce que je comprends, ils sont limités, puisqu'ils sont une atteinte à la liberté de colportage et peuvent être attaqués juridiquement à tout moment.

La mesure de bon sens pour ce vœu était de dire que l'on pourrait faire de la communication, et éditer un petit macaron à apposer sur les pare-brise des voitures, pour que les Parisiens qui ne souhaitent pas avoir de tracts publicitaires dessus puissent en bénéficier.

Je demande donc à la Ville de faire de la publicité et de la communication pour cette pratique qui, à mon avis, est de bon sens.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre, je vais donner la parole à Antoinette GUHL, étant entendu que vous avez 5 minutes maximum pour répondre à l'ensemble des intervenants, plus le vœu.

On est déjà bien avancé dans l'heure.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Je constate avec plaisir que vous vous êtes emparés des problématiques de l'économie circulaire, les uns et les autres.

Il y a quelques années, lorsque nous en parlions, nous étions encore dans des débats assez conceptuels. Souvenez-vous de 2014 où nous avons évoqué pour la première fois dans cet hémicycle, l'économie circulaire. Je crois que je peux dire pour la première fois dans tous les hémicycles français, puisque la Ville de Paris a été la première ville à inscrire une politique d'économie circulaire dans sa politique municipale. Ce n'est qu'après que d'autres ont suivi. Ce n'est qu'après d'ailleurs, y compris dans la loi, que l'économie circulaire a été mentionnée puisque cela date de 2015.

Aujourd'hui, avec la sortie des plastiques, le lancement d'épiceries en vrac, des constructions d'immeubles Zéro Déchet, l'utilisation des terres excavées pour ne prendre que quelques exemples, nous montrons bien que ce concept se traduit de manière très opérationnelle et très concrète sur le territoire, tant en matière de production, de consommation, que de gestion des déchets.

L'urgence écologique, certains d'entre vous l'ont mentionnée, elle est là. Face à cette urgence, à Paris nous avons choisi l'action. A Paris, nous avons été les premiers à mener cette politique d'économie circulaire. Nous avons fait les États généraux en 2014, le Livre Blanc en 2015. La première feuille de route votée en 2017. La mise en place des actions, et maintenant, cette deuxième feuille de route en 2018, plus et je le signale, un suivi très exigeant des indicateurs dont je dirai quelques mots après.

Vous le voyez, nous menons une politique d'économie circulaire qui est volontaire, engagée, et innovante.

Nous avons été suivis dès 2015, et depuis par l'État, Monsieur LAURET, je vais répondre à votre question, qui a fait paraître la feuille de route d'économie circulaire nationale en avril dernier.

J'ai participé, Monsieur LAURET, aux travaux de cette feuille de route en tant qu'ambassadrice de l'économie circulaire. J'ai partagé l'expérience de la Ville de Paris, qui fait figure de précurseur sur le sujet. Je continue à travailler avec l'État sur ce sujet, qui est un sujet innovant, pour lequel il est important que Paris apporte son expertise, nous ne sommes pas si nombreux à mener des politiques d'économie circulaire. Nous devons donc réunir à la fois nos expertises et nos forces.

A Paris nous avons, Madame NAHMIAS, Madame BLOCH, un beau bilan de réalisation de cette première feuille de route votée il y a à peine 18 mois.

La commande publique, Mme PREMEL et Mme FILOCHE le disaient, 40 % des marchés de la Ville comportent une clause d'économie circulaire. 40 % des marchés en l'espace de deux ans, dans lesquels nous avons soit des clauses en amont, soit des clauses en aval d'économie circulaire.

Egalement, le quartier des 2 rives, le premier quartier d'affaires circulaires d'Europe, parrainé par Navi RADJOU, le penseur de l'économie frugale, qui nous vaudra très prochainement un prix Territoria.

Là où vous ne concevez pas qu'il puisse y avoir des résultats, d'autres par contre, non seulement le conçoivent, mais nous en donnent des récompenses. C'est le cas non seulement pour le quartier des 2 rives, mais également pour l'aménagement en mode circulaire de la Maison des Canaux, la maison des économies sociales solidaires, mais également circulaires.

Concernant la réparation, nous comptons désormais pas moins de 13 lieux destinés à la réparation. Nous avons également lancé en matière de textile, avec d'autres et en partenariat, Frivep, filière de récupération des vêtements professionnels, nous le faisons en partenariat avec de nombreuses entreprises et certains ministères de l'État.

Je n'évoque pas, sur de nombreux sujets, les chantiers de la Ville par exemple, exemplaires en termes de recyclage, de réemploi, qui sont menés par la DCPA, la politique de compost, de lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ouverture des ressourceries dont j'ai déjà beaucoup parlé dans cet hémicycle.

Cette deuxième feuille de route, nous poursuivons avec 15 nouvelles actions. Je n'en présenterai que 3 sur lesquelles vous êtes déjà intervenus. La première action qui est la mise en œuvre d'une stratégie parisienne de sortie des plastiques, elle inclut bien sûr la commission d'action sur les alternatives aux plastiques que nous avons votée en juillet.

La seconde action, Madame PREMEL, Madame FILOCHE, vous l'avez évoquée, c'est le développement d'une mode écoresponsable. Je ne retire rien de tout ce que vous avez dit, Madame FILOCHE, Madame PREMEL, je vois que vous êtes très bien renseignées sur l'impact de cette activité qui est la deuxième activité la plus polluante pour la planète. Nous y travaillons avec Frédéric HOCQUARD pour mettre en place des actions concrètes avec l'ensemble de la filière de la mode, pour développer une mode écoresponsable à Paris.

Troisième action, la mise en place de l'économie circulaire dans le domaine de la culture. Je vous donne un chiffre, chers collègues : une grande exposition correspond à 20 tonnes de déchets. Ce sont des cloisons, des moquettes, des décors qui se retrouvent à la benne en ayant servi à peine quelques mois. Nous travaillons avec Paris Musées, avec d'autres partenaires de la Ville, afin d'introduire ces actions d'économie circulaire dans la culture. Des espaces événementiels et culturels, tels que le Carreau du Temple, se portent volontaires pour intégrer la démarche.

Enfin, en clin d'œil à notre nouveau collègue Paul SIMONDON, je voulais évoquer une belle action qui nous vient de la mairie du 10e, une rue "Zéro Déchet" où convergeront tous les dispositifs existants actuels de nos politiques d'économie circulaire et de gestion des déchets. Il s'agit de la rue de Paradis, qui deviendra très prochainement notre rue "Zéro Déchet".

Je voudrais dire deux mots sur les indicateurs. J'ai tenu à ce que nous étudions avec attention les 2 grands indicateurs de l'économie circulaire, d'une part le métabolisme urbain, vous en avez parlé, Madame SIMONNET, il est en train d'être mis à jour. Le métabolisme urbain, qui comptabilise des flux des matières, je vous donnerai les résultats.

Le deuxième indicateur, c'est la question de l'emploi. Si, aujourd'hui, on est en mesure de dire qu'il y a 67.000 emplois dans l'économie circulaire, c'est parce que nous avons commandité cet indicateur, commandité l'établissement de cet indicateur. Nous y avons travaillé avec l'A.D.E.M.E., l'Etat et nos services. Aujourd'hui, nous sommes le premier territoire à pouvoir dire combien de personnes sont employées dans l'économie circulaire : 67.000 emplois. Chacun de ces emplois soutient à lui seul 1,6 emploi supplémentaire à Paris pour une valeur ajoutée de plus de 7 milliards d'euros.

Je m'arrête là. Simplement, donner également la réponse au vœu, bien sûr.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Mais, là, vous avez dépassé votre temps de parole.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Je donne juste la réponse au vœu en disant que, bien sûr, sous réserve de la suppression du 4e considérant, je donne un avis favorable à ce vœu qui, je dois le dire, est déjà exaucé aujourd'hui.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 574).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DEVE 159).

Je vous en remercie.

**2018 DAJ 19 - Approbation du contrat de coexistence entre les marques Velib', Autolib', Belib' et Trilib' de la Ville de Paris et la marque Trinilib de la Compagnie des ports du Morbihan.**

**2018 DAJ 20 - Approbation du contrat de cession de la marque Mobilib' et du nom de domaine associé avec la S.C.I.C. "Mobilib" au profit de la Ville de Paris.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant de passer aux dossiers qui relèvent de la délégation de Véronique LEVIEUX et d'examiner conjointement les projets de délibération DAJ 19 et DAJ 20 ainsi que l'amendement technique n° 241 déposé par l'Exécutif.

La parole, sur ces deux projets de délibération est à Maud GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, après avoir interdit à un service public gratuit dans les Deux-Sèvres d'exploiter sa marque Tanlib', les services juridiques de la Ville s'attaquent désormais au Morbihan, via la Compagnie des ports du Morbihan qui propose un service de prêt de vélos qui a le malheur de s'appeler "Trinilib'", en référence à la Trinité-sur-Mer. Arguant que cette dénomination de "Trinilib'" ouvrait un risque de confusion avec les marques Vélib', Autolib' et Trilib', la Ville a proposé un accord de coexistence de marques.

Sur le fond, je tiens à rassurer la Ville : personne ne fera la confusion entre le service Trinilib' et Vélib'. Trinilib', c'est 20 vélos et cela fonctionne.

Sur la forme, le sentiment d'hégémonie de la Ville de Paris est assez désagréable. Dans l'accord sur Tanlib', il était précisé : "Cette marque est une nouvelle illustration de la déclinaison de ces marques avec un suffixe en -lib', constituant désormais une véritable famille de marques dont le rayonnement s'étend sur tout le territoire national". Après Mobilib', qui fait l'objet du projet de délibération suivant dans lequel la Ville propose de racheter la dénomination à une société coopérative d'intérêt collective toulousaine, les collectivités locales sont donc prévenues : le suffixe -lib' est désormais préempté. Donc, oubliez Trottilib', Poubellib', Cyclib' : tout doit appartenir à la Ville de Paris.

Par cet accord de coexistence, c'est une véritable mise sous tutelle qui nous est proposée. La Compagnie des ports du Morbihan devra soumettre à la Ville de Paris sa future identité graphique et charte visuelle. Je pense, honnêtement, que la DAJ de la Ville a mieux à faire. Et puis on sait bien qu'au-delà de la question de la confusion entre services et de la propriété intellectuelle, c'est en réalité un sujet d'exploitation commerciale que la Ville entend mener ici.

Dès lors, j'aimerais connaître la manière dont vous entendez rentabiliser ces actions juridiques.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX, pour vous répondre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, chère Maud GATEL, je vais essayer de vous rassurer sur l'état d'esprit de ces deux projets de délibération. Je rappellerai, tout d'abord, que la Ville de Paris dispose d'une veille de surveillance sur la marque Vélib' ainsi que sur l'ensemble des marques déposées se rapprochant de cette dénomination, en particulier les marques caractérisées par le suffixe "lib'", comme vous l'avez rappelé. C'est par cette veille effectuée par la Direction des Affaires juridiques que la Ville a eu connaissance du dépôt de cette marque Trinilib' déposée par la Compagnie des ports du Morbihan, qui désigne effectivement un service de prêt de vélos au sein de la communauté de communes, comprenant par exemple la Trinité-sur-Mer.

Dès lors, la Ville a entrepris une négociation visant à la signature de la convention qui vous est soumise aujourd'hui et qui vise à organiser la coexistence, non pas la mise sous tutelle, des marques. En effet, avec la marque Vélib', la Ville a créé une véritable famille de marques caractérisées par la présence de ce suffixe. C'est le cas - comme vous l'avez rappelé - d'Autolib' et de Vélib', les services de bornes de recharges électriques que vous connaissez, et de Trilib' sur un autre secteur, à savoir le tri des déchets sur l'espace public. Elle a, par ailleurs, fait l'acquisition ces dernières années de plusieurs marques qu'elle n'utilise pas, et ce, afin de protéger cette spécificité.

C'est pour cette raison que la Ville de Paris a souhaité conclure cet accord de coexistence de marques qui engage la Compagnie des ports du Morbihan sur un certain nombre de points en matière d'exploitation de sa marque 'Trinilib', pour ne pas créer de confusion potentielle de ce qui pourrait exister avec les marques de la Ville de Paris.

Mêmes causes, mêmes effets, pour faire le lien avec le projet de délibération DAJ 20, toujours dans le cadre de cette veille qui relève de la responsabilité de la mission de la Direction des Affaires juridiques, la Ville a eu connaissance de l'existence de cette marque 'Mobilib' déposée par la S.C.I.C. "Mobilib", du même nom, en 2019. Or, la Ville de Paris va lancer, d'ici la fin de l'année, un nouvel appel à concurrence pour développer un nouveau service de mobilité partagée qui sera nommé "Mobilib". Une annonce plus officielle et détaillée sera faite prochainement. Après échanges avec la S.C.I.C. "Mobilib", il s'avère qu'elle n'utilise pas cette marque. Elle a développé ses activités sous d'autres dénominations. C'est la raison pour laquelle la Ville entreprend une démarche de cession auprès de l'entreprise, cession qui a été acceptée pour un montant de 17.760 euros T.T.C. Cela s'inscrit toujours dans le cadre de protection des marques "lib" utilisées par la Ville, donc lancées depuis Vélib'.

C'est la raison pour laquelle, pour aller à l'essentiel, je vous demanderai de voter favorablement pour ces deux projets de délibération, DAJ 19 et DAJ 20, en soulignant que l'amendement technique l'est. Il n'y a rien d'autre à dire. Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAJ 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 241 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 241 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 20 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAJ 20).

### **2018 DDCT 144 - Convention avec l'association "PIMMS de Paris" et attribution d'une subvention (145.000 euros).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 144 relatif à une convention avec l'association "PIMMS de Paris" et l'attribution d'une subvention de 145.000 euros.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous avons toujours été convaincus, en tant qu'élus, du travail mené par l'association "PIMMS". C'est d'ailleurs ce que nous disent les Parisiens lors de nos permanences. Mais nous sommes très dubitatifs sur les maisons de service au public qui contredisent les principes fondamentaux de nos services

publics. Ces maisons ne peuvent pas remplacer le service public de proximité rendu à l'usager. Je rappelle donc qu'elles ne sont utiles qu'à la condition qu'elles soient un complément au développement de nos services de proximité.

Surtout en province, mais également à Paris, de plus en plus de services publics de proximité, notamment la C.A.F. ou la C.P.A.M., ferment leurs portes. Nous avons connu le cas, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, à la porte de la Chapelle. C'est une décision très contestable au vu des besoins des habitants de cet arrondissement. Tout le monde ne peut pas aller sur Internet pour effectuer des démarches. Le contact physique est essentiel, particulièrement dans le travail social, et c'est lui qui permet de débloquer des situations parfois très complexes pour les usagers.

Plusieurs choses sont également critiquables, que j'avais déjà signalées lors d'un Conseil de 2016. Ce sont davantage des moyens financiers et humains qui doivent être apportés à la C.A.F. ou encore à la C.P.A.M. Sinon, le développement des maisons de service au public sera vite désordonné. Ces maisons devraient être financées par les organismes qui en bénéficient. La C.P.A.M. ou la C.A.F. devraient y contribuer. Il n'y a aucun contrôle démocratique à ce jour par les usagers sur ces maisons de service au public, à la différence du service public classique. Les conditions de travail des agents travaillant dans ces maisons sont souvent très précaires. Evidemment, nous soutenons les arguments de faciliter les démarches administratives et l'accès aux droits. Elles sont d'autant plus utiles que leur développement se situe dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Nous sommes donc pour que la Ville attribue une subvention à l'association "PIMMS". Nous voterons ce projet de délibération sous la réserve de ce que je viens de dire. Elle ne pourra pas devenir l'alpha et l'oméga du nouveau service public de Paris.

Nous soutiendrons ce dispositif tant qu'il ne remettra pas en cause la promotion des services publics de proximité. Nous y serons très vigilants.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX, pour vous répondre sur ce projet de délibération.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je remercie Hervé BÉGUÉ d'avoir souhaité intervenir sur ce projet de délibération, de nous avoir exposé ses craintes quant à l'évolution de certains services publics et de nous permettre de valoriser ce qui est fait à travers les PIMMS.

A Paris, il y a cinq points d'information et médiation multi-service gérés depuis 2004, par l'association qui porte le même nom, et qui sont situés dans les 12<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements. J'ai d'ailleurs eu le plaisir de visiter, il y a quelques jours, celui du 20<sup>e</sup> arrondissement et de saluer les équipes qui font un travail remarquable et qui bénéficient depuis quelque temps de nouveaux locaux, beaucoup plus confortables, leur permettant de diversifier et développer leurs services.

Le succès ne se dément pas puisque 47.649 personnes ont été reçues dans ces cinq lieux d'accueil en 2017. Ceci est le résultat d'une constante augmentation depuis 2004. A travers cette association, la Ville de Paris répond à de véritables besoins. Ils doivent être préservés en ce sens a minima.

Les principaux motifs d'accueil demeurent les démarches liées à la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance maladie ou la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

La Ville de Paris est un partenaire important mais pas exclusif des PIMMS au cœur du modèle initial, puisque de nombreux autres organismes, dont des entreprises comme la S.N.C.F. ou La Poste, leur apportent aussi des contributions financières. L'ensemble des intervenants et participants se retrouve dans le cadre des outils de gouvernance de l'association : ils ne fonctionnent pas et ne décident pas en vase clos.

Pour répondre à votre interpellation, il est vrai que les services publics se dématérialisent aussi progressivement. C'est une réalité et ils suivent en cela une demande également des usagers qu'il faut prendre en compte. Je peux vous citer l'exemple à Paris des cartes de stationnement : la proportion d'usagers, qui se rendent à l'accueil physique au guichet pour engager une démarche d'obtention de la carte, est en net recul et ne représente plus qu'un tiers des démarches.

Pour autant, si nous prenons en compte cette évolution, nous demeurons très vigilants pour qu'elle ne se traduise pas par une dégradation des ressources des lieux d'accueil physique, comme par exemple les mairies d'arrondissement.

Nous développons par ailleurs de nouvelles formes de relation avec les usagers, notamment avec la mairie mobile lancée par Emmanuel GRÉGOIRE et qui fonctionne plutôt bien, même s'il doit y avoir encore des évolutions sur le dispositif.

Nous avons également mis en place la facilitation numérique dans les mairies d'arrondissement, où des agents d'accueil sont aujourd'hui équipés et formés pour aider directement un usager qui éprouverait des difficultés dans une démarche administrative.

Les PIMMS par eux-mêmes développent également cet accompagnement numérique des usagers au travers d'un projet qui s'appelle "P.A.N.D.A." : point d'accompagnement numérique pour les démarches administratives. Ainsi, dans le 20e arrondissement, ils ont pu développer les postes informatiques sur place avec un accompagnement pour les usagers notamment via des services civiques. Le but est de ne pas mettre les usagers directement sans information et sans accompagnement sur ces postes. Cela répond, je pense aussi, à une partie de vos préoccupations.

Par ailleurs, ce projet de délibération en est la preuve, nous poursuivons nos efforts en matière d'accompagnement des services publics de proximité complémentaires aux services publics que nous portons.

Le service public doit, par définition, être accessible à toutes et à tous. L'accessibilité de ces services publics demeure pour nous une priorité. Je crois que nous nous rejoignons évidemment sur ce point. C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir approuver l'octroi de cette subvention de 145.000 à l'association "PIMMS de Paris".

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 144).

## **2018 DRH 68 - Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - M. VESPERINI s'était inscrit sur le projet le projet de délibération DICOM 41. Il n'est pas là et nous passons directement au projet de délibération suivant, le projet de délibération DRH 68 concernant la modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 252.

Monsieur Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Madame la Maire.

Je vais vous présenter l'amendement. Il est toujours très difficile d'intervenir sur des projets de délibération assez techniques, dont le DRH 68 qui concerne le devenir d'une catégorie du personnel de la Ville.

Tout d'abord, je vais faire un peu œuvre de pédagogie. Tous ces projets de délibération passent en liminaire au Conseil supérieur des administrations parisiennes où sont représentés tous les syndicats. Sur ce projet de délibération, le syndicat SUPAP-FSU a présenté un amendement qui a été voté à l'unanimité de tous les syndicats et je vais les citer : UNSA, CFDT, UCP, CFTC, SUPAP-FSU, bien sûr CGT et FO. Une certaine unanimité dans ce genre d'instances est relativement rare. C'est pourquoi je vais essayer de vous expliquer sur le fond pourquoi les syndicats se sont mis d'accord sur cet amendement.

En 2016, lorsque les A.S.P. sont allés de la Préfecture vers la Ville, il y a eu une réflexion sur le devenir de carrière, et notamment une mesure transitoire a été mise en place : la possibilité pour certains d'être cadre, ce que l'on

appelle techniquement chef d'exploitation, mais qui n'est pas ouverte à tout le monde. Une négociation aurait dû être ouverte pour créer un corps de catégorie A, ce qui n'a pas encore été fait. Le projet de délibération présenté ici est de prolonger de deux ans cette mesure transitoire.

L'amendement proposé par SUPAP-FSU était d'élargir cette possibilité au chef du pôle de service des cimetières. Il faut savoir que cette mesure ne concerne pas que la DPSP mais aussi des gens de la DJS, puisque des éducateurs des activités physiques et sportives ont la possibilité d'avoir ce rôle de chef d'exploitation.

L'amendement, qui ne devrait pas poser beaucoup de problèmes, est de faire en sorte que les agents dans les cimetières puissent aussi bénéficier de cette possibilité d'être chef d'exploitation. C'est une possibilité, ce n'est pas une obligation.

Par rapport à d'autres arguments qui pourraient être évoqués sur le contrôle de légalité, dans la note des services, il avait été dit qu'il devait y avoir une réflexion, une discussion par rapport à cela. La commission a eu lieu le 1er octobre, nous sommes déjà à la mi-novembre, je pense que le temps de la négociation a déjà eu lieu et qu'il n'y a pas de problème pour voter cet amendement technique.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, cher Jérôme GLEIZES, je vais reprendre un peu le cadre de ce projet de délibération et son contexte.

Lors de la concertation qui a accompagné la réforme de la lutte contre les incivilités, les organisations syndicales ont porté leurs revendications d'un débouché en catégorie A pour la filière sécurité et surveillance. La Ville s'est alors engagée à donner satisfaction à cette demande car l'élargissement important des missions et la réorganisation de la DPSP justifiaient la constitution de ce débouché.

Aussi, dans l'intervalle de l'étude technique de faisabilité de cette évolution particulièrement complexe, il a été décidé d'ouvrir aux techniciens de la tranquillité publique et de surveillance, catégorie B de la filière, la possibilité d'être nommé dans l'emploi fonctionnel de chef d'exploitation. Il s'agissait de dispositions transitoires qui sont arrivées à terme et qu'il s'agit ici de renouveler.

Cet emploi fonctionnel permet en effet de reconnaître les responsabilités afférentes à ces agents et donc d'accéder à une grille de rémunération plus intéressante que celle de la catégorie B.

Les deux directions concernées, la DEVE et la DPSP, ont été sollicitées pour identifier les postes pouvant ouvrir droit à cet emploi fonctionnel car recouvrant un niveau de responsabilité supérieure. La DPSP a effectivement établi une cartographie et ouvert un certain nombre de postes à l'emploi fonctionnel. Mais la DEVE a estimé après étude qu'aucun poste de TTPS au service des cimetières ne justifiait une telle distinction.

Par ailleurs, nous sommes très attentifs à la situation des conservateurs des cimetières responsables hiérarchiques des TTPS et dont certains sont des agents de catégorie B. Nous veillons donc à ne pas déséquilibrer la ligne hiérarchique du service des cimetières et son organisation. Ce point au sein du C.S.A.P. n'a pas été abordé et je me permets de le souligner.

Par ailleurs, les organisations syndicales n'ont pas justifié de besoins de postes sur ces missions fonctionnelles mais c'était plus une question de principe. Cela aussi est un élément nouveau que je tiens à porter à votre connaissance dans le cadre de nos discussions.

Nous estimons, par conséquent, qu'il n'existe pas à ce jour de besoin fonctionnel pour la création de postes de chef d'exploitation au chef du service des cimetières. Je ne peux donc vous donner un avis favorable à votre amendement.

Quant au véritable sujet de fond qui demeure bien celui du débouché en catégorie A - je parle sous le contrôle de Colombe BROSSEL qui est vigilante, je le sais - au sein de la filière sécurité et surveillance, il fait partie des chantiers prioritaires qui doivent être poursuivis par la DRH et la DPSP. Je ne peux que vous inviter à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 252 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 252 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DRH 68).

### **2018 DRH 70 - Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des professeurs de l'école Du Breuil.**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DRH 70 relatif à la modification du statut particulier de l'échelonnement indiciaire des professeurs de l'école Du Breuil.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons été et nous sommes toujours très attentifs au projet de changement de statut de l'école et au devenir de ses personnels.

Nous voterons pour ce projet de délibération qui vise à transposer le statut des enseignants de l'école Du Breuil en vue de la création du nouvel établissement. Mais je souhaiterais tout de même vous soumettre quelques points de vigilance maintenant que le projet de changement de statut avance.

Le premier concerne les enseignants et enseignantes de l'école. Nous espérons qu'à l'occasion de cette transposition un dialogue a bien été établi avec les équipes pour refaire le point sur leurs missions au sein de l'école. Il semblerait par exemple que les équipes enseignantes en place actuellement ne soient pas habituées à être chargées de la formation professionnelle continue, ni de l'animation, ni du développement et de la recherche en lien avec l'exploitation des domaines. Elles interviennent en général auprès de plus jeunes élèves. Nous espérons donc que ces éléments auront été vus avec les enseignantes et enseignants titulaires qui interviennent aujourd'hui auprès des jeunes élèves de l'école Du Breuil.

J'ajoute d'ailleurs que la question des instances de dialogue dans le futur établissement et de la représentation des personnels dans ces instances est importante pour la bonne marche de l'établissement et pour lui permettre de retrouver une ambiance de travail sereine.

Il y a d'autres questions d'importance. Qu'advient-il des enseignants et enseignantes contractuels ? Quel sera le devenir des C.D.I. au 1er janvier, au moment de la création formelle de la régie personnalisée ? Par ailleurs, il semble qu'il y a à l'école Du Breuil des vacataires qui accomplissent des pleins-temps, ce qui contreviendrait à la loi. Qu'est-il prévu pour eux après le changement de statut de l'école ? Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Au-delà de la question de l'encadrement strictement pédagogique, nous souhaiterions également savoir quels personnels pourront assurer de manière pérenne l'encadrement social et sanitaire des élèves, avec notamment la présence d'une infirmière et d'une assistante sociale ? De même, pour le suivi des élèves ayant des besoins particuliers, il est nécessaire que l'école dispose d'un professeur référent et que les élèves qui en ont le droit puissent avoir un ou une A.V.S. Il semble que l'école Du Breuil ait vocation à diversifier ses actions et à développer une offre de formation pour les collectivités, voire pour le privé. Qu'est-il prévu au niveau des recrutements de personnels pour absorber ces nouvelles missions ?

Voilà toutes les questions que nous souhaitons poser au sujet des personnels de l'école. Nous restons attentifs aux autres sujets soulevés par le changement de statut et notamment à l'adoption du contrat d'objectifs et de moyens que nous attendons avec impatience.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je ne vais pas revenir sur mes oppositions largement exprimées ici dans cette Assemblée lors de nombreuses séances quant au changement de statut de l'école Du Breuil.

Néanmoins, forcément, aucun projet de délibération relatif à l'école Du Breuil ne peut être abordé sans réaffirmer les inquiétudes sur le devenir, pas simplement du statut de celles et ceux qui travaillent, même si c'est un élément déterminant, mais parce que l'évolution de leur statut modifie et peut modifier l'évolution même de la qualité de l'école, de son déploiement et de son positionnement. Est-ce qu'on le rabougrit ou est-ce qu'au contraire on élargit ses missions ?

Je souhaiterais dire la chose suivante. Pour l'instant, les échos que nous avons, c'est que les choses restent mais nous sommes dans une phase transitoire et il n'y a pas de grandes ruptures opérées. Mais, voilà, les inquiétudes valent pour la suite. Quel va être l'impact, par ailleurs, de mesures qui dépassent la Mairie de Paris, relatives à celles engagées par le Ministère de l'Enseignement professionnel qui s'attaque à l'enseignement professionnel ? Il faut savoir que dans la réforme des lycées professionnels, on va diminuer de près de 20 % les matières générales, ce qui va donc impacter le fonctionnement de l'école Du Breuil.

Est-ce que c'est pour cela qu'en cette rentrée, 3 à 5 professeurs - excusez-moi de ne pas être précise, vous complétez et vous précisez, c'est difficile pour moi d'être compétente sur l'ensemble des sujets de manière très détaillée... Je crois savoir qu'il y a 3 à 5 professeurs vacataires qui ont été embauchés cette année. Est-ce que c'est parce que on ne sait pas la stabilité et ce qu'il adviendra de la réforme ? Car il ne faudrait pas que le changement de statut fasse que l'on continue à recourir à des emplois non..., alors je ne dirai plus titulaires, mais non contractuels en C.D.I. Voilà, première chose.

Deuxième chose, les personnels ont toujours exprimé qu'il y avait un manque et des besoins humains au niveau de l'administration, l'administration des études. Je crois qu'il y avait 2 emplois pour la scolarité, 2 emplois pour l'apprentissage et il n'y en aurait plus qu'un aujourd'hui. Attention à ce que l'on ne fragilise pas cela. Au contraire, il faudrait renforcer. Il y a une incertitude aussi sur des emplois aidés, notamment de surveillants et d'accueil. Est-ce qu'ils vont bien être contractualisés face à la suppression des emplois aidés ? Là, il y a vraiment une nécessité de pouvoir consolider leur devenir et de pouvoir les transformer en C.D.I.

Et vous connaissez mon obsession, je dirais, sur la situation des agents de nettoyage, des agents de ménage. Bien souvent, ce sont des métiers dont on ne s'occupe pas assez alors que c'est essentiel et je sais que vous êtes sensibles à cela. Les agents de ménage, c'est de la sous-traitance à l'école Du Breuil. Il faudrait donc pouvoir réinternaliser cela. Il y a, du coup, des difficultés. Une femme y travaille sans forcément de locaux, sans avoir accès aux tickets de la cantine et se trouve dans une situation d'isolement qui n'est pas satisfaisante du tout. Je pense qu'il y a une internalisation qui est nécessaire.

Je ne peux que relayer l'inquiétude des agents. Je sais que vous avez eu une réunion cette semaine sur le suivi d'application de la réforme. Je souhaitais donc profiter de ce projet de délibération pour faire état des problèmes qui devront être pris en charge.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, chères Raphaëlle PRIMET et Danielle SIMONNET, merci de me donner le plaisir d'intervenir sur ce sujet. J'interviens, au nom de Pénélope KOMITÈS, qui a le grand plaisir, depuis le dernier Conseil de Paris, de présider cette école Du Breuil.

Comme vous, je ne maîtrise pas tous les enjeux, chère Danielle SIMONNET, mais je ne doute pas que d'autres occasions, dans d'autres cadres, permettront de prolonger cette discussion.

Le projet de délibération DRH 70 modifie le statut particulier des professeurs certifiés de l'école d'horticulture Du Breuil. Elle s'inscrit dans la continuité du projet de délibération DEVE 107 voté par cette Assemblée en juillet dernier qui a créé la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'école Du Breuil.

Pour que les agents titulaires de cette école puissent être transférés administrativement à la régie, ils doivent relever d'un corps dit "d'administration parisienne". Cette appellation permet en effet de les affecter aussi bien dans l'administration municipale que dans les établissements publics rattachés à la Ville. La très grande majorité des agents de l'école Du Breuil relève déjà d'un corps de l'administration parisienne mais le corps des professeurs de l'école est exclusivement communal et ils ne peuvent donc pas être transférés dans la régie nouvellement créée sans transformation de leur statut. C'est le sens de ce projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui.

Elle permet par ailleurs d'actualiser la liste des diplômes auxquels préparent ces enseignants au sein de l'école Du Breuil, dans la mesure où, ces dernières années, de nouveaux cursus ont été créés et l'enseignement professionnel a été réformé.

En ce qui concerne la situation des professeurs de différents statuts de l'école, je tiens à vous rassurer sur ce point. Tous les professeurs certifiés sous statut seront transférés à la régie sous réserve que ce projet de délibération soit voté. Les professeurs contractuels seront intégralement repris par la régie avec un nouveau contrat, puisqu'il y a changement d'employeur, mais à conditions totalement identiques. Quant aux professeurs vacataires, ils seront eux aussi transférés à la régie. Trois d'entre eux ont été préalablement contractualisés. Les vacataires conserveront ce statut sur des durées d'intervention courtes.

Voilà, en l'état, ce que je pouvais vous indiquer pour répondre à vos premières questions. Je vous invite donc à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 70.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DRH 70).

Nous allons lever la séance. Nous ne reprendrons pas à 14 heures 45 mais à 14 heures 30 pile pour examiner la DSP sur les marchés, puisque nous avons 14 inscrits dans ce débat.

Pour la qualité de nos débats, il serait mieux d'avoir l'ensemble des orateurs qui interviennent au même moment.

À tout à l'heure, 14 heures 30, pour reprendre avec le projet de délibération DAE 246.

Merci beaucoup.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Célia BLAUDEL, adjointe).*

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, nous allons reprendre la séance.

## 2018 DAE 246 - Marchés découverts alimentaires - Principe du renouvellement de la délégation de service public.

### Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile (9e).

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous allons donc la reprendre avec l'examen du projet de délibération DAE 246, l'examen des amendements n<sup>os</sup> 112, 113, du vœu référencé n° 114, ainsi que de l'amendement n° 253 de l'Exécutif.

Pour démarrer nos discussions, la parole est à Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Madame la Maire.

S'il y a quelque chose qui parle de Paris et parle aux Parisiens, ce sont nos marchés traditionnels parisiens, les marchés découverts, qui restent à travers le temps autant de derniers lieux de rencontre, de sociabilité, de convivialité entre tous les Parisiens de tout âge, de toutes conditions et qui se retrouvent autour des stands des commerçants.

C'est une marque de Paris authentique, forte, que les touristes savent reconnaître et qui participe de l'attractivité de Paris. Voilà l'enjeu !

Le renouvellement de la DSP aujourd'hui, qui concerne l'installation, la promotion et la gestion des marchés et des commerçants, suscite, pour le groupe UDI-MODEM, un certain nombre de remarques qui découlent des changements et nouveaux contenus que vous avez inclus dans cette DSP.

Vous avez décidé de réduire le découpage des 71 marchés découverts, non plus à trois secteurs comme c'était le cas précédemment, mais à deux secteurs.

Nous sommes passés de quatre secteurs en 2009, à trois secteurs en 2015, et à deux secteurs en 2018.

A ce rythme, nous n'aurons bientôt plus qu'un seul secteur, un seul lot qui mettrait le délégataire en situation de monopole à Paris. J'ai du mal à comprendre comment vous pouvez espérer relancer le dynamisme, la créativité, la productivité, l'animation des marchés en réduisant totalement la concurrence, regroupant les lots, en créant ainsi une situation, pas de monopole mais duopolistique, que seuls les gros délégataires, très peu nombreux, pourront convoiter alors qu'une ouverture à plus de concurrents aurait sans doute pu se révéler plus pertinente et profiter davantage aux consommateurs.

Poussés par la concurrence sur ces parts de marché, je suis sûr que des candidats délégataires plus nombreux auraient apporté aux missions de la DSP sur l'animation, la collecte des déchets, le nettoyage, le renforcement des produits biologiques, des circuits courts, toutes ces évolutions bien sûr nécessaires que vous avez de fait réservées aux grands investisseurs, auraient apporté de la créativité, de la productivité, de l'innovation et peut-être la garantie d'authenticité du maintien d'une marque comme celle de Paris et qu'un grand nombre de concurrents auraient pu, comme cela, exacerber.

Allez jusqu'au bout de votre logique, vous ferez plaisir à Danielle SIMONNET, en mettant en régie la gestion des marchés parisiens.

Vous allez me répondre que la lourdeur des investissements qui semblent correspondre aux nouvelles missions de la DSP, nouvelles bâches, nouveaux bacs à déchets, nouveaux véhicules propres afin de satisfaire aux objectifs du plan climat, chère Célia, justifient la réduction du nombre de lots de trois à deux.

Je conteste cette analyse et ce jugement, sauf à ce que l'appel à candidatures, qui aurait pu être fait sur les trois ou plus de lots, se révèle infructueux, ce qui n'est pas le cas.

Vous augmentez l'impression d'importance des investissements à faire en ajoutant une étude sur un prototype d'un stand innovant. Je ne sais pas ce que cela veut dire. Depuis le Moyen-Age que les marchés sont les marchés, c'est mettre un ordinateur sur un étal de boucher. Mais la mise en place d'une application numérique, très sincèrement, est-elle adaptée à la réalité, aux ambiances des marchés découverts ? Cela va comme un chapeau à plumes sur une tête de veau.

Je ne suis pas loin de penser la même chose quand vous voulez développer des services nouveaux comme la livraison à domicile. C'est un contresens autant qu'un contre-pied au sens des marchés.

On va au marché et non l'inverse. Ce n'est pas comme Lagardère. Le marché, c'est une rencontre physique dans le monde réel.

Enfin, vous voulez développer les produits biologiques. Outre que les producteurs ne sont peut-être pas assez nombreux, je ne vois pas grand-chose d'incitatif dans les nouvelles missions de la DSP. Il faut avouer que le souci des marchés aujourd'hui d'aller vers le "bio" est en termes de fréquentation. J'en suis le témoin hebdomadaire sur la place Brancusi, marché "bio" en baisse de fréquentation totale.

Cela mériterait au moins une étude de marketing approfondie sur la place des marchés "bio" à Paris.

Tout ceci mériterait que les animations soient repensées. Elles pourraient être thématiques, régionales sur les marchés. Elles pourraient être des foires aux vins, accueillir des vignerons, des producteurs en circuit court, des marchés touristiques de nuit, des ambiances musicales. Ce sont autant d'idées, que les cours de cuisine et autres développements d'animations et de convivialité que vous prévoyez ne semblent pas justifier un budget aussi important que celui de 300.000 euros.

On n'est tellement pas loin quelquefois de la situation de monopole que vous voudriez installer, que vous n'avez pas pensé à interdire le non-cumul de marchés qui aurait fait qu'un même délégataire ait remporté les deux marchés et vous nous présentez, au dernier moment, maintenant, un amendement, ce n'est pas très sérieux.

C'est révélateur du brouillon que vous nous présentez. C'est pourquoi nous pensons que ce renouvellement est un brouillon, que l'on aurait voulu voir une véritable relance des marchés découverts.

Pour le groupe UDI-MODEM, nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues quelques mots rapides pour confirmer mon soutien et celui de mon groupe à cette nouvelle DSP, qui porte notre conviction que nos marchés ont de l'avenir pour peu qu'ils fassent le pari de la proximité et de la qualité.

En l'occurrence, c'est le cas. Il nous revient de les accompagner sur ce chemin, et c'est l'objet de cette nouvelle DSP.

Le paradoxe n'est qu'apparent à l'heure du e-commerce et des livraisons à domicile. Nos concitoyens continuent à aimer leur marché, à souhaiter et rechercher le contact et la vente directe avec les produits et les producteurs, notamment sur le plan des produits alimentaires.

Au-delà de ces observations très générales, deux observations relatives au 19<sup>e</sup> arrondissement, qui concernent d'une façon ou d'une autre cette procédure.

Je voulais d'abord vous remercier, Olivia POLSKI, remercier vos services et tous ceux qui nous ont accompagnés dans la requalification du marché de Joinville. C'était un engagement que j'avais pris pour cette mandature et qui est entré en service il y a peu.

Nous étions à nouveau récemment sur le terrain du marché de Joinville, nous avons pu constater l'extrême satisfaction des commerçants, et plus encore celle des nombreux usagers de ce grand marché populaire du nord-est parisien avec de nouveaux aménagements qui permettent d'améliorer la circulation piétonne entre les étals du marché et de rendre plus visible l'offre commerciale.

C'est une vraie renaissance, un vrai succès. Nous avons de très bons retours de la part des habitués de ce marché.

Je souhaitais rappeler un vœu que nous avons adopté il y a deux ans de cela, qui actait la perspective de créer un marché supplémentaire dans le nouveau quartier Rosa Parks-McDonald. Au moment où ce nouveau quartier de Paris confirme et poursuit sa montée en puissance, avec la perspective prochaine de voir sortir de terre de nouveaux quartiers, aussi bien côté 19<sup>e</sup> que côté 18<sup>e</sup> arrondissement, je crois que la viabilité d'un nouveau marché découvert est avérée, et je vous confirme que c'est une demande pressante des habitants du quartier, portée par les conseils de quartier et relayée naturellement par les élus d'arrondissement.

Nous entendons bien que le prochain cahier des charges intègre cette perspective sur laquelle l'Exécutif et le Conseil de Paris s'étaient engagés. Nous souhaitons que cet engagement soit confirmé et puisse se concrétiser dans les délais requis. Voilà l'objet de mon intervention.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Les marchés, vous le savez tous, sont des piliers de notre quotidien. Un pilier de notre culture parisienne : l'aspect patrimonial est à préserver. C'est un lieu d'échanges, surtout. Un marché, c'est un lieu de partage, de goûts, de couleurs, de terroirs. A Paris, près de 70 marchés découverts sont à redynamiser en répondant toujours mieux aux attentes des Parisiens, et cette nécessaire proximité pour permettre notamment plus de souplesse et d'adaptabilité.

Comment créer de la proximité en passant de quatre à trois, puis à deux délégataires ? Comment renforcer la concurrence en éliminant d'office de nombreux candidats, car, avec les investissements demandés, sans doute nécessaires, seuls les délégataires en place pourront se positionner ? Il y a trop de barrières à l'entrée, trop d'investissements demandés d'un coup pour que l'objectif soit de stimuler la concurrence. Une question, donc : comment ce renouvellement de DSP a-t-il été conduit ? Quelles concertations, quelles rencontres avec les acteurs au-delà des délégataires sortants, avec les acteurs professionnels de la gestion de marchés ? Qui a été associé ?

Autre interrogation : les redevances. J'ai entendu dire qu'elles seraient faibles, voire très faibles. Mais quel est le montant, précisément ? Comment va évoluer cette redevance avec la nouvelle DSP ?

Autre sujet d'inquiétude de la part des délégataires actuels : les délais de validation de la Ville pour l'installation des nouveaux commerçants. C'est long, beaucoup trop long. Dans la vraie vie, on n'attend pas huit mois pour accorder un stand sur un marché, sinon, le commerçant s'en va. Que dire de cet amendement - je rejoins Eric AZIÈRE -, à la dernière minute, imposant une clause de non-cumul pour qu'un même candidat ne puisse être retenu pour les deux secteurs délégués ? Comment peut-on recevoir cela sur un sujet, à quelques heures, à quelques minutes d'un débat sur le renouvellement de cette DSP ? Il faut plus de proximité et de concurrence. Vous faites tout l'inverse.

J'aurais souhaité également que vous étudiez la question dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. Ma collègue Delphine BÜRKLI et les élus du 9<sup>e</sup> arrondissement souhaitent qu'une étude précise soit faite pour intégrer et créer un nouveau marché alimentaire au sud de l'arrondissement - rue Sainte-Cécile - et de la rue du Faubourg-Poissonnière - rue de Trévise. Il manque des commerces de bouche dans ce quartier qui est densément peuplé et situé à proximité des 2<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements. Je crois que des propositions ont été faites. Ce serait intéressant de pouvoir les intégrer dans le cadre de cette nouvelle DSP. De la même manière, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, j'avais porté un vœu demandant l'étude de la création d'un marché alimentaire sur le mail Cardinet, à proximité de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" qui atteindra 8.000 habitants dans les prochains mois.

J'aurais souhaité que cette DSP intègre, d'une manière prospective, de la même manière que pour l'avenir des marchés "bio" à Paris, puisque le bilan n'est pas vraiment reluisant pour la Maire de Paris sur le nombre de nouveaux marchés biologiques sur le territoire parisien. J'aurais souhaité qu'il y ait une vision un peu plus prospective dans le cadre de cette DSP et des deux lots qui nous sont malheureusement proposés cet après-midi.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Daumesnil, Belleville, Batignolles, La Chapelle : on compte 70 marchés alimentaires à Paris. Vous nous proposez aujourd'hui de renouveler la délégation de service public pour la gestion de ces 70 marchés alimentaires.

Deux éléments ont particulièrement attiré notre attention : le passage de trois à deux lots, et l'augmentation de la durée de concession de quatre à six ans. Réduire le nombre de lots réduira de fait le nombre de prestataires en charge de ce marché délégué. Cela pourrait favoriser les gros opérateurs au détriment des plus petits. Cependant, la réalité montre que sur ce secteur très spécifique de la gestion de marchés, le nombre d'opérateurs est déjà très réduit. Dans

les faits, ils ne sont que cinq ou six à pouvoir répondre à cet appel d'offres. Dans ce contexte d'offre limitée, il ne nous semble pas possible de limiter à deux le nombre de lots.

J'ajoute que cette modification de l'allotissement ne doit pas se traduire par des pertes d'emplois pour le ou les prestataires qui perdront peut-être le marché au moment de son renouvellement.

Comme le précise le projet de délibération, le nouveau prestataire sera tenu de reprendre le personnel actuellement employé sur les marchés. C'est très bien. D'ailleurs, nous serons particulièrement attentifs au respect de cette disposition légale et obligatoire.

Par ailleurs, au vu des investissements qui sont demandés aux opérateurs pour la propreté, pour l'équipement en véhicules propres, pour les infrastructures, l'allongement de la durée de concession semble justifié. De plus, le taux de marge réalisé par les délégataires n'est vraiment pas excessif aujourd'hui.

Au vu de ces éléments, nous voterons donc pour le principe de renouvellement de la DSP proposée.

Nous souhaitons, par contre, qu'une attention particulière soit apportée à la rédaction du cahier des charges de l'appel d'offres qui conditionnera ensuite la bonne exécution du marché et la qualité de la prestation pour les consommateurs et les consommatrices.

Le rapport de présentation annexé au projet de délibération est, dans l'ensemble, assez positif. Les manques et les éléments à améliorer sont bien énoncés dans le projet de délibération qui démontre une volonté d'améliorer les prestations des marchés alimentaires. Nous voyons donc d'un bon œil les évolutions et les nouvelles missions qui seront demandées aux futurs délégataires pour renforcer l'attractivité des marchés alimentaires qui sont constitutifs de l'identité de Paris. C'est d'autant plus important que Paris est aujourd'hui la cible des stratégies commerciales agressives des supérettes, des supermarchés et de la grande distribution.

Vous proposez ainsi d'approfondir les expériences qui ont été impulsées pour livrer à domicile des produits achetés sur le marché, soit directement sur place, soit en ligne. Cette option peut rendre attractifs les marchés face à la concurrence de la grande distribution, qui est allée jusqu'à se lier avec Amazon, "leader" de la livraison et champion de l'optimisation fiscale. La grande distribution qui, par ailleurs, a tendance à tirer les conditions de travail et de rémunération des livreurs vers le bas pour augmenter ses marges et ses profits.

Pour éviter la précarisation des métiers de la livraison, nous vous proposons un amendement au projet de délibération. Avec cet amendement, il s'agit d'imposer aux délégataires que la livraison soit assurée par des structures relevant des secteurs coopératifs, associatifs, de l'insertion ou issus de l'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi nous souhaitons nous assurer de la qualité des emplois des livreurs permettant de garantir aux Parisiennes et aux Parisiens un service de qualité.

J'ajoute que, bien trop souvent, la grande distribution utilise son pouvoir de négociation pour imposer aux producteurs des prix qui les étranglent, afin d'augmenter toujours ses marges et ses profits.

Aussi, nous nous félicitons que, dans ce projet de délibération, l'accent soit mis sur le renforcement de la présence de producteurs et de productrices locaux. Relocaliser la production à Paris et élargir à l'Île-de-France, c'est offrir une alimentation saine, de saison, en circuit court et à un prix qui permet de garantir une juste rémunération aux producteurs et aux productrices. Cela s'inscrit pleinement dans la perspective d'une offre alimentaire saine pour toutes et tous, que nous avons défendue au moment de la délibération du groupe Communiste - Front de Gauche sur les quatre saisons de l'alimentation et la création des halles alimentaires.

Nous sommes heureux de voir que notre proposition de création des paniers solidaires est inscrite dans ce projet de délibération. Au-delà de la qualité de l'offre, il s'agit bien d'avoir une politique alimentaire qui permette à toutes et tous, en particulier aux plus démunis, d'accéder à cette alimentation saine.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Je vais conclure.

Car aujourd'hui plus que jamais, l'alimentation est un marqueur de classe.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES.** - J'étais surpris de parler tout de suite. Il y avait beaucoup d'inscrits, mais il y a peu de gens pour écouter le débat.

Je voulais intervenir essentiellement pour présenter le vœu des Ecologistes. Par rapport à ce qui a été dit jusqu'à présent dans ce débat, les Ecologistes ont toujours été assez sceptiques sur les modalités de fonctionnement de ces marchés, sur le fait d'avoir un intermédiaire entre les commerçants et la Ville pour gérer l'exploitation des marchés. Nous avons beaucoup de scepticisme aussi sur les comptes donnés par ces sociétés qui sont manifestement en situation d'oligopole, puisque trois entreprises s'échangent les marchés année après année, passation après passation. Nous ne voyons pas en quoi le fait de passer de trois à deux entreprises arrangerait cette dynamique de marchés, puisque l'on risque même une fusion de deux des sociétés à se partager.

De même, par rapport à la question de l'amendement proposé par l'Exécutif à la dernière minute faisant référence à l'article L. 111 du Code général des collectivités territoriales sur le fonctionnement des DSP, dans quel sous-article peut-on autoriser la clause de non-cumul ? Nous aimerions des précisions sur la possibilité de donner de telles contraintes sur des passations de marché ; si c'est le cas, pourquoi ne l'avons-nous pas fait précédemment ? Depuis 10 ans, nous avons en effet assisté à des expériences à trois marchés, mais aussi à quatre.

L'amendement des écologistes propose de tenter une expérimentation d'organisation alternative à ce qu'il se passe aujourd'hui. Il s'agit de l'article 2 que nous proposons en complément : "Dans un délai de 1 an" - nous nous laissons donc le temps de prendre le temps de trouver le marché où nous pourrions faire cette gestion alternative -, "la possibilité est étudiée de sortir un marché découvert alimentaire afin qu'il soit géré par une SCIC, une société coopérative d'intérêts collectifs, qui donne la possibilité de réunir à la fois la Ville, un gestionnaire de marché, les commerçants" - parce qu'il est intéressant d'associer les commerçants - mais aussi les associations, que ce soit "des associations de consommateurs ou de quartier, les conseils de quartier ou les conseils citoyens.

Durant cette phase d'étude, en lien avec les mairies d'arrondissement et les conseils de quartier, des critères de sélection du lieu seront identifiés : quel typologie de quartier, évaluation du dynamisme associatif autour du lieu, échanges avec les commerçants afin de voir quels sont ceux qui souhaiteraient rentrer dans la démarche".

Nous proposons donc de prendre le temps de trouver le marché et l'arrondissement adéquats pour faire cette gestion alternative des marchés découverts.

Merci de votre attention. J'espère que vous voterez tous ce vœu qui permettra de tester des choses alternatives.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - Mes chers collègues, ce thème des marchés découverts alimentaires est très important car il touche à de nombreux sujets.

D'abord, que met-on dans notre assiette ? D'où est-ce que cela vient ? Oui, par le biais des marchés découverts alimentaires, nous avons la possibilité de favoriser et développer beaucoup plus la relation directe avec les petits producteurs. Nous avons plus de possibilités de valoriser la relation directe avec les artisans. C'est quelque chose d'important.

Cela touche aussi à l'animation d'une ville. C'est un lieu de rencontre. Je sais que certains peuvent être enthousiastes au développement du e-commerce et trouver ringard de vouloir être attaché aux marchés alimentaires. Je vous le dis : je suis attachée aux marchés alimentaires pas simplement parce que j'aime y distribuer mes tracts, mais aussi parce que l'on aime y faire ses courses. C'est à cet endroit que l'on a une vie de quartier. C'est important. Ce sont ces rencontres qui font vivre la ville.

Une fois cela dit, je trouve l'approche engagée intéressante : comment peut-on améliorer la qualité de ces marchés alimentaires avec l'objectif d'être d'autant plus exigeant sur le nombre de producteurs locaux, sur la question de la collecte des déchets de nettoyage, sur la question de l'économie sociale et solidaire, sur les services qu'il peut y avoir autour, sur l'animation pour rendre attractifs nos marchés ?

Si je comprends bien la réflexion de la Ville, si l'on veut être plus exigeants vis-à-vis des marchés découverts alimentaires, donnons-leur la possibilité de faire des économies d'échelle en regroupant des lots pour qu'un certain nombre de leurs dépenses soient actualisées parce qu'ils sont sur de plus grandes surfaces. Ainsi, on leur fait faire environ un million d'euros d'économie d'échelle, et donc on peut leur permettre de supporter les dépenses

occasionnées par nos exigences accrues. C'est ainsi que l'on nous propose un projet de délibération qui passerait de trois à deux lots.

Pourquoi ne pas passer à un seul lot et le municipaliser ?

Je crois que, Eric AZIÈRE, vous avez rendu hommage à ma bataille pour la municipalisation. Reconnaissez tout de même que c'est une évidence et que la question des marchés alimentaires est une tâche tout à fait supportable par nos services. Nous avons été capable de faire un service public de l'eau, alors que c'était beaucoup plus compliqué d'un point de vue technique, en termes des nouvelles compétences à acquérir. Donc s'occuper des marchés alimentaires...

Et ne me dites pas que des sociétés s'occupent de marchés alimentaires dans d'autres villes ! Paris est une grosse ville. Vu sa taille et le nombre de marchés - 71 -, nous avons, je pense, la capacité de pouvoir gérer cela.

Quand, en 2014, j'étais allée voir les D.S.P. et combien elles rapportaient aux partenaires, aux entreprises privées. Pour les marchés alimentaires, cela représentait 400.000 euros. Ce n'est pas énorme. Vous me dites que c'est environ une rentabilité de 3 à 4 %. On ne peut pas dire que cela soit du même niveau que ce que fait l'ex-Vinci Park, Indigo, à savoir 45 millions d'euros rien que dans l'exploitation des parkings.

Sur le dos des contribuables, ils ne se mettent pas tant d'argent dans la poche, même si c'était dur à passer pour les commerçants qui paient leur stand quand vous leur avez imposé des augmentations de tarif de leur stand sur les marchés. Quand ils ont découvert que, pendant ce temps, c'était 400.000 euros de bénéfices que se faisaient les organisateurs de ces marchés, ils n'étaient pas très heureux d'apprendre qu'ils devaient, eux, payer.

Oui, je vous le dis très sérieusement : autant passer à un lot car il y a, en plus, ces 400.000 euros par an de bénéfices qui vont dans les poches d'un partenaire privé. Au lieu de cela, ils iraient dans l'amélioration de cette qualité.

Passer en régie directe pourrait aussi permettre de passer en SCIC. Je trouve excellent le vœu du groupe Ecologiste de Paris.

Je voterai pour, car une SCIC va au-delà de la régie directe en termes de logique autogestionnaire. Elle permet aux commerçants de vraiment s'impliquer dans le processus, ainsi que dans ses ambitions, en le vérifiant et en l'accompagnant. Cela permet aussi que l'ensemble des services, par exemple sur la question des livraisons, puissent se faire dans un cadre de travail salarié, et donc de protéger les statuts.

Je partage ici la préoccupation exprimée par le groupe Communiste sur le statut social de ceux qui s'occupent de la livraison à domicile. Le développement de l'auto-entreprenariat est tel que c'est un problème.

Voilà toutes les raisons pour lesquelles je ne voterai pas, comme vous pouvez vous en douter, ce projet de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour présenter le vœu n° 114, la parole est à Delphine BÜRKLI.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Ce sujet est déjà connu. Je l'ai abordé à plusieurs reprises dans cette enceinte depuis le début de la mandature. Je renouvelle, à travers ce vœu, mon souhait de voir implanter un nouveau marché alimentaire dans le 9e arrondissement, rue Sainte-Cécile. Début 2018, j'ai sollicité les services de la DAE. J'ai donc pu exprimer formellement cette demande.

J'insiste sur le fait que le 9e arrondissement ne compte qu'un seul marché alimentaire, place d'Anvers et avenue Trudaine, dans le Nord-Est de l'arrondissement. Le marché Sainte-Cécile, que je souhaiterais pouvoir implanter, se situerait dans le sud de l'arrondissement. Il fait suite à de nombreuses et récurrentes demandes des habitants de ce secteur. Le conseil de quartier du faubourg-Montmartre y a beaucoup travaillé car il manque des commerces de bouche dans ce quartier, plus densément peuplé que les autres et situé à proximité des 2e et 10e arrondissements. Le jour de tenue du marché demandé serait le samedi ou le dimanche.

Un vœu avait déjà été adopté, dans cette enceinte et au Conseil du 9e arrondissement, en septembre 2015 et, encore récemment, au conseil du 9e arrondissement.

Dans le projet de délibération dont nous venons de débattre, mon collègue et ami Geoffroy BOULARD vous a fait part de ce souhait de voir d'autres marchés inscrits, puisque seules les créations de trois marchés biologiques et un marché nocturne sont mentionnées.

Je veux croire - certes ce n'est pas inscrit dans le marbre - que soit c'est un oubli, soit ces demandes sont encore à l'étude et rien n'est encore définitif.

C'est en tout cas le sens du vœu que je présente et que je propose d'adopter, nous permettant ainsi de voter en faveur de ce projet de délibération.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération qui nous est proposé concerne le renouvellement de la DSP pour la gestion des marchés découverts alimentaires.

Tout d'abord, notre groupe s'interroge sur la nécessité absolue, comme il est dit, de retenir le principe d'une DSP alors qu'il pourrait être envisagé que tout ou partie des missions confiées aux entreprises retenues soient prises en charge par une régie. D'ailleurs, on le voit à travers le futur cahier des charges puisqu'il prévoit un partage du nettoyage au début et à la fin des marchés alors que tout cela aurait pu être fait par la DPE. On peut également s'interroger sur la nécessité d'avoir recours à un prestataire pour installer ou désinstaller les barnums des marchés.

Le faible nombre de prestataires opérant sous ces activités est un facteur supplémentaire d'interrogation sur le bien-fondé du recours à une DSP. Nous nous interrogeons également sur le choix proposé de n'avoir plus que deux lots au lieu de trois sur le territoire parisien. Au cours des années passées, nous avons constaté que l'allotissement était un facteur d'accroissement d'une concurrence non faussée, permettant notamment à des acteurs moins puissants ou nouveau de se présenter et les marchés de la propreté ont démontré tout l'intérêt de recourir à cette technique. Nous ne croyons pas du tout que limiter le choix à deux intervenants soit de nature à accroître la concurrence, bien au contraire.

Nous avons noté également que rien n'empêchait le même opérateur d'obtenir l'intégralité de la gestion de Paris. Vous avez déposé un amendement de l'Exécutif indiquant qu'une clause de non-cumul serait intégrée dans le cahier des charges. C'est une bonne décision et je pense qu'Eric AZIÈRE en sera d'accord.

Vous indiquez que les marchés subissent une perte de fréquentation, surtout en semaine. Cela ne nous surprend pas puisque les études sur la consommation des ménages mettent en évidence des changements de comportement avec une diminution des achats en grandes surfaces au profit des commerces de proximité notamment. Dès lors que l'on voit une redynamisation de ces commerces, et il faut s'en féliciter et ne pas s'en étonner, les marchés en subissent nécessairement la concurrence et la contrepartie. Et ce n'est pas par une animation plus forte que l'on inversera cette tendance ; nous n'y croyons pas.

Nous aimerions en revanche que l'on se penche sur la façon de favoriser davantage encore l'économie sociale et solidaire, la capacité d'acheter du bio et les productions issues des circuits courts. Faut-il prévoir une diminution de la redevance pour ces commerçants ? Faut-il réserver davantage d'étals ? Faut-il que la Ville mette en place d'autres dispositifs ? Nous souhaitons que l'on puisse y réfléchir rapidement compte tenu de la durée de la DSP afin que l'on n'attente pas 6 nouvelles années avant de voir évoluer encore plus nos marchés.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre à toutes et tous, Olivia POLSKI, pour cinq minutes.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je me réjouis du fait que tout le monde puisse aujourd'hui réaffirmer son attachement aux marchés alimentaires. Nous proposons effectivement au travers de ce projet de délibération un soutien supplémentaire de la Ville pour que nos marchés puissent continuer dans un environnement, cela a été souligné, concurrentiel et d'attirer une clientèle, de continuer à se développer et de faire face à de nouveaux enjeux qui sont devant nous.

Les principaux axes, ce sont, cela a été dit, le renforcement de l'animation et de l'attractivité des marchés en renouvelant à l'identique l'intégralité des barnums, des bâches, et en expérimentant sur un marché une nouvelle structure, en renforçant et en améliorant la communication ou les opérations événementielles, comme cela a été demandé par ailleurs par M. AZIÈRE.

Nous allons aussi travailler sur le renforcement des missions en matière de collecte des déchets et de nettoyage, c'est une forte demande de plus, et la poursuite des actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire en renforçant la place du "bio", de la vente en circuits courts, de la distribution des invendus ou l'équipement des véhicules en G.N.V.

J'en profite pour dire, puisque cela a été évoqué à plusieurs reprises, que nous mettons une priorité aux commerçants "bio" et aux producteurs locaux dans leur installation sur nos marchés. C'est ce qui fait que depuis maintenant plusieurs années, nous avons une augmentation de plus de 14 % de leur présence sur nos marchés partout dans Paris et qu'effectivement nous créons aussi des marchés spécifiques "bio". Certains marchent, d'autres, comme celui que vous avez évoqué, un peu moins bien, mais des évolutions sont prévues justement pour améliorer leur dynamisme.

Tous ces investissements ont été évalués par les directions de la Ville aux alentours de 2.770.000 euros. Et comme nous ne souhaitons pas augmenter plus que l'inflation les tarifs des commerçants, il est proposé de trouver d'autres moyens et de fixer la durée de la concession à 6 ans pour couvrir ce coût du renouvellement, mais aussi de passer à deux lots au lieu de trois, ce qui permet de favoriser des économies d'échelle sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Cela va nous permettre d'arriver à une délégation de service public qui peut assumer ces investissements forts que nous demandons aujourd'hui.

La Ville fait le choix politique, je tiens à le souligner, d'une redevance très faible pour financer ses nouvelles ambitions en matière d'attractivité et de propreté. Le passage à deux lots permettra aussi de stimuler la concurrence dans un secteur d'activité où peu d'acteurs sont crédibles et je me souviens que quand nous étions à 4 lots, il y avait un certain nombre de maires d'arrondissement qui m'avaient fait part du mécontentement quand ils avaient certains petits délégataires sur leurs propres marchés.

Par ailleurs, il est proposé un amendement de l'Exécutif, vous l'avez dit, sur une clause de non-cumul évitant qu'un candidat ne puisse être retenu pour les deux secteurs délégués et pour éviter de se retrouver en situation monopolistique et avec le groupe "Génération.s", M. CONTASSOT en a parlé.

Vous demandez donc là, Monsieur BOULARD, vous nous dites qu'il y a trop de choses demandées. J'entends dire, Monsieur AZIÈRE, qu'il ne faut pas changer grand-chose. Mais en même temps tout le monde sait qu'il faut aussi, dans un environnement concurrentiel, faire bouger les lignes. Je pense qu'il faut essayer d'être cohérent pour nos marchés en général, savoir qu'il leur faut une nouvelle ambition, savoir qu'il faut que l'on continue à les soutenir. C'est ce que nous faisons aujourd'hui et je vous engage à faire de même.

Madame BÜRKLI, vous m'interrogez sur la création d'un marché alimentaire dans le 9e, rue Sainte-Cécile. La DAE s'est rendue sur site pour étudier la faisabilité technique de la création du marché dans cette rue. Il a été constaté que la voie ne pourrait accueillir que très peu de places de vente au regard des contraintes d'accès pompiers et que les dessertes locales ne permettraient pas de concevoir un marché sur la zone circulée.

Pour autant, je vais vous proposer de retirer votre vœu et d'envisager une nouvelle visite en ma présence, sur place, et la vôtre évidemment avec les services de la Ville pour que l'on puisse regarder à nouveau cela.

Monsieur BONNET-OULALDJ, vous nous interrogez sur les nouveaux services de livraison des marchés alimentaires. Je vous rappelle juste que c'est déjà quelque chose que l'on avait initié sur cette D.S.P. actuelle et que cette livraison à domicile est déjà faite avec des associations ou des collectifs. Elle s'adresse beaucoup à des personnes âgées et cela leur rend un service. Mais je partage complètement votre constat et je donne un avis favorable à votre vœu pour continuer dans cette voie que nous avons empruntée et demander de plus grands efforts à notre délégataire.

Monsieur GLEIZES, je suis comme vous attachée aux marchés. Chaque nouvelle idée qui permet d'assurer un avenir aux marchés doit être regardée avec attention. Je suis donc favorable à votre vœu pour étudier la possibilité d'une nouvelle gouvernance en expérimentant sur un marché à déterminer et il faut donc une nouvelle étude.

Monsieur DAGNAUD, sur le marché Rosa Parks, les services ont commencé à faire des études techniques qui vont nous permettre de faire une réunion entre nous. Je vous proposerai incessamment sous peu une date pour cela.

Mes chers collègues, je vous engage à voter pour cette redynamisation de nos marchés parisiens afin qu'ils puissent répondre mieux encore aux attentes des Parisiens et des Parisiennes.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons d'abord commencer par le vote des amendements.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 112 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 112 est adoptée.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 113 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 113 est adoptée.

Je mets maintenant aux voix le vœu n° 114 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Non.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Ah, pardon, retrait. Excusez-moi, je lisais et j'allais trop vite.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 253 de l'Exécutif...

Pardon. Allez-y, Madame.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9e arrondissement. - J'ai écouté les arguments de Mme POLSKI. Je la remercie de la démarche qui est la sienne pour que nous puissions aboutir à ce beau projet.

Je retire donc ma proposition de vœu.

Merci.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Pardonnez-moi, Madame la Maire, j'avais bien entendu votre intervention de défense très forte du vœu et je n'avais pas suivi cet épisode.

Ainsi, le vœu n° 114 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 253 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 253 est adopté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 246 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAE 246).

Je vous remercie.

**2018 DAE 279 - Animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville (4e). - Fixation de la redevance à verser à la Ville de Paris au titre des activités commerciales.**

**Vœu déposé par M. AURIACOMBE et les groupes LRI et UDI-MODEM relatif à l'instauration d'un parcours de Noël pendant la période des fêtes de fin d'année.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 279 relatif aux animations de Noël sur la place de l'Hôtel de Ville, ainsi que les vœux référencés n<sup>os</sup> 115 et 115 bis.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Madame la Maire.

Que c'est triste Venise au temps des amours mortes, chantait Charles Aznavour, qui avait tout écrit et tout compris.

Que c'est triste Paris quand on éteint les lumières de Noël brutalement.

Après avoir rompu la convention qui nous liait avec un prestataire sans doute insuffisant, mais qui n'était pas réfractaire à l'évolution de son marché de Noël, pour passer d'un improbable marché d'étalagistes de pacotilles à un marché digne de ce nom et digne surtout de Paris, en cette fin d'année 2018, la Ville de Paris n'a prévu aucune manifestation de substitution, ni aucune stratégie d'animation pour Noël.

Pour toute ambition, la Ville propose de poser sur les dalles du parvis de l'Hôtel de Ville 6 chalets au milieu de quelques malheureux résineux faméliques. Dans les arrondissements, on prévoit l'installation de baraques de Noël en rang d'oignons, au petit bonheur la chance.

Et pourtant, livrer Paris, Paris la plus belle ville du monde, ses rues commerçantes, ses monuments, ses promenades, ses ponts, ses berges, à la créativité des commerçants, des grandes enseignes, des animateurs forains, des sculpteurs professionnels de lumière, il y en a, des paysagistes éphémères, des associations culturelles, des artistes, ce serait le plus beau cadeau que la Mairie de Paris pourrait faire aux Parisiens et à tous les touristes qui viennent à Paris au moment des fêtes de Noël.

Français et étrangers, dans tout Paris, de Montmartre à Montparnasse, de la Tour Eiffel à la Bastille, de l'Arc de Triomphe à Notre-Dame, du Champ-de-Mars aux Invalides, Paris doit revêtir ses habits de lumière. Il faut ré-enchanter ses habitants et leurs enfants, illuminer les monuments aux couleurs de Noël, inviter les associations et commerçants à animer et décorer des rues entières, ils le font déjà dans des proportions raisonnables. On pourrait très largement étendre ces initiatives.

Piétonniser, oui, pour l'occasion. Peupler ces esplanades et jardins de manèges, de chalets proposant des produits artisanaux de qualité, agrémenter son espace public d'installations artistiques ou décoratives, de spectacles gratuits pour offrir aux familles parisiennes et aux touristes un parcours continu, un cadre de promenade, de déambulation propice à la flânerie, la flânerie particulièrement magique, étincelante au moment de Noël et à la contemplation d'une ville comme Paris, ville-lumière, qui ne scintille plus pour les fêtes depuis deux ans.

Autour des maires d'arrondissement, Paris dispose de tous les talents pour réaliser et coordonner un tel événement. Lui redonner le temps des fêtes, sa féerie. Ce n'est pas seulement une question d'argent ni d'organisation, mais c'est surtout une question de volonté politique et d'ambition pour Paris.

Pour la sélection des projets d'animation, des appels à propositions peuvent être lancés, laissant libre cours à la compétence et à la créativité des prestataires tout en restant exigeants sur la qualité des prestations, bien évidemment, leur impact social, leur coût écologique et leur dimension.

Pour conclure, Regent street ou Oxford street à Londres, ou le sapin et la patinoire du Rockefeller Center vont mettre dans quelques jours leurs habits de lumière et ressortir leurs traditionnelles animations, ils vont faire rêver, eux aussi, mais peut-être mieux que nous des millions de touristes venus pour l'occasion faire leurs courses dans cette ambiance féerique faite de lumière, de vin chaud, de beignets au son des Christmas Carols.

Cet esprit de Noël, c'est paradoxal, va venir également illuminer les rues de toutes les capitales européennes, de Vienne, Copenhague, Berlin, Budapest, Tallinn, toutes les capitales européennes et mondiales, sauf la Ville de Paris qui va rester tristement éteinte. Il faut une volonté politique nouvelle à Paris pour réilluminer Paris et réveiller l'esprit de Noël à Paris.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Madame la Maire, mes chers collègues, quel plus bel écrin que la place de l'Hôtel de Ville pour mettre en valeur le "Fabriqué à Paris" ? Je me félicite de ce projet de délibération qui fait suite à un vœu que j'ai déposé en décembre dernier et qui a été adopté par notre Conseil.

Sur les six chalets qui seront installés sur la place de l'Hôtel de Ville, trois seront exclusivement réservés au "Fabriqué à Paris". Les trois autres accueilleront des produits alimentaires et gastronomiques traditionnels de la période de Noël.

La modulation des redevances, plus faibles pour les chalets accueillant le "Fabriqué à Paris" montre notre volonté de prendre en compte la réalité des conditions de travail de ces artisans et fabricants.

Je souhaite qu'il soit possible que les labellisés puissent répondre de manière groupée à l'appel à projets. Nous savons que ces artisans sont souvent des petites ou même très petites structures et ne peuvent quitter leurs ateliers ou leurs boutiques sur toute la durée de ces animations de Noël.

Rendre possible la mutualisation des moyens et des temps de présence facilitera la réponse des labellisés à cet appel à candidatures.

Nous parlons bien d'animations de fin d'année et plus de marché de Noël. Cette évolution me semble intéressante. La fin du marché de Noël des Champs-Élysées nous offre un espace pour réfléchir à une nouvelle forme pour la fin de l'année. C'est une opportunité pour prévoir des animations populaires sans la médiocrité commerciale que l'on peut rencontrer dans certains marchés de Noël.

Nous parlons bien d'animations de fin d'année et non pas de marché. Je m'en réjouis car, en effet, n'en déplaise à celles et ceux qui veulent généraliser les ouvertures commerciales le dimanche, on peut vivre des moments de partage, de fraternité, sans marché.

L'absence de marchandisation favorise le partage. Nous savons que les Champs-Élysées ne peuvent accueillir d'animation cette année, notamment en raison des travaux d'aménagement de la piste cyclable. Les groupes politiques du Conseil de Paris ont été réunis par Olivia POLSKI cet été pour évoquer cette question des animations de Noël à venir et je la remercie. Je la félicite pour son travail.

A cette occasion, nous avons évoqué plusieurs pistes de travail pour remédier à cette situation. J'avais d'ailleurs parlé de déconcentrer les animations de fin d'année dans les arrondissements. Cela permettrait d'en faire une fête populaire à l'image de Paris, de sa diversité et de ses quartiers.

Nous pourrions nous appuyer sur ce qui est fait déjà à Paris, car des animations se tiennent dans tout Paris à la fin de l'année.

A lire la tribune de certains membres de l'opposition dans la presse, on pourrait croire que rien ne se passe à Paris. C'est ignorer les subventions que notre Conseil verse à de nombreux quartiers pour les illuminations de Noël ainsi que les initiatives délocalisées, le travail de conseils de quartier.

Le groupe UDI-MODEM et le groupe les Républicains et Indépendants déposent un vœu qui reprend beaucoup d'idées avancées par les groupes politiques, alors que la réunion de juillet a bien eu lieu.

L'attractivité de la Ville, sa valeur, son intérêt, sa richesse, c'est aussi et surtout la richesse du tissu artisanal, les animations prévues par les commerçantes et les commerçants qui font vivre nos quartiers au quotidien, son patrimoine culturel et artistique. C'est bien la richesse et la diversité des quartiers de Paris qui font vivre la ville des lumières. Ce n'est pas celle des grands magasins pour lesquels vous vous battez pour une ouverture permanente, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, qui étouffe les artisans.

Nous prenons le contre-pied et d'ailleurs prochainement, avec Olivia POLSKI, nous présiderons le jury du label "Fabriqué à Paris". Nous mettrons en avant et en valeur ces artisans qui ont toujours fait vivre Paris et ses valeurs.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Que c'est triste Paris quand ses rues sont encombrées de publicités agressives, qui vous poussent à consommer toujours plus au moment de Noël. Que dis-je, au moment de Noël ? Cela commence dès le mois de novembre, cela continue en décembre, et se poursuit en janvier. Cela dure trois mois, sinon plus.

Que c'est triste Paris quand son espace public est encombré par des animations payantes, qui perdent franchement en féerie quand elles s'installent si longtemps.

Que c'est triste Paris quand faire la fête devient synonyme de consommer, consommer, toujours plus. Je ne peux que rejoindre ce qui a été dit avant moi. Il y a d'autres manières de faire la fête que de payer, consommer, payer, consommer. Faire un cadeau à tout prix même si l'on n'a pas envie de le faire.

Eh bien, oui ! Sauf que ce que vous dites incite à cela. La vérité, c'est cela. Et d'ailleurs, ce débat, nous l'avons eu il y a un an exactement, à la même époque et dans les mêmes termes. Et vous nous aviez annoncé, Monsieur AZIÈRE, la tristesse du Noël qui allait venir. Mais je n'ai pas vu que les Parisiennes et les Parisiens ont subi une dépression de Noël, il y a un an, quand on est passé de l'année 2017 à l'année 2018 ! Cela s'est très bien passé. Olivia POLSKI vous avez déjà fort bien répondu : on n'a pas besoin d'un Champion pour faire la fête. Il y a des fêtes décentralisées, ce qui fait que l'on y est rapidement. Vous avez été démenti par les faits, Monsieur AZIÈRE !

Je ne peux que rallier ce qui a été dit : nous faisons différemment et nous restons vigilants. Parce que même sur cette animation, à laquelle on va assister à l'Hôtel de Ville, je veux dire qu'on a lu attentivement le projet de délibération : "forêt de sapins". Restons raisonnables, il s'agira de quelques dizaines de pots avec des sapins qui offriront, peut-être, une impression de forêt, mais évitons ce type de "greenwashing" dans les projets de délibération. De la même manière, 6 chalets "Fabriqué à Paris" pour trois d'entre eux, c'est très bien. Les trois autres, on nous dit de qualité mais on n'en sait trop rien.

On voudrait aussi savoir comment cette affaire est financée parce que le projet de délibération ne dit pas grand-chose sur ce sujet ; on ne sait pas si le montant des prestations versées par les tenanciers des chalets suffira à financer l'opération. On aimerait en savoir un peu plus et on aimerait mieux que le projet de délibération soit plus précis.

Bref, vous avez compris que nous allons voter pour ce projet de délibération, mais avec un esprit de vigilance qui fasse que la Ville ne fasse pas du Champion sans Champion !

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour défendre le vœu n° 115, la parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

Il arrive, il court, je le vois, on va l'attendre. Quelle entrée !

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Un parcours de Noël doit rayonner dans tout Paris et pourrait, en concertation bien sûr avec les mairies d'arrondissement, proposer aux touristes et aux Parisiennes et Parisiens de déambuler au sein de parcours féeriques donnant à admirer nos monuments ou joyaux de notre patrimoine, des paysages urbains sublimés ainsi par des illuminations et installations ad hoc. Et ce, au détour des rues fermées à la circulation automobile, offrant ainsi aux flâneurs une offre d'atmosphère conviviale, une offre de commerces en pied d'immeuble ou dans des chalets, et dont les places et squares accueilleraient une programmation variée d'activités foraines, associatives ou artistiques.

Ces aménagements que nous proposons avec Eric AZIÈRE, Pierre AURIACOMBE, Jeanne d'HAUTESERRE ou Jean-François LEGARET, doivent s'inscrire dans un objectif de basse consommation énergétique et de respect de l'environnement.

Nous souhaitons que les sites accueillant de tels parcours répondent à plusieurs critères : la présence de monuments historiques et de perspectives monumentales, une forte densité de commerces indépendants et de restauration existant en pied d'immeuble ou pouvant être installés dans des chalets, des espaces propices à des installations foraines, à des évocations de Noël, et se prêter facilement à la piétonisation et à des formes de mobilité compatible avec l'atmosphère des "féeries de Noël" comme les calèches.

Nous vous demandons par ce vœu :

- de lancer immédiatement un groupe de travail associant les maires d'arrondissement, les associations de commerçants et les chambres consulaires pour la création de ce parcours ;

- de déterminer rapidement un cahier des charges strict et qualitatif pour le choix des participants, en mettant en valeur le "Fabriqué à Paris", le "Fabriqué en France et en Ile-de-France", et en accordant une place particulière aux entreprises de l'économie sociale et circulaire, d'accorder une place prépondérante à l'esthétisme des illuminations et à des jeux de lumière ;

- de mettre en place, à partir de cet événement, la piétonisation des rues et la centralité commerciale dans chaque arrondissement dès les fêtes de fin d'année 2018 ;

- d'organiser dans chaque arrondissement, en partenariat avec les associations de commerçants, le concours de la plus belle vitrine de Noël ;

- de prévoir, dans le cas où l'animation de la place de l'Hôtel de Ville serait reconduite en 2019, des animations à faible empreinte carbone et des illuminations de basse consommation sur les voies sur berges fermées à la circulation afin de créer une continuité piétonne.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, la Maire de Paris est très attachée à ce qu'une offre d'animation conviviale, festive, féérique, accessible au plus grand nombre puisse être proposée aux Parisiennes et Parisiens à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette année encore, petits et grands, pourront s'émerveiller des spectacles lumineux que nous soutenons financièrement dans près de 150 rues parisiennes et de 70 quartiers de Paris.

Je vous invite à vous rendre, Monsieur AZIÈRE, sur l'avenue des Champs-Élysées, mais aussi à Montmartre, à Château-Rouge, à Saint-Germain-des-Prés, rue Saint-Charles, rue Raymond-Losserand, avenue Secrétan, rue des Martyrs, avenue Daumesnil, avenue Courteline, boulevard Voltaire, cours de Vincennes et bien d'autres encore.

La Maire de Paris - vous le savez, j'imagine, mais vous semblez l'avoir oublié - a aussi souhaité mettre en œuvre, depuis 2015, un spectacle son et lumière le 31 décembre sur l'avenue des Champs-Élysées ; c'était une innovation pour cette mandature.

Nous annoncerons par ailleurs bientôt l'ensemble des animations prévues pour cette fin d'année. Ne soyez donc pas chagrin et chafouin, Monsieur AZIÈRE, elles seront nombreuses et elles feront partie de ce que nous souhaitons faire à Paris, avec des animations gratuites et familiales sur le parvis de l'Hôtel de Ville, mais aussi sur les berges ou encore même place de la Concorde. Vous verrez.

Un bel événement sera donc, par exemple, et on en a parlé à l'occasion de ce projet de délibération, prévu sur notre parvis avec des sapins, des animations festives pour les plus petits, un stand photo avec le Père Noël, un petit train, un manège. Plusieurs chalets accueilleront effectivement de la petite restauration, ainsi que la vente de nos produits, des artisans distingués par le label "Fabriqué à Paris" - cela a été évoqué par M. BONNET-OULALDJ, pour lesquels une redevance adaptée est prévue. Leurs produits permettront de faire des cadeaux typiquement parisiens pour ces fêtes de fin d'année.

Monsieur JULIEN, la redevance qui est demandée aux commerçants ne couvre pas les autres frais engagés pour cette animation suffisamment. Ce n'est pas une opération commerciale pour nous, c'est vraiment une façon d'offrir aux Parisiens une animation pour Noël, festive sur le parvis.

Il s'agira donc, avec cet événement ici, d'enrichir l'offre des festivités des marchés de Noël qui sont déjà prévues dans nos différents quartiers. Cela a été évoqué. Vous dites, Monsieur AZIÈRE, que Paris sera privé de marché de Noël, vous n'êtes pas dans la caricature, non, pas du tout ! Mais vous devez être mal informé car vous n'êtes pas sans savoir qu'il y en a d'ores et déjà un qui est prévu sur le domaine de l'Etat.

Puis surtout nous aurons vingt marchés différents, qui sont recensés à cette date sur Paris pour les fêtes de fin d'année. Nous aurons un marché "vegan" dans le 18e à la Recyclerie, un marché des canaux, un grand marché des halles, le marché des Abbesses, etc., et le site de l'Office du tourisme en liste d'ailleurs déjà un très grand nombre. Ce très grand nombre est beaucoup plus qualitatif puisque nous améliorons progressivement l'offre prévue et cela correspond à ce qui a été demandé d'animations décentralisées.

En réponse au vœu qui a été présenté, si nous sommes favorables à un renforcement du travail qui est déjà très important mené par la Ville, vous comprendrez aisément qu'il est impossible de formaliser certaines de vos requêtes en moins de deux semaines pour la fin de l'année.

En conséquence, je vous propose le retrait de votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui rappelle l'investissement d'ores et déjà important que nous faisons et de proposer d'étudier la création de parcours autour du tourisme de savoir-faire et du "Fabriqué à Paris" que l'O.T.C.P. mène d'ores et déjà aujourd'hui, ainsi qu'une éventuelle piétonisation des rues, et enfin travailler avec les associations de commerçants à la mise en œuvre d'un concours de la plus belle vitrine.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je suis saisie d'une demande d'explication de vote du président AZIÈRE et peut-être aussi pour répondre à la demande de retrait.

**M. Eric AZIÈRE**. - C'est pour dire qu'évidemment nous voterons et nous soutenons le vœu que Pierre-Yves BOURNAZEL avec les autres groupes a initié, et que nous avons cosigné parce qu'il porte non pas une vague idée de ce qu'aurait dû être Noël à Paris en 2018, mais une vraie proposition à l'échelle de Paris, ce que vous semblez réduire à une acupuncture de fait à Paris.

Ce n'est pas, Madame POLSKI, une addition de rues commerçantes éclairées par les associations de commerçants - qui heureusement prennent des initiatives, à leurs frais d'ailleurs et qui sont remboursés un an plus tard par les subventions de la Ville - et ce n'est pas non plus une occasion de se réfugier derrière les quelques marchés de Noël d'arrondissement.

Ce que nous proposons avec Pierre-Yves BOURNAZEL, c'est une vraie impulsion à l'échelle de Paris et à la hauteur de ce que Paris joue dans une compétition internationale. Car ce n'est pas simplement l'esprit de Noël pour l'esprit de Noël, et le mercantilisme qui va avec, cher Pascal, mais c'est véritablement parce que nous jouons l'économie de Paris dans cette affaire, la réputation de Paris, l'attractivité de Paris. C'est beaucoup plus important que le "Jingle Bells" d'ambiance qui parfume les rues à cette occasion.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La proposition de vœu n° 115 déposée par les groupes LRI et UDI-MODEM est donc maintenue.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 115 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 575).

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 279.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 279).

Je vous remercie.

### **2018 DAE 289 - Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 289 relatif aux activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public.

La parole est à... il n'est pas là... à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci. Vous me dites quand je peux commencer.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Allez-y.

Excusez-moi, est-ce que vous pouvez juste faire un petit peu moins de bruit parce qu'on vous entend vraiment très bien ?

La parole est à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

Une nouvelle réglementation fait que, désormais, les emplacements sur la place publique qui font l'objet d'une activité commerciale doivent être mis en concurrence. Il y a eu un appel à projets, si je peux dire cela comme cela. Pour faire bref, un certain nombre d'emplacements sont restés sans réponses. Cela a eu lieu après une procédure exemplaire - je dois le dire - de concertation avec les maires d'arrondissements, de réunions diverses pour déterminer quels emplacements, ce qu'on allait faire, etc. Tout cela a été très bien fait. Je n'ai rien à redire à ce sujet. Je ne peux qu'applaudir.

Je veux simplement faire une mise en garde. C'est que le résultat, je lis le projet de délibération : au total 207 emplacements ont été mis en concurrence, 157 ont été affectés, 40 n'ont pas fait l'objet de dépôts de candidatures et 10 ont été déclarés infructueux du fait de dossiers incomplets. Grosso modo, il y a une cinquantaine d'emplacements non affectés. Fort bien. Mais ensuite, on nous dit - et c'est là que je mets en garde : "Ainsi que le prévoient les textes en vigueur, les emplacements vacants n'ayant pas fait l'objet de dépôts de candidatures peuvent être attribués par une procédure de gré à gré, le cas échéant, ou par un nouvel appel à propositions".

Le message que mon groupe veut dire, c'est que nous ne sommes pas obligés d'attribuer ces emplacements. La Ville est suffisamment encombrée. Nous manquons d'aération. Il y a partout des plaintes sur ces trottoirs encombrés, ces places où l'on n'a plus la vue dégagée. Je ne sais pas quelle est l'intention de la Ville, mais qu'elle nous entende : nous ne souhaitons pas, sauf cas majeur et après concertation, relancer une procédure et, en cas de gré à gré, nous souhaitons être informés en amont parce que nous trouvons très bien... On a fait un premier appel avec beaucoup de publicité. Très bien. Pourquoi irait-on à tout prix vouloir occuper les espaces ? Non. On a besoin de friches, de tranquillité, de vue dégagée. Foutez-nous la paix avec vos trucs partout qui encombrent ! C'est cela que l'on entend beaucoup, quand même.

Pitié, bravo pour le travail effectué : on s'arrête là !

Merci.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Je vous remercie.

D'abord, je veux remercier la DAE qui a fait un énorme travail sur ces emplacements pour que les choses se passent bien, pour que ce soit bien travaillé qualitativement. Je veux les féliciter, puis vous dire qu'effectivement, nous n'avons pas d'obligation. En fait, tous ces emplacements sont le fruit d'une discussion avec les mairies d'arrondissement. Les mairies d'arrondissement ont aussi, à certains endroits, besoin d'animer les lieux, et donc, toute cette procédure de gré à gré potentielle se fera de toute façon en concertation avec les mairies d'arrondissement, parce qu'il y a des endroits où c'est une vraie demande locale de besoin d'animer, d'occuper les lieux.

On ne referra pas systématiquement une occupation dans ces emplacements vides ou infructueux, mais on repassera dans un deuxième temps avec les mairies d'arrondissement pour voir si elles souhaitent absolument qu'il y ait quelqu'un, une animation de l'endroit.

Est-ce que je réponds à votre question ?

**M. Pascal JULIEN**. - Un peu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - En tout cas, on vous informera de la suite.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je vous propose de poursuivre cette discussion peut-être en dehors de la salle du Conseil.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 289.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 289).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux terrasses chauffées.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés.

Nous débutons avec le vœu référencé n° 116 déposé par le groupe UDI - MODEM, relatif aux terrasses chauffées.

La parole est à M. Eric HÉLARD.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Madame la Maire.

Nous ne manquons pas de terrasses à Paris. Il y en a des milliers et c'est bien ainsi. Elles n'arrêtent d'ailleurs pas de fleurir et, j'espère, toutes dans des conditions de totale légalité.

La plupart d'entre elles sont équipées de dispositifs de chauffage afin d'accueillir les clients lorsque les températures baissent. Pourquoi pas ? Mais franchement, alors que nous avons adopté un "Plan Climat Air Energie" ambitieux, adopté à l'unanimité, qui prévoit de réduire de 35 % la consommation énergétique sur le territoire parisien d'ici à 2030, à quoi assistons-nous ? Hélas, très souvent, à des abus. Ce matin encore, non loin d'ici, pour deux clients qui prenaient un café dehors, pas moins de six radiateurs étaient réglés à fond la caisse et créaient une atmosphère irrespirable et quasiment à une température estivale. Et c'est très souvent le cas.

Je sais bien qu'à la montagne, on utilise de la neige artificielle. Faut-il pour autant laisser à Paris des trottoirs chauffants en plein dérèglement climatique ? Non.

Notre vœu a pour objet d'inciter les professionnels à devenir raisonnables. On peut tout de même prendre un café dehors en plein hiver à Paris avec son manteau, disons à 15° C. Il faut intégrer des seuils à respecter - c'est l'objet de notre vœu - et donc, faire évoluer le règlement des étalages et terrasses à Paris.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HÉLARD.

La parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, d'abord, je veux répéter l'attachement de la Maire à ces cafés, dont les terrasses participent à l'image de la Ville de Paris partout dans le monde.

Vous m'interrogez dans votre vœu sur l'utilisation de dispositifs de chauffage par les établissements disposant d'une terrasse. Le règlement des terrasses et étalages, qui a été approuvé par un arrêté en date de mai 2011, précise qu'un mode de chauffage de la terrasse ouverte peut être installé, à condition qu'il ne génère pas d'émission de gaz polluant et que son installation respecte la réglementation en vigueur. Les dispositifs de chauffage au gaz sont interdits.

Dans la continuité de ce règlement, je suis favorable à ce que l'on étudie l'intégration de ces critères environnementaux. C'est la raison pour laquelle j'appelle naturellement à voter favorablement à votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 576).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'ouverture en soirée des magasins.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 117 relatif à l'ouverture en soirée des magasins.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Madame la Maire.

En effet, c'est un sujet récurrent. Il est évident qu'aujourd'hui, Paris est une ville touristique dense, la première ville du monde en termes de nombre de visiteurs. En même temps, il est certain que Paris est mal placée en termes de possibilités de dépenser et, en somme, de dépenser par tous ces visiteurs.

Par ailleurs, de nombreux Parisiens et banlieusards sont sensibles à l'ouverture tardive des magasins. Les récentes pétitions, notamment qui ont été faites par des employés de Monoprix, tendent à prouver que les salariés sont demandeurs. Bien sûr, on est sur la base du volontariat. On peut toujours regretter que si les gens sont volontaires, c'est parce qu'ils sont moins payés par ailleurs, mais c'est un autre débat. Aujourd'hui, nombre de personnes sont volontaires pour travailler, que ce soit le samedi, le dimanche ou en soirée.

C'est pourquoi notre groupe - sur une proposition de mon collègue Jérôme DUBUS - propose que la Ville de Paris interpelle le Gouvernement quant aux besoins de renforcer voire d'élargir les dispositifs d'ouverture en soirée des commerces de vente au détail, bien évidemment dans le respect de la loi, que la Ville de Paris initie une réflexion impliquant les élus du Conseil de Paris, bien évidemment, mais aussi les acteurs économiques et sociaux concernés, pour réfléchir à la généralisation de la zone touristique internationale à l'ensemble du territoire de la Capitale.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Olivia POLSKI.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe. - Mes chers collègues, comme pour la question du travail dominical, la position de la Ville en matière de travail de nuit a déjà été exprimée et les positions de chacun sont déjà connues.

Les exceptions admises sont réglementaires et permises dans des cadres très précis comme les Z.T.I. et, à ce titre, elles sont encadrées sur la base du volontariat, elles prévoient des compensations fortes pour les professionnels. Au-delà, il ne nous semble pas souhaitable d'élargir les dispositifs d'ouverture en soirée des commerces, ni de s'orienter vers une généralisation de l'ouverture dominicale. Dans les deux cas, il s'agit de règles essentielles pour la vie familiale et sociale des salariés.

Compte tenu de ces éléments, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Compte rendu de la 2e Commission.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous en avons terminé avec les travaux de la 1ère Commission. Nous allons donc aborder les projets de délibération et vœux de la 2e Commission et conformément au règlement intérieur, je donne la parole à sa présidente, Mme LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Oui, Madame la Maire, merci beaucoup.

Notre adjoint n'est pas là, Monsieur GIRARD ?

La 2e Commission s'est ouverte en souhaitant la bienvenue à nos deux nouveaux adjoints : Karen TAÏEB, adjointe au patrimoine, et Christophe GIRARD, adjoint à la culture. Oui, je ne sais pas où est M. GIRARD.

Ensuite, Jacques BAUDRIER est venu faire un bilan des projets de délibération globaux, adoptés en 2015, 2016 et 2017, portant sur les opérations de rénovation, d'extension et de création de nouveaux bâtiments dans le domaine culturel. 8 grandes opérations sont en cours. Je veux citer entre autres le chantier du théâtre du Châtelet qui fera sa réouverture en septembre 2019, le musée Carnavalet dont la fin des travaux est prévue fin 2019 et encore le théâtre de la Ville.

Christophe GIRARD a ensuite présenté les principaux projets de délibération de sa délégation en nous apportant des précisions sur le cinéma La Clef, le Tarmac, le théâtre aux Mains Nues ou encore le projet autour de la Maison de Kiso, qui est actuellement située au Jardin d'acclimatation.

J'ai profité de cette nouvelle nomination pour que M. GIRARD précise la politique qu'il souhaite mener quant au tirage au sort pour les inscriptions dans les conservatoires. Il nous a répondu que cette politique de sélection de tirage

au sort ne serait pas remise en cause durant la fin de ce mandat. Mme MAQUOI est également intervenue dans cette discussion.

M. HOCQUARD, à son tour, a présenté les projets de délibération de sa délégation en précisant à la Commission que la diversité culturelle intervenait à présent dans le champ de sa délégation, puis Karen TAÏEB a pris le relais en présentant le projet de délibération DAC 777 sur l'extension de protection des berges de la Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO, le projet de délibération DAC 532 sur la tour Jean-sans-Peur ou encore les projets de délibération DAC 609 et 12 G sur la Parisienne de la Photographie.

Enfin, Catherine VIEU-CHARIER a terminé la présentation des projets de délibération en rappelant les manifestations des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale et notamment l'inauguration du monument aux morts de Paris au cimetière du Père-Lachaise.

Les vœux des différents groupes ont été présentés par les élus. Je veux citer Mme PRIMET, Mme MAQUOI, Mme BOULAY-ESPERONNIER, Mme GOLDGRAB et moi-même.

Je vous remercie de votre attention, Madame la Maire et mes chers collègues.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

### **Rappel au règlement.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole à Sandrine MÉES...

Attendez une seconde, ma chère collègue. Non, ce serait embêtant, Madame MÉES, que vous preniez la parole. Christophe GIRARD arrive mais je crois que nous avons un petit souci.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - On ne peut pas suspendre. On y va ?

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous allons faire une courte suspension de séance.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Non !

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, je vous en prie.

Non, mais il y a une demande de prise de parole de Mme BERTHOUT.

Allez-y.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je voudrais faire un rappel au règlement sur l'organisation de nos travaux.

Quand nous ne sommes pas dans l'hémicycle, nous ne pouvons pas défendre nos amendements. Cela vient d'ailleurs de m'arriver, j'avais une prise de parole, je n'étais pas là parce que j'avais une autre réunion, très bien.

Moi, je demande que l'on puisse poursuivre les travaux. Monsieur l'adjoint, c'est tout à fait normal, de toute façon il prendra la parole quand il le souhaitera et comme il le souhaitera. Mais de grâce, que l'on poursuive. C'est le règlement. Vraiment, c'est le règlement !

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Patrick BLOCHE va accéder à votre demande.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Vous avez tout à fait raison, Madame la Présidente.

De ce fait, en attendant l'arrivée de Christophe GIRARD et comme Frédéric HOCQUARD est là, je propose à Mme la Présidente de commencer par le projet de délibération DAC 63.

**M. Eric AZIÈRE**. - Non !

### **2018 DAC 52 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Graines de soleil (18e).**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Non, nous allons donc continuer les travaux de notre Assemblée et aborder le projet de délibération DAC 52, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 250.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Allons-y !

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - La parole est à Sandrine MÉES.

On y va !

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Merci !

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Madame la Maire.

Les Petites Bouffes-du-Nord, c'est ainsi que Peter BROOK, un illustre voisin installé non loin du quartier de la Goutte-d'Or, surnomme le Lavoir Moderne Parisien. Cela fait 10 ans que ce théâtre créé déjà il y a 32 ans traverse la tourmente et cela fait plus de 10 ans qu'il vit des moments intenses de culture et de solidarité grâce à des dizaines de bénévoles de tous horizons. Cela fait 10 ans que citoyennes et citoyens déploient des trésors d'ingéniosité pour que le projet démarré en 1986 puisse continuer.

Les élus Ecologistes ont relayé très tôt cette mobilisation populaire. Elle rejoint en effet notre engagement pour la culture de proximité. Je me permettrai de citer, à cet égard, mon collègue Pascal JULIEN, combattant de la première heure et toujours en première ligne pour soutenir ce théâtre qui lui est cher.

Depuis, l'action volontariste de la mairie du 18e et de la Ville a permis de sauver le théâtre de la destruction. La Ville n'a pas voulu que le permis de construire soit accordé à un promoteur dont le projet ne respectait pas l'ordonnance du 13 octobre 1945. D'autre part, des décisions de justice ont été rendues, favorables au maintien des locataires dans les lieux.

Le Lavoir, encore et toujours soutenu par des habitants engagés, et par des personnalités prestigieuses, a perduré.

En 2017, une nouvelle équipe a repris l'activité, toujours au sein de l'association Graines de soleil. Cette équipe s'est attelée avec entrain à des tâches ingrates, afin de remettre le Lavoir à flot : nettoyage, petits travaux indispensables, entretien soigneux des lieux, assainissement des comptes, remboursement des dettes.

Cette équipe a également réussi à construire une programmation attrayante en rencontrant associations, artistes, compagnies du quartier et d'ailleurs.

Découvrir des talents, encourager les créations impliquant les spectateurs, comme les matchs d'improvisation littéraires qui passionnent les collégiens du quartier, c'est le quotidien foisonnant du Lavoir.

C'est beau de voir depuis un an et demi les portes du théâtre s'ouvrir tous les soirs, le hall s'allumer et retentir d'un joyeux brouhaha, et le public déborder sur la rue au carrefour vivant des rues Léon et Doudeville. Un public qui ne connaît pas forcément les rebondissements de l'histoire du L.M.P. et qui vient tout simplement prendre plaisir au théâtre, à la musique et à la danse. C'est la victoire de cette équipe et de Graines de soleil, de faire oublier tous les aléas.

Ce travail est encouragé aujourd'hui par l'octroi de cette subvention de fonctionnement exceptionnelle. Les Ecologistes ont œuvré avec succès à l'augmentation du montant initialement proposé, et remercient Christophe GIRARD, qui suit avec constance la vie du lavoir, d'avoir repris au débotté l'étude du dossier, et d'avoir bien voulu apporter une aide plus conséquente pour soutenir ce redémarrage prometteur. Nous espérons que l'Etat et la Région tiendront également leur promesse pour que continue de s'ouvrir tous les soirs le seul et unique théâtre de la Goutte d'Or.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci beaucoup, chère Sandrine MÉES, vous avez dit suffisamment de choses particulièrement pertinentes, qui montrent que l'engagement des élus locaux est sans doute en effet le plus beau des mandats, celui du quotidien, celui de la proximité.

Mes échanges, aussi bien avec le Ministère de la Culture que la Région Ile-de-France et sa vice-présidente à la culture, me font croire que je pourrais obtenir ici ou là, en effet, des soutiens pour que Paris soit aussi considéré comme un département à part entière, et qu'il y a aussi des endroits fragiles. Je n'ai rien d'autre à ajouter que ce que vous avez dit. En effet, c'est ma manière de faire.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 250 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 250 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 52 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAC 52).

### **2018 DAC 64 - Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'association le Théâtre aux Mains Nues.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 64 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention avec l'association le Théâtre aux mains nues.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Madame la Maire.

Saint-Blaise est le quartier le plus dense d'Europe, un des quartiers de Paris dans le 20e arrondissement en renouvellement urbain depuis plusieurs années. Au cœur de ce quartier "politique de la ville", le théâtre aux mains nues est un lieu historique.

Ce théâtre est dédié aux arts de la marionnette. Dans le cadre de la requalification du quartier, le T.M.N. bénéficie d'une nouvelle salle de diffusion ouvrant sur la nouvelle rue du Clos. Les locaux historiques ont été réhabilités et réaménagés pour accueillir dans de bonnes conditions les compagnons des arts de la marionnette.

Ils peuvent ainsi dans différents espaces travailler leurs spectacles, construire leurs marionnettes dans différents matériaux, avec une réflexion chez cette jeune génération autour des matériaux durables.

Le T.M.N. amplifie son action culturelle dans le 20e. Aux traditionnelles marionnettes géantes construites avec les habitants du quartier et manipulées lors de la fête du quartier Saint-Blaise, le théâtre est impliqué dans la démarche pour que tous les élèves du collège Jean Perrin puissent aussi s'initier au théâtre.

Des ateliers de construction et d'animation de marionnettes intergénérationnelles se déroulent dans l'EHPAD à proximité, avec la maternelle voisine. Ce ne sont que des exemples de l'action culturelle menée par le T.M.N.

Comme tous les lieux précieux en quartier populaire, l'économie du T.M.N. est fragile. La perte des contrats aidés a été un coup dur. Le soutien de la Ville, renforcé cette année, est essentiel.

Merci Christophe GIRARD pour l'avoir si bien compris. Merci d'avoir montré à l'équipe du T.M.N. notre soutien par votre présence à l'inauguration des locaux.

Créer, diffuser à Paris est essentiel pour notre commun. Ce projet de délibération en montre bien l'importance.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci beaucoup.

Là aussi je ne vais pas faire une réponse très longue. Dire à Nathalie MAQUOI que là aussi, la démonstration de l'importance des adjointes et des adjoints à la culture dans chaque arrondissement, et la relation que nous avons, et la relation qu'ils avaient avant moi, avec Bruno, mon prédécesseur, montre bien que nous devons être très attentifs à ce qu'il se passe localement et partout où il y a des morceaux de quartier, ou la culture existe, je pense que c'est notre devoir en effet, de les soutenir.

Je remercie beaucoup Nathalie MAQUOI pour son engagement sans faille.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 64).

Je vous remercie.

### **2018 DAC 74 - Convention tripartite de mécénat avec la Fondation du Patrimoine et l'association Théâtre Musical de Paris pour le financement des travaux du Théâtre du Châtelet (1er).**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 74 relatif au théâtre musical de Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, vous connaissez mon désaccord très régulièrement répété sur le mécénat en général. Parce que, qui dit mécénat dit loi Aillagon, et dit en fait que lorsqu'une entreprise devient mécène, elle a un cadeau d'exonérations fiscales et donc, c'est le contribuable, in fine, à raison de 66 %, qui contribue. Déjà, c'est un problème.

J'estime par ailleurs que nous devons assumer des politiques culturelles qui ne dépendent pas du bon vouloir du prince financier dans sa volonté, dans sa largesse, de choisir quel équipement culturel il veut bien aider dans la préservation du patrimoine. Pour moi c'est le degré zéro de politique publique.

Cela n'implique pas que la Ville de Paris, cela implique l'Etat, l'ensemble de nos logiques politiques. C'est par l'impôt que nous pouvons mettre à contribution l'ensemble des opérateurs, l'ensemble de l'économie, dans une logique de redistribution, et pas au bon vouloir de M. le prince.

Là, il s'agit de quel prince ? Il s'agit de Total. Excusez-moi, mais il y a une énorme contradiction.

On ne peut pas s'engager dans le Plan Climat et montrer que l'on est une ville qui participe au C40 et qui a conscience des conclusions du rapport du GIEC, qui a conscience qu'il faut sortir de la dépendance des énergies carbonées, et tout d'un coup faire dépendre de nos politiques publiques de préservation du patrimoine, le bon vouloir du prince, qui est le plus gros pollueur.

Je reprends des éléments qui figurent par ailleurs dans le vœu n° 102 du groupe Ecologiste de Paris, qu'hélas l'Exécutif a rejeté au nom de "on ne stigmatise pas une entreprise".

Si, on doit stigmatiser Total, à un moment donné, il faut assumer. Les émissions de gaz à effet de serre de ce groupe industriel, qui figure au 19e rang des plus grands pollueurs du monde, représentent à elles seules plus des deux tiers de l'ensemble des émissions de la France. Rien que cela nous amène à réfléchir.

Non seulement vous rejetez les démarches qui, à l'instar de la ville de New York, essaient en France avec plusieurs collectivités, de dénoncer auprès de Total l'absence dans son plan de vigilance de références au risque climatique et d'actions adaptées pour le réduire, vous rejetez cette volonté d'inviter la firme à s'inscrire dans une trajectoire conforme à l'accord de Paris et au récent rapport du GIEC, avec une excuse qui, pour moi, n'en est pas

une : on ne stigmatise pas une entreprise. Si ! Nous assumons nos responsabilités et nous regardons qui est responsable !

Mais, en plus, vous allez par cette convention, en faisant dépendre les travaux du théâtre du Châtelet, vous avez valorisé l'entreprise Total ! "On ne stigmatise pas une entreprise" ; vous allez valoriser Total. Il faut savoir que l'ampleur des travaux du théâtre du Châtelet est conséquente. Au lieu de mettre un rapport de force avec l'Etat pour avoir plus de dotations ou de faire d'autres choix, vous allez, certes, demander un soutien de 250.000 euros, soit 70 % des dépenses, à Total. En échange de quoi ? Total va avoir l'exclusivité de la visibilité sur le mécénat de l'opération : la Fondation Total sera indiquée sur une plaque qui sera apposée sur l'opération d'un grand foyer. Voilà la logique politique dans laquelle vous êtes ! Total va pouvoir communiquer sur le fait que c'est Total qui sauve la culture à Paris. Nous allons permettre à Total de se faire de la publicité, de pouvoir vanter son intervention dans la défense de l'intérêt général, alors que Total est un énorme pollueur et oui, que Total devrait être montré du doigt !

Cela montre bien tout le "greenwashing" de la politique parisienne, qui ne veut jamais s'attaquer aux causes du dérèglement climatique auquel nous sommes confrontés. Nous prenons de nombreuses mesures qui vont dans le bon sens mais, sur le cœur du problème, nous sommes pires que silencieux puisque nous participons du problème, puisque nous participons à la publicité en faveur de l'entreprise Total.

Vous le comprendrez, je voterai contre ce projet de délibération et je demande à toutes et tous les collègues de voter contre. Je demande à l'Exécutif de le retirer de l'ordre du jour et d'avoir un sursaut de conscience et de cohérence politique.

On ne peut pas faire voter et assumer de voter une chose pareille !

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Bon...

Ce n'est pas la question la plus sympathique qui soit mais je vais répondre. Comme je suis heureux que la séance soit présidée par la plus écologiste des Ecologistes parmi nous qu'est Célia BLAUDEL, je vais évidemment tenter de répondre avec le moins de langue de bois possible et le plus d'arguments pour convaincre et retourner les arguments de Mme SIMONNET, si je le puis.

Sur la question des bâches, M. JULLIARD avait très bien et très clairement répondu au mois de février à la fois sur la légalité - l'autorisation sur des immeubles classés monuments historiques par le Code du patrimoine - et la nécessité de ce dispositif avec une recette de 2,7 millions d'euros qui viennent s'ajouter au financement public prévu. Je vous rappelle que ce sont d'abord des financements publics.

Sur le mécénat, ce projet de délibération concerne la convention tripartite signée avec la Fondation du patrimoine, le théâtre du Châtelet et les financements des travaux du Châtelet. A ma connaissance, l'entreprise que vous signalez a des activités en France, a un siège social en France, a des salariés en France et ne fait pas l'objet, en tout cas dans le cadre qui est le nôtre, qui est celui d'obtenir de l'argent pour la culture et le patrimoine, d'une quelconque procédure qui nous empêcherait de pouvoir accepter cet engagement.

Il ne s'agit évidemment pas de minimiser, chère Célia BLAUDEL et chère Danielle SIMONNET, le rôle des industries fossiles dans le réchauffement climatique - j'avais d'ailleurs prévu pour vous dire la vérité de porter un gilet de sauvetage orange dans cette séance pour que nous nous engagions contre le dérèglement climatique - mais de ne pas créer de fausses oppositions entre notre politique culturelle et la défense de notre environnement.

Notre ambition et notre mobilisation est conséquente et hautement affichée. Je comprends le point de vue, qui est un point de vue radical, mais si nous arrivons à faire évoluer la société que vous avez mentionnée vers de meilleures pratiques, je pense que, modestement, la Ville de Paris y aura contribué. Si nous rêvons d'un monde idéal, je sais qu'il n'existe pas. En attendant, nous avons besoin de cette contribution et nous veillerons bien sûr, dans le cadre de nos accords, des protocoles et des règles, à ce qu'aucune dérogation et aucune erreur ne soient commises. Le temps politique sur les énergies fossiles est très bien engagé et je vous encourage à porter demain, non pas un gilet jaune, mais un gilet orange de sauvetage pour la planète.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 74.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 74).

**2018 DAC 160 - Budget participatif : mise en œuvre du projet "Les œuvres d'art investissent la rue". Acquisition d'un bronze de l'œuvre Lutteurs corps à corps d'Ousmane Sow.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'implantation d'une sculpture d'Ousmane Sow.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 160 sur lequel le groupe UDI-MODEM a déposé le vœu référencé n° 118 qui s'y rattache.

La parole est à Béatrice LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Madame la Maire.

Je profiterais de ce projet de délibération pour présenter un vœu rattaché sur Ousmane Sow et l'œuvre qui doit être installée. Ousmane Sow a été un sculpteur sénégalais doué d'un talent de renommée internationale. Il fut le premier artiste noir à entrer à l'Académie des beaux-arts en 2013. La Ville de Paris souhaite rendre hommage à ce sculpteur en installant une de ses œuvres intitulée "Les lutteurs corps à corps", place de Valois, dans le 1er arrondissement. Cette sculpture, d'un montant de 200.000 euros, est acquise dans le cadre du budget participatif "Les œuvres d'art investissent la rue".

Je rappelle que le budget participatif a pour ambition de favoriser le rayonnement de la culture auprès de tous les publics, notamment les publics des quartiers populaires, les plus éloignés de l'accès à la culture, où les œuvres d'art ne fleurissent pas à tous les coins de rue. Or, il me semble que la place de Valois est un lieu magnifique et un magnifique hommage à l'artiste pour accueillir une telle œuvre mais elle est située dans un quartier déjà très largement doté en termes de culture : le Ministère de la Culture, bien évidemment, les jardins du Palais Royal, le Palais Royal et les colonnes de Buren, sans parler du Louvre et le Jardin des Tuileries.

Afin de respecter l'esprit du financement par le budget participatif "Les œuvres d'art investissent la rue" pour installer des œuvres dans les quartiers les moins dotés, nous vous proposons que cette statue soit installée dans un endroit à Paris en déficit d'œuvres artistiques et sur l'espace public, ou alors envisager une implantation à proximité de la future place Ousmane-Sow dans le 15e arrondissement.

Vous nous avez dit en 2e Commission, Monsieur GIRARD, que le lieu de la place de Valois avait déjà été validé. C'est pourquoi je vous demande aujourd'hui s'il est envisageable qu'une seconde œuvre soit acquise par la Ville de Paris et installée dans un lieu qui souffre d'un véritable déficit d'œuvres artistiques et de lieux culturels.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci beaucoup.

Je salue le ton et la manière de la présidente de la 2e Commission, Béatrice LECOUTURIER, car nous nous disons des choses et les choses, ensuite, ne sont ni transformées, ni manipulées ; elles le sont pour l'intérêt général. Je l'en remercie beaucoup.

Pour être proche et bien connaître la veuve d'Ousmane Sow, Béatrice SOULÉ, puisque nous avons échangé à nouveau ce matin, le lieu qui a été choisi n'est pas - c'est vrai - complètement son rêve, son souhait, même si c'est un lieu très respectable. Jean-François LEGARET n'est pas en séance mais j'aimerais que la décision et le choix pris par les maires d'arrondissement soient respectés. Je sais que c'est son choix et qu'il y a travaillé. Je ne souhaite pas aller contre cette décision.

Néanmoins, la marge de manœuvre étant extrêmement réduite après ce que je viens de vous dire, pourquoi ne pas engager en effet, si je suis dans cette situation, dans un an de cela ou au-delà, une souscription ou permettre qu'une deuxième œuvre d'Ousmane Sow puisse exister dans Paris et, singulièrement, à cet endroit.

Pour cela, j'aurai besoin de vos suffrages dans les mois à venir. Je vous laisse juge de cet engagement éventuel.

Merci beaucoup.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - C'est donc une demande de retrait. Monsieur GIRARD, vous confirmez ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Cela allait de soi, pardon. Oui.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Madame LECOUTURIER, souhaitez-vous le maintenir ?

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - J'ai bien entendu la réponse de M. GIRARD. Je retire le vœu.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 160.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 160).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par l'Exécutif relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brel.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 119, déposé par l'Exécutif, est relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brel.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Très bien !

Je suis tout à fait d'accord.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - D'accord !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 577).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brel.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 120, déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brel.

J'ai comme inscrit Alix BOUGERET mais apparemment c'est Jean-Baptiste MENGUY. Est-ce cela ? Allez-y.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Merci.

D'ailleurs, c'est un vœu co-présenté avec Alix BOUGERET parce que nous avons eu la même initiative.

Mes chers collègues, Paris ne serait pas Paris si Brel n'y avait pas chanté. Paris ne serait pas Paris si Brel ne l'avait pas chanté. Et Paris ne serait pas Paris si le grand Jacques n'y avait pas vécu. Mais également Brel ne serait pas Jacques Brel sans Paris. Parce que Paris représentait pour lui la liberté qu'il cherchait en permanence et qui le conduisit à quitter sa Belgique natale pour arriver dans notre Capitale - comme l'explique le vœu si bien défendu de l'Exécutif ! - par la gare du Nord. Mais aussi plus tard, c'est ce qui l'amena à quitter Paris et la scène parisienne pour aller sous d'autres cieux à la recherche d'autres libertés.

Ce lien entre Brel et Paris, lui qui amena la belgitude à la France et à Paris, son regard sur la vie, la société et les hommes, qui est à la fois direct, décalé, mais bienveillant et sans concession, que l'on retrouve si souvent dans la Belgique avec laquelle nous avons des liens, qu'ils soient historiques, culturels ou pour certains d'entre nous familiaux.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité, suite à la proposition de Christophe GIRARD également, que cette dénomination d'un lieu quarante ans après sa mort, qui n'existait pas à Paris, soit directement attribuée à la gare du Nord qui, à elle seule, symbolise ce lien physique entre nos deux pays, et entre nos deux capitales.

C'est la raison pour laquelle nous avons présenté ce vœu pour aussi que la mémoire de ce grand artiste soit évoquée dans cette instance.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Conseiller.

Il y a eu une petite confusion car deux vœux ont quasiment le même titre, mais M. GIRARD va nous éclairer.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Jean-Baptiste de MENGUY connaît très bien...

Jean-Baptiste a en effet, comme il l'a exprimé, des liens avec ce beau pays plat qu'est la Belgique et donc la terre de naissance de Jacques Brel. Lorsque Christophe NAJDOVSKI, la Maire de Paris et moi-même avons eu un échange sur cette étrange absence de Jacques Brel à Paris, nous avons cherché et, dans un échange sur Twitter avec Jean-Baptiste de MENGUY - sans particule, pardon - le matin très tôt, nous avons eu ensemble cette idée qui était que la gare du Nord était en effet le lieu le plus approprié et le plus engageant car celui du voyage.

Comme ce sont mes responsabilités d'adjoint à la culture qui m'ont fait porter ce dossier, je vous propose pour le vœu, qui est identique, que vous acceptiez, puisque j'en reconnais vraiment un enthousiasme général de tout le Conseil de Paris, en rappelant l'engagement de Christophe NAJDOVSKI, de Jean-Baptiste MENGUY et de moi-même, que nous puissions, si vous le voulez bien, voter le vœu de l'Exécutif et que vous considériez que ce vœu est le vœu général de nous tous.

Il n'y a pas deux vœux. On peut voter les deux vœux mais c'est pareil. Pour moi, vous êtes dans le texte du vœu de l'Exécutif.

**M. Jean-Baptiste MENGUY**. - Alors, Monsieur de GIRARD, je retirerai mon vœu et je voterai le vôtre, si vous retirez la particule que vous avez accolée à mon nom. Dans ce cas-là, je le voterai bien volontiers.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Bien sûr. Sans !

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Monsieur GIRARD et on va s'arrêter là, si vous le voulez bien.

Je comprends donc que le vœu de M. MENGUY et de Mme BOUGERET est retiré. Je vous remercie. Nous restons donc sur une unanimité sur cette question.

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au prestataire "Nordprint".**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous allons avancer dans nos travaux en examinant le vœu référencé n° 121 relatif au prestataire "Nordprint".

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, "Lire c'est voyager, et voyager c'est lire". Voilà une citation de Victor Hugo mais en forme de clin d'œil, parce que dans les bibliothèques parisiennes, ce ne sont pas les lecteurs qui voyagent mais les livres. Ils voyagent ainsi entre Paris et la Tunisie où ils sont renforcés, plastifiés et protégés. Une fois ces opérations faites, ils sont réexpédiés à Paris avant de se retrouver dans les rayonnages de nos bibliothèques.

Cette description suffit à décrire le caractère ubuesque de la situation que subissent les bibliothécaires depuis l'attribution des marchés de reliure au prestataire "Nordprint". Le voyage que font ces livres est un non-sens social et écologiste.

Non-sens social puisque le prestataire retenu, dont le siège social et l'agence commerciale sont dans le Nord de la France, a choisi de délocaliser sa production en Tunisie. Il ne s'en cache d'ailleurs pas et cette information figure sur son site Internet. Il semblerait que l'on soit dans un cas d'école de ce qui s'apparenterait à du dumping social en règle.

Non-sens écologique ensuite, le dumping social amenant les livres à voyager et ce faisant, engendre une pollution liée à leur transport qui serait tout à fait évitable.

Alors oui, nous votons des rapports sur le développement durable, des plans sur l'économie circulaire, des programmes de lutte pour l'emploi local et la solidarité, mais à quoi cela rime-t-il si nos appels d'offres débouchent sur des résultats à l'inverse ?

Nous devons impérativement insérer des clauses sociales et environnement dans tous nos marchés. Nous demandons ainsi que les critères de l'appel d'offres soient portés à la connaissance des Conseillères et des Conseillers de Paris.

Nous souhaitons que l'appel d'offres qui a conduit à désigner "Nordprint" soit revu par les services de la Ville pour vérifier que le prestataire respecte bien ses obligations et qu'il fournisse un service satisfaisant pour les bibliothécaires.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Je remercie beaucoup Raphaëlle PRIMET en particulier, mais également Nicolas BONNET-OULALDJ, le président du groupe Communiste - Front de Gauche et Jean-Noël AQUA pour leurs questions et leurs préoccupations sur le suivi de ce dossier.

"Nordprint" a démarré en septembre le marché de reliure de livres pour les bibliothèques parisiennes détenu précédemment par une autre société. Comme vous le signalez, les premiers échanges entre les personnels des bibliothèques et les salariés de la société ne furent pas à la hauteur des attentes et c'est un euphémisme.

En effet, des ajustements sont nécessaires et leur exécution fait l'objet d'une vigilance particulière à la Direction des Affaires culturelles. Elle a, dès le mois d'octobre, convoqué le prestataire pour lui rappeler notamment le changement d'interlocuteurs pour les bibliothèques et la nécessité d'accompagner ce changement en clarifiant le rôle de chaque intervenant de cette société "Nordprint" auprès des bibliothécaires. Elle a souligné l'importance d'avoir des relations fluides et bienveillantes.

Une réunion entre la société et les bibliothécaires doit également avoir lieu la semaine prochaine pour faire un nouveau point sur les améliorations et les attendus. J'ai également pris un engagement, en comité technique devant les représentants syndicaux et devant les personnels de la DAC, de suivre personnellement ce dossier.

La situation est donc prise en main avec sérieux et je veux que vous me croyiez parce que la Direction des Affaires culturelles et sa directrice, Mme Claire GERMAIN, veillent à ce que "Nordprint" respecte ses engagements et ses obligations scrupuleusement.

Je m'y engage personnellement devant vous. Je serai attentif à l'évolution de la situation et m'engage également à faire un point régulier auprès de vous.

Je vous demande si vous acceptez, je vous laisse choisir votre point de vue.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - On va le retirer mais je pense qu'il faut qu'on travaille mieux nos clauses. On va le retirer en attendant un point en septembre 2019, je crois.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 121 est retiré.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la reliure des livres des bibliothèques.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 122 relatif à la reliure des livres des bibliothèques.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Tout à fait. Je recherche mon vœu.

De manière très claire, on ne peut pas être à la fois sur un Plan Climat, c'est-à-dire des grandes paroles, et dans les faits faire autre chose qui n'a rien à voir.

De quoi s'agit-il ? Dans nos bibliothèques parisiennes, on a énormément de livres que l'on met en prêt et pour qu'ils puissent être mis en prêt, il faut les protéger, donc il faut les couvrir ; c'est ce qui s'appelle le travail de reliure. Ce travail a pu à un moment donné être effectué en interne puis ensuite externalisé avec des marchés d'appels d'offres.

Je résume. Visiblement le dernier marché d'appel d'offres a fait que l'entreprise, qui coûtait moins cher, puisque c'est souvent cela, quand vous avez une mise en concurrence, on fait appel à l'entreprise qui coûte le moins cher, c'est le moins disant social, mais on découvre qu'en fait, nos reliures sont faites par une entreprise dont l'atelier de réalisation de ces reliures a lieu en Tunisie. Vous imaginez l'empreinte carbone des livres de nos bibliothèques, qui, je crois, passent par Marseille, puis vont en Tunisie, puis reviennent par Marseille et arrivent à Paris pour être reliés. C'est une aberration.

Vous allez me dire : peut-être que, dans le cahier des charges, il est compliqué de mettre des clauses de circuit court. Juridiquement, je crois qu'il y a des choses particulières qui font que l'on ne peut pas faire tout ce que l'on veut dans les exigences posées dans le cahier des charges. Il y a un vrai travail législatif à faire pour privilégier le circuit court sur ce sujet et que les questions de l'empreinte carbone se traduisent, parce que, là, c'est une aberration complète. Mais on pourrait aussi, a minima, se dire : peut-être qu'il y a aussi des clauses de travail d'insertion sociale qui peuvent favoriser des structures de coopératives qui sont dans l'insertion et qui, par ailleurs, de ce fait, ont leur atelier en région francilienne.

Si c'est trop compliqué, il y a une troisième possibilité : c'est de ré-internaliser l'activité et d'augmenter les fonctionnaires qui travaillent à la Ville de Paris pour effectuer cette tâche.

On ne peut pas avoir des engagements pour le climat et, à côté, accepter une empreinte carbone aussi absurde que celle-ci.

Voilà l'idée de mon vœu. J'espère qu'il sera adopté par tout le monde.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - A vrai dire, ma réponse précédente s'adressait également à Danielle SIMONNET. Il n'y aura pas d'internalisation, donc je ne peux répondre favorablement à cette demande.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - C'est donc un avis défavorable au vœu n° 122.

Explication de vote de Mme la Maire.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Juste une explication de vote pour dire qu'avec mon groupe, nous allons nous abstenir. Car si nous sommes défavorables, pour des raisons assez évidentes, à l'internalisation, en revanche, ce que dit Mme SIMONNET sur l'empreinte carbone est hélas tout à fait vrai. Nous ferons donc une abstention.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif au cinéma "La Clef".**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 123 relatif au cinéma "La Clef".

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, mes chers collègues, suite au non-renouvellement du contrat de location avec la Caisse d'épargne Ile-de-France, le cinéma "La Clef" s'est vu dans l'obligation de fermer ses portes en avril 2018. Pourtant, j'aimerais souligner son importance pour Paris, car il est à la fois un lieu de création et d'accueil d'artistes amateurs, mais surtout un lieu dédié aux activités culturelles des comités d'entreprises. Le lien entre culture et monde du travail doit être défendu, valorisé et enrichi, car c'est un atout pour les Parisiens qui y vivent et les salariés qui y travaillent. C'est aussi un moyen pour eux - ceux qui n'ont pas toujours le temps - d'avoir accès à la culture, comme pour les artistes amateurs.

Aujourd'hui, deux salariés ont pu s'engager pour la défense de leur cinéma en trouvant des partenaires financiers pour le reprendre. Cette reprise dépendra de la négociation qu'ils auront avec la Caisse d'épargne pour une vente à prix raisonnable.

Je salue l'action de Mme la Maire du 5e, Mme BERTHOUT, qui s'est engagée depuis le début auprès d'eux pour les aider dans cette recherche. Le projet qui est présenté par les salariés développe une programmation riche et multiculturelle qui pourrait être un atout fort pour le rayonnement culturel de Paris.

C'est pourquoi nous demandons, avec nos collègues du groupe "Génération.s" et du groupe "Vert", que la Ville appuie la négociation des salariés auprès de la Caisse d'épargne, qu'elle réfléchisse aux dispositions nécessaires qui pourraient être prises, comme elle l'a fait pour les libraires ou les disquaires, notamment avec une enveloppe budgétaire "commerce et culturel", et qu'elle prenne part au projet pour s'assurer du maintien de cette offre dans le 5e arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Ce n'était pas une explication de vote que vous souhaitiez ? Donc peut-être la réponse de l'Exécutif et je vous redonne la parole ? Ou c'est en tant qu'explication de vote ou en tant que maire du 5e que vous souhaitez peut-être... ? Alors, allez-y.

On va donner la parole à la maire du 5e arrondissement et après, réponse de l'Exécutif. Ce n'est pas ce que l'on avait indiqué.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je vais faire vite, certes, mais c'est tout de même un sujet absolument primordial pour moi. Je m'associe totalement à l'esprit du vœu. Je voudrais juste, si vous permettez, réparer trois petites erreurs matérielles.

D'abord, ce n'est pas la Caisse d'épargne d'Ile-de-France qui n'a pas souhaité renouveler le contrat de location avec le cinéma, mais c'est le comité d'entreprise, l'ex-comité d'entreprise. Ce lieu n'était pas dédié à des activités culturelles de comité. De temps en temps, il recevait des activités culturelles de comité, mais c'est surtout un lieu absolument majeur pour les cinémas d'art et d'essai, et ce que l'on appelle aussi "le cinéma patrimonial".

Oui, évidemment, à travers ce vœu, on défend quelque chose auquel nous sommes tous très attachés : c'est la défense de l'exception culturelle française qui transcende les clivages. J'ai la chance et l'honneur d'être maire de l'arrondissement qui accueille le plus de cinémas d'art et d'essai.

J'ai récemment revu le collectif porté par les anciens salariés, Madame, auxquels vous faites allusion. Ils m'ont confirmé toute leur détermination et m'ont assuré avoir les promesses de financement des banques leur permettant de racheter les murs. Je tairai le montant, qui est tout de même très élevé. C'est pour cela que, deuxième petite correction matérielle : un prix raisonnable, ce sera le prix du marché, hélas.

J'ai également eu des échanges très cordiaux avec les nouveaux membres du bureau du comité d'entreprise de la Caisse d'épargne : "à condition" - je cite - "que les fonds soient réunis, le comité d'entreprise de la Caisse d'épargne ne voit aucun obstacle à ce que les murs soient vendus au collectif". Et cela, c'est quelque chose de très important. Bien au contraire, ils seraient soulagés, je crois, et heureux de pouvoir conclure la vente avec les repreneurs du cinéma. Je suis donc très confiante et très heureuse que nous soyons tous mobilisés pour ce magnifique cinéma.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Je ne vais pas rallonger. Simplement, nous sommes, en effet, tous mobilisés. J'ai également reçu la représentante du collectif. En effet, il y a un sujet à la clé, sans jeu de mots, qui est le montant, aujourd'hui, qui relève de l'économie de marché dans laquelle nous sommes, ce qui ne vous a pas échappé. Donc mobilisation absolue.

Mon échange avec le président de la Caisse d'épargne me laisse penser qu'ils ont tout à fait compris qu'à la fois la maire du 5<sup>e</sup> arrondissement, l'adjoint à la culture de la Ville de Paris et la Maire de Paris, étaient totalement mobilisés. Le premier adjoint chargé des finances, également, ainsi que mes collègues en transversalité sur la culture. Nous sommes au quotidien engagés, attentifs, mais nous devons avancer en respectant les règles qui sont celles-là. Ce qui compte pour nous, c'est que le cinéma soit sauvé. J'en ai tout à fait l'espoir à ce stade, même si la réponse ne nous appartient pas complètement.

Je souhaiterais donc une demande de retrait du vœu, si cela est possible.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame PRIMET, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Oui, on va le maintenir, avec nos collègues de "Génération.s" et les "Verts".

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Levez la main pour que l'on puisse voir qui vote.

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée...

On recompte. On y va !

Qui est pour ?

Levez bien la main.

Contre ?

Non, je ne peux pas interrompre une opération de vote.

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 578).

Veillez nous excuser, avec mon collègue de séance. Nous avons enchaîné quelques projets de délibération. Elle est effectivement adoptée.

## **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à l'établissement culturel ARCADI.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 124 relatif à l'établissement culturel ARCADI.

La parole est à nouveau à Raphaëlle PRIMET, pour deux minutes.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Madame la Maire, dans ce vœu, nous contestons la décision violente et brutale de la Région de se retirer de la gestion d'ARCADI, qu'elle finançait à hauteur de 80 %, et donc, ainsi, d'orchestrer sa mise à mort, qui devrait avoir lieu au 1er janvier 2019, sans que rien ne soit prévu ni sur le devenir de ses 38 salariés, ni sur la poursuite des missions de l'établissement.

Après avoir décapité le Festival d'Ile-de-France et l'ARIAM, c'est au tour d'ARCADI de subir les foudres de Mme PÉCRESE. Nous sommes devant une décision politique totalement injustifiée puisqu'il paraîtrait - mais on peut en douter - que le budget resterait constant. Alors, pourquoi saborder ARCADI dont la qualité du travail fait l'unanimité ? ARCADI joue un rôle central dans la région en matière de coopération culturelle et de mise en réseau de centaines d'acteurs sur le territoire francilien et dans la lutte contre les inégalités, en permettant la rencontre avec les habitants sur des territoires très divers.

L'une des conséquences les plus graves concerne les 38 salariés qui ont mis toute leur force de travail et leur intelligence pour développer ce projet. A ce jour, aucune précision ne leur a été apportée sur les missions et le statut qu'ils auront à l'avenir. Cette décision prise unilatéralement crée des dommages pour l'avenir de la culture sur le territoire francilien, qui impacteront nécessairement notre Ville, notre Ville dont les choix en matière culturelle ont toujours été, en revanche, ceux de valoriser le rôle et l'importance de la culture.

C'est pour cela qu'avec mes collègues de "Génération.s" et des "Verts", nous souhaitons que la Ville demande à Mme PÉCRESE de surseoir à sa décision, apporte son soutien aux salariés pour leur garantir un avenir au sein de la structure. Comme le disent nos collègues communistes de la Région, "là où Mme PÉCRESE passe, la culture trépassé".

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Non, je ne vais pas répondre, parce que pour dire la vérité, je ne me sens pas très bien. Je suis à deux doigts du collapse. Ma collègue Karen TAÏEB va prendre la suite. Je viens de lui donner les...

Je voudrais que quelqu'un m'accompagne.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - On va faire une petite suspension de séance en raison du malaise que fait Christophe GIRARD et on reprendra dans deux minutes.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à seize heures vingt-huit minutes, est reprise à seize heures trente minutes, sous la présidence de Mme Célia BLAUDEL, adjointe).*

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous allons, dans des circonstances un peu particulières, poursuivre nos travaux. Karen TAÏEB va prendre la suite de Christophe GIRARD sur les réponses de l'Exécutif et je l'en remercie.

## **Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris relatif à l'établissement culturel ARCADI (suite).**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous allons donc continuer la discussion sur le vœu n° 124. Je suis saisie de deux demandes d'explication de vote.

La parole est à Agnès EVREN puis à Marie-Pierre de LA GONTRIE.

**Mme Agnès EVREN**. - Merci.

Pour répondre au vœu, évidemment, le groupe LRI ne votera pas ce vœu, mais je tiens à clarifier un certain nombre de points erronés, voire mensongers.

Très rapidement, le premier point. Je le rappelle, la Région a augmenté son budget de 12,5 %, ce qui correspond à 10 millions d'euros de plus chaque année pour les acteurs culturels. C'est dire l'engagement de la Région en faveur de la culture.

Par ailleurs, le spectacle vivant est le secteur le mieux doté avec 45 millions d'euros chaque année et ARCADI ne finance le spectacle vivant qu'à hauteur d'1,5 million d'euros par an.

Enfin, sachez que la question de l'avenir des emplois et du devenir des salariés d'ARCADI est absolument centrale pour la Région Ile-de-France. Ainsi, dès le 1er janvier, tous ceux qui le souhaitent parmi les salariés seront évidemment engagés prioritairement à la Région et nous y travaillons actuellement avec l'Etat.

Voilà les raisons pour lesquelles nous allons voter contre ce vœu.

Merci.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE.

**Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE**. - Merci, Madame la Maire.

Mon groupe votera ce vœu. Il votera ce vœu pour des raisons qui sont diamétralement opposées à ce que vient d'indiquer Agnès EVREN. Agnès EVREN est donc vice-présidente à la culture et c'est elle qui a décidé la mort d'ARCADI avec Valérie PÉCRESSE, ARCADI dont j'ai été la première présidente lorsque nous l'avons créé en 2003. C'est un établissement public de coopération culturelle.

Il y a dans ARCADI 38 salariés. C'est un mensonge de prétendre qu'ils seront repris par la Région, pour deux raisons : des raisons statutaires et des raisons budgétaires car la vice-présidente aux ressources humaines de la Région leur a dit en face qu'il n'en était pas question car elle n'avait pas les postes.

Deuxièmement, il y a également bien sûr la mission d'ARCADI. Au fond, ce qui est utile dans ce type de démarche, c'est de bien voir la différence entre la gauche et la droite. On voit bien que l'obsession de la droite, c'est de toujours avoir la main directement sur la culture, là où la gauche décide de mettre en place des structures qui soutiennent la diffusion, qui soutiennent les compagnies et qui soutiennent la création.

Dans un mois, avec une décision totalement précipitée - incroyable -, il va falloir faire disparaître ARCADI, qui était quelque chose qui avait traversé jusqu'à présent les difficultés et les désaccords politiques, puisque c'était d'anciennes associations créées par la droite qui avaient été reformatées en E.P.C.C.

Mme PÉCRESSE aura donc, là aussi, après d'autres organismes, décidé de mettre à mort des structures culturelles.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne, pas dans le bon ordre, pardonnez-moi, quelque peu perturbée par les circonstances, la parole à Karen TAÏEB pour faire la réponse que Christophe GIRARD avait débutée.

Allez-y.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci.

Merci aux élus qui ont déposé ce vœu.

Le rôle d'ARCADI en tant qu'opérateur est fondamental eu égard aux enjeux spécifiques en matière de financement et d'accompagnement de structures de spectacle vivant, de musique, de danse sur toute l'Ile-de-France. En effet, ce sont plus de 300 projets qui sont accompagnés chaque année par ARCADI.

Votre vœu appelle notre vigilance sur la situation sociale de cette structure composée de 38 salariés. La Région a annoncé que les salariés qui le souhaitent pourraient intégrer les services mais nous attendons effectivement des précisions sur les modalités de transition. Je partage donc votre inquiétude. Nous devons rester vigilants et sensibles à la situation de ces salariés qui ont contribué à donner de la visibilité aux événements culturels en Ile-de-France.

Quant à Christophe GIRARD, pour lequel je prends la parole, il continue à travailler de concert avec l'ensemble des institutions locales et nationales qui interviennent sur notre territoire et je donnerai donc un avis favorable à ce vœu.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Communiste - Front de Gauche, "Génération.s" et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 579).

Je vous remercie.

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la médiation des œuvres d'art dans l'espace public.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 125 relatif à la médiation des œuvres d'art dans l'espace public.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Madame la Maire et chers collègues.

En effet, c'est un vœu qui concerne à la fois la valorisation et la médiation. Je vais donc être assez rapide pour rappeler que l'accès à la culture pour tous, dès le plus jeune âge, est une volonté en tout cas très partagée. Vous avez le programme "Art pour grandir" qui a été mis en place en 2009 et qui avait pour but de rapprocher les jeunes de la maternelle au collège, des établissements culturels.

C'est vrai que pour rapprocher, on sait que la Ville dispose d'un certain nombre d'œuvres dans l'espace public issues d'ailleurs de commandes publiques, d'opérations d'aménagement urbain, etc. Ainsi, ces œuvres d'art sont exposées en extérieur, comme le montrent très bien d'ailleurs celles qui ont été présentées lors de l'édition de la "Nuit Blanche". Pour exemple, on peut peut-être rappeler les expositions assez pérennes autour du tramway T3, et me vient à l'esprit cette œuvre qui a fait beaucoup polémique mais qui va aujourd'hui - nous l'espérons en tout cas - trouver un terrain d'implantation au jardin du Petit Palais. Je parle de l'œuvre "Bouquet of Tulips" de Jeff KOONS.

Ainsi, toutes ces œuvres sont importantes et c'est vrai que ce ne sont pas pour nous, pour notre groupe, de simples décors passant parfois inaperçus alors qu'elles sont le fruit d'un travail artistique souvent très poussé et très complexe.

Ma demande et celle de notre groupe est simple. C'est que le dispositif "Art pour grandir" puisse intégrer dans son programme d'éducation artistique et culturelle les œuvres présentes dans l'espace public.

Concernant l'œuvre de Jeff KOONS, l'idée est de valoriser le symbole autour de la dimension artistique, c'est-à-dire cette question de la mémoire des victimes des attentats, et donc faire ce travail pédagogique avec les jeunes et les enfants.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Fadila MÉHAL, pour votre implication dans cette 2e Commission dont vous avez été la présidente.

Je souhaite que ce vœu fasse l'objet d'une étude par nos services. Pour ce qui est de l'intégration d'une dimension mémorielle à ce parcours de médiation avec l'œuvre de Jeff KOONS, je vous propose que nous lui laissions d'abord le temps de s'installer.

J'en profite pour vous annoncer qu'une autre œuvre majeure de notre ville, "La Fleur" de Frank GEHRY et Sophie CALLE devrait retrouver une place dans l'espace public.

Je donnerai un avis favorable à votre vœu.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est...

Pardon, il y avait une explication de vote.

Madame la Présidente ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je ne veux pas rallonger le débat. Je ne crois pas avoir...

J'avais en effet une explication de vote à faire mais je suis très respectueuse du règlement. Nous soutenons pleinement tout ce qu'a très bien dit notre collègue Fadila MÉHAL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - La proposition de vœu est donc adoptée. (2018, V. 580).

Je vous remercie, Madame la Présidente, pour votre bienveillance.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accueil au conservatoire du 17e.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 126 relatif à l'accueil au conservatoire du 17e.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un vœu d'une grande clarté pour obtenir d'urgence le recrutement d'un agent supplémentaire pour garantir l'accueil des usagers du conservatoire du 17e arrondissement Claude-Debussy, particulièrement fréquenté.

Faute d'effectifs, le conservatoire a été contraint de fermer ses portes au public ces derniers temps. Cette situation est d'autant plus regrettable que les agents d'accueil assurent le fonctionnement quotidien du conservatoire. Ils sont absolument indispensables à la vie de cet équipement. L'insuffisance des effectifs, en plus d'être la source d'une certaine désorganisation - on ne peut pas le cacher -, n'est pas soutenable dans la durée, le nombre d'élèves du conservatoire n'ayant fait que croître ces dernières années.

Je vous demande donc un engagement ferme de la part de votre Exécutif sur le recrutement d'un agent d'accueil pour notre conservatoire.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur BOULARD. Je vous remercie pour ce vœu qui me donne l'occasion, d'une part, de saluer le travail des services de la Direction des Affaires culturelles avec les conservatoires et de faire un point sur la question des recrutements pour ces derniers.

Vous avez tout à fait raison de pointer le rôle indispensable que jouent les agents d'accueil en matière de sécurité et de logistique au quotidien. Je ne peux sur ce point, à titre personnel et en tant qu'ancien adjoint chargé des ressources humaines - c'est toujours Christophe GIRARD qui parle - que souscrire à vos propos. Ils sont les maillons précieux d'une organisation générale qui permet de proposer aux Parisiennes et aux Parisiens l'offre culturelle de grande qualité que vous connaissez.

Le conservatoire Claude-Debussy du 17<sup>e</sup> arrondissement a été contraint, en effet, de fermer ses portes 3 heures avant la fermeture. Si cet incident est regrettable, je tiens à préciser son caractère exceptionnel. Les deux agents prévus le soir étaient malades. La direction n'a eu d'autre choix que de fermer prématurément ses portes. Contrairement à ce que vous avancez, ces cas restent heureusement rares et nos services sont d'une grande réactivité. La suppression des emplois aidés l'année dernière nous a également obligés à revoir notre organisation.

Sur l'augmentation du nombre d'élèves du conservatoire Debussy, le nouveau bâtiment est plus grand et a permis un accroissement du nombre de bénéficiaires de l'offre d'enseignement, selon le souhait de la Maire de Paris et de notre prédécesseur que je partage, d'ouvrir à un public plus large et diversifié les portes de nos conservatoires.

Les services de la Direction des Affaires culturelles font un travail remarquable et minutieux tout au long de l'année pour que les conservatoires puissent fonctionner de la manière la plus fluide possible.

Le fruit de cette analyse appellera à une discussion avec Véronique LEVIEUX et Emmanuel GRÉGOIRE pour un arbitrage au mois de décembre lors du débat sur le budget primitif 2019. Votre demande est donc prématurée.

C'est pourquoi j'émet un avis défavorable.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Voulez-vous maintenir votre vœu ? Oui ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'attribution à titre posthume de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Charles Aznavour.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n<sup>os</sup> 127 et 127 bis relatifs à l'attribution à titre posthume de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Charles Aznavour.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu voudrait donner à titre posthume la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Charles Aznavour, non pas pour ses qualités de chanteur bien connues et de compositeur - puisqu'il était auteur-compositeur-interprète -, mais pour le rôle qu'il a joué dans la défense et la reconnaissance du génocide arménien qui, je le rappelle, entre avril 1915 et juillet 1916, a fait plusieurs centaines de milliers de mort dans cette communauté arménienne en Turquie.

On le sait peu, mais Charles Aznavour a été très impliqué dans cette reconnaissance du génocide arménien en Turquie. Cette défense du génocide arménien a vraiment été la grande cause de sa vie. Il a été ambassadeur dans certaines instances diplomatiques internationales, à partir de 1995, pour l'Arménie. Il était le représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Bref, il a joué un rôle essentiel dans cette reconnaissance que, d'ailleurs, le Gouvernement français a fini par admettre, il y a peu de temps, mais il l'a admis.

Rien ne s'oppose dans le règlement de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, à ce que l'on donne ce titre à quelqu'un qui est décédé, à titre posthume. J'ai bien relu les considérants de ce règlement et rien ne s'oppose non plus à ce que ce soit quelqu'un qui ait joué un rôle pour les Arméniens de Paris car la communauté arménienne de Paris est extrêmement forte.

Nous avons accepté le vœu de l'Exécutif mais il est très en deçà de la reconnaissance de citoyen d'honneur de la Ville de Paris à Charles Aznavour.

J'aurais donc préféré que nous accordions cette considération et cette reconnaissance à Charles Aznavour pour son rôle en matière de reconnaissance du génocide arménien. Visiblement, l'Exécutif n'a pas accédé à cette demande : vous proposez de qualifier une rue - une petite rue - dans un jardin. Il y a certes toute la signification de l'Arménie dans ce jardin mais c'est tout de même très en deçà de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris pour Charles Aznavour.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous nous joignons à l'intention bienveillante de Jérôme DUBUS et aux membres du groupe PPCI de rendre hommage à Charles Aznavour, grande figure de la scène artistique française, qui nous a quitté ce 1er octobre 2018.

Cependant, avec mes collègues Catherine VIEU-CHARIER et Patrick KLUGMAN, nous ne croyons pas que l'attribution de la citoyenneté d'honneur soit la reconnaissance qui convienne. En effet, mes chers collègues, j'aimerais d'abord souligner l'attachement de la Maire de Paris et de l'Exécutif au sens que revêt l'attribution de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris.

Cette reconnaissance demeure un encouragement et un soutien pour des personnes promouvant les droits en faveur des libertés et qui se voient menacer pour leur combat. Elle s'inscrit dans l'histoire de Paris et de ses positions fermes sur ces sujets, de la Révolution à aujourd'hui. A ce titre, je voudrais rappeler le soutien actuel de la Ville de Paris au cinéaste Oleg SENTSOV à qui nous avons justement attribué cette année la citoyenneté d'honneur.

Cependant, le décès de Charles Aznavour, compositeur, interprète et comédien, a laissé un vide dans la ville et le monde. Il aimait chanter, il savait transmettre cet amour du chant et, sans doute, il se hissait parmi les plus grands de ceux qui savaient chanter l'amour. Outre sa contribution aux arts, je tiens à rappeler, comme Jérôme DUBUS l'a fait dans son vœu, son engagement fidèle pour l'Arménie. Ses parents en étaient originaires et avaient trouvé refuge en France en 1915 lors du génocide de leur peuple. Charles Aznavour a été un porte-parole pour les Arméniens tout au long de sa vie pour garder vive la mémoire du massacre et pour représenter l'Arménie contemporaine.

L'Exécutif tient donc à attribuer une reconnaissance pérenne à Charles Aznavour. Celle-ci doit également rappeler le lien entre Paris et l'Arménie, déjà inscrit à Paris grâce à la dénomination du jardin d'Erevan. C'est pourquoi nous vous proposons la dénomination d'une allée dans ce même jardin en allée Charles Aznavour.

Je vous propose ce vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je suis saisie de deux demandes d'explications de vote.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je ne suis pas pleinement convaincue, pardon, Madame TAÏEB, par votre réponse qui consiste à réécrire l'excellent vœu présenté par nos collègues du groupe PPCI qui disait très bien les choses et sur lequel nous étions pleinement d'accord.

Néanmoins, on votera votre proposition mais, je dirais, à regret.

Vous avez rappelé, mon collègue Jérôme DUBUS a rappelé la vie exceptionnelle de cet immense artiste qui était, comme chacun sait, le seul Français qui ait son nom et son étoile sur le Hollywood Boulevard, le boulevard des célébrités.

J'y suis d'autant plus sensible que Charles Aznavour - je m'apprêtais d'ailleurs à lui rendre un hommage dans le 5e arrondissement - avait été élève à l'école Rognoni, que l'on appelle communément l'Ecole des enfants du spectacle, en face du café ouvert par son père, Micha, rue du Cardinal Lemoine.

D'ailleurs les enfants de Rognoni lui ont rendu hier un très joli hommage, en chantant des chansons du répertoire de Charles Aznavour, en leur remettant leur diplôme, puisqu'ils m'ont fait l'amitié de me demander de leur remettre leur diplôme.

Et puis aussi et surtout, c'était un défenseur de l'Arménie, dont il avait obtenu la nationalité et il avait contribué à la reconnaissance du génocide arménien par la France en 2001. Je pense qu'au moins aussi pour ces deux raisons, la proposition de nos collègues de lui donner la citoyenneté d'honneur se justifiait pleinement.

Merci.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Mon groupe est résolument hostile au fait d'accorder à titre posthume une citoyenneté d'honneur : c'est une question de principe. Il faudrait d'ailleurs peut-être rediscuter, revoir comment on attribue cette citoyenneté d'honneur et est-ce qu'elle peut également être retirée dans certains cas.

En tout cas, nous voterons pour le vœu de l'Exécutif mais je voulais, au nom de mon groupe, rappeler cette question de principe et demander à ce qu'une réunion de travail ou une discussion ait lieu sur l'usage et les critères de cette remarquable distinction.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur DUBUS, vous maintenez votre vœu ?

**M. Jérôme DUBUS**. - On est vraiment à minima. Je ne vais pas maintenir mon vœu parce qu'il ne sera pas voté, ce ne serait pas très sympa pour la mémoire de Charles Aznavour qu'un vœu, voulant le nommer citoyen d'honneur, soit refusé. Je préfère le retirer. Il faut être sensé et respectueux de ce qui s'est passé.

On va accepter le vœu de l'Exécutif, mais rien ne s'oppose aujourd'hui dans le règlement, je le rappelle, à la distinction d'une citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à titre posthume. On peut être pour ou contre, mais au titre du respect du règlement, rien ne s'y oppose.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 581).

## Rappel au règlement.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je suis saisie d'une demande de rappel au règlement de la présidente Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Nous siégeons depuis mercredi matin, comme chacun sait, et nous sommes censés travailler jusque tard et reprendre nos travaux lundi. Je pense que si nous travaillons tous et que nous acceptons ce train, qui n'est pas infernal mais soutenu, c'est parce que nous avons tous le sentiment de participer à la vie démocratique de notre Assemblée et de Paris.

240 vœux, je crois à peu près, ont été déposés. Le sort réservé à ces vœux est régi par l'article 14 de notre règlement. Ce matin, l'Exécutif a été mis en minorité sur l'attribution d'une subvention à une association qui s'appelle "Le refuge", qui s'occupe d'accueil de jour pour des jeunes qui sont victimes d'homophobie. Cette association est présidée par Muriel ROBIN. Et là, je lis un papier, dans lequel M. le premier adjoint à la Maire de Paris nous explique, alors que sans ambiguïté notre Assemblée a voté pour l'attribution d'une subvention de 10.000 euros, que, je cite : "Un vœu n'est qu'un vœu et n'a donc pas d'incidence juridique" !

Je veux bien que l'on commence comme cela, mais pourquoi on siège ? Cela veut dire, que l'on vote pour ou contre... Pourquoi on dépose des vœux ? Sauf à ce que nous considérons qu'il y a des votes et une démocratie à deux vitesses : il y a les votes qui font plaisir à Mme la Maire et son premier adjoint, et les votes qui suscitent du déplaisir.

Donc, je propose que l'on réforme la constitution : quand on a le pouvoir, eh bien, tous les vœux, les amendements, etc. déposés par l'Exécutif, on considère qu'ils sont adoptés, comme cela on va gagner beaucoup de temps ; puis quand cela vient de l'opposition, par définition, ce n'est pas adopté.

Moi, je demande une suspension de séance et je demande une réponse explicite de l'Exécutif sur la manière dont on travaille, sur les vœux et la nature juridique des vœux et du travail que l'on fait dans cet hémicycle.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Je vais effectivement accéder à votre demande de suspension de séance mais laisser une réponse à Patrick BLOCHE avant la suspension.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Si Mme la présidente Florence BERTHOUT l'accepte, je vais peut-être répondre au nom de l'Exécutif, ce qui nous évitera une suspension de séance.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Elle est de droit !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Laissez-moi répondre, je ne suis pas président de séance actuellement. N'étant pas président de séance, ce n'est pas moi qui peux faire droit à votre demande de suspension de séance.

Je nourrissais l'espoir fou, mais s'il n'y a pas d'espoir, la vie est souvent plus triste, que ma réponse mène à retirer votre demande de suspension de séance. Si ma réponse ne vous satisfait pas, évidemment la suspension de séance est de droit, c'est prévu dans le règlement intérieur de notre Conseil de Paris ; ce n'est pas la seule Assemblée qui fait droit à une demande de suspension, cela vaut dans toute Assemblée.

Ce matin a été effectivement voté, sans contestation, à 19 voix contre 18, un vœu visant une subvention à une association, et vous venez de rappeler la nature de ce vœu. Ce qu'a voulu exprimer le premier adjoint à la Maire de Paris, c'est que le statut d'un vœu - je dis bien le statut - n'est pas le statut d'une délibération. C'est-à-dire que le vœu exprime. A votre initiative et parce que le Conseil de Paris a voté ce vœu, on estime à l'heure qu'il est que le Conseil de Paris exprime le vœu que cette association reçoive une subvention d'un montant différent.

A partir de là, si on veut aller jusqu'au bout de la démarche, il faudra inévitablement un projet de délibération pour avoir évidemment une base légale à l'utilisation de l'argent public. Nous en sommes aujourd'hui, en cette séance du Conseil de Paris, au vote d'un vœu à une voix près, mais c'est suffisant pour qu'il soit voté. Donc, il faudra un projet de délibération, pour que ce qu'a exprimé le vœu ait une conséquence concrète et que l'association soit abondée en ce sens.

En l'occurrence, je ne pense pas qu'il y ait une incompatibilité ou une mauvaise compréhension, et je voulais au nom de l'Exécutif assurer évidemment toute la légitimité au vote de ce vœu et à ses conséquences.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - La séance est suspendue pour deux minutes pour méditer la réponse de Patrick BLOCHE.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à seize heures cinquante-six minutes, est reprise à seize heures cinquante-huit minutes, sous la présidence de Mme Célia BLAUDEL, adjointe).*

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux et je vais vous demander un peu de calme pour continuer nos discussions, de rejoindre vos pupitres.

### **2018 DAE 255 - Subvention (20.000 euros) et convention avec le Service de remplacement pour les commerces culturels "Les Libraires Volants" (11e).**

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 255. Il s'agit de l'attribution d'une subvention aux libraires volants dans le 11<sup>e</sup> arrondissement.

La parole est à Mme Carine PETIT.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais juste en 30 secondes attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération qui attribue une subvention de 20.000 euros au Service de remplacement pour les commerces culturels "Les libraires volants". C'est un groupement d'employeurs, cela devient de plus en plus courant dans le milieu associatif. Les commerces indépendants, notamment culturels, se regroupent, puisque nous savons la difficulté pour les libraires et pour les porteurs de projets d'économie culturelle, de recruter, les conventions sont très difficiles et ils ont du mal.

Ils ont donc décidé de monter ce groupement d'employeurs qui leur permet justement de faire appel, sous forme de mutualisation d'emplois, à des remplacements pour des raisons de congé, de formation, d'arrêt maladie, ou alors lorsqu'il y a une augmentation de l'activité, notamment en période de fêtes, etc.

C'est une manière, à travers cette subvention, pour notre collectivité, d'aider le commerce, d'aider l'économie culturelle, et d'aider aussi ces porteurs de projets qui pendant plusieurs années parfois, quand ils lancent leur commerce, souvent ne se rémunèrent pas.

Soutenir ce type d'économie et de librairie indépendante, le 14<sup>e</sup> arrondissement compte quelques libraires à ce groupement d'employeurs, c'est aussi aider des emplois durables, non délocalisables, et des emplois parisiens dans une démarche également de développement durable. On incite tous les Parisiens et toutes les Parisiennes à acheter leurs livres dans les librairies de quartier et non sur Amazon.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Célia BLAUDEL au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD, pour vous répondre.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint. - Effectivement, Paris soutient le livre, Paris soutient ses libraires. Nous soutenons fortement les librairies indépendantes à travers des dispositifs fonciers. Et puis, aussi à travers ce dispositif qui a été mis en place avec le groupement d'employeurs Paricultures et a obtenu l'agrément de la DIRECCTE.

Je voudrais à cette occasion saluer Léa FILOCHE qui préside la structure avec laquelle nous avons mis en place ce soutien. Et dire aussi que cela permet que les libraires aujourd'hui soient mieux soutenus. Cela permet aussi que dans le domaine du commerce culturel, au niveau des quartiers, au niveau des différents arrondissements, nous ayons plusieurs centaines de libraires indépendants présents à Paris.

Cela permet aussi de la diversité éditoriale, et à travers les libraires volants, ce sont aussi des professionnels de la librairie qui viennent remplacer les libraires. Il y a une continuité de fonctionnement de ces librairies, et les libraires qui parfois ne partaient pas en vacances, ou n'avaient pas de temps de repos, peuvent confier pour quelques jours, ou cela peut être aussi une à deux semaines, les clés à des professionnels qui continueront le travail qu'ils font.

Aujourd'hui, nous avons 27 libraires qui sont adhérents à cette structure et qui bénéficient de 7 libraires volants. D'ici la fin de l'année, nous avons comme objectif que 10 libraires volants puissent constituer ce service que nous mettons en place et qui permet de faire en sorte qu'à Paris, on puisse s'enorgueillir d'être une ville dans laquelle on

achète d'abord ses livres chez les libraires indépendants, et pas en supermarché, ou pire, chez les grands groupes, les multinationales nord-américaines.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Frédéric HOCQUARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 255.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 255).

### **2018 DAC 609 - DFA - DAC - Devenir de la "Parisienne de photographie". Politique d'accès au patrimoine photographique de la Ville.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 609 - DFA - DAC, les amendements n<sup>os</sup> 128, 129 et les amendements techniques n<sup>os</sup> 242, 254 et 255 qui y sont rattachés.

Non, Madame PRIMET, ne courez pas !

Mme PRIMET a la parole, et elle seule.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Excusez-moi, je pensais qu'il y avait d'autres choses avant.

Mes chers collègues, vous le savez, notre groupe est très attaché au devenir de la "Parisienne de photographie" et de ses salariés. Nous sommes intervenus une première fois en mars 2018 en portant un vœu qui s'opposait à l'externalisation, car elle constituait une menace pour l'avenir des salariés. Nous pensons qu'il y avait un intérêt pour la Ville de Paris de conserver son patrimoine photographique qui nous semblait être une mission d'intérêt général. Nous sommes intervenus une seconde fois en juillet 2018 en portant un vœu, cette fois, suite à l'échec de la commission d'appel d'offres, afin de demander la ré-internalisation des salariés au sein de la Ville dans le cadre d'un dialogue social maîtrisé. Et voilà que nous intervenons une troisième fois sur ce projet de délibération en proposant deux amendements.

Le premier amendement concerne le reclassement de deux salariés de la mission de numérisation qui, contrairement aux deux autres visés dans le projet de délibération, n'ont eu aucune proposition. C'est pourquoi nous demandons, au vu de leurs compétences, la reprise de ces salariés dans les structures de la Ville.

Le deuxième amendement demande à la Ville de Paris d'être partie prenante d'un comité de suivi d'un protocole social d'accompagnement, suite à la transformation de la société. Ce protocole serait écrit conjointement par les salariés, les représentants du personnel et la nouvelle direction.

Sous réserve que l'Exécutif accepte ces deux amendements, nous voterons ce projet de délibération, avec quelques remarques cependant. J'aimerais d'abord souligner que le projet de délibération stipule que 55 % de la programmation de la "Parisienne" a été remplie à la fin 2018, mais ce bilan en demi-teinte ne mentionne pas que l'équipe n'était pas au complet ces derniers mois. C'est pourtant un élément d'explication important.

Ensuite, ce projet de délibération reste flou sur plusieurs aspects. Le premier aspect concerne les deux salariés reclassés au sein de la DAC. A ce jour, ils n'ont aucune information sur leur futur profil de poste. La garantie de leur bonne intégration pourra être assurée dans le cadre du comité de suivi que nous proposons dans notre amendement.

Ensuite, nous restons interrogatifs sur l'accès au fonds. Il semblerait que la Ville vende l'accès et que la concession s'occupe de la diffusion. Nous demandons donc des informations sur les modalités d'accès au fonds.

Enfin, sur le stock numérisé, est-ce que l'agence conserve tout ce qu'elle a déjà ? Les collections qui restent en interne de la Ville seront-elles valorisées ? Le nouveau prestataire va numériser le fonds selon le programme établi par la B.H.V.P., mais qu'en est-il de la numérisation à la demande ?

Au-delà des réponses qui nous seront apportées, nous resterons très vigilants au moment du marché qui devra intervenir aux alentours du mois de juin 2019.

Je vous remercie.

*(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET. Puis Karen TAÏEB vous répondra.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ecoutez, la "Parisienne de photographie", c'est un fonds que tout le monde connaît. Tout le monde connaît cette photo historique de Jaurès, par exemple. Tout le monde l'a en mémoire. C'est ce fonds historique d'une grande importance patrimoniale qui est en jeu. Comme le disait Raphaëlle PRIMET - le groupe Communiste - Front de Gauche est déjà intervenu à plusieurs reprises ; le groupe Ecologiste, également sur ce dossier - on en arrive à un point triste de la bataille sur ce sujet.

On parlait tout à l'heure de Brel. Vous connaissez la chanson "Pourquoi ont-ils tué Jaurès ?" On pourrait la refaire : "Pourquoi ont-ils vendu Jaurès ?" Certes, il y a des difficultés financières de la "Parisienne de photographie", mais elles découlent d'une volonté absurde, je pense, qui est de vouloir à tout prix autofinancer la numérisation et la conservation d'un fonds photographique exceptionnel. Si l'on peut entendre qu'une partie de ces tâches puissent être financées par le paiement des droits sur les photographies, notamment par la presse, l'édition, il faut admettre de financer autrement que par la privatisation. C'est un enjeu culturel important. Là, ce n'est pas le choix pris. La décision est de déléguer au privé une partie de l'activité de la "Parisienne de photographie" : l'exploitation, la diffusion, la valorisation du fonds Roger-Viollet.

Cela pose un problème, car le cœur du métier doit être de produire des photos, de les numériser, de les mettre en valeur - un fonds qui appartient au patrimoine de la Ville de Paris - et non pas de faire du "cash" à tout prix pour financer les activités de numérisation. La photographie patrimoniale est un enjeu culturel d'intérêt général et non pas simplement la reproduction numérique de photos à vendre au plus offrant.

Je soutiendrai bien évidemment les vœux du groupe Communiste - Front de Gauche, qui sont liés au reclassement des salariés. Je suis un peu surprise, d'ailleurs, par les vœux de l'Exécutif qui restent assez flous à ce sujet, mais sans doute l'Exécutif précisera les raisons.

Je voterai contre ce projet de délibération. La décision que vous prenez est un crève-cœur culturel.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à Mme Karen TAÏEB pour vous répondre.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie pour vos interventions, Raphaëlle PRIMET, Danielle SIMONNET. Je suis allée, la semaine dernière, à la rencontre de l'équipe de la "Parisienne de photographie" dans son lieu historique, rue de Seine. J'ai rencontré des personnes passionnées, fières de ce patrimoine photographique et de ce fonds Roger-Viollet.

Bien sûr, nous sommes sensibles à tout ce qui vient d'être dit. La situation de la "Parisienne de photographie" a été évoquée à plusieurs reprises au sein du Conseil de Paris ces derniers mois. En effet, dans un contexte de difficulté du marché de l'édition, elle se trouve dans une impasse financière du fait de la baisse structurelle des ventes des droits de reproduction des fonds dont elle a la charge.

Par ailleurs, la "Parisienne de photographie", qui est une S.P.L., doit évoluer compte tenu de la réforme du statut de Paris et de la fusion, au 1er janvier 2019, de la Commune et du Département.

En novembre 2017, le Conseil de Paris a décidé la reprise en régie de la mission de conservation du fonds Roger-Viollet. La délégation de service public a également été prolongée d'un an pour mener les missions restantes, à savoir la numérisation, la commercialisation et la diffusion des fonds, et pour rechercher un nouveau modèle économique. En janvier 2018, la mission de conservation des fonds a, comme convenu, été reprise par la Direction des Affaires culturelles, ainsi que trois agents pour assurer cette mission.

Par ailleurs, la réalisation de la mission de numérisation pèse lourdement dans le budget de la société pour un volume de numérisation insuffisant. Elle a procédé, début 2018, au lancement d'une procédure d'appel d'offres pour

l'attribution d'un marché de numérisation des fonds photographiques et des collections de la Ville et du Département de Paris. Cette consultation a été déclarée infructueuse.

Le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui vise donc à poursuivre l'évolution de la S.P.L., avec la reprise du pilotage de la valorisation des fonds patrimoniaux par la DAC à partir de 2019, et la reprise, pour ce faire, de deux salariés de la "Parisienne" au sein de la Direction des Affaires culturelles. Les missions de diffusion et de commercialisation seront concédées à un opérateur dans le cadre d'une concession de service public. La D.S.P. sera prolongée d'un an par avenant pour alléger les activités de la société et lui permettre d'assurer les missions de diffusion et de commercialisation, en attendant la reprise par un concessionnaire début 2020.

Enfin, il est nécessaire de procéder à une recapitalisation de la société pour permettre à la "Parisienne de photographie" de continuer ses activités jusqu'à la fin de la D.S.P. La situation des salariés de l'équipe de numérisation, dont la mission s'arrête à la fin de l'année, est bien entendu au cœur de nos préoccupations. Deux personnes seront reprises par la Direction des Affaires culturelles pour assurer le pilotage de la valorisation des collections photographiques de la Ville. La direction de "la Parisienne" a missionné un prestataire extérieur pour accompagner individuellement les 4 salariés restants. L'objectif est bien entendu que chacun puisse définir un projet professionnel qui corresponde à ses souhaits.

Le groupe Communiste a proposé deux amendements concernant l'accompagnement et le devenir de ces salariés dans le cadre de la transformation de la société.

Chère Raphaëlle PRIMET, je vous propose, en réponse, deux amendements de l'Exécutif qui visent d'une part à suivre l'accompagnement des salariés dans le cadre du comité de pilotage de la D.S.P., sur la base d'un protocole qui sera rédigé par les salariés en lien avec la direction, et d'autre part à ce que la Ville s'engage à examiner si des postes peuvent être proposés aux salariés en fonction de leurs compétences professionnelles et leurs projets.

Je tiens à souligner que cette transformation de "la Parisienne de photographie" s'inscrit dans une stratégie plus large de la Ville sur l'accès au patrimoine graphique et vise à garantir et à promouvoir l'accès du plus grand nombre à nos collections. Cette stratégie qui vise à renforcer les missions de service public consiste à accroître et à intensifier la numérisation des collections patrimoniales de la Ville sur la base d'un programme pluriannuel qui sera désormais piloté par l'Atelier de restauration et de conservation des photographies au sein de la DAC.

Le deuxième objectif principal est de publier ces collections en ligne en haute définition sur la base d'une licence sur les sites existants, en open data pour commencer et sur un portail patrimonial dédié à moyen terme.

Je crois que nous pouvons nous satisfaire du travail qui a été réalisé et je tiens à remercier les équipes de la DAC ainsi que celles de "la Parisienne de photographie" que je veux assurer de notre soutien. Le travail n'est évidemment pas terminé, mais les solutions mises en place sont satisfaisantes et je pense que nous avons réussi à répondre aux inquiétudes des salariés concernés.

Enfin, c'est la garantie que l'immense patrimoine photographique de la Ville continuera...

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Il faut conclure, Madame TAÏEB !

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - ... d'être valorisé et nous pouvons nous en féliciter collectivement.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

J'ai été saisi d'une explication de vote de M. BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - En tant que président de la S.P.L., je ne prendrai pas part au vote. Par ailleurs, pour aller dans le sens de ce qu'a très bien dit Karen TAÏEB, je voudrais insister sur deux points essentiels.

Premièrement, les collections patrimoniales de la Ville de Paris ne sont pas privatisées, comme je l'ai entendu, elles continuent à être propriété de la Ville ainsi que le site historique de la rue de Seine, Roger-Viollet. Ce qui est tout de même très important.

La deuxième chose, c'est qu'en tant que président et avec le directeur, Nicolas BOUILLANT, que je tiens ici à remercier, nous portons une attention très particulière à ce que chaque salarié puisse trouver une solution qui lui

convienne. C'est ce travail que nous menons en ce moment. Je serai particulièrement attentif au fait que personne ne soit laissé au bord du chemin et ait un destin professionnel qui lui convienne.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - En vous remerciant pour cette explication, les amendements n<sup>os</sup> 128 et 129 sont-ils retirés ? Oui.

Je sou mets donc aux voix les amendements n<sup>os</sup> 254 et 255 de l'Exécutif avec un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 242 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 242 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 254 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 254 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 255 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 255 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 609 - DFA - DAC ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAC 609 - DFA - DAC).

### **2018 DAC 435 - Adhésion à l'Association des biens français patrimoine mondial (A.B.F.P.M.).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 435 relatif à l'adhésion à l'Association des biens français patrimoine mondial.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues.

Puisqu'on siège pour 4 jours quasiment, je pense que l'on n'est plus à deux minutes près et je voudrais prendre quelques instants pour parler...

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Si ! Tenez votre temps, merci.

**M. Alexandre VESPERINI.** - Je tiendrai mon temps, ne vous inquiétez pas, Monsieur le Maire. Mais comme l'adjointe a dépassé 5 minutes...

Je voudrais juste prendre quelques instants pour parler de l'Association des biens français du patrimoine mondial. Tout d'abord pour dire que naturellement cette adhésion est bien venue et que je suis même étonné que la Ville de Paris n'ait pas adhéré plus tôt ou n'ait pas eu la possibilité d'adhérer plus tôt à cette structure associative qui, je crois, fait œuvre salubre, notamment à un moment où la Ville de Paris comprend de plus en plus de biens qui eux-mêmes, soit sont présentés pour candidature à l'UNESCO, soit sont déjà classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. On peut parler des voies sur berges, on pourrait parler également de l'initiative portée pour les bouquinistes sur le long de la Seine et on pourrait également parler de l'initiative, plus récemment, sur les bars et les bistrotis parisiens.

Cela étant dit, évidemment, si ces initiatives sont bienvenues et si la Ville de Paris doit naturellement les accompagner, je crois qu'il faut toujours prendre garde de ne pas complètement muséifier Paris. Le bienfait de cette association, l'A.B.F.P.M., c'est de pouvoir réunir, dans un lieu de débats où l'on peut avoir des experts et des élus, des intérêts parfois un peu contradictoires entre d'un côté la nécessité de préserver quelque chose d'absolument exceptionnel et reconnu par l'UNESCO - qui a son siège à Paris comme le projet de délibération le rappelle - et de l'autre des intérêts différents qui consistent tout simplement à faire évoluer tout ce patrimoine pour permettre aussi aux grandes villes, aux grands sites, aux grands territoires de notre pays d'évoluer et de se moderniser.

Je crois que dans cette association-là, ces débats auront lieu d'être et c'est bien que la Ville de Paris participe à ces discussions. J'ai cru comprendre en parcourant le site Internet de cette association que d'autres villes qui comportent déjà des sites inscrits à l'UNESCO sont membres de cette association. Je crois qu'il est donc salubre que la Ville adhère à cette association. C'est une adhésion - dans cette Assemblée je suis très attaché aux subsides publics, notamment dans le domaine associatif - qui représente un coût annuel de 3.000 euros, un tarif donc raisonnable même si cette adhésion, si je comprends bien le projet de délibération, porte sur un projet à 5 ans, ce qui représente donc 15.000 euros.

Enfin, pour terminer, trois remarques quand même.

La première concerne les informations qui doivent nous être communiquées à nous, les élus parisiens, sur les travaux de cette association. Je souhaite que vraiment nous soyons informés de la plus-value que va pouvoir représenter l'adhésion de la Ville de Paris à l'A.B.F.P.M.

Deuxième remarque, c'est que cette association, je crois, doit être un lieu où on pose la question de l'avenir des sites Unesco. Ces sites UNESCO doivent être vivants, ils doivent être promus. Ils ne doivent pas consister simplement à graver dans le marbre le fait que cela ne bouge absolument pas. Je le disais, cela fait référence à la remarque que je faisais sur les débats, les discussions entre les différents intérêts qui peuvent s'exprimer.

Troisièmement, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire sur un certain nombre de projets de délibération qui portent sur des subventions aux associations ou en l'occurrence sur des adhésions, c'est la faiblesse documentaire, tout de même, des projets de délibération qui nous sont soumis. Cette association semble très intéressante, mais je regrette que le projet de délibération qui nous est soumis se limite à une feuille recto, même pas recto verso. Simplement recto. Il a fallu que je mène moi-même un travail personnel de recherche sur l'association, sur la situation budgétaire, sur sa gouvernance, sur son fonctionnement. Et je regrette que l'argent public que nous votons - là, c'est 3.000 euros, ce n'est pas énorme - mais j'aurais pu tout à fait faire allusion à d'autres subventions que nous avons examinées et adoptées dans cette Assemblée. Le C.A.U.E., le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Ville de Paris, pour lequel nous donnons 250.000 euros annuels, c'est à peu près la même chose.

Je crois qu'il faudrait vraiment que l'Exécutif et que les services de la Ville de Paris travaillent davantage sur la documentation des projets de délibération examinés ici.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour le dire même si, naturellement, vous l'aurez compris, le groupe PPCI votera favorablement.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Karen TAÏEB, pour vous répondre.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci, Monsieur Alexandre VESPERINI, pour votre intervention.

Je rappelle que cette association est également assez jeune, relativement jeune en tout cas, puisqu'elle a été créée en 2007, et que nous nous félicitons d'y adhérer cette année. C'est vrai qu'à ce jour la Ville de Paris n'était toujours pas adhérente à cette association malgré, comme vous l'avez rappelé, des biens inscrits et dont on va très largement parler dans un instant avec le prochain projet de délibération.

C'est pourquoi je vous propose de ne pas en dire davantage car on va plus largement parler dans un instant des différents biens que sont Paris, rives de la Seine et la tour Saint-Jacques puisqu'elle est propriété de la Ville de Paris qui fait partie du bien en série "Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle".

De plus, effectivement, ce n'est pas une somme très importante même si adhérer à cette association revêt une importance capitale puisque cela parle du patrimoine et de cette reconnaissance par l'UNESCO.

Ainsi, merci pour votre intervention.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 435.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 435).

### **2018 DAC 777 - Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.**

#### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'intégration de l'île aux Cygnes.**

#### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la mise en valeur de l'île aux Cygnes.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 777 et les vœux référencés n<sup>os</sup> 130 et 131 qui y sont rattachés.

Je vais donner la parole à Mme de CLERMONT-TONNERRE, à Mme LECOUTURIER, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, à M. Didier LE RESTE, à M. CONTASSOT, à Mme SIMONNET, à M. GOUJON et à Mme BLADIER-CHASSAIGNE.

Karen TAÏEB et Jean-Louis MISSIKA vous répondront ensuite pour l'Exécutif.

C'est Mme de CLERMONT-TONNERRE qui commence.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Dans la foulée, je présenterai également le vœu n° 130.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine inscrit désormais dans le droit français la notion de patrimoine mondial. Ce texte impose l'élaboration par l'État et la Ville d'une zone tampon et d'un plan de gestion destinés à assurer la protection des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette nouvelle disposition permet également de mieux préciser et d'étendre légèrement le périmètre des 365 hectares du site des rives de la Seine, classées depuis 1991 au patrimoine et qui couvrent le linéaire compris entre le pont de Sully et l'axe de l'avenue de Suffren.

Cette extension nous donne l'opportunité d'inclure certains éléments oubliés en 1991 à l'image du Muséum d'histoire naturelle, des théâtres du Châtelet et de la Ville, du palais d'Iéna ou encore de la tour Saint-Jacques, laquelle n'est pas simplement un édifice exceptionnel mais fait partie intégrante des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, dont le parcours est inscrit au patrimoine mondial.

Je tiens au préalable à remercier Karen TAÏEB d'avoir organisé, le 25 octobre, une réunion de présentation et d'échanges autour de ce projet de délibération, réunion au cours de laquelle nous avons proposé d'intégrer l'Île-aux-Cygnés dans le périmètre classé au patrimoine mondial.

En effet, l'extension en aval du Champ de Mars, telle qu'elle est décrite dans le projet que nous examinons, porte uniquement sur le pont-viaduc de Bir-Hakeim alors que son escalier monumental permet d'accéder à l'Île-aux-Cygnés. Construite en 1865 dans le cadre de l'urbanisation de la plaine de Grenelle, cette île fut aménagée en 1878 par la Ville de Paris qui y réalisa une allée plantée de 890 mètres de long. Cette île artificielle qui s'inscrit dans la perspective de la Tour Eiffel sert d'appui à trois ponts : le pont de Bir-Hakeim, le pont de Grenelle-Cadets-de-Saumur et le pont Rouelle, édifié pour l'Exposition universelle de 1900.

Ce site atypique concentre une exceptionnelle biodiversité et constitue un itinéraire de promenade unique. Agrémentée sur ses côtés par 250 arbres d'une grande diversité, l'île compte une soixantaine d'essences différentes comme par exemple des tilleuls de Hollande, des savonniers de Chine, des chicots du Canada, des érables de Cappadoce ou des ormes de Sibérie. Au fil des renouvellements, nous veillons d'ailleurs à enrichir ce site emblématique de la diversité arboricole parisienne : 25 nouveaux sujets ont été plantés en 2017.

L'île se termine à ses extrémités par deux esplanades ornées de statues. Sur la pointe amont s'élève la statue équestre de la France renaissante offerte en 1930 par la communauté danoise de Paris ; sur la pointe aval se dresse la Statue de la Liberté, offerte en 1885 par le comité des Américains de Paris. Réplique en bronze de l'œuvre de Bartholdi, elle fut inaugurée le 4 juillet 1889, jour de l'indépendance des États-Unis. Cette île insolite est très fréquentée par les promeneurs, les joggeurs et les touristes, notamment du fait de son ancrage dans l'axe de la Tour Eiffel et de la présence de la Liberté éclairant le monde.

Tout en apportant notre soutien au projet de délibération, il m'a semblé cohérent d'intégrer l'Île-aux-Cygnés dans l'extension du périmètre de protection des rives. C'est le sens du vœu rattaché n° 130 qui a été voté à l'unanimité lors du Conseil du 15<sup>e</sup> arrondissement du 29 octobre.

Avec l'inscription de l'Île-aux-Cygnés au patrimoine mondial de l'UNESCO, nous aurions là, mes chers collègues, une belle opportunité de protéger, de valoriser et de faire rayonner la troisième île parisienne.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le patrimoine exceptionnel de notre ville est le fruit d'une histoire, d'événements, de souverains, d'architectes, d'un peuple qui a traversé les époques en laissant une empreinte indélébile sur notre territoire parisien.

Même s'il est majestueux à Paris, ce patrimoine n'en est pas moins fragile. Si les Parisiens et les touristes s'émerveillent toujours devant les joyaux de notre capitale, c'est qu'il a été soigneusement entretenu et préservé.

Merci, Monsieur DUBUS, de votre silence.

Il ne m'entend pas...

En inscrivant les rives de la Seine à Paris au rang du patrimoine mondial en 1991, l'UNESCO a souligné le caractère exceptionnel et la valeur universelle de ce site. Il est vrai que ce site est une richesse exceptionnelle à Paris. En partant du pont de Sully jusqu'au pont Bir-Hakeim, ces rives de Seine imposent un éblouissement renouvelé à chaque fois que nous longeons cette scène si familière qui a fait l'histoire de Paris.

En termes de protection du patrimoine, les intégrations supplémentaires proposées dans ce projet de délibération ont un sens, même si les choix effectués relèvent encore d'une certaine imperfection, puisque le pont Mirabeau, classé monument historique en 1975, est toujours exclu de ce périmètre.

Sur le principe de la création d'une zone tampon, il conviendra de voir ce qui sera retenu, sachant que la zone "Rive de Seine" est déjà très étendue, mais elle peut avoir du sens en termes de patrimoine. En effet, à Paris, de nombreuses rues ou aménagements urbains historiques ont été pensés dans une vision globale de perspective de la ville. Il convient absolument de préserver cette notion de perspective architecturale dans notre capitale. C'est pourquoi

notre groupe s'était opposé au maintien de la Grande Roue, place de la Concorde, pour des raisons de perspectives historiques, l'axe Obélisque-Jardin des Tuileries-Champs-Élysées ayant été cassé par la Grande Roue.

Mais les considérations patrimoniales de la mise en place de cette zone tampon ne doivent pas occulter une actualité judiciaire récente concernant les berges de Seine.

Curieusement, ces berges de la Seine et leurs perspectives sont devenues un enjeu politique pour la Mairie de Paris. En effet, le motif de la pollution ayant été rejeté par le tribunal administratif pour la piétonisation des quais, vous vous êtes emparés du classement des berges au patrimoine mondial de l'UNESCO pour motiver cette décision de fermeture de celle-ci à la circulation. Le tribunal a accepté cette motivation.

Cette décision du tribunal administratif crée maintenant une jurisprudence. Désormais, il sera possible à la Mairie de Paris, par simple arrêté municipal, de décider la fermeture aux voitures de tout axe, permettant de protéger ce site des rives de Seine. Ainsi, toute extension supplémentaire de ce périmètre deviendra autant d'axes routiers susceptibles d'être fermés à la circulation. Je regrette que la défense du patrimoine devienne alors une justification politique de fermeture des axes de circulation, certains structurants dans l'identification d'une nouvelle zone tampon dans la capitale.

La piétonisation des espaces à fort caractère patrimonial est une vraie question qu'il convient d'étudier avec intelligence et dans le dialogue. L'idée de la piétonisation n'est pas à rejeter en bloc mais doit faire l'objet d'une réflexion globale sur les zones piétonnes à Paris. Néanmoins, afin de ne pas répéter les erreurs dramatiques de méthode avec laquelle la Mairie de Paris a décidé de piétonner les berges de rive droite, il serait bon d'associer, à la définition de cette zone tampon, les mairies d'arrondissements concernées et des groupes de travail de Paris et que soient écoutés également l'avis de la Métropole du Grand Paris et celui des maires des communes adjacentes.

De même, comme le demande notre groupe UDI-MODEM depuis de longues années, la Ville de Paris ne pourra pas faire l'économie d'un vrai plan de circulation dans la capitale qui prenne en compte cette dimension de protection du patrimoine au regard de la décision du tribunal administratif.

Voilà pourquoi notre groupe votera pour ce projet de délibération, mais restera très prudent concernant ce projet de délibération et suivra avec beaucoup d'attention la mise en place de cette zone tampon.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "la Seine a de la chance, elle n'a pas de souci quand elle se promène tout le long de ses quais avec sa robe verte et ses lumières dorées". Comme un écho à la chanson de Jacques Prévert, les rives de la Seine sont classées au patrimoine de l'UNESCO depuis 1991. Les quais de Seine sont jalonnés de chefs-d'œuvre architecturaux et urbains édifiés du Moyen Age jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, une promenade sur la Seine ou le long des quais permet d'observer les strates successives de l'histoire de Paris.

Nous voterons pour ce projet de délibération qui prévoit une extension - mineure - du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette extension permettra d'inclure des monuments qui n'y figuraient pas auparavant comme le Muséum d'histoire nationale ou la tour Saint-Jacques.

La création d'une zone tampon est soumise au vote de notre Conseil. Nous approuvons le principe de cette zone tampon dans l'attente de la définition de son périmètre.

Je profite de ce projet de délibération pour me féliciter de la volonté politique de notre majorité de piétonner les berges de Seine. Nous avons rendu ce patrimoine historique, cet espace géographique particulièrement exceptionnel aux habitants et aux habitantes de Paris, aux promeneurs et promeneuses, aux touristes qui viennent visiter notre ville.

La fermeture des voies sur berge à la circulation automobile est une décision qui va dans le sens de l'Histoire. Elle figure dans nos engagements de campagne et a été prise avec le soutien des Parisiennes et des Parisiens.

**M. Jean-François LEGARET**, maire du 1<sup>er</sup> arrondissement. - C'est faux !

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - J'en profite aussi, mon cher Jean-Louis, Monsieur le Maire, pour vous interpeller sur toute construction nouvelle. Evidemment, nous ne sommes pas opposés à la modernité, nous sommes pour l'évolution de notre ville, mais cela doit s'inclure dans ce nouveau périmètre.

Nous avons débattu au Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement de la place Mazas, Quai de la Rapée. Je sais votre vigilance, celle de la maire du 12<sup>e</sup> arrondissement sur le devenir de ce projet. Nous sommes nous-mêmes vigilants, afin que les berges de Seine, ce quartier et cette extension, permettent la pacification, permettent la promenade, la tranquillité et que Paris se tourne vers son futur.

L'appropriation du fleuve, la lutte contre la pollution, la préservation des berges inscrites au patrimoine de l'UNESCO, comme le rappelle ce projet de délibération, sont des raisons suffisantes pour que l'on maintienne l'interdiction des circulations automobiles sur la rive droite de la Seine.

C'est ce qu'a reconnu la juridiction administrative il y a quelques semaines. Aussi, aujourd'hui, les Parisiens et les Parisiens ont de la chance, ils n'ont pas de souci quand ils se promènent le long des quais de Seine.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Après Prévert, Apollinaire : "Sous le pont Mirabeau coule la Seine et nos amours, faut-il qu'il m'en souvienne ?".

Quel Parisien, quelle Parisienne n'a en mémoire le superbe poème de Guillaume Apollinaire, ode à son amour déçu tout autant qu'à Paris et son fleuve.

La Seine, comme tous les fleuves qui traversent les villes, est non seulement à l'origine de la ville, mais elle en est le symbole au même titre que ses monuments les plus connus. C'est un joyau qui n'aurait jamais dû être défiguré par une hideuse autoroute urbaine et que nous avons décidé de restituer à la promenade, comme tous les quais devraient l'être.

La Seine, dont les rives sont inscrites au patrimoine de l'UNESCO depuis 1991. Depuis la loi relative à la création, à l'architecture et au patrimoine de 2016, les sites inscrits à ce patrimoine sont reconnus et doivent être préservés par la création d'une zone tampon d'une part, et un plan de gestion d'autre part.

Nous sommes particulièrement heureux qu'enfin une grande réflexion soit menée pour la sauvegarde de la Seine, de ses rives, des perspectives visuelles et que soient intégrés au document d'urbanisme le plan de gestion et la zone tampon.

D'après l'exposé des motifs, la DRAC a missionné le bureau d'études BLANC-DUCHÉ pour qu'il propose à la fois une extension mineure du périmètre actuel et la zone tampon.

Je regrette que cette étude n'ait pas été annexée au projet de délibération. Je souhaite que vous puissiez nous la communiquer assez rapidement.

Pouvez-vous déjà nous dire s'il y a des informations sur le périmètre de la zone tampon proposé dans cette étude ?

De même, le dossier dit technique joint au projet de délibération est assez succinct, car il ne comporte qu'un plan, sans la légende correspondant aux différents éléments indiqués.

L'exposé des motifs précise qu'il serait nécessaire de procéder à une étude paysagère approfondie afin de définir la zone tampon. Nous en sommes parfaitement d'accord. Nous souhaitons que le cahier des charges de l'étude puisse être débattu, peut-être au sein de la cinquième commission, et aussi en commission du Vieux Paris, pour que nous puissions faire part de nos attentes en la matière.

A ce stade, nous estimons, cependant, qu'il serait assez logique que la zone tampon couvre au minimum toute la partie de la Seine comprise dans Paris intra-muros, y compris le pont Mirabeau.

Nous souhaitons que tous les projets envisagés sur la Seine ou à proximité immédiate soient suspendus dans l'attente d'un nouveau débat au sein de notre conseil à l'issue de l'étude envisagée.

Ce projet de délibération est d'autant bienvenu que nous avons dans un passé récent souhaité protéger les abords de la Seine de constructions la défigurant.

En conclusion, je cite à nouveau Apollinaire, " Sous le pont de Mirabeau coule la Seine, et nos amours, faut-il qu'il m'en souvienne ? La joie venait toujours après la peine." Après la peine de nos propositions rejetées, voici la joie d'un projet porteur d'espoir.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Pour continuer en poésie, Madame Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, vous présenterez le vœu n° 131.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE**. - Ce vœu, Ile-aux-Cygnés, pour mettre en valeur cette magnifique digue créée en 1825 sur la Seine entre les 15e et 16e arrondissements, dans le cadre du projet de port fluvial de Grenelle.

Cette promenade publique, qui comporte plus de 60 essences d'arbres est un endroit apprécié des Parisiennes et des Parisiens, non seulement pour son calme, mais aussi parce qu'il fait partie intégrante du patrimoine parisien.

Reconnaisable de loin grâce à la réplique en bronze réalisée par Bartholdi, de la statue de la Liberté de Liberty Island à New York, offerte à la France en 1889 pour le centenaire de la révolution française, cette île a accueilli d'emblématiques événements.

En 1900, à l'occasion des premiers Jeux Olympiques de Paris, un concours de pêche à la ligne y fut organisé. En 1937, lors de l'exposition universelle, l'île y a accueilli le centre des colonies. 190 pavillons avaient été bâtis entre le centre de l'île et la Concorde.

Plus récemment, en 2012, dans le cadre du projet d'aménagement des berges de Seine, une partie de l'île a été rénovée, l'éclairage renforcé, des équipements sportifs installés. Les conseils de quartiers y ont organisé des événements comme les joutes nautiques, les fêtes américaines et même la journée de la pêche pour la plus grande joie de plus de 3.000 spectateurs.

On peut aussi noter qu'aujourd'hui même, un projet de port solaire sur cette île est à l'étude. Sa réalisation serait une bonne chose, tant sur le plan de l'écologie que de l'innovation.

Cependant, en comparaison des années et siècles précédents, cette île est aujourd'hui sous-valorisée, voire délaissée.

Compte tenu de son histoire patrimoniale remarquable, mais également d'une situation géographique exceptionnelle, cette île magnifique mériterait véritablement d'être beaucoup plus mise en valeur.

C'est pourquoi aujourd'hui mes collègues et moi-même émettons le vœu, alors que nous avons dit que la Ville de Paris poursuit la réhabilitation de l'île aux Cygnés, vous avez amendé cette phrase en nous disant : "envisage de poursuivre la réhabilitation totale de l'île aux Cygnés".

On accepte cet amendement en espérant que cet artifice sémantique ne soit pas de nature à reculer aux calendes grecques cette réhabilitation dont l'île a tant besoin.

Emettons également le vœu que la Ville de Paris assure une meilleure sécurisation de ce lieu et étudie la tenue d'un événement culturel ou sportif populaire récurrent tirant profit des caractéristiques géographiques, historiques et artistiques de cet espace.

Je vous remercie et vous rappelle que ce vœu a été voté à l'unanimité en Conseil du 15e arrondissement.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie pour vos interventions.

Je donne la parole à Karen TAÏEB puis à Jean-Louis MISSIKA.

Madame TAÏEB ?

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, merci à tous les intervenants. Je vous remercie pour vos interventions qui ont inspiré beaucoup d'entre vous. Ces interventions qui permettent une nouvelle fois de souligner l'immense beauté des rives de

la Seine, œuvre collective construite au fil des siècles ; fruit du génie français, du talent de nos architectes, de nos artistes et artisans.

Les quais de la Seine sont jalonnés d'une succession de chefs-d'œuvre architecturaux et urbains édifiés du moyen-âge au XXe siècle, qui ont conduit l'Unesco à classer les rives de la Seine au patrimoine mondial en 1991. L'Unesco utilise l'expression "valeur universelle exceptionnelle" V.U.E. pour qualifier les sites classés. La valeur universelle des rives de Seine nous engage non seulement auprès de nos concitoyens, mais aussi de tous les Français, de l'humanité tout entière et des générations à venir.

Pendant de nombreuses années, la circulation automobile intense le long des berges de la Seine a non seulement fait obstacle à la contemplation sereine de ce magnifique paysage, mais également mis en péril l'intégrité du site.

L'UNESCO l'a bien compris en déclarant en 2017, lors de l'adoption des déclarations rétrospectives de valeurs universelles exceptionnelles, que : "l'interdiction de circulation des véhicules à moteur sur les quais bas des berges de la Seine contribue à préserver l'authenticité et l'intégrité du bien classé."

La suppression de la circulation automobile sur les berges de la Seine permet de retrouver pleinement la beauté et le charme du site, mais nous assure désormais que ce chef-d'œuvre du génie humain sera préservé dans les meilleures conditions pour les générations futures.

Comme l'ont déclaré il y a quelques mois mon collègue Bernard GAUDILLÈRE et les présidents de S.O.S. Paris et Paris historique dans une tribune : "... Il est rare qu'un site renoue avec sa beauté d'origine. (...). C'est pourtant précisément ce qu'il vient de se passer sur les berges de la Seine".

Je tiens donc à le répéter, et les amoureux du patrimoine ne pourront qu'acquiescer, et à saluer une nouvelle fois la décision récente du tribunal administratif entérinant la décision prise par la Maire de Paris de supprimer la circulation sur les quais bas de la rive droite.

Par ailleurs, nous sommes pleinement conscients de la nécessité de valoriser auprès de tous la beauté et la richesse patrimoniale de ce bien inscrit voilà près de trente ans. C'est ce que nous faisons. Nous avons notamment travaillé à la mise en œuvre d'un plan d'installation de plaques rappelant cette inscription : la première a été apposée par la Maire de Paris, Anne HIDALGO, et la directrice générale de l'UNESCO, Audrey AZOULAY, le 15 septembre dernier à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Je voudrais remercier ma collègue Véronique LEVIEUX qui a participé à cette organisation.

Le périmètre ainsi classé en 1991 allait du pont de Sully à la Tour Eiffel et au Trocadéro. Dans ce projet de délibération, il s'agit, d'une part de proposer une extension mineure du bien classé, et de prévoir une zone tampon d'autre part. L'expression extension mineure, je rassure, fait partie du lexique de l'UNESCO. Il s'agit par ce moyen de répondre à quelques incohérences ou manquements lors du classement de 1991.

Ce qui est ainsi proposé permet de mieux prendre en compte la géomorphologie, comme l'ancienne île Louviers qui sera ajoutée, de supprimer des dents creuses comme l'église Saint-Gervais-Saint-Protais, la place du Châtelet avec ses deux théâtres qui ne figurait pas ou encore de réparer les oublis flagrants, comme la tour Saint-Jacques, la place Saint-Michel ou le palais d'Iéna.

Il s'agit d'autre part de se mettre en conformité avec la loi LCAP relative à la liberté de création à l'architecture et au patrimoine, promulguée en juillet 2016, qui inscrit pour la première fois la notion de patrimoine mondial dans le droit français.

La loi prévoit désormais la mise en place d'une zone tampon, vous en avez parlé, recouvrant les abords du bien, ainsi que d'un plan de gestion assurant la conservation et la valorisation du bien dans le cadre d'une collaboration étroite entre les services de l'Etat et les collectivités locales.

Le projet de zone tampon devra faire l'objet d'une étude paysagère approfondie, permettant d'en identifier le périmètre le plus adapté. Nous vous proposons par ce projet de délibération d'en approuver le principe, principe de la création d'une zone tampon. Je pourrais dire à mon collègue Yves CONTASSOT, à l'occasion de ce plan de gestion, on pourra aborder à nouveau la question des détails que vous souhaitez voir et qui figurent peut-être partiellement en annexe. En tout cas, je suis à votre disposition pour organiser des réunions pour étudier tout cela, comme je l'ai déjà fait d'ailleurs.

J'ai souhaité réunir les maires des arrondissements concernés par ce périmètre puisqu'on parle pour l'instant du périmètre. C'était donc le 25 octobre, comme vous l'avez souligné, et je les remercie.

La mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement a demandé que l'Île aux Cygnes soit ajoutée au périmètre. Madame de CLERMONT-TONNERRE, j'ai bien entendu vos arguments concernant l'intérêt patrimonial de ce lieu unique qui a accueilli une partie de l'exposition universelle de 1937, où se trouve effectivement la réplique de la statue de la Liberté de Bartholdi, mais aussi de toute cette biodiversité que vous avez bien décrite.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Il va falloir aller vers votre conclusion, Madame TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Je donnerai donc un avis favorable à votre vœu.

Nous avons également entendu la maire du 8<sup>e</sup> arrondissement qui demandait que soit intégré l'ensemble des quatre fontaines identiques du rond-point des Champs-Élysées.

Je voudrais parler d'un mot du deuxième vœu sur l'Île aux Cygnes qui est proposé par le groupe PPCI. Il y a certainement des besoins supplémentaires de réhabilitation. Je propose un avis favorable si l'amendement est effectivement accepté concernant la demande d'organisation d'un événement plus populaire, culturel ou sportif. Il faudra tenir compte des contraintes de lieu. Je pense que vous pourrez le faire également en lien avec la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement.

En conclusion, Paris est fier de la Seine et si la Seine pouvait parler, je pense qu'elle dirait : merci Paris. Oui, nous sommes fiers. Ce patrimoine universel qui a tant inspiré Flaubert, Apollinaire, Beauvoir ou encore Maupassant, qui inspire encore et toujours mais respire aujourd'hui et mieux chaque jour.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MISSIKA, vous avez la parole.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les orateurs et en particulier à Karen TAÏEB pour ces éléments.

Ce projet de délibération nous offre l'opportunité de réfléchir à nos priorités pour les bords de Seine, pour la préservation de ce paysage exceptionnel et son meilleur accès pour tous.

Dans ce contexte, je souhaite vous informer du lancement prochain d'un Atelier Seine qui aura pour but de mettre autour de la table toutes les parties prenantes concernées par le fleuve et ses abords. La démarche "Réinventer la Seine" avait déjà montré la pertinence de travailler sur des projets concrets avec Port de Paris, Voies navigables de France et les communes voisines, afin de coordonner nos visions.

Je pense qu'il faut aller plus loin et créer une instance de dialogue, accompagnée et informée par l'APUR, qui permette d'établir une vision commune pour la Seine.

Cet Atelier Seine, qui concernera les périmètres définis avec l'UNESCO, sera coordonné avec le comité des usages fluviaux organisé par Michel CADOT, le Préfet de Région, avec lequel j'ai échangé à ce sujet et qui sera présent ou représenté à cet atelier.

Les sujets sont nombreux, entre les transformations des modes de déplacements sur le fleuve avec le développement des Hydrofoils, la transition de la motorisation des bateaux de tourisme vers l'électrique et l'hydrogène, la piétonisation du cœur de ville des quatre premiers arrondissements de Paris, mais aussi les projets urbains qui se développent en bord de fleuve, et l'extension de la grande promenade amorcée par la piétonisation des voies sur berges.

Dans le cadre de "Réinventer la Seine", nous avons sélectionné plusieurs projets, que ce soit au niveau du pont de Grenelle, de la place Mazas ou du port de Tolbiac, qui amènent des nouveaux usages en bord de Seine et qui ont un impact paysager.

J'entends le besoin de dialogue sur ces projets. Je considère que l'extension du périmètre de l'UNESCO oblige à un réexamen de ces projets et incite à l'élaboration d'une doctrine globale sur le grand paysage de la Seine. C'est aussi à cela que doit servir l'Atelier Seine.

Nous devons définir ensemble nos invariants pour tout aménagement en bord de fleuve, que ce soit pour des raisons patrimoniales ou écologiques. Nous devons nous assurer de la sauvegarde des vues, des courants d'air frais

du fleuve, mais aussi d'un meilleur accès des Grands Parisiens à la Seine, notamment dans la perspective de la création des zones de baignade à l'horizon 2024.

En ce sens, l'Atelier Seine rejoindra les réflexions de la consultation internationale sur le périphérique et les autoroutes urbaines, pilotées par le Forum Métropolitain car il y a beaucoup de sujets d'interface, notamment dans le 12<sup>e</sup> arrondissement.

Je tenais donc à vous informer du lancement de ces réflexions qui pourront être débattues le moment venu en Conseil de Paris. La première session de cette Atelier Seine aura lieu en janvier 2019, et tous les groupes du Conseil de Paris y seront représentés, comme c'est le cas dans tous nos ateliers d'urbanisme.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 130 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 582).

Le vœu du groupe PPCI avec l'amendement est-il accepté ?

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE**. - L'amendement est accepté, comme je vous l'ai dit dans le corps de mon texte.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 131 déposée par le groupe PPCI, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 583).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 777.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 777).

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la valorisation des ponts de Paris.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu non rattaché référencé n° 132 relatif à la valorisation des ponts de Paris.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Je vais revenir une année en arrière, deux années même, puisqu'à l'époque, en décembre 2016, avec le groupe UDI-MODEM, nous avons présenté un vœu sur la promotion des ponts enjambant la Seine et les sites culturels alentours.

Ce vœu qui avait été adopté à l'unanimité a une acuité tout à fait particulière puisque le tribunal administratif a confirmé la piétonisation des berges au nom de la préservation du patrimoine. Je rappelle que cela concerne 37 ponts de Paris. Chacun l'a rappelé d'ailleurs, les voies sur berges sont classées patrimoine mondial de l'Unesco, de même que de nombreux ponts qui sont aussi inscrits aux monuments historiques.

Je souhaiterais revenir un peu sur ce vœu parce qu'autour de ces ponts, de ces berges existent de nombreux musées et des institutions culturelles reliées le plus souvent par les ponts de Paris. C'est vrai aussi qu'une signalétique particulière de ces institutions culturelles, se trouvant aux extrémités des ponts, avec un parcours culturel dédié à ces structures, permettrait de découvrir la ville d'une autre manière valorisant ainsi le patrimoine de la Seine.

Ma question est simple : ce vœu qui a été adopté à l'unanimité, qui prend une acuité particulière, est-ce que la Ville peut nous présenter un état d'avancement de la réflexion sur cette valorisation des ponts, et notamment la mise en place du parcours culturel que nous avons appelé de nos vœux et qui avait été voté à l'unanimité.

J'ai en mémoire ce qu'a dit Florence BERTHOUT, ce sont des vœux. Seront-ils exécutés ? C'est toute la question.

Merci, Madame l'adjointe de nous répondre.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme TAÏEB pour vous répondre.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et mes chers collègues, et merci, Madame la conseillère.

Chère Fadila MÉHAL, je vous remercie pour votre vœu qui me permet, en effet, de vous faire part des nombreuses actions que nous avons initiées...

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Excusez-moi, Madame TAÏEB. Est-ce que vous pourriez faire un peu moins de bruit parce qu'il y a un brouhaha qui commence ? Donc, les discussions, il faut les avoir dehors. Je vous remercie.

Continuez.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Oui, je reprends.

Je remerciais Mme Fadila MÉHAL pour son vœu parce que cela permet de faire part des nombreuses actions qui ont été initiées autour des ponts de Paris. En premier lieu, les cadenas d'amour, qui sont chers à notre collègue Christophe GIRARD, puisqu'il était intervenu sur ce sujet. Cette année, ce sont à nouveau plusieurs tonnes de cadenas qui ont été retirées afin de protéger l'intégrité des ouvrages. De plus, à l'instar de ce que nous avons déjà fait sur le pont des Arts, les barrières temporaires qui protègent les rambardes du square du Vert-Galant sur le pont Neuf seront remplacées au printemps prochain par des plaques de plexiglas qui empêcheront de nouvelles accroches.

Nous avons, par ailleurs, travaillé à la création d'un parcours artistique et patrimonial autour des ponts de Paris, afin de permettre à tous de redécouvrir ce patrimoine exceptionnel et de les inviter à déambuler sur les berges de la Seine. Ce parcours, qui prend la forme d'un dépliant - je ne sais pas si vous l'avez eu ; en tout cas, il est à votre disposition - a été diffusé pour la première fois à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Il est édité en français et en anglais, et diffusé par l'Office du tourisme et sur notre site Internet.

Toujours en adéquation avec notre volonté de promouvoir l'histoire de la Seine et de ses ponts, nous avons soutenu financièrement le projet "Gens de la Seine", créé à l'initiative du C.N.R.S. C'est accessible gratuitement sur Internet. On peut néanmoins regretter que le projet proposé par les Parisiens dans le cadre du dernier budget participatif et qui prévoyait d'éclairer des ponts et passerelles de Paris, n'ait pas été lauréat.

Avant de terminer, je tenais également à rappeler les actions que nous avons menées dans le cadre plus général de la valorisation du bien "Paris, rives de la Seine" inscrit, comme nous venons de le dire, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et qui comprend 23 des 37 ponts. Ceux qui sont descendus sur les berges à l'occasion des

Journées européennes du patrimoine ont pu voir des affiches réalisées par des jeunes illustrateurs, mettant en valeurs six ponts emblématiques de Paris et de son histoire : le pont Alexandre-III, le pont Marie et le pont des Arts...

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - La passerelle... Je m'arrête là. On pourra vous donner la liste.

Ces affiches ont été exposées sur le site et ont fait l'objet d'une médiation auprès des Parisiens par plusieurs membres du Conseil parisien de la jeunesse. J'espère que tous ces éléments montrent notre volonté de valoriser la Seine.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci. C'est deux minutes la réponse sur les vœux, comme le temps de présentation sur les vœux.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Pardon.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 584).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au balisage du chemin de Compostelle (5e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen du vœu référencé n° 133 relatif au balisage du chemin de Compostelle (5e).

La parole est à Mme BERTHOUT, pour deux minutes.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - C'est un défi, non pas de rapporter en deux minutes, mais le chemin de Compostelle est un défi sportif pour les uns et une expérience spirituelle pour d'autres. Ce chemin rassemble chaque année un public de plus en plus nombreux, environ 200.000 pèlerins cette année, un chiffre qui est en hausse de 10 % par an. Depuis 20 ans, 7 portions de chemin et 71 monuments sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Parmi ces monuments, la tour Saint-Jacques, située à quelques dizaines de mètres d'ici. Avec ses routes venues de toute l'Europe, le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle est un marqueur au sens littéral du terme et un élément fédérateur de l'identité européenne.

Depuis 2008, l'association "Compostelle 2000", que j'ai rencontrée à plusieurs reprises, accompagne les collectivités qui souhaitent installer des balises ou des clous coquilles - c'est le nom consacré - sur la chaussée. 195 clous ont été installés en Ile-de-France, dont 23 à Paris, dans le parc de la Villette, dont j'ai eu le bonheur d'être la directrice générale pendant des années, mais le balisage s'arrête au parc de la Villette. L'association m'a sollicitée pour installer des clous rues du Petit-Pont et Saint-Jacques, axe historique des pèlerins, qui suit, d'ailleurs, le cardo maximus de l'ancienne Lutèce.

Nous souhaitons que la Ville de Paris puisse procéder, avec l'association "Compostelle 2000", à l'installation de clous marqués d'une coquille sur les rues du Petit-Pont et Saint-Jacques. Je vous passe les détails financiers, mais c'est très peu onéreux. Ces clous de 45 euros sont fabriqués en France dans une fonderie alsacienne.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre brièveté et le fait d'avoir tenu le temps.

La parole est à Karen TAÏEB pour vous répondre.

Pascal JULIEN a demandé une explication de vote.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Maire du 5e arrondissement, chère Florence BERTHOUT, les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle constituent le premier itinéraire culturel européen reconnu comme tel par le Conseil de l'Europe en 1987. A Paris, la tour Saint-Jacques en est le point de départ et c'est aussi le seul vestige de l'église Saint-Jacques-la-Boucherie, construite au XVIe siècle, propriété de la Ville. Elle a été classée au titre des monuments historiques dès 1862.

Par ailleurs, comme vous le rappelez dans les considérants, la tour Saint-Jacques fait partie du bien en série "Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle" inscrit, comme on l'a répété, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco en 1998, il y a 20 ans. A l'occasion du 20e anniversaire de cette inscription, nous apposerons d'ici la fin de l'année, en présence du maire du 4e arrondissement, une plaque sur la tour Saint-Jacques pour rappeler cet anniversaire et valoriser ce patrimoine universel exceptionnel. Vous y serez, bien sûr, invitée, comme les élus parisiens.

Dans votre vœu, vous proposez le balisage du chemin de Compostelle sur les rues Saint-Jacques et du Petit-Pont. Cela se fait, en effet, sur d'autres étapes de chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, que ce soit en France, en Belgique ou en Espagne. Les clous reprendraient peut-être le logo défini par l'Institut européen des itinéraires culturels. Ils ont souvent la forme d'une coquille Saint-Jacques.

Pour ces différentes raisons, j'émettrai, au nom de l'Exécutif, un avis favorable, et vous proposerai de nous rencontrer prochainement pour envisager la réalisation de ce projet et faire de ce vœu, contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure, chère Florence BERTHOUT, comme un grand nombre d'ailleurs, une réalité effective.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Pascal JULIEN, vous avez la parole.

**M. Pascal JULIEN**. - Loin de moi de nier que le christianisme est l'une - seulement - des racines chrétiennes de l'Europe. Vous avez, là, relancé un vieux débat. Loin de moi de nier l'importance du chemin de Compostelle, mais je voudrais dire qu'historiquement, on dit "le chemin". En fait, c'est une flopée de chemins. Dans la réalité historique, ce n'était pas cette voie-là, mais différentes rues et voies. La réalité est beaucoup plus complexe. Le choix des rues relèvera lui-même, forcément, d'un certain arbitraire.

Deuxièmement, on va encombrer l'espace, une fois de plus, avec des clous qui seront inévitablement vandalisés, comme cela s'est fait chaque fois, et cela ne me paraît pas utile. Ensuite, on va - et là, excusez-moi, d'un point de vue laïc - marquer du sceau chrétien l'espace public tous les 20 mètres. Mon groupe, qui a discuté, n'est pas d'accord du tout avec cette option. En revanche, nous sommes d'accord pour, concernant la tour Saint-Jacques, indiquer un certain nombre de choses. Cela va de soi. Mais, pour le balisage, nous voterons contre votre vœu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 585).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sauvegarde de la crypte située 14 bis, rue Pierre-Nicole.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 134 relatif à la sauvegarde de la crypte située au 14 bis, rue Pierre-Nicole.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Et oui, il y a notre histoire ! Il y a des cryptes. Il y a notamment la crypte de l'ancienne église Sainte-Marie-des-Champs, qui est un lieu tout à fait exceptionnel, un trésor

qui est enfoui, invisible, dont beaucoup ont appris, d'ailleurs, l'existence grâce au métronome de Lorant Deutsch, même si tout n'était pas vrai dans ce livre, mais il a au moins eu le mérite de révéler quelques petits secrets.

C'est sur ce site que se sont convertis les premier Gaulois au christianisme - c'est un fait historique que notre République laïque doit intégrer - par l'intermédiaire de Saint-Denis. L'église a été détruite à la Révolution et il ne reste qu'une crypte où serait inhumé d'ailleurs le bienheureux Réginald, qui est devenu l'un des premiers frères prêcheurs après sa rencontre avec Saint-Dominique. Là encore, je ne prêche pas mais je rappelle des éléments d'Histoire.

Le 12 décembre 2016, le Conseil de Paris a adopté un vœu à l'unanimité portant sur "les indispensables travaux de consolidation de la crypte" située rue Pierre-Nicole. J'ai bien compris tout à l'heure, en lisant les phrases de M. le Premier adjoint qu'un vœu n'engageait pas, mais quand même. Or, depuis cette date, les travaux n'ont toujours pas commencé. Pourtant, il y a une urgence, l'état de dégradation de la crypte est très préoccupant. La maçonnerie en pierre de taille était fortement fragilisée à la suite de cinq dégâts des eaux qui sont survenus en trois ans.

J'ajouterai, peut-être plus grave encore, en tout cas pour la sécurité de nos concitoyens, qu'il y a un risque toujours prégnant d'affaissement ou d'effondrement de la chaussée, puisque la crypte est sous une copropriété et également sous la rue Pierre-Nicole. Je demande qu'un état des lieux des actions entreprises depuis le vœu qui a été adopté en décembre 2016 soit fait, et que l'on ait une feuille de route précise pour permettre de sauver ce haut lieu de notre Histoire. C'est vraiment extrêmement important.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme TAÏEB et une explication de vote de Pascal JULIEN.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci.

Mes chers collègues, Madame la Maire du 5e arrondissement, l'intérêt patrimonial et historique de cette crypte est exceptionnel et indéniable pour notre collectivité.

Comme vous le savez, les services de la Ville ont procédé à l'analyse de la propriété de cette crypte. La difficulté vient du fait que la crypte appartient aux trois propriétaires des terrains qui la surplombent, c'est-à-dire la copropriétaire du 14 bis, rue Pierre-Nicole, la copropriété du 13-15, rue Pierre-Nicole et à la Ville de Paris pour la partie médiane au niveau de la voirie.

Cet état de fait rend très compliqué toute intervention, sans compter que cette crypte est accessible uniquement par la copropriété du 14 bis, rue Pierre-Nicole. Ainsi, afin de préciser les parties de la crypte dont chacun est propriétaire, la Ville de Paris a missionné un géomètre-expert, dont l'étude est en cours de finalisation.

Par ailleurs, je tenais à vous informer que la copropriété du 13-15 est aujourd'hui disposée à nous céder pour un euro symbolique la propriété de la partie de la crypte qu'elle détient. Cette décision sera soumise à son assemblée générale au printemps prochain. J'ai également demandé aux services de la Ville que des discussions soient entamées avec l'autre copropriété, celle du 14 bis, qui dispose des seuls accès à la crypte.

Avant de terminer, je tenais à vous informer que la partie de la crypte située sous la voirie communale va être affectée à la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris. Elle était jusque-là sans affectation. Même si cette information relève d'un caractère administratif, elle permet néanmoins de témoigner que nous prenons la pleine mesure historique et patrimoniale de ce lieu.

Je vous remercie pour ce vœu et j'émettais au nom de l'Exécutif un avis favorable.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Mon groupe est tout à fait favorable à ce vœu, parce que là, effectivement, il s'agit d'un patrimoine existant à défendre et que nous ne sommes pas du tout dans le cas de figure du vœu précédent.

Je tenais à intervenir pour bien vous montrer que nous ne sommes pas anti- je ne sais quoi et nous voterons ce vœu. Je le fais personnellement d'autant mieux que je le connais pour y être souvent allé dans ma prime jeunesse quand j'habitais ce quartier.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 586).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'aménagement de la place de Catalogne.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 135 relatif à l'aménagement de la place de Catalogne.

Madame CARRÈRE-GÉE, c'est à vous, ensuite à Carine PETIT.

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors que s'engage la refondation du quartier Montparnasse, l'urgence est aussi de réembellir et de faire revivre la place de Catalogne. Au cœur de la place siège, comme vous le savez, la fontaine du Creuset-du-Temps, une œuvre gigantesque qui devait faire couler et ruisseler la vie au cœur de cet espace d'un modernisme minéral. Mais depuis des années et des années, ses pierres sont sèches. La plus grande fontaine de Paris est sans eau, une vaste et inutile inclinaison de pierre. Elle inonde toute la place et les environs d'une immense tristesse.

Des habitants se sont mobilisés dans le cadre du budget participatif, mais leur projet n'a pas été retenu. Si la fontaine peut techniquement fonctionner à nouveau, il faudrait la remettre en service le plus rapidement possible. Si tel n'est pas le cas, il faut d'urgence aussi inventer autre chose, quelque chose de beau et de vivant sur cet immense espace qui attend immobile que l'on vienne se pencher sur son sort.

La Ville de Paris se doit de tirer toutes les conséquences de l'arrêt du Conseil d'Etat du 11 septembre 2006, selon lequel des modifications peuvent être apportées à un ouvrage sans porter atteinte au droit de l'auteur de l'œuvre, si elles sont rendues strictement indispensables par des impératifs esthétiques, techniques ou de sécurité publique, légitimés par des nécessités du service public. On entre bien dans ce cas de figure.

Pour l'ensemble de ces raisons, avec les élus de mon groupe, j'é mets le vœu que la Ville de Paris, au vu des conclusions d'une expertise technique sur la possibilité de la remise en eau de la fontaine, soit la remette en service évidemment si c'est techniquement possible, soit engage un réaménagement de la place de Catalogne pour la rendre enfin vivante.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement qui m'a demandé la parole.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - Chers collègues, on n'a pas vraiment oublié la fontaine de la place de Catalogne mais c'est important de rappeler qu'il faut que ce travail soit mené, et il va être mené là, au moment du projet urbain Maine/Montparnasse. En début d'année, nous retenons l'équipe d'urbanistes qui travailler sur ce quartier et remettre la fontaine en service immédiatement n'est pas possible, je le redis, autrement nous faisons perdre beaucoup de litres d'eau de manière générale, ce qui n'est pas vraiment une bonne solution.

Puis en faire autre chose, nous ne pouvons pas sans l'autorisation des ayants droit de l'architecte, mais je fais confiance à la réponse de Karen TAÏEB. Je voulais le dire et on a fait un effort d'entretien en termes de propreté de la fontaine, qui est un espace public assez difficile à entretenir et est parfois pris trop souvent pour une poubelle géante.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Karen TAÏEB, et ensuite j'ai une demande d'explication de vote d'Eric AZIÈRE.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, chère Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, je vous remercie pour votre vœu qui nous permet de parler de cette fontaine œuvre d'art que l'on doit à l'artiste Shamaï HABER.

Cette fontaine a été construite en 1988, il y a trente ans, et nous déplorons comme vous, et comme la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement Carine PETIT, cette situation embourbée.

Cette fontaine qui aurait dû, comme le souhaitait son auteur, évoquer le ruissellement de la vie, et comme vous le décrivez également dans votre vœu, est en effet en état de coma artificiel. Pour des raisons environnementales et de risque de pollution, la Ville a été amenée à prendre cette douloureuse décision d'arrêter l'écoulement de l'eau. L'eau rejetée par la fontaine pollue en effet le réseau d'assainissement par le chlore et les produits anti-algues nécessaires, compte tenu de la configuration de cette fontaine qui favorise la production de mousses en surface.

Actuellement, la fontaine est asséchée, elle est nettoyée de manière hebdomadaire par l'entreprise "Comsa" en charge de la maintenance des fontaines sur la voie publique.

Dans ce vœu, vous évoquez plus généralement la place, même si la fontaine y occupe une place prépondérante. Je rappelle qu'il y a eu deux projets de budget participatif, l'un en 2016 qui proposait une végétalisation, l'autre en 2018 envisageant l'implantation d'une ferme aquaponique. Ils n'ont pas reçu un nombre de voix suffisant.

Cela étant, il nous paraît, comme l'a dit Carine PETIT, et nous vous y aiderons, utile d'étudier la possibilité d'un réaménagement de cette place en souhaitant, c'est le premier alinéa de votre vœu, qu'il soit techniquement possible de remettre en service la fontaine de Shamaï HABER, en réduisant ses effets polluants et sa consommation importante comme c'est le cas actuellement.

Je pourrai donc émettre, au nom de l'Exécutif, un avis favorable si vous acceptez les petits amendements que je vous ai soumis.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à M. Eric AZIÈRE, pour une explication de vote.

**M. Eric AZIÈRE**. - Evidemment, je soutiens le vœu de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE sur cette fontaine de la place de Catalogne, plus largement sur la place de Catalogne qui est une très jolie place. La fontaine est une chose, mais elle ne fonctionne plus depuis trop d'années.

On oublie que la place, dans son style néoclassique, avec son fronton et ses colonnes, est une très belle place qui mérite un réaménagement.

La fontaine, qui fonctionne par effet de ruissellement, par les temps qui courent, j'ai appris à en douter et à douter de leur efficacité, soit on la restaure, soit on la remplace par autre chose.

Il me semble qu'il est urgent d'agir et j'appuierai le vœu de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour faire quelque chose, et s'il y a une velléité d'action, voire un peu plus de la part de l'Exécutif, alors je le soutiendrai aussi.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le vœu n° 135, avec un avis favorable si l'amendement est retenu. Il est retenu ? Oui ?

**Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE**. - Oui bien sûr, j'accepte évidemment cette proposition d'amendement. Je compte sur la diligence des services pour réaliser l'étude. Sur votre diligence aussi...

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Ce n'est pas une nouvelle intervention.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 587).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'organisation de la Commission du Vieux Paris.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu référencé n° 136 relatif à l'organisation de la Commission du Vieux Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, sur la Commission du Vieux Paris, les choses ont très fortement évolué depuis le début de la mandature. Au début de la mandature, septembre 2014, il y avait eu plusieurs vœux, j'en avais d'ailleurs déposé un, parce qu'on craignait que cette Commission du Vieux Paris ne soit pas reconstituée, et qu'il n'y ait pas le même respect et la même importance accordés alors que son rôle est déterminant.

Finalement, sous la présidence de M. GAUDILLÈRE, le travail de la Commission du Vieux Paris a pu vraiment prendre tout son rôle, et dorénavant il y a une augmentation progressive qui fait que le suivi des avis de la Commission du Vieux Paris au cours de la mandature actuelle commence à être très fort, très important.

C'est important, parce qu'on doit considérer que la préservation du patrimoine, c'est la préservation de notre culture commune à toutes et à tous. Pourtant, on peut faire vivre Paris, on peut avoir aussi des projets architecturaux audacieux d'un point de vue contemporain et en même temps préserver le patrimoine, et en même temps aussi avoir des exigences écologiques environnementales fortes.

C'est le rôle de la Commission du Vieux Paris de s'assurer que ces préoccupations qui peuvent parfois paraître contradictoires, sont bien toutes prises en compte.

A travers ce vœu, l'idée est de vouloir continuer à faire évoluer la Commission du Vieux Paris, pour s'assurer notamment que des projets publics et privés puissent tous être présentés à la Commission du Vieux Paris pour étude de faisabilité après dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme. Egalement, que le règlement intérieur de la Commission du Vieux Paris puisse être transmis aux conseillers de Paris, et qu'il puisse y avoir une réflexion et une évolution aussi de la Commission du Vieux Paris, pour voir notamment les critères de régularité concernant la participation des membres... Je conclus, lisez mon vœu. Désolée. 2 minutes, c'est toujours très court.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

M. VESPERINI a demandé la parole pour une explication de vote.

**Mme Karen TAÏEB**, adjointe. - Je voudrais vous remercier pour votre vœu, car il nous permet de dire à notre collègue Bernard GAUDILLÈRE, président de la Commission du Vieux Paris, je pense pouvoir parler au nom des élus de la majorité comme de l'opposition qui siègent, combien son sérieux, sa passion pour l'architecture de Paris et son souci de la transparence méritent nos félicitations.

Je voudrais en profiter pour remercier toute l'équipe de la SDPH et notamment celles et ceux qui œuvrent en amont de notre Commission du Vieux Paris, pour nous donner tous les éléments historiques, juridiques, avec la plus grande précision. J'ai pu les rencontrer lors de ma visite à la SDPH dès ma prise de fonction d'adjointe chargée du patrimoine.

Votre présentation du vœu, chère Danielle SIMONNET, est bien plus proche de la réalité que le libellé lui-même. J'aimerais apporter quelques réponses, même si la réponse est un peu dans la question puisqu'une grande partie des demandes contenues dans votre vœu sont déjà mises en œuvre, que ce soit la possibilité pour la Commission du Vieux Paris de se saisir de tout projet, ou tout sujet, c'est déjà le cas. L'étude en faisabilité des projets, c'est déjà le cas. Le compte rendu régulier des séances et des vœux publiés au BMO, c'est déjà le cas. Ou encore, la procédure de vote en l'absence de consensus, c'est aussi le cas.

Vous avez rappelé le début de cette nouvelle Commission du Vieux Paris avec Bernard GAUDILLÈRE. Les mots d'Anne HIDALGO : "je n'interférerais pas dans la révision ou l'élaboration des règles d'organisation interne de la Commission, dont je respecterai scrupuleusement l'indépendance".

La Commission du Vieux Paris est d'une indépendance et d'une transparence les plus totales à toutes les étapes de ses travaux. Le fonctionnement actuel de la Commission du Vieux Paris ne porte en aucune façon préjudice à la qualité de ses travaux ni à leur pertinence, pas plus qu'à leur efficacité.

La règle du quorum n'a pas été retenue, mais les membres de cette Commission sont particulièrement assidus.

Enfin, vous tolérerez bien, chère Danielle SIMONNET, deux mois de vacances, juillet et août, aux membres comme aux équipes de cette Commission.

Pour ces différentes raisons, au nom de l'Exécutif, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Très bien.

Explication de vote de M. VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Je serai également sur la ligne de l'adjointe. Je ne suis pas membre de la Commission du Vieux Paris, je n'ai pas cette chance, mais j'ai eu l'occasion de prendre la parole sur la communication qui portait sur les travaux de la Commission du Vieux Paris, je dois dire très franchement, sans en être membre, pour avoir lu les documents, les actes des différentes réunions, qu'il serait bien que tous les organismes associés à la Ville de Paris aient les mêmes niveaux de rigueur, de transparence et d'indépendance autant que faire se peut, que la Commission du Vieux Paris, qui est forcément un organisme lié à la Ville de Paris, les pages de la Commission du Vieux Paris se situent sur le site internet de la Ville de Paris...

Pour avoir vu comment d'autres organismes associés à la Ville de Paris travaillent, je pense qu'il faudrait plutôt se saisir de la C.V.P. comme d'un exemple vis-à-vis des autres organismes. Je pense que ce vœu est un peu malvenu. S'il y a un organisme qui devrait être suspecté d'un manque de transparence, ce n'est vraiment pas la C.V.P.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2018 DAC 589 - DEVE - Cénotaphe à la mémoire de Maurice Audin, cimetière du Père Lachaise (20e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 589 concernant le cénotaphe à la mémoire de Maurice Audin.

Je vais donner la parole à David ASSOULINE, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET et Danielle SIMONNET.

**M. David ASSOULINE**. - Nous sommes, au groupe Socialiste et Apparentés, particulièrement satisfaits de voter le présent projet de délibération, qui va permettre de rendre hommage à nouveau à la mémoire de Maurice Audin, en décidant de l'apposition d'un cénotaphe au cimetière du Père Lachaise dans le 20e arrondissement de Paris, sur lequel figurera le texte suivant, que je tiens à lire dans cet hémicycle, tant de façon synthétique, il dit tout et bien ce qu'il convient de rappeler aux générations futures, pour que plus jamais de tels crimes d'Etat ne puissent être commis et masqués pendant de si longues années, et rappeler ainsi que notre République, par ses valeurs et ses principes, ne peut tolérer sous aucun motif de tels agissements en son sein.

Je cite : "A la mémoire de Maurice Audin, 14 février 1932 - 21 juin 1957. Mathématicien, militant du Parti Communiste algérien, engagé dans la lutte politique pour l'Indépendance de l'Algérie. Le 11 juin 1957, l'armée française arrêta Maurice Audin à son domicile avant de le torturer, l'assassiner et faire disparaître son corps".

Le 13 septembre 2018, 61 ans plus tard, ces faits étaient reconnus par le Président de la République française qui a reconnu que la mort de Maurice Audin avait été rendue possible par un système légalement institué d'arrestation-détention mise en place grâce au vote par l'Assemblée nationale des pouvoirs spéciaux qui confièrent à l'armée tous les pouvoirs de police à Alger.

Des milliers d'Algériens ont connu le même sort. Le souvenir de Maurice Audin et des autres victimes de cette terrible répression ne peut que renforcer la détermination de toutes celles et de tous ceux qui luttent pour que les crimes d'Etat, les arrestations arbitraires, la torture et les disparitions forcées qui ont cours partout dans le monde soient reconnues, punies et ne puissent plus se reproduire".

Je veux rappeler que si, enfin, cette vérité est reconnue officiellement, c'est que des hommes et des femmes, souvent isolés, censurés et attaqués avec violence, ont parlé, écrit, enquêté, lutté pour cette reconnaissance avec opiniâtreté, détermination et courage. Rien n'est tombé du ciel.

Citons en premier lieu la famille de Maurice Audin aidée par des mathématiciens comme Laurent Schwartz, des historiens tel Pierre Vidal-Naquet qui fit la démonstration de cet assassinat dès 1958, des journalistes aussi qui n'ont cessé de se battre aux côtés de l'association "Maurice Audin" pour la reconnaissance de la vérité.

En 2004, en relation avec la famille et l'association "Maurice Audin", citons aussi Bertrand DELANOË qui, au nom de la Ville de Paris, lui rend un premier hommage public en inaugurant une place à son nom dans le 5e arrondissement. Malheureusement, la droite avait voté contre. Je veux d'ailleurs rappeler et féliciter notre ami Pierre MANSAT pour la constance de son engagement, alors et jusqu'à aujourd'hui, qui est pour beaucoup dans cette reconnaissance.

Je veux le dire fortement aujourd'hui : comme pour la plaque apposée dès 2001 pour les Algériens tués et noyés le 17 octobre 1961 sous les ordres du préfet Maurice Papon, la Ville de Paris a eu un rôle central comme capitale de la France pour ouvrir des brèches dans ces silences officiels, brèches qui ont permis ces reconnaissances si tardives de l'Etat.

Après une première déclaration officielle du Président François HOLLANDE en juin 2018 à l'occasion de la remise du prix Audin de mathématiques, déclaration qui affirmait que Maurice Audin était bien mort en détention par l'armée française, c'est le 13 septembre 2018 que le Palais de l'Élysée publie la déclaration du Président de la République qui rend visite à Josette Audin au sujet de la mort de son mari. Emmanuel MACRON a par conséquent décidé qu'il était temps que la Nation accomplisse un travail de vérité sur ce sujet. Il reconnaît, au nom de la République française, que Maurice Audin a été torturé puis exécuté, ou torturé à mort, par des militaires qui l'avaient arrêté à son domicile.

Ce projet de délibération de notre Conseil de Paris doit être aussi la manifestation d'une volonté qu'enfin, par la reconnaissance de la vérité, de toutes les vérités, les mémoires de ce terrible moment de notre histoire puissent s'apaiser et laisser place à l'écriture sereine de notre présent et de notre avenir commun dans la République.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la guerre d'Algérie reste un trou noir dans notre histoire contemporaine. Une étude a démontré que 6 Français sur 10, autant de Parisiens, sont concernés par la guerre d'Algérie : nationalistes algériens, harkis, appelés du contingent, rapatriés, pieds-noirs et tous leurs descendants. Pour beaucoup, l'histoire algérienne reste une plaie béante que les historiens s'évertuent à déminer, à dépassionner ce "passé qui ne passe pas", selon la formule de Benjamin STORA.

Honorer Maurice Audin, jeune mathématicien communiste qui a embrassé la cause algérienne de l'Algérie indépendante, est une façon de reconnaître qu'il est mort sous la torture de l'Etat français et que celui-ci porte une grande responsabilité. Le Président MACRON a apporté son soutien à la mémoire de Maurice Audin en se recueillant chez sa veuve et a dénoncé très clairement cette responsabilité de l'Etat français dans cette infamie que fut la torture en Algérie.

François HOLLANDE aussi avait, en 2012, reconnu avec lucidité, au nom de la République, la sanglante répression menée par le Préfet de police d'alors, Maurice Papon, au cours de laquelle ont été tués des Algériens qui manifestaient pacifiquement pour le droit à l'indépendance. C'était, rappelez-vous, le 17 octobre 1961. Maurice Audin est l'incarnation de cet épisode tragique de notre histoire souvent occulté que fut la décolonisation de l'Algérie, sa violence, mais son errance aussi, avec le recours à la torture. Car c'est une affaire franco-française dont il s'agit aujourd'hui. Bien sûr, il serait souhaitable que l'Algérie ouvre elle aussi ses archives et fasse à son tour son travail de mémoire. D'ailleurs, les relations franco-algériennes n'en seraient que plus apaisées.

Mais nous avons nous-mêmes à conduire ce travail mémoriel sur les heures sombres de la décolonisation qui continue à polluer notre inconscient collectif. Non, ce n'est pas de la repentance dont il s'agit aujourd'hui que de mettre toutes ces mémoires fracassées et mal cicatrisées en dialogue et en perspective ! Il y a une impérieuse nécessité à réconcilier toutes ces mémoires encore trop vives de la guerre d'Algérie qui représentent, à bien des égards, un défi pour notre cohésion nationale trop souvent malmenée par la surenchère mémorielle.

Peut-on réécrire l'Histoire ou la refaire ? Certes, non. Il faut néanmoins dire les choses ; nommer l'innommable et l'indicible. J'ai en mémoire cette phrase d'Albert Camus : "mal nommer les choses, c'est ajouter à la misère du monde".

En érigeant cette stèle à la mémoire de Maurice Audin, Mme la Maire et Catherine VIEU-CHARIER - merci à elles - rendent physique cette vérité crue et dérangeante qui fait mal et qui reste une tache dans nos idéaux des droits de l'homme. Même si c'est difficile et douloureux, il faut regarder cette vérité en face pour mieux l'accepter, pour mieux la dépasser - c'est la condition de notre unité nationale -, pour éviter les divisions et les guerres mémorielles. Enfants de harkis, de rapatriés, de pieds-noirs, de nationalistes algériens, leurs parents ont aimé l'Algérie, passionnément, d'un amour sincère. Aujourd'hui, ils ont le devoir de vivre ensemble, de bien vivre ensemble. Ils ont un passé à partager mais, surtout, un avenir commun à construire.

Ne laissons pas les ombres du passé assombrir cet avenir commun, cet avenir qui est notre République.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, il y a quelques semaines, nous nous sommes félicités ici même qu'enfin le Président de la République française reconnaisse la responsabilité, la faute, le crime d'Etat dont Maurice Audin avait été la victime 61 ans auparavant. Nous avons, comme son épouse Josette et sa famille, ses amis et camarades, dit que le combat n'était pas fini, d'abord, parce que Maurice Audin n'est que l'une des 3.000 victimes torturées, assassinées, disparues sans sépulture, et parce qu'il doit continuer pour qu'elles soient identifiées et reconnues et leurs corps retrouvés. Nous avons souligné que, tant que les coupables ne seraient pas confondus, justice ne serait pas complètement rendue.

Notre collègue et ma camarade Catherine VIEU-CHARIER a annoncé, et je l'en remercie, au cours de cette même séance du Conseil de Paris qu'un cénotaphe serait inauguré dans les prochains mois au Père-Lachaise afin que celles et ceux qui veulent se recueillir puissent le faire devant cette plaque qui symbolise la reconnaissance au mathématicien communiste assassiné en 1957.

Le monument contribuera à inscrire durablement cette vérité dans les mémoires nationales.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie pour vos interventions.

Je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER, pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Mes chers collègues, je vous remercie de vos interventions.

Je n'irai pas plus loin car vos propos étaient extrêmement complets et extrêmement intéressants. C'est un vrai honneur pour moi de présenter ce projet de délibération.

Je n'oublie pas, comme cela a été dit, les 3.000 victimes et je n'oublie pas non plus les victimes de l'O.A.S. et les disparus des Abdelys pour qui nous avons déjà deux monuments au Père-Lachaise. Ce sera donc le troisième.

Vous l'avez rappelé, David ASSOULINE, beaucoup se sont penchés sur ce dossier, depuis fort longtemps, et je veux rajouter un nom : c'est celui d'Henri Malberg, président du groupe Communiste qui a présenté un vœu dès juillet 2001. Et je veux bien sûr rendre hommage à tous ceux qui ont évidemment lutté, en premier lieu Josette, sa femme, et beaucoup de militants et militantes. Je n'oublie pas non plus Bertrand DELANOË, qui a été le premier reconnaître Maurice Audin officiellement puisqu'il lui a donné une place.

Ensuite, évidemment, le Président HOLLANDE et le Président MACRON qui ont déclaré l'un et l'autre qu'il était temps que la nation accomplisse un travail de vérité.

Maurice Audin n'a jamais pu bénéficier d'une sépulture. Le projet de cénotaphe que je présente aujourd'hui est donc le juste accompagnement de toutes ces démarches et de cette recherche de la vérité. Il symbolise le combat de celles et ceux qui ont été victimes de cette terrible répression. Il reste néanmoins beaucoup à découvrir et à regarder au sujet de la guerre d'Algérie jusqu'aux tréfonds de ses obscurs secrets qui demeurent encore. Le combat de Josette

Audin, bien sûr, et de toutes celles et tous ceux qui l'accompagnent, n'est pas encore fini. Il reste bien des traces d'ombre, bien des dossiers à ouvrir.

Je pense d'ailleurs qu'en accompagnement de l'inauguration de ce cénotaphe, il serait bien que nous organisions une soirée autour de ces problématiques, parce que nous aimons l'Algérie et que comme l'a dit très justement ma collègue Fadila MÉHAL, cela ne peut que nous rapprocher de regarder ensemble cette histoire et de faire en sorte que les tensions s'apaisent définitivement.

Nous souhaitons inaugurer le 11 juin 2019, jour anniversaire de la disparition de Maurice Audin, le cénotaphe en sa mémoire au Père-Lachaise et bien sûr, mes chers collègues, je vous y invite nombreux et en premier lieu à voter d'abord ce projet de délibération.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 589 - DEVE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 589 - DEVE).

Il est adopté à l'unanimité et je vous en remercie.

On peut applaudir !

### **2018 DAC 592 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Curiel (5e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 592 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Henri Curiel (5e).

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Mes chers collègues, il y a un peu plus de 40 ans, le 4 mai 1978, deux hommes vidaient leurs revolvers sur Henri Curiel au pied de son immeuble parisien. Ce n'était pas la première fois que la France allait connaître un assassinat politique. On pense à Ben Barka en 1965. Quelques années plus tard, ce sera la représentante en France de l'A.N.C., Dulcie September, et il y a quelques années, ce sont quatre militantes kurdes qui perdaient la vie en plein Paris.

Curiel était un paradoxe. Par son origine familiale juive italienne installée en Egypte, avec un père banquier, sa vie était tracée. Henri Curiel n'a pas souhaité s'inscrire dans les pas de son père. Il préféra l'engagement communiste et la lutte pour les libérations nationales. L'Egypte est alors un mélange de populations venues des quatre coins de la Méditerranée. La communauté juive est importante et influente. Au Caire ou à Alexandrie, on y croise des Maltais, des Italiens, des Français, des Anglais. L'histoire des Curiel est aussi cette histoire-là. Ce sont des Egyptiens de cœur, comme Curiel, qui vont aider à ce que ce pays se libère de son destin colonial.

Quand Henri Curiel naît en 1914, le destin de l'Egypte est encore lié à l'empire ottoman. Les Occidentaux défendent leurs positions sur le canal de Suez. C'est par la rencontre avec une infirmière qui deviendra sa femme qu'Henri Curiel se met à mieux connaître la vie des paysans égyptiens. C'est un choc. L'exploitation de ces paysans et le mépris pour eux est tel qu'Henri Curiel sera parmi les premiers communistes égyptiens. Son ami Joseph Hazan dira de lui : "Il n'a jamais oublié que c'est la misère du peuple égyptien qui l'a conduit à la politique".

Pendant la Seconde Guerre mondiale, il tentera en vain de s'engager auprès des Alliés. Il soutiendra de Gaulle et les Anglais face à un roi d'Egypte qui n'hésite pas à flirter avec l'Allemagne nazie et le fascisme italien.

A la suite de bien des hésitations et des vicissitudes, le mouvement communiste égyptien naîtra après la guerre. De très nombreux juifs en composent la direction. Henri Curiel est de ceux-ci. Après les émeutes sociales de 1946 et la création de l'Etat d'Israël en 1948, reconnu et soutenu par tous les pays communistes du monde, le régime égyptien voit dans les communistes et particulièrement les juifs communistes une cinquième colonne. Il y a de nombreuses

arrestations. Curiel restera 18 mois en prison avant d'être définitivement expulsé vers la France. On lui retire sa nationalité égyptienne.

Les relations avec les communistes français connaissent des hauts et des bas. C'est sa rencontre avec Robert Barrat et Henri Jeanson qui va changer sa vie. Curiel deviendra un des responsables du réseau des porteurs de valises. Le combat d'Henri Curiel n'était plus seulement l'Egypte mais la décolonisation partout dans le monde. Au titre de son combat pour l'indépendance algérienne, il passera 18 mois en prison à Fresnes.

Il crée le mouvement Solidarité qui regroupe des femmes et des hommes de bonne volonté qui aideront tous les mouvements de libération et de résistance anticoloniale. Ce groupe continuera de travailler à aider des démocrates espagnols, portugais et grecs pendant les différentes dictatures. Il consacra ce qu'il ne sait pas encore être les dernières années de sa vie au dialogue israélo-palestinien. Ses démarches seront critiquées par les extrémistes des deux camps. Il témoignera aussi d'une solidarité sans faille à l'A.N.C de l'Afrique du Sud.

Cet homme, cet humaniste, cet internationaliste est tombé sous les balles d'extrémistes de droite. Après bien des hésitations judiciaires, l'enquête est relancée et peut-être qu'un jour les archives françaises ou d'autres pays désigneront enfin les commanditaires du meurtre d'Henri Curiel. Je l'espère !

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, en cette année 2018, 40 ans exactement après son assassinat, il nous semble important que le Conseil de Paris se souvienne d'Henri Curiel.

L'apposition d'une plaque en son hommage n'est que justice. La famille, sachez-le, se réjouit que ce projet de délibération soit à l'ordre du jour de notre séance et je pense à eux.

A l'heure où nous rendons hommage à Maurice Audin, cet hommage n'en a que plus de sens. La plaque sera apposée près du lieu de son assassinat au niveau de l'escalier qui donne accès à la place Benjamin-Fondane. Je me permets de vous rappeler le texte de cette plaque : "A la mémoire d'Henri Curiel, né le 13 septembre 1914 au Caire, Egypte, assassiné à Paris, 4 rue Rollin, le 4 mai 1978, victime de son engagement anticolonialiste et de ses idéaux de paix".

Je vous propose, mes chers collègues, de voter en faveur de ce projet de délibération.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 592.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 592).

Audin, Curiel, des noms qui sonnent particulièrement à certains dans cette salle !

### **2018 DEVE 163 - Dénomination "promenade Jane et Paulette Nardal" attribuée à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot (14e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DEVE 163 relatif à la dénomination "promenade Jane et Paulette Nardal" attribuée à la promenade plantée le long du site Broussais, entre la rue Raymond Losserand et la rue Didot (14e).

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Merci.

Mes chers collègues, Paulette Nardal est née en 1896 et nous a quittés en 1985. Elle était l'aînée de 7 sœurs dont sa sœur Jeanne, femme de lettres, journaliste, martiniquaise et militante surtout de la cause noire.

Alors, brève biographie. Après des études en Martinique, elle part au début des années 1920 à Paris pour étudier et elle devient la première femme noire à intégrer la Sorbonne. Elle présente une thèse sur Harriet Beecher Stowe, femme de lettres et abolitionniste américaine, auteur de "La Case de l'oncle Tom" en 1852. Elle a tenu un salon littéraire dans son appartement près de Paris, à Clamart, qui mettait en avant les questions d'émancipation des femmes noires tout en posant les premières bases de la négritude.

Elle fut d'ailleurs une figure éminente et une des inspiratrices de ce courant littéraire et politique qui a été créé entre les deux guerres. D'autres grands noms, chacun le sait, écrivains francophones, font écho à ce mouvement, tels Aimé Césaire, Léopold Sédar Senghor ou Guy Tirolien par exemple. D'ailleurs, selon Aimé Césaire, la négritude avait, a toujours pour objectif d'exprimer les problèmes de l'homme noir sur la base d'une prise de conscience par celui-ci de sa propre condition.

Après les années 1930 et la "Revue du Monde Noir" qui d'ailleurs a été arrêtée après 6 numéros faute de moyens, c'est avec Félix Éboué, Résistant de la Seconde Guerre mondiale, qu'elle a monté cette revue.

Je ne vais pas être trop longue car j'en suis déjà à près d'une minute. Mais je voulais vous dire aussi que de retour en Martinique, son bateau a été attaqué et coulé par un sous-marin allemand et qu'elle deviendra infirme durant le reste de sa vie à cause d'une fracture des rotules.

Elle avait un militantisme chevillé au cœur et un engagement à travers son rassemblement féminin qu'elle fonde en 1945 ou sa revue, "La Femme dans la Cité", pour l'entrée en politique des femmes et en particulier des Antillaises et pour l'obtention du droit de vote.

Nous nous réjouissons donc avec vraiment beaucoup de ferveur à l'idée de cette promenade. On ne pouvait pas trouver meilleur lieu que ces lieux de déambulation. Et vous dire que c'est important pour notre groupe parce que cela fait écho au vœu que nous avons proposé en 2017, qui a reçu un accueil très favorable, qui concernait la mémoire de l'esclavage et du colonialisme, avec la volonté de mettre en avant des figures emblématiques et notamment liées à l'outre-mer.

Je crois que Paulette Nardal et sa sœur en sont une parfaite incarnation.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, chère Fadila MÉHAL, c'est, effectivement, un très bel hommage que nous allons rendre à ces deux sœurs, femmes de lettres martiniquaises, égéries du courant littéraire et politique de la négritude, militantes féministes. Nous parlions, hier, de l'égalité femme/homme. Notre initiative s'inscrit aussi dans la volonté commune que nous avons, avec la Maire de Paris et ma collègue Hélène BIDARD, de féminiser les noms des rues de la capitale.

Fières, engagées, volontaires, passionnées, Jane et Paulette sont des femmes d'exception. La commission de dénomination du 11 juin a été particulièrement touchée d'adopter ce projet en relation avec la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement et la délégation générale à l'outre-mer, dont je salue le délégué, Pierre THOMAS, avec qui je travaille régulièrement.

Sachez, mes chers collègues, que Christiane EDA-PIERRE, la grande soprano française, est la nièce des sœurs Nardal, et qu'elles furent un modèle pour elle. Mme EDA-PIERRE a écrit à Mme HIDALGO pour lui dire combien elle était heureuse et honorée pour elle-même et pour sa famille que la Ville de Paris ait pensé à cet hommage. Elle souhaite aussi rappeler le souvenir de ses grands-parents, Louise et Paul Nardal, né en 1864, 16 ans après l'abolition de l'esclavage, et premier noir martiniquais ingénieur des ponts et chaussées.

Les admirateurs et les membres de la famille seront nombreux à l'inauguration qui, j'espère, vous verra aussi à nos côtés dans les mois à venir.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 163).

## **2018 DU 174 - Dénomination rue du Gué (18e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant adopter le projet de délibération DU 174 et l'amendement n° 137 qui s'y rattache.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, quelle contradiction plus grande que d'accoler le terme d'"impasse" à celui de "Gué", l'un étant sans issue, l'autre signifiant le passage ? Aujourd'hui, on nous propose de rendre plus cohérente la nomination de cette voie. Mais, au-delà de ce petit détour linguistique, humoristique, je voudrais souligner que l'on peut voir aussi, dans ce nouveau nom, le symbole d'une étape pour ce quartier qui se désenclave, s'ouvre à la ville et se donne un avenir. C'est ce qu'ont voulu les habitants qui se sont depuis longtemps mobilisés pour abandonner le terme d'"impasse", symbole qu'il n'y avait plus rien à espérer, dépasser le terme de "rue" qui banalisait le changement pour celui de "passage", signe d'un avenir ouvert.

Au dernier Conseil du 18e arrondissement, il a été proposé à l'unanimité d'appeler cette voie le "passage du Gué" à la place de celui de la "rue du Gué". Que cette rue soit le passage d'une nouvelle vie pour ce quartier longtemps abandonné et relégué. Un passage est un chemin où le temps et la distance sont là. Sachons continuer à l'accompagner et à le soutenir.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Eric LEJOINDRE, qui présentera aussi un amendement.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot, d'abord, pour saluer l'intervention pleine de sens de Danièle PREMEL sur cette dénomination. Un amendement, effectivement, a été proposé pour coller mieux à la volonté des habitants de ce secteur.

Mais comme Danièle PREMEL a déjà tout dit, je ne peux que vous inviter à voter l'amendement et le projet de délibération.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER pour vous répondre.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, chère Danièle, cher Eric, je comprends tout à fait la demande des habitants et des élus. C'est un très beau symbole que de passer de l'impasse au passage. C'est donc, bien entendu, un avis favorable sur l'amendement technique qui est aussi donné.

Donc, le "passage du Gué" entre officiellement dans la nomenclature parisienne.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer le gué.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 137 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 137 est adoptée.

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 174 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 174).

### **2018 DU 181 - Dénomination place des Messageries de l'Est (18e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DU 181 relatif à la dénomination place des Messageries de l'Est, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans un temps où le passé est ignoré ou perdu, dans un temps où le futur, pour devenir commun, doit retrouver ou reconstruire ses racines, dans un temps où le territoire ne fait plus maison pour les populations anciennes ou récentes, dans un temps où tout lieu sans nom est un lieu sans loi, dans le 18e, au croisement de la rue Pajol, de la rue Philippe-de-Girard, de la rue du Département, la dénomination de cet espace "place des Messageries de l'Est", est signifiant d'une histoire à s'approprier et à partager en proposant dans l'imaginaire collectif d'être citoyen d'un présent ancré dans l'histoire et inscrit dans un avenir partagé.

La topographie de ce lieu est le produit de son passé ferroviaire, transfert des services de la douane et des messageries des chemins de fer en 1926, à l'angle de la rue Pajol et de la rue du Département, à l'occasion de l'agrandissement de la gare de l'Est. Aujourd'hui, ces bâtiments, témoins par leur présence du passé ferroviaire du quartier, ont trouvé de nouveaux usages : collège Aimé-Césaire, I.U.T. Diderot et la halle même, avec la bibliothèque Vaclav-Havel et l'auberge de jeunesse qui a gardé sa structure industrielle, en concertation avec les habitants dans le cadre de la Z.A.C. "Pajol".

C'est sur un vœu du conseil de quartier La Chapelle - Marx-Dormoy, qui a souhaité valoriser ce passé, tant du point de vue du patrimoine architectural, de la richesse culturelle que du respect de l'histoire industrielle du quartier, que s'est prononcé à l'unanimité le Conseil du 18e arrondissement sur ce beau nom, place de "la Messagerie".

Donc, je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Madame VIEU-CHARIER, vous avez la parole.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, la "place des Messageries de l'Est" sera donc un lieu de rencontres du quartier Pajol. Nous nous félicitons de cette belle dénomination qui s'appuie sur la réflexion du conseil de quartier La Chapelle - Marx-Dormoy, justement en vue de valoriser la richesse culturelle et de rappeler le passé ferroviaire du lieu. Nous accédons aussi ainsi aux desideratas de mon collègue Pascal JULIEN, qui tenait beaucoup à ce qu'il y ait des noms qui ne soient pas des noms de personnalités. En voilà un très bel exemple.

Je vous demande donc de voter favorablement ce projet de délibération.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 181.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 181).

## 2018 DU 223 - Dénomination rue des Cheminots (18e).

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DU 223 relatif à la Dénomination rue des Cheminots (18e).

La parole est à Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans surprise, j'éprouve un sentiment de fierté à la lecture de ce projet de délibération. Il paraît même étonnant qu'aucune voie à Paris ne porte à ce jour cette dénomination. Quand on pense, entre autres, à la grève insurrectionnelle des cheminots du 10 août 1944, à l'appel du colonel Rol-Tanguy qui a été décisive dans la libération de Paris, au point qu'elle est commémorée officiellement avec les honneurs chaque année le 10 août à l'Arc de Triomphe.

Au travers de ce projet de délibération, je vois un hommage rendu à celles et ceux qui font battre le cœur du rail au quotidien, celles et ceux qui, "dans l'immobilité et le temps suspendu du voyage en train, j'ai tout éprouvé : la douleur, le deuil, l'amour fou, la fierté, la révolte. Les hommes et les femmes du rail nous relient les uns aux autres, comme la littérature". Ainsi, s'exprimait, entre autres, Annie ERNAUX dans un recueil de 36 écrivains lors de la grande grève de l'automne 1995.

Avec la dénomination de cette rue, ce n'est pas trop de nostalgie dont il est question, mais bien d'un lieu où l'on pense, en y passant, à celles et ceux qui nous transportent sept jours sur sept, à celles et ceux qui se mobilisent pour défendre et améliorer le service public ferroviaire, au moment où celui-ci est mis à mal par les politiques libérales, nationales et européennes, où les logiques comptables de rentabilité financière prennent le pas sur l'intérêt général, sur les missions de service public.

Dans ce contexte libéral forcené, les usagers sont devenus des clients, les trains des produits, les cheminots des collaborateurs, les syndicats des partenaires sociaux. Le grand résistant Raymond Aubrac était d'une criante lucidité quand il s'adressait à des cheminots à Avignon en ces termes : "Si je vous comprends bien, la S.N.C.F. a été, au cours de son histoire, les veines qui irriguaient la France, mais aujourd'hui, les politiques libérales en tronçonnent les membres et le sang se retire".

On est, bien sûr, loin de "La Bête humaine" et des conditions de travail parfois inhumaines du début du XXe siècle. Les métiers des cheminots ont énormément changé. Beaucoup ont été supprimés et d'autres, nouveaux, sont venus compléter ce mythique corps de conducteurs de train, de contrôleurs ou de chefs de gare qui appartiennent au patrimoine littéraire ou cinématographique.

Les cheminots constituent un collectif humain vivant qui ont accompagné, porté toutes les innovations technologiques qu'a connu le rail.

Rappelons, pour l'histoire, que le train à grande vitesse en service commercial a été lancé sur les rails pour la première fois au monde à Paris, à la gare de Lyon, le 27 septembre 1981 où j'ai eu le privilège d'être aux premières loges en ma qualité de contrôleur et de syndicaliste de la C.G.T.

Les cheminots dans leur diversité sont attachés à leur entreprise et surtout au service des usagers, au service de l'intérêt général plaçant au cœur l'égalité d'accès de traitement, le droit aux transports pour tous. Si certains croient que la dernière réforme du système ferroviaire combattue légitimement a réglé définitivement la conception progressiste que je viens d'évoquer, ils vont en être pour leurs frais.

La rue des Cheminots constituera donc la trace de l'Histoire mais aussi la fierté du présent.

Vous l'avez compris : cheminot un jour, cheminot toujours !

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN.** - Chers collègues, ce Conseil montre que nous avons encore des progrès à faire : 7 vœux sont déposés, dont 5 portent sur des personnalités et, sur ces 5 personnalités, on compte 4 hommes. Le sixième vœu porte sur un couple ; le septième, sur une plaque pour les animaux.

Il y a 6 projets de délibération sur ce sujet : 4 portent sur des personnalités, dont 3 hommes et 1 femme seulement ; les 2 autres portent sur la rue des Messageries-de-l'Est et la rue des Cheminots.

Ce n'est plus seulement ma volonté ou mon désir, chère Catherine VIEU-CHARIER, c'est celui du Conseil de Paris. Un vœu déposé par mon groupe a été adopté par le Conseil de Paris ; c'est donc une volonté générale que de diminuer les vœux relatifs aux personnalités, que d'équilibrer dans le sens des femmes et dans le sens des noms à caractère environnementaux, que ce soit l'Histoire, les animaux ou la topographie. Nous sommes donc pris les mains dans le sac. De ce point de vue, ce n'est pas un bon Conseil. Il faudra, j'espère, rectifier la chose.

Maintenant, sur la rue des Cheminots, nous voterons d'autant plus ce projet de délibération que c'est moi qui ai suggéré ce nom au sein de la Commission de dénomination de la mairie du 18e et je dois dire que cette proposition a suscité tout de suite une adhésion générale et unanime. Je m'en réjouis.

Je vais donc dire rapidement le sens que j'y mets ; ce sera bref.

C'est le passé : nous avons construit cette rue sur l'ancienne gare Chapelle-International où entrait le fret.

C'est le présent et je ne pourrai pas le dire mieux que Didier LE RESTE. Je n'ai pas un mot à retirer de ce qu'il a dit.

Et, comme écologiste, c'est l'avenir - en tout cas, je l'espère.

Je n'ai pas proposé la rue des Automobilistes ou la rue des Motards. J'ai proposé la rue des Cheminots parce que nous souhaitons que le train se développe...

Pas le train des riches, si vous voyez ce que je veux dire ! Le train que tout le monde, ou à peu près, pourra prendre à un tarif abordable et qui irriguera tous les territoires et pas simplement comme l'a fait le T.G.V...

**M. Dominique TIBERI.** - Le Ouigo !

**M. Pascal JULIEN.** - Vous nous l'aviez vendu, dans le temps, en disant : "Vous verrez, c'est génial ! Avec cela, la rentabilité va être assurée. Tout ira bien, Madame la Marquise". Là encore, je regrette que les écologistes aient eu raison. J'aurais préféré qu'ils aient eu tort. Quand ils ont dit qu'ils avaient des doutes, cela s'est vérifié. La rue des Cheminots, c'est le patrimoine passé, c'est le présent actif et, comme écologiste, c'est le futur.

Voilà pourquoi je voterai ce projet de délibération en vous appelant, une fois de plus...

Il en va de notre responsabilité individuelle et collective, parce que "nous ne pouvons obliger personne", comme m'avait expliqué Catherine VIEU-CHARIER. J'avais modifié mon vœu à l'époque. Si chacun continue à pousser son "mec", son ancien communiste, son ancien franc-maçon, nous n'y arriverons jamais !

Ayons un peu d'imagination !

Je ne vous cache pas que j'ai fait une autre proposition que je vous dévoile : la rue de la Concertation. Dans le quartier Chapelle-International, cela s'y prêterait parce que la Ville a engagé...

Je suis aussi de ceux qui critiquent cette concertation en disant qu'elle commence parfois un peu tard et qu'elle ne va pas aussi loin que ce que je voudrais. Néanmoins, elle existe ! Et, excusez-moi, la preuve en est que, pour un chantier à Paris, nous n'avons pas besoin de construire une forteresse de 2,5 mètres en béton comme place Jean-Jaurès à Marseille. Quand nous faisons un chantier, il a lieu après une concertation telle qu'il y a un relatif consensus. C'est une valeur ! Même si nous pouvons la critiquer, c'est une valeur à laquelle nous tendons tous : prouvons-le en l'appelant rue de la Concertation !

Je m'arrête là pour les exemples. Les "écolos" ne manquent pas d'imagination ; essayez d'en avoir aussi.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD,** adjoint, président. - Merci pour votre intervention.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Bien, alors comme il y a beaucoup de choses et que c'est assez touffu, je vais essayer d'être claire et de recentrer le débat.

D'abord, je tiens à dire à cette Assemblée que, depuis que je suis présidente de la Commission d'attribution des noms, j'ai vraiment favorisé énormément les noms de femmes et j'ai d'ailleurs rendu à la 2e Commission un rapport sur toutes les dénominations féminines qui avaient été faites. Je me propose de l'envoyer à chaque conseiller de Paris afin que tout le monde soit bien au courant...

Je vous assure franchement que les efforts ont été considérables. En même temps, comme dirait notre Président de la République, des hommes ne démeritent pas. Nous ne dirons pas - je le dis et je l'affirme clairement - que nous ne rendrons pas hommage à tel ou tel parce qu'il est un homme. Cela dit, nous avons fait un gros effort. Je demanderai donc à mon cabinet d'envoyer à chaque conseiller de Paris les travaux que nous avons faits depuis 2014.

Je voudrais répondre aussi à Didier LE RESTE en lui disant qu'il a fait une très belle intervention qui me va droit au cœur. Les cheminots, c'est une longue histoire avec Paris.

Paris a, en son sein, beaucoup de gares, ce qui veut dire que tout le réseau ferroviaire avait été construit de façon quasiment jacobine et que Paris, en son sein, détenait le centre, le cœur vital de tous les cheminots.

Je voudrais dire aussi que les cheminots...

Parlant des gares, nous n'avons pas réussi - et le groupe Communiste avait essayé de le faire à l'époque - à sauver la gare Montparnasse qui a malheureusement été rasée et nous avons bien failli perdre aussi la gare d'Orsay qui, heureusement, à cause de pressions, a été transformée en musée. Je tiens à le dire ici.

Il y a les gares ; il y avait aussi la petite ceinture. Paris avait à la fois, en son cœur, les gares et, comme une espèce de joli jupon, elle avait la petite ceinture qui était magnifique puisqu'elle apportait justement toutes les denrées et marchandises à Paris sans pollution, ce qui était tout de même non négligeable.

Les cheminots, comme tu l'as dit Didier, sont les héros de la fonction publique mais ils ont été aussi des héros magnifiques pendant la Seconde Guerre mondiale. Le nombre de plaques, le long de la petite ceinture, qui marquent l'engagement et le sacrifice des camarades cheminots pour bouter l'ennemi hors de Paris est assez considérable. Là aussi, je tiens à le souligner. D'ailleurs, en France, ils ont aussi été exemplaires. Tu as parlé de la bataille du rail et tu as eu raison de le faire.

Paris se devait de consacrer un hommage aux cheminots, qu'on ne pourra jamais comparer aux automobilistes. Les cheminots n'ont rien à voir. Ils forment un corps qui défend une conception tout à fait originale du transport. Je dois dire que c'est une modernité totale. Tous ceux qui pensent qu'ils appartiennent au passé ont bien tort.

Les cheminots, c'est moderne, c'est héroïque, c'est vraiment très beau et très poétique aussi.

Vive la rue des Cheminots !

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 223.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DU 223).

### **Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Claude Estier (18e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner des vœux non rattachés et donc le vœu référencé n° 138.

La parole est à Eric LEJOINDRE et j'aurai une explication de vote de Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot seulement pour présenter ce vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 18<sup>e</sup> arrondissement pour proposer que nous trouvions un lieu pour honorer un homme qui a été important dans le 18<sup>e</sup>, dont chacun se rappelle ici, je pense, puisqu'il s'agit de Claude Estier. Il a été, dans la diversité de sa carrière, un homme qui a compté et il a beaucoup compté aussi pour le 18<sup>e</sup>.

Voilà pourquoi il nous a semblé utile que nous puissions lui rendre hommage en lui dédiant un lieu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur BOURNAZEL...

Pardon, je me suis trompé, c'est d'abord Mme VIEU-CHARIER.

Allez-y.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - C'est encore un homme, je suis désolée, mais Claude Estier était un homme tout à fait estimable. Résistant, journaliste, écrivain, homme politique engagé, nous ne pouvons qu'émettre un avis favorable à ce vœu, et bien évidemment la Commission de dénomination étudiera avec intérêt cette demande.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - C'est donc maintenant l'explication de vote de M. BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci beaucoup.

Je m'associe aux propos du maire du 18<sup>e</sup> et nous voterons évidemment pour.

Claude Estier a rencontré l'histoire avec un grand H. Il a été un immense journaliste, il a été élu du 18<sup>e</sup>, de la fameuse bande du 18<sup>e</sup>, avec Lionel JOSPIN, Daniel VAILLANT et Bertrand DELANOË, dont encore cet été Bertrand DELANOË parlait dans l'émission "A voix nue" sur France Culture.

C'est un homme qui a côtoyé François Mitterrand, qui a travaillé avec lui, dans l'opposition d'abord au pouvoir et ensuite évidemment dans la conquête du pouvoir et l'exercice du pouvoir. Il a été président du groupe socialiste au Sénat.

Je crois que la Ville de Paris devrait s'honorer évidemment à lui dédier un lieu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Une explication de Mme GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Juste un mot pour dire à quel point ce vœu me fait plaisir. Bien entendu, nous avons tous connu Claude Estier. Il a eu une énorme influence dans le 18<sup>e</sup>, une influence positive bien entendu, et je voulais lui rendre hommage également.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - M. Pascal JULIEN pour une explication de vote.

**M. Pascal JULIEN**. - Je n'allais pas rester silencieux, pouvant laisser croire que je ne m'associerai pas à cet hommage.

Pour avoir connu personnellement Claude Estier et avoir négocié avec lui entre deux tours, c'était un homme absolument chaleureux, charmant et, en plus, par rapport au mouvement auquel il appartenait - c'était un petit truc fait pour me plaire - il avait, sur le conflit israélo-palestinien, une position beaucoup plus équilibrée que son parti.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie pour tous ces beaux hommages.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2018, V. 588).

Je vous en remercie.

## **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un hommage à Robert Endewelt.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu référencé n° 139 relatif à un hommage à Robert Endewelt.

Je donne la parole à Mme PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - Cher Pascal, désolée, je suis une très mauvaise élève et je vais encore contribuer à faire de ce Conseil de Paris un mauvais Conseil de Paris, même si je serai peut-être un peu pardonnée parce que nous ne demandons qu'une plaque et pas une rue.

Je fais partie des gens qui pensent qu'il est important que la rue et l'espace public fassent la place à l'Histoire et aux hommages aux hommes et aux femmes qui ont contribué à l'émancipation et à la Libération des Parisiens.

Robert Endewelt est décédé le 17 octobre 2018. C'est l'une des grandes figures de la Résistance au sein des FTP-MOI. Arrivé à Paris en 1923 parce qu'il fuyait Varsovie et les pogroms, il devient ouvrier, mécanicien, tailleur et adhère au Parti communiste.

Pendant la guerre, il s'engage avec la Résistance, d'abord avec les jeunes communistes du 10e, puis dans la Main-d'œuvre immigrée avec Henri Krasucki où il agit contre l'occupant nazi sous le nom de Gabriel Rapert dit "Gaby".

En 1943, il recrute et organise le travail de sabotage dans les entreprises du textile et du cuir, au sein de la fondation de l'Union de la jeunesse juive, dont il devint jusqu'à la Libération le responsable parisien.

La fin de la guerre ne signifie pas la fin de ses engagements, bien au contraire, il s'implique très fortement dans le Mouvement de la paix, participe et milite contre la guerre américaine au Vietnam.

Nous lui devons un riche travail de mémoire, grâce notamment à son engagement dans l'Association nationale des anciens combattants et amis de la Résistance, A.N.A.C.R., du 19e arrondissement, dans le Comité parisien de la Libération et auprès du musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne.

Il avait la volonté de transmettre dans les écoles, collèges et lycées, auprès des jeunes ses témoignages de la Résistance et de la guerre pour que le cauchemar ne recommence jamais.

Figure de la paix, d'engagement et de solidarité entre les générations, il mérite aujourd'hui qu'une plaque commémorative soit apposée sur la façade de l'immeuble où il vécut dans le 19e arrondissement, ce que nous demandons par ce vœu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, merci pour ce vœu, Madame PRIMET, qui rend hommage à cette grande figure d'engagement et de paix qui nous a quittés tout récemment.

Je salue tout particulièrement la famille de Robert Endewelt, et à travers lui je rappelle que nous rendons hommage à la Résistance juive et notamment au FTP-MOI qui ont fait un travail et un combat incroyables.

Je veux rappeler aussi à ce propos la belle figure, puisqu'on parle des hommes et des femmes, de la seule femme qui a été arrêtée au moment de l'arrestation du groupe Manouchian : Olga Bancic qui a, elle aussi, un jardin, dans Paris.

Robert Endewelt a été un combattant. Ensuite, il a été un grand militant et il a fréquenté évidemment l'association MRJ-MOI qui fait un travail énorme d'archives et de préservation des archives et de recherches historiques sur la résistance juive communiste dans le 10e arrondissement.

Je donne un avis favorable pour instruction.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 589).

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Marceline Loridan-Ivens.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 140, présenté Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Marceline Loridan-Ivens avait dit un jour qu'elle n'avait pas peur de la mort parce qu'elle savait comment les gens mouraient. Cette mort, dont elle n'avait pas peur, l'a hélas rattrapée le 18 septembre dernier.

Nous garderons le souvenir d'une grande réalisatrice, d'une écrivaine engagée avec son mari Joris Ivens qu'elle adorait, marquée à vie cependant par l'horreur des camps. Cette horreur des camps, c'est à Auschwitz qu'elle l'a vivra où elle fut déportée le 13 avril 1944 en compagnie de son père, mais aussi de Simone Veil à qui la liera une indéfectible amitié.

Cette horreur des camps fera naître cette passion de liberté qui sera le fil conducteur de sa vie, que ce soit dans ses œuvres, comme "Et tu n'es pas revenu", ou dans sa vie de tous les jours. Jusqu'à la fin, elle aura été engagée par le devoir de mémoire, faisant notamment le tour des salles de classes, dans tous les arrondissements de Paris, pour faire vivre et transmettre son souvenir pourtant douloureux de la Shoah.

Pourtant Marceline est restée espiègle, tellement drôle, pleine de vie. Il faut vivre, disait-elle récemment lors d'interviews. Jusqu'au bout, jusqu'au dernier souffle, il faut vivre. Espiègle, juste une petite anecdote : lors de la panthéonisation de Simone Veil, où il faisait très chaud, un monsieur lui demande : "Marceline, voulez-vous un verre d'eau ?" Elle répond : "Non, un verre de whisky", et elle le rappelle : "Avec des glaçons, s'il vous plaît." C'était Marceline Loridan.

Ce souvenir, ce parcours, cette vie hors du commun, la Ville de Paris se doit de l'honorer, c'est pour cela que nous demandons à travers ce vœu qu'un lieu de la ville porte le nom de Marceline Loridan-Ivens.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Laurence GOLDGRAB.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Merci, chère Laurence GOLDGRAB, pour ce vœu.

C'est une grande dame qui nous a quittés, une grande dame, une grande gueule, une grande amoureuse de la vie. Elle aimait faire l'amour, elle aimait boire, elle aimait manger. Mais elle n'avait pas oublié non plus ses camarades de camp et elle a su aussi transmettre la tragédie de la Shoah et lutter de façon très forte contre l'antisémitisme, contre le fascisme et contre toutes les idées racistes et xénophobes.

Merci à Marceline Loridan. Mon directeur de cabinet, Cédric ABADIE a eu cet après-midi sa nièce au téléphone, qui était très émue de savoir que nous allions lui attribuer un lieu. Vraiment, je vous remercie encore, Madame la Présidente, d'avoir proposé ce vœu.

Je donne un avis très favorable. Nous aurons Marceline parmi nous très bientôt.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 590).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au 53, avenue Franklin-D.-Roosevelt (8e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 141, qui va être présenté par Mme Jeanne d'HAUTESERRE.

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous connaissons la participation active de la Ville de Paris et des élus de la République aux nombreuses commémorations organisées en hommage aux victimes de la Grande Guerre.

Nous savons également que les Parisiennes et les Parisiens sont sensibles à la condition animale comme l'a démontré l'historien Eric BARATAY, spécialiste de cette question dans ses importants travaux de recherche consacrés à la vie et à la souffrance des animaux durant la Grande Guerre.

Lors de ce conflit, 11 millions d'équidés et des centaines de milliers de chiens et de pigeons ont été tués. Parallèlement, de nombreux chiens ont été réquisitionnés et dressés pour les besoins de la guerre. Utilisés pour leurs qualités exceptionnelles, les chiens de guerre ont apporté leur précieuse aide aux soldats afin de leur permettre de survivre dans l'enfer de cette guerre.

C'est dans le 8e arrondissement, au 53, avenue d'Antin, devenue avenue Franklin-Roosevelt, que l'Association française pour le dressage des chiens de guerre avait installé son siège social. Aussi, mon vœu, soutenu par mon groupe LRI, consiste à demander à la Maire de Paris d'accepter qu'une plaque mémorielle soit apposée à l'emplacement du 53, avenue Franklin-Roosevelt, afin de rappeler le rôle important assuré par ces chiens de guerre durant la Première Guerre mondiale.

Je vous remercie, mes chers collègues, de voter ce vœu. Je remercie surtout Catherine VIEU-CHARIER, qui depuis tout à l'heure n'a pas arrêté de valider tous les vœux de mes collègues.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Madame la Maire, chère Jeanne, je suis désolée. Vous savez que des vœux similaires au vôtre ont été déjà déposés à la séance de septembre, et qu'ils ont été retirés au profit du vœu de l'Exécutif que je vous avais proposé.

Tout ce que vous venez de développer, nous sommes totalement en accord avec vous, sauf que nous avons promis à tout le monde qu'un groupe de travail se réunirait le 23 novembre prochain, afin justement d'étudier la forme des hommages qui seront rendus aux animaux morts au combat, les libellés des textes qui accompagneront ces hommages et le choix des lieux qui accueilleront ces hommages.

Nous avons déjà répondu, donc je vous demande en conséquence de bien vouloir retirer votre vœu, considérant qu'il a déjà été adopté lors de la séance de septembre.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je me retourne vers Mme Jeanne d'HAUTESERRE. Suivez-vous le bon conseil ?

**Mme Jeanne d'HAUTESERRE**, maire du 8e arrondissement. - Je vais suivre le conseil de Catherine, de retirer ce vœu car plusieurs vœux ont été déposés par des maires interpellés par la même association qui s'était déplacée dans chaque mairie pour demander de défendre leur vœu. Je vous remercie infiniment de votre écoute. Cela ne sert strictement à rien que je maintienne mon vœu, parce qu'il sera rejeté.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Le vœu n° 141 est donc retiré.

**Vœu déposé par MM. DAGNAUD, MADEC, TINTI et Mme KONÉ relatif à une dénomination en hommage à Ida Grinspan dans 19e.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 142 relatif à une dénomination en hommage à Ida Grinspan.

Qui souhaite le présenter ?

Je ne vois pas d'élus, donc nous allons considérer qu'il est présenté.

Je vais donner la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Simplement, je sais qu'il ne peut pas être présenté parce que malheureusement les élus qui l'ont déposé ne pouvaient pas être là. Cela peut arriver.

Simplement, pour vous dire que c'est un avis favorable que nous allons émettre. C'était une grande figure de transmission de la mémoire de la Shoah, elle a énormément témoigné. Moi qui l'ai bien connue, c'était une femme extraordinaire, chaleureuse, qui faisait un travail inouï auprès des jeunes générations.

Bien évidemment, c'est un avis favorable que j'é mets pour une dénomination Ida Grinspan, dans le 19e arrondissement.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous ne pouvons qu'approuver vos propos, chère Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. DAGNAUD, MADEC, TINTI et Mme KONÉ, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 591).

**Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la dénomination du gymnase Clichy-Batignolles.**

**Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la dénomination du gymnase Saussure.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n°s 143 et 144 relatifs à la dénomination des gymnases Clichy-Batignolles et Saussure.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - C'est un vœu que je présente au nom de Geoffroy BOULARD, le maire du 17e et l'Exécutif du 17e arrondissement, afin qu'on puisse dénommer le gymnase Clichy-Batignolles du nom de Alexandre Lippmann.

Alexandre Lippmann n'est pas simplement l'arrière-petit-fils d'Alexandre Dumas et le petit-fils d'Alexandre Dumas fils, c'est aussi un escrimeur de grand talent qui a fait une carrière exceptionnelle au début du siècle dernier, médaille d'or en épée par équipe, médaille d'argent en épée individuelle. Il a participé aux Jeux olympiques d'été jusqu'en 1920 et même en 1924 à Paris et a des liens forts avec le 17e arrondissement, raison pour laquelle il est proposé que l'on baptise le gymnase Clichy Batignolles de son nom.

J'enchaîne sur le second vœu ?

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Absolument.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT.** - C'est toujours une demande du maire du 17<sup>e</sup> arrondissement, que l'on baptise le gymnase Saussure du nom de Charles Mildé, qui a lui-même été maire du 17<sup>e</sup> arrondissement à partir de 1919 après avoir été adjoint, et qui a eu une carrière d'inventeur et d'industriel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Madame VIEU-CHARIER, un mot sur les vœux n<sup>os</sup> 143 et 144 ?

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Ces deux vœux sont extrêmement intéressants, je tiens vraiment à le souligner.

Alexandre Lippmann a été un très grand sportif, qui a participé aux Jeux olympiques de 1908 à Londres et surtout aux Jeux olympiques de 1924 à Paris. Comme nous sommes très intéressés par les Jeux olympiques, il est intéressant que les jeunes générations connaissent les anciens qui étaient de grands athlètes.

Quant à Charles Mildé, c'est aussi un homme tout à fait remarquable, dans la mesure où il a été quelqu'un de très ingénieux, qui a inventé des régulateurs, des horloges, des machines à voter, des compteurs électriques, qui s'est lancé dans l'automobile, a fait des tas de choses.

Il est extrêmement intéressant que ces hommes soient honorés par notre Ville, parce qu'ils ont apporté énormément.

C'est un avis favorable que j'émetts pour ces deux propositions du 17<sup>e</sup> arrondissement.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 143 déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 592).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 144 déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 593).

### **Compte rendu de la 3e Commission.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous en avons fini avec la 2<sup>e</sup> Commission. J'ai une formidable nouvelle à vous annoncer : nous sommes passés sous la barre des 100 vœux restant à examiner. Je ne voulais pas garder cette nouvelle pour moi tout seul.

Nous abordons les projets de délibération et les travaux de la 3<sup>e</sup> Commission, et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole au président Claude DARGENT.

**M. Claude DARGENT.** - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la 3<sup>e</sup> Commission s'est ouverte par la présentation, comme il le fait chaque année, par Jacques BAUDRIER, d'un bilan des projets de délibération portant sur les opérations d'équipements publics. 21 opérations pour

plus de 5,2 millions d'euros avec un focus particulier sur la création d'un gymnase et d'un jardin sur toit dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Nous sommes ensuite passés à l'audit de sécurité. Avait été convié l'ensemble des maires d'arrondissement. Colombe BROSSEL a informé les membres de la Commission que le calendrier avait été allongé, comme cela avait été demandé.

Les membres du cabinet d'audit ont présenté l'avancée de leurs travaux, la phase d'analyse devant débiter prochainement. Sont intervenus Pascal JULIEN, Philippe GOUJON, Virginie DASPET, Jacques BOUTAULT, Yann WEHRLING et Déborah PAWLIK, qui ont posé un certain nombre de questions, demandant des précisions sur cet audit. Colombe BROSSEL leur a répondu notamment que l'objectif de cet audit était de réaliser une photographie de la situation parisienne.

Nous sommes ensuite passés aux projets de délibération inscrits à l'ordre du jour de ce Conseil. Pénélope KOMITÈS en a présenté certains, qu'elle rapporte, notamment le rapport de la mission "Animaux en ville", la procédure d'adoption des règlements des parcs et jardins, du nouveau règlement des bois, ainsi que des projets de délibération portant sur la création ou le soutien à des jardins partagés, et une attention particulière au projet de délibération DEVE 173 sur le lancement d'un appel à projets 2019 sur le thème de la biodiversité parisienne.

Christophe NAJDOVSKI a ensuite souhaité mettre en avant le projet de délibération DVD 124, qui étend aux entreprises de service d'intérêt général le bénéfice de la carte Pro Mobile. De même, il a présenté deux projets de délibération relatifs aux bornes Autolib', le premier actant la remise à la Ville de Paris des ouvrages annexes nécessaires au bon fonctionnement de ce service, le second détaillant les modalités d'accès aux bornes de recharge électriques. Ces deux projets de délibération prévoient la mise à disposition de ces bornes auprès des particuliers et des professionnels.

Célia BLAUDEL, ensuite, a présenté les projets de délibération portant sur la décision modificative pour le budget annexe de l'assainissement, ainsi que sur le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Colombe BROSSEL, à son tour, a attiré l'attention des membres de la Commission sur les projets de délibération portant sur les quartiers populaires, avec la troisième enveloppe des versements de subventions aux associations, ainsi que sur le projet de délibération DDCT 146 : subvention à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires.

Enfin, Pascal JULIEN est intervenu pour présenter le vœu de son groupe sur les nuisances sonores provoquées par les passages d'avions au-dessus des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements. Le représentant de la préfecture de police a indiqué que ces questions ne sont pas des compétences de la préfecture, mais évoquera ce sujet avec la Direction de l'aviation civile.

Pour conclure, Aurélie SOLANS a rappelé le suivi de ce sujet par son cabinet.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président de la 3<sup>e</sup> Commission.

### **2018 DPE 56 - DFA Budget Annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DPE 56 - DFA. Sur ce projet de délibération, il y a un amendement technique n° 243 de l'Exécutif qui a été posé.

Comme c'est un amendement technique, je pense que cela ne pose aucun problème.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 243 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 243 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 56 - DFA ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DPE 56 - DFA).

**2018 DPE 21 - Sortie du domaine public de l'eau d'une partie de la parcelle BP05 correspondant à une surface d'environ 1.622 mètres carrés mise à disposition d'"Eau de Paris", située 50 bis rue Saint-Fargeau (20e).**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 21.

Je donne la parole à Mme Virginie DASPET.

**Mme Virginie DASPET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais intervenir sur ce projet pour qu'il ne tombe pas de manière anonyme parmi de très nombreux projets de délibération qui nous occupent depuis trois jours, et lundi prochain. Simplement, parce que je le trouve assez exemplaire de ce que peut faire la Ville sans que l'on parle véritablement de questions de finances, de ce genre de chose, c'est-à-dire écouter des riverains qui se sont constitués en association. Une association de locataires qui avait remarqué un jardin entourant des bâtiments publics - je dis cela entre guillemets parce qu'à l'époque, nous n'avions pas identifié totalement ce qui se passait sur cette parcelle - a alerté ses élus.

Je me souviens d'une marche exploratoire avec Jacques BAUDRIER - qui était là il y a 3,5 secondes -, que je voulais remercier, lorsqu'il était adjoint de l'urbanisme du 20e, d'avoir porté ce projet et qui permet aujourd'hui quelque chose qui n'est pas tout à fait anodin ni très courant : "Eau de Paris" cède une parcelle pour que celle-ci devienne un jardin public ouvert à tous, avec un espace de jeux, un lieu de promenade et, si j'ai tout bien compris, une mare qui serait, elle aussi, accessible.

Je voudrais vraiment saluer ce projet de délibération qui acte ce nouveau jardin dans un quartier très dense, parce que cela permet de rendre de l'espace public au public, et puis parce que je trouve assez exemplaire ce que fait "Eau de Paris" depuis quelques années. On avait déjà eu une très belle expérience avec le réservoir du côté de la rue Stendhal, un autre endroit du 20e arrondissement où l'on a pu créer un potager et faire des expérimentations d'agriculture urbaine. Il y a quelques années, on nous disait toujours : non, tout ce qui est propriété ou occupé par Eau de Paris, notamment les bassins, ne peut pas être ouvert au public pour des questions de sécurité et de continuité de service.

Je voulais simplement saluer le travail d'"Eau de Paris" et de l'adjointe en charge pour faire bouger certaines réticences culturelles et que cela bénéficie à toutes et tous.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Virginie DASPET.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Conseillère, pour vos mots.

Je me ferai, bien sûr, l'écho de ces mots auprès des équipes d'"Eau de Paris". Je me permets de répondre ici, tant en tant que maire adjointe à l'eau que présidente d'"Eau de Paris", pour dire qu'effectivement, derrière cette grande entreprise d'abord industrielle qu'est "Eau de Paris", qui s'occupe des robinets et des fontaines des Parisiens, il y a un gros patrimoine à Paris et même au-delà, patrimoine industriel mais patrimoine naturel aussi, que nous avons à cœur, avec les équipes, à chaque fois que c'est possible, quand il n'y a pas de contraintes techniques, parce que nous restons tout de même gestionnaires de l'eau potable et cela peut être très délicat, en tout cas, quand il n'y a pas de contraintes de sécurité, de le mettre en valeur, de l'ouvrir aux Parisiens ou encore de participer aux programmes de la Ville. C'est le cas, là, dans un lien direct avec la mairie du 20e, mais c'est aussi le cas avec "Les Parisculteurs", "Réinventer Paris", le programme de résilience.

Nous avons eu l'opportunité de voir se réaliser un très beau jardin. Nous avons été saisis. Il n'y avait pas de raison de ne pas y aller, donc je me fais fort de transmettre vos remerciements aux équipes d'Eau de Paris qui ont beaucoup travaillé pour rendre cette parcelle dans les meilleures conditions. Je crois que c'est aussi l'occasion de saluer l'une des chevilles ouvrières de ce projet, Florence de MASSOL, qui était très impliquée, maire adjointe dans le 20e.

Je vous remercie en tout cas.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 21).

### **2018 DVD 122 - Canal de l'Ourcq à Bondy (93). Convention avec la commune de Bondy et EPT Est pour la participation financière aux mesures d'accompagnement social du campement.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous en arrivons au projet de délibération DVD 122 relatif au canal de l'Ourcq, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 244.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Très rapidement, sur ce projet de délibération. Comme plusieurs autres communes franciliennes, la Ville de Bondy se confronte à la gestion d'un camp de Roms sur son territoire, en bordure de canal de l'Ourcq. En dépit d'une décision de justice visant à l'évacuation de ce camp à la fin de la trêve hivernale, la commune s'est engagée à l'amélioration des conditions sanitaires et sociales de ce camp. Elle s'est notamment chargée, comme le Code de l'urbanisme l'y engage, à raccorder les parcelles occupées au réseau d'eau potable et à l'électricité, et à procéder à l'installation de sanitaires et de matériels de collecte des déchets et des encombrants.

Ville moyenne aux revenus modestes, Bondy a néanmoins avancé le budget nécessaire à ces ajustements. Je tiens à saluer Sylvine THOMASSIN, la Maire de Bondy, pour ses engagements.

En tant que capitale européenne au rayonnement mondial, il semble juste et nécessaire que la Ville de Paris apporte son soutien financier conséquent à cet investissement pour la survie de ces personnes : des hommes, des femmes et des enfants. Il s'agit en réalité du strict minimum, bien en deçà des conditions fixées par le mal-logement.

Par ailleurs, il nous semble souhaitable, au nom de l'engagement de la Ville pour des conditions d'accueil décentes favorisant l'épanouissement et l'intégration des personnes, que ce premier pas nous permette d'aller vers d'autres plus conséquents et que l'on puisse imaginer pouvoir un jour accompagner et accueillir dans notre ville l'hébergement de ces familles, la scolarisation de ces enfants et le retour, ainsi, à une vie décente pour toute cette population.

Je voulais profiter de ce projet de délibération pour remercier "Eau de Paris" de son engagement pour le mieux vivre dans ce camp.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Léa FILOCHE.

Je donne la parole à Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Madame FILOCHE.

C'est un très bon conseil pour "Eau de Paris". Je ne manquerai pas, une fois encore, de me faire le relais de vos remerciements, même si, là, nous sommes sur un territoire "hors Paris" que nous ne pouvons toucher. C'est donc une autre entreprise qui est chargée de ce sujet. Je crois que vous avez tout dit sur ce projet de délibération.

En tout cas, vous dire que nous sommes effectivement sur la commune de Bondy, mais sur une parcelle qui appartient encore à la Ville de Paris, que la commune de Bondy s'est immédiatement mobilisée pour mettre en place, malheureusement, ce que sont désormais les mesures d'accompagnement de ces camps de fortune.

Dire qu'évidemment, qu'il était logique que Paris participe à l'effort et que le projet de délibération qui vous est soumis propose que nous prenions à notre charge 50 % des coûts engendrés par cette mobilisation d'accompagnement.

Et l'amendement : pour dire qu'à plus long terme, Paris prendra à sa charge la remise en l'état du terrain le jour où le projet de la Ville de Bondy se fera sur ce site.

Je vous remercie, là aussi, pour vos mots.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUDEL.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 244 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 244 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 122 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DVD 122).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la mise en place d'espaces végétalisés infiltrants.**

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 145 relatif à la mise en place d'espaces végétalisés infiltrants est présenté par M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est relatif à la mise en place d'espaces végétalisés infiltrants.

Comme vous le savez, un des aspects importants des changements et des dérèglements climatiques est la multiplication des crues et l'importance, pour la combattre et pour pouvoir les réguler, d'espaces végétalisés qui ont un rôle d'absorption des pluies. Dans un espace, dans un territoire qui reste encore très minéral comme celui de notre ville, l'importance de multiplier ce nombre d'espaces végétalisés qui sont des espaces végétalisés infiltrants et extrêmement importants.

Notre vœu porte sur plusieurs sujets, sur ces espaces. D'abord, qu'il y ait une formation des différentes directions impactées, notamment la DVD, la DU et la DEVE, à ces dispositifs. Que lors de toutes les opérations d'aménagement et de travaux en cours et à venir, la création d'espaces végétalisés infiltrants soit étudiée, prévue, puis mise en œuvre de manière systématique, que ces espaces végétalisés infiltrants et évidemment leurs impacts positifs soient signifiés sur place pour inciter au respect de ces derniers par les riverains et les touristes.

En effet, trop souvent ces espaces sont méconnus et notamment leur rôle. Ensuite, qu'un travail de repérage, qu'une communication, qu'un plan concret de déploiement de ces espaces végétalisés infiltrants soit mis en place et soit présenté en 3e Commission.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Président, pour ce vœu.

Je me réjouis que votre groupe politique se saisisse du Plan ParisPluie que nous avons porté avec enthousiasme avec Mao PENINOÛ et qui va nous permettre, somme toute, d'opérer une petite révolution dans l'aménagement parisien pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie à la parcelle et peu à peu éviter qu'elles ne soient mélangées aux eaux usées des égouts.

Je partage donc votre vœu mais souhaiterais y apporter un certain nombre d'amendements vraiment techniques, pour le coup, pour en préciser les demandes et je vous confirme ainsi que oui, un programme de formation spécifique est mis en place pour les directions, notamment les plus concernées, la voirie, les espaces verts, l'urbanisme, et que nous allons plus loin en organisant un travail en transversalité de ces grandes directions en charge des aménagements.

Amendement aussi pour soutenir votre demande d'une étude systématique des potentiels infiltrants des surfaces faisant l'objet de projets d'aménagement et en profiter pour le doubler d'un travail de repérage des potentiels sur les espaces publics incluant les pieds d'arbre.

Amendement enfin pour accéder à votre demande toute légitime d'une communication grand public autour de ces prochaines réalisations pour mieux les faire connaître.

Je crois qu'en réalité nous sommes d'accord sur tout. Ce sont juste des ajustements techniques et s'ils vous conviennent, ce sera un avis favorable au vœu ainsi amendé.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUDEL.

Je mets donc aux voix... Pardon, excusez-moi. Merci de répondre à une question que j'aurais dû vous poser et que je ne vous ai pas posée.

Vous acceptez les amendements proposés par Célia BLAUDEL ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 594).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la lutte contre la présence de plastique dans la Seine.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous arrivons au vœu référencé n° 146 relatif à la lutte contre la présence de plastique dans la Seine.

La parole est à M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu relatif à la lutte contre la présence de plastiques dans la Seine, nous l'avons déjà dit et redit.

Nous consommons 2 à 4 millions de tonnes de plastique en France chaque année et 5.000 milliards de débris plastiques, suite à cette consommation énorme, se retrouvent dans les océans, ce qui correspond à 8 millions de tonnes de déchets plastiques tous les ans.

Selon un rapport réalisé par l'association "WWF" sorti en juin 2018, l'Europe est le deuxième plus grand producteur mondial de plastique après la Chine et rejette en mer chaque année près de 500.000 tonnes de macro-plastique et près de 530.000 tonnes de micro-plastique. La France est responsable du déversement de 66 tonnes de plastique par an dans la mer Méditerranée. C'était justement l'objet de ce vœu de faire le lien entre les plastiques qui se retrouvent dans les fleuves, qui ensuite sont déversés dans les océans, et un des moyens de diminuer le nombre et le tonnage de ces plastiques qui se retrouvent ensuite dans les océans consiste à éviter de les déverser dans les fleuves.

Notre vœu fait ainsi une demande très simple. C'est qu'une campagne de sensibilisation des Parisiens et des Parisiennes soit menée afin de mettre en lumière justement ces liens qui existent entre les déchets jetés en Seine et ceux qui se retrouvent en mer, avec évidemment pour objectif de diminuer le nombre de déchets dans la Seine.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL.

**Mme Célia BLAUDEL**, adjointe. - Merci là aussi, Monsieur le Président, pour ce vœu qui effectivement aborde une problématique environnementale extrêmement préoccupante et qui mérite d'être encore plus mise sous les feux de l'actualité. Les chiffres que vous rappelez sont considérables, les images que l'on peut toutes et tous voir sont assez terrifiantes. Cette pollution est vraiment un fléau qui détériore les milieux naturels et qui menace les organismes qui y vivent.

Vous savez à quel point le sujet de la protection de la ressource en eau me tient particulièrement à cœur et c'est donc un vœu que je partage totalement.

Je souhaitais tout de même à cette occasion vous confirmer l'engagement de la Municipalité pour engager des actions dans le sens de la diminution drastique de ces polluants dans les cours d'eau. Cette question fait d'abord l'objet d'un engagement fort des équipes de la Ville de Paris, au premier rang desquelles les équipes de la propreté qui notamment aux beaux jours apportent une attention particulière à traiter les espaces des quais, des canaux et de la Seine, jusqu'à parfois tard le soir, pour éviter qu'un maximum de déchets ne tombent à l'eau.

Je sais l'attachement de Paul SIMONDON à ces questions et nous allons pouvoir aller encore plus loin sur ces questions dans les mois qui viennent. D'ores et déjà, les occupants des berges reçoivent des sacs, des cendriers de poche, etc. On sait que le travail de sensibilisation est encore nécessaire.

Engagement aussi de nos équipes pour baisser les quantités de plastique dans notre ville - Antoinette GUHL est à ma gauche et pourrait en parler. Je voulais moi aussi parler, là encore, d'une action d'"Eau de Paris" qui œuvre pour limiter le recours aux eaux en bouteilles de plastique. Là aussi, il y a une grande marge de progression sur laquelle nous devons travailler.

Engagement enfin et je rejoins là votre vœu, aux côtés des grands acteurs de la société civile, au premier rang desquels "Surfrider Foundation" mais aussi "Sea Shepherd", avec lesquels nous travaillons et nous soutenons les actions de sensibilisation et de mobilisation du grand public, actions que nous allons renforcer avec le renfort de votre vœu.

C'est donc un avis très favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Célia BLAUDEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 595).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux nuisances sonores générées par les avions.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 147 relatif aux nuisances sonores générées par les avions.

La parole est à M. Pascal JULIEN pour le présenter.

**M. Pascal JULIEN**. - Le jeudi 13 septembre à 6 heures 18 puis à minuit, le vendredi à 23 heures 45, le samedi à minuit et 9 minutes, 4 heures 25, 5 heures 30, puis le soir à 22 heures 15, 23 heures 40, la nuit du dimanche au lundi à minuit et 12 minutes, 0 heure 40, 5 heures, 5 heures 40, 6 heures 25, 7 heures, le lundi cela recommence à 22 heures 22, etc. Voilà un échantillon relevé par les habitants eux-mêmes, entre le quartier Chapelle, le quartier Curial, 18e, 19e arrondissement, où nous avons été gênés par le passage des avions.

Certes, nous ne sommes pas en bord de piste comme à Orly. Mais c'est une gêne suffisante pour réveiller, pour obliger l'été à dormir les fenêtres fermées. Ce bruit de plus en plus fréquent au-dessus de Paris est devenu, je dirais, exaspérant, à défaut d'être insupportable. Mais comme on nous promet que Roissy va doubler son trafic en 20 ans, il y a de quoi s'inquiéter !

*(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

Alors, mon vœu, notre vœu demande que la 3e Commission soit rapidement saisie, avant le 1er février 2019, en présence des représentants de Bruitparif et d'associations spécialisées, telle l'Union française contre les nuisances aériennes, pour que soient présentés un bilan au moins pour l'année écoutée du trafic aérien - altitudes, vols, couloirs, fréquence - et un bilan des vols non respectueux et des sanctions prises.

Et qu'en attendant, la Maire de Paris saisisse les autorités compétentes pour que dès maintenant les seuls avions les moins bruyants soient autorisés et qu'elle trouve une solution qui ne consiste pas forcément à reporter la pollution sur les territoires riverains de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci pour ce vœu et ces demandes.

Vous mettez en avant un sujet qui occupe effectivement rarement nos échanges au Conseil de Paris. Et pour cause, puisque notre territoire bénéficie d'une interdiction de son survol jusqu'à 2.000 mètres d'altitude.

Pour autant, vous faites état dans votre vœu, des nuisances sonores dues au passage d'avions, signalées récemment, dans le Nord-Est parisien. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'échanger sur ce point lors de la dernière 3e Commission.

Aussi, oui, nous en sommes pleinement d'accord, nous avons besoin de bilans récents et d'éléments de mesure pour objectiver et renseigner ces signalements.

Il s'agit d'ailleurs d'une des 39 actions de notre Plan de prévention des bruits dans l'environnement que de travailler à visualiser les émergences sonores liées au trafic aérien. Je rappelle que la pollution sonore est un véritable enjeu de santé publique, trop sous-estimée, comme le montre d'ailleurs l'étude conduite récemment par le C.R.E.D.O.C. pour Bruitparif. Les enjeux dépassent le cadre et le périmètre trop restreint du Paris intramuros et doivent se traiter à l'échelle régionale et de la ville dense, c'est-à-dire métropolitaine.

Rappelons que le trafic aérien est la seconde cause de nuisance sonore dans l'environnement extérieur en Ile-de-France, après le trafic routier. Je rappelle aussi le nombre de Franciliens potentiellement concernés par les nuisances du trafic aérien, évalué par Bruitparif dans le cadre de l'étude "Survot" à plus de 1,7 million d'habitants. L'outil Vitrail, développé par le groupe A.D.P., donne une représentation du trafic aérien en Ile-de-France et des

mesures de bruit associées en quasi-temps réel. Vitrail est consultable dans les maisons de l'environnement de l'aéroport de Paris-Charles-de-Gaulle, ainsi que dans les mairies et établissements intercommunaux équipés.

Aussi, la mise en ligne des données du système Vitrail apparaît aujourd'hui comme un enjeu pour l'accessibilité de ces données. La Ville de Paris appuiera prochainement cette demande portée par de nombreux acteurs.

Par ailleurs, sur le site Rumeur...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Vous devez conclure, Madame SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Excusez-moi.

Nous porterons très rapidement auprès de Bruitparif une demande de dispositif de mesures sur le square Saint-Vincent comme c'était le cas jusqu'en 2007 et qui a été déployé ailleurs par Bruitparif.

Aussi, je donnerai un avis favorable à vos demandes. Je proposerai ce point à l'ordre du jour de la troisième commission.

Concernant votre deuxième attendu, nous y travaillerons dans le cadre des discussions métropolitaines avec les autorités compétentes.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 596).

### **Vœu déposé par M. TIBERI relatif à la présence du Recteur d'académie et du Président de l'Agence Régionale de Santé au conseil.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 148 relatif à la présence du Recteur d'académie et du Président de l'Agence régionale de santé au Conseil.

La parole est à M. Dominique TIBERI, pour deux minutes maximum.

**M. Dominique TIBERI**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, prenant exemple sur la présence du Préfet de police à cette tribune, à côté de la Maire de Paris, je propose que deux autres institutions soient représentées, pas à chaque séance mais une fois par an pour chacune d'entre elles, même sans avoir les liens financiers, institutionnels et historiques que nous entretenons avec la Préfecture de Police, pour nous informer de l'état de Paris pour deux sujets qui nous tiennent à cœur et pour lesquels la Ville de Paris agit beaucoup, à savoir l'éducation et la santé.

Je pense donc au Recteur d'académie, et au Président de l'Agence régionale de santé. Ces présences n'auraient rien d'obligatoire. Elles seraient informelles et feraient l'objet d'une invitation de la part de la Maire de Paris, en fonction des agendas, de l'ordre du jour aussi de notre Conseil et de celui de la personne invitée.

C'est quelque chose qui, je crois, pourrait améliorer, enrichir nos débats. Leurs représentants - j'y pensais aussi - pourraient participer à chaque commission qui précède le Conseil de Paris, c'est-à-dire la quatrième et la sixième. Je pense que cela ne pourrait qu'apporter un enrichissement à nos débats.

Merci beaucoup.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur TIBERI, j'ai examiné avec beaucoup d'attention votre vœu qui porte une idée intéressante. Nous ne pouvons pas mettre sur le même plan le Recteur de l'académie de Paris et le Directeur de l'Agence régionale de santé parce que la présence de M. le Préfet de police à nos séances du Conseil de Paris est, d'abord, liée aux pouvoirs qu'il exerce "intuitu personae" sur le territoire parisien. C'est aussi une particularité historique qui, tenez-vous bien, remonte à l'arrêté des consuls du 12 messidor An VIII. Enfin, nous sommes amenés à voter un budget spécial de la Préfecture de police.

De ce fait, je ne peux donner une suite favorable à votre vœu et j'en suis sincèrement désolé, mais je voudrais en retenir l'esprit, car je crois que c'est surtout cela qui vous anime, en suggérant que les deux personnalités que vous citez - le Recteur de l'académie de Paris et le directeur de l'A.R.S. - soient invités au moins une fois par an dans chacune des commissions compétentes : la sixième commission pour le Recteur et la quatrième pour le directeur de l'A.R.S. Ce sont des espaces de dialogue et d'échanges qui amènent à des débats tout à fait enrichissants.

D'ailleurs, je pense que nous devrions nous inscrire dans une perspective qui verrait le rôle des commissions s'accroître, notamment peut-être à l'égard de l'examen et, pourquoi pas, du vote des vœux mais c'est un autre débat.

C'est la raison pour laquelle, en ce jour, cher Dominique TIBERI, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu m'engageant à le mettre en partie en œuvre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur TIBERI, maintenez-vous votre vœu ?

**M. Dominique TIBERI**. - Je n'ai pas bien compris. C'est un engagement que prend M. BLOCHE mais ce n'est pas un vœu de l'Exécutif.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Non, ce n'est pas un vœu de l'Exécutif mais un engagement.

**M. Dominique TIBERI**. - Si l'engagement peut être tenu, c'est une première étape et je retire volontiers ce vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous vous remercions.

### **2018 DDCT 146 - Subventions (266.200 euros) à 42 associations porteuses de 54 emplois d'adultes relais en quartiers populaires.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen au projet de délibération DDCT 146 et l'amendement n° 149 déposé par l'Exécutif qui s'y rattache. Il est technique et je le soumetts au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 149 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 149 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 146 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 146).

**2018 DDCT 147 - Subventions (179.685 euros) et conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens - Troisième enveloppe 2018.**

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 147 relatif à l'attribution de subventions et de conventions à 48 associations pour le financement de 52 projets dans les quartiers populaires parisiens - Troisième enveloppe 2018, sur lequel l'Exécutif a déposé un autre amendement technique, le n° 150.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour cinq minutes maximum.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur le financement de projets dans les quartiers populaires.

Cependant, si cela est fort bien, le compte n'y est pas. J'aimerais attirer votre attention sur les difficultés qui persistent dans ces quartiers populaires, en particulier dans ceux du 18e arrondissement, et le peu de résultat que connaît votre politique.

Les habitants de ces quartiers ne sont pas dupes, puisqu'ils sont les victimes de vos échecs. Porte de la Chapelle, rue Pajol, rue Philippe-de-Girard, place de la Chapelle... Ils nous interpellent régulièrement avec Pierre-Yves BOURNAZEL pour nous dire qu'ils sont exaspérés. Ils demandent très légitimement de vivre dans le calme, dans un environnement propre et bien entretenu.

Certains commerçants, par exemple ceux de la place Nathalie-Sarraute, songent à partir. Ils ne supportent plus ce climat d'insécurité. Certains jours, ils nous disent qu'ils doivent fermer leur commerce plus tôt pour éviter les violences qui font fuir leurs clients et pour éviter qu'il n'y ait des victimes - je parle des attitudes agressives et violentes de personnes qui sont sous l'effet du "crack".

Les habitants aiment leur quartier. Ils font des propositions pour améliorer leur cadre de vie mais, seuls, ils se sentent démunis. Ils ont le sentiment, encore une fois, de ne pas être entendus.

La situation, mes chers collègues, ne peut plus durer. Des mesures structurantes, lourdes, doivent être prises. La revitalisation des quartiers populaires passent par le dynamisme des commerces de proximité et la tranquillité publique, l'un n'allant pas sans l'autre. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous ne cessons, Conseil après Conseil, de vous le dire. C'est d'une vraie politique de revitalisation dont Paris et le 18e arrondissement ont besoin dans le long terme et, je le répète, dans la concertation avec celles et ceux qui vivent dans ces quartiers, et les connaissent mieux que quiconque.

Je vous remercie.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Véronique LEVIEUX au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christian HONORÉ.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Avec Eric LEJOINDRE et Anne HIDALGO, nous sommes tout à fait déterminés à ce que l'engagement de la Ville de Paris et de la mairie du 18e, au service des habitants des quartiers populaires et en l'espèce du 18e arrondissement, soit le plus complet, le plus total. Notre objectif est en effet de lutter contre les inégalités et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Vous nous interpellez, et à juste titre, Monsieur HONORÉ. C'est d'ailleurs un dialogue que nous avons avec Eric LEJOINDRE et Anne HIDALGO régulièrement avec les habitants du 18e en l'espèce, mais également d'autres arrondissements de Paris.

C'est un travail que nous remercions la Préfecture de police d'initier. Il nous faut mieux réguler l'espace public et permettre que les habitants puissent, en sécurité et en tranquillité, traverser les rues, les places, les entrées de métro, les entrées de parking dans un certain nombre de quartiers du 18e arrondissement.

C'est la parole forte que nous portons avec Eric LEJOINDRE et Anne HIDALGO. C'est aussi parce que, dans le cadre de nos prérogatives et de nos compétences, nous croyons que, dans nos quartiers populaires, la question de la

lutte contre les inégalités et de l'amélioration de la vie quotidienne est au cœur des engagements que nous avons à prendre, que nous devons prendre pour les habitants.

Je suis très contente que nous puissions présenter, une année encore, cette troisième enveloppe, comme nous l'appelons entre nous, qui permet d'accompagner des projets portés par des associations dans les quartiers populaires.

Par exemple, c'est pouvoir accompagner l'extraordinaire association "Adage" dans le 18<sup>e</sup> arrondissement qui vise à préparer des femmes en grande précarité sociale à pouvoir accéder à un emploi stable dans le domaine médical, qu'elle soit aide-soignante ou auxiliaire de puériculture avec un partenariat avec l'hôpital Bichat. Ce que nous faisons dans le cadre de la délégation aux quartiers populaires, c'est accompagner "Adage" pour que des femmes puissent retrouver un emploi.

C'est aussi, pour rester dans le 18<sup>e</sup> arrondissement, accompagner la "Salle Saint-Bruno" pour que, au-delà de l'action en matière d'insertion, de formation et d'emploi, qui est conduite par l'espace de proximité emploi, il y ait une action supplémentaire pour les jeunes de la Goutte-d'Or. C'est un sujet qui est ressorti notamment lors des actions "Tous mobilisés".

C'est pour cela qu'un accompagnement est proposé par Eric LEJOINDRE, Anne HIDALGO et moi-même pour l'association "Ney Village", dans le quartier Charles-Hermite, qui souhaite favoriser le lien social. Ceux qui connaissent Charles-Hermite savent à quel point il est important d'ouvrir le quartier sur l'extérieur et de multiplier les animations et le temps de partage avec les habitants.

Je pourrais continuer comme cela la liste mais vous avez, je n'en doute pas, lu attentivement l'ensemble des projets des associations qui se trouvent dans ce projet de délibération.

Je vous remercie donc par avance de votre soutien et je sais que nous porterons ensemble - nous le faisons d'ailleurs régulièrement dans ce Conseil - notre ambition pour que l'ensemble des acteurs, que ce soit la Ville de Paris et que ce soit aussi l'Etat dans toutes ses composantes - je le dis volontairement et notamment en rebondissant sur votre interpellation sur les usagers de drogue dans l'espace public - car tous ensemble nous serons plus fort pour faire en sorte que l'ensemble des services de l'Etat entendent les revendications légitimes et nécessaires des habitants.

Soyez en tout cas persuadé, Monsieur HONORÉ, qu'avec Eric LEJOINDRE et Anne HIDALGO, c'est notre combat de tous les jours. Merci par avance de le porter avec nous, ensemble nous serons plus forts.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je vais donner la parole à Virginie DASPET, pour une explication de vote.

**Mme Virginie DASPET**. - Je serai extrêmement rapide.

Ce serait bien que M. HONORÉ lise les projets de délibération avant d'intervenir dessus parce que je crois qu'il y a là manifestation confusion. Je comprends bien les situations que vous dénoncez pour des commerçants, des questions de sécurité ou de tranquillité publique, mais on est en train de parler d'associations qui portent des actions, qui contribuent à la prévention dans ces quartiers, qui mobilisent des bénévoles. Ce sont des actions typiquement citoyennes et je ne comprends pas du tout votre intervention.

Pour le groupe "Génération.s", je voulais réaffirmer à Colombe BROSSEL tout notre soutien pour ce type d'actions.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 150 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 150 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 147 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 147).

**2018 DPSP 10 - Subventions (95.988 euros) et conventions avec 11 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la politique de prévention et de jeunesse.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 10 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec 11 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de lutte contre la récidive de la Ville de Paris, sur lequel le vœu référencé n° 151 a été déposé.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la jeunesse n'est qu'un mot, selon Bourdieu, mais pour nous, à Paris, elle est sûrement multiple. Jeunesse en tant que tranche d'âge, les jeunes des quartiers prioritaires, les jeunes en insertion, les jeunes dans la rue. Cette réalité complexe a multiplié les projets Jeunesse, les axes prioritaires et les plans, remis à plusieurs directions, les politiques Jeunesse à travers la jeunesse et les sports, la prévention, la sécurité, l'éducation et l'emploi, a augmenté les associations souhaitant intervenir sur la jeunesse, tout en multipliant pour un porteur donné plusieurs projets sur l'ensemble des axes de travail et, pour complexifier le tout, des financements qui émergent sur le Département ou la Ville.

Les derniers événements dramatiques, impliquant les jeunes malgré les efforts importants de Paris, nous obligent à nous interroger sur notre politique Jeunesse. La Ville de Paris, en lien avec les travailleurs sociaux, la police et la justice, s'emploie à développer et soutenir des dispositifs qui visent à prévenir le basculement des jeunes dans des trajectoires délinquantes.

La politique Jeunesse de Paris atteste de la mise en place de nombreux projets en faveur des jeunes. Je pense particulièrement au contrat jeunesse d'arrondissement, au Plan parisien pour l'autonomie des jeunes qui énonce les mesures prises localement pour le bien-être, l'intégration et l'émancipation des jeunes.

L'actualité nous alerte pourtant et nous rappelle à rester vigilants et à être constamment en recherche de nouvelles solutions pour que ces jeunes trouvent leur place au sein de notre société et cessent ces bagarres meurtrières.

Le 3 octobre, la Maire de Paris avec la Préfecture de police, le Parquet de Paris et le Rectorat, a lancé les Etats généraux pour la prévention des risques à Paris, dans le but d'élaborer une stratégie efficace de prévention. La Ville de Paris doit mettre en œuvre des actions qui prennent en compte les différentes trajectoires juvéniles de plus en plus diversifiées.

Permettez-moi de souligner à ce propos que la dernière étude parisienne de la jeunesse, réalisée par l'APUR, me semble-t-il, est de 2012. Peut-être faudrait-il l'actualiser.

En fin de compte, compte tenu du rajeunissement des jeunes impliqués aujourd'hui dans les situations marginales et de violence, il faut se demander si les tranches d'âges habituelles des actions pour les jeunes ne doivent pas être repensées pour intervenir sur des publics de plus en plus jeunes.

Reconnaissons que malgré un financement important, l'implication des directions et des services et l'engagement des associations, il nous faut aller plus loin en intégrant davantage les habitants avec les professionnels, et par là s'inscrire dans une démarche de convergence territoriale et d'éducation populaire, et non porteur par porteur.

C'est toutes ces questions que notre vœu souhaite initier. Si nous demandons une mission Jeunesse, ce n'est pas bien entendu dans le sens de doubler la mission Jeunesse qui existe au sein des direction, mais bien un groupe

de travail, un diagnostic renforcé et des réflexions pour renforcer les synergies entre les politiques de la Ville concernant la jeunesse, les articulations entre les différentes approches liées aux objectifs visés, jeunes, prévention, délinquance, etc. C'est travailler sur la visibilité des demandes des associations, et pouvoir se prononcer en maîtrisant la cohérence des actions et leur complémentarité. C'est réfléchir sur des nouveaux créneaux d'intervention, comme par exemple l'âge des publics concernés. C'est revoir le cadre des indicateurs et des critères d'évaluation et revisiter les méthodes d'intervention.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

Puis-je considérer que vous avez présenté de fait le vœu n° 151 ?

**Mme Danièle PREMEL**. - Oui.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je voulais que vous me le confirmiez.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci beaucoup, Danièle PREMEL.

Permettez-moi un mot avant de vous répondre car votre propos était beaucoup plus large et le vœu est beaucoup plus large que le projet de délibération auquel il est rattaché. C'est un projet de délibération classique dans sa forme sur les projets de prévention de la délinquance et de prévention de la récidive, et cela me permet de signaler à M. HONORÉ que nous avons fait le choix, avec Eric LEJOINDRE et Anne HIDALGO, de compléter le programme en matière de prévention de la délinquance que nous avons déjà initié sur le ramassage des encombrants à la Goutte d'Or.

Nous élargissons les associations au-delà du club de prévention avec lequel nous travaillons. Cette opération de ramassage des encombrants à la Goutte d'Or, dans le cadre d'un processus d'insertion des jeunes du 18<sup>e</sup> arrondissement, aura donc maintenant lieu toutes les semaines. Cela me permettait de continuer sur l'intervention précédente.

Revenons à nos moutons et à vos propos, Madame PREMEL. Vous l'avez dit, la mission Jeunesse existe déjà, et le sens de votre intervention et de votre vœu n'est pas celui-là.

Les structures de coordination ont été mises en place, auxquelles participent les élus d'arrondissement, les directions, dont évidemment la Direction de la Jeunesse et des Sports ainsi que le secteur associatif et les équipements publics locaux.

Je donne juste un exemple concret. Par exemple, "Synergie 18-19", qui a été initiée notamment en matière de prévention des rixes entre le 18<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> a permis ces mises en lien, ces réflexions et des projets communs. On voit bien que ce type d'initiative peut fonctionner dans les arrondissements ou en inter-arrondissements.

Par ailleurs et en parallèle, de nouvelles mesures de prévention et d'accompagnement des jeunes impliqués ont été mises en place. La Direction de la Jeunesse et des Sports est évidemment partie prenante de ce travail.

Les référents Jeunesse de territoire contribuent à faire remonter des informations de terrain et s'impliquent dans les réunions d'acteurs locaux et les enjeux de prévention sont évoqués dans plusieurs contrats Jeunesse d'arrondissement. On y a d'ailleurs fait référence ce matin même avec les élus du 11<sup>e</sup> arrondissement. Et vous y avez fait allusion, les équipements Jeunesse gérés par les acteurs de l'éducation populaire, parfois très fortement impactés, déploient des actions de prévention et d'éducation auprès des jeunes et permettez-moi de saluer et d'associer Pauline VÉRON, la M.J.C. Mercœur dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ce sont des gens formidables.

Merci Pauline, et merci la M.J.C. Mercœur.

Pour autant, tout ceci existe mais tout ceci nécessite certainement, et c'est comme cela que je comprends et que nous avons compris avec Pauline VÉRON votre interpellation, tout ceci nécessite certainement d'être reposé pour y donner du sens.

C'est la raison pour laquelle Pauline VÉRON réunira prochainement les élus Jeunesse d'arrondissement comme elle le fait régulièrement, mais en y associant les groupes politiques, pour faire le point sur la politique Jeunesse de la Ville, refaire commun et du coup de redonner du sens.

En tout cas, je vous rejoins pleinement sur le besoin de renforcer le rôle de la prévention primaire. A la fin de ce Conseil, lorsque nous aurons tout voté, nous aurons également accompagné des projets autour de la prévention de la délinquance, de la prévention de la récidive, du soutien aux associations qui travaillent dans les quartiers populaires. Je crois que ce soutien doit également venir de l'Etat. Je me permets donc de faire un petit clin d'œil sur la question du Fonds interministériel de prévention de la délinquance parce que, de nouveau, ensemble, nous serons plus forts.

Je donnerai évidemment un avis favorable au vœu, mais au-delà de cet avis favorable, vous pouvez compter sur ma collègue Pauline VÉRON et moi-même pour que nous veillions à organiser les bons cadres de travail afin de donner du sens à toutes ces actions. Merci de votre interpellation.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 597).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPSP 10).

### **Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au renforcement des moyens dans les quartiers populaires du 20e.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Tout d'abord, le vœu référencé n° 152, qui va être présenté par Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET**. - C'est un vœu qui a été présenté en Conseil du 20e arrondissement et adopté, suite à la mort du jeune dans le quartier Mortier - Le Vau, quartier particulièrement désert en termes de commerces, de services publics, et donc évidemment, il y a des solutions qui sont au-delà de ce que la Ville peut faire. Mais en tout cas, il nous a semblé qu'à cet endroit, il faudrait vraiment mettre des moyens supplémentaires.

On porte l'idée qu'une médiathèque soit créée sur l'emprise de la rue de Noisy-le-Sec, et évidemment, d'autres moyens. En tout cas, en ce qui concerne la Ville, c'est surtout de la médiathèque qu'il s'agit.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - C'est bien cela, Monsieur le Maire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Oui, mais M. le Représentant du Préfet de police s'exprimera aussi.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - D'accord, qui soutient la médiathèque.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, d'avoir porté, au nom des élus du 20e arrondissement, le vœu que vous avez présenté. Vous le savez, notre action est structurée par l'engagement qu'a souhaité marquer la Maire de Paris dès le début de son mandat en direction des quartiers populaires.

Je ne reviens pas sur les engagements pris sur la programmation dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la mandature, ni sur le soutien que nous accordons aux actions et projets des associations de l'ensemble des quartiers populaires.

Je donnerai de fait un avis favorable à votre vœu, car il est dans la droite ligne de nos actions.

Je rappelle à notre Assemblée que cet engagement n'est pas qu'un engagement tenu en séance du Conseil de Paris : il faut de l'amour et des preuves d'amour. Par exemple, dans le 20e arrondissement, l'enveloppe dite de quartier, qui permet de financer, dans les quartiers "politique de la ville", les quartiers populaires du 20e arrondissement dans ce cas précis, des projets pour les associations qui répondent à l'appel à projets "politique de la ville", a augmenté de 49 % depuis 2014. C'est aussi une preuve d'amour.

Et je pourrais vous parler longuement de l'ensemble des projets dans le cadre de l'ANRU, mais Jacques BAUDRIER le fait bien mieux que moi. Bref, c'est un soutien à votre vœu. Nous avons fait une proposition d'amendement qui vise à parler de la création du nouvel équipement. Je sais que c'est une demande de votre groupe, elle se fera bien entendu dans le cadre du débat budgétaire. Et donc, pour ne rien préempter mais ne rien fermer, on vous a fait une proposition d'amendement écrit qui reçoit, je crois, votre assentiment.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Je ne vais pas répondre sur le sujet de la médiathèque, mais sur une interpellation qui figure dans le vœu, à savoir la création de nouveaux postes de policiers de proximité.

Je rappelle que le 20e arrondissement est un arrondissement précurseur en matière de police de sécurité du quotidien, avec depuis assez longtemps une coopération très étroite avec la mairie d'arrondissement pour l'accompagnement de tous les projets, mais aussi des périmètres de sectorisation de patrouille par différents moyens, voiture, VTT, pédestre, afin d'aller au plus proche des habitants.

S'agissant de la création de nouveaux postes de policiers, je rappelle l'objectif qu'avait annoncé le Préfet de police : atteindre et reconstituer à fin 2018 l'effectif des commissariats d'arrondissement au même niveau que l'année 2017. Cet objectif est en passe d'être atteint. Nous pourrions le confirmer au mois de décembre avec l'arrivée de la nouvelle promotion de gardiens de la paix.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Raphaëlle PRIMET, vous acceptez l'amendement de l'Exécutif ? Oui.

Donc de ce fait, nous nous retrouvons avec un vœu n° 152 amendé, sur lequel Nathalie FANFANT a demandé d'intervenir pour donner une explication de vote.

**Mme Nathalie FANFANT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous allons aussi soutenir ce vœu, parce qu'il y a nécessité d'augmenter, mais Colombe BROSSEL a un peu apporté réponse, les moyens eu égard aux quartiers populaires, notamment sur la culture, parce qu'en direction des jeunes publics, l'ouverture d'une médiathèque est garante d'une certaine altérité et fait un rempart aux dérives.

Nous sommes heureux que nos collègues communistes évoquent également la police de proximité et nous les y encourageons très fortement. Nous espérons qu'ils nous suivront sur la création d'une police municipale de proximité. Nous voterons ce vœu avec plaisir, merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Nathalie FANFANT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 598).

### **Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la sensibilisation des Parisiens face aux pickpockets.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 153 relatif à la sensibilisation des Parisiens face aux pickpockets.

La parole est à M. Buon Huang TAN, pour le présenter.

**M. Buon Huang TAN**. - Ce vœu part de trois constats. D'abord, une recrudescence de ces actes, faut-t-il rappeler que depuis le début de l'année ce sont près de 1.500 personnes qui ont été arrêtées dans le métro.

Ensuite, l'existence de techniques toujours plus diverses pour subtiliser nos biens. Enfin, du désarroi dans lequel ils plongent les victimes qui se retrouvent démunies de leurs papiers, clés et moyens de communication.

Plus que de dénoncer, comme certains aiment le faire, un climat d'insécurité à Paris, le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants fait le choix de se pencher sur les victimes qui sont aussi bien des locaux que des touristes venant visiter notre ville lumière. En ce sens, il nous est apparu nécessaire de remettre le sujet au goût du jour et d'informer les Parisiens et les Parisiennes, mais aussi les touristes, sur les moyens de se prémunir contre ces actes.

Tout le monde sait que les pickpockets existent, mais nous nous pensons toujours trop souvent à l'abri de ceux-ci, croyant parfois, avec un peu de dédain, que seuls les touristes peuvent en être victimes. Pourtant, on connaît tous une personne dont le téléphone a disparu d'une poche, le portefeuille a été dérobé, ou encore le sac a été arraché, quand nous n'en sommes pas nous-mêmes les victimes.

Cet été, une campagne a été menée dans les rues de Strasbourg, où des policiers en civil sont allés à la rencontre des Strasbourgeois et des touristes pour leur montrer qu'ils avaient, sans le savoir, des comportements à risques. Ne pourrait-on pas envisager la même chose à Paris ? Nous savons communiquer avec originalité sur la propreté et le respect des règles de civisme. Pourquoi ne pas transposer ce savoir sur la sécurité ? On pourrait envisager une campagne en partenariat avec les parcs parisiens, les lieux touristiques et la R.A.T.P., par exemple. Je le dis, certes, avec un peu de légèreté, mais c'est un sujet grave qu'il n'est jamais inutile de rappeler.

C'est pourquoi nous souhaitons que le Conseil de Paris s'en charge.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Buon TAN.

La parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, chers collègues, pour ce vœu auquel j'apporterai un avis favorable, parce que c'est un sujet sur lequel, en effet, il y a une problématique qui n'est pas sous-estimée par la Ville de Paris, la Préfecture de police et les acteurs du tourisme à Paris. Nous participons à ce travail, avec mon collègue Jean-François MARTINS.

Vous rappelez quelques-unes des actions qui sont déjà faites ou qui vont être mises en œuvre. L'Office du tourisme sensibilise déjà beaucoup les professionnels via son site Internet et dans le cadre de ses échanges avec les agences, les "tours operators", les sites touristiques, les hôtels. Ce travail se fait notamment en lien avec la Préfecture de police pour la diffusion de bonnes pratiques ou la sensibilisation aux techniques de vol qui peuvent être employées.

Un travail commun a été conduit avec la Préfecture de police ces dernières années pour la rédaction d'une brochure d'informations en sept langues, qui détaille aux adhérents de l'Office du tourisme l'information à passer au public pour le sensibiliser. Elle a été mise à jour, je crois, il y a un an. Evidemment, l'Office du Tourisme travaille avec la R.A.T.P. et la S.N.C.F. afin que l'information à destination du public parisien, mais également des touristes, soit donnée dans les rames comme dans les stations. Nous l'entendons régulièrement quand nous prenons le métro ou le R.E.R.

La Préfecture de police a également monté un groupe de travail et des tables rondes au printemps dernier sur la question de la sécurité et du tourisme, avec des acteurs privés. Nous sommes passés au-delà des acteurs institutionnels, à un dialogue avec les acteurs privés. Cette problématique pourra être évoquée de nouveau lors de la réunion du comité qui réunit tous les professionnels du tourisme.

Nous contribuons - quand je dis "nous", c'est la Ville, et, en l'espèce les agents de la DPSP - au Plan Tourisme qui a été initié par le Préfet de police. Sept secteurs sont priorisés par la Préfecture de police. Nos I.S.V.P. y sont présents. Pour cet été, 3.284 missions de sécurisation ont été diligentées sur ces périmètres pour un total de 3.086 heures.

En tout cas, sachez que nous sommes évidemment présents et partenaires, et que nous continuerons à l'être, en lien avec la Préfecture de police.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Maire.

Je n'ai quasiment plus rien à ajouter, si ce n'est, peut-être, actualiser l'état des statistiques de la délinquance sur cet item particulier des vols à la tire. C'est ainsi qu'ils sont qualifiés. Le nombre d'interpellations que vous mentionnez dans votre vœu a augmenté depuis les statistiques dont vous disposiez. Depuis le début de l'année, plus de 3.500 auteurs de vol à la tire ont été interpellés contre 3.202 pour toute l'année 2017. Les chiffres que je vous donne sont arrêtés à fin octobre, dont une grande partie, bien évidemment, dans les transports en commun. Les interpellations ont lieu, dans ces cas-là, par la Brigade des réseaux ferrés.

La deuxième précision que je veux apporter, c'est que cela concerne les touristes, qui sont une catégorie un peu vulnérable, mais cela concerne n'importe quel habitant de Paris, de la Région parisienne, de passage ou résidant sur place. Ces vols concernent tous les types de public.

Néanmoins, je vais revenir rapidement et spécifiquement sur le public des touristes. Mme BROSSEL l'a rappelé : un très grand effort de prévention et de diffusion de bonnes pratiques, conseils et recommandations est réalisé en direction de ces publics. Nous nous appuyons évidemment sur les partenaires institutionnels, que sont l'Office du tourisme, mais également sur tous les acteurs économiques du secteur, en particulier les groupes hôteliers, les structures hôtelières de la Capitale.

Le troisième acteur qui nous sert beaucoup, ce sont les ambassades. Elles étaient toutes conviées à la grande réunion qui a eu lieu au mois d'avril sur la sécurité du tourisme à Paris. Ce sont des relais importants vis-à-vis des tours opérateurs des pays d'origine des touristes étrangers. Ce sont également de bons relais pour donner les conseils sur leurs sites Internet à destination de leurs ressortissants.

Nous allons bien évidemment continuer cet effort sous forme de documents écrits - le guide "Paris en toute sécurité" qu'évoquait Mme BROSSEL tout à l'heure, traduit effectivement en plusieurs langues - que ce soit à travers la médiation en présence sur le terrain. Nous avons, chaque année, dans le cadre du Plan Tourisme, des étudiants de l'INALCO qui sont présents pour parler dans toutes les langues possibles aux touristes étrangers. Nous avons également un dispositif de patrouille commune, avec des polices de pays de l'Union européenne déployées à Paris pendant la période estivale, mais également pendant les fêtes de fin d'année. J'y reviendrai, d'ailleurs, dans le cadre du vœu sur le bonneteau, qui permet, là encore, de passer les bons messages et de contribuer aussi à l'élucidation des faits.

Voilà tous les axes sur lesquels nous travaillons.

Je remarque que lorsque le bureau restreint du comité destination tourisme pour Paris s'est réuni, le sujet de la sécurité n'a pas été abordé. Ce sera peut-être le cas au début du mois de décembre. Nous pourrions, à ce titre, voir avec l'ensemble des partenaires les moyens pour continuer à relayer ces messages d'information. La répétition est la mère de la pédagogie, ou l'inverse.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe RGCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 599).

### **Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à la lutte contre les bandes.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 154 relatif à la lutte contre les bandes.

Je donne la parole à Mao PENINOÛ pour le présenter.

**M. Mao PENINOÛ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, ces dernières semaines ont été particulièrement difficiles dans nos quartiers, à Paris, plus largement d'ailleurs dans la Région Ile-de-France, pour un certain nombre de jeunes victimes de phénomènes de bandes. Ces phénomènes de bandes, s'ils ne sont pas nouveaux, ont atteint une violence, ces derniers mois, particulièrement préoccupante, avec l'usage d'armes, que ce soit des armes par destination ou des armes tout court. De nombreux blessés et malheureusement un certain nombre de décès qui nous ont endeuillés.

Le Ministre de l'Intérieur a récemment pris une nouvelle initiative sur la question en souhaitant mettre en place une nouvelle cartographie de ces phénomènes, de manière à pouvoir lutter plus efficacement contre.

C'est pourquoi notre groupe souhaiterait savoir de quelle manière la Ville de Paris va s'y investir. Il souhaiterait que la Ville de Paris mobilise l'ensemble des acteurs déjà mobilisés sur nos quartiers, sur ce phénomène en particulier. Je pense notamment aux bailleurs sociaux, mais aussi aux associations de prévention spécialisée. Que nous puissions faire un bilan d'étape sur notre propre programme de lutte contre les bandes, tel qu'il était prévu dans le Contrat parisien de prévention et de sécurité adopté en 2015. Enfin, qu'une attention particulière puisse être accordée au phénomène des bandes de filles dans les différentes actions, études et discussions menées.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Mao PENINOÛ.

La parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à Mao PENINOÛ.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet longuement hier, notamment au cours des questions d'actualité. Au regard de l'heure tardive, je ne vais pas vous refaire un topo complet sur les Etats généraux sur la prévention des rixes, mais c'est, je crois, une action et une dynamique qui répond à l'ensemble des préoccupations qui sont celles de votre groupe et que vous exprimez dans ce vœu.

Les prochaines réunions des groupes de travail commencent la semaine prochaine, et donc, on a l'objectif, début 2019, de pouvoir présenter des Etats généraux de la prévention des rixes à Paris. Ce sera l'occasion de répondre à cette demande.

Un point et une précision : la question des filles est en effet une question importante. Elles ne sont statistiquement pas présentes dans les affrontements et dans les rixes dans l'espace public et, en tout cas, quasiment pas dans la cohorte sur laquelle, de fait, nous travaillons depuis la mise en place du G.L.T.D., le groupe de traitement local de la délinquance, initié par le Procureur MOLINS depuis moins de 18 mois, mais c'est un sujet sur lequel nous devons rester en vigilance et en interaction avec l'ensemble des acteurs. Merci de l'avoir rappelé.

Je vous ai fait une proposition d'amendement sur le premier paragraphe qui consisterait à dire que "la Ville de Paris continue ce travail" - puisque celui-ci a tout de même commencé - "avec ses partenaires associatifs, habitants, institutionnels". Il faut ajouter "bailleurs sociaux" - vous l'avez dit - "pour améliorer la prévention de ce phénomène, la prise en charge des jeunes concernés et de leurs familles, et les réponses à apporter tant en matière de sécurité que de prévention par l'ensemble des institutions".

Je crois que cette proposition d'amendement vous convient et j'apporterai donc un avis favorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Le Préfet a répondu hier lors des questions d'actualité sur ce sujet. Je rappelle rapidement les annonces faites par le Ministre de l'Intérieur.

La première consistait à établir une cartographie détaillée mais qui traduisait en réalité une connaissance fine des phénomènes de bandes à l'échelle des différents territoires ; ensuite, un renforcement des services d'enquête avec des enquêteurs spécialisés sur ces thématiques dans le cadre de G.L.T.D. ; et, enfin, des référents bandes pouvant faire le lien avec l'ensemble des partenaires sur cette thématique.

Nous travaillons déjà de façon très étroite avec l'ensemble des partenaires à Paris depuis plusieurs années, contraints de répondre à certains phénomènes qui connaissent un durcissement. Le Plan Bandes développé à l'échelle de Paris s'inscrit évidemment dans les nouvelles orientations du Ministre tout en capitalisant sur le travail déjà réalisé, notamment sur la connaissance très fine des bandes aujourd'hui obtenues. Nous avons des monographies territoriales par arrondissement, qui décrivent de façon très précise les relations entre bandes et permettent d'agir de façon préventive pour essayer d'éviter de nouveaux affrontements.

Pour terminer mon propos, je tiens à insister sur le rôle fondamental de deux instances : les Genomed, les cellules d'échange d'informations nominatives sur les mineurs en difficulté, dans les arrondissements, lorsque l'on est avant l'entrée dans des parcours de délinquance, avant des faits suivis par l'autorité judiciaire ; et le travail réalisé par le groupe de travail de la délinquance, présidé par le Procureur de la République, auquel les services de la Préfecture de police contribuent, bien évidemment.

En tout cas, notre mobilisation restera entière avec la Ville et l'ensemble des partenaires.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je reviens vers Mao PENINOÛ pour savoir s'il accepte l'amendement au vœu qu'il a présenté.

**M. Mao PENINOÛ.** - Je voudrais d'abord remercier Colombe BROSSEL pour sa réponse et lui indiquer sur l'amendement qu'elle fait à notre vœu que, si nous sommes bien d'accord qu'il s'agit à la fois de participer à la prévention de ces phénomènes de bande et, en même temps, pour être fidèle à notre tradition, aussi à leur répression, je l'accepterai.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Colombe BROSSEL confirme la bonne compréhension qui existe entre vous et qui réjouit notre Assemblée.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 600).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 155 relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance et qui est présenté par M. Atanase PÉRIFAN.

**M. Atanase PÉRIFAN.** - Monsieur le Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, chers collègues, le G.P.I.S. est un instrument fondamental pour assurer la sécurité des habitants du parc social. Créé en 2004 par la Ville et les bailleurs sociaux, il œuvre à la tranquillité des ensembles sociaux en luttant contre les occupations illicites des parties communes et contre la somme de petits trafics, notamment de drogue.

Hélas, depuis 2004, la portée du G.P.I.S. a été réduite au fur et à mesure de la diminution de la subvention municipale. La Ville de Paris s'est totalement désengagée ou presque du financement du G.P.I.S. Pour 2018, la subvention représente 400.000 euros alors qu'en 2004, elle était de 11 millions d'euros.

La Ville assume confier ainsi cette mission aux bailleurs sociaux, alors que ce n'est pas leur métier. Ce désengagement de la Ville de Paris pour la sécurité du parc social conduit à ce qu'une partie seulement des logements sociaux soit sécurisée. Ainsi seuls 76.000 des 233.000 logements sociaux du parc social bénéficient de la présence du G.P.I.S., moins de 1 logement sur 3.

La réalité, c'est que les individus qui se livrent à des activités illicites dans les ensembles sociaux - nous le voyons souvent dans l'Est parisien, en particulier dans le 20e arrondissement - s'adaptent en permanence et se déplacent d'un immeuble à l'autre pour échapper au G.P.I.S.

Les bailleurs sociaux, d'autre part, doivent compenser ce désengagement, soit en diminuant leurs dépenses relatives à l'entretien alors que celui-ci fait déjà défaut, soit tout simplement en augmentant les charges payées par les locataires.

Je tiens à saluer les agents du G.P.I.S. qui exercent leur mission dans des conditions particulièrement difficiles et subissent trop régulièrement les agressions verbales ou physiques. Ce vœu vise donc à renforcer les moyens humains et financiers accordés au G.P.I.S. pour qu'il puisse sécuriser l'ensemble du parc social.

Je vous en remercie, chers collègues.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur PÉRIFAN.

La parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur PÉRIFAN, pour ce vœu.

Même si mes études datent d'un certain temps, hélas, l'économiste qui est en moi ne peut que défailir en vous écoutant.

Recommençons sans faux débat.

Oui, la Ville a fortement soutenu - merci à Philippe GOJJON - le dispositif dans sa phase d'émergence. Oui, la Ville a accompagné le G.P.I.S. pour qu'il arrive à maturité. Le G.P.I.S. a su, au cours de ces dernières années, faire évoluer son modèle économique pour s'inscrire pleinement dans l'action des bailleurs en matière de sécurité et de prévention.

Il n'y a donc pas de réduction du niveau de service assuré aux locataires dans la zone couverte par le G.P.I.S. car le G.P.I.S. s'est engagé à ne pas baisser la zone de couverture. Il y a autant de logements sécurisés avec une réorganisation du modèle économique qui fait que les bailleurs sociaux se sont mis à financer un service qu'il finançait très peu auparavant. De plus, il se trouve que, depuis l'arrivée du nouveau directeur du G.P.I.S., la subvention de la Ville a en effet fortement baissé mais il y a plus de patrouilles sur le terrain et il y a même une expérimentation dans trois arrondissements pour qu'il y ait des agents du G.P.I.S. à partir de 18 heures, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Leçon d'économie primaire : oui, parfois, il peut arriver que la puissance publique accompagne un projet au début, puis le projet trouve finalement sa maturité économique, autrement. Je crois que c'est le rôle d'une collectivité locale que d'accompagner l'émergence du projet, de le porter jusqu'au moment où il est capable de vivre sa vie d'un point de vue économique rationnel et autonome.

Pour autant, nous aurons ce débat au moment du budget. Que voulez-vous que je réponde à ce vœu, sinon vous dire ce que je vous ai dit par ailleurs déjà 15 fois ? Je vous ai tout raconté. Nous verrons cela au budget si vous souhaitez qu'il y ait plus de financement. Cependant, le plus de financement serait contre plus de services, car aujourd'hui nous avons le même service, voire plus de services, avec moins de financement.

Bref, avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux troubles générés par les joueurs de Bonneteau.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 156 relatif aux troubles générés par les joueurs de Bonneteau.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Avec Christian HONORÉ, nous ne cessons de vous interpellier sur la question des joueurs de bonneteau. Nous avons voté au conseil du 18e il y a quelques mois et au Conseil de Paris un vœu à l'unanimité sur le sujet.

C'est un véritable fléau. Ce sont des mafias très organisées qui se font de l'argent sur la faiblesse ou la candeur, notamment des touristes. Par ailleurs, il leur arrive d'être extrêmement agressif avec les riverains. Tous ces comportements sont inacceptables. Maintenant, il faut vraiment que nous puissions agir car cela a lieu au vu et au su de tout le monde. A plusieurs reprises, je suis allé voir moi-même chez des habitants ou en marchant dans la rue. Ils vous repèrent d'ailleurs très vite et s'en vont lorsqu'ils sentent qu'il y a un problème.

Il faut agir.

Je demande maintenant solennellement d'accroître, bien sûr, la fréquence des rondes et des contrôles en coordination avec la police roumaine qui peut connaître un certain nombre de ces protagonistes, de protéger les touristes de ces arnaques et les riverains des violences commises à leur endroit.

Je demande aussi un travail en profondeur pour le démantèlement de ces filières qui se font, encore une fois, de l'argent sur la candeur, notamment des touristes. Il faut mieux communiquer vis-à-vis des touristes, peut-être utiliser le réseau d'affichage lumineux de la Ville de Paris, mais toutes les bonnes idées sont les bienvenues pour, en amont, avec les tours opérateurs, indiquer le risque pour les touristes.

Il faut que les agents de la brigade de lutte contre les incivilités puissent évidemment intervenir en lien avec la police nationale pour sensibiliser et mener une campagne choc, notamment sur le modèle du tract de la Préfecture de police, un document multi-langue, lui aussi, qui pourrait être distribué à grande échelle.

Je crois qu'il faut maintenant que l'on puisse accélérer et obtenir des résultats.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur BOURNAZEL, pour ce vœu. J'y apporterai un avis favorable, je partage le constat qui est posé et il faut vraiment agir. Nous recevons les mêmes alertes. On est bien au-delà des alertes des riverains aujourd'hui.

Je me permets de rajouter un point supplémentaire dans ce débat qui est la raison pour laquelle j'ai adressé, en lien avec Éric LEJOINDRE et Anne HIDALGO, un courrier au procureur de la République et au Préfet de police pour les sensibiliser sur cette problématique. On a un sujet sur les outils juridiques nécessaires parce que, vous le savez, la pratique du bonneteau dans ce quartier n'est pas complètement nouvelle.

On a donc un sujet sur la caractérisation de l'infraction. Cela a été fait dans d'autres temps, mais peut-être faut-il y revenir et notamment incriminer le bonneteau sous la qualification d'escroquerie pour permettre des sanctions renforcées contre les délinquants. Des sanctions sévères sur la base de double qualification d'escroquerie et de jeu de hasard avaient mené des contrevenants à être condamnés à des peines allant de 4 à 8 mois avec mandat de dépôt et confiscation.

Je crois qu'on a aussi une piste sous l'angle judiciaire à travailler. C'est en tout cas le sens du courrier que j'ai adressé avec Éric LEJOINDRE et Anne HIDALGO au Procureur et au Préfet. Si nous allions en effet toutes nos énergies, nous allons pouvoir rendre la vie plus respirable et agréable aux riverains et aux touristes. Soyez en tout cas assurés de mon engagement et de celui des ISVP également.

J'en profite pour vous dire que, depuis le début de l'année, ce sont plus de 600 procès-verbaux qui ont été dressés sur ce seul secteur, presque 200 pour la seule rue de Steinkerque par des ISVP. Évidemment, nos agents sont présents, vous le savez, tous les jours dans le square Louise-Michel. Soyez en tout cas rassurés sur notre engagement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire, Monsieur le Député.

Un mot sur ce phénomène sur lequel vous nous avez déjà interpellés à plusieurs reprises, rue de Steinkerque mais aussi dans d'autres arrondissements de la capitale, et qui contribue à dégrader la physionomie de la voie publique, en plus de représenter des phénomènes illégaux.

57 opérations spécifiques sur cette thématique du bonneteau ont été organisées dans la capitale depuis le début de l'année, dont un grand nombre dans le 18<sup>e</sup> arrondissement. Elles ont permis d'interpeller 61 individus très précisément et 24 ont fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français.

Mais je vous rejoins sur la difficulté que vous signaliez tout à l'heure : à la vue des services de police, à la vue des fonctionnaires de police, un grand nombre de ces joueurs trouvent le moyen de s'échapper assez rapidement, ce qui rend l'intervention à la fois nécessaire mais également de portée limitée dans le temps. D'où la nécessité de revenir de façon très régulière et de s'appuyer également sur un outil qui démontre, en tout cas sur cet aspect, son utilité : c'est la vidéo-patrouille, c'est-à-dire l'utilisation de la vidéo-protection à des fins de surveillance de phénomènes de délinquance, permettant ensuite sur le terrain une intervention humaine plus aisée.

Rue de Steinkerque, deux opérations en particulier avaient permis d'interpeller 24 individus et seulement 3 ont été déférés. Cela soulève de nouveau la nécessité pour nous d'obtenir non seulement la capacité à interpeller les individus, mais surtout derrière qu'ils puissent être mis en cause au plan judiciaire, ce qui suppose pour le coup un travail en lien avec le Procureur de la République.

De façon générale à l'échelle de la capitale et en dehors des 57 opérations spéciales que j'évoquais, 287 personnes ont été mises en cause pour avoir pratiqué le bonneteau. Nous avons pu notamment les mettre en cause grâce à la coopération que nous avons avec les policiers roumains ; elle est plus généralement inscrite dans le cadre de la lutte ou de la sécurisation des touristes à Paris. Ils étaient présents cet été, ils le seront de nouveau au mois de décembre de cette année : 19 policiers seront aux côtés des effectifs de police de la DSPAP, patrouilleront sur la voie publique comme dans les transports, s'occuperont de la sécurisation des touristes, de la lutte contre la délinquance en général, et de cette problématique du bonneteau également.

Je termine enfin sur les aspects de la communication. Nous avons élaboré avec la mairie du 18<sup>e</sup> un "flyer" bilingue français-anglais, il y a maintenant trois à quatre mois. Nous pouvons réfléchir effectivement à la fois à rendre la diffusion de ce support beaucoup plus large, et bien évidemment aussi à rappeler, dans le cadre plus général des messages et conseils adressés aux touristes, les règles à observer en la matière.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Demande d'explication de vote.

Je donne la parole à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Mon groupe votera pour ce vœu qui demande à la Mairie et à la Préfecture de continuer d'agir, comme elles le font déjà, et comme elles n'avaient pas l'intention de cesser de le faire.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 601).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'évolution des effectifs de police dans les commissariats.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 157 relatif à l'évolution des effectifs de police dans les commissariats.

C'est Mme la présidente, Florence BERTHOUT, qui a la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, avec mes collègues Frédéric PÉCHENARD et Philippe GOUJON, nous avons fait adopter en mars dernier un vœu, vous vous en souvenez sans doute, pour qu'un bilan de la délinquance, à l'échelle de chaque arrondissement parisien, soit régulièrement publié. C'est ce que fait le Préfet de police chaque mois et je tiens ici à l'en remercier à nouveau.

Mais le vœu comportait un deuxième volet pour que nous disposions des effectifs de police présents et je dis bien effectivement présents dans nos arrondissements. Hélas, cette demande est laissée pour le moment lettre morte. Or, la situation des effectifs est préoccupante.

Avec mon collègue Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement, nous constatons ainsi, sur le commissariat fusionné des 6e et 5e arrondissements, une baisse inquiétante des effectifs : nous sommes passés de 281 policiers en juillet 2017 à 233 aujourd'hui. Ce sont les sources que nous donnent les syndicats de police et ces chiffres reposent sur les tableaux qui ont été communiqués par la Préfecture de police. L'arrivée imminente de deux promotions de gardiens de la paix ne compensera que peu, c'est-à-dire très partiellement, cette baisse avec seulement, d'après mes informations, 28 arrivées pour 42 mutations en 2018. Faute d'effectif, il est très fréquent, dans de telles circonstances, que police secours ne soit pas équipé, autrement dit, constitué.

Aussi nous déposons ce vœu pour renouveler notre demande de disposer régulièrement des effectifs de policiers affectés dans nos commissariats, notamment au moment des CAP qui enregistrent les mutations. Le rythme trimestriel nous paraît être, Monsieur le Préfet, la bonne périodicité.

J'insiste sur un point : ce sont les effectifs réellement sur le terrain que nous voulons connaître, pas une somme d'agents, dont une partie d'entre eux, même s'ils sont évidemment très importants, s'avère en réalité être du personnel administratif.

Nous aurons en février un débat sur la sécurité à Paris, il est donc primordial que nous connaissions d'ici là, la réalité des forces déployées dans chaque arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci, Madame BERTHOUT, j'apporterai un avis favorable de l'Exécutif. Je n'avais pas complètement prévu d'intervenir ce soir sur la question des effectifs, considérant en avoir déjà beaucoup parlé, mais pardon, Monsieur le Représentant du préfet de police, je ne peux pas ne pas en dire un mot après l'intervention de Mme BERTHOUT.

Oui nous pensons, oui nous portons et la Maire de Paris le porte fortement, qu'il n'y a pas besoin à Paris, sur un certain nombre de missions ou dans un certain nombre de quartiers, d'autant de policiers à la fin de l'année qu'il n'y en avait au début de l'année, il y a besoin de plus de policiers, que ces policiers soient dans les commissariats ou dans les effectifs de police spécialisés ou dans les missions de prévention et de communication des commissariats. Mais je ferme cette première partie de mon intervention car j'ai déjà eu l'occasion, à de multiples reprises, de vous le dire.

Ce souhait d'une transparence en matière d'effectif est normal et ce sujet, au-delà du vœu auquel vous avez fait référence, Madame BERTHOUT, a été abordé lors de la réunion que le Préfet de police organise deux fois par an avec l'ensemble des vingt maires d'arrondissement. Il a été porté fortement par l'ensemble des maires d'arrondissement, bien au-delà d'ailleurs des étiquettes politiques et c'est normal. C'est normal car les maires ont besoin de connaître les effectifs dédiés à chacune des missions dans les commissariats, complétés évidemment des policiers spécialisés qui interviennent quotidiennement.

Je sais, et j'en remercie vivement le Préfet, que la Préfecture de police, dans le cadre notamment de l'audit sur la sécurité des Parisiens, entend cette demande et que cet audit doit prendre en compte les moyens humains mobilisés chacun des partenaires participants à la coproduction de sécurité. Mais j'apporterai évidemment un avis favorable.

Je me permets une petite appréciation très personnelle, Madame BERTHOUT. Chaque trimestre, je ne sais pas si c'est, pour le coup, le bon étiage. Nous portons ensemble une demande de transparence pour nous permettre, vous permettre de piloter. C'est une remarque tout à fait personnelle, n'épuisons pas non plus ceux à qui nous demandons de l'efficacité dans la production de tableaux. Peut-être que deux fois par an serait suffisant mais c'est un avis tout à fait personnel.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, j'avais été amené, je crois lors du dernier Conseil, à réexpliquer que les effectifs des commissariats d'arrondissement ne suffisaient pas à dire l'effort de sécurité qui était réalisé pour le même arrondissement par la Préfecture de police. L'ensemble des directions spécialisées de la maison, celles en charge de l'ordre public qui en déchargent totalement les commissariats, celles de la Police judiciaire évidemment contribuent directement à l'effort de sécurité dans le 5e, dans le 20e, dans le 19e arrondissement. Je ne reviendrai pas en détail sur ce point mais je pourrai le faire si vous le souhaitez.

Le Préfet de police a répondu à l'exigence et à la demande de transparence que vous formulez, puisqu'il a adressé au début du mois d'octobre, en date du 5 ou du 6, une lettre à la Maire de Paris, à l'ensemble des maires d'arrondissement et aux présidents de groupe au Conseil, à laquelle était annexé un tableau détaillant la répartition des effectifs du corps d'encadrement et d'application, c'est-à-dire les policiers de terrain, gardiens de la paix et gradés, à l'exception des officiers et des commissaires, à l'exception également des personnels administratifs et techniques. Ce tableau détaillait la répartition des effectifs du corps d'encadrement et d'application par arrondissement au début du mois d'octobre et avec mention de l'objectif de l'effectif par arrondissement à la fin de l'année 2018.

Je pourrai vous le renvoyer si vous le souhaitez.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - On l'a.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Vous l'avez, d'accord.

Voilà pour l'exercice de transparence. Ce sont les chiffres que le Préfet de police est en mesure de vous communiquer pour détailler l'effectif du commissariat de chacun des arrondissements.

Troisième chose et j'en termine par-là, l'objectif formulé par le Préfet de police est de reconstituer les effectifs des arrondissements comme ils étaient à la fin de l'année 2017. C'est un objectif a minima. Le Préfet de police partage la volonté que la Préfecture de police émerge au plan de recrutement de 10.000 policiers et gendarmes sur le quinquennat, donc un plan de recrutement supplémentaire, et qu'avec les promotions qui arriveront à la Préfecture de police pendant l'année 2019 nous puissions aller au-delà de la simple reconstitution de l'effectif au même niveau qu'à la fin de l'année 2017 pour gagner et avoir un renfort net sur le terrain dans chacun des commissariats et dans les autres directions spécialisées de la maison qui, encore une fois, participent à la politique de sécurité à Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant de Préfet de police.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 602).

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une police municipale.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 158 relatif à la création d'une police municipale.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons la création d'une police municipale à Paris et nous souhaitons la mobilisation, évidemment, pour ce faire, de la Ville de Paris et en première lieu de la Maire de Paris.

Pourquoi une police municipale ? Parce que nous en avons besoin et que les habitants dans les différents quartiers de Paris l'exigent pour lutter contre les incivilités et la petite délinquance qui minent au quotidien leur qualité de vie. Cette police municipale aura un rôle à la fois de prévention en étant en lien avec les habitants, au quotidien, avec les associations, avec les gardiens d'immeuble, avec les commerçants. Elle aura aussi un rôle pour réprimer les incivilités et la petite délinquance.

Les résultats des polices municipales dans les grandes métropoles françaises et européennes sont probants. Ils font reculer les incivilités. La police municipale fait reculer aussi par sa présence sur le terrain, par sa réactivité, les problèmes de petite délinquance, bien sûr en lien avec les associations de terrain et en lien avec la Police nationale.

En 2013, lors d'un débat sur une chaîne de télévision, j'avais fait cette proposition à Mme HIDALGO ; elle avait dit clairement qu'elle y était opposée. Il semblerait que pour elle, maintenant, le sujet ne soit plus tabou et je m'en réjouis. Mais il faudrait passer aux actes. J'ai adressé un courrier à Mme HIDALGO au mois de septembre, puis un second début novembre - elle ne m'a toujours pas répondu - un courrier tout à fait constructif qui lui demandait d'organiser par exemple un référendum local pour demander leur avis aux Parisiennes et aux Parisiens. Il ne faut pas avoir peur de leur avis pour faire avancer une idée utile et l'intérêt général, pour leur demander s'ils souhaitent la création de cette police municipale.

Je trouve d'ailleurs que cela pose un problème démocratique. Lorsqu'un élu du Conseil de Paris, qui est par ailleurs parlementaire de Paris, pose une question à Mme HIDALGO de manière républicaine, 2 mois et demi après il serait bien d'avoir une réponse. Je trouve que c'est le respect et la courtoisie les plus élémentaires.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Mme Colombe BROSSEL a la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire, merci, Monsieur BOURNAZEL.

Votre vœu est donc un nouveau vœu concernant la police municipale. Peut-être que je me trompe, un poil teinté d'opportunisme, ne disant en tout cas rien du travail en cours et du travail auquel votre groupe participe. Permettez-moi de remercier Philippe GOUJON et Frédéric PÉCHENARD d'y contribuer.

Nous avons donc formalisé un cadre de travail sur la question plus large de la sécurité des Parisiens. Cela a pris la forme d'un vœu de l'Exécutif relatif à la sécurité des Parisiens, voté en juillet dernier. La Maire de Paris a lancé un audit dédié à la sécurité. Cette démarche vise à améliorer la sécurité des habitants de la Ville de Paris, comme nous y travaillons tous les jours sans relâche avec l'ensemble de nos partenaires. Le calendrier, la méthode ont été présentés en 3e Commission en septembre. Tous les groupes ont été auditionnés, j'y faisais référence. Tous les maires d'arrondissement ont répondu sauf un tiers des maires d'arrondissement de votre groupe. Un nouveau point d'étape a été présenté aux membres de la 3e Commission - merci aux élus de votre groupe pour leurs commentaires, réflexions qui nous permettent d'avancer ensemble et c'est donc une démarche constructive et partagée. Le travail est donc en cours.

Nous avons pris l'engagement de revenir vers les élus rapidement. La restitution de l'audit est en train de se caler, cela devait être le 20 décembre. Les élus seront associés en plus de ceux qui sont déjà associés jusqu'à présent, soit les présidents de l'ensemble des groupes, et ce sujet fera l'objet d'un débat au Conseil de Paris début 2019.

Ainsi, merci, au-delà des vœux, peut-être avec d'autres intérêts, merci de votre engagement dans cette démarche.

Permettez-moi, puisqu'il me reste 20 secondes, juste une toute petite remarque. Jamais je ne reprocherai à un élu ses engagements et votre groupe porte cette revendication depuis longtemps ; elle est assez classique. En revanche, permettez-moi de m'interroger pour le coup sur l'engagement sur la démocratie puisqu'il faudrait tout à la fois consulter les Parisiens par référendum et s'engager à créer la police municipale. Il doit y avoir là-dedans quelque chose qui, comment dire, soit présuppose la réponse, cher Rémi FÉRAUD, soit considère que la parole des Parisiens est anecdotique dans le processus de prise de décision, mais c'est une incongruité du vœu.

En tout cas, j'y apporterai un avis défavorable tout en vous remerciant de votre participation aux travaux.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Il y a une explication de vote de Pascal JULIEN.

Je vous donne la parole.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci, Monsieur le Président.

Ecoutez, cela revient comme un refrain. D'ailleurs, là, on a la "totale", le G.P.I.S., le bonneteau, les effectifs de police, la police municipale et la vidéo-surveillance. Je crois que rien n'a été oublié. Cela revient à chaque conseil d'arrondissement. Pas de "pot", cela arrive le soir quand on est fatigué, comme si on allait résoudre ce sujet à 30, comme cela, ou autour d'une table. Un sujet aussi grave que la police municipale.

Vous vous étonnez de ne pas avoir la réponse de la Maire de Paris - cela ne me regarde pas, c'est entre vous et elle -, mais la réponse, cela fait à peu près 4 ans qu'on vous la donne, 10 fois par an, c'est-à-dire à chaque fois que vous posez exactement la même question. Eh bien, continuez, c'est votre droit, droit le plus total de poser la même question dans les mêmes termes chaque fois.

Moi, c'est mon droit de penser que c'est totalement ridicule et qu'on ne va pas créer une police municipale à un an de la fin d'un mandat, ce n'est pas sérieux. J'affirme également que vous posez la question avec beaucoup de démagogie. Moi, je pose la question : quelles missions veut-t-on que la Ville assume en termes de sécurité ? Et c'est cela qui déterminera la réponse.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Monsieur BOURNAZEL, une minute d'explication de vote sur votre vœu, si j'ose ainsi m'exprimer.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Très rapidement. Je voulais dire qu'il n'y avait pas de contradiction puisque Mme HIDALGO semble évoluer. Elle était clairement opposée, et dit maintenant que le sujet n'est plus tabou, et je m'en réjouis.

Pour l'aider à avancer dans sa réflexion, j'ai proposé qu'elle consulte les Parisiennes et les Parisiens. Elle l'a fait sur d'autres sujets. Il ne faut pas avoir peur d'écouter les citoyens et leur demander leur avis sur un sujet aussi important.

Nous, nous savons que nous serions pour et que si la question était posée, nous voterions pour. Nous disons donc, avançons et créons cette police municipale, mais comme Mme HIDALGO semble réfléchir, nous lui proposons d'avoir un outil, de consulter les Parisiennes et Parisiens. Je pense que c'est important. Ils répondront peut-être à cette question en 2020.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Nous avons appris que vous voteriez votre vœu et qu'il y a eu un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets néanmoins aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un nouveau Plan parisien de vidéo-protection.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 159 relatif à un nouveau Plan parisien de vidéo-protection.

La parole est à Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Bon, alors je vais vous parler d'un autre problème, d'un autre sujet : celui de la vidéo-protection.

Mais vous savez, la communication, c'est l'art de la répétition...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Et la pédagogie !

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - La pédagogie, d'accord, je corrige. Mais vous savez, nous sommes tellement habitués avec cet Exécutif à ce que, ce qui était vrai hier ne le soit plus le lendemain, que nous pouvons espérer que cet Exécutif progresse. J'espère qu'il va progresser sur la question de la vidéo-protection.

Simplement pour raison pragmatique, pas de doctrine, si la vidéo-protection ne produisait pas des résultats positifs dans les grandes capitales européennes, franchement, je n'en ferais pas l'éloge dans cet hémicycle.

Le plan de vidéo-protection pour Paris se limite à 1.300 caméras. En comparaison, la R.A.T.P. dispose de plus de 50.000 caméras. Croyez-vous que la R.A.T.P. a déployé ce réseau de caméras, qui coûte cher, si ce n'était pas utile ? Le croyez-vous ?

Tout cela, dans une entreprise qui en plus est très syndiquée. Cela veut dire que tout cela est très cadré. 50.000 caméras pour la protection de réseaux souterrains et en surface. Rapporté au nombre d'habitants, Paris dispose de 2 fois moins de caméras que Lyon, par exemple. Je ne crois pas que ce soit "Big Brother" à Lyon.

Ceci, alors même que la capitale reçoit chaque jour 1 million de visiteurs. Les apports de la vidéo-protection ne sont plus à démontrer. Elle est devenue un outil constamment utilisé par les policiers. Il y avait quelques années, on avait des statistiques qui nous disaient à chaque fois que la vidéo était utilisée pour arriver à régler des questions de sécurité. Maintenant, il n'y a même plus de statistiques parce qu'elle est systématiquement utilisée.

La Brigade des sapeurs-pompiers les utilise également pour déployer les moyens adaptés en intervention. Les caméras sont également de plus en plus utilisées par la DVD, la DPSP, pour mener des opérations de verbalisation des comportements routiers dangereux en particulier.

L'augmentation de la délinquance depuis 2012 atteint plus 20 %, c'est-à-dire des niveaux qui sont tout à fait inégalés. Peut-on rester rivés sur des positions qui sont des positions pour le coup datées ? Le plan de vidéo-protection pour Paris en 2015... J'en termine. Le plan de protection prévoyait 240 caméras, simplement 165 ont été installées. Nous demandons à nouveau qu'une nouvelle tranche de vidéo-protection soit mise en œuvre, merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Une suggestion, Monsieur le Président, le vœu n° 160 porte sur le même sujet, même s'il est retiré. Ils demandaient beaucoup moins de caméras que vous, 300 seulement.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - C'est pour cela qu'il a été retiré, parce qu'il était moins ambitieux.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BERTHOUT, pour ce vœu présenté au nom de votre groupe. Je le redis juste pour que nous ayons les chiffres en tête. En septembre 2015, le Conseil de Paris a voté

un avenant au plan de vidéo-protection pour compléter le dispositif existant dit P.V.P.P 1, de 1.144 caméras, par l'ajout de 165 caméras supplémentaires.

Et je le redis ici comme je l'ai dit à chaque fois, mais en effet, Madame la Présidente, la pédagogie c'est l'art de la répétition, avant d'évoquer de nouveaux chantiers, il nous semble pertinent d'achever ceux que nous avons lancés.

Nous allons donc continuer à déployer le plan sur lequel nous nous sommes accordés. Dans l'intervalle, je le rappelle, en cas de problématique de sécurité qui le nécessite pour améliorer en urgence les capacités sur certains lieux, la Préfecture de police implante des caméras supplémentaires. Il n'y a pas besoin de passer par un vœu, puis un projet de délibération au Conseil de Paris, pour installer de nouvelles caméras. Les maires d'arrondissement le savent bien et je crois que la Préfecture de police, mais M. le Représentant du Préfet de police vous le confirmera, en implante au moins 50 à 60 par an.

N'ayez crainte de solliciter le Préfet de police sur ce qui est sous son autorité et sa compétence.

Je le redis, la position de la Ville en la matière est constante, doubler pour doubler, ou développer pour développer, cela n'a pas de sens. Je plaisantais sur les chiffres différents entre votre groupe qui demande 1.300 caméras supplémentaires quand un autre groupe demande 300 caméras supplémentaires sur une base peu étayée, si je puis me permettre de vous le dire, ces chiffres évoluent selon l'actualité, les faits divers, les logiques des uns et des autres, et tout déploiement ne peut pour autant être fait sans une réelle évaluation.

Je termine d'un mot. Je ne donnerai jamais au plan de vidéo-protection la place qui n'est pas la sienne, c'est un outil. Un outil ne remplacera jamais la présence humaine d'effectifs de police en nombre suffisant dans la rue, dans les commissariats, et au sein des brigades spécialisées. C'est cela aussi qu'il faut appuyer, c'est pourquoi je vous proposerai, vous vous en doutez, un avis défavorable sur ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Colombe BROSSEL.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci.

Quatre points sur ce sujet pour rappeler ce qu'est le P.V.P.P. C'est un plan de vidéo-protection financé par l'Etat, et la Ville de Paris y contribue de trois façons.

Dans le cadre de la convention signée en 2011, elle autorise l'occupation de son domaine public pour implanter l'ensemble des caméras, c'était la condition préalable nécessaire pour que le plan puisse être développé.

Elle a financé notamment un programme spécial de 165 caméras toujours en cours de déploiement. J'y reviendrai.

Elle contribue également au développement du P.V.P.P. par sa simple utilisation avec une unité de vidéo-verbalisation de la Ville de Paris, qui s'appuie notamment sur les 962 caméras du P.V.P.P. auxquelles les agents habilités de la ville ont accès.

Je disais que le plan était porté par l'Etat, puisque en moyenne le coût minimal du P.V.P.P. pour l'Etat chaque année porté par le budget de l'Etat est de 20 millions d'euros. C'est le coût récurrent de fonctionnement et d'entretien du réseau du P.V.P.P. auquel s'ajoute une zone variable suivant les années. Elle est de 5 à 6 millions d'euros pour l'année 2018 permettant de financer l'implantation de nouvelles caméras. Ayez à l'esprit qu'une caméra coûte environ 50.000 euros, tous frais confondus entre l'acquisition du matériel et son installation sur le domaine public de la Ville de Paris.

Voilà pour le cadre général, et l'Etat en 2011 a fait le choix de s'appuyer sur un partenariat public-privé pour mener à bien le développement de cet outil, qui représente aujourd'hui 1.326 sites à l'échelle de la Capitale implantés et disposant d'une couverture par caméra.

Quelles sont les perspectives de déploiement ?

J'évoquais le fait que selon les années, il y avait une capacité d'installation de nouvelles caméras qui variait. 50.000 euros par caméra selon le budget d'investissement disponible, 5 à 6 millions cette année. Vous pouvez en planter un nombre plus ou moins important.

Nous avons trois axes principaux pour structurer et orienter le développement de nouvelles caméras. Le programme 165 qui a fait l'objet d'un avenant à la convention initiale avec la Ville de Paris, qui permet de cofinancer par l'Etat et par la Ville de Paris 165 caméras sur les sites qui ont été choisis conjointement avec la Ville de Paris. Il est réalisé aujourd'hui à hauteur de 131 caméras. 34 restent à installer d'ici la fin de l'année 2019.

Deuxième projet de développement spécifique, c'est la Z.A.C. "Paris Rive gauche" avec 7 caméras orientables qui seront aménagées dans cette nouvelle zone d'habitation et d'activité.

Un troisième axe général, celui qui permet de répondre aux sollicitations des élus, couplé ou combiné avec l'approche opérationnelle des services, un nombre de caméras variables suivant les années. L'objectif pour les 3 prochaines années que le Préfet souhaite atteindre, c'est d'être en capacité de déployer 100 nouvelles caméras par an, 300 sur 3 ans.

Pour cela, il faut disposer des crédits budgétaires nécessaires, puisque je rappelle que c'est dans le cadre du programme 176, le programme budgétaire de la police nationale, que le P.V.P.P. est financé. Les discussions sont en cours avec l'administration centrale pour obtenir ce budget sur trois ans.

Je termine mon propos pour rappeler que le P.V.P.P. est devenu - comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, tout à l'heure - un outil au service de l'activité quotidienne des policiers. Pour l'action préventive, pour les vidéo-patrouilles que j'évoquais, pour le travail d'élucidation et pour bien d'autres usages encore. C'est un outil dont le déploiement doit rester justifié par les besoins de l'activité opérationnelle dans le cadre des finalités qui sont prévues par le législateur, et ce développement doit rester maîtrisé, y compris au plan juridique, s'inscrire dans le cadre des principes éthiques qui ont été actés avec la Ville de Paris lors de son déploiement initial.

Nous cherchons et souhaitons pouvoir poursuivre ce déploiement en fonction des moyens qui seront à disposition.

J'ajoute, puisque j'ai oublié de le mentionner, que les caméras de vidéo-protection de nos partenaires, en particulier les partenaires S.N.C.F. et R.A.T.P., sont interconnectées avec le P.V.P.P., ce qui permet de bénéficier de leur couverture vidéo et de densifier le maillage de caméras auxquelles nous avons accès.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Une demande d'explication de vote de Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

25 millions d'euros, grosso modo, c'est tout de même beaucoup au regard de l'efficacité. Maintenant, oui, tout le système de sécurité est "addict". On ne sortira pas de la vidéosurveillance du jour au lendemain. C'est comme la sortie du nucléaire : cela prendra du temps.

Cela dit, Madame BERTHOUT, à votre dogmatisme, j'opposerai mon pragmatisme. Mon pragmatisme, c'est de regarder le rapport coût/efficacité. Il n'est pas le même partout : dans un espace fermé, dans un espace ouvert. L'opposition de notre groupe, c'est sur l'espace public. Ensuite, dans les parkings, on fait ce que l'on veut. Par ailleurs, attention aux chiffres.

J'ai peu de temps, ne m'interrompez pas. Vous avez parlé trois minutes. Je vous demande ensuite de faire respecter strictement le règlement des temps de parole.

C'est 1.326, le P.V.P.P. Mais, en réalité, ce sont 30.000 caméras auxquelles accède la Préfecture du fait de ces différents partenaires : municipaux, privés, etc. Ce n'est pas à cette heure-ci que l'on va faire un nouveau débat sur ce sujet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Malgré l'heure, je déduis que vous voterez contre ce vœu.

Le suspense est total !

Madame BERTHOUT, vous voulez nous donner une explication de vote sur votre vœu.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je veux donner une explication de vote parce que je suis totalement d'accord avec Colombe BROSSEL lorsqu'elle dit que la vidéo-protection ne peut pas se substituer.

Cependant, je découvre - d'où l'intérêt, Monsieur JULIEN, de ces débats - qu'un maire demande et pourrait avoir des caméras supplémentaires.

Je vais juste vous dire une chose : cela fait trois ans que je demande que les quais bas Rive gauche, dont une partie est en zone blanche et où des milliers de personnes - et c'est bien leur droit - font la fête le soir, puissent être encadrés par des dispositifs de vidéo car nous savons qu'il y a des risques.

J'attends depuis trois ans que l'on installe de la vidéo-protection.

Je nuance donc, Monsieur le Préfet, pardonnez-moi, votre optimisme sur les relations entre maires, Préfecture et Ville, qui permettent d'installer presque à la demande, si je vous ai bien compris, de la vidéo quand elle est justifiée. Or, preuve est apportée, sur le cas que je vous ai indiqué, qu'il fallait de la vidéo-protection et vous le savez très bien.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Par conséquent, M. le Représentant du Préfet de police souhaiterait s'exprimer à nouveau.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Très rapidement, le sujet et le statut des quais de Seine sont bien particuliers.

Un débat sur l'autorité gestionnaire de ce site avait lieu entre la Ville et "Haropa" et a été clos cet été. Je pense que nous pourrions évoquer le sujet de la vidéo-protection sur les quais bas - je dis bien les quais bas - de la Seine, le 23 novembre, lors de la réunion consacrée à la sécurité des berges de Seine que le Préfet organise avec l'ensemble des maires des arrondissements concernés.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Nous pouvons estimer que l'Assemblée est éclairée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vais donc suspendre la séance, puisqu'il est 21 heures. Je vais vous inviter à profiter du week-end pour vous ressourcer. Je ne nourrirai aucune illusion : nous serons amenés à siéger toute la journée de lundi. Ne nourrissez donc pas l'espoir que ce sera terminé à l'heure du déjeuner.

Je vous dis donc à lundi, 9 heures.

Merci.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue le vendredi 16 novembre 2018, à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le lundi 19 novembre 2018 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Patrick BLOCHE, adjoint).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, bonjour. J'espère que vous avez passé un bon week-end, avec le plaisir de se retrouver dès ce lundi matin pour terminer notre séance du Conseil de Paris, à une heure que nous allons collectivement maîtriser, puisque nous savons bien que cela dépend de chacune et de chacun d'entre nous.

### **Inscription à l'ordre du jour dans le cadre de la procédure d'urgence.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Tout d'abord, mes chers collègues, conformément aux dispositions des articles L. 2121-12 et L. 3121-19 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement de notre

Assemblée, je vous demande de vous prononcer, dans le cadre de la procédure d'urgence, sur la poursuite de l'ordre du jour et de l'examen des projets de délibération qui n'ont pas pu être examinés lors de la séance du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 novembre 2018. Et donc, je vous propose de voter, à main levée, pour adopter cette procédure d'urgence.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Cette procédure d'urgence est donc adoptée.

### **2018 DEVE 30 - Avenant n° 1 à la convention du 28 mai 2015 portant sur la gestion du crématorium du Père-Lachaise (20e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je vous propose que nous rentrions tout de suite dans le vif du sujet et d'examiner le projet de délibération DEVE 30 : avenant n° 1 à la convention du 28 mai 2015, portant sur la gestion du crématorium du Père-Lachaise.

La parole est à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération, ainsi que le suivant, consiste à prolonger les D.S.P. de huit mois du fait des évolutions en cours de renouvellement de la D.S.P. De notre point de vue, cela ne pose aucun problème. C'est même, je dirais, un projet de délibération technique. En réalité, je plaide coupable. Il y a eu une erreur, dont je suis responsable. Ce n'est pas sur ces deux projets de délibération que je souhaitais m'inscrire, mais sur le projet de délibération DFA 64. Ce projet de délibération DFA 64, dont je vais parler parce que je vais user de mon temps de parole pour le défendre, enfin, pour m'exprimer. Pénélope KOMITÈS le sait puisque nous en avons discuté. Je n'exclus pas - parce que je crois que, réglementairement, c'est possible à la fin du Conseil - de demander un vote dissocié sur ce projet de délibération DFA 64. Pourquoi ?

La Ville de Paris réalise le fossoyage. Le fossoyage consiste à creuser et à descendre le cercueil dans le trou. C'est cela, le fossoyage. Ce service est réalisé par la Ville de Paris et il est vendu. C'est un service qui est commercialisé. Il n'est pas en monopole. D'autres sociétés privées réalisent ce même service. Néanmoins, la Ville de Paris réalise 54 % des creusements, 33 % des inhumations, et je dirais même, 64 % des exhumations familiales. C'est donc le premier opérateur, de facto, sur ce service.

Vous vous souvenez du rapport de la C.R.C. sur la gestion des pompes funèbres. La C.R.C. avait pointé que ce service était vendu à un prix inférieur au coût réel. Elle disait : il y a deux solutions. Soit c'est privatisé - soit la Ville renonce -, soit elle met en D.S.P. Ce qui est étonnant, c'est que la C.R.C. affirme cela sans avoir vraiment de chiffres puisqu'il n'y a pas de bilan analytique. On ne sait pas trop comment elle peut justifier cela, mais la Ville a repris à son compte le rapport de la C.R.C., et le projet de délibération DFA 64 nous propose tout simplement que la Ville renonce à ce service. Il sera donc totalement privatisé, alors, pas totalement, parce que la Ville gardera les inhumations administratives, mais enfin, tout de même.

Je ne comprends pas, malgré les discussions très amicales que j'ai eues avec Pénélope et son cabinet - que je remercie pour leur disponibilité -, je ne comprends pas cette décision sur le fond. Pourquoi est-ce que la Ville n'a pas augmenté le prix pour le mettre à hauteur du coût réel ? Ou bien, pourquoi la Ville n'a-t-elle pas procédé à une D.S.P., comme le recommande la C.R.C. ?

Pour toutes ces raisons, je demanderais que le projet de délibération DFA 64 soit séparé du lot que l'on vote à la fin. Je crois que c'est réglementairement possible, mais, si cela ne l'est pas, on me le dira. Un bon conseil m'a dit cela juste avant la séance. Sans cela, je me préparais, malgré tout, à jouer le jeu. Tant pis pour moi, cela m'apprendra à être plus attentif au moment des inscriptions. Mais il est certain que nous aurions au moins fait une abstention, sinon, un contre.

En tout cas, je tenais à intervenir sur ce sujet pour que cela soit acté, bien inscrit, et informer mes collègues sur tous les bancs de cette affaire-là, car c'est tout de même assez grave. Pourquoi est-ce grave ? Parce que si la société des pompes funèbres de la Ville de Paris, la SAEMPF, continuait d'exercer - ensuite, si elle emportait les D.S.P. qui vont être renouvelées -, elle serait dans une situation où elle devrait acheter ce service à ses concurrents. Car notre

SAEMPF de la Ville de Paris ne procède pas à ces inhumations. Elle n'en a pas encore les moyens. C'est quand même dingue : elle serait conduite à faire appel à ses concurrents.

Voilà pourquoi j'aurais souhaité m'abstenir ou voter contre ce projet de délibération DFA 64. Je vous prie de m'excuser une fois de plus de cette erreur d'inscription.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

On ne pourra pas dissocier le projet de délibération DFA 64 à la fin de cette séance, compte tenu du Règlement de notre Assemblée, mais tout élu ici présent qui souhaite dire "je vote contre" ou "je m'abstiens" l'exprimera auprès de la séance. En tout cas, je prends d'ores et déjà en compte, Pascal JULIEN, votre vote contre ou votre abstention. Vous le préciserez. Tout élu qui veut voter contre ou s'abstenir nous en fait part et son vote sera décompté du vote global.

Il eût fallu s'inscrire, mais vous l'avez dit, sur ce projet de délibération quand il est passé, ou plutôt, il n'est pas passé puisqu'il n'y avait pas d'inscrits.

Tout est clair, donc je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci.

Je ne vais peut-être pas m'exprimer sur le projet de délibération DEVE 30 qui porte sur la gestion du crématorium, parce que Pascal JULIEN a été très clair sur la raison de cet avenant. Peut-être lui répondre tout de même sur le budget du fossoyage, suite à notre discussion. Un budget annexe ne peut se justifier qu'à la condition d'être majoritairement destiné à des prestations commerciales. Or, comme je vous l'ai expliqué et comme le note la C.R.C. dans son rapport, nous avons une baisse continue des parts de marché de la Ville de Paris en matière de fossoyage, le budget annexe ne recevant qu'une part mineure de recettes. La C.R.C. a effectivement noté que les tarifs commerciaux qui sont pratiqués par la Ville étaient déjà inférieurs à ses concurrents. Pour y remédier, nous avons mis en place une augmentation de tarif de 6 % en 2013. Malgré cette augmentation de tarif, on a eu une baisse considérable de part de marché, avec des prestations commerciales de fossoyage qui sont passées de 2,3 millions en 2012 à 1,6 million en 2013. C'est vrai que l'augmentation de tarif n'est pas la seule cause de cette baisse, mais poursuivre cette démarche aurait vraisemblablement contribué à accélérer la perte de part de marché des prestations.

Il faut savoir surtout que les grandes sociétés de pompes funèbres ont internalisé ces prestations vers lesquelles elles dirigent leur clientèle, ce qui, de fait, a marginalisé totalement l'offre du service extérieur des pompes funèbres, ce qui contribue effectivement à aggraver la situation du budget annexe. C'est dans ce contexte et conformément à l'obligation légale d'équilibre du budget annexe, qu'il a été décidé de mettre fin aux prestations commerciales de fossoyage, décision dont la C.R.C. a pris acte sans la contester.

Peut-être vous dire tout de même que, par contre, l'essentiel des prestations des fossoyeurs municipaux restera inchangé, que les travaux de gestion domaniale, en particulier les inhumations, resteront bien évidemment assurés d'une manière exclusive par les agents municipaux, et que tous les personnels qui sont actuellement en poste verront leur mission maintenue.

Nous devons travailler avec le délégataire du service extérieur des pompes funèbres, dont la D.S.P. est en cours, afin de maintenir un service commercial de fossoyage à bas coût et économe sur le plan environnemental. Je partage cela avec vous. Mais ce service ne pouvait plus se baser sur un financement municipal via le budget annexe du fossoyage.

Voilà ce que je voulais vous répondre sur ce sujet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 30.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 30).

**2018 DEVE 67 - Avenant n° 1 à la convention du 24 décembre 2010 portant sur la gestion du Service extérieur des Pompes Funèbres à Paris.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 67.

Je redonne la parole à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Ecoutez, je vais être très bref parce que j'ai dit l'essentiel. C'est la même chose que tout à l'heure. Simplement, je vous remercie, au moment du vote final de ce Conseil cet après-midi, de noter que le groupe Ecologiste de Paris vote contre le projet de délibération DFA 64. Parce que j'ai entendu les arguments, sans surprise, puisque nous avons déjà échangé. Moi, je ne suis pas convaincu. Comme cela a été dit, en plus, avec une grande honnêteté par Pénélope, le nouveau système va être mauvais au plan environnemental. Cela va générer davantage d'allers et retours de camionnettes des opérateurs privés avec leur matériel, etc. Donc, voilà. On en reste là.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Il est donc pris publiquement acte du vote contre le projet de délibération DFA 64 de votre groupe.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, qui tire les conclusions logiques du motif de l'inscription et de ce que vient d'exprimer Pascal JULIEN, ce qui me permet de mettre aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 67.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 67).

**2018 DEVE 95 - Adoption du rapport issu des travaux de la mission "Animaux en ville".**

**Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la vente d'animaux par les animaleries.**

**Voeu déposé par le groupe DP relatif aux animaleries.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux conditions de travail et d'abattage des animaux.**

**Voeu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'affichage de la ferme de Paris.**

**Voeu déposé par le groupe DP relatif à une étude sur les rats.**

**Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à la contribution financière aux frais d'entretien des animaux adoptés par les associations.**

**Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'aménagement d'un parc pour l'accueil des animaux liminaires.**

**Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'interdiction de la pêche.**

**Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux fermes de Paris.**

## **Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif aux cirques avec animaux sauvages.**

## **Voeu déposé par Mme SIMONNET relatif à une délégation à la condition animale.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons maintenant au projet de délibération DEVE 95. Sont adjoints l'amendement technique n° 245 et les vœux n° 161 à n° 171. Il s'agit de l'adoption du rapport issu des travaux de la mission "Animaux en ville".

De ce fait, je donne la parole... Madame Edith GALLOIS est là ? Elle est là. Je lui donne la parole.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai suivi les longs travaux de cette mission avec un intérêt tout particulier. La cause animale m'a toujours beaucoup préoccupée. Depuis mon enfance, d'ailleurs, j'aime les animaux et je suis très interrogative sur ceux qui disent ne pas les aimer. Bien au-delà, je considère que l'on perd de son humanité quand on maltraite un animal.

La dignité de l'homme, sa position dominante, l'oblige au devoir éthique du respect de l'animal dans son animalité. Sans tomber dans la mièvrerie ni dans le monde des Bisounours, l'animal domestique doit être traité comme un animal, ou même choyé. Il n'est pas une personne et il a des besoins animaux qu'il ne faut pas oublier. L'animal d'élevage doit avoir des conditions de vie et d'abattage transparentes. L'animal sauvage fait partie de notre écosystème, de la nature dans son entièreté, de son équilibre, des chaînes naturelles. Or, force est de constater que beaucoup d'animaux d'élevage, comme la faune sauvage, se portent mal. Pour les premiers, leur vie est trop souvent atroce et leur abattage, mal exécuté. Pour les autres, ils sont trop souvent en danger ou gravement menacés, quand leur espèce n'est pas déjà en voie de disparition. Alors, bien sûr, les villes ne sont pas les plus responsables de cet état de fait, et Paris, à sa manière, se préoccupe des animaux.

Si je suis un peu restrictive dans mon propos, que je dis c'est simplement "à sa manière", ce n'est pas du tout par rapport à vous, Madame Pénélope KOMITÈS, ni à l'action que vous menez - je tiens ici à le dire -, mais plutôt par rapport à cette politique effrénée de bétonisation de Paris qui assassine la biodiversité. La bétonisation intensive de Paris a inévitablement les mêmes répercussions mortifères sur la faune locale que l'agriculture intensive dans nos campagnes. Cela étant dit, il était important de le faire dans un souci de cohérence. Je me félicite, Madame KOMITÈS, de la tenue de cette mission que notre groupe a soutenue depuis le début.

Avant de rentrer dans le cœur des préconisations de ce rapport, je tiens à saluer le gros progrès et les précautions sanitaires qui sont prises par les services de la Ville dans les traitements des espaces verts, pour préserver la faune, la flore et la biodiversité en général de ces lieux, mais qui sont malheureusement trop restreints. Venons-en donc au rapport en tant que tel et à son contenu.

Il convient, tout d'abord, de saluer le travail effectué par les services de la Ville et les élus. Sous votre responsabilité, Madame KOMITÈS, nous avons pu consulter beaucoup d'experts, de passionnés, de professionnels de l'animal ou de la vie animale. Cette mission a permis d'aboutir à une stratégie très complète et à 61 préconisations, dont nous veillerons particulièrement à la mise en œuvre dans les prochains mois. A ce titre, la présentation d'un bilan annuel devant le Conseil de Paris et les comités stratégiques et de pilotage ouverts aux groupes politiques, seront particulièrement utiles.

Je souhaiterais signaler qu'un grand nombre de propositions faites par le groupe UDI-MODEM sont reprises dans la stratégie que vous nous soumettez aujourd'hui, et je m'en félicite. Sans revenir sur chacune de ces préconisations, je souhaiterais inciter sur la place du chien en ville. Les mesures proposées vont dans le bon sens, notamment celles visant à développer les espaces canins. Ces lieux, encore trop rares à Paris, contribuent, en effet, à renforcer le lien social au sein du quartier. Dans une ville où 51 % des habitants vivent seuls, ce n'est bien sûr pas négligeable. Ces espaces canins sont aussi des lieux privilégiés pour diffuser de l'information aux propriétaires des chiens et notamment les sensibiliser aux bonnes pratiques.

On regretta cependant que vous ne soyez pas plus volontariste sur le contrôle du ramassage des déjections. C'est un enjeu pourtant majeur pour l'acceptation de ces animaux de compagnie en ville par les autres. Pour rappel, le nombre de sanctions distribuées par la D.S.P. pour déjections canines, a baissé de 35 % entre 2016 et 2017. Ce chiffre n'est malheureusement pas seulement attribuable à un sursaut civique des propriétaires de chiens. La Ville ne peut donc pas se contenter de maintenir les dispositifs existants. Elle doit largement renforcer son contrôle.

Dans un autre registre, nous regrettons aussi que vous n'ayez pas repris notre proposition concernant une communication spécifique auprès des 475 vétérinaires exerçant à Paris. Les travaux de la mission nous ont montré que certains pouvaient avoir des comportements inappropriés et qu'une sensibilisation pouvait être nécessaire sur les bonnes pratiques à adopter, notamment en matière d'identification, de stérilisation et de signalement de traitements non adaptés.

J'aimerais ensuite revenir sur les questions des abattoirs. Ce sujet, comme je l'ai évoqué en introduction, est fondamental, puisqu'une société saine ne peut tolérer que l'on affiche des souffrances, que je qualifierais d'inhumaines, aux animaux. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'abattoir sur le territoire parisien qu'il faut s'en désintéresser. Nous soutiendrons donc le vœu déposé par nos collègues Communistes concernant la mise en place d'un label, afin de s'assurer que les abattoirs respectent des critères exigeants en termes de travail, mais, j'allais dire, presque surtout en termes de condition animale, pour ce qui nous concerne aujourd'hui.

J'ajouterai enfin un dernier mot sur les commerces animaliers. Notre groupe avait, dans sa contribution, fait part de sa préoccupation quant à ces commerces, car certains encouragent des achats compulsifs et donnent une image dégradante de l'animal enfermé dans sa cage, sans considérer cette vie qui est longue après et qu'il faut tout de même assumer. Là encore, la labellisation visant à s'assurer de la provenance des animaux et de leur bon traitement est une solution, à l'instar de ce que propose un vœu du groupe DP.

Pour conclure, je tiens donc à saluer le travail mené. C'est avec un grand intérêt et toujours force de proposition que notre groupe suivra avec assiduité la mise en œuvre de cette stratégie et les préconisations de ce rapport, lesquelles permettront, je l'espère, d'améliorer aussi bien le sort des animaux familiers ou non de Paris que la perception que les Parisiens et les Parisiennes s'en font.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je rappelle que c'est cinq minutes. Je n'ai pas voulu vous interrompre parce qu'on est lundi matin. Il faut... Le démarrage... Mais c'est cinq minutes.

La parole est à Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**. - Monsieur le Maire, en premier lieu, je veux avoir l'objectivité de vous féliciter du travail accompli, qui est une reconnaissance par la Ville de Paris que le sujet du bien-être animal entre pleinement dans les débats politiques des assemblées élues françaises. Il l'était depuis de nombreuses années dans les pays anglo-saxons, à tel point qu'aucun parti politique anglais, aujourd'hui, n'oserait ne pas avoir de chapitre sur ce sujet dans son programme électoral. En France, il reste encore malheureusement trop d'élus qui en sourient ou méprisent avec dédain une question qu'ils rangent au titre d'une sensiblerie déplacée. Mais l'opinion publique sait rappeler aux décideurs que nous sommes que les barbaries que nous infligeons aux animaux ne sont plus tolérables. C'est devenu une question morale que l'on ne peut plus durablement mettre de côté au motif, toujours avancé jusqu'à présent, qu'il y aurait des choses plus urgentes à traiter. C'est donc un remerciement que je vous adresse, car depuis plus de 25 ans de militantisme sur cette question du bien-être animal, je me réjouis que nous puissions en débattre enfin sérieusement.

Sur le contenu de ce que le projet de délibération propose, quelques remarques. Evidemment, dans un premier temps, je voudrais revenir sur la question des animaux sauvages utilisés dans les cirques et spectacles vivants. Je veux redire ici que le sujet n'est pas seulement une question de bien-être animal. Quand vous montrez les animaux sauvages dans des spectacles vivants, et notamment des animaux inscrits sur les listes des animaux en voie de disparition, vous envoyez un message bien au-delà du seul public qui vient regarder les spectacles. Vous envoyez un message à tous les braconniers de la planète, qui constatent avec satisfaction que nous restons consommateurs d'animaux en voie de disparition, que cet Occident riche reste un territoire en demande et qu'en conséquence, quoi qu'on leur dise, ils savent qu'ils peuvent continuer leur massacre. Car ils se disent qu'un marché continue d'exister, même si les clients finaux - je le reconnais bien volontiers - ne sont pas les cirques eux-mêmes. En renonçant aux cirques et spectacles avec animaux sauvages, c'est donc aussi un message éminemment fort que nous envoyons à tous ceux qui se battent contre l'érosion dramatique de notre diversité biologique.

Grâce au vœu adopté par le Conseil à ce sujet il y a quelques mois, un travail a été réalisé par Pénélope KOMITÈS - que je veux saluer -, avec un panel de professionnels et des circassiens pour accompagner la fin des cirques avec animaux sauvages. La dernière réunion nous a conduits à constater qu'une forme de "deal" - si je puis dire - était possible avec les circassiens. A eux de s'engager dans la fin des numéros avec animaux sauvages. A nous

de les accompagner pour faire face au manque à gagner, indubitable, et communiquer sur les nouveaux numéros qui vont être développés.

Sans forcément fixer de délai ici, j'ai le sentiment - et j'ai eu le sentiment lors de ces réunions - que nous pourrions arriver, avant la fin de cette mandature, à la fin des numéros avec animaux sauvages. Je trouve que réussir cela d'un commun accord serait une formidable réussite pour Paris, et, je le crois, pour tous les cirques à l'échelle nationale tout entière.

Certaines questions dépassant la seule situation parisienne resteront tout à fait sans solutions immédiates, mais je crois qu'il faudra continuer d'y travailler. Je pense notamment à l'accueil des animaux sauvages issus des cirques, s'ils ne sont plus d'usage dans les numéros qui vont être abandonnés.

Quelques remarques sur d'autres points du projet de délibération.

Le doute sur leur origine et la maltraitance sur les animaux de compagnie vendus dans les animaleries ne sera pas pleinement résolu par la signature d'une charte, par la charte que vous proposez. Cela n'est pas du ressort de la Ville, mais sans doute pourrions-nous porter ce sujet plus fortement auprès du Préfet et de l'Etat afin de supprimer de la vente les animaux dont l'origine ne serait pas pleinement et entièrement respectueuse de la biodiversité, en tout cas pour les animaux domestiques, et du bien-être animal dans les élevages de manière générale.

Je crois que dans le cas précis des entreprises faisant commerce d'animaux de compagnie déjà condamnées par la justice, notre action pourrait, de manière plus forte, agir pour interdire leurs activités sur le territoire parisien.

Je veux également attirer votre attention sur le cas particulier des animaux utilisés pour faire pâturage sur des espaces verts parisiens. On m'a alerté que, derrière le caractère bien sympathique de ces initiatives, le manque d'encadrement des prestataires désignés pour gérer les ovins avait conduit à certaines maltraitances.

En tout état de cause, l'ensemble des propositions de ce projet de délibération vont évidemment dans le bon sens. Je les salue, Monsieur le Maire et Madame l'adjointe. C'est la raison pour laquelle, avec satisfaction, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Yann WEHLING.

La parole est à Céline BOULAY-ESPERONNIER.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à l'heure où les préoccupations liées à la condition animale sont de plus en plus prégnantes dans la société française, les Français, tout comme les Parisiens, mangent de moins en moins de viande, devenant ainsi des consommateurs de plus en plus attentifs aux conditions de vie et d'abattage des animaux et d'avantage soucieux de la préservation de la faune qui les entoure, il était par conséquent de la responsabilité de l'Exécutif parisien - et temps de le faire, d'ailleurs - de s'intéresser à ces questions et de s'interroger sur la relation entre l'homme et l'animal en ville, Paris ne devant pas être à la traîne de ces questions.

Depuis quelques années, des réformes législatives importantes ont été menées à ce sujet, exprimant le changement de regard de la société sur le statut des animaux. Depuis janvier 2015, le Code civil reconnaît les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité, et non plus comme de simples biens meubles. La loi sur la reconquête de la biodiversité d'août 2016 a fait disparaître la notion d'"espèce animale nuisible" du Code de l'environnement. Ainsi, le Conseil de Paris doit épouser le mouvement qui émane de la société et être à l'écoute de la population parisienne qui exerce de plus en plus une pression positive sur les pouvoirs publics, pour faire remonter des attentes fortes dans le domaine du bien-être animal et de la préservation de la biodiversité.

Nous nous félicitons donc qu'à la suite d'un vœu de septembre 2016, une mission "Animaux en ville" ait vu le jour afin de faire de Paris une ville accordant toute leur place aux animaux. Je remercie Pénélope KOMITÈS pour le temps qu'elle y a consacré.

Le rapport issu des travaux de cette mission, dont nous avons à juger aujourd'hui, se fixe des objectifs ambitieux et énonce quelques préconisations intéressantes. Cependant, il ne faut pas que la Ville se repose trop sur les associations, comme au sujet de la gestion des colonies de chats errants. Les milieux associatifs, qui font un travail remarquable, doivent être épaulés par l'action des pouvoirs publics et non se substituer à eux. La mairie ne peut pas

se contenter de distribuer des subsides aux associations, mais doit s'impliquer pleinement et par elle-même, notamment par l'intermédiaire de ses services, dans la défense des animaux en ville.

Par ailleurs, j'aimerais aborder le sujet des abeilles, dont Albert Einstein disait que si elles disparaissaient de la surface du globe, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre. Il est primordial de préserver les abeilles qui participent, par la pollinisation des fleurs, à l'origine de la reproduction végétale, et donc, au maintien de la vie sur terre. En mars 2016, la Ville de Paris a voté un "Plan Ruches" qui avait pour but de développer un environnement favorable aux abeilles et aux pollinisateurs sauvages, en plantant des végétaux nectarifères, en mettant en œuvre une politique "zéro phyto" pour la gestion des espaces verts, en luttant contre le frelon asiatique, et en implantant des ruches et des abris à pollinisateurs sauvages.

Sur le site Internet "paris.fr", il est indiqué que Paris compte, au recensement de 2015, près de 700 ruches et un patrimoine municipal de 143 ruches réunies dans 23 ruchers gérés par des associations et des particuliers apiculteurs, dans le cadre de conventions d'occupation du domaine public. J'aimerais savoir si ces chiffres ont été actualisés depuis 2015 et quel bilan on peut d'ores et déjà tirer de cet ambitieux plan de défense des abeilles ?

Pour finir, j'aimerais évoquer une question qui me tient particulièrement à cœur, comme d'autres dans cet hémicycle : celle des animaux sauvages dans les cirques. En décembre 2017, le Conseil de Paris a adopté un vœu de l'Exécutif parisien demandant l'organisation d'un cycle de réunions avec les cirques présentant au public des animaux sauvages et installés de façon régulière sur le territoire parisien, afin d'évaluer l'impact socio-économique que pourrait avoir sur ces structures l'arrêt des spectacles avec animaux sauvages. L'une des préconisations du rapport est de poursuivre le dialogue engagé avec les circassiens pour accompagner leur reconversion sociale et économique pour des spectacles sans animaux sauvages, dans un délai raisonnable à déterminer avec ces derniers.

J'approuve l'approche qu'a initiée Pénélope KOMITÈS, qui, au lieu de brusquer ou de tordre le bras des circassiens, ce dont elle n'a de toute façon pas les moyens, a choisi de suivre la voie du dialogue et de l'écoute. En organisant un cycle de cinq réunions entre les élus parisiens et les professionnels circassiens présents dans la Capitale, nous avons réussi à mieux appréhender les attentes et les besoins de ces derniers. Ainsi, il ressort de ces réunions que la Mairie de Paris doit accompagner, y compris financièrement, les cirques qui souhaitent arrêter les spectacles avec animaux sauvages, pour que ceux-ci ne se retrouvent pas livrés à eux-mêmes, en proie à des difficultés économiques.

Depuis moins d'un an, les cirques Bormann et Pinder ont complètement arrêté ces spectacles. Il ne reste donc plus que deux cirques utilisant des fauves ou des éléphants dans leurs numéros. S'il est important de continuer à soumettre les deux établissements à une saine pression pour qu'ils cessent d'utiliser des animaux sauvages, nous devons continuer à discuter avec eux afin de trouver un terrain d'entente. En effet, si certains cirques ont peur de perdre leur âme et leur public en arrêtant les numéros avec animaux, il faut bien sûr prendre en compte cette crainte si nous voulons avancer sur le sujet. La Ville de Paris doit donc poursuivre sa politique de lutte pour le bien-être animal, tout en prenant en compte le devenir des animaux, la reconversion professionnelle des circassiens, l'impact socio-économique et l'arrêt des spectacles avec animaux, et le possible accompagnement communicationnel, promotionnel et financier qu'elle pourrait fournir en échange d'un engagement des circassiens.

Pour finir et pour résumer, je dirais que ce rapport a été très utile. J'ai moi-même défendu - au mois de juillet, dans le cadre de la loi agriculture alimentation - des amendements au Sénat. Bien sûr, cela n'a rien à voir avec la Ville de Paris, mais je voudrais dire que nous sommes un certain nombre de parlementaires à avoir compris l'impact de ces sujets. J'ai demandé, d'ailleurs, au président LARCHER la création d'un groupe sur la condition animale. Paris ne se fait pas en un jour - c'est le cas de le dire -, on avancera "step by step". Mais pour dire que Paris ne doit pas, évidemment, être à la traîne de ces questions. Les parlementaires sont en appui de l'Exécutif parisien pour avancer sur ce sujet. Ce rapport, qui est excellent, ne doit pas être un coup d'épée, un seul, mais être suivi d'autres discussions. On y veillera.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que c'est cinq minutes, les inscriptions, à l'Assemblée, au Sénat, comme au Conseil de Paris.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ. Il en profitera pour présenter les vœux n° 161, n° 163 et n° 164.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de tenir cinq minutes. En plus, je présente des vœux.

Madame la Maire, mes chers collègues, chère Pénélope, le 14 avril 1781, le "Journal de Paris" annonce : "Grand combat d'animaux féroces et course de taureaux - On commence à 5 heures". C'est ainsi qu'au milieu d'une arène délimitée par des planches de bois, des ours, chiens, ânes, loups, porcs et sangliers s'affrontaient sans merci. Ils s'affrontaient au grand amusement du public sur la bien nommée "place du Combat", qui accueillait ce divertissement que nous qualifierions aujourd'hui de "barbare". Car aujourd'hui, la souffrance des animaux n'est plus un spectacle. Elle n'amuse plus, bien au contraire. Et lorsque cette souffrance apparaît à nouveau aux yeux des hommes, elle indigne.

Je pense aux vidéos de l'association "L214" sur les conditions d'abattage des animaux destinés à l'industrie de la viande, qui nous indignent. Nous y voyons d'insoutenables scènes de souffrance animale. Nous y voyons aussi l'insoutenable condition de travail des ouvriers qui travaillent dans ces abattoirs. Car la souffrance subie par les animaux n'est rien d'autre que le reflet de la souffrance de ces travailleurs et travailleuses. Je voudrais, à ce propos, citer le film "Les Saigneurs". Ce dernier démontre de façon systématique que ce sont bien les conditions de travail indignes qui sont la cause de la souffrance des hommes et des animaux. C'est la main de l'industrie qui broie des vies pour économiser quelques centimes et augmenter toujours et encore le taux de profit.

Derrière les murs des abattoirs, les hommes et les femmes qui travaillent sont épuisés par les cadences de la chaîne d'abattage, par des outils mal adaptés, par des gestes répétitifs qui fatiguent leur corps. Nous parlons d'un métier où les taux d'accidents de travail sont 9 fois supérieurs à la moyenne des autres professions, d'un métier où le taux de maladies professionnelles est 25 fois supérieur à la moyenne, d'un métier qui brise tous les corps et les esprits. Alors, ce n'est pas en s'attaquant au commerce de bouche que le problème sera réglé. Les coupables de ces conditions d'abattage indignes sont bien les employeurs, et plus largement, le système de production et de consommation principalement obsédé par la rentabilité.

Le tribunal l'a montré lors du procès de l'abattoir de Mauléon, en 2016, estimant que les conditions d'exercice ne permettaient pas de faire le travail correctement. Nous soutenons que la Ville puisse prendre part à ce débat, en utilisant notamment le levier de la commande publique de viande pour la restauration collective. En tant qu'acheteur, la Ville doit avoir la traçabilité des viandes qu'elle achète sur toute la filière, de l'élevage jusqu'à l'abattage, car même des abattoirs en "bio" ont été coupables des manquements dont nous parlons. Nous souhaitons alerter le Gouvernement sur la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de vérifier que les employeurs respectent bien ces conditions.

Nous demandons, par un vœu, qu'un label soit décerné aux abattoirs afin de faire la lumière sur ces conditions de travail et d'abattage en vigueur et au sein de ces enceintes. Nous demandons qu'une clause soit insérée dans les marchés publics de la Ville. Nous avons, par ailleurs, voulu ajouter au débat autour de la place des animaux dans notre ville, la question de leur marchandisation. Si nous ne partageons pas les conceptions antisécistes, nous estimons, comme la loi l'indique, que les animaux sont des êtres sensibles. A ce titre, ils ne peuvent être des marchandises comme les autres. Nous demandons que la Ville puisse être le moteur d'un mouvement qui visera à interdire les animaleries, car on ne devrait pas pouvoir acheter un animal, mais plutôt adopter un compagnon d'une vie. Nous demandons également de revoir les affichages pédagogiques de la Ferme de Paris, afin que ce soit la connaissance des animaux présentés qui soit au cœur des textes, et non l'utilité de ces animaux que peuvent avoir les êtres humains. Cela peut sembler très peu de chose, mais cela nous semble essentiel pour comprendre les rapports entre les hommes et les animaux.

Je reviendrai à la place du Combat, que j'évoquais en début d'intervention. Elle a été débaptisée depuis pour porter le nom d'un militant communiste et résistant : le colonel Fabien. Un vrai symbole dans l'évolution de nos combats : celui de ce changement, que nous appelons de nos vœux, qui mettra fin à toute exploitation, celui qui fait résonner tout particulièrement - et je finirai sur ce point - les mots de Louise Michel : "Au fond de ma révolte contre les forts, je trouve du plus loin qu'il me souvienne l'horreur des tortures infligées aux bêtes. [...] Des cruautés que l'on voit dans les campagnes commettre sur les animaux, de l'aspect horrible de leur condition, date avec ma pitié pour eux la compréhension des crimes de la force. C'est ainsi que ceux qui tiennent les peuples agissent envers eux !"

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Nicolas BONNET-OULALDJ.

La parole est maintenant à Julien BARGETON, qui intégrera dans son intervention la présentation des vœux n° 162 et n° 165.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Monsieur le président.

En 2015, l'Assemblée nationale a reconnu que les animaux étaient des êtres doués de sensibilité, écartant ainsi la théorie de l'animal-machine de Descartes. Cette évolution législative, liée à une évolution sociétale, doit nous interpeller. Nous le voyons : les Parisiens et les Français, de manière générale, sont de plus en plus concernés par la question de la condition animale, y compris, d'ailleurs, dans cette rentrée littéraire, pour ceux qui s'intéressent aux romans qui ont paru. Les cas de maltraitance diffusés sur les réseaux sociaux choquent de plus en plus. Dès lors, la responsabilité des pouvoirs publics est de prendre en compte cette prise de conscience. Une mission "Animaux en ville" a donc vu le jour, en vue de faire un certain nombre de propositions. Nous nous en réjouissons, de même que du nombre important de participants et de contributions. Cela va dans le bon sens.

4 axes ont été retenus, avec 15 objectifs et 61 préconisations. Bien sûr, je ne vais pas revenir sur l'ensemble de ces mesures. Je voudrais insister sur quelques points.

D'abord, nous le savons : la place de l'animal en ville est diverse. La question des animaleries est peu traitée - Nicolas BONNET-OULALDJ en a parlé - alors qu'elle est un acteur majeur de la question animale en ville. La Ville proposera aux animaleries, comme cela est écrit, de signer une charte afin qu'elles s'engagent à garantir l'origine des animaux présentés et leur bien-être. Nous partageons cet objectif et nous proposons, via un vœu déposé par ma collègue Anne-Christine LANG, que la Ville de Paris puisse mettre en place un label afin d'encourager les animaleries à établir des partenariats avec les refuges dans le but de proposer des animaux abandonnés en priorité. Nombre des achats sont compulsifs, entraînant dans beaucoup de cas un abandon inacceptable. Nous faisons en sorte de créer ainsi un écosystème bienfaisant intégrant différents acteurs, refuges et animaleries, pour le bien des animaux abandonnés.

Deuxième point : la mission évoque, à certaines reprises, la question de la population des chats, des corneilles, des goélands. Nous voulons remettre le sujet des rats. Alors que vous parlez de gérer des populations d'espèces animales commensales, ne sont pris en compte que les oiseaux et non les rats, qui, eux aussi, se nourrissent de déchets. Ainsi, notre second vœu demande une étude indépendante sur les rats afin de pouvoir déterminer leur nombre, leurs habitudes, leurs comportements. Il s'agit de mieux comprendre pour mieux agir.

Je tiens à rappeler que notre groupe est très attaché à la recherche et au partenariat scientifique. Le partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle serait le bienvenu.

Vous parlez aussi de sensibilisation des enfants sur la place des animaux en ville. C'est mon troisième et dernier point. Je rappelle que le "Plan Mercredi", annoncé par le Ministre de l'Éducation nationale, a justement pour objectif de proposer des activités de grande qualité dans les domaines de la culture, du sport, mais aussi de la découverte de la nature.

Enfin, je tiens à rappeler qu'une loi récente a doublé les peines pour maltraitance animale - qui passent de 6 mois à 1 an d'emprisonnement et sont assorties d'une amende de 15.000 euros -, a prévu également la possibilité pour les associations de protection animale de se porter partie civile, et la désignation d'un responsable de la protection animale dans chaque abattoir avec le statut de lanceur d'alerte.

Je souhaite, pour finir, remercier les associations, les élus, les citoyens qui se sont engagés dans ce travail collectif très intéressant.

Merci beaucoup.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON.

La parole est à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les animaux ont toujours fait partie de nos vies et de nos villes. Toutefois, leur présence en milieu urbain n'a fait que s'effriter à mesure que les espaces ouverts se sont raréfiés pour laisser place aux constructions, afin que nous, citoyens, nous puissions nous loger, travailler, et produire. L'homme urbain, déconnecté progressivement de la nature, a très vite négligé la place à donner aux animaux dans la ville. Pire encore, il a détruit et détruit encore leur habitat naturel. Les animaux étaient en effet considérés comme parties négligeables, annexes de nos villes et de nos existences. Preuve en est, les regards écarquillés des petits Parisiens et petites Parisiennes lorsqu'ils voient des animaux aussi communs qu'une poule, un mouton ou une vache.

Les études scientifiques menées ces dernières décennies n'ont pourtant cessé de nous informer sur les grandes sensibilités et facultés des animaux. Certains de leurs comportements en viennent même à nous troubler par leur proximité avec les nôtres. Je pense notamment à la notion d'apprentissage chez les fourmis. En 2012, des

neuroscientifiques du M.I.T. ont signé un manifeste revendiquant l'existence de conscience chez de nombreuses espèces animales. Pourtant, notamment grâce à la députée écologiste Laurence ABEILLE, cela ne fait que trois ans que les animaux sont considérés comme des êtres sensibles, et non comme des biens meubles, par le législateur. Quand la reconquête de la biodiversité se confronte à la grande extinction, l'un des défis majeurs des villes d'aujourd'hui est bien de favoriser le retour et le maintien des espèces animales en zone urbaine et, plus généralement, de retrouver des liens avec les vivants, tous les vivants. Cette lutte fait d'ailleurs partie de l'A.D.N. politique de notre groupe. Inévitable, la présence des animaux domestiques est liminaire dans notre quotidien, et même essentielle. Réduction du stress, sortie de l'isolement, apaisement, les bienfaits du contact homme animal sont maintenant très connus.

Pour toutes ces raisons, il est, pour nous, primordial d'aborder la question du rapport entre l'être humain et l'animal comme une question sociétale et politique. Traiter de notre rapport aux animaux, c'est d'ailleurs interroger notre modèle économique et, plus largement, notre modèle de société qui broie les animaux et les humains, et dont les abattoirs - cela a été rappelé par mon collègue - en sont l'un des exemples les plus terribles.

Déjà en 2014, notre groupe demandait la garantie d'offrir aux animaux une véritable place dans la ville, que notre territoire soit résilient pour toutes les espèces du vivant. En septembre 2016, nous avons demandé la mise en place d'une mission "Animaux". Il fallait que Paris montre l'exemple et marque un premier pas décisif pour que la cause animale sur son territoire soit enfin prise en considération. Il était urgent d'engager un vrai travail sur le sujet en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Vous y aviez été sensibles, chers collègues, et nous vous en remercions. Les échanges qui ont pris place entre élus, associations et acteurs concernés durant les huit réunions thématiques et les trois visites, ainsi que la participation directe des Parisiennes et des Parisiens, montre à quel point ce travail était aussi nécessaire qu'attendu.

J'en profite, d'ailleurs, pour remercier ma collègue Pénélope KOMITÈS, son cabinet ainsi que les services concernés, qui ont permis la rédaction de ce rapport. Les données fournies sont nécessaires pour continuer le travail de la Ville dans la mise en place d'actions qui favorisent la pédagogie, le respect et le bien-être de la faune sauvage, mais également des animaux domestiques. Il y a encore de nombreux manques, des points à améliorer, mais je crois déjà - et c'est l'un des bilans positifs de ce travail - que nous pouvons dire qu'avec cette mission, les animaux se sont invités dans l'agenda politique de notre Conseil. Il n'est d'ailleurs qu'à voir le nombre de propositions de tous les groupes représentés au Conseil pour comprendre que, définitivement, la question animale est devenue une question politique.

Je laisserai mes collègues Jacques BOUTAULT et Joëlle MOREL poursuivre plus en détail mon propos.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

La parole est tout de suite à Jacques BOUTAULT.

Oui, c'est bien vous.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui.

Chers collègues, bonjour et merci. Merci à Pénélope KOMITÈS d'avoir organisé cette mission "Animaux en ville", que nous avons demandée, au groupe Ecologiste, depuis un certain nombre d'années. L'importance du travail effectué entre 2016 et 2018 par cette mission est à souligner. Nous avons grâce à ce travail engrangé une victoire symbolique très forte. Désormais, l'animal est un sujet politique. Il ne l'était pas avant 2015, lorsque l'animal était considéré comme une chose, un bien meuble. Aujourd'hui, la loi le considère comme un être doué de sensibilité, ce qui signifie que nous devons avoir des devoirs à son égard.

La préoccupation pour la condition animale ne cesse de croître dans la population. Chacun prend conscience que l'animal a une autre fonction que de nous nourrir, nous divertir ou nous vêtir. L'animal a des raisons de vivre pour vivre selon les instincts et l'expression de sa propre espèce, et non pas pour être uniquement au service des êtres humains. C'est cela, la découverte que nous permettent les scientifiques, qui affirment maintenant que non seulement les animaux sont des êtres sensibles, mais que beaucoup d'entre eux ont une conscience, des rêves, des actions stratégiques et des relations sociales entre eux, et aussi avec les humains. Mais si nous nous satisfaisons donc de cette mission "Animaux en ville", il me revient le rôle un peu ingrat d'en pointer les limites, les lacunes, les marges de progrès.

En effet, si nous sommes globalement satisfaits et que le groupe Ecologiste votera ce projet de délibération, nous souhaitons pointer une certaine déception en ce qui concerne les animaux commerciaux, à savoir les animaux dans les cirques et les spectacles, et les animaleries.

En ce qui concerne les spectacles, nous avons d'abord vu avec intérêt le dialogue se nouer avec les circassiens. De nombreuses réunions ont été menées, qui nous font penser qu'il aurait été possible d'aller plus vite et d'aboutir, d'ici 2021, à la suppression de tous les spectacles avec animaux sauvages. A ce sujet, on doit saluer l'initiative d'André Joseph BOUGLIONE et du cirque Pinder qui ont supprimé les spectacles avec animaux. Ils nous disaient bien que cela est possible dans des délais très courts. Il reste trois cirques, plus certains cirques itinérants, qui, à Paris, présentent encore des spectacles avec animaux sauvages et, comme cela a été dit, renvoyant ainsi un bien mauvais message aux trafiquants qui braconnent les derniers lions, éléphants et autres fauves, en particulier en Afrique.

Nous pensons qu'il était possible d'aboutir beaucoup plus vite. Mais pour cela il fallait un engagement de la Ville à compenser les pertes des circassiens, et notamment en leur versant des aides à la reconversion de leurs spectacles.

Sur la question des animaux dans les animaleries, on pouvait aussi, je pense, aller beaucoup plus loin. Nous avons demandé qu'un label soit mis en place pour que les animaux qui sont vendus dans ces espaces soient issus exclusivement des refuges, puisque nous savons, aujourd'hui, qu'une grande majorité, en tout cas qu'une partie importante de ces animaux sont originaires de trafics. Ces animaux sont particulièrement maltraités. D'ailleurs, il suffit de voir la taille des cages dans lesquelles ils sont détenus, en attendant que les clients viennent les acheter, souvent par compassion, par achat impulsif.

Enfin, je voudrais pointer les dernières lacunes qui nous paraissaient importantes. C'est la question des animaux commensaux, c'est-à-dire les animaux sauvages qui vivent à côté de nous, à savoir les rats et les pigeons principalement. Si nous nous satisfaisons de la conférence sur les pigeons à Paris qui va être organisée par la Ville au début de 2019, avant le printemps, nous souhaiterions que les études qui ont été rédigées, notamment le rapport sur les pigeonniers, nous soient transmises, puisque la question des pigeonniers est essentielle pour réguler sans cruauté les populations. Nous souhaitons aussi avoir connaissance de l'étude des associations "Espaces" et "AERHO" et qu'elle nous soit transmise dans des délais suffisamment importants pour que nous puissions anticiper et mieux travailler cette conférence de début 2019.

Enfin, puisque mes cinq minutes sont presque écoulées, je dirai un mot sur les rats. Nous regrettons que les rats n'aient pas été un sujet de la mission animale, mais soient renvoyés à des questions d'hygiène. Les rats sont des animaux qui ne sont plus des animaux nuisibles. Vous savez que le Code animal a supprimé la notion d'"animal nuisible" au profit d'"animal pouvant occasionner des dégâts".

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Il faudrait vraiment terminer. Vous êtes à six minutes.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Je terminerai mon intervention dans la deuxième partie de ce débat.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Je vous en prie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - La parole est à Danielle SIMONNET. Le temps de l'ovation, et je donne la parole à Danielle SIMONNET qui porte les vœux n° 166 à n° 171.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Eh, oui. Merci, Monsieur le Maire.

Je commencerai peut-être par dire : tout ça pour ça ? Parce qu'en fait, l'exécutif parisien a créé cette mission "Animaux en ville" il y a plus de deux ans - souvenez-vous - en réponse à un vœu du groupe Europe Ecologie Les Verts demandant l'interdiction des cirques avec animaux sauvages dans Paris. Je salue tout le travail et les discussions, notamment avec les circassiens. Mais, avec plus d'un an de retard, la mission "Animaux en ville" a enfin présenté son rapport, pour, au final, ne pas s'engager à interdire les cirques avec animaux sauvages, contrairement à d'autres villes, comme Montpellier ou Strasbourg. C'est pourtant une mesure souhaitée par 67 % des Français, selon un sondage IFOP pour "30 millions d'Amis". Donc, tout ça pour ça. Quel manque de courage !

Cette question des cirques sans animaux sauvages est pourtant essentielle, à la fois pour une question de prise en compte de la souffrance animale. Oui, les animaux sont des êtres sensibles, et dorénavant, c'est inscrit dans les textes de loi votés à l'Assemblée nationale. C'est une question - cela a été rappelé - de respect de la biodiversité. Concernant les animaux en voie de disparition, on doit refuser le commerce, la chasse, le braconnage, et quelle très mauvaise image on donne à donner à voir des animaux sauvages dans nos cirques. Mais c'est aussi une question, je

dirais, plus philosophique, plus civilisationnelle. Là, je citerai, moi aussi, Louise Michel - une citation courte : "Plus l'homme est féroce envers la bête, plus il est rampant devant les hommes qui le dominent".

On comprend bien, à un moment donné, la fonction qu'ont pu avoir ces manifestations, soi-disant de loisir, où les hommes montrent leur pouvoir sur les animaux et leur capacité à les faire souffrir, quelle fonction symbolique dans les rapports sociaux de domination, cela peut avoir. Donc, oui, c'est aussi une question philosophique, pas simplement pour le respect de la condition animale, mais dans la remise en cause des rapports de domination entre les hommes eux-mêmes. Il y a des travaux, d'ailleurs fort intéressants, qui ont fait une corrélation entre les rapports de domination animale et les conditions des rapports de domination patriarcale. Mais je ne développerai pas plus ici.

Donc oui, je propose, à travers mes vœux notamment, que la Ville de Paris s'engage au plus vite à n'autoriser sur le territoire parisien que des cirques sans animaux sauvages. Paris ne doit plus cautionner les conditions indignes de souffrance et d'enfermement imposées aux animaux sauvages dans ce type de structure.

Sur le reste du rapport "Animaux en ville", j'ai entendu beaucoup de collègues saluer et se féliciter de la richesse des propositions. Pour ma part, je suis beaucoup plus critique. Je trouve qu'il manque énormément de choses. Pour pallier cela, je souhaiterais que l'on crée un poste d'adjoint à la condition animale, comme c'est le cas dans nombre de grandes villes françaises - Toulouse, Marseille, Lille - et de villes européennes - Berlin, Hambourg. Il faudrait bien sûr doter une administration dédiée à cette délégation.

Pour améliorer concrètement la condition des animaux à Paris, je propose aussi d'autres vœux. Qu'un parc parisien soit aménagé de manière expérimentale pour l'accueil des animaux liminaires : lapins, moineaux, pigeons, ramiers, écureuils, hérissons. C'est important de penser à un parc expérimental, parce que vous savez que, dans nos parcs, même si l'on a des animaux liminaires, tout est pensé avec la centralité de l'homme et de la femme, et de leur capacité à se promener. Penser, à un moment donné, à un parc expérimental avec, d'abord et avant tout, une organisation de l'espace et des habitats naturels pour préserver la biodiversité et ces animaux liminaires, nécessite de repenser, avec les éthologues, les urbanistes et les paysagistes, l'ensemble de l'organisation des parcs.

Je propose, de nouveau, que la pêche soit interdite sur le territoire parisien. Je reviens avec ce sujet et déplore qu'il soit totalement absent du rapport de la commission en ville. Quand il y a un sujet qui ne fait pas l'unanimité, même quand on est en désaccord, c'est bien de le citer. Je pense que c'est une question de respect démocratique des débats. Vous savez qu'il est interdit de manger les poissons de la Seine et de l'Ourcq pour des raisons de santé publique. C'est donc aussi interdit de les vendre. Or, des ventes sauvages continuent à avoir lieu à Paris. Plus la précarité et la misère vont augmenter, plus cela va avoir lieu. Il ne faut plus pêcher le poisson. Pour ceux qui sont attachés à la pêche de loisir, je dirais : écoutez, si vous croyez que les poissons ne souffrent pas... Arrêtez de considérer les poissons comme un jeu. Ce n'est pas un loisir.

Je propose, pour finir, que les fermes de Paris deviennent des refuges pour animaux abandonnés ou maltraités, avec une sensibilisation aux enjeux de la protection animale, et de soutenir les alternatives aux logiques d'élevage intensif productiviste non respectueux du bien-être animal, et que la Ville renonce aux fermes mobiles.

Je propose que la Ville assume financièrement l'entretien des animaux âgés qu'elle a employés.

Pour finir, j'ai une question à poser à Mme VIEU-CHARIER. L'association "Paris Animaux Zoopolis" a joué un rôle extrêmement important dans tout le débat que nous avons eu sur la mémoire des animaux de la Première Guerre mondiale. Il me paraîtrait impensable qu'ils ne soient pas associés au groupe de travail autour de cette question. Je voudrais savoir ce qu'il en est.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je vous invite vraiment, chers collègues, à respecter votre temps de cinq minutes. Sinon, vous mesurez les conséquences sur la fin de cette séance.

Pour répondre aux intervenants, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS. Deux autres adjoints seront également mobilisés : Aurélie SOLANS et Christophe NAJDOVSKI.

Mais c'est tout d'abord Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci beaucoup.

Je voudrais, d'abord, remercier tous mes collègues, non seulement pour leurs interventions, mais également pour leur participation très active et leurs propositions dans le cadre de cette mission "Animaux" et de leur écoute pendant ces deux années.

Comme il a été dit, nous avons effectivement beaucoup travaillé, avec des réunions thématiques, des visites. Les Parisiens ont également pu s'exprimer. Je voudrais remercier les services de la Ville et, en particulier, Léa TERRAUBE, Anne du PLESSIS et mon cabinet, pour le travail qui a été fait, ainsi que le service de l'Etat et la Préfecture de police avec lesquels nous avons travaillé.

Donc, vous avez aujourd'hui, effectivement, une mission, un rapport qui vous présente la réglementation, la compétence des différents acteurs, qu'il est toujours important d'avoir en tête, ainsi que nos 61 préconisations pour non seulement remplacer et renforcer la place des animaux en ville mais aussi promouvoir leur bien-être. Elles vont être enrichies de 10 préconisations supplémentaires pour in fine intégrer la fiche 30 du Plan Biodiversité. Je crois qu'on peut tous ensemble se féliciter de ce travail commun qui a des objectifs concrets et des cibles très précises à atteindre. Nous allons donc y travailler tous ensemble dans les mois qu'il nous reste.

Je vais répondre aux différents vœux qui ont été proposés. D'abord, vous signaler un amendement technique, le n° 245, qui vise à réparer une petite faute de frappe dans le compte rendu de la réunion thématique "chats domestiques et errants".

En réponse au vœu n° 161 déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la vente d'animaux par les animaleries, ainsi qu'au vœu n° 162 déposé par Anne-Christine LANG et le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux animaleries, je vous proposerai un vœu de l'Exécutif qui est le vœu n° 162 bis qui vous a été distribué et qui répond également à une partie de l'amendement n° 178 déposé par le groupe Ecologiste de Paris mais sur le prochain projet de délibération qui est le projet de délibération DEVE 115.

Ce vœu rappelle la condamnation par la Ville de toutes les formes de trafic des animaux, notre engagement à lancer une campagne de communication dédiée à la prévention des achats impulsifs d'animaux qui souvent sont suivis d'abandons, de souffrance animale et nous nous engageons à favoriser les adoptions des animaux en provenance des refuges. Je voudrais rappeler le rôle important que les refuges d'animaux jouent en faveur de la protection animale.

Ce vœu propose également que la Ville étudie la mise en place d'un label afin d'encourager les animaleries présentes sur son territoire et qui bien évidemment le souhaiteraient - et nous allons les sensibiliser -, à établir des partenariats avec les refuges de manière à ce que ces animaleries ne présentent que des animaux issus de refuges et à adopter, ce qui est le cas dans d'autres villes à l'étranger. Oui, Monsieur WEHRLING, nous allons essayer d'aller plus loin, notamment avec la Préfecture de police sur ce sujet.

Je suis favorable au vœu n° 164 déposé par M. BONNET-OULALDJ, Jean-Noël AQUA et les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, relatif aux affichages de la Ferme de Paris, d'autant plus que de tels panneaux dédiés à l'éthologie ont déjà été installés dans les fermes pédagogiques du 13e et du 15e arrondissement.

Madame SIMONNET, je vous propose de retirer les vœux que vous avez déposés, sinon j'émettrai un avis défavorable.

S'agissant du vœu n° 166 relatif à la contribution financière de la Ville aux frais d'entretien des animaux adoptés par les associations, nous ne financerons pas la nourriture pour les animaux des associations mais, s'agissant des retraites, je vous rappelle que nous avons adopté en 2016 une délibération qui visait à l'adoption d'une jument par l'Association des amis des chats, et chaque fois que cela est possible, nous l'examinons au cas par cas.

S'agissant de votre vœu n° 167 relatif à l'aménagement d'un parc pour l'accueil des animaux liminaires, le Plan Biodiversité que nous avons adopté en mars insiste sur l'importance des trames vertes et des trames bleues, et tous les espaces verts ont vocation à être des espaces d'accueil des animaux liminaires. Nous avons déjà prévu des actions sur l'ensemble du territoire et l'action 18 du Plan Biodiversité est d'ailleurs dédiée à cette question de la création de nouveaux espaces de biodiversité. Nous y veillons notamment à travers les aménagements réalisés dans le cadre du budget participatif "Plus de nature en ville" comme dans la conception des jardins.

Votre vœu n° 168 relatif à l'interdiction de la pêche à Paris ; c'est un loisir, cela doit le rester. Nous vous avons déjà répondu sur le sujet puisque ce n'est pas la première fois que vous déposez ce vœu.

S'agissant du vœu n° 169 relatif aux fermes de Paris, une étude est actuellement en cours en lien avec mes collègues Célia BLAUDEL et Aurélie SOLANS sur l'évolution du fonctionnement de la ferme à venir en vue de la diversité des missions de ce pôle. Je rappelle par ailleurs qu'à ce jour la Ferme de Paris est plus une surface agricole

qu'une surface qui accueille des animaux. Les fermes mobiles, ce sont des outils importants de sensibilisation des Parisiens, notamment des plus jeunes, et M. BELLARD a raison quand il dit qu'on peut être surpris quand on voit les yeux des petits Parisiens qui découvrent ces animaux avec le sentiment qu'ils ne les avaient jamais vus avant. Cela dit, le bien-être des animaux est un souci constant des personnels de la Ferme. Concernant les informations éthologiques, la préconisation 18 ainsi que le vœu n° 164 à l'initiative du groupe Communiste - Front de Gauche pour lequel je viens d'émettre un avis favorable renforcent nos actions en la matière.

Sur le vœu n° 170 relatif à l'interdiction des animaux sauvages, je voudrais remercier tous mes collègues qui se sont exprimés et notamment tous ceux qui ont participé à ce cycle de réunion de travail organisé avec les circassiens.

Je pense que la position que nous avons adoptée suite à cette concertation avec les circassiens est importante. Aujourd'hui, nous pouvons prendre une position consistant à dire que nous interdisons les animaux sauvages. Hormis le fait, comme je l'ai déjà dit, que nous n'en avons pas la compétence et que les Ministres COLOMB et DARMANIN ont demandé au Préfet de bien vouloir rejeter ce type de décision, dans le cadre du travail que nous avons mené avec les circassiens - j'espère que nous arriverons à déboucher sur quelque chose bien avant 2020 -, ces derniers n'étaient pas obligés de venir s'asseoir autour de la table de travail mais ils l'ont fait et nous avançons avec eux. Il y a 5 cirques à Paris qui avaient des animaux sauvages, 2 y ont déjà renoncé et ceux qui restent ne présentent que 2 numéros sur leurs 14 programmés. Nous nous engageons également à ne plus installer de nouveaux cirques. Oui, nous allons poursuivre les échanges conformément à la préconisation 29 du rapport car je pense que nous allons pouvoir déboucher sur quelque chose.

Madame BOULAY-ESPERONNIER, Monsieur WEHRLING, vous avez effectivement dit que nous devons les accompagner. Nous devons travailler avec eux pour voir les mesures, notamment de communication et voir avec eux comment ils peuvent survivre, comment le cirque traditionnel en tant que cirque peut survivre, en sachant par exemple que les cirques traditionnels ne reçoivent aucune subvention de l'Etat et que seuls les cirques de création en reçoivent.

S'agissant du vœu n° 171 relatif à une délégation à la condition animale, vous dire que la préconisation 1 du rapport "Créer une mission animale en ville à la DEVE" avec la mise en œuvre de référents dans toutes les directions de la Ville, Madame BOULAY-ESPERONNIER, vous dire que concernant le Plan Abeilles, nous avons installé de nouveaux ruchers, nous avons travaillé à favoriser les abeilles sauvages, mais nous pourrions en reparler dans le cadre de ce Plan Biodiversité.

Merci à tous. Ce que je vous dis aujourd'hui, c'est que c'est un premier pas. Merci de l'avoir souligné, nous allons continuer et nous allons mettre en œuvre ensemble les 71 préconisations de ce rapport.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je vous ai laissé plus de temps parce que vous aviez beaucoup d'explications de vote de l'Exécutif à donner. J'invite, si possible, Aurélie SOLANS et Christophe NAJDOVSKI à être plus concis.

La parole est à Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

En réponse au vœu n° 163, le vœu relatif aux conditions de travail et d'abattage des animaux, du groupe PCF, merci de nous permettre revenir dans notre Conseil sur ce sujet important. Vous avez raison, s'il n'y a plus d'abattoirs à Paris, nous continuons à consommer de la viande à partir d'animaux tués en dehors de nos murs. Cela nous concerne tout autant du point de vue de l'approvisionnement alimentaire de notre territoire, tout particulièrement d'ailleurs de nos restaurants collectifs dépendant de la Ville. Nous en sommes pleinement d'accord et avons déjà eu l'occasion d'en débattre dans notre Conseil en juillet dernier.

Notre politique doit être exemplaire, en termes d'achat, sur cette problématique des abattoirs, sur le non-respect des règles liées à la souffrance animale et, évidemment, sur ce que vous mettez en avant dans votre vœu, à savoir des conditions de travail inhumaines et inacceptables. Nous avons tous, je pense, en tête les scandales révélés par "L 214", que vous avez cités, Monsieur le Président.

Aussi, nous émettons un avis favorable à votre vœu, avec des amendements si vous les acceptez. Nous proposons la suppression du premier attendu au profit d'un ajout qui reprend votre intention car il nous manque, en termes de cahier des charges, un outil adéquat. C'est d'ailleurs un enjeu sur lequel nous interpellons à nouveau le Gouvernement.

Je vous propose : "A partir de la création d'un tel label ou de tout autre dispositif permettant d'assurer la traçabilité des viandes et la transparence sur les conditions de travail dans les abattoirs, la Ville de Paris ajoutera dans

les marchés publics d'approvisionnement en viande de ses restaurants collectifs et des caisses des écoles une clause nécessitant d'être détenteur du label ou de respecter le dispositif pour pouvoir répondre à celui-ci".

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS, pour votre concision, que je salue.

Christophe NAJDOVSKI a la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds en lieu et place de notre collègue Anne SOUYRIS qui ne peut pas être présente ce matin.

Je répondrai donc au vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, relatif à une étude sur les rats. Afin de mieux comprendre et étudier le comportement des rats et les raisons de leur présence en surface à Paris, le D.F.A.S. a pris contact avec les chercheurs du Muséum d'histoire naturelle afin d'entamer une collaboration.

Le projet de recherche avec le Muséum a pour objectif principal d'étudier le génome des populations de rats à Paris et d'étudier la diversité et l'écologie de ces rats en milieu urbain. Il s'agit d'une recherche éthologique qui permet d'étudier la variabilité génétique des rats, leur mobilité et leur répartition spatiale pour mieux comprendre cette population. Cela nous permettra par exemple de savoir s'il y a une seule population de rats à Paris qui circule entre les égouts et la surface.

Les projets avec le Muséum sont encore dans une phase préparatoire. Je rappelle, mes chers collègues, que nous devons bien avoir en tête que le temps de la recherche n'est pas celui de la politique. Vous le savez, l'analyse des raisons de la présence des rats en surface est déjà en partie connue. Elle est multifactorielle avec des facteurs concomitants à Paris. Pour n'en citer que quelques-uns, les grands travaux et les crues qui ont déplacé les rats du sous-sol vers la surface où ils ont trouvé les ressources nécessaires en nourriture, en eau mais aussi en terre pour se nicher, la diminution des ressources dans les égouts faisant suite aux travaux menés en vue de leur réhabilitation avec en parallèle une augmentation des ressources en surface et notamment l'engouement pour la restauration rapide et les pique-niques extérieurs, les comportements inciviques ou encore l'accessibilité aux déchets suite aux mesures "Vigipirate". Par ailleurs, vous le savez, le retrait des sacs dans les parcs et jardins et leur remplacement par des bacs ont été les premières mesures prises pour prévenir la présence des rats.

Enfin, concernant la question de la pertinence de l'estimation quantitative de la population des rats à Paris, très compliquée à établir, ce n'est pas le sujet essentiel car la politique de la Ville de Paris n'a pas pour objectif de diminuer ni d'augmenter le nombre global de rats mais bien de réduire les contacts directs et indirects entre l'animal et l'homme dans l'espace public.

C'est le sens de l'amendement que l'Exécutif a proposé à votre vœu et que nous vous proposons de soumettre ainsi amendé au Conseil.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Avant de passer au vote, j'ai une demande d'explication de vote, justement, de Pascal JULIEN sur les vœux n<sup>os</sup> 170 et 171.

**M. Pascal JULIEN**. - Oui, très rapidement pour dire que nous voterons pour ces deux vœux avec d'autant plus d'enthousiasme que comme d'ailleurs Danielle SIMONNET l'a reconnu, ils sont en quelque sorte la reprise exacte de ceux que nous avons déposés, pour le n° 170. Nous avons même retiré ce vœu en échange de la création de la mission "Animal", qui est due à notre pression.

Le vœu n° 171 reprend une de nos contributions à la mission "Animal" et, évidemment, on ne va pas voter contre notre propre contribution. Je le dis amicalement à tout le monde, nous avons d'autres vœux disponibles pour ceux qui seraient en manque d'inspiration, il n'y a pas de problème. Nous avons beaucoup d'idées à vous fournir.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Je vais réclamer votre attention car nous allons procéder à un certain nombre de votes.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 245 qui ne doit pas poser trop de problèmes, puisqu'il est technique.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 245 est adopté.

Nous en arrivons aux vœux.

Nous avons tout d'abord le vœu n° 161.

Est-ce que vous le maintenez, Monsieur le Président ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ.** - Je vais le retirer au profit du vœu de l'Exécutif et j'en profite pour saluer le travail de Pénélope KOMITÈS dans cette mission et aussi le travail qui a permis de rassembler plusieurs vœux. Cela n'a pas été un travail simple et elle a été très efficace.

Bravo à Pénélope KOMITÈS.

**M. Patrick BLOCHE,** adjoint, président. - Parfait. Vous retirez donc votre vœu n° 161 au profit du vœu de l'Exécutif n° 162 bis.

Je me tourne vers le groupe Démocrates et Progressites. Retire-t-il également son vœu n° 162 ? Qui me répond ?

Oui ? Le vœu n° 162 est retiré.

Je mets donc logiquement aux voix, à main levée, le vœu n° 162 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 603).

Alors, nous en arrivons au vœu n° 163 du groupe Communiste.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 163 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 604).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 164 du groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 605).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 165 du groupe Démocrates et Progressistes amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 606).

Nous en arrivons aux vœux de Danielle SIMONNET. Le n° 166, le retirez-vous, Madame SIMONNET ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 166 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 167 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 168 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 169 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 170 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 171 de Danielle SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets de fait aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 95 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2018, DEVE 95).

## **2018 DEVE 115 - Adoption de l'action 30 du Plan Biodiversité 2018-2024, relative à la place des animaux en ville.**

### **Voeu déposé par le GEP relatif à la promotion d'une alimentation végétarienne.**

### **Voeu déposé par le GEP relatif à la traçabilité des viandes consommées dans les restaurants parisiens.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DEVE 115 avec les amendements n<sup>os</sup> 172 à 178 et les vœux n<sup>os</sup> 179 et 180. On reste dans le même sujet puisque le projet de délibération DEVE 115, c'est l'adoption de l'action 30 du Plan Biodiversité 2018-2024 relative à la place des animaux en ville.

Je donne la parole à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les écologistes sont depuis toujours très mobilisés sur la question animale, c'est dans notre A.D.N. Les conclusions de la mission "Animal" demandée par les écologistes en 2016 nous permettent aujourd'hui de définir une série d'actions. C'est ainsi que nous avons proposé 9 vœux afin de renforcer les actions de la Ville sur des points qui nous paraissaient insuffisants, via des propositions d'amendements. En voici quelques-uns, quelques-unes.

Il faut permettre aux Parisiens, aux Parisiennes et aux 100.000 chiens et aux 200.000 chats de s'épanouir dans notre ville. Il est primordial que l'espace public soit partagé intelligemment. Nous avons ainsi demandé que les chiens non dangereux puissent profiter des grands espaces verts et ce, quand les mairies d'arrondissement le jugent propice. Nous demandons également la création de 25 parcs canins dans les quartiers denses.

Il faut aussi que nous renforçons la communication pour rappeler aux maîtresses et aux maîtres que les animaux domestiques sont des engagements à vie, que nos compagnons ne doivent pas être abandonnés. Dans ce sens, un travail envers les enfants est nécessaire dans les écoles via le Rectorat, avec des visites scolaires à la Ferme de Paris.

Nous souhaitons également que la Ville accompagne davantage les associations actives dans la protection des animaux errants. Nous avons ainsi demandé la mise en place d'une dizaine d'abris à chats errants et une médiatisation des campagnes de stérilisation. Les personnes en situation d'errance se réconfortent en partageant leur quotidien avec les amis à poils et, trop souvent, elles ne se rendent pas dans les structures d'accueil d'urgence, en sachant qu'elles ne pourront pas les y emmener.

C'est pourquoi nous demandons dans un vœu que la Ville poursuive le travail avec les services de l'Etat afin que les personnes sans domicile et leurs animaux soient en mesure de dormir au chaud dans le même lieu.

Puisqu'elles sont de plus en plus menacées, nous rappelons l'urgence que la Ville s'investisse davantage dans la protection des abeilles sauvages en luttant contre le frelon asiatique et en accompagnant une politique "zéro phyto" auprès des bailleurs.

En raison du manque d'une réelle politique concernant la présence des pigeons en Ville et en particulier du manque de suivi de l'entretien des 10 pigeonniers pendant plusieurs années, nous sommes confrontés à une série de

nuisances. Certains maires d'arrondissement répondent en supprimant les pigeonniers. Résoudre ce problème est bien plus compliqué que cela. La Ville doit rendre publics le rapport "pigeonniers" et les rapports des associations "Espaces" et de "AERHO" évoqués dans le rapport final de la mission. La tenue d'un colloque sur les pigeons organisé par la Ville et ouvert à tous, où les associations spécialisées et les scientifiques auront largement la parole, est indispensable pour appréhender ce problème. Ne cachons rien, donnons l'info.

Selon notre groupe, il est primordial que la Ville relance tous les pigeonniers déjà établis sur le territoire et en crée également de nouveaux afin qu'humains et pigeons puissent vivre en harmonie.

Je suis intervenue en 2016 sur la disparition des moineaux à Paris. Nous avons voté un vœu à l'unanimité, une distribution de nichoirs est organisée depuis septembre et je m'en réjouis. Aujourd'hui, nous obtenons que la Ville s'engage à ce que les nichoirs à moineaux et des hôtels à insectes soient mis en place systématiquement dans les programmes d'aménagement et de réaménagement. C'est une victoire.

Nous avons obtenu des éléments positifs pour faire de Paris une ville propice à l'épanouissement des animaux domestiques avec lesquels nous partageons notre quotidien citadin. Il ne faut pas que ces intentions restent vaines. C'est pourquoi nous avons demandé la mise en place d'une commission "Animal" permanente composée d'élus et d'associations, source de propositions et de décisions.

Nous demandons également la création du métier d'animalier qui permettra une médiatisation efficace entre les pouvoirs publics et les citoyens afin que les objectifs que nous poursuivons se réalisent vraiment.

Je le répète, c'est dans notre A.D.N. Je laisserai mon collègue Jacques BOUTAULT poursuivre sur la question de l'exploitation des animaux sauvages.

Je vous remercie.

*(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sans transition, Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais poursuivre le propos interrompu dans la première partie de mon intervention, qui concernait les animaux commensaux, ces animaux ni domestiques ni sauvages et qui vivent à nos côtés, et je voudrais insister sur la question des rats.

On les considère encore trop souvent comme des animaux nuisibles et porteurs de maladies. Ce n'est plus tout à fait juste puisque d'une part, je l'ai dit, la notion d'animal nuisible a disparu du Code de l'environnement au profit d'animaux pouvant occasionner des dégâts et réduire la question des rats à la question de l'hygiène n'est pas juste. Les rats souffrent d'une très mauvaise image liée sans doute à l'histoire alors qu'aujourd'hui ils ne sont pas plus vecteurs de maladies que d'autres animaux commensaux. On porte un regard sur eux qui est souvent un regard de détestation avec un sentiment très pulsionnel de rejet. Cela ne doit pas pour autant générer des politiques publiques d'éradication cruelle à leur égard. Il faut parvenir à réguler la population des rats avec des méthodes non violentes, comme cela d'ailleurs a été fait avec les pigeonniers contraceptifs, sur lesquels nous aurons un débat au printemps 2019.

Les rats ne sont pas plus nombreux aujourd'hui à Paris qu'hier, ils sont seulement amenés à ressortir en surface dans la mesure où plusieurs phénomènes y concourent, Christophe NAJDOVSKI les a évoqués. Il manque une cause qu'il n'a pas évoquée et qui est l'artificialisation des dernières parcelles libres et la densification urbanistique en cours. Aujourd'hui, les rats ne peuvent plus sortir de leurs galeries souterraines dans des espaces non imperméabilisés par le bitume coulé dans le moindre petit délaissé ou cour intérieure. Ils ressortent donc dans les parcs et jardins où ils trouvent de la nourriture en abondance, les déchets laissés par les pique-niqueurs.

Cette question doit être intégrée à la question animale. Elle intègre des questions aussi urbanistiques dans la prise en compte de la régulation de ces populations qui doit cesser d'être une régulation cruelle et violente comme c'est le cas aujourd'hui, puisque vous savez qu'on administre aux rats des poisons qui les rendent hémophiles et qui leur fait perdre vie très lentement et avec énormément de souffrances.

Pour terminer sur cette question, je dirai simplement que l'un des quatre grands axes de la mission "Animaux", du projet de délibération que l'on vient d'adopter précédemment, consiste à changer le regard sur la faune sauvage. Ainsi, changer notre regard sur les rats est également essentiel pour progresser sur cette question.

Sur ce projet de délibération, deux dernières remarques si vous le permettez. Une, essentielle, sur laquelle nous n'avons pas assez insisté, qui est la possibilité désormais pour les personnes sans domicile fixe de pouvoir être accueillies dans les lieux d'hébergement avec leurs compagnons à quatre pattes. C'est très important en matière de sociabilisation. Aujourd'hui, les personnes qui ont un animal ne peuvent pas être accueillies dans ces lieux et dorment dehors, ce qui n'est pas digne. Il faut pouvoir les aider sans les séparer de leurs compagnons. Vous savez que les liens entre un animal de rue et une personne de rue sont très puissants, très forts et les séparer est souvent très cruel.

Enfin, en ce qui concerne la gouvernance, nous ne sommes qu'à moitié satisfaits. Nous aurions préféré que la Ville aille beaucoup plus loin et qu'un adjoint à la Maire soit dédié à la question animale avec une administration à son service. Nous avons obtenu une mission "Animal" permanente liée à la DEVE avec des élus et une administration, la DEVE qui traitera ces questions. Je pense que l'on pourrait à ce niveau encore progresser.

Mais je le dis, finalement, l'animal étant désormais une vraie question politique à Paris, c'est d'abord cela, la victoire que nous pouvons revendiquer toutes et tous et la raison pour laquelle nous voterons aussi, en tant qu'écologistes, ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Danielle SIMONNET s'était inscrite mais elle est absente.

Je donne donc la parole à Pénélope KOMITÈS pour la réponse de l'Exécutif et ensuite à Aurélie SOLANS, si j'ai bien compris.

Pénélope.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviendrai pas, chers collègues, sur les échanges que nous avons eus auparavant dans le cadre de la mission "Animaux en ville", le projet de délibération qui vise à adopter la trentième et dernière fiche action du Plan Biodiversité étant, je dirais, en pleine phase de réalisation avec l'ouverture d'un certain nombre de nouveaux espaces verts, le premier tronçon de la petite ceinture dans le 20e, l'appel à projets pour l'installation de 19 ruchers dans Paris, les nichoirs et hôtels à insectes, la Fête des animaux, la première édition de "Faites le Paris de la Biodiversité", des marques qui ont été créées. On voit bien qu'en termes de biodiversité, nous avançons.

Un certain nombre d'amendements ont été déposés sur ce projet de délibération par le groupe Ecologiste. Je vais proposer en réponse à ces amendements un amendement de l'Exécutif n° 178 bis qui va porter le nombre de ces préconisations à 71.

Tout d'abord, en réponse à l'amendement n° 176 relatif à la gouvernance et à la mise en application des actions préconisées par la mission "Animaux en ville", une nouvelle préconisation pour présenter un bilan annuel aux associations en amont du comité stratégique annuel, après avoir bien évidemment saisi toutes ces associations et avoir travaillé avec elles. En réponse à l'amendement n° 172 relatif à la disparition des abeilles et dans la continuité des actions que nous faisons, nous ajoutons deux préconisations : l'une vise à l'intégration du Plan Ruches et Pollinisateurs déjà adopté en Conseil de Paris en 2016 et l'autre à organiser en janvier 2020 une réunion de présentation du travail de thèse qui est cofinancé par la Ville sur ce sujet. Cette réunion permettra de présenter la méthodologie et les premières données qui ont été recueillies par la doctorante ou le doctorant recruté.

En réponse à l'amendement n° 173 relatif à la multiplication des nichoirs à oiseaux et hôtels à insectes qui avait été lancé dans le cadre du budget participatif, nous ajoutons une préconisation pour veiller à la mise en place systématique de nichoirs à moineaux et d'hôtels à insectes dans les programmes d'aménagement et de réaménagement de bâtiments ou d'espaces publics. Nous menons, dans ce cadre, une politique très volontariste visant à l'intégration de la biodiversité dans toutes les étapes des projets d'aménagement. Nous avons commencé à distribuer des nichoirs et, la semaine dernière, un bailleur social m'a déjà demandé plus d'une vingtaine de nichoirs pour ses habitations.

En réponse à l'amendement n° 174 relatif au renforcement d'actions pédagogiques auprès des jeunes Parisiens, l'amendement de l'Exécutif ajoute une nouvelle préconisation qui vise à solliciter le Rectorat afin de faire connaître aux directeurs et directrices d'écoles la possibilité de visiter la Ferme de Paris et les fermes pédagogiques. Il complète aussi la préconisation 17 qui est d'informer les établissements scolaires de la présence de la ferme mobile. On enverra un courrier à tous les directeurs des écoles élémentaires.

En réponse à l'amendement n° 175 relatif à la place des chats et des chiens, nous ajoutons une préconisation afin de travailler avec les services de l'Etat qui bien évidemment sont le financeur et les associations concernées pour l'aménagement et la mise en place de dispositifs permettant aux personnes en errance de se rendre dans les structures d'hébergement d'urgence avec leurs animaux. Les campagnes de recensement s'accompagneront également de la médiatisation de campagnes de stérilisation en veillant à la mise en valeur des associations partenaires. Nous précisons également que nous allons vers des conventionnements pour 10 abris pour chats errants après présentation de ceux qui existent déjà et d'une cartographie des lieux potentiels qui peuvent accueillir ces abris en collaboration avec les associations concernées et les mairies d'arrondissement. L'amendement réévalue également à au moins 25 le nombre d'espaces canins qui devront être aménagés et répartis équitablement sur l'ensemble du territoire en lien avec les mairies d'arrondissement, tout comme nous renforcerons aussi les actions de la Ville pour verbaliser - cela se fait déjà mais on le renforcera - le non-ramassage des déjections canines.

Concernant l'amendement n° 177 relatif à la place des pigeons en ville, avec l'amendement de l'Exécutif nous ajoutons deux préconisations : l'une pour organiser un colloque public pour présenter l'étude effectuée par les associations missionnées ainsi que les préconisations des associations et des chercheurs qualifiés sur le sujet, et l'autre visant à la construction et la gestion de pigeonniers dans le cadre de chantiers jeunes, et le bilan annuel des pigeonniers vous sera présenté en 3e Commission.

Quant à l'amendement n° 178 relatif à l'exploitation d'animaux à usage commercial, c'est l'amendement que nous avons adopté précédemment concernant la mission "Animaux" qui vise effectivement à solliciter les autorités compétentes pour un contrôle renforcé des animaleries et pour garantir l'origine des animaux, le respect des obligations légales et éviter le trafic. Je ne reviendrai pas sur la présence des animaux sauvages et je demanderai un retrait au profit de l'amendement de l'Exécutif.

Avant de laisser la parole à ma collègue Aurélie SOLANS pour vous répondre sur les vœux n<sup>os</sup> 179 et 180, je vais conclure en rappelant que cette fiche finalise le Plan Biodiversité. Nous avons avec cela un plan d'action clair et net pour renforcer la place des animaux en ville.

Merci encore à mon cabinet et aux services de la Ville, et notamment à Léa TERRAUBE et à Anne du PLESSIS pour ce travail.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

En réponse au vœu n° 179 du GEP relatif à la promotion d'une alimentaire végétarienne à Paris, merci pour ce vœu qui aborde à nouveau l'alimentation et les enjeux de la part protidique sous l'angle des grands enjeux écologiques du climat et de la biodiversité. C'est toute la démarche de la Ville avec notre nouveau Plan Climat Air Energie, une approche systémique pour porter la transition écologique de notre Ville, préserver la santé face aux pollutions liées aux pesticides et porter ensemble notre contribution concrète aux Accords de Paris.

L'alimentation arrive évidemment dans le peloton de tête des émissions de gaz à effet de serre, ce qui implique aujourd'hui une trajectoire et une méthode pour notre Plan Alimentation durable renforcé du côté de l'impact carbone de l'assiette, avec plus de végétal, plus de local, logistique durable, bien sûr lutte contre le gaspillage.

Des éléments concrets. Un bilan carbone de nos cantines a été effectué et un indicateur sur le grammage de protéines animales a été proposé aux gestionnaires de la Ville cette année. Aussi, c'est très concrètement qu'a été ajoutée et inscrite au Plan Alimentation durable en cours la généralisation à l'ensemble de notre restauration collective d'un repas végétarien hebdomadaire en 2016. Cette mesure se met en place, nous sommes à 13 caisses des écoles pour lesquelles c'est effectif. La mesure se met en place aussi dans toutes nos crèches avec beaucoup de sérieux sur le plan nutritionnel.

L'objectif de réduction de 50 % de la part carnée des repas d'ici 2030 dans notre restauration collective municipale a été fixé par le Plan Climat, avec le cap des deux menus végétariens par semaine et le principe d'une expérimentation de l'option végétarienne à chaque repas.

Où en sommes-nous ? L'option végétarienne quotidienne, deux caisses des écoles et l'A.S.P.P. via un plat végétarien au choix quotidien l'ont d'ores et déjà mis en place. Une étude de la DASCO est en cours pour un retour d'expérience et une expertise pour sa mise en œuvre. Nous avançons. Sur les deux repas végétariens hebdomadaires, 3 caisses des écoles ont augmenté leur fréquence à plus d'un repas végétarien hebdomadaire. Mais

nous nous heurtons à une réglementation bien trop limitante en la matière. Aussi, nous plaidons pour une évolution réglementaire permettant d'augmenter la fréquence de présentation des plats à base de protéines végétales pour que nos gestionnaires avancent sereinement et sérieusement vers cet objectif. Nous y travaillons.

Sur l'organisation d'une journée végétarienne le 20 mars, un événement pour le grand public et les professionnels de la restauration collective sera organisé le 20 mars. Comme nous nous y étions engagés devant ce Conseil dédié à l'alimentation durable à l'occasion de la Journée internationale du MeatOut Day, journée internationale sans viande.

Aussi, je vous propose un retrait de votre vœu puisque les demandes sont bien toutes en cours, en particulier le 20 mars qui se prépare concrètement.

Je répondrai aussi sur le vœu n° 180 relatif à la traçabilité des viandes consommées dans les restaurants parisiens. Ce vœu ramène ce sujet important à nouveau dans nos débats et met en lumière cette problématique de la souffrance animale, du non-respect des réglementations dans les abattoirs et notamment du scandale des maltraitements générés par des pratiques d'un autre âge et des conditions de travail indignes ; nous venons d'ailleurs d'en débattre avec un vœu sur ces conditions de travail dans les abattoirs.

Aussi, concernant votre demande de saisine des autorités compétentes afin de s'assurer que les viandes consommées à Paris sont issues d'abattages avec étourdissement, vous dire qu'un courrier a été récemment envoyé par Célia BLAUDEL au Ministre de l'Agriculture demandant les garanties du respect des grilles réglementaires relatives au contrôle du bien-être animal dans l'abattoir, et nous poursuivons les échanges concernant notamment la traçabilité des conditions de travail ; nous venons d'en débattre à l'instant.

Concernant votre demande que la Ville encourage les restaurateurs et les entreprises de restaurant collectif à passer davantage par des filières vertueuses et bio, je rappelle que dans le cadre de la stratégie alimentaire de Paris que nous avons adoptée en mai dernier, nous avons fixé le cap de diminuer le bilan carbone alimentation du territoire. Pour mobiliser les acteurs de la restauration et notamment les restaurateurs et les entreprises de la restauration collective, l'axe 4 de la stratégie comporte une batterie d'actions visant à sensibiliser et à soutenir les initiatives locales. Nous sommes donc pleinement d'accord avec votre attendu qui va dans ce sens.

Par ailleurs, plusieurs actions de la stratégie concourent aussi à votre demande. La Ville mène un travail commun avec la Région Ile-de-France pour encourager la structuration d'une filière bio locale et responsable de la viande. Nous sommes donc pleinement d'accord avec cet objectif et même, au-delà, à l'échelle du bassin parisien et avec les régions limitrophes.

Aussi, avis favorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les amendements du groupe Ecologiste de Paris n<sup>os</sup> 172 à 178 font l'objet d'une demande de retrait au profit de l'amendement n° 178 bis et, pour une partie d'entre eux, du vœu n° 162 bis de l'Exécutif.

Est-ce que les amendements n<sup>os</sup> 172 à 178 sont retirés ? Très bien, je vous remercie.

Cela me permet directement de mettre aux voix, à main levée, l'amendement n° 178 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 178 bis est adopté.

Ensuite, le vœu n° 179 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Il est retiré. Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 180 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 607).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 115 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. Je vous remercie. (2018, DEVE 115).

## **2018 DEVE 160 - Renouveaulement de la labellisation de la Ville de Paris au label APICité de l'Union nationale de l'apiculture française (U.N.A.F.).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous entamons, si je peux me permettre, le gros morceau de la matinée. Projet de délibération DEVE 160 qui concerne le renouvellement de la labellisation de la Ville de Paris au label APICité.

Mme Edith GALLOIS a la parole.

**Mme Edith GALLOIS**. - Label APICité. Nous connaissons tous cette phrase célèbre qui vient d'être rappelée par ma collègue Céline : "Si l'abeille venait à disparaître, l'humanité n'aurait plus que quelques années à vivre". Quel que soit son auteur, peu importe, la vérité glaçante de cette phrase ne peut en tout cas que rester gravée dans nos consciences pour que, de toutes nos forces, nous cherchions une solution pour la rendre obsolète.

On sait que la Ville est quasiment devenue un refuge pour les abeilles et que les insectes pollinisateurs qui s'y trouvent sont moins intoxiqués que dans les campagnes, leur lieu naturel de vie, mais où ils sont soumis à une agriculture intensive et donc à la monoculture, à la suppression des haies, à tous les produits toxiques, nicotinoïdes, pesticides, etc., autant d'agents criminels pour la biodiversité, la flore et les insectes.

L'abeille est la sentinelle de l'environnement et le syndrome d'effondrement de ses colonies nous alerte sur l'extrême dangerosité de poursuivre cette politique folle d'intensification d'une agriculture qui ne respecte plus la nature.

En mars 2015, je vous avais proposé une labellisation "Bee Friendly" de la Ville de Paris, d'ailleurs approuvée ici à l'unanimité puis délaissée, mais peu importe, au profit d'APICité dont nous parlons aujourd'hui. J'avais formulé à l'époque le souhait que la Ville de Paris devienne la sentinelle des sentinelles de l'environnement et qu'au-delà de ses bonnes pratiques dans ses espaces verts et des nombreuses implantations de ruches sur les toits ou dans les jardins, qui sont bien évidemment un bon signal "Bee Friendly", elle se fasse la porte-parole en France et dans le monde de l'urgence, que dis-je, de l'obligation à inverser cette terrible courbe déclinante des colonies d'abeilles.

On sait qu'il y a une mode, à Paris et dans les grandes villes, d'implantation des ruches dans les entreprises qui sont un bon moyen de cohésion sociale et de communication. Il n'y a jamais eu autant de ruches à Paris mais je m'interroge sur cette communication qui selon moi doit servir la cause de l'abeille en voie de déclin davantage que l'image de l'entreprise.

L'abeille joue un rôle primordial dans les écosystèmes et dans l'alimentation de demain. C'est une cause extrêmement sérieuse.

Alors oui, deux fois oui, nous voterons pour ce renouvellement de la labellisation APICité, mais nous pensons aussi que la Ville de Paris devrait porter sa voix plus haut, plus fort, plus loin, qu'elle profite de son aura mondiale pour devenir la ville sentinelle de nos sentinelles, œuvrant ainsi non seulement pour leur survie mais aussi pour leur régénération.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame GALLOIS.

Je crois que nous partageons ensemble l'intérêt et l'action de la Ville de Paris en faveur de l'apiculture et des pollinisateurs sauvages. Nous mettons tout notre entrain pour favoriser le développement des ruches et surtout pour communiquer, y compris avec les autres collectivités, pour favoriser ce que nous faisons.

Ce projet de délibération, c'est juste une labellisation qui vise quand même à reconnaître que la Ville fait un travail assez extraordinaire et qu'elle est un territoire apicole intéressant. Voilà, nous allons continuer à poursuivre nos efforts. J'entends ce que vous nous demandez en essayant de porter notre voix plus loin. Je crois que cela s'inscrit non pas uniquement pour les abeilles mais que la voix à porter plus loin est à porter plus loin dans le cadre plus global de la biodiversité et, je dirais, du changement climatique.

C'est vraiment ce travail que nous faisons sur l'urgence pour la biodiversité au niveau international.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 160.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 160).

### **2018 DEVE 162 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins.**

**Voeu déposé par le GEP relatif à une consultation démocratique et participative.**

**Voeu déposé par le GEP relatif à l'extension des horaires.**

**Voeu déposé par le groupe LRI relatif aux corbeilles fermées.**

**Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la signalétique des espèces végétales.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la présence d'agents de la DPSP.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Voeu déposé par M. SAINT-ETIENNE et le groupe LRI relatif à la fermeture du jardin Truillot.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Voeu déposé par M. POZZO di BORGO et le groupe LRI relatif à la tranquillité dans les parcs, jardins et squares ouverts.**

**Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture matinale.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération DEVE 162 concernant le règlement des parcs et jardins. Il y a 17 inscrits mais ils ne sont pas obligés d'utiliser leurs cinq minutes chacun.

Nous allons commencer par Yann WEHRLING, pour cinq minutes maximum. Non ? Très bien, cela va vite.

Mme Edith GALLOIS, alors.

**Mme Edith GALLOIS.** - Les parcs et jardins sont des lieux dont les usages et les fréquentations peuvent être très variables, voire très contrastés. Les heures du jour ou de la nuit de leur fréquentation sont un élément déterminant de la variété de ces usages. En semaine, lors de la matinale, celui qui fera l'ouverture est plutôt un sportif ; il entre dans le jardin pour y marcher ou y courir avant d'aller travailler. En revanche, celui qui ne fréquente les jardins que tard le soir quand la nuit tombe est rarement là pour faire du sport.

La fréquentation des parcs est aussi, bien évidemment, liée aux conditions météo, aux saisons, aux jours de la semaine et les horaires d'ouverture doivent bien entendu prendre en compte l'ensemble de ces paramètres. Si nous sommes totalement favorables à une ouverture très matinale l'été pour une fréquentation a priori sportive et respectueuse de la nature, comme mon collègue Yann WEHRLING le dira tout à l'heure, en revanche et c'est l'objet principal de mon intervention, nous sommes très opposés aux fermetures trop tardives et, pire, aux non-fermetures des jardins publics. Or ce sujet des horaires d'ouverture ne relève pas du règlement et ceci officiellement pour qu'une certaine souplesse, selon les fréquentations des parcs qui en effet sont très variables, soit respectée.

Si nous comprenons bien qu'un parc peu fréquenté soit fermé plus tôt qu'un autre, il nous paraît toutefois nécessaire, voire indispensable qu'un certain cadre soit fixé. Il n'est pas normal que certains parcs soient laissés totalement à l'abandon la nuit. Le règlement des parcs doit fixer l'heure la plus matinale avant laquelle aucun parc ne peut ouvrir, comme il doit fixer l'heure la plus tardive au-delà de laquelle tous les parcs doivent impérativement fermer leurs portes.

Actuellement, et ce nouveau règlement le maintient, c'est l'ouverture 24 heures sur 24 entre le 1er juillet et le 3 septembre qui s'applique pour 13 des plus grands parcs parisiens. Eh bien, je trouve cela totalement antinomique avec votre discours "écologique", antinomique avec les préoccupations qui devraient être les vôtres de sécurité, antinomique avec le titre sur la propreté que vous avez ajouté à ce nouveau règlement, antinomique avec la paix nocturne à laquelle les riverains ont bien le droit mais qui vous préoccupe si peu que vous avez supprimé le titre sur le bruit et les nuisances sonores, antinomique enfin avec le climat général de sérénité qui doit prévaloir dans les espaces verts.

Faut-il vous rappeler, Madame KOMITÈS, que dans le cadre de la mission "Animaux" que vous avez présidée et dont on vient de parler, vous avez entendu comme moi plusieurs experts complètement opposés à cette mesure et préciser que les parcs fermés étaient des lieux de repos et de sérénité très utiles aux animaux vivants en ville, de même d'ailleurs que pour les végétaux qui ont besoin de se régénérer.

Ces ouvertures non-stop sont tellement absurdes, contraires à toute logique de protection des hommes, des animaux et de la nature qu'il ne me paraît pas raisonnable qu'elles puissent résulter d'une volonté politique. Je crains pour ma part qu'elles ne soient plutôt qu'un triste aveu de faiblesse et d'incapacité à assurer les fermetures tout simplement. Assurer une fermeture tardive que l'on pourrait définir par exemple à minuit, ce qui signifie un personnel efficace, capable de faire sortir un public qui pourrait être effectivement moins docile la nuit que le jour, j'en conviens. Cela a un coût et cela demande le respect des règles édictées.

Ne pas fermer, c'est ne pas surveiller. Ne pas fermer, c'est laisser faire, tout laisser faire. C'est donc éviter, au détriment des règles élémentaires d'hygiène, de salubrité, de sécurité, de respect de la nature et de la biodiversité, la confrontation entre un règlement et son application.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING.** - Désolé, je n'ai pas été réactif tout à l'heure.

C'est simplement une intervention pour présenter un amendement et un vœu sur le projet de délibération, l'amendement n° 188 qui vise à faire en sorte que les espaces verts ne soient pas seulement des sujets de marchandisation à outrance. Nous proposons que l'article 9 soit amendé, de sorte que les activités ou manifestations donnent lieu, après avis conforme des mairies d'arrondissement concernées, à l'application d'une redevance uniquement lorsqu'elles ont un caractère lucratif ou commercial et pas de manière générale comme c'est proposé.

Quant au vœu n° 196 que nous déposons, il réitère une demande récurrente que nous avons faite à plusieurs reprises de pouvoir aller plus vite sur l'ouverture des parcs et jardins le matin tôt. Encore une fois, nous le redisons, il y

a une demande importante de la part des Parisiens de pouvoir disposer des accès à ces parcs et jardins - je pense aussi à la petite couronne - pour courir. En effet, le matin, les gens courent tôt et l'ouverture des parcs et jardins, souvent très tardive, ne leur permet pas de courir tôt et les oblige à courir dans des conditions peu agréables. Pour celles et ceux qui courent ici, vous le savez, courir dans les pots d'échappement n'est pas bien agréable. Or courir dans des parcs et jardins l'est beaucoup plus.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bien évidemment nous partageons la nécessité d'adapter le règlement de 2010. Bien évidemment nous souscrivons à un certain nombre d'avancées qui permettront à nos concitoyens de mieux profiter de ces lieux de promenade et de détente que sont les jardins. En revanche, nous ne sommes pas pour autant d'accord sur tout.

D'abord, nous déplorons que la prise en compte de l'avis des maires d'arrondissement reste trop limitée. En effet, si les commissions mixtes paritaires permettront d'adapter plusieurs dispositions pour les jardins de proximité, cela ne vaut pas pour tous les parcs et notamment les plus grands.

Ensuite, nous craignons que l'esprit permissif qui anime plusieurs dispositions favorise un certain laisser-aller dans nos espaces verts. Alors que nos jardins sont des espaces de respiration particulièrement appréciés dans une ville aussi dense que la nôtre, ce règlement risque de les transformer en simples espaces publics.

Plusieurs points mentionnés dans les 5 chapitres et les 12 articles de ce règlement posent question. Dans cette perspective, nous avons déposé plusieurs amendements visant notamment à mieux associer les maires d'arrondissement et à s'assurer que le règlement tienne mieux compte de la spécificité de certains espaces verts. Ainsi, l'article 2 qui stipule que les jardins partagés doivent obligatoirement rester accessibles au public aux heures d'ouverture des espaces verts municipaux me semble inapproprié. Outre le fait que certains de ces jardins partagés subissent déjà des actes de vandalisme, se pose la question de la responsabilité en cas d'accident sur ces sites, dont les gestionnaires souscrivent pour leurs seuls membres une assurance.

Une ouverture à tout-vent n'est pas de nature à préserver leur bonne tenue. Après discussions avec des animateurs de jardins, nous souhaitons qu'au-delà des deux demi-journées déjà prévues, ces jardins partagés, qui doivent naturellement rester visibles pour le public, soient accessibles uniquement en présence d'un membre de l'association gestionnaire.

L'article 3, qui acte le principe d'extension des horaires nocturnes, pose question. Cette disposition, notamment lorsqu'elle se traduit par une ouverture 24 heures sur 24, nous semble sur certains sites peu compatible avec la tranquillité du voisinage et la sécurité des usagers. Nous demandons donc que l'extension des horaires en nocturne soit décidée après avis conforme du maire d'arrondissement. Cet avis conforme doit également s'appliquer aux animations festives.

Le contenu de l'article 4, qui autorise la circulation sur certaines allées des engins de déplacement personnel, notamment des gyropodes, gyroroues et trottinettes à assistance électrique, doit être revu. A l'heure où l'on réfléchit à la définition d'un cadre juridique portant sur l'utilisation de ces engins sur l'espace public, cet article, tel qu'il est rédigé, interroge sur la sécurité des promeneurs, en particulier pour les personnes âgées et les jeunes enfants. En l'état, nous souhaitons que la circulation de ces engins ne soit pas autorisée dans les parcs et jardins.

Autre point de divergence, l'article 9 qui porte sur les usages spéciaux dans les parcs et jardins ouvre la porte à une marchandisation inacceptable de ces espaces de repos et de respiration. Les activités lucratives nous semblent incompatibles avec la destination des lieux, qui doivent rester des espaces préservés. Ainsi, nous vous demandons que le règlement les interdise.

J'ajoute, Monsieur le Maire, que ce règlement sera d'autant mieux respecté si vous renforcez la présence des agents chargés de veiller à son application. Or, depuis la création de la DPSP, les agents ont quasiment disparu des squares de proximité et leur présence reste occasionnelle dans les autres parcs, ce qui laisse libre cours aux incivilités de tous ordres, voire à une insécurité sur certains sites, insécurité sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion de vous alerter lors de notre Conseil de juillet.

Ce règlement sera d'autant mieux respecté s'il fait l'objet d'une pédagogie pour garantir sa bonne compréhension. En l'état, les dispositions figurant dans les 9 feuillets annexés au projet de délibération resteront-elles lisibles pour les usagers ? Nous proposons donc que vous engagiez une réflexion afin d'améliorer la communication sur le contenu de ce règlement. Par ailleurs, nous souhaitons que le choix des pictogrammes apposés à l'entrée des jardins se fasse en concertation avec les mairies d'arrondissement afin que le message soit adapté aux incivilités spécifiques, récurrentes et identifiées sur les sites posant problème.

Enfin, ce règlement sera d'autant mieux respecté si votre Exécutif intensifie les moyens nécessaires pour l'entretien de certains jardins, en particulier les grands parcs dont les cheminements et mobiliers se dégradent très rapidement, sans oublier le déploiement des corbeilles fermées afin d'améliorer la propreté et de lutter contre la prolifération des rats.

Mes chers collègues, je ne doute pas que nos propositions seront entendues si j'en crois les propos de la Maire de Paris à la page 46 de son livret intitulé "Respirer". Je cite la Maire de Paris : "La politique, c'est construire ensemble. Il faut savoir entendre, comprendre, se mettre à la place. C'est pourquoi je dialogue avec tous. A Paris, chacun des groupes politiques, y compris de l'opposition, peut échanger avec nous dans le but de concevoir la meilleure décision".

Eh bien, mes chers collègues, nous allons voir à travers le sort réservé à nos amendements si ces paroles se traduisent par des actes.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Geoffroy BOULARD. Monsieur le Maire, à vous.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17<sup>e</sup> arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La sécurité est l'angle mort de ce nouveau règlement des parcs et jardins. Les effectifs dédiés à la sécurité de nos espaces verts demeurent insuffisants et les éléments qui nous sont présentés ne dessinent pas une trajectoire rassurante.

Vous avez souhaité ce nouveau règlement mais je me permets tout de même de vous préciser qu'il ne sera et ne pourra être applicable et appliqué que grâce aux agents de la DPSP chargés d'assurer la surveillance des parcs et jardins, et ces effectifs, vous le savez très bien, restent très insuffisants.

Etendre les horaires d'ouverture sans recruter de personnel supplémentaire, autoriser la circulation de trottinettes, rollers est ce qu'il y a de plus absurde, cela sans effectifs pour contrôler. En effet, la réforme de la DPSP, qui a intégré les agents d'accueil et de surveillance de la DEVE, a conduit à une diminution de la présence des agents dans les parcs et jardins ; les Parisiens en témoignent. Pourtant, leur présence permet d'éviter certaines occupations particulièrement nuisibles de jour comme de nuit pour les autres usagers comme pour les riverains. Leur présence permet également de lutter contre de nombreuses incivilités.

Nous vous demandons donc, avec les élus Républicains et Indépendants et avec Florence BERTHOUT, leur présidente, un renfort des effectifs d'agents de surveillance présents dans les parcs et jardins de la Ville.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déposé un vœu relatif à la signalisation des espaces végétaux dans les parcs et jardins. En effet, ce vœu a deux objectifs. Le premier est un objectif pédagogique car la botanique aujourd'hui est encore trop peu valorisée au niveau des écoles mais aussi auprès des Parisiens. Le deuxième est un objectif de santé publique car trop de maladies et allergies respiratoires sont justement imputables à des allergies à certains végétaux et on estime à près de 20 % la population allergique au pollen à Paris.

C'est pour cela que nous vous demandons de bien vouloir faire une signalétique et mettre des panneaux descriptifs des espèces végétales présentes dans les lieux, dans les parcs et jardins afin notamment de favoriser un parcours pédagogique pour les plus jeunes mais aussi, comme je l'ai dit, dans un but de santé publique en indiquant le

potentiel allergique des espèces. Aux Conseils d'arrondissement, vous nous avez souligné que cela pouvait être une bonne idée mais que certains considérants étaient peut-être un peu trop anxiogènes.

Le Conseil du 12e arrondissement ayant eu lieu après le dépôt en Commission, si jamais vous voulez l'amender parce que vous pensez que les considérants sont un peu trop axés sur la santé et qu'ils soient un peu plus axés sur le pédagogique, il n'y a aucun souci pour nous.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire.

Vous nous présentez un nouveau règlement des parcs et jardins. Vous auriez dû ajouter un article : "Toutes les mesures seront prises pour que les habitants et riverains puissent y accéder en toute sécurité". En effet, mes chers collègues, il est là, le vrai problème pour certains parcs et jardins du 18e arrondissement.

Je vous invite à aller square Louise-de-Marillac, square de Jessaint, sur la place de la Chapelle, square Paul-Robin, proche de la place Hébert, ou parc Rosa-Luxembourg, à la halle Pajol. J'insiste en particulier sur le square Rosa-Luxembourg, à la halle Pajol, et sur la place Nathalie-Sarraute.

Monsieur le Préfet, des riverains et des commerçants nous disent avoir vu des personnes sous l'effet du "crack" errer dans les rues avec une feuille de boucher en main. Imaginez la peur. Je pourrais également vous parler du square Alain-Bashung qui a fait l'actualité avec la présence de jeunes et de moins jeunes faisant régner le désordre, c'est le moins que l'on puisse dire. Ce ne sont que des exemples.

Les parcs et jardins dont je vous parle synthétisent un défaut grave de la politique de la Maire de Paris. Ils sont occupés, squattés par des migrants, des réfugiés, des drogués qui sont parfois violents. Lorsque ces parcs et jardins sont occupés en permanence, jonchés de matelas et de détritus, les riverains ne peuvent même pas s'asseoir sur les bancs. Ils n'utilisent pas ces parcs et jardins, ne veulent pas y entrer, alors qu'à l'origine ils leur sont destinés.

Vous serez d'accord avec moi pour dire que pourtant leur destination, leur nature première est d'être lieux de calme, de repos, où les parents aiment accompagner leurs enfants et les personnes âgées se reposer quelques instants. Bref, remplir leur rôle classique. Or la réalité est que leur accès est interdit à ces personnes. Eh bien, dans le 18e arrondissement, ce n'est pas le cas.

Ainsi, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, je vous demande, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, de restituer aux habitants du 18e arrondissement les parcs et jardins qui aujourd'hui leur sont interdits.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

### **Souhaits de bienvenue.**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais saluer les élèves de C.M.2 de l'école des Belles-Feuilles. Bienvenue à eux.

### **2018 DEVE 162 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des parcs et jardins (suite).**

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Madame Laurence GOLDGRAB, à vous.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, de Montsouris à Monceau en passant par les Buttes-Chaumont, Paris peut être fière de ses 490 parcs et jardins. Ce sont des lieux de vie sans pareils très largement investis par les Parisiennes et les Parisiens pour se défendre, pour des moments conviviaux ou encore pour la pratique sportive.

J'aimerais débiter cette intervention pour remercier la Maire et son adjointe, Pénélope KOMITÈS, pour cette information sur la réglementation des parcs et jardins, car rien ne les y obligeait, et pour tout le travail réalisé en amont. Cette mise à jour du règlement était devenue nécessaire face aux nouveaux usages mais aussi aux nouvelles attentes des Parisiennes et des Parisiens. Par exemple, sur le sujet de la cigarette qui est un enjeu de santé publique, nous avons proposé il y a quelques mois que des parcs parisiens deviennent non-fumeurs, c'était en juillet dernier. Nous vous remercions aussi d'avoir pris en compte l'expérimentation en cours dans l'élaboration de ce règlement, mais nous aimerions avoir un bilan de celle-ci.

Globalement, cette mise à jour remporte notre satisfaction. Nous vous proposons néanmoins un amendement sur le traitement des déchets. S'il est important d'encourager les usagers à repartir avec leurs déchets, nous devons aussi anticiper le tri lors des événements organisés dans les parcs. Les événements qui y sont organisés génèrent un regain supplémentaire de fréquentation et donc de déchets. Si de nombreux parcs et jardins sont équipés de dispositifs de tri, certains en ont été démunis pour des raisons diverses. Ainsi, l'absence de dispositifs de collecte spécifiques ne doit pas être un frein. Il nous faut, pour remplir nos objectifs de réduction, de tri et de valorisation des déchets, assurer une collecte sélective, en faire une responsabilité collective.

Nous proposons donc par cet amendement d'insérer dans le futur règlement des parcs et jardins la nécessité pour chaque organisateur d'événements de trier ces déchets avant de les rejeter quand des dispositifs de collecte ne sont pas disponibles.

Je vous en remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les parcs et jardins de la Ville de Paris sont, comme cela a été dit avant moi, des espaces de vie, de respiration, de détente, des lieux de biodiversité essentiels à notre ville. Ils sont très prisés des Parisiennes et des Parisiens ainsi que de celles et ceux qui visitent notre ville.

Vous avez choisi de faire évoluer le règlement des parcs et jardins pour l'adapter aux nouveaux usages de la Ville, aux nouvelles pratiques des Parisiennes et des Parisiens. Ce nouveau règlement est le fruit d'une longue concertation et il me semble correspondre aux nouveaux besoins. Toutefois, nous souhaiterions avoir certaines précisions avant le vote.

Pour commencer, je voudrais revenir sur l'extension des horaires d'ouverture. Les parcs sont des espaces publics, des lieux de gratuité et de loisirs. Nous ne pouvons donc qu'être d'accord avec l'idée d'en maximiser l'utilité pour les Parisiens. Mais, car il y a un "mais", l'extension des horaires d'ouverture a certaines conséquences, notamment sur le travail des agents que nous ne pouvons ignorer. Nous l'avions déjà demandé en 2016, toute extension des horaires des jardins publics doit être pensée avec la question du travail supplémentaire engendré par ces extensions d'horaires, travail supplémentaire pour nettoyer et entretenir des espaces verts qui seront plus sollicités et pour sécuriser les lieux.

De nombreux vœux et amendements ont été déposés dans ce contexte, notamment par nos collègues du groupe Ecologiste. Nous souhaitons qu'ils soient examinés en gardant toujours à l'esprit qu'il faut des hommes et des femmes pour ouvrir, fermer, sécuriser, entretenir et nettoyer nos parcs et jardins. Cette extension des horaires doit nécessairement être assurée par les services de la Ville compétents, dans le respect des conditions de travail de ces agents. Nous souhaitons, dans la même logique, conserver une unité dans le règlement des parcs et jardins, notamment pour garantir les rythmes de travail des agents.

Par ailleurs, nous voulons mettre en lumière la question de la signalétique et des affichages dans nos parcs et jardins. Il nous semble important de souligner que ceux-ci doivent être accessibles à toutes et tous, et notamment aux personnes malvoyantes ou non voyantes. Nous devons par exemple leur permettre de connaître les horaires d'ouverture, les plans permettant de s'orienter dans le parc. Ces informations doivent donc figurer en caractères suffisamment grands et en braille.

Pour terminer, je souhaitais revenir sur un point plus particulier du nouveau règlement des parcs et jardins. Il s'agit du principe d'interdiction de la publicité. Ce principe est bien rappelé dans le nouveau règlement et nous nous en félicitons. Les parcs et jardins sont des espaces de respiration, de détente, de loisirs et il est heureux de pouvoir s'y promener sans se trouver sollicité par la société de consommation. Cependant, une nouvelle disposition est introduite

dans le nouveau règlement. Il s'agit de l'introduction de partenariats qui pourraient donner lieu à des accrochages sur les grilles des parcs et jardins.

Nous ne sommes a priori pas favorables à ces partenariats pour les raisons que je viens d'évoquer. Nous souhaitons qu'ils se limitent à des partenariats de type culturel, qui peuvent apporter un intérêt supplémentaire à la promenade.

J'en profite pour remercier Pénélope KOMITÈS et son cabinet pour les échanges que nous avons pu avoir en amont du Conseil de Paris sur ces questions. Nous suivrons ainsi l'avis de l'Exécutif sur le vote de ces projets de délibération et des vœux et amendements qui y sont rattachés.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est demandé aujourd'hui d'accepter l'adoption du nouveau règlement des parcs et jardins. La refonte de ce règlement est indispensable du fait d'évolutions réglementaires comme celles de l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeu, du fait d'évolutions des usages, des nouvelles aspirations des Parisiens et des Parisiennes et de l'adoption du Plan Biodiversité 2018-2024.

Voici les propositions des élus Ecologistes. Nous regrettons que l'intérêt pour la biodiversité passe au dernier chapitre du règlement des espaces verts. Pour nous, les espaces verts sont en priorité des espaces de nature dans lesquels la faune et la flore doivent être protégées et sont aussi des espaces de tranquillité. Vous avez accepté de remonter ce chapitre "environnement" au chapitre 2 et nous vous en remercions.

Il est important pour nous, et vous avez écouté les demandes des Ecologistes sur ce point, d'inscrire la gratuité comme prévalant à toute activité qui peut prendre place dans nos parcs et jardins. A plusieurs reprises, nous sommes intervenus contre la privatisation de l'espace public, contre la monétisation d'espaces naturels. Les activités qui prennent place dans les parcs et jardins doivent être accessibles à tous et gratuitement.

Les parcs, jardins et squares de la Capitale, poumons de notre ville, sont et doivent impérativement rester des lieux de respiration, de promenade, de repos. Ils doivent être accessibles plus longtemps en matinée et en soirée. La forte fréquentation observée dans nos espaces verts durant l'arrière-saison, surtout en période de changement climatique comme cet automne, justifie nos demandes d'élargissement des horaires d'ouverture des parcs et jardins. Avoir souplesse et adaptabilité est essentiel dans ce monde qui n'a plus de saison.

C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu dans ce sens, qui demande qu'après étude les moyens nécessaires à cette prolongation soient quantifiés et mis à disposition.

500, c'est le nombre de parcs, jardins et squares à Paris. Ce sont autant d'histoires différentes, autant d'habitudes, d'usages. Le règlement que vous proposez aujourd'hui est globalement plus permissif que celui d'hier : accès aux vélos, aux chiens, à de nouvelles activités en tout genre pouvant générer bruits et déconvenues. La tranquillité dans les squares et petits jardins est menacée. Comment faire respecter une cohabitation sereine entre toutes et tous dans ces espaces alors que le personnel est en nombre insuffisant ? Nous déposerons un vœu budgétaire dans ce sens au prochain Conseil de Paris.

Nous avons demandé de laisser le choix aux maires d'arrondissement, accompagnés par leurs adjoints et conseillers d'arrondissement, de pouvoir adapter ce règlement, car ce sont eux qui connaissent le mieux, avec les services, la singularité de chacun de ces espaces.

Sur ce point, vous proposez la création d'un comité "parcs et jardins" présidé par l'adjointe de la Maire, réunissant des présidents de groupe politique, les maires d'arrondissement ou leurs adjoints concernés, qui se réunira au moins deux fois par an et qui traitera des sujets des chapitres du présent règlement, c'est-à-dire des dispositions générales, de l'environnement, des usages, de l'exécution du règlement. Nous voulons nous assurer que les travaux de ce comité pourront au besoin modifier le règlement. Il existe aussi, par ailleurs, la possibilité de réunir des commissions mixtes paritaires dans les arrondissements, présidées par les maires, pour définir les modalités du règlement des équipements de proximité et des jardins d'une superficie inférieure à un hectare. Pour les grands espaces verts, nous regrettons que les maires d'arrondissement ne puissent être associés. Ces commissions auront la possibilité de se réunir au premier trimestre 2019.

Ce comité et cette commission donneront la possibilité d'adapter les nouveaux usages, en particulier la circulation des vélos, les rollers, les planches à roulette, les gyropodes, les trottinettes et la présence des chiens. La préparation de ce projet de règlement a fait l'objet de nombreux échanges avec, entre autres, les maires d'arrondissement, les adjoints, les groupes politiques. De nombreuses voix ont alerté sur les risques de nuisance de ces nouveaux usages. C'est d'ailleurs l'occasion de remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui s'y sont grandement investis.

Les discussions furent longues et, en l'état, ce règlement a des manques...

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Il faut conclure !

**Mme Joëlle MOREL**. - ... des incertitudes, notamment budgétaires.

Je termine, par une dernière phrase. Néanmoins, le groupe Ecologiste votera le nouveau règlement des parcs et jardins et restera très vigilant quant à son adaptation d'application.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, cette question des parcs et jardins est extrêmement importante pour plusieurs raisons.

Comme cela a été dit précédemment par plusieurs collègues dans cette Assemblée, c'est d'abord un enjeu écologique. Les parcs et jardins montrent la nécessité de prendre en compte le droit à la nature en ville, mais aussi la nécessité de la responsabilité collective sur le fait de créer des espaces en respect de la biodiversité. Faut-il rappeler le rapport WWF qui nous alerte de manière extrêmement inquiétante sur la situation ? Les villes ont un rôle à jouer extrêmement important.

Je ne peux pas, là, redévelopper le vœu que j'avais présenté, dans le cadre du débat sur la commission "Animaux en ville", sur la nécessité d'expérimenter des parcs aménagés avec un axe qui est le respect des animaux liminaires en ville.

Il me semble aussi essentiel de bien prendre conscience que nos parcs et jardins, ces îlots de fraîcheur, sont déterminants dans le cadre de la lutte contre le dérèglement climatique. Nos parcs et jardins sont non seulement, finalement, des capteurs de CO2, mais ils sont aussi essentiels pour offrir à toutes et à tous des cadres de fraîcheur pendant les pics de chaleur. Paris est la ville la plus dense d'Europe, avec 5 mètres carrés d'espaces verts par habitant si on ne compte pas les bois. Il faut donc aller bien plus loin et augmenter le nombre de parcs et jardins, aujourd'hui au nombre de 430 mais avec des réalités extrêmement diverses.

Deuxième préoccupation qui doit être la nôtre, c'est bien considérer que ces services publics sont nos biens communs. Ils doivent être considérés comme des espaces de repos, de balades, de jeux pour les enfants où on se retrouve en famille ou entre amis, des espaces de loisirs en dehors de toute activité lucrative. Il est important de préserver et de retrouver pleinement, dans les parcs et jardins, des espaces de gratuité libérés des intérêts privés. Il me semble essentiel de revenir sur ce qu'ont dit d'autres collègues sur le fait qu'il ne doit pas y avoir de publicité dans les parcs et jardins. Il ne doit pas y avoir de manifestations à caractère lucratif. Par contre, on doit pouvoir aussi y organiser des animations associatives, culturelles tout en respectant aussi des temps de repos où il ne se passe pas grand-chose, pour que tout simplement on puisse profiter du calme des parcs et jardins.

Dans chacun de nos parcs et jardins, nous avons des aires de jeux pour les enfants. Concernant ces aires de jeux, le problème, c'est qu'on est toujours dans des logiques d'appel d'offres et que bien souvent on privilégie des grosses entreprises qui font des jeux, et je trouve cela dommage car on a vraiment une uniformisation. C'est quelque chose qui me tient à cœur car je suis enfant d'artistes sculpteurs qui faisaient des jeux pour enfants, et qui en font toujours d'ailleurs, impliqués dans des associations. Il y a beaucoup de créateurs de jeux pour enfants et je trouve qu'il y a encore trop peu d'expérimentations dans les parcs et jardins, où on prend le risque d'associer la population, on prend le risque d'aller chercher des créateurs pour penser des aménagements poétiques, créatifs, artistiques dans ces parcs et jardins.

Dernière chose. Sur la question des horaires, il faut évidemment faire évoluer les horaires et cela a déjà été le cas selon les saisons, mais attention, vouloir à tout prix laisser ouverts les parcs et jardins de jour comme de nuit est d'abord contraire à un impératif de respect de la biodiversité des animaux qui ont leur rythme aussi. Il faut donc

également respecter le fait qu'à partir d'une certaine heure, les parcs et jardins sont fermés, et on respecte les rythmes des uns et des autres en ville.

Les parcs et jardins ne doivent pas forcément être ouverts de jour comme de nuit, parce qu'il faut aussi assumer le fait que l'on doit ralentir la vie en ville. De la même manière que l'on ne doit pas avoir le même rythme d'intensité de vie le dimanche, il ne faut pas la même intensité de vie la nuit. Mais pas pour les raisons qu'a exposées Christian HONORÉ en stigmatisant les populations dont la Ville, l'Etat et les collectivités ne garantissent pas les accès au droit, comme si c'était cela, la première problématique. Si on veut régler le problème d'exilés qui trouvent refuge dans les parcs et jardins, ce n'est pas par une interdiction et par une répression, mais tout simplement en créant les structures d'hébergement d'urgence, l'accès au droit qui répond aux besoins. C'est pareil pour les problèmes d'addictologie : faisons en sorte de nous préoccuper enfin du retard terrible de Paris sur ce point.

Dernière phrase, la question des horaires doit se faire aussi avec les agents. Je tiens à dire que les agents nous alertent assez régulièrement sur le fait qu'ils sont souvent en nombre insuffisant, pas assez respectés et qu'ils ont des conditions salariales assez déplorables.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci.

Delphine BÜRKL ? Madame la Maire, à vous.

**Mme Delphine BÜRKL**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord saluer Pénélope KOMITÈS pour le travail effectué sur ce document. Vous avez pris le temps de la concertation et de la co-construction à la fois avec les associations et les élus des arrondissements. Je souhaite donc d'abord vous en remercier. De plus, sur le fond, les modifications apportées dépassent les clivages politiques, je pense à la pratique du vélo, à l'amplitude horaire, à la présence des animaux, à l'interdiction ou non de la cigarette et à la consommation d'alcool.

Mais, pardon de le dire, ce règlement a aussi un défaut majeur car il est, à mon sens, inapplicable. En effet, il ne sert à rien de présenter un nouveau règlement si on ne met pas les moyens en face pour surveiller et verbaliser les comportements, les incivilités. J'entends déjà l'adjointe en charge de la sécurité me répondre que je n'ai pas tout à fait compris la réforme de la DPSP mais, dans les faits, avant la réforme vous aviez des agents d'accueil et de surveillance dans les squares, alors que depuis la réforme il n'y en a plus. Et ces agents d'accueil ont été remplacés par des agents de la DPSP qui font seulement des tournées et n'exercent plus une présence un peu plus systématique dans la journée, comme c'était le cas avant.

Depuis la réforme de la DPSP, chacun le constate, la situation s'est aggravée dans les espaces verts et je le constate moi-même tous les jours dans le 9e arrondissement. Pour le dire poliment, des personnes qui ont des comportements non souhaités ont pris des habitudes dans ces espaces verts, et ces comportements posent des problèmes en termes de nuisances et de sécurité, le plus inquiétant étant que ces comportements côtoient les enfants qui jouent dans les aires de jeux. Ce laisser-aller sur la sécurité, au-delà du fait d'empêcher l'application du règlement, dégrade les aménagements que nous réalisons. Un exemple pour illustrer mon propos : nous avons récemment aménagé la place Adolphe-Max autour du square Berlioz et, depuis des semaines, depuis surtout le retour de la période estivale, vous avez des personnes qui ont pris des habitudes générant des nuisances sonores, de l'agressivité après consommation d'alcool ou de bien d'autres substances, le tout à proximité des enfants qui jouent dans le square. Cette situation n'est absolument pas acceptable et ce n'est qu'une illustration parmi d'autres à Paris.

C'est la raison pour laquelle, avec mon groupe, nous demandons de rétablir une présence humaine dans les squares et les espaces verts dans les meilleurs délais, même si ce sujet illustre une problématique plus large et qui dépasse le sujet qui est le nôtre aujourd'hui, à savoir un véritable problème d'ordre public et le respect des espaces publics à Paris, ce qui nous conduit depuis plusieurs années à demander la création d'une véritable police municipale à Paris.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent règlement qui nous est proposé doit marquer une étape nouvelle dans la conception de l'usage des espaces verts dans notre ville. L'usage et la fonction des parcs et jardins n'ont cessé et ne cessent d'évoluer sous le double effet de leur rôle dans la lutte contre le réchauffement climatique et de celui des usagers.

Sur le premier point, il n'est plus besoin de démontrer le rôle essentiel de la végétation pour réduire les îlots de chaleur et l'expérience montre à quel point il est indispensable de développer ces lieux. Rappelons qu'il est recommandé que les villes disposent de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, ce qui est encore loin d'être le cas à Paris puisque si on enlève les bois, nous en sommes à environ 3 mètres carrés d'espaces verts publics, à quoi il faut évidemment ajouter les jardins privés et on arrive alors à un peu moins de 5 mètres carrés. D'où la nécessité de développer chaque fois que possible ces espaces verts car ce sont ces lieux qui permettent le mieux de rafraîchir la ville tout en y maintenant une biodiversité qui tend à disparaître sous les effets notamment des produits phytosanitaires que ce Gouvernement a tant de mal à réduire sous la pression des lobbys.

L'autre modification provient du rapport entre espaces verts et population. Conçus à l'origine pour la plupart d'entre eux pour montrer aux Parisiennes et aux Parisiens ce qu'était la nature, ils étaient des jardins à voir et uniquement à voir. Quelques allées, certes, pour admirer le savoir-faire indiscutable des jardiniers, mais rien de plus. Depuis 2001, les choses ont radicalement changé. L'autorisation de l'accès aux pelouses a transformé les jardins à voir en jardins à vivre, selon la formule utilisée lors de cette évolution. Cela change profondément les usages et le rapport qui doit s'établir entre usagers, jardiniers, surveillants et les lieux eux-mêmes.

Le règlement a déjà évolué pour y intégrer quelques évolutions comme les pique-niques familiaux, l'élargissement des horaires d'ouverture, notamment en période estivale, la gratuité quasi-généralisée de l'accès ou encore les jardins partagés. Cela ne fut pas sans mal pour certaines évolutions, parfois difficilement admises tant elles marquaient une rupture.

Aujourd'hui, vous proposez un nouveau règlement censé illustrer une nouvelle évolution. De ce point de vue, notre groupe, récemment créé et n'ayant pas été associé à la réflexion, regrette que ce règlement ne soit pas plus innovant sur certains points. Le projet de règlement qui nous est proposé ne marque pas une évolution allant plus loin que ce qui est déjà pratiquement la règle de fait ou de droit. Par exemple, la question de l'ouverture permanente des parcs et jardins 24 heures sur 24, comme cela se pratique dans plusieurs capitales d'Europe, mériterait un travail approfondi pour examiner les conditions de mise en œuvre, les précautions à prendre pour éviter les désagréments, l'impact sur la faune et la flore et les moyens à imaginer pour les protéger, etc.

De même, le concept même d'espace vert mériterait d'être réinterrogé. En effet, la notion d'espace public a tellement évolué qu'il convient de voir quel est le rapport entre les espaces verts et le reste de l'espace public. Les quais de Seine illustrent mieux que tout cette évolution. Sous l'appellation de parc des Rives de Seine, ils conjuguent tout à la fois la forme des espaces verts et, partiellement, celle des parcs avec leurs pelouses. On voit bien que la césure totale ne peut plus perdurer et qu'il faut repenser la nature même des différentes formes d'usage de l'espace public. Je ne prendrai volontairement qu'un seul exemple : la presse n'a pas le droit de filmer ou de photographier à l'intérieur d'un espace vert sans autorisation alors qu'elle est totalement libre sur l'espace vert. Quel sens cela a-t-il ? Nous avons d'ailleurs déposé un seul amendement pour illustrer cette nécessaire évolution à partir de ce cas précis.

Nous avons noté que ce règlement allait faire l'objet d'un groupe de travail sur le suivi de sa mise en œuvre. C'est une bonne nouvelle car nous sommes particulièrement favorables à une évolution plus ambitieuse qui conjugue tout à la fois l'indispensable respect de la biodiversité et l'inclusion de nouveaux usages. Nous ferons des propositions en ce sens. Nous espérons que ce nouveau règlement, que nous voterons, saura évoluer au même rythme que les usages des espaces verts de Paris.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière intervention, la parole est à Emmanuelle DAUVERGNE.

**Mme Emmanuelle DAUVERGNE**. - Mes chers collègues, ce projet de règlement des espaces verts est imparfait et souffre de nombreuses insuffisances. En réalité, il reprend une formulation très déclaratoire du texte en vigueur ; les activités de nature à troubler la jouissance paisible des sites seraient interdites.

Dans les espaces verts ouverts, elles sont trop souvent autorisées et même encouragées par la Mairie de Paris qui trouve une source de revenu conséquente via les redevances qu'elle en retire. Les manifestations variées qui se déroulent d'avril à octobre, notamment sur le Champ-de-Mars, avec des temps de montage et de démontage qui mobilisent le site 3 jours avant et 3 jours après l'événement, ne sont plus de l'ordre du trouble de la tranquillité. C'est

de l'exploitation événementielle. Elles détériorent ce site, dénaturent sa vocation et créent une gêne continue pour les riverains. Cette valorisation à outrance du domaine public va de pair et non sans paradoxe avec le manque de moyens accordés par la Ville pour en assurer la surveillance.

Malgré l'engagement toute l'année des agents sur le terrain, la situation n'est pas satisfaisante et les rassemblements conséquents qui se forment dès l'arrivée des beaux jours génèrent de nombreuses nuisances : alcool largement consommé et introduit malgré les interdictions en vigueur, nuisances sonores inacceptables jusqu'à tard dans la nuit, etc. Assurer la sécurité et la tranquillité sur l'espace public est une mission partagée de la Ville de Paris et de la Préfecture de police. Des dispositifs efficaces doivent être mis en œuvre pour assurer cette mission prioritaire.

Rachida DATI et les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement veulent poser des limites bien plus strictes à l'organisation des manifestations sur ces espaces verts prestigieux, en commençant par interdire les manifestations commerciales. Les espaces verts ne sont pas des spots publicitaires, ce sont des lieux de vie appréciés de tous, justement parce qu'ils offrent un cadre naturel et une tranquillité bienvenue.

La Ville de Paris doit changer les règles d'instruction des demandes d'occupation de l'espace public et assurer un meilleur contrôle des clauses qu'elle fixe. Surtout, dans le respect des habitants et des usagers, les occupations bruyantes doivent cesser. Sur le papier, je cite, "interdire les activités qui portent atteinte à la tranquillité des sites est louable".

Rachida DATI et les élus du 7<sup>e</sup> arrondissement demandent maintenant des mesures concrètes sur le terrain pour que les usagers fréquentent de nouveau un espace vert et non un champ de foire.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de faire la synthèse de tout cela et de répondre aux vœux déposés. Merci aux intervenants d'avoir souligné, notamment Mme BÜRKL, d'avoir souligné la concertation mise en place depuis 3 ans sur ce dossier avec les maires d'arrondissement, et les propositions également des Parisiens.

Comme il a été dit, l'ambition est aujourd'hui de passer d'un règlement qui interdit par nature à un règlement qui autorise par principe. Il s'agit surtout de mieux prendre en compte les aspirations des usagers, de permettre une plus grande appropriation des espaces verts et d'ouvrir plus largement les usages avec, comme vocation et je le répète - j'ai bien entendu les différentes interventions sur la DPSP notamment -, de donner les outils nécessaires aux agents municipaux pour lutter contre les incivilités et protéger la spécificité de ces espaces qui sont des espaces fragiles et des réservoirs de biodiversité, en sachant, je vous le redis, que ma collègue Colombe BROSSEL et moi sommes très vigilantes sur ce sujet.

Rappeler que les mairies d'arrondissement qui le souhaitent, comme en 2010, pourront mettre en place des commissions mixtes paritaires d'arrondissement qui permettent des modifications dans les jardins inscrits à l'inventaire des équipements de proximité et d'adapter le règlement applicable localement, en sachant qu'elles sont compétentes sur beaucoup de choses mais que les modifications ne peuvent pas avoir d'incidence, je le rappelle, sur les cycles de travail des agents qui dépendent de la Maire de la commune. Mais il y a quand même beaucoup de modifications possibles.

C'est la raison pour laquelle j'émettrai des avis défavorables aux amendements n<sup>os</sup> 184 et 185 déposés par le groupe les Républicains, relatifs à l'extension des horaires et à la circulation des vélos, ces domaines pouvant relever des C.M.P. Mais j'attire quand même l'attention de tous sur l'unité nécessaire pour dire que si tous les arrondissements font des commissions mixtes et que tous les règlements d'arrondissement se retrouvent différents, les Parisiens risquent de ne plus y comprendre grand-chose.

La suite de ce travail collectif sur les règlements que nous avons engagé se poursuivra également à travers l'instauration d'un comité "parcs et jardins", comme cela m'a été demandé, qui se réunira au moins deux fois par an et traitera des sujets des chapitres du présent règlement. Cela vous est présenté dans l'amendement de l'Exécutif que nous proposons.

Concernant l'amendement n° 187 déposé par les Républicains et relatif à la lisibilité et la visibilité de l'affichage, il ne me paraît pas utile de l'inscrire dans le règlement. Je vous propose donc de le retirer au profit d'un vœu de l'Exécutif qui précise que, bien évidemment, les affiches vous seront transmises avant affichage.

S'agissant du vœu n° 191, toujours des Républicains, relatif à l'installation des corbeilles fermées d'ici 2019, je souhaite vous préciser que nous déployons activement, notamment avec mon collègue Paul SIMONDON, des solutions de poubelles fermées dans tous les parcs et jardins avec des réponses adaptées à la configuration des sites, à leur taille et aux nécessités constatées. Des abris bacs sont disposés progressivement dans les jardins qui nécessitent un travail intensif de propreté ou qui ont des problématiques de rats, et les conteneurs sont déployés dans un grand nombre de sites. On a aujourd'hui 950 conteneurs qui équipent 210 jardins. Les résultats sont encourageants et je vous propose donc de retirer votre vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable.

S'agissant du vœu n° 192, toujours déposé par les Républicains, relatif à la signalétique des espèces végétales dans les espaces verts, je vous propose de le retirer au profit du vœu de l'Exécutif prévoyant qu'un inventaire botanique des espèces présentes dans les parcs et jardins sera apposé progressivement aux entrées des jardins de manière à ce que nous n'encombrions pas trop l'espace public au sol.

S'agissant du vœu n° 193 des Républicains relatif à la présence d'agents de la DPSP dans les parcs, jardins et squares, je vous propose un vœu de l'Exécutif proposant la poursuite du travail de coordination des différents agents pouvant intervenir sur les espaces verts, le renforcement de la présence des I.S.V.P. et qu'une évaluation soit engagée afin d'identifier quelle présence supplémentaire d'agents municipaux serait nécessaire en faveur notamment des espaces verts ayant des besoins récurrents, et que la Ville s'engage le cas échéant à renforcer, notamment lors du vote du budget 2019, les moyens dans ce secteur.

S'agissant du vœu n° 194 relatif au jardin Truillot, vœu des Républicains, je vous propose de le retirer au profit d'un vœu de l'Exécutif précisant que tous les services de la Ville compétents seront mobilisés, comme ils le sont déjà d'ailleurs, durablement afin de poursuivre les actions qui permettront d'apaiser de manière pérenne les nuisances nocturnes dont se plaignent les riverains du jardin Truillot, mais ma collègue Joëlle MOREL fait un travail considérable sur ce sujet.

S'agissant du vœu n° 195 des Républicains relatif à la tranquillité des espaces verts - vous avez évoqué le Champ-de-Mars -, je tiens à vous préciser qu'au même titre que le parvis de Notre-Dame ou des Champs-Élysées, on ne peut pas uniquement aborder l'occupation du Champ-de-Mars par un prisme local. C'est un endroit qui a vocation à accueillir des événements parisiens. Je vous rappelle d'ailleurs que le nombre d'événements n'est absolument pas en augmentation sur les dernières années et que les événements font l'objet de contrôles stricts et exigeants. Je parlerai d'ailleurs prochainement à Mme DATI du plan-guide du Champ-de-Mars qui abordera notamment la question de l'accueil des événements.

S'agissant du vœu n° 196 du groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture matinale, je suis d'accord avec vous sur le sujet, nous en avons déjà parlé. Une réunion de travail vous a été proposée, de mémoire, le 23 novembre. J'espère que nous allons pouvoir y travailler et trouver des solutions, en sachant que l'on a déjà des parcs qui ont été ouverts tout cet été, le matin plus tôt, ce qui a permis que des joggeurs puissent en profiter.

Je vous proposerai donc d'adopter les vœux de l'Exécutif relatifs à l'affichage du règlement à l'entrée des parcs, à la signalétique des espèces et à la présence des agents de la DPSP à la place des vœux n<sup>os</sup> 187, 192, 193 et 194.

Je vous propose d'adopter un amendement de l'Exécutif qui vous a été distribué en réponse aux amendements n<sup>os</sup> 181, 182, 183, 186 et 188. Cet amendement propose, comme évoqué précédemment, l'instauration d'un comité "parcs et jardins" réunissant les groupes politiques et les mairies d'arrondissement au moins deux fois par an.

Un amendement de l'Exécutif en réponse aux amendements n° 181 du groupe Ecologiste et n° 183 du groupe les Républicains. Nous vous proposons de faire apparaître les termes de "tranquillité" et de "gratuité" dans la description des espaces verts en préambule du règlement et nous supprimons également la mention des éléments festifs.

Nous proposons l'ajout, dans ce préambule, de la mission des agents d'accueil et de surveillance pour faire respecter ce règlement. Nous proposons de faire remonter le chapitre 4 sur l'environnement au chapitre 2, comme vous l'avez dit, Madame MOREL, afin de marquer l'impératif de protection de ces espaces fragiles que sont les espaces verts. De plus, nous proposons d'ajouter au chapitre 3, article 5, la présence d'une signalétique spécifique permettant d'effectuer diverses activités.

En réponse à l'amendement n° 182, nous proposons de faire apparaître la responsabilité, pour les organisateurs d'événements, du tri des déchets préalablement à leur rejet dans les jardins ne disposant pas d'espace de tri.

En réponse aux amendements n° 181 du groupe Ecologiste, n° 186 du groupe les Républicains et n° 188 du groupe UDI-MODEM, relatifs à l'application des redevances et aux partenariats, je le répète, aujourd'hui ce n'est déjà pas le cas, il n'y a pas de partenariats privés dans les parcs et jardins. On précise le caractère gratuit des cours collectifs par l'ajout des mots "ceux-ci devant être gratuits" et bien évidemment, les partenariats comme non commerciaux. Je rappelle que les partenariats qui existent aujourd'hui, notamment sur l'affichage sur les grilles, sont des partenariats purement associatifs. Il n'y a pas de partenariats financiers dans les parcs et jardins ; nous ne faisons pas payer les activités. Il y a un certain nombre de concessions qui existent dans les parcs et jardins, des jeux, des glaces, etc., mais ils sont régis par une délibération tarifaire de la DEVE et il n'est pas question d'aller au-delà. L'ensemble des activités commerciales est rendu public via une délibération qui est portée par ma collègue Olivia POLSKI. Ce sont, je le répète, uniquement des petites concessions notamment alimentaires ou encore des manèges et c'est tout.

Par ailleurs, pour répondre à M. CONTASSOT, dans un souci de simplification sur les demandes presse, on a modifié les modalités de demandes d'autorisation. Dire à Mme GOLDGRAB, qui est partie, que nous ferons début décembre le bilan sur l'expérimentation du tabac dans les parcs et jardins.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, je vous rappelle, comme je vous l'ai dit, que sur les jardins partagés, nous n'avons pas modifié, en termes d'ouverture, ce qui existe déjà et qui est la charte "Main Verte". Si à un moment donné quelqu'un veut revenir sur la charte "Main Verte" qui a été signée par toutes les associations... Si les associations sont surprises de ce qui figure dans le règlement, je rappelle qu'elles ont quand même déjà signé cette charte. Je ne vais pas plus loin.

S'agissant, pour terminer, du vœu n° 190 qui a été déposé par le groupe Ecologiste relatif à l'extension des horaires des parcs, je propose de l'amender. Vous avez un vœu qui vous a été déposé afin que, en accord avec les mairies d'arrondissement - mais j'ai bien entendu ce qu'a dit également M. LE RESTE dans un souci de protection des jardins -, nous examinions ensemble une éventuelle prolongation des horaires, mais ceci bien évidemment dans le respect des accords nécessaires des agents de la DEVE.

*(M. Paul SIMONDON, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).*

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

La parole est à Joëlle MOREL pour des explications de vote sur le vœu n° 194 bis, pour une minute.

**Mme Joëlle MOREL**. - Quelques mots sur Truillot. L'ouverture du jardin a été saluée par un grand nombre d'habitants du 11e. Toutefois, certains riverains se plaignent de manière légitime des nuisances sonores et nocturnes.

Je rappelle simplement que notre mandature a fait le choix d'un jardin sans grilles, que c'est un jardin expérimental et qu'il faut se donner les moyens pour que ce jardin expérimental vive le mieux possible. Il faut donc des moyens humains pour qu'il y ait de la présence humaine, en particulier des jardiniers, des médiateurs, des éducateurs, des agents de sécurité de la DPSP, des agents de police si c'est nécessaire.

Le groupe Ecologiste fera un vœu budgétaire dans ce sens dans quelques semaines.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Didier LE RESTE pour une explication de vote sur le vœu n° 190.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous nous abstiendrons sur le vœu n° 190 pour deux raisons.

La première, c'est que dans les acteurs à consulter, j'entends les riverains, les usagers, les mairies d'arrondissement mais je pense aussi que les personnels et leurs représentants ont aussi leurs mots à dire, notamment quand on parle d'extension des horaires. La deuxième raison, c'est qu'en fonction des résultats de cette étude, les moyens nécessaires à cette éventuelle prolongation devront être quantifiés et je n'ai pas beaucoup de visibilité sur ce point.

Ainsi, on s'abstiendra.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Nous allons passer au vote.

En réponse aux amendements n<sup>os</sup> 181, 182, 183, 186 et 188, l'Exécutif a déposé un amendement n° 188 bis.

Est-ce que l'amendement n° 181 du groupe Ecologiste de Paris est retiré ? Oui.

L'amendement n° 182 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est retiré également ? Oui.

L'amendement n° 183 du groupe les Républicains et Indépendants est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 183 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 183 est repoussée.

L'amendement n° 186 du groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 186 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 186 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 188 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 188 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 188 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 188 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 184 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 184 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 185 toujours déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 185 est repoussée.

En réponse à l'amendement n° 187, l'Exécutif a déposé le vœu n° 187 bis.

Est-ce que l'amendement n° 187 du groupe les Républicains est maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 187 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 187 est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 187 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 608).

Est-ce que le groupe Ecologiste de Paris maintient le vœu n° 189 ? Non, il est retiré.

Concernant le vœu n° 190 du groupe Ecologiste. Il y a un amendement. Est-ce que la proposition d'amendement est acceptée ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 609).

La proposition de vœu n° 191 du groupe les Républicains et Indépendants est maintenue.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse au vœu n° 192, l'Exécutif a déposé le vœu n° 192 bis. Le vœu n° 192 du groupe les Républicains est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 192 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 610).

En réponse au vœu n° 193, l'Exécutif a déposé le vœu n° 193 bis. La proposition de vœu n° 193 du groupe les Républicains est maintenue.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 193 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 611).

En réponse au vœu n° 194 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, il y a le vœu n° 194 bis déposé par l'Exécutif. La proposition de vœu n° 194 est maintenue.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 194 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 612).

La proposition vœu n° 195 du groupe les Républicains et Indépendants est maintenue.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La proposition de vœu n° 196 du groupe UDI-MODEM est-elle maintenue ? Oui.

Je la mets donc aux voix, à main levée, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 162 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DEVE 162).

## **2018 DEVE 184 - Information et consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du Règlement des Bois de Boulogne et de Vincennes.**

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au bilan de la gestion du bois de Vincennes.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 184 concernant l'information et la consultation du Conseil de Paris sur la procédure d'adoption du règlement des bois de Boulogne et de Vincennes, sur lequel les amendements n<sup>os</sup> 197 à 201 et le vœu référencé n° 202 ont été déposés.

La parole est à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12<sup>e</sup> arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis ravie de la création d'un règlement qui soit dédié au Bois de Boulogne et au Bois de Vincennes. Il n'existait pas jusque-là et les bois étaient rattachés au règlement des parcs et jardins parisiens. Or, ces espaces vastes et boisés ne peuvent plus être régulés selon les mêmes règles que nos parcs et jardins qui sont beaucoup plus réduits et qui fonctionnent de manière complètement différente.

Je remercie donc très sincèrement Mme KOMITÈS pour le travail engagé, réalisé et associant tous les élus, il faut le noter.

Le Bois de Vincennes, situé dans le 12<sup>e</sup>, est un poumon de l'Est grand parisien. Avec ce nouveau règlement spécifique aux deux bois, nous nous donnons enfin les moyens d'adapter les règles d'usage de cet espace boisé, classé que nous protégeons et auquel nous sommes tous particulièrement attachés. En effet, il constitue un élément fort de notre identité, un patrimoine culturel remarquable, écologique, remarquable et qu'il faut préserver. Il contribue

pleinement à la qualité de vie dans les communes riveraines, comme tous les classements métropolitains le remarquent.

Je me félicite donc de cette initiative induite par les évolutions réglementaires et les usages, ainsi que par les aspirations nouvelles des Parisiens qui s'approprient pleinement cet espace.

Ce nouveau règlement apparaît plus adapté aux spécificités des bois et aux sujets d'aujourd'hui avec la prise en compte de sujets comme la pratique du cerf-volant, les activités sportives diverses ou encore la régulation des promenades de chiens, y compris professionnelles. Ainsi, si l'accès des animaux de compagnie reste conditionné à la responsabilité de leurs propriétaires et à leur tenue en laisse, ce règlement autorise la promenade en liberté dans des secteurs de faible fréquentation du public, identifiés et signalés comme tels, et toujours sous le contrôle et la proximité du maître. C'est un progrès très significatif, très attendu par les propriétaires de chiens et je m'en félicite. Parallèlement, je note avec plaisir le rappel dans le règlement que les entreprises de promenade et de dressage de chiens doivent déposer une demande d'autorisation préalable pour exercer leur activité dans les bois, soumise désormais à redevance. Je me félicite de cette avancée significative.

Je salue la relance du Comité du bois par le Secrétariat général de la Ville de Paris et notre collègue Pénélope KOMITÈS, puisque celui-ci a été réuni presque 10 fois depuis le début de l'année 2016 et présente le grand mérite d'associer, en tout cas d'informer les élus des communes riveraines à la gestion du Bois de Vincennes. La création du règlement pour les deux bois parisiens a d'ailleurs été présentée dans ce Comité du bois le 19 mai dernier. Nous continuerons à discuter des nombreux aménagements prévus, comme, je le crois, de la nécessaire évolution du régime du stationnement dans le Bois de Vincennes.

Enfin, je voudrais finir en rendant hommage à la division du bois qui travaille remarquablement bien au service de cet espace magnifique. Je voudrais les saluer ici.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Valérie MONTANDON qui pourra présenter les amendements n<sup>os</sup> 197 à 200, ainsi que le vœu n° 202 du groupe des Républicains et Indépendants.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Tous les documents et engagements qui vont dans le sens d'une meilleure protection du bois sont bien sûr les bienvenus. Cependant, il y a dans ces exposés des motifs et dans cette charte quelques zones d'ombre, notamment celles qui concernent toute la partie sur les activités et les partenariats dans le bois.

C'est pour cela que nous avons déposé un amendement, afin de protéger les bois et surtout d'éviter cette marchandisation. En effet, les Bois de Vincennes et de Boulogne sont des espaces de repos et il nous paraît essentiel de les protéger, d'où cet amendement.

Nous avons aussi déposé des amendements au regard des normes, notamment les normes ISO 14001. Il faut savoir que les activités de la division du Bois de Vincennes et de la Direction des espaces verts et de l'environnement sont certifiées ISO 14001. Cette norme repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale par la maîtrise des impacts liés à l'activité des entreprises ou des associations. Il nous paraît évident et même obligatoire que ces normes soient mentionnées dans ces chartes, et c'est l'exposé des motifs que nous allons nous apprêter à voter aujourd'hui. Je trouve en effet très étonnant qu'il n'y ait pas une seule petite mention. Je ne dis pas forcément de rentrer dans la grande technicité de cette norme mais qu'il y ait quand même une mention car il paraît évident que les différents concepteurs ou organisateurs d'événements pourraient utiliser cette norme comme une référence pour organiser le bon déroulement de leurs activités. D'où un amendement pour ajouter cette norme mais aussi pour qu'elle soit une référence pour les entreprises.

Enfin, nous demandons un vœu, en effet, sur un bilan sur le bois de Vincennes. Ce n'est pas la première fois que nous avons ce débat en Conseil de Paris et en Conseil d'arrondissement. J'avais eu l'occasion en 2015 de déposer un vœu pour demander justement un bilan sur la gestion du bois de Vincennes. Nous avons plusieurs chartes qui s'empilent, que ce soit la charte d'aménagement du bois de Vincennes, le Plan arboricole 2006-2020. Nous avons aussi voté, il n'y a pas très longtemps, un Plan Biodiversité mais il n'y a jamais de bilan effectué sur le bois de Vincennes.

C'est pour cela que je redépose ce vœu. Il faut savoir qu'en 2015 j'avais déposé un vœu pour qu'au moins un bilan soit effectué en 3e Commission. Ce vœu avait été amendé par l'Exécutif et voté. Six mois après, il n'y a pas eu,

en 3e Commission, de bilan. Ainsi, 3 ans après, je redépose ce vœu. Il s'agit simplement d'un vœu pour faire appliquer le vœu voté dans cette même instance.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Je donne la parole à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons la chance que la Ville de Paris soit bordée par deux bois, celui de Vincennes et celui de Boulogne. Ils représentent ensemble plus de 1.800 hectares de nature offerts aux Parisiens et aux Parisiennes. Ces espaces doivent être accueillants pour leurs principaux usagers, les mésanges charbonnières, les foulques, les sternes ou autres pouillots véloce qui pointent un bout d'aile à Vincennes au retour du printemps, exemples de la faune qui habite ces espaces boisés, mais aussi pour le magnifique hêtre pleureur de la petite île du lac Inférieur de Boulogne et pour tous les végétaux plus communs. Pour les riverains et les touristes, seuls, en famille, entre amis ou accompagnés de leurs animaux domestiques, nous sommes les invités de ces bois, de la nature quand nous avons besoin de respirer et de nous mettre au calme.

Avant tout, nous souhaitons saluer, comme le groupe Ecologiste l'avait demandé, la dissociation du règlement des parcs et jardins et celui s'appliquant dans les bois.

Madame l'Adjointe de la Maire, Pénélope, nous souhaitons obtenir quelques informations complémentaires et souligner quelques points qui, dans le règlement, nous inquiètent encore. Nous sommes inquiets sur les dérogations à la gratuité mentionnées au chapitre 3. Ces dérogations doivent être limitées et nous souhaitons obtenir le nombre et la nature de ces dérogations sur une année.

Deuxièmement, notre demande principale sur ce règlement des bois est bien la préservation de la biodiversité, mise à mal par la présence humaine. C'est pourquoi nous voulons nous assurer que ce règlement n'autorise pas tacitement la multiplication du nombre de véhicules motorisés autorisés dans ces bois. Leur circulation doit être réduite, y compris ceux dédiés au commerce mobile.

Troisièmement, il y a par ailleurs des bâtiments dans ces bois et nous souhaitons obtenir leur liste et connaître leurs usages.

Quatrièmement, la question des déchets présents dans ces bois est elle aussi centrale et il faut une réelle réflexion sur leur diminution.

Cinquièmement, nous connaissons l'impact néfaste de la pollution lumineuse sur la faune et la flore. Ce règlement entérine l'interdiction de se rendre dans les sous-bois à la nuit tombée. C'est donc l'occasion pour les Ecologistes de demander de réduire l'éclairage public de ces bois.

Et sixièmement, enfin, pour faire respecter ce règlement, il faut du personnel. Ainsi, il est nécessaire d'avoir une plus grande visibilité des services qui interviennent dans les bois pour les réguler. Comme pour le règlement des parcs et jardins, nous ferons un amendement budgétaire en ce sens lors du prochain Conseil de Paris.

Le groupe Ecologiste votera ce nouveau règlement des bois.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Pour présenter l'amendement n° 201 du groupe UDI-MODEM, je donne la parole à M. Yann WEHRLING.

**M. Yann WEHRLING**. - C'est très rapide, c'est exactement le même amendement que celui que nous avons déposé tout à l'heure sur l'autre projet de délibération relatif aux parcs et jardins. Il vise à ce que les activités et manifestations puissent exceptionnellement donner lieu, après avis conforme des maires d'arrondissement concernés, à l'application d'une redevance uniquement lorsqu'elles ont un caractère lucratif et commercial.

C'est sur ce dernier point du caractère lucratif et commercial que porte notre vœu.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci pour cette présentation synthétique.

Je donne maintenant la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci.

Mes chers collègues, merci à tous d'avoir souligné que nous avons créé ce règlement spécifique des bois et, comme l'ont indiqué Mme BARATTI-ELBAZ et Mme MOREL, il était très important que nous puissions avoir, au regard des différences d'échelles, de typologies et d'usages, des règlements séparés, notamment parce que ce sont aussi des réservoirs de biodiversité fondamentaux pour le bassin parisien.

Rappeler que la protection de la faune et de la flore est aussi au cœur de ce règlement. Il est vrai que ce sont des espaces particuliers qui par leurs dimensions peuvent admettre des pratiques exclues dans les jardins. Je crois que ce règlement des bois vient aussi surtout accompagner notre mobilisation pour la préservation des bois, avec, je cite quelques exemples, près de 1.500 arbres plantés dans le Bois de Vincennes et surtout des reconquêtes végétales très importantes, avec près de 60.000 mètres carrés dans le bois de Vincennes sur les berges des lacs des Minimes et de Saint-Mandé. Je le dis à Mme MOREL, c'est beaucoup de travail sur une minimisation ou une interdiction de la circulation dans ces bois, sur laquelle nous travaillons avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI.

Pour répondre à l'amendement n° 197 du groupe les Républicains qui proposent d'amender la charte pour des événements écoresponsables à Paris, je ne peux pas vous donner un avis favorable, car ce n'est pas une proposition d'amendement sur le règlement mais sur un autre document. J'y émettrai donc un avis défavorable.

Sur l'amendement n° 198 du groupe les Républicains qui proposent d'amender l'exposé des motifs, Madame MONTANDON, je vous ai déjà expliqué que la norme ISO 14001 témoigne de la bonne gestion environnementale des bois et du respect des prescriptions environnementales exigeantes pour l'ensemble des activités, mais c'est une norme qui concerne le système managérial et les activités de surveillance des prescriptions, des échanges avec les organisateurs. Ce n'est absolument pas lié au règlement des bois. En plus, ce n'est pas une nouvelle information. Franchement, je ne vois pas pourquoi... Il n'y a aucune raison de le rajouter. Je vous propose donc de le retirer, sinon j'y émettrai un avis défavorable.

Concernant les amendements n°s 199 du groupe les Républicains et 201 du groupe UDI-MODEM qui proposent l'inscription d'avis conformes des mairies d'arrondissement pour la tenue d'animations festives et pour l'application de redevances, chaque fois qu'il y a des événements, que ce soit dans les parcs et jardins ou dans les bois, je demande toujours un avis préalable des maires d'arrondissement. Les maires d'arrondissement n'ont pas d'avis conformes à donner mais à 99 % ou à 99,99 %, généralement je suis l'avis précis des maires d'arrondissement, notamment quand il s'agit d'événements d'intérêt local. Cela dit, les bois sont des espaces de dimension métropolitaine. Leur occupation ne peut pas être abordée uniquement sous le prisme de l'arrondissement et les grandes animations qui ont lieu dans le bois, c'est le marathon, quelques festivals que vous connaissez comme les festivals "We Love Green" ou autres, qui ont effectivement un caractère de redevance pour la Ville. Sinon, il n'y a pas d'activités lucratives ou commerciales.

J'émettrai donc un avis défavorable sur l'amendement n° 199.

Sur l'amendement n° 201, par rapport à ce que je viens de dire, je proposerai de retirer votre vœu, Monsieur WEHRLING. Sinon, j'émettrai un avis défavorable, sachant qu'il y a très peu d'événements à caractère lucratif dans les bois.

L'amendement n° 200 du groupe les Républicains et Indépendants propose l'interdiction des activités lucratives et les partenariats dans les bois. Encore une fois, cela interdit l'activité de petites concessions, comme les kiosques alimentaires, les théâtres de marionnettes, les promenades en barque qu'il y a dans les bois. Je rappelle tout de même que les mairies des 16e et 12e arrondissements ont participé aux commissions d'attribution relatives à ces petites activités commerciales dans les bois, suite aux appels d'offres. S'agissant des partenariats, je rappelle que cela concerne aussi des structures associatives, des fondations, des courses à pied.

Je vous donne un avis défavorable parce que nous ne sommes pas, encore une fois, sur des activités lucratives.

Concernant le vœu n° 202 du groupe les Républicains et Indépendants sur le débat sur le bilan et la gestion du bois, comme l'a dit la maire du 12e arrondissement, nous avons eu des dizaines de réunions dans le cadre du comité des bois sur le bois de Vincennes. L'ensemble des éléments a été donné, notamment lors des Conseils d'arrondissement. Une présentation en 3e Commission aura lieu début 2019.

Je vous remercie donc de retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

De même, dans un souci de simplification sur les demandes presse, au même titre que sur les parcs et jardins, j'ai donné un amendement de l'Exécutif, n° 256, qui est identique à ce qu'avait demandé M. CONTASSOT sur les parcs et jardins.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame KOMITÈS.

Nous allons passer aux votes.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 197 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 197 est repoussée.

L'amendement n° 198 du groupe les Républicains et Indépendants est maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 198 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 198 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 199 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 199 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 200 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 200 est repoussée.

Bien sûr, on compte.

Donc, je répète. Amendement n° 200 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable :

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition d'amendement n° 200 est bien repoussée.

L'amendement n° 201 est-il maintenu par le groupe UDI-MODEM ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 201 déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 201 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 256 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 256 est adopté.

Je mets aux voix le vœu n° 202 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable...

Pardon ?

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - J'ai proposé à Mme MONTANDON qu'une présentation en 3e Commission ait lieu début 2019. Je lui ai proposé de retirer son vœu. Sinon, j'é mets un avis défavorable.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Très bien.

Donc, le vœu n° 202 est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 184 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DEVE 184).

### **2018 DEVE 169 - Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Jardin partagé Truillot" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Truillot (11e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DEVE 169 qui est une communication sur la signature d'une convention avec l'association "Jardin partagé Truillot" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Truillot, dans le 11e arrondissement.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots pour se féliciter des projets de délibération DEVE 167 et DEVE 169, toutes celles et tous ceux qui s'engagent dans la création de nouveaux jardins partagés, pour remercier la Direction des espaces verts du 11<sup>e</sup> arrondissement, la Maison du jardinage, bien entendu, qui facilite l'appropriation de nouvelles parcelles, et notre équipe municipale qui favorise ces initiatives. Ainsi, avec l'accord de François VAUGLIN, j'ai pu commencer la création de deux nouveaux jardins partagés avec l'association "Jardin partagé Truillot", pour la création d'un jardin partagé pédagogique de 41 mètres carrés au sein du jardin Truillot. Cette association est particulièrement dynamique, travaille et coordonne un grand nombre d'initiatives associatives. C'est aujourd'hui une association moteur pour le quartier. Ce jardin, qui prend soin des autres, travaille en étroite relation avec un grand nombre d'associations, avec les écoles primaires, avec les collègues.

Je souhaite signaler, car c'est une première pour la Maison du jardinage, une signature d'une charte "Main verte" avec une association qui sera responsable de la coordination des actions pédagogiques avec les différentes écoles et les associations.

Puis, concernant le projet de délibération DEVE 167, nous signerons très prochainement une convention avec le centre social "Solidarité Roquette", qui prend la responsabilité d'un jardin partagé installé au jardin de la Roquette, sur une parcelle de 328 mètres carrés. Là aussi, je souhaite mettre l'accent, parce que le jardin de la Roquette est entouré de logements sociaux. Pendant plusieurs mois, ce jardin a connu des troubles et même des incidents graves. Il est de ma responsabilité, et de notre responsabilité, de donner la possibilité aux familles populaires de se réapproprier ce jardin. Grâce à l'implication du personnel du centre social, nous aurons la possibilité d'inaugurer ce jardin lors des prochaines journées "Enjardinez-vous" en mars prochain.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Madame Pénélope KOMITÈS, vous avez la parole.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

Je crois qu'effectivement, nous pouvons tous nous réjouir de l'aménagement de ce jardin partagé qui a été financé sur l'enveloppe budgétaire "Cultiver en ville". Il est vrai que la réalisation de ce jardin est véritablement le fruit d'un travail extrêmement conséquent de co-construction entre l'association, la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement et la cellule "Main verte" de la DEVE.

Nous avons souhaité soutenir fortement ce projet. Comme vous l'avez bien dit, la structure porteuse, c'est vraiment un centre social dynamique sur le quartier. Le projet est d'étendre les activités du centre social, d'aller à la rencontre des habitants. Dans cette perspective, le choix a été fait d'une gestion collective des surfaces cultivables sans aucune parcelle individuelle. C'est donc un très beau projet.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 169.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 169).

### **2018 DEVE 173 - Communication de la Maire de Paris sur le lancement d'un appel à projets 2019 sur le thème de "la biodiversité parisienne".**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 173 relatif à une communication de Mme la Maire de Paris sur le lancement d'un appel à projets en 2019 sur le thème de la biodiversité parisienne.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL.** - Merci, Monsieur le Maire.

Ce mois d'octobre a été celui de parutions alarmantes sur la condition actuelle et à venir de la biodiversité dans le monde. Le rapport "Planète vivante" du W.W.F., paru il y a une quinzaine de jours, a fait état d'une chute de 60 % des espèces vertébrées sur terre en 40 ans. Le GIEC nous met en garde sur les conséquences qu'aurait un réchauffement climatique de 2 °C : 18 % des insectes et 16 % des plantes pourraient perdre leur habitat naturel. Les origines de ces extinctions massives d'espèces sont multiples et connues : l'homme est majoritairement responsable. La grande extinction est bien un résultat de la grande accélération.

Nous sommes de plus en plus nombreux, dans un monde du vouloir toujours plus. Il nous faut toujours plus de ressources, plus d'espace. L'impact des activités humaines sur les ressources naturelles a donc doublé en un demi-siècle. Les trois quarts des terres de la surface du globe sont aujourd'hui dédiés aux activités humaines. En plus de détruire sciemment les habitats naturels de la faune et des végétaux, nos activités humaines sont en grande partie responsables du réchauffement climatique. Notre écosystème tout entier est en danger.

Avec le Plan que nous avons voté à l'unanimité en mars dernier, nous, élus parisiens, avons fait le pari de la biodiversité. Avec ce communiqué, nous lançons un appel à projets pour que la Ville de Paris offre un soutien plus important aux associations de promotion et de protection de la biodiversité. Ces structures sont essentielles pour aider notre territoire à être plus résilient et à transmettre l'urgence de la protection de la biodiversité au plus grand nombre. Le grand public a compris l'urgence de maintenir et de préserver la biodiversité partout, y compris en ville, où béton, sol perméable, nature contrainte, sont une réalité. En effet, l'étude du W.W.F. nous apprend que 87 % des Français et des Françaises se sentent concernés par les problématiques environnementales, et sont prêts à changer leurs habitudes.

Nous regrettons que 60 % des 50.000 euros alloués par cet appel à projets à des associations et à des jardins partagés, soient imputés au titre de subventions d'investissement dans le cadre du budget participatif "Plus de nature en ville". Nous, Ecologistes, nous aurions souhaité que les fonds alloués aux associations dans le cadre des subventions de fonctionnement soient plus importants. Comme le dit le spécialiste sud-africain Robert SCHOLÉS : "La remise en état des terres dégradées est rentable malgré un prix initial élevé, si l'on tient compte de tous les coûts et avantages à long terme pour la société". Nous aurions préféré également que les sommes distribuées au titre du budget participatif, censé être un vecteur de participation citoyenne libre, ne soient pas orientées par un appel à projets à destination des associations, mais à destination directe des Parisiens et des Parisiennes.

Nous applaudissons, bien entendu, cet appel à projets qui prouve l'investissement de la Ville pour la protection de la biodiversité et cause prioritaire pour les Ecologistes. Si cet appel à projets se voyait être reconduit l'année prochaine, sachez que nous serions ravis de travailler avec vous dans l'établissement du cahier des charges, après un retour sur les projets des associations lauréates.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, cher collègue.

Merci, Madame MOREL, de souligner le lancement de ce nouvel appel à projets à destination des associations. Comme vous l'avez dit, la biodiversité dispense vraiment de nombreux services aux citoyens. Le Plan que nous avons adopté dernièrement prévoit que la Ville poursuive son soutien aux associations. Il y en a beaucoup. Elles font un travail remarquable. Juste pour vous dire qu'à travers les 2 premières éditions, ce sont 48 projets associatifs, pour un montant total de subventions de plus de 100.000 euros qui ont été alloués. J'entends effectivement ce que vous me dites sur l'investissement.

Ceci étant dit, un certain nombre d'associations ont besoin aussi de crédits d'investissement pour pouvoir développer leurs actions. Les associations lauréates sont, soit des associations locales, soit quelques grandes associations nationales, mais aussi des jardins partagés. Ont été proposés des réalisations de documentaires, de la végétalisation participative, des aménagements d'espaces verts, des conceptions et des fabrications d'expositions, des fabrications de nichoirs, de cabanes à hérissons. Un programme extrêmement varié qui permet de faire vivre non seulement la biodiversité dans la ville, mais aussi de faire comprendre aux Parisiens les enjeux de cette fameuse grande extinction, qui est soulignée, comme vous l'avez dit, par tous les experts. Il faut que chacun comprenne ce que cela veut dire.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

L'objet de ce projet de délibération étant une communication, nous ne sommes pas appelés à voter à son sujet.

## **2018 DEVE 174 - Communication sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif aux jardins partagés.**

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la généralisation des jardins partagés sur les terrains des bailleurs sociaux.**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous pouvons passer directement au projet de délibération DEVE 174, une autre communication, sur le lancement d'un appel projets relatif aux jardins partagés, sur lequel Mme SIMONNET a déposé le vœu référencé n° 203.

La parole est à Mme Marie-Laure HAREL, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Je vous remercie.

Je vais faire une intervention assez brève. Je voulais la commencer en soulignant, d'abord, l'intérêt et le succès des jardins partagés qui ont déjà été développés et ont un intérêt écologique évident, et qui favorisent surtout la mise en place d'un lien social. Ils ont donc une place tout à fait pertinente dans la politique parisienne.

Cet appel à projets, qui vise à accorder 15.000 euros aux jardins partagés, qui ont déjà ou souhaitent adhérer à la charte "Main verte", est le bienvenu.

Je voulais faire deux remarques rapides.

La première, c'est de rectifier les chiffres qui nous ont été donnés par la Ville de Paris, puisque la Ville n'a pas ouvert 40 jardins partagés depuis le début de la mandature, comme elle l'affirme. J'ai regardé dans les projets de délibération que nous avons étudiés jusqu'à présent. Dans un projet de délibération de 2013, on note que le territoire parisien compte 96 jardins collectifs, dont 76 jardins partagés adhérents à la charte "Main verte". Or, au 1er octobre 2017, Paris comptait seulement 125 jardins partagés, dont 106 adhérents à la charte "Main verte", ce qui fait une création de 29 jardins, et non 40. Mme KOMITÈS nous a indiqué que, sur la mandature, il est prévu de créer 10 à 12 jardins partagés par an. Or, au 15 novembre 2017, la Ville totalisait 122 jardins partagés ouverts au public. La Ville n'en a donc créé que 3 en 1 an, ce qui est loin de l'objectif annoncé.

Ma deuxième remarque est une remarque que je fais assez souvent. Je vais réutiliser un exemple que j'ai déjà donné plusieurs fois dans cet hémicycle : sur la ventilation des sommes qui peuvent être accordées aux associations. Ici, on a prévu de donner 15.000 euros dans cet appel à projets relatif aux jardins partagés. Je constate que leur nombre augmente, mais que la subvention, elle, ne varie pas.

Je vais donc citer à nouveau l'exemple de cette subvention absolument gigantesque que nous avons accordé le mois dernier à l'association "Dédale". Nous avons donné 200.000 euros à une association qui transforme des places de parkings en lieu de méditation. On peut clairement s'interroger sur la pertinence de cette somme et la mettre en perspective par rapport à beaucoup d'autres subventions tout à fait médiocres qui sont données à des causes essentielles.

On a parlé de la lutte contre les violences faites aux homosexuels il y a quelques jours : 1.000 euros seulement pour l'association "Le Refuge" et 15.000 euros seulement pour le développement des jardins partagés. Je ne suis bien évidemment pas en train de dire qu'il faille donner toujours plus aux associations. Bien au contraire, je me questionne sur la manière dont on distribue ces sommes. Je me dis que, vu le succès et l'intérêt des jardins partagés, on aurait peut-être pu réduire les sommes données à certaines associations dont on peut douter de l'utilité, comme celle que je viens de citer, et peut-être donner un peu plus à des politiques qui sont tout à fait pertinentes et consensuelles comme celles qui visent à développer les jardins partagés.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame HAREL.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour la présentation du vœu n° 203, en 3 minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Non, je suis inscrite sur le projet de délibération. J'ai donc droit à 5 minutes.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - En 5 minutes, donc.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Voilà. Je vous remercie.

Je pense qu'il est réellement important d'encourager le développement des jardins partagés. J'en profiterai pour présenter mon vœu en même temps, bien évidemment, chers collègues, visant à ce que nous prenions des propositions bien plus ambitieuses pour la généralisation de jardins partagés sur les terrains des bailleurs sociaux. Pourquoi sur les terrains des bailleurs sociaux ? Parce que cette démarche de jardin partagé sur le terrain des bailleurs sociaux permet non seulement d'être dans la continuité de la réflexion contemporaine sur les communs, mais aussi de reprendre l'héritage des jardins ouvriers.

On pourrait aussi faire référence à la tradition médiévale des biens communs. Mais c'est aussi permettre de proposer une autre vision de l'espace public urbain et de la vie en collectivité, toujours avec le principe du partage, de la gratuité et de l'usage de la terre.

Oui, comme cela a été rappelé précédemment, nous en sommes à 125 jardins partagés ouverts au public, principalement sur des terrains qui appartiennent à la Ville, pour 88 d'entre eux. Il y a néanmoins déjà 24 jardins partagés sur des terrains qui appartiennent aux bailleurs sociaux. Finalement, quand on compare avec la ville de New York, c'est assez peu. Je pense que l'on peut aller bien plus loin.

La création de jardins partagés et la création de jardins proposées par la Ville de Paris dans le cadre du programme "Main verte", repose sur l'initiative de structures associatives qui vont repérer un lieu de type friche, propice à l'installation d'un jardin partagé, et vont réaliser des démarches auprès des services municipaux. Nous avons bien conscience que cette procédure permet, et c'est essentiel, une appropriation collective de l'espace et du projet d'implantation du jardin partagé, parce que, justement, au démarrage, il y a un projet d'associations qui sont pleinement investies dedans. Pour autant, je pense que l'on peut compléter la démarche par des démarches institutionnelles de la Ville et des bailleurs sociaux, qui visent justement à créer les conditions d'émergence de tels projets. Proposer et aménager des lieux aux habitants pour généraliser les jardins partagés.

D'ailleurs, je tiens à saluer, dans les 24 démarches des bailleurs sociaux, des démarches positives engagées, par exemple, par Paris Habitat pour accompagner la création de jardins partagés. Je pense notamment au jardin Santerre, au 107, rue de Reuilly, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, avec également une démarche de compostage aux pieds d'immeuble en soutien au projet d'un habitant ; au potager de Mathurin dans le 19<sup>e</sup> arrondissement ; à l'Amiral-Roussin dans le 15<sup>e</sup> arrondissement ; aux jardins familiaux rue Watteau ; boulevard de l'Hôpital dans le 13<sup>e</sup> arrondissement ; au jardin de Falbala dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, etc.

Mais il y a d'autres territoires qui vont bien au-delà. Par exemple, la région PACA a publié en 2014 un guide pratique destiné aux bailleurs sociaux, avec pour objectif de favoriser le développement des jardins familiaux dans les programmes immobiliers gérés par les organismes H.L.M. C'est une démarche dont la Ville de Paris pourrait totalement s'inspirer.

Je voudrais également réagir sur le fait que la Ville de Paris communique très souvent sur la démarche de "Parisculteurs". "Parisculteurs" tend à donner la priorité aux jardins créés sur les toits plutôt qu'en pleine terre. Je ne dis pas que je suis contre les toitures végétalisées, mais je pense que la priorité est d'être sur la pleine terre. Avant de prendre de la terre et de la mettre au-dessus de nos toits, faisons en sorte que partout où des plantations en pleine terre sont possibles, on s'en empare. Cela me semble être la priorité.

Je trouve que, dans ce contexte, il serait intéressant et pertinent d'étudier, avec les bailleurs sociaux, un vaste plan pour des jardins partagés, des jardins à partager visant à créer concrètement les conditions pour que chaque résident du logement social puisse avoir accès à un jardin partagé, et notamment inciter les bailleurs à répertorier l'ensemble des lieux qui pourraient être adaptés à la création d'un jardin partagé. Ce serait déjà une démarche qui inciterait. Que les bailleurs fassent ce travail.

Deuxièmement, que l'on organise des campagnes de porte à porte, des marches exploratoires, des réunions en pied d'immeuble pour solliciter les associations de quartier, les associations de locataires. Appuyons-nous, et cela peut être aussi un vecteur de remobilisation d'associations de locataires, pour informer les habitants de la possibilité qu'ils puissent créer des jardins partagés et mettre en relation les personnes intéressées, permettre la formation des habitants aux rudiments du jardinage, mobiliser les agents afin de suivre la mise en œuvre de ces jardins : expertises techniques, aide à l'organisation en lien avec les gardiens d'immeubles, par exemple.

Voilà tout le projet, de manière globale, qui pourrait être fait autour de jardins partagés via les bailleurs sociaux. C'est l'esprit du vœu que je présente, rattaché à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci. Je vous remercie pour la précision dans le chrono.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci.

Rappeler que nous portons un programme ambitieux de développement des jardins partagés, que nous ne les finançons pas uniquement en fonctionnement, mais que nous les créons également. Depuis 2014, nous sommes presque à 1,2 million d'euros d'investissement pour la création des jardins partagés.

Madame HAREL, si, nous avons bien créé 40 jardins partagés, qui ont été ouverts, ce qui porte leur nombre actuel à 125. Je vous fournirai la liste. Il faut savoir aussi qu'il y a des jardins temporaires, des jardins qui ouvrent sur des friches, que nous fermons. Nous en ouvrons d'autres. Mais nous avons bien créé 40 nouveaux jardins partagés. Je vous les donnerai.

Parmi ces 40 ouvertures, 5 sont situées dans des espaces de bailleurs sociaux. Aujourd'hui, nous avons 24 jardins partagés chez les bailleurs sociaux. 2 vont rejoindre prochainement le réseau "Main verte", avec le jardin partagé Louis-Blanc dans un ensemble "Paris Habitat" du 10e arrondissement - le projet de délibération passe à ce Conseil -, et le jardin partagé du square des Cardeurs dans un ensemble R.I.V.P. du 20e arrondissement.

Les jardins partagés sont différents des jardins collectifs à destination des résidents, dont l'entretien peut être en partie effectué par les équipes d'entretien des ensembles immobiliers. La participation au réseau des jardins partagés est conditionnée par la prise en charge associative et le principe d'ouverture à tous et d'ouverture sur le quartier, permettant de créer du lien social, de favoriser les échanges entre les différents ensembles des composantes d'un quartier.

Cela passe par l'initiative locale et la constitution d'associations qui prennent en charge la gestion de ces jardins partagés, qui n'est pas une gestion toujours facile et peut être lourde pour des citoyens. Il faut savoir que cela demande beaucoup de temps. Généralement, toutes ces initiatives citoyennes sont vivement encouragées par les mairies d'arrondissement et, bien évidemment, par les divisions territoriales des bailleurs sociaux. Je tiens à souligner le travail conjoint avec ma collègue Colombe BROSSEL, avec la délégation à la politique de la ville et à l'intégration de la Ville de Paris. Le jardin Louis-Blanc illustre ce travail collectif.

Vous préciser, Madame SIMONNET, que, bien évidemment, j'ai des échanges réguliers avec tous les bailleurs sociaux, que tout ce que vous proposez et demandez, nous sommes en train de le faire. Ce n'est pas comme si je découvrais que les bailleurs sociaux pouvaient faire des choses. Je vois Mme PREMEL qui hoche la tête et va dans mon sens. Nous proposons aux bailleurs sociaux, par exemple dans le cadre "Des arbres dans mon jardin", de planter des arbres sur toutes les parcelles des bailleurs sociaux, quand cela est possible. Nous avons proposé des nichoirs à tous les bailleurs sociaux, comme nous leur proposons de financer des jardins partagés.

Je vous demande vraiment de retirer votre vœu, parce que je ne vais pas accepter un vœu qui me dit de faire ce que je fais déjà.

Juste pour vous dire que, sur les "Parisculteurs", nous devrions lancer une troisième édition en janvier qui portera vraisemblablement sur plus de surfaces en pleine terre que de surfaces sur les toits, sachant tout de même que les "Parisculteurs" sont un peu différents des jardins partagés et qu'il s'agit d'exploitations agricoles qui doivent permettre une rentabilité. Il s'agit de l'agriculture et pas uniquement des jardins partagés. Vous dire tout de même que nous attachons beaucoup d'importance à la pleine terre, ce qui veut dire que, dans ce troisième appel à projets, nous aurons non seulement de la pleine terre, mais aussi un travail important avec la Métropole.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, votre vœu est-il maintenu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Tant que les locataires de bailleurs de logements sociaux n'ont pas accès aux espaces possibles sur lesquels ils peuvent se projeter pour des jardins partagés. J'ai bien précisé dans mon vœu que des choses se faisaient. Je pense que l'on peut aller plus loin. Mon vœu est pertinent.

Je vous remercie, je le maintiens.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

La communication n'appelant pas de vote, nous passons directement au projet de délibération DEVE 175...

Je n'étais pas au courant de cette explication de vote.

**Mme Danièle PREMEL.** - Je voudrais faire une explication de vote...

**M. Paul SIMONDON,** adjoint, président. - Allez-y.

**Mme Danièle PREMEL.** - Parce que nous avons voté contre.

Mais pour rassurer Mme SIMONNET que les bailleurs sociaux sont très investis dans ce type de projet. Votre vœu est peut-être pertinent, mais cela se fait déjà avec les bailleurs sociaux. Je peux vous donner toute la liste que fait Elogie-SIEMP dans ce domaine.

**M. Paul SIMONDON,** adjoint, président. - Merci pour cette explication post-vote, et je m'en excuse.

### **2018 DEVE 175 - Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement "Faites le Paris de la Biodiversité" 2019.**

#### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une étude d'impact.**

**M. Paul SIMONDON,** adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DEVE 175 relatif à une communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement "Faites le Paris de la biodiversité" 2019, sur lequel le groupe PPCI a déposé le vœu référencé n° 204.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK, qui pourra présenter le vœu n° 204 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**Mme Déborah PAWLIK.** - Merci, Monsieur le Maire. Je présenterai le vœu en fin d'intervention.

Mes chers collègues, au printemps prochain, se tiendra la seconde édition de l'événement "Faites Paris de la biodiversité", une opération qui vise à sensibiliser nos concitoyens à la richesse et au devoir de préservation de la biodiversité parisienne. Evidemment, à l'heure du dérèglement climatique, à l'heure de la disparition de nombreuses espèces animales, il faut alerter, sensibiliser et inclure chacun dans une démarche de préservation de la biodiversité. Mais quel est le but de cette manifestation ici ? Je m'interroge puisque l'on peut se demander réellement s'il s'agit de faire de l'entre soi ou de transformer une opération de communication en réelle manifestation populaire. Je m'interroge parce que, l'an dernier, les Parisiennes et les Parisiens sont bien souvent passés à côté de cet événement, ou plutôt, rien n'a été vraiment fait pour les y amener.

D'ailleurs, les chiffres en attestent. La première édition, qui s'est tenue du 22 avril au 10 juin 2018, n'a réuni que 6.000 personnes. On peut tout de même reconnaître sans malice qu'attirer seulement 6.000 Parisiens pour un événement qui dure 3 mois, n'est pas un grand succès populaire. On ne peut pourtant pas imaginer qu'il n'y ait que 6.000 Parisiens sur plus de 2 millions d'habitants qui aient un tant soit peu de conscience écologiste. Personnellement, je ne le crois pas. Il y a donc eu manifestement un problème d'information, ce sur quoi la communication de la Maire ne dit rien, ou peut-être une volonté de restreindre cet événement. Or, si le fait de réunir les associations, les militants, les services de la Ville est important sur ces sujets, rassembler les Parisiennes et les Parisiens dans leur multitude, dans leur diversité, est encore mieux.

Par ailleurs, le souci de la nature, de la condition animale, de la préservation de la flore parisienne, ne devrait pas accaparer les esprits que 3 mois par an pour retomber dans l'oubli les 9 mois restants. Quelle est l'ambition de créer

une journée de la paix ou de la biodiversité si l'on se contente de parquer ensuite ces priorités politiques simplement dans les cases d'un agenda ? Si Paris s'était réellement fixé comme objectif de préserver la biodiversité, je dirais que ce serait la fête de la biodiversité tous les jours à Paris.

A ce titre, nous attendons une communication digne de ce nom, qu'il y ait des annonces, des chiffres, un inventaire des actions qui ont été menées et des informations. Evidemment, ici, rien de tout cela. Vous communiquez sur la seconde édition d'un événement sans tenter le moins du monde de tirer le bilan de la première. C'est regrettable.

Puis, allons plus loin. Quid de l'efficacité et du suivi des mesures lancées depuis le début de la mandature pour préserver la nature à Paris ? Qu'en est-il des espèces menacées dans notre capitale ? Pour être concrète, j'aimerais, par exemple, prendre le cas précis, perceptible par tous, des moineaux. Le rapport "Animaux en ville" indique que la dernière étude menée au sujet des moineaux montre une baisse de 73 % de la population de moineaux depuis 2003. L'étude précise également que sur les deux espèces qui étaient présentes dans la capitale, il n'en resterait plus qu'une aujourd'hui.

Pouvez-vous nous dire concrètement, Monsieur le Maire, ce que vous avez fait en la matière dernièrement pour sauver et préserver les moineaux à Paris ? Parce que, préserver la biodiversité, ce n'est pas seulement faire des ateliers à thèmes dans les salons dorés de l'Hôtel de Ville, mais c'est surtout mettre en place des actions palpables et terre à terre, ce dont nous avons besoin.

Parlons également du canal Saint-Martin, puisqu'en tant qu'élue du 10<sup>e</sup> arrondissement, je ne peux qu'être sensible à ce joyau en plein cœur de Paris - je pense que c'est le cas pour vous aussi, Monsieur le Maire - qui abrite depuis toujours une faune et une flore exceptionnelles et très variées, des canards colvert, des moules d'eau douce, des anguilles, des barbeaux, des perches soleil, des cormorans, des hérons cendrés, etc. Or, là encore, ces espèces présentes en plein Paris sont bien souvent mises en danger. A ce titre, que fait la Ville pour préserver la biodiversité de notre cher canal ?

Pour terminer, je ne résiste pas à l'envie de mettre en lumière quelques-unes de vos incohérences en la matière. En effet, Paris, qui dit vouloir préserver la biodiversité dans la capitale, s'apprête pourtant, avec le projet du grand palais provisoire sur le Champ-de-Mars, à priver les Parisiennes et les Parisiens de l'un de leurs plus grands espaces verts. Ainsi, vous avez beau jeu de vous draper à longueur de journée dans des postures parfois un peu écologiques, tout en confisquant en catimini un important poumon vert pour y laisser la place à une mégastucture.

Alors, oui, Monsieur le Maire, préservons la biodiversité à Paris, mais préservons-la avec les Parisiennes et les Parisiens, avec des mesures surtout concrètes - c'est cela qui compte - et pas seulement à coups d'effets d'annonces.

Pour terminer, je dirai quelques mots du vœu n° 204, qui a été porté par mon collègue Jérôme DUBUS et est rattaché à cette communication, puisqu'en mars 2018, le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants a fait adopter à l'unanimité un vœu relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts. Ce vœu visait notamment à faire réaliser une étude d'impact sur l'ouverture nocturne des espaces verts, sur la faune et la flore parisiennes. On demandait également une communication sur le type d'éclairage utilisé dans la capitale. Pourtant, malgré l'adoption à l'unanimité de ce vœu, il n'a pas été suivi d'effet à ce jour. Je veux bien que, selon le premier adjoint, un vœu ne soit qu'un vœu et, grosso modo, ne serve pas à grand-chose. Mais, nous, nous nous intéressons au suivi de ce vœu et nous voudrions savoir exactement ce qu'il en est. C'est tout l'objet de ce vœu de rappel aujourd'hui.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame PAWLIK.

La parole est à Edith GALLOIS pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

"Faites le Paris de la biodiversité". Bien sûr, faisons tous ensemble le Paris de la biodiversité, mais surtout, tenons ce Paris. Comment ne pas être d'accord, pour autant ? Encore une fois, et j'en suis profondément désolée, nous ne pouvons qu'exprimer notre surprise, voire notre désapprobation, sur la dichotomie, voire la contradiction, entre les paroles et les actes, entre la communication et la réalité. Comprendre les enjeux de la biodiversité, se les approprier : voilà exactement ce que nous demandons - nous, l'UDI-MODEM - à l'Exécutif parisien d'appliquer dans sa politique. Or, c'est le contraire qui se passe en pratique, puisque c'est une densification urbaine effrénée qui est de fait menée par l'Exécutif. On nous parle beaucoup de biodiversité, mais on bétonise à outrance.

Trois exemples actuels et symptomatiques.

En juillet dernier, c'était le projet Bercy-Charenton, lequel prévoit la création de 580.000 mètres carrés de surfaces de plancher, donc 6 tours de grande hauteur, ce qui augmentera la population de 9.000 personnes, le tout sans aucune desserte supplémentaire de transport, dans un cadre de vie peu enviable étant situé dans une zone à très forte pollution atmosphérique et sonore. Pire, le projet d'aménagement ne prévoit qu'à peine 10 % de surfaces au sol pour la création d'espaces verts.

Début novembre, c'est la tentative de bétonisation de la petite ceinture, retiré en dernière minute parce que le projet de délibération risquait d'être retoqué.

En ce moment, commence le projet d'aménagement du TEP Ménilmontant contre lequel militent de nombreux riverains depuis des années, dont le chantier a récemment démarré malgré une forte opposition citoyenne. Ce projet ne consiste pas à aménager le stade actuel, mais à le supprimer pour y construire un nouvel ensemble immobilier en plus d'une déchetterie. Un espace de respiration en moins pour des constructions supplémentaires.

Cette folie constructrice, cette densification effrénée sont évidemment contradictoires avec le "Plan Climat" voté à l'unanimité, ici, au Conseil de Paris, en mars dernier. Contradictoire avec les objectifs affichés en matière d'environnement et de préservation de la qualité de vie des Parisiens, et surtout avec la préservation de la biodiversité, dont les espaces sont de plus en plus restreints et pollués. Une fois de plus, et c'est extrêmement regrettable. Si la communication est bonne, les actes sont, de fait, très nuisibles à la biodiversité.

Pour conclure sur une note que je souhaiterais plus joyeuse et que je pense porteuse d'espoir, je rappelle mon projet de faire du marché aux fleurs un marché de la biodiversité, un marché du savoir-faire agricole, floral, végétal, de l'apiculture et de la permaculture, parisien et francilien. Parce que ce savoir-faire existe. Il est de plus en plus inventif, vif, nombreux et également qualitatif. Il y a la volonté d'un grand nombre de gens de la société civile à promouvoir ce savoir-faire sur les toits, dans les caves et dans tous les espaces qui sont laissés libres à Paris. De grands chefs cuisiniers, des designers, des stylistes s'emparent et se parent de fleurs, symboles d'une renaissance urbaine créative. Ces urbains sont en quête de sens, une quête incarnée par une explosion des néo-artisans, ces "makers" qui participent à ce mouvement bohème champêtre, un mouvement qui prend de l'ampleur et qui s'oppose à l'urbanité minérale qui nous est aujourd'hui imposée par vous, l'Exécutif parisien.

Alors, quand vous écrivez qu'il faut que tous les secteurs concernés comprennent les enjeux et se les approprient, si je savais fredonner - ce que je ne sais malheureusement pas faire - je terminerais cette intervention par le refrain de cette si jolie chanson de Jacques DUTRONC : "C'était un petit jardin. De grâce, de grâce, Monsieur le promoteur, de grâce, de grâce, préservez cette grâce. De grâce, de grâce, Monsieur le promoteur, ne coupez pas mes fleurs". Le problème, c'est qu'au revers de son veston, M. MISSIKA porte une fleur de béton.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour fêter et mettre en œuvre le "Plan Biodiversité" voté en mars 2018, notre majorité a commencé une première opération l'année dernière, du 22 avril au 10 juin 2018, intitulée "Faites le Paris de la biodiversité". Afin de renouveler et d'amplifier les initiatives, le groupe Ecologiste souhaite avoir un bilan détaillé des différents ateliers et animations, et souhaite que les mairies d'arrondissement soient associées plus étroitement à la nouvelle programmation. Un travail en collaboration avec les partenaires de terrain est primordial et il est indispensable d'associer toutes les personnes des permis de végétaliser à ce type d'opération. Ce sont, avec les animateurs des jardins partagés, nos ambassadeurs pour développer plus de nature en ville, donc d'encourager la biodiversité.

Au nom des adjoints et des adjointes aux espaces verts des 2e, 3e et 10e arrondissements, je renouvelle notre proposition d'organiser une animation pendant une journée intitulée "République verte" sur la place de la République pendant cette période. Cette initiative a déjà eu lieu à deux reprises, deux années de suite, en 2016 et en 2017, et a pour intérêt de co-construire, avec les associations locales et les acteurs des permis de végétaliser, une action inter-arrondissements.

Enfin, je profite de ce projet de délibération pour interroger, dès à présent, sur la manifestation privée "BiodiversiTerre", qui, depuis deux ans, est programmée. L'année dernière, elle était programmée pendant le "Faites le Paris de la biodiversité". Dès en amont, je réaffirme que le groupe Ecologiste désapprouve ce partenariat, car nous craignons que les partenaires de cette manifestation s'inscrivent dans des opérations de "greenwashing", ce qui permet de donner une image écologiste responsable à des sociétés qui ne le sont pas.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Jean-Noël AQUA. Non ?

Didier GUILLOT non plus.

Il n'y a plus d'intervenant.

Je vais donc donner la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien noté que vous organisiez ces activités à ma place. Non, je plaisante.

Au printemps dernier, il y avait à peu près 120 événements et activités organisés dans tout Paris par des associations et par la Ville. Je crois que Mme PAWLIK a raté le Conseil de Paris où nous avons présenté le "Plan Biodiversité". Je vais me faire un plaisir de le lui renvoyer. Ainsi, elle pourra voir tout ce que nous faisons pour la biodiversité. D'ailleurs, je ne l'ai pas vue hier sur les berges. Elle aurait pu profiter de quelques cagettes de fleurs et de bulbes pour mettre sur ses balcons. J'espère qu'elle a participé à la biodiversité. Je pense que vous n'avez pas bien suivi non plus, Mme PAWLIK, les histoires de moineaux. Vous auriez noté que nous avons lancé une deuxième étude avec la L.P.O. Mais bon, voilà. Je pense qu'il faut suivre un peu, de temps en temps, parce que, franchement, ce n'est pas très sérieux.

Dire effectivement que, oui, il y aura un bilan de tout ce qui a été fait dans les arrondissements. De toute façon, c'est un programme réalisé avec les mairies d'arrondissement.

Concernant "BiodiversiTerre", Madame MOREL, nous en reparlerons. De toute façon, c'est une délibération qui devra passer au Conseil de Paris.

S'agissant du vœu n° 204 qui a été déposé par Mme PAWLIK et son groupe, je veux bien que l'on fasse des études d'impact. Moi aussi, je suis avec beaucoup d'attention les vœux et j'y réponds, Mme PAWLIK. Vous m'avez demandé une étude d'impact sur l'ouverture des jardins la nuit sur la biodiversité. Le travail est engagé. Soit je vous donne un torchon, soit je vous donne un travail bien fait qui nécessite un temps un peu long pour le faire. Je vous signale que les relevés de biodiversité, s'ils doivent être exacts et cohérents, s'effectuent sur un grand nombre de saisons parce qu'ils présentent des variations. Il est donc toujours difficile d'identifier la source ou les causes probables. Les corrélations entre ouverture nocturne et biodiversité semblent quelque peu périlleuses aux experts de l'Agence d'écologie urbaine, auxquels je fais confiance. Vous aurez cette étude, mais laissez-moi travailler de manière correcte. C'est mieux pour tout le monde.

Par ailleurs, je vous rappelle que la Ville met en œuvre un plan d'action pour organiser la "trame noire", de manière à éclairer moins et mieux. C'est notamment ce que nous avons fait dans le square René-Le Gall.

Vous dire, Madame MOREL, que, bien évidemment, toutes les mairies d'arrondissement, les permis de végétaliser, les jardins partagés, les bailleurs, les "Parisculteurs" seront tous associés, comme nous l'avons fait l'année dernière, pour que cette édition prenne de l'ampleur d'année en année.

Madame GALLOIS, je ne reviendrai pas sur ce que vous avez dit parce que je pense que nous avons déjà eu ces débats hier et avant-hier. Ce n'est donc pas la peine.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants maintient-il le vœu n° 204 ? Oui, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

C'est une communication, donc il n'y a pas de vote.

**2018 DEVE 176 - Subvention d'investissement (5.000 euros) à l'association "Les Amis des Jardins du Ruisseau" pour la sécurisation du site du jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture (18e).**

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen du projet de délibération DEVE 176 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les Amis des jardins du Ruisseau".

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Vingt ans déjà que "Les Amis des jardins du Ruisseau" ont ouvert comme pionniers les jardins partagés sur la Petite ceinture, par un collectif d'habitants. Aujourd'hui, "Les Amis des jardins du Ruisseau" regroupent plusieurs centaines d'adhérents et des dizaines de structures institutionnelles et associations partenaires. "Les Amis des jardins du Ruisseau" sont devenus, au fil de leur dynamisme, un acteur majeur de la vie du quartier de la porte de Clignancourt et bien au-delà.

"Les Amis des jardins du Ruisseau" ne sont pas seulement un espace ouvert, agréable et sympathique, mais ils développent des missions éducatives à l'environnement, de préservation de la biodiversité, des actions favorisant le vivre ensemble, et l'accès à la culture et l'art à travers des événements festifs. Tous ces succès ayant parfois des effets négatifs secondaires, il nous faut aider et améliorer le dispositif d'accès et de sécurité de ce lieu très fréquenté.

La subvention de 5.000 euros, que nous voterons pour que "Les Amis des jardins du Ruisseau" continue à faire vivre ce lieu et à mobiliser l'engagement et la participation des pratiquants, qui ne sont pas uniquement des usagers mais des coresponsables et des coréalisateurs de la mise en œuvre du projet.

Je terminerai avec ces quelques phrases du poème de Claude Roy : "Il est venu un jardin cette nuit qui n'avait plus d'adresse. Un peu triste, il tenait poliment ses racines à la main. Pourriez-vous me donner un jardin où j'aurais le droit d'être jardin ?" "Les Amis des jardins du Ruisseau" ont su lui répondre.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Oui, rapidement.

Merci, Madame PREMEL. Il est vrai que c'est une association qui, depuis 20 ans, fait un travail extraordinaire de développement de la nature en ville. Nous pouvons tous nous féliciter de ce qu'ils font. Je crois que c'est un succès extraordinaire, avec beaucoup d'adhérents, une dynamique de partenariat extraordinaire.

Vous dire peut-être que nous allons poursuivre notre accompagnement de l'association dans son développement et dans ses projets, puisque nous sommes en train de travailler - comme l'a souhaité M. LOUBATON, qui dirige l'association - à une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et "Les Amis des jardins du Ruisseau", qui permettrait de donner plus de visibilité à l'association et de simplifier les démarches.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 176).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la préservation des arbres de la parcelle Arnold Netter.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 205 relatif à la préservation des arbres de la parcelle Arnold-Netter.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour deux minutes.

**Mme Valérie MONTANDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objet de corriger une lacune dans la chronologie de certains projets d'aménagement. En effet, il arrive que les jugements des recours aient lieu une fois que les arbres sont abattus. Dans ce cas, comme vous le savez, un arbre abattu, c'est irréversible et d'autant plus dommageable que ceux-là sont anciens et participent à la biodiversité et à l'environnement, comme on a pu le voir dans le débat précédent. Cette situation est ce qui arrive actuellement dans le projet Netter-Debergue, où des arbres vont être abattus de façon très imminente, alors que les recours ne sont pas encore tous purgés.

C'est pourquoi, à travers ce vœu, nous vous demandons, non seulement pour ce cas particulier Netter-Debergue, mais aussi pour l'ensemble des projets qui sont dans la même situation, que l'abattage des arbres qui sont menacés soit repoussé tant que les recours ne sont pas tous purgés.

Merci.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Oui. Encore une tentative du groupe les Républicains et Indépendants de lutter contre le logement social et contre la construction de logements sociaux à Paris. Cela devient répétitif à la fin.

Je voudrais rappeler ce qu'est le projet Netter. C'est un projet conjoint de la R.A.T.P. et la Ville de Paris, voté en Conseil de Paris, qui permet la création de logements sociaux pour loger des agents de la R.A.T.P. qui en ont véritablement besoin. Il y a également une crèche de 100 berceaux. Il faut savoir que nous sommes dans un quartier en déficit de crèche, puisque seulement 27 % des demandes des familles peuvent être satisfaites. C'est un projet qui respecte les grands équilibres en matière d'espace vert, et même un peu au-delà : un mètre carré construit pour un mètre carré de jardin. Je crois qu'il y a tout de même assez peu de projets urbains qui ont ce ratio. C'est un projet qui va créer 2.500 mètres carrés de jardin, avec un bilan positif de 80 arbres par rapport à l'existant.

Je voudrais rappeler également que, sur ce site, la plupart des arbres sont malades. Il y a effectivement un sujet sur ce site : celui du cèdre centenaire. En revanche, j'ai vu, dans les différents documents distribués, qu'il y aurait 20 arbres centenaires sur ce site. J'aimerais vraiment qu'on me les montre. Je crois que c'est gênant qu'il y ait de telles approximations sur le sujet.

Je voudrais rappeler aussi - il suffit d'aller sur Google Maps pour s'en convaincre - que c'est un espace fermé et pas du tout un espace vert actuellement. Il s'agit d'une zone qui est une friche, qui va être transformée en jardin.

Je voudrais juste dire que la demande qu'aucun arbre ne soit abattu tant que tous les recours ne sont pas arrivés à leur terme, est une façon de repousser sine die le sujet.

Je voudrais dire également qu'il y a eu un référé suspensif qui a été refusé et repoussé par la justice. La question de la suspension a donc été posée en justice et la justice a dit que ce n'était pas nécessaire. C'est la raison pour laquelle j'émet un avis négatif sur ce vœu. Un avis défavorable.

Je vous remercie.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Explication de vote de David BELLARD.

**M. David BELLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots pour expliquer pourquoi nous voterons ce vœu, que nous aurions d'ailleurs pu écrire. Je voudrais tout de suite dire que nous n'allons pas le voter parce que nous sommes opposés aux logements sociaux, bien entendu.

Non, je ne le dis pas parce que ce n'est pas la vérité.

Ce vœu pose deux questions.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Qui dit mieux, à Paris ?

**M. David BELLIARD**. - Ce vœu pose deux questions. D'abord, la question des arbres centenaires, qui font partie de notre patrimoine...

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Excusez-moi. Je vous propose de laisser M. BELLIARD finir. Merci.

**M. David BELLIARD**. - Pour que les choses soient très claires, nous n'allons pas voter ce vœu parce que nous sommes opposés aux logements sociaux, mais pour deux raisons. La première, c'est que nous sommes attachés à la préservation des arbres et notamment des arbres centenaires, qui font partie de notre patrimoine urbain et rendent des services écologiques qui ne sont pas tout à fait la même chose que les jeunes arbres. Le deuxième point, c'est exactement la même chose que pour le TEP Ménilmontant et pour les grands projets sur lesquels nous avons eu une opposition qui pose la question de la densité à Paris, à savoir quelle vision de la ville nous avons.

En effet, aujourd'hui, et c'est l'un des points importants que nous défendons depuis de nombreuses années, nous pensons que Paris est trop dense et qu'il faut préserver des espaces de respiration. Ce sont les deux points pour lesquels nous allons voter ce vœu aujourd'hui.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci.

Explication de Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je partage en tout point ce que vient de dire le président du groupe Ecologiste de Paris. Et maintenant, cela suffit, à chaque fois que des élus s'opposent à la bétonisation, à l'hyper-densification de la ville, de renvoyer cela au fait que nous serions opposés au logement social. Il y a d'autres façons de penser le peuplement social de Paris. Cela suffit ! Vous ne pouvez pas faire des délibérations entières sur la préservation de la biodiversité, sur la défense de l'écosystème, sur une logique plan climat et, dès qu'il y a une dent creuse ou une friche, bétonner, bétonner, bétonner. On a, ici, des arbres centenaires et vous avez des recours citoyens : écoutez-les, écoutez-les !

Donc, oui, je voterai ce vœu. Franchement, il va falloir, à un moment donné, que vous entendiez la critique qui est posée parce que Paris continue à se vider de ses couches populaires et moyennes, parce que votre politique est un échec sur le logement social et sur le climat.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Mes chers collègues, je vous propose d'écouter la maire du 12e arrondissement qui me demande la parole.

S'il vous plaît !

Madame la Maire du 12e arrondissement ?

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Mes chers collègues, je trouve que les débats sur la manière dont nous nous projetons dans la ville de demain - où est-ce que nous construisons ? Où est-ce que nous ne construisons pas - sont déterminants pour notre manière de vivre et celle de nos enfants. Etant maire d'un arrondissement avec des terrains encore vacants, je suis vraiment très à l'aise avec ces débats et je pense qu'il faut que nous les ayons.

Par contre, il faut les avoir en toute sincérité. Je vous le dis, chers amis : venez avec moi sur cette parcelle. J'ai l'habitude d'y aller régulièrement parce que les conseillers de quartier travaillent depuis de nombreuses années à l'ouverture de cette parcelle dans le quartier. J'y ai pique-niqué, j'y ai dansé, j'y ai chanté, j'y ai vu des films. Je n'y ai jamais vu 20 arbres centenaires.

Alors, soyons honnêtes, ne nous mentons pas. Il n'y a pas d'arbres centenaires sur cette parcelle. Il y a un cèdre de l'Himalaya qu'il faut transplanter peut-être, et je l'ai demandé, mais ne nous mentons pas. Soyons honnêtes. Il n'y a

pas d'arbres centenaires à cet endroit. Nous allons créer 2.500 mètres carrés d'espace vert. Il est là, l'espace de respiration. C'est un projet que nous portons depuis 10 ans, la gauche réunie dans cet arrondissement, y compris les élus Ecologistes.

Alors, soyons un peu honnêtes, ayons des débats sereins et en toute franchise avec nous, y compris quand les élections arrivent.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

37 contre et 25 pour.

Abstentions ?

La proposition de vœu est donc repoussée.

Mes chers collègues, nous en avons terminé avec l'examen des dossiers de Pénélope KOMITÈS.

Nous reprendrons la séance à 14 heures 30, avec le projet de délibération DVD 99.

### **Suspension et reprise de la séance.**

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Ian BROSSAT, adjoint).*

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vais vous proposer que nous reprenions nos travaux.

### **Rappel au Règlement.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je suis saisi d'une demande de rappel au règlement du président AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Oui. Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je souhaite faire un rappel au règlement sur la base de l'article 1er du Règlement intérieur concernant la séance du Conseil de Paris et sur l'article 2. Malgré la procédure d'urgence que vous avez adoptée ce matin, contre laquelle nous avons voté, je relis l'article 1er du Règlement intérieur, qui précise que la convocation du Conseil de Paris qui est affichée ou publiée par voie dématérialisée aux conseillers doit être faite 12 jours avant la séance. Il s'agit d'une obligation légale issue du Code général des collectivités territoriales. Une convocation initiale nous est donc bien parvenue le 30 octobre, indiquant que le Conseil aurait eu lieu sur 3 jours. Cette durée a également été fixée par la conférence d'organisation. C'était le lundi 5 novembre. Or, voici que le mardi 13 novembre nous a été adressée une nouvelle convocation ne portant plus sur 3 jours, mais sur 4 jours, lundi inclus, sans le respect des jours préalables de publication.

Par ailleurs, l'article 2 de notre Règlement intérieur précise que la conférence d'organisation détermine la durée des séances. En faisant varier la séance du Conseil de Paris de 3 à 4 jours, on peut considérer que les décisions de la conférence d'organisation n'ont pas été respectées. On peut donc s'interroger sur le respect minimum dû aux élus, et surtout aux présidentes et présidents de groupe, tandis que la conférence d'organisation a été présidée par un adjoint qui nous a annoncé - c'est encore plus extraordinaire - sa démission à la toute fin de ladite conférence. Faute d'avoir fait présider cette conférence d'organisation par celui dont on savait, M. Patrick BLOCHE, qu'il reprendrait cette délégation ayant trait à l'organisation du Conseil de Paris, je pense qu'il aurait fallu, entre la démission de Mao PENINOÛ et le 13 novembre, au moins réunir une nouvelle conférence d'organisation. Il en a même été question au début de ce Conseil de Paris.

J'ajoute, enfin, qu'il y avait, cet après-midi, une commission des élus sur les concessions, dont j'ai demandé l'annulation à Emmanuel GRÉGOIRE. Je remercie, à ce titre, Emmanuel GRÉGOIRE, de l'avoir fait annuler.

Mais sont néanmoins maintenus, cet après-midi, la réunion du comité d'orientation de l'Observatoire municipal des ondes, de 17 heures à 19 heures, ou encore le jury de "Réinventer Paris 2", concernant le site de Fourcy, de 15 heures à 18 heures 30.

J'ajouterai une dernière question, qui se pose au bout du compte, puisqu'en entrant dans la salle, nous avons signé pour la deuxième fois de la journée une liste d'émargement. C'est la validité de cet émargement des élus pour une session dont la convocation, je le répète, n'a pas été dans les règles et relève aujourd'hui d'une entorse au règlement.

Enfin, si j'ajoute - c'est ma conclusion - que c'est pendant le Conseil de Paris que la Maire de Paris a annoncé son projet de piétonisation du Centre de Paris - sans, bien sûr et comme d'habitude, sur ce genre d'effet d'annonce - que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour, il me reste à penser que la dizaine de séances du Conseil de Paris qui nous concernent d'ici la fin de la mandature, seront mieux préparées, j'espère, et donneront lieu à des Conseils municipaux véritablement dignes des Parisiennes et des Parisiens, et cesseront de ressembler à des réunions plus proches du "happening" ou de l'improvisation permanente.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Eric AZIÈRE.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je vais répondre rapidement au président AZIÈRE.

Cette séance du Conseil de Paris est particulière, pour les raisons qui ont été rappelées par Mme la Maire de Paris, en raison des commémorations des attentats du 13 novembre dernier. Le 13 novembre dernier étant un mardi, nous avons exceptionnellement commencé cette séance du Conseil de Paris un mercredi, ce qui, à ma connaissance, n'est jamais arrivé jusqu'à présent.

Nous reviendrons dès le mois de décembre, a fortiori en 2019, sur des convocations qui feront démarrer les séances du Conseil de Paris le lundi, au plus tard le mardi matin si jamais le lundi était férié. C'était ma première observation.

Quand il y a eu effectivement convocation, non pas pour 4 jours mais pour une journée supplémentaire, à savoir la journée d'aujourd'hui, le lundi, tout cela a été fait - mais vous l'avez rappelé vous-même, président - dans les règles et notamment dans le cadre de la convocation dite des "5 jours francs". Nous avons été amenés, en cohérence, ce matin, donc en début de séance, à voter. Le Conseil de Paris, sans que je n'aie été interpellé, sans qu'il n'y ait le moindre rappel au règlement, dans la plus grande sérénité, a accepté de voter la procédure d'urgence que je me suis permis de proposer à notre Assemblée.

C'est vrai qu'il y a eu une transition entre deux adjoints. On aurait pu reconvoquer la conférence d'organisation, j'en conviens évidemment. Je rappelle que j'ai néanmoins pris l'initiative de proposer aux groupes que nous puissions siéger mercredi, jeudi et vendredi jusqu'à 23 heures - ce qui aurait peut-être évité de se retrouver ici même aujourd'hui - et qu'un certain nombre de groupes, et tout particulièrement le vôtre, Monsieur le Président, a souhaité que nous ne siégions pas en soirée mercredi, jeudi et vendredi.

Voilà des éléments qui permettent tout simplement de dire que nous avons respecté le Règlement du Conseil de Paris, que tout cela se fait évidemment dans un cadre totalement légal, mais d'expérience, puisqu'il faut toujours tirer leçon de l'expérience, nous saurons convoquer les séances du Conseil de Paris de manière automatique sur 4 jours, ou peut-être même sur 5 jours d'ailleurs. Après tout, nos indemnités de conseillers de Paris justifient que nous puissions siéger jusqu'à 5 jours chaque mois, et encore, le Conseil de Paris n'est pas convoqué chaque mois.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Patrick BLOCHE.

Je vous propose que nous puissions continuer nos travaux.

## **2018 DVD 99 - Parc de stationnement Bergson (8e). - Principe de la D.S.P. pour la modernisation et l'exploitation.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 99. Il s'agit du parc de stationnement Bergson, dans le 8e arrondissement, en l'occurrence du principe de la D.S.P. pour la modernisation et l'exploitation.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention va plutôt concerner la DFA et l'économie générale des D.S.P., plutôt que le fond lui-même du projet de délibération.

Je voudrais faire remarquer que, sur ce projet de délibération, nous avons eu le rapport de la délégation des services publics qui, malheureusement, n'est pas adossé au projet de délibération. Je l'ai lu par ailleurs, parce que je l'ai lu à la Commission consultative des services publics. D'ailleurs, ce serait bien que, comme cela a été voté dans un vœu, les rapports de D.S.P. soient accessibles au moins à la Commission concession, comme cela avait déjà été voté il y a trois Conseils de Paris.

Ces documents sont très intéressants puisqu'ils nous permettent d'avoir les comptes de résultat de ces concessions. Là, nous avons une concession... Je vais parler de Bergson aussi, d'un autre projet de délibération, celui du parc de Bastille, qui est tout de même assez étonnant par rapport à la Ville.

C'est "Indigo" qui a la concession du parc de stationnement Bergson, a fait 2,8 millions de chiffre d'affaires en 2016, a reversé à la Ville 260.000 euros et a fait un bénéfice de 1,6 million. Cela veut dire qu'"Indigo" a un taux de rentabilité à plus de 50 % sur ce marché. 1,6 million. On a reçu 250.000 euros de "Total" pour réhabiliter le Châtelet. Là, on avait largement six Châtelet possibles. Je pense qu'il faut faire attention à faire de tels cadeaux à des concessionnaires privés. C'est un très vieux marché. On va voir qui aura le futur marché de cette concession. Mais c'est tout de même gênant que la Ville perde autant d'argent sur des marchés comme cela.

Sur Bastille, c'est un peu moins grave : 1 million d'euros de chiffre d'affaires. Pour la Ville, c'est 16.000 euros, pas grand-chose, et le bénéfice est à 444.000 euros. Cela fait un taux de rentabilité de 44 %, ce qui est déjà beaucoup.

Le Conseil de Paris précédent, sur la porte Maillot, c'était pareil. On était autour des 40 % de taux de rentabilité.

Si l'on veut trouver des recettes pour la Ville, on sait où en trouver une partie, notamment dans les parkings. J'espère donc que la prochaine délégation de service public permettra d'avoir un peu plus d'argent pour la Ville et un peu moins pour des concessionnaires privés.

Merci de votre attention.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le parc de stationnement Bergson fait partie d'un petit groupe de parcs de stationnement parisiens qui fonctionnent effectivement très bien et s'avèrent rentables pour l'opérateur. Le renouvellement de la concession est justement l'occasion de revoir les termes de cette concession, qui est l'une des plus vieilles concessions parisiennes. Il faut rappeler que le premier contrat de concession a été signé le 2 novembre 1967 pour la construction et l'exploitation du parc de stationnement, pour une durée de 30 ans à compter du 12 novembre 1969. Ce contrat a été prolongé par avenant le 15 juillet 1988 - donc il y a plus de 30 ans, désormais - afin de financer la réalisation d'un nouveau parc mixte boulevard de la Bastille. Cette D.S.P. accordée à "Indigo" arrive à échéance le 30 avril 2020. Aujourd'hui, nous sommes sur un vieux contrat qui date de 1988 et qui, à l'époque, avait été construit de manière très rentable pour l'opérateur.

La nouvelle délégation qui est prévue est une concession d'une durée de 11 ans, donc à échéance en 2031. Il s'agira, cette fois-ci, de la première mise en concurrence de ce parc depuis sa construction.

D'une manière générale, les renouvellements de concessions nous permettent, précisément, de mieux négocier les redevances pour la Ville de Paris, donc les intérêts de la Ville de Paris, de rénover les parcs en y installant des équipements de sécurité, comme le "sprinklage" - qui est indispensable au développement de la mobilité électrique -, d'imposer des tarifs attractifs pour les résidents, les véhicules moins polluants, les petits rouleurs, etc. Le renouvellement de la concession du parc Bergson n'échappera pas à cette règle. Même s'il est en bon état, ce parc n'a pas été modernisé dans son ensemble depuis sa création. La durée de la nouvelle concession est donc prévue pour 11 ans, de manière à la faire coïncider avec les fins de contrats d'autres parcs - ceux de Malesherbes, Madeleine et Haussmann -, afin de grouper éventuellement certaines concessions.

A l'issue de la consultation, les différentes offres seront évaluées en fonction des propositions relatives à l'investissement consenti dans la rénovation, le service mis en place ainsi que les redevances proposées à la Ville de Paris. De ce point de vue, je ne peux qu'aller dans votre sens, cher collègue, pour vous dire que cette future concession défendra beaucoup mieux les intérêts de la Ville que cela n'était le cas précédemment.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 99).

### **2018 DVD 107 - Transfert de la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre-service dénommée "Autolib'" accordée au Syndicat Mixte Autolib' Velib' Métropole.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 107. Il s'agit du transfert de la compétence de location de véhicules électriques en libre-service dénommée "Autolib'" accordée au Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole.

La parole est dans un premier temps à Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Maud GATEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les deux projets de délibération - parce que je m'exprimerai sur les deux en même temps - qui nous sont proposés ne sont en rien anecdotiques, puisqu'ils illustrent les effets de l'arrêt brutal du service Autolib' et annoncent ses conséquences, tant pour les utilisateurs de voitures électriques que pour les contribuables parisiens.

Nous l'avons dénoncé à de multiples reprises : la rupture brutale du service est le fruit d'errances de gestion de la part du Syndicat Mixte Vélib' Autolib' Métropole. Par l'absence totale d'anticipation des conséquences de cette décision, c'est aussi le résultat d'une méthode, celle de la Ville. Car, oui, quelles que soient vos dénégations, c'est bien la Ville qui n'a pas pris les décisions qui s'imposaient pour accompagner l'évolution du service Autolib' et qui a imposé la rupture brutale du contrat.

Majoritaire en voix, la Ville est représentée uniquement par deux membres de la majorité. Notre Conseil ne peut aujourd'hui que subir, comme les Parisiens, cette décision prise sans concertation et dans la plus grande opacité. En 2009, notre groupe s'était opposé au transfert des compétences de la Ville au Syndicat Mixte. Car, par cette décision, l'Exécutif parisien a confisqué toutes les décisions liées à Autolib'. Nous avons été exclus de toute information - ces fameux rapports, par exemple, jamais communiqués -, de toutes les décisions également.

Aujourd'hui, par le projet de délibération DVD 107, vous nous demandez de prendre la décision d'engager les Parisiens à payer une somme dont on ne connaît pas encore le montant : dans un premier temps, cette somme correspondant à l'amortissement des bornes, puis viendront les contreparties de la rupture du contrat. Vous nous demandez donc de signer un chèque en blanc sans connaître ce qui sera le poids final pour les contribuables. Vous comprendrez donc que nous ne pouvons évidemment pas nous y associer.

Conséquences pour les contribuables, d'une part, sur le premier projet de délibération, et conséquences pour les utilisateurs de voitures électriques d'autre part, pour le second. Car, depuis le 1er août, le service a été interrompu pour les utilisateurs d'Autolib'. Or, Autolib' proposait également un service auquel s'étaient abonnés 3.000 utilisateurs pour bénéficier du maillage de recharge électrique. Autolib' palliait, en effet, le faible déploiement du réseau Belib' en permettant à tout propriétaire de véhicule électrique de se brancher sur les bornes. Un réseau Belib' notoirement insuffisant, au déploiement ralenti : vous nous annoncez 90 stations sur le territoire parisien, mais nous n'y sommes pas encore malheureusement. Le 1er août, ces propriétaires se sont à leur tour retrouvés sans solution. Six mois après les avoir laissés tomber, vous nous annoncez la remise en service de 200 stations Autolib', soit 1.000 bornes de recharge électrique sur les 3.244 installées à Paris. Une solution provisoire et non satisfaisante pour contribuer à la nécessaire transition écologique à laquelle nous devons tous travailler et pour les finances de la Ville.

Vous faites le choix d'un abonnement forfaitaire d'un montant de 120 euros par véhicule et par an. Ce n'est pas par bonté d'âme, mais plutôt parce que vous ne disposez plus du logiciel qui permettait de calculer la consommation

des véhicules, ce qui comporte intrinsèquement un risque majeur de fraude, et il faudra bien que la Ville paye cette électricité.

De nombreuses questions restent pour nous sans réponses. J'espère que ce débat nous permettra d'avoir quelques éléments. Combien de temps ce système va-t-il fonctionner ? En effet, pour s'engager dans cet abonnement, les utilisateurs doivent avoir une visibilité. Allez-vous faire appel à un prestataire pour développer une nouvelle interface permettant de calculer la consommation et facturer au réel, et non au forfait ? Qui contrôlera l'abonnement des propriétaires de véhicules ?

L'arrêt brutal d'Autolib' pose donc la question de la résilience, à laquelle nous sommes tous si attachés, tant du point de vue de la transition écologique que des finances.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Maud GATEL.

M. Christophe NAJDOVSKI a la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds uniquement au projet de délibération DVD 107, si je comprends bien ? Oui, d'accord. Très bien.

Le 21 juin dernier, les élus des collectivités rassemblées au sein du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ont majoritairement refusé de verser la somme exorbitante de 233 millions d'euros exigée par la société "Autolib'", filiale du groupe "Bolloré", pour poursuivre l'exploitation du service de location de véhicules électriques, entraînant, de ce fait, la résiliation du contrat de location de véhicules électriques. L'impossibilité d'établir une conciliation a ainsi entraîné l'interruption rapide du service à la fin du mois de juillet, et, de ce fait, le syndicat a perdu son rôle d'organisateur et de gestionnaire du service.

Lors du conseil syndical du 21 septembre dernier, dont je rappelle qu'il regroupe, outre la Ville de Paris, 100 collectivités de la Métropole - très majoritairement des communes - ce conseil syndical a donc approuvé une modification de ses statuts pour retirer la compétence de supervision d'un service de location de véhicules et ne garder que la gestion des conséquences liées à la fin du service, avec ce que cela peut impliquer notamment pour la suite des discussions avec l'ancien délégataire. La réduction du périmètre de compétence du syndicat induit qu'il abandonne aux collectivités concernées la gestion des biens de retour, soit les infrastructures qui sont liées au système de location de véhicules. Il s'agit donc principalement des stations Autolib', avec les bornes "Totem" et "Bulle". Cela permet à la Ville de Paris de récupérer ces bornes et de les remettre à l'usage du public. C'est l'objet décrit dans le projet de délibération DVD 130, qu'il vous est également demandé de voter aujourd'hui.

Je ne répondrai - je suis désolé, Madame GATEL - qu'à cette partie du projet de délibération, mais je répondrai bien évidemment aux éléments que vous avez mentionnés dans les réponses que je ferai pour l'autre projet de délibération, compte tenu du fait qu'ils sont examinés séparément.

La prise en charge par la Ville des biens de retour induit, du fait qu'elle intervient avant la fin de la D.S.P., une indemnisation de la société "Autolib'" par le Syndicat Mixte. Le montant de cette indemnisation n'est pas encore arrêté. En effet, il est attendu communication par la société "Autolib'" de l'ensemble des justificatifs et éléments financiers du dossier. Ainsi qu'il est signalé dans l'exposé des motifs, il n'est pas exclu que la détermination du montant fasse l'objet d'une procédure contentieuse.

Le projet de délibération demande donc d'approuver la réduction du périmètre de compétence du Syndicat Mixte Autolib' Vélib' Métropole, et, deuxièmement, de prendre acte de la remise des biens de retour liés à cette reprise de compétence, sachant que le montant de l'indemnité que le Syndicat versera à "Bolloré" n'est pas encore arrêté.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 107.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 107).

**2018 DVD 124 - Modification des modalités du stationnement payant de surface à Paris : extension de la carte "PRO Mobile" aux entreprises de service d'intérêt général.**

**Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à une étude sur le statut de "professionnel mobile à Paris".**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 124 et au vœu n° 206 qui y est rattaché.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est un rappel par rapport à ce que nous avons déjà voté, au mois de mai 2018, concernant l'extension à la grande couronne du statut de "professionnel mobile à Paris". Chacun sait, ici, que le statut "professionnel mobile à Paris" est réservé à Paris intra-muros et que toute une série d'entreprises dont le siège social est dans la grande couronne, ayant des immatriculations dans la grande couronne, notamment les entreprises du bâtiment, qui viennent travailler à Paris, ne peuvent pas bénéficier du statut "professionnel mobile à Paris". Au mois de mai, nous avons voté un vœu.

Monsieur NAJDOVSKI, vous nous aviez promis d'analyser les conséquences juridiques et financières de cette mesure, de prendre des contacts avec les entreprises ou les fédérations professionnelles des représentants. Il s'est passé un certain nombre de mois. Nous sommes presque à fin novembre et n'avons pas de nouvelles de cette extension. Ce vœu a pour but de nous informer sur les contacts que vous avez pris, sur le statut juridique possible ou pas, bref, d'avoir un certain nombre d'éléments disponibles pour pouvoir informer ces fédérations professionnelles et ces entreprises de cette extension ou pas.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

On peut, à cette occasion, rappeler que la Ville de Paris fait beaucoup pour le stationnement des artisans et des commerçants, notamment avec cette carte "PRO Mobile" qui est déjà ouverte aux artisans de la petite couronne. Je ne connais pas d'autre collectivité qui, en Ile-de-France, a une politique aussi favorable au stationnement des artisans que la Ville de Paris.

Effectivement, nous avons regardé cet aspect suite à l'adoption du vœu relatif à l'extension de ce statut "professionnel mobile" aux entreprises de la grande couronne. Les services de la Ville ont analysé quel serait l'impact d'une extension de la carte "PRO Mobile" aux artisans de la grande couronne.

Il s'avère que les conclusions de cette étude ne vont pas dans le sens d'une extension, compte tenu de l'importance du parc automobile des sociétés de la grande couronne. Ce parc est, en effet, estimé à plusieurs centaines de milliers de véhicules. Or, le nombre de places de stationnement parisien en surface, qui est de l'ordre de 130.000 places - comme vous le savez - est déjà occupé, pour la moitié environ, par du stationnement résidentiel de manière quotidienne. Il ne reste donc environ que 65.000 places disponibles pour les visiteurs. Nous savons que les besoins sont très grands, très importants.

Ouvrir le statut de "professionnel mobile" aux entreprises de la grande couronne augmenterait de manière très forte la pression sur les places de stationnement, au moment où la réforme du stationnement a justement permis d'avoir un certain nombre d'effets positifs et de redonner un peu de places disponibles dans l'espace public.

Par ailleurs, ouvrir ce droit aux entreprises de la grande couronne aurait un impact certainement important sur le trafic routier à destination de Paris, ce qui pourrait avoir comme conséquence d'engorger davantage le réseau routier et autoroutier francilien. Il semble assez peu pertinent économiquement, pour des entreprises artisanales, de passer plusieurs heures par jour dans le trafic.

Enfin, je rappellerai que les entreprises de la grande couronne qui souhaitent travailler à Paris ont, par contre - je le rappelle, Monsieur DUBUS, et c'est très important - accès à la carte "véhicule propre" que la Ville de Paris met à disposition des entreprises qui ont des véhicules électriques ou au G.N.V., au gaz. Cette carte autorise le stationnement gratuit dans Paris. Il convient donc de travailler plutôt en ce sens, de manière à aider les artisans de la grande couronne à se doter de véhicules propres qui leur permettront d'accéder à cette carte "véhicule propre", et partant, à la gratuité du stationnement à Paris.

Notre axe de travail est plutôt dans le fait d'inciter davantage la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris à aider financièrement aussi ces artisans, qui peuvent bénéficier d'ores et déjà, dans le dispositif actuel, de la gratuité du stationnement s'ils ont des véhicules propres.

Compte tenu de ces éléments, j'émettrai un avis négatif à votre vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Bien. Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. de FROMENT au nom du groupe les Républicains et Indépendants.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour dire que M. DUBUS soulève un vrai problème et que nous sommes sensibles aux arguments liés aux effets d'aubaine qui sont décrits par l'Exécutif. Nous nous abstiendrons pour cette raison. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 206 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Vous n'allez pas faire une explication de vote sur votre propre vœu ? Non. Soit vous annoncez que vous retirez le vœu, mais il n'y a pas d'explication sur un vœu que l'on a soi-même déposé. C'est absurde.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 206 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

S'il vous plaît !

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 124.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 124).

## **2018 DVD 130 - Modalités d'accès aux bornes de recharge électrique "Autolib".**

### **Voeu déposé par le groupe LRI relatif à un abonnement unique pour le rechargement des véhicules électriques.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 130 et le vœu n° 207. Il s'agit des modalités d'accès aux bornes de recharge électrique Autolib'.

La parole est dans un premier temps à M. Alexandre VESPERINI, pour cinq minutes.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Je pensais que ma collègue, Maud GATEL, prenait la parole, mais bon.

Ecoutez, nous, groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, nous voterons ce projet de délibération, mais je voudrais tout de même faire part à l'Exécutif d'un certain nombre de remarques et de réflexions. D'ailleurs, à ce titre, je ne comprends pas très bien pourquoi le vœu que j'avais formulé relatif à la gratuité du tarif que vous proposez dans ce projet de délibération, n'y est pas rattaché, mais enfin, c'est comme cela.

Première remarque que je voudrais faire, une remarque générale, c'est finalement, on en a une preuve nouvelle : l'Exécutif ne sait absolument pas quoi faire d'Autolib'. Finalement, c'est le sparadrap du capitaine Haddock, mais en version mobilité électrique. Je trouve qu'il y a un manque d'ambition, une timidité quasi malade dans les décisions que la Mairie de Paris prend sur le dossier Autolib' depuis cet été. J'en veux pour preuve le fait que vous allez développer, permettre aux véhicules électriques de pouvoir accéder aux bornes de recharge électrique Autolib', mais pas à toutes les bornes de recharge, à seulement une partie d'entre elles, le tiers seulement. Je trouve cela assez regrettable. Cela correspond, pour moi, comme je le disais, à un manque d'ambition de la part de l'Exécutif municipal sur le dossier d'Autolib'. Je ne comprends pas très bien.

La Ville de Paris a tout de même cela de positif avec Autolib', c'est qu'elle a réussi à se constituer un réseau de bornes de recharge de véhicules électriques considérables, qui est probablement l'un des plus importants des villes européennes - en densité - derrière Copenhague, Amsterdam ou Stockholm, mais on ne s'en sert pas suffisamment. Je le regrette avec ce projet de délibération, que je trouve, de ce point de vue, assez insuffisant, notamment pourquoi seulement un tiers des bornes de recharge, pourquoi pas la totalité ou pourquoi pas la moitié ?

Deuxièmement, je pense que ce projet de délibération qui concerne Autolib' oublie tout de même la nécessité de rapprocher Autolib' de Belib'. Parce que, Belib', ce sont des bornes de recharge rapide, alors qu'Autolib', ce sont des bornes de recharge lente, historiquement. Je pense qu'il faut que nous fassions un effort de compréhension, de lisibilité pour les utilisateurs de ces véhicules électriques. Il faut qu'ils y voient plus clair. Je regrette, là encore, que ce vide n'ait pas été comblé.

La troisième réflexion concerne la gratuité. Très franchement, je ne comprends pas très bien pourquoi vous lancez ce dispositif sans permettre aux utilisateurs des véhicules électriques d'accéder à cela de manière gratuite, pendant - je ne sais pas - 6 mois, comme je le propose dans mon vœu. Parce que 120 euros pour les utilisateurs particuliers et 600 euros pour les professionnels, comme vous le proposez, je trouve que ce dispositif n'est pas suffisamment accessible, en tout cas suffisamment lisible. Il faut simplifier les choses. Il y a suffisamment de personnes qui ont été pénalisées par l'arrêt d'Autolib' - 150.000 abonnés - pour que vous preniez une mesure incitative qui favorise l'utilisation des modes de déplacement des véhicules électriques.

Enfin, ma dernière remarque, après la gratuité, c'est : qu'allez-vous faire des stations restantes ? Sur les 600 stations Autolib' que compte Paris intra-muros, seul un tiers va être concerné par ce nouveau dispositif de bornes de recharge. Mais que fait-on des deux tiers restants ? Il n'y a aucune annonce, aucune décision. Je le regrette. Je rappelle que tout cela concerne 3.244 places. Quand j'entends parler de trottinettes et de gyroroues, notamment de leur stationnement et de leur recharge, je pense que vous devriez mener une réflexion sur ce sujet. Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser les bornes de recharge qui restent, les deux tiers restants, ou même la totalité, non pas pour des véhicules électriques, des voitures électriques classiques, mais pour des véhicules de moindre importance, plus légers, auxquels il faudrait trouver une place sur la voie publique et pas sur le trottoir ? Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : je crois que nous sommes tous d'accord sur ces bancs pour dire qu'il faut redonner le trottoir aux piétons, et à ces emplacements qui, je le rappelle, ne sont pas utilisés.

Enfin, toute dernière réflexion : on parle beaucoup de mobilité électrique. C'est très bien. Paris a gagné, avec Autolib' - c'est l'un des points positifs qu'il faudra retenir de cette expérience - une dimension très forte dans le domaine de la mobilité électrique. Mais il y a aussi d'autres types de carburant - on en parle beaucoup en ce moment - et de types de motorisation écologique, de motorisation propre : le gaz naturel, le G.P.L., qui est en train de monter en force à nouveau en France, alors que, dans d'autres pays européens, notamment en Italie, ils ont déjà pris beaucoup d'avance par rapport à nous. Nous pourrions utiliser ces stations pour permettre aux véhicules propres - G.P.L., gaz naturel - de se garer à Paris.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet de délibération, que nous approuverons naturellement au groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

La parole est à présent à Jean-Baptiste de FROMENT qui, dans le même temps, va nous présenter le vœu n° 207 présenté par son groupe.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, là encore, nous voterons favorablement à ce projet de délibération. C'est bien le moins que l'on puisse faire pour exploiter un petit peu ce réseau de bornes Autolib'. Mais nous proposons d'aller plus loin en fusionnant les abonnements Autolib' et Belib' pour permettre d'unifier le réseau, l'offre de recharge électrique à Paris. Nous ne comprenons pas très bien pourquoi on maintiendrait deux services séparés, alors même qu'ils sont, à certains égards, complémentaires puisque Belib' propose un système de recharge accélérée, ce que ne proposent pas les bornes Autolib'.

Nous jugerions plus simple, plus lisible, plus efficace que ces deux services d'abonnement à la recharge électrique puissent être fusionnés.

Merci beaucoup.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

A présent, la parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Cela me permettra déjà de pouvoir exprimer que je suis ravie, Monsieur Ian BROSSAT, de vous voir parmi nous. Vous êtes revenu de Lille, c'est une bonne chose. J'ai vu que vous étiez en forme.

Ce projet de délibération mériterait plus de précisions, parce que l'on ne comprend pas pourquoi toutes les stations ne vont pas pouvoir être utilisées par les particuliers avec leur voiture électrique. On comprend qu'il y a des stations où il y a une consommation électrique bien plus conséquente, que vous avez innové et qui permet de recharger en un temps record, mais j'avoue que j'ai un peu de mal à comprendre le tiers et les deux tiers, puisque dans le projet de délibération, vous dites que les 400 stations Autolib' restantes seront destinées aussi au stationnement des véhicules électriques. Quelque chose m'échappe sur ce point.

En tout cas, ce qui me tient à cœur, c'est qu'il faut que ces anciennes stations Autolib' qui permettent des recharges électriques, servent prioritairement aux véhicules électriques particuliers ou à usage professionnel, mais pas au "free floating". Le "free floating" n'a pas à utiliser ces dispositifs. Je suis déjà extrêmement choquée qu'on laisse le "free floating" se développer de manière quasiment libre dans la Capitale, comme un nouveau terrain de jeux sur lequel, finalement, ces systèmes d'ubérisation de location de voitures peuvent se développer sans avoir à payer grand-chose à la collectivité qui, elle, pourtant, a la responsabilité de l'entretien de l'espace public.

Il me semble important que ce projet de délibération puisse bien garantir qu'en aucun cas, les stations Autolib' vont pouvoir servir à des entreprises qui, elles, font de l'activité lucrative sur la location de voitures.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons vu avec le projet de délibération précédent, le DVD 107, que la Ville de Paris récupère la possession des biens de retour Autolib', et donc, principalement, la possession des bornes de recharge. Nous avons étudié les possibilités pour rétablir un service de recharge le plus rapidement possible, sachant toutefois que d'autres options de recharge existaient et existent encore, à savoir les points de charge Belib' : les bornes disponibles dans les 89 parkings souterrains disposant de points de charge, ou encore les 5 bornes de recharge rapide dans les stations-service situées aux abords du boulevard périphérique. Au total, aujourd'hui, ce sont 420 points de charge publique qui sont actuellement disponibles pour les 3.000 usagers environ qui utilisaient les bornes Autolib' pour recharger leur véhicule.

Le 30 novembre, c'est-à-dire dans 11 jours exactement, nous ajouterons 1.000 points de charge supplémentaires, répartis sur 211 anciennes stations Autolib'. Le choix de ces stations a été effectué de manière à assurer un maillage territorial du territoire parisien, réparti dans les différents arrondissements et en fonction des usages qui ont été constatés avant la fin du service Autolib' et montrait que 80 % des recharges étaient effectuées sur environ 200 stations. Avec ces 1.000 points de charge supplémentaires, Paris disposera d'un réseau de tout premier plan, supérieur même à celui d'Oslo, en Norvège, qui est la ville de référence de la mobilité électrique européenne, avec 1.300 bornes dénombrées actuellement.

Je rappellerai - c'est aussi une réponse à M. VESPERINI - que l'Union européenne préconise aujourd'hui une borne de recharge pour 10 véhicules électriques, qu'il y avait cet été environ 6.500 véhicules électriques circulant à Paris. Donc, si l'on suit ce ratio, il est nécessaire d'avoir environ 650 bornes de recharge dans Paris. On voit donc bien qu'avec plus de 1.400 points de recharge, nous serons bien au-delà du ratio qui est préconisé par l'Union européenne. Et donc, ce que nous faisons, c'est d'avoir un bon dimensionnement. Si nous devons mettre à disposition les 3.000 bornes, nous serons non seulement sur un surdimensionnement, mais aussi sur des coûts de maintenance qui pourraient être prohibitifs étant donné le dimensionnement actuel du parc circulant. C'est donc aussi dans une volonté de bien gérer et de bien dimensionner le système de recharge que nous faisons ce choix, qui vise aussi à économiser les deniers publics. Je crois que, de ce point de vue, vous serez d'accord avec nous.

Les interventions sur les 1.000 bornes pour assurer le verrouillage du capot à la charge, qui est indispensable à la mise aux normes électriques, ont débuté le 12 novembre. La mise en service de toutes ces bornes interviendra le 30 novembre, avec une "hotline" qui sera en service à partir du 1er décembre.

La solution proposée est toutefois une solution provisoire. Ainsi que nous l'avons annoncé, il s'agit bien de pallier la fin du service Autolib'. Nous proposons donc, de manière transitoire, un service simple, sans réservation, sans supervision immédiate des pannes éventuelles, sans limitation de durée. Un nouvel appel à projets sera lancé très prochainement pour remplacer ces bornes par des bornes plus modernes qui offriront éventuellement des puissances différentes.

Pour avoir accès à ces bornes qui seront disponibles à partir du 30 novembre, nous proposons un forfait annuel qui correspond à des estimations de consommation moyenne d'électricité pour la recharge d'un véhicule. Si l'on ramène ces tarifs à un tarif mensuel, le montant d'un forfait revient à 10 euros par mois pour un véhicule de particulier, ce qui permet aux utilisateurs de se charger sur l'ensemble des bornes ex-Autolib' qui seront remises en service, et un tarif de 50 euros par mois pour les véhicules qui font l'objet d'une exploitation commerciale de type auto-partage. Les usagers qui disposent d'un véhicule électrique devront faire la demande d'une carte spécifique signalant qu'ils ont payé leur forfait annuel.

J'ajouterai que plusieurs centaines des anciennes bornes Autolib' - jusqu'à 500 - seront dévolues à l'auto-partage en boucle, avec des véhicules électriques ou des hybrides rechargeables. Je rappelle que nous avons voté deux délibérations pour le développement de l'auto-partage, qu'il soit en flotte libre, pour utiliser un terme français, ou en boucle. Ainsi, nous aurons 1.000 véhicules en flotte libre d'ici la fin de l'année et 1.000 places en voirie pour l'auto-partage en boucle d'ici la mi-2019.

En parallèle de ce déploiement des services d'auto-partage, c'est ce dispositif transitoire qu'il vous est proposé d'adopter, le temps que la procédure de remplacement des infrastructures de bornes soit menée à son terme, avec un système de bornes de recharge publiques modernisé qui permettra d'accompagner le développement de la mobilité électrique à Paris.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jean-Baptiste de FROMENT, est-ce que vous acceptez les amendements proposés au vœu n° 207 qui viennent d'être présentés par M. NAJDOVSKI ?

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Oui.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 207 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 613).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 130.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 130).

### **2018 DVD 132 - Mise en place d'un service public d'Ile-de-France de location longue durée de vélos électriques sur le territoire de Paris. Accord de la Ville de Paris.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DVD 132. Il s'agit de la mise en place d'un service public d'Ile-de-France de location longue durée de vélos électriques sur le territoire de Paris. Il s'agit de voter l'accord de la Ville de Paris sur ce point.

La parole est dans un premier temps à M. Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes maximum, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous nous félicitons de ce projet de délibération qui met en place un service de location de vélos longue durée. Le développement du vélo à Paris a une marge de progression. Nous poussons, depuis le début de la mandature, pour que la petite reine ait la place qu'elle mérite dans notre ville. La location de longue durée de vélos à assistance électrique à Paris vient en complément du nécessaire développement des infrastructures...

Je pense que cela vous intéresse.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - S'il vous plaît, un peu de silence pour que Jean-Noël AQUA puisse être entendu.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci.

La location de longue durée vient en complément du nécessaire développement des infrastructures des voies cyclables, des places de stationnement de vélos, du service public Vélib'. Il est important de noter que la location de vélos longue durée induit un usage différent de la location courte durée du service Vélib'. Il s'agit, ici, de louer un vélo à assistance électrique pour la somme de 40 euros par mois, pour une durée de 6 mois. C'est d'ailleurs une proposition que les élus communistes d'Ile-de-France Mobilités défendent depuis 2016. Ile-de-France Mobilités a annoncé, en juin 2017, le lancement du plus important service de location longue durée de vélos à assistance électrique. Nous nous félicitons donc qu'elle se concrétise aujourd'hui. C'est indéniablement un point d'appui pour le développement du vélo à Paris.

Je parle bien d'un point d'appui, parce que nous souhaiterions aussi que le dispositif soit plus ambitieux. Avec 20.000 vélos déployés en Ile-de-France à l'horizon 2020, seuls 190.000 Franciliennes et Franciliens pourront en bénéficier. Les élus communistes ont déposé, le 8 novembre, un amendement demandant que le nombre de vélos mis en service soit multiplié par 5 pour atteindre les 100.000 vélos. Si l'amendement n'a pas été adopté, Ile-de-France Mobilités s'est engagée à réaliser un bilan 6 mois après le déploiement de l'offre, afin de l'augmenter si le succès est au rendez-vous. Nous espérons que ce sera le cas.

Dans cette attente, nous votons pour ce projet de délibération. Cette proposition va pleinement dans le cadre d'une offre de mobilité multimodale. Nous voyons d'un bon œil le fait que ce soit Ile-de-France Mobilités qui soit l'organisatrice de cette nouvelle offre de mobilité. Cela permet de développer une offre de transport multimodal, avec la perspective d'un point d'entrée unique.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Madame SIMONNET, c'est à vous.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je pense que c'est une bonne chose de pouvoir permettre la location longue durée d'un vélo, parce que c'est ce qui peut permettre justement de bien banaliser positivement un usage beaucoup plus régulier et qui deviendrait une évidence du vélo en milieu urbain. Néanmoins, il y a un certain nombre de questions à se poser. Si cette location de vélo longue durée, pour l'instant, est prévue à 40 euros par mois et sera remboursable à 50 % par l'employeur, c'est néanmoins une somme. Quel est l'opérateur qui va gérer cela ? Parce que j'ai bien l'impression qu'en aucun cas, Ile-de-France Mobilités n'a prévu une régie directe. Quand on voit le fiasco de Vélib', et

notamment le mépris des salariés derrière, c'est tout de même un peu le b.a.-ba auquel il faut s'intéresser. Je suis assez étonnée que ce sujet n'ait pas été exprimé par mon prédécesseur.

Je pense, par contre, que l'on doit développer ce service et avoir un objectif, à savoir permettre la gratuité de l'abonnement location vélo à l'année pour l'ensemble des jeunes. Parce que je pense que c'est sur la première génération des jeunes, lycéens, lycéennes, qu'il faut absolument développer la pratique du vélo et qu'elle devienne une évidence. Je serais favorable à ce que la Ville porte cette parole au sein d'Ile-de-France Mobilités. En attendant, j'espère que l'on va m'expliquer un peu comment va être géré ce nouveau dispositif, quel va être le statut des salariés et tout cela.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Par ce projet de délibération, nous vous proposons d'inscrire Paris comme le territoire de ce nouveau service de location longue durée de vélos à assistance électrique, mis en place par Ile-de-France Mobilités, qui, comme vous le savez, est l'autorité qui organise les transports et les mobilités en Ile-de-France. Le groupement "Fluow" qui regroupe quatre entreprises - La Poste, "Transdev", "Vélogik" et "Cyclez" - va proposer à la location 10.000 vélos à assistance électrique sur l'ensemble de la Région Ile-de-France, avec l'objectif d'atteindre 20.000 vélos en 2020.

Je précise que c'est un dispositif régional et qu'en aucun cas, la Ville de Paris n'a été dans la définition de ce service.

La location pourrait se faire dans 15 à 25 points de commercialisation à Paris. Nous veillerons à ce qu'ils soient, malgré tout, équitablement répartis sur le territoire, de manière que chaque Parisien y ait accès à une distance raisonnable de son lieu d'habitation. La location des vélos se fera pour une durée de plusieurs mois - 6 maximum - avec un test de longue durée qui pourra conduire à l'achat d'un vélo personnel. Ce service vient donc en complément de Vélib', qui se décline dorénavant en version à assistance électrique, et également en complément de l'aide à l'achat de V.A.E., que nous avons mise en place depuis maintenant presque 9 ans et qui rencontre un grand succès.

Nous trouvons cette initiative très positive et tout à fait compatible avec le Plan Vélo très ambitieux que nous avons voté en 2015. D'ailleurs, nous avons songé à mettre en place un tel dispositif, mais sachant qu'Ile-de-France Mobilités avait l'intention de le faire à l'échelle régionale, nous avons concentré nos efforts sur d'autres services et sur le développement des infrastructures cyclables.

Je voudrais revenir sur ce point pour rappeler - et je le regrette vivement - que la Région Ile-de-France refuse toujours de contribuer au financement d'une grande partie de nos projets de pistes cyclables, sous prétexte qu'ils prennent un peu d'espace à la voiture pour en donner aux modes actifs. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Depuis le début de la mandature, la Région a validé seulement un peu plus de 10 % de nos demandes de subventions de pistes cyclables, pour un montant - au moment où je vous parle - de 1,5 million d'euros pour soutenir le vélo à Paris, quand nous avons investi 150 millions d'euros dans notre Plan Vélo. Certes, demain, il y aura des subventions qui seront votées pour un montant de 3,6 millions d'euros. Je me réjouis du fait que la Région Ile-de-France ait enfin entendu la demande de la Ville de Paris, après deux ans de disette pendant lesquels zéro euros de financement de piste cyclable ont été attribués à Paris, en particulier rue de Rivoli.

Monsieur LEGARET, vous devriez le savoir, je pense.

Dans le même temps, ce sont près de 6,3 millions d'euros d'investissements qui sont toujours refusés à la Ville de Paris par la Région Ile-de-France, avec des demandes relativement récentes - boulevard de Sébastopol, boulevard de Strasbourg, avenue des Champs-Élysées, avenue de la porte d'Aubervilliers - pour lesquelles la Région nous refuse encore ses cofinancements actuellement.

Or, je rappelle que réaliser des pistes cyclables, c'est aussi favoriser les déplacements métropolitains. Les aménagements qui sont réalisés à Paris ne profitent pas qu'aux Parisiens, mais à tous les Franciliens. De la même manière qu'aujourd'hui les berges de Seine piétonnes profitent grandement au déplacement des métropolitains qui les utilisent beaucoup à vélo pour se déplacer au quotidien pour aller travailler. De ce point de vue, il est important de rappeler que l'engagement de la Région doit être de soutenir le travail de la Ville de Paris et ne pas, au contraire, décider de manière arbitraire que certains projets devraient être recalés.

Je terminerai en disant que nous souhaitons également qu'il puisse y avoir le financement d'un réseau régional structurant de pistes cyclables, qui serait essentiel pour accompagner ce développement du vélo à l'échelle régionale. Avec ce service de location de longue durée de vélos à assistance électrique, il me semble important qu'Ile-de-France Mobilités, à l'instar de ce que fait "Transport for London" pour le Grand Londres, réalise un réseau structurant de pistes cyclables, puisqu'aujourd'hui, malheureusement, Paris reste très seule dans l'agglomération francilienne à réaliser un réseau express vélo.

Je conclurai en disant que, malgré tout, nous nous félicitons de la mise en place de ce service. Mais nous rappelons à la Région Ile-de-France que la réalisation de pistes cyclables qui permettent aux Franciliens de rouler en sécurité, est tout aussi essentielle pour le développement d'une mobilité soutenable à Paris et à l'échelle de l'Ile-de-France.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DVD 132).

### **Vœu déposé par MM. DAGNAUD, MADEC, TINTI et Mme KONÉ relatif au réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, et il y en a beaucoup.

Nous commençons par le vœu n° 208 relatif au réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad.

La parole est dans un premier temps à M. le Maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le vœu que je vous présente a été voté dans les mêmes termes par le Conseil du 19e arrondissement et par celui du 10e. C'est donc aussi au nom d'Alexandra CORDEBARD et des élus du 10e arrondissement que je le présente devant votre Assemblée.

Pour comprendre le sujet, revenons un peu en arrière et, en l'occurrence, au début des années 1980, quand le projet de réaménagement de la place de Stalingrad, porté à l'époque par l'architecte Bernard Huet, avait retenu le parti pris d'un aménagement architectural audacieux qui consistait à faire un rappel historique des enceintes des Fermiers Généraux. Aujourd'hui, 30 ans après - disons les choses comme elles sont - la place Stalingrad mène une double vie.

Côté pile, c'est un lieu attractif, une porte d'entrée sur le bassin de la Villette, où les Parisiens se pressent de plus en plus nombreux, un haut lieu de la vie culturelle, un espace emblématique de la reconquête des principaux plans d'eau de la ville par les Parisiens. Côté face, c'est un lieu qui, objectivement, depuis 30 ans, a laissé s'installer, et même a favorisé l'installation durable d'une scène de toxicomanie à ciel ouvert, en l'occurrence de "crack" à ciel ouvert, avec un réseau d'innombrables arcades, colonnades, talus, escaliers, passages en tunnel sans perspective et terrasses abritées des regards.

C'est aussi un lieu qui referme la place par rapport à ses affluents, que sont l'avenue Jean-Jaurès, l'avenue de Flandres ou les quais de Seine et les quais de Loire, donc qui referme la place sur son environnement immédiat. Puis, troisième élément, c'est un lieu qui acte la coupure, pas seulement symbolique, entre deux éléments majeurs du patrimoine fluvial parisien, que sont d'un côté le bassin de la Villette, côté 19e, et de l'autre côté, côté 10e, le canal Saint-Martin, avec, au milieu, une trouée qui synthétise tout ce contre quoi nous essayons de lutter, ce sur quoi nous essayons d'avancer, avec une voie extrêmement circulée, encombrée, polluée, que l'on a même du mal à traverser à pied.

Les enjeux sont de trois niveaux. Premièrement, concevoir et repenser un aménagement de la place qui mette fin à la propension qu'elle a aujourd'hui et depuis 30 ans à favoriser les mésusages urbains, pour le dire aimablement. Deuxièmement, penser un aménagement de la place qui ouvre la place sur son environnement urbain. Troisièmement,

penser une continuité urbaine et paysagère entre le bassin de la Villette et le canal Saint-Martin. Cela implique que soient étudiés et levés les obstacles juridiques liés à la situation des ayants droit. C'est l'un des objets du vœu. Cela implique également que des études urbaines soient menées assez rapidement pour que nous puissions imaginer, dans une démarche de co-construction, le visage nouveau que pourrait avoir cette place des Canaux. C'est ainsi que l'on pourrait la nommer. L'objet de ce vœu est d'engager les études nécessaires.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, François DAGNAUD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire : la place de la Bataille de Stalingrad présente un potentiel urbain, aujourd'hui sous-exploité. Elle s'avère parfois difficile à vivre pour les riverains et n'est pas des plus accueillantes, alors que la présence du bassin lui confère un cadre remarquable. Alors que le quartier fait l'objet d'une attention particulière, puisque plusieurs projets d'ampleur y sont actuellement développés, d'un côté, la promenade urbaine entre les stations de métro Barbès et Stalingrad, dont les travaux s'achèveront au troisième trimestre 2019, et de l'autre, le réaménagement de la place du Colonel-Fabien, voté au budget participatif.

La place de la Bataille de Stalingrad ne fait pas encore l'objet d'un projet de réaménagement. Notons toutefois que la R.A.T.P. rénove actuellement le viaduc de la ligne 2, et ce, jusqu'en mars 2019.

J'émet donc un avis favorable à ce qu'une réflexion sur le réaménagement de la place soit entamée, tant au niveau de sa faisabilité juridique, compte tenu des ayants droit des architectes, qu'au niveau de la forme concrète que pourrait prendre le réaménagement. Donc avis favorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 208 ainsi amendé par Christophe NAJDOVSKI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 614).

### **Vœu déposé par MM. DAGNAUD, MADEC, Mme JEMNI, M. TINTI et Mme KONÉ relatif à une nouvelle génération de "quartiers apaisés" sur le quartier Plateau.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 209 relatif à une nouvelle génération de "quartiers apaisés" sur le quartier Plateau.

La parole est à François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19<sup>e</sup> arrondissement. - Merci.

Le quartier Plateau, autrefois appelé "quartier Buttes-Chaumont", a été le premier, il y a une vingtaine d'années maintenant, à expérimenter ce qu'on appelait à l'époque les "quartiers tranquilles", "quartiers zone 30", qui consistaient notamment à réaménager les plans de circulation pour dissuader les circulations de transit, et donc, anticiper la démarche d'apaisement de la circulation dans laquelle nous sommes aujourd'hui largement engagés dans l'arrondissement, et plus largement à l'échelle de Paris.

L'idée, c'est de prolonger le rôle précurseur de ce quartier et d'y synthétiser tout un ensemble d'aménagements qui, pour partie, existent. Je pense au dispositif d'interdiction de circulation le dimanche, à tous les aménagements sur les sens de circulation, aux revêtements qui permettent d'absorber la pollution sonore, aux revêtements anti-îlots de chaleur. Bref, toute une série d'aménagements qui existent et d'autres qui restent à inventer pour labelliser un nouveau concept, celui de "quartier apaisé", qui permettrait de franchir une étape supplémentaire, en commençant par ce quartier qui en a la vocation, avant de pouvoir le généraliser dans l'arrondissement et à l'échelle de Paris. L'idée, c'est donc de lancer cette expérimentation dans le quartier du Plateau.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, François DAGNAUD.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'apaisement de l'espace public est une priorité incontestable de notre mandature. C'est une demande incontestable de nos concitoyens, que nous percevons fortement notamment dans le cadre du budget participatif.

Notre action passe par l'abaissement de la vitesse de la circulation, avec la généralisation progressive des zones 30, par l'agrandissement des espaces dédiés aux piétons et par le développement des aménagements cyclables. Dans une optique tout autant de transformation de l'ambiance urbaine et pour contribuer à un aménagement plus écologique de notre ville, en diminuant les îlots de chaleur et en favorisant la nature en ville, des rues végétales ont également été réalisées, notamment avec ma collègue Pénélope KOMITÈS.

Nous entendons également transformer certaines rues en véritables espaces de vie. C'est le cas avec les rues aux enfants, que nous avons créées en collaboration avec les mairies d'arrondissement qui le souhaitaient. Je pense à la mairie du 12e, du 3e, etc., et d'autres. Pardonnez-moi pour celles que je ne mentionne pas.

Votre vœu propose, en quelque sorte, que nous compilions l'ensemble de ces acquis pour réaliser, sur le quartier du Plateau, une nouvelle génération de "quartier apaisé". Il est tout à fait pertinent d'aller encore plus loin que ce que nous réussissons à faire aujourd'hui et de mettre en œuvre un aménagement qui soit écologique et apaisé à l'échelle de quartiers tout entiers.

C'est donc la raison pour laquelle nous émettrons un avis très favorable à ce vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 209, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 615).

### **Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la circulation des vélos place d'Italie.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 210 relatif à la circulation des vélos place d'Italie.

La parole est à M. le Maire du 13e arrondissement, Jérôme COUMET.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Ce vœu a pour but d'essayer de régler définitivement une difficulté. D'ailleurs, il s'adresse plus directement à M. le Représentant du Préfet de police, que je remercie d'être présent en séance.

Il se trouve que plusieurs cyclistes m'ont interpellé sur des procès-verbaux dressés place d'Italie. Il leur était reproché de ne pas circuler dans les pistes cyclables. Non seulement c'est absurde, car les pistes cyclables ne disposent pas aujourd'hui d'une réelle continuité - d'ailleurs, c'est l'un des sujets examinés pour le futur de la place d'Italie, mais qui n'interviendra pas avant 2020 - mais, plus encore, ces procès-verbaux sont illégaux parce qu'ils ne respectent pas le Code de la route, puisque les panneaux qui indiquent les pistes cyclables place d'Italie ne marquent aucune obligation de les emprunter.

Comme nous n'arrivons pas à comprendre pourquoi ces procès-verbaux ont été établis - il m'en a été montré un ; ce n'est donc pas un fantasme -, j'aimerais que des instructions puissent être données très clairement. D'ailleurs, cela pourrait être élargi à l'ensemble de Paris, parce que je pense que nous n'en sommes plus à cette étape.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Jérôme COUMET.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI, puis à M. le Représentant du Préfet.

Directement le Représentant du Préfet ? Allez-y.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, vous avez raison, lorsqu'un panneau rectangulaire bleu indique une piste cyclable, il est incitatif ou indicatif, l'obligation d'emprunter la piste ne valant que lorsque le panneau est circulaire et bleu toujours. Si des contraventions ont été dressées sur ce fondement, place d'Italie, qui ne comporte aucun panneau d'obligation d'emprunter les éventuelles pistes cyclables, elles l'ont été au mépris du Code de la route, donc elles ne tiennent pas. Les consignes ont été repassées en ce sens au service verbalisateur, de sorte à pouvoir éviter ce type de confusion. D'ailleurs, nous les repassons pour l'ensemble des services interpellateurs et verbalisateurs dans Paris, afin d'éviter toute méprise.

Je rappelle, néanmoins, notre souhait, lorsqu'un équipement en piste cyclable existe, qu'il puisse être emprunté de façon privilégiée par les cyclistes pour leur assurer les meilleures conditions de sécurité. Mais sur le cas d'espèce que vous venez de citer, il y a bien eu erreur.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 210 du groupe Socialiste et Apparentés qui nous a été présenté tout à l'heure par Jérôme COUMET, avec un avis...

Pardon, une explication de vote de Mme Edith GALLOIS. Toutes mes excuses.

**Mme Edith GALLOIS.** - Je vous en prie.

En deux mots, pour vous dire que je partage totalement le vœu qui a été déposé par Jérôme COUMET. Effectivement, il est mieux de rouler sur les pistes, quoi qu'il arrive. J'ai bien entendu ce que vous disiez, Monsieur le Préfet, mais il se trouve que, quelquefois, les pistes cyclables sont plus dangereuses que les voies elles-mêmes. Donc, soyons cléments et surtout en l'espèce, dans la mesure où il n'y avait aucune obligation de les emprunter.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 210 du groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 616).

### **Vœu déposé par le GEP relatif à la sécurité nocturne des cyclistes.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de vœu n° 211 relatif à la sécurité nocturne des cyclistes.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Jérôme GLEIZES.** - Merci, Monsieur le Maire.

La baisse de la mortalité de la circulation routière ne doit pas faire oublier que celle des cyclistes et des piétons n'a pas diminué, voire est en augmentation. Notre vœu va s'attacher à une question importante : celle de la sécurité nocturne des cyclistes.

Dans notre vœu, nous demandons deux volets. Le premier volet est une campagne d'information, de sensibilisation en direction des cyclistes, mais aussi en direction des automobilistes.

Le deuxième, c'est, dans la question des travaux de réaménagement, de penser que l'on peut mettre en place des diodes électroluminescentes délimitant les bandes cyclables du reste de la chaussée, notamment sur les voies les plus circulées et les intersections repérées comme dangereuses qui sont évaluées par la DVD.

Merci de votre attention.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La visibilité nocturne des cyclistes est une préoccupation légitime. Dans votre vœu, vous proposez une campagne de sensibilisation et de prévention afin d'encourager les cyclistes à s'équiper pour améliorer leur visibilité. L'Exécutif y est tout à fait favorable, d'autant plus que les lumières et les catadioptres sont obligatoires, mais qu'ils manquent encore trop souvent sur les vélos. La Ville soutient les actions de prévention routière menées par des associations. On peut citer "Prévention routière" ou encore "Mieux se déplacer à bicyclette". Elle s'associe aussi aux actions de la Préfecture de police. Mais il y a sans doute à avoir une information spécifique sur la sécurité des cyclistes la nuit, en particulier à l'approche de l'hiver.

Entre 2015 et 2018, il y a eu 2.018 cyclistes victimes d'accidents à Paris. 30 % de ces accidents ont eu lieu la nuit. D'où la nécessité d'avoir une approche spécifique de cette question.

Vous proposez ensuite d'insérer des dispositifs réfléchissants directement sur les infrastructures cyclables. Sachez qu'aujourd'hui, les produits de marquage utilisés sont certifiés et assurent de bonnes performances en termes de blancheur, de contraste avec la chaussée et d'adhérence. De nombreux marquages sont aussi équipés de bosses réfléchissantes. Les pistes sont donc visibles en général. C'est dans les intersections que la matérialisation nocturne d'itinéraires cyclables serait la plus pertinente.

Je suis également favorable à ce que l'on puisse réfléchir sur le sujet avec nos partenaires - architectes des Bâtiments de France, Préfecture de police, associations d'usagers - à un dispositif léger permettant de sécuriser efficacement la traversée des carrefours par les cyclistes, notamment la nuit.

Notre amendement vise à ce que nous nous concentrons sur les intersections, d'autant que sur les axes les plus circulés, nous réalisons des pistes cyclables séparées. Si vous acceptez les amendements proposés, l'avis de l'Exécutif sera favorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Amendements acceptés, Monsieur GLEIZES ?

**M. Jérôme GLEIZES**. - Oui.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Ils le sont.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 211 du groupe Ecologiste de Paris, amendé par Christophe NAJDOVSKI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 617).

### **Voeu déposé par les groupes PCF-FG, GEP et EGCP relatif à l'aménagement cyclable du boulevard de Belleville.**

#### **Voeu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux n° 212 et n° 212 bis relatifs à l'aménagement cyclable du boulevard de Belleville.

La parole est à Raphaëlle PRIMET.

**Mme Raphaëlle PRIMET.** - Monsieur le Maire, ce vœu déposé par les groupes "Génération.s", Vert et Communiste, a été adopté par le Conseil du 20<sup>e</sup> arrondissement. Il concerne la piste cyclable située boulevard de Belleville.

Lors de la mandature 2001-2008, le choix avait été fait d'implanter un couloir de bus ouvert aux vélos, entre les stations Couronnes et Ménilmontant, puis une piste cyclable en site propre entre les métros Couronnes et Belleville. Le réseau de bus parisien va accroître le nombre de lignes empruntant ce boulevard, avec les nouvelles lignes 20 et 71. Des choix importants ont été faits pour faciliter leur avancée, comme la mise à sens unique de la rue de Belleville. Il a été envisagé de supprimer la piste cyclable existant entre les métros Couronnes et Belleville pour lui substituer un couloir de bus ouvert aux vélos. Ce choix ne nous semble pas du tout pertinent. En effet, cette portion du boulevard ne dispose pas de contre-allée. Il est très probable que ce nouveau couloir de bus va générer de nombreux stationnements sauvages sur ce boulevard commerçant.

Ce serait donc très défavorable aux vélos et créerait une rupture de continuité bien trop longue pour cette piste structurante qui court tout le long des Fermiers Généraux. L'association de cyclistes "Paris en Selle" s'en est d'ailleurs émue, à juste titre. Un arbitrage équilibré serait de maintenir le couloir de bus existant entre Ménilmontant et Couronnes, soit un arbitrage favorable aux bus, puisque la circulation des vélos va être de fait dégradée, et de conserver la piste cyclable entre les métros Couronnes et Belleville, soit un arbitrage favorable aux vélos sur cette deuxième portion. L'idéal serait de créer, comme sur la rue de Rivoli, un couloir de bus et une piste cyclable séparés, mais la géométrie du boulevard ne le permet pas a priori. L'équilibre que nous proposons nous apparaît donc le plus adapté et a recueilli l'assentiment de notre Conseil.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI. Puis il y a plusieurs demandes d'intervention.

Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le réaménagement du boulevard de Belleville est un projet important de la mandature municipale. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de vie des habitants de ce quartier populaire, avec l'embellissement de l'espace public et l'amélioration des déplacements à pied, en vélo et en bus.

Premièrement, il s'agit d'accueillir le prolongement de la ligne de bus 20 et la création de la ligne de bus 71, que nous avons promues dans le cadre de la restructuration du réseau de bus parisien qui sera mis en œuvre en avril prochain.

Deuxièmement, il s'agit de maintenir et encadrer le marché du terre-plein central, l'un des plus grands marchés de Paris indispensable à la vie de ce quartier, mais qui est aujourd'hui difficilement encadré.

Troisièmement, il s'agit de soutenir les mobilités actives et encourager leur développement, en proposant des trottoirs larges et libres de véhicules motorisés ainsi que des aménagements cyclables protégés.

Quatrièmement, il s'agit de végétaliser le boulevard et y développer des usages locaux, notamment en aménageant un lieu de pause et des jeux pour enfants sur le terre-plein des Maronites.

De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu sur le sujet, réunissant la Mairie de Paris, les mairies des 4 arrondissements concernés - 11<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> - les riverains, les conseils de quartier, les associations d'usagers, les organismes publics concernés, mais aucun projet consensuel n'a pu être trouvé pour prendre en compte le besoin et l'impératif d'assurer simultanément la priorité aux déplacements en bus et à vélo.

Le projet peut donc être approfondi. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif propose quatre éléments. Nous faisons donc les quatre propositions suivantes.

Premièrement, pour l'heure, que la piste cyclable sécurisée existante sur le boulevard de Belleville, côté 20<sup>e</sup> arrondissement, soit préservée.

Deuxièmement, que des quais bus soient aménagés pour permettre la desserte du quartier par les lignes de bus, qui arriveront au printemps prochain.

Troisièmement, que les études soient approfondies et concertées pour permettre, à terme, un réaménagement mettant conjointement en place une piste cyclable séparée et sécurisée, et une voie de bus dédiée et protégée. Quand je dis "à terme", c'est dès 2020.

Quatrièmement, qu'en attendant ces nouvelles études, des mesures de gestion de la circulation soient déployées, comme la présence d'A.S.P., le déploiement de la vidéo-verbalisation ainsi qu'une nouvelle signalétique. Cela prend toute son importance, notamment les jours de marché, et cela permettra d'assurer aux bus une certaine régularité.

Pour toutes ces raisons, l'Exécutif propose de voter le vœu de l'Exécutif pour faire du boulevard de Belleville un boulevard apaisé, qui favorise les usages locaux et soit accessible à vélo, à pied, en transport en commun, en particulier en bus.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je suis saisi de deux demandes d'intervention des maires d'arrondissement.

Tout d'abord, Mme la maire du 20e arrondissement, Frédérique CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je vais tout de suite mettre fin à ce suspense insupportable. Je vais voter le vœu de l'Exécutif, d'autant plus que j'ai été partie prenante de sa rédaction. Je voulais juste rappeler à Mme PRIMET notamment, et à d'autres, comment nous en sommes venus là. Contrairement à ce que j'ai vu écrit ici ou là, il n'a jamais été question de supprimer une piste cyclable. Ce n'était certainement pas l'objectif de 2 ans de concertation, de plus de 19 réunions publiques, marches exploratoires, réunions avec des associations, réunions internes, etc., auxquelles certains ont participé plus que d'autres, et notamment moi.

Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que nous avons obtenu, après 10 ans de bataille... Pour ma part, cela fait depuis 2008 - j'ai rencontré plusieurs P.-D.G. de la R.A.T.P. - que je me bats pour un rééquilibrage du Plan Bus en faveur des quartiers du Nord-Est parisien notamment. Bien sûr, je n'oublie ni les circulations cyclistes, ni les piétons. Je ne suis pas la Maire des usagers du bus ou la Maire des cyclistes, ou la Maire des piétons, ou la Maire des commerçants. Je suis la Maire de tous en même temps - toutes et tous, pour être très inclusive. Le fait est que nous avons un espace public extrêmement contraint, qui est celui du boulevard de Belleville.

Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est parce que nous allons avoir 2 lignes de bus supplémentaires : les lignes 20 et 71. C'est une avancée formidable pour les populations du Nord-Est parisien. Dans ce cadre, Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P. exigent des aménagements de voirie de nature à assurer un bon cadencement des bus. Nous le savons, c'est une demande qu'ils font partout. C'est ce qui nous a entraînés, avec François DAGNAUD et Christophe NAJDOVSKI, à travailler à un scénario de mise en sens unique de la rue de Belleville, et ce, malgré des réticences, notamment des commerçants de la rue de Belleville.

De la même manière, nous devons travailler sur la mise en sens unique de la rue de Belleville. Ile-de-France Mobilités et la R.A.T.P. nous ont demandé de travailler à des aménagements de voirie sur le boulevard de Belleville, notamment les jours de marché. Comme l'a dit M. NAJDOVSKI, c'est l'un des plus gros marchés alimentaires de Paris. Il génère de très fortes perturbations, malgré l'excellent travail que nous avons fait avec nos collègues du 11e arrondissement, M. VAUGLIN, et avec Mme POLSKI, pour demander au concessionnaire de calmer un peu les ardeurs de certains commerçants.

Dans le cadre de ce réaménagement, on nous a demandé un couloir de bus en site propre à créer entre les métros Couronnes et Belleville. Après une très longue concertation de près de deux ans, il est apparu qu'il était quasiment impossible de faire à la fois une file pour les voitures, une file en site propre pour les bus et une piste cyclable protégée, malgré mon souhait. Et je le souhaite tout autant que les autres. De très nombreuses solutions ont été étudiées. Nous sommes arrivés à l'aboutissement qu'il fallait étudier encore et essayer de trouver une solution. Je regrette que ce qui va être étudié désormais ne l'ait pas été depuis deux ans. Je le dis, parce que nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Aujourd'hui, certes, on va maintenir une piste cyclable, dont je dis qu'elle est insuffisante, très dégradée et très souvent occupée les jours de marché par des véhicules en stationnement sauvage, et très souvent interrompue pour les cyclistes aux carrefours. J'ai beaucoup d'habitants cyclistes qui me le confirment. Puis, nous risquons d'avoir un service de bus dégradé dans cette portion.

Il serait très regrettable si, une fois que nous avons fait tout cela, la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités renonçaient au financement des deux nouvelles lignes de bus qui sont très attendues par nos administrés du Nord-Est parisien.

Je rappelle que le bus, contrairement au vélo - et pourtant j'aime beaucoup le vélo - est beaucoup plus inclusif parce qu'il prend les personnes plus âgées, les personnes à mobilité réduite, les personnes avec des poussettes, les petits-enfants, les personnes handicapées. Pour un certain nombre de personnes, il est plus facile de prendre un bus qu'un métro ou un vélo.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame CALANDRA.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Je rappelle qu'un bus transporte 70 personnes, ce qui n'est pas le cas d'un vélo. A un moment donné, il faut savoir hiérarchiser les choses.

36 % des déplacements quotidiens à Paris le sont par les transports en commun et 2 % par les vélos, même si nous souhaitons aller vers les 10 %.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vais vraiment vous demander de conclure.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Oui, oui. Mais bon, c'est beaucoup de travail.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur VAUGLIN, maire du 11e arrondissement.

**M. François VAUGLIN**, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup.

J'interviens, étant voisin et en face de cet aménagement qui est évoqué par ce vœu. Je me suis battu dès le début de la mandature pour que ce projet soit inscrit au P.I.M. et, avec la complicité de Christophe NAJDOVSKI, je me réjouis que cela ait été obtenu. Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre. Il y a une difficulté, côté 20e, qui est évoquée par ce vœu. Je tiens à profiter de cet échange pour réaffirmer que nous sommes prêts, côté 11e arrondissement, sur un dispositif qui, certes, a été compliqué à faire aboutir, mais qui, néanmoins, semble aujourd'hui convenir. Je voulais profiter de cet échange pour que soit réaffirmé le fait que nous n'attendrions pas le résultat des études qui sont évoquées dans ce vœu pour aménager la partie 11e arrondissement, avec une piétonisation temporaire en attendant de décider de son sort, avec un rechargement de la chaussée.

Merci beaucoup.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur VAUGLIN.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.  
Non ?

Oui, allez-y.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

A écouter Mme la Maire du 20e, je ne comprends pas pourquoi elle vote le vœu de l'Exécutif qui ne fait que renforcer le vote qui a été voté en arrondissement, en étant beaucoup plus précis notamment sur la partie desserte de bus. Je voudrais rappeler qu'au-delà de l'aménagement du parc de Belleville, la piste cyclable va de Nation jusqu'à place des Ternes. Il aurait été difficile d'avoir un aménagement qui dégrade l'existant, en l'occurrence une piste protégée pour les vélos qui aurait été supprimée dans les intentions initiales. Nous sommes donc contents de ce vœu et, bien sûr, nous appelons à le voter.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Donc le vœu n° 212 étant retiré, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 212 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je n'ai pas compris le vote du groupe les Républicains et Indépendants ? Pour.

Le vœu est donc adopté à l'unanimité. (2018, V. 618).

### **Vœu déposé par le groupe LRI relatif au maintien des pistes cyclables du boulevard de Belleville.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à présent à un vœu qui porte sur le même sujet, qui est le vœu n° 213 relatif au maintien des pistes cyclables du boulevard de Belleville.

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT.

Il est retiré parce que le vœu n° 212 bis y répondait. Bien.

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au stationnement temporaire des vélos.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons donc au vœu n° 214 relatif au stationnement temporaire des vélos.

La parole est à Mme Edith GALLOIS pour le groupe UDI-MODEM. Vous avez deux minutes pour le présenter, dans un silence que je vous réclame.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela va être très rapide. Frédérique CALANDRA vient de le rappeler : il n'y a en réalité que 2 % de déplacements à vélo. Mais nous avons tous envie que le vélo se développe considérablement. L'un des arguments pour cela, c'est le stationnement du vélo qui est encore insuffisant, qu'il soit à long terme ou temporaire. Dans mon vœu, je propose qu'il y ait un déploiement de nouvelles places de stationnement temporaires destinées aux vélos, qui seraient à proximité des établissements qui accueillent le public - les lycées, les établissements scolaires, les universités, etc. - et qu'une signalisation claire de ces stationnements soit faite.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le stationnement des vélos, qu'il soit temporaire ou non, est un enjeu majeur du Plan Vélo. Vous reconnaissez d'ailleurs, Madame GALLOIS, que l'objectif du Plan Vélo de 10.000 nouvelles places sur l'espace public, a été atteint. Vous soulignez même nos efforts en écrivant qu'un nouveau programme est à l'étude. C'est en effet le cas puisque chaque réaménagement de rue, chaque nouvel aménagement cyclable, chaque sécurisation de passage piéton est l'occasion, pour les services de la voirie, d'installer de nouveaux espaces de stationnement pour les vélos.

Vous demandez, toutefois, que les établissements accueillant du public, notamment scolaires et universitaires, soient ciblés. Or, c'est déjà le cas également. Par exemple, nous avons rencontré, pas plus tard que la semaine dernière, les représentants de l'université Paris-Dauphine pour installer des arceaux autour de l'université et les conseiller sur leur plan de mobilité. En plus des écoles, des conservatoires, des équipements sportifs, nous travaillons désormais à l'équipement des supérettes de quartier et réfléchissons à un stationnement adapté aux vélos cargo.

Vous demandez également qu'une distinction soit faite entre les zones réservées aux vélos, aux deux-roues motorisés et les zones mixtes. Là aussi, c'est déjà le cas, puisque de la peinture au sol indique l'usage pour chaque espace de stationnement. Pour augmenter un peu plus la lisibilité, nous convertissons au fur et à mesure les zones de stationnement mixtes en zones dédiées, soit aux vélos, soit aux deux-roues motorisés, avec l'indication moto. Plus de 2.000 places ont ainsi été converties depuis le début de la mandature.

Dans ce contexte, je vous avoue ne pas très bien saisir le sens de votre vœu. Les demandes que vous exprimez sont déjà mises en œuvre par la Ville. Votre vœu est donc sans objet. C'est la raison pour laquelle je vous propose de le retirer. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Madame GALLOIS, est-il retiré ou maintenu ?

**Mme Edith GALLOIS**. - Je ne partage pas du tout votre optimisme.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Bien. Il est donc maintenu ?

**Mme Edith GALLOIS**. - Il est maintenu. Sur la demande, bien sûr. C'est sur la demande, entre autres, d'étudiants et d'universitaires, qui sont des cyclistes, que j'ai fait ce vœu. Si j'en juge par l'emplacement à vélos qui est devant le 9, place de l'Hôtel de Ville, juste en face, où je range mon vélo tous les jours, il n'y a absolument aucun signe pour distinguer les motos des vélos.

Monsieur le Maire, je suis désolée, mais votre optimisme est un peu surmultiplié. Je maintiens donc mon vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 214 du groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ouverture d'un lieu de stockage pour les associations atelier vélo.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 215 relatif à l'ouverture d'un lieu de stockage pour les associations atelier vélo.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET pour deux minutes, qui va nous le présenter.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, alors, écoutez, pour encourager la pratique du vélo, il y a beaucoup de leviers sur lesquels il faut agir. Il faut savoir que Paris bénéficie d'un écosystème vélo, qui est constitué de mouvements associatifs extrêmement dynamiques qu'il faut encourager. Beaucoup d'associations travaillent notamment à développer la culture du vélo, l'émancipation par la pratique cycliste, en développant la réparation et le ré-usage du vélo. Or, en auditionnant un certain nombre de ces associations, nous avons pu constater, au niveau de "La France insoumise", que dans cette question de l'écosystème vélo, il y a un véritable problème, pour le milieu associatif du vélo, de manque d'un ou de plusieurs lieux de stockage dans notre ville pour les vélos et les matériaux destinés à la récupération et au ré-usage. Je précise qu'il s'agit là, non pas d'ateliers où ils vont travailler, modifier, réparer les vélos, mais de lieux où l'on stocke des vieux vélos, des pièces détachées, tout ce qui peut permettre de reconstituer un vélo par la suite.

A travers ce vœu, on propose qu'il y ait - pourquoi pas autour du tunnel dans la Petite Ceinture, mais cela peut être un autre lieu - des emplacements prêtés par la Ville pour permettre, en concertation avec ces associations, qu'elles bénéficient d'un lieu de stockage pour le milieu associatif.

Je sais qu'il y a des propositions d'amendement de l'Exécutif - je tiens à dire qu'elles me vont tout à fait - qui permettent notamment de ne pas préciser de quel lieu il s'agit, pour se laisser le temps de trouver le lieu le mieux adapté. Si ces amendements oraux se confirment, j'y réponderai favorablement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris entretient un dialogue nourri avec les associations cyclistes. Nous tenons ainsi un comité vélo mensuel avec elles. Nous considérons leur rôle comme très important. Elles sont consultées sur l'élaboration des aménagements cyclables et participent au développement de la culture vélo à Paris. D'ailleurs, nous pouvons même dire que, sur certains aménagements, nous sommes en co-élaboration. Le soutien que nous leur apportons est d'ailleurs l'un des axes du Plan Vélo. La Ville héberge déjà plusieurs associations au sein de la Maison du vélo. Des ateliers d'autoréparation et des vélos écoles reçoivent des subventions. Des locaux sont mis à leur disposition. La Ville en conseille certaines.

Dans le cadre de nos échanges, elles nous ont effectivement fait part de la nécessité de disposer de locaux pour stocker leurs vélos et leur matériel. Nous n'avons donc pas eu besoin des audiences, que vous évoquez dans vos

considérants, pour enregistrer cette demande. Nous allons rechercher des lieux possibles pour l'implantation de ces espaces en concertation avec les mairies d'arrondissement et surtout avec les associations concernées en fonction de leurs besoins. La localisation dans un tunnel de la Petite Ceinture, que vous proposez, n'apparaît pas comme pertinente a priori, car son accessibilité aux vélos n'est pas forcément aisée. Toutefois, nous vérifierons ce point. En tout état de cause, c'est le besoin des associations qui déterminera l'emplacement de cet espace, et non l'inverse.

Par ailleurs, l'un de vos considérants est particulièrement dénigrant vis-à-vis du Plan Vélo. Or, le Plan Vélo avance. Nous avons inauguré récemment les pistes cyclables de la rue de Turbigo et de l'avenue de la porte d'Aubervilliers. Nous inaugurerons bientôt celles du quai de la Gare. Nous avons, par ailleurs, construit 10.000 places de stationnement en surface. Nous développons les itinéraires de vélo tourisme et Vélib', enfin, repart sur des bases assainies.

Nos amendements visent donc à toiletter, si je peux dire, votre vœu de ses prises de position dénigrantes et à ne pas engager la Ville sur une implantation dans un tunnel de la Petite Ceinture, compte tenu d'une pertinence qui n'est pas avérée. Si vous acceptez les amendements proposés, l'Exécutif émettra un avis favorable à votre vœu.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Mme SIMONNET ayant renoncé à ses remarques dénigrantes, si je suis le propos de M. NAJDOVSKI...

Madame SIMONNET...

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je demande juste au président de séance...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Allez, tout le monde se tait.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je demande juste au président de séance d'assumer pleinement sa responsabilité - sa responsabilité de président de séance - et que le débat se passe calmement. Donc merci de ne pas en rajouter.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Allez, Madame SIMONNET.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 215 amendé par Christophe NAJDOVSKI avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 619).

### **Souhais de bienvenue.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - J'en profite pour saluer très chaleureusement les élèves de la classe de C.M.2 de l'école des Belles Feuilles, dans le 16<sup>e</sup> arrondissement, qui nous font le plaisir d'être là et sont ravis d'assister à ce Conseil de Paris, qui se passe dans les meilleures conditions.

### **Voeu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'un code du trottoir.**

### **Voeu déposé par le groupe EGCP relatif à la régulation des nouvelles mobilités.**

### **Voeu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux trottinettes électriques.**

### **Voeu déposé par Mme MÉHAL et le groupe PPCI relatif au développement et à l'encadrement de l'usage des E.D.P.**

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux n<sup>os</sup> 216, 217, 218, 219 et 219 ter, relatifs à la régulation des nouvelles mobilités.

La parole est dans un premier temps à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Chers collègues, avec mon groupe, nous avons déposé un vœu demandant que l'on crée un Code du trottoir. Est-ce qu'on imagine des rues où la circulation ne serait régie par aucun Code de la route ? Evidemment, non. Pourtant, les usagers les plus vulnérables de l'espace public, les piétons, ne sont aujourd'hui pas protégés face au développement des nouvelles formes de mobilité individuelle. Chacun en conviendra. La loi d'orientation des mobilités ne cesse d'être repoussée. Son examen n'est désormais pas prévu, si j'ai bien compris, avant la fin du premier trimestre de l'année prochaine.

On se trouve dans une situation où les offres de "free floating" se déploient à la vitesse grand V. Quelques chiffres : 10.000 vélos, 5.100 scooters, au moins 500 trottinettes dans la Capitale en "free floating". De nouveaux acteurs ont annoncé leur arrivée dans quelques mois. Entre 2016 et 2017, selon les chiffres "officiels", le nombre de blessés ou tués en trottinette ou en roller a augmenté de 20 %. Une chute en trottinette électrique équivaut - je vous le rappelle - à la chute d'un premier étage. Les piétons se sentent de plus en plus menacés sur les trottoirs. Ils doivent composer avec le stationnement anarchique des engins en "free floating", littéralement abandonnés ici ou là. Les trottinettes sur le trottoir sont, en particulier, des dangers redoutés par les déficients visuels. La circulation à vive allure de ces modes de déplacement à assistance électrique exacerbe le sentiment de vulnérabilité.

Face à la multiplication des offres en "free floating", vous nous dites que vous n'avez pas les moyens d'agir. Je rappelle que les entreprises de "free floating" occupent l'espace public gratuitement, mais à des fins commerciales. Le Code de la propriété des personnes publiques vous permet de mettre en place une redevance, donc nous vous demandons de l'instituer. Nous vous demandons de l'instituer parce que cela répond à une exigence d'équité par rapport à d'autres occupants du domaine public qui le payent, mais aussi et surtout, parce que cela permettrait d'encourager des comportements vertueux. Par exemple, toute convention d'occupation d'espace public pourrait être conditionnée à un système...

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Madame la Présidente, il faut conclure.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - De malus pénalisant les mauvais comportements. Voilà.

J'ai arrêté 15 secondes parce que je n'arrivais pas à me faire entendre.

Ce que nous vous demandons, c'est de mettre en place ce Code du trottoir.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour le groupe "Génération.s", qui présente le vœu en l'absence de Léa FILOCHE ? Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux points sur cette question des nouvelles mobilités et particulièrement des trottinettes.

Nous avons constaté qu'en matière de mobilité douce, il y a une forme d'incohérence à faire circuler des camionnettes diesel. Or, c'est ce qui se passe, puisque tous les soirs, toutes les trottinettes en "free floating" sont ramassées par des camionnettes diesel, les gens étant payés à la trottinette enlevée et rapportée le lendemain matin avant 7 heures. A charge pour eux de les recharger sur leurs propres deniers à domicile. Cela nous paraît d'une aberration totale quand on parle de mobilité douce, avec des statuts et une précarité sur laquelle je n'ai pas besoin d'insister.

Deuxième élément, la Ministre des Transports, Mme BORNE, a annoncé qu'elle allait réfléchir à une nouvelle réglementation en la matière. Ce que nous aurions aimé - malheureusement, ce n'est pas repris dans le vœu de l'Exécutif - c'est que la Ville de Paris soit associée à la réflexion, parce que c'est évidemment dans les grandes villes que l'on trouve essentiellement ce type d'engin de nouvelle mobilité. Nous aurions également souhaité qu'il y ait un groupe de travail au sein de notre collectivité pour réfléchir à cette question du partage des espaces. Là encore, nous

regrettons que cela n'ait pas été repris. Seul le troisième point est repris. C'est la communication. Elle est nécessaire et urgente.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à présent à M. Eric HÉLARD, qui va présenter son vœu n° 218.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme le disait Florence BERTHOUT tout à l'heure, les trottinettes électriques, dont certaines sont de véritables petits bolides, sont en fort développement à Paris, avec trois opérateurs en libre-service. C'est un marché en expansion, mais hélas, comme toujours lorsque l'anticipation n'est pas au rendez-vous, je pense notamment au port du casque, le nombre de personnes blessées ou tuées est déjà là, et c'est trop. La situation des trottinettes électriques est aujourd'hui juridiquement floue, dépassée entre un Code de la route suranné et une loi mobilité en gestation. Admises sur la route, tolérées sur les trottoirs, moins de 6 kilomètres heures, plus de 25 kilomètres heures : on s'y perd. C'est un véritable casse-tête accidentogène.

Il était question, il y a quelques semaines, d'une charte de bonne conduite signée avec les opérateurs de vélos en libre-service. Où est-elle ? Nous, en tout cas, nous ne l'avons pas vue. La Ministre des Transports a indiqué à un député du groupe UDI-MODEM à l'Assemblée, le 23 octobre, qu'une nouvelle catégorie de véhicules allait être créée dans le Code de la route et que les trottinettes électriques pourront circuler sur les pistes et bornes cyclables ainsi que dans les zones à 30 kilomètres heures, mais pas sur les trottoirs. Elle a précisé que sa loi - mais, là encore, nous n'avons pas le calendrier -, peut-être à la fin du premier trimestre 2019, permettra aux autorités organisatrices de la mobilité d'assujettir les services à des prescriptions particulières qui seront notamment définies après avis des communes concernées. Il faudra que Paris fasse preuve de fermeté.

Mais en attendant cette future loi mobilité, nous demandons que la Ville de Paris, en lien avec la Préfecture, s'attache à faire respecter l'interdiction des trottoirs aux trottinettes lorsqu'elles dépassent 6 kilomètres heures.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HÉLARD.

La parole est à présent à Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit précédemment par mes collègues puisque nous partageons tout à fait ce constat, mais nous avons cinq ou six mesures que nous voudrions proposer, dont certaines sont reprises par le vœu de l'Exécutif - nous en parlerons tout à l'heure - et c'est plutôt bon signe puisque tout cela va dans le bon sens.

Le premier point que nous souhaiterions aborder concerne la régulation des engins de déplacement personnel, parce qu'il y a non seulement les trottinettes, mais aussi toute une série de choses qui se développent. Ce sont principalement les trottinettes. Le premier point, c'est que nous ayons des nouvelles de la charte de bonne conduite, puisque, Monsieur le Maire adjoint, vous en aviez parlé dans un entretien à un journal au mois d'août, si mes souvenirs sont bons, et que nous sommes au mois de novembre et ne voyons rien venir.

Le deuxième point : nous demandons qu'à titre conservatoire, en attendant la loi sur la mobilité qui va être débattue au Parlement très rapidement, que les conducteurs d'E.D.P. soient interdits d'emprunter les trottoirs dans l'attente de la modification législative allant dans ce sens. C'est possible juridiquement à titre conservatoire.

Le troisième point : que la Ville de Paris étudie l'opportunité de rendre obligatoire le port du casque pour la conduite de tous les E.D.P., notamment les trottinettes, sur tout le territoire parisien.

Le quatrième point : nous demandons que la Brigade anti-incivilités opère un certain nombre de contrôles et sanctionne s'il y a besoin de sanctionner. Je rappelle que la vitesse maximale sur les trottoirs pour une trottinette est de 6 kilomètres heures pour le moment. C'est faisable avec des radars portables. C'est tout à fait envisageable.

Le cinquième point : que la Ville de Paris envisage une concertation avec les opérateurs de trottinettes électriques afin d'établir un programme complet de diffusion des gestes de bonne conduite et du respect des dispositions légales.

Ce vœu a été voté par un certain nombre d'arrondissements, notamment le 10<sup>e</sup> arrondissement, puisqu'il a été présenté par ma collègue Déborah PAWLIK. Je voulais également joindre à ce vœu Fadila MÉHAL, qui a fait voter ce vœu dans le 18<sup>e</sup> arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Ces quatre vœux ayant été présentés, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, qui va se faire fort de répondre en deux minutes à huit minutes d'intervention.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous me permettez, peut-être, de prendre un peu plus de deux minutes, du fait que je répondrai conjointement à ces quatre vœux qui expriment chacun les difficultés auxquelles sont confrontés les Parisiens face au développement rapide de ces services de trottinettes, notamment électriques, en libre-service ces derniers mois.

Ces services rencontrent, en effet, un succès indéniable. Ils posent, ainsi qu'il est souligné dans tous les considérants des vœux déposés, des problèmes de sécurité et d'occupation de l'espace public. Pour autant, je note qu'aucun des groupes dépositaires des vœux ne songe, pour l'heure, à envisager leur interdiction. Il y a donc un constat établi que ces services peuvent élargir la gamme des solutions de mobilité disponibles. Nous n'avons pas encore assez de recul pour savoir à quel mode de déplacement ces engins se substituent principalement. Les trajets réalisés sont toutefois assez courts. Il s'agirait donc plutôt d'une offre complémentaire des mobilités actives et des deux-roues motorisés. Nous ne savons pas encore non plus quelle est la part des usagers réguliers et celle des usagers occasionnels. Enfin, nous devons prendre en compte l'effet nouveauté. Il est encore tôt pour savoir si ce phénomène perdurera.

Nous voyons ainsi, actuellement, les vélos en flotte libre. D'ailleurs, j'invite chacune et chacun à utiliser ce terme plutôt que l'anglicisme "free floating". Parlons donc des services de "flotte libre" qui sont aujourd'hui concurrencés par les trottinettes électriques et par le renouveau de Vélib', et qui semblent avoir du mal à fidéliser un public d'usagers suffisant pour garantir la pérennité de leur activité.

Il reste que l'essor soudain de ces nouvelles mobilités, qui est incontestable, nous oblige à trouver des solutions face au stationnement sauvage et abusif de ces trottinettes électriques et de ces vélos sur les trottoirs, face aux problèmes de sécurité qui sont posés par une circulation à une vitesse parfois excessive de ces véhicules sur les trottoirs. Compte tenu de cette situation, nous nous trouvons face à une réalité qui est qu'il n'y a pas de cadre réglementaire pour ces véhicules aujourd'hui, en tout cas pour ce qui concerne les trottinettes électriques, puisque le Code de la route ne les considère pas comme des véhicules.

A plusieurs reprises, nous avons interpellé la Ministre des Transports sur la nécessité et l'urgence de disposer de règles claires, et nous espérons être entendus rapidement, d'autant que nous ne sommes pas la seule collectivité concernée. La Ministre a effectivement annoncé son intention de légiférer, de réglementer ces nouvelles mobilités, de les intégrer au Code de la route, mais cela pourrait prendre plusieurs mois, si ce n'est davantage. Pour autant, dans la période intercalaire, nous allons actionner trois leviers.

Le premier, c'est la coopération avec les opérateurs. C'est l'objectif de la charte que nous sommes en train de finaliser, qui sera - je réponds à M. DUBUS - probablement signée avant le prochain Conseil de Paris. C'est également l'objectif de la création de places de stationnement dédiées aux véhicules en flotte libre. Nous avons, en effet, commencé à créer des emplacements dédiés dans les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements pour les vélos en flotte libre. L'objectif est d'en créer dans tous les arrondissements parisiens afin qu'à terme, le réapprovisionnement des vélos, mais aussi des trottinettes - qui est effectué chaque matin - ne puisse être réalisé que sur ces places et non sur les trottoirs.

Le deuxième levier est celui de la verbalisation. Nous devons verbaliser les usagers de trottinettes circulant sur les trottoirs et perturbant la circulation des piétons. Nous devons procéder à l'enlèvement des véhicules gênant la circulation des piétons. Des études juridiques sont en train d'être menées. En tout état de cause, nous aurons besoin d'un cadre juridique clair avec la loi mobilité.

Le troisième levier est celui de la communication. Il est, en effet, impératif de rappeler des règles élémentaires de sécurité aux usagers, de bien leur signifier que les trottinettes électriques ne sont pas des jouets et que le Code de la route doit être respecté.

Enfin, nous nous réservons la possibilité de mettre en place une redevance, qui permettrait notamment d'éviter qu'un opérateur essaie de submerger le marché en mettant en circulation un trop grand nombre de véhicules. Nous

vous confirmons que c'est une option que nous envisageons. Pour mieux encadrer le service rendu par les opérateurs et mieux réguler leur développement, nous avons demandé au Gouvernement de pouvoir attribuer des licences d'exploitation d'un service. Nous espérons que les différents groupes du Conseil de Paris pourront relayer cette demande de la Ville lors des débats parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Pour conclure, je dirai que le vœu de l'Exécutif répond à l'ensemble des vœux, avec une approche équilibrée : communication auprès des usagers, sanction des comportements dangereux et du stationnement gênant, création de places dédiées, coopération avec les opérateurs, tout en rappelant que nous avons déjà interpellé, à plusieurs reprises, la Ministre des Transports sur l'urgence de fixer un cadre réglementaire adéquat.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de retirer vos vœux respectifs au profit du vœu de l'Exécutif, qui peut, me semble-t-il, faire consensus au sein de notre Assemblée.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Deux compléments rapides.

Le premier, pour partager le constat des difficultés rencontrées en matière de partage de l'espace public lié au développement de ces nouveaux engins. De manière générale, la problématique du stationnement sur le trottoir est prise en compte par les services de police, puisque nous sommes à plus de 11.000 verbalisations, avec la difficulté particulière d'engins de déplacement personnalisés qui ne sont pas immatriculés, d'une part, et pas toujours accompagnés de leurs conducteurs. Nous continuerons ces actions dans le cadre de la complémentarité de la coordination opérationnelle avec les services de la Ville.

Deuxième sujet : pour préciser que la Préfecture de police a participé aux discussions interministérielles sur l'évolution du cadre réglementaire pour mieux accompagner le développement de ces engins de déplacement personnalisés. Les propositions faites ont été coordonnées par le Ministère de l'Intérieur, versées à la discussion interministérielle et un nouveau cadre réglementaire figure dans le projet de loi sur les mobilités qui se trouve actuellement au Conseil d'Etat, avant son adoption par le Conseil des Ministres, puis sa discussion devant le Parlement.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

On va faire les choses dans l'ordre, et donc, regarder vœu après vœu ceux qui sont maintenus et ceux qui ne le sont pas.

Le vœu n° 216 du groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu, retiré ?

Madame la Présidente BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je le maintiens et je ferai une explication de vote puisque vous ne parlez absolument pas du Code du trottoir, Monsieur l'adjoint.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Il est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 216 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Nous passons au vœu n° 217 du groupe "Génération.s", qui nous a été présenté tout à l'heure par Yves CONTASSOT.

Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il l'est.

Nous passons par conséquent au vœu n° 218 du groupe UDI-MODEM.

Est-il retiré ou pas ? Il est retiré, d'accord. Parce que j'ai été saisi d'une demande d'explication de vote de M. de FROMENT, mais je ne peux pas faire une explication de vote sur un vœu qui n'existe plus.

Nous passons donc au vœu n° 219 du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ? Il l'est également.

Nous passons donc directement au vœu n° 219 de l'Exécutif.

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ?

Oui, Madame BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je voudrais faire une explication de vote. Nous nous abstiendrons. Je prends acte du fait que vous vouliez aller dans le bon sens. Je continue à regretter qu'il n'y ait pas un Code du trottoir pour figer les choses. Vous pourriez prendre un arrêté pour interdire la circulation des engins à assistance électrique dans les zones piétonnes, comme le prévoit le Code de la route. Vous ne le faites pas. Vous pourriez, à titre conservatoire, interdire la circulation des engins dans les zones 30 et les pistes cyclables. Il faudrait interdire sur les trottoirs, mais vous ne le faites pas.

Pour toutes ces raisons, et aussi et surtout pour le fait que vous ne nous avez ni de près ni de loin associés à la charte de mobilité - quand je dis "nous", ce sont en particulier les élus ; nous avons peut-être aussi quelques bons conseils et attentes à formuler -, je m'abstiendrai avec mon groupe.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Il n'y a pas d'autre demande d'explication de vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 219 ter de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 620).

### **Vœu déposé par M. TIBERI relatif aux règles de circulation.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 220 relatif aux règles de circulation.

La parole est à M. Dominique TIBERI.

**M. Dominique TIBERI**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'avais proposé un vœu similaire, il y a à peu près un an, qui était fondé uniquement sur la sécurité des cyclistes qui empruntaient les couloirs de bus. Je reviens avec la même préoccupation, à savoir la sécurité des cyclistes. On m'a répondu sur la vitesse des autobus et des taxis, qui est un souci tout à fait louable, mais on ne m'a pas répondu sur la sécurité. Cette sécurité était précaire. Elle s'est aggravée du fait de la décision annoncée par la Ministre des Transports de faire circuler les trottinettes électriques dans les pistes cyclables, qui, à Paris, sont souvent dans les voies de bus.

Cette cohabitation me gêne. Les voies de bus vont devenir surencombrées et le maintien d'une vitesse limite à 50 kilomètres/heure, avec les trottinettes électriques et les vélos, me paraît très dangereux. D'autant que les trottinettes électriques et les vélos sont sensibles aux trous dans la chaussée. Notre collègue Edith GALLOIS en sait quelque chose. Les trottinettes électriques, du fait du faible diamètre de leurs roues, sont encore plus sensibles à ces trous dans la chaussée. C'est le premier élément qui est intervenu avec la décision annoncée de la Ministre des Transports.

D'autre part, Monsieur le Maire adjoint, Monsieur NAJDOVSKI, je crois que vous aviez affirmé, il n'y a pas longtemps - une affirmation qui me convient - de généraliser le 30 kilomètres/heure dans Paris. Il serait tout de même étonnant que le seul endroit où l'on généralise le 50 kilomètres/heure dans Paris, soit l'endroit surencombré entre les bus, les taxis, les trottinettes électriques et les vélos. Cela devient vraiment très dangereux. Les usagers de ces modes de transport pourront en témoigner.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci à vous et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le rappelez en introduction de votre vœu, Monsieur le Conseiller, cette demande a déjà été faite et déjà été rejetée. Il ne me paraît pas davantage souhaitable aujourd'hui de pénaliser la vitesse commerciale des bus et des taxis, du fait de l'arrivée des trottinettes électriques. Vous évoquez des raisons de sécurité, mais les problèmes de sécurité liés aux trottinettes se posent dans les couloirs de bus, comme dans les voies de circulation en général, et rien n'oblige pour l'instant une trottinette à emprunter un couloir de bus plutôt que la circulation générale.

Il appartient en premier lieu au législateur, c'est-à-dire au Gouvernement, d'élaborer un cadre réglementaire définissant clairement les espaces sur lesquels les trottinettes électriques peuvent circuler.

Je rappellerai également que, hors grands axes, la généralisation des zones 30 est en cours. Ce passage en zone 30 s'effectue quartier par quartier. Pour les quartiers qui ne sont pas encore en zone 30, il serait contre-productif de passer uniquement les couloirs de bus à 30 kilomètres/heure.

Compte tenu de ces éléments, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE.** - Un mot très rapide au-delà de ce débat. Pour rappeler qu'un usager de la route a l'obligation d'adapter son comportement, et donc sa vitesse, à la situation qu'il rencontre. Quand bien même la vitesse maximale reste autorisée à 50 kilomètres/heure, lorsqu'un conducteur de quelque véhicule que ce soit doit doubler et dépasser un conducteur de vélo, si les circonstances l'y obligent, il doit adapter sa vitesse pour tenir compte des circonstances. Le juge, le cas échéant, au plan pénal, ira vérifier que ce comportement était adapté, au-delà de la possibilité maximale de vitesse.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI.** - Pour dire que le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants votera ce vœu, parce que cette proposition est vraiment frappée au coin du bon sens.

Tout d'abord, il y a beaucoup de bus qui ne circulent pas à 30 ni à 50, mais à 20, parce que, bien souvent, ils sont pris dans les embouteillages. Dès qu'ils sortent d'un embouteillage, ils ont tendance à accélérer de manière beaucoup trop brutale, ce qui génère une insécurité supplémentaire pour les usagers de transports doux - vélos, trottinettes, gyroroues - sur ces voies-là.

Je pense que la vraie priorité est de sécuriser les couloirs de bus afin que puissent s'y retrouver les bus, par définition, mais également les modes de déplacement électriques ou doux, de manière qu'ils puissent avoir un endroit sur lequel ils peuvent circuler de façon à peu près sécurisée.

La qualité très inégale de l'asphalte sur la chaussée pose un problème, mais il est évident que lorsque l'on fait du vélo ou de la trottinette à Paris, on ne peut pas véritablement circuler sur les trottoirs, hormis quelques comportements inacceptables, ni circuler sur les voies à voitures. Il est bien évident qu'il faudra prendre des mesures qui incitent les bus à ralentir, notamment sur les grands axes.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je mets donc aux voix le vœu...

Pardon, Madame BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Explication. Nous voterons également ce vœu parce qu'il est indispensable de sécuriser les couloirs de bus.

Monsieur le Préfet, oui, nous savons tous que les usagers doivent adapter leur vitesse, mais vous savez très bien que lorsqu'il n'y a pas d'interdit, on n'adapte rien du tout.

Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. TIBERI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?...

Nous allons compter.

Qui compte ? Allez-y.

Qui est pour ?

19.

Nous passons maintenant au vote contre.

21.

Elle est donc... Pardon.

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 221 relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP.

La parole est à Mme la présidente, Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, lequel est-ce ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - C'est le vœu n° 221.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - J'ai le vœu n° 222. Je vous prie de m'excuser.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Le vœu n° 221 est relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Ah oui, pardonnez-moi. Oui, excusez-moi.

Il s'agit vraiment de permettre à tous les agents de la DPSP d'avoir un pouvoir de consignation, ce qu'ils n'ont pas aujourd'hui. On m'a déjà répondu qu'il fallait, pour ce faire, qu'une régie d'encaissement des amendes et forfaits de stationnement soit créée. Mais il le faut si l'on veut effectivement que ce pouvoir de "verbalisation" des agents de la DPSP soit suivi d'effet. Je rappelle qu'il y a d'innombrables cars étrangers, qui, de toute façon, ne paieront jamais les amendes s'il n'y a pas ce pouvoir de consignation. Là, un policier peut exiger le paiement de l'amende directement.

De grâce, ce n'est pas très compliqué : mettons en place une régie d'encaissement. Merci.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai une réponse conjointe aux deux vœux puisqu'ils portent sur la même demande, à savoir la création d'une régie d'encaissement qui permettrait aux agents de la DPSP de bénéficier d'un pouvoir de consignation pour recouvrer des amendes sanctionnant les comportements illicites de certains autocaristes. Ces deux vœux font suite à un vœu présenté au dernier Conseil qui portait la même demande et auquel nous avons répondu que la demande allait être mise à l'étude. Cette étude est en cours. Plusieurs options sont envisagées. La réflexion progresse, mais nous avons besoin d'éléments supplémentaires, dont l'avis de la Direction régionale des finances publiques. Donc tout ne dépend pas, Madame BERTHOUT, de la Ville de Paris en la matière.

Pour autant, la problématique de stationnement des autocars de touristes aux abords des sites touristiques, notamment des rues du Petit-Pont et Saint-Jacques, a été largement prise en compte par la DPSP depuis le transfert de compétence entre la Préfecture de police et la Ville intervenu le 1er janvier 2018, puisque pas moins de 490 procès-verbaux ont été dressés depuis le début de l'année. 361 pour la seule rue Saint-Jacques, soit 14 % des 3.487 procès-verbaux adressés à des autocars depuis le début de l'année pour divers motifs.

En ce qui concerne plus spécifiquement la rue Saint-Jacques, le marquage et la signalisation viennent d'être refaits. L'interdiction d'arrêt est maintenant très explicite. De plus, nous réfléchissons à l'ajout d'un panneau en français et en anglais indiquant "site sous vidéo-verbalisation" avec un logo "caméra".

Vous aurez compris que nous ne pouvons pas, au moment où je vous parle, engager le Conseil de Paris sur la mise en place de la régie, puisque nous devons attendre les conclusions de l'étude et notamment l'avis de la Direction régionale des finances publiques qui ne dépend pas de nous.

En conséquence, je vous demanderai le retrait de vos deux vœux et, à défaut, j'émettrai un avis négatif.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Je vous propose d'en rester pour l'instant au vœu n° 221. Mme BERTHOUT présentera le vœu n° 222 ensuite.

En ce qui concerne le vœu n° 221, je le mets aux voix, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement sauvage rue du Petit-Pont et rue Saint-Jacques.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous passons à présent au vœu référencé n° 222, auquel Christophe NAJDOVSKI a déjà répondu, qui évoque la question du stationnement sauvage dans les rues du Petit-Pont et Saint-Jacques.

La parole est à vous, Madame Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Cela me permet juste de revenir sur cette question, parce que je voudrais savoir, Monsieur l'adjoint, quand le rapport est censé être rendu.

Je déposerai chaque mois ce vœu en attendant la sortie du rapport et effectivement une mise en œuvre de cette mesure, mesure de bon sens puisqu'elle touche juste à la question de l'efficacité de la verbalisation ; puisque cette verbalisation, en particulier pour les véhicules immatriculés à l'étranger, ne sera effective qu'à partir du moment où l'on pourra mettre en place ces consignations d'agents.

Cela se pose avec une acuité toute particulière rue du Petit-Pont, comme dans d'autres endroits à Paris.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Est-ce que M. NAJDOVSKI souhaite ajouter un mot ? Non.

Avis défavorable sur le vœu n° 222.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Un seul mot, Monsieur le Maire.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Oui, Monsieur NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je voudrais répondre à Mme BERTHOUT que nous attendons l'avis de la DRFip.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu...

Madame BERTHOUT ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Pardonnez-moi. Je voudrais avoir votre avis, Monsieur l'adjoint au Maire. J'ai compris que vous attendiez un avis, mais votre avis à vous. Vous en avez bien un ? Vous avez bien une pensée libre ? Alors, votre avis, c'est plutôt favorable ou plutôt défavorable ? Vous ?

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

Après, nous passons au vote.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Vous avez cette façon de mettre en demeure les gens. C'est tout de même assez extraordinaire, la façon dont vous vous adressez aux autres.

Madame BERTHOUT, nous avons déjà répondu ici puisque nous avons déjà eu le débat. Si nous avons mis cette question à l'étude, c'est que nous y sommes favorables, bien évidemment. Mais simplement, cela ne dépend pas que de nous puisque nous devons avoir un avis de la DRFip. Mais, cet avis, on vous l'avait déjà donné, Madame.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'audition des entreprises Moovia et Streeteo.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Ian BROSSAT**, adjoint, président. - Nous examinons à présent les vœux référencés n<sup>os</sup> 223 et 223 bis relatifs à l'audition des entreprises "Moovia" et "Streeteo".

La parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne reviens pas sur tous les épisodes passés concernant le contrôle du stationnement payant et les difficultés nombreuses qui ont émaillé le nouveau dispositif. Il nous semblerait légitime que, comme cela a été fait l'année

dernière, l'on puisse à nouveau auditionner les représentants des deux sociétés et que ce soient les groupes politiques du Conseil de Paris qui le fassent, et ce, très rapidement, dans un contexte où une pression toujours très forte s'exerce sur les agents chargés de contrôler le stationnement et où les enjeux financiers, y compris pour la Ville, sont évidemment importants. Il faut que tous les élus puissent continuer à être très informés de tout ce qui se passe.

Merci.

*(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).*

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jean-Baptiste de FROMENT.

Je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous répondrai d'emblée, Monsieur le Conseiller, en vous disant que nous sommes favorables à la demande formulée dans votre vœu. Toutefois, un certain nombre de vos considérants sont, soit inexacts, soit nécessiteraient une reformulation. Nous demandons, effectivement, que 75.000 places par jour soient contrôlées dans Paris. Cela signifie que nous souhaitons que chaque place soit contrôlée au minimum une fois tous les deux jours. Ce minimum se décline sur chacun des trois lots, soit environ 25.000 contrôles par lot. Compte tenu des missions de ce marché, il est tout à fait normal que chaque salarié ait un objectif de nombre de contrôles à réaliser. En revanche, il est absolument faux de parler de primes assises sur des objectifs de forfaits post-stationnement, F.P.S.

Je rappelle que nous n'avons fixé aucun objectif à nos prestataires sur le nombre de F.P.S. Nous l'avons expliqué plusieurs fois dans cet hémicycle. Nous l'avons expliqué lors de l'audition des deux opérateurs le 3 avril dernier. Nous pourrions le réexpliquer lors de la prochaine audition, si ce n'est toujours pas compris.

Enfin, vous faites référence à de multiples bagarres et autres méfaits. Encore une fois, ces faits ont été commentés dans cette enceinte et lors de l'audition du 3 avril dernier. Ils sont assez anciens, maintenant.

L'ensemble de ces imprécisions et affirmations polémiques nous amènent à vous proposer de retirer votre vœu au profit d'un vœu de l'Exécutif en réponse au vôtre. De plus, dans le vœu de l'Exécutif, nous proposons d'inviter également les maires d'arrondissement qui peuvent être interpellés par les Parisiens sur la question du stationnement. Cette proposition sera l'occasion de faire un bilan opérationnel et financier de cette première année de décentralisation du stationnement, de détailler les différentes adaptations mises en place par les prestataires et d'aborder les questions que vous souhaitez.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je me retourne vers Jean-Baptiste de FROMENT. Retrait, pas retrait ?

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Nous acceptons de le retirer au profit du vœu de l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 223 étant retiré, il ne reste plus que le vœu n° 223 bis de l'Exécutif, que je mets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 621).

### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la résiliation du contrat avec Streeteo.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 224 relatif à la résiliation du contrat avec Streeteo.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET.** - L'écologie est incompatible avec le libéralisme. La délégation de M. NAJDOVSKI en atteste. L'ex-candidat d'Europe Ecologie-"Les Verts" aux municipales de 2014 ne fait plus de l'écologie, mais du libéralisme. Cela ne marche pas, il ne contrôle plus rien.

Il est clair que l'adjoint aux transports et à l'espace public a à nouveau failli, dans des proportions telles que sa démission tombe sous le sens. Après l'apocalypse Autolib', qui risque de laisser une ardoise colossale de plusieurs centaines de millions d'euros à la Ville, et ses rues envahies par la dérégulation du "free floating", après Vélib', le fiasco de "Smovengo" - du retard, des salariés maltraités, licenciés, des pénalités non versées à la Ville - et le concurrent déloyal, "Uber", qui déboule à vélo dans quelques semaines sur nos trottoirs, voici maintenant "Streeteo", système quasi mafieux mis en place par la même délégation à l'insu de son plein gré.

La Ville voulait du "cash" à tout prix et "Streeteo" a fait le nécessaire. Le scandale éclate dès mars et même les plus libéraux envisagent alors la résiliation du contrat voyou. Six mois plus tard, devant les journalistes, l'adjoint responsable, qui n'a toujours rien fait, prétend ne rien savoir. Peut-être que l'ex-adjoint aux finances, promu à la rentrée, pourra nous expliquer le montage budgétaire complexe où s'inscrit "Streeteo", car sans doute est-ce plutôt lui qui est le responsable ? Car dans le cadre de la contractualisation, cette capitulation d'HIDALGO face à MACRON, c'est bien cela, le nerf de la guerre.

La fuite, hier dans la presse, d'une note stratégique interne qui nous apprend que les recettes des forfaits post-stationnement sont très inférieures à l'objectif prévu, ce qui met le "deal" de la Mairie avec Bercy en péril. Il faut dire que ce "deal" était périlleux : intégrer le trésor de guerre des loyers capitalisés d'un coup pour donner l'illusion de la robustesse de notre ratio de désendettement, à condition de rester dans les clous de la trajectoire budgétaire fixée par le Gouvernement chaque année.

Croyez-vous que le Ministère du Budget sera aussi conciliant en 2019 qu'il l'a été cette année ? Signera-t-il aussi facilement votre lettre de créance 2019 ? Quelles sanctions pourrait-il appliquer ?

En attendant que les tenants et les aboutissants de cette affaire "Streeteo" soient connus, prenons les mesures qui s'imposent : mise en retrait de l'adjoint responsable et résiliation du contrat voyou.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, qui ne va pas être en retrait dans sa réponse, j'imagine.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, le stationnement est, pour moi et pour l'Exécutif, un sujet trop sérieux pour le traiter au travers de polémiques. Je ne suis pas député de la France insoumise de Marseille, mais il m'arrive de m'énerver quand un journaliste - qui est d'ailleurs un journaliste sous-traitant du service public - me fait réagir sur de fausses informations, bref, quand la recherche du "buzz" médiatique l'emporte sur le fond.

Nous ne serons pas forcément d'accord, Madame SIMONNET, mais je vais m'attacher au fond en essayant de faire la part des choses. Il est simplificateur, voire un brin démagogique et néanmoins médiatique, de présenter la réforme du stationnement à Paris comme le moyen de renflouer les caisses, de démanteler un service public, d'enrichir des opérateurs laissés libres d'agir comme bon leur semble pour faire les poches des Parisiens. Le laisser-faire, nous l'avons connu jusqu'en 2017, avec un taux de fraude de 90 %. Je ne cherche pas à incriminer la Préfecture de police, mais celle-ci avait fort à faire avec d'autres sujets que de donner la priorité à la question du contrôle du stationnement payant.

Les conséquences de l'absence ou, en tout cas, du faible nombre de contrôles étaient des difficultés à stationner, de longues minutes à tourner et à polluer pour trouver une place de stationnement, des véhicules ventouses qui empêchaient particuliers et commerçants de stationner. La réforme nationale visant à décentraliser le stationnement était une opportunité d'agir pour essayer un autre système et améliorer les conditions de stationnement.

Vous rappelez inlassablement les difficultés que nous avons rencontrées au démarrage avec l'un des deux opérateurs, en accusant la Ville d'avoir renoncé à tout contrôle. Remarquez, tout d'abord, que le second opérateur ne fait pas parler de lui et remplit sa mission de manière satisfaisante. Comme j'ai déjà pu le préciser avec vous ici, en Conseil de Paris, ou lors de réunions de bilan organisées avec l'ensemble des groupes politiques, la Ville de Paris a fermement réagi à chacune des difficultés rencontrées en pressant l'opérateur, y compris sous peine de sanction et en déposant plainte, de remédier aux dysfonctionnements.

A la suite des faits qui m'ont été rapportés lors du reportage de France 2, notamment sur le non-respect du Code du travail, j'ai immédiatement saisi et convoqué l'opérateur. Je tiens à votre disposition l'échange de courriers. Il

s'avère qu'une partie des informations sur lesquelles le journaliste me fait réagir dans le reportage, était fausse. Le service public d'information, que vous évoquez, ne met malheureusement pas ou plus à l'abri de ce genre de méthode discutable.

Nous partageons l'idée que la vigilance est de mise face à un opérateur privé. La Ville l'a exercée dès la rédaction du marché, dont les conditions d'attribution ont été transparentes. Le prestataire est ainsi rémunéré sur la base d'un minimum de contrôles à effectuer. Une rémunération complémentaire est possible pour le prestataire en fonction du niveau de recettes, mais hors F.P.S. Contrairement à une idée répandue et reçue, le prestataire n'est donc pas encouragé à mettre des amendes. Il est encouragé à contrôler là où il y avait peu ou plus de contrôles, c'est-à-dire à rendre plus efficace une mission de service public.

La Ville a le moyen de contrôler que la mission est correctement effectuée, notamment au travers du taux de contestation des F.P.S. Celui-ci est de l'ordre de 3 %. Il est donc en légère baisse par rapport à l'avant réforme. Quant aux résultats de la réforme, ils sont palpables dans Paris, avec un taux de respect du stationnement en hausse sensible et un taux de vide, c'est-à-dire une disponibilité des places, en forte augmentation, comme s'en est fait l'écho un article du "Parisien" récemment, intitulé "On se gare plus facilement dans la capitale et de nouvelles habitudes prennent place". On ne se réjouit pas des trains qui arrivent à l'heure, mais je pense que c'est une bonne nouvelle pour les usagers parisiens, les visiteurs, fruit de notre réforme dont on pourrait collectivement se réjouir.

Par ailleurs, je vous indique que le recours à des opérateurs extérieurs a permis une extension du périmètre d'intervention du service public municipal, avec le positionnement des ASP transférés de la Préfecture de police à la Ville, ainsi libérée du contrôle du stationnement payant sur de nouvelles missions de régulation de l'espace public, comme le contrôle des couloirs de bus, les pistes cyclables, etc.

En conclusion, si je ne partage pas une approche que je juge parfois simplificatrice et complaisante, avec la fraude du stationnement qui a fait trop souvent l'impasse sur les enjeux de mobilité, je partage la nécessité d'être vigilant par rapport aux opérateurs privés auxquels la collectivité a recours de manière ponctuelle. Nous continuerons à demander des comptes aux prestataires dans le respect des prérogatives et des responsabilités de chacun, la résiliation du contrat faisant partie des droits du commanditaire.

Je continuerai, avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, à tenir informés les élus des différents groupes politiques des résultats de ce marché, comme je l'ai fait pour les autres marchés, en organisant une nouvelle audition des prestataires très prochainement, où vous pourrez poser directement toutes vos questions aux prestataires.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Explication de vote de Pascal JULIEN, qui a la parole.

**M. Pascal JULIEN**. - Demander la démission de l'adjoint sans réclamer celle de la Maire de Paris qui n'a jamais désavoué son adjoint, franchement, je trouve cela "petits bras". Je trouve cela presque décevant. Cela manifeste, soit un manque de courage politique, soit un manque de sens du spectacle, parce qu'au plan de l'agitation médiatique, si vous aviez demandé la démission de la Maire de Paris, cela aurait été un peu plus "clash" tout de même.

Enfin, ce vœu présente l'immense avantage, pour tout notre hémicycle, de nous faire comprendre, Madame SIMONNET, votre obstination à vouloir attribuer à une rue de Paris le nom de Robespierre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Comme personne n'a donné son avis, j'é mets l'hypothèse que Danielle SIMONNET maintient son vœu. Merci de me le confirmer.

L'Exécutif a donné un avis défavorable à ce vœu. C'était la tonalité de l'intervention de Christophe NAJDOVSKI. Pascal JULIEN a fait son intervention, qui était une explication de vote. Nous verrons ce qu'il fera quand il lèvera sa main.

De ce fait, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Danielle SIMONNET, et elle seule.

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la multiplication des chantiers.

### Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons aux vœux référencés n<sup>os</sup> 225 et 225 bis relatifs à la multiplication des chantiers.

Je donne la parole à Mme Edith GALLOIS, pour le présenter.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cinq minutes de réponse pour M. NAJDOVSKI sur le précédent vœu : on voit que le dossier a été sensible. J'espère que vous prendrez autant de temps pour répondre, sans mettre un revers de main comme vous l'avez mis sur les places de stationnement pour les vélos, sur les chantiers à Paris. Personne ne peut dire le contraire, tout le monde le voit, il n'y a pas que les 2 % de cyclistes qui le savent : les chantiers à Paris poussent comme des champignons. Il y en a de plus en plus, ils sont partout. Il règne une ambiance bizarre de désertification. On a l'impression qu'il ne s'y passe rien. On sait que ce sont les opérateurs qui, en principe, sont censés les remettre en état, qu'ils ont un délai de 30 jours. Force est de constater que ce délai est dépassé.

En tout cas, pour l'instant, c'est une grosse pollution, en dehors du fait que ce soit une pollution visuelle. Franchement, cela donne une image de Paris assez dégradée, dégradante, de tôles ondulées, mal tenues, avec des espèces de décharges qui se créent dedans, au milieu. Ce sont des autoroutes pour les rats qui peuvent rentrer et sortir. Tout cela perturbe la circulation non seulement des cyclistes, des automobilistes, mais aussi des bus qui sont parfois obligés de varier leurs parcours. Il règne autour une ambiance de désorganisation totale dans Paris.

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir... J'ai bien lu votre vœu et je vous remercie, mais il me paraît un peu léger dans ses propositions. C'est la raison pour laquelle je maintiens mes demandes d'un plan d'urgence pour remédier à cette situation et que vous accentuiez les contrôles sur ces chantiers menés par des opérateurs, qu'un nouveau bilan de mise en œuvre de la réglementation de la voirie soit effectué, ce qui permettrait de constater les évolutions qui auraient été faites depuis le mois de juin 2017, et que ce bilan soit présenté aux élus de la 3e Commission de Paris.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Edith GALLOIS.

Par rapport à votre interpellation, Christophe NAJDOVSKI a eu effectivement cinq minutes, ce qui n'est pas le règlement, mais c'est parce qu'il a pris deux minutes pour répondre sur le fond au vœu de Danielle SIMONNET et trois minutes pour donner toutes les bonnes raisons pour lesquelles il ne démissionnait pas.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, puisqu'il est toujours adjoint à la Maire de Paris, pour répondre à Edith GALLOIS.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je vous rassure, je ne prendrai pas trois minutes à chaque intervention.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - D'ailleurs, vous n'avez que deux minutes.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Madame la Conseillère, dans votre vœu, vous revenez sur la tenue des chantiers parisiens. Il est vrai qu'avec plus de 15.000 chantiers, fouilles et tranchées chaque année, l'espace public parisien est des plus sollicités, ce qui doit, bien sûr, s'apprécier en lien avec la densité de notre ville. Les chantiers sont aussi le signe d'une ville qui se transforme. Après le temps dévolu à la concertation et aux études, les engagements pris devant les Parisiens - à travers le "Plan vélo" ou la stratégie "Paris Piétons", pour ne citer qu'eux - entrent dans leur phase opérationnelle. Ils deviennent concrets et ils se traduisent effectivement par de nombreux chantiers. En outre, s'ajoutent de nombreux chantiers qui ne sont pas liés aux opérations des concessionnaires et entreprises de travaux publics.

Compte tenu du nombre de ces chantiers, vous sollicitez dans votre vœu un contrôle accru et une présentation d'un nouveau bilan de la mise en œuvre du règlement de voirie en 3e Commission. Nous y sommes tout à fait

favorables. En revanche, nous ne pouvons accéder à votre demande qui consiste à mettre en place dans les plus brefs délais un plan d'urgence de réduction des emprises. Vous comprendrez bien que le "Plan Vélo" - pour ne citer que ce plan emblématique, que vous soutenez également - ne peut se faire sans emprises de chantiers conséquentes. Entre refuser les chantiers et vouloir des infrastructures nouvelles, il y a une contradiction évidente. Par exemple, nous avons complètement fermé la circulation sur la rue de Rivoli cet été pour réaliser la piste cyclable. Cela a nécessité de barrer la rue pendant cinq semaines, ce qui a permis aussi de limiter l'impact et la durée du chantier. C'est un mal nécessaire.

La situation est loin d'être aussi calamiteuse que celle décrite dans vos considérants. Certains points, tel que le chantier sur la place de l'Hôtel de Ville, sont inexacts. C'est pourquoi nous apportons un certain nombre de modifications formelles à votre vœu. Nous vous proposons des amendements. Nous proposons, non pas d'adopter un vœu de l'Exécutif qui se substituerait à votre vœu, mais nous proposons des amendements à votre vœu. Si vous êtes d'accord avec ces amendements, nous pourrions l'adopter.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Madame GALLOIS, vous maintenez votre vœu n° 225 ? Vous le maintenez.

Monsieur DUBUS, vous avez la parole pour une explication de vote.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons ce vœu qui décrit bien, contrairement à ce qui a été dit par M. NAJDOVSKI, la situation parisienne, à savoir qu'un certain nombre de chantiers installés sont abandonnés pendant des mois, puis finalement reprennent on ne sait pas pourquoi...

Mais si, tous les jours, enfin ! Allez dans les arrondissements, vous verrez un peu. C'est partout dans Paris. Ce ne sont pas seulement des chantiers ponctuels, avec des installations de pistes cyclables.

Fin 2017, au moment de la présentation du budget 2018, notre groupe avait demandé la création d'une "Direction de la maintenance urbaine" qui permette une coordination entre les services. Car ce qu'il manque, c'est une coordination à la fois entre les services et entre les concessionnaires, et entre les services et les concessionnaires.

Nous remettrons cela d'actualité lors de la présentation du budget. Il me semble que plus que jamais, cette "Direction de la maintenance urbaine" s'impose à Paris.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Levez bien la main, les contres. Merci.

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 225 bis déposé par l'Exécutif, qui est le vœu n° 225 amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 622).

## Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au contrôle des taxis clandestins.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 226 relatif au contrôle des taxis clandestins.

La parole est à Eric HÉLARD.

**M. Eric HÉLARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelle image de Paris à l'international ? Quelle image offerte aux touristes français et étrangers ? Qui n'a vu cette vidéo, qui a fait le tour de la toile, de ce couple de touristes thaïlandais se faisant arnaquer avec force insultes et menaces dans un taxi clandestin en provenance de Roissy ?

Sur les 8 premiers mois de l'année, on dénombre officiellement 207 délits liés à l'exercice illégal de l'activité de taxi ainsi que 285 cas de racolage de la part de chauffeurs clandestins. C'est une hausse exponentielle. Il y a des campagnes de sensibilisation auprès des voyageurs arrivant à Paris afin de les alerter sur la présence de chauffeurs clandestins, mais, visiblement, cela ne suffit pas - il faut les multiplier - et y associer d'ailleurs les gares S.N.C.F.

La brigade des "boers" effectue des contrôles autour des aéroports, des gares et des sites touristiques parisiens, mais cela ne suffit pas. Il faut les accentuer - j'insiste - quotidiennement, et ce, d'autant plus que les peines prononcées à l'encontre des clandestins ne sont à l'évidence pas de nature à les dissuader.

Aussi, nous demandons avec force que la Préfecture de police intensifie ses efforts dans la lutte contre les taxis clandestins, en mobilisant notamment des ressources supplémentaires au niveau des aéroports, que soit garantie la sécurité des voyageurs, celle des chauffeurs de taxi en règle. Je pense aussi aux régulateurs, dont la tâche n'est pas aisée face aux comportements violents de certains chauffeurs clandestins.

Enfin, je pense qu'il faut que la Mairie de Paris use de son influence et propose au législateur d'intégrer dans la loi le principe de la confiscation du véhicule pour les taxis clandestins.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Eric HÉLARD.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

D'abord, Monsieur le Représentant du Préfet de police. Allez-y.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, ne vous inquiétez pas, la Préfecture de police travaille au quotidien sur cette problématique qui est effectivement d'importance. Si, si, Monsieur le Conseiller, je vous assure.

D'ailleurs, je voudrais rappeler qu'en 2016, lorsque l'application "Heetch", qui s'était développée de façon extrêmement rapide, a été mise en cause devant l'autorité judiciaire précisément pour exercice illégal de la profession de taxi, c'est sur la base des contrôles qui avaient été réalisés par la Préfecture de police et qui ont permis, au mois de mars 2017, d'obtenir la condamnation des deux dirigeants de la société pour complicité de l'exercice illégal de la profession de taxi et organisation d'un système de mise en relation illégale avec des conducteurs non-professionnels. Peu nombreuses étaient les personnes convaincues que l'action de la Préfecture de police en direction de cette application prospérerait. La justice a donné raison.

Le deuxième sujet, c'est pour vous préciser la façon dont la Préfecture de police agit sur ce phénomène. D'abord, les infractions peuvent être relevées par n'importe quel service de la Préfecture de police, mais la complexité de la réglementation dans ce domaine a évolué à deux reprises ces dernières années. D'abord, la loi Thévenoud en 2015, puis, la loi Grandguillaume fin 2016, ont conduit la Préfecture de police à se doter de services spécialisés qui seront abrités au sein de la Direction de l'Ordre public et de la Circulation, notamment au sein de la Sous-direction de la Circulation et de la Sécurité routière qui abrite les "boers", mais, plus généralement, une unité de contrôle des transports de personnes, donc toute l'activité commerciale de transport public particulier de personnes.

Pour l'année 2018, sur les 9 premiers mois, le bilan global des infractions relevées - tout type confondu, contraventionnel, délictuel - s'élève à plus de 20.790 infractions. 20.792 exactement. Sur la totalité, la part des délits reste faible : 1.367.

Pour répondre à votre question, nous avons, sur ces 1.367 délits, plus de 254 infractions délictuelles pour exercice illégal de l'activité de taxi, et plus de 298 pour travail dissimulé. Il se trouve parfois que la qualification juridique de "travail dissimulé" nous permet de répondre à une situation de travail clandestin dans les mêmes conditions. L'activité reste donc extrêmement soutenue. Elle a très fortement progressé ces dernières années, à la faveur d'un cadre juridique plus clair et d'une mobilisation renforcée vis-à-vis d'un phénomène problématique.

D'ailleurs, je précise que les infractions ne concernent pas que les personnes exerçant cette activité de façon clandestine, mais aussi les conducteurs en règle de taxis, de V.T.C., qui, parfois, ne respectent pas la réglementation qui leur est applicable.

Deuxième sujet, toujours dans la régulation de la profession : le Préfet de police, sur 80 communes, continue de délivrer les cartes professionnelles pour les conducteurs de taxis. Il y a désormais une obligation de délivrance d'une carte professionnelle pour les conducteurs de V.T.C. Cette fois-ci, la compétence du P.P. se limite à la commune de Paris. Au titre de la réglementation de cette profession, il arrive que sur la base de signalements de personnes conduites par ces personnes en règle, puisque titulaires d'une carte professionnelle, nous la retirions ou nous la suspendions. Sur les 1.200 rapports, 700 venant des services de police et 500 venant des usagers, le nombre de retraits de carte de conducteur ne cesse d'augmenter, ce qui montre, à certains égards, peut-être une dégradation du phénomène et, à l'inverse, une mobilisation des contrôles renforcée.

Le troisième volet est celui des sites spécifiques des gares et aéroports, que vous avez évoqué dans votre intervention. Je voudrais d'abord vous rassurer, là aussi, sur la mobilisation de la Préfecture de police. Au 1er janvier 2018, une antenne des "boers" - cette unité spécialisée de la Préfecture de police sur cette activité de contrôle - a ouvert à l'aéroport d'Orly. Il n'en existait pas jusqu'à présent, ce qui obligeait à faire des déplacements assez longs et nombreux qui faisaient perdre du temps à tout le monde. Désormais, 15 fonctionnaires de la Préfecture de police sont implantés directement sur le site de l'aéroport d'Orly pour participer à l'activité de contrôle.

A Roissy, l'antenne des "boers", qui compte actuellement 24 fonctionnaires, passera à 30 fonctionnaires au début de l'année 2019 pour renforcer la capacité de contrôle.

Le sujet des gares me permet d'évoquer un autre point sensible de cette thématique, à savoir celui des aménagements. Pour permettre de distinguer clairement l'activité régulière de transport public particulier de personnes, il faut que les sites, les emplacements, les lieux où les personnes puissent accéder à un taxi ou à un V.T.C., soient correctement organisés. Pour les taxis, ce sont les bases taxis à proximité des aéroports ou des gares. Tout un travail avec A.D.P. et la S.N.C.F. est mené en ce sens. Je rappelle que les V.T.C. ne peuvent pas faire de maraude, ni prendre des clients à la volée. C'est sur réservation préalable. Il faut que ce soit sur des emplacements clairement identifiés pour prendre uniquement la personne ayant réservé préalablement.

Le dernier sujet est la sensibilisation des personnes. "Heetch" avait connu un grand succès, par méconnaissance très grande de la part de ses utilisateurs, des risques qu'ils encouraient à utiliser une activité illégale. Nous avons, vis-à-vis des Parisiens comme des touristes étrangers, un gros effort à poursuivre pour leur expliquer ce qu'est un taxi régulier, un V.T.C. régulier, et éviter qu'ils se fassent arnaquer. C'est notre préoccupation également.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

M. Christophe NAJDOVSKI a maintenant la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref. Simplement pour dire que nous sommes tout à fait d'accord avec ce vœu. Nous avons vu ces vidéos édifiantes sur Internet, qui sont profondément choquantes, de prétendus taxis qui essaient de soutirer frauduleusement de l'argent à des touristes. Nous sommes, bien évidemment, tout à fait favorables à ce que la lutte contre ces pseudos taxis arnaqueurs s'intensifie.

Ainsi que vous le proposez, nous allons inviter la S.N.C.F. à mener des opérations de sensibilisation significatives dans les gares et, éventuellement, dans les trains en provenance de l'étranger.

De même, la proposition d'intégrer le principe de confiscation des véhicules dans la loi mérite d'être regardée. Nous proposons toutefois - c'est le sens de l'amendement que nous vous proposons d'adopter - de la mettre au préalable à l'étude afin que sa faisabilité soit examinée.

Si vous acceptez cet amendement, nous pourrions adopter ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

J'ai deux explications de vote.

Tout d'abord, Yves POZZO di BORGIO.

**M. Yves POZZO di BORGIO.** - Monsieur le président, Monsieur le Préfet, ce problème touche la gare du Nord, la gare de Lyon, Orly-Ouest et Roissy. Il se trouve que j'ai regardé mon application récemment. En 5 ans, je me suis retrouvé 194 fois à Roissy - moins que la Maire de Paris - mais 194 fois tout de même. Je vois donc bien ce qui se passe le soir. Je crois que vos "boers" s'arrêtent à 23 heures. Qu'est-ce que je constate chaque soir ? Enfin, je ne prends pas l'avion tous les soirs, mais quand j'arrive à Roissy, vous avez manifestement une autorité qui n'est plus l'autorité des forces de police, mais l'autorité des clandestins. On sent manifestement que ce sont des réseaux mafieux. Ces clandestins contrôlent toute la répartition des taxis. Ils influent sur le régulateur. Le régulateur, c'est celui qui dit au taxi de la base de venir chercher les gens. Ils font tellement peur au régulateur que ce régulateur fait venir très peu de voitures pour que la personne qui sort de l'avion prenne un taxi clandestin. Les taxis eux-mêmes, chaque fois, ont peur. Ils n'osent pas parler. Les régulateurs ont peur.

C'est la période du soir, Monsieur le Préfet. Je ne suis pas là tous les jours, mais c'est quand j'arrive le soir. C'est terrible. On a vraiment l'impression que c'est une mafia qui contrôle cette partie de Roissy. Je sais qu'il y a vos "boers" et qu'ils font leur travail, mais, là, il s'agit sérieusement de reprendre l'autorité de la police sur ce secteur.

C'est sur ce point que je m'adresse à vous, Monsieur le Préfet. Quand le Préfet est venu à la base, il a été profondément apprécié. En même temps, les taxis me disent que cela n'a pas beaucoup changé. Parce que la réalité, c'est que le pouvoir, le soir, n'appartient pas à la police.

Merci, Monsieur le Préfet.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Yves POZZO di BORGIO.

Monsieur VESPERINI, vous souhaitiez faire une explication de vote également ?

**M. Alexandre VESPERINI.** - Oui, très courte, Monsieur le Maire.

Pour dire que le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants votera ce vœu, évidemment avec l'amendement qui est proposé par l'Exécutif, même si je regrette, une fois de plus, que l'Exécutif, sur les questions de transport, s'en remette à des études de faisabilité, à des réflexions, à de nouvelles commissions. Je trouve que l'on péroré un peu trop et que l'on n'agit pas suffisamment, notamment sur le sujet de l'accueil et de la prise en charge des touristes et des Parisiens qui rentrent de voyage, que ce soit dans les aéroports ou les gares.

Cette offre illégale, pourquoi fonctionne-t-elle et très bien ? C'est tout simplement parce que l'offre légale rencontre beaucoup de difficultés dans son approche et son organisation. M. le Représentant du Préfet de police disait très justement qu'il y a un problème d'aménagement pour les taxis, mais aussi et surtout pour les V.T.C. qui sont particulièrement utilisés par les visiteurs et les touristes. Je pense qu'il y a, premièrement, l'aménagement des zones qui sont censées favoriser la prise en charge des touristes. Deuxièmement, il y a aussi la loi Grandguillaume, dont le cadre d'application me paraît particulièrement restrictif et ne permet pas aux offres légales de se développer, ce qui, par conséquent, favorise les offres illégales.

Nous allons voter ce vœu, mais il ne me paraît pas suffisant, dans le sens où il va falloir prendre des mesures beaucoup plus importantes et fermes, à la fois pour sécuriser les offres légales, mais aussi pour entraver et interdire véritablement les offres illégales.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Monsieur HÉLARD, vous acceptez les amendements de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 623).

### **Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux deux-roues motorisés.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 227 relatif aux deux-roues motorisés.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais vous parler de la circulation intensive des deux-roues thermiques à Paris. Depuis 1997, ils ont plus que doublé, c'est-à-dire 60 % de scooters en plus dans Paris. Cela provoque une énorme nuisance sonore, dont les Parisiens se plaignent. Pour près d'un tiers d'entre eux, les nuisances sonores parisiennes sont liées à la circulation des deux-roues motorisés.

Aussi, nous croyons beaucoup au pouvoir incitatif. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions - c'est déjà le cas - que l'incitation à l'achat et à la circulation de deux-roues électriques soit intensifiée. Un exemple d'incitation pourrait être que les places de stationnement réservées soient surdéployées, que dans le cadre du déploiement des 20.000 places supplémentaires qui est prévu, des places soient exclusivement réservées - pourquoi pas en priorité ? - aux scooters électriques, ce qui aurait valeur d'incitation à l'achat de scooters électriques.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Edith GALLOIS.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes d'accord avec le constat que vous effectuez concernant les nuisances, notamment les nuisances sonores des deux-roues thermiques. D'ailleurs, ma collègue Aurélie SOLANS a répondu tout à l'heure à un vœu spécifique. Il y a, en effet, nécessité d'une verbalisation accrue, d'une évolution de la réglementation nationale pour lutter contre les nuisances sonores. Nous souhaitons qu'une action renforcée de verbalisation soit menée par la Préfecture de police, car cette source de nuisance sonore est citée comme première source de nuisance par les Parisiens. C'est ce qui est notamment ressorti à l'occasion de l'élaboration du "Plan de prévention du bruit dans l'environnement".

En ce qui concerne les émissions de polluants atmosphériques, nous avons intégré les deux-roues motorisés à notre dispositif de zone à faible émission, ce qui permet d'accélérer le renouvellement du parc roulant avec des véhicules moins polluants ou électriques. Nous sommes d'accord également sur le fait qu'une électrification du parc va dans la bonne direction.

C'est la raison pour laquelle nous proposons une aide à l'achat de deux-roues électriques, depuis maintenant bientôt 10 ans. L'Etat propose également, depuis l'an dernier, une aide à l'achat, y compris pour les deux-roues motorisés de forte puissance. En revanche, nous sommes en désaccord avec la solution que vous proposez. Le stationnement est gratuit pour les deux-roues thermiques. L'attrait de places spécifiques pour des deux-roues motorisés électriques semble limité. En outre, les deux-roues motorisés électriques bénéficient désormais d'emplacements dédiés, en l'occurrence les emplacements des stations Autolib', qui sont dorénavant réservés aux véhicules électriques, deux-roues motorisés compris.

C'est la raison pour laquelle nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la gratuité temporaire de l'usage des bornes de recharge.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je donne la parole à Alexandre VESPERINI pour présenter le vœu référencé n° 228 relatif à la gratuité temporaire de l'usage des bornes de recharge.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire. Je serai assez court.

Ce vœu poursuit plusieurs objectifs.

Le premier, c'est d'étendre le dispositif que la Mairie de Paris prévoit de mise à disposition d'un certain nombre de bornes de recharge de véhicules électriques, d'étendre ces bornes de recharge prévues par l'ex-parc Autolib' à l'ensemble du parc, alors qu'aujourd'hui, c'est simplement un tiers des bornes qui seront disponibles.

Le deuxième objectif, c'est de rendre ce dispositif gratuit pour six mois, afin de constituer une offre d'appel incitative pour que tous les propriétaires de véhicules électriques aient accès à cette offre et se l'approprient, uniquement pour six mois.

Le troisième objectif, c'est de transformer progressivement l'ensemble des 600 stations parisiennes de l'ex-parc Autolib' en plateformes dédiées à tous les modes de transport écologiques. On parlait, il y a quelques instants, des deux-roues motorisés. C'est une bonne chose, mais je pense qu'il faudrait également étendre ces stations à d'autres modes de déplacement électriques. Je pense notamment aux trottinettes, dont il va bien falloir interdire le stationnement sur les trottoirs.

La dernière proposition de ce vœu vise à élargir ce dispositif à d'autres modes de déplacement, pas seulement électriques, mais aussi au G.P.L., au gaz naturel, et de faire connaître cette possibilité aux utilisateurs concernés.

Voilà les propositions que je voulais faire.

Enfin, je terminerai sur une chose. Le sujet a déjà été évoqué dans le cadre d'un projet de délibération précédent. Monsieur NAJDOVSKI me faisait savoir que, finalement, la Mairie de Paris se contentait de ne mettre à disposition qu'un tiers des bornes de recharge qui sont à sa disposition sur le territoire parisien pour se conformer aux propositions de la Commission européenne et de l'Union européenne. Non, ce n'est pas ce que vous avez dit ? Vous me l'expliquerez. En tout cas, s'il faut que la Ville de Paris définisse sa politique de transport et de mobilité en fonction de ce que dit et propose la Commission européenne, cela risque d'être un peu court. Dans ce cas-là, il va falloir voter aux élections européennes à la place des élections municipales.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Alexandre VESPERINI.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu en partie le débat sur les bornes de recharge tout à l'heure. Je précise ce que j'ai dit tout à l'heure, Monsieur VESPERINI. Avec la mise en service de 1.000 bornes, le 30 novembre prochain, il y aura, sur le territoire parisien, plus de 1.400 points de recharge, auxquels s'ajoutent les 270 points de charge des bornes Belib' et les bornes disponibles dans 89 parkings souterrains. Cela place très clairement Paris au même niveau que les villes du Nord de l'Europe, que vous citez d'ailleurs dans vos considérants.

Vous proposez d'utiliser toutes les bornes Autolib'. Simplement, on aurait un dispositif surdimensionné par rapport aux besoins évalués aujourd'hui, et qui entraînerait des problèmes de maintenance et de coût de maintenance. C'est la raison pour laquelle nous adaptons le dispositif au bon dimensionnement du nombre de véhicules existants, ce qui ne nous empêchera en rien de pouvoir réaugmenter le nombre de bornes par la suite.

Si vous voulez gaspiller l'argent public, c'est votre problème. Nous ne souhaitons pas aller dans ce sens.

Par ailleurs, pour ce qui se concerne le prix de la recharge, avec un forfait...

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Laissez parler Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - ... à 10 euros par mois, l'attractivité de la recharge sur les bornes Autolib' ne souffre guère d'une éventuelle comparaison non plus.

En ce qui concerne l'extension de l'accès des places occupées par les bornes aux véhicules roulant au gaz G.N.V. ou G.P.L., il nous semble qu'il vaut mieux laisser ces places pour la recharge électrique. Je rappellerai que les véhicules qui roulent au gaz bénéficient déjà d'une gratuité sur les places de stationnement rotatif, durant six heures pour les véhicules particuliers et jusqu'à sept heures pour les véhicules professionnels.

Il ne nous semble donc pas nécessaire d'encombrer les bornes de recharge avec, par ailleurs, des trottinettes électriques.

Compte tenu de ces éléments, nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'enquête de l'Inspection générale sur le service Vélib'.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 229 relatif à l'enquête de l'Inspection générale sur le service Vélib'.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Au mois de février de cette année, nous avons demandé, compte tenu du fiasco de Vélib', que l'Inspection générale de la Ville soit saisie des dysfonctionnements pour enquêter et savoir où étaient les responsabilités dans cette affaire. Je rappelle que ce vœu avait été refusé par la majorité. Puis, tout à coup, le 25 mai de cette année, Mme HIDALGO fait une déclaration dans la presse et nous annonce qu'elle a saisi, sans nous prévenir - d'ailleurs, elle n'avait pas à le faire ; enfin, le Conseil de Paris aurait pu au moins être informé -, l'Inspection générale de la Ville pour faire un rapport - apparemment, ils sont toujours très bien faits et précis - sur les manquements de cette opération. Six mois se sont écoulés et nous n'avons toujours pas de nouvelles de ce rapport.

Dans ce vœu, nous demandons que ce rapport soit publié, qu'il soit remis aux conseillers de Paris, qu'il fasse l'objet d'un débat ou d'une communication de la part de la Maire de Paris, et enfin, qu'il soit consultable sur le site de la Ville. Les choses sont trop graves pour que nous n'ayons pas tous les éléments de jugement sur cette affaire. Le rapport de l'Inspection générale de la Ville en est un, et certainement un élément très essentiel pour la compréhension de ce qui s'est passé dans le fiasco de Vélib'.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, il ne vous a pas échappé que Vélib' va mieux, qu'il va même beaucoup mieux. Après des débuts que l'on peut qualifier de "catastrophiques", le prestataire a su se réorganiser pour identifier et résoudre les problèmes majeurs un par un, de telle sorte qu'aujourd'hui, le parcours client peut être considéré comme quasiment fiabilisé et le service, opérationnel.

D'ailleurs, je tiens à remercier, à ce titre, les élus qui ont participé tout au long de l'année 2018 aux travaux que j'ai menés avant chaque Conseil de Paris, de manière à assurer une pleine information des conseillers de Paris. Je pense notamment au président AZIÈRE et à notre collègue, Didier LE RESTE, qui ont été présents de manière assidue aux différentes réunions que nous avons menées et pas simplement au moment où la crise était la plus aiguë.

Le déploiement se poursuit. La millième station a été mise en service la semaine dernière.

Par ailleurs, ainsi que vous le soulignez, l'Inspection générale de la Ville de Paris a été saisie de manière à évaluer les manquements et les responsabilités éventuelles au sein de la Ville, qui auraient pu jouer un rôle en amont de la crise qu'a traversée Vélib' au cours des six premiers mois de l'année. Le travail de l'Inspection générale de la Ville de Paris n'est pas encore achevé. Les derniers entretiens ont, en effet, eu lieu la semaine dernière. Le rapport final sera achevé probablement en début d'année. Il sera, bien entendu, disponible pour les conseillers de Paris, à l'instar des autres rapports qui sont rendus par l'Inspection générale.

Votre vœu est prématuré, sans objet. C'est la raison pour laquelle je vous demanderai de le retirer. A défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Vous maintenez votre vœu, j'imagine, Monsieur DUBUS ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Non, je vais le retirer puisque nous avons une date de publication et l'assurance que les conseillers de Paris auront ce rapport et pourront l'analyser.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 229 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une extension des horaires de livraison.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 230 relatif à une extension des horaires de livraison.

La parole est à nouveau à Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Cette fois-ci, nous abordons l'affaire des livraisons dans Paris. Il y a à peu près 7.000 emplacements de livraisons dans Paris. Au niveau national, il n'y a pas de définition juridique de l'aire de stationnement. Il y a un règlement pour Paris qui prévoit qu'il n'y a pas de livraison avant 7 heures du matin. Ce qui fait que beaucoup de livraisons qui pourraient se faire peut-être avant, c'est-à-dire entre 6 heures ou entre 5 heures et 7 heures du matin, se font en pleine circulation, c'est-à-dire souvent dans la journée. Ces camions et ces camionnettes participent aux embouteillages, du fait que la fluidité n'est pas toujours au rendez-vous dans Paris, et c'est un euphémisme.

Comme les livraisons vont se développer vraisemblablement dans Paris avec l'e-commerce, puisque la part du transport de marchandises dans les déplacements urbains a vocation à se poursuivre - elle est aujourd'hui de 20 %, mais elle va augmenter dans les mois et les années qui viennent -, nous demandons qu'à titre exceptionnel, on puisse regarder comment, et pour des raisons très justifiées, on pourrait autoriser un certain nombre de chantiers - cela vaut surtout pour les chantiers du bâtiment, mais aussi pour des livraisons autres -, avec une autorisation spéciale de la part de la Ville, comment on pourrait autoriser ces livraisons à partir de 5 heures du matin au lieu de 7 heures, dans des endroits très spécifiques, sur des actions et avec des autorisations très ponctuelles.

C'est un peu le sens de notre vœu. Je pense que cela pourrait fluidifier un peu, améliorer les choses et faire en sorte que nous puissions avoir des approvisionnements beaucoup plus tôt, permettant également aux chantiers de démarrer plus tôt, et donc d'avoir moins de nuisances dues à ces approvisionnements dans la journée.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Code de la route précise, dans son article R. 110-2, que les aires de livraison sont réservées à l'arrêt des véhicules et non au stationnement. Disposition assouplie par le décret 2010-1581 qui autorise l'autorité investie du pouvoir de police, donc la Ville de Paris, à définir les horaires pendant lesquels le stationnement est autorisé. Cette évolution réglementaire, mise en place à la demande de la Ville de Paris, a permis, en 2010, de définir deux types d'aires de livraisons dans Paris : 7.000 aires sur lesquelles le stationnement résidentiel est autorisé de 20 heures à 7 heures du matin, et 2.000 aires sanctuarisées interdites au stationnement et marquées par une ligne continue jaune doublée. Nous avons donc 9.000 aires de livraisons dans Paris, et non 7.000, comme vous l'indiquez dans vos considérants.

Le choix des différents types d'aires de livraisons a été réalisé dans le cadre de la charte logistique, avec les acteurs professionnels. Nous pouvons, bien entendu, revoir le statut d'une aire si la demande nous en est faite. Les demandes qui peuvent émaner de commerçants, d'entreprises de transport ou de fédérations de transporteurs, sont examinées au cas par cas par la Direction de la Voirie et des Déplacements. Il n'est donc pas nécessaire de mettre en place un système de dérogation, comme vous le proposez. Le simple changement de statut d'une aire permet de livrer avant 7 heures.

Je précise également que nous favorisons les livraisons de nuit, qui, comme vous le soulignez, réduisent le trafic en heures de pointe, en accompagnant le développement du label P.I.E.K. qui vise la diminution du bruit engendré par les livraisons de nuit ainsi que le respect des riverains. Par ailleurs, nous finançons les achats de véhicules qui répondent à cette exigence. Le Conseil de Paris a d'ailleurs délibéré sur ce point en mars dernier.

Enfin, dans le cadre du pacte logistique métropolitain, initié par la Métropole du Grand Paris, nous travaillons à l'harmonisation des réglementations de livraison avec les communes de la Métropole. En conséquence, je propose le retrait de votre vœu. Autrement, je donnerai un avis négatif.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Vous maintenez votre vœu, Monsieur DUBUS ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la protection des passages piétons sur le tracé du tramway T3 Porte de la Chapelle / Porte d'Asnières.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 231 relatif à la protection des passages piétons sur le tracé du tramway T3 Porte de la Chapelle / Porte d'Asnières.

La parole est à nouveau à Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Il s'agit de la prolongation du T3, qui va être inaugurée entre la porte de La Chapelle et la porte d'Asnières, samedi matin, à 10 heures 30, par la présidente de la Région Ile-de-France et par la Maire de Paris. C'est un vœu qui avait été déposé au Conseil du 17<sup>e</sup> arrondissement, il y a environ une quinzaine de jours. J'avais pointé, avec un certain nombre d'associations et de riverains, des barrières qui manquaient, des manques en matière de sécurisation des traversées, notamment piétonnes, et des mauvais signalements ou absences de signalement sur les pistes cyclables.

Depuis 15 jours, la situation s'est beaucoup améliorée. Nous avons refait un point ce week-end. Effectivement, beaucoup a été fait entre le moment où le vœu a été déposé et adopté en Conseil d'arrondissement, et la manière dont ces choses ont été traitées 15 jours après. Puisque nous avons 15 jours d'écart entre le Conseil d'arrondissement et le Conseil de Paris.

Je vais donc retirer ce vœu puisque les choses se sont améliorées depuis.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est retiré, mais vous vouliez dire un mot, Christophe NAJDOVSKI ?

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme quoi entre un Conseil d'arrondissement et un Conseil de Paris, un vœu peut être exaucé. Cela veut dire que l'on y répond aussi parfois, même par avance.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Absolument. Vous avez eu raison de ne pas démissionner, en fait.

Le vœu n° 231 est donc retiré.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au sens unique de l'avenue de Clichy.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons au vœu référencé n° 232

Monsieur DUBUS, vous avez à nouveau la parole.

**M. Jérôme DUBUS**. - Ce vœu concerne la mise en sens unique de l'avenue de Clichy. Elle a été mise en sens unique précisément pour faire les travaux de la prolongation du T3, notamment entre l'avenue de la porte de Clichy et l'avenue de Clichy, où l'on nous a annoncé que, pour des raisons techniques, il était obligatoire de mettre en sens unique l'avenue de Clichy pendant un certain temps. Cela a provoqué une thrombose absolue dans tout le nord de l'arrondissement en matière de circulation, avec des embouteillages majeurs qui, apparemment, n'auraient pas pu être évités techniquement.

Devant un certain nombre de récriminations et de contestations, notamment de la part de l'Exécutif de la mairie du 17e, l'avenue de Clichy a été remise en double sens depuis le mois de septembre 2017. Il faut constater que cela va beaucoup mieux depuis un an et demi. Il y a moins d'embouteillages et tout va nettement mieux. Or, M. NAJDOVSKI nous a annoncé, le 8 mars 2018, lors d'une réunion publique dans le 17e arrondissement, que cette avenue avait pour vocation à redevenir en sens unique.

En parallèle, un certain nombre d'études auraient dû être menées, puisque nous avons demandé une étude de circulation plus large entre le boulevard Maiesherbes et l'avenue de la porte de Saint-Ouen. Parce que si l'on remet l'avenue de Clichy en sens unique, cela veut dire que l'on ne peut plus sortir de Paris entre l'avenue de Saint-Ouen et le boulevard Maiesherbes, sauf à remettre la rue Tocqueville en sens inverse, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Parallèlement, le Préfet de Région a mis en place un groupe de travail sur un vieux serpent de mer qui s'appelle "l'accès au périphérique" par la porte de Clichy. Aujourd'hui, on ne peut pas y accéder. La Ville de Paris a toujours été contre en disant que cela créait un aspirateur à voitures, ce qui reste encore à démontrer. Pour le moment, cela reste théorique. Dans ce cadre, le Préfet de Région a créé un groupe de travail, avec un certain nombre d'élus, des députés, le maire du 17e, le maire de Clichy, etc., et a ordonné la mise en place d'une étude de circulation sur ce même périmètre. Cette étude est en cours.

Nous demandons à l'Exécutif qu'avant la publication de cette étude, qui devrait être publiée au premier trimestre 2019, c'est-à-dire dans trois ou quatre mois, nous restions avec une avenue de Clichy à deux sens, et donc, que vous ayez la gentillesse et le bon sens de surseoir à la mise en sens unique de cette avenue de Clichy avant la publication de cette étude de circulation diligentée par le Préfet de Région.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

La parole est à Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je rappellerai l'intérêt d'une mise à sens unique de l'avenue de Clichy. Ce projet permet d'améliorer la desserte en transports en commun de ce quartier et de mieux desservir le Tribunal de grande instance de Paris, ce qui répond ainsi à la demande pressante de son président. Les bus, notamment ceux qui circulent entre Saint-Lazare et la porte de Clichy - je pense notamment à la ligne 528 - bénéficieront ainsi de meilleures conditions de circulation, tout comme les taxis et les vélos.

Cette desserte est complémentaire de celle assurée par le tramway T3, dont la mise en service est prévue ce samedi, le 24 novembre. Toutes ces améliorations offrent une alternative à la ligne 13, qui, nous le savons, est surchargée, en attendant la mise en service, prévue à l'été 2020, du prolongement de la ligne 14 du métro, qui devrait contribuer à la désaturation de la ligne 13.

Dans cette perspective, une large concertation a eu lieu sur ce secteur. Tout d'abord, trois réunions publiques ont été organisées en lien étroit avec les mairies des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissements, Monsieur DUBUS : le 8 mars, le 23 mai et le 27 juin 2018. Malheureusement, je n'ai pas eu le plaisir de vous y voir. Il aurait donc été gentil et de bon sens, aussi, de pouvoir y participer. Peut-être pas aux trois.

A l'occasion de cette dernière réunion, ont été présentées les conclusions d'études relatives aux conditions de circulation résultant des mises à sens unique des avenues de Clichy et de Saint-Ouen. Je précise que ces éléments sont consultables depuis le site Internet de la mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement, qui les a mis en ligne. Ils sont donc accessibles au public.

Enfin, l'étude menée par la Préfecture de la Région Ile-de-France - que vous évoquez - ne porte pas sur le même objet puisqu'elle aborde la desserte des grands axes d'échelle régionale. De plus, nous sommes défavorables - vous l'avez rappelé - à la création d'un accès supplémentaire au périphérique, puisqu'effectivement, celui-ci ne ferait qu'aspérer des véhicules supplémentaires et augmenterait le trafic, là où il est nécessaire, au contraire, de le réguler et de l'optimiser.

Votre vœu est sans objet. J'émettrai donc un avis défavorable.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci.

Vous maintenez votre vœu, Monsieur DUBUS, j'imagine ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **2018 DPE 45 - Avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 2017.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la collecte des déchets de Trilib'.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la remunicipalisation de la collecte dans les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup>.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la remunicipalisation de la collecte des déchets et de Trilib'.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 45 relatif à l'avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour 2017, sur lequel les vœux référencés n<sup>os</sup> 233, 234 et 235 ont été déposés.

Sur le projet de délibération et pour présenter les vœux, je donne tout d'abord la parole à Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, on a coutume de dire, et il est bon de le répéter : "Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas". Nous, Communistes, savons cependant que pour atteindre l'objectif de réduction des

déchets, il faut changer de modèle. Car c'est bien le système capitaliste et la recherche du meilleur taux de profit qui conduit à cette surproduction de déchets. En voulant pousser à la consommation, les entreprises mettent sur le marché toujours plus de produits, et donc, à l'arrivée, toujours plus de déchets.

Notre majorité, en se dotant d'une stratégie "zéro déchets" en 2014, va dans le bon sens en cherchant à lutter avec les moyens qui sont les siens. Beaucoup de mesures ont été prises depuis : "Plan de prévention des déchets ménagers et assimilés", "Plan Compost", "Plan Economie Circulaire", "Plan Climat", etc. Toutes ces actions transversales sont à saluer. Néanmoins, nous voudrions profiter de ce rapport pour reposer une question primordiale à nos yeux, celle de la gestion publique de la collecte des déchets.

Nous proposons, dans un vœu, de reprendre en régie la collecte dans 4 des 10 arrondissements où elle est actuellement déléguée au privé. La création de "Paris centre", qui fusionnera les 4 premiers arrondissements, est l'occasion d'harmoniser le mode de collecte et de reprendre en régie pour l'ensemble du futur secteur. On peut également envisager de revenir en collecte en régie dans le 7e arrondissement, avec très peu d'investissements.

Le passage en régie publique de la gestion de l'eau nous a montré la voie. Les services publics sont toujours plus efficaces lorsqu'ils sont directement pilotés par la puissance publique. Nous disposons, à la Ville, de toutes les compétences et savoir-faire nécessaires pour répondre à ce besoin. Rien ne s'oppose donc à la municipalisation de la collecte. Nous proposons donc de la planifier progressivement en commençant par ces 4 arrondissements. Cela permettra de conjuguer les impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

Objectif économique d'abord. Le rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur la propreté avait mis au jour un chiffre intéressant. La collecte par le privé coûte 15 euros de plus par tonne que lorsqu'elle est réalisée par le public.

Impératif social ensuite. Le statut public permet d'assurer de meilleures conditions de travail et de rémunération. C'est d'autant plus important que les métiers de la collecte sont très pénibles. Il est de notre devoir de veiller à ce que les hommes et les femmes qui travaillent à la collecte des déchets ne soient pas cassés, usés par leur métier. Les entreprises privées du secteur tendent bien trop souvent à tirer les salaires vers le bas pour augmenter leurs profits au détriment des conditions de travail. Le statut public permet de s'assurer de la polyvalence des métiers, comme des déroulements de carrière des agents.

Objectif écologique enfin. Le pilotage public de la collecte des déchets permet d'avoir la maîtrise de ces secteurs clés pour l'environnement. Nous voyons d'un bon œil la volonté de la Ville d'améliorer le tri des déchets avec le déploiement de Trilib'. En revanche, nous ne comprenons pas pourquoi l'enlèvement des déchets de Trilib' serait confié au privé. C'est incompréhensible au vu de tous les éléments que j'ai déjà listés.

Ainsi, nous demandons que la collecte des déchets récoltés par les Trilib' soit effectuée par des agents de la Ville. Si notre collectivité veut - et c'est souhaitable - étendre le champ du service public par un nouveau dispositif, elle doit le faire avec des moyens publics. Seule la conjugaison des enjeux sociaux et environnementaux est garante d'une transition écologique juste.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, qui est porteuse du vœu n° 235.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Comme c'est mon avant-dernière intervention de cette séance, et que j'ai bien entendu tout à l'heure l'intervention de Pascal JULIEN qui regrettait et souhaitait plus de spectacle, je me permets très solennellement de vous inviter, toutes et tous, à ma prochaine conférence gesticulée sur "Paris vendu !", le 30 novembre, au cirque Romanès. C'est gratuit et le cirque Romanès est un cirque sans animaux. On pourra donc tous se retrouver. Vous imaginez que le thème "Paris vendu !" est tout à fait à propos par rapport à ce projet de délibération que nous avons à débattre et au vœu que je présente.

Evidemment, je me retrouve à travers l'intervention de M. BÉGUÉ, qui déplore et dit ne pas comprendre pourquoi la collecte des déchets par le biais de Trilib' va se faire avec une entreprise privée, et pourquoi on ne remunicipalise pas la collecte des déchets dans les arrondissements où elle est en lien avec le privé. J'ai peut-être une réponse : peut-être que notre majorité municipale n'assume pas la logique des biens communs et peut-être qu'une "macronisation" libérale l'a contaminée, et ce, depuis fort longtemps. Mais vous allez dire : peut-être est-ce une interprétation tout à fait personnelle.

Pourtant, quand on regarde un peu mieux la situation... Regardons franchement les choses. Nous savons que la collecte des déchets, quand elle est faite par le privé, la tonne de déchets coûte 15 euros plus cher que lorsqu'elle est collectée par le public. On l'a vu quand on a municipalisé l'eau. La Régie publique de l'eau a permis de mettre un coup d'arrêt à l'évolution progressive du prix de l'eau et, au contraire, de pouvoir baisser l'eau. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on est en régie publique, notre objectif est de préserver justement ces communs, de faire l'intérêt général et non pas de rechercher à accumuler du profit pour les intérêts privés de quelques-uns. Il me semble donc important d'entendre ce débat, et peut-être qu'un jour, on sortira de la logique complètement libérale et dogmatique sur ce sujet.

Concernant le futur marché Trilib', c'est également bien dommage puisque l'on met en place un nouveau mobilier urbain pour promouvoir le tri des déchets. Il va être soumis à un appel d'offres confiant la collecte à une entreprise privée, alors que ce mobilier sera la propriété de la Ville de Paris et que les conducteurs de la DPE ont toutes les compétences pour assurer cette mission. Il n'y a aucune étude comparative qui a pu nous démontrer que ce serait beaucoup plus intéressant de le faire par le privé, à part si l'on souhaite - et que ce soit un objectif - maltraiter les salariés. Parce que là, par contre, on a une bonne expérience. A travers Vélib', Streeteo, on voit à quel point le recours à ces entreprises privées nous offre une garantie : les salariés sont maltraités à l'arrivée.

J'espère que ce n'est pas cet objectif cynique qui serait recherché, même si je me souviens de discussions étranges, en 2008, dans le groupe Socialiste auquel j'appartenais, qui nous expliquait que, finalement, la collecte des déchets, si elle était gérée dans la moitié des arrondissements par le public et dans la moitié des arrondissements par le privé, cela permettait de ne pas être otage des grèves des syndicats. Ce discours-là, je le trouvais totalement regrettable hier. Je ne l'ai pas entendu dans cette Assemblée. Il n'est visiblement toujours pas assumé publiquement, mais je crains, hélas, que ce ne soit la réelle motivation dans cette affaire, et c'est tout à fait déplorable.

Je terminerai mon intervention pour conclure sur le vœu que je présente. Je souhaite que l'on commande une réelle évaluation comparative, indépendante, entre la collecte en régie directe et en marché privé, et que l'on engage un vaste débat, une concertation citoyenne, une concertation avec les représentants du personnel de la propreté et de l'assainissement, pour réexaminer l'opportunité de poursuivre la délégation au privé d'une partie de la collecte, ou de la remunicipalisation partielle ou totale sur Paris. Je n'entre pas dans les détails, mais cela tombe sous le sens quand on regarde la situation et l'évolution des arrondissements du centre de Paris, qui vont devenir un seul et même arrondissement. Certains anciens arrondissements sont en privé, les autres en public. En plus, il s'agit là d'une problématique de réduction de la circulation, donc avoir toutes ces collectes en horaires différents est une aberration.

Je souhaite aussi, dans ce vœu, que nous envisagions notamment la municipalisation de la collecte de Trilib' et que l'on affirme qu'à l'issue de l'étude indépendante et des concertations, la Ville de Paris pourra s'engager dans la municipalisation et annule tout de suite les appels d'offres engagés, afin de permettre d'abord et avant tout un réel choix politique éclairé.

Je vous remercie bien.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Danielle SIMONNET, pour votre invitation à votre conférence gesticulée le 30 novembre. Il se trouve que, pour mon anniversaire, j'avais déjà prévu autre chose.

J'imagine !

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Vous avez remarqué, Paul SIMONDON, que Danielle SIMONNET n'a pas demandé votre démission.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Pas encore. C'est un peu tôt, j'imagine.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - C'est trop tôt. C'est cela.

Allons-y.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Le rapport joint à ce projet de délibération est riche en informations sur la gestion des déchets, avec des éléments sur la grande masse des déchets traités et leur évolution récente. Il a été présenté en commission consultative des services publics fin octobre. En 2017, ce sont 1,1 million de tonnes de déchets qui ont été collectées à Paris, la grande masse étant un peu moins de 800.000 tonnes d'ordures ménagères de type bac vert,

auxquelles s'ajoutent les collectes sélectives : les bacs jaunes, le verre, etc., les déchets alimentaires, plus récents, ainsi que les déchets dits "occasionnels" de type encombrants ou récoltés en déchetteries. Ceux-là sont en forte hausse.

Enfin, cette saison, parmi les déchets de la collectivité - ce qui est ramassé dans les rues après les marchés -, il y a de très nombreuses feuilles mortes pour tout de même 40.000 tonnes par an.

Il y a globalement une légère augmentation du tonnage des déchets récoltés à Paris entre 2016 et 2017. Si l'on regarde sur 5 ans, cela fait une légère diminution. On peut donc dire que l'on n'est pas encore sur un rythme de diminution, mais disons sur une stabilité du tonnage global. Par contre, les évolutions à l'intérieur de chaque catégorie sont encourageantes. La baisse des ordures ménagères résiduelles - les bacs verts - se maintient depuis maintenant des années. Il y a une forte hausse des collectes pour le tri, en particulier dans les déchetteries et par ramassage d'encombrants, mais aussi pour le textile, le verre, un peu moins pour le contenu des bacs jaunes.

Cela permet d'avoir la part des déchets triés, qui augmente sensiblement, mais pour atteindre seulement 20 %. C'est une amélioration sur les dernières années, mais cela nous laisse de vraies marges de progrès pour les années à venir dans le cadre d'une stratégie "zéro déchet", puisqu'il reste 78 % de déchets incinérés et encore un tout petit 2 % enfouis. C'est bien sûr ceux-là qu'il faudra absolument diminuer.

Je tiens à rendre hommage aux 2.800 personnes qui effectuent cette collecte avec leurs 700 véhicules, 7 jours sur 7. L'équilibre dont vous avez parlé dans vos 2 vœux, entre les 10 arrondissements traités en régie et les 10 autres arrondissements collectés par un prestataire privé, est un équilibre ancien. Je sais qu'il a déjà suscité de nombreux débats dans cette Assemblée. Il n'est pas du tout dans mes intentions de le remettre en cause de manière fracassante maintenant. Il permet, effectivement, en gardant cet équilibre, d'avoir les 2 dispositifs. Cela fait bien partie des engagements qui ont été pris par cette majorité. Il restera donc, y compris avec les nouvelles collectes créées, comme celles des déchets alimentaires. Celles qui ont été lancées dans le 2e et le 12e se font bien en régie selon le partage entre ces arrondissements.

Le programme de prévention des déchets et le plan d'économie circulaire fixent des objectifs précis : 10 % de diminution du total des déchets par habitant en 10 ans, et des actions pour les atteindre. Nous avons déjà mis en œuvre nombre de ces actions. Sur les biodéchets : avec le début de la collecte des déchets alimentaires, qui sera prolongée. Il y a d'autres perspectives. Je vous parlais des feuilles mortes tout à l'heure. Nous allons avancer pour arriver vers leur compostage, même si c'est un déchet qui n'est pas simple à traiter. Les sites d'apports volontaires ont été nettement développés dans les dernières années, avec les espaces tri, les tris mobiles, le très remarquable service d'enlèvement d'encombrants sur déclaration, gratuit, qui permet d'atteindre 70 % d'encombrants déclarés, les autres étant des dépôts sauvages qui nous créent des difficultés.

Nous allons avoir bientôt la simplification des consignes de tri qui va permettre de moins se poser de questions quand on veut jeter un emballage dans le bac jaune.

La perspective, avec le développement de Trilib', va permettre d'augmenter considérablement les possibilités d'apports volontaires. L'objectif est qu'il n'y ait plus d'excuses pour ne pas trier, de type "pas de place dans mon immeuble" ou "pas de place dans mon commerce". Tous les Parisiens pourront trier dans ces modules très visibles dans la rue. On ne cache pas cette fonction particulière qu'est la collecte des déchets pour les trier, les réutiliser, les recycler, les valoriser. Cette fonction est indispensable pour une ville durable. Ils seront regroupés les uns à côté des autres - papiers, cartons, verre - et aussi d'autres gisements plus précis - textiles, appareils électriques, piles - qui seront collectés par d'autres opérateurs.

Le test effectué dans 4 arrondissements est positif. Nous allons donc l'étendre à Paris, avec l'objectif d'installer 1.000 stations dans les rues de Paris. Le choix a été fait d'un marché de prestation avec un opérateur unique, chargé à la fois de la conception de ces stations Trilib', de leur design, qui doit être de qualité, de l'installation à la pose de ces stations dans la rue, de leur entretien - leur nettoyage - et de la collecte pour le verre, les bacs jaunes et les cartons.

Vos vœux respectifs portent justement sur cette collecte. Il se trouve que le déploiement des Trilib' prévoit une collecte automatisée, pas du tout par les bennes actuelles, mais par des véhicules spécifiques conçus de manière compatible avec les stations. C'est pourquoi le marché comprend également la collecte, comme c'est déjà le cas pour les collectes de colonnes à verre.

Vous me donnez l'occasion de réaffirmer notre attachement au service public de propreté et à ses agents. Depuis 2014, les effectifs des agents de propreté ont été nettement renforcés. Les investissements montrent que nous ne réduisons absolument pas leur rôle, qui est primordial et le restera.

J'émetts par conséquent un avis défavorable sur les vœux qui ont été présentés.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Il y a 3 vœux : n° 233, n° 234 et n° 235.

Le groupe communiste maintient-il ses 2 vœux, n° 233 et n° 234 ? Parfait.

Danielle SIMONNET maintient son vœu n° 235. Allez, pas de faiblesse en fin de séance.

M. Jacques BOUTAULT souhaitait faire une explication de vote.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Une explication de vote en particulier sur le vœu n° 234, pour dire que le groupe Ecologiste s'abstiendra sur ce vœu, non pas parce que nous sommes opposés à la reprise en régie de la collecte des déchets ménagers. La preuve, d'ailleurs, c'est que, dès 2008, j'ai choisi que la collecte des déchets ménagers dans le 2e arrondissement, qui était déléguée à une société privée, soit reprise en régie, et je m'en félicite.

Mais je pense que pour que cela fonctionne au niveau de l'ensemble du centre de Paris - je pense que l'échelle proposée dans le vœu est pertinente -, il faut néanmoins des modifications assez importantes. Il faut notamment que les agents qui collectent, les ripeurs, prennent leur service, non pas comme c'est le cas actuellement - je parle de ceux qui collectent dans le 2e arrondissement - à Bruneseau, dans le 12e arrondissement, puis soient embarqués à bord de l'engin de ramassage des ordures. Il faut qu'ils puissent prendre leur départ de travail dans le 2e arrondissement, et ensuite, faire le tour de collecte dans le centre de Paris et laisser la benne repartir pleine. Cela, pour plus d'efficacité et de qualité du service de ramassage.

On ne peut pas, au détour d'un vœu, décréter qu'il faut remunicipaliser les 4,3 plus 1 arrondissements. Il faut y travailler, notamment en concertation avec le personnel lui-même. C'est la raison pour laquelle nous nous abstenons sur ce vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT, pour cette explication de vote.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 233 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 234 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 235 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 45).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au ramassage des mégots sur la voie publique.**

#### **Vœu déposé par l'Exécutif.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, 5 vœux qui nous permettront... J'ai encore 5 vœux sous le coude. Et après, c'est à qui ?

Madame la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, je comprends votre impatience.

Les vœux référencés n<sup>os</sup> 236 et 236 bis sont relatifs au ramassage des mégots sur la voie publique.

M. Jacques BOUTAULT a la parole pour présenter son vœu.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2<sup>e</sup> arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, chaque année, 350 tonnes de mégots sont ramassées dans les rues de Paris. Ces mégots disséminent des substances chimiques dans la nature, dont des métaux lourds et polluants, comme le cadmium, la nicotine, le plomb, qui sont autant de toxiques nuisibles pour l'environnement. Un mégot pollue, à lui seul, 600 litres d'eau, la rendant impropre à la consommation, et met 12 ans à se dégrader. Or, certaines villes, comme Singapour, n'y vont pas de mains mortes puisqu'elles punissent d'une amende de 600 euros le jet de mégot sur la voie publique. Nous, c'est 38 euros. Néanmoins, cela ne se sait pas encore assez.

Au-delà de cela, le vœu propose de s'inspirer de ce qui a été mis en place dans la ville de Bruxelles, c'est-à-dire d'adopter le principe pollueur-payeur et de demander à l'industrie du tabac de prendre en charge une partie du nettoyage des mégots. Bruxelles a demandé et obtenu une participation annuelle de 200.000 euros pour le ramassage des mégots dans l'espace public.

Je souhaite que, par ce vœu, la Ville demande également aux sociétés Philip Morris, British American Tobacco, Japan Tobacco International et SEITA, de contribuer au balayage et au nettoyage de nos trottoirs en finançant le ramassage de leurs mégots abandonnés sur la voie publique.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à M. Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci.

Je ne reviens pas sur les graves difficultés que posent les mégots jetés dans l'espace public, vous les avez décrites. La Maire de Paris s'est engagée sur le sujet depuis longtemps, y compris quand ce n'était pas encore dans le débat public. Elle a, au printemps dernier, proposé au Gouvernement de mettre en place un éco-organisme qui placerait la filière tabac devant ses responsabilités, pour qu'ils arrêtent de se dissimuler derrière les incivilités de leurs clients.

Un éco-organisme permettra d'organiser des campagnes de communication, car il faut encore convaincre qu'il ne faut pas jeter ses mégots dans la rue. C'est un geste qui n'est pas encore totalement assimilé, même s'il y a eu beaucoup de progrès. Il faut aussi passer à une écoconception des filtres et des paquets, qui sont pleins de différents types de matériaux - du métal, du plastique, du carton, etc. - qui sont très difficiles à recycler. Enfin, un éco-organisme pourrait aussi permettre d'installer des cendriers, des mécanismes de collecte, aider au ramassage, et surtout, soutenir les différentes initiatives de retraitement ou de recyclage des mégots qui existent.

Le Gouvernement a engagé un dialogue avec les cigarettiers pour une responsabilité étendue des producteurs. Il nous semble indispensable d'aller vers la création d'un réel éco-organisme français ou européen, d'ailleurs, auquel devront être associées les collectivités. Paris y est prête.

C'est le sens du vœu de l'Exécutif que je vous propose, en réponse à votre vœu. Je vous demanderai de bien vouloir retirer le vôtre, qui laisse penser que la Ville elle-même pourrait engager ce dialogue. Il nous semble qu'il est beaucoup plus intéressant d'aller vers la création de cet éco-organisme.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Je me tourne vers Jacques BOUTAULT. Accepte-t-il de retirer son vœu n° 236 au profit du vœu n° 236 bis déposé par l'Exécutif ?

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - J'ai bien compris les arguments de l'Exécutif, donc je retire le vœu au nom du groupe.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jacques BOUTAULT.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 624).

### **Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII.**

#### **Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 237 et n° 238 relatifs à un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII.

La parole est à Jacques BOUTAULT, pour présenter le vœu n° 237.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'enquête publique relative au permis de construire et à l'autorisation d'exploiter l'unité de valorisation énergétique U.V.E. d'Ivry-Paris 13, s'est déroulée du 22 mai au 26 juin de cette année. Sur près de 2.000 contributions déposées, une écrasante majorité s'est prononcée contre ce projet. Seules 21 contributions se sont dites en faveur de ce projet. La population s'est donc exprimée sans équivoque et avec grande ampleur.

C'est la raison pour laquelle, considérant les problèmes que peut poser à terme cet incinérateur surdimensionné au regard de notre politique de réduction des déchets et de notre objectif du "zéro déchets", nous avons déposé plusieurs vœux en Conseil de Paris, notamment en novembre 2016, celui appelant à rejeter l'ensemble du programme mis en place à Ivry-sur-Seine, à proximité de Paris. Je rappelle que les Parisiennes et les Parisiens sont l'un des principaux pourvoyeurs de déchets de cet équipement, ce qui nous rend responsables de sa construction.

Sachant que la loi de transition énergétique nous amène vers une réduction de 50 % de nos déchets d'ici à 2050, et sans doute encore plus au-delà, si l'on s'appuie sur l'expertise citoyenne de collectifs comme "3R" ou "Zero Waste France", cet objectif est tout à fait atteignable et rendra très vite obsolète cet équipement qui devrait coûter plusieurs milliards d'euros aux contribuables.

C'est la raison pour laquelle nous pensons qu'il serait juste d'organiser un référendum d'initiative populaire sur cette question, afin de demander aux Parisiennes et aux Parisiens s'ils souhaitent, ou pas, que cet incinérateur à déchets soit construit à proximité de chez eux.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour présenter le vœu n° 238.

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'ai l'impression que pour Mao PENINOÛ, il y a juste un désaccord sur l'appellation des mots "référendum d'initiative populaire". Je pense donc que l'on pourrait amender nos vœux pour qu'ils puissent être adoptés par toutes et tous. S'il n'y a que cela, je pense que Jacques BOUTAULT et moi-même, nous serons d'accord. Que l'on appelle cela "référendum", ou "référendum d'initiative populaire", ou "référendum d'initiative du Conseil de Paris", nous serons ravis s'il y a un référendum à la fin.

Vous aurez compris que je suis totalement d'accord avec le vœu qui a été présenté par Jacques BOUTAULT et je le voterai. Je présente un vœu totalement équivalent, qu'il votera je pense, puisqu'il n'y a pas l'ombre d'une... Je ne dirai pas "d'une feuille de papier à cigarette", vu l'intervention précédente sur le sujet.

Soyons raisonnables. Nous sommes tous attachés au respect de la démocratie participative, de la souveraineté du peuple. Lorsque l'on organise des consultations, c'est pour entendre ce que les gens nous disent. Ce n'est pas juste parce que c'est inscrit et qu'il faut le faire. Non, je pense que, tous ici, nous sommes des élus de la République, attachés à savoir ce qui est attendu par nos concitoyens, même si nous cherchons aussi à convaincre du bien-fondé de nos politiques, que nous estimons répondre à l'intérêt général.

Il y a eu une enquête publique sur l'autorisation d'exploiter une unité de valorisation énergétique, qui s'est déroulée du 22 mai au 25 juin 2018. C'est-à-dire une enquête publique pour savoir si l'on va mettre 2 milliards d'euros pour une usine d'incinération que l'on va redonner à Suez, qui va être un énorme calibrage, alors que l'on doit réduire nos déchets et limiter au maximum ce qui va à l'incinération, et que l'on doit justement être dans une logique de "zéro déchets".

Que nous dit l'enquête ? Sur 2.000 contributions déposées, même pas 21 ne sont en faveur du programme. A plate couture, les gens ne veulent pas de ce projet. Ecoutez, faisons en sorte d'au moins demander, cette fois-ci de manière beaucoup plus régulière, l'avis des citoyens et des citoyennes en organisant un référendum. Cette demande n'a pas lieu simplement dans le Conseil de Paris. Vous commencez à avoir plusieurs communes concernées par le SYCTOM, qui vont justement organiser, ou qui débattent en ce moment, de l'opportunité d'organiser ce référendum, pour qu'en définitive ce soit la souveraineté du peuple qui en décide.

Je pense que lorsque l'on n'arrive pas à se mettre d'accord sur un sujet, il faut trancher cela par les citoyens et les citoyennes après un vrai débat démocratique.

Sachez qu'il y a un plan B des ordures ménagères, organisé par le collectif "3R" et le collectif "Zero Waste France". Est-ce qu'un jour nous aurons enfin un débat contradictoire pour l'étudier de fond en comble ? C'est mon souhait le plus cher.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Paul SIMONDON pour répondre à ces deux interventions, et donc, à ces deux vœux.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci.

Ce sont encore un peu moins de 700.000 tonnes de déchets parisiens qui, chaque année, sont traitées par les 3 incinérateurs du SYCTOM : Saint-Ouen, Issy et Ivry-Paris 13. Ils permettent de produire de la chaleur pour la C.P.C.U. ainsi que de l'électricité. L'incinérateur d'Ivry-Paris 13 est ancien et mérite une rénovation. Bien sûr, l'objectif de notre stratégie "zéro déchet" est de diminuer drastiquement la part des déchets envoyés à l'incinération. Il est normal de se poser la question de cet investissement. Il se trouve que le projet dont on parle prend en compte très largement la diminution des volumes de déchets, puisque le gabarit des déchets qui peuvent être traités est divisé par deux, qu'il améliore nettement le rendement pour la C.P.C.U. en particulier. Il donnera des rejets atmosphériques beaucoup moins polluants que maintenant et viendra se substituer à ce qu'il reste comme enfouissements sur le même site, pour être placé à une étape de traitement des biodéchets, c'est-à-dire qu'il prendra un rôle un peu plus large que l'incinération simplement.

Ensuite, cet investissement n'est pas de 2 milliards, chiffre qui comprend une part d'investissement qui n'est pas encore totalement prévu, et le fonctionnement pendant 20 ans. Le montant de l'investissement n'est donc pas celui-là. Il s'agit plutôt d'un demi-milliard.

Vous posez la question d'un référendum local et, Madame SIMONNET, je crois que vous en suggérez même la question. Je voudrais juste savoir si l'on peut ajouter une question à ce référendum, à savoir est-ce que l'on peut en

même temps poser la question en Seine-et-Marne : êtes-vous favorable à ce que la région parisienne réduise sa capacité de traitement des déchets plus vite qu'elle ne réduit ses déchets, et augmente ainsi nettement l'enfouissement de déchets dans la nature près de chez vous ? Cela pourrait être une question complémentaire.

Je vous confirme notre soutien à ce projet d'investissement, un investissement de transition, c'est vrai, qui accompagne notre stratégie de réduction des déchets. J'émetts un avis défavorable sur ces deux vœux.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Deux demandes d'explication de vote.

M. Hervé BÉGUÉ a été le premier à demander une explication de vote pour son groupe.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Nous voterons contre ces deux vœux. Je ne répondrai pas à tous les arguments qui ont été avancés, parce que je n'aurai pas le temps en une minute.

Tout d'abord, je tiens à préciser que je ne suis pas, a priori, défavorable à un référendum d'initiative populaire. Mais la question que vous nous proposez, telle qu'elle est posée, ne me convient pas du tout. Je la trouve très tendancieuse. Je vous propose donc une autre formulation pour la question, sachant que la seule alternative connue aujourd'hui comme alternative à l'incinération est l'enfouissement avant d'arriver à "zéro déchets", sachant que pour ne pas enfouir, nous devons continuer à utiliser l'incinérateur en l'état au risque d'un accident majeur à terme.

Etes-vous pour ou contre sa reconstruction ?

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Hervé BÉGUÉ.

M. Pierre AURIACOMBE a également demandé une explication de vote.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci. Je vais être très bref.

Je le voterai bien, si j'étais certain que Mme SIMONNET et M. BOUTAULT aient la même logique de référendum local quand il y aura une opération dans le 16e arrondissement. J'espère que l'on verra le même enthousiasme pour que vous demandiez que les habitants du 16e votent de la même manière. Etant donné que je n'en suis pas tout à fait certain, nous voterons contre.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Pierre AURIACOMBE.

Je n'ai pas été saisi d'autre explication de vote.

Monsieur BOUTAULT, vous maintenez votre vœu n° 237.

Madame SIMONNET, inévitablement.

Je mets donc aux voix ces deux vœux avec...

Je sens les vœux qui peuvent être retirés et ceux qui ne le sont pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par les groupes UID-MODEM et les Républicains et Indépendants relatif à la lutte contre les graffitis.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Nous en arrivons à l'avant-dernier vœu, le référencé n° 239, relatif à la lutte contre les graffitis.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce vœu a pour ambition de lutter plus fortement contre cette violence, cette haine qui se banalise pour s'écrire trop facilement sur nos murs, comme si c'était la poésie actuelle. Non, je dis non, et nous disons non à cette haine. Cette violence gratuite, qui salit non seulement nos murs, mais aussi nos villes, et surtout, nos sociétés. Que ce soit dans le 10e, le 3e, le 18e, le 17e ou le 15e, que ce soit raciste, antisémite. Par ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris ne fasse ni complaisance, ni compromis à l'égard des transmetteurs de haine : mise en place de caméras, de maraudes d'agents, afin que la réponse soit des peines de travaux d'intérêt général, mais surtout et avant tout, quand les personnes sont prises sur le fait, du nettoyage des murs a minima.

Je vous remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci pour cette présentation concise. Nous vous en savons gré, Valérie NAHMIAS.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Merci.

La Ville de Paris offre un service assez inédit d'effacement des tags sur toutes les façades privées donnant sur l'espace public jusqu'à quatre mètres de haut, à travers l'action de prestataires. Les signalements se font via l'application "DansMaRue" et dans une durée d'environ une dizaine de jours, selon les périodes.

Vous posez la question de la situation très particulière que sont les inscriptions insultantes, racistes, antisémites, homophobes, comme on en voit malheureusement régulièrement. Il existe une procédure d'urgence, en passant par la Division locale de propreté, qui permet une intervention en quelques heures. Il n'y a, de ce point de vue, pas de fonctionnement spécifique au 17e arrondissement, ni d'alerte de mon côté sur une situation particulière dans cet arrondissement. Je suis tout à fait prêt à avoir un échange à ce sujet avec le maire du 17e arrondissement, si nécessaire. Cette procédure d'urgence fonctionne bien. Elle peut être doublée d'un dépôt de plainte quand il s'agit d'un mur municipal.

Enfin, permettez-moi d'émettre quelques doutes sur l'efficacité des caméras de vidéo-protection sur ce sujet précis. Pour les travaux d'intérêt général, je retiens l'idée. Je sais que, pour Vélib', la question a été creusée via le "Tu casses, tu ré pares". Je compte me pencher sur le sujet. Par contre, sur une intervention spécifique, je vous proposerai plutôt de retirer votre vœu, sans quoi j'y émettrai un avis défavorable, parce que je n'ai pas connaissance d'un problème spécifique d'intervention en urgence dans le 17e arrondissement.

Merci.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Valérie NAHMIAS, c'est un retrait, ou pas ?

**Mme Valérie NAHMIAS**. - C'est de plus en plus fréquent et une haine de plus en plus forte, donc, non, je ne retire pas mon vœu.

Je vous en remercie.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UDI-MODEM et les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

### **Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux dépôts sauvages de déchets de chantier.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Le dernier vœu porte le n° 240. Il est présenté par Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Cela concerne les déchets de chantiers et les dépôts sauvages de déchets de chantiers. Nous avons déjà déposé un vœu, il y a quelque temps. Nous l'avons retiré parce que notre excellent adjoint au Maire chargé de la propreté, Mao PENINOÛ, nous avait promis une réunion avec les professionnels qui souhaitent organiser la collecte de ces dépôts sauvages de déchets de chantiers, qui sont effectivement faits de manière inacceptable, et qui, parfois sont en réduction, parfois se remultiplient. Là, nous sommes plutôt dans une phase de réduction, mais dans six mois, nous pouvons avoir à nouveau des collectes non faites et qui perturbent la rue parisienne.

Il semblerait que cette réunion ait eu lieu. Nous n'en avons pas été informés, ce que je regrette, mais entre-temps, il y a eu un changement d'adjoint. Nous attendons des précisions sur cette réunion qui a eu lieu avec les professionnels. Si ces précisions vont dans le bon sens, je retirerai ce dernier vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**, adjoint. - Monsieur DUBUS, vous avez proposé en juillet dernier que la Ville travaille avec les professionnels sur la question des déchets de chantiers. Parmi les nombreux dépôts sauvages que nous trouvons dans nos rues et que les agents ramassent et verbalisent, il y a des déchets de chantiers, des gravats, dont on peut imaginer qu'ils sont disséminés par des entreprises ou des artisans indécents contre toute réglementation.

J'en profite pour dire que c'est bien par l'application "DansMaRue" que l'on peut faire les signalements pour qu'ils soient au mieux ramassés et également verbalisés.

La réunion que vous avez demandée a effectivement eu lieu début octobre, sans doute avec un caractère trop confidentiel par rapport à ce que vous souhaitiez. En tout cas, le président de la Fédération régionale des travaux publics ainsi que des représentants de branches ont été reçus à la fois par la DVD, qui surveille les emprises de chantiers, et la DPE, pour la propreté. Le sujet des dépôts sauvages a été abordé. Il a été proposé un travail avec la DPSP pour mieux flécher les signalements et que cela arrive directement aux entreprises pour mieux les repérer.

Je vous demanderai effectivement, si vous en êtes d'accord, comme vous avez su le faire en juillet avec Mao PENINOÛ, et pour bien terminer ce Conseil, de bien vouloir retirer votre vœu, étant entendu que le sujet n'est pas éteint et que je me propose de continuer ce travail et de vous tenir au courant.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Merci, Paul SIMONDON.

Monsieur DUBUS, vous retirez votre vœu ? Oui. Merci.

### **2018 DU 172 - Dénomination place Augustine et Jules Jaluzot (8e et 9e).**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DU 172 relatif à la dénomination place Augustine et Jules Jaluzot (8e et 9e) est retiré de l'ordre du jour.

## **2018 DDCT 166 - Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association la Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les Immigré.e.s.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DDCT 166 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à convention avec l'association la Fédération des Associations de Solidarité avec Tou.te.s les Immigré.e.s. est également retiré de l'ordre du jour.

### **Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

#### **Régie personnalisée de l'Ecole Du Breuil (Conseil d'administration) (R. 50) :**

1 personnalité qualifiée, en remplacement de M. Jean-Pierre BRUNIER, démissionnaire, désigné lors de la séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 :

- M. Nicolas DURAND-BESTRY.

2 représentants des élèves (Conseil d'administration) :

- Mme Claire DAOUDI ;

- M. Matthieu ZELTNER.

#### **Société Publique Locale Paris et Métropole Aménagement (Conseil d'administration) (R. 51) :**

- M. Jean-Bernard BROS.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 50 à R. 51).

#### **Société Publique Locale d'Aménagement "Société de Requalification des Quartiers Anciens" (SOREQA) (Conseil d'administration) (R. 30 G) :**

1 représentant, en remplacement de M. Jérôme DUBUS, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

#### **Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy-Paris Val-de-Marne (Conseil d'administration) (R. 31 G) :**

1 titulaire, en remplacement de M. Jean-Jacques GIANNESINI, démissionnaire, désigné lors de la séance des 20, 21 et 22 mars 2018 :

- Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

#### **Société Publique Locale Paris et Métropole Aménagement (Conseil d'administration) (R. 32 G) :**

- M. Eric LEJOINDRE.

#### **Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Conseil d'administration) (R. 33 G) :**

1 représentant, en remplacement de M. Mao PENINO, démissionnaire, désigné lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Célia BLAUDEL.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 30 G à R. 33 G).

## **Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

### **Clôture de la séance.**

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint, président. - Je tiens, en votre nom, à remercier très chaleureusement tous les agents du service de la séance du Conseil de Paris et également les collaborateurs des groupes.

Je vous remercie, chers collègues, de votre présence et tout particulièrement ceux qui sont dans cet hémicycle à 18 heures passées.

Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil de Paris aura lieu durant 4 jours les 10, 11, 12 et 13 décembre.

Je vous souhaite une bonne fin de journée. A bientôt.

*(La séance est levée à dix-huit heures cinq minutes).*

### **Question écrite posée à Mme la Maire de Paris.**

#### **Question du groupe Communiste - Front de Gauche.**

#### **QE 2018-11 Question de M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Raphaëlle PRIMET et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux travaux de rénovation du théâtre de la Ville.**

##### **Libellé de la question :**

"Le théâtre de la Ville a fermé ses portes le 10 octobre 2016. Une convention d'occupation du domaine public a rendu possible la poursuite de son activité en attendant les travaux de rénovation, prévus avant 2018.

A ce jour, les travaux sont toujours en cours. S'agit-il de problèmes financiers ; d'un manque de coordination entre les services ; ou d'entreprises qui auraient été défaillantes ?

Quoi qu'il en soit ce théâtre est fermé depuis deux ans et continue son activité soit dans un lieu trop petit : l'espace Cardin, soit en multipliant ses interventions dans différents lieux culturels mis à disposition à Paris.

Nous aimerions savoir quand les travaux vont s'achever ? Et de quelle ampleur est le retard ?"

**Réponse non parvenue.**

### **Votes spécifiques.**

**M. Pascal JULIEN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPE 55.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Claude DARGENT et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 19, DFA 67 et DVD 107.

**Mme Halima JEMNI** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 283 et DU 186.

**M. Eric LEJOINDRE** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 144.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINO**U et **Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 88, PP 89, PP 90, PP 92, PP 94 et PP 95.

**Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB et Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 211 G, DASES 359 G, DASES 381 G, DASES 389 G, DFPE 101, DSIN 1 G et DSIN 6.

**Mme Marie ATALLAH, MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE et Pénélope KOMITÈS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 90, DASCO 55 G, DU 8 G et DVD 100.

**M. Claude DARGENT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 271.

**Mme Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 281.

**Mmes Célia BLAUDEL et Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 59.

**M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 87.

**M. Philippe DUCLOUX** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 241 G.

**Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Annick OLIVIER, Raphaëlle PRIMET et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 179 et DRH 70.

**Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 213.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 208.

**Mme Florence BERTHOUT, M. Patrick BLOCHE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Yves CONTASSOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Jean-Louis MISSIKA et Paul SIMONDON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 121, DAE 280, DAE 286, DASCO 52 G et DRH 69.

**M. Jean-Noël AQUA** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 121.

**MM. Julien BARGETON, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Véronique LEVIEUX** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 66.

**M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 353 G.

**Mme Mercedes ZUNIGA** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 228.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 248.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 121.

**Mme Raphaëlle PRIMET** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DLH 252 et DLH 253.

**Mme Fatoumata KONÉ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 261.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 247 et le vœu n° 100 bis.

**M. Geoffroy BOULARD, Mmes Agnès EVREN, Léa FILOCHE, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Jean-François MARTINS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 260.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 249, DLH 245, DLH 270, DLH 280 et DU 202.

**MM. Jacques BOUTAULT, Philippe DUCLOUX, Jean-Pierre LECOQ, Hermano SANCHES RUIVO et Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 609 et DAC 12.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 144 et DDCT 146.

**MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Mao PENINOÛ et Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DRH 71.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 253, DLH 176, DLH 240 et DU 83.

**Mmes Julie BOILLOT, Virginie DASPET, MM. Philippe DUCLOUX, Christophe NAJDOVSKI et Nicolas NORDMAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 89.

**Mmes Marinette BACHE, Sylvie CEYRAC, MM. Pierre GABORIAU, Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, MM. Pascal JULIEN, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 67.

**Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 30 et DVD 108.

**Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 9 et DU 184.

**Mme Carine PETIT et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DSIN 5.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 121.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 7 et DLH 263.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BOUTAULT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Thierry HODENT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Jean-François MARTINS et Mme Karen TAÏEB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 47.

**MM. Jacques BAUDRIER, Geoffroy BOULARD, François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN, Thomas LAURET, Mmes Annick LEPETIT, Sandrine MÉES, Valérie NAHMIAS et Carine PETIT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 107, DU 108 et DU 109.

**M. Julien BARGETON et Mme Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 368 G.

**MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 74.

**M. Hervé BÉGUÉ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 78.

**Mmes Marie-Christine LEMARDELEY et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 121.

**MM. Jean-Noël AQUA et Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 121.

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 50 G et DASCO 54 G.
- MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.
- Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.
- Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G, DASCO 50 G et DASCO 54 G.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 50 G et DASCO 54 G.

**Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOÛ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Julie BOILLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER** et ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET** et ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI** et ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET** et ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 50 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huang TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huang TAN et Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G, DASCO 50 G et DASCO 54 G.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO et Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 50 G et DASCO 52 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 50 G et DASCO 54 G.

**MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUDEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G, DASCO 50 G et DASCO 59 G.

**Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 47 G et DASCO 50 G.

**M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Colombe BROSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Célia BLAUDEL, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**MM. Nicolas BONNET-OUALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 50 G et DASCO 54 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 50 G et DASCO 54 G.

**Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINO, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 43 G et DASCO 50 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

**M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 50 G.

### **Votes spécifiés.**

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL** vote pour les vœux n<sup>os</sup> 18 et 179.

**M. Jacques BAUDRIER** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 90, DASCO 55 G et DU 8 G.

**M. Yves POZZO di BORGIO** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

**M. Nicolas NORDMAN** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DASES 370 G.

**Mme Frédérique CALANDRA** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 253 et les vœux n<sup>os</sup> 57, 58, 59 et 59 bis.

**Le groupe UDI-MODEM** ne prend pas part au vote sur les vœux n<sup>os</sup> 89, 90 et 90 bis.

**Mme Léa FILOCHE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 100 et DAE 255.

**Mme Marinette BACHE** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 30 et 67.

### **Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.**

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2018 DCPA 18 "Paris fait Paris" - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017.

2018 DCPA 4-G "Paris fait Paris" - Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016 et 2017.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2018 DAC 588 Plaque commémorative en hommage à Joséphine Baker 40 rue Pierre Fontaine (9e).

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2018 DCPA 17 Convention de collaboration entre la Ville de Paris, Solarvip et l'ANTEC - Mise à disposition de données de monitoring de la centrale photovoltaïque de la Halle Pajol.

2018 DPE 60 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Reprise sur amortissement des frais d'études effectués de 2013 à 2016.

2018 DPE 51 Approbation de la charte "France Eau Publique" et adhésion de la Ville de Paris au réseau des gestionnaires publics France Eau Publique.

2018 DPE 52 Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2017.

2018 DPE 53 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Partenariat Français pour l'Eau (PFE) pour ses activités générales 2018.

2018 DPE 59 Subvention (10.000 euros) à l'association Cluster Eau-Milieus-Sols.

2018 DVD 76 Canal de l'Ourcq à Pantin (93). Convention d'occupation du domaine public fluvial avec la société EQIOM Betons.

2018 DVD 118 Conventions de location du droit de pêche sur les canaux et la Seine. Conventions avec deux fédérations.

2018 DVD 123 Concession de distribution de la chaleur à Paris - Renonciation au droit de reprise sur des ouvrages non utiles au service situé en dehors du périmètre de la concession.

**Mme Célia BLAUDEL**, rapporteure.

2018 DASCO 29 Association Internationale des Villes Educatrices - Renouvellement d'adhésion et cotisation (2.750 euros).

2018 DASCO 90 Subventions (34.820 euros) et conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

2018 DASCO 55-G Subventions (10.280 euros) et conventions avec deux associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU.

2018 DASCO 91 Subvention (5.900 euros) et convention avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e) pour une action intitulée Etape Cap'Itale, course d'orientation citoyenne à Paris.

2018 DASCO 98 Subvention (6.000 euros) et convention à l'association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Paris" (10e) dans le cadre du dispositif "Tous Mobilisés".

2018 DASCO 43-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (139.000 euros), subventions d'équipement (89.600 euros), subventions pour travaux (45.400 euros).

2018 DASCO 47-G Partage de services entre le collège Montgolfier (3e) et le lycée Turgot (3e) - Convention avec la Région Ile-de-France.

2018 DASCO 50-G Divers collèges - Dotations (706.250 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

2018 DASCO 51-G Subventions (28.000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

2018 DASCO 52-G Divers collèges - Dotation (1.500 euros) et convention avec l'ESPCI pour le soutien départemental aux projets éducatifs scientifiques.

2018 DASCO 54-G Collèges publics parisiens - Subventions (163.738 euros) au titre du budget participatif.

2018 DFPE 10 Subventions (78.750 euros) à douze associations, dont neuf avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et l'école.

2018 DFPE 11 Subventions (28.000 euros) et conventions avec dix associations concernant le projet "Paris Collèges Familles" visant à rapprocher les familles et les équipes éducatives des collèges.

2018 DFPE 18 - DASCO Plan d'actions partenarial pluriannuel (2018-2020) entre la Ville de Paris et le Comité UNICEF Paris (6e).

2018 DFPE 181 Convention de partenariat entre l'association les Restaurants du cœur, la société Sodexo et la Ville de Paris pour l'opération Les Bébés restos du cœur.

2018 DFPE 194 Indemnisation amiable en réparations de dommages causés suite à une fuite sur une canalisation de la crèche collective sise au 21 rue de l'Etoile (17e).

2018 DFPE 197 Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées. Subvention exceptionnelle (3.000 euros) avec l'association "Strata'j'm Paris" pour ses activités ludiques hors les murs de fin d'année.

2018 DDCT 27 Subvention (1.350.000 euros) avec convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris (4e).

2018 DDCT 6-G Subvention (1.650.000 euros) avec convention avec la société de retraite des conseillers municipaux de Paris et des conseillers généraux de la Seine (4e).

2018 DDCT 169 Actualisation des délibérations 2014 SGCP 1002 et 2014 DAC 1357 portant délégation du Conseil de Paris à la Maire de Paris en application des articles L2122-22 et L2122-23 du CG des CT.

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2018 DASES 381-G Subvention (9.000.000 euros) et convention avec le CASVP pour la réalisation de travaux de restructuration de l'EHPAD Arthur Groussier situé 6 avenue Marx Dormoy à Bondy (93140).

2018 DASES 383-G Subvention (3.500 euros) à l'association Groupe des animateurs en Gériatrie, Structures et services pour personnes âgées en faveur du bien-être des personnes âgées et de leurs aidants.

2018 DASES 389-G Subvention (240.000 euros) et convention avec le CASVP pour la réalisation du projet "Pour la création d'un lieu intergénérationnel", dans le cadre du Budget Participatif 2017.

2018 DASES 390-G Subvention (31.000 euros) et convention avec l'URA pour l'équipement en informatique et en téléphonie de la Maison des Aînés et des Aidants (9e, 10e et 19e).

2018 DASES 391-G Subvention (3.000 euros) à l'association Silver Valley (94200 Ivry sur Seine) pour son action de renforcement des liens intergénérationnels.

**Mme Galla BRIDIER**, rapporteure.

2018 DFA 65 Rapport des mandataires exercice 2017.

2018 DFA 20-G Rapport des mandataires exercice 2017.

**M. Jean-Bernard BROS**, rapporteur.

2018 DLH 7 Avenant n° 11 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

2018 DLH 13 Location de l'immeuble 10/12 rue des Bois (19e) à Pax Progrès Pallas - Résiliation anticipée du bail à construction et bail emphytéotique.

2018 DLH 176 Location de l'immeuble 31, rue de Meaux / 2, cité Lepage (19e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2018 DLH 228 Location de l'immeuble 8, bd de la Chapelle / 2-4, rue Caillié (18e) à l'Habitat Social français - Avenant à bail emphytéotique.

2018 DLH 240 Location de l'immeuble 27, rue Saint Quentin (10e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2018 DLH 249 Location de l'immeuble 6, rue Richard Lenoir (11e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique.

2018 DLH 78 Modification des garanties de la Ville apportée aux PLA-I, PLUS et PLS (4.790.000 euros) souscrits dans le cadre du programme de logements sociaux 116 rue de Javel (15e) demandée par Toit et Joie.

2018 DLH 207 Réalisation, 63 rue Pernéty (14e) d'un programme de réhabilitation et d'extension d'une résidence étudiante par la Fondation Paumier-Vernes - Prêts garantis par la Ville (2.800.000 euros).

2018 DLH 213 Réalisation 25-27, rue de Constantinople / 78, rue du Rocher (8e) d'un programme de construction neuve de 52 logements sociaux (26 PLA-I, 16 PLUS et 10 PLS) par Elogie-SIEMP.

2018 DLH 245 Réalisation 2/16, rue Alphonse Karr et 173/177, avenue de Flandre (19e) d'un programme de rénovation de 119 logements sociaux par Paris Habitat OPH.

2018 DLH 253 Réalisation Lot L8 Gare de Lyon Daumesnil (12e) d'un programme de 60 logements sociaux (18 PLA-I, 24 PLUS et 18 PLS) par ICF Habitat La Sablière.

2018 DLH 283 Réalisation 31 rue Bonaparte (6e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 5 logements sociaux par AXIMO.

2018 DLH 158 Subvention (15.000 euros) à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 (15e).

2018 DLH 247 Local du 99 rue Olivier de Serres (15e) - Convention d'occupation avec l'association "Mission Locale de Paris" et fixation de la redevance annuelle.

2018 DU 186 Cession à Aximo de 8 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 6 logements locatifs sociaux (11e et 13e).

2018 DU 202 Cession à Paris Habitat-OPH d'une partie du volume n° 2, 55-57 rue de la Goutte d'Or (18e) en vue de réaliser un logement social.

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2018 DASES 265-G Subventions (457.500 euros) et conventions avec les trois Espaces de Dynamique d'Insertion parisiens.

2018 DASES 330-G Subventions (4.200 euros) et avenants avec deux associations au titre d'actions mises en œuvre dans le cadre de leur centre social.

2018 DASES 331-G Subvention (800.000 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la conduite d'une activité de médiation et de prévention jeunesse sur le centre de Paris.

2018 DDCT 148 Subvention (30.000 euros) et convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2018 DDCT 149 Subventions d'investissement (294.969 euros) à vingt-deux associations situées en quartiers populaires.

2018 DDCT 150 Subventions (30.000 euros) et conventions à 6 associations pour le financement de 6 projets dans les quartiers prioritaires - Espaces Publics 2018.

2018 DDCT 157 Subventions (50.000 euros) à 8 associations dans le cadre d'actions en faveur des jeunes des quartiers populaires.

2018 DDCT 167 Adhésion de la Ville de Paris à l'association des Maires Ville et Banlieue de France.

2018 DPSP 2 Subventions (44.400 euros) et conventions à 17 associations et SCIC dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2018.

2018 PP 87 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris - Travaux.

2018 PP 88 BSPP - Fourniture de matériel de formation et d'instruction à la lutte contre l'incendie et prestations associées au profit du groupement de formation, d'instruction et de secours (GFIS).

2018 PP 89 BSPP - Expertise et réparation du bras élévateur articulé BEA 8.

2018 PP 90 BSPP - Reconstruction de la caserne de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris à Neuilly-sur-Marne (93330).

2018 PP 91 Décision modificative n° 1 du budget spécial de la préfecture de police pour 2018.

2018 PP 92 BSPP - Acquisition de stations de gonflage, de compresseurs, de la maintenance associée et de celle des stations de gonflage du parc existant, acquisition de fournitures et d'accessoires pour stations de gonflage ; requalification et entretien de récipients à pression de gaz.

2018 PP 93 Convention relative à acquisition par le LC de la PP, de tenues de protection de déminage auprès de la direction générale de la sécurité civile et gestion des crises par cession onéreuse.

2018 PP 94 BSPP - Acquisition de pièces détachées, accessoires et maintenance des appareils respiratoires isolants à circuit ouvert ou fermé, appareils filtrants et appareils de détection de gaz.

2018 PP 95 BSPP - Fourniture d'effets et d'accessoires d'habillement, d'articles de passementerie, de décorations et de drapeaux.

2018 PP 96 Site "Dantzig Morillons" (15e) - Convention de participation de la Préfecture de police au financement du marché d'AMOA.

2018 DPE 54 Renouvellement du contrat en vue de la valorisation des piles et accumulateurs avec l'organisme coordonnateur Corepile.

2018 DPE 55 Convention entre la Ville de Paris, l'ENPC, l'INRA, Agro-Paris-Tech, le CEREMA et l'Université Paris-Est Créteil, pour le projet européen "LIFE ADSORB" démonstrateur de dépollution des eaux pluviales.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2018 DFPE 75 Subventions (437.536 euros) et avenants n° 2 avec l'association "Estrelia" (20e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 80 Subventions (660.333 euros) et avenants n° 2 avec l'association Groupe d'Œuvres Sociales de Belleville (G.O.S.B) (20e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 81 Subventions (2.354.126 euros), avenants et convention à l'association La Croix Rouge Française (14e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 82 Subventions (638.574 euros) et avenants n° 2 avec l'association Institut d'études, de recherches, et de formation en action sociale (15e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 92 Subventions (2.500.370 euros) et avenants n° 2 à la Fondation Léopold Bellan (8e) pour ses 8 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 97 Subventions (668.390 euros) et avenants à l'association La Goutte de Lait Saint Léon (15e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 101 Subvention (112.444 euros) et avenants au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (12e) pour son établissement d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 111 Subvention (147.773 euros) et avenant n° 1 avec l'association Les Kyklos (10e) pour son établissement multi-accueil "Les Kyklos Saint-Louis" (10e).

2018 DFPE 114 Subvention (10.010 euros) et avenant n° 2 avec l'Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour son établissement multi-accueil "A Petits Pas" au 6/8, impasse du curé (18e).

2018 DFPE 117 Subventions (7.283.028 euros), avenants et convention à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 144 Subventions (3.039.114 euros), conventions et avenants n° 1 et 2 à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour 13 de ses établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 149 Subventions (1.625.860 euros) et avenants n° 2 avec l'association Envoludia (94160 Saint Mandé) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 151 Subvention (1.242.762 euros), avenants et convention avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 167 Subvention (1.747.491 euros) et convention avec la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création d'un multi-accueil au 3, rue Sainte Félicité (15e).

2018 DFPE 176 Subventions (2.874.901 euros) et avenants avec l'association La Maison des Bout'Chou (14e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 178 Subvention et convention avec l'association le Petit Ney (18e) pour son projet Espace Poussiney.

2018 DFPE 195 Réalisation d'une structure démontable de petite enfance dans l'enceinte du jardin du Luxembourg, 3 rue Guynemer (6e) - Convention de transfert de gestion du domaine public Sénat/Ville de Paris.

2018 DFPE 196 Approbation et signature d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 2, rue Maxime Lisbonne (18e).

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2018 DAE 24-G Adhésions 2019 (14.205 euros) du Département de Paris à Alliance Ville Emploi.

2018 DAE 58-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association UNIRH75 (19e).

2018 SG 52 Convention entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France pour la mise en œuvre du dispositif 100.000 stages.

2018 SG 5-G Convention entre la Ville de Paris et la Région Ile-de-France pour la mise en œuvre du dispositif 100.000 stages.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteure.

2018 DAC 47 Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de service public de gré à gré avec la SPL du Carreau du Temple (3e), portant sur la gestion et l'exploitation du Carreau du Temple.

2018 DAC 147 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio.

2018 DAC 155 Subvention (12.500 euros) et avenant avec l'association Fetart (10e).

2018 DAC 156 Subvention (10.000 euros) à la Fondation Annette et Alberto Giacometti (14e).

2018 DAC 159 Approbation et signature d'un contrat de concession de droits d'auteur relatifs à la commande de l'œuvre de Bruno Peinado dans le cadre du programme artistique du tramway T3 Nord.

2018 DAC 185 Subvention (20.000 euros) à l'association APSV du programme "Parcourir la ville".

2018 DAC 205 Subvention (2.000 euros) à Art sous X (14e).

2018 DAC 208 Subvention exceptionnelle d'investissement (250.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

2018 DAC 209 Subvention (60.000 euros) et avenant à convention avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe - E.C.U.J.E. (10e).

2018 DAC 236 Convention de délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma Le Louxor - Palais du Cinéma, situé 170 boulevard Magenta (10e).

2018 DAC 284 Subvention (2.500 euros) à l'association Graines de soleil au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (18e).

2018 DAC 358 Conventions de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et des acteurs locaux du champ social.

2018 DAC 359 Subvention (9.000 euros) à l'association CRL 10 (10e) pour l'accompagnement d'enfants vers le conservatoire.

2018 DAC 388 Subvention (7.300 euros) à l'association La Scène du Balcon (2e).

2018 DAC 392 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e).

2018 DAC 558 Subventions (7.400 euros) à quatre associations du 17e arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale (17e).

2018 DAC 559 Subvention (2.000 euros) à l'association Comité des Fêtes et de Solidarité du 8e arrondissement de Paris dans le cadre de l'activité culturelle locale (8e).

2018 DAC 585 Subvention (1.500 euros) à l'association Collectif Regards Croisés dans le cadre de l'action culturelle (14e).

2018 DAC 586 Subvention (1.000 euros) à l'association 7B15 sur proposition de la mairie du 15e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 587 Subvention (1.000 euros) à l'association Sipan-Komitas Chœur Mixte Arménien de Paris (9e).

2018 DAC 608 Transfert du complément du legs d'Antoinette Sasse (3.522.233,04 euros) à l'établissement public Paris Musées.

2018 DAC 614 Budget participatif "Les œuvres d'art investissent la rue" - Subvention (10.000 euros) et convention de soutien à l'Établissement Public Territorial Plaine Commune relatif au projet Avenue du Street Art.

2018 DAC 768 Subventions (1.000 euros) à l'association Pazapas du 20e Belleville dans les Quartiers Populaires.

2018 DAC 772 Subvention exceptionnelle (2.000 euros) à l'association Compagnie A forcer de rêver dans le cadre de l'action culturelle locale (14e).

2018 DICOM 40 Convention d'occupation du domaine public avec l'association Fidalian.

2018 DICOM 42 Convention de partenariat média avec la RATP pour l'exposition "Photographier Paris".

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2018 DFA 60 Naxos/Telcite - Avenant n° 3 à la convention conclue le 6 juillet 2007 pour l'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris.

2018 DFA 62 Budget municipal - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2018 DFA 18-G Budget départemental - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2018 DFA 66 Convention entre la Ville de Paris et le GIP Maximilien pour la relance du marché de services Maximilien et le versement d'une subvention d'investissement de 50 000€ par la Ville de Paris.

2018 DFA 68 Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.

2018 DFA 21-G Adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris.

2018 DFA 74 Délibération fixant les règles d'application de l'amortissement en M 57.

2018 DFA 24-G Délibération fixant les règles d'application de l'amortissement en M 57.

2018 DFA 75 Délibération relative au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations.

2018 DFA 25-G Délibération relative au choix du régime budgétaire sur les provisions et dépréciations.

2018 DFA 78 Projet de décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018.

2018 DFA 26-G Projet de décision modificative n° 2 d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2018.

2018 DICOM 47 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2018.

2018 DSIN 5 Adhésion à la centrale d'achat SIPP'n'CO pour les services de communications électroniques et les systèmes d'information géographique.

2018 DSIN 6 Convention de mise à disposition de compétences et de services : Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) ; Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

2018 DSIN 1-G Convention de mise à disposition de compétences et de services : Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) ; Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

2018 SG 49 Subvention (7.000 euros) aux associations Institut Tout Monde (7e) et En Terre Indigène (20e).

2018 SG 50 Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées à la métropole du Grand Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2018 DAE 270 Budget Participatif - Subvention (40.000 euros) et convention avec la Fédération Envie (93) pour le site internet greenfriday.paris.

2018 DAE 274 Convention et subvention (50.000 euros) avec l'association La Petite Rockette (11e) porteuse d'un projet de ressourcerie dans le 12e arrondissement.

2018 DAE 53-G Convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la mise en œuvre de La Fabrique à entreprendre à Paris.

2018 DAE 56-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Coup de Main (Seine-Saint-Denis).

2018 DAE 57-G Subventions (32.000 euros) et conventions avec trois structures agissant en faveur de la solidarité et de l'insertion.

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2018 DAC 63 Subvention (500.000 euros) et avenant à convention avec la Société coopérative d'intérêt collectif SCIC SARL De rue et de cirque (11e).

2018 DAC 79 Subventions (31.000 euros) et conventions avec l'association Centre Mandapa (13e).

2018 DAC 114 Subvention (55.000 euros) et avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e).

2018 DAC 119 Subvention (15.000 euros) au Studio des variétés.

2018 DAC 121 Subvention (10.000 euros) et avenant avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

2018 DAC 126 Subvention exceptionnelle (15.000 euros) à l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra (19e).

2018 DAE 245 Subventions (111.000 euros) et conventions avec seize commerces culturels dans le cadre de l'appel à projets Disquaires.

2018 DAE 254 Arc de l'Innovation - Subvention (100.000 euros) et convention avec Accords Croisés pour une plateforme de l'innovation et d'expérimentation au sein du 360 Music Factory (18e).

2018 DDCT 158 Convention avec l'association Wimoov pour l'attribution d'une subvention (12.000 euros).

2018 DDCT 159 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Kiosque Infos Sida Toxicomanie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, rapporteur.

2018 DGRI 48 Subvention (14.000 euros) à l'association Sourires d'enfants dans le cadre de l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle des enfants et des femmes au Laos.

2018 DGRI 49 Subvention (5.000 euros) à l'association Coordination des collectivités portugaises de France - CCPF (14e) pour le développement des activités lusophones à Paris.

2018 DGRI 55 - DPE Participation de 50.000 euros au Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) pour une aide d'urgence suite au séisme et au tsunami en Indonésie.

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2018 DEVE 36 Autorisation de financement de travaux du jardin partagé situé 240, boulevard de la Villette (19e) et communication sur la signature d'une convention avec l'association "Jardin partagé Stalingrad".

2018 DEVE 170 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé - Convention tripartite d'occupation d'un terrain propriété de Paris Habitat avec l'association "Jardin Louis Blanc" (10e).

2018 DFA 64 - DEVE Suppression du budget annexe du fossoyage au 1er janvier 2019.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2018 DAE 118 Budget participatif - Convention avec SNCF Mobilités, convention avec Fifus, réception d'une subvention (240.260 euros) et convention avec la Région Ile-de-France pour le projet du budget participatif "Espace de coworking étudiants - entrepreneurs dans la Gare de Vaugirard" (15e).

2018 DAE 271 Chimie ParisTech (Paris 5e) - Convention de cofinancement de travaux pour la période 2018-2021 (1.510.000 euros).

2018 DAE 280 Désignation du Directeur Général de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles (ESPCI).

2018 DAE 286 Restauration des façades de l'Institut Pierre Gilles de Gennes (5e) : Subvention (650.000 euros) et convention avec l'ESPCI.

2018 DAE 288 Subvention (4.000 euros) à la COMUE Université Paris Lumières pour la publication de l'archive orale numérisée du Collège international de philosophie.

2018 SG 51 Signature de l'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2018 DAJ 18 Approbation du contrat de cession des marques Parislonchamps, Village Parislonchamps et des noms de domaines associés avec Francegalop.

2018 DEVE 179 Dix conventions de mise à disposition de moyens et de services entre les directions de la Ville de Paris et la régie personnalisée de l'École Du Breuil.

2018 DICOM 41 Convention de transaction avec la société Lumiplan Transports.

2018 DILT 7 - DFA Budget annexe du Service Technique des transports automobiles municipaux - Décision modificative n° 1 pour l'exercice 2018.

2018 DILT 6 Actualisation des durées d'amortissement - Budget annexe du ST-TAM.

2018 DILT 8 Protocole d'accord transactionnel suite à un sinistre sur le véhicule d'un agent à Morland.

2018 DILT 9 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association 13 Avenir (13e).

2018 DILT 10 Versement d'une indemnité pour les dommages causés sur le véhicule de la Société Stricher assurée à par la compagnie d'assurance Benech Gestion.

2018 DILT 11 Apprentissage : mise en œuvre de la procédure de dérogation par les services de la Ville de Paris.

2018 DRH 25 Modification des statuts particuliers des corps des éducateurs de jeunes enfants de la Ville de Paris et des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2018 DRH 36 Statut particulier du corps des personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes.

2018 DRH 37 Échelonnement indiciaire du corps des personnels paramédicaux et médico-techniques d'administrations parisiennes.

2018 DRH 66 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres pour l'accès au corps des éducateurs de jeunes enfants de la ville de Paris.

2018 DRH 69 Modification du statut particulier et de l'échelonnement indiciaire des professeurs de l'ESPCI.

2018 DRH 71 Deuxième avenant à la convention avec l'Ecole des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) relative aux dispositifs d'accompagnement des techniciens supérieurs et des techniciens supérieurs principaux.

2018 DRH 81 Convention entre la Ville de Paris et le CIG de la petite couronne relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrits pour l'année 2019.

2018 DRH 82 Convention de co organisation du colloque Temporelles 2018 entre l'association Tempo Territorial et la Ville de Paris.

2018 DRH 84 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuves d'accès au corps des assistants socio-éducatifs d'administration parisiennes dans la spécialité assistant de service social.

2018 DRH 85 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuves d'accès au corps des assistants socio-éducatifs d'administration parisiennes dans la spécialité éducateur spécialisé.

2018 DRH 86 Fixation de la nature des épreuves et du règlement du concours sur titres avec épreuves d'accès au corps des assistants socio-éducatifs d'administration parisiennes dans la spécialité CESF.

**Mme Véronique LEVIEUX**, rapporteure.

2018 DAE 268 Subvention (70.000 euros) et convention pour le relogement de l'association Coup de Main (Seine-Saint-Denis) dans le cadre des travaux de préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

2018 DJS 25 Subventions (13.500 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs avec le Sporting Club Nord Parisien et le Football Club Solitaires Paris Est (19e).

2018 DJS 32 Subvention (30.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec La Camilienne Sports (12e).

2018 DJS 48 - DDCT Subvention (4.000 euros) à l'association Phoenix et Dragons (9e).

2018 DJS 229 Subvention (10.000 euros) au Comité d'Organisation de la Fédération Française de Basket-ball au titre de l'organisation de l'Open LFB de basket les 13 et 14 octobre 2018.

2018 DJS 231 Subventions (67.500 euros) et avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs pour la période 2018-2020 avec 5 associations sportives parisiennes.

2018 DJS 270 Centre sportif Nelson Mandela (Saint-Denis 93) - Avenant à la convention d'occupation du domaine public avec la Société du Grand Paris.

2018 DJS 271 Subvention (2.000 euros) au Cercle d'escrime de Suffren (15e).

2018 DJS 274 Indemnisation amiable de tiers en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2018 DAE 281 Arc Innovation - Mise en accessibilité de la passerelle du Cambodge (14e) - Subvention (20.000 euros) et convention avec la Cité Universitaire pour la réalisation d'une étude d'avant-projet.

2018 DAE 260 Convention de partenariat avec l'association Paris et Compagnie (19e) dans le cadre de l'Arc de l'Innovation.

2018 DICOM 33 Convention cadre de partenariat média La Tribune.

2018 DU 9 ZAC Porte des Lilas (19e et 20e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2018 DU 30 ZAC Gare de Rungis (13e) - Régularisation foncière - Acquisition auprès de la SEMAPA de trois commerces et de deux volumes d'air.

2018 DU 83 Ilot Saint Germain (7e) - Acquisition auprès de la RIVP du volume 1 devant accueillir une crèche, un équipement sportif et un jardin.

2018 DU 92 Cession à l'Agence Spatiale Européenne d'une emprise de voirie au 6-6bis et 8 impasse Grisel (15e).

2018 DU 109 Secteur d'Aménagement Paul Meurice (20e) - Remise d'un équipement public par la SPLA Paris Batignolles Aménagement à la Ville de Paris correspondant au volume 1 dans le lot J destiné à la DPE.

2018 DU 117 Déclassement et signature d'un pacte de préférence et d'un bail commercial concernant les locaux de l'ancien commissariat de police du 40 rue du Louvre (1er).

2018 DU 163 Approbation des éléments financiers des opérations d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2017.

2018 DU 169 Site Dantzig-Morillons (15e) - Convention de participation de la Préfecture de police au financement du marché d'AMOA.

2018 DU 184 Opération Château Rouge (18e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2018 DU 196 ZAC du Quartier durable de la Plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec (93) - Déclassement et cession de la parcelle cadastrée section A n° 19 à SEQUANO Aménagement.

2018 DU 8-G Convention d'avance conclue avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2018 DFA 67 Reversement par la Ville de Paris au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole (SMAVM) des sommes correspondant aux abonnements Vélib' souscrits par les usagers en 2017 et se poursuivant en 2018.

2018 DVD 89 Parc de stationnement Goutte d'Or (18e). Avenant n° 4 à la convention de concession.

2018 DVD 98 Parc de stationnement Bastille (12e) - Principe de délégation de service public pour la modernisation et l'exploitation.

2018 DVD 117 Parc de stationnement Carrousel-Louvre (1er) - Convention de mise à disposition d'emplacements pour autocars de tourisme dans le cadre du dispositif du PASS Autocar.

2018 DVD 100 Subventions (16.000 euros) et conventions avec 3 associations dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Paris Piéton.

2018 DVD 106 Rue Caumartin (9e) - Convention d'offre de concours entre l'Olympia et la Ville de Paris pour l'élargissement du trottoir aux droits des numéros 4 et 6.

2018 DVD 108 Opération Paris Rive Gauche. Convention de financement avec la SEMAPA relative au remaillage du réseau d'éclairage public.

2018 DVD 115 Visites de surveillance des anciennes carrières accessibles situées dans le secteur du Val de Grâce (5e). Convention avec le Ministère des Armées.

2018 DVD 116 Indemnisations amiables.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2018 DASES 287-G Subvention (150.000 euros) et convention avec la Fondation de Rothschild - Service de Répit (10e).

2018 DASES 298-G Convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'Association AURORE pour la création de son foyer d'accueil médicalisé de 30 places.

2018 DASES 323-G Subvention (15 000 euros) et convention avec l'Association des Paralysés de France (APF) pour l'organisation de loisirs et séjours de vacances à destination de personnes en situation de handicap.

2018 DASES 332-G Avenant aux conventions entre le Département de Paris et l'ADIAM, pour le solde de la participation 2017 au financement des permanences de nuit des ULS Masséna et Austerlitz (31.379,86 euros).

2018 DASES 335-G Subvention (15.000 euros) à l'association Escapade, Liberté et Mobilité pour son action sportive et de loisirs destinée aux personnes en situation de handicap.

2018 DASES 337-G Subvention (6.000 euros) à l'association Lire dans le noir (2e) pour son action culturelle et d'inclusion destinée aux personnes en situation de handicap.

2018 DASES 338-G Subvention (5.000 euros) à l'association APTE - Autisme et Piano, Thérapie Educative pour son action culturelle et d'inclusion pour des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 339-G Subvention (1.500 euros) à l'association Action, Connaissance, Formation pour la Surdit  (ACFOS) pour ses actions d'information et de soutien aux personnes en situation de handicap.

2018 DASES 355-G Subvention (3.000 euros) à l'association I.R.I.S. Immunod ficiency primitive, Recherche, Information, Soutien (55) pour son action de soutien et d'information aux personnes en situation de handicap.

2018 DASES 360-G Subvention (1.500 euros) pour l'Institut F d ratif de Recherche sur les Aides Techniques pour personnes Handicap es (IFRATH) (93), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.

2018 DASES 361-G Subvention (10.000 euros) à l'association Valentin Hauy (7e) qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants.

2018 DASES 362-G Subvention (3.500 euros) à l'association le Livre de l'Aveugle (7e).

2018 DASES 367-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Compagnie à force de rêver (14e).

2018 DASES 368-G Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris.

2018 DASES 371-G Subvention (400.000 euros) et convention avec l'Association au Service des Autistes et de la P dagogie - ASAP pour la transformation et l'extension de son foyer d'h bergement de 6 places.

2018 DASES 376-G Subvention (1.500 euros) à l'Union Nationale pour l'Insertion Sociale du D ficient Auditif - UNISDA pour son action l'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 377-G Subvention (1.000 euros) à l'Association R gionale pour l'Int gration des Sourds (ARIS) (13e) pour son action d'inclusion en direction des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 378-G Subventions (18.700 euros) à 7 associations pour leurs actions d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

2018 DASES 379-G Compl ment de subvention et avenant à la convention (3.000 euros) avec l'association nationale pour la pr vention des handicaps et pour l'information - ANPHI (18e).

2018 DASES 384-G Subvention (1.100.000 euros) et convention avec Paris Habitat - OPH pour l'am nagement d'un Foyer d'Accueil M dicalis  de 62 places et d'un Foyer de vie de 13 places (14e).

2018 DASES 392-G Solde de la participation (34.665,21 euros) et avenant n° 1 aux conventions 2017 avec la Fondation Maison des Champs pour la gestion des permanences de nuit de 3 ULS (Héroid, Goix, Etex).

**M. Nicolas NORDMAN**, rapporteur.

2018 DAE 50 Subvention (6.300 euros) à l'association Cinq sur Cinq pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e).

2018 DAE 100 Subvention (1.000 euros) au Comité d'Animation du Village Suisse pour les illuminations de fin d'année 2017 (15e).

2018 DAE 107 Subvention (8.700 euros) à l'association de l'avenue des Ternes - Les Ternes Paris XVII pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (17e).

2018 DAE 230 Subvention (14.300 euros) à l'association des commerçants du quartier Ordener pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (18e).

2018 DAE 264 Subvention (3.500 euros) à l'association des commerçants du village Saint Ferdinand pour les illuminations de fin d'année 2017 (17e).

2018 DAE 283 Subvention (21.800 euros) avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (8e).

2018 DAE 284 Subvention (4.600 euros) à l'association Avenir Quartier Latin pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (6e).

2018 DAE 285 Subvention (1.500 euros) à l'association Happy Courteline pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (12e).

2018 DAE 292 Subvention (3.300 euros) à l'association des commerçants et riverains de la rue Berthollet pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (5e).

2018 DAE 265 Activités commerciales non ludiques installées durablement sur la voie publique - Fixation de la zone de commercialité applicable à certains sites.

2018 DAE 267 Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2018 (18e).

2018 DAE 272 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (70.037,00 euros) - Signature des conventions afférentes aux indemnités.

2018 DAE 282 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin à Paris 10e pour des animations commerciales au titre de l'année 2018 (10e).

2018 DAE 296 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 (3.000 euros).

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2018 DASES 161-G Subvention (25.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Le 190 (11e).

2018 DASES 366-G Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association Vers Paris sans Sida (19e).

2018 DASES 242-G Subventions (108.000 euros) et conventions avec l'association Protection Civile Paris Seine (15e).

2018 DASES 244-G Subventions (88.000 euros) et conventions avec l'association Croix-Rouge Française (14e).

2018 DASES 263-G Subvention (4.000 euros) à l'association Pôle de Santé des Envierges (20e).

2018 DASES 350-G Subvention (15.000 euros) à l'association Le Comité des Familles (20e)

2018 DASES 353-G Subvention (6.909.783 euros) relative au financement par le Département de Paris des activités 2018 du GIP Samusocial de Paris (12e). Avenant et Convention.

2018 DASES 354-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Aux Captifs la Libération (6e).

**Mme Anne SOUYRIS**, rapporteure.

2018 DAC 532 Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Les Amis de la Tour Jean Sans Peur", pour la mise à disposition de la Tour Jean Sans Peur sise 20 rue Etienne Marcel (2e).

2018 DAC 12 - DFA - DRH-G Devenir de la Parisienne de Photographie. Politique d'accès au patrimoine photographique de la Ville.

2018 DAC 771 Convention de servitude de tour d'échelle pour les travaux de restauration de l'église Saint-Philippe du Roule (8e).

**Mme Karen TAÏEB**, rapporteure.

2018 DDCT 26 Subventions (13 000 euros) à deux associations et un organisme au titre de la vie associative.

2018 DDCT 28 Subvention au titre de la vie associative à l'association "On a pensé à un truc".

2018 DDCT 161 Subventions au titre de la vie associative (3.500 euros) à 2 associations œuvrant dans le 20e arrondissement.

2018 DDCT 163 Subvention (2.000 euros) à une association au titre du soutien à la vie associative.

2018 DDCT 165 Subvention au titre de la vie associative à deux associations (19e).

2018 DDCT 127 Subvention au titre de l'animation locale (5.000 euros) à deux associations œuvrant dans le 9e arrondissement de Paris.

2018 DDCT 160 Subventions au titre de l'animation locale (5.000 euros) à 2 associations œuvrant dans le 18e arrondissement de Paris.

2018 DJS 144 Subvention (12.000 euros), au titre de la jeunesse, et convention d'objectifs annuelle avec l'association Créat'éo IDF (15e).

2018 DJS 167 Subventions (17.000 euros) à 4 associations de jeunesse parisiennes affiliées à la Fédération Nationale du Scoutisme Français.

2018 DJS 221 Subvention (2.000 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la jeunesse, à l'association Les Petits Débrouillards Ile-de-France.

2018 DJS 253 Signature du Contrat Jeunesse des 2e, 3e et 4e arrondissements.

2018 DJS 254 Signature du Contrat Jeunesse du 9e arrondissement.

2018 DJS 255 Signature du Contrat Jeunesse du 10e arrondissement.

2018 DJS 257 Signature du Contrat Jeunesse du 12e arrondissement.

2018 DJS 258 Signature du Contrat Jeunesse du 13e arrondissement.

2018 DJS 259 Signature du Contrat Jeunesse du 14e arrondissement.

2018 DJS 260 Signature du Contrat Jeunesse du 15e arrondissement.

2018 DJS 261 Signature du Contrat Jeunesse du 18e arrondissement.

2018 DJS 262 Signature du Contrat Jeunesse du 19e arrondissement.

2018 DJS 277 - DDCT Subvention (8.000 euros), au titre de la jeunesse, et convention d'objectifs annuelle avec l'association Actions Jeunes (17e).

2018 DJS 5-G Subventions d'équipement (31.000 euros) et conventions avec quatre associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs.

2018 DJS 6-G Approbation des modalités d'accueil, d'indemnisation et de financement des formations du contingent 2018/2019 des volontaires du Service Civique parisien.

**Mme Pauline VÉRON**, rapporteure.

2018 DASES 211-G Subventions (4.102.075 euros) pour 15 espaces solidarité insertion, 1 accueil parents enfants et 1 accueil de jour/nuit. Conventions.

2018 DASES 229-G Subventions (398.000 euros) et convention tripartite avec les associations France Terre d'Asile et Emmaüs Solidarité pour le dispositif "Le Kiosque" (10e).

2018 DASES 241-G Subvention (60.000 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association Centre régional d'information et de prévention du sida et pour la santé des jeunes (Crips) (15e).

2018 DASES 346-G Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs, Montparnasse Rencontres.

2018 DASES 364-G Subvention (25.000 euros) à l'association Secours Catholique au bénéfice des "Maison Caritas Saint Ambroise" (11e) et "Maison Caritas La Chapelle" (19e) - Convention.

2018 DASES 372-G Subvention de fonctionnement (25.000 euros) et convention avec l'Association pour la promotion et le développement du Centre Ressource Européen en clinique transculturelle.

2018 DASES 373-G Subvention (3.000 euros) pour le fonctionnement de l'association "Tyo Story".

2018 DASES 386-G Subventions (860.217 euros) et conventions avec 14 structures pour le déploiement des dispositifs en vue d'une insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2018 DAC 391 Dénomination Josette Dumeix à la salle de travail de la bibliothèque Violette Leduc (11e).

2018 DAC 525 Subvention (5.000 euros) à l'Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ARAC Comité départemental de Paris.

2018 DAC 535 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

2018 DAC 591 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Léopold Rabinovitch 4 place de la Porte de Bagnolet (20e).

2018 DAC 594 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roger Coquoin et Pierre Pène, 4 rue des Frères-Perier (16e).

2018 DAC 599 Subvention (2.500 euros) à l'association Recherche de l'Oiseau blanc.

2018 DAC 601 Subvention (30.000 euros) et convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération départementale de Paris Mouvement d'éducation populaire Fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.

2018 DAC 602 Subvention (5.000 euros) à La Fondation France Israël pour le don à la Ville de Tel Aviv d'une copie de la statue Hommage au Capitaine Dreyfus.

2018 DAC 603 Subvention (4.000 euros) et avenant à convention avec l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

2018 DAC 604 Subvention (4.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français).

2018 DAC 611 Subvention (3.000 euros) à l'association Ombelle.

2018 DAC 612 Subvention (15.000 euros) à l'Association Lux-Fiat.

2018 DAC 613 Subvention (700 euros) à l'association Amicale de Neuengamme et de ses Kommandos.

2018 DEVE 158 Dénomination "square Franck Bauer" attribuée au square situé 26, rue Duplex (15e).

2018 DEVE 164 Modification de la délibération 2012 DEVE 135. Attribution de la dénomination "Allée Michel Berger et France Gall" à la moitié nord de l'allée est du Parc Monceau à Paris (8e).

2018 DEVE 165 Modification de la délibération 2013 DEVE 173. Attribution de la dénomination "jardin Federico García Lorca" au "square Federico García Lorca" (4e).

2018 DU 173 Dénomination place Ousmane Sow (15e).

2018 DU 175 Dénomination allée Jean-François Divry (17e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2018 DAJ 23 Communication de la liste des marchés conclus du 5 juillet au 26 septembre 2018 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

2018 DAJ 8-G Communication de la liste des marchés conclus du 5 juillet au 26 septembre 2018 au titre de la délégation donnée à Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics et des accords-cadres.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2018 DEVE 167 Communication sur la signature d'une convention avec l'association "Solidarité Roquette" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé situé Square de la Roquette (11e).

2018 DEVE 178 Communication de la Maire de Paris sur le lancement d'un appel à projets 2019 relatif au "Printemps des Cimetières".

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

## **Comptes rendus des Commissions.**

### **1ère COMMISSION**

Réunion du mardi 6 novembre 2018

Présents :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGIO, Christian SAINT-ETIENNE, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

MM. Jérôme COUMET, Jean-Jacques GIANNESINI et Jean-François LAMOUR.

Absente :

Mme Rachida DATI.

----

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Présentation du bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017 portant sur les opérations d'équipements publics par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des constructions publiques, des grands projets de renouvellement urbain et de l'architecture.

M. ZIGLIARA, du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage de la direction constructions publiques et de l'architecture a apporté des précisions sur les divers projets.

Intervention de M. de FROMENT.

Présentation des tableaux de bords financiers par M. GRÉGOIRE.

Intervention de MM. de FROMENT, SAINT-ETIENNE, LEGARET, BARGETON et ROBERT, directeur de la Direction des Finances et des Achats.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 101 à son ordre du jour (dont 20 au Conseil départemental) :

Budget, financement et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

M. GRÉGOIRE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DFA 69 et 22G : Débat portant sur les orientations budgétaires de la Ville de Paris. Présentation par M. GRÉGOIRE. Interventions de Mme SIMONNET, MM. SAINT-ETIENNE, POZZO di BORGIO.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

DFA 17G : Programmation du Fonds social européen : intervention de M. SAINT-ETIENNE.

Réponse de Mme GABELOTAUD.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Mme GUHL, rapporteure.

Mme GUHL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

À cette occasion, la 2e feuille de route du Plan Economie circulaire de Paris a été distribuée aux membres de la Commission.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Pas d'intervention.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes. - Mme POLSKI, rapporteure.

DAE 246 : Marchés découverts alimentaires. - Principe du renouvellement de la délégation de service public : interventions de Mme SIMONNET et de MM. de FROMENT et SAINT-ETIENNE.

Réponse de Mme POLSKI.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - M. BROS, rapporteur.

M. BROS a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

18 amendements, 25 vœux rattachés et 40 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 16.

Prochaine Commission le mardi 4 décembre 2018 à 10 heures.

\*\*\*\*

## 2e COMMISSION

Réunion du lundi 5 novembre 2018

### Présents :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Raphaëlle PRIMET, Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

### Excusés au sens du Règlement intérieur :

Mme Danièle GIAZZI et M. Philippe DUCLOUX.

### Excusée :

Mme Brigitte KUSTER.

### Absents :

Mmes Fadila MÉHAL et Marielle de SARNEZ, M. Grégoire CHERTOK.

----

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 06.

Mme LECOUTURIER a accueilli les deux nouveaux adjoints à la Maire :

- Mme TAÏEB, en charge de toutes les questions relatives au patrimoine,
- M. GIRARD, en charge de toutes les questions relatives à la culture.

Présentation du bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017 portant sur les opérations d'équipements publics par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des constructions publiques, des grands projets de renouvellement urbain et de l'architecture. Mme KATZWEDEL, chef du service de l'architecture et du service d'ouvrage de la Direction des Constructions publiques et de l'Architecture, et son adjointe, Mme GUERCI, ont apporté des précisions sur les divers projets.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 76 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil départemental) :

Culture. - M. GIRARD, rapporteur.

M. GIRARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Il a également apporté des précisions sur le cinéma "La Clef", "Le Tarmac", les théâtres aux mains nues et du Châtelet.

DICOM 42 : Convention de partenariat média avec la R.A.T.P. pour l'exposition "Photographier Paris" : intervention de Mme MÉES.

Mme LECOUTURIER a demandé à M. GIRARD son positionnement au sujet du tirage au sort dans les conservatoires. Intervention de Mme MAQUOI et réponse de M. GIRARD.

Vie nocturne, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Patrimoine. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme TAÏEB indique aux membres de la Commission qu'une plaque commémorative en hommage à Robert Capa sera bientôt apposée dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense. - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme VIEU-CHARIER a fait distribuer aux membres de la Commission le programme des événements parisiens commémoratifs et culturels à l'occasion du Centenaire de l'Armistice de la Première guerre mondiale. A cette occasion, elle signale que le 8 novembre aura lieu le concert "AM-ZUKUNFT- aux lendemains" à l'Hôtel de Ville. Elle souligne également l'inauguration, en présence de Mme la Maire de Paris, du Monument aux morts le 11 novembre au cimetière du Père-Lachaise.

Vœux et amendements :

1 amendement, 3 vœux rattachés et 16 vœux ont été déposés.

M. GIRARD a apporté des précisions sur le vœu de l'Exécutif relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Jacques Brel.

Mme PRIMET a présenté le vœu concernant la création d'une Maison des pratiques artistiques amateurs dans le cadre de l'aménagement du quartier "Gare des Mines-Fillettes".

Réponse de M. GIRARD.

Mme MAQUOI a présenté le vœu concernant l'établissement culturel ARCADI.

Mme LECOUTURIER a présenté le vœu relatif à l'implantation de la sculpture Lutteurs corps à corps d'Ousmane Sow.

Réponse de M. GIRARD.

Mme BOULAY-ESPERONNIER a présenté le vœu relatif à l'intégration de l'île aux Cygnes reliant le pont de Bir-hakeim au pont de Grenelle-Cadets de Saumur au périmètre du bien "Paris, rives de Seine" classé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Réponse de Mme TAÏEB.

Mme GOLDGRAB a présenté le vœu relatif à la dénomination d'une rue, d'un lieu parisien ou d'un équipement municipal en hommage à Marceline Loridan-Ivens.

Mme PRIMET a présenté le vœu relatif à Robert Endewelt.

Séance levée à 13 heures 23.

Prochaine Commission le lundi 3 décembre 2018 à 12 heures.

\*\*\*\*

### **3e COMMISSION**

Réunion du lundi 5 novembre 2018

Présents :

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOJJON, Pascal JULIEN,

Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Dominique TIBERI et Yann WEHRLING.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

MM. Mao PENINOÛ et Patrick TRÉMÈGE.

Absents :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA et M. Eric HÉLARD.

----

Séance ouverte à 10 heures 35.

Présentation de "Paris fait Paris". - Bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017, portant sur les opérations d'équipements publics : intervention préliminaire de M. Jacques BAUDRIER, conseiller délégué en charge de l'architecture et des grands projets de renouvellement urbain.

Présentation du bilan par M. Jean-Louis ZIGLIARA (DCPA).

Interventions de Mme GALLOIS et de M. LAURET.

Réponse de MM. BAUDRIER et ZIGLIARA (DCPA).

Présentation de l'état d'avancement de l'audit sécurité :

Intervention préliminaire de Mme BROSEL, présentation de l'audit par le cabinet de conseil.

Interventions de Mmes DASPET, PAWLIK et de MM. BOUTAULT, GOUJON, JULIEN, WERLHING.

Réponse de Mme BROSEL.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 91 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

2018 DEVE 175 : Communication sur le lancement de la seconde édition de l'événement "Faites le Paris de la Biodiversité" 2019.

Intervention de Mme MOREL et réponse de Mme KOMITÈS.

Transports, voirie, déplacements, espace public. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

2018 DVD 107 : Transfert de la compétence de location de véhicules électriques automobiles en libre service dénommée "Autolib'" accordée au Syndicat Mixte Autolib' Velib' Métropole.

Interventions de MM. JULIEN et LAURET et réponse de M. NAJDOVSKI.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris.

Mme BLAUDEL a présenté les principaux projets de délibération de cette délégation.

Pas d'intervention.

Environnement, développement durable, eau, Plan Climat. - Mme BLAUDEL, rapporteure.

Mme BLAUDEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

10 amendements, 27 vœux rattachés et 46 vœux non-rattachés ont été déposés.

M. JULIEN a présenté un vœu concernant les nuisances sonores générées par les avions survolant Paris.

Intervention de M. DAGNAUD, réponse de Mme SOLANS et de M. GARRIGUE-GUYONNAUD en tant que Représentant du Préfet.

Séance levée à 12 heures 02.

Prochaine Commission le lundi 3 décembre 2018 à 10 heures 30.

\*\*\*\*

#### **4e COMMISSION**

Réunion du lundi 5 novembre 2018

Présents :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN, Atanase PÉRIFAN et Alexandre VESPERINI.

Excusées au sens du Règlement intérieur :

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Fanny GAILLANNE et Mercedes ZUNIGA.

Absents :

Mme Myriam EL KHOMRI et M. François HAAB.

----

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures.

Présentation du bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017 portant sur les opérations d'équipements publics par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des constructions publiques, des grands projets de renouvellement urbain et de l'architecture.

Mme FRADON, du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage de la direction constructions publiques et de l'architecture (DCPA) a apporté des précisions sur les divers projets.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 61 à son ordre du jour (dont 53 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Personnes âgées et autonomie. - Mme BRIDIER, rapporteure.

En l'absence de Mme BRIDIER, Mme SOUYRIS a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 329 G : Conventions avec 10 associations autorisées pour la gestion d'actions de prévention spécialisée à Paris pour la période 2019-2022 : intervention de Mme KONÉ.

DASES 331 G : Subvention (800.000 euros) et convention avec l'association "Centre d'action sociale protestant" pour la conduite d'une activité de médiation et de prévention jeunesse sur le Centre de Paris : intervention de Mme ATALLAH.

Personnes en situation de handicap et accessibilité. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 370 G : Participation (3.420.000 euros) et avenant avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris : intervention de Mmes CARRÈRE-GÉE et ATALLAH.

Réponse de M. NORDMAN.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 359 G : P.P.I.E. Renouvellement de la convention d'accompagnement socio-professionnel des allocataires du R.S.A. sans domicile stable par les P.S.A. Financement du C.A.S.-V.P. pour 2018. Intervention de Mmes DAUVERGNE, ATALLAH et CARRÈRE-GÉE, M. HONORÉ.

Réponse de Mme VERSINI et M. RAYMOND, directeur de la Direction l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Mme VERSINI a fait distribuer aux membres de la Commission le dépliant "Paris solidaire".

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 2 vœux rattachés et 17 vœux ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 38.

Prochaine Commission le lundi 3 décembre 2018 à 9 heures.

\*\*\*\*

## **5e COMMISSION**

Réunion du lundi 5 novembre 2018

Présents :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON, Valérie NAHMIAS, Carine PETIT, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA et Paul SIMONDON.

Absents :

Mme Michèle ASSOULINE, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN.

----

Début de la séance à 14 heures 08.

Présentation du rapport sur l'Office Foncier Solidaire :

Intervention préliminaire de M. BROSSAT, présentation du rapport par Mme Sophie LECOQ (DLH).

Interventions de MM. CONTASSOT, GLEIZES et MISSIKA.

Réponse de Mme LECOQ (DLH) et de M. BROSSAT.

Présentation de "Paris fait Paris". - Bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017, portant sur les opérations d'équipements publics :

Présentation préliminaire de M. BAUDRIER, présentation du bilan par Mme Virginie KATZWEDEL (DCPA).

Intervention de Mme CALANDRA, réponse de Mme KATZWEDEL (DCPA) et de M. BAUDRIER.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 49 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur.

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

2018 DU 108 : Secteur d'aménagement Paul Meurice (20e). - Déclassement par anticipation et cession à la S.P.L.A. "Paris Batignolles Aménagement" du lot E.

Intervention de Mme CALANDRA, réponse de M. MISSIKA.

2018 DICOM 33 : Convention cadre de partenariat média La Tribune.

Intervention de Mme PETIT, réponse de M. MISSIKA.

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de M. CONTASSOT sur l'ensemble des projets de délibération portant sur les rénovations techniques dans le parc immobilier de la Ville.

Réponse de M. BROSSAT.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 16 vœux non-rattachés ont été déposés.

MM. KERMEN et ZLIAA ont présenté le vœu du Conseil parisien de la Jeunesse relatif à l'accès des jeunes au logement social. Ce vœu sera présenté en Conseil de Paris par Mme VÉRON.

Intervention de M. BROSSAT.

Séance levée à 15 heures 30.

Prochaine Commission le lundi 3 décembre 2018 à 14 heures.

\*\*\*\*

## 6e COMMISSION

Réunion du lundi 5 novembre 2018

### Présents :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER.

MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

### Excusé au sens du Règlement intérieur :

M. Patrick BLOCHE.

### Absente :

Mme Anne-Christine LANG.

----

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 38.

Présentation du bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017 portant sur les opérations d'équipements publics par M. BAUDRIER, conseiller délégué chargé des constructions publiques, des grands projets de renouvellement urbain et de l'architecture.

Mme KATZWEDEL, chef du service de l'architecture et de la maîtrise d'ouvrage de la Direction Constructions publiques et de l'Architecture (DCPA), et Mme LAUJIN ont apporté des précisions sur les divers projets.

Interventions de Mme OLIVIER, MM. MENGUY et LECOQ.

Réponse de M. BAUDRIER et Mme CHARNOZ.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 52 à l'ordre du jour (dont 9 au Conseil départemental) :

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation.

SG 51 : Signature de l'accord-cadre de coopération avec l'Ecole Polytechnique : intervention de M. GLEIZES.

Réponse de Mme LEMARDELEY.

Education, petite enfance et familles. - M. BLOCHE, rapporteur.

En l'absence de M. BLOCHE, Mme CHARNOZ a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme Charnoz, rapporteure.

Mme CHARNOZ a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme CHARNOZ, en accord avec M. BLOCHE, propose aux membres de la Commission de faire une présentation sur le bilan des vacances "Arc-en-ciel", à la prochaine Commission, en décembre.

Vœux et amendements :

1 vœu rattaché et 12 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 16 heures 43.

Prochaine Commission le lundi 3 décembre 2018 à 15 heures 30.

\*\*\*\*

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 5 novembre 2018

Présents :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Rémi FÉRAUD, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

Excusés au sens du Règlement intérieur :

MM. Patrick KLUGMAN et Pierre LELLOUCHE.

Absent :

M. Pascal CHERKI.

----

Séance ouverte à 17 heures 04.

Présentation de "Paris fait Paris". - Bilan des projets de délibération globaux adoptés en 2015, 2016 et 2017, portant sur les opérations d'équipements publics :

Intervention préliminaire de M. BAUDRIER, conseiller délégué en charge de l'architecture et des grands projets de renouvellement urbain. Présentation du bilan par Mme Virginie KATZWEDEL (DCPA).

Pas d'intervention.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 59 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Relations internationales et francophonie. - M. KLUGMAN, rapporteur.

En l'absence de M. KLUGMAN, M. SANCHES-RUIVO a présenté les principales délibérations de cette délégation.

Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques. - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse. - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 vœux rattachés et 13 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 17 heures 37.

Prochaine Commission le lundi 3 décembre 2018 à 17 heures.

**Listes des membres présents.**

**Mercredi 14 novembre - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusées au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

**Absents :**

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

**Mercredi 14 novembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusées au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Valérie MONTANDON, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

**Absent :**

M. Pierre LELLOUCHE.

**Jeudi 15 novembre - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne

d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, M. Geoffroy BOULARD, Mme Galla BRIDIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

**Absents :**

M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Buon-Huong TAN.

**Jeudi 15 novembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER,

Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Galla BRIDIER, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, M. Frédéric HOCQUARD, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Anne TACHÈNE.

**Absent :**

M. Pierre LELLOUCHE.

**Vendredi 16 novembre - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Céilia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PERIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, Mme Galla BRIDIER, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

Mme Emmanuelle BECKER, M. Pierre LELLOUCHE.

**Vendredi 16 novembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'AUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Marie ATALLAH, Mme Galla BRIDIER, M. Ian BROSSAT, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, M. Jean-François LAMOUR, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE, M. Buon-Huong TAN.

**Lundi 19 novembre - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOÛ, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Julie BOILLOT, Mme Galla BRIDIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Anne HIDALGO, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Olivia POLSKI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Pierre LELLOUCHE.

**Lundi 19 novembre - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne

d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOÛ, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, M. Alexandre VESPERINI, M. Yann WEHRLING.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Julie BOILLOT, Mme Galla BRIDIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Nathalie FANFANT, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Laurence GOLDGRAB, Mme Anne HIDALGO, M. Jean-François MARTINS, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Olivia POLSKI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Dominique VERSINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés :**

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents :**

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Emmanuelle BECKER, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Pierre LELLOUCHE.

**Annexe n° 1 - Scrutin public concernant le vœu n° 70 déposé par les groupes LRI et UDI-MODEM relatif au projet d'aménagement du T.E.P. Ménilmontant.**

**Résultats :**

Votants : 139

Pour : 65

Contre : 70

Abstentions : 4

Nppv : 0

**Groupe Socialiste et Apparentés**

Vote	Nom	Procuration
70	Contre M. AIDENBAUM Pierre	
140	Contre M. ASSOULINE David	
7	Contre M. BLOCHE Patrick	
47	Contre M. COUMET Jerome	
72	Contre M. DAGNAUD Francois	
137	Contre M. DARGENT Claude	
91	Contre M. DUCLOUX Philippe	Mme de LA GONTRIE Marie Pierre
6	Contre M. FERAUD Remi	
115	Contre M. GAUDILLERE Bernard	
10	Contre M. GIRARD Christophe	M. MISSIKA Jean-Louis
9	Contre M. GREGOIRE Emmanuel	
113	Contre M. JULLIARD Bruno	Mme BACHE Marinette
54	Contre M. KLUGMAN Patrick	M. NORDMAN Nicolas
90	Contre M. LE GUEN Jean-Marie	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
94	Contre M. LEJOINDRE Eric	
119	Contre M. MADEC Roger	
111	Contre M. MERCIER Etienne	Mme OLIVIER Annick
11	Contre M. MISSIKA Jean-Louis	
53	Contre M. NORDMAN Nicolas	
74	Contre M. SANCHES-RUIVO Hermano	
28	Contre M. SIMONDON Paul	
118	Contre M. VAILLANT Daniel	M. MADEC Roger
69	Contre M. VAUGLIN Francois	Mme KOMITES Penelope
114	Contre Mme BACHE Marinette	
71	Contre Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
136	Contre Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre Mme BROSSEL Colombe	
46	Contre Mme CALANDRA Frederique	M. COUMET Jerome
95	Contre Mme CORDEBARD Alexandra	Mme MECARY Caroline
68	Contre Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre Mme EL KHOMRI Myriam	Mme LEPETIT Annick
52	Contre Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre Mme HIDALGO Anne	M. BLOCHE Patrick
135	Contre Mme JEMNI Halima	
24	Contre Mme KOMITES Penelope	
31	Contre Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre Mme LEPETIT Annick	
30	Contre Mme LEVIEUX Veronique	
157	Contre Mme MECARY Caroline	
112	Contre Mme OLIVIER Annick	
92	Contre Mme OUMER Nawel	
33	Contre Mme POLSKI Olivia	
49	Contre Mme TAJEB Karen	
26	Contre Mme VERON Pauline	
93	Contre Mme ZUNIGA Mercedes	M. LEJOINDRE Eric

(Votants: 45 / 45)

**Groupe Les Républicains indépendants**

Vote	Nom	Procuratlon
81	Pour M. BERTHAULT Jean-Didier	
36	Pour M. BOULARD Geoffroy	M. GOUJON Philippe
61	Pour M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
155	Pour M. CAPLIEZ Stéphane	M. MENGUY Jean-Baptiste
38	Pour M. CHARON Pierre	Mme BOILLOT Julie
84	Pour M. COURTOIS Daniel-Georges	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
110	Pour M. CRAVENNE Francois-David	Mme ONGHENA Anne-Constance
60	Pour M. de FROMENT Jean-Baptiste	
83	Pour M. DEBRE Bernard	Mme MONTANDON Valerie
16	Pour M. GABORIAU Pierre	
109	Pour M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour M. GOASGUEN Claude	M. GABORIAU Pierre
34	Pour M. GOUJON Philippe	
161	Pour M. HONORE Christian	
82	Pour M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Pour M. LECOQ Jean-Pierre	M. LEGARET Jean-Francois
160	Pour M. LEFEVRE Franck	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour M. LEGARET Jean-Francois	
106	Pour M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Pour M. PECHENARD Frederic	Mme BERTHOUT Florence
133	Pour M. PEREFAN Atanase	Mme EVREN Agnes
154	Pour Mme ASSOULINE Michele	M. HONORE Christian
59	Pour Mme BERTHOUT Florence	
104	Pour Mme BLOCH Gypsie	Mme LECUYER Catherine
105	Pour Mme BOILLOT Julie	
58	Pour Mme BOUGERET Alix	
152	Pour Mme BUFFETEAL Anne-Charlotte	Mme CEYRAC Sylvie
14	Pour Mme BURKLI Delphine	M. de FROMENT Jean-Baptiste
153	Pour Mme CARRERE-GEE Marie-Claire	
132	Pour Mme CEYRAC Sylvie	
86	Pour Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour Mme d'HAUTESERRE Jeanne	M. BOURNAZEL Pierre-Yves
63	Pour Mme DUMAS Catherine	M. BERTHAULT Jean-Didier
107	Pour Mme EVREN Agnes	
156	Pour Mme FANFANT Nathalie	
64	Pour Mme GIAZZI Daniele	M. GIANNESINI Jean-Jacques
37	Pour Mme KUSTER Brigitte	Mme BOUGERET Alix
131	Pour Mme LECUYER Catherine	
129	Pour Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour Mme ONGHENA Anne-Constance	
162	Pour Mme STOPPA-LYONNET Dominique	Mme CARRERE-GEE Marie-Claire

(Votants: 41 / 44)

**Groupe Démocrates et Progressistes**

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BARGETON Julien	
142	Contre	M. GUILLOT Didier	
120	Contre	M. LAURET Thomas	M. BARGETON Julien
141	Contre	M. PENINOU Mao	
143	Abst	Mme LANG Anne-Christine	
121	Abst	Mme MERAL Fadila	

(Votants: 6 / 6 )

**Groupe Elus Génération du Conseil de Paris**

	Vote	Nom	Procuration
139	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme FILOCHE Lea
21	Pour	M. CONTASSOT Yves	
96	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
159	Abst	Mme DASPET Virginie	
2	Contre	Mme FILOCHE Lea	
158	Abst	Mme MAQUOI Nathalie	
138	Contre	Mme PETIT Carine	

(Votants: 7 / 8 )

**Groupe Ecologie Paris**

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
88	Pour	M. GLEIZES Jerome	
67	Pour	M. JOMIER Bernard	
87	Pour	M. JULIEN Pascal	Mme KONE Fatoumata
45	Pour	Mme ATALLAH Marie	
57	Pour	Mme BRIDIER Galla	Mme MOREL Joelle
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	M. BOUTAULT Jacques
66	Pour	Mme KONE Fatoumata	M. BELLARD David
44	Pour	Mme MEES Sandrine	
22	Pour	Mme MOREL Joelle	

(Votants: 11 / 15 )

**Groupe Communiste et Front de gauche**

	Vote	Nom	Procuration
20	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	Mme PREMEL Daniele
19	Contre	M. LE RESTE Didier	M. BONNET OULALDJ Nicolas
17	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	M. AQUA Jean-Noel
65	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	M. TINTI Sergio
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
18	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
25	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	Mme CHARNOZ Sandrine

(Votants: 11 / 13 )

**Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind**

Vote	Nom	Procuration
79	Pour M. DUBUS Jerome	
126	Pour M. HODENT Thierry	
149	Pour M. SAINT-ETIENNE Christian	M. HODENT Thierry
80	Contre Mme HAREL Marie-Laure	M. DUBUS Jerome

(Votants: 4 / 10)

**Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant**

Vote	Nom	Procuration
48	Contre M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre M. MARTINS Jean-Francois	
89	Contre M. TAN Buon-Huong	
5	Contre Mme GOLDGRAB Laurence	M. TAN Buon-Huong
29	Contre Mme VERSINI Dominique	M. MARTINS Jean-Francois

(Votants: 5 / 5)

**Groupe UDI-MODEM**

Vote	Nom	Procuration
76	Pour M. AZIERE Eric	
78	Pour M. HELARD Eric	M. AZIERE Eric
124	Pour Mme DIRI Leila	
125	Pour Mme GALLOIS Edith	Mme DIRI Leila
98	Pour Mme JEGO Ann-Katrin	Mme JOHNSON Olga
100	Pour Mme JOHNSON Olga	
148	Pour Mme LECOUTURIER Beatrice	
147	Pour Mme NARMIAS Valerie	

(Votants: 8 / 14)

**Non-Inscrit**

Vote	Nom	Procuration
144	Pour Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 1 / 3)

## Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
							"Orientations budgétaires de la Ville et du Département de Paris pour 2019."			
1	1	502	GEP	BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DFA 69	relatif à l'abondement du compte foncier logement.	GREGOIRE	Adopté	14-nov.-18
1	2	503	GEP	BELLIARD, GLEIZES	V	2018 DFA 69	relatif au "stress test" appliqué au budget.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	14-nov.-18
1	3	504	PCF-FG	DONNET-OUALDI, AQUA, LE RESTE	V	2018 DFA 69	relatif à une fiscalité plus efficace écologiquement et juste socialement.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	14-nov.-18
1	4	505	PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	V	2018 DFA 69	relatif à l'avenir du Centre National pour le Développement du Sport.	GREGOIRE	Adopté	14-nov.-18
1	5		LRI	BERTHOUD, de FROMENT	V	2018 DFA 69	relatif au rétablissement de la durée annuelle légale du travail pour les agents de la Ville.	LEVIEUX	Rejeté	14-nov.-18
1	6	506	LRI	BERTHOUD, de FROMENT	V	2018 DFA 69	relatif à l'augmentation des possibilités de télétravail pour les agents de la Ville.	LEVIEUX	Adopté (amendé)	14-nov.-18
1	7		LRI	BERTHOUD, de FROMENT	V	2018 DFA 69	relatif à l'information des parisiens et à l'impact financier de la revalorisation des bases locatives.	GREGOIRE	Rejeté	14-nov.-18
1	8		LRI	BERTHOUD, ASSOULINE, BOURNAZEL, BURKIL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREM, MONTANDON	V	2018 DFA 69	relatif à l'accès social à la propriété.	GREGOIRE	Rejeté	14-nov.-18
1	9	507	UDI - MODEM	AZIERE, GATEL	V	2018 DFA 69	relatif à la présentation du budget.	GREGOIRE	Adopté	14-nov.-18
1	10-G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, LE RESTE	V	2018 DFA 22-G	relatif à l'extension de la gratuité des transports publics.	GREGOIRE	Retiré	14-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	11-G		LRI	HONORE, BOURNAZEL, CEYRAC	V	2018 DFA 22-G	relatif à la gratuité des transports pour les personnes sans domicile fixe.	GREGOIRE	Rejeté	14-nov.-18
							"Rapport Développement Durable 2017."			
3	12		EGCP	CONTASSOT, FILOCHE	V	2018 DEVE 180	relatif au dérèglement climatique.	BLAUDEL	Rejeté	14-nov.-18
3	12bis	508	Exécutif		V	2018 DEVE 180	En réponse au V12.	BLAUDEL	Adopté	14-nov.-18
							"Lutte contre les violences à l'égard des LGBTQH."			
1	13	509	UDI - MODEM, PPCI, DP, GEP, LRI, PCF-FG, EGCP, SOCA, RG-CI, NI	AZIERE, AURIACOMBE, BARGETON, BELLIARD, BERTHOUD, BONNET-OUALDI, CONTASSOT, FILOCHE, FERRAUD, GOLDGRAB, SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre les LGBTphobies et à la violence à l'égard des personnes LGBTQH+	GREGOIRE	Adopté	14-nov.-18
							"Egalité Femmes Hommes et les Droits des Femmes à Paris."			
4	14	510	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, BOUTAULT, ATALLAH	V	2018 DDCT 173	relatif à l'allongement du congé paternité.	BIDARD	Adopté (amendé)	15-nov.-18
4	15		GEP	KONE, BELLIARD, MOREL, ATALLAH	V	2018 DDCT 173	relatif à l'égalité d'accès au sport.	BIDARD	Retiré	15-nov.-18
4	16	511	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, ATALLAH	V	2018 DDCT 173	relatif à la lutte contre le harcèlement de rue.	BIDARD	Adopté	15-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	17		GEP	BELLIARD, MOREL, KONE, ATALLAH	V	2018 DDCT 173	relatif aux toilettes publiques.	BIDARD	Retiré	15-nov.-18
4	17bis	512	Exécutif		V	2018 DDCT 173	En réponse au V17.	BIDARD	Adopté	15-nov.-18
4	18	513	GEP	KONE, BELLIARD, MOREL, ATALLAH, BOUTAURT	V	2018 DDCT 173	relatif au droit à l'IVG.	BIDARD	Adopté	15-nov.-18
4	19	514	GEP	MOREL, BELLIARD, KONE, GLEIZES, ATALLAH	V	2018 DDCT 173	relatif à la dimension de genre dans l'espace public.	BIDARD	Adopté (amendé)	15-nov.-18
4	20		GEP	BELLIARD, KONE, ATALLAH, MOREL	V	2018 DDCT 173	relatif à la sécurité des personnes prostituées.	BIDARD	Retiré	15-nov.-18
4	21	515	PCF-FG	BONNET-OUALDI, BEGUE	V	2018 DDCT 173	relatif à la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains.	BIDARD	Adopté	15-nov.-18
4	22	516	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DDCT 173	relatif à la mise en place d'une campagne de communication à l'intention des familles monoparentales.	BIDARD	Adopté (amendé)	15-nov.-18
4	23	517	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	V	2018 DDCT 173	relatif à l'inégalité dans les domaines artistiques et culturels, notamment dans le secteur du Hip-Hop.	BIDARD	Adopté	15-nov.-18
4	24	518	NI	SIMONNET	V	2018 DDCT 173	relatif à des centres d'accompagnement global des femmes victimes de violences.	BIDARD	Adopté	15-nov.-18
							"lancement d'une réflexion sur le Renforcement du rôle et des compétences des mairies et conseils d'arrondissement."			
1	25	519	LRI	BERTHOUT	V	2018 DP 1	relatif au recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance.	GREGOIRE	Adopté (amendé oralement)	15-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	26		LRI	BOULARD, BOUGERET, KUSTER, DATI, BURKLI, GOUJON	V	2018 DP 1	relatif aux nominations de responsables des équipements de proximité.	GREGOIRE	Retiré	15-nov.-18
1	26bis	520	Exécutif		V	2018 DP 1	En réponse au V26.	GREGOIRE	Adopté	15-nov.-18
1	25i		Exécutif		A	2018 DP 1	Amendement de l'exécutif	GREGOIRE	Adopté	15-nov.-18
							"Autres dossiers."			
4	27	521		DAGNAUD, CORDEBARD, MADEC, TINTI, KONE	VNR		relatif à l'"illectronisme" des seniors.	BRIDIER	Adopté (amendé)	14-nov.-18
4	28-G		Exécutif		A	2018 DASES 329-G	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	14-nov.-18
4	246-G		Exécutif		A	2018 DASES 329-G	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	14-nov.-18
4	29	522	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la formation au français pour les personnes migrantes.	BROSSEL	Adopté	14-nov.-18
4	30	523	EGCP	PETIT	VNR		relatif au dispositif de prévention spécialisée dans le 14e.	BROSSEL	Adopté (amendé)	14-nov.-18
4	31		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prévention des rixes et à la Prévention Spécialisée.	BROSSEL	Rejeté	14-nov.-18
4	32		UDI - MODEM	HELARD, GATEL, TACHENE, NAHMIAS	VNR		relatif à l'accessibilité universelle.	NORDMAN	Rejeté	14-nov.-18
4	33	524	SOCA	CORDEBARD	VNR		relatif à la réouverture de l'entrée historique de l'hôpital Saint-Louis.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	14-nov.-18

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	34		PCF-FG	BONNET-DUALLOJ, BEGUE, LE RESTE	VNR		relatif au centre de santé Richerand.	SOUYRIS	Retiré	14-nov.-18
4	34bis	525	Exécutif		VNR		En réponse au V34.	SOUYRIS	Adopté	14-nov.-18
4	35		EGCP, PCF-FG	PETIT, FLOCHE, BONNET-DUALLOJ, BEGUE	VNR		relatif au futur groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences.	SOUYRIS	Rejeté	14-nov.-18
4	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation de la psychiatrie parisienne.	SOUYRIS	Rejeté	14-nov.-18
4	36bis	526	Exécutif		VNR		En réponse aux V35 et V36.	SOUYRIS	Adopté	14-nov.-18
4	37		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hôpital Tenon et à l'AP-HP.	SOUYRIS	Rejeté	14-nov.-18
4	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif au plan de transformation "Nouvelle AP-HP".	SOUYRIS	Rejeté	14-nov.-18
4	39		LRI	BERTHOUD, BURKLI, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, MONTANDON, CARRÈRE-GÉE, SOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAM	VNR		relatif à un bilan des évaluations des moyens d'aération dans les écoles et les crèches parisiennes.	SOUYRIS	Rejeté	14-nov.-18
4	39bis	527	Exécutif		VNR		En réponse au V39.	SOUYRIS	Adopté	14-nov.-18
4	40		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la présence de sours dans les établissements scolaires du 17e.	SOUYRIS	Rejeté	14-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	40bis	528	Exécutif		VNR		En réponse au V40.	SOUYRIS	Adopté	14-nov.-18
4	41	529	SOCA	BARATTI-ELBAZ	VNR		relatif à l'accompagnement social des sans-abri installés dans le bois de Vincennes.	VERSINI	Adopté	14-nov.-18
4	42		PCF-FG	BONNET-DUALLOJ, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif aux éducateurs de nuit de l'Aide Sociale à l'Enfance.	VERSINI	Retiré	14-nov.-18
4	42bis	530	Exécutif		VNR		En réponse au V42.	VERSINI	Adopté	14-nov.-18
4	43	531	PCF-FG	BONNET-DUALLOJ, BEGUE, GAILLANNE, PRIMET	VNR		relatif au manifeste pour un accueil digne des migrants.	VERSINI	Adopté (amendé)	14-nov.-18
4	44		DP	LANG	VNR		relatif à la mise en œuvre du Plan Pauvreté.	VERSINI	Rejeté	14-nov.-18
4	44bis	532	Exécutif		VNR		En réponse au V44.	VERSINI	Adopté	14-nov.-18
5	45		UDI MODEM	AZIERE, GATEL	A	2018 DLH 251	relatif aux procédures de changement d'usage.	BROSSAT	Rejeté	14-nov.-18
5	247		LRI		A		Amendement n°1 au V46.	BROSSAT	Rejeté	14-nov.-18
5	248		LRI		A		Amendement n°2 au V46.	BROSSAT	Rejeté	14-nov.-18
5	46	533	Exécutif		VNR		relatif à l'accès des jeunes au logement social.	BROSSAT	Adopté	14-nov.-18
5	47	534	GEP	BOUTAULT, BELLARD, GLEIZES	VNR		relatif à la lutte contre la vacance des logements.	BROSSAT	Adopté	14-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	48	535	GEP	ATALLAH, KONE, BELLARD	VNR		relatif au programme "Un chez soi d'abord".	BROSSAT	Adopté	14-nov.-18
5	49	536	GEP, SOCA, PCF-FG	KONE, DAGNAUD, MADEC, TINTI	VNR		relatif au projet d'habitat participatif du 16, rue Armand Carrel (19e).	BROSSAT	Adopté	14-nov.-18
5	50		SOCA	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER, FERAUD	VNR		relatif à l'accueil d'urgence des personnes sans-abri.	BROSSAT	Retiré	14-nov.-18
5	51		DP	LAURET	VNR		relatif à l'installation pérenne du centre d'hébergement d'urgence "La promesse de l'aube".	BROSSAT	Retiré	14-nov.-18
5	52		EGCP, PCF-FG	DASPET, PETIT, BONNET-OUALDI, PREMEL	VNR		relatif aux locaux vacants privés et publics pour la mise à l'abri des personnes à la rue.	BROSSAT	Retiré	14-nov.-18
5	53		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hébergement des personnes sans-abri.	BROSSAT	Rejeté	14-nov.-18
5	53bis	537	Exécutif		VNR		En réponse aux V50, 51, 52, 53.	BROSSAT	Adopté	14-nov.-18
5	54		LRI	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au Supplément de Loyer de Solidarité.	BROSSAT	Rejeté	14-nov.-18
5	54bis	538	Exécutif		VNR		En réponse au V54.	BROSSAT	Adopté	14-nov.-18
5	55		LRI	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au projet immobilier 230-234 rue de Courcelles (17e).	BROSSAT	Rejeté	14-nov.-18
5	56		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux opérations plan-climat.	BROSSAT	Rejeté	14-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	56bis	539	Exécutif		VNR		En réponse au V56.	BROSSAT	Adopté	14-nov.-18
5	57		GEP, PCF-FG, EGCP	GLEIZES, BELLARD, MOREL, BONNET-OUALDI, PRIMET, MAQUOI, FILDCHE, CONTASSOT	V	2018 DAE 253	relatif à la métallerie Grésillon.	MISSIKA	Retiré	14-nov.-18
5	58		NI	SIMONNET	V	2018 DAE 253	relatif à la métallerie Grésillon.	MISSIKA	Retiré	14-nov.-18
5	58bis	540	Exécutif		V	2018 DAE 253	En réponse aux V57 et 58.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-18
5	59		NI	SIMONNET	V	2018 DAE 253	relatif aux loyers des bailleurs sociaux concernant les activités associatives.	MISSIKA	Rejeté	14-nov.-18
5	59bis	541	Exécutif		V	2018 DAE 253	En réponse au V59.	MISSIKA	Adopté	14-nov.-18
5	60	542	SOCA, PCF-FG	COUMET, de LA GONTRIE, OLIVIER, AQUA, TAN	VNR		relatif à l'ouverture d'un cercle de jeux dans le centre commercial Masséna 13.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-18
5	61	543	EGCP	CONTASSOT	VNR		relatif à l'ouverture d'un club de jeux dans le 13e.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-18
5	62	544	LRI	BERTHOULT, GOUJON	VNR		relatif à l'installation d'une salle de poker dans le 13e.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-18
5	63	545	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux jeux d'argent et de hasard.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-18
5	64	546	GEP	JUJEN, BELLARD	VNR		relatif au projet Charles De Gaulle Express.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-18
5	65		GEP	BELLARD, MOREL, GLEZES, ATALLAH	VNR		relatif au relogement du collectif "Le Clocher".	MISSIKA	Retiré	15-nov.-18
5	66	547	GEP	BOUTAULT, BELLARD, MOREL, KONE	VNR		relatif à l'affichage publicitaire sauvage.	MISSIKA	Adopté (amendé)	15-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	67		PCF-FG	BONNET-OUALADI, PREMEL	VNR		relatif à la création d'une Maison des Pratiques Artistiques Amateurs dans le cadre de l'aménagement "Gare des Mines-Filettes".	MISSIKA	Retiré	15-nov.-18
5	68		PCF-FG	BONNET-OUALADI	VNR		relatif à la construction d'une école privée sous les Immeubles du 82-94 rue de Reuilly.	MISSIKA	Retiré	15-nov.-18
5	68bis	548	Exécutif		VNR		En réponse au V68.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-18
5	69		LRI	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au projet Réinventer Paris rues Pitet et Curnonsky (17e).	MISSIKA	Retiré	15-nov.-18
5	69ter	549	Exécutif		VNR		En réponse au V69.	MISSIKA	Adopté	15-nov.-18
5	70		LRI, UDI - MODEM	BOURNAZEL, BERTHOUT, DIRI, FANFANT, PERIFAN, SAINT-ETIENNE	VNR		<b>SCRUTIN PUBLIC</b> relatif au projet d'aménagement du TEP Ménilmontant.	MISSIKA	Rejeté	15-nov.-18
5	71	550	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la révision du règlement local de publicité	MISSIKA	Adopté (amendé)	15-nov.-18
5	72		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet Europacity.	MISSIKA	Rejeté	15-nov.-18
5	73		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la préservation des forêts et à la forêt de la Corniche des Forts.	MISSIKA	Rejeté	15-nov.-18
5	74		NI	SIMONNET	VNR		relatif au devenir de la petite ceinture.	MISSIKA	Rejeté	15-nov.-18
6	249		Exécutif		A	2018 DASCO 99	Amendement technique.	BLOCHE	Adopté	15-nov.-18
6	75	551	DP	LANG	VNR		relatif à la scolarisation obligatoire dès 3 ans.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	76	552	DP	MEHAL	VNR		relatif au label "Respect Zone".	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-nov.-18
6	77	553	EGCP	DASPET	VNR		relatif à la baisse des effectifs dans les écoles du 20e.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-nov.-18
6	78		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la prévention des actes à caractères sexuels au sein des établissements scolaires.	BLOCHE	Retiré	15-nov.-18
6	79	554	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à l'entretien et la maintenance des jeux de cours dans les écoles du 5e.	BLOCHE	Adopté (amendé oralement)	15-nov.-18
6	80		LRI	BERTHOUT, de FROMENT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLE, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, CARRÈRE-GÉE, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN	VNR		relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes.	BLOCHE	Rejeté	15-nov.-18
6	81	555	SOCA	COUMÉY, de LA GONTRIE, OLIVIER	VNR		relatif à la crèche parentale Pirouett (13e).	CHARNOZ	Adopté (amendé)	15-nov.-18
6	82		LRI, UDI - MODEM	BERTHOUT, AZIERE, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLE, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, CARRÈRE-GÉE, BOURNAZEL, ONGHENA, PERIFAN, TACHEME	VNR		relatif au dispositif de regroupement des crèches pendant les vacances d'été et de Noël.	CHARNOZ	Rejeté	15-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	83	556	PCF-FG	BONNET-OUALADI, AQUA	V	2018 DAE 121	relatif au programme Emergence.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	15-nov.-18
6	84	557	PCF-FG	BONNET-OUALADI, AQUA	VNR		relatif à la contribution de vie étudiante et de campus.	LEMARDELEY	Adopté	15-nov.-18
7	85	558	Exécutif		VNR		relatif à la criminalisation de l'homosexualité en Tanzanie.	KLUGMAN	Adopté	15-nov.-18
7	86		Exécutif		VNR		relatif au soutien à Asia Bibi.	KLUGMAN	Retiré	15-nov.-18
7	87		LRI	KUSTER	VNR		relatif à l'accueil et à l'hébergement d'Asia Bibi et de ses proches.	KLUGMAN	Retiré	15-nov.-18
7	86bis	559	Exécutif		VNR		En réponse aux V86 et V87.	KLUGMAN	Adopté	15-nov.-18
7	88	560	GEP	ATALAH, MEES	VNR		relatif à l'Appel de Reporters Sans Frontières à l'occasion du Forum de Paris pour la Paix.	KLUGMAN	Adopté	15-nov.-18
7	89		GEP	BOUTAULT, BELLARD, JULIEN, ATALLAH	VNR		relatif au soutien à Domenico Lucano, Maire de Riace (Italie).	KLUGMAN	Retiré	15-nov.-18
7	90		PCF-FG, EGCP	BONNET-OUALADI, BROSSAT, PRIMET, TINTI, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au soutien à Domenico Lucano, Maire de Riace (Italie)	KLUGMAN	Retiré	15-nov.-18
7	90bis	561	Exécutif		VNR		En réponse aux V89 et V90.	KLUGMAN	Adopté	15-nov.-18
7	91		LRI	HONDRE, BOURNAZEL	VNR		relatif au centre sportif Jesse Owens.	MARTINS	Rejeté	15-nov.-18
7	92	562	LRI	BERTHOUT	V	2018 DJS 132	relatif à un bilan des projets lauréats du dispositif Quartiers Urbains pour 2019.	VERON	Adopté	16-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	93		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux ateliers collectifs de musique dans les centres d'animation.	VERON	Rejeté	16-nov.-18
7	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif au budget participatif.	VERON	Rejeté	16-nov.-18
7	95	563	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'association "Métimusicque"	VERON	Adopté	16-nov.-18
1	96		GEP	BOUTAULT, BELLARD	VNR		relatif au salariés de l'Hyatt Park Hôtel et du café Etienne Marcel.	GABELOTAUD	Retiré	16-nov.-18
1	97		PCF-FG	BONNET-OUALADI, PRIMET	VNR		relatif aux salariés de l'Hyatt Park Hôtel.	GABELOTAUD	Retiré	16-nov.-18
1	98		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux salariés de l'hôtel Park Hyatt.	GABELOTAUD	Retiré	16-nov.-18
1	98bis	564	Exécutif		VNR		En réponse aux V96, V97 et V98.	GABELOTAUD	Adopté	16-nov.-18
1	99	565	PCF-FG	BONNET-OUALADI, PRIMET	VNR		relatif aux salariés de Mondadori France.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	16-nov.-18
1	100		PCF-FG	BONNET-OUALADI, PREMEL	VNR		relatif à la fusion entre Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris.	GABELOTAUD	Retiré	16-nov.-18
1	100bis	566	Exécutif		VNR		En réponse au V100.	GABELOTAUD	Adopté	16-nov.-18
1	101	567	PCF-FG, LRI, GEP, SOCA, EGCP	BONNET-OUALADI, LE RESTE, BERTHOUT, JULIEN, GLEIZES, FERAUD, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la distribution du courrier dans Paris.	GABELOTAUD	Adopté	16-nov.-18
1	102		GEP	BELLARD, GLEIZES, KONE	VNR		relatif aux partenariats avec Total.	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-18
1	103	568	GEP	BELLARD, GLEIZES	VNR		relatif à l'exécution des marchés complexes.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	104	569	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à l'affichage électoral européen.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov.-18
1	105	570	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif aux inscriptions sur les listes électorales pour les élections européennes de 2019.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov.-18
1	106		DP	BARGETON	VNR		relatif à l'application "Dans Ma Rue"	GREGOIRE	Rejeté	16-nov.-18
1	107	571	DP	LAURET	VNR		relatif à la mise en place du moteur de recherche "Qwant".	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov.-18
1	108	572	EGCP	CONTASSOT	VNR		relatif à l'expérimentation de la téléphonie "5G".	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov.-18
1	109	573	LRI	BERTHOUD, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Refuge.	GREGOIRE	Adopté	16-nov.-18
1	110		LRI, UDI - MODEM	BERTHOUD, AZIERE, AURIACOMBE	VNR		relatif à une aide financière et logistique d'urgence aux sinistrés des inondations de l'Aude.	GREGOIRE	Retiré	16-nov.-18
1	111	574	PPCI	BOULAY ESPERONNIER	V	2018 DÉVÉ 159	relatif au dispositif "stop pub" pour les voitures.	GUHL	Adopté (amendé)	16-nov.-18
1	241		Exécutif		A	2018 DAJ 20	Amendement technique.	LEVIEUX	Adopté	16-nov.-18
1	252		GEP		A	2018 DRH 68	relatif à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris.	LEVIEUX	Rejeté	16-nov.-18
1	112		GEP	GLEIZES, KONE	A	2018 DAE 246	relatif au dynamisme des marchés.	POLSKI	Adopté	16-nov.-18
1	113		PCF-FG	BONNET-OUALDI, LE RESTE, PREMEL	A	2018 DAE 246	relatif aux nouveaux services de livraison.	POLSKI	Adopté	16-nov.-18
1	253		Exécutif		A	2018 DAE 246		POLSKI	Adopté	16-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	114		LRI	BURKLI, BLOCH, de FROMENT	V	2018 DAE 246	relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile (9e).	POLSKI	Retiré	16-nov.-18
1	115		LRI, UDI - MODEM	BOURMAZEL, AZIERE, BERTHOUD, d'HAUTESERRE, LEGARET, AURIACOMBE	V	2018 DAE 279	relatif à l'instauration d'un parcours de Noël pendant la période des fêtes de fin d'année.	POLSKI	Rejeté	16-nov.-18
1	115bis	575	Exécutif		V	2018 DAE 279	En réponse au V115.	POLSKI	Adopté	16-nov.-18
1	116	576	UDI - MODEM	HECARD, TACHENE, GATEL	VNR		relatif aux terrasses chauffées.	POLSKI	Adopté	16-nov.-18
1	117		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'ouverture en soirée des magasins.	POLSKI	Rejeté	16-nov.-18
2	250		Exécutif		A	2018 DAC 52	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	16-nov.-18
2	118		UDI - MODEM	LECOUQUIER, TACHENE	V	2018 DAC 16D	relatif à l'implantation d'une sculpture d'Ousmane Sow.	GIRARD	Retiré	16-nov.-18
2	119	577	Exécutif		VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brel.	GIRARD	Adopté	16-nov.-18
2	120		LRI	BOUGERET, BERTHOUD, de FROMENT, MENGUY	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brel.	GIRARD	Retiré	16-nov.-18
2	121		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, PRIMET	VNR		relatif au prestataire Nordprint.	GIRARD	Retiré	16-nov.-18
2	122		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la retire des livres des bibliothèques.	GIRARD	Rejeté	16-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	123	578	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-OUALDI, PRIMET, FILOCHE, CONTASSOT, BELLIARD, MEËS, MOREL	VNR		relatif au cinéma la chef.	GIRARD	Adopté	16-nov.-18
2	124	579	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-OUALDI, PRIMET, PIEMEL, FILOCHE, CONTASSOT, MACQUOI, BELLIARD, MOREL	VNR		relatif à l'établissement culturel ARCADJ.	GIRARD	Adopté	16-nov.-18
2	125	580	DP	MEHAL	VNR		relatif à la médiation des œuvres d'art dans l'espace public.	GIRARD	Adopté	16-nov.-18
2	126		LRI	BOULARD, MUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'accueil au conservatoire du 17e.	GIRARD	Rejeté	16-nov.-18
2	127		PFCI	DUBUS	VNR		relatif à l'attribution à titre posthume de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Charles Aznavour.	GIRARD	Retiré	16-nov.-18
2	127bis	581	Exécutif		VNR		En réponse au V177.	GIRARD	Adopté	16-nov.-18
2	128		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	A	2018 DAC 609	relatif au redassement de 2 salariés dans les effectifs de la Ville de Paris.	TAIEB	Retiré	16-nov.-18
2	129		PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	A	2018 DAC 609	relatif à la mise en place d'un comité de suivi du protocole d'accompagnement des salariés.	TAIEB	Retiré	16-nov.-18
2	242		Exécutif		A	2018 DAC 609	Amendement technique.	TAIEB	Adopté	16-nov.-18
2	254		Exécutif		A	2018 DAC 609	Amendement	TAIEB	Adopté	16-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	255		Exécutif		A	2018 DAC 609	Amendement	TAIEB	Adopté	16-nov.-18
2	130	582	LRI	GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS	V	2018 DAC 777	relatif à l'intégration de l'île aux Cygnes.	TAIEB	Adopté	16-nov.-18
2	131	583	PFCI	BLADIER-CHASSAIGNE	V	2018 DAC 777	relatif à la mise en valeur de l'île aux Cygnes.	TAIEB	Adopté (amendé)	16-nov.-18
2	132	584	DP	MEHAL	VNR		relatif à la valorisation des ponts de Paris.	TAIEB	Adopté	16-nov.-18
2	133	585	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au balisage du chemin de Compostelle (5e).	TAIEB	Adopté	16-nov.-18
2	134	586	LRI	BERTHOUT	VNR		relatif à la sauvegarde de la Crypte située 14 bis rue Pierre Nicole.	TAIEB	Adopté	16-nov.-18
2	135	587	LRI	CARRÈRE-GÉ	VNR		relatif à l'aménagement de la place Catalogne.	TAIEB	Adopté (amendé)	16-nov.-18
2	136		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'organisation de la Commission du Vieux Paris.	TAIEB	Rejeté	16-nov.-18
2	137		SOCA	LEJOINDRE	A	2018 OJ 174	relatif à la dénomination de l'actuelle Impasse du Gué.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov.-18
2	138	588	SOCA	LEJOINDRE, VAILLANT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Claude Estier (18e).	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov.-18
2	139	589	PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET, TINTI	VNR		relatif à un hommage à Robert Endewelt.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	140	590	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Marceline Loridan-Ivens.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov.-18
2	141		LRI	d'HAUTESERRE	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au 53, avenue Franklin D Roosevelt (8e).	VIEU-CHARIER	Retiré	16-nov.-18
2	142	591		DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Ida Grinspan dans 19e.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov.-18
2	143	592	LRI, UDI-MODEM	BOULARD, NAHMIAS, BOUGERET	VNR		relatif à la dénomination du gymnase Clichy-Batignolles.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov.-18
2	144	593	LRI, UDI-MODEM	BOULARD, BOUGERET, NAHMIAS	VNR		relatif à la dénomination du gymnase Saussure.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov.-18
3	243		Exécutif		A	2018 DPE 56-DFA	Amendement technique.	BLAUDEL	Adopté	16-nov.-18
3	244		Exécutif		A	2018 DVD 122	Amendement technique.	BLAUDEL	Adopté	16-nov.-18
3	145	594	GEP	BELLIARD, MOREL, JULIEN, KONE	VNR		relatif à la mise en place d'espaces végétalisés Infiltrants.	BLAUDEL	Adopté (amendé)	16-nov.-18
3	146	595	GEP	BELLIARD, MOREL, KONE	VNR		relatif à la lutte contre la présence de plastique dans la Seine.	BLAUDEL	Adopté	16-nov.-18
3	147	596	GEP	JULIEN, MEES	VNR		relatif aux nuisances sonores générées par les avions.	SOLANS	Adopté	16-nov.-18
3	148		NI	TIBERI	VNR		relatif à la présence du Recteur d'académie et du Président de l'Agence Régionale de Santé au conseil.	BLOCHE	Retiré	16-nov.-18
3	149		Exécutif		A	2018 DDCT 146	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	16-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	150		Exécutif		A	2018 DDCT 147	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	16-nov.-18
3	151	597	PCF-FG	BONNET-OUALDI, PREMEL	V	2018 DPSP 10	relatif à la politique de prévention et de jeunesse.	BROSSEL	Adopté	16-nov.-18
3	152	598	PCF-FG	BONNET-OUALDI, PRIMET	VNR		relatif au renforcement des moyens dans les quartiers populaires du 20e.	BROSSEL	Adopté (amendé)	16-nov.-18
3	153	599	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la sensibilisation des parisiens face aux pickpockets.	BROSSEL	Adopté	16-nov.-18
3	154	600	DP	BARGETON	VNR		relatif à la lutte contre les bandes.	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	15-nov.-18
3	155		LRI	BOULARD, PECHENARD, BOUGERET	VNR		relatif au Groupement Parisien Inter-batteurs de Surveillance.	BROSSEL	Rejeté	16-nov.-18
3	156	601	LRI	BOURNAZEL HONORE	VNR		relatif aux troubles générés par les joueurs de Bonneteau.	BROSSEL	Adopté	16-nov.-18
3	157	602	LRI	BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD	VNR		relatif à l'évolution des effectifs de police dans les commissariats.	BROSSEL	Adopté	16 nov. 18
3	158		LRI	BERTHOUT, BOURNAZEL, GOUJON, PECHENARD, CHARON, DATI, DUMAS, KUSTEH, BOULARD, BURKLI, d'HAUTESERRE, LECOQ	VNR		relatif à la création d'une police municipale.	BROSSEL	Rejeté	16-nov.-18
3	159		LRI	BOULARD, LECOQ	VNR		relatif à un nouveau plan parisien de vidéoprotection.	BROSSEL	Rejeté	16-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	245		Exécutif		A	2018 DEVE 95	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	161		PCF-FG	BONNET-QUALDO, AQUA	V	2018 DEVE 95	relatif à la vente d'animaux par les animaleries	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	162		DP	LANG	V	2018 DEVE 95	relatif aux animaleries.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	162bis	603	Exécutif		V	2018 DEVE 95	En réponse aux V161, V162 et V178.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	163	604	PCF-FG	BONNET-QUALDO, AQUA	V	2018 DEVE 95	relatif aux conditions de travail et d'abattage des animaux.	KOMITES	Adopté (amendé)	19-nov.-18
3	164	605	PCF-FG	BONNET-QUALDO, AQUA	V	2018 DEVE 95	relatif à l'affichage de la ferme de Paris.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	165	606	DP	LANG	V	2018 DEVE 95	relatif à une étude sur les rats.	SOUVRIS	Adopté (amendé)	19-nov.-18
3	166		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif à la contribution financière aux frais d'entretien des animaux adoptés par les associations.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	167		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif à l'aménagement d'un parc pour l'accueil des animaux liminaires.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	168		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif à l'interdiction de la pêche.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	169		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif aux fermes de Paris.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	170		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif aux cirques avec animaux sauvages.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	171		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif à une délégation à la condition animale.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	172		GEP	MOREL, BELLARD, BOUTAULT	A	2018 DEVE 115	relatif à la disparition des abeilles sauvages.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	173		GEP	MOREL, BELLARD, BOUTAULT	A	2018 DEVE 115	relatif à la multiplication des nichoirs à marteaux.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	174		GEP	MOREL, BELLARD, BOUTAULT	A	2018 DEVE 115	relatif au renforcement d'actions pédagogiques auprès des jeunes parisiens.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	175		GEP	MOREL, BELLARD, BOUTAULT	A	2018 DEVE 115	relatif à la place des chiens et chats.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	176		GEP	MOREL, BELLARD, BOUTAULT, JUJEN	A	2018 DEVE 115	relatif à la gouvernance et la mise en application des actions préconisées par la Mission Animaux.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	177		GEP	MOREL, BELLARD, BOUTAULT	A	2018 DEVE 115	relatif à la place des pigeons en ville.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	178		GEP	BOUTAULT, BELLARD, MOREL	A	2018 DEVE 115	relatif à l'exploitation d'animaux à usage commercial.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
	178bis		Exécutif		A	2018 DEVE 115	En réponse aux A172 à A178.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	179		GEP	BOUTAULT, BELLARD, MOREL	V	2018 DEVE 115	relatif à la promotion d'une alimentation végétarienne.	SOLANS	Retiré	19-nov.-18
3	180	607	GEP	BOUTAULT, BELLARD, MOREL	V	2018 DEVE 115	relatif à la traçabilité des viandes consommées dans les restaurants parisiens.	SOLANS	Adopté	19-nov.-18

N° Commission DDJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	181		GEP	MOREL, BOUTAULT, ATALLAH, BELLARD, GLEIZES	A	2018 DEVE 162	relatif à l'information et la consultation.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	182		RG-CI	GOLDGNAB, TAN	A	2018 DEVE 162	relatif au dispositif de collecte sélective.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	183		LRI	BERTHOUD, DATI, GOUJON, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2018 DEVE 162	relatif à la tenue d'animations festives.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	184		LRI	BERTHOUD, DATI, GOUJON, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2018 DEVE 162	relatif à l'extension des horaires.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	185		LRI	BERTHOUD, DATI, GOUJON, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2018 DEVE 162	relatif à la circulation des vélos, rollers, planches à roulettes, gyropodes, trotinettes (EDP).	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	186		LRI	BERTHOUD, DATI, GOUJON, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2018 DEVE 162	relatif à l'encadrement des activités lucratives et de marchandisation	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	187		LRI	BERTHOUD, DATI, GOUJON, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2018 DEVE 162	relatif à l'affichage du règlement à l'entrée des parcs et jardins.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	187bis	608	Exécutif		V	2018 DEVE 162	En réponse à A187.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	188		UDI - MODEM	GATEL, WEHLING, TACHENE, NAHMAS	A	2018 DEVE 162	relatif à l'application d'une redevance	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	188bis		Exécutif		A	2018 DEVE 162	En réponse aux A181, A182, A183,- A186 et A188.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18

N° Commission DDJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	189		GEP	MOREL, BOUTAULT, JULIEN, BELLARD	V	2018 DEVE 162	relatif à une consultation démocratique et participative.	KOMITES	Retiré	19-nov.-18
3	190	609	GEP	MOREL, JULIEN, KONE, GLEIZES, BOUTAULT, BELLARD	V	2018 DEVE 162	relatif à l'extension des horaires.	KOMITES	Adopté (amendé)	19-nov.-18
3	191		LRI	BERTHOUD, DATI, BOULARD	V	2018 DEVE 162	relatif aux corbeilles fermées.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	192		LRI	BERTHOUD, MONTANDON	V	2018 DEVE 162	relatif à la signalétique des espèces végétales.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	192bis	610	Exécutif		V	2018 DEVE 162	En réponse au V192.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	193		LRI	BERTHOUD, DATI, BURKE, GOUJON, BOULARD	V	2018 DEVE 162	relatif à la présence d'agents de la DPSP.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	193bis	611	Exécutif		V	2018 DEVE 162	En réponse au V193.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	194		LRI	BERTHOUD, PERIFAN, SAINT-ETIENNE	V	2018 DEVE 162	relatif à la fermeture du jardin Truillot.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	194bis	612	Exécutif		V	2018 DEVE 162	En réponse au V194.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	195		LRI	DATI, DAUVERGNE, POZZO DI BORGO	V	2018 DEVE 162	relatif à la tranquillité dans les parcs, jardins et squares ouverts.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	196		UDI - MODEM	WEHLING, GATEL, HELARD, TACHENE	V	2018 DEVE 162	relatif à l'ouverture matinale.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	197		LRI	MONTANDON	A	2018 DEVE 184	relatif à la communication de la certification ISO 14001.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	198		LRI	MONTANDON	A	2018 DEVE 184	relatif à la certification ISO 14001.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	199		LRI	BERTHOUT, MONTANDON, GOUJON, BOULARD	A	2018 DEVE 184	relatif à la tenue d'animations festives.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	200		LRI	BERTHOUT, MONTANDON, GOUJON, BOULARD	A	2018 DEVE 184	relatif à l'encadrement des activités lucratives et de marchandisation.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	201		UDI - MODEM	GATEL, WEHLING, TACHENE, NAHMIAS	A	2018 DEVE 184	relatif à l'application d'une redevance.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	256		Exécutif		A	2018 DEVE 184	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	19-nov.-18
3	202		LRI	MONTANDON	V	2018 DEVE 184	relatif au bilan de la gestion du bois de Vincennes	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	203		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 174	relatif à la généralisation des jardins partagés sur les terrains des bailleurs sociaux.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	204		PPCI	DUBUS	V	2018 DEVE 175	relatif à une étude d'impact.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	205		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la préservation des arbres de la parcelle Arnold Netter.	KOMITES	Rejeté	19-nov.-18
3	206		PPCI	DUBUS	V	2018 DVD 124	relatif à une étude sur le statut de "Professionnel Mobile à Paris".	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-18
3	207	613	LRI	BERTHOUT, BOILLOT, LEFEVRE	V	2018 DVD 130	relatif à un abonnement unique pour le rechargement des véhicules électriques.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov.-18
3	208	614		DAGNAUD, MADEC, TINTI, KONE	VNR		relatif au réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov.-18

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	209	615		DAGNAUD, MADEC, JEMNI, TINTI, KONE	VNR		relatif à une nouvelle génération de "quartiers apaisés" sur le quartier Plateau.	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov.-18
3	210	616	SOCA	COUMET, de LA GONTRE, OLIVIER	VNR		relatif à la circulation des vélos place d'Italie.	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov.-18
3	211	617	GEP	BELLIARD, KONE, JULIEN	VNR		relatif à la sécurité nocturne des cyclistes.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov.-18
3	212		PCF-FG, GEP, EGCP	BONNET-DUVALDI, PRIMET, GLEIZES, MAQUOI, DASPET	VNR		relatif à l'aménagement cyclable du boulevard de Belleville.	NAJDOVSKI	Retiré	19-nov.-18
3	212bis	618	Exécutif		VNR		En réponse au V212.	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov.-18
3	213		LRI	PERIFAN	VNR		relatif au maintien des pistes cyclables du boulevard de Belleville.	NAJDOVSKI	Retiré	19-nov.-18
3	214		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL, DIRI, NAHMIAS, HELARD	VNR		relatif au stationnement temporaire des vélos.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-18
3	215	619	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture d'un lieu de stockage pour les associations atelier vélo.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov.-18
3	216		LRI	BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HALTESERIE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD, CHARON, de FROMENT, BOILLOT, LEFEVRE, CARRÈRE-GÉE, STOPPA-LYONNET, PERIFAN	VNR		relatif à la création d'un code du trottoir.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	217		EGEP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la régulation des nouvelles mobilités.	NAJDOVSKI	Retiré	19-nov.-18
3	218		UDI - MODEM	HELARD, TACHENE, GATEL	VNR		relatif aux trottinettes électriques.	NAJDOVSKI	Retiré	19-nov.-18
3	219		PPCI	DUBUS, PAWLIK, MEKAL	VNR		relatif au développement et à l'encadrement de l'usage des EDP.	NAJDOVSKI	Retiré	19-nov.-18
3	219ter	620	Exécutif		VNR		En réponse aux V216, 217, 218 et 219.	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov.-18
3	220		NI	TIBERI	VNR		relatif aux règles de circulation.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-18
3	221		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au pouvoir de consignation des agents de la DPSP.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-18
3	222		LRI	BERTHOUT	VNR		relatif au stationnement sauvage rue du Petit-Pont et rue Saint-Jacques	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-18
3	223		LRI	BERTHOUT, LECOQ, GOUJON, BOULARD, BOLLLOT, LEFEVRE	VNR		relatif à l'audition des entreprises Moovva et Streeteo.	NAJDOVSKI	Retiré	19 nov. 18
3	223bis	621	Exécutif		VNR		En réponse au V223.	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov.-18
3	224		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la résiliation du contrat avec Streeteo.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-18
3	225		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL, HELARD, TACHENE, NAHMIAS	VNR		relatif à la multiplication des chantiers.	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov.-18
3	225bis	622	Exécutif		VNR		En réponse au V225.	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov.-18

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	237		GEP	ROUTAULT, BELLIARD	VNR		relatif à un référendum d'initiative populaire sur la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry / Paris XIII.	SIMONDON	Rejeté	19-nov.-18
3	238		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la reconstruction de l'incinérateur d'Ivry/Paris XIII.	SIMONDON	Rejeté	19-nov.-18
3	239		UDI - MODEM, LRI	NAHMIAS, BOULARD, TACHENE, HELARD	VNR		relatif à la lutte contre les graffitis.	SIMONDON	Rejeté	19-nov.-18
3	240		PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux dépôts sauvages de déchets de chantier.	SIMONDON	Retiré	19-nov.-18

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commis- sion (02)	N° ordre	N° Adopté	Groupes ou seul(e)	Eus	A, V, Var, LR	N° de l'is	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris OEP		Généralistes EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialistes et Appariés SDCA		Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		In- Répública LRI		UNANIMITÉ		
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.		CONT.	ABST.
							"Orientations budgétaires de la Ville et du Département de Paris pour 2019."																						
1	1	502	GEP	BELLIARD, GÉRÈS	V	2018 DFA 59	relatif à l'abandonner de complet foncier logement.	GREGOIRE	Adopté	17-nov-18								X											
1	2	503	GEP	BELLIARD, GÉRÈS	V	2018 DFA 60	relatif au "stress test" appliqué au budget.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	14-nov-18								X											
1	3	504	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, LE RÈSTE	V	2018 DFA 61	relatif à une frappe plus efficace écologiquement et juste socialement.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	14-nov-18								X											
1	4	505	PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINI	V	2018 DFA 62	relatif à l'avenir du Centre National pour le Développement du Sport.	GREGOIRE	Adopté	14-nov-18								X											
1	5		LRI	BERTHOUD, de FROMENT	V	2018 DFA 63	relatif au rétablissement de la durée annuelle légale du travail pour les agents de la Ville.	LEVEUX	Rejeté	14-nov-18	X		X		X		X		X										
1	6	506	LRI	BERTHOUD, de FROMENT	V	2018 DFA 64	relatif à l'augmentation des possibilités de télétravail pour les agents de la Ville.	LEVEUX	Adopté (amendé)	14-nov-18																			
1	7		LRI	BERTHOUD, de FROMENT	V	2018 DFA 65	relatif à l'information des parlementaires et à l'impact financier de la revalorisation des taxes locales.	GREGOIRE	Rejeté	14-nov-18			X		X					X									
1	8		LRI	BERTHOUD, ASSOLINE, BOUNHAZEL, BUNKA, de CLERMONT, FORTMAYEUR, LOUÏS, ZWIEN, MONTAUDO	V	2018 DFA 66	relatif à l'accès social à la propriété.	GREGOIRE	Rejeté	14-nov-18								X		X									
1	9	507	UDI - MODEM	AZIERE, GATEL	V	2018 DFA 67	relatif à la présentation du budget.	GREGOIRE	Adopté	14-nov-18																			
1						2018 DFA 68		GREGOIRE	Adopté	14-nov-18												X		X			X		
1	10-G		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, LE RÈSTE	V	2018 DFA 71-4		GREGOIRE	Rejeté	14-nov-18																			
1	11-G		LRI	HONORE, BOUNHAZEL, CÉVAC	V	2018 DFA 22-G	relatif à la gratuité des transports pour les personnes sans domicile fixe.	GREGOIRE	Rejeté	14-nov-18			X		X		X												
1						2018 DFA 22-G		GREGOIRE	Adopté	14-nov-18												X						X	
1	12		ESGP	CONTASSOT, FIECHER	V	2018 DEVE 180	relatif au dérèglement climatique.	BLAUDEL	Rejeté	14-nov-18			X		X														
1	12bis	508	Exécutif		V	2018 DEVE 180	En réponse au V12.	BLAUDEL	Adopté	14-nov-18																			
1						2018 DEVE 180	Rapport Développement Durable 2017. Communication.	BLAUDEL	Adopté	14-nov-18												X	X					X	
							"Lutte contre les violences à l'égard des LGBTIQ."																						
1	13	509	UDI - MODEM, PCF, DP, GEP, LRI, PCF-FG, EGCP, SDCA, RLC, CI, RI	AZIERE, AURIGNOUBERT, BARGEON, BELLEIRO, BERTHOUD, BONNET-OUALDI, CONTASSOT, FIECHER, FERRAO, GOLDBRAB, SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre les LGBT-phobies et à la violence à l'égard des personnes LGBTIQ.	GREGOIRE	Adopté	14-nov-18																			X
							"Égalité Femmes Hommes et les Droits des Femmes à Paris."																						
1	14	510	GEP	BELLARD, MOINE, MOINE, BOUTAULT, ATALLAH	V	2018 DOCT 179	relatif à l'allongement du congé paternité.	SIDARD	Adopté (amendé)	15-nov-18																			

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commiss sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Votr, LR	N° d'élis	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Généralist. G		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RC-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modern		Présiens Progressistes, Conservateurs et Indépendants PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITE				
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.					
4	15		GEP	KONE, BELLARD, MOREL, ATALLAH	V	2018 DDCT 127	relatif à l'égalité d'accès au sport.	BIDARD	Retiré	15-nov-18																							
4	15	511	GEP	BELLARD, MOREL, KONE, ATALLAH	V	2018 DDCT 173	relatif à la lutte contre le harcèlement de rue.	BIDARD	Adopté	15-nov-18																							
4	17		GEP	BELLARD, MOREL, KONE, ATALLAH	V	2018 DDCT 123	relatif aux toilettes publiques	BIDARD	Retiré	15-nov-18																							
4	17bis	512	Exécutif		V	2018 DDCT 173	En réponse au V17	BIDARD	Adopté	15-nov-18														X		X		X					
4	18	513	GEP	KONE, BELLARD, MOREL, ATALLAH, BOUFFART	V	2018 DDCT 173	relatif au droit à l'IVS.	BIDARD	Adopté	15-nov-18																							
4	19	514	GEP	MOREL, BELLARD, KONE, GUELES, ATALLAH	V	2018 DDCT 178	relatif à la dimension de genre dans l'espace public.	BIDARD	Adopté (amendé)	15-nov-18				X															X				
4	20		GEP	BELLARD, KONE, ATALLAH, MOREL	V	2018 DDCT 173	relatif à la sécurité des personnes prostituées.	BIDARD	Retiré	15-nov-18																							
4	21	515	PCF-FG	BONNET-CHALARD, BEQUE	V	2018 DDCT 173	relatif à la lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains.	BIDARD	Adopté	15-nov-18																							
4	22	516	RG-CI	GOLDSHAB, TAN	V	2018 DDCT 173	relatif à la mise en place d'une campagne de communication à l'intention des familles monoparentales.	BIDARD	Adopté (amendé)	15-nov-18																							
4	23	517	RG-CI	GOLDSHAB, TAN	V	2018 DDCT 173	relatif à l'égalité dans les domaines artistiques et culturels, notamment dans le secteur du 14e-31e	BIDARD	Adopté	15-nov-18				X			X																
4	24	518	NI	SWANNEY	V	2018 DDCT 178	relatif à des centres d'accompagnement global des femmes victimes de violences.	BIDARD	Adopté	15-nov-18																							
4						2018 DDCT 178	COMMUNICATION	BIDARD	Pas de vote	15-nov-18																							
4						2018 DASES 274 G		BIDARD	Adopté	15-nov-18																							
4						2018 DASES 290		BIDARD	Adopté	15-nov-18																							
4						2018 OAJ 21		BIDARD	Adopté	15-nov-18																							
4						2018 DDCT 103		BIDARD	Adopté	15-nov-18																							
						"Lancement d'une réflexion sur le renforcement du rôle et des compétences des maires et conseils d'arrondissement."																											
1	25	519	LR	BERTHOFF	V	2018 DP 1	relatif au recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance	GREGOIRE	Adopté (amendé et amendé)	15-nov-18	X				X																		
1	26		LR	BOULARD, BOUGERET, KISTER, DATI, BURRI, GOUJON	V	2018 DP 1	relatif aux nominations de responsables des équipements de proximité.	GREGOIRE	Retiré	15-nov-18																							
1	26bis	520	Exécutif		V	2018 DP 1	En réponse au V26.	GREGOIRE	Adopté	15-nov-18	X																						
1	25I		Exécutif		A	2018 DP 1	Amendement de l'exécutif	GREGOIRE	Adopté	15-nov-18	X																						
1						2018 DP 1		GREGOIRE	Adopté	15-nov-18	X			X																			
						"Autres dossiers."																											
4	27	521		DAGNAUD, COMBARD, MADEC, TINTI, KONE	WJR		relatif à l'"illectronisme" des seniors.	BRODIER	Adopté (amendé)	14-nov-18																							
4	28-G		Exécutif		A	2018 DASES 329-G	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	14-nov-18																							

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Des	A. V. VNR, LR	N° d'Ordre	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologie de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		LRI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructivistes et Indépendants PPCI		Les Républicains LRI		UNANIMITÉ			
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.				
4	296-G		Exécutif		A	2018 DASES 329-G	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	14-nov-18																						
4						2018 DASES 329-G		BROSSEL	Adopté	14-nov-18																						
4	29	522	EGCP	FROCHE, CONTASSOF	VNR		relatif à la formation au français pour les personnes immigrantes.	BROSSEL	Adopté	14-nov-18																					X	
4	30	523	EGCP	PETIT	VNR		relatif au dispositif de la prévention spécialisée dans le 13e.	BROSSEL	Adopté (amendé)	14-nov-18																						
4	31		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la prévention des crises et à la prévention spécialisée.	BROSSEL	Rejeté	14-nov-18		X		X																	X	
4						2018 DASES 370-G		NORMAN	Adopté	14-nov-18																						
4	32		UDI - MODEM	HELAND, GATEL, TACHINE, NANNAS	VNR		relatif à l'accessibilité universelle	NORMAN	Rejeté	14-nov-18		X		X				X		X											X	
4						2018 DASES 349-G		SOUYRIS	Adopté	14-nov-18																					X	
4						2018 DASES 380-G		SOUYRIS	Adopté	14-nov-18																					X	
4	33	524	SOCA	CORDEBARD	VNR		relatif à la réouverture de l'entrée historique de l'hôpital Saint-Louis.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	14-nov-18																						
4	34		PCF-FG	BOHNET-DUALAUD, BÉGUÉ, LE RESTE	VNR		relatif au centre de santé Bleierand	SOUYRIS	Retiré	14-nov-18																						
4	34bis	525	Exécutif		VNR		En réponse au V34.	SOUYRIS	Adopté	14-nov-18																					X	
4	35		EGCP, PCF-FG	PETIT, FROCHE, BOHNET-DUALAUD, BÉGUÉ	VNR		relatif au futur groupe hospitalier universitaire Paris - Psychiatrie et Neurosciences.	SOUYRIS	Rejeté	14-nov-18		X						X		X											X	
4	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la situation de la psychiatrie parisienne	SOUYRIS	Rejeté	14-nov-18		X		X					X		X										X	
4	36bis	526	Exécutif		VNR		En réponse aux V35 et V36	SOUYRIS	Adopté	14-nov-18																						
4	37		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'hôpital Tenon et à l'AP-HP.	SOUYRIS	Rejeté	14-nov-18		X		X				X		X											X	
4	38		NI	SIMONNET	VNR		relatif au plan de transformation "Nouvelles AP-HP"	SOUYRIS	Rejeté	14-nov-18		X		X				X		X											X	
4	39		LRI	BERTHOUE, BURKEL, LE GARET, LECOQ, DATI, D'HAUTESERRE, OGUJON, GAZZU, BOULARD, ARCHYANDEON, CARRÈRE-GÉE, BOURHAZEL, CINDIÈRE, ELIMFAN	VNR		relatif à un bilan des évaluations des moyens d'aération dans les écoles et les arènes parisiennes	SOUYRIS	Rejeté	14-nov-18		X		X				X		X												
4	39bis	527	Exécutif		VNR		En réponse au V39.	SOUYRIS	Adopté	14-nov-18																						
4	40		LR	BOULARD, BOLGÈRES	VNR		relatif à la présence de souris dans les établissements scolaires du 12e.	SOUYRIS	Rejeté	14-nov-18		X		X																		
4	40bis	528	Exécutif		VNR		En réponse au V40.	SOUYRIS	Adopté	14-nov-18																						
4						2018 DASES 34		VERSIMI	Adopté	14-nov-18																						
4						2018 DASES 359-G		VERSIMI	Adopté	14-nov-18																						
4						2018 DASES 374-G		VERSIMI	Adopté	14-nov-18																						
4	41	529	SOCA	BARATTI-ZEBAZ	VNR		relatif à l'accompagnement social des sans-abri installés dans le bois de Vincennes.	VERSIMI	Adopté	14-nov-18																					X	

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Dés	A. V. VNR, LR	N° de DLH	Objet	Adic. rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Généralistes EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appointés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		Les Républicains LRI		UNANIMITE				
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.					
4	42		PCF-FG	BONNET-DUCLAUD, BEGUE, PBMET	VNR		relatif aux déviateurs de trafic de l'Alise Sociale à Vénance.	VERSINI	Retiré	14-nov-18																							
4	42bis	530	Exécutif		VNR		En réponse au V42	VERSINI	Adopté	14-nov-18																							
4	43	531	PCF-FG	BONNET-DUCLAUD, BEGUE, GARLAHNE, PBMET	VNR		relatif au manifeste pour un accueil digne des migrants.	VERSINI	Adopté (samedi)	14-nov-18								X											X				
4	44		DP	LAMB	VNR		relatif à la mise en œuvre du Plan Favorable	VERSINI	Rejeté	14-nov-18	X		X		X				X		X												
4	44bis	532	Exécutif		VNR		En réponse au V44	VERSINI	Adopté	14-nov-18								X															
5						2018 DLH 263		BROSSAT	Adopté	14-nov-18																				X			
5						2018 DLH 144		BROSSAT	Adopté	14-nov-18															X								
5						2018 DLH 248		BROSSAT	Adopté	14-nov-18				X										X									
5						2018 DLH 252		BROSSAT	Adopté	14-nov-18			X										X										
5						2018 DLH 262		BROSSAT	Adopté	14-nov-18			X										X								X		
5						2018 DLH 270		BROSSAT	Adopté	14-nov-18																						X	
5						2018 DLH 280		BROSSAT	Adopté	14-nov-18																							
5	45		UDI - MODERN	AZIERE, GATEL	A	2018 DLH 254	relatif aux procédures de changement d'usage.	BROSSAT	Rejeté	14-nov-18			X		X		X																
5						2018 DLH 254		BROSSAT	Adopté	14-nov-18														X									
5	247		LR		A		Amendement n°1 au V46.	BROSSAT	Rejeté	14-nov-18					X																		
5	248		LRI		A		Amendement n°2 au V46.	BROSSAT	Rejeté	14-nov-18					X																		
5	46	533	Exécutif		VNR		relatif à l'accès des jeunes au logement social.	BROSSAT	Adopté	14-nov-18																							
5	47	534	GEP	NOUVAULT, BELLIARD, GIERES	VNR		relatif à la lutte contre la vacance des logements	BROSSAT	Adopté	14-nov-18							X						X						X				
5	48	535	GEP	ATALIAN, KONE, BELLARD	VNR		relatif au programme "Un chez soi d'abord"	BROSSAT	Adopté	14-nov-18																					X		
5	49	536	GEP, SOCA, PCF-FG	KONE, DAGNAUD, MADEC, TINTI	VNR		relatif au projet d'hôtelier participatif du 16, rue Armand Carrel (19e).	BROSSAT	Adopté	14-nov-18								X															
5	50		SOCA	COUMET, de LA GONTIERE, OLIVIER, FERRAUD	VNR		relatif à l'accueil d'urgence des personnes sans-abri.	BROSSAT	Retiré	14-nov-18																							
5	51		DP	LAMBRET	VNR		relatif à l'installation pérenne du centre d'hébergement d'urgence "La promesse de l'aube"	BROSSAT	Retiré	14-nov-18																							
5	52		EGCP, PCF-FG	BASPET, PELLÉ, BONNET-DUCLAUD, PREMEL	VNR		relatif aux locaux vacants privés et publics pour la mise à l'abri des personnes à la rue.	BROSSAT	Retiré	14-nov-18																							
5	53		NI	SIXONNET	VNR		relatif à l'hébergement des personnes sans-abri.	BROSSAT	Rejeté	14-nov-18			X		X								X					X					
5	53bis	537	Exécutif		VNR		En réponse aux V50, 51, 52, 53.	BROSSAT	Adopté	14-nov-18													X	X			X						

N° Commissi on ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eus	A. V. Var. LR	N° d'adit	Objet	Adis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologie de Paris GEP		Génération.S EGGP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOGA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Conservateurs et Indépendants PPCI		Les Républicains		UNANIMITE			
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.				
	54		UR	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au Supplément de Loyer de Solidarité	BROSSAT	Rejeté	14-nov-18			X		X									X								
	54bis	538	Exécutif		VNR		En réponse au V54	BROSSAT	Adopté	14-nov-18														X								
	55		UR	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au projet immobilier 230-234 rue de Courcelles (17e).	BROSSAT	Rejeté	14-nov-18					X		X															
	56		UR	SIMONNET	VNR		relatif aux opérations phéo-climat.	BROSSAT	Rejeté	14-nov-18			X		X		X							X								
	56bis	539	Exécutif		VNR		En réponse au V56	BROSSAT	Adopté	14-nov-18																						
	57		GEP, PCF- FG, EGGP	GLEIZES, BELLARD, MOREL, BONNET, OULALDI, FRADET, MAQUOI, FILOCHE, CONTASSOT	V	2018 DAE 253	relatif à la métallerie Grésillon	MISSIKA	Retiré	14-nov-18																						
	58		UR	SIMONNET	V	2018 DAE 253	relatif à la métallerie Grésillon	MISSIKA	Retiré	14-nov-18																						
	58bis	540	Exécutif		V	2018 DAE 253	En réponse au V57 et 58	MISSIKA	Adopté	14-nov-18																					X	
	59		UR	SIMONNET	V	2018 DAE 253	relatif aux loyers des bailleurs sociaux concernant les activités associatives.	MISSIKA	Rejeté	14-nov-18			X		X									X				X				
	59bis	541	Exécutif		V	2018 DAE 253	En réponse au V59.	MISSIKA	Adopté	14-nov-18																					X	
						2018 DAE 253		MISSIKA	Adopté	14-nov-18																						
						2018 DU 107		MISSIKA	Adopté	14-nov-18				X																		
						2018 DU 108		MISSIKA	Adopté	14-nov-18			X																			
						2018 DU 197	COMMUNICATION	MISSIKA		14-nov-18																						
						2018 SG 54	RAPPORT	MISSIKA		14-nov-18																						
	60	542	SOGA, PCF- FG	COUMET, de LA COMÈRE, OLIVIER, AQUA, TAN	VNR		relatif à l'ouverture d'un cercle de jeux dans le centre commercial Mission 13.	MISSIKA	Adopté	15-nov-18								X						X		X	X					
	61	543	EGGP	CONTASSOT	VNR		relatif à l'ouverture d'un club de jeux dans le 13e	MISSIKA	Adopté	15-nov-18								X						X								
	62	544	LR	BERTHOMI, GOUJON	VNR		relatif à l'installation d'une salle de poker dans le 13e.	MISSIKA	Adopté	15-nov-18								X						X								
	63	545	RG-CI	GOUDORAB, TAN	VNR		relatif aux jeux d'argent et de hasard	MISSIKA	Adopté	15-nov-18			X																		X	
	64	546	GEP	JULIEN, BELLARD	VNR		relatif au projet Charles De Gaulle Express	MISSIKA	Adopté	15-nov-18														X								
	65		GEP	BELLARD, MOREL, GLEIZES, ATALLAH	VNR		relatif au réajustement du collectif "Le Clodier".	MISSIKA	Retiré	15-nov-18																						
	66	547	GEP	BOUYAULT, BELLARD, MOREL, KÔNE	VNR		relatif à l'affichage publicitaire sauvage.	MISSIKA	Adopté (amendé)	15-nov-18																						
	67		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMET	VNR		relatif à la création d'une Maison des Pratiques Artistiques Amateurs dans le cadre de l'aménagement "Gare des Mères-Fillettes".	MISSIKA	Retiré	15-nov-18																						
	68		PCF-FG	BONNET-OULALDI	VNR		relatif à la construction d'une école privée sous les immeubles du 82-84 rue de Reuilly.	MISSIKA	Retiré	15-nov-18																						
	68bis	548	Exécutif		VNR		En réponse au V68.	MISSIKA	Adopté	15-nov-18																						

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Avis	A. V. Vdr. LR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialistes et Apparusés SOCA		UDI - Modern		Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITÉ				
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.					
	69		LR	BOULARD, KUSTER, BERTHAULT	VNR		relatif au projet Réinventer Paris avec Picot et Curmoult (17e)	MISSKA	Retiré	15-nov-18																							
	69ter	549	Exécutif		VNR		En réponse au VEP	MISSKA	Adopté	15-nov-18																				X			
	70		LR, UDI - MODEM	BOURHAZEL, BERTHAULT, DARI, FAHFANT, PERFFAL, SAINT-ETIENNE	VNR		SCRUTIN PUBLIC relatif au projet d'aménagement du IEP MONTMONTANT	MISSKA	Rejeté	15-nov-18																							
	71	550	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la révision du règlement local de publicité	MISSKA	Adopté (amendé)	15-nov-18		X																					
	72		MI	SHOHNET	VNR		relatif au projet Europacity	MISSKA	Rejeté	15-nov-18			X		X						X	X					X						
	73		NI	SHOHNET	VNR		relatif à la préservation des forêts et à la forêt de la Concorde des Paris.	MISSKA	Rejeté	15-nov-18			X		X						X						X						
	74		NI	SHOHNET	VNR		relatif au devenir de la patinoire célestine.	MISSKA	Rejeté	15-nov-18			X			X					X												
					A	2018 DASCO 28			BLOCHE	Adopté	15-nov-18																						
	249		Exécutif		A	2018 DASCO 99	Amenagement technique.		BLOCHE	Adopté	15-nov-18																						
						2018 DASCO 99			BLOCHE	Adopté	15-nov-18																						
						2018 DASCO 100			BLOCHE	Adopté	15-nov-18															X							
						2018 DASCO 59-G			BLOCHE	Adopté	15-nov-18																						
	75	551	DP	IANO	VNR		relatif à la scolarisation périscolaire des 3 ans.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-nov-18																							
	76	552	DP	MEIAL	VNR		relatif au label "Respect Zone".	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-nov-18																							
	77	553	EGCP	DASPET	VNR		relatif à la baisse des effectifs dans les écoles du 20e.	BLOCHE	Adopté (amendé)	15-nov-18					X														X				
	78		LR	DE RHODUT	VNR		relatif à la prévention des actes à caractère sexuels au sein des établissements scolaires	BLOCHE	Retiré	15-nov-18																							
	79	554	LR	BERTHAULT	VNR		relatif à l'entretien et la maintenance des jeux de cours dans les écoles du 9e	BLOCHE	Adopté (amendé (projet))	15-nov-18					X																		
	80		LR	BERTHAULT, DE FREDMENT, LEGARET, LECOQ, DARI, PINAULT-ESTERLE, BARRIS, GOUJON, GRAZZI, BOURLARD, CABRIERE-DEE, BOURHAZEL, ONGHENN, PERFFAL	VNR		relatif au nouveau règlement de service des gardiens des écoles parisiennes.	BLOCHE	Rejeté	15-nov-18	X		X		X		X				X												
						2018 DFPE 7P			CHARNOZ	Adopté	15-nov-18				X																		
	81	555	SOCA	COUMET, DE LA SONTIÈRE, OLIVIERA	VNR		relatif à la crèche parentale Pirovetti (13e)	CHARNOZ	Adopté (amendé)	15-nov-18																							
	82		LR, UDI - MODEM	BERTHAULT, AZERB, LEGARET, LECOQ, DARI, PINAULT-ESTERLE, BARRIS, GOUJON, GRAZZI, BOURLARD, CABRIERE-DEE, BOURHAZEL, ONGHENN, PERFFAL, TACHERIE	VNR		relatif au dispositif de regroupement des écoles pendant les vacances d'été et de Noël.	CHARNOZ	Rejeté	15-nov-18	X		X		X		X			X													



Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commission (OU)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Députés	Eus	A, V, VNR, LR	N° d'Ordre	Objet	Auteur rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialistes et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		Les Républicains LRI		UNANIMITÉ							
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.								
	98		NI	SEWOMET	VNR		relatif aux salaires de l'hôtel Park Hyatt.	GABELOTAUD	Retiré	16-nov-18																										
1	98bis	564	Exécutif		VNR		En réponse aux V96, V97 et V98.	GABELOTAUD	Adopté	16-nov-18														X	X		X									
1	99	565	PCF-FG	BONNET-GUINALDI, PAMET	VNR		relatif aux salariés de Mondadori France.	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	16-nov-18							X							X	X		X									
1	100		PCF-FG	BONNET-GUINALDI, PREMEL	VNR		relatif à la fusion entre Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris.	GABELOTAUD	Retiré	16-nov-18																										
1	100bis	566	Exécutif		VNR		En réponse au V100.	GABELOTAUD	Adopté	16-nov-18														X	X			X								
1	101	567	PCF-FG, LRI, GEP, SOCA, EGCP	BONNET-GUINALDI, RIZIE, BERTHOUD, JULIEN, GALERIE, FERAUD, FALDOIE, CONTASSOT	VNR		relatif à la distribution du courrier dans Paris.	GABELOTAUD	Adopté	16-nov-18								X																		
1						2018 DOCT 168		GREGOIRE	Adopté	16-nov-18																										
1						2018 DFA 53	COMMUNICATION.	GREGOIRE	Pas de vote	16-nov-18	PAS DE VOTE																									
1						2018 DFA 77		GREGOIRE	Adopté	16-nov-18																										
1						2018 DFA 17-6		GREGOIRE	Adopté	16-nov-18																										
1	102		GEP	BELLARD, GLEIZES, SCHE	VNR		relatif aux perceptions avec Total	GREGOIRE	Rejeté	16-nov-18				X									X					X								
1	103	568	GEP	BELLARD, GLEIZES	VNR		relatif à l'exécution des marchés complexes.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov-18								X																		
1	104	569	RG-CI	GOLINGRAB, TAN	VNR		relatif à l'affichage électoral européen.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov-18																										
1	105	570	RG-CI	GOLINGRAB, TAN	VNR		relatif aux inscriptions sur les listes électorales pour les élections européennes de 2019.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov-18																			X							
1	106		EP	BARBETON	VNR		relatif à l'application "Dons 44 Rue"	GREGOIRE	Rejeté	16-nov-18			X	X				X	X																	
1	107	571	DP	LAMET	VNR		relatif à la mise en place du réseau de recherche "Covant"	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov-18																										
1	108	572	EGCP	CONTASSOT	VNR		relatif à l'amélioration de la téléphonie "5G"	GREGOIRE	Adopté (amendé)	16-nov-18																			X							
1	109	573	LR	BERTHOUD, OUMRAZEL	VNR		relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Refuge.	GREGOIRE	Adopté	16-nov-18	X			X				X	X																	
1	110		LRI, UDI-Modem	BERTHOUD, AZERL, AUMACOMBE	VNR		relatif à une aide financière et logistique d'urgence aux sinistrés des inondations de l'Aude	GREGOIRE	Retiré	16-nov-18																										
1						2018 DAF 18		GUIL	Adopté	16-nov-18																										
1						2018 DAF 76		GUIL	Adopté	16-nov-18																										
1						2018 DAF 269		GUIL	Adopté	16-nov-18																										
1						2018 DAF 273		GUIL	Adopté	16-nov-18																										
1	111	574	PPCI	GUILAY ESPERONNIER	V	2018 DEVE 159	relatif au dispositif "stop pub." pour les voitures.	GUIL	Adopté (amendé)	16-nov-18																			X							
1						2018 DEVE 159		GUIL	Adopté	16-nov-18																										
1						2018 DAJ 19		LEVEUX	Adopté	16-nov-18														X												
1	241		Exécutif		A	2018 DAJ 20	Amendement technique.	LEVEUX	Adopté	16-nov-18														X												
1						2018 DAJ 20		LEVEUX	Adopté (amendé)	16-nov-18														X												

N° Commission CMI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eus	A, V, VNR, LR	N° Délib	Objet	Adpts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EOCOP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisien Progressiste, Communistes et Indépendants PPCI		Les Républicains LRI		UNANIMITÉ				
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.					
						2018 DOCT 344		LEVEUX	Adopté	16-nov-18																				X			
	252		GEP		A	2018 DRH 68	relatif à l'emploi de chef d'exploitation de la Commune de Paris	LEVEUX	Rejeté	16-nov-18				X		X	X		X		X		X		X								
						2018 DRH 68		LEVEUX	Adopté	16-nov-18																				X			
						2018 DRH 70		LEVEUX	Adopté	16-nov-18																							
	112		GEP	GUEZES, MORE	A	2018 DAE 246	relatif au dynamisme des marchés.	POLSKI	Adopté	16-nov-18												X								X			
	113		PCF-FG	BONNET-CHALARD, LE RESTE, PREMEL	A	2018 DAE 246	relatif aux nouveaux services de livraison.	POLSKI	Adopté	16-nov-18								X					X		X		X						
	253		Exécutif		A	2018 DAE 246		POLSKI	Adopté	16-nov-18																							
	114		LRI	BURKIL BLOCH de FROMENT	V	2018 DAE 246	relatif à la création d'un marché alimentaire rue Sainte-Cécile (92).	POLSKI	Retiré	16-nov-18																							
						2018 DAE 246		POLSKI	Adopté	16-nov-18													X							X			
	115		LRI, UDI - MODEM	BOUHAZEL, AZEREL, BERTHOUD, d'HAUTESERRE, LEGARET, AURIACOMBE	V	2018 DAE 279	relatif à l'installation d'un parcours de Noël pendant la période des fêtes de fin d'année	POLSKI	Rejeté	16-nov-18	X		X		X				X		X												
	115bis	575	Exécutif		V	2018 DAE 279	En réponse au V115.	POLSKI	Adopté	16-nov-18												X								X			
						2018 DAE 279		POLSKI	Adopté	16-nov-18													X								X		
						2018 DAE 289		POLSKI	Adopté	16-nov-18				X																			
	116	376	UDI - MODEM	HECARD, TACHENE, DATTEL	VNR		relatif aux terrasses chauffées	POLSKI	Adopté	16-nov-18																							
	117		PPC	DUBUS	VNR		relatif à l'ouverture en soirée des magasins	POLSKI	Rejeté	16-nov-18				X			X						X										
	250		Exécutif		A	2018 DAC 52	Amendement technique.	GIRARD	Adopté	16-nov-18																							
						2018 DAC 52		GIRARD	Adopté	16-nov-18																							
						2018 DAC 64		GIRARD	Adopté	16-nov-18																							
						2018 DAC 74		GIRARD	Adopté	16-nov-18																							
	118		UDI - MODEM	LECONTEUR, TACHENE	V	2018 DAC 160	relatif à l'implantation d'une sculpture d'Ousmane Sow.	GIRARD	Retiré	16-nov-18																							
						2018 DAC 160		GIRARD	Adopté	16-nov-18																							
	119	577	Exécutif		VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brél.	GIRARD	Adopté	16-nov-18																							
	120		LRI	BOUGERET, BERTHOUD, de FROMENT, MENEGUY	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Jacques Brél.	GIRARD	Retiré	16-nov-18																							
	121		PCF-FG	BONNEFOULAUD, ADAM, PRIBET	VNR		relatif au prestataire Nordprint.	GIRARD	Retiré	16-nov-18																							
	122		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la reliure des livres des bibliothèques	GIRARD	Rejeté	16-nov-18			X		X			X	X		X		X								X		

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Écologiste	Titre	A. V. Ver. ER	N° élébr	Objet	Adpts rapporteur	STATUT	DATE DE VOIE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Généraliste GEGP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Approuvés SOGA		UDI - Modem		Parisians Progressistes, Conservateurs et Indépendants PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITÉ				
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.					
2	123	578	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-DUALDI, PRIMET, PROCHIE, CONTASSOT, BELLIARD, MEES, MOREL	VNR		relatif au cinéma la clef.	GIRARD	Adopté	16-nov-18									X		X												
2	124	579	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-DUALDI, PRIMET, PROCHIE, FLOCHÉ, CONTASSOT, MACQUÉ, BELLIARD, MOREL	VNR		relatif à l'établissement culturel ARCADE.	GIRARD	Adopté	16-nov-18								X				X				X							
2	125	580	DP	METIAL	VNR		relatif à la réduction des œuvres d'art dans l'espace public.	GIRARD	Adopté	16-nov-18																							
2	126		LR	BOULARD, MUSTIER, BOUGERET	VNR		relatif à l'accueil au conservatoire du 17e.	GIRARD	Rejeté	16-nov-18		X		X				X		X													
2	127		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'attribution à titre posthume de la Croix de d'Honneur de la Ville de Paris à Charles Aznavour.	GIRARD	Retiré	16-nov-18																							
2	127bis	581	Exécutif		VNR		En réponse au V127.	GIRARD	Adopté	16-nov-18																							
2						2018 DAE 255		HOCQUARD	Adopté	16-nov-18																							
2						2018 DAC 435		TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2	128		PCF-FG	BONNET-DUALDI, PRIMET	A	2018 DAC 609	relatif au reclassement de 2 salariés dans les effectifs de la Ville de Paris.	TAIEB	Retiré	16-nov-18																							
2	129		PCF-FG	BONNET-DUALDI, PRIMET	A	2018 DAC 609	relatif à la mise en place d'un comité de suivi de protocole d'accompagnement des salariés.	TAIEB	Retiré	16-nov-18																							
2	242		Exécutif		A	2018 DAC 609	Amendement technique	TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2	254		Exécutif		A	2018 DAC 609	Amendement	TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2	255		Exécutif		A	2018 DAC 609	Amendement	TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2						2018 DAC 609		TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2	130	582	LR	EGLIION, de CLERMONT, TONNERRE, COURTOIS	V	2018 DAC 777	relatif à l'intégration de l'île aux Oignes.	TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2	131	583	PPCI	BLAGIER-CHASSAGNE	V	2018 DAC 777	relatif à la mise en valeur de l'île aux Cygnes.	TAIEB	Adopté (amendé)	16-nov-18																							
2						2018 DAC 777		TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2	132	584	DP	MEHML	VNR		relatif à la valorisation des ponts de Paris.	TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2	133	585	LR	BERTHOUD	VNR		relatif au balisage du chemin de Compostelle (5e).	TAIEB	Adopté	16-nov-18		X					X																
2	134	586	LR	BERTHOUD	VNR		relatif à la sauvegarde de la Crypte située 14 bis rue Pierre Nicole.	TAIEB	Adopté	16-nov-18																							
2	135	587	LR	CARREME-GÉE	VNR		relatif à l'aménagement de la place Catalogne.	TAIEB	Adopté (amendé)	16-nov-18																							

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commission CCI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	SUS	A, V, Vex, LR	N° de lib.	Objet	Agré rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.3 EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Solidarité et Appariements SOCA		UDI - Modern		Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		Les Républicains LRI		UNANIMITÉ						
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.							
2	136		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'organisation de la Commission du Vieux Paris	TAIEB	Rejeté	16-nov-18	X		X			X																			
2						2018 DAC 589		TAIEB	Adopté	16-nov-18																				X					
2						2018 DAC 592		TAIEB	Adopté	16-nov-18																				X					
2						2018 DEVE 183		VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
2	137		SOCA	LEHNOIRE	A	2018 DU 174	relatif à la dénomination de l'actuelle impasse du Parc	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
2						2018 DU 174		VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
2						2018 DU 181		VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
2						2018 DU 228		VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																						X			
2	138	588	SOCA	LEGRONDE, VALLANT	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Claude Estier (188).	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																						X			
2	139	589	PCF-FG	RONDET-DUALOU, PRIMET, FINH	VNR		relatif à un hommage à Robert Endewelt	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
2	140	590	RG-CI	GOLDBERG, TAN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Marceline Lerdan-Ivens	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
2	141		LR	d'HAUTESERRE	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au 53, avenue Franklin D Roosevelt (8e)	VIEU-CHARIER	Retiré	16-nov-18																									
2	142	591		DAGNAUB, MADEC, TINTI, KONE	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Ida Gréspan dans 19e.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
2	143	592	LR, UDI - MODEM	BOULARD, NAWMIAS, BOUGENET	VNR		relatif à la dénomination du gymnase Clirby-Batignolles	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
2	144	593	LR, UDI - MODEM	BOULARD, BOUGENET, HAWIANS	VNR		relatif à la dénomination du gymnase Sessiere.	VIEU-CHARIER	Adopté	16-nov-18																									
3	243		Exécutif		A	2018 DPE 56-06A	Amendement technique	BLAUVEL	Adopté	16-nov-18																									
3						2018 DPE 56-06A		BLAUVEL	Adopté	16-nov-18																									
3						2018 DPE 21		BLAUVEL	Adopté	16-nov-18																									
3	244		Exécutif		A	2018 DVD 122	Amendement technique	BLAUVEL	Adopté	16-nov-18																								X	
3						2018 DVD 122		BLAUVEL	Adopté	16-nov-18																								X	
3	145	594	GEP	BILLIARD, MOREL, JULIEN, KONE	VNR		relatif à la mise en place d'espaces végétalisés intégrés	BLAUVEL	Adopté (amendé)	16-nov-18																									
3	146	595	GEP	BILLIARD, MOREL, KONE	VNR		relatif à la lutte contre la présence de plastique dans la Seine.	BLAUVEL	Adopté	16-nov-18																									
3	147	596	GEP	JAUEN, MEES	VNR		relatif aux nuisances sonores générées par les avions.	SOLANS	Adopté	16-nov-18																									
3	148		NI	TIBRE	VNR		relatif à la présence du Receveur d'Académie et du Président de l'Agence Régionale de Santé au conseil.	BLOCHÉ	Retiré	16-nov-18																									
3	149		Exécutif		A	2018 DOCT 146	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	16-nov-18																									
3						2018 DOCT 146		BROSSEL	Adopté	16-nov-18																									
3	150		Exécutif		A	2018 DOCT 147	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	16-nov-18																									

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commission QDU	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Endosseur	Titre	A, V, Vnr, LR	N° d'élit	Objet	Adicte rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Généralistes EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RC-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Partis des Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		Les Républicains		UNANIMITE			
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.				
						2018 DECT 147		BROSSEL	Adopté	16-nov-18																						
	151	597	PCF-FG	BONNET-DUJALDI, PREMEL	V	2018 DPSP 10	relatif à la politique de prévention et de jeunesse.	BROSSEL	Adopté	16-nov-18																	X					
						2018 DPSP 10		BROSSEL	Adopté	16-nov-18																						
	152	598	PCF-FG	BONNET-DUJALDI, PRIMET	VNR		relatif au renforcement des moyens dans les quartiers populaires du 20e.	BROSSEL	Adopté (amendé)	16-nov-18								X														
	153	599	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la consultation des patients face aux pickpockets	BROSSEL	Adopté	16-nov-18																						
	154	600	DP	BARGEYON	VNR		relatif à la lutte contre les bandes	BROSSEL	Adopté (amendé oralement)	16-nov-18																						
	155		LRI	BOULARD, PICHENARD, BOLDREYET	VNR		relatif au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance.	BROSSEL	Rejeté	16-nov-18			X		X		X															
	156	601	LRI	BOURNAZEL, HONOREL	VNR		relatif aux troubles générés par les journeaux de Bonnevieu.	BROSSEL	Adopté	16-nov-18																						
	157	602	LRI	BERTHOUE, GOUJON, PICHENARD	VNR		relatif à l'évolution des effectifs de police dans les commissariats	BROSSEL	Adopté	16-nov-18																						
	158		LRI	BERTHOUE, BOURHAZEL, GOUJON, PICHENARD, CHARON, DATI, DUMAS, RUSTER, BOULARD, BURRILL, JEROME ESERRE, LECOCQ	VNR		relatif à la création d'une police municipale	BROSSEL	Rejeté	16-nov-18			X		X			X														
	159		LRI	BOULARD, LECOCQ	VNR		relatif à un nouveau plan parisien de vidéoprotection	BROSSEL	Rejeté	16-nov-18			X		X		X															
						2018 DEVE 20		KOMITES	Adopté	19-nov-18				X																		
						2018 DEVE 67		KOMITES	Adopté	19-nov-18				X																		
	245		EXÉCUTIF		A	2018 DEVE 95	Amendement technique.	KOMITES	Adopté	19-nov-18																						
	161		PCF-FG	BONNET-DUJALDI, AQUA	V	2018 DEVE 95	relatif à la vente d'animaux par les animaleries	KOMITES	Retiré	19-nov-18																						
	162		DP	LANG	V	2018 DEVE 95	relatif aux animaleries.	KOMITES	Retiré	19-nov-18																						
	162bis	603	EXÉCUTIF		V	2018 DEVE 95	En réponse aux V161, V162 et V178.	KOMITES	Adopté	19-nov-18																						
	163	604	PCF-FG	BONNET-DUJALDI, AQUA	V	2018 DEVE 95	relatif aux conditions de travail et d'abattoir des animaux.	KOMITES	Adopté (amendé)	19-nov-18													X									
	164	605	PCF-FG	BONNET-DUJALDI, AQUA	V	2018 DEVE 95	relatif à l'effilage de la ferme de Paris.	KOMITES	Adopté	19-nov-18																						
	165	606	DP	LANG	V	2018 DEVE 95	relatif à une étude sur les vols	SOUVRIS	Adopté (amendé)	19-nov-18						X																
	166		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif à la contribution financière aux frais d'entretien des animaux adoptés par les associations.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X		X	X		X									X			
	167		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif à l'aménagement d'un parc pour l'accueil des animaux handicapés	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X		X	X		X			X				X					
	168		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 95	relatif à l'interdiction de la pédie.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X		X	X		X							X					



Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vinc, LR	N° d'aj	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Généraliste EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Approuvés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes, Communistes et Indépendants PDCI		Les Républicains LRI		UNANIMITÉ						
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.		CONT.	ABST.				
3	186		LRI	BERTHOUD, DATI, GOUJON, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2018 DEVE 162	relatif à l'encadrement des activités lucratives et de marchandisation	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X		X		X		X														
3	187		LRI	BERTHOUD, DATI, GOUJON, BOULARD, de CLERMONT-TONNERRE	A	2018 DEVE 162	relatif à l'affichage du règlement à l'entrée des parcs et jardins.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X		X		X		X														
3	187bis	608	Exécutif		V	2018 DEVE 162	En réponse à A187.	KOMITES	Adopté	19-nov-18																									
3	188		UDI - MODEM	GATEL, WEHRING, TACHENE, NAUMAS	A	2018 DEVE 162	relatif à l'application d'une redvance.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X																				
3	188bis		Exécutif		A	2018 DEVE 162	En réponse aux A189, A192, A193, A196 et A188.	KOMITES	Adopté	19-nov-18																							X		
3	189		GEP	MOREL, BOUTAULT, JULIEN, BELLIARD	V	2018 DEVE 162	relatif à une consultation démocratique et participative.	KOMITES	Retiré	19-nov-18																									
3	190	609	GEP	MOREL, JULIEN, KONE, GLEIZES, BOUTAULT, BELLIARD	V	2018 DEVE 162	relatif à l'extension des horaires.	KOMITES	Adopté (amendé)	19-nov-18		X																					X		
3	191		LRI	BERTHOUD, DATI, BOULARD	V	2018 DEVE 162	relatif aux corbeilles fermées.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X				X		X												X		
3	192		LRI	BERTHOUD, MONTANDON	V	2018 DEVE 162	relatif à la signalétique des espèces végétales.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X															
3	192bis	610	Exécutif		V	2018 DEVE 162	En réponse au V192.	KOMITES	Adopté	19-nov-18																									
3	193		LRI	BERTHOUD, DATI, BURELL, GOUJON, BOULARD	V	2018 DEVE 162	relatif à la présence d'agents de la DPSP.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X																X	
3	193bis	611	Exécutif		V	2018 DEVE 162	En réponse au V193.	KOMITES	Adopté	19-nov-18																								X	
3	194		LRI	BERTHOUD, PERIFAN, SAINT-ETIENNE	V	2018 DEVE 162	relatif à la fermeture du jardin Tryfol.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X				X		X														
3	194bis	612	Exécutif		V	2018 DEVE 162	En réponse au V194.	KOMITES	Adopté	19-nov-18																									
3	195		LRI	DATI, DANVERGNE, POZZO DI BORGIO	V	2018 DEVE 162	relatif à la tranquillité dans les parcs, jardins et espaces ouverts	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X					X									X	
3	196		UDI - MODEM	WEHRING, GATEL, HELLARD, FACIENE	V	2018 DEVE 162	relatif à l'ouverture matinale	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X				X				X		X														
3						2018 DEVE 162		KOMITES	Adopté	19-nov-18																								X	
3	197		LRI	MONTANDON	A	2018 DEVE 184	relatif à la communication de la certification ISO 14001.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X															
3	198		LRI	MONTANDON	A	2018 DEVE 184	relatif à la certification ISO 14001.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X															
3	199		LRI	BERTHOUD, MONTANDON, GOUJON, BOULARD	A	2018 DEVE 184	relatif à la tenue d'animations festives.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X															
3	200		LRI	BERTHOUD, MONTANDON, GOUJON, BOULARD	A	2018 DEVE 184	relatif à l'encadrement des activités lucratives et de marchandisation	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X					X										
3	201		UDI - MODEM	GATEL, WEHRING, FACIENE, NAUMAS	A	2018 DEVE 184	relatif à l'application d'une redvance.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X															

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Titre	A, V, Vni, LR	N° Délib	Objet	Adjs rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paix GEP		Génération.S ESCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Conservateurs et Indépendants PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITE		
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.			
9	256		Exécutif		A	2018 DEVE 184	Amendement technique	KOMITES	Adopté	19-nov-18																					
3	202		LR	MONTANDON	V	2018 DEVE 184	relatif au bilan de la gestion de bois de Vincennes	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X	X		X									X	
3						2018 DEVE 184		KOMITES	Adopté	19-nov-18													X							X	
3						2018 DEVE 169		KOMITES	Adopté	19-nov-18																					
3						2018 DEVE 173	COMMUNICATION.	KOMITES	Pas de vote	19-nov-18																					
3	203		NI	SIMONNET	V	2018 DEVE 174	relatif à la généralisation des jardins partagés sur les terrains des bailleurs sociaux.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X	X		X										
3						2018 DEVE 174	COMMUNICATION.	KOMITES	Pas de vote	19-nov-18																					
3	204		PPCI	DUBUS	V	2018 DEVE 175	relatif à une étude d'impact.	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X		X		X																
3						2018 DEVE 175	COMMUNICATION.	KOMITES	Pas de vote	19-nov-18																					
3						2018 DEVE 176		KOMITES	Adopté	19-nov-18																					
3	205		LR	MONTANDON	VNR		relatif à la préservation des arbres de la parcelle Arnold Mestier	KOMITES	Rejeté	19-nov-18	X				X			X	X		X										
3						2018 DVD 99		KOMITES	Adopté	19-nov-18																					
3						2018 DVD 107		KOMITES	Adopté	19-nov-18													X							X	
3	206		PPCI	DUBUS	V	2018 DVD 124	relatif à une étude sur le statut de "Professionnel Mobile à Paris".	NAJDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X	X		X			X					X		
3						2018 DVD 124		NAJDOVSKI	Adopté	19-nov-18																					
3	207	618	LR	BERTHOUD, BOILLOT, LEFVRE	V	2018 DVD 130	relatif à un abonnement unique pour le rechargement des véhicules électriques	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov-18					X																
3						2018 DVD 130		NAJDOVSKI	Adopté	19-nov-18																					
3						2018 DVD 132		NAJDOVSKI	Adopté	19-nov-18																					X
3	208	614		DADRARD, MADEC, TINEI, KONE	VNR		relatif au réaménagement de la place de la Bastille de Strasbourg	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov-18																					
3	209	615		DADRARD, MADEC, JEMNI, TINEI, KONE	VNR		relatif à une nouvelle génération de "quartiers apaisés" sur le quartier Plateau.	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov-18																					X
3	210	616	SOCA	GOURMET, de LA GORRE, OLIVIER	VNR		relatif à la circulation des vélos place d'Italie	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov-18																					
3	211	617	GEP	BELLARD, KONE, JULIEN	VNR		relatif à la sécurité nocturne des cyclistes	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov-18																					X
3	212		Pcf-FG, GEP, ESCP	BONNET-DURAND, PRIMET, GERLES, MAQUOL, BASSET	VNR		relatif à l'aménagement cyclable du boulevard de Belleville.	NAJDOVSKI	Retiré	19-nov-18																					
3	212bis	618	Exécutif				En réponse au V212.	NAJDOVSKI	Adopté	19-nov-18																					X

N° Commission (OJ)	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eus	A, V, Vex, LR	N° délib	Objet	Avis rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Écologiste de Paris GEP		Génération 8 EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Appariés SOCA		UDI - Modem		Partisans Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		Les Républicains LR		UNANIMITÉ				
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.					
3	213		LRI	PERFAN	VNR		relatif au maintien des pistes cyclables du boulevard de Belleville	NAIDOVSKI	Retiré	19-nov-18																							
3	214		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL, DIRI, NABHANS, HELARD	VNR		relatif au stationnement temporaire des vélos	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X				X				X		X												
3	215	619	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ouverture d'un lieu de stockage pour les associations à vélo	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov-18																							
3	216		LRI	BERTHOUD, LEGARET, LECOCQ, DAIL, d'HAUTESEBRE, BERNAL, OUKION, DIAZEL, BOULARD, CHANON, de FRAGMENT, BOULOT, LECOCQ, CABRENT-GE, STORPA, LYONNET, PERFAN	VNR		relatif à la création d'un code de traicir	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X		X		X		X		X		X												
3	217		ÉCOP	FILOCHE, CONRASSOT	VNR		relatif à la régulation des nouvelles mobilités.	NAIDOVSKI	Retiré	19-nov-18																							
3	218		UDI - MODEM	HELARD, TACHEME, GATEL	VNR		relatif aux trottoirs électriques.	NAIDOVSKI	Retiré	19-nov-18																							
3	219		PPCI	DUBUS, FANLIE, METAL	VNR		relatif au développement et à l'encadrement de l'usage des EDP.	NAIDOVSKI	Retiré	19-nov-18																							
3	219ter	620	Exécutif		VNR		En réponse mix V216, 217, 218 et 219.	NAIDOVSKI	Adopté	19-nov-18																					X		
3	220		NI	TIBERT	VNR		relatif aux règles de circulation.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X													
3	221		LRI	BERTHOUD	VNR		relatif au pavé de consignment des agents de la DPSP	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X													
3	222		LRI	BERTHOUD	VNR		relatif au stationnement sauvage rue du PEIR-Pont et rue Saint-Jacques	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X													
3	223		LRI	BERTHOUD, LECOCQ, GOURON, BOULARD, BOULOT, LECOCQ	VNR		relatif à l'audition des entreprises Mouv'a et Streeteo	NAIDOVSKI	Retiré	19-nov-18																							
3	223bis	621	Exécutif		VNR		En réponse au V223	NAIDOVSKI	Adopté	19-nov-18																							
3	224		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la résiliation de contrat avec Streeteo.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X		X		X		X		X		X		X		X		X						
3	224		UDI - MODEM	GALLOIS, GATEL, HELARD, TACHEME, NABHANS	VNR		relatif à la multiplication des chantiers	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18			X		X			X		X													
3	225bis	622	Exécutif		VNR		En réponse au V225.	NAIDOVSKI	Adopté	19-nov-18																							
3	226	623	UDI - MODEM	HELARD, POZZO DI BOREA, GALLOIS, TACHEME	VNR		relatif au concrète des taks clandestins	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	19-nov-18																							
3	227		UDI - MODEM	GALLOIS, TACHEME, HELARD, NABHANS	VNR		relatif aux deux-roues motorisés	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X													
3	228		PPCI	VESPERINI	VNR		relatif à la gratuité temporaire de l'usage des bornes de recharge.	NAIDOVSKI	Rejeté	19-nov-18	X		X		X			X		X		X											
3	229		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'enquête de l'inspection générale sur le service Vélis'.	NAIDOVSKI	Retiré	19-nov-18																							

